

83171—A

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 30 janvier 1947 jusqu'au 17 juillet 1947, inclusivement, durant la onzième année du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI

TROISIÈME SESSION DU VINGTIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'honorable GASPARD FAUTEUX, ORATEUR

SESSION DE 1947

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1948

VOLUME LXXXVIII

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



T. RINFRET,
Député du Gouverneur général.
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au dixième jour du mois d'octobre 1946, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le mardi, dix-neuvième jour du mois de novembre 1946, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller l'honorable THIBAUDEAU RINFRET, juge en chef du Canada et député de Notre très fidèle et bien-aimé Cousin, Harold Rupert Leofric George, Vicomte Alexander de Tunis, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, maréchal dans Notre Armée, un de Nos Aides de camp généraux, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce quatrième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent quarante-six, le dixième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

ALEXANDER DE TUNIS
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au dix-neuvième jour du mois de novembre 1946, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, le samedi, vingt-huitième jour du mois de décembre 1946, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Cousin, Harold Rupert Leofric George, Vicomte Alexander de Tunis, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, maréchal dans Notre Armée, un de Nos Aides de camp généraux, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce quatorzième jour de novembre en l'an de grâce mil neuf cent quarante-six, le dixième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

ALEXANDER DE TUNIS
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au vingt-huitième jour du mois de décembre 1946. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'à jeudi, le trentième jour du mois de janvier 1947, de sorte que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents ledit vingt-huitième jour de décembre 1946, en Notre cité d'Ottawa. Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi, le trentième jour de janvier 1947, à 3 heures de l'après-midi, pour L'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Cousin, Harold Rupert Leofric George, Vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de Notre Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, maréchal dans Notre Armée, un de Nos Aides de camp généraux, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, En Notre cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent quarante-six, le onzième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 30 JANVIER 1947

Les membres de la Chambre des communes, convoqués par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, se sont réunis aujourd'hui, date fixée par ladite proclamation, pour l'expédition des affaires.

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

16 janvier 1947.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte centrale du Parlement à 3 heures de l'après-midi, le jeudi 30 janvier, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat où il présidera à l'ouverture de la troisième session du vingtième Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. F. G. LETSON,
major-général,
Secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le gentilhomme huissier de la Verge noire apporte le message suivant:

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général invite l'honorable Chambre à se rendre immédiatement à la salle des séances de l'honorable Sénat.

La Chambre se conforme à ce vœu;

Et une fois de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'au cours des vacances parlementaires il a reçu de différents députés avis que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De l'honorable P.-J.-Arthur Cardin, député du district électoral de Richelieu-Verchères, décédé.

De William Chisholm Macdonald, écuyer, député du district électoral de Halifax, décédé.

Et qu'il a émis ses mandats au Directeur général des élections pour qu'il émette des brefs d'élection pour lesdits districts électoraux, respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE RICHELIEU-VERCHERES

Puissance du Canada } Chambre des communes
A savoir:

A l'honorable président de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de Richelieu-Verchères, dans la province de Québec, par suite du décès de l'honorable P.-J.-Arthur Cardin.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce trentième jour d'octobre, 1946.

ALPHONSE FOURNIER (L.S.)
Député du district électoral de Hull.

JOSEPH JEAN (L.S.)
Député du district électoral de Mercier.

DISTRICT ELECTORAL DE HALIFAX

Puissance du Canada } Chambre des communes
A savoir:

A l'honorable président de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, par suite du décès de William Chisholm Macdonald, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, dans le village de Sussex et la ville de Saint-Jean, respectivement, ce dixième jour de janvier, 1947.

ALFRED J. BROOKS (L.S.)
Député du district électoral de Royal.

D. KING HAZEN (L.S.)
Député du district électoral de Saint-Jean-Albert.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, durant les vacances parlementaires, le greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections des certificats et des rapports d'élection pour les députés suivants, à savoir:

De Réal Caouette, écuyer, pour le district électoral de Pontiac.

De Harold Timmins, écuyer, pour le district électoral de Parkdale.

De Calvert Charlton Miller, écuyer, pour le district électoral de Portage-la-Prairie.

De Gérard Cournoyer, écuyer, pour le district électoral de Richelieu-Verchères.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du dix-septième jour de juillet 1946, et adressé à J.-L. Baillargeon, de Val d'Or, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Pontiac, aux lieu et place de W. R. McDonald, décédé, M. Réal Caouette, Val d'Or, P.Q., a été déclaré élu.

Donné sous mes seing et sceau d'office, à Ottawa, ce vingt-deuxième jour d'octobre 1946.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du quinzième jour d'août 1946, et adressé à John E. Madden, de Toronto, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Parkdale, aux lieu et place de Herbert A. Bruce, démissionnaire, Harold Timmins, avocat, Toronto, Ont., a été déclaré élu.

Donné sous mes seing et sceau d'office, à Ottawa, ce trentième jour d'octobre 1946.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du quinzième jour d'août 1946, et adressé à W. M. Stewart, de Portage-la-Prairie, dans la province du Manitoba, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Portage-la-Prairie, aux lieu et place de Harry Leader, décédé, Calvert Charlton Miller, avocat, Portage-la-Prairie, Manitoba, a été déclaré élu.

Donné sous mes seing et sceau d'office, à Ottawa, ce douzième jour de novembre 1946.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du trentième jour d'octobre 1946, et adressé à O. Cousineau, de Sorel, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes du Canada le district électoral de Richelieu-Verchères, aux lieu et place de l'honorable P.-J.-Arthur Cardin, décédé, M. Gérard Cournoyer, 105, route nationale, Saint-Joseph de Sorel, P.Q., a été déclaré élu.

Donné sous mes seing et sceau d'office, à Ottawa, ce huitième jour de janvier 1947.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Les députés suivants, après avoir au préalable prêté le serment prévu par la loi, et inscrit leur nom sur le rôle correspondant, prennent leurs sièges en Chambre:

Gérard Cournoyer, écuyer, pour le district électoral de Richelieu-Verchères.

Calvert Charlton Miller, écuyer, pour le district électoral de Portage-la-Prairie.

Harold Timmins, écuyer, pour le district électoral de Parkdale.

Réal Caouette, écuyer, pour le district électoral de Pontiac.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Les jugements de la Cour relatifs à l'emprisonnement de Fred Rose, M.P., à savoir:

1. Copie conforme du verdict et de la sentence dans la cause de Fred Rose;
2. Copie du certificat émis par le greffier de la Cour pour attester ledit verdict et ladite sentence;
3. Copie du jugement de la Cour du Banc du Roi, juridiction d'appel, rejettant l'appel et confirmant le verdict;
4. Copie du jugement de la Cour du Banc du Roi, juridiction d'appel, rejettant l'appel et confirmant la sentence.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CITÉ DE MONTRÉAL

COUR DU BANC DU ROI
(Juridiction criminelle)
TERME DE MAI 1946.

No 132

MONTRÉAL ce 20 juin 1946

PRÉSENT

L'HONORABLE JUGE WILFRID LAZURE

LE ROI
vs
FRED ROSE

SUR DECLARATION DE CULPABILITE d'avoir en la cité de Montréal, District de Montréal, et ailleurs dans la province de Québec et le Dominion du Canada, du 3 juin 1939 au 6 septembre 1945, commis des actes criminels en ce qu'il a

a) conspiré avec un certain colonel Zabotin alias Grant, un certain major Sokolov alias Davie, un certain major Rogov alias Brent et Jan, un

certain lieutenant-colonel Motinov alias Lamot, un certain lieutenant Angelov alias Baxter, un certain capitaine Gourshow alias Chester, un certain Koudriavtzev alias Leon, un certain lieutenant Koulakov alias Butler, un certain Sam Carr alias Frank ou Sam, un certain docteur Allan Nunn May alias Alex, une certaine K. Willsher alias Elli, un certain Gordon Lunan alias Back, un certain Durnford Smith alias Badeau, un certain Ned Mazerall alias Bagley, un certain Isidor (Israel) Halperin alias Bacon, un certain H. S. Gerson alias Gray, un certain lieutenant D. Shugar alias Prométhéus, un certain docteur R. Boyer alias Le Professeur, un certain Eric Adams alias Ernst, un certain James Scotland Denning alias Foster, un certain Arthur Steinberg alias Berger, un certain chef d'escadrille Mat Nightingale alias Leader, ensemble et les uns avec les autres et avec d'autres personnes, de commettre les actes criminels susdits.

b) dans un dessein nuisible à la sécurité du Canada, obtenu, recueilli, consigné, publié et communiqué à d'autres personnes, des croquis, plans, modèles, articles, notes et autres documents et renseignements dans le dessein et l'intention d'être directement ou indirectement utile à une puissance étrangère, à savoir, l'Union des républiques socialistes soviétiques;

c) eu en sa possession et sous son contrôle des croquis, modèles, articles, notes, documents et renseignements se rapportant à un endroit prohibé ou qui y sont utilisés, ou quelque chose en cet endroit, et qui lui avaient été remis confidentiellement par des personnes détenant une charge au service de Sa Majesté et qu'il s'était procuré et auxquels il avait accès en raison d'une position, en qualité d'une personne occupant ou ayant occupé une position au service de Sa Majesté, et en qualité d'une personne qui détient ou a détenu un contrat conclu au nom de Sa Majesté, ainsi qu'un contrat dont l'exécution totale ou partielle a eu lieu dans un endroit prohibé, et en qualité d'une personne qui était ou avait été employée sous l'autorité d'une personne qui détenait une telle position ou un tel contrat;

1. communiqué des croquis, plans, modèles, articles, notes, documents et renseignements à une personne autre qu'une personne à laquelle il était autorisé à les communiquer, et autre qu'une personne à qui il est dans l'intérêt de l'Etat et de son devoir de les communiquer;

2. utilisé des renseignements en sa possession, utiles à une puissance étrangère, à savoir, l'Union des républiques socialistes soviétiques et de quelque autre manière nuisible à la sécurité et aux intérêts de l'Etat;

d) reçu des croquis, plans, modèles, articles, plans, notes, documents et renseignements, sachant et ayant des motifs raisonnables de croire, à l'époque où il les a reçus, que les croquis, plans, modèles, articles, notes, documents et renseignements lui étaient communiqués en contravention de la Loi sur les secrets officiels. 3 Georges VI, chapitre 49;

e) et ayant en sa possession et sous son contrôle des croquis, plans, modèles, articles, notes, documents et renseignements relatifs à des munitions de guerre, les a communiqués directement ou indirectement à une

puissance étrangère, à savoir, l'Union des républiques socialistes soviétiques, et de quelque autre manière nuisible à la sécurité et aux intérêts de l'Etat;

La Cour prononce la sentence suivante:
Il est considéré et jugé que ledit

FRED ROSE

soit emprisonné et détenu au pénitencier de St-Vincent de Paul durant une période de six ans, à compter de la date des présentes.

PAR LA COUR,
(Signé) M. A. HURTEAU,
Sous-greffier de la Couronne
pour le District de Montréal.

(SCEAU)

COPIE CONFORME

(Signé) J. CLEO. GUIMOND,
Greffier de la Couronne pour
le District de Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU BANC DU ROI
(Juridiction de la Couronne)

No 132

LE ROI *vs* FRED ROSE

CERTIFICAT:

Je, J.-Cléo. Guimond, Greffier de la Couronne pour le district de Montréal, certifie par les présentes que Fred Rose, l'accusé dans la cause précitée, a comparu pour subir son procès, dans la ville de Montréal, province de Québec, devant la Cour du Banc du Roi, juridiction de la Couronne, présidée par l'honorable juge Wilfrid Lazure et avec un jury de langue anglaise dûment assermenté dans la présente cause, sur une accusation de conspiration, aux termes de la Loi sur les serments officiels, le 28 mai 1946; que, le 15 juin 1946, ledit Fred Rose fut trouvé coupable de l'accusation précitée, par le jury assermenté dans la cause, et, le 20 juin 1946, fut condamné par le juge présidant à subir une sentence de six ans au pénitencier, la période de ladite sentence devant être calculée à compter de cette dernière date.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes mon seing et le sceau de ladite Cour ce treizième jour de janvier 1947.

(Signé) J.-CLEO. GUIMOND,
Greffier de la Couronne pour le district de Montréal.

(SCEAU)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU BANC DU ROI
(Juridiction d'appel)

No 515

MONTRÉAL, ce 20 décembre 1946

PRÉSENTS:—

Les honorables juges GALIPEAULT,
ST-JACQUES,
BARCLAY,
BISSONNETTE,
GAGNÉ.

FRED ROSE,

APPELANT,

— et —

SA MAJESTÉ LE ROI,

INTIMÉE.

La Cour ayant entendu le procureur de l'appelant et ce qu'avait à dire le procureur de la Couronne représentant Sa Majesté le Roi, ayant pris communication du dossier et sur le tout délibéré,

Cette Cour de Notre Souverain Seigneur le Roi, après avoir considéré, décidé et finalement jugé que l'appel dudit Fred Rose, quant à la sentence prononcée contre lui, devrait être rejeté, REJETTE ledit appel et CONFIRME la sentence,

Il est de plus ordonné que ce jugement soit mis au dossier de la cause et transmis avec ledit dossier au Greffe de la Couronne pour y être enregistré et faire partie de ses archives.

Signée: J. A. GAGNÉ,
Juge désigné par le Président du Tribunal pour rendre ce jugement

COPIE CONFORME

(Signé) LAPORTE ET FALARDEAU,
Greffier des Appels.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL,

No 509

COUR DU BANC DU ROI
(Juridiction d'appel)

MONTRÉAL, ce 20 décembre 1946

PRÉSENTS:—

Les honorables juges GALIPEAULT,
ST-JACQUES,
BARCLAY,
BISSONNETTE,
GAGNÉ.

FRED ROSE,

APPELANT,

— et —

SA MAJESTÉ LE ROI,

INTIMÉE.

La Cour ayant entendu le procureur de l'appelant et ce qu'avait à dire le procureur de la Couronne représentant Sa Majesté le Roi, ayant pris communication du dossier et sur le tout délibéré,

Cette Cour de Notre Souverain Seigneur le Roi, après avoir considéré, décidé et finalement jugé que l'appel dudit Fred Rose devrait être rejeté; REJETTE ledit appel, MAINTIENT le verdict,

Il est de plus ordonné que ce jugement soit mis au dossier de la cause et transmis avec ledit dossier au Greffe de la Couronne pour y être enregistré et faire partie de ses archives.

Signée: J. A. GAGNÉ,
Juge désigné par le Président du Tribunal pour rendre ce jugement.

COPIE CONFORME

(Signé) LAPORTE ET FALARDEAU,
Greffier des Appels.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. St-Laurent,—Que Fred Rose, député de Cartier, ayant été jugé coupable d'un acte criminel et condamné à six ans d'emprisonnement et n'ayant pas purgé la peine qui lui a été imposée, se trouve et continue d'être dans l'incapacité de siéger ou de voter dans cette Chambre, il est ordonné à M. l'Orateur d'émettre son mandat au Directeur général des élections afin que celui-ci émette un nouveau bref pour l'élection d'un nouveau député pour représenter au parlement actuel le district électoral de Cartier à la place de Fred Rose jugé et condamné tel que mentionné plus haut.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, M. l'Orateur émet son mandat au Directeur général des élections afin que celui-ci émette un nouveau bref d'élection dans ledit district électoral.

M. Mackenzie King présente le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui subit sa première lecture.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Depuis mon arrivée au Canada, j'ai visité les neuf provinces. Je vous rencontre aujourd'hui pour la première fois, à l'ouverture d'une session parlementaire. Je tiens à vous dire dès l'abord combien je prise ces nouvelles relations. Je les apprécie d'autant plus qu'elles me permettent de continuer en temps de paix les rapports mémorables que j'ai eus en temps de guerre avec les troupes du Canada.

La nouvelle année est heureusement marquée par une détente dans les relations internationales. Malgré maintes déceptions, un progrès notable vers le relèvement du monde s'est produit en 1946. Le Canada a assumé toutes ses responsabilités dans l'élaboration de la paix et dans les tâches qu'impose la restauration de l'univers. Nul pays n'occupe aujourd'hui une place supérieure dans l'estime des autres nations.

L'établissement d'une paix durable reste la préoccupation primordiale des peuples. C'est là la pierre angulaire de notre politique extérieure.

L'instabilité de la situation du monde, conséquence inévitable de la guerre, a rendu extrêmement difficile l'instauration de la paix. Il y a toutefois eu progrès. Après des conférences prolongées, l'accord s'est fait sur les traités de paix, qui seront bientôt signés, avec l'Italie, la Finlande, la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie. Vous serez invités à approuver les traités dont le Canada devient signataire.

Les Nations Alliées sont maintenant en voie de déterminer l'avenir de l'Allemagne et de l'Autriche. Le Canada a récemment fait connaître l'attitude positive qu'il entend adopter à l'égard de ces règlements.

En ce qui concerne les mesures d'ordre international prises pour soulager les infortunés et relever les pays ravagés par la guerre, le Canada a joué un rôle de premier plan. Nous avons lieu de nous réjouir de ce que notre pays ait pu participer comme il l'a fait à l'allégement des souffrances humaines, à la distribution de vivres aux affamés et à la restauration des pays dévastés. De concert avec d'autres nations, le Canada cherche à résoudre le problème troublant des personnes déplacées, et à accroître la collaboration internationale en divers domaines.

C'est la politique du Gouvernement d'assurer aux Nations Unies l'appui chaleureux du Canada. Il accorde une attention particulière aux débats relatifs à l'énergie atomique, de même qu'à la réglementation et à la réduction des armements. Mes Ministres suivent aussi avec intérêt l'activité des Nations Unies concernant la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que les méthodes à employer pour assurer le respect intégral des obligations acceptées par tous les membres des Nations Unies à cet égard. Le Gouvernement a l'intention de proposer la création d'un comité spécial composé de membres des deux Chambres qui sera chargé d'étudier ces questions et de faire rapport à leur sujet.

L'Assemblée générale des Nations Unies a terminé, le mois dernier à New-York, sa première session qui avait débuté à Londres il y a un an. La délégation du Canada, aussi bien à Londres qu'à New-York, représentait le Gouvernement et l'Opposition, ainsi que les deux Chambres du Parlement. La

délégation canadienne a participé activement et de façon pratique aux travaux de l'Assemblée, du Conseil économique et social, de la Commission de l'énergie atomique et d'autres organismes internationaux. Vous serez invités à examiner des mesures législatives destinées à permettre au Canada de remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, et à approuver d'autres ententes découlant de l'extension que prend la structure de l'organisation internationale.

Le Canada a accueilli avec faveur la décision prise par les Nations Unies de convoquer une Conférence internationale du commerce et de l'emploi. On espère que, de cette conférence, sortira une charte internationale qui, abolissant ou réduisant les restrictions, assurera l'essor continu du commerce international Au cours de l'automne, des entretiens préliminaires sur le commerce ont eu lieu à Londres entre les nations du Commonwealth. Les discussions se poursuivent avec d'autres membres des Nations Unies. La délégation canadienne à cette conférence recevra instructions de favoriser le plus possible cet effort concerté des Nations Unies en vue de supprimer les entraves au commerce et d'aider ainsi à maintenir l'emploi à un niveau élevé.

Dans notre propre pays, le passage de la guerre à la paix s'est effectué rapidement. Le rapatriement et la démobilisation des troupes sont à peu près terminés. Presque tous les ayants droit d'anciens combattants sont rendus au Canada. Les trois services armés ont été réunis sous la juridiction d'un seul ministre de la couronne. Les armées de mer, de terre et de l'air font présentement l'objet d'une réorganisation conforme aux nécessités d'après-guerre.

L'industrie est presque entièrement réadaptée, des fins de guerre, à la production du temps de paix. Plus d'un million de personnes sont passées de l'armée et des industries de guerre à des emplois civils ordinaires. Jamais l'embauchage ne s'est élevé à un si haut niveau. Il dépasse de 30 p. 100 celui de 1939. Au cours de 1946, le commerce extérieur du Canada a atteint des sommets inconnus jusqu'ici en temps de paix. Jamais, en temps de paix, le revenu national n'a pris de telles proportions. Les perspectives du commerce et de l'emploi, en 1947, sont des plus favorables.

Malgré l'ample rendement de toutes les industries primaires, la demande de produits naturels de la ferme, des pêcheries, des mines et des forêts continue de dépasser la production. Grâce à des accords relatifs à l'organisation des marchés, le Gouvernement cherche à assurer la sécurité et la stabilité constante du revenu des producteurs primaires.

Bon nombre de régies et de restrictions, en vigueur durant et immédiatement après le conflit, n'existent plus. D'autres ont fait l'objet d'un relâchement considérable. On a supprimé la régie des salaires et des traitements, de même que celle d'une foule de prix et de denrées. La suppression d'autres régies se poursuit d'une façon ordonnée.

Le Gouvernement a adopté pour ligne de conduite de ne maintenir, à l'égard des prix et des denrées, que les régies jugées nécessaires pour protéger les consommateurs contre une hausse subite et marquée du coût de la vie, et pour assurer une distribution équitable des denrées et des services essentiels dont il y a pénurie. Vous serez invités à étudier les mesures qui pourront s'imposer pour maintenir l'application de ce programme, une fois expirée la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales. A l'égard des domaines où il paraîtrait bon de maintenir ces mesures transitoires ou d'autres de cette nature, les projets de loi nécessaires seront soumis à votre appobation dans le plus bref délai possible.

Quant aux mesures édictées sous l'empire des pouvoirs de guerre dont le besoin existera pendant une période prolongée, les projets de loi propres à donner à leurs dispositions une forme statutaire seront déposés sans retard. Par suite de cette façon de procéder, vous serez saisis d'un certain nombre de mesures

concernant, entre autres questions, les relations ouvrières, l'agriculture, l'organisation des marchés, l'immigration, la défense, les finances et le commerce d'exportation.

La pénurie des matériaux de construction accuse une réduction progressive, de sorte que s'accroît la construction de nouveaux logements. En dépit de tous les obstacles, le nombre des unités d'habitation terminées en 1946 a pratiquement atteint l'objectif fixé par le Gouvernement. La collaboration des autorités provinciales et municipales a notablement aidé à l'aménagement de logements d'urgence.

Depuis la dernière session du Parlement, des négociations tendant à la conclusion d'accords fiscaux se sont poursuivies avec certaines provinces. Au cours de ces entretiens, les propositions fédérales ont fait l'objet de modifications destinées à résoudre les problèmes particuliers à chaque province et à procurer à toutes un traitement paritaire.

Des accords fiscaux avec plusieurs provinces ont été convenus. Le Gouvernement est prêt à passer des ententes analogues avec les autres provinces. Vous serez invités à approuver les accords fiscaux qui seraient conclus.

Mes Ministres se sont engagés, une fois établies des relations financières acceptables avec les provinces, à tâcher, dans une conférence générale ou autrement, d'élaborer avec elles des ententes satisfaisantes sur les mesures relatives aux placements publics et à la sécurité sociale.

Il sera proposé, au cours de la présente session, des modifications à la loi des pensions de vieillesse.

Vous serez invités à étudier une mesure destinée à rectifier la représentation à la Chambre des communes en conformité de l'amendement récemment apporté à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Des amendements à la loi des élections fédérales seront également soumis à votre examen.

Il vous sera en outre demandé, au cours de la session, d'approuver certaines autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et les crédits de l'année prochaine vous seront présentés. Les crédits révéleront des réductions appréciables et encourageantes des dépenses publiques.

Vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue d'assurer tous les services essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations et guider les nations dans les efforts qu'elles tentent pour instaurer une paix juste et durable.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude vendredi prochain, et que cet ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills et les avis de motions du gouvernement, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un comité spécial soit désigné pour dresser avec toute la diligence possible, les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ce comité devant se composer de MM. Mackenzie, Chevrier, Casselman, Knowles et Weir.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général que M. l'Orateur lit comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du Conseil nommant le très honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, le très honorable Louis-S. St-Laurent, Secrétaire d'état pour les Affaires extérieures, et l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa,
Le 30 janvier 1947.

M. l'Orateur dépose alors le rapport des Bibliothécaires du Parlement, qui se lit ainsi:

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous soumettre le rapport de la bibliothèque pour l'année 1946.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés, reçus en don et déposés en vertu de la Loi du droit d'auteur au cours de l'année 1946, est actuellement sous presse; la distribution s'en fera d'ici quelques semaines.

On a rétabli le crédit affecté à l'achat des livres et qui avait été fort réduit en 1942, mais, l'an dernier, le prix des livres et le coût des services essentiels ont subi une hausse considérable. Tout de même, la bibliothèque s'est enrichie, croyons-nous, de la plupart des ouvrages de valeur susceptibles de répondre aux exigences du Parlement.

A la récente session des Nations Unies, l'honorable Paul Martin, alors Secrétaire d'Etat, s'est entendu avec M. Trygve Lie, Secrétaire permanent de ladite organisation, pour que tous les documents publiés par cette dernière, en anglais et en français, fussent distribués gratuitement à la bibliothèque du Parlement. Nos sincères remerciements à ces messieurs.

Lors de son assemblée tenue le 22 mai 1946, le Comité mixte de la bibliothèque du Parlement a fait les recommandations suivantes:

1. Que les mesures nécessaires soient prises pour repeindre l'intérieur de la bibliothèque et pour remplacer par un système de chauffage à l'eau chaude le chauffage à vapeur actuellement installé dans la partie centrale de la bibliothèque.

2. Que, pour atténuer l'encombrement dans la bibliothèque, le gouvernement envisage la nécessité de faire entreposer ailleurs tous les volumes et documents que les bibliothécaires jugent actuellement inutiles aux besoins de la bibliothèque du Parlement. Ces volumes et documents pourront plus tard servir de noyau à une Bibliothèque nationale qui, de l'avis de votre Comité, devrait être située à Ottawa, et dont la nécessité se fait depuis longtemps sentir.

3. Que l'on adopte un système de microfilmage des journaux reliés, au moyen d'une machine à lire les microfilms, et par l'acquisition des éditions microfilmiques courantes d'un certain nombre de journaux.

4. Que soit complétée, le plus tôt possible, l'installation du nouveau système d'éclairage commencée l'an dernier.

5. Qu'il soit procédé à la reclassification du personnel de la bibliothèque par la Commission du Service civil, et que soient retenus à titre temporaire, les services d'un catalogueur expérimenté et d'un dactylo-classeur spécialisé, en vue d'entreprendre le nouveau cataloguement partiel des livres de la bibliothèque selon les méthodes de la bibliothèque du Congrès, et que soit engagé un apprenti qui se formera auprès des relieurs expérimentés actuels.

Le rapport du Comité a été adopté par le Sénat le 30 mai, et par la Chambre des communes, le 19 juin 1946.

D'après les renseignements fournis par le ministère des Travaux publics, on doit terminer bientôt l'installation du nouveau système d'éclairage fluorescent et du système à l'eau chaude qui doit remplacer le chauffage à vapeur et l'on commencera aussi à repeindre l'intérieur de la bibliothèque.

Les bibliothécaires se sont vainement évertués à obtenir plus d'espace afin d'être en mesure non seulement de parer à l'encombrement actuel, mais aussi de loger les milliers de volumes qui s'accumulent chaque année sur les rayons de la bibliothèque. Toute la place étant littéralement envahie par les livres, le personnel ne dispose pratiquement d'aucun endroit où travailler, si ce n'est les alcôves et les bureaux réservés d'ordinaire aux membres des deux Chambres du Parlement.

On s'est abonné aux éditions microfilmiques d'une douzaine des principaux journaux, et l'on a ordonné l'achat d'une machine à lire les microfilms, espérant, par là, sauver de l'espace pour l'avenir.

Nous avons eu la chance d'accroître notre personnel temporaire d'un catalogueur expérimenté et d'un dactylo-classeur spécialisé, et l'on procède actuellement à un nouveau cataloguement des livres selon les méthodes de la bibliothèque du Congrès.

La Commission du Service civil opère en ce moment certains changements dans la classification du personnel.

Respectueusement soumis,

FELIX DESROCHERS,
F. A. HARDY,
Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, ce 30 janvier 1947.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des remaniements et transfert de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 123, approuvé le 9 janvier, 1947: transférant les pouvoirs, responsabilités et fonctions relativement à l'administration de l'Office du film sous l'empire de la loi de l'Office national du film, 1939, de l'honorable Brooke Claxton à l'honorable J. J. McCann.

Arrêté en conseil C. P. 134, approuvé le 14 janvier, 1947: transférant la division des secours de guerre et la division de l'aide volontaire en temps de guerre du ministère des services nationaux en temps de guerre au ministère de la santé nationale et du bien-être social.

Arrêté en conseil C. P. 211, approuvé le 21 janvier, 1947: transférant le travail relatif à la publicité faite pour les parcs nationaux du ministère des Mines et Ressources à la Commission des Expositions du ministère du Commerce.

Arrêté en conseil C. P. 256, approuvé le 23 janvier, 1947: transférant le travail du ministère des Mines et ressources au sujet de la production des pellicules cinématographiques et des photographies annonçant les parcs nationaux à l'Office national du Film.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie des propositions canadiennes pour la conclusion de la paix avec l'Allemagne.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux depuis le discours du budget de 1946 concernant les accords avec les provinces sur les taxes.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on imprime immédiatement 1,500 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français de la correspondance déposée aujourd'hui au sujet des accords fiscaux avec les provinces, et qu'on suspende à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures et 5 minutes de l'après-midi, jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 31 JANVIER 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'en vertu de l'ordre adopté hier il a émis son mandat pour que le Directeur général des élections émette un bref pour la tenue d'une élection dans le district électoral de Cartier (Montréal).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, en français et en anglais, d'août à décembre 1946 inclusivement; en anglais du 1er au 25 janvier 1947; et en français pour le mois de juillet 1946, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3180, approuvé le 9 août 1946: abrogeant C.P. 3626, du 17 mai 1943, concernant les "hôpitaux publics réguliers".

Arrêté en conseil C.P. 3263, approuvé le 1er août 1946: décret instituant un système de payement des blés fourragers, 1946-47.

Arrêté en conseil C.P. 3275, approuvé le 1er août 1946: exemptant les oranges du droit de douane, etc.

Arrêté en conseil C.P. 33/3290, approuvé le 2 août 1946: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 107/3290, approuvé le 2 août 1946: autorisant l'importation d'aéronefs usagés par la *Canadian Pacific Air Lines.*

Arrêté en conseil C.P. 119/3290, approuvé le 2 août 1946: relatif à l'impôt sur le revenu payable par les membres des Forces armées stationnés aux îles aléoutiennes.

Arrêté en conseil C.P. 3317, approuvé le 6 août 1946: relatif au recouvrement des bénéfices résultant de l'exportation canadienne de l'huile de lin.

Arrêté en conseil C.P. 3352, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains articles des Règlements de la défense du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 3353, approuvé le 9 août 1946: abrogeant C.P. 2798, du 10 avril 1942, subventionnant certains types de bateaux de pêche sur la côte du Pacifique, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3374, approuvé le 9 août 1946: révoquant la "régie" des scieries et des usines de façonnage du bois en Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 3396, approuvé le 9 août 1946: règlements sur les allocations de chômage aux marins marchands.

Arrêté en conseil C.P. 3398, approuvé le 9 août 1946: règlements de 1946 sur les licences d'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 3438, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Agriculture).

Arrêté en conseil C.P. 3442, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Finances).

Arrêté en conseil C.P. 3447, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Poste).

Arrêté en conseil C.P. 3456, approuvé le 14 août 1946: abrogeant les Règlements relatifs à la régie des véhicules automobiles.

Arrêté en conseil C.P. 3474, approuvé le 15 août 1946: abrogeant C.P. 4215, du 26 août 1940, concernant l'emmagasinage du blé.

Arrêté en conseil C.P. 3475, approuvé le 15 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Défense nationale pour l'Air).

Arrêté en conseil C.P. 3476, approuvé le 15 août 1946: supprimant la mention de la Loi des mesures de guerre dans l'arrêté en conseil C.P. 2677, du 14 septembre 1939, relatif à la création de la réserve spéciale du C.A.R.C., etc.

Arrêté en conseil C.P. 3477, approuvé le 15 août 1946: supprimant la mention de la Loi des mesures de guerre dans C.P. 1833, du 17 mars 1941, relatif aux conseils de guerre tenus au Canada, à l'égard des membres de la R.A.F., du C.A.R.C., etc.

Arrêté en conseil C.P. 3494, approuvé le 20 août 1946: abrogeant certains arrêtés en conseil (Défense nationale).

Arrêté en conseil C.P. 3504, approuvé le 20 août 1946: abrogeant C.P. 2992, du 8 mai 1945, relatif à la comptabilité des montants payables pour les services civils accomplis par les membres des Forces navales.

Arrêté en conseil C.P. 30/3535, approuvé le 21 août 1946: portant sur la confiscation de la monnaie étrangère, au-dessus de certains montants, en possession des forces armées canadiennes qui ont servi dans le nord-ouest de l'Europe.

Arrêté en conseil C.P. 3539, approuvé le 22 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3563, approuvé le 22 août 1946: nommant C. E. Payne à titre de membre alternant du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Alberta.

Arrêté en conseil C.P. 3572, approuvé le 22 août 1946: révoquant C.P. 634, du 27 janvier 1942, portant sur la vaccination, l'inoculation, etc., des membres des Forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 3578, approuvé le 22 août 1946: prorogeant le délai durant lequel peuvent être présentées des réclamations pour dommages résultant de l'explosion au Bassin de Bedford.

Arrêté en conseil C.P. 3582, approuvé le 27 août 1946: approuvant les prix pour les classes de blé autres que le n° 1 Manitoba du Nord.

Arrêté en conseil C.P. 3600, approuvé le 27 août 1946: révoquant certains arrêtés édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3602, approuvé le 27 août 1946: relatif à la nomination d'un régisseur de l'acier, d'un directeur des priorités, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3614, approuvé le 27 août 1946: révoquant C.P. 11538, du 22 décembre 1942, édicté en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3617, approuvé le 27 août 1946: concernant l'administration et la distribution des successions des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil C.P. 3628, approuvé le 27 août 1946: nommant A. C. Macphail au poste de président suppléant du Conseil régional du travail en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse, et du Conseil des Relations ouvrières en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 3632, approuvé le 27 août 1946: révoquant C.P. 7872, du 3 septembre 1942, relatif à l'émission, par la Société de la Croix-Rouge, de certificats de compétence pour le soin des malades à domicile.

Arrêté en conseil C.P. 3633, approuvé le 27 août 1946: révoquant C.P. 3464, du 29 avril 1943, édicté en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 35/3663, approuvé le 30 août 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 37/3663, approuvé le 30 août 1946: nommant V. W. Scully au poste de membre temporaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, en remplacement du Dr W. A. MacIntosh.

Arrêté en conseil C.P. 140/3663, approuvé le 30 août 1946: autorisant l'importation d'aéronefs usagés par la *Canadair Limited*, Montréal.

Arrêté en conseil C.P. 3664, approuvé le 29 août 1946: révoquant C.P. 1309, du 4 mars 1944, édicté en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3666, approuvé le 29 août: établissant un régime tarifaire pour les serviettes, tissus à touailles, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3667, approuvé le 29 août 1946: exemptant les importations de homard frais des droits de douane durant la période comprise entre le 1er septembre 1946 et le 15 février 1947.

Arrêté en conseil C.P. 3676, approuvé le 29 août 1946: interdisant l'exportation des pieux en bois, sauf moyennant licence.

Arrêté en conseil C.P. 3689, approuvé le 30 août 1946: relatif à l'enregistrement d'un vote de grève, sous la surveillance du Gouvernement.

Arrêté en conseil C.P. 3723, approuvé le 4 septembre 1946: relatif au payement de prix rajusté à l'égard des approvisionnements en huile de lin aux mains des broyeurs de graine de lin le 31 juillet 1946.

Arrêté en conseil C.P. 3724, approuvé le 12 septembre 1946: modification des Règlements d'application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en ce qui concerne l'agriculture intermittente.

Arrêté en conseil C.P. 19/3727, approuvé le 5 septembre 1946: élargissant la définition des mots "qui ont été en activité de service outre-mer dans les forces militaires".

Arrêté en conseil C.P. 21/3727, approuvé le 5 septembre 1946: autorisant l'institution de cours de formation en sténographie et dactylographie, ainsi que le versement d'allocations spéciales, etc.

Arrêté en conseil C.P. 38/3727, approuvé le 5 septembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 85/3727, approuvé le 5 septembre 1946: autorisant la continuation du Programme R. à la Grosse Isle.

Arrêté en conseil C.P. 3748, approuvé le 10 septembre 1946: ordonnant à la Commission canadienne du blé de distribuer aux titulaires de certificats de producteurs le surplus résultant de ses opérations depuis 1943.

Arrêté en conseil C.P. 3764, approuvé le 10 septembre 1946: révoquant C.P. 4122, du 13 décembre 1939, relatif à l'abaissement de grade ou d'emploi des sous-officiers brevetés et des sous-officiers en activité de service.

Arrêté en conseil C.P. 22/3802, approuvé le 11 septembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 3856, approuvé le 17 septembre 1946: ordonnant aux détenteurs de la graine de lin invendue le 31 juillet 1946 de payer un prix de rajustement à la Commision canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 3870, approuvé le 17 septembre 1946: retranchant le mot "suppléant" dans l'arrêté en conseil nommant le commandant d'escadre L. H. Phinney au poste de commissaire spécial suppléant des ouvrages de défense dans le Nord-Ouest du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 3922, approuvé le 19 septembre 1946: autorisant le payement de drawback aux minotiers pour l'année de récolte 1946-47.

Arrêté en conseil C.P. 3940, approuvé le 19 septembre 1946: révoquant C.P. 10675, du 24 novembre 1942, réglementant l'acquisition de propriétés immobilières par Sa Majesté.

Arrêté en conseil C.P. 4002, approuvé le 24 septembre 1946: nommant M. René Gravel à titre de membre du Conseil des Relations ouvrières en temps de guerre pour la province de Québec.

Arrêté en conseil C.P. 165/4010, approuvé le 25 septembre 1946: modifiant les Règlements relatifs au congé accordé aux employés du Gouvernement pour service dans les Forces armées—Surveillants des organismes des services auxiliaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4044, approuvé le 26 septembre 1946: règlements de 1946 sur le transport des personnes à charge.

Arrêté en conseil C.P. 4007, approuvé le 3 octobre 1946: relatif à la convention avec le *British Columbia Fruit Board* concernant la mise sur le marché des pommes récoltées en 1946.

Arrêté en conseil C.P. 4008, approuvé le 3 octobre 1946: réglementant les opérations du *British Columbia Fruit Board.*

Arrêté en conseil C.P. 4189, approuvé le 8 octobre 1946: règlements sur les fourrages.

Arrêtés en conseil C.P. 22/4202, approuvé le 9 octobre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de leur service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 130/4202, approuvé le 9 octobre 1946: autorisant l'importation d'un aéronel usagé.

Arrêté en conseil C.P. 4216, approuvé le 11 octobre 1946: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 858, du 9 février 1945, relatif au statut d'immigrants des personnes à la charge des membres des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 4235, approuvé le 11 octobre 1946: révoquant les règlements édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre, en ce qui concerne l'insigne du service de guerre, catégorie "Service général".

Arrêté en conseil C.P. 4316, approuvé le 17 octobre 1946: instituant un organisme de recherches (section de défense) au sein du ministère de la Défense nationale.

Arrêté en conseil C.P. 43/4317, approuvé le 18 octobre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de leur service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 121/4317, approuvé le 18 octobre 1946: révoquant les règlements relatifs au remboursement des droits de douane et taxes payés sur les marchandises importées au Canada, à leur exportation du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 122/4317, approuvé le 18 octobre 1946: révoquant les règlements relatifs au payement du drawback sur les matières employées dans la fabrication d'instruments aratoires, etc.

Arrêté en conseil C.P. 123/4317, approuvé le 18 octobre 1946: révoquant les règlements relatifs au payement du drawback sur le thé exporté.

Arrêté en conseil C.P. 4318, approuvé le 17 octobre 1946: fixant les prix à payer pour le blé Durum ambre de l'Ouest canadien, sous le régime des Règlements de 1946-47 sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 4330, approuvé le 17 octobre 1946: modifiant les Règlements concernant le payement de l'allocation de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 4359, approuvé le 22 octobre 1946: relatif au payement d'une prime aux commerçants de bois de chauffage.

Arrêté en conseil C.P. 4366, approuvé le 22 octobre 1946: nommant C. A. L. Murchison, C.R., au poste de président du Conseil national du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4410, approuvé le 24 octobre 1946: nommant L. B. Pearson à la Commission de contrôle du change étranger, en remplacement de N. A. Robertson.

Arrêté en conseil C.P. 4461, approuvé le 29 octobre 1946: concernant les versements par les broyeurs de graine de lin à la Corporation de la stabilisation des prix des denrées.

Arrêté en conseil C.P. 4463, approuvé le 29 octobre 1946: nommant Charles Tiberghien à titre de membre alternant du Conseil régional du travail en temps de guerre pour la province de Québec.

Arrêté en conseil C.P. 4466, approuvé le 29 octobre 1946: révoquant C.P. 3734, du 24 mai 1945 (Règlements d'application de la Loi sur la réduction des emblavures).

Arrêté en conseil C.P. 43/4516, approuvé le 30 octobre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de leur service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 4569, approuvé le 5 novembre 1946: interdisant l'exportation des produits glandulaires d'animaux, etc., sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 4591, approuvé le 5 novembre 1946: révoquant C.P. 4574, du 4 juin 1943, qui suspendait certains règlements concernant le dragage et l'extraction hydraulique quant aux travaux obligatoires.

Arrêté en conseil C.P. 75/4603, approuvé le 6 novembre 1946: prolongeant la période d'emploi de précepteurs et de chargés de cours civils à l'égard du programme scolaire de l'Armée.

Arrêté en conseil C.P. 4685, approuvé le 12 novembre 1946: révoquant C.P. 7483, du 28 décembre 1945, visant la marine royale canadienne (réserve).

Arrêté en conseil C.P. 22/4694, approuvé le 13 novembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 4711, approuvé le 14 novembre 1946: portant sur le contrôle des importations.

Arrêté en conseil C.P. 4726, approuvé le 14 novembre 1946: interdisant l'exportation, sauf moyennant licence, des papiers de revêtement et de construction, des produits d'amiante pour construction, etc.

Arrêté en conseil C.P. 4727, approuvé le 14 novembre 1946: supprimant les produits concentrés complets du lait, les fèves blanches et les fèves jaunes (*Yellow eye*), de la liste des produits désignés comme marchandises primées.

Arrêté en conseil C.P. 4728, approuvé le 14 novembre 1946: abrogeant C.P. 7191, du 12 septembre 1941, qui interdisait l'achat de caoutchouc de tout autre que la *Polimer Corporation*.

Arrêté en conseil C.P. 4779, approuvé le 19 novembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4794, approuvé le 19 novembre 1946: révoquant certains arrêtés édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4829, approuvé le 21 novembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil rendus sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, quant au droit de douane et aux taxes sur produits importés.

Arrêté en conseil C.P. 4869, approuvé le 26 novembre 1946: ordonnant le transfert de $12,000,000.00 du compte de récolte de 1945 au compte de récolte de 1944 de la Commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 4876, approuvé le 26 novembre 1946: décret de 1947 concernant les Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires.

Arrêté en conseil C.P. 4878, approuvé le 26 novembre 1946: relativement aux avances pour achat de grain—Règlements sur les grains de l'Est et Règlements sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 4904, approuvé le 28 novembre 1946: révoquant la Partie II de l'Ordonnance de 1943 régissant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4937, approuvé le 28 novembre 1946: révoquant le Décret concernant les traitements en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4900, approuvé le 5 décembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4977, approuvé le 3 décembre 1946: révoquant C.P. 1523 du 9 mars 1943, qui autorisait le versement d'une subvention pour l'amélioration des conditions hygiéniques, à Halifax, N.-E.

Arrêtés en conseil C.P. 58/4981 C.P. 69/4981, approuvé le 4 décembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 289/4981, approuvé le 4 décembre 1946: autorisant l'importation, par la *Canadair Limited*, d'aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 4990, approuvé le 5 décembre 1946: nommant G. M. Jarvis à titre de régisseur des substances radio-actives.

Arrêté en conseil C.P. 5012, approuvé le 5 décembre 1946: révoquant la nomination du régisseur des opérations de firmes qui se livrent au transport de marchandises sur les Grands Lacs et le St-Laurent.

Arrêté en conseil C.P. 5037, approuvé le 10 décembre 1946: abrogeant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 26/5055, approuvé le 11 décembre 1946: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 54/5055, approuvé le 11 décembre 1946: modifiant l'ordonnance relative à la Commission d'inspection du Canada, 1946.

Arrêté en conseil C.P. 133/5055, approuvé le 11 décembre 1946: autorisant l'importation d'un aéronef Noorduyn par *Barney Lamm*.

Arrêté en conseil C.P. 58/5100, approuvé le 13 décembre 1946: autorisant une indemnisation en cas de perte de colis postaux recommandés à destination des membres des Forces armées du Canda outre-mer.

Arrêté en conseil C.P. 5102, approuvé le 13 décembre 1946: révoquant C.P. 7473 du 23 septembre 1941, qui interdisait les importations du Japon, etc.

Arrêté en conseil C.P. 5103, approuvé le 12 décembre 1946: modifiant les Règlements de 1946 sur le transport des personnes à charge.

Arrêté en conseil C.P. 5178, approuvé le 17 décembre 1946: révoquant C.P. 6785 du 31 juillet 1942, qui établissait la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 5180, approuvé le 19 décembre 1946: révoquant l'institution du Comité interministériel du logement.

Arrêtés en conseil C.P. 22/5192 C.P. 29/5192, approuvés le 18 décembre 1946: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 5204, approuvé le 19 décembre 1946: nommant W. E. Uren à titre de régisseur de l'acier, en remplacement de Martin A. Hoey, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 5324, approuvé le 23 décembre 1946: modifiant les Règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5235, approuvé le 19 décembre 1946: autorisant la dissolution de la *Canadian Wool Board, Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 5236, approuvé le 19 décembre 1946: abolissant la régie du charbon et du coke, nouvelles nominations à la Commission fédérale du combustible, etc.

Arrêté en conseil C.P. 5263, approuvé le 23 décembre 1946: autorisant l'émission de la Médaille du Souvenir aux veuves, aux mères, etc., des membres du Corps des pompiers.

Arrêté en conseil C.P. 5270, approuvé le 23 décembre 1946: révoquant certains décrets édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre, relativement à la vente des explosifs.

Arrêté en conseil C.P. 5301, approuvé le 23 décembre 1946: relatif au contrôle des importations.

Arrêté en conseil C.P. 32/5303, approuvé le 24 décembre 1946: nommant J. E. Van Buskirk à titre de membre de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 35/5303, approuvé le 24 décembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 5324, approuvé le 27 décembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6, approuvé le 3 janvier 1947: révoquant certaines ordonnances au sujet des cours martiales.

Arrêté en conseil C.P. 25, approuvé le 3 janvier 1947: révoquant certaines ordonnances adoptées en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 37, approuvé le 7 janvier 1947: prorogeant jusqu'au 27 mars 1947, les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 1184, approuvé le 27 mars 1946, conférant certains pouvoirs aux autorités municipales au sujet des permis de construction.

Arrêté en conseil C.P. 55, approuvé le 7 janvier 1947: révoquant la nomination de Norman M. Scott comme régisseurs de la compagnie *Bloctube Controls of Canada Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 60, approuvé le 7 janvier 1947: modifiant les règlements du contrôle des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 67, approuvé le 7 janvier 1947: révoquant les ordonnances relatives au bien-être et au soin des réfugiés.

Arrêté en conseil C.P. 77, approuvé le 9 janvier 1947: modifiant les règlements relatifs aux grains de l'ouest de façon à prohiber l'utilisation du blé propre à la consommation humaine pour la production de l'alcool.

Arrêté en conseil C.P. 105, approuvé le 9 janvier 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6993 du 3 septembre 1943 adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 125, approuvé le 9 janvier 1947: modifiant les règlements sur les relations entre patrons et ouvriers en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 156, approuvé le 14 janvier 1947: modifications aux règlements revisés au sujet du commerce avec l'ennemi (1943).

Arrêtés en conseil C.P. 80/202 et 87/202, approuvé le 17 janvier 1947: prorogeant le temps fixé à certains fonctionnaires pour opter en faveur d'une contribution sous l'empire de la loi des pensions de retraite du service civil durant la période de leur emploi temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 204, approuvé le 16 janvier 1947: modifiant l'ordonnance relative au boni spécial versé aux membres de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 232, approuvé le 21 janvier 1947: modifiant l'ordonnance de 1943 sur le contrôle des salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 244, approuvé le 21 janvier 1947: prohibant l'exportation de streptomycine sans permis.

Arrêté en conseil C.P. 268, approuvé le 23 janvier 1947: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 7355 au sujet de la déportation des Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 269, approuvé le 23 janvier 1947: révoquant plusieurs ordonnances au sujet des Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 270, approuvé le 23 janvier 1947: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 946, au sujet de la résidence, du contrôle, etc., des personnes de race japonaise.

Arrêté en conseil C.P. 271, approuvé le 23 janvier 1947: modifiant deux ordonnances au sujet des Japonais.

Il dépose aussi sur la Table,—Copies des rapports de la conférence fédérale-provinciale 1945.—Mémoires du Dominion et des provinces et délibérations de la conférence plénière. (Versions française et anglaise.)

Aussi,—Correspondance additionnelle entre le gouvernement fédéral et les provinces d'Ontario et de Québec au sujet des accords fiscaux avec les provinces.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'accords, protocoles et échanges de notes entre le Canada et divers pays, comme suit:

Echange de notes entre le Canada et la France visant la mainlevée du contrôle du gouvernement sur certains biens privés. Datées à Ottawa les 12 février, 22, 23 et 27 mars et 3 avril 1946. (Recueil des traités, 1946, No 16.) (Versions française et anglaise.)

Protocole entre le Canada et d'autres puissances prorogeant la durée de la convention sanitaire internationale de 1944 portant modification de la convention sanitaire internationale de 1926. Signé à Washington le 23 avril 1946. (Recueil des traités, 1946, No 23.) (Versions française et anglaise.)

Protocole entre le Canada et d'autres puissances prorogeant la durée de la convention sanitaire internationale pour la navigation aérienne de 1944 portant modification de la convention sanitaire internationale pour la navigation aérienne du 12 avril 1933. Signé à Washington le 23 avril 1946. (Recueil des traités, 1946, No 24.) (Versions française et anglaise.)

Accord financier entre le Canada et la Belgique, avec un échange de notes. Signé à Ottawa le 25 octobre 1945. (Recueil des traités, 1945, No 22.)

Accord financier entre le Canada et la Tchécoslovaquie. Signé à Ottawa le 1er mars 1945. (Recueil des traités, 1945, No 25.)

Accord financier entre le Canada et la Norvège, avec un échange de notes. Signé à Ottawa le 25 juin 1945. (Recueil des traités, 1945, No 27.)

Accord financier entre le Canada et les Pays-Bas, avec un échange de notes. Signé à Ottawa le 1er mai 1945. (Recueil des traités, 1945, No 28.)

Accord entre le Canada et la Tchécoslovaquie modifiant l'Accord financier conclu entre les deux pays le 1er mars 1945 Signé à Ottawa le 26 juin 1945. (Recueil des traités, 1945, No 29.)

Accord entre le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine et l'Inde et l'Union soviétique, concernant les prisonniers de guerre et les civils libérés par les armées alliées. Signé en Crimée le 11 février 1945. (Recueil des traités, 1945, No 30.)

Accord financiers entre le Canada et les Indes néerlandaises, avec un échange de notes. Signé à Ottawa le 9 octobre 1945. (Recueil des traités, 1945, No 31.)

Echange de notes entre le Canada et Terre-Neuve constituant un Accord relatif à la formation, au Canada, de l'ancien personnel militaire de Terre-Neuve. Signées à Saint-Jean, Terre-Neuve, les 14 et 27 février 1946. (Recueil des traités, 1946, No 11.)

Accord financier entre le Canada et les Pays-Bas, avec un échange de notes. Signé à Ottawa le 5 février 1946. (Recueil des traités, 1946, No 19.)

Accord financier entre le Canada et la Chine, avec un échange de notes. Signé à Ottawa le 7 février 1946. (Recueil des traités, 1946, No 20.)

Accord financier entre le Canada et la Belgique, avec un échange de notes. Signé à Ottawa le 2 mai 1946. (Recueil des traités, 1946, No 21.)

Accord entre le Canada et l'Australie relatif aux services aériens entre les deux pays. Signé à Ottawa le 11 juin 1946. (Recueil des traités, 1946, No 22.)

Echange de notes entre le Canada et l'Union sud-africaine modifiant, pour la période du 1er mai au 31 décembre 1946, l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays concernant la laine importée au Canada. Signées à Cape Town les 16 avril et 14 mai 1946. (Recueil des traités, 1946, No 25.)

Echange de notes entre le Canada et Terre-Neuve prorogeant l'Accord relatif au service commercial des Lignes aériennes Trans-Canada à Terre-Neuve conclu à la suite d'un échange de notes en février 1942. Signées à Saint-Jean, Terre-Neuve, les 18 mars et 12 avril 1946. (Recueil des traités, 1946, No 26.)

Echange de notes entre le Canada et l'Union sud-africaine prorogeant, pour la période du 1er juin au 31 décembre 1946, l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays concernant la laine effilochée utilisée dans les feutres servant aux fabricants de papier importée au Canada. Signées à Cape Town le 12 juin 1946. (Recueil des traités, 1946, No 27.)

Protocole supplémentaire, entre le Canada et d'autres puissances, à l'Accord international sur les règlements de la pêche de la baleine du 8 juin 1937 prorogeant au delà du 24 mars 1946 la saison de la pêche de la baleine pour 1945-1946. Sujet à signature à Londres le 15 mars 1946. (Recueil des traités, 1946, No 29.)

Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant la disposition du matériel de guerre de surplus et touchant les questions connexes. Signées à Ottawa les 11 et 15 juillet 1946. (Recueil des traités, 1946, No 31.)

Echange de notes entre le Canada et la Belgique constituant un Accord sur le règlement des réclamations de guerre. Signées à Bruxelles les 21 mai et 13 juillet 1946. (Recueil des traités, 1946, No 33.)

Echange de notes entre le Canada et le Vénézuéla, renouvelant le *modus vivendi* commercial du 26 mars 1941. Signées à Caracas le 9 avril 1946. (Recueil des traités, 1946, No 35.)

Echange de notes entre le Canada et l'Union sud-africaine, modifiant, pour la période du 1er août au 31 décembre 1946, l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays, concernant le tarif sur les oranges importées au Canada. Signées à Pretoria le 31 juillet 1946. (Recueil des traités, 1946, No 36.)

Echange de notes entre le Canada et la Chine, constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays. Signé à Nanking le 26 septembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 37.)

Echange de notes entre le Canada et l'Union sud-africaine modifiant, pour la période du 1er septembre 1946 au 31 mars 1947, l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays concernant l'importation de la laine à tapis au Canada. Signées à Pretoria le 22 octobre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 39.)

Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relativement à l'application et à l'interprétation de l'Accord (Rush-Bagot) de 1817 concernant les forces navales sur les Grands Lacs. Signées à Washington les 18 novembre et 5 décembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 40.)

Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique enregistrant un Accord sur l'abandon des réclamations provenant de collisions maritimes impliquant des navires des deux pays. Signées à Washington les 28 septembre et 13 et 15 novembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 42.)

Accord commercial entre le Canada et Nicaragua. Signé à Managua le 19 décembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 43.)

Accord entre le Canada et le Royaume-Uni sur le nolisement des navires. Signé à Ottawa le 31 décembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 44.)

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,— Rapport de la royale gendarmerie canadienne à cheval pour l'année terminée le 31 mars 1946. (Versions anglaise et française.)

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport annuel des procédures sous l'empire de la loi d'enquête sur les coalitions, durant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1946. (Versions anglaise et française.)

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Cinquante-quatrième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars, 1946.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1944-45.

M. Mackenzie, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des anciens combattants, y compris les rapports du Directeur des établissements des soldats et des terres destinées aux anciens combattants, du Président de la commission canadienne des pensions, du Président de la commission des allocations aux anciens combattants, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi du ministère des affaires des anciens combattants.

Aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi d'établissement de soldats.

Et aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. (Versions anglaise et française).

M. Howe, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Troisième rapport (final) de la commission canadienne d'aide mutuelle pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Aussi,—Copie du rapport de la commission royale nommée le 12 octobre 1944 en vertu des dispositions de la 1ère Partie de la loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C., 1927 sous la présidence de M. le juge W. F. Carroll, de Halifax, N.-E., pour faire enquête et rapport sur les problèmes et les questions soulevés par l'industrie de la houille au Canada.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3973, approuvé le 24 septembre, 1946, en vertu des dispositions de la loi sur l'aéronautique, modifiant les règlements de l'air, 1938, article 6, chapitre 28, Statuts de 1944.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 août, 1946,—Etat montrant:—1. Quelle quantité d'outillage contre incendie appartenant au service de protection contre les attaques aériennes a été aliénée par le gouvernement?

2. Quelle quantité de cet outillage a été vendue aux corporations municipales?

3. Quel a été prix de vente de cet outillage?

M. Gardiner, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de l'agriculture pour l'année financière terminée le 31 mars, 1946.

Aussi,—Règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les insectes nuisibles et autres fléaux, S.R.C., 1927, chapitre 47, pour restreindre le transport de l'orme et des produits de l'orme dans certaines régions de la province de Québec, à cause d'une maladie qui existe chez l'orme d'Europe (Hollande). (Versions française et anglaise).

Aussi,—Rapport sur les accords conclus en vertu de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939, telle que modifiée, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1946. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Copie d'un ordre ministériel modifiant les règlements promulgués en vertu de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux, chapitre 47, S.R.C. 1927, et de la production et à la vente des pommes de terre de semence. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 7097, approuvé le 27 novembre, 1945: annulant les règlements adoptés par l'arrêté en conseil C.P. 589, en date du 18 mars, 1939, sous l'empire de la loi sur les entrepôts frigorifiques, et leur substituant d'autres règlements. (Versions anglaise et française).

Et aussi,—Rapport annuel de la commission sur le soutien des prix agricoles pour l'année financière 1945-46.

M. Gibson, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'état du Canada pour l'année terminée le 31 mars, 1946.

Aussi,—Rapport des Archives publiques, pour l'année 1946. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport du commissaire des brevets pour l'année terminée le 31 mars, 1946. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Rapport de la Commission du service civil, pour l'année civile 1945. (Version française).

Et aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu de la loi sur la citoyenneté canadienne, tel qu'exigé par l'article 39, chapitre 15, Statuts de 1946.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 août, 1946,—Etat montrant:—Quelles ont été les sommes totales données sous forme d'aide financière ou de subventions aux provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan au cours des années 1940 à 1945?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 août, 1946,—Etat montrant:—1. Combien de porte-mitrailleuses Bren ont été déclarées de surplus et à qui ont-elles été vendues?

2. Combien le ministère en détient-il encore?

3. Combien de modèles de chars d'armée a-t-on fabriqués pour les fins de guerre?

4. Combien en restait-il de chaque modèle au Canada à la fin de la guerre ou depuis cette date?

5. Qu'est-il advenu de ces chars?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 août, 1946,—Etat montrant:—1. Quel était le montant des intérêts payés, au cours des années 1944 et 1945, à des résidents des Etats-Unis, par le gouvernement fédéral, sur les valeurs du gouvernement du Dominion détenues par des résidents de ce même pays?

2. Quel est le montant des dividendes et des intérêts payés par les corporations canadiennes à des résidents des Etats-Unis au cours des années 1945 et 1946?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 août, 1946,—Etat montrant:—Quel est le montant total que les compagnies possédées par le gouvernement ont payé, depuis leur institution, *a*) en réclame, *b*) en publicité, y compris les paiements pour le personnel de la publicité?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale, pour l'année terminée le 31 mars 1946, y compris les rapports relatifs aux services naval, militaire et aérien du Canada.

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour l'armée canadienne du 8 janvier 1946 au 18 décembre 1946. (Versions anglaise et française.)

Aussi,—Règlements relatifs à la solde et aux allocations de l'armée canadienne pour 1946.

Aussi,—Copie des ordres généraux émis pour le Corps d'aviation royal canadien depuis le dernier rapport (du 5 avril 1946 au 17 janvier 1947).

Aussi,—Copie des règlements relatifs à la solde et aux allocations du Corps d'aviation royal canadien, 1946.

Aussi.—Amendements aux règlements royaux pour la gouverne du service naval de Sa Majesté au Canada, en vertu des dispositions de l'article 40 de la Loi du service naval, 1944.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 août 1946,—Etat montrant: 1. La Corporation des biens de guerre est-elle chargée de l'aliénation des caisses enregistreuses de surplus après qu'elles ont été utilisées *a*) dans les cantines et les mess de camps militaires évacués au Canada, et *b*) dans les restaurants et les services de loisirs dans les usines de munitions exploitées par le ministère des Munitions et approvisionnements?

2. Sinon, quelle disposition a-t-on en vue pour ces caisses enregistreuses?
3. Ces caisses enregistreuses peuvent-elles être achetées individuellement par ceux qui sont dans le commerce de détail?
4. Accorde-t-on une considération spéciale aux demandes faites par des anciens combattants pour des caisses enregistreuses de surplus?
5. A quel prix moyen a-t-on vendu, jusqu'à date, toutes les caisses enregistreuses de surplus?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 août 1946,—Etat montrant: 1. Parmi les déserteurs ayant servi pendant quelque temps au front, combien sont actuellement détenus *a*) dans des prisons ou des camps de détention outre-mer, *b*) dans des prisons fédérales au Canada?
2. Leur accordera-t-on immédiatement d'être graciés par le pouvoir exécutif et seront-ils amnistiés, et le gouvernement les ramenera-t-il au pays?
3. Accordera-t-on immédiatement à ceux qui sont outre-mer et qui ont risqué leur vie comme volontaires la même application du droit de grâce dont ont bénéficié au Canada les déserteurs et les insoumis?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1946, y compris le bilan des caisses d'épargne des bureaux de poste. (Versions anglaise et française.)

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant: 1. Quelles sont les cités et villes ou municipalités du Canada qui bénéficient de la livraison du courrier, à domicile, par facteurs?
2. En quelle année, pour chacune d'elles, ce service a-t-il été inauguré?
3. Quels étaient, à ce moment-là, le chiffre de la population, le nombre de chefs de famille et le revenu du bureau de poste?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général—Rapport annuel du ministère du Revenu national, avec des états relatifs aux droits de douane et d'accise, et autres impôts aux ports d'entrée ou de sortie; l'accise et le revenu du Dominion du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Et aussi,—Rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Versions anglaise et française.)

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance sur le fonctionnement de la loi de l'Assurance du service civil au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, en vertu des dispositions du chapitre 23, article 21, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance au sujet du fonctionnement de la Loi d'assurance des anciens combattants, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, en vertu des dispositions des Statuts du Canada, 1920, chapitre 54, article 19.

Et aussi,—Copie du Centième rapport annuel du Conseil des administrateurs de la compagnie d'assurance *Canada Life* pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements adoptés et approuvés en vertu des dispositions de la Loi de l'assurance-chômage de 1940, pour la période qui s'étend du 13 juin 1946 au 28 janvier 1947, tels qu'ils figurent aux arrêtés en conseil C.P. 4012 et 4013, du 26 septembre 1946. (Versions française et anglaise).

Aussi,—Copie du cinquième rapport annuel de la Commission d'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Version française.)

Et aussi,—Rapport du directeur de la formation professionnelle pour l'année financière 1945-46. (Version française.)

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 24, approuvé le 3 janvier 1947: modifiant les règlements des allocations familiales.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des permis émis du 1er janvier au 31 décembre 1946, tel qu'exigé par le paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi d'immigration.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3761, approuvé le 10 septembre 1946: modifiant les dispositions de la Loi sur la convention au sujet des oiseaux migrateurs, chapitre 16, Statuts du Canada 1932-33.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927, relativement à l'abandon des créances; aux achats en masse; aux affaires, métiers, négoces et occupations; au commerce des fourrures; au contrôle de l'hygiène; au district jouissant d'administration locale, à l'évaluation pour fins scolaires.

Aussi,—Arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, article 75, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au parlement.

Aussi,—Etat des permis pour la vente de liqueurs alcooliques, du 1er janvier au 31 décembre 1946, en vertu des dispositions de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, article 93, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat relatif aux grains de semence et aux dettes de secours en vertu des dispositions de l'article 2, chapitre 51, 17 Georges V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne".

Aussi,—Etat des ventes de terres et des beaux annulés en vertu des dispositions de la loi des Indiens, article 64, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au parlement.

Aussi,—Liste des avances de secours consenties à des Indiens, en vertu des dispositions de l'article 94-B de la loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Le seizième rapport annuel du ministère des pêcheries (soixante-et-dix-neuvième rapport annuel sur les pêcheries du Dominion) pour l'année financière terminée le 31 mars, 1946.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3955, approuvé le 24 septembre, 1946: émettant des permis aux navires de pêche des Etats-Unis qui ont besoin d'acheter sur la côte de l'Atlantique de la boète, de la glace, des seines, des lignes, et autres approvisionnements ou agrès.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 août, 1946,—Etat montrant:—1. Au cours de chaque année, à compter de 1930 jusqu'à 1944 inclusivement, quel était le montant *a*) du principal (versements annuels), *b*) des intérêts que les colons détenteurs de contrats devaient à la Commission d'établissement de soldats?

2. Au cours de la même période, quel montant a été payé chaque année par ces colons?

3. Quel était le coût d'administration de la Commission d'établissement de soldats pour chacune des années ci-haut mentionnées?

4. Au cours de chacune de ces années, combien de colons *a*) ont signé des actes de renonciation de contrats, *b*) ont reçu des avis d'avoir à quitter leurs fermes dans les trente jours?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des finances, dépose sur la Table,—Etat des dépenses imprévues du 9 avril 1946 au 28 janvier, 1947.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Deuxième rapport annuel sur l'administration de la loi de 1943, sur les arrangements entre créanciers et agriculteurs, ainsi que sur son fonctionnement et son travail au cours de l'année terminée le 31 mars, 1946.

Aussi,—Rapport annuel de la banque d'expansion industrielle pour l'année financière terminée le 30 septembre, 1946, y compris un bilan.

Aussi,—Rapport annuel de la Commission du prêt agricole canadien relativement à son fonctionnement en vertu de la loi du prêt agricole canadien et de la loi canadienne du prêt aux pêcheurs, pendant l'année terminée le 31 mars, 1946.

Aussi,—Règlements de la commission de contrôle du change étranger, tel qu'exigé par les statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 35(3).

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance pour l'année terminée le 31 décembre, 1945, sur les compagnies de petits prêts et sur les prêteurs d'argent licenciés en vertu des dispositions de la loi des petits prêts, 1939.

Et aussi,—Rapports sur la classification des prêts et des dépôts au Canada dans les banques à charte du pays, à la date du 31 octobre, 1946, en vertu des dispositions de l'article 118(3) de la loi des banques.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude de la motion pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a bien voulu prononcer à l'ouverture de la session:

M. MacNaught propose, appuyé par M. Cournoyer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'élevant sur cette motion, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bracken.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 5 heures 20 de l'après-midi jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 3 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur dépose sur la Table de la Chambre,—Rapport relatif à l'installation de microphones et d'amplificateurs du son à la Chambre des communes.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Quarante-septième rapport de la Commission du district fédéral et état des revenus et dépenses de ladite commission pour l'année terminée le 31 mars 1946; Statuts du Canada, 1926-27, ch. 55, articles 15 et 16.

Et aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral pour la période du 1er avril 1946 au 31 décembre 1946.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année civile 1946, en conformité des dispositions de l'article 18 du chapitre 89, Loi concernant les ports et jetées du gouvernement.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Et aussi,—Etat des terres vendues par la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien au cours de l'année terminée le 30 septembre 1946.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par Ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Etat des revenus et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1946. Statuts du Canada, 1908, c. 57, art. 12.

M. MacNicol, appuyé par M. Green, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 2, Loi concernant la semaine de Jack Miner et de la faune, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Fair, appuyé par M. Shaw, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 3, Loi modifiant la Loi des élections fédérales 1938, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacNaught, appuyé par M. Cournoyer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et ladite motion, mise aux voix;

M. Bracken, appuyé par M. Graydon, propose en amendement:

Que l'on ajoute à la motion les mots suivants:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers actuels de Votre Excellence ne jouissent pas de la confiance du pays."

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell propose en amendement à l'amendement, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on insère dans l'amendement les mots suivants entre les mots "motion" et "Nous":

"Nous soumettons respectueusement, cependant, que, de l'avis de cette Chambre, les conseillers de Votre Excellence se sont montrés empressés de retourner aux méthodes d'entreprise privée sans contrôle et sans programme qui ont abouti, au cours des années d'avant-guerre, à la dépression et au chômage;

"Et que, de plus, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas présenté de mesures d'ensemble destinées à la socialisation des institutions financières et des industries monopolisantes du pays, et qu'ils ont ainsi failli à la tâche de faire un usage complet et adéquat de nos ressources naturelles, de notre numéraire et de notre crédit en vue d'en arriver à une production intégrale et à l'amélioration du niveau d'existence du peuple canadien;

"En conséquence, par suite de leur inhabileté à tenir compte de ces principes fondamentaux".

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Brunelle.

La Chambre s'ajourne alors à 10.30 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 4 FÉVRIER 1947

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du Directeur général des élections sur les élections partielles tenues durant l'année 1946, en conformité du paragraphe 6, de l'article 56 de la Loi des élections générales du Dominion, 1938. (Versions française et anglaise.)

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Miller.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

83171—3½

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 5 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company* qui demande l'adoption d'une loi pour la ratification et l'autorisation d'un contrat en fiducie conclu avec la *Royal Trust Company,* en date du 1er novembre 1946, ainsi que pour ratifier et confirmer l'émission et la vente par ladite pétitionnaire d'un montant de notes de deux millions de dollars de capital, somme prévue par ledit instrument.—M. *Cleaver.*

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada des travaux entrepris au cours de l'année civile 1946, et dépenses correspondantes, ainsi que le budget anticipé des dépenses pour l'année 1947, pour la construction d'une voie ferrée de Barraute aux chûtes Kiask, dans la province de Québec.—(Chapitre 41 et 10, George VI, 1946.)

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Les comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Sous la même couverture que les comptes publics du Canada.)

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les secours aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 408, approuvé le 3 février 1947: renouvelant un prêt au montant de $5,710,000 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an, à dater du 22 février 1947, et acceptant en garantie un bon du Trésor, de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des remaniements et transfert de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 314, approuvé le 15 février 1947: spécifiant que les pouvoirs, responsabilités et fonctions confiés au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, en vertu des dispositions de la Loi du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, 1945, d'acheter et de produire des fournitures de guerre et de mettre à exécution les entreprises exigées par le ministère de la Défense nationale soient transférés au ministre du Commerce, à dater du 1er février 1947; et pourvoyant aussi à ce que le ministre du Commerce pour remplir cette fonction puisse utiliser les services du personnel de la Corporation canadienne du commerce.

Et aussi,—Arrêté en conseil C.P. 472, approuvé le 5 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6300, approuvé le 28 septembre 1945, qui sanctionnait la création du Service canadien d'information, et stipulant que le ministère des Affaires extérieures puisse accomplir les actes et prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour distribuer à l'étranger des renseignements sur le Canada, pour coordonner les services publics d'information du gouvernement et leur aider à distribuer à l'étranger des renseignements sur le Canada, avec l'aide d'une commission interdépartementale qui sera composée comme suit: Un membre (qui en sera le président) et qui sera nommé par le Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures; un membre qui sera nommé par le ministre du Commerce; un membre (qui représentera l'Office national du film) et qui sera nommé par le ministre chargé de l'administration de la Loi de 1939 sur l'Office national du film; et d'un membre qui sera nommé par le président du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Wright.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures 58 p.m., jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 6 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'à compter de lundi, le 10 février, et à chaque séance subséquente jusqu'au lundi 24 février, les mesures du gouvernement peuvent être présentées et prises en considération, nonobstant la résolution passée le 30 janvier relativement à la priorité accordée au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Du consentement de la Chambre, les bills suivant sont respectivement présentés, lus la première fois, et leur deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.—M. *MacKinnon.*

Bill No 5, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.—M. *Claxton.*

Bill No 6, Loi modifiant la Loi des douanes.—M. *McCann.*

Bill No 7, Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937.—M. *Gardiner.*

Bill No 8, Loi modifiant la Loi sur l'inspection et la vente, 1938.—M. *Gardiner.*

Bill No 9, Loi modifiant la Loi des engrais chimiques.—M. *Gardiner.*

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Weir.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aseltine, Aylesworth (Sir Allen), Beaubien (*Montarville*), Bench, Blais, David, Fallis, Gershaw, Gouin, Jones, Lambert, Léger, MacLennan, McDonald (*Kings*), Vien et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Beaubien (*Montarville*), Fallis, Haig, Hardy, Howard et Johnston ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Beaubien (*St-Jean-Baptiste*), Blais, Bouffard, Davies, Dennis, Donnelly, Euler, Fallis, Foster, Harmer, Lacasse, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), Moraud, Mullins, Nicol, St-Père, Sinclair, Stevenson, Turgeon et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits travaux d'impression du Parlement.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 7 FÉVRIER 1947

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 6 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De James Arthur Ablett, de Montréal, P.Q., époux d'Irene Margaret Palmer Ablett, présentement domiciliée à Toronto, Ont.—M. *Maybank*.

De Muriel Agnes Martin Adams, présentement domiciliée à Westmount, P.Q., épouse de Frederick George Adams, de Granby, P.Q.—M. *Maybank*.

De Lilly Evans Auty, épouse de Bertson Brownridge Auty, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Bernard Stanley Bailey, de Waterville, P.Q., époux de Muriel Eileen Davies Bailey, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Rose Waselevsky Balakirsky, épouse d'Ovido Balakirsky, autrement connu sous le nom d'Ovido Black, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Margaret Lillian McCorkell Baldwin, épouse d'Elmer Raymond Baldwin, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Elizabeth McIntosh Barber, épouse de John Walter Barber, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank*.

De Hilda Wylie Bannister, épouse de Reginald Samuel Bannister, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Blanche Pinel Bariteau, épouse de Jacques Bariteau, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank*.

D'Elerick Montgomery Barton, de Montréal, P.Q., époux de Beatrice Mary Fraser Barton.—M. *Maybank*.

De Lorne Earl Barth, de Montréal, P.Q., époux d'Agnes Keen Lyall Barth, présentement domiciliée à Como, P.Q.—M. *Casselman*.

De Sydney Beaver, de Montréal, P.Q., époux de Marie Stella Splourde Beaver.—M. *Maybank.*

De Gilberto (Albert) Belmonte, de Montréal, P.Q., époux de Florida Charbonneau Belmonte.—M. *Maybank.*

De Margaret Hamilton Wilson Bergeron, épouse de Rodolphe-Maurice Bergeron, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Aimé Bibeau, de Montréal, P.Q., époux de Paulette Lavallée Bibeau.—M. *Maybank.*

D'Annie Lucy Laporte Hurteau, présentement domiciliée à Gatineau Mills, P.Q., épouse de William Hurteau, de Hull, P.Q.—M. *Boucher.*

D'Eugenia Drake Armstrong Newell, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Thomas Arthur Newell, d'Outremont, P.Q.—M. *Boucher.*

Du consentement de la Chambre, les bills suivants sont respectivement présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 10, Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise.—M. *Glen.*

Bill No 11, Loi concernant les permis d'exportation et d'importation.—M. *MacKinnon.*

Du consentement de la Chambre, M. Church présente, appuyé par M. MacNicol, le Bill No 12, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Church présente, appuyé par M. MacNicol, le Bill No 13, Loi modifiant le Code criminel (Pistolets, automobiles et paiement d'amendes), qui subit sa première lecture et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Claxton présente le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bertrand (*Laurier*) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le paiement, en vertu d'un contrat de transport postal, de sommes supplémentaires au montant convenu aux termes du contrat et de maintenir, à l'égard des contrats de transport postal, le paiement des indemnités, présentement autorisées par arrêté en conseil, à titre de paiements supplémentaires sous le régime de la mesure proposée.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale résultant de la guerre, afin d'y prescrire que

le gouverneur en conseil peut faire la nomination et fixer la rémunération des fonctionnaires, commis et employés nécessaires à l'exécution de tout arrêté ou règlement maintenu en vigueur par cette loi, et afin de statuer, de plus, que certains fonctionnaires, commis et employés peuvent continuer à remplir les fonctions auxquelles ils avaient été précédemment affectés.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Claxton propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de modifier la Loi du ministère de la Défense nationale en vue de pourvoir à la nomination de pas plus de trois sous-ministres associés de la Défense nationale, et d'autoriser le gouverneur en conseil, par règlement, à administrer les successions militaires des membres des forces qui meurent en activité de service ou qui reçoivent quelque traitement d'un hôpital ou d'une institution de santé, relevant du ministère des Affaires des anciens combattants, par suite de toute invalidité reçue ou contractée au cours de leur service comme membres de ces forces; afin de prescrire l'établissement d'une commission de recherches sur la défense ayant pour fonctions d'entreprendre et de coordonner les recherches et les développements sur la défense, d'établir des bourses d'études et d'octroyer des subventions; et afin de pourvoir, de plus, à même les sommes attribuées par le Parlement, au traitement, à la rémunération et aux dépenses de la commission et à une caisse de pension ou de retraite au bénéfice des employés.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Adamson.

La Chambre s'ajourne à 6 heures de l'après-midi jusqu'à lundi prochain à 3 heures de l'après-midi.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 10 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Dix-neuf pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Muriel Agnes Martin Adams, de Westmount, P.Q., épouse de Frederick George Adams.

De Lilly Evans Auty, de Montréal, P.Q., épouse de Bertson Brownridge Auty.

D'Elizabeth McIntosh Barber, de Verdun, P.Q., épouse de John Walter Barber.

De Lorne Earl Barth, de Montréal, P.Q., époux d'Agnes Keen Lyall Barth.

De Margaret Hamilton Wilson Bergeron, de Montréal, P.Q., épouse de Rodolphe-Maurice Bergeron.

De Gilberto (Albert) Belmonte, de Montréal, P.Q., époux de Florida Charbonneau Belmonte.

De Bernard Stanley Bailey, de Waterville, P.Q., époux de Muriel Eileen Davies Bailey.

D'Elerick Montgomery Barton, de Montréal, P.Q., époux de Beatrice Mary Fraser Barton.

D'Aimé Bibeau, de Montréal, P.Q., époux de Paulette Lavallée Bibeau.

De Hilda Wylie Bannister, de Montréal, P.Q., épouse de Reginald Samuel Bannister.

De Margaret Lillian McCorkell Baldwin, de Montréal, P.Q., épouse d'Elmer Raymond Baldwin.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies du texte final des documents suivants:

Traité de paix entre le Canada et l'Italie, signé à Paris, France, le 10 février 1947.

Aussi,—Traité de paix entre le Canada et la Hongrie, signé à Paris, France, le 10 février 1947.

Aussi,—Traité de paix entre le Canada et la Roumanie, signé à Paris, France, le 10 février 1947.

Et aussi,—Traité de paix entre le Canada et la Finlande, signé à Paris, France, le 10 février 1947.

Il dépose aussi sur la Table,—Mémoire préparé par l'honorable Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, avec un compte rendu succinct des délibérations de la Conférence de la Paix qui s'est ouverte le 29 juillet et s'est terminée le 15 octobre 1946.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport de la première réunion de la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, Londres, octobre 1946.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 302, approuvé le 30 janvier 1947: modifiant les règlements sur les relations industrielles en temps de guerre (C.P. 1003, 17-2-44). Contrats collectifs, etc.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du bien-être pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une refonte des arrêtés en conseil mentionnés à l'annexe d'un bill relatif à la prolongation de la Loi sur les pouvoirs transitoires, 1947.

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, présente, du consentement de la Chambre, le Bill No 15, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Gibson, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 16, Loi modifiant la Loi de 1935 sur les brevets, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacKinnon propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi de la Commission canadienne du blé en vue de statuer sur les affaires présentement autorisées par règlement sous le régime de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, y compris la garantie, par le ministre des Finances, des prêts consentis à la Commission canadienne du blé sur le nantissement du blé acquis par la commission, et le paiement de tous les autres frais résultant des opérations de la commission.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gibson propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de maintenir certains des règlements relatifs au commerce avec l'ennemi après la date d'expiration de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, et afin d'exécuter les stipulations, dans tout traité qui peut être conclu au nom du Canada et ratifié par le Parlement, concernant la disposition de propriété de l'ennemi ou le dédommagement à l'égard de propriété en territoire ennemi.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Coldwell—1. Combien a-t-on imprimé d'exemplaires du rapport de la commission royale chargée de faire enquête sur les faits concernant la divulgation de renseignements confidentiels aux agents d'une puissance étrangère?

2. Combien en a-t-on distribué d'exemplaires?

3. Combien en reste-t-il d'exemplaires en la possession de l'Imprimeur du Roi ou de tout ministère du gouvernement?

Par M. Boucher—1. Le 1er janvier 1947, combien y avait-il de personnes à l'emploi du gouvernement fédéral à titre temporaire dans la ville d'Ottawa?

2. De ces personnes à l'emploi du gouvernement, combien jouissaient ou jouissent maintenant de la permanence sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien de fonctionnaires civils jouissant de la permanence sous le régime de la Loi du service civil et prêtés d'un ministère à un autre ne sont pas retournés au ministère où ils étaient employés lors de l'ouverture des hostilités en 1939?

Par M. Boucher—1. Combien de personnes sont à l'emploi de compagnies de la Couronne à Ottawa à titre de fonctionnaires et d'employés?

2. Combien d'entre elles, dans chaque cas, jouissent de la permanence sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien ont été prêtées par l'industrie privée et combien d'entre elles retirent un traitement supérieur à $3,000?

Par M. Boucher—1. A combien d'employés et à combien de fonctionnaires des compagnies de la Couronne a-t-on accordé des droits de pension semblables à ceux que confère aux fonctionnaires civils la Loi du service civil ou la Loi des pensions du service civil?

2. Est-ce que les personnes à l'emploi des compagnies de la Couronne, qui ont été auparavant fonctionnaires civils permanents sous le régime de la Loi du service civil, conservent leurs statut, droits et bénéfices sous le régime de la Loi du service civil pendant qu'elles sont à l'emploi des compagnies de la Couronne?

Par M. Boucher—Combien de fonctionnaires civils à Ottawa, prêtés d'un ministère du gouvernement à un autre ministère ou à une compagnie de la Couronne au cours des six dernières années, ne sont pas retournés à leur ancien ministère, parce que leurs anciennes positions avaient été abolies ou que leurs fonctions avaient été transférées à un autre ministère ou à un autre organisme du gouvernement?

Par M. Ross (*St. Paul's*)—1. Quel est, à la date du 31 décembre 1946, le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des offices, commissions et corporations institués par l'autorité fédérale?

2. Quel est le montant total des traitements, salaires et allocations payés à ces employés au cours du mois de décembre 1946?

Par M. Fraser—1. Combien y avait-il de personnes à l'emploi du gouvernement *a*) le 1er septembre 1946, *b*) le 1er janvier 1947?

2. A chacune de ces dates, combien de ces personnes étaient des employés permanents?

3. A chaque date, combien de ces employés permanents étaient *a*) des hommes, *b*) des femmes?

4. A chaque date, combien des employés étaient temporaires?

5. A chacune de ces dates, combien des employés temporaires étaient *a*) des hommes, *b*) des femmes?

6. A chaque date, combien y avait-il d'employés *a*) permanents, *b*) temporaires à Ottawa?

7. A chaque date, combien de ceux qui étaient employés à Ottawa étaient *a*) permanents: i) hommes, ii) femmes; *b*) temporaires: i) hommes, ii) femmes?

8. A chaque date, combien de personnes étaient à l'emploi des offices, commissions, corporations et industries contrôlées relevant du gouvernement du Dominion?

9. A chaque date, quels étaient les noms de chaque office, commission, corporation et industrie contrôlée?

10. Les employés de ces offices, commissions, corporations et industries contrôlées appartiennent-ils au service civil?

11. Sinon, quels sont les noms des offices, commissions, corporations et industries contrôlées dont les employés n'appartiennent pas au service civil?

Par M. Gillis—1. Est-ce que le gouvernement a octroyé des contrats à des compagnies de construction navale au Canada, cette année, pour la construction de navires destinés à être exploités par le gouvernement ou l'un de ses ministères?

2. Dans l'affirmative, quelles compagnies ont obtenu ces contrats, quelle est la grosseur des navires sous construction et à quelles fins serviront-ils?

3. Est-ce que le gouvernement a pris des mesures en vue de faire un appel de soumissions pour la construction d'autres navires cette année?

4. Dans l'affirmative, pour des navires de quelle grosseur et devant servir à quelle fin?

5. Est-ce que le gouvernement remplace, cette année, quelques navires déclassés dont il est le propriétaire?

6. Dans l'affirmative, quels navires déclassés seront remplacés et où sont-ils enregistrés?

Par M. Knowles—1. Quels sont les noms des entrepreneurs et sous-entrepreneurs engagés à l'occasion pour la construction de maisons en temps de guerre et de logis sous la Loi des terres destinées aux anciens combattants dans Winnipeg et la région avoisinante?

2. Quel était le montant total versé par unité de logement?

3. Dans le cas des maisons vendues, quel était le prix total de l'unité?

4. Quels sont les noms des entrepreneurs et sous-entrepreneurs actuellement engagés pour l'entretien de ces unités de logement?

5. Quel est, par unité, le coût des réparations et de l'entretien?

6. Quelle est la nature des travaux de réparations et d'entretien qui y sont exécutés?

Par M. Hatfield—1. Quels sont les stocks estimatifs de lait en boîte au Canada?

2. Quelle quantité de lait en boîte le Canada exporte-t-il, et à destination de quels pays?

3. Quelle quantité de lait en boîte garde-t-on pour la consommation domestique?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (*Yukon*)—1. Quel est le nom de chaque personne à l'emploi de chaque ministère du gouvernement du Canada à Dawson, Territoire du Yukon?

2. A quel titre chacune y est-elle employée et à quel traitement?

3. Quand chacune de ces personnes a-t-elle commencé à travailler à Dawson?

4. Lesquels de ces employés sont des anciens combattants des forces armées du Canada?

Par M. Ross (*Souris*)—1. Combien a-t-on construit de pâturages communaux, chaque année, dans chacune des provinces des Prairies, sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

2. Quelle était, pour chaque année, l'étendue moyenne, en acres, de ces pâturages communaux?

3. Lors de la construction des pâturages communaux, combien de cultivateurs ont été actuellement déplacés de ces endroits?

4. Quel a été le coût total du déplacement et du rétablissement de ces cultivateurs?

5. Combien d'acres de terres de culture actuellement cultivées ont été converties en pâturage lors de la construction de ces pâturages communaux?

6. *a*) Quel est, jusqu'à date, le coût de construction des pâturages communaux en vue de leur exploitation? *b*) Quelle en est l'étendue totale?

7. Au cours de 1946: *a*) Combien exploitait-on de pâturages communaux sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies? *b*) Quelle en était l'étendue totale? *c*) Combien pouvait-on y loger de bétail? *d*) Combien (1) de bestiaux, (2) de chevaux utilisaient ces pâturages? *e*) Quel était le coût total de construction des pâturages communaux en état d'exploitation? *f*) Quel était le total des recettes et des dépenses? *g*) Quel était le prix moyen payé par animal par le cultivateur pour l'utilisation du pâturage? *h*) Combien de cultivateurs ou de propriétaires de ranch avaient des animaux dans les pâturages communaux? *i*) Combien utilise-t-on de taureaux appartenant au gouvernement fédéral dans les pâturages communaux?

Par M. Nicholson—1. Quel prix le Canada a-t-il payé au gouvernement des Etats-Unis pour les établissements militaires *a*) à LePas, Manitoba, *b*) à Churchill, *c*) dans l'île de Baffin et *d*) dans l'île de Southampton?

2. Combien la Corporation des biens de guerre a-t-elle réalisé sur la vente des bâtiments et du matériel à chacun des établissements précités?

Par M. Pearkes—1. Existe-t-il, en Colombie-Britannique, des zones classées comme zones interdites en ce qui regarde la vente du lait condensé ou évaporé?

2. Dans l'affirmative, où sont situées ces zones?

3. Existe-t-il des restrictions sur la réclame de la vente du lait condensé ou évaporé?

4. Est-ce que le réseau de la Société Radio-Canada transmet ces annonces, le cas échéant?

5. Y a-t-il des stocks suffisants de lait condensé et évaporé pour faire face aux exigences domestiques?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Ross (*Souris*)—1. Quelles quantités de beurre a-t-on importées au Canada au cours de 1946?

2. Les organismes du gouvernement canadien ont-ils acheté du beurre de ferme d'autres pays au cours de cette période? Dans l'affirmative, quel prix a-t-on payé pour ce beurre, quelles quantités a-t-on achetées par mois et de quels pays?

3. Quelles quantités de beurre de ferme a-t-on exportées du Canada au cours de 1946; à quels pays en a-t-on exporté et quel prix a-t-on reçu?

Par M. Ross (*Souris*)—1. Quels sont les taux de transport ferroviaire du blé, l'hiver, par cent livres, de Fort-William à la côte maritime de l'Est du Canada?

2. Quels sont les taux de transport par eau du blé, par cent livres, de Fort-William aux ports de l'Est du Canada?

3. Quels tarifs la Commission canadienne du blé paie-t-elle pour le transport ferroviaire et le transport par eau?

Par M. Knowles—1. Est-ce que le Canada a pris part à la quatrième Exposition du livre organisée par le gouvernement mexicain et tenue à Mexico au cours de 1946?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le coût total pour le Canada?

3. Le Canada a-t-il érigé un pavillon à cette exposition?

4. Dans l'affirmative, quel a été le coût de ce pavillon?

5. Comment a-t-on disposé de ce pavillon?

6. Quels étaient les représentants canadiens à cette exposition?

Par M. Diefenbaker—1. A-t-on vendu la compagnie *Canadair Limited*?

2. Dans l'affirmative, quel en a été l'acheteur, à quel prix et à quelles conditions?

3. Quand *Canadair* a-t-elle commencé la fabrication ou le montage des avions?

4. Combien y a-t-on construit d'avions, en en donnant le nom et le modèle de chacun, chaque mois, depuis le commencement des opérations de fabrication?

Par M. Lennard—1. Combien y avait-il de personnes à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada le 1er janvier 1947, et quel traitement recevaient-elles?

2. Qui est le président de la commission, quels sont les directeurs des diverses sections de cette commission et quels sont leurs traitements?

3. Quelles sont les fonctions de la commission à l'heure actuelle?

4. A-t-on fait de nouvelles nominations à la commission depuis le 1er juillet 1946?

5. Dans l'affirmative, ces titulaires avaient-ils pris du service outre-mer?

6. Quel a été le coût total d'administration de cette commission du 1er juillet 1946 au 1er janvier 1947?

Par M. Fraser—1. Dans quels pays le Canada a-t-il établi *a*) des ambassades, *b*) des légations, *c*) des consulats, *d*) des hauts-commissariats?

2. Quel est le nom de chaque *a*) ambassadeur, *b*) ministre, *c*) consul-général, *d*) haut -commissaire?

3. Quel est *a*) le salaire total, *b*) l'allocation de subsistance ou autre versés à chacune de ces personnes?

4. Quelle a été, au cours de l'année 1946, la somme totale versée à chacune de ces personnes *a*) en frais de voyage, *b*) en dépenses de transfert?

5. Quel est le nombre total d'employés dans chacune de ces ambassades, légations, et chacun de ces consulats ou haut-commissariats?

6. Quelles ont été les dépenses totales effectuées au cours de 1946 à l'égard de chacune de ces ambassades et légations, de chacun de ces consulats et haut-commissariats?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser—1. Combien maintient-on de bureaux d'information en dehors du Canada?

2. Où sont-ils situés?

3. Quelles sont, en détails, les fonctions de chaque bureau?

4. Quels sont les noms de tous les employés engagés dans ces bureaux?

5. Quel traitement ou quelle autre rémunération, y compris les frais de subsistance, verse-t-on à chacun de ces employés?

6. Quel est le montant total des frais de voyage payés à chacun de ces employés en 1946?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Daniel—1. Quel était le montant du premier tarif établi pour un certificat de citoyenneté canadienne?

2. Par quel organisme et sous quelle autorité ce tarif avait-il été établi?

3. Quelle était la raison de l'établissement de ce tarif à son taux initial?

4. Quand a-t-on changé le tarif?

5. Quel organisme a effectué ce changement?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Gagnon—1. Quel a été le coût de l'aéroport de St-Honoré, comté de Chicoutimi, P.Q., y compris les bâtisses, terrains d'atterrissage, etc., construit par le gouvernement fédéral lors de la dernière guerre?

2. Cet aéroport a-t-il été déclaré bien de surplus?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement en a-t-il disposé?

4. En faveur de qui?

5. A quel prix?

6. Des soumissions ont-elles été demandées à cette fin?

7. Dans l'affirmative, *a*) quels étaient les noms des soumissionnaires et *b*) quel était le montant de chaque soumission?

Par M. Ross (*Souris*)—1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans la province du Manitoba, *a*) qui reçoivent des honoraires du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b*) à qui des honoraires sont encore dûs et payables?

2. Quels montants ont été payés à chacun d'entr'eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement au service du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, dans la province du Manitoba?

Par M. Thatcher—Au cours de l'année civile 1946, quelles sommes d'argent ont été dépensées par le gouvernement fédéral, *a*) pour l'expertise et l'étude, *b*) pour la construction, à l'égard des projets d'irrigation (1) de la rivière St. Mary's, (2) de Red River et (3) de la South-Saskatchewan?

Par M. Aylesworth—1. Le comité de révocation des certificats de naturalisation fonctionne-t-il encore?

2. Dans l'affirmative, quels en sont les membres?

3. Quels traitements et honoraires leur verse-t-on?

4. Quel est le montant total payé en frais de voyage à chaque membre depuis sa nomination?

5. Quelles sont, en détail, les attributions du comité?

6. Combien de certificats de naturalisation ont été révoqués sur la recommandation du comité?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Desmond—1. Depuis le 1er janvier 1946, quels ministres de la Couronne ont entrepris des voyages en dehors du Canada en rapport avec les affaires de l'Etat?

2. De qui était accompagné chacun de ces ministres?

3. Quel était, en détail, le but de chacun de ces voyages?

4. Quelles étaient les dates de départ et de retour pour chacun de ces voyages?

5. Qu'a-t-on achevé au cours de chacun de ces voyages?

6. Quel était le montant total payé *a*) à chaque ministre, *b*) à chaque fonctionnaire l'accompagnant, en frais de voyage ou autres à l'égard de chacun de ces voyages?

Par M. Cardiff—1. Quelles conférences internationales, auxquelles le Canada a été représenté, ont été tenues depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms des représentants et aviseurs canadiens délégués à chacune de ces conférences?

3. Quel a été, pour le Canada, le coût total de chaque délégation?

Par M. Hodgson—Quel est le nombre total de personnes employées dans le service civil du Canada, et les offices, commissions, agences ou corporations de la Couronne qui lui sont associés, aux dates suivantes (ou aussi près de cette date que les statistiques le permettent): *a*) le 23 octobre 1935; *b*) le 1er septembre 1939; *c*) le 16 mai 1945; *d*) le 18 août 1945 et *e*) le 1er janvier 1947?

Par M. Probe—Au sujet des civils, employés aux magasins militaires de Regina, en date du 31 décembre 1946:

1. Combien étaient classifiés comme: *a*) employés permanents; *b*) employés temporaires; *c*) main-d'œuvre intermittente?

2. Combien, le cas échéant, ont reçu, en octobre, novembre ou décembre, un salaire inférieur au taux minimum de $18.50 par semaine payé en Saskatchewan?

3. Dans quelles catégories d'emplois, le cas échéant, a-t-on versé des salaires inférieurs au taux recommandé à la Commission du service civil?
4. Quelles augmentations de taux de rémunération ont été accordées dans l'une ou l'autre des catégories d'emplois depuis l'ouverture des magasins militaires de Regina?
5. Combien de civils, employés aux magasins militaires, ont subi leur entraînement à titre d'apprentis?

Par M. Ashby—1. Combien de personnes au Canada étaient propriétaires de leur propre entreprise au cours des années 1930, 1935, 1940 et 1945?
2. Combien de personnes au Canada, en dehors du service civil ou d'autres organismes du gouvernement, étaient des salariés, en 1930, 1935, 1940 et 1945?
3. Combien de fonctionnaires civils y avait-il à l'emploi de tous les gouvernements au Canada en 1930, 1935, 1940 et 1945?
4. Combien de personnes employait la division de l'impôt du ministère du Revenu national en 1930, 1935, 1940 et 1945?
5. Quelques-uns de ces employés de la division de l'impôt sont-ils rémunérés à commission? Dans l'affirmative, quel est le taux de cette commission?

Par M. Webb—1. Quels ministres de la Couronne ont fait changer, transformer, remeubler ou décorer de nouveau leurs bureaux, pour leur propre usage ou pour celui de leur personnel au cours de l'année 1946?
2. Quel est, dans chaque cas, le coût total de ces changements, transformations, de ce nouvel ameublement ou de cette nouvelle décoration?

Par M. Drope—1. Quelle était la somme totale souscrite lors de chacune des campagnes d'emprunt de la Victoire?
2. Quel était le coût total de chacune de ces campagnes?
3. Quel était, à l'égard de chacune de ces campagnes, le coût *a*) de la réclame, *b*) des programmes radiophoniques, *c*) des brochures, *d*) de tous les autres moyens de publicité?
4. Quel est le montant total souscrit au cours de la campagne de vente des obligations d'épargne du Canada?
5. Quel est le coût total de cette campagne jusqu'à date?
6. Quel est, à l'égard de chacune de ces campagnes, le coût total *a*) de la réclame, *b*) des programmes radiophoniques, *c*) des brochures, *d*) de tous les autres moyens de publicité?

Par M. Drope—1. Au cours de l'année 1946, quel était le montant total payé pour des appels téléphoniques interurbains par chaque ministère ou organisme du gouvernement, y compris les corporations de la Couronne?
2. Quel contrôle ou surveillance existe-t-il dans chaque ministère au sujet de ces appels?
3. Au cours de l'année 1946, quel était le montant total déboursé pour les télégrammes et les câblogrammes par chaque ministère ou organisme du gouvernement, y compris les corporations de la Couronne?

Par M. Murphy—1. Quel a été, jusqu'au 31 décembre 1946, le coût total imputable à la composition, la publication et l'impression de l'histoire officielle du Corps expéditionnaire canadien de la première guerre mondiale?
2. Combien a-t-on employé d'écrivains et de rédacteurs à ce travail depuis que le gouvernement avait autorisé la publication de cette histoire?
3. Quel a été le montant total versé à chacun?
4. Quels ont été les frais de voyage de chacun?
5. Quels livres ont été actuellement publiés?
6. Combien en a-t-on publié et distribué d'exemplaires?
7. Puisque le travail de ces historiens cessera après le 31 mars, quels autres livres sur l'histoire du Corps expéditionnaire canadien de la première guerre mondiale seront-ils en mesure de publier d'ici cette date?

8. A combien estime-t-on le coût additionnel de préparation de cette histoire officielle pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947?

Par M. Kidd—Le 1er janvier 1945, combien de véhicules automobiles possédaient le ministère de la Défense nationale et la Corporation des biens de guerre?

2. Depuis cette date, combien de véhicules automobiles le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il achetés?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. A-t-on terminé les sondages et les expertises techniques dans le détroit de Canso en vue de la construction d'un pont de chemin de fer ou d'une chaussée à cet endroit?

2. Quel est le rapport des ingénieurs sur la possibilité de l'entreprise?

3. Quel est le coût estimatif *a*) de la chaussée, *b*) du pont?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque décision en vue de déterminer ce qui était plus désirable et possible: du pont de chemin de fer ou de la chaussée?

5. Y a-t-il eu des pourparlers avec la province de la Nouvelle-Ecosse en vue d'utiliser ce pont ou cette chaussée pour la circulation routière?

6. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a-t-il laissé entendre qu'il était prêt à partager une partie des frais, et jusqu'à quel montant?

7. Quand escompte-t-on commencer les premiers travaux de construction?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Le gouvernement ou les Chemins de fer nationaux du Canada en sont-ils venus à une décision au sujet de l'élimination des courbes, l'amélioration des passages à niveau et l'installation de voies doubles sur la ligne des Chemins de fer nationaux entre Sydney, N.-E. et Moncton, N.-B.?

2. A-t-on fait des expertises et des estimations en vue d'une ligne directe, comme partie de ce réseau, entre Pictou et Moncton?

3. A-t-on préparé une estimation du coût de cette entreprise et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

4. Quelle est l'économie estimative, annuelle et moyenne, sur les marchandises et tout autre transport, réalisée sur un tel réseau modernisé pouvant utiliser le pont ou la chaussée du détroit de Canso?

5. Le gouvernement ou les Chemins de fer nationaux du Canada songent-ils à procéder bientôt à l'amélioration de ce service?

Par M. Harkness—1. Le ministère des Travaux publics, ou quelque autre ministère ou organisme du gouvernement, a-t-il vendu la *Trades Building*, sise à l'angle des 1ère Rue-ouest et 12ème Avenue, à Calgary?

2. Dans l'affirmative, *a*) Quel en est l'acheteur? *b*) Quand a-t-on effectué cette vente? *c*) Quel en était le prix? *d*) La vente a-t-elle été faite à la suite de soumissions publiques? *e*) Sinon, quelle procédure a-t-on suivie?

Par M. Church—1. Le gouvernement reconnaît-il le Congrès pan-indien de Nehru, devant la gravité de la guerre civile régnant dans ce pays?

2. Quelle représentation diplomatique et commerciale du gouvernement avons-nous actuellement aux Indes, et quel en est le coût?

Le Bill No 6, Loi modifiant la Loi des douanes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 5, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada;

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Bracken propose, appuyé par M. Brooks,—Que ledit bill ne soit pas lu immédiatement la deuxième fois, mais que la matière qui en fait l'objet soit soumise au comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation.

M. l'Orateur déclare ledit projet d'amendement irrégulier vu que le comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation n'a pas encore été nommé.

De cette décision, M. Bracken en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet alors, au vote la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Ashby,
Baker,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blackmore,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Burton,
Campbell,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Douglas,
Emmerson,
Fair,
Farquhar,
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hansell,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jaques,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie,
Kirk,
Knight,
Kuhl,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Leger,
Lesage,
Low,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Moore,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Probe,
Quelch,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa Est),
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver Nord),
Sinnott,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters,
Wylie—108.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Brooks,
Bryce,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Daniel,
Diefenbaker,
Ferguson,
Fleming,
Fulton,
Green,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Homuth,
Jackman,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
MacInnis,
MacNicol,
Merritt,
Miller,
Murphy,
Pearkes,
Robinson (Bruce),
Ross (Souris),
Senn,
Smith (Calgary Ouest),
Stephenson,
Wright,
Zaplitny—41.

Et ledit débat se poursuivant sur la motion principale; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mackenzie King.

Les bills suivants sont lus respectivement la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés:

Bill No 7, Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937.

Bill No 8, Loi modifiant la Loi sur l'inspection et la vente, 1938.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 9, Loi modifiant la Loi des engrais chimiques;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 5, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 11 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Vingt-six pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 10 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Gaston Cartier, de Montréal, P.Q., époux de Marguerite St-Amour Cartier.—M. *Maybank*.

De William John Carmichael, de Montréal, P.Q., époux de Mary Irene de Repentigny Carmichael.—M. *Maybank*.

De Norma Mary Sharp Chapman, présentement domiciliée à Richelieu, P.Q., épouse de Herbert Chapman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Evelyn Alice Lancaster Chenoweth, présentement domiciliée à Reading, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, épouse de David MacPherson Chenoweth, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mary Joyce Joly Clark, épouse de William Thomas Hall Clark, de Westmount, P.Q.—M. *Casselman*.

De Violet Olive Magdalene Allchin Clark, épouse de Thomas Clark, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Sophie Radwolsky Closner, épouse de Joseph Closner, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Jessie Leonard Simpson Clunie, épouse de Robert Clunie, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Sarah Goldberg Cohen, épouse de Benjamin Cohen, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Claude Garcin Coffin, de Pointe-Claire, P.Q., époux de Ruth Eleanor Whitney Coffin, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Woolf (Robert) Cook, de Montréal, P.Q., époux de Yetta Helman Cook, présentement domiciliée à Londres, Angleterre.—M. *Maybank.*

De Gertrude Helen Cayford Collins, présentement domiciliée à St-Lambert, P.Q., épouse de William Harcourt Collins, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Bruce Montgomery Cooper, de Ste-Anne de Bellevue, P.Q., époux de Margaret Hill Robinson Cooper, présentement domiciliée à Ithaca, New-York, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

De Grace Evelyn Smith Copeland, épouse de Morris Copeland, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Lloyd George Corbett, de Montréal, P.Q., époux de Joan Gertrude Fox Corbett, présentement domiciliée à Slough, Buckinghamshire, Angleterre.—M. *Maybank.*

D'Ethel Mary McKenzie Cramp, présentement domiciliée à Riverside, P.Q., épouse de Ralph George Albert Cramp, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mary Josephine Jessop Croker, épouse de Robert William Croker, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mathilda Jane Hancock Cumming, présentement domiciliée à Toronto, Ont., épouse de Melville Erskine Cumming, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Lilian Elizabeth Harris Cunningham, épouse de Roy Cunningham, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. Mackenzie, du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes de députés qui composeront les comités permanents de la Chambre, en vertu de l'article 63 du Règlement, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation se compose des membres suivants; à savoir:

Messieurs

Argue,
Arsenault,
Barrett,
Beaudoin,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (*Prescott*),
Black (*Cumberland*),
Black (*Huntingdon*),
Bryce,
Burton,
Cardiff,
Charlton,
Clark,
Cloutier,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Coyle,
Cruickshank,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Douglas,
Drope,
Dubois,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Gagnon,
Gardiner,
Gibson (*Comox-Alberni*),
Golding,
Gour,
Hackett,
Hallé,
Harkness,
Harris (*Grey-Bruce*),
Hatfield,
Jutras,
Kirk,
Lapalme,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Matthews (*Brandon*),
McCubbin,
McGarry,
McLure,
Menary,
Michaud,
Quelch,
Ross (*Souris*),
Senn,
Sinnott,
Townley-Smith,
Tucker,
Warren,
Webb,
Whitman,
Wright,
Wylie.—60.

(Quorum 20)

Sur motion de M. Mackenzie, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que le comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, 1945, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 401, approuvé le 3 février 1947: abrogeant l'arrêté en conseil C.P. 2901, du 10 juillet 1946, au sujet du contrôle exercé sur l'*Algoma Steel Corporation, Limited*, la *Steel Company of Canada, Limited*, et la *Dominion Steel and Coal Corporation Limited*.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—

A) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

B) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

C) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 9, Loi modifiant la Loi des engrais chimiques;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon: Que le Bill No 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et il est référé au comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation.

Le Bill No 5, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 10, Loi modifiant la Loi d'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise;

M. Glen propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Fulton.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 p.m. jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 12 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Eileen Louise Thomas Bleakney, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Frank Brookes Bleakney, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Rose Housefield Blumstein, épouse de Peter Blumstein, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank*.

De Helen Lilian Jaques Bowen, épouse de Brice Bowen, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank*.

De Douglas Wilson Bradshaw, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Stewart Weir Hogg Bradshaw.—M. *Maybank*.

D'Esther Mary Harding Breeze, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Robert Richard Breeze, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank*.

De Patricia Violet Puttock Bromby, épouse de John McEwen Bromby, de Cowansville, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mary Margaret Rider Brown, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Scott Alexander Walter Brown, de Mansonville, P.Q.—M. *Maybank*.

De William MacDonald Hallowell Brown, de Montréal, P.Q., époux de Nina Lee Franklin Brown, présentement domiciliée à Westmount, P.Q.—M. *Maybank*.

De Muriel Brighten Burdon, épouse de Robert Burdon, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Emilienne Grinsell Daoust, épouse de Rémi Daoust, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer, épouse de Charles Norman Dwyer, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Muriel Emma Wood Durrell, présentement domiciliée à Granby, P.Q., épouse de Clarence Edwin Durrell, de Waterloo, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mary Winifred Joyce Dick Dunford, épouse d'Errington Parrish Dunford, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Eileen Edna Pager Bray Dundas, épouse de Douglas Albert Dundas, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gladys Elizabeth Thompson Dorrance, épouse de Frank Sinton Dorrance, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Charles Augustus Dolling, de Montréal, P.Q., époux de Nora Margaret Young Dolling.—M. *Maybank.*

De Florence Alice Mapston Calcutt Doak, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse d'Edwin Stanley Doak, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Agnes Jane Irwin Everitt Dixon, présentement domiciliée à Lachine, P.Q., épouse de Henry Dixon, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Isabel Lindsay Mackay Dietz, épouse de Henry Irwin Holger Dietz, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Jessie Alberta Allan Derby, présentement domiciliée à Rosemere, P.Q., épouse d'Arthur Robert Derby, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Toronto, Ont.—M. *Maybank.*

D'Eileen Millar de Levi, présentement domiciliée à Greenfield Park, P.Q., épouse de Pierre Liwentaal de Levi, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Edith Norma Isaac Davidson, épouse de Charles Davidson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De William Stanley Ewens, d'Eastman, P.Q., époux de Léa Laplante Ewens. —M. *Maybank.*

De Henry Eaton, de Montréal, P.Q., époux d'Alfreda Joyce Verrinder Eaton, présentement domiciliée à L'Abord à Plouffe, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Isabella Hodgson McRae Edwards, épouse de George Harold Edwards, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De la *British Columbia Telephone Company* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Reid.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Ethel Mary McKenzie Cramp, de Riverside, P.Q., épouse de Ralph George Albert Cramp.

De Claude Garcin Coffin, de Pointe-Claire, P.Q., époux de Ruth Eleanor Whitney Coffin.

De Norma Mary Sharp Chapman, de Richelieu, P.Q., épouse de Herbert Chapman.

De Grace Evelyn Smith Copeland, de Montréal, P.Q., épouse de Morris Copeland.

De Bruce Montgomery Cooper, de Ste-Anne de Bellevue, P.Q., époux de Margaret Hill Robinson Cooper.

De Gaston Cartier, de Montréal, P.Q., époux de Marguerite St-Amour Cartier.

De Mary Joyce Joly Clark, de Westmount, P.Q., épouse de William Thomas Hall Clark.

De Gertrude Helen Cayford Collins, de St-Lambert, P.Q., épouse de William Harcourt Collins.

De Mathilda Jane Hancock Cumming, actuellement domiciliée à Toronto, Ont., épouse de Melville Erskine Cumming, de Montréal, P.Q.

De Woolf (Robert) Cook, de Montréal, P.Q., époux de Yetta Helman Cook.

De Sarah Goldberg Cohen, de Montréal, P.Q., épouse de Benjamin Cohen.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à autoriser le payement de sommes supplémentaires à l'égard des contrats de transport postal.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'autoriser le paiement, en vertu d'un contrat de transport postal, de sommes supplémentaires au montant convenu aux termes du contrat et de maintenir, à l'égard des contrats de transport postal, le paiement des indemnités, présentement autorisées par arrêté en conseil, à titre de paiements supplémentaires sous le régime de la mesure proposée.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Bertrand (*Laurier*) présente le Bill No 17, Loi concernant les payements supplémentaires applicables à certains contrats de transport postal, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destiné à modifier la Loi du ministère de la Défense nationale, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 13 FÉVRIER 1947

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 12 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Francis George Fellows, de Montréal, P.Q., époux de Matilda Depratto Fellows.—M. *Maybank*.

D'Olive Viola Olsson Ferguson, épouse de Stanley Duncan Ferguson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Muriel Aileen MacKeage Fewtrell, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Frank Albert Fewtrell, de Pointe-Claire, P.Q.—M. *Maybank*.

De Richard Andrew Frame, de Verdun, P.Q., époux d'Eva Sherman Frame, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Louis Marcel Frigon, de Montréal, P.Q., époux d'Eileen Frances Dodge Frigon.—M. *Maybank*.

D'Edward Frank Fulton, de Montréal, P.Q., époux de Rita Bourque Fulton, présentement domiciliée à Iberville, P.Q.—M. *Maybank*.

De Lillian Guerasio Galardo, épouse de Dominique Galardo, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Gertrude Loiseau Gaulin, épouse de Roger Gaulin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Louise Guiol Ghetler, épouse de Harry Ghetler, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Jean Gainfort Grossman, présentement domiciliée à Toronto, Ont., épouse de Ralph Grossman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Emilien Guilbault, de Montréal, P.Q., époux de Gilberte Gagnon Guilbault.—M. *Maybank*.

De Norma Elizabeth Jane Murray Hanko, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse d'Anton Hanko, de Longueuil, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ellen Irene Gertrude Preston Hastie, présentement domiciliée à Ormstown, P.Q., épouse de John Alexander Leslie Hastie, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Otto Hemlein, de Montréal, P.Q., époux de Julia Wundele Hemlein.—M. *Maybank.*

De Dorothy May Duff Hisey, présentement domiciliée à Gravenhurst, Ont., épouse de Lloyd George McKay Hisey, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Harry Nelson Hitchlock, de Sherbrooke, P.Q., époux d'Amy Marie Boosamra Hitchlock.—M. *Maybank.*

D'Alfred John Holton, de Sherbrooke, P.Q., époux de Laurina Labrecque Holton.—M. *Maybank.*

De Claire Morgan Lockner Hope, épouse de Clark Middleton Hope, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Elisa Jamoul Hull, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Norman Granville Hull, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Ruby Weldrick Hunt, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Cecil Victor Hunt, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Douglas Wilson Bradshaw, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Stewart Weir Hogg Bradshaw.

De Mary Margaret Rider Brown, de Montréal, P.Q., épouse de Scott Alexander Walter Brown.

De Muriel Brighten Burdon, de Verdun, P.Q., épouse de Robert Burdon.

D'Helen Lilian Jaques Bowen, de Montréal, P.Q., épouse de Brice Bowen.

D'Esther Mary Harding Breeze, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Richard Breeze.

De Rose Housefield Blumstein, de Montréal, P.Q., épouse de Peter Blumstein.

D'Eileen Louise Thomas Bleakney, de Verdun, P.Q., épouse de Frank Brooks Bleakney.

De Patricia Violet Puttock Bromby, de Cowansville, P.Q., épouse de John McEwen Bromby.

De William MacDonald Hallowell Brown, de Montréal, P.Q., époux de Nina Lee Franklin Brown.

De Lloyd George Corbett, de Montréal, P.Q., époux de Joan Gertrude Fox Corbett.

De Mary Josephine Jessop Croker, de Montréal, P.Q., épouse de Robert William Croker.

D'Edith Norma Isaac Davidson, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Davidson.

De Jessie Alberta Allan Derby, de Rosemere, P.Q., épouse d'Arthur Robert Derby.

D'Agnes Jane Irwin Everitt Dixon, de Lachine, P.Q., épouse d'Henry Dixon.

D'Emilienne Grinsell Daoust, de Montréal, P.Q., épouse de Rémi Daoust.

De Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Norman Dwyer.

De Gladys Elizabeth Thompson Dorrance, de Montréal, P.Q., épouse de Frank Sinton Dorrance.

De Mary Winifred Joyce Dick Dunford, de Montréal, P.Q., épouse d'Errington Parrish Dunford.

De Charles Augustus Dolling, de Montréal, P.Q., époux de Nora Margaret Young Dolling.

De Florence Alice Mapston Calcutt Doak, de Verdun, P.Q., épouse d'Edwin Stanley Doak.

D'Henry Eaton, de Montréal, P.Q., époux d'Alfreda Joyce Verrinder Eaton.

De William Stanley Ewens, d'Eastman, P.Q., époux de Lea Laplante Ewens.

D'Isabella Hodgson McRae Edwards, de Montréal, P.Q., épouse de George Harold Edwards.

D'Eileen Millar de Levi, de Greenfield Park, P.Q., épouse de Pierre Liwentaal de Levi.

M. Mackenzie, du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente ce qui suit à titre de deuxième rapport:

Votre comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir:

No 2

Privilèges et élections

Messieurs

Baker,
Benidickson,
Brooks,
Brunelle,
Casselman,
Coldwell,
Côté (*Matapédia-Matane*)
Cruickshank,
Diefenbaker,
Fair,
Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*),
Graydon,
Green,
Harris (*Grey-Bruce*),
Jaenicke,
Knowles,
MacNicol,
Manross,
Marier,
Marquis,
Martin,
Miller,
Mutch,
Parent,
Pouliot,
Raymond (*Beauharnois-Laprairie*),
Richard (*Ottawa-Est*),
Richard (*Gloucester*),
Winters.—29.

(Quorum 10)

No 7

Règlement

Messieurs

Bertrand (*Prescott*),
Brunelle,
Cardiff,
Daniel,
Denis,
Hamel,
Jaques,
Knight,
Knowles,
Lapalme,
MacLean,
Marier,
Murphy,
Pinard,
Robinson (*Simcoe-Est*),
Sinnott,
Smith (*York-Nord*),
Stokes,
Stuart,
Tustin.—20.

(Quorum 8)

No 8

Marine et pêcheries

Messieurs

Archibald,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Belzile,
Benidickson,
Blair,
Bridges,
Brooks,
Bryce,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Farquhar,
Gibson (*Comox-Alberni*),
Gillis,
Hazen,
Kirk,
Kuhl,
Langlois,
Lafontaine,
Léger,
Lennard,
Little,
MacInnis,
MacNaught,
McDonald (*Parry Sound*),
McLure,
Merritt,
Pearkes,
Reid,
Sinclair (*Vancouver-Nord*),
Sinnott,
Stanfield,
Stirling,
Stuart (*Charlotte*),
Winters.—35.

(Quorum 10)

No 9

Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Adamson,
Black (*Yukon*),
Blackmore,
Boivin,
Cockeram,
Caouette,
Dion (*Lac St-Jean-Roberval*),
Gariépy,
Gour,
Gourd,
Hodgson,
Lacombe,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapalme,
Little,
MacNicol,
Maloney,
Matthews (*Kootenay-Est*),
McCann,
McCulloch (*Pictou*),
McCullough (*Assiniboia*),
McDonald (*Parry Sound*),
McGarry,
McMaster,
Moore,
Raymond (*Wright*),
Ross (*Hamilton-Est*),
Ross (*Souris*),
Sinclair (*Vancouver-Nord*),
Sinnott,
Viau,
Webb,
White (*Hastings-Peterborough*),
Zaplitny.—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Baker,
Beaudry,
Black (*Cumberland*),
Blackmore,
Boivin,
Case,
Charlton,
Côté (*Verdun*),
Croll,
Dechêne,
Gauthier (*Nipissing*),
Gibson (*Comox-Alberni*),
Gillis,
Gingues,
Homuth,
Johnston,
Lalonde,
Lapalme,
Lockhart,
Maloney,
Maybank,
Merritt,
MacInnis,
McIvor,
Mitchell,
Moore,
Pouliot,
Raymond,
Ross (*Hamilton-Est*),
Sinclair (*Vancouver-Nord*),
Skey,
Smith (*Calgary-Ouest*),
Viau.—35.

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs

Barrett,
Brown,
Desmond,
Dubois,
Hlynka,
Knowles,
Matthews (*Brandon*),
Pouliot,
Richard (*Gloucester*),
Richard (*Ottawa-Est*),
Rinfret,
Rowe.—12.

(Quorum 7)

No 12

Affaires extérieures

Messieurs

Beaudoin,
Benidickson,
Boucher,
Bradette,
Breithaupt,
Coldwell,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Croll,
Diefenbaker,
Fleming,
Fraser,
Graydon,
Green,
Hackett,
Isnor,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Kidd,
Knowles,
Lapointe,
Léger,
Low,
MacInnis,
MacLean,
Marquis,
Mayhew,
Mutch,
Picard,
Pinard,
Raymond (*Beauharnois-Laprairie*),
Reid,
Sinclair (*Ontario*),
St-Laurent,
Winkler.—35.

(Quorum 10)

Sur une motion de M. Mackenzie, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Sur motion de M. Glen, il est résolu,—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué afin de poursuivre et de compléter l'examen et l'étude de la Loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts revisés du Canada, 1927, et de ses amendements, déjà entrepris par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, sous l'empire d'une résolution adoptée par la Chambre le 13 mai 1946, et continués par une commission, sous l'empire de la Loi sur les enquêtes, nommée par l'arrêté en conseil C.P. 3797, en date du 11 octobre 1946, et de proposer les modifications qu'il jugera utiles et que ce comité soit autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration des Affaires indiennes en général et, en particulier, sur les questions suivantes:

1. Les droits et obligations découlant de traités;
2. La qualité de membre de la bande;
3. L'obligation des Indiens à payer les taxes;
4. L'émancipation, libre ou obligatoire, des Indiens;
5. L'aptitude des Indiens à voter aux élections fédérales;
6. L'empiètement des blancs sur les réserves indiennes;
7. Le fonctionnement des externats et des internats à l'usage des Indiens; et
8. Toute autre question ou tout autre sujet concernant le statut social et économique des Indiens et leur avancement, qui, de l'avis de ce comité, devrait être incorporé dans la Loi revisée.

Que les membres suivants soient nommés pour représenter la Chambre des communes au sein de ce comité mixte, savoir: Messieurs Arsenault, Blackmore, Brown, Brunelle, Bryce, Case, Castleden, Charlton, Church, Farquhar, Gariépy, Gibson (*Comox-Alberni*), Glen, Harkness, Little, MacNicol, MacLean, Matthews (*Brandon*), Raymond (*Wright*), Reid, Richard (*Gloucester*), Stanfield.

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour inviter Leurs Honneurs à nommer les Sénateurs qui doivent les représenter au sein de ce comité mixte spécial.

Que les archives, pièces justificatives et témoignages reçus et gardés par le comité mixte au cours de la dernière session du Parlement et par la commission ci-haut mentionnée, soient mis à la disposition dudit comité mixte et fassent partie de ses archives.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composent, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter d'aspects déterminés des problèmes susmentionnés; que ce comité et ces sous-comités aient l'autorisation d'assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, de faire l'examen de témoins ayant prêté serment et de faire imprimer, au jour le jour, ce que le comité décidera pour l'usage du comité et des membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Que ce comité fasse rapport de temps à autre et que les dispositions de l'article 65 du Règlement limitant le nombre des membres des comités spéciaux soient suspendues à cet effet et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances, et bilan pour l'année civile terminée le 31 décembre 1946, statuts du Canada, 1939, chapitre 42, article 15.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 501, approuvé le 11 février 1947: renouvelant un prêt de $4,678,000.00 consenti à la province de l'Alberta pour un an à dater du 1er février 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Documents relatifs à la création d'une commission d'enquête sur les différends industriels, sous l'empire de l'article 8 de l'arrêté en conseil C.P. 4020, du 6 juin 1941, tel que modifié, afin de faire enquête et rapport sur un différend entre la *Dominion Coal Company Limited*, l'*Acadia Coal Limited*, l'*Old Sydney Collieries Limited* et la *Cumberland Railway and Coal Company*, de la Nouvelle-Ecosse, et leurs employés représentés par l'*United Mine Workers of America*, 56e district.

M. Mackenzie King, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destiné à modifier la Loi du ministère de la Défense nationale, et de pourvoir à la nomination de pas plus de trois sous-ministres associés de la Défense nationale, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi du ministère de la Défense nationale en vue de pourvoir à la nomination de pas plus de trois sous-ministres associés de la Défense nationale, et d'autoriser le gouverneur en conseil, par

règlement, à administrer les successions militaires des membres des forces qui meurent en activité de service ou qui reçoivent quelque traitement d'un hôpital ou d'une institution de santé, relevant du ministère des Affaires des anciens combattants, par suite de toute invalidité reçue ou contractée au cours de leur service comme membres de ces forces; afin de prescrire l'établissement d'une commission des recherches sur la défense ayant pour fonctions d'entreprendre et de coordonner les recherches et les développements sur la défense, d'établir des bourses d'études et d'octroyer des subventions; et afin de pourvoir, de plus, à même les sommes attribuées par le Parlement, au traitement, à la rémunération et aux dépenses de la commission et à une caisse de pension ou de retraite au bénéfice des employés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Claxton présente alors le Bill No 19, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice;

M. Claxton propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et l'étude en comité plénier en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 56 du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 14 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Vingt-quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 13 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De Jacob J. Thiessen, de Saskatoon, Saskatchewan, et d'autres personnes, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la Conférence des Mennonites du Canada.—M. *Tucker*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Olive Viola Olsson Ferguson, de Montréal, P.Q., épouse de Stanley Duncan Ferguson.

De Francis George Fellows, de Montréal, P.Q., époux de Matilda Depratto Fellows.

De Richard Andrew Frame, de Verdun, P.Q., époux d'Eva Sherman Frame.

De Muriel Aileen MacKeage Fewtrell, de Montréal, P.Q., épouse de Frank Albert Fewtrell.

D'Edward Frank Fulton, de Montréal, P.Q., époux de Rita Bourque Fulton.

De Gertrude Loiseau Gaulin, de Montréal, P.Q., épouse de Roger Gaulin.

De Jean Gainfort Grossman, actuellement domiciliée à Toronto, Ont., épouse de Ralph Grossman, de Montréal, P.Q..

D'Emilien Guilbault, de Montréal, P.Q., époux de Gilberte Gagnon Guilbault.

D'Alfred John Holton, de Sherbrooke, P.Q., époux de Laurina Labrecque Holton.

D'Otto Hemlein, de Montréal, P.Q., époux de Julia Wundele Hemlein.

De Harry Nelson Hitchlock, de Sherbrooke, P.Q., époux d'Amy Marie Boosamra Hitchlock.

D'Ellen Irene Gertrude Preston Hastie, d'Ormstown, P.Q., épouse de John Alexander Leslie Hastie.

De Dorothy May Duff Hisey, actuellement domiciliée à Gravenhurst, Ont., épouse de Lloyd George McKay Hisey, de Montréal, P.Q.

De Norma Elizabeth Jane Murray Hanko, de Montréal, P.Q., épouse d'Anton Hanko.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 6, Loi modifiant la Loi des douanes.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet au bon plaisir de la Chambre pour approbation:

Bill No 20 (E du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la publication des lois".

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour constituer un comité mixte des Impressions et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs Adamson, Arsenault, Aylesworth, Baker, Beaudry, Bertrand (*Prescott*), Bertrand (*Terrebonne*), Boivin, Bradette, Bradshaw, Brunelle, Campbell, Castleden, Church, Clark, Côté (*St-Jean-Iberville-Napierville*), Dubois, Emmerson, Fontaine, Fraser, Gauthier (*Nipissing*), Gibson (*Hamilton-Ouest*), Golding, Hallé, Hansell, Healy, Henderson, Hlynka, Kidd, Kuhl, Lacombe, Lalonde, Lapalme, Lapointe, Lennard, MacLean, MacNaught, Maloney, McCuaig, McCullough (*Assiniboia*), McDonald (*Parry-Sound*), McGregor, McLure, McMaster, Nicholson, Robinson (*Simcoe-Est*), Ross (*St. Paul's*), Sinclair (*Vancouver-Nord*), Sinnott, Madame Strum, Messieurs Tustin, Viau, White (*Hastings-Peterborough*), et Winters agiront de la part de la Chambre comme membres dudit comité mixte.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur M. l'Orateur ainsi que messieurs Black (*Yukon*), Bradshaw, Breithaupt, Côté (*Matapédia-Matane*), Cournoyer, Coyle, Gagnon, Gariépy, Gladstone, Harkness, Jutras, Kirk, Laurendeau, Léger, Lennard, Lesage, Marshall, Mayhew, McGregor, McIvor, Richard (*Ottawa-Est*), Strum (Mme) et Wright pour aider à Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour les questions qui affectent le Restaurant.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance entre les fonctionnaires de la Fédération canadienne d'agriculture et le gouvernement fédéral au sujet de la disposition de la *Welland Chemical Works Limited* et de l'*Alberta Nitrogen Products of Calgary.*

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 21, Loi modifiant la Loi de l'aéronautique, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice, est étudié en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Une objection est soulevée en comité contre une décision du Président sur un appel au Règlement et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur revient au fauteuil et le président du comité présente le rapport suivant:

"Au cours d'un débat, en comité plénier, sur le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice, le Président a décidé que M. Merritt ne pouvait pas discuter la question de savoir si la réduction des forces au Canada s'est faite sur l'avis du Conseil de la milice.

"De cette décision, M. Merritt en a appelé à la Chambre".

M. l'Orateur met alors la question au vote dans la forme suivante: La décision du Président doit-elle être maintenue?—Et elle est maintenue sur le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Boivin,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Emmerson,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jutras,
King, Mackenzie,
Kirk,
LaCroix
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McGarry,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mutch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler—86.

CONTRE:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Cockeram,
Coldwell,
Daniel,
Diefenbaker,
Fair,
Ferguson,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lacombe,
Lennard,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
MacNicol,
Marshall,
Massey,
Matthews (Kootenay Est),
Menary,
Merritt,
Miller,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Ross (Souris),
Senn,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tustin,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—76.

Ledit bill est alors étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 17 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Vingt-cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 14 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Sarah Rafferty Jackson, épouse de Lawrence Jackson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Aimé Jacques, de Montréal, P.Q., époux de Régina Morin Jacques.—M. *Maybank.*

De Paul Jaeggin, de Montréal, P.Q., époux de Doris Mae Harvey Johnston Jaeggin.—M. *Maybank.*

De Curtis William Johnson, de Montréal, P.Q., présentement domicilié à Londres, Angleterre, époux de Mary Geraldine Parsons Johnson.—M. *Maybank.*

D'Elsie Marlyn Garayt Johnston, épouse de William Daniel Johnston, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Pamela Mackay Alderdice Johnstone, épouse de George Murray Gordon Johnstone, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De John Bernth Jones, de Montréal, P.Q., époux d'Annie May Garnett Jones.—M. *Maybank.*

De John William Sydney Jordan, de Verdun, P.Q., époux de Lilian Lacroix Jordan, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ernest Edward Joslin, de Verdun, P.Q., époux de Jennie Elizabeth Holding Joslin, présentement domicilée à Enfield, Middlesex, Angleterre.—M. *Maybank.*

De Doris Shapiro Kolman, alias Colman, épouse de Volodia Kolman, alias Willie Colman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De James Alexander King, de Verdun, P.Q., époux d'Edith Anne Halbert King, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Samuel Kupchik, de Montréal, P.Q., époux de Freda Baumholtz Kupchik.—M. *Maybank.*

De Robert Crawford Kirk, de Verdun, P.Q., époux de Winifred May Robinson Kirk.—M. *Maybank.*

De Marjorie Aileen Copping Ladouceur, épouse de Lionel-Félix Ladouceur, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Audrey Frances Stokes Lambert, épouse de Victor Todd Joseph Lambert, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Elizabeth Butler Roberts Lambton, épouse de James Douglas Lambton, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Frances Clare Lynch Layton, épouse d'Irving Peter Layton, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Alsye Mae Lissemore Lawrence, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse d'Edward William Lawrence, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Netta Cheyne Lee, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Harold Michael Lee, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Thelma Genender Lefkowitz, épouse de Bernard Lefkowitz, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Ginette Ingrid Reinskind Leopold, épouse de Munroe Paul Leopold, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ernest Edward Lippiatt, de Montréal, P.Q., époux de Verna Ethel Banning Lippiatt, présentement domiciliée à Carleton Place, Ont.—M. *Maybank.*

D'Una Kathleen Balmfirth Little, épouse de Howard Demar Little, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Robert-Rosaire Loiselle, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Jeanne-Agnès Lapointe Loiselle.—M. *Maybank.*

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Drope soit ajouté au Comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Rapport présenté par la Commission du service civil sur les propositions exclues du fonctionnement de la Loi du service civil, au cours de l'année civile 1946, en vertu des dispositions de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C. 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quelles quantités de beurre a-t-on importées au Canada au cours de 1946?

2. Les organismes du gouvernement canadien ont-ils acheté du beurre de ferme d'autres pays au cours de cette période? Dans l'affirmative, quel prix a-t-on payé pour ce beurre, quelles quantités a-t-on achetées par mois et de quels pays?

3. Quelles quantités de beurre de ferme a-t-on exportées du Canada au cours de 1946; à quels pays en a-t-on exporté et quel prix a-t-on reçu?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quelles conférences internationales, auxquelles le Canada a été représenté, ont été tenues depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms des représentants et aviseurs canadiens délégués à chacune de ces conférences?

3. Quel a été, pour le Canada, le coût total de chaque délégation?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de R. B. Gibson, commissaire nommé sous l'empire des dispositions de l'article 4A de la loi de 1939 sur les pénitenciers, telle que promulguée en décembre 1945, et par l'arrêté en conseil C.P. 1313, approuvé le 5 avril 1946, afin d'entreprendre une étude détaillée du rapport de la Commission royale nommée pour faire enquête sur le système pénal au Canada.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quelle était la somme totale souscrite lors de chacune des campagnes d'emprunt de la Victoire?

2. Quel était le coût total de chacune de ces campagnes?

3. Quel était, à l'égard de chacune de ces campagnes, le coût *a*) de la réclame, *b*) des programmes radiophoniques, *c*) des brochures, *d*) de tous les autres moyens de publicité?

4. Quel est le montant total souscrit au cours de la campagne de vente des obligations d'épargne du Canada?

5. Quel est le coût total de cette campagne jusqu'à date?

6. Quel est, à l'égard de chacune de ces campagnes, le coût total *a*) de la réclame, *b*) des programmes radiophoniques, *c*) des brochures, *d*) de tous les autres moyens de publicité?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel a été, jusqu'au 31 décembre 1946, le coût total imputable à la composition, la publication et l'impression de l'histoire officielle du Corps expéditionnaire canadien de la première guerre mondiale?

2. Combien a-t-on employé d'écrivains et de rédacteurs à ce travail depuis que le gouvernement avait autorisé la publication de cette histoire?

3. Quel a été le montant total versé à chacun?

4. Quels ont été les frais de voyage de chacun?

5. Quels livres ont été actuellement publiés?

6. Combien en a-t-on publié et distribué d'exemplaires?

7. Puisque le travail de ces historiens cessera après le 31 mars, quels autres livres sur l'histoire du Corps expéditionnaire canadien de la première guerre mondiale seront-ils en mesure de publier d'ici cette date?

8. A combien estime-t-on le coût additionnel de préparation de cette histoire officielle pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Daniel—1. Combien a-t-on *a*) imprimé, *b*) distribué d'exemplaires du rapport de la commission royale d'enquête sur l'espionnage?

2. Combien a-t-on distribué d'exemplaires de ce rapport à d'autre pays?

3. Quel a été le coût total de l'impression et de la distribution de ce rapport?

Par M. Aylesworth—1. Depuis le 1er janvier 1944, l'Office national du film a-t-il acheté des articles de personnes employées dans le Service civil?

2. Dans l'affirmative, quel était le montant de chacun de ces achats?

3. De qui a-t-on fait chacun de ces achats?

4. Qui a autorisé chacun de ces achats?

5. L'Auditeur-général a-t-il protesté contre ces achats?

6. Dans l'affirmative, quel a été le résultat de sa protestation?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Probe—1. Combien de bois de différentes espèces ou catégories a été acheté par ou pour un organisme fédéral quelconque de logement, au cours de chaque mois en 1946, dans chacun des comtés fédéraux de Pontiac et de Nipissing?

2. Quels ont été les prix payés et par l'intermédiaire de quels distributeurs a-t-on passé pour ces différents marchés de bois?

3. Quelle portion de ces achats a été: *a*) au prix de détail, ou moins; *b*) au prix de gros réglementaire, ou moins; *c*) au-dessus des prix fixés?

Par M. Fraser—De quelles compagnies, et en quelles quantités, le gouvernement canadien a-t-il acheté des lits en acier à double étage de 1940 à 1945?

Par M. Webb—1. Quels sont les noms des membres de l'Office national du film?

2. Quelle est la profession ordinaire de chacun de ces membres?

3. Quel est le total des allocations, ou de toute autre rémunération, versées à chaque membre de l'Office au cours de chacune des deux dernières années financières?

4. Quels sont les noms, fonctions et traitement de tous les fonctionnaires ou employés de l'Office, ou du Commissaire fédéral, qui reçoivent un salaire annuel de plus de $1,200?

5. De quelle façon chacune de ces personnes a-t-elle été nommée au poste qu'elle occupe présentement?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Stephenson—1. Depuis le 1er janvier 1946, l'Office national du film a-t-il *a*) distribué, *b*) acheté des films produits aux Etats-Unis?

2. Dans l'affirmative, de quelles sociétés aux Etats-Unis a-t-on obtenu ces films, en indiquant le titre de chaque film acheté de chaque société?

3. Quel était le montant total versé à chaque société des Etats-Unis au cours de 1946?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Quelles sommes d'argent, par province, ont été dépensées, au cours de la guerre et depuis, à l'égard des passages à niveau et de leur suppression?

2. Quelle somme a été dépensée, à l'égard de ces travaux, dans la ville de Toronto, au cours des deux dernières années?

3. Le gouvernement a-t-il élaboré quelque programme sur ce point pour 1947? Dans l'affirmative, en vue de quels travaux et en quels endroits?

4. Quelle protection supplémentaire offrira-t-on afin de faire disparaître le dangereux passage à niveau à l'avenue Jones, à Toronto, et a-t-on pris d'autres dispositions à ce sujet depuis la dernière session?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (*Yukon*)—Est-ce que le Canada supporte les dépenses relatives au rapatriement des Canadiens des prisons et des camps de concentration du Japon, y compris les frais de transport?

Par M. Pearkes—1. Le gouvernement a-t-il conclu une entente avec une société portant le nom de corps de la prévôté et chargée de fournir des gardiens pour les édifices du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quelles conditions le corps de la prévôté fournit-il des gardiens et sur quelle base le ministère fédéral intéressé paie-t-il la société pour son travail?

3. Quels salaires ou traitements la société verse-t-elle au Corps pour remplir les fonctions actuelles de gardien?

4. Chaque homme appartenant à ce Corps doit-il verser un droit ou dépôt d'admission et acheter son propre uniforme?

5. La société effectue-t-elle des déductions de salaires, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

6. Les membres de ce Corps sont-ils assujettis à la loi fédérale de l'assurance-chômage?

Par M. Hazen—1. Combien d'anciens combattants, vivant dans la ville et dans le comté de Saint-Jean, N.-B., ont fait application comme inspecteurs de pêcheries au cours de 1946?

2. De ceux qui ont fait application, combien ont été avisés de se présenter à l'examen tenu en décembre dernier?

3. Quels sont les noms et les adresses des candidats qui ont été nommés inspecteurs?

4. Quels traitements touchent-ils?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Shaw—1. Combien a-t-on nommé de fonctionnaires civils depuis le 1er janvier 1946?

2. De ce nombre, combien ont été nommés par la Commission du service civil ou par son intermédiaire?

Par M. Boucher—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'édifices ont été érigés par le gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa ou les municipalités immédiatement avoisinantes?

2. Où est situé chacun de ces immeubles?

3. Quel était le coût total de chacun de ces édifices?

4. A quelle fin sert chacun de ces immeubles?

Par M. Boucher—1. Depuis le 1er janvier 1946, combien d'automobiles de voyageurs de nouveau modèle ont été achetées par le ministère de la Défense nationale?

2. Quel était le coût total de ces achats?

3. A quelle fin doit-on faire servir chacune de ces voitures?

4. Pourquoi n'a-t-on pas fait servir à ces fins des voitures automobiles provenant des stocks de surplus?

Par M. Boucher—1. Au cours de l'année 1946, combien de nouvelles voitures automobiles ont été achetées par le gouvernement fédéral, ou l'un de ses organismes ou l'une des corporations de la Couronne, en indiquant la fin à laquelle devait servir chacune de ces voitures?

2. Quel était le coût total de ces achats?

Par M. Irvine—1. A-t-on ouvert aux soldats-colons la réserve indienne située près de Fort St. John, en Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, combien d'anciens combattants ont actuellement acheté des terres et établi leur domicile dans ce district?

3. Combien d'anciens combattants ont fait une demande de bien-fonds dans ladite réserve?

4. Quel prix le ministère a-t-il établi à l'égard de ces terres?

Par M. Knowles—1. Quel est le nombre total des personnes sans emploi, par province ou district, à la date la plus récente où une telle statistique est disponible?

2. Combien de personnes, par province ou district, reçoivent des prestations d'assurance-chômage?

3. Combien de personnes, par province ou district, reçoivent des prestations du ministère des Affaires des anciens combattants ou de l'administration des terres destinées aux anciens combattants?

4. Combien suivent des cours dans les écoles, universités, écoles professionnelles, ou font l'apprentissage d'un métier, etc.?

5. Les personnes énumérées dans les réponses aux questions 2, 3 et 4 sont-elles comprises dans la réponse à la question 1?

Par M. MacInnis—1. Combien emploie-t-on de personnes dans les chantiers civils et militaires de construction de navires à Esquimalt, Colombie-Britannique?

2. Combien de ces personnes sont payées suivant les salaires du service civil et combien le sont aux salaires régnants?

3. Aux employés payés aux salaires régnants dans les chantiers de construction de navires à Esquimalt a-t-on accordé: *a*) l'augmentation générale de salaire de quinze cents octroyée dans les chantiers de construction maritime sur la côte de l'Ouest depuis le 1er août 1946, *b*) la semaine de quarante heures octroyée aux ouvriers de ces chantiers à la même date?

4. Sinon, la question est-elle à l'étude?

Par M. Murphy—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le canton de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver, dans le comté d'Essex?

2. Quels étaient les entrepreneurs dans chacune des régions susmentionnées?

3. Combien a-t-on construit de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

4. Quel est le prix de vente actuellement demandé pour chaque maison dans ces mêmes régions?

5. Quel était le prix original demandé dans chaque cas?

6. Quel était le coût, par unité, des frais généraux de l'entreprise et comment les a-t-on établis?

7. Des anciens combattants ont-ils effectué un dépôt en vue d'achat futur et ont-ils subséquemment refusé de procéder à l'achat de ces biens-fonds; dans l'affirmative, qui et pourquoi ces marchés n'ont-ils pas été parachevés?

8. Quels étaient les inspecteurs du gouvernement dans chacune de ces régions, et quelles étaient les conditions d'embauchage et de salaire de chaque inspecteur?

9. Quels titres de compétence possédait le titulaire pour devenir inspecteur de l'administration des terres destinées aux anciens combattants?

10. Le prix d'achat demandé à tout ancien combattant était-il supérieur à ce qu'avait payé le gouvernement et, dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?

11. Le gouvernement permet-il aux anciens combattants d'obtenir des terrains d'une demi-acre et d'y construire des maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants: *a*) dans la région du canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

12. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la construction ou du prix des maisons, *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

13. Le gouvernement a-t-il reçu, de la part d'anciens combattants dans ces régions, des demandes de nouveaux contrats de vente ou de location?

14. Sur quelle recommandation a-t-on fait le choix de ces emplacements de maisons d'anciens combattants?

15. Qui a recommandé les emplacements choisis *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

Par M. Bentley—1. A quelle date E. K. Williams, de Winnipeg, a-t-il été nommé conseiller juridique de la commission d'enquête sur l'espionnage?

2. Sur quelle base a-t-on calculé sa rémunération?

3. Le rapport de M. Williams sera-t-il rendu public et quand?

4. Est-ce qu'un membre du personnel du ministère des Affaires extérieures assistait aux séances de la Commission d'enquête sur l'espionnage? Dans l'affirmative, qui et à quel titre?

5. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il aidé à la préparation de quelque partie du rapport sur l'espionnage? Dans l'affirmative, de quelle partie?

6. Sur l'autorité de qui a-t-on permis la publication et la distribution du rapport de la Commission d'enquête sur l'espionnage avant le procès de ceux qui y étaient l'objet d'accusations?

7. Combien d'exemplaires du rapport a-t-on publiés, jusqu'à date, *a*) en anglais, *b*) en français?

8. Combien en a-t-il été distribué d'exemplaires, *a*) au Canada, *b*) en dehors du Canada?

9. A-t-on étudié l'à-propos de retirer le rapport de la circulation, vu l'acquittement de plusieurs personnes qui y étaient mentionnées?

Par M. Fraser—1. Quelles corporations de la Couronne a-t-on établies depuis le 1er janvier 1940?

2. Quels sont les administrateurs et les fonctionnaires supérieurs de chacune de ces corporations?

3. Quels traitements, honoraires ou autres émoluments paie-t-on à chacun de ces administrateurs ou fonctionnaires?

4. Quel est le but ou l'objet de chacune de ces corporations?

5. Quelle est la capitalisation de chacune de ces corporations?

6. Quelles manufactures, usines ou autres propriétés physiques semblables possède chacune de ces corporations et où sont-elles situées?

Par M. Murphy—1. Combien de maisons ont été construites par le gouvernement, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des diverses provinces?

2. Combien a-t-on utilisé de modèles ou de plans linéaires?

3. Quel était, dans chaque province, le coût de chaque modèle ou plan linéaire?

4. Combien y a-t-il de maisons en construction et quand leur construction a-t-elle commencé?

5. Combien ont été achetées par des anciens combattants?

6. Des anciens combattants ont-ils effectué un dépôt en vue d'achat futur et ont-ils subséquemment refusé de procéder à l'achat de ces biens-fonds et, dans l'affirmative, qui et pourquoi ces marchés n'ont-ils pas été parachevés?

7. Le prix d'achat de quelque unité est-il supérieur à ce qu'avait payé le gouvernement? Dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?

8. Le gouvernement a-t-il été requis d'établir des contrats à nouveaux prix? Dans l'affirmative, combien de ces requêtes a-t-il reçues de chaque province?

Par M. Murphy—1. Des anciens combattants, au Canada, ont-ils obtenu des contrats d'achat de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à un prix moins élevé que le premier prix demandé?

2. Dans l'affirmative, où; dans le cas de combien d'anciens combattants et quelle était la réduction dans chaque cas particulier?

Par M. Murphy—1. Quel est le nombre d'automobiles que le gouvernement a en circulation dans chaque province?

2. Combien en a-t-on acheté dans chacune des diverses provinces au cours de 1946?

Par M. Fleming—1. A quels architectes, au cours de chaque année, a-t-on confié la préparation des plans de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Sur quelle base s'est fait le choix de ces architectes?

3. Quels honoraires ont été versés à chacun au cours de chaque année?

4. Sur quelle base a-t-on calculé ces honoraires?

5. Qui est le propriétaire de ces plans depuis qu'on les a présentés?

Par M. Fleming—1. Le directeur de l'administration des terres destinées aux anciens combattants a-t-il demandé des soumissions pour la construction de maisons à Boucherville?

2. Qui était directeur des terres destinées aux anciens combattants à cette date?

3. Quel en est le directeur aujourd'hui, et quels sont ses titres de compétence et quel traitement touche-t-il?

4. S'il y a eu demande de soumissions, quand l'a-t-on fait, et pour combien de maisons et à quelles conditions?

5. Quelles soumissions a-t-on reçues et quels étaient les soumissionnaires?

6. Quelles soumissions a-t-on rejetées?

7. A-t-on conclu un contrat et, dans l'affirmative, avec quel entrepreneur, et pour l'érection de combien de maisons, et à quelles conditions de prix et de paiement?

8. Si c'est une corporation qui a obtenu le contrat, quels en étaient les administrateurs et officiers à cette époque? S'il s'agissait d'une association à cette date, quels sont les noms des associés?

9. A-t-on fait une demande de soumissions pour la construction du nombre de maisons, et aux conditions spécifiées, dont il est fait mention dans la réponse à la question sept?

10. Quels paiements a-t-on effectués en vertu de ce contrat et à quelles dates?

11. Quel rapport périodique a-t-on établi et soumis au gouvernement lors de chacun de ces paiements, et quels inspecteurs du gouvernement ont établi ou fourni chacun de ces rapports? Tous ces inspecteurs sont-ils encore au service du gouvernement?

12. Quelles autres réclamations ou demandes de paiement ont été présentées par l'entrepreneur, et pour quelles sommes et à quelles dates et sur quelle base?

13. Que compte faire le gouvernement au sujet de ces réclamations?

14. Escompte-t-on d'autres réclamations et, dans l'affirmative, à quel égard et pour quel montant?

15. Quelle enquête a été faite à l'égard de ce contrat et de ses conditions, et par qui et à quel coût pour le gouvernement?

16. Quelle autre enquête escompte-t-on tenir, et par qui sera-t-elle faite, et quand compte-t-on qu'elle sera terminée et à quel coût estimatif?

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée et avec les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Tustin, pour M. Fraser—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant total dépensé par chaque ministère et organisme du gouvernement ainsi que par les corporations de la Couronne, depuis le 1er septembre 1939, pour la réclame, les brochures, tracts, dépliants, émissions radiophoniques, communiqués de presse, affiches, panneaux d'affichage, étalages, photographies, vignettes, maquettes, tournées d'orateurs et pour toutes les autres formes de publicité ou de propagande, y compris les traitements, honoraires, allocations de subsistance, de voyage ou autres frais payés à des personnes s'adonnant, de façon permanente ou temporaire, à ce genre de travail.

Par M. Tustin, pour M. Daniel—Ordre de la Chambre—Copie de chaque accord sur l'exportation de produits agricoles conclu avec le Royaume-Uni de 1939 au 31 janvier 1947.

Par M. Henderson—Ordre de la Chambre—Copie de tous opuscules, brochures, placards, communiqués de presse ou autres objets de publicité publiés par le ministère de la Santé nationale et du bien-être social depuis son établissement, ainsi qu'un état indiquant le nombre total de chacun de ces documents publiés et le coût total d'impression et de distribution de chacun de ces documents.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre tout groupement représentant les fonctionnaires civils fédéraux en retraite et tout membre du cabinet ou fonctionnaire de ministère, datée depuis le 1er septembre 1941, concernant l'indemnité de vie chère ou quelqu'autre supplément aux fonctionnaires civils fédéraux en retraite.

Par M. Desmond—Ordre de la Chambre—Copie de toutes représentations faites au gouvernement, depuis le 1er janvier 1944, relativement aux modifications à la Loi des brevets ou à la Loi sur la concurrence déloyale, par tout groupement public de solliciteurs de brevets, d'inventeurs ou manufacturiers, ou de représentants de ces groupements.

Par M. Bracken—Ordre de la Chambre—Etat montrant la somme totale placée dans les usines et l'outillage, depuis le 1er septembre 1939, *a*) des compagnies de la Couronne, *b*) des autres usines exploitées par le gouvernement, *c*) des usines d'état administrées par des intérêts privés, *d*) des usines appartenant à des particuliers; cet état devant mentionner le nom de chaque usine, où elle est située, le montant mis à la disposition de chacune, si ces usines ont été vendues ou si l'on en a disposé de quelque manière, en faveur de qui, et à quel prix.

Par M. Bracken—Ordre de la Chambre—Etat montrant la somme payée, depuis le 1er septembre 1939, par le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes, ou des corporations de la Couronne, sous forme de subventions, bonus, aide financière, octroi, pour une denrée quelconque, ou à son égard; cet état devant mentionner les denrées qui ont été l'objet d'une subvention, boni, aide financière ou octroi, la somme totale versée pour chaque denrée au cours de chaque année financière.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre le ministère des Travaux publics et la Commission de l'assurance-chômage, depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date, relativement à l'état de la *Travellers' Building* à Winnipeg.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Boucher—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous arrêtés en conseil donnant suite à quelque partie du rapport de la Commission royale Gordon sur le service civil.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'adresse ci-haut mentionnée.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, règlements et instructions en provenance du ministère du Travail ou du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux anciens combattants recevant des prestations de chômage ou d'assurance-chômage.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Copie de tous règlements et instructions émis par le ministère du Travail ou la Commission de l'assurance-chômage, et actuellement en vigueur, relativement à "l'emploi approprié", y compris, en particulier, tous règlements et instructions concernant les femmes mariées et les personnes âgées.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Murphy—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, contrats, accords, mémoires et autres documents tenant lieu de contrats conclus par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, entre le 1er janvier 1943 et le 12 février 1947, concernant les maisons et les biens-fonds d'anciens combattants dans le canton de Sarnia, comté de Lambton, et dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver, comté d'Essex. Aussi, copie de toutes les feuilles de présence et de toutes les factures relativement à ce sujet.

Par M. Wright—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats ou accords conclus par le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, et la *North American Cyanamid Company Limited*, en rapport avec la construction, les opérations ou la disposition de la *Welland Chemical Company* ou de toute autre usine ou entreprise au Canada de 1939 jusqu'aujourd'hui.

Par M. Wright—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats ou accords conclus par le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, et la *Consolidated Mining and Smelting Company Limited*, de 1939 jusqu'à date, en rapport avec la construction, les opérations ou la disposition de l'*Alberta Nitrogen Products Company* et des entreprises Nos 7 et 8, de 1939 jusqu'à date, dont il est fait mention dans le document parlementaire No 360, déposé le 28 mai 1943.

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Copie d'une ordonnance du ministère de la Défense nationale, entrant en vigueur le 31 mars prochain, abolissant ou éliminant l'entraînement des cadets pour les moins de quatorze ans dans les écoles publiques et secondaires et le transférant des commissions scolaires à des organismes de cadets ailleurs, y compris tous rapports des fonctionnaires à ce sujet et toute autre correspondance.

Par M. Pearkes—Ordre de la Chambre—Copie de toutes ordonnances et instructions publiées par le ministère de la Défense nationale, depuis le 1er juillet 1946, régissant, autorisant ou limitant l'instruction, et le nombre de ceux qui peuvent la subir, par postes de commandement, districts ou régions militaires, dans les diverses provinces, des cadets appartenant au Corps de cadets de la marine royale canadienne, au Corps de cadets de l'armée royale canadienne et aux Escadrilles de cadets d'aviation royale canadienne.

Par M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, télégrammes compris, échangée, depuis le 1er novembre 1946, entre Charles Huntting et la Commission canadienne du blé, ou le ministère du

Commerce, relativement à sa démission comme membre de la Commission, ou touchant les plaintes formulées par ledit Charles Huntting au sujet de l'administration et les opérations de la Commission canadienne du blé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs s'unissent à la Chambre des communes pour instituer un comité mixte des deux Chambres afin de poursuivre et de compléter l'examen et l'étude de la Loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts revisés du Canada, 1927, et de ses amendements, déjà entrepris par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, sous l'empire d'une résolution adoptée par la Chambre le 13 mai 1946, et continués par une commission, sous l'empire de la Loi sur les enquêtes, nommée par l'arrêté en conseil C.P. 3797, en date du 11 octobre 1946, et de proposer les modifications qu'il jugera utiles et que ce comité soit autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration des Affaires indiennes en général et, en particulier, sur les questions suivantes:

1. Les droits et obligations découlant de traités;
2. La qualité de membre de la bande;
3. L'obligation des Indiens à payer les taxes;
4. Lémancipation, libre ou obligatoire, des Indiens;
5. L'aptitude des Indiens à voter aux élections fédérales;
6. L'empiétement des blancs sur les réserves indiennes;
7. Le fonctionnement des externats et des internats à l'usage des Indiens; et
8. Toute autre question ou tout autre sujet concernant le statut social et économique des Indiens et leur avancement, qui, de l'avis de ce comité, devrait être incorporé dans la loi revisée.

Que les honorables sénateurs Blais, Dupuis, Fallis, Horner, Johnston, MacDonald (*Cardigan*), MacLennan, Nicol, Paterson, Robicheau, Stevenson et Taylor soient nommés pour agir au nom du Sénat comme membres dudit comité mixte.

Que les archives, pièces justificatives et témoignages reçus et gardés par le comité mixte au cours de la dernière session du Parlement et par la commission ci-haut mentionnée, soient mis à la disposition dudit comité mixte et fassent partie de ses archives.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composent, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter d'aspects déterminés des problèmes susmentionnés; que ce comité et ces sous-comités soient autorisés à assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, de faire l'examen de témoins ayant prêté serment et de faire imprimer, au jour le jour, ce que le comité décidera pour son usage et pour celui des membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 19, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 56 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 18 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Vingt-cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 17 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De George Wilson Dyce, de Montréal, P.Q., époux de Mildred Elinor Getzler Dyce.—M. *Maybank*.

De Charles Alfred Michel Kelly, de Montréal, P.Q., époux de Marie Irene May Reed Kelly.—M. *Maybank*.

De Hilda Irene Gordon Lazarus, épouse de Lester Benjamin Lazarus, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Adele Kuznetz Lesser, épouse de Meyer Lesser, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Bea Helen Taffert Levine, épouse d'Emmanuel Jack Levine, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Elizabeth Ann Eden Lindsay, présentement domiciliée à Westmount, P.Q., épouse de Jeffrey Burland Lindsay, de Montréal, P.Q., présentement domicilié à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank*.

De John Luchuck, de Lachine, P.Q., époux d'Alice Medinsky Luchuck, présentement domiciliée à Hamilton, Ont.—M. *Maybank*.

De Robert Lussier, du village St-Joseph, P.Q., époux de Laure-Armande Chicoine Lussier, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Evelyn Ethel Reich Macdonell, épouse d'Angus Ronald Macdonell, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Frances Eileen Scribner Mackay, épouse de George Gordon Mackay, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Lilian May Alsop Mackenzie, épouse de John Mackenzie, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Jessie Gertrude Noel Magee, épouse de Francis John Magee, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Henry Thomas Matthews, de Montréal, P.Q., époux de Georgina Lund McCallum Matthews.—M. *Maybank.*

De Mabel Grace Mattinson, épouse d'Arthur Steel Mattinson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Michal Matwijow, de Montréal, P.Q., époux de Tina Kowalska Matwijow, présentement domiciliée à Toronto, Ont.—M. *Maybank.*

D'Oswald Mercier, de Woodslands, P.Q., époux d'Annie Ferguson Mercier, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Leone-Rhéa Leduc Metcalf, épouse de James Charles Harvey Metcalf, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Maurice Michael, de Montréal, P.Q., époux de Rachel Elias Michael.—M. *Maybank.*

D'Edith Dean Michaels, épouse de Samuel Michaels, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Anne Fishman Minsk, épouse de Louis Minsk, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Evelyn Deltoff Moore, épouse de Walter Moore, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Elsie King Moorhouse, présentement domiciliée à Halifax, N.-E., épouse d'Arthur Moorhouse, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Omer Montpetit, jeune, de Montréal, P.Q., époux de Simonne Lamothe Montpetit.—M. *Maybank.*

De Theresa Sherpitis Morganti, épouse de Mieczystaw Morganti, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Dorothy Hawkins Myers, épouse d'Eric Myers, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Doris Shapiro Kolman, autrement dite Colman, de Montréal, P.Q., épouse de Volodia Kolman, autrement dit Willie Colman.

De Violet Olive Madgalene Allchin Clark, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Clark.

De William John Carmichael, de Montréal, P.Q., époux de Mary Irene de Repentigny Carmichael.

D'Evelyn Alice Lancaster Chenoweth, actuellement domiciliée à Reading, Massachusetts, E.-U.A., épouse de David MacPherson Chenoweth, de Montréal, P.Q.

D'Elisa Jamoul Hull, de Montréal, P.Q., épouse de Norman Granville Hull.

D'Aimé Jacques, de Montréal, P.Q., époux de Regina Morin Jacques.

De John Bernth Jones, de Montréal, P.Q., époux d'Annie May Garnett Jones.

D'Ernest Edward Joslin, de Verdun, P.Q., époux de Jennie Elizabeth Holding Joslin.

De John William Sydney Jordan, de Verdun, P.Q., époux de Lillian Lacroix Jordan.

De Paul Jaeggin, de Montréal, P.Q., époux de Doris Mae Harvey Johnston Jaeggin.

De Pamela Mackay Alderdice Johnstone, de Montréal, P.Q., épouse de George Murray Gordon Johnstone.

De Curtis William Johnson, de Montréal, P.Q., époux de Mary Geraldine Parsons Johnson.

De Sarah Rafferty Jackson, de Montréal, P.Q., épouse de Lawrence Jackson.

De James Alexander King, de Verdun, P.Q., époux d'Edith Anne Halbert King.

De Robert Crawford Kirk, de Verdun, P.Q., époux de Winifred May Robinson Kirk.

De Robert-Rosaire Loiselle, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Jeanne-Agnès Lapointe Loiselle.

D'Una Kathleen Balmfirth Little, de Montréal, P.Q., épouse de Howard Demar Little.

De Frances Clare Lynch Layton, de Montréal, P.Q., épouse d'Irving Peter Layton.

D'Ernest Edward Lippiatt, de Montréal, P.Q., époux de Verna Ethel Banning Lippiatt.

De Thelma Genender Lefkowitz, de Montréal, P.Q., épouse de Bernard Lefkowitz.

De Netta Cheyne Lee, de Montréal, P.Q., épouse d'Harold Michael Lee.

D'Audrey Frances Stokes Lambert, de Montréal, P.Q., épouse de Victor Todd Joseph Lambert.

D'Elizabeth Butler Roberts Lambton, de Montréal, P.Q., épouse de James Douglas Lambton.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la première session de la commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'organisation des Nations Unies, tenue à Londres, en octobre 1946. (Texte français).

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1946.—Etat montrant:—1. Quels sont les taux de transport ferroviaire du blé, par cent livres, de Fort-William à la côte maritime de l'Est du Canada?

2. Quels sont les taux de transport par eau du blé, par cent livres, de Fort-William aux ports de l'Est du Canada?

3. Quels tarifs la Commission canadienne du blé paie-t-elle pour le transport ferroviaire et le transport par eau?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pour l'année terminée le 31 décembre 1946, y compris un résumé des principaux événements jusqu'au 1er février 1947.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 20 (E du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la publication des lois".—M. *St-Laurent.*

Le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice, est lu la troisième fois et passé.

M. Gibson propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à maintenir en force certains règlements relatifs au commerce avec l'ennemi.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de maintenir certains des règlements relatifs au commerce avec l'ennemi après la date d'expiration de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, et afin d'exécuter les stipulations, dans tout traité qui peut être conclu au nom du Canada et ratifié par le Parlement, concernant la disposition de propriété de l'ennemi ou le dédommagement à l'égard de propriété en territoire ennemi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Gibson présente alors le Bill No 22, Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 16, Loi modifiant la Loi de 1935 sur les brevets;

M. Gibson propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

Du consentement unanime de la Chambre, on revient à l'article "motions" sous les "Affaires de routine".

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table, —Copie d'un avant-projet d'accord international sur le blé qui doit servir de programme à la prochaine conférence internationale sur le blé qui doit avoir lieu à Londres, le 18 mars 1947.

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Gibson: Que le Bill No 16, Loi modifiant la Loi de 1935 sur les brevets, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, et référé au comité permanent de la Banque et du commerce.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 11, Loi concernant les permis d'exportation et d'importation;

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois et référé au comité permanent de la Banque et du commerce.

M. MacKinnon propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destiné à modifier la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935.

Et un débat s'élevant sur cette motion, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Burton.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 19 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Vingt-cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 18 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Stewart Davidson Myles, de Montréal, P.Q., époux de Nora Claire Hall Myles, présentement domiciliée à Moose Jaw, Saskatchewan.—M. *Maybank*.

De Pauline Joan Hyde Murphy, épouse de Nelson James Murphy, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Victor Reid Murray, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Isabel Hillrich Murray.—M. *Maybank*.

D'Elly Maria Charlotte Alden McBride, présentement domiciliée à Montréal-Ouest, P.Q., épouse de Donald Chester McBride, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Marion Naomi Gomery McGee, présentement domiciliée à Montréal-Ouest, P.Q., épouse de Leonard Davidson McGee, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Katie Rhoda Brick McGrath, épouse de Donald King McGrath, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Evelyn Marie Elliott McGrath, épouse de John Anthony McGrath, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De William John Edgar McVetty, d'Eaton, P.Q., époux de Verna Grace Hood McVetty, présentement domiciliée à Windsor Mills, P.Q.—M. *Maybank*.

De Robert Alfred Nall, de Montréal, P.Q., époux de Joyce Hazel Watson Nall.—M. *Maybank*.

De Rose Lazar Nadigel, épouse de Nathan Nadigel, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

83171—7

De Habib Nassif, de Chambly-Canton, P.Q., époux de Gwendolyn Marion Mizener Nassif, présentement domiciliée à St-Jean, P.Q.—M. *Maybank.*

De Proctor Clifford Neil, de Montréal, P.Q., époux de Frederica Ivy Ibbotson Neil, présentement domiciliée à Bangor, comté de Down, Eire.—M. *Maybank.*

De Joseph-Arthur Neveu, de Montréal, P.Q., époux d'Estelle Messier Neveu, présentement domiciliée à Richelieu, P.Q.—M. *Maybank.*

De Constance May Ponman Newman, épouse de John Vivian Seymour Newman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Henrietta Elizabeth Forde Norrie, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Harold Rutledge Norrie, d'Amos, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gladys May Kay Oliver, épouse de Ronald Oliver, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De James Edward O'Neill, de Montréal, P.Q., époux de Caroline Evelyn Thurlburt O'Neill.—M. *Maybank.*

De Doris Victoria Bellisle Page, épouse de James Sutherland McKay Page, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De William Page, de Montréal, P.Q., époux de Marcelle Olivier Page.—M. *Maybank.*

D'Alison McKinnon Crabtree Palmer, épouse de Charles Wilfred Palmer, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Ronald John Park, de Montréal, P.Q., époux de Mary Florence MacKenzie Park.—M. *Maybank.*

De Muriel Alice Goddard Perkins, présentement domiciliée à Waterloo, P.Q., épouse d'Alden Morse Perkins, de Magog, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Edwin Theophilus Phillips, de Montréal, P.Q., époux de Rachel Clotilda Weeks Phillips, présentement domiciliée à Torrington, Conn., Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

De Harry Powell, de Montréal, P.Q., époux de Muriel Mabel Goodal Powell.—M. *Maybank.*

D'Evelyn Esson Pugh, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de George James Pugh, de St-Jean, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Rose Waselevsky Balakirsky, de Montréal, P.Q., épouse d'Ovido Balakirsky, autrement dit Ovido Black.

De Charles Alfred Michel Kelly, de Montréal, P.Q., époux de Marie Irene May Reed Kelly.

D'Adele Kuznetz Lesser, de Montréal, P.Q., épouse de Myer Lesser.

De Robert Lussier, du village de St-Joseph, P.Q., époux de Laure-Armande Chicoine Lussier.

De John Luchuck, de Lachine, P.Q., époux d'Alice Medinsky Luchuck.

D'Hilda Irene Gordon Lazarus, de Montréal, P.Q., épouse de Lester Benjamin Lazarus.

D'Elizabeth Ann Eden Lindsay, de Westmount, P.Q., épouse de Jeffrey Burland Lindsay.

De Ginette Ingrid Reiskind Leopold, de Montréal, P.Q., épouse de Munroe Paul Leopold.

De Bea Helen Taffert Levine, de Montréal, P.Q., épouse d'Emmanuel Jack Levine.

D'Henry Thomas Matthews, de Montréal, P.Q., époux de Georgina Lund McCallum Matthews.

D'Evelyn Deltoff Moore, de Montréal, P.Q., épouse de Walter Moore.

D'Edith Dean Michaels, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Michaels.

De Jessie Gertrude Noel Magee, de Verdun, P.Q., épouse de Francis John Magee.

De Theresa Sherpitis Morganti, de Montréal, P.Q., épouse de Mieczystaw Morganti.

D'Evelyn Ethel Reich Macdonell, de Montréal, P.Q., épouse d'Angus Ronald Macdonell.

De Dorothy Hawkins Myers, de Montréal, P.Q., épouse d'Eric Myers.

D'Omer Montpetit, fils, de Montréal, P.Q., époux de Simonne Lamothe Montpetit.

De Michal Matwijow, de Montréal, P.Q., époux de Tina Kowalska Matwijow.

De Lillian May Alsop Mackenzie, de Montréal, P.Q., épouse de John Mackenzie.

De Maurice Michael, de Montréal, P.Q., époux de Rachel Elias Michael.

D'Oswald Mercier, de Woodlands, P.Q., époux d'Annie Ferguson Mercier.

D'Elsie King Moorhouse, qui demeure actuellement à Halifax, N.-E., épouse d'Arthur Moorhouse, de Montréal, P.Q.

M. McCubbin, du comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 64 du Règlement.

M. McCubbin, du comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, et convient d'en faire rapport avec ses modifications.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages est ci-joint.

(Pour les procès-verbaux et les témoignages, consulter l'appendice No 1 des Journaux.)

Du consentement de la Chambre, sur une motion de M. McCubbin, le premier rapport du comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation présenté aujourd'hui est adopté.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Troisième et dernier rapport de la Commission canadienne d'aide mutuelle pour l'année terminée le 31 mars 1946. (Version française).

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on construit de pâturages communaux, chaque année, dans chacune des provinces des Prairies, sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

2. Quelle était, pour chaque année, l'étendue moyenne, en acres, de ces pâturages communaux?

3. Lors de la construction des pâturages communaux, combien de cultivateurs ont été actuellement déplacés de ces endroits?

4. Quel a été le coût total du déplacement et du rétablissement de ces cultivateurs?

5. Combien d'acres de terres de culture, actuellement cultivées ont été converties en pâturage lors de la construction de ces pâturages communaux?

6. *a*) Quel est, jusqu'à date, le coût de construction des pâturages communaux en vue de leur exploitation; *b*) Quelle en est l'étendue totale?

7. Au cours de 1946: *a*) Combien exploitait-on de pâturages communaux sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies; *b*) Quelle en était l'étendue totale; *c*) Combien pouvait-on y loger de bétail; *d*) Combien (1) de bestiaux, (2) de chevaux utilisaient ces pâturages; *e*) Quel était le coût total de construction des pâturages communaux en état d'exploitation; *f*) Quel était le total des recettes et des dépenses; *g*) Quel était le prix moyen payé par animal par le cultivateur pour l'utilisation du pâturage; *h*) Combien de cultivateurs ou de propriétaires de ranch avaient des animaux dans les pâturages communaux; *i*) Combien utilise-t-on de taureaux appartenant au gouvernement fédéral dans les pâturages communaux?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Est-ce que le Canada a pris part à la quatrième Exposition du livre organisée par le gouvernement mexicain et tenue à Mexico au cours de 1946?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le coût total pour le Canada?

3. Le Canada a-t-il érigé un pavillon à cette exposition?

4. Dans l'affirmative, quel a été le coût de ce pavillon?

5. Comment a-t-on disposé de ce pavillon?

6. Quels étaient les représentants canadiens à cette exposition?

De son siège en Chambre, M. Gillis demande l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre, dans le but de discuter une question définie d'importance publique urgente qu'il définit en ces termes:

"La suspension du travail dans les houillères de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick par suite de la faillite du gouvernement et de la compagnie à accepter leurs responsabilités et de leur refus d'accéder aux demandes des mineurs, alors que les arbitres nommés par le gouvernement avaient reconnu ces demandes comme raisonnables, avec le résultat que la population des Provinces maritimes est menacée de pénibles inconvénients et l'économie toute entière de ces provinces exposée à de graves perturbations."

Et un débat s'élevant sur cette motion;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 20 FÉVRIER 1947

Prières.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 19 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Marjorie E. MacPherson Puley, présentement domiciliée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, épouse de George H. Puley, de Bourlamaque, P.Q.—M. *Maybank*.

De Laura Hazel Perkins Reid, présentement domiciliée à Sherbrooke, P.Q., épouse de James Albert Reid, de St-Vincent de Paul, P.Q.—M. *Maybank*.

De Juliette-Adrienne Labrosse Renaud, épouse de Joseph-Adolphe-Ernest Renaud, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe Ricard, présentement domiciliée à Val Morin, P.Q., épouse d'Omer Ricard, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Samuel John Revelle, de Montréal, P.Q., époux d'Anna Kaleininkas Keller Revelle.—M. *Maybank*.

D'Eileen Maude Gardner Richards, épouse de Joseph Alexander Richards, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Margaret Patricia Fairhurst Richards, épouse d'Edward Joseph Richards, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mary Ann Clorenda Archer Richardson, épouse de Douglas Arthur Richardson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Eugenie Beatrice Smith Ricketts, épouse de Wilfred Herbert Ricketts, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Marian Susan Willson Roberts, épouse de William Goodridge Roberts, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Harold Robinson, de Westmount, P.Q., époux de Helen Robinson, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Irene Elizabeth Burke Robinson, épouse de Herbert Thomas Robinson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Muriel Amelia Dufty Rochet, épouse d'Eugène-Joseph Rochet, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gloria Avon Roland, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Joseph Gordon Roland, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Peter Rosen, de Montréal, P.Q., époux de Florence Mavis Ship Rosen. —M. *Maybank.*

De Naomi Evelyn Masterangelo Rosenstein, épouse de Lewis Rosenstein, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Norma Mary Marzitelli Rudzik, présentement domiciliée à l'Abord à Plouffe, P.Q., épouse de Stanley Rudzik, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Jean Isabel Dalton Ryan, épouse de Sydney Roderick Ryan, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse d'Otto Scheffer, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan, épouse de Patrick John Shanahan, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley, épouse de William Gavin Shelley, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Rose Nemerofsky Silverstein, épouse de (Abraham) Isidore Silverstein, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Bessie Levotsky Silverman, épouse de Lewis Silverman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Marcel Simonon, de Montréal, P.Q., époux de Jeanne Castiau Simonon. —M. *Maybank.*

De Marjorie Winnifred Bearman Smeall, épouse de Howard Malcolm Smeall, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer au jour le jour le nombre d'exemplaires de ses procès-verbaux et des témoignages entendus que le Comité peut, à l'occasion déterminer, ce nombre ne devant pas excéder, quant à chaque question à l'étude, 1,500 exemplaires en anglais et 500 en français, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement;

2. Que le quorum du comité soit réduit de 15 à 10 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) *d*) du Règlement;

3. Qu'il soit permis au comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cleaver, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que les députés suivants soient nommés pour aider à Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires de la bibliothèque, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et qu'ils agissent comme membres du comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque: Messieurs Adamson, Aylesworth, Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bowerman, Cardiff, Castleden, Cloutier, Dion, Eudes, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gauthier (*Nipissing*), Gingues, Gladstone, Gourd, Grant, Henderson, Herridge, Howe, Jackman, Jaques, Kidd, Knight, Lapalme, Léger, MacLean, Marier, Marshall, Matthews (*Brandon*), McGarry, McIlraith,

McKay, Menary, Mullins, Nixon, Pearkes, Reid, Richard (*Ottawa-Est*), Ross (*St. Paul's*), Skey, Smith (*York-Nord*), Stephenson, White (*Middlesex-Est*), Winkler et Zaplitny.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Stuart (*Charlotte*) remplace celui de M. Emmerson comme membre du comité des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Le ministère des Travaux publics, ou quelque autre ministère ou organisme du gouvernement, a-t-il vendu la *Trades Building*, sise à l'angle des 1ère Rue-ouest et 12ième Avenue, à Calgary?

2. Dans l'affirmative, *a*) Quel en est l'acheteur? *b*) Quand a-t-on effectué cette vente? *c*) Quel en était le prix? *d*) La vente a-t-elle été faite à la suite de soumissions publiques? *e*) Sinon, quelle procédure a-t-on suivie?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien y avait-il de personnes à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada le 1er janvier 1947, et quel traitement recevaient-elles?

2. Qui est le président de la commission, quels sont les directeurs des diverses sections de cette commission et quels sont leurs traitements?

3. Quelles sont les fonctions de la commission à l'heure actuelle?

4. A-t-on fait de nouvelles nominations à la commission depuis le 1er juillet 1946?

5. Dans l'affirmative, ces titulaires avaient-ils pris du service outre-mer?

6. Quel a été le coût total d'administration de cette commission du 1er juillet 1946 au 1er janvier 1947?

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. MacKinnon:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destiné à modifier la Loi de la Commission canadienne du blé.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'examen de ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi de la Commission canadienne du blé en vue de statuer sur les affaires présentement autorisées par règlement sous le régime de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, y compris la garantie, par le ministre des Finances, des prêts consentis à la Commission canadienne du blé sur le nantissement du blé acquis par la commission, et le paiement de tous les autres frais résultant des opérations de la commission.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon présente alors le Bill No 23, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 17, Loi concernant les paiements supplémentaires applicables à certains contrats de transport postal, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 21 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Vingt-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 20 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Annie Mildred Parnell Smellie, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de James MacNair Smellie, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Rhonda Blanche Peace Hurford Smith, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de George Kitchener Smith, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Hilda Mary Kelly Smith, présentement domiciliée à Pointe-Claire, P.Q., épouse de Raymond Frank Smith, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank*.

De Jessie MacFarlane Boyle Smith, épouse de Howard Adam Smith alias Howard Thomas Smith, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Libby Margolese Smith, épouse de Jack Smith, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Harold Fassett Staniforth, de Westmount, P.Q., époux de Marion Helen Hart Staniforth, présentement domiciliée à St. Catharines, Ont.—M. *Maybank*.

De Rose Elkin Steinman, épouse de Samuel Steinman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Evangeline May Connelly Stervinou, épouse d'Alexandre Louis Stervinou, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Alice Hamilton Peck Stevenson, épouse d'Alan Gugy Stevenson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Florence Nancy Maria Haworth Stewart, épouse de Thomas Arthur Munroe Stewart, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Selden Grant Stoddart, de Sherbrooke, P.Q., époux de Blanch Ardell Sharon Stoddart, présentement domiciliée à Waterloo, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Evelyn Mildred Cook Stone, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Harry William Stone, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mary Nellie McGurk Stone, présentement domiciliée à Riverside, P.Q., épouse de Thomas Edison Stone, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Joseph Stopka, de Montréal, P.Q., époux de Loretta Leroux Stopka.—M. *Maybank.*

De Percy Coleman Stuart, de Montréal, P.Q., époux d'Annie Elizabeth Walker Stuart.—M. *Maybank.*

De Harold Swann, de Montréal, P.Q., époux de Virginia Frances Garney Swann.—M. *Maybank.*

De Melville Mae Rundle Swinburne, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Francis William Swinburne, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Eileen Edna Paget Bray Dundas, de Montréal, P.Q., épouse de Douglas Albert Dundas.

De Lillian Guerasio Galardo, de Montréal, P.Q., épouse de Dominique Galardo.

D'Elly Maria Charlotte Alden McBride, de Montréal-Ouest, P.Q., épouse de Donald Chester McBride.

De Katie Rhoda Brick McGrath, de Montréal, P.Q., épouse de Donald King McGrath.

De Marion Naomi Gomery McGee, de Montréal-Ouest, P.Q., épouse de Leonard Davidson McGee.

De Pauline Joan Hyde Murphy, de Montréal, P.Q., épouse de Nelson James Murphy.

De Leone Rhéa Leduc Metcalf, de Montréal, P.Q., épouse de James Charles Harvey Metcalf.

D'Evelyn Marie Elliott McGrath, de Montréal, P.Q., épouse de John Anthony McGrath.

De Victor Reid Murray, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Isabel Hillrich Murray.

De William John Edgar McVetty, d'Eaton, P.Q., époux de Verna Grace Hood McVetty.

De Proctor Clifford Neil, de Montréal, P.Q., époux de Frederica Ivy Ibbotson Neil.

D'Habib Nassif, de Chambly Canton, P.Q., époux de Gwendolyn Marion Mizener Nassif.

De Constance May Ponman Newman, de Montréal, P.Q., épouse de John Vivian Seymour Newman.

D'Henrietta Elizabeth Forde Norrie, de Montréal, P.Q., épouse d'Harold Rutledge Norrie.

De Joseph Arthur Neveu, de Montréal, P.Q., époux d'Estelle Messier Neveu.

De Rose Lazar Nadigel, de Montréal, P.Q., épouse de Nathan Nadigel.

De Robert Alfred Nall, de Montréal, P.Q., époux de Joyce Hazel Watson Nall.

De James Edward O'Neill, de Montréal, P.Q., époux de Caroline Evelyn Thurlburt O'Neill.

D'Edwin Theophilus Phillips, de Montréal, P.Q., époux de Rachel Clotilda Weeks Phillips.

De Muriel Alice Goddard Perkins, de Waterloo, P.Q., épouse d'Alden Morse Perkins.

De William Page, de Montréal, P.Q., époux de Marcelle Olivier Page.

De Doris Victoria Bellisle Page, de Montréal, P.Q., épouse de James Sutherland McKay Page.

D'Alison McKinnon Crabtree Palmer, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Wilfred Palmer.

D'Harry Powell, de Montréal, P.Q., époux de Muriel Mabel Goodall Powell.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on ouvert aux soldats-colons la réserve indienne située près de Fort St. John, en Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, combien d'anciens combattants ont actuellement acheté des terres et établi leur domicile dans ce district?

3. Combien d'anciens combattants ont fait une demande de bien-fonds dans ladite réserve?

4. Quel prix le ministère a-t-il établi à l'égard de ces terres?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er janvier 1946, combien d'automobiles de voyageurs de nouveau modèle ont été achetées par le ministère de la Défense nationale?

2. Quel était le coût total de ces achats?

3. A quelle fin doit-on faire servir chacune de ces voitures?

4. Pourquoi n'a-t-on pas fait servir à ces fins des voitures automobiles provenant des stocks de surplus?

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que lundi, le 24 février, et subséquemment chaque jour où la Chambre siégera, jusqu'au lundi 3 mars, les mesures du gouvernement puissent être présentées et étudiées, nonobstant la résolution adoptée le 30 janvier et l'autre résolution adoptée le 6 février, relativement à la priorité accordée au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Le Bill No 17, Loi concernant les payements supplémentaires applicables à certains contrats de transport postal, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes;

M. Gibson, pour M. Mackenzie King, propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, propose en amendement:

Que tous les mots après le mot "Que" soient rayés et remplacés par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le remaniement de la représentation à la Chambre des communes soit soumis à une commission indépendante qui sera nommée à cette fin."

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. MacNicol.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 47 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 24 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 21 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Elsie McCormick Albers, épouse de Louis André Albers, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Beatrice Dorothy Pountney Alker, épouse de Thomas Alker, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gertie Rabin Bard, épouse de Harry Bard, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Jeanne Crète Benoit, épouse de Léopold Benoit, de Montréal, P. Q.—M. *Maybank.*

D'Agnes Mary Dowd Brown, épouse d'Ormonde Wellington Brown, de Knowlton, P.Q.—M. *Maybank.*

De Rita Johnson Cherrier, épouse de Joseph-Clodomir-Adrian Cherrier, de Lachine, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Amédée-Albert Cousineau, de Laval-des-Rapides, P.Q., époux de Lillian Pearl Storey Cousineau.—M. *Maybank.*

De Lilly Ingebord Elizabeth Lindfors Crowhurst, présentement domiciliée à Mont-Royal, P.Q., épouse de George Goodbody Crowhurst, de Montréal, P.Q. M. *Maybank.*

De Margaret Jean Duff Dorval, épouse de René Dorval, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

D'Alma Mary Hanway Eccles, épouse de William Eccles, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Fern Catherine Kerr Ekins, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Frederick Harold Ekins, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ellen Heathcote Taschereau, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Henri Taschereau, de Québec, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Eileen Ardis Locke Thompson, épouse de Frank Noble Thompson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Jean Elizabeth Hancock Thompson, épouse de Charles Thompson, jeune, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ida Norma Thompson Thornton, épouse de Thomas Anderson Thornton, de Montréal-Est, P.Q.—M. *Maybank.*

De Violet Eileen Lepine Tickner, présentement domiciliée à Winona, Ont., épouse d'Arthur Bertie Tickner, de Rawdon, P.Q.—M. *Maybank.*

De Goldie Slovinsky Tkatch, épouse de Harry Tkatch, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Doreen Jeanette Sibley Tirbutt, épouse d'Arthur Melville Tirbutt, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gladys Kathleen Wilkins Todd, épouse de Richard James Todd, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Margaret Cote Truax, présentement domiciliée à Knowlton, P.Q., épouse de Jacob Winslow Truax, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 21 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De la *Guaranty Trust Company of Canada* qui demande l'adoption d'une loi modifiant la Loi qui la constitue en corporation.—M. *Brown.*

De Jules Robert Timmins, de Montréal, P.Q., et d'autres personnes, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Quebec North Shore and Labrador Railway Company.*—M. *Rinfret.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Sophie Radwolsky Closner, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Closner.

D'Evelyn Esson Pugh, de Verdun, P.Q., épouse de George James Pugh.

De Marjorie E. MacPherson Puley, actuellement domiciliée à Halifax, N.-E., épouse de George H. Puley, de Bourlamaque, P.Q.

De Norma Mary Marzitelli Rudzik, d'Abord-à-Plouffe, P.Q., épouse de Stanley Rudzik.

De Margaret Patricia Fairhurst Richards, de Montréal, P.Q., épouse d'Elward Joseph Richards.

D'Eugenie Beatrice Smith Ricketts, de Montréal, P.Q., épouse de Wilfred Herbert Ricketts.

De Jean Isabel Dalton Ryan, de Westmount, P.Q., épouse de Sydney Roderick Ryan.

De Muriel Amelia Dufty Rochet, de Montréal, P.Q., épouse d'Eugene Joseph Rochet.

De Juliette-Adrienne Labrosse Renaud, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Adolphe-Ernest Renaud.

De Gloria Avon Roland, de Verdun, P.Q., épouse de Joseph Gordon Roland.

De Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe Ricard, de Val Morin, P.Q., épouse d'Omer Ricard.

De Samuel John Revelle, de Montréal, P.Q., époux d'Anna Kaleininkas Keller Revelle.

De Mary Ann Clorenda Archer Richardson, de Montréal, P.Q., épouse de Douglas Arthur Richardson.

De Marian Susan Willson Roberts, de Montréal, P.Q., épouse de William Goodridge Roberts.

De Harold Robinson, de Westmount, P.Q., époux d'Helen Robinson.

D'Irene Elizabeth Burke Robinson, de Montréal, P.Q., épouse d'Herbert Thomas Robinson.

De Peter Rosen, de Montréal, P.Q., époux de Florence Mavis Ship Rosen.

D'Evelyn Mildred Cook Stone, de Verdun, P.Q., épouse d'Harry William Stone.

De Florence Nancy Maria Haworth Stewart, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Arthur Munroe Stewart.

D'Alice Hamilton Peck Stevenson, de Montréal, P.Q., épouse d'Alan Gugy Stevenson.

De Libby Margolese Smith, de Montréal, P.Q., épouse de Jack Smith.

De Rose Elkin Steinman, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Steinman.

De Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley, de Montréal, P.Q., épouse de William Gavin Shelley.

De Bessie Letovsky Silverman, de Montréal, P.Q., épouse de Lewis Silverman.

D'Harold Fassett Staniforth, de Westmount, P.Q., époux de Marion Helen Hart Staniforth.

D'Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan, de Montréal, P.Q., épouse de Patrick John Shanahan.

De Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer, de Montréal, P.Q., épouse d'Otto Scheffer.

De Percy Coleman Stuart, de Montréal, P.Q., époux d'Annie Elizabeth Walker Stuart.

D'Hilda Mary Kelly Smith, de Pointe-Claire, P.Q., épouse de Raymond Frank Smith.

De Jessie MacFarlane Boyle Smith, de Montréal, P.Q., épouse d'Howard Adam Smith, autrement dit Howard Thomas Smith.

De Joseph Stopka, de Montréal, P.Q., époux de Loretta Leroux Stopka.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—Au sujet des civils, employés aux magasins militaires de Regina, en date du 31 décembre 1946:

1. Combien étaient classifiés comme: *a*) employés permanents; *b*) employés temporaires; *c*) main-d'œuvre intermittente?

2. Combien, le cas échéant, ont reçu, en octobre, novembre ou décembre, un salaire inférieur au taux minimum de $18.50 par semaine payé en Saskatchewan?

3. Dans quelles catégories d'emplois, le cas échéant, a-t-on versé des salaires inférieurs au taux recommandé à la Commission du service civil?

4. Quelles augmentations de taux de rémunération ont été accordées dans l'une ou l'autre des catégories d'emplois depuis l'ouverture des magasins militaires de Regina?

5. Combien de civils, employés aux magasins militaires, ont subi leur entraînement à titre d'apprentis?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—De quelles compagnies, et en quelles quantités, le gouvernement canadien a-t-il acheté des lits en acier à double étage de 1940 à 1945?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—Au cours de l'année civile 1946, quelles sommes d'argent ont été dépensées par le gouvernement fédéral, *a*) pour l'expertise et l'étude, *b*) pour la construction, à l'égard des projets d'irrigation (1) de la rivière St. Mary's, (2) de Red River et (3) de la South-Saskatchewan?

M. Knowles, appuyé par M. MacInnis, du consentement de la Chambre, présente le bill No 24, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Dorion—1. Quelles ont été, au cours de la dernière année financière, les institutions d'enseignement qui ont reçu des octrois pour l'instruction et l'entraînement des cadets?

2. Quel montant chaque institution a-t-elle reçu?

3. Quel montant chaque institution recevra-t-elle au cours de la présente année?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Case—1. Quel revenu a-t-on obtenu, au cours des années civiles 1945 et 1946, de la vente de marchandises, fournitures, bâtiments, matériel, etc., par la Corporation des biens de guerre?

2. Ces recettes ont-elles été imputées au compte du capital, ou aux comptes courants, ou aux deux et, si elles l'ont été aux deux, quel en était le montant brut dans chaque cas?

Par M. Knowles—1. Sur quelle base les compagnies privées d'aviation sont-elles censées calculer les frais de transport de marchandises: d'après le poids et le parcours, le poids et le temps, ou de quelle autre façon?

2. Lorsqu'il s'agit de voyageurs, le tarif doit-il être calculé sur le temps, le parcours ou de quelqu'autre façon?

3. Quels tarifs les *Canadian Pacific Airlines* demandent-elles sur leurs routes au Manitoba et en Saskatchewan?

4. Y a-t-il des charges supplémentaires pour atterrir ou pour d'autres item?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Aylesworth—1. Quel était le nombre des employés dans le département des Impressions et de la papeterie publiques: *a*) le 1er septembre 1939, *b*) le 1er juin 1945, *c*) le 1er janvier 1947?

2. A chacune des dates précitées, combien y comptait-on d'employés *a*) d'ordre administratif ou de bureau, *b*) d'ordre technique?

3. Parmi les employés actuels combien sont des résidents *a*) d'Ottawa, *b*) de Hull, *c*) d'autres municipalités?

4. Quel était le déboursé total annuel en traitements *a*) en 1939, *b*) en 1945, *c*) en 1946?

5. Quelles étaient la quantité et la valeur totales des travaux exécutés pour le compte de l'Imprimeur du Roi *a*) en 1939, *b*) en 1945, *c*) en 1946, (i) au bureau de l'Imprimerie de l'Etat, (ii) en dehors du bureau de l'Imprimerie de l'Etat?

6. Du 1er septembre 1939 jusqu'à date, quelles étaient la quantité et la valeur totales des travaux exécutés par des imprimeurs de l'extérieur, en indiquant, par province, l'endroit des imprimeries extérieures?

Par M. Hatfield—1. L'Office national du film, ou quelqu'autre organisme du gouvernement, exploite-t-il un circuit de projection de films de 16mm.?

2. Dans l'affirmative, combien emploie-t-on de personnes à l'égard de cette entreprise?

3. Quels en sont les noms?

4. Quel est le traitement total versé à chacune de ces personnes?

5. Quel est le montant total versé en frais de voyage à chacune de ces personnes au cours de l'année écoulée?

6. Quelles étaient les connaissances pratiques antérieures de chacune de ces personnes?

7. Quel outillage a-t-on acheté en vue de cette entreprise?

8. Quel est le coût total de cet outillage?

9. Quel était le déboursé total pour le compte de cette entreprise au cours de l'année civile 1946?

10. Quelles ont été les dépenses totales pour le compte de cette entreprise depuis ses débuts jusqu'au 31 décembre 1946?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Webb—1. Quel était le montant total des crédits attribués par le Parlement aux travaux de l'Office national du film au cours de chaque année depuis l'établissement de l'Office?

2. Quel est le montant total affecté à l'Office national du film à même les subsides de guerre au cours de chaque année depuis son établissement?

3. Quel est le montant total affecté à l'Office national du film par suite de transferts de crédits attribués à d'autres départements du gouvernement au cours de chaque année depuis l'établissement de l'Office?

4. Quel est le total global des dépenses de l'Office national du film au cours de chaque année depuis son établissement?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Bradshaw—1. Combien de commissions royales ont été nommées par le gouvernement depuis le 23 octobre 1935?

2. Quels étaient les membres de chaque commission?

3. Quel était le coût total de chaque commission?

Par M. Black (*Cumberland*)—Des 60.000 maisons que l'on dit avoir été parachevées au Canada en 1946, quel en est le nombre dans chaque province, en indiquant les cités, villes et autres municipalités?

Par M. Fulton—1. Quel était, par province, le coût d'administration des allocations familiales au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1946?

2. Quelle est, par province, l'estimation du coût d'administration des allocations familiales pour l'année financière expirant le 31 mars 1947?

3. Quelle est, par province, l'estimation du coût d'administration des allocations familiales pour l'année financière expirant le 31 mars 1948?

Par M. Herridge—1. Quel était le montant total, en dollars, *a*) des exportations, *b*) des importations, à destination et en provenance de tous les pays, au cours de chacune des années 1936, 1937 et 1939?

2. Quel était le montant total, en dollars, *a*) des exportations, *b*) des importations, à destination et en provenance de tous les pays, au cours de chaque année, de 1939 à 1945 inclusivement?

3. Quel était le montant total, en dollars, *a*) des exportations, *b*) des importations, à destination et en provenance de tous les pays, au cours de l'année 1946?

4. Quelle en était la quantité, à destination et en provenance de chaque pays, au cours de chaque année ci-haut mentionnée?

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Knowles—1. Est-ce que la *Senior Citizen's Association of Canada* a fait des représentations au gouvernement relativement à la nomination d'une commission royale en vue de faire enquête sur les voies et les moyens de prévenir et de combattre l'inégalité de traitement à l'égard des personnes de plus de quarante ans qui recherchent de l'emploi?

2. A-t-on fait une étude de ces représentations depuis le 15 juillet 1946 et prend-on actuellement des dispositions à ce sujet?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Gillis—1. Quel droit impose-t-on sur *a*) la houille grasse et *b*) l'anthracite importés des Etats-Unis?

2. Quels drawbacks verse-t-on à l'égard du charbon américain servant aux fins de la métallurgie?

3. Quelles subventions accorde-t-on aux importateurs *a*) de la houille grasse et *b*) de l'anthracite des Etats-Unis servant aux fins domestiques?

4. Quels sont les noms des sociétés ou compagnies qui importent du charbon américain provenant des Etats-Unis?

5. Quelques-unes des sociétés ou compagnies qui importent du charbon des Etats-Unis sont-elles des filiales de compagnies de charbon opérant *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis?

Par M. Kidd—1. Combien en a-t-il coûté en tout pour amener les immigrants polonais au Canada, depuis janvier 1946, y compris le transport, la nourriture, les soins médicaux, l'hospitalisation, le placement et l'administration?

2. Quelle portion de ces dépenses a été payée par le Canada?

3. Combien d'immigrants britanniques sont entrés au Canada depuis janvier 1946?

4. Combien de ces immigrants britanniques ont reçu une aide financière du gouvernement canadien?

5. Quel était le montant total qu'ils ont reçu?

Par M. Bentley—1. Combien d'anciens combattants ont été, jusqu'à date, établis sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district électoral fédéral de Swift Current *a*) sur de petits biens-fonds, *b*) sur une exploitation agricole permanente?

2. Dans quel district commerçant chaque ancien combattant a-t-il été établi?

Par M. Nicholson—1. Avec quels pays a-t-on conclu des ententes commerciales stipulant que les boissons alcooliques, le vin et la bière étaient des articles *a*) d'exportation, *b*) d'importation?

2. Quelle quantité en a-t-on *a*) importé, *b*) exporté, en vertu de ces ententes?

3. Quels étaient les règlements édictés en temps de guerre relativement aux restrictions de fabrication et de vente de ces boissons?

4. Quand a-t-on mitigé l'application de ces règlements?

5. Quand a-t-on abrogé ces règlements?

6. Quel a été le résultat des règlements en temps de guerre relativement à la quantité des matières premières servant dans la production *a*) des boissons alcooliques, *b*) du vin, *c*) de la bière?

7. Quels changements les règlements en temps de guerre ont-ils apportés à la teneur en alcool *a*) des boissons alcooliques, *b*) du vin, et *c*) à l'alcoolisage de la bière?

Par M. Coldwell—1. Combien de ciné-projecteurs de 16 mm. sont en la possession du ministère de la Défense nationale?

2. Combien d'autres ont été déclarés de surplus par l'armée, la marine et l'aviation?

3. De combien la Corporation des biens de guerre a-t-elle disposé?

4. Combien ont été vendus ou aliénés de quelque autre façon à des groupements ou des institutions d'enseignement?

5. En a-t-on détruit quelques-uns? Dans l'affirmative, combien?

Par M. Murphy—1. Le gouvernement fait-il de la réclame sur les attraits touristiques du Canada aux Etats-Unis, dans les pays de l'Amérique du Sud et de l'Europe et au Canada?

2. De quelles revues et de quels périodiques et journaux s'est-on servi à cette fin dans chaque pays; quelle somme a-t-on dépensée dans chacun en 1946 et quelle est la somme estimative qui sera dépensée à cette fin en 1947?

3. Fait-on usage de films?

4. Dans l'affirmative, *a*) combien de films divers a-t-on montrés en 1946; *b*) dans quelles provinces avaient-ils été filmés; *c*) quel était le titre de chacun; *d*) quel était le coût de chacun; *e*) dans quels pays les a-t-on montrés et combien de fois dans chaque pays; *f*) quel était le montant total dépensé à l'égard de ces films en 1946; *g*) quelle est la somme estimative qui sera dépensée à l'égard des films en 1947?

5. A quels autres moyens a-t-on recours pour augmenter l'industrie touristique?

6. De quelles agences de publicité s'est-on servi; où sont-elles situées et quelle somme de publicité chacune a-t-elle reçue?

7. Combien de personnes employait-on au bureau du Tourisme à Ottawa en 1946?

8. Y a-t-on augmenté le personnel en 1947? Dans l'affirmative, de combien?

9. Qui est le chef actuel du bureau du Tourisme; quelles sont ses fonctions et depuis combien de temps a-t-il été employé à ce titre?

10. Quelle était pour le Canada, en dollars et centins, la valeur estimative de l'industrie touristique en 1937, 1938, 1945 et 1946?

11. Le gouvernement collabore-t-il avec les provinces en vue d'encourager le tourisme? Dans l'affirmative, de quelle façon?

12. Le gouvernement a-t-il contribué à la construction de routes dans quelque province en vue d'encourager l'industrie touristique? Dans l'affirmative, à l'égard de quelle province et pour quelle somme à l'égard de chacune?

13. Les commissaires du commerce dans quelque pays facilitent-ils notre industrie touristique? Dans l'affirmative, de quelle façon?

14. Combien de demandes de renseignements d'ordre touristique a-t-on reçues de chaque pays étranger en 1947 et jusqu'au 15 février en 1947?

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Shaw—1. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il obtenu l'édifice actuel du bureau de poste à Red Deer, Alberta?

2. Quel était le nombre total des clients au bureau de poste de Red Deer à la fin de la première année complète d'opération dans le local actuel?

3. Quelle somme totale a-t-on dépensée pour restaurer cet édifice depuis qu'on en a fait l'acquisition et quand a-t-on effectué ce travail de restauration?

4. Quel était le nombre total de clients du bureau de poste de Red Deer jusqu'au 31 décembre 1946?

5. Quel était le revenu total du bureau de poste de Red Deer pour la première année complète de ses opérations dans le local actuel?

6. Quel était le revenu total en 1946?

Par M. Diefenbaker—1. Au cours de chaque année, de 1941 à 1947 inclusivement, quel a été: *a*) le coût moyen, par cent livres, payé pour le contrôle du sucre ou par le régisseur du sucre, pour le sucre brut, f. a. b. *a*) à Cuba, *b*) à Saint-Domingue, *c*) dans les Antilles anglaises, *d*) dans les autres possessions britanniques; *b*) le coût de ce sucre déchargé dans les ports de Saint-Jean, Montréal et Vancouver?

2. Quel était le coût du transport, par cent livres, au cours de chacune des années, *a*) de Cuba, *b*) de Saint-Domingue, *c*) des Antilles anglaises, *d*) des autres possessions britanniques, à chacun des ports ci-haut mentionnés?

3. Quel prix a été payé, par cent livres, f. à b., pour le sucre brut provenant de chacun des endroits suivants: *a*) Cuba, *b*) Saint-Domingue, *c*) les Antilles anglaises, *d*) les autres possessions britanniques, au cours du premier trimestre de l'année 1946?

4. Le prix demandé au cours du quatrième trimestre de 1946 pour le sucre brut de Cuba et de Saint-Domingue sera-t-il le prix minimum à l'égard du sucre de la récolte de 1947? Si le prix n'en a pas encore été établi, quel sera le prix estimatif pour 1947?

Par M. Diefenbaker—1. Le tarif de préférence britannique à l'égard du sucre des Antilles anglaises est-il encore en vigueur?

2. Sinon, quand a-t-il été aboli ou suspendu?

3. A-t-il été aboli ou suspendu avec l'approbation et le consentement des Antilles anglaises ou à la suite d'entente spéciale avec le gouvernement du Royaume-Uni?

4. A-t-on fixé une date pour la restauration de ce tarif de préférence?

Par M. Diefenbaker—1. Le régisseur du sucre, dans son compte de profits et pertes à l'égard des transactions de sucre, a-t-il indiqué la perte de revenu que le Trésor fédéral a subie par suite de l'exemption de droit à l'égard du sucre brut et des réductions de la taxe d'accise sur le sucre?

2. En comprenant les droits statutaires du tarif général et l'acompte alloué aux raffineries, mais en excluant la taxe d'accise, quel serait le coût du sucre raffiné à Montréal, s'il s'agissait de sucre cubain raffiné et livré au Canada au prix courant?

3. Le gouvernement a-t-il envisagé la restauration des droits de douanes statutaires sur le sucre brut importé?

Par M. Reid—1. Combien de compagnies au Canada, jusqu'à la fin de 1946, ont établi des plans de retraite ou de rente au bénéfice de leurs employés?

2. A combien d'employés, hommes et femmes, s'appliquent ces plans?

3. Quel est le nombre total de fonctionnaires du gouvernement fédéral ayant actuellement droit à une pension?

4. Le gouvernement possède-t-il quelques renseignements concernant le nombre total actuel de salariés au Canada à qui s'appliquent des plans de retraite ou de rente?

5. Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

Par M. Knowles—1. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part des pompiers canadiens ayant servi outre-mer, ou en leur nom, demandant que l'on examine de nouveau leur situation relativement aux allocations d'anciens combattants, à la médaille canadienne de service volontaire, à la préférence dans le service civil et à d'autres sujets?

2. A-t-on examiné ces représentations et où en est-on rendu actuellement dans l'étude de ces questions?

Par M. Hazen—1. Le gouvernement et les compagnies de l'Etat ont-ils accordé des commandes en dehors de ce pays pour la construction de navires, depuis la fin de la guerre?

2. Dans l'affirmative, combien; où ont-elles été accordées; et pour des navires de quel genre et de quelle grandeur?

3. Le gouvernement a-t-il une liste des contrats accordés par des compagnies particulières canadiennes pour la construction de navires en dehors de ce pays depuis la fin de la guerre?

4. Dans l'affirmative, combien de commandes ont été accordées; à quelles compagnies; pour quels genres de navires; quelles compagnies les ont accordées et combien ont été livrées?

Par M. Fair—A la date du 31 décembre 1946, combien d'anciens combattants de la première guerre mondiale, détenant des contrats avec la Commission d'établissement de soldats, appartenaient aux catégories d'âge suivantes: de moins de 50 ans; de 50 à 55 ans; de 56 à 60 ans; de 61 à 65 ans; de 66 à 70 ans; de 71 à 75 ans; de 76 à 80 ans; de 81 à 100 ans?

Par M. Fleming—1. John Grierson, ancien commissaire de l'Office national du film, est-il citoyen canadien?

2. A-t-il droit d'entrée et de résidence au Canada?

3. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements concernant le refus des autorités des Etats-Unis de lui accorder un visa de résidence aux Etats-Unis sous le régime de contingentement, et concernant les raisons de ce refus?

4. Ces raisons affecteraient-elles son droit d'entrée ou de résidence au Canada ou son droit d'en sortir?

Par M. McCuaig—Jusqu'à la date du 31 décembre 1946, dans chaque district électoral fédéral de la Saskatchewan, pour combien d'anciens combattants de la deuxième guerre mondiale a-t-on approuvé des prêts, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à l'égard de propriétés agricoles, à l'exclusion de petits bien-fonds?

Par M. McCuaig—Relativement à l'indemnité de sécheresse en Saskatchewan en 1946:

1. Quels sont les noms des surveillants embauchés sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?
2. Pendant combien de jours chacun a-t-il été embauché?
3. Combien chacun a-t-il reçu pour ses services?
4. Combien a-t-on versé à chacun pour ses dépenses?
5. Combien de ces surveillants étaient des anciens combattants?

Par M. Murphy—1. Quel est le traitement annuel actuel de chaque officier d'immigration et officier de douanes du Canada en service sur les trains qui entrent au Canada à Windsor et à Sarnia, Ontario?

2. Quel était le traitement des officiers accomplissant le même travail au cours des années 1930, 1939 et 1946?
3. Quel est le nombre d'heures de travail, par homme et par semaine, à l'égard de chacun de ces officiers?
4. Quelles sont les qualifications nécessaires et les anciens combattants jouissent-ils actuellement de la préférence?
5. A-t-on nommé à Sarnia des personnes qui n'étaient pas des anciens combattants?
6. Dans l'affirmative, quand, qui sont-elles et quels sont leurs traitements respectifs?
7. Des positions temporaires sont-elles actuellement occupées par des personnes qui ne sont pas des anciens combattants?
8. Quel est le traitement annuel actuellement payé à ceux qui entrent dans le service *a*) de la douane, *b*) de l'immigration à Windsor et à Sarnia?
9. Combien y a-t-il de catégories d'employés dans chaque service à chaque port et quel est le traitement annuel à l'égard de chaque catégorie?
10. Quel est le salaire minimum et maximum pour chaque catégorie?
11. Une demande de revision et de hausse de traitement a-t-elle été faite par ces officiers, ou en leur nom? Dans l'affirmative, qu'a-t-on fait à ce sujet?

Par M. MacInnis—1. Combien y a-t-il de personnes dans les services du gouvernement du Canada qui détiennent *a*) le poste de sous-ministre ou un rang égal, *b*) celui de sous-ministre adjoint ou un rang égal, *c*) celui de directeur de division ou un rang égal?

2. Combien de ces personnes, dans chaque catégorie, ont démissionné en vue d'accepter un poste en dehors des services du gouvernement au cours de l'année civile 1946?

Par M. Manross—1. Le gouvernement fédéral pourvoit-il seul aux dépenses d'entretien de l'ensemble du canal Trent et du canal Rideau?

2. Le gouvernement fait-il de la réclame à l'égard de ces voies navigables auprès des touristes du Canada et des Etats-Unis, amateurs de croisières?
3. Quels magazines, périodiques ou brochures ont été utilisés à cette fin en 1946, et quelle est la somme estimative que l'on dépensera en 1947?
4. Se sert-on des pellicules cinématographiques?
5. Si on a fait des films, peuvent-ils être utilisés aux réunions des yacht-clubs dans cette partie des Etats-Unis et du Canada en bordure des Grands Lacs?

Par M. Fulton—1. *a*) Quel a été le prix de détail maximum le plus élevé autorisé, par livre, pour le fromage vendu au Canada pour les fins domestiques, au cours de l'année terminée en décembre 1946? *b*) Quel a été, subventions comprises, le prix le plus élevé, que le gouvernement canadien a payé la livre, pour le fromage acheté aux termes de l'Accord sur le fromage avec le Royaume-Uni au cours de la même année?

2. Du fromage produit au Canada au cours de l'année terminée en décembre 1946, quelle proportion *a)* a été vendue au Canada pour les fins domestiques; *b)* a été achetée par le gouvernement en vue d'être exportée au Royaume-Uni; *c)* a été exportée à d'autres pays que le Royaume-Uni?

3. Du fromage consommé au Canada au cours de l'année terminée en décembre 1946, quelle proportion était produite *a)* au Canada; *b)* aux Etats-Unis; *c)* dans d'autres pays?

Par M. Fleming—1. Mlle Freda Linton était-elle à l'emploi de l'Office national du film?

2. Dans l'affirmative, quand y était-elle employée, à quel titre et à quel traitement?

3. Quand a-t-on mis fin à ses services et pour quelle raison?

4. Est-elle la même Freda Linton dont il a été fait mention dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'espionnage?

5. Est-ce que le gouvernement ou la royale Gendarmerie à cheval du Canada est au courant de l'endroit où elle se trouve actuellement?

6. Songe-t-on à intenter des procédures à son égard, y compris des procédures d'extradition?

Par M. White (*Hastings-Peterborough*)—1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans le comté de Hastings, *a)* qui ont reçu des honoraires du gouvernement fédéral ou de l'une quelconque de ses commissions, du 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b)* à qui des honoraires sont encore dus et payables?

2. Quelles sommes ont été versées à chacun d'entr'eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement employés par le gouvernement fédéral ou l'une quelconque de ces commissions dans le comté de Hastings?

Par M. Thatcher—1. Combien de wagons à marchandises a-t-on exportés du Canada au cours de 1946?

2. A quels pays les a-t-on vendus?

3. Y a-t-il actuellement des wagons à marchandises du Canada qui sont loués à des chemins de fer américains?

Par M. Isnor—1. Combien de civils employés par le gouvernement ont été congédiés, dans la ville de Halifax, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date: *a)* dans le service naval (à l'arsenal maritime de Sa Majesté); *b)* dans les services de l'armée; *c)* dans les services du Corps d'aviation royal canadien; *d)* au ministère des Affaires des anciens combattants (à l'hôpital de Camp Hill)?

2. Quelle était la raison de ces renvois?

3. A-t-on pris des mesures semblables dans les autres districts militaires dans tout le Canada?

Par M. Diefenbaker—1. Quel est le nombre des townships entiers, dans chaque province des Prairies, qui ont reçu des allocations d'assistance à l'agriculture des Prairies: *a)* sept fois, *b)* six fois, *c)* cinq fois, *d)* quatre fois, *e)* trois fois, *f)* deux fois, *g)* une fois?

2. Quelle a été la somme totale des allocations reçues par chaque township particulier et quel a été le nombre total des versements séparés aux agriculteurs effectués sous le paragraphe *a)* de la première question?

3. Quel était, en 1946, le nombre total d'acres en culture sur les fermes qui ont reçu des allocations d'assistance à l'agriculture des Prairies mentionnées au paragraphe *a)* de la première question?

Par M. Nicholson—1. Quel était le coût estimatif de l'hospitalisation au Canada pour chacune des cinq dernières années pour lesquelles on dispose de chiffres?

2. Quel était le coût estimatif de l'hospitalisation, par personnel, par province, pour les cinq dernières années pour lesquelles on dispose de chiffres?

3. Quelles offres, s'il en est, le gouvernement fédéral a-t-il faites aux provinces qui ont conclu des accords financiers avec Ottawa en vue de donner suite à une partie ou à l'ensemble du programme de santé nationale exposé lors de la conférence fédérale-provinciale en 1945?

4. Quelles dépenses ont été encourues chaque année par le gouvernement fédéral, depuis mars 1943, en rapport avec l'établissement et l'organisation d'un programme de santé nationale?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Stewart (*Winnipeg-Nord*)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Indes ou le pandit Nehru concernant l'incapacité légale et le statut des Hindous au Canada.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'adresse ci-haut mentionnée.

Par M. Knowles—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou départements, et *a*) la *Massey-Harris Company Limited*, *b*) la *Cockshutt Plow Company*, du 1er septembre 1939 jusqu'à date, relativement aux allocations spéciales de dépréciation ou aux allocations de dépréciation accélérée à l'égard des usines construites, possédées ou exploitées par ces compagnies au cours de la deuxième guerre mondiale; aussi, copie de tous arrêtés en conseil et contrats s'y rapportant.

Par M. Shaw—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les recommandations reçues par le département des Affaires indiennes du ministère des Mines et des ressources, depuis le 1er janvier 1946, relativement à l'établissement d'une réserve indienne près du village de Nordegg dans la province de l'Alberta.

Par M. Shaw—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, y compris les pétitions, télégrammes et résolutions, reçue par le ministère des Postes ou le ministère des Travaux publics, depuis le 1er janvier 1940, concernant l'immeuble du bureau de poste de Red Deer et le service postal à cet endroit.

Par M. Ross (*St. Paul's*)—Ordre de la Chambre—Copie de toutes ordonnances et instructions publiées par le ministère de la Défense nationale, depuis le 1er janvier 1946, régissant, autorisant ou limitant l'instruction et le nombre des cadets dans les écoles primaires et secondaires de la province d'Ontario à l'égard desquels une allocation avait été versée.

Par M. Ross (*St. Paul's*)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou toute division du ministère de la Défense nationale et tout principal ou tout instituteur en titre des écoles primaires et secondaires dans la province d'Ontario concernant la réglementation, l'autorisation ou la limitation du nombre des cadets à l'égard desquels une allocation a été versée dans la province d'Ontario.

Par M. Hamel—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes ententes fiscales intervenues entre le gouvernement fédéral et les divers gouvernements provinciaux du 1er septembre 1939 au 5 février 1947.

Par M. Diefenbaker—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications, datés depuis le 1er janvier 1944, échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de quelques provinces, concernant la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Gibson qui, pour M. Mackenzie King, propose,—Que le Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur le projet d'amendement de M. Knowles:

Que tous les mots après le mot "Que" soient rayés et remplacés par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, le remaniement de la représentation à la Chambre des communes soit soumis à une commission indépendante qui sera nommée à cette fin."

Et après plus ample débat, ladite motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Barrett,
Bentley,
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Burton,
Campbell,
Casselman,
Castleden,
Cockeram,
Fraser,
Gillis,
Green,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Henderson,
Homuth,
Irvine,
Jaenicke,
Knight,
Knowles,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
MacNicol,
Matthews (Kootenay-Est),
Merritt,
Moore,
Probe,
Senn,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Wright—42.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Ashby,
Baker,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blanchette,
Boivin,
Bourget,
Bradette,
Bradshaw,
Breithaupt,
Bridges,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Case,
Charlton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Fair,
Ferguson,
Fournier (Hull),
Fulton,
Gardiner,
Gariépy,

Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Glen, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Hamel, Hansell, Hazen, Healy, Hlynka, Ilsley, Jackman, Jaques, Jean, Jutras, Kuhl, LaCroix, Lafontaine, Langlois, Lapointe, Léger, Lennard, Lesage, Lockhart, Low, McCann, McCubbin, McDonald (Parry Sound), McGarry, McIlraith, McIvor, Mackenzie, MacKinnon, MacLean, McLure, Marier, Marquis, Marshall, Martin, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Menary, Michaud, Miller, Mitchell, Mutch, Nixon, Parent, Pearkes, Quelch, Reid, Richard (Gloucester), Rinfret, Ross (St-Paul's), Ross (Souris), Sinclair (Ontario), Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Stephenson, Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Webb, Weir, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Whitman, Winkler, Winters, Wylie—120.

On met alors aux voix la motion principale: Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois, et elle est agréée, sur division.

Le bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, sur division.

Du consentement unanime de la Chambre, on revient ensuite aux avis de motions du gouvernement.

M. Gibson propose alors,—Qu'un comité spécial soit institué afin de faire l'étude du Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, et qu'il soit chargé de préparer les annexes qui contiendront et décriront les différents districts électoraux ayant droit d'élire des membres à la Chambre des communes, et d'en faire rapport, et que ce comité se compose des membres suivants, savoir: MM. Archibald, Brooks, Brunelle, Cruickshank, Dechêne, Denis, Diefenbaker, Fair, Gauthier (*Nipissing*), Gauthier (*Portneuf*), Hackett, Harris (*Grey-Bruce*), Knowles, Langlois, MacNicol, Manross, Merritt, McCubbin, McGarry, McIlraith, Rinfret, Ross (*Souris*), Tucker, Viau et Wright, et que soit suspendu, à cet effet, l'article 65 du Règlement et que ledit bill soit transmis pour étude audit comité.

Et un débat s'élevant;

M. Argue, appuyé par M. Thatcher propose en amendement à ladite motion:

Que l'on modifie la motion par l'insertion des mots suivants, après le mot "Communes", à la cinquième ligne de ladite motion: "pourvu que, les districts électoraux de la province de l'Ile du Prince-Edouard exceptés, aucun district électoral figurant auxdites annexes ne compte moins de 30,000 de population, en se basant sur le recensement décennal de 1941, à l'exception du cas des districts électoraux dont la superficie dépasse cinq mille milles carrés".

M. l'Orateur déclare l'amendement irrégulier, en vertu des dispositions de l'article 50 du Règlement qui stipulent que toute motion portant renvoi d'un bill, d'une résolution ou d'une question quelconque au comité plénier, à un comité permanent ou à un comité spécial exclut tout amendement à la question principale.

Et ladite motion principale, mise aux voix, est agréée.

Le Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, est en conséquence transmis pour étude audit comité.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935;

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gardiner.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 53 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 25 FÉVRIER 1947

Prières.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 24 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Naomi Joan Williamson Cantlie, épouse de George Stephen Forbes Cantlie, de Montréal, P.Q.—M. *Casselman.*

De Hilda Katz Delnick, épouse de Louis Delnick, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Sophie Wener Finestone, épouse de Benny Finestone, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ethel Ornstein Pfeffer, épouse d'Alex Pfeffer, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Fennie Nettie Adelstein Waldman, épouse de Jacob Herbert Weldman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Jack Wallis, de Brosseau Station, P.Q., époux de Winifred Elizabeth Moore Wallis, présentement domiciliée à Brighton, Sussex, Angleterre.—M. *Maybank.*

De Pierre Warren, de St-Colomb de Sillery, P.Q., époux de Madeleine Mercier Warren, présentement domiciliée à Québec, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Esther Lancit Weiss, épouse d'Ernest Weiss, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Ralph Wighton, d'Outremont, P.Q., époux d'Annie Olga Stinehour Wighton, présentement domiciliée à Adamsville, P.Q.—M. *Maybank.*

De Patricia Ellen Burt Williams, épouse d'Allan John Williams, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Kenneth Wright Williamson, de Montréal, P.Q., époux d'Esther Catherine Tiberi Williamson.—M. *Maybank.*

D'Anna Lovannah Théoret Wilson, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Walter Henry Brien Wilson, de Verdun, P.Q., présentement domicilié à Pitsea, Essex, Angleterre.—M. *Maybank.*

De William Walter Woodall, de Ste-Rose, P.Q., époux de Patricia Dorothy Vore Woodall, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Winnifred Doris Cleaver Wooley, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse d'Edwin Austin Wooley, de Beaconsfield, P.Q.—M. *Maybank.*

De Dan Alonzo Dwight Wright, de St-Jean, P.Q., époux de Lois Winter Wright, présentement domiciliée à Parkhill, Ont.—M. *Maybank.*

D'Ernest Wright, de Montréal, P.Q., époux de Lillian Ethel Triggs Wright. —M. *Maybank.*

De Cipoire Segall Wurmbrand, épouse de Hersh Wurmbrand, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Lillian Elizabeth Harris Cunningham, de Montréal, P.Q., épouse de Roy Cunningham.

D'Annie Lucy Hurteau, de Gatineau Mills, P.Q., épouse de William Hurteau.

D'Alsye Mae Lissemore Lawrence, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward William Lawrence.

De Mabel Grace Mattinson, de Montréal, P.Q., épouse d'Arthur Steel Mattinson.

De Rhondda Blanche Peace Hurford Smith, de Verdun, P.Q., épouse de George Kitchener Smith.

D'Annie Mildred Parnell Smellie, de Verdun, P.Q., épouse de James MacNair Smellie.

De Mary Nellie McGurk Stone, de Riverside, P.Q., épouse de Thomas Edison Stone.

De Marjorie Winnifred Bearman Smeall, de Montréal, P.Q., épouse d'Howard Malcolm Smeall.

De Selden Grant Stoddard, de Sherbrooke, P.Q., époux de Blanch Ardell Sharon Stoddard.

De Melville Mae Rundle Swinburne, de Montréal, P.Q., épouse de Francis William Swinburne.

De Doreen Jeanette Sibley Tirbutt, de Montréal, P.Q., épouse d'Arthur Melville Tirbutt.

D'Ida Norma Thompson Thornton, de Montréal-Est, P.Q., épouse de Thomas Anderson Thornton.

De Jean Elizabeth Hancock Thompson, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Thompson, fils.

De Margaret Cote Truax, de Knowlton, P.Q., épouse de Jacob Winslow Truax.

D'Eileen Ardis Locke Thompson, de Montréal, P.Q., épouse de Frank Noble Thompson.

D'Ellen Heathcote Taschereau, de Montréal, P.Q., épouse d'Henri Taschereau.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une déclaration du Canada sur le traité projeté en vue du rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des entrepreneurs et sous-entrepreneurs engagés à l'occasion pour la construction de maisons en temps de guerre et de logis sous la Loi des terres destinées aux anciens combattants dans Winnipeg et la région avoisinante?

2. Quel était le montant total versé par unité de logement?

3. Dans le cas des maisons vendues, quel était le prix total de l'unité?

4. Quels sont les noms des entrepreneurs et sous-entrepreneurs actuellement engagés pour l'entretien de ces unités de logement?

5. Quel est, par unité, le coût des réparations et de l'entretien?

6. Quelle est la nature des travaux de réparations et d'entretien qui y sont exécutés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de personnes sont à l'emploi de compagnies de la Couronne à Ottawa à titre de fonctionnaires et d'employés?

2. Combien d'entre elles, dans chaque cas, jouissent de la permanence sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien ont été prêtées par l'industrie privée et combien d'entre elles retirent un traitement supérieur à $3,000?

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que les Comptes publics et le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1946, soient transmis pour étude au comité permanent des Comptes publics.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou toute division du ministère de la Défense nationale et tout principal ou tout instituteur en titre des écoles primaires et secondaires dans la province d'Ontario concernant la réglementation, l'autorisation ou la limitation du nombre des cadets à l'égard desquels une allocation a été versée dans la province d'Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947—Copie de toutes ordonnances et instructions publiées par le ministère de la Défense nationale, depuis le 1er janvier 1946, régissant, autorisant ou limitant l'instruction et le nombre des cadets dans les écoles primaires et secondaires de la province d'Ontario à l'égard desquels une allocation avait été versée.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de toutes ordonnances et instructions publiées par le ministère de la Défense nationale, depuis le 1er juillet 1946, régissant, autorisant ou limitant

l'instruction, et le nombre de ceux qui peuvent la subir, par postes de commandement, districts ou régions militaires, dans les diverses provinces, des cadets appartenant au Corps de cadets de la marine royale canadienne, au Corps de cadets de l'armée royale canadienne et aux Escadrilles de cadets d'aviation royale canadienne.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie d'une ordonnance du ministère de la Défense nationale, entrant en vigueur le 31 mars prochain, abolissant ou éliminant l'entraînement des cadets pour les moins de quatorze ans dans les écoles publiques et secondaires et le transférant des commissions scolaires à des organismes de cadets ailleurs, y compris tous rapports des fonctionnaires à ce sujet et toute autre correspondance.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien emploie-t-on de personnes dans les chantiers civils et militaires de construction de navires à Esquimalt, Colombie-Britannique?

2. Combien de ces personnes sont payées suivant les salaires du service civil et combien le sont aux salaires régnants?

3. Aux employés payés aux salaires régnants dans les chantiers de construction de navires à Esquimalt a-t-on accordé: *a*) l'augmentation générale de salaire de quinze cents octroyés dans les chantiers de construction maritime sur la côte de l'Ouest depuis le 1er août 1946, *b*) la semaine de quarante heures octroyée aux ouvriers de ces chantiers à la même date?

4. Sinon, la question est-elle à l'étude?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une liste de noms de personnes et de groupes auxquels a été envoyée, sous pli confidentiel, une copie des propositions relatives à la législation projetée sur les relations industrielles et préparées par un comité du ministère du Travail.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon: Que le Bill No 23, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 26 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 25 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Ursula Catherine Tetreau Black, épouse de Charles Somerville Black, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Margaret Betty Rollings Burman, présentement domiciliée à Valois, P.Q., épouse de Harold Charles Burman, de St-Eustache-sur-le-lac, P.Q.—M. *Maybank*.

De Rosamond Edith Bean Crease, épouse de Christopher William Crease, de Sherbrooke, P.Q.—M. *Maybank*.

De Madeleine-Agnès Joly de Lotbinière Doucet, épouse de John Lyell Bruyères Doucet, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Celia Yaffe Dubinsky, épouse d'Issy (Isidore) Dubinsky, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mona Leah Vineberg Fisher, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Herbert Julian Fisher, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mary Margaret Tibbins Gogo, épouse de William Francis Gogo, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Aldéric Gemme, de Montréal, P.Q., époux de Simonne Plouffe Gemme.—M. *Maybank*.

D'Evelyn May McNaught Grandison, épouse d'Oliver Richard Grandison, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Margaret Joan Anstey Steven Hyslop, présentement domiciliée à Mont-Royal, P.Q., épouse de Henry Irving Hyslop, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Dorothy Bradford Hurley, présentement domiciliée à Lachine, P.Q., épouse de Howard Densimore Hurley, d'Arvida, P.Q.—M. *Maybank*.

De Margaret Hazel Reid Koppel, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Sidney Robert Koppel, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Elly Zahn Kaminsky, épouse de Carli Kaminsky, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Clair Reginald McLaughlin, de Verdun, P.Q., époux de Beryl Orpha Skeates McLaughlin, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Ernest Stanley Rundell, de Lennoxville, P.Q., époux de Nitha Belle Campbell Rundell, présentement domiciliée à Leamington, Ont.—M. *Maybank*.

De Pearl Summers Slater, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de George Slater, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank*.

De Laura Krause Suffrin, épouse d'Emil Suffrin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Gustave-Lucien Verhelle, de Montréal, P.Q., époux de Bernice Thomson Verhelle.—M. *Maybank*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, à savoir:

De la *British Columbia Telephone Company*, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

De Jacob J. Thiessen, de Saskatoon, Saskatchewan, et autres, pour une loi constituant en corporation "La Conférence des Mennonites au Canada".

De la *Guaranty Trust Company of Canada*, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*, pour une loi ratifiant et confirmant un certain contrat de fiducie en date du premier jour de novembre 1946, passé entre la Compagnie et la *Royal Trust Company*, et ratifiant et confirmant l'émission et la vente, par ladite compagnie, de bons au montant principal de deux millions de dollars, ainsi que le prévoit ledit contrat de fiducie.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Power remplace celui de M. Langlois comme membre du comité spécial du Remaniement de la carte électorale.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'Honorable Orateur et Messieurs Adamson, Aylesworth, Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bowerman, Cardiff, Castleden, Cloutier, Dion, Eudes, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gauthier (*Nipissing*), Gingues, Gladstone, Gourd, Grant, Henderson, Herridge, Howe, Jackman, Jaques, Kidd, Knight, Lapalme, Léger, MacLean, Marier, Marshall, Matthews (*Brandon*), McGarry, McIlraith, McKay, Menary, Mullins, Nixon, Pearkes, Reid, Richard (*Ottawa-Est*), Ross (*St. Paul's*), Skey, Smith (*York-Nord*), Stephenson, White (*Middlesex-Est*), Winkler et Zaplitny pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Listes des soldes non réclamés, etc., dans les banques à charte du Canada, jusqu'au 31 décembre 1946, en vertu des dispositions de l'article 118 (3), chapitre 30, Statuts du Canada, 1944.

Aussi,—Listes des soldes non réclamés, etc., dans les banques d'épargne de Québec, jusqu'au 31 décembre 1946, en vertu des dispositions de l'article 10, chapitre 39, Statuts du Canada, 1944.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques à charte du Canada au 31 décembre 1946; Statuts du Canada, 1944, ch. 30, art. 118 (3).

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1946, en vertu de l'article 9, du chapitre 39 des Statuts du Canada, 1934.

Et aussi,—Rapport sur les recettes et les dépenses de fonctionnement des banques à charte du Canada pour l'année financière 1946, et la moyenne pour les années financières de 1932 à 1946: Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 53 (10).

Sur motion de M. Claxton, il est résolu,—Qu'un comité spécial soit institué afin de faire enquête et rapport sur le contrôle et la disposition des fonds de cantines accumulés, au cours de la guerre commencée le 10 septembre 1939, à même les profits provenant des mess, cantines et autres services de l'armée exploités par le personnel de l'armée ou pour son compte, ainsi que des sommes retirées, par les unités, de la vente de rebuts, et de toutes autres sommes reçues pour le bénéfice du personnel de l'armée canadienne et afin de présenter à la Chambre la législation propre à mettre à exécution les recommandations que le comité pourra faire; que ce comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, de faire imprimer ses délibérations; que les dispositions du paragraphe premier de l'article 65 du Règlement soient suspendues à son égard; et que ce comité se compose des membres suivants, savoir: MM. Baker, Belzile, Benidickson, Castleden, Cleaver, Cockeram, Croll, Cruickshank, Dion, Emmerson, Fulton, Hallé, Harris (*Grey-Bruce*), Harkness, Langlois, Lennard, Marshall, Mutch, Probe, Robinson (*Bruce*), White (*Hastings-Peterborough*), Whitman et Winkler.

Le Bill No 23, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 27 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Hilda Katz Delnick, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Delnick.

De Celia Yaffe Dubinsky, de Montréal, P.Q., épouse d'Issy (Isidore) Dubinsky.

De Sophie Wener Finestone, de Montréal, P.Q., épouse de Benny Finestone.

De Mary Margaret Tibbins Gogo, de Montréal, P.Q., épouse de William Francis Gogo.

De Margaret Hazel Reid Koppel, de Montréal, P.Q., épouse de Sidney Robert Koppel.

D'Ethel Ornstein Pfeffer, de Montréal, P.Q., épouse d'Alex Pfeffer.

De Laura Krause Suffrin, de Montréal, P.Q., épouse d'Emil Suffrin.

De Gustave Lucien Verhelle, de Montréal, P.Q., époux de Bernice Thomson Verhelle.

De Winnifred Doris Cleaver Wooley, de Montréal, P.Q., épouse d'Edwin Austin Wooley.

De Cipoire Segall Wurmbrand, de Montréal, P.Q., épouse de Hersh Wurmbrand.

D'Ernest Wright, de Montréal, P.Q., époux de Lillian Ethel Triggs Wright.

De Jack Wallis, de Brosseau Station, P.Q., époux de Winnifred Elizabeth Moore Wallis.

De Patricia Ellen Burt Williams, de Montréal, P.Q., épouse d'Allan John Williams.

D'Anna Lovannah Théoret Wilson, de Montréal, P.Q., épouse de Walter Henry Brien Wilson.

D'Esther Lancit Weiss, de Montréal, P.Q., épouse d'Ernest Weiss.

De Ralph Wighton, d'Outremont, P.Q., époux d'Annie Olga Stinehour Wighton.

De Fennie Nettie Adelstein Waldman, de Montréal, P.Q., épouse de Jacob Herbert Waldman.

De Kenneth Wright Williamson, de Montréal, P.Q., époux d'Esther Catherine Tiberi Williamson.

De William Walter Woodall, de Ste-Rose, P.Q., époux de Patricia Dorothy Vore Woodall.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Sinclair (*Vancouver-Nord*) remplace celui de M. Cruickshank comme membre du comité spécial du remaniement de la carte électorale.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Brooks remplace celui de M. White (*Hastings-Peterborough*) comme membre du comité spécial sur les fonds de cantines.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Vingt-neuvième rapport annuel du Conseil national des recherches du Canada pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1946.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Est-ce que le gouvernement a octroyé des contrats à des compagnies de construction navale au Canada, cette année, pour la construction de navires destinés à être exploités par le gouvernement ou l'un de ses ministères?

2. Dans l'affirmative, quelles compagnies ont obtenu ces contrats, quelle est la grosseur des navires sous construction et à quelles fins serviront-ils?

3. Est-ce que le gouvernement a pris des mesures en vue de faire un appel de soumissions pour la construction d'autres navires cette année?

4. Dans l'affirmative, pour des navires de quelle grosseur et devant servir à quelle fin?

5. Est-ce que le gouvernement remplace, cette année, quelques navires déclassés dont il est le propriétaire?

6. Dans l'affirmative, quels navires déclassés seront remplacés et où sont-ils enregistrés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—Est-ce que le Canada supporte les dépenses relatives au rapatriement des Canadiens des prisons et des camps de concentration du Japon, y compris les frais de transport?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de toutes représentations faites au gouvernement, depuis le 1er janvier 1944, relativement aux modifications à la Loi des brevets ou à la Loi sur la concurrence déloyale, par tout groupement public de solliciteurs de brevets, d'inventeurs ou manufacturiers, ou de représentants de ces groupements?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947.—Etat montrant:—Copie de toutes les recommandations reçues par le département des Affaires indiennes du ministère des Mines et des ressources, depuis le 1er janvier 1946, relativement à l'établissement d'une réserve indienne près du village de Nordegg dans la province de l'Alberta.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947.—Etat montrant:—1. A quels architectes, au cours de chaque année, a-t-on confié la préparation des plans de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Sur quelle base s'est fait le choix de ces architectes?

3. Quels honoraires ont été versés à chacun au cours de chaque année?

4. Sur quelle base a-t-on calculé ces honoraires?

5. Qui est le propriétaire de ces plans depuis qu'on les a présentés?

Le Bill No 23, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 28 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 27 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De George Somerville Blackie Begg, de Ville St-Pierre, P.Q., époux de Lorna Ada Hineson Begg, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Saul Jack Costin, de Montréal, P.Q., époux de Marguerite Diane Westwell Costin, de Westmount, P.Q., présentement domiciliée à Toronto, Ont.—M. *Maybank.*

De Dorothy Mary Boyce Jackson, épouse de Charles Henry Jackson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Irène Laflamme Kattas, épouse de Michel Kattas, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Adèle Brown Kerkofsky, épouse de Jack Kerkofsky, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Aline Théorêt Larose, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Joseph Larose, de Plage Laval, P.Q.—M. *Maybank.*

De John Mackie, de Montréal-Ouest, P.Q., époux de Marie-Louise Abbott Mackie, présentement domiciliée à St-Lambert, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Eleanor Edith McKechnie Martineau, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Raymond Davies Martineau, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Dallas Sara Barnes Millington, épouse de Carl Peter Millington, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Roméo Richard, de Montréal, P.Q., époux d'Emilia Bourque Richard.—M. *Maybank.*

De Jean Lawrence Ritchie, épouse de John Allan Ritchie, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Betty Gertrude Bernstein Schreiber, épouse de George Gordon Schreiber, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank.*

De Molly Marcovitch Schwartz, présentement domiciliée à Egg Harbour, N.-J., Etats-Unis d'Amérique, épouse d'Isaac Schwartz, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Clinton Escott Vipond, de Montréal, P.Q., époux d'Alice May Phillips Vipond.—M. *Maybank.*

De Marie-Madeleine Mercier Warren, épouse de Pierre Ben Danais Warren, de Québec, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Archie William Young, de Montréal, P.Q., époux d'Edna Bridget Ellement Young, présentement domiciliée à L'Anse à Brillant, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ida Berman Zatz, épouse de Solomon Zatz, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien d'anciens combattants ont été, jusqu'à date, établis sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district électoral fédéral de Swift Current *a*) sur de petits biens-fonds, *b*) sur une exploitation agricole permanente?

2. Dans quel district commerçant chaque ancien combattant a-t-il été établi?

M. Gibson (Hamilton-ouest), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement reconnaît-il le Congrès pan-indien de Nehru, devant la gravité de la guerre civile régnant dans ce pays?

2. Quelle représentation diplomatique et commerciale du gouvernement avons-nous actuellement aux Indes, et quel en est le coût?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quels ministres de la Couronne ont fait changer, transformer, remeubler ou décorer de nouveau leurs bureaux, pour leur propre usage ou pour celui de leur personnel au cours de l'année 1946?

2. Quel est, dans chaque cas, le coût total de ces changements, transformations, de ce nouvel ameublement ou de cette nouvelle décoration?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, 1945, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 657, approuvé le 20 février 1947: pourvoyant à l'abolition des permis de sortie pour la main d'œuvre tels que requis par les règlements du service sélectif national (civils).

Aussi,—Rapport du délégué du gouvernement canadien à la vingt-huitième session (maritime) de la Conférence internationale du travail, tenue à Seattle, Etats-Unis, du 6 au 29 juin 1946. (Version française).

Aussi,—Texte authentique des accords et des recommandations adoptés lors de la vingt-huitième session (maritime) de la Conférence internationale du travail, tenue à Seattle, Etats-Unis, au cours du mois de juin 1946; avec le texte de l'arrêté en conseil C.P. 4760, approuvé le 26 novembre 1946, relativement à la compétence respective du parlement et des législatures provinciales sur les sujets qui font la matière de ces accords et de ces recommandations.

Aussi,—Texte authentique des accords et des recommandations adoptés lors de la vingt-neuvième session de la Conférence internationale du travail tenue à Montréal, en septembre et octobre derniers; avec le texte de l'arrêté en conseil C.P. 647, approuvé le 25 février 1947, relativement à la compétence respective du Parlement et des législatures provinciales sur les sujets qui forment la matière de ces accords et de ces recommandations.

Sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que l'on imprime 1,000 exemplaires en anglais et 500 en français du rapport du général R. B. Gibson, commissaire, nommé par l'arrêté en conseil C.P. 1313, approuvé le 5 avril 1946, pour enquêter et faire des recommandations sur le régime pénitenciaire au Canada, et que l'on suspende à ce sujet l'application de l'article 64 du règlement.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de pourvoir à l'achat, la vente et l'exportation des produits agricoles, aux fonctions et pouvoirs du Ministre, des offices de denrées et des offices provinciaux de débouchés à cet effet, à la nomination des fonctionnaires, commis et employés jugés nécessaires à l'application efficace de la loi, au payement de leurs dépenses et de leur rémunération à même les deniers votés à cette fin par le Parlement, et à l'établissement, dans le Fonds du revenu consolidé, d'un compte spécial appelé le Compte des produits agricoles, et afin de prescrire, de plus, que les dépenses, autres que les frais d'administration susdits, seront acquittées à même les deniers votés par le Parlement ou imputées sur le Compte des produits agricoles.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 23, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Gardiner propose,—Que soit révoqué l'ordre adopté aujourd'hui relativement à la formation du comité plénier pour l'étude d'une résolution relative à la vente, l'achat et l'exportation de produits agricoles.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Gardiner propose alors,—Que la Chambre se forme aujourd'hui même en comité plénier pour l'étude de ladite résolution,

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme alors en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution relative à l'achat, la vente et l'exportation de produits agricoles.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de pourvoir à l'achat, la vente et l'exportation des produits agricoles, aux fonctions et pouvoirs du Ministre, des offices de denrées et des offices provinciaux de débouchés à cet effet, à la nomination des fonctionnaires, commis et employés jugés nécessaires à l'application efficace de la loi, au payement de leurs dépenses et de leur rémunération à même les deniers votés à cette fin par le Parlement, et à l'établissement, dans le Fonds du revenu consolidé, d'un compte spécial appelé le Compte des produits agricoles, et afin de prescrire, de plus, que les dépenses, autres que les frais d'administration susdits, seront acquittés à même les deniers votés par le Parlement ou imputés sur le Compte des produits agricoles.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gardiner présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 3 MARS 1947

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Beatrice Dorothy Pountney Alker, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Alker.

De Margaret Betty Rollings Burman, de Valois, P.Q., épouse d'Harold Charles Burman.

De Jessie Leonard Simpson Clunie, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Clunie.

De Saul Jack Costin, de Montréal, P.Q., époux de Marguerite Diane Westwell Costin.

D'Isabel Lindsay Mackay Dietz, de Montréal, P.Q., épouse d'Henry Irwin Holger Dietz.

D'Adele Brown Kerkofsky, de Montréal, P.Q., épouse de Jack Kerkofsky.

De John Mackie, de Montréal-Ouest, P.Q., époux de Marie Louise Abbot Mackie.

De Romeo Richard, de Montréal, P.Q., époux d'Emelia Bourque Richard.

De Molly Marcovitch Schwartz, actuellement domiciliée à Egg Harbour, New Jersey, E.-U.A., épouse d'Isaac Schwartz, de Montréal, P.Q.

De Rose Nemerofsky Silverstein, de Montréal, P.Q., épouse d'(Abraham) Isidore Silverstein.

De Clinton Escott Vipond, de Montréal, P.Q., époux d'Alice May Phillips Vipond.

D'Archie William Young, de Montréal, P.Q., époux d'Edna Bridget Ellement Young.

D'Ida Berman Zatz, de Montréal, P.Q., épouse de Solomon Zatz.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quelles conférences internationales, auxquelles le Canada a été représenté, ont été tenues depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms des représentants et aviseurs canadiens délégués à chacune de ces conférences?

3. Quel a été, pour le Canada, le coût total de chaque délégation?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de personnes sont à l'emploi de compagnies de la Couronne à Ottawa à titre de fonctionnaires et d'employés?

2. Combien d'entre elles, dans chaque cas, jouissent de la permanence sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien ont été prêtées par l'industrie privée et combien d'entre elles retirent un traitement supérieur à $3,000?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part des pompiers canadiens ayant servi outre-mer, ou en leur nom, demandant que l'on examine de nouveau leur situation relativement aux allocations d'anciens combattants, à la médaille canadienne de service volontaire, à la préférence dans le service civil et à d'autres sujets?

2. A-t-on examiné ces représentations et où en est-on rendu actuellement dans l'étude de ces questions?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel droit impose-t-on sur *a*) la houille grasse et *b*) l'anthracite importés des Etats-Unis?

2. Quels drawbacks verse-t-on à l'égard du charbon américain servant aux fins de la métallurgie?

3. Quelles subventions accorde-t-on aux importateurs *a*) de la houille grasse et *b*) de l'anthracite des Etats-Unis servant aux fins domestiques?

4. Quels sont les noms des sociétés ou compagnies qui importent du charbon américain provenant des Etats-Unis?

5. Quelques-unes des sociétés ou compagnies qui importent du charbon des Etats-Unis sont-elles des filiales de compagnies de charbon opérant *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel prix le Canada a-t-il payé au gouvernement des Etats-Unis pour les établissements militaires *a*) à Le Pas, Manitoba, *b*) à Churchill, *c*) dans l'île de Baffin et *d*) dans l'île de Southampton?

2. Combien la Corporation des biens de guerre a-t-elle réalisé sur la vente des bâtiments et du matériel à chacun des établissements précités?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de civils employés par le gouvernement ont été congédiés, dans la ville de Halifax, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date: *a*) dans le service naval (à l'arsenal maritime de Sa Majesté); *b*) dans les services de l'armée; *c*) dans les services du corps d'aviation royal canadien; *d*) au ministère des Affaires des anciens combattants (à l'hôpital de Camp Hill)?

2. Quelle était la raison de ces renvois?

3. A-t-on pris des mesures semblables dans les autres districts militaires dans tout le Canada?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Le tarif de préférence britannique à l'égard du sucre des Antilles anglaises est-il encore en vigueur?

2. Sinon, quand a-t-il été aboli ou suspendu?

3. A-t-il été aboli ou suspendu avec l'approbation et le consentement des Antilles anglaises ou à la suite d'entente spéciale avec le gouvernement du Royaume-Uni?

4. A-t-on fixé une date pour la restauration de ce tarif de préférence?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1947,—Copie de toutes ententes fiscales intervenues entre le gouvernement fédéral et les divers gouvernements provinciaux du 1er septembre 1939 au 5 février 1947.

De son siège en Chambre, M. Graydon demande alors l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question définie d'importance publique urgente, et il en explique ainsi l'objet:

"Les propositions adressées par écrit aux députés spéciaux du Conseil des ministres étrangers par le gouvernement du Canada sur les traités de paix projetés avec l'Allemagne et l'Autriche et l'attitude prise par le Canada relativement à une participation totale de notre pays aux négociations de ces traités.

"Il est facile de saisir sur-le-champ l'urgence d'une telle motion si l'on tient compte du fait que les ministres étrangers doivent se réunir à Moscou dans une semaine. A moins que l'on ait sans délai un débat sur cette question, la réunion de Moscou peut se terminer avant que les vues du peuple canadien, telles qu'exprimées par le Parlement, puissent être connues d'eux et du monde entier. Il ne faut pas que ceci arrive.

"Le débat sur l'adresse, qui reprend aujourd'hui, ne peut fournir qu'une occasion fatalement imparfaite et insuffisante pour que le Parlement se fasse entendre sur ces problèmes et ceux-là exclusivement. Ceci ajoute encore à l'urgence qui milite en faveur d'une telle motion à ce moment précis."

Il soumet alors à M. l'Orateur le texte écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur après l'avoir lu à la Chambre pose ainsi la question: Le député est-il autorisé à poursuivre?

Et comme il ne s'élève pas d'objection;

M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à proposer sa motion.

M. Graydon, appuyé par M. Green, propose alors: Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Après un débat sur cette question, ladite motion est retirée du consentement de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 54 du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 4 MARS 1947

Prières.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 3 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Herménégilde Bruneau, de Ville Saint-Pierre, P.Q., époux de Délia Lambert Bruneau, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Olive Eva LaBeau Carlson, épouse de William Lawrence Carlson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De James Albert Carruthers, alias James Albert Fell, de Montréal, P.Q., époux d'Elizabeth-Adelaïde Desmarchais Carruthers, présentement domiciliée à Mont-Rolland, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Evelyn Margaret Morrison Cryer, épouse d'Edward Howarth Cryer, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Livio Quintino Fantacci, de Piedmont, P.Q., époux d'Annita Barretta Fantacci, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Eveline Hache Groulx, présentement domiciliée à Ottawa, Ont., épouse de Lucien Groulx, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank*.

De Bertha Bercovici Hamer, épouse de Melvin Lionel Hamer, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Pearl Vesta Fields Hollenbeck, présentement domiciliée à Magog, P.Q., épouse de Harold Henry Walter Hollenbeck, de North Hatley, P.Q.—M. *Maybank*.

De Robert Thomas Jackson, de Westmount, P.Q., époux de Ruth Laurie Bender Jackson, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Eva Booth Morrison McCormick, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de James McCormick, jeune, de Trois-Rivières, P.Q.—M. *Casselman.*

De Charles McDowall, de Westmount, P.Q., époux d'Yvonne Tutill McDowall, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ann Bogdanoff Millichamp, présentement domiciliée à St-Lambert-Annex, P.Q., épouse de John Millichamp, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Pamela Mary Gottschalk Muckell, présentement domiciliée à Paris, France, épouse de James William Muckell, de Montréal, P.Q., présentement domiciliée à Long Beach, Long Island, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

De Mary Hrab Navrotzki, épouse de John Navrotzki, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Charles Gordon Nelson, de Montréal, P.Q., époux d'Agnes Patricia Hughes Nelson.—M. *Maybank.*

D'Eva Greenblatt Thow, épouse de Lewis Thow, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Edith McLachlan Ward, épouse de Gilbert Francis Ward, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Esther Cole Zeesman, épouse de Phillip Zeesman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. Mutch, du comité spécial sur les Fonds de cantines, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande ce qui suit:

1. Que son quorum soit réduit à huit membres, et que soit suspendue à cet égard l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mutch, ledit rapport est agréé.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à une résolution de la Chambre en date du 18 février 1947, votre comité est en train d'étudier le Bill 16, intitulé Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1935 sur les brevets.

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire enquête sur l'administration de la Division des brevets en ce qui concerne le personnel, les locaux et les accessoires, et de faire rapport à la Chambre à cet égard.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications, datés depuis le 1er janvier 1944, échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de quelques provinces, concernant la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de tous contrats ou accords conclus par le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, et la *North American Cyanamid Company Limited*, en rapport avec la construction, les opérations ou la disposition de la *Welland Chemical Company* ou de toute autre usine ou entreprise au Canada de 1939 jusqu'aujourd'hui.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de tous contrats ou accords conclus par le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, et la *Consolidated Mining and Smelting Company, Limited*, de 1939 jusqu'à date, en rapport avec la construction, les opérations ou la disposition de l'*Alberta Nitrogen Products Company* et des entreprises Nos 7 et 8, de 1939 jusqu'à date, dont il est fait mention dans le document parlementaire No 360, déposé le 28 mai 1943.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—Combien de fonctionnaires civils à Ottawa, prêtés d'un ministère du gouvernement à un autre ministère ou à une compagnie de la Couronne au cours des six dernières années, ne sont pas retournés à leur ancien ministère, parce que leurs anciennes positions avaient été abolies ou que leurs fonctions avaient été transférées à un autre ministère ou à un autre organisme du gouvernement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de bois de différentes espèces ou catégories a été acheté par ou pour un organisme fédéral quelconque de logement, au cours de chaque mois en 1946, dans chacun des comtés fédéraux de Pontiac et de Nipissing?

2. Quels ont été les prix payés et par l'intermédiaire de quels distributeurs a-t-on passé pour ces différents marchés de bois?

3. Quelle portion de ces achats a été: *a*) au prix de détail, ou moins; *b*) au prix de gros réglementaire, ou moins; *c*) au-dessus des prix fixés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre total des personnes sans emploi, par province ou district, à la date la plus récente où une telle statistique est disponible?

2. Combien de personnes, par province ou district, reçoivent des prestations d'assurance-chômage?

3. Combien de personnes, par province ou district, reçoivent des prestations du ministère des Affaires des anciens combattants ou de l'administration des terres destinées aux anciens combattants?

4. Combien suivent des cours dans les écoles, universités, écoles professionnelles, ou font l'apprentissage d'un métier, etc.?

5. Les personnes énumérées dans les réponses aux questions 2, 3 et 4 sont-elles comprises dans la réponse à la question 1?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de toute correspondance, règlements et instructions en provenance du ministère du Travail ou du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux anciens combattants recevant des prestations de chômage ou d'assurance-chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il obtenu l'édifice actuel du bureau de poste à Red Deer, Alberta?

2. Quel était le nombre total des clients au bureau de poste de Red Deer à la fin de la première année complète d'opération dans le local actuel?

3. Quelle somme totale a-t-on dépensée pour restaurer cet édifice depuis qu'on en a fait l'acquisition et quand a-t-on effectué ce travail de restauration?

4. Quel était le nombre total de clients du bureau de poste de Red Deer jusqu'au 31 décembre 1946?

5. Quel était le revenu total du bureau de poste de Red Deer pour la première année complète de ses opérations dans le local actuel?

6. Quel était le revenu total en 1946?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. John Grierson, ancien commissaire de l'Office national du film, est-il citoyen canadien?

2. A-t-il droit d'entrée et de résidence au Canada?

3. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements concernant le refus des autorités des Etats-Unis de lui accorder un visa de résidence aux Etats-Unis sous le régime de contingentement, et concernant les raisons de ce refus?

4. Ces raisons affecteraient-elles son droit d'entrée ou de résidence au Canada ou son droit d'en sortir?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral pourvoit-il seul aux dépenses d'entretien de l'ensemble du canal Trent et du canal Rideau?

2. Le gouvernement fait-il de la réclame à l'égard de ces voies navigables auprès des touristes du Canada et des Etats-Unis, amateurs de croisières?

3. Quels magazines, périodiques ou brochures ont été utilisés à cette fin en 1946, et quelle est la somme estimative que l'on dépensera en 1947?

4. Se sert-on des pellicules cinématographiques?

5. Si on a fait des films, peuvent-ils être utilisés aux réunions des yacht-clubs dans cette partie des Etats-Unis et du Canada en bordure des Grands Lacs?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Mlle Freda Linton était-elle à l'emploi de l'Office national du film?

2. Dans l'affirmative, quand y était-elle employée, à quel titre et à quel traitement?

3. Quand a-t-on mis fin à ses services et pour quelle raison?

4. Est-elle la même Freda Linton dont il a été fait mention dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'espionnage?

5. Est-ce que le gouvernement ou la Royale gendarmerie à cheval du Canada est au courant de l'endroit où elle se trouve actuellement?

6. Songe-t-on à intenter des procédures à son égard, y compris des procédures d'extradition?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement ou les Chemins de fer nationaux du Canada en sont-ils venus à une décision au sujet de l'élimination des courbes, l'amélioration des passages à niveau et l'installation de voies doubles sur la ligne des Chemins de fer nationaux entre Sydney, N.-E. et Moncton, N.-B.?

2. A-t-on fait des expertises et des estimations en vue d'une ligne directe, comme partie de ce réseau, entre Pictou et Moncton?

3. A-t-on préparé une estimation du coût de cette entreprise et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

4. Quelle est l'économie estimative, annuelle et moyenne, sur les marchandises et tout autre transport, réalisée sur un tel réseau modernisé pouvant utiliser le pont ou la chaussée du détroit de Canso?

5. Le gouvernement ou les Chemins de fer nationaux du Canada songent-ils à procéder bientôt à l'amélioration de ce service?

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cleaver, il est ordonné,—Qu'en conformité de la recommandation formulée dans le deuxième rapport du comité permanent de la Banque et du commerce, déposé aujourd'hui, ledit comité reçoive instruction de faire enquête sur l'administration de la division des brevets en ce qui concerne le personnel, les locaux et l'outillage, et de faire rapport à la Chambre à cet égard.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

AEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1948, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 4 mars 1947.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Abbott, il est résolu,—Que, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement, la Chambre, mercredi prochain, se forme en comité pour étudier les subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Abbott, lesdits messages et budget des dépenses sont référés au comité des Subsides.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (*Souris*).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 5 MARS 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Pierre Behocaray, de Sherbrooke, P.Q., époux de Catherine Behocaray, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Philip Berger, de Montréal, P.Q., époux de Miriam Meek Berger, présentement domiciliée à Cheetham, Manchester, Angleterre.—M. *Maybank.*

D'Alberta Dorothy Olson Colby, présentement domiciliée à Regina, Saskatchewan, épouse de Joseph Rutherford Colby, de Montréal, P.Q., présentement domicilié à la Barbade, Antilles Anglaises.—M. *Maybank.*

De Louis Gertsman, d'Outremont, P.Q., époux de Sylvia (Sheila) Gold Gertsman, présentement domiciliée à Douglas, Arizona, Etats-Unis d'Amérique. —M. *Maybank.*

De Mary Magee Glasheen, présentement domiciliée à Pointe-Claire, P.Q., épouse de Vincent William Glasheen, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Olive Lever Sanborn Lead, épouse de Harry Dickinson Lead, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Grace Emily Dawes Matheson, épouse de Robert Alexander Matheson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Evelyn Alice Howard Smart, épouse d'Onésime Albert Smart, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mile Kristo Yoja alias Stanley Vadic, de Montréal, P.Q., époux de Clemence-Elizabeth Côté Yoja.—M. *Maybank.*

M. Power, du comité spécial institué afin de faire l'étude du Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Power, ledit rapport est agréé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Townley-Smith.

La Chambre s'ajourne alors à cinq heures et 54 minutes p.m. jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 6 MARS 1947

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Elsie McCormick Albers, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Andre Albers.

De Blanche Pinel Bariteau, de Montréal, P.Q., épouse de Jacques Bariteau.

D'Olive Eva LaBeau Carlson, de Montréal, P.Q., épouse de William Lawrence Carlson.

De Livio Quintino Fantacci, de Piedmont, P.Q., époux d'Annita Barretta Fantacci.

D'Eveline Hache Groulx, actuellement domiciliée à Ottawa, Ontario, épouse de Lucien Groulx, de Verdun, P.Q.

D'Alderic Gemme, de Montréal, P.Q., époux de Simonne Plouffe Gemme.

De Pearl Vesta Fields Hollenbeck, de Magog, P.Q., épouse d'Harold Henry Walter Hollenbeck.

De Bertha Bercovici Hamer, de Montréal, P.Q., épouse de Melvin Lionel Hamer.

D'Eva Booth Morrison McCormick, de Montréal, P.Q., épouse de James McCormick, fils.

D'Eileen Maude Gardner Richards, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Alexander Richards.

D'Eva Greenblatt Thow, de Montréal, P.Q., épouse de Lewis Thow.

D'Edith McLachlan Ward, de Montréal, P.Q., épouse de Gilbert Francis Ward.

De Dan Alonzo Dwight Wright, de St-Jean, P.Q., époux de Lois Winter Wright.

M. Brown, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué afin de poursuivre et de compléter l'examen et l'étude de la Loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts revisés du Canada, 1927, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

(1) Que son quorum soit fixé à 9 membres;

(2) Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Brown, ledit rapport est agréé.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Casselman.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 7 MARS 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 6 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Gabrielle-Gilberte Desmarais Creelman, présentement domiciliée à Outremont, P.Q., épouse de John Ashmore Creelman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Robert-Charles Delafosse, de Montréal, P.Q., époux d'Edna Evelyn Catherine Fennell Delafosse.—M. *Maybank*.

De Ronald Edwin George, de Westmount, P.Q., époux d'Isabel Sharpe Reid George, présentement domiciliée à Verdun, P.Q.—M. *Maybank*.

De Hugh Cyril Harvey, de Verdun, P.Q., époux de Winifred (Wynne) Drysdale Harvey, présentement domiciliée à Litherland, Liverpool, Angleterre. —M. *Maybank*.

D'Eugene Klein, de Montréal, P.Q., époux de Claire Leduc Klein, présentement domiciliée à Almaville-en-haut, P.Q.—M. *Maybank*.

De Ruby Campbell Matts, épouse de John Peter Matts, de Verdun, P.Q., présentement domicilié à London, Ont. —M. *Maybank*.

D'Olive Frances Harper Morrison, épouse de Richard Douglas Morrison, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Eloi Paquette, de Montréal, P.Q., époux de Thérèse Michel Paquette.—M. *Maybank*.

De Conrad Provost, de Montréal, P.Q., époux d'Hermelina Savoie Provost. —M. *Maybank*.

De Guido Verdoni, de Montréal, P.Q., époux de Marguerite Zappa Verdoni. —M. *Maybank*.

De Margaret Turner Shaw Ward, présentement domiciliée à Lachine, P.Q., épouse d'Eric Pentney Ward, de Valois, P.Q., présentement domicilié à Toronto, Ont.—M. *Maybank.*

De Thomas Gordon Williams, de Montréal, P.Q., époux de Jennie Louis Sheals Williams.—M. *Maybank.*

M. Mackenzie, appuyé par M. Bracken, propose,—Qu'en ce jour du retour de Barbara Ann Scott parmi les siens dans notre Capitale, la Chambre désire lui exprimer sa plus cordiale bienvenue et ses meilleurs vœux pour son grand succès en remportant le championnat du patinage de fantaisie pour dames, pour la renommée qu'elle s'est acquise et pour l'honneur qui en rejaillit sur notre pays.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—Relativement à l'indemnité de sécheresse en Saskatchewan en 1946:

1. Quels sont les noms des surveillants embauchés sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

2. Pendant combien de jours chacun a-t-il été embauché?

3. Combien chacun a-t-il reçu pour ses services?

4. Combien a-t-on versé à chacun pour ses dépenses?

5. Combien de ces surveillants étaient des anciens combattants?

M. Gibson (*Hamilton-ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût de l'aéroport de St-Honoré, comté de Chicoutimi, P.Q., y compris les bâtisses, terrains d'atterrissage, etc., construit par le gouvernement fédéral lors de la dernière guerre?

2. Cet aéroport a-t-il été déclaré bien de surplus?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement en a-t-il disposé?

4. En faveur de qui?

5. A quel prix?

6. Des soumissions ont-elles été demandées à cette fin?

7. Dans l'affirmative, *a*) quels étaient les noms des soumissionnaires et *b*) quel était le montant de chaque soumission?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de personnes au Canada étaient propriétaires de leur propre entreprise au cours des années 1930, 1935, 1940 et 1945?

2. Combien de personnes au Canada, en dehors du service civil ou d'autres organismes du gouvernement, étaient des salariés, en 1930, 1935, 1940 et 1945?

3. Combien de fonctionnaires civils y avait-il à l'emploi de tous les gouvernements au Canada en 1930, 1935, 1940 et 1945?

4. Combien de personnes employait la division de l'impôt du ministère du Revenu national en 1930, 1935, 1940 et 1945?

5. Quelques-uns de ces employés de la division de l'impôt sont-ils rémunérés à commission? Dans l'affirmative, quel est le taux de cette commission?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement et les compagnies de l'Etat ont-ils accordé des commandes en dehors de ce pays pour la construction de navires, depuis la fin de la guerre?

2. Dans l'affirmative, combien; où ont-elles été accordées; et pour des navires de quel genre et de quelle grandeur?

3. Le gouvernement a-t-il une liste des contrats accordés par des compagnies particulières canadiennes pour la construction de navires en dehors de ce pays depuis la fin de la guerre?

4. Dans l'affirmative, combien de commandes ont été accordées; à quelles compagnies; pour quels genres de navires; quelles compagnies les ont accordées et combien ont été livrées?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Le directeur de l'administration des terres destinées aux anciens combattants a-t-il demandé des soumissions pour la construction de maison à Boucherville?

2. Qui était directeur des terres destinées aux anciens combattants à cette date?

3. Qui en est le directeur aujourd'hui, et quels sont ses titres de compétence et quel traitement touche-t-il?

4. S'il y a eu demande de soumissions, quand l'a-t-on fait, et pour combien de maisons et à quelles conditions?

5. Quelles soumissions a-t-on reçues et quels étaient les soumissionnaires?

6. Quelles soumissions a-t-on rejetées?

7. A-t-on conclu un contrat et, dans l'affirmative, avec quel entrepreneur, et pour l'érection de combien de maisons, et à quelles conditions de prix et de paiement?

8. Si c'est une corporation qui a obtenu le contrat, quels en étaient les administrateurs et officiers à cette époque? S'il s'agissait d'une association à cette date, quels sont les noms des associés?

9. A-t-on fait une demande de soumissions pour la construction du nombre de maisons, et aux conditions spécifiées, dont il est fait mention dans la réponse à la question sept?

10. Quels paiements a-t-on effectués en vertu de ce contrat et à quelles dates?

11. Quel rapport périodique a-t-on établi et soumis au gouvernement lors de chacun de ces paiements, et quels inspecteurs du gouvernement ont établi ou fourni chacun de ces rapports? Tous ces inspecteurs sont-ils encore au service du gouvernement?

12. Quelles autres réclamations ou demandes de paiement ont été présentées par l'entrepreneur, et pour quelles sommes et à quelles dates et sur quelle base?

13. Que compte faire le gouvernement au sujet de ces réclamations?

14. Escompte-t-on d'autres réclamations et, dans l'affirmative, à quel égard et pour quel montant?

15. Quelle enquête a été faite à l'égard de ce contrat et de ses conditions, et par qui et à quel coût pour le gouvernement?

16. Quelle autre enquête escompte-t-on tenir, et par qui sera-t-elle faite, et quand compte-t-on qu'elle sera terminée et à quel coût estimatif?

Sur motion de M. Mackenzie, pour M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lundi et mardi, le 10 et le 11 du mois de mars, les avis de motion du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, à l'exception du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, et que mercredi, le 12 mars courant, et subséquemment chaque jour où la Chambre siégera, jusqu'au vendredi 28 mars courant, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, à l'exception de la présentation des bills, les questions et les avis de motions pour la production de documents, et, tout ceci, nonobstant toute disposition contenue dans la résolution adoptée par la Chambre le 30 janvier.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacNaught, appuyé par M. Cournoyer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la motion, en amendement, de M. Bracken:

Que l'on ajoute à la motion les mots suivants:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers actuels de Votre Excellence ne jouissent pas de la confiance du pays."

Et sur la motion, proposée par M. Coldwell, en amendement audit amendement:

Que l'on insère dans l'amendement les mots suivants entre les mots "motion" et "Nous":

"Nous soumettons respectueusement, cependant, que, de l'avis de cette Chambre, les conseillers de Votre Excellence se sont montrés empressés de retourner aux méthodes d'entreprise privée sans contrôle et sans programme qui ont abouti, au cours des années d'avant-guerre, à la dépression et au chômage:

"Et que, de plus, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas présenté de mesures d'ensemble destinées à la socialisation des institutions financières et des industries monopolisantes du pays, et qu'ils ont ainsi failli à la tâche de faire un usage complet et adéquat de nos ressources naturelles, de notre numéraire et de notre crédit en vue d'en arriver à une production intégrale et à l'amélioration du niveau d'existence du peuple canadien;

"En conséquence, par suite de leur inhabileté à tenir compte de ces principes fondamentaux".

Après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,	Coldwell,	McCuaig,	Moore,
Argue,	Gillis,	McCullough (Assiniboïa),	Nicholson,
Bentley,	Herridge,	MacInnis,	Stewart (Winnipeg-Nord),
Bowerman,	Irvine,	McKay,	Strum, Mme,
Bryce,	Jaenicke,	Matthews (Kootenay-Est),	Wright,
Burton,	Knight,		Zaplitny—26
Campbell,	Knowles,		
Castleden,			

CONTRE:

Messieurs

Adamson, Ashby, Baker, Barrett, Beaudoin, Beaudry, Belzile, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Black (Cumberland), Black (Yukon), Blackmore, Blair, Blanchette, Boivin, Boucher, Bourget, Bracken, Bradette, Bradshaw, Breithaupt, Bridges, Brooks, Brown, Brunelle, Caouette, Cardiff, Case, Casselman, Charlton, Chevrier, Church, Claxton, Cloutier, Cockeram, Côté (Matapédia-Matane), Côté (St-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Coyle, Cruickshank, Daniel, Dechêne, Denis, Diefenbaker, Douglas, Emmerson, Eudes, Fair, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fulton, Gardiner, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Glen, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Graydon, Green, Hackett, Hallé, Hamel, Hansell, Harkness, Harris (Danforth), Harris (Grey-Bruce), Hazen, Healy, Hlynka, Hodgson, Ilsley, Isnor, Jackman, Jaques, Jean, Johnston, Jutras, Kuhl, LaCroix, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapointe, Laurendeau, Léger, Lennard, Lesage, Little, Low, McCann, McCulloch (Pictou), McDonald (Parry-Sound), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGarry, McGregor, McIlraith, McIvor, Mackenzie, MacKinnon, MacLean, McLure, McMaster, MacNicol, Maloney, Marier, Marquis, Marshall, Martin, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Menary, Merritt, Michaud, Miller, Mitchell, Mullins, Murphy, Mutch, Nixon, Parent, Pearkes, Quelch, Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Ross (Hamilton-Est), Ross (St-Paul's), Ross (Souris), Rowe, St-Laurent, Senn, Shaw, Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Smith (York-Nord), Stanfield, Stephenson, Stuart (Charlotte), Stirling, Timmins, Tremblay, Tucker, Tustin, Viau, Warren, Weir, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex-Est), Whitman, Winkler, Winters, Wylie—168.

Et le débat se poursuivant sur la proposition d'amendement à la motion principale;

M. Low propose, en amendement, appuyé par M. Blackmore:

Que tous les mots, dans l'amendement, après les mots "Votre Excellence", soient rayés et remplacé par les suivants:

"Que les ministres de Votre Excellence auraient dû aviser Votre Excellence qu'ils présenteraient, au cours de la session actuelle, des mesures prescrivant:

A. La remise, au Parlement, du contrôle intégral et efficace de la politique financière du Canada.

B. L'utilisation du crédit national en vue de faire face au moins à quelques-unes des obligations financières nécessaires aux services essentiels; et, en vue de garantir notre pays contre une autre dépression financière, mettre à la portée de tous les citoyens canadiens une part suffisante du pouvoir d'achat qui n'aura pas à passer, en premier lieu, par les voies habituelles de l'industrie, s'appuyant sur une méthode destinée à maintenir l'équilibre entre le pouvoir efficace d'achat aux mains des consommateurs et l'ensemble des prix des marchandises offertes en vente.

C. L'abolition des obstacles à la production et à la vente, au Canada, des matériaux de construction de toutes sortes; et l'octroi de l'aide financière requise en vue de lancer un impérieux programme de logement pour répondre aux besoins du peuple canadien.

D. La délimitation nouvelle et la clarification des droits constitutionnels et des responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces, ainsi que l'adoption d'une formule scientifique leur permettant de s'acquitter intégralement de leurs responsabilités sans alourdir le fardeau des taxes déjà supportées par leur population."

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Gauthier (*Portneuf*).

Un Message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification:

Bill No 5, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 10 MARS 1947

Prières.

Quarante pétitions sont déposées sur la Table.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Quarante-deuxième rapport de la Commission des Transports du Canada (anciennement la Commission des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le nom de chaque personne à l'emploi de chaque ministère du gouvernement du Canada à Dawson, Territoire du Yukon?

2. A quel titre chacune y est-elle employée et à quel traitement?

3. Quand chacune de ces personnes a-t-elle commencé à travailler à Dawson?

4. Lesquels de ces employés sont des anciens combattants des forces armées du Canada?

Et aussi,—Réponse additionnelle à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de toute correspondance, règlements et instructions en provenance du ministère du Travail ou du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux anciens combattants recevant des prestations de chômage ou d'assurance-chômage.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen—Quelle est la valeur totale des contrats de guerre accordés par les ministères du gouvernement ou les compagnies de la Couronne au cours des années de guerre: *a*) dans l'Ile du Prince-Edouard; *b*) dans la Nouvelle-Ecosse; *c*) au Nouveau-Brunswick; *d*) dans Québec; *e*) dans Ontario; *f*) au Manitoba; *g*) en Saskatchewan; *h*) en Alberta et *i*) dans la Colombie-Britannique?

2. Quelles sommes ont été dépensées par la *Wartime Housing Limited* et combien de logements ont été construits: *a*) dans l'Ile du Prince-Edouard; *b*) dans la Nouvelle-Ecosse; *c*) dans le Nouveau-Brunswick; *d*) dans Québec; *e*) dans l'Ontario; *f*) dans le Manitoba; *g*) dans la Saskatchewan; *h*) en Alberta et *i*) dans la Colombie-Britannique?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Jaenicke—1. Combien de brevets le Conseil national de recherches a-t-il acquis *a*) à la suite de découvertes ou inventions, *b*) par achat, depuis son établissement?

2. Combien de brevets le Conseil national de recherches a-t-il vendus, cédés ou mis à la disposition du public depuis son établissement?

3. Relativement aux brevets vendus, cédés ou mis à la disposition du public: *a*) Quelle était la nature, le titre et le nom du brevet impliqué dans chaque vente ou aliénation? *b*) A quelles dates a-t-on ainsi disposé des brevets dans chaque cas? *c*) Quels étaient les acheteurs ou délégataires ou titulaires de ces brevets dans chaque cas? *d*) Quel était le prix ou la rémunération dans chaque cas? *e*) Lesquelles de ces aliénations, ventes ou cessions étaient des ventes à forfait?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Cardiff—1. Depuis le 1er janvier 1945, quelles pellicules cinématographiques ont été produites par l'Office national du film?

2. Quels sont les titres et quel est le coût total de chacune de ces pellicules cinématographiques?

3. Les réponses données aux questions 1 et 2 donnent-elles une liste complète de tous les films produits par le gouvernement du Canada, ou pour son compte, au cours de la période mentionnée?

4. Sinon, quels sont les titres et quel est le coût total de ces autres films, en indiquant les producteurs?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fleming—1. Combien d'unités de logement ont été construites et étaient terminées et prêtes à être occupées en 1946?

2. De ce nombre, combien ont été construites: *a*) sous le régime de la Partie I, *b*) de la Partie II, *c*) de la Partie III de la Loi nationale sur l'habitation; *d*) par le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; *e*) par la *Wartime Housing Limited*; *f*) par la *Housing Enterprises Limited*?

3. Jusqu'au 31 décembre 1946, sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation:

a) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie I?
b) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles on a autorisé des prêts sous le régime de la Partie I?
c) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?
d) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie I?
e) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie II de la Loi?
f) Quel est le nombre total des projets d'habitations à loyer autorisés sous le régime de la Partie II?

g) De ce nombre, combien sont des projets d'habitations à bas loyer?
h) Combien, parmi ces projets d'habitations à loyer, ont été parachevés et sont maintenant occupés, et combien sont des projets d'habitations à bas loyers et où sont-ils situés?
i) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie II?
j) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été reconnues comme pouvant recevoir des prêts aux termes de l'article 9 de la Loi? Quelles sont-elles, et à quels endroits les a-t-on autorisées à faire l'exploitation de projets d'habitations à loyer? Lesquelles sont des sociétés d'habitations instituées et lesquelles sont des compagnies détentrices instituées?
k) De ces sociétés de logement à dividende limité, quelles sont celles qui ont reçu des prêts sous le régime de la Partie II?
l) (1) A combien de municipalités a-t-on accordé des subventions aux termes de l'article 12? (2) Quels sont les montants particuliers de ces subventions et quelles municipalités respectives les ont reçues? (3) Quelles sont, le cas échéant, les autres conditions de ces subventions?
m) (1) Combien de municipalités ont fait une demande de subventions aux termes de l'article 12? (2) Combien de demandes ont été refusées? (3) Combien de ces demandes sont encore à l'étude?
n) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie III?
o) (1) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles des prêts ont été autorisés sous le régime de la Partie III? (2) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?
p) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie III?
q) Combien a-t-on passé de contrats avec des fabricants d'appareils de plomberie ou de chauffage ou d'autres parties constituantes de maisons aux termes de l'article 15?
r) Combien a-t-on effectué de paiements sous le régime de la Partie IV, et quel en est le total?
s) Quelles études, enquêtes et recherches et quels tracés de plans ont été entrepris sous le régime de la Partie V?
t) Quelles dépenses ont été effectuées, sous le régime de la Partie V, à même les $5.000.000.00 autorisés par le Parlement, en 1945, aux termes de l'article 27A?

Par M. Thatcher—1. La Société Radio-Canada a-t-elle refusé au gouvernement de la Saskatchewan l'octroi d'un permis en vue d'acheter le poste radiotélégraphique CHAB à Moose-Jaw? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

2. Y a-t-il des postes appartenant à un gouvernement provincial en opération au Manitoba ou en Alberta?

3. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces postes?

4. La Société Radio-Canada a-t-elle pris des dispositions en vue d'effectuer un changement dans la propriété de ces postes?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Reid—1. Quelles quantités de blé a-t-on expédiées en Grande-Bretagne au cours de chaque mois de l'année civile 1946?

2. Du blé expédié en Grande-Bretagne, combien de boisseaux ont été expédiés par les divers ports du Canada?

3. Quel ministère du gouvernement a la responsabilité de l'acheminement des grains du Canada à destination de la Grande-Bretagne?

4. Quel ministère du gouvernement a la responsabilité de l'entreposage du blé dans les divers élévateurs de l'Etat?

5. Quelles quantités de blé ont été entreposées dans les divers élévateurs par la même autorité?

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—Depuis que les crédits du ministre des Postes ont été étudiés par la Chambre, au mois d'août dernier, quelle mesure a été prise en vue de réduire le tarif postal *a*) de trois cents à un centin, dans les villes, *b*) de quatre cents à trois cents, pour les lettres destinées à être livrées au Canada, *c*) en vue d'étendre l'organisation postale à d'autres services de façon à comprendre toutes les fonctions ressortissant au système postal britannique actuel?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Menary—1. Combien de fonctionnaires civils *a*) permanents, *b*) temporaires reçoivent encore des indemnités supplémentaires de guerre?

2. Quels sont les noms des fonctionnaires civils *a*) permanents, *b*) temporaires qui reçoivent encore ces indemnités?

3. Dans quel ministère du gouvernement chacune de ces personnes est-elle employée?

4. Quelle est la somme de chaque indemnité supplémentaire de guerre versée à chacune de ces personnes?

5. Quel est, à l'exclusion de cette indemnité, le traitement de chacune de ces personnes?

Par M. Murphy—1. Les compagnies de la Couronne versent-elles à quelque municipalité l'impôt municipal ou quelque somme qui en tient lieu, ou un octroi, annuel ou autre, destiné à quelque fin que ce soit, ou quelque somme déterminée par le gouvernement ou ses représentants ou convenue entre le gouvernement ou ses représentants et cette municipalité?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et ces compagnies de la Couronne, et quelles étaient ces sommes ainsi versées chaque année, de 1940 à 1946 inclusivement?

Par M. Jaenicke—1. Combien d'avis le Commissaire des brevets a-t-il adressés aux titulaires de brevets ou à leurs représentants, aux termes de l'article 64 de la Loi sur les brevets, depuis l'entrée en vigueur de cet article?

2. Combien a-t-on remis de rapports à la suite de ces avis adressés par le Commissaire?

3. Depuis la mise en vigueur de l'article 65 de la Loi sur les brevets, combien de requêtes ont été présentées au Commissaire, aux termes de cet artible, *a*) par le procureur général du Canada, *b*) par tout autre intéressé, et quelle était la nature de l'abus dont on se plaignait dans ces requêtes?

4. Combien de requêtes, présentées aux termes de l'article 65, ont été étudiées par le Commissaire?

5. A l'égard de combien de requêtes le Commissaire s'est-il rendu compte qu'un cas d'abus avait été établi et quelle était la nature des brevets en jeu ainsi que de l'abus dont on s'était plaint dans chaque cas?

6. A l'égard de combien de requêtes, le Commissaire s'est-il rendu compte qu'un cas d'abus n'avait pas été établi, et quelle était la nature des brevets en jeu ainsi que de l'abus dont on s'était plaint dans chaque cas?

7. Combien de requêtes, présentées aux termes de l'article 65 de la Loi sur les brevets, ont été retirées?

8. Y a-t-il actuellement des requêtes aux termes de l'article 65 de la Loi sur les brevets?

9. A l'égard des requêtes où le Commissaire s'est rendu compte qu'un cas d'abus avait été établi, aux termes de l'article 65 de la Loi sur les brevets, quels pouvoirs a-t-il exercés dans chaque cas?

10. A-t-on interjeté appel, auprès de la cour de l'Echiquier, de quelques ordonnances ou décisions rendues par le Commissaire sous l'empire des articles 65 à 70 de la Loi sur les brevets et, dans l'affirmative, quelle était la nature des brevets et des cas d'abus en jeu dans chaque cas où un tel appel a été permis ou bien a été rejeté?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Brooks—De 1925 jusqu'à la fin de 1946, quelle aide financière a été accordée par tout ministère du gouvernement à chaque exploitant particulier de charbon, au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse, sous forme *a*) de subvention, *b*) de prime, *c*) d'octroi et *d*) sous toute autre forme?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Hansell—1. En vertu de quelle loi, traité ou règlement a-t-on permis l'entrée au Canada des habitants connus sous le nom de Huttérites?

2. Quand est entrée en vigueur pour la première fois cette loi ou ce traité ou règlement?

3. Combien est-il entré d'Huttérites au Canada au cours de chaque année depuis qu'on leur a permis de le faire pour la première fois?

4. Combien existe-t-il de colonies d'Huttérites dans chacune des provinces du Canada?

5. Quel est le nombre total des Huttérites au Canada?

6. Quel est le nombre total des Huttérites en Alberta?

7. Combien existe-t-il de colonies et quel est le nombre total de Huttérites au sud de High River dans la province d'Alberta?

Par M. Diefenbaker—1. Combien a-t-il été adopté d'arrêtés en conseil *a*) entre le 3 septembre 1939 et le 10 mai 1945, *b*) à compter de mai jusqu'à septembre inclusivement, en 1945, *c*) depuis le 1er octobre 1945 jusqu'à date?

2. De ce nombre, combien en a-t-il été adopté, au cours de chacune de ces périodes, à l'égard de l'armée et sous le régime de la Loi de la milice?

Par M. Hazen—Quels sont les noms et adresses des hommes résidant dans le district électoral de Saint-Jean-Albert, N.-B., qui ont demandé un poste d'inspecteur des pêcheries dans les Provinces maritimes en 1946?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hamel—1. Quel était, en 1946, pour chaque province, le nombre des cadets *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation?

2. Combien a coûté, en 1946, pour chaque province, l'entraînement des cadets de l'armée?

3. Quelle somme est versée pour chaque cadet de l'armée et à quel titre?

4. Pour recruter les cadets de l'armée, demande-t-on le consentement *a*) des parents, *b*) des enfants, *c*) d'autres personnes?

5. L'usage de la langue française et de la langue anglaise est-il facultatif pour l'entraînement des cadets *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation?

6. Qui décide si l'entraînement se fera en anglais ou en français?
7. En quoi consiste le programme de l'entraînement des cadets de l'armée?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser—1. A quels journaux, revues, périodiques et brochures l'Office national du film s'est-il abonné pendant l'année 1946-1947?
2. Combien d'employés de l'Office national du film sont affectés, pendant l'année 1946-1947, à la lecture des journaux, revues, périodiques et brochures et au service des coupures de presse?
3. Quel usage l'Office national du film fait-il de ces coupures?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Shaw—1. Par province, combien y a-t-il de médecins au Canada?
2. Combien y avait-il d'étudiants en médecine inscrits dans les universités canadiennes le 31 décembre 1946?
3. Combien de médecins ont quitté le Canada au cours de 1945 et de 1946 en vue d'établir résidence ailleurs?
4. Est-ce que, sous l'empire des règlements actuels de l'immigration, les médecins sont considérés comme des personnes pouvant être admises au pays?
5. Depuis le 1er janvier 1940, combien de médecins ont demandé la permission de s'adonner à la pratique de leur profession mais ne l'ont pas encore obtenue?

Par M. Diefenbaker—A-t-on annulé des certificats de naturalisation au cours de chacune des années 1945 et 1946 et jusqu'à date en 1947? Dans l'affirmative; combien et pour quels motifs?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. A-t-on pris quelque mesure, depuis la dernière session, afin de donner suite aux recommandations du comité des Affaires des anciens combattants demandant la reconnaissance entière et un statut légal pour les pompiers qui, au cours de la dernière guerre, se sont enrôlés pour le service actif dans les forces armées d'outre-mer?
2. Quelle mesure, le cas échéant, le gouvernement a-t-il adoptée à cet égard pour 1947?

Par M. MacInnis—1. Des sociétés de construction à Vancouver, Colombie-Britannique, ont-elles perçu des contributions d'assurance-chômage sans en rendre compte à la Commission de l'assurance-chômage?
2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces sociétés?
3. A-t-on intenté des poursuites ou des procédures en recouvrement contre ces sociétés?
4. Quel est le statut des employés de ces sociétés à l'égard de la Commission de l'assurance-chômage en vue de réclamations éventuelles de prestations d'assurance-chômage?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Timmins—1. Combien de maisons ont été construites au Canada, en 1946, sous les organismes suivants: *a*) *Wartime Housing Limited*; *b*) *Integrated Housing*; *c*) administration des terres destinées aux anciens combattants; *d*) *Housing Enterprises Limited*?

2. Combien de ces maisons, dans chaque catégorie, ont été actuellement louées à des locataires?

3. Y avait-il des unités de logement d'urgence comprises dans le total des 60,000 maisons mentionnées par le ministre et, dans l'affirmative, combien?

Par M. Timmins—Quels sont les contrats présentement en vigueur pour la construction de maisons destinées à être parachevées en 1947, et combien construira-t-on d'unités de logements en vertu de ces contrats, pour *a*) la *Wartime Housing Limited*, *b*) l'*Integrated Housing*, *c*) l'administration des terres destinées aux anciens combattants, *d*) la *Housing Enterprises Limited*?

Par M. Dorion—Au cours des cinq dernières années, *a*) combien y a-t-il eu de décisions, par la Cour de l'Echiquier, contre la Couronne; *b*) quel fut, dans ce cas, le délai entre le jugement final—de la Cour de l'Echiquier ou du Tribunal d'appel, selon le cas—et l'exécution, par la Couronne, des ordonnances rendues?

Par M. Fleming—Quelle était l'étendue totale de l'espace de bureau occupée, dans chacune des cités du Canada, par le gouvernement et tous les offices et commissions du gouvernement, aux dates suivantes: (1) 1er août 1939; (2) 15 août 1945; (3) 1er février 1947?

Par M. Isnor—1. Quel était, pour chacune des années suivantes: 1938, 1939, 1944, 1945 et 1946, le revenu net, par homme, des pilotes dans les districts suivants: Halifax, Sydney, Saint-Jean, Québec, Montréal et en Colombie-Britannique?

2. Quel était le nombre total de pilotes dans chaque district au cours de ces années?

Par M. Irvine—1. Permet-on au National-Canadien et au Pacifique-Canadien d'établir des taux de transport de concurrence entre certains endroits au Canada?

2. La Commission des Transports exerce-t-elle une surveillance sur les horaires de circulation des trains du National-Canadien et du Pacifique-Canadien entre les endroits au Canada soumis à la concurrence?

3. Permet-on au National-Canadien de tirer avantage, *a*) dans son horaire, *b*) dans ses taux de transport, de sa voie plus favorable entre Montréal et Vancouver?

4. Quel parcours et quelle ligne de chemin de fer suit le transport du courrier postal de Vancouver, C.-B., à Jasper, en Alberta?

Par M. Nicholson—1. Au cours de la période écoulée du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1946, à combien *a*) de membres des trois armes et de la marine marchande, *b*) d'anciens combattants des trois armes a-t-on envoyé les cours par correspondance du service scolaire de la Légion canadienne?

2. Au cours de janvier 1947, combien de demandes a-t-on reçues de la part *a*) de membres des forces armées, *b*) d'anciens combattants pour des cours du service scolaire de la Légion canadienne?

3. Au cours de janvier 1947, combien d'étudiants étaient considérés comme laborieux par les professeurs du cours de correspondance et de ce nombre, combien étaient *a*) des membres des services armés, *b*) des anciens combattants?

4. Quelles mesures, le cas échéant, sont à l'étude en vue de maintenir ces cours par correspondance à la disposition des services armés?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stephenson—1. Combien a-t-on établi de bureaux de district et de région au Canada sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Où sont-ils situés?

3. Quels sont les noms de tous ceux qui, de quelque façon que ce soit, sont à l'emploi de chaque bureau de district ou de région, et quel est leur travail et leur traitement?

4. Quel est le total des frais d'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, depuis son entrée en vigueur jusqu'au 28 février 1947?

Par M. Black (*Yukon*)—Qu'en a-t-il coûté au Canada pour rapatrier les civils canadiens des prisons et des camps de concentration du Japon?

Par M. Pouliot—Quels sont les noms de ceux qui ont fait des représentations collectives ou particulières au gouvernement en faveur des accusés dans l'enquête d'espionnage Gouzenko?

Par M. Fraser—1. Du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1947, quel montant a été alloué *a*) pour l'ameublement de la maison, *b*) pour des fins de nouvelle décoration, *c*) pour des fournitures et des meubles, aux ambassadeurs, ministres, consuls-généraux, hauts-commissaires et autres membres du ministère des Affaires extérieures?

2. Ces fournitures et meubles étaient-ils destinés à remplacer des fournitures et meubles qui avaient été vendus?

3. Dans l'affirmative, à quels endroits?

Par M. Murphy—1. Le gouvernement a-t-il aidé à la construction de routes publiques dans quelque province en vue d'encourager l'industrie du tourisme, depuis 1940 jusqu'à date?

2. Dans l'affirmative, dans quelles provinces et quelle somme a été versée à chacune?

Par M. McLure—1. Au cours de l'année écoulée, quelle quantité de céréales: blé, avoine, orge, etc., a été expédiée par navire de Fort Churchill à diverses destinations?

2. Quels sont, à l'égard des diverses céréales, les taux de transport de Fort Churchill, ainsi que la tête des Lacs et de Montréal, aux endroits suivants des Provinces maritimes: Halifax, Saint-Jean et Charlottetown?

3. Pendant quelle durée de l'année Fort Churchill est-il ouvert au transport maritime et la navigation y est-elle rendue difficile à cause des glaces?

4. Les élévateurs à Halifax et à Saint-Jean pourraient-ils servir à l'entreposage des céréales secondaires destinées à la consommation domestique?

5. Les navires ou les barges utilisés sur les lacs seraient-ils propres à transporter des céréales secondaires jusqu'à Charlottetown?

Par M. McLure—1. Combien y a-t-il d'édifices fédéraux à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard?

2. Quels ministères du service fédéral occupent ces édifices?

3. Combien de propriétés sont louées au gouvernement fédéral à Charlottetown?

4. Quels ministères occupent ces propriétés louées?

5. Quels en sont les loyers annuels ou mensuels?

6. Quels sont les propriétaires de ces édifices?

Par M. Black (*Yukon*)—1. Le Territoire du Yukon a-t-il abandonné au gouvernement du Canada ou à l'un de ses ministères le droit de percevoir *a*) les impôts sur le revenu, *b*) les droits successoraux?

2. Dans l'affirmative, à quelle date pour chaque cas?

3. A quelles conditions a été effectué cet abandon?

4. Le cas échéant, quelles sommes le Yukon a-t-il reçues du gouvernement du Canada en compensation de l'abandon de ces sources de revenus pour le Territoire et à quelles dates?

Par M. Murphy—Quels sont les noms, positions et traitements de tous les employés du gouvernement fédéral dans le comté de Lambton, à l'exception des employés des postes à Sarnia et des officiers de douane et d'immigration à Sarnia et à Point-Edward?

Par M. McCuaig—1. Quelle a été la somme totale dépensée par le gouvernement fédéral pour les grains de semence et les secours de 1914 à 1920 inclusivement?

2. Quelle somme, sur le principal, *a*) a été remboursée, *b*) a été annulée, *c*) est encore due à l'heure actuelle?

3. Quelle somme, sur les intérêts, *a*) a été remboursée, *b*) a été annulée, *c*) est encore due à l'heure actuelle?

4. Quand a-t-on adressé les dernières demandes officielles de remboursement aux bénéficiaires de ces grains de semence et de ces secours?

5. De ces premiers bénéficiaires, combien vivent encore sur des terres, en Saskatchewan, à l'égard desquelles ces secours avaient été demandés?

6. Quelles sont les régions principales, en Saskatchewan, à l'égard desquelles existent encore des dettes de secours?

7. Combien en coûte-t-il au Trésor fédéral pour le maintien de cet ancien compte des grains de semence et de secours: *a*) la somme totale, *b*) la somme annuelle, depuis l'établissement de ce compte?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Bracken—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes communications, depuis le 1er janvier 1946, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni ou le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, concernant l'importation du beurre de la Nouvelle-Zélande au Canada.

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, du 1er janvier 1940 jusqu'à date, échangée entre le ministère des Postes et tous groupes intéressés dans le transfert des stations postales aériennes en Alberta.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et pétitions adressés au gouvernement par la Ligue des libertés civiles: *a*) protestant contre les poursuites intentées au lieutenant-colonel George Alexander Drew et à M. René Chaloult pour de prétendues infractions aux Règlements concernant la défense du Canada; *b*) demandant la mise en liberté de toute personne détenue sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 6444 du 6 octobre 1945, ou de tout autre arrêté en conseil subséquent relatif à l'espionnage ou à toute infraction à la Loi sur les secrets officiels, et protestant contre ces arrêtés en conseil, et *c*) demandant d'accorder l'amnistie aux hommes appelés sous le régime de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, à compter du jour de la victoire en Europe en 1945.

Par M. Menary—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats ou autres accords avec les Lignes aériennes Trans-Canada pour le service postal aérien.

Par M. Boucher—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes lettres ou autres communications, datées depuis le 1er janvier 1945, échangées entre le Premier Ministre ou tout membre de son personnel, le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, y compris M. Jacques Gréber, le ministre des Finances ou tout fonctionnaire de son ministère, et les maires ou tous fonctionnaires des villes d'Ottawa et de Hull, concernant l'embellissement et le développement de la capitale nationale.

Par M. Isnor—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée, depuis le 15 janvier 1947 jusqu'à date, entre le ministre de la Défense nationale ou les fonctionnaires de ce ministère et toute autre personne, relativement au projet de congédiement des employés civils de l'arsenal maritime de Sa Majesté à Halifax.

Par M. Reid—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes et autres documents adressés au ministre des Pêcheries, ou à l'un de ses fonctionnaires, par des particuliers, des compagnies ou leurs représentants, des délégués de tout groupement ou de tout gouvernement provincial, en faveur de tout Japonais, en vue de lui octroyer des permis pour s'adonner à l'industrie de la pêche dans les eaux avoisinant le littoral de la Colombie-Britannique.

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Dossier contenant: *a*) une copie de toutes les annonces de la Commission du service civil, depuis le 1er janvier 1944, demandant des ouvriers des corps de métier de l'imprimerie pour le bureau de l'Imprimerie fédérale à Ottawa; *b*) les noms de tous ceux qui ont fait une demande de position audit Bureau ou ont essayé les examens du Service civil à cette fin, depuis le 1er janvier 1944; *c*) le nombre et la date de ces examens tenus depuis le 1er janvier 1944, ainsi que les noms des candidats refusés et les noms de candidats embauchés par le Bureau à la suite de chaque examen, en donnant le taux du salaire hebdomadaire dans chaque cas; *d*) le nombre des vacances dans les métiers de l'imprimerie au Bureau et le nombre des candidats apparaissant sur les listes aux dates suivantes: 1er janvier et 1er juillet 1944, 1er janvier et 1er juillet 1945, 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre 1946, 1er janvier 1947.

Par M. Jaenicke—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats avec le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et toute autre compagnie de chemin de fer relativement au transfert du courrier de Sa Majesté au Canada.

Par M. Gillis—Ordre de la Chambre—Copie du contrat entre le gouvernement et la *Dominion Coal Company* en vertu duquel les pertes subies par cette compagnie sont payées par le gouvernement fédéral.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Low.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Weir.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 11 MARS 1947

PRIÈRES.

Vingt et une pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt et unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 10 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De l'*Ottawa Electric Railway Company* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Benidickson.*

De la *Toronto Type Foundry Company, Limited*, qui demande l'adoption d'une loi pour prolonger la durée de certains brevets d'invention détenus par la pétitionnaire.—M. *Sinclair* (Ontario).

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 10 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Margaret Blane Bowen Adair, épouse de Robert Milroy Adair, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Clifford Gilbert Adams, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie Doreen Thomas Driscoll Adams, présentement domiciliée à Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Edward Charles Barron, de Verdun, P.Q., époux de Mary Hepburn Barron.—M. *Maybank.*

De Zena Schwartz Berman, épouse de Solomon Berman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mary Shore Bernstein, épouse de Moses Jacob Bernstein, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ivy Stapleton Brown, épouse de Sidney Brown, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Guido Corbo, de Montréal, P.Q., époux de Filomena D'Attilio Corbo.—M. *Maybank*.

D'Evelyn Clara Woods Cross, épouse de William Cross, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Pauline Bertha Marwick Dallison, présentement domiciliée à Montréal-ouest, P.Q., épouse de William Eric Dallison, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank*.

De Maud Mary Rose Menchini Denton, présentement domiciliée à Ottawa, Ont., épouse de William Denton, de Hull, P.Q.—M. *Maybank*.

De James Dewey, jeune, de Stanstead, P.Q., époux de Margaret Agnes Patterson Dewey, présentement domiciliée à Graniteville, P.Q.—M. *Maybank*.

De Clinton Leslie Dobson, de New Carlisle, P.Q., époux de Freda Jean Gallant Dobson.—M. *Maybank*.

De Margaret Sophie Bolenski Dubeau, présentement domiciliée à Barrington, P.Q., épouse de Nelson Enoch Dubeau, de Sherbrooke, P.Q.—M. *Maybank*.

De Joseph-Rose-Alphée-Odéric Dussault, d'Outremont, P.Q., époux d'Hélène Bérard Dussault, présentement domiciliée à St-Jean, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mildred Lillian Flude, présentement domiciliée à Toronto, Ont., épouse d'Albert Edward Flude, de Montréal, P.Q.—M. *Smith* (York-Nord).

De Dorothy Kathleen Morrison Germain, épouse de Joseph-Jules-André-Alexis Germain, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Rose Jacobson Greenberg, épouse de Sam Greenberg, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Daniel Hudson, de Westmount, P.Q., époux de Gladys Ina Flossie Tozer Hudson, présentement domiciliée à Toronto, Ont.—M. *Maybank*.

De Thomas Wynn Hayes, jeune, de Montréal, P.Q., époux de Jessie Miller Anderson Hayes.—M. *Maybank*.

De Mary Margaret Bernice Walker Kennedy, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Robert John Kennedy, de Ste-Agathe des Monts, P.Q.—M. *Maybank*.

De Frances Audrey Gray Lacaille, épouse de Charles Wilson Lacaille, de Montréal, P.Q., présentement domicilié à Toronto, Ont.—M. *Maybank*.

De Roger Lebeau, de Montréal, P.Q., époux d'Annette Chouinard Lebeau.—M. *Maybank*.

D'Isabel Mercer Lebœuf, présentement domiciliée à Greenfield Park, P.Q., épouse de Roméo-Joseph Lebœuf, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Arthur Haigh MacGill, de Montréal, P.Q., époux de Margaret McAffer MacGill, présentement domiciliée à Ansonville, Ont.—M. *Maybank*.

De Jessie Goodis Markis, épouse de Harold Markis, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Maria-Irène Joly Martineau, épouse de Joseph-Charles-Auguste Martineau, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Thomas Walter John Moon, de Montréal, P.Q., époux d'Inger Maria Barentson Moon.—M. *Maybank*.

De Peter Moroz (Morris), de Montréal, P.Q., époux de Mary Didych Moroz (Morris).—M. *Maybank*.

De Mary Kalichman Pulver, épouse d'Ansel Pulver, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Bernadette Mayford Roy Roy, présentement domiciliée à Hull, P.Q., épouse d'Ernest Roy, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Hazel Mair Grant Rubin, épouse d'Allan Rubin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De J.-R.-A. St-Jacques, de Montréal, P.Q., époux de Clara Renaud St-Jacques, présentement domiciliée à St-Benoit, P.Q.—M. *Maybank*.

De Donat St-Jean, de Montréal, P.Q., époux de M.-Alice-Emilienne Lapointe St-Jean, présentement domiciliée à Chicoutimi, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ethel Florence Barr Shiells, épouse d'Alexander James Shiells, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Ruth Morrison Henderson, Sidders, épouse de George William Sidders, jeune, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder, épouse de Samuel Snyder, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Vivian June Pomeroy Walker, épouse de William Stewart Walker, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Anthony Wavroch, de Montréal, P.Q., époux de Muriel Bertha O'Neil Wavroch, présentement domiciliée à Drumheller, Alberta.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Naomi Joan Williamson Cantlie, de Montréal, P.Q., épouse de George Stephen Forbes Cantlie.

De Robert-Charles Delafosse, de Montréal, P.Q., époux d'Edna Evelyn Catherine Fennell Delafosse.

De Ronald Edwin George, de Westmount, P.Q., époux d'Isabel Sharpe Reid George.

De Margaret Joan Anstey Steven Hyslop, de Mont-Royal, P.Q., épouse d'Henry Irving Hyslop.

De Claire Morgan Lockner Hope, de Montréal, P.Q., épouse de Clark Middleton Hope.

D'Eugene Klein, de Montréal, P.Q., époux de Claire Leduc Klein.

D'Olive Frances Harper Morrison, de Montréal, P.Q., épouse de Richard Douglas Morrison.

De Frances Eileen Scribner Mackay, de Montréal, P.Q., épouse de George Gordon Mackay.

De Conrad Provost, de Montréal, P.Q., époux d'Hermelina Savoie Provost.

De Ronald John Park, de Montréal, P.Q., époux de Mary Florence MacKenzie Park.

D'Eloi Paquette, de Montréal, P.Q., époux de Thérèse Michel Paquette.

De Guido Verdoni, de Montréal, P.Q., époux de Marguerite Zappa Verdoni.

De Thomas Gordon Williams, de Montréal, P.Q., époux de Jennie Louise Sheals Williams.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales; du 16 janvier au 28 février 1947, en anglais et en français pour la dernière partie de janvier, 1947, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 169, approuvé le 16 janvier 1947: révoquant les arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre à l'égard du change étranger.

Arrêté en conseil C.P. 50/301, approuvé le 28 janvier 1947: autorisant la *Canadair Limited* à importer des aéronefs.

Arrêté en conseil C.P. 305, approuvé le 28 janvier 1947: révoquant certains arrêtés relatifs aux certificats d'épargne de guerre et aux timbres d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 309, approuvé le 30 janvier 1947: Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 310, approuvé le 30 janvier 1947: Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour le Manitoba.

Arrêté en conseil C.P. 311, approuvé le 30 janvier 1947: Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour le Nouveau-Brunswick.

Arrêté en conseil C.P. 328, approuvé le 28 janvier 1947: transférant les fonctions, attributions, etc., de l'Administrateur du sucre à une compagnie de la Couronne, qui sera dénommée "Corporation canadienne de la stabilisation du sucre".

Arrêté en conseil C.P. 331, approuvé le 30 janvier 1947: étendant l'application de la Loi sur les prestations aux anciens combattants alliés aux personnes âgées de moins de 21 ans à l'époque de leur entrée dans les forces armées d'une nation alliée.

Arrêté en conseil C.P. 337, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements sur les matériaux de construction.

Arrêté en conseil C.P. 350, approuvé le 31 janvier 1947: révoquant les arrêtés en conseil relatifs à la Commission d'expansion technique de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 378, approuvé le 31 janvier 1947: interdisant l'exportation, sauf moyennant licence, des clous et crampons en aluminium.

Arrêté en conseil C.P. 389, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements concernant les logements d'urgence.

Arrêté en conseil C.P. 390, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements relatifs à la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, Limitée.

Arrêté en conseil C.P. 391, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 392, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 397, approuvé le 3 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 7499 du 28 décembre 1945, conférant à la Société centrale d'hypothèques et de logement les pouvoirs exercés par le ministre des Finances en vertu des ordonnances relatives aux transformations de logements.

Arrêté en conseil C.P. 405, approuvé le 3 février 1947: stipulant que l'Ordonnance relative aux liqueurs alcooliques en temps de guerre ne s'applique pas à la production d'alcool de grains ou de malt importés.

Arrêté en conseil C.P. 442, approuvé le 7 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil établissant un conseil d'administration pour les hôtelleries destinées aux jeunes employées.

Arrêtés en conseil C.P. 53/ et 66/444, approuvés le 6 février 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils temporaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 463, approuvé le 7 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil établissant le comité consultatif du commerce extérieur.

Arrêté en conseil C.P. 467, approuvé le 7 février 1947: Loi d'assurance des anciens combattants—éligibilité des membres des forces permanentes ou intérimaires sous l'empire de cette loi.

Arrêté en conseil C.P. 468, approuvé le 7 février 1947: mettant fin à la nomination de B. W. Newsam comme administrateur des réclamations suscitées par l'explosion et les désordres à Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 477, approuvé le 7 février 1947: modifiant les règlements de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 490, approuvé le 11 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6358 du 2 octobre 1945, relatif aux octrois de rétablissement.

Arrêté en conseil C.P. 561, approuvé le 18 février 1947: nommant W. E. Uren, régisseur du bois de construction.

Arrêté en conseil C.P. 55/566, approuvé le 14 février 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires temporaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 582, approuvé le 18 février 1947: nominations au Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour le Nouveau-Brunswick.

Arrêté en conseil C.P. 110/645, approuvé le 20 février 1947: autorisant la *World-Wide Aviation Agencies and Sales Inc.* à importer des aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 656, approuvé le 20 février 1947: fixant le montant des réclamations à verser aux broyeurs et aux fabricants à l'égard des stocks invendus de graines de lin.

Arrêté en conseil C.P. 712, approuvé le 25 février 1947: prohibition de l'exportation des chairs de peaux, sauf sous l'octroi de permis.

Arrêté en conseil C.P. 721, approuvé le 27 février 1947: autorisation d'émettre des permis à trois navires pour la chasse aux phoques.

Arrêté en conseil C.P. 19/741, approuvé le 28 février 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires temporaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du fonctionnement de la Loi sur l'assistance agricole aux Prairies durant l'année-récolte 1945-46.

Et aussi,—Onzième rapport annuel du fonctionnement de la Loi de rétablissement agricole des Prairies, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Le 1er janvier 1947, combien y avait-il de personnes à l'emploi du gouvernement fédéral à titre temporaire dans la ville d'Ottawa?

2. De ces personnes à l'emploi du gouvernement, combien jouissaient ou jouissent maintenant de la permanence sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien de fonctionnaires civils jouissant de la permanence sous le régime de la Loi du service civil et prêtés d'un ministère à un autre ne sont pas retournés au ministère où ils étaient employés lors de l'ouverture des hostilités en 1939?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. A combien d'employés et à combien de fonctionnaires des compagnies de la Couronne a-t-on accordé des droits de pension semblables à ceux que confère aux fonctionnaires civils la Loi du service civil ou la Loi des pensions du service civil?

2. Est-ce que les personnes à l'emploi des compagnies de la Couronne, qui ont été auparavant fonctionnaires civils permanents sous le régime de la Loi du service civil, conservent leurs statut, droits et bénéfices sous le régime de la Loi du service civil pendant qu'elles sont à l'emploi des compagnies de la Couronne?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—Le 1er janvier 1945, combien de véhicules automobiles possédaient le ministère de la Défense nationale et la Corporation des biens de guerre?

2. Depuis cette date, combien de véhicules automobiles le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il achetés?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Quelles corporations de la Couronne a-t-on établies depuis le 1er janvier 1940?

2. Quels sont les administrateurs et les fonctionnaires supérieurs de chacune de ces corporations?

3. Quels traitements, honoraires ou autres émoluments paie-t-on à chacun de ces administrateurs ou fonctionnaires?

4. Quel est le but ou l'objet de chacune de ces corporations?

5. Quelle est la capitalisation de chacune de ces corporations?

6. Quelles manufactures, usines ou autres propriétés physiques semblables possède chacune de ces corporations et où sont-elles situées?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de ciné-projecteurs de 16 mm. sont en la possession du ministère de la Défense nationale?

2. Combien d'autres ont été déclarés de surplus par l'armée, la marine et l'aviation?

3. De combien la Corporation des biens de guerre a-t-elle disposé?

4. Combien ont été vendus ou aliénés de quelque autre façon à des groupements ou des institutions d'enseignement?

5. En a-t-on détruit quelques-uns? Dans l'affirmative, combien?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Par province, combien y a-t-il de médecins au Canada?

2. Combien y avait-il d'étudiants en médecine inscrits dans les universités canadiennes le 31 décembre 1946?

3. Combien de médecins ont quitté le Canada au cours de 1945 et de 1946 en vue d'établir résidence ailleurs?

4. Est-ce que, sous l'empire des règlements actuels de l'immigration, les médecins sont considérés comme des personnes pouvant être admises au pays?

5. Depuis le 1er janvier 1940, combien de médecins ont demandé la permission de s'adonner à la pratique de leur profession mais ne l'ont pas encore obtenue?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Low.

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à onze heures du soir, aujourd'hui.

Par consentement unanime, sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que, mercredi le 12 mars courant, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône aura la priorité sur les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement, nonobstant la résolution adoptée à cet effet le 7 mars courant.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacNaught tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Low.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blanchette.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trente et une minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 12 MARS 1947

PRIÈRES.

Treize pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le vingt-troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Rae Chittick, de Calgary, Alberta, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation "*Canadian Nurses' Association*", Association des infirmières canadiennes.—M. *Benidickson.*

De "*The Woman's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada*", qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Church.*

De David Goldman, de Toronto, Ontario, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation "*Workmen's Circle of Canada*".—M. *Croll.*

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 11 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Julia Luella Audrey Cleroux Babbage, épouse de Travers Whitmore Babbage, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Charles James Langevin, de Lac-Beauport, P.Q., époux d'Elizabeth Ann Kelly Langevin, actuellement domiciliée à Québec, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Olivier-Pierre-Bernard Lagueux, de Montréal, P.Q., époux de Mary Bridgit Smith Lagueux.—M. *Maybank.*

De Minnie Brainaster Frischman Kazarensky, épouse d'Aron Kazarensky, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Peggy Alicia Stilwell Kneeland, actuellement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse d'Ellward Winslow Kneeland, de Morin-Heights, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ida Lottie Stubina Pollack, épouse de Joseph Pollack, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Harold Ashton Hugh Roberts, de Montréal, P.Q., époux de Mary Comrie McLearie Roberts.—M. *Maybank.*

De Claire Black Wolfe, épouse de Louis Wolfe, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Wasily, aussi connu sous le nom de William Zaes, de Montréal, P.Q., époux de Mary Kulik Zaes.—M. *Maybank.*

D'Elmon Parker Law, de Sawyerville, P.Q., époux de Viola Fern Marlin Law.—M. *Maybank.*

De Frances Willey Johnston, actuellement domiciliée à Sherbrooke, P.Q., épouse de Lloyd Milford Johnston, de Bulwer, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gabriel Burszan, de Montréal, P.Q., époux d'Ida Sebe Burszan.—M. *Maybank.*

De Margaret Isabelle Barnaby Curry, épouse de Rufus Malcolm Curry, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Norma Lorraine Desrosiers, actuellement domiciliée à Peterborough, Ontario, épouse de Roger Walter Desrosiers, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Minnie Black Herman, épouse de Marcus Herman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Judith Bychowsky Sanders, épouse de Theodore Herzl Sanders, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Sam Pronman, de Montréal, P.Q., époux de Bernice Gershman Pronman.—M. *Maybank.*

De Robert Ralph Tripp, de Montréal, P.Q., époux de Lois Isobel Cunningham Tripp, actuellement domicilié à Calgary, Alberta.—M. *Maybank.*

M. Gibson (*Hamilton-ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel droit impose-t-on sur *a*) la houille grasse et *b*) l'anthracite importés des Etats-Unis?

2. Quels drawbacks verse-t-on à l'égard du charbon américain servant aux fins de la métallurgie?

3. Quelles subventions accorde-t-on aux importateurs *a*) de la houille grasse et *b*) de l'anthracite des Etats-Unis servant aux fins domestiques?

4. Quels sont les noms des sociétés ou compagnies qui importent du charbon américain provenant des Etats-Unis?

5. Quelques-unes des sociétés ou compagnies qui importent du charbon des Etats-Unis sont-elles des filiales de compagnies de charbon opérant *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Avec quels pays a-t-on conclu des ententes commerciales stipulant que les boissons alcooliques, le vin et la bière étaient des articles *a*) d'exportation, *b*) d'importation?

2. Quelle quantité en a-t-on *a*) importé, *b*) exporté, en vertu de ces ententes?

3. Quels étaient les règlements édictés en temps de guerre relativement aux restrictions de fabrication et de vente de ces boissons?

4. Quand a-t-on mitigé l'application de ces règlements?

5. Quand a-t-on abrogé ces règlements?

6. Quel a été le résultat des règlements en temps de guerre relativement à la quantité des matières premières servant dans la production *a*) des boissons alcooliques, *b*) du vin, *c*) de la bière?

7. Quels changements les règlements en temps de guerre ont-ils apportés à la teneur en alcool *a*) des boissons alcooliques, *b*) du vin, et *c*) à l'alcoolisage de la bière?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Permet-on au National-Canadien et au Pacifique-Canadien d'établir des taux de transport de concurrence entre certains endroits au Canada?

2. La Commission des Transports exerce-t-elle une surveillance sur les horaires de circulation des trains du National-Canadien et du Pacifique-Canadien entre les endroits au Canada soumis à la concurrence?

3. Permet-on au National-Canadien de tirer avantage, *a*) dans son horaire, *b*) dans ses taux de transport, de sa voie plus favorable entre Montréal et Vancouver?

4. Quel parcours et quelle ligne de chemin de fer suit le transport du courrier postal de Vancouver, C.-B., à Jasper, en Alberta?

Il dépose aussi sur la Table,—Mémoire adressé à l'honorable Secrétaire d'Etat en rapport avec certaines plaintes reçues par Son Honneur le Président de la Chambre des communes relativement à la traduction des documents parlementaires de la Chambre des communes.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacNaught, appuyé par M. Cournoyer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la motion, en amendement, de M. Bracken:

Que l'on ajoute à la motion des mots suivants:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers actuels de Votre Excellence ne jouissent pas de la confiance du pays."

Et sur la motion, proposée par M. Low, en amendement audit amendement:
Que tous les mots, dans l'amendement, après les mots "Votre Excellence", soient rayés et remplacés par les suivants:

"Que les ministres de Votre Excellence auraient dû aviser Votre Excellence qu'ils présenteraient, au cours de la session actuelle, des mesures prescrivant:

A. La remise, au Parlement, du contrôle intégral et efficace de la politique financière du Canada.

B. L'utilisation du crédit national en vue de faire face au moins à quelques-unes des obligations financières nécessaires aux services essentiels; et, en vue de garantir notre pays contre une autre dépression financière, mettre à la portée de tous les citoyens canadiens une part suffisante du pouvoir d'achat qui n'aura pas à passer, en premier lieu, par les voies habituelles de l'industrie, s'appuyant sur une méthode destinée à maintenir l'équilibre entre le pouvoir efficace d'achat aux mains des consommateurs et l'ensemble des prix des marchandises offertes en vente.

C. L'abolition des obstacles à la production et à la vente, au Canada, des matériaux de construction de toutes sortes; et l'octroi de l'aide financière requise en vue de lancer un impérieux programme de logement pour répondre aux besoins du peuple canadien.

D. La délimitation nouvelle et la clarification des droits constitutionnels et des responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces, ainsi que l'adoption d'une formule scientifique leur permettant de s'acquitter intégralement de leurs responsabilités sans alourdir le fardeau des taxes déjà supportées par leur population."

Après plus ample débat, ledit projet de sous-amendement est mis au vote et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Ashby,	Fair,	Jaques,	Low,
Blackmore,	Hansell,	Johnston,	Quelch,
Caouette,	Hlynka,	Kuhl,	Shaw,
			Wylie—13.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Black (Château-guay-Huntingdon),	Bridges,	Cleaver,
Adamson,	Black (Cumberland),	Brooks,	Cloutier,
Archibald,	Black (Yukon),	Brown,	Cockeram,
Argue.	Blair,	Brunelle,	Coldwell,
Arsenault,	Blanchette,	Burton,	Côté (Matapédia-Matane),
Aylesworth,	Boivin,	Campbell,	Côté (St-Jean-Iber-ville-Napiervielle),
Baker,	Bonnier,	Cardiff,	Côté (Verdun),
Barrett,	Boucher,	Case,	Cournoyer,
Beaudoin,	Bourget,	Casselman,	Coyle,
Beaudry,	Bowerman,	Castleden,	Croll.
Belzile,	Bracken,	Charlton,	Cruickshank,
Benidickson,	Bradette,	Chevrier,	Daniel,
Bentley,	Bradshaw,	Church,	Dechêne,
Bertrand, (Laurier),	Breithaupt,	Clark,	
Bertrand (Prescott),		Claxton,	

Denis,
Desmond,
Diefenbaker,
Douglas,
Drope,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Ferguson,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hallé,
Harkness,
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Herridge,
Hodgson,
Homuth,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jackman,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Kidd,
King, Mackenzie,
Kirk,
Knight,
Knowles,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Parry Sound),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Manross,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Miller,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Peakes,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard, (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Bruce),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St-Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
St-Laurent,
Senn,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stanfield,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Stirling,
Stokes,
Strum, Mme.,
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Tustin,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Zaplitny—211.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à six heures, ce soir, et que la Chambre ne s'ajourne pas à six heures aujourd'hui.

Et comme on met au vote ledit projet d'amendement à la motion principale, il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Aylesworth,
Barrett,
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,

Daniel,
Desmond,
Diefenbaker,
Drope,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Graydon,
Green,
Hackett,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hazen,
Henderson,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Miller,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Senn,
Skey,
Smith (Calgary Ouest),
Stanfield,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Stokes,
Strum, Mme,
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex Est),
Wright,
Zaplitny—84.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blackmore,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Bridges,
Brown,
Brunelle,
Caouette,
Chevrier,
Clark,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemond),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Hallé,
Hansell,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Hlynka,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jaques,
Jean,
Johnston,
Jutras,
King, Mackenzie,
Kirk,
Kuhl,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
Low,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pouliot,
Power,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wylie—134.

Et comme on met au vote la motion principale, elle est agréée sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, jeudi prochain, se forme en comité des Voies et Moyens pour prélever les subsides nécessaires à Sa Majesté.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le nom de l'honorable sénateur McKeen remplace celui de l'honorable sénateur Nicol sur la représentation sénatoriale au comité mixte des deux Chambres chargé d'étudier et d'examiner la Loi des Indiens.

Sur motion de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne alors à six heures vingt du soir jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 13 MARS 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, présentées le 12 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Phyllis Joyce Bradfield Ainsworth, épouse de Horace Ainsworth, de Bishopton, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mildred Schnaufer Case, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Donald Courtland Case, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Sheila Sydney Doner Gordon, épouse de Harry Gordon, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Alexandre Hébert, de Verdun, P.Q., époux d'Yvonne Emond Hébert, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Sheila Marcus Issenman, présentement domiciliée à New-York, Etat de N.-Y., Etats-Unis d'Amérique, épouse d'Arnold Issenman, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Eileen Francis Murphy Kerson, présentement domiciliée à Mont-Royal, P.Q., épouse de Murray S. Kerson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gaston-Dorval Lachance, de Montréal, P.Q., époux d'Evelyn McCaffrey Lachance.—M. *Maybank.*

De Lodie Kadei Nakel, présentement domiciliée à Trois-Rivières, P.Q., épouse de George Nakel, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Beatrice Elman Perlman, épouse de Joseph Perlman, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Doris Phoebe Potter Potts, présentement domiciliée à Reigate, Surrey, Angleterre, épouse de John Henry Potts, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mandeline Florence Ivy Doggett Tassé, épouse de Joseph-Alfred-Victor Tassé, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Joseph-Edmond-Gérard Santoire, de Montréal, P.Q., époux de Maria-Reina-Florida Beaupré Santoire.—M. *Maybank*.

De Doris Louise Dickson McMurray, épouse de William Gurnett McMurray, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Wright remplace celui de M. Castleden comme membre du comité spécial du Fonds de cantines.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Smith (*York-Nord*) remplace celui de M. McIlraith comme membre du comité permanent de la Banque et du commerce.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947.—Etat montrant:—Jusqu'à la date du 31 décembre 1946, dans chaque district électoral fédéral de la Saskatchewan, pour combien d'anciens combattants de la deuxième guerre mondiale a-t-on approuvé des prêts, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à l'égard de propriétés agricoles, à l'exclusion de petits bien-fonds?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Copie de toute correspondance, du 1er janvier 1940 jusqu'à date, échangée entre le ministère des Postes et tous groupes intéressés dans le transfert des stations postales aériennes en Alberta.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Copie de tous contrats avec le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et toute autre compagnie de chemin de fer relativement au transfert du courrier de Sa Majesté au Canada.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines et des ressources pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fleming—1. Jusqu'au 31 décembre 1946, combien de maisons la *Wartime Housing Limited* a-t-elle terminées, prêtes à être occupées?

2. *a*) Quelles dépenses ont été faites par la *Wartime Housing Limited* jusqu'au 31 décembre 1946; *b*) Une partie de ces dépenses a-t-elle été affectée à autre chose qu'à des maisons? Dans l'affirmative, quelle somme et à quel propos?

3. *a*) Combien de maisons la *Wartime Housing Limited* est-elle à construire, ou à faire construire pour son compte; *b*) dans quelles municipalités sont-elles situées?

4. *a*) Pour la construction de combien d'autres maisons la *Wartime Housing Limited* a-t-elle passé des contrats; *b*) dans quelles municipalités seront-elles situées?

5. Quand compte-t-on que toutes ces maisons seront terminées et prêtes à être occupées?

6. *a*) Des maisons terminées, combien ont des caves, et combien n'en ont pas; *b*) des maisons à terminer, combien auront des caves, et combien n'en auront pas?

7. De quelles quantités de matériaux de construction de toutes sortes la *Wartime Housing Limited* dispose-t-elle?

8. *a*) Combien de personnes la *Wartime Housing Limited* a-t-elle à son emploi? *b*) Qui, parmi ces personnes, reçoit un salaire de $3,000 ou plus par année, et quelles sont-elles et quelles fonctions accomplissent-elles? *c*) Quel est le montant mensuel des traitements payés par la *Wartime Housing Limited?*

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fleming—Relativement à chacun des immeubles suivants: *a*) sur la rue Saint-Jean, dans la ville de Québec; *b*) sur la rue Burnaby, dans la ville de Vancouver; *c*) sur la quatorzième-rue-ouest, dans la ville de Vancouver, qui avaient été l'objet de contrats en vue de leur transformation en maisons de rapport suivant le plan de transformation des logements:

1. Avec quel propriétaire ont été conclus les contrats relatifs à la transformation de ces immeubles en maisons de rapport?

2. Si le propriétaire était une corporation, quels en sont les administrateurs et directeurs, et où en est situé le siège social? Si le propriétaire était une association, quels en étaient les associés?

3. Quelle était l'estimation des frais et qui l'a préparée et quelle était la quote-part que le gouvernement et le propriétaire avaient convenu de payer respectivement?

4. Qui a fait la vérification de l'estimation pour le compte du gouvernement?

5. Quel était le coût réel de la transformation et quelle en a été la quote-part payée par le gouvernement et par le propriétaire?

6. Quels paiements a-t-on effectués en vertu de ces contrats et à quelles dates?

7. Quel rapport périodique a-t-on établi et présenté au gouvernement, lors de chacun de ces paiements, et quels inspecteurs du gouvernement ont établi ou fourni chacun de ces rapports? Tous ces inspecteurs sont-ils à l'emploi du gouvernement ou de la Société centrale d'hypothèques et de logements?

8. Quelle enquête a été faite par le gouvernement, ou pour son compte, sur ces contrats et sur l'estimation des frais et sur le coût réel de la transformation?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Diefenbaker—1. Quel était le montant total de l'impôt exigé par l'administration du sucre en remplacement des droits, depuis le 1er avril 1942?

2. Quel est le montant total que le Trésor fédéral a perdu par suite de la réduction de la taxe d'accise *a*) sur le sucre de canne, *b*) sur le sucre de betterave raffiné?

3. Quel bénéfice ou quelle perte enregistre le régisseur du sucre pour l'année finissant le 31 août 1946 et les quatre mois se terminant le 31 décembre 1946?

Par M. Bertrand (*Terrebonne*)—Quels sont les noms de tous les sous-ministres et de tous ceux qui, légalement, ont rang et position de sous-ministre?

Par M. MacInnis—1. Au cours de l'année civile 1946, quelle a été la somme des exportations de papier-journal provenant *a)* du Canada, *b)* de la province de la Colombie-Britannique?

2. Quelle quantité de papier-journal, en provenance *a)* du Canada, *b)* de la Colombie-Britannique, a été exportée aux Etats-Unis au cours de l'année civile 1946?

3. Le papier-journal est-il soumis au rationnement aux Etats-Unis?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Héon—1. Au cours de la dernière guerre, le gouvernement a-t-il construit une ligne téléphonique entre Sainte-Anne des Monts et la Rivière-au-Renard, le long du littoral de la Gaspésie?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le coût?

3. Cette ligne téléphonique a-t-elle été vendue directement ou par l'entremise de la Corporation des biens de guerre?

4. Dans l'affirmative, à qui et pour quel prix?

Par M. Ashby—1. Quelle a été la production totale de papier-journal au Canada au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

2. Quelle a été la quantité de papier-journal exportée au Royaume-Uni au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

3. Le Royaume-Uni a-t-il obtenu tout le papier-journal qu'il réclamait pour son commerce?

4. Y a-t-il encore des commandes de papier-journal de la part du Royaume-Uni, qui n'ont pas encore été remplies?

Par M. McKay—1. Combien a-t-on produit de livres de nickel au Canada au cours de chaque année, de 1938 à 1946 inclusivement?

2. Quelle a été la quantité de nickel exportée au cours de chacune des années susdites et à quel pays a-t-on fait ces exportations?

3. Quelle était la valeur du nickel produit au Canada au cours de chaque année, de 1938 à 1946 inclusivement?

4. Quelle était la proportion entre la production canadienne et la production mondiale du nickel à l'égard de chacune des années ci-haut mentionnées?

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McKay—1. Combien de personnes sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans la province de la Saskatchewan?

2. A l'emploi de quels ministères ou de quels départements du gouvernement fédéral sont ces personnes?

3. Le ministère de la Santé nationale et du bien-être social a-t-il des personnes à son emploi dans la province de la Saskatchewan?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de leur travail?

M. Chevrier propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir à l'indemnisation des employés de l'Etat qui ont perdu la vie ou qui ont été frappés d'invalidité dans un accident à la suite ou au cours de leur emploi, ou à la suite d'une maladie professionnelle causée par la nature de leur emploi, ainsi qu'à l'indemnisation des personnes à la charge de ces employés. L'indemnité et les frais qui peuvent être octroyés, ainsi que les dépenses d'administration, seront acquittés à même le Fonds du revenu consolidé. Ladite mesure stipulera aussi que le ministre des Finances pourra obliger les patrons à payer l'indemnité octroyée à leurs employés ainsi que les dépenses d'administration.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera mercredi le 2 avril prochain, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 14 avril suivant.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chevrier propose,—Qu'un comité des Chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle soit institué, pour la présente session, afin de faire l'examen des comptes, des prévisions budgétaires et des projets de loi qui ont trait aux Chemins de fer nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships* et aux Lignes aériennes Trans-Canada, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsides à l'égard du vote des deniers publics; et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre et que, nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement au sujet de la restriction sur le nombre de membres, ledit comité se compose de Messieurs Belzile, Bourget, Chevrier, Clark, Emmerson, Gibson (*Comox-Alberni*), Harkness, Hatfield, Hazen, Jackman, Kuhl, LaCroix, Lockhart, Maybank, McCulloch (*Pictou*), McLure, Moore, Mutch, Nicholson, Picard, Pouliot, Reid et Warren.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935;

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et comme on met cette motion aux voix;

M. Bracken propose en amendement: Que ledit bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture mais qu'il soit référé de nouveau au comité plénier afin d'en remettre à l'étude les articles 20, 21 et 22.

Après discussion, ladite proposition d'amendement est mise aux voix et elle est rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,	Blair,	Casselman,	Fair,
Archibald,	Boucher,	Castleden,	Ferguson,
Argue,	Bowerman,	Charlton,	Fleming,
Ashby,	Bradshaw,	Church,	Fraser,
Aylesworth,	Brooks,	Cockeram,	Fulton,
Barrett,	Burton,	Coldwell,	Graydon,
Bentley,	Campbell,	Coyle,	Hackett,
Black (Cumberland),	Caoutte,	Daniel,	Hansell,
Black (Yukon),	Cardiff,	Diefenbaker,	Harkness.
Blackmore,	Case,	Drope,	Harris (Danforth),

Hazen,
Henderson,
Hodgson,
Jackman,
Jaenicke,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McKay,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Miller,
Nicholson,
Pearkes,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Senn,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stirling,
Strum, Mme.
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—80.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Bridges,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Coté (Matapédia-Matane),
Coté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Coté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jutras,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters—97.

Et comme on met aux voix la motion principale: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois; elle est acceptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boucher,
Bourget,
Bowerman,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Breithaupt,
Bridges,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,

Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cockeram,
Coldwell,
Coté (Matapédia-Matane),
Coté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Coté (Verdun),
Cournoyer,
Coyle,
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Diefenbaker,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Drope,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Ferguson,
Fleming,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Harkness,
Hazen,
Henderson,
Herridge,
Hodgson,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jackman,
Jaenicke,
Johnston,
Jutras,
Kidd,
Kirk,
Knight,
Knowles,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Parry Sound),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Manross,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Michaud,
Miller,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
St-Laurent,
Senn,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Stirling,
Strum, Mme.
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
Whitman,
Winters,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—172.

CONTRE:

Messieurs

Aylesworth,
Caouette,
Gibson (Comox-Alberni),
Hackett,
Pouliot,
Skey,
Stanfield—7.

Le bill, en conséquence, subit sa troisième lecture et passe.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Stirling.

Sur motion de M. Mackenzie la Chambre s'ajourne à dix heures et quarante-cinq minutes du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 14 MARS 1947

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Philip Berger, de Montréal, P.Q., époux de Miriam Meek Berger.

De George Somerville Blackie Begg, de Ville St-Pierre, P.Q., époux de Lorna Ada Hineson Begg.

D'Amédée-Albert Cousineau, de Laval des Rapides, P.Q., époux de Lillian Pearl Storey Cousineau.

De Joseph-Rose-Alphée-Odéric Dussault, d'Outremont, P.Q., époux d'Hélène Bérard Dussault.

De Minnie Braimaster Frischman Kazarensky, de Montréal, P.Q., épouse d'Aron Kazarensky.

D'Isabel Mercer Lebœuf, de Greenfield Park, P.Q., épouse de Roméo-Joseph Lebœuf.

De Charles McDowall, de Westmount, P.Q., époux d'Yvonne Tutill McDowall.

De Stewart Davidson Myles, de Montréal, P.Q., époux de Nora Claire Hall Myles.

D'Arthur Haigh MacGill, de Montréal, P.Q., époux de Margaret McAffer MacGill.

D'Harold Ashton Hugh Roberts, de Montréal, P.Q., époux de Mary Comrie McLearie Roberts.

D'Ernest Stanley Rundell, de Lennoxville, P.Q., époux de Nitha Belle Campbell Rundell.

De Judith Bychowsky Sanders, de Montréal, P.Q., épouse de Theodore Herzl Sanders.

De Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Snyder.

De Claire Black Wolfe, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Wolfe.

De Vivian June Pomeroy Walker, de Montréal, P.Q., épouse de William Stewart Walker.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 19, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, avec l'amendement suivant:

1. *Page 1, ligne 28.*—Après le mot "ou" insérer "d'anciens membres".

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 883, approuvé le 13 mars 1947: stipulant que les pouvoirs, fonctions et responsabilités de la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, sous l'empire du paragraphe 2 de l'article 15 et des articles 16, 17 et 17A de la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935 (telle que modifiée par le chapitre 17, George VI), soient transférés au ministre du Commerce.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration au sujet de la poste rurale et autres contrats au sujet desquels des compensations ont été versées depuis l'avènement du régime des compensations.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des townships entiers, dans chaque province des Prairies, qui ont reçu des allocations d'assistance à l'agriculture des Prairies: *a*) sept fois, *b*) six fois, *c*) cinq fois, *d*) quatre fois, *e*) trois fois, *f*) deux fois, *g*) une fois?

2. Quelle a été la somme totale des allocations reçues par chaque township particulier et quel a été le nombre total des versements séparés aux agriculteurs effectués sous le paragraphe *a*) de la première question?

3. Quel était, en 1946, le nombre total d'acres en culture sur les fermes qui ont reçu des allocations d'assistance à l'agriculture des Prairies mentionnées au paragraphe *a*) de la première question?

Il dépose aussi sur la Table,—Liste des accords conclus entre le Canada et la Grande-Bretagne au sujet des denrées alimentaires, avec les arrêtés en conseil s'y rapportant.

M. Gibson (*Hamilton-ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on pris quelque mesure, depuis la dernière session, afin de donner suite aux recommandations du comité des Affaires des anciens combattants deman-

dant la reconnaissance entière et un statut légal pour les pompiers qui, au cours de la dernière guerre, se sont enrôlés pour le service actif dans les forces armées d'outre-mer?

2. Quelle mesure, le cas échéant, le gouvernement a-t-il adoptée à cet égard pour 1947?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1947,—Copie de toutes lettres ou autres communications, datées depuis le 1er janvier 1945, échangées entre le Premier Ministre ou tout membre de son personnel, le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, y compris M. Jacques Greber, le ministre des Finances ou tout fonctionnaire de son ministère, et les maires ou tous fonctionnaires des villes d'Ottawa et de Hull, concernant l'embellissement et le développement de la capitale nationale.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport général sur le fonctionnement du bureau du Séquestre sous l'empire des règlements revisés relatifs au commerce avec l'ennemi (1943).—Arrêté en conseil C.P. 8526.

Aussi,—Rapport des auditeurs qui ont fait l'examen des livres du Séquestre (1939) et du Séquestre (Traité de Paix, 1920), par MM. *Price, Waterhouse and Company,* experts comptables brevetés, Montréal, en date du 21 août 1946.

Aussi,—Rapport de l'examen des comptes de la division des biens ennemis, bureau de Vancouver, pour la période du 11 décembre 1941 au 31 décembre 1946, par MM. *Price, Waterhouse and Company,* experts comptables brevetés, Montréal, en date du 25 février 1947.

Et aussi,—Rapport de l'examen des livres de comptes et des autres documents en possession de la division de l'évacuation des Japonais du bureau du Séquestre, localisée à Vancouver, C.-B., par *P. S. Ross and Sons,* experts comptables brevetés, Montréal, en date du 20 octobre 1943.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quelle a été la somme totale dépensée par le gouvernement fédéral pour les grains de semence et les secours de 1914 à 1920 inclusivement?

2. Quelle somme, sur le principal, *a*) a été remboursée, *b*) a été annulée, *c*) est encore due à l'heure actuelle?

3. Quelle somme, sur les intérêts, *a*) a été remboursée, *b*) a été annulée, *c*) est encore due à l'heure actuelle?

4. Quand a-t-on adressé les dernières demandes officielles de remboursement aux bénéficiaires de ces grains de semence et de ces secours?

5. De ces premiers bénéficiaires, combien vivent encore sur des terres, en Saskatchewan, à l'égard desquelles ces secours avaient été demandés?

6. Quelles sont les régions principales, en Saskatchewan, à l'égard desquelles existent encore des dettes de secours?

7. Combien en coûte-t-il au Trésor fédéral pour le maintien de cet ancien compte des grains de semence et de secours: *a*) la somme totale, *b*) la somme annuelle, depuis l'établissement de ce compte?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947.—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il aidé à la construction de routes publiques dans quelque province en vue d'encourager l'industrie du tourisme, depuis 1940 jusqu'à date?

2. Dans l'affirmative, dans quelles provinces et quelle somme a été versée à chacune?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 17, Loi concernant les payements supplémentaires applicables à certains contrats de transport postal;

M. Bertrand (*Laurier*) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Diefenbaker.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Gardiner: Que le Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat se poursuivant;

M. Stirling propose, appuyé par M. Charlton, en amendement à ladite motion:

Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu qu'une loi sur les produits agricoles devrait s'appuyer sur le principe que les conseils de producteurs institués sous le régime des lois provinciales sur l'organisation des marchés, là où ils existent ou au fur et à mesure qu'ils pourraient être créés, serviront aux fins prévues par ladite loi sur les produits agricoles, au lieu des offices de denrées institués par le ministre aux termes de l'article quatre dudit bill.

M. Burton, appuyé par M. Wright, propose en amendement audit amendement:—Que tous les mots après "Que", dans l'amendement, soient rayés et remplacés par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait faire l'étude d'une nouvelle rédaction de la présente loi afin de stipuler:

a) La création d'un Bureau fédéral d'organisation du marché destiné à contrôler l'écoulement méthodique de tout produit agricole dans le marché interprovincial, au Canada, et dans le marché d'exportation;

b) L'autorisation de conférer à tout conseil ou organisme local actuel institué sous le régime de toute loi provinciale le pouvoir de mettre à exécution tout projet du Bureau fédéral d'organisation du marché à l'égard du commerce interprovincial et du commerce d'exportation;

c) L'établissement, là où il n'existe aucun conseil ou organisme provincial d'organisation du marché, de conseils locaux d'organisation du marché en vue de mettre à exécution tout projet du Bureau fédéral d'organisation du marché à l'égard du commerce interprovincial et du commerce d'exportation. Toutefois, si l'établissement d'un tel conseil est favorisé par une majorité des producteurs dans la région intéressée, le personnel d'un tel conseil devra comprendre les producteurs du produit visé par la réglementation dans la région affectée par ce projet."

M. l'Orateur déclare que l'amendement à l'amendement est irrégulier, parce qu'on ne peut pas proposer un sous-amendement demandant de rayer tous les mots d'un amendement principal et, que, dans une telle circonstance, l'amendement principal doit être rejeté avant de pouvoir présenter ce deuxième amendement.

M. l'Orateur déclare alors que l'amendement principal, proposé par M. Stirling, est irrégulier parce qu'il ne se rapporte pas au principe énoncé par le bill relativement à la vente et à l'exportation des produits agricoles, mais qu'il propose plutôt que ce principe soit mis en œuvre par l'intermédiaire d'offices différents de ceux que prévoie le projet de loi. L'amendement porte ainsi sur un sujet qui devrait être étudié en comité plénier.

De cette décision, M. Stirling en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blackmore,
Bourget,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Grant,
Hansell,
Hlynka,
Howe.
Ilsley,
Isnor,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Léger,
Lesage,
Low,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Quelch,
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Shaw,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—89.

NON:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Bowerman,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Cruickshank,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Hackett,
Harkness,
Hazen,
Henderson,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jaenicke,
Knight,
Lennard,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
MacNicol,
Manross,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Miller,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Ross (Souris),
Senn,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Strum, Mme.
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Wright,
Zaplitny—61.

Et comme on met de nouveau aux voix la motion relative à la deuxième lecture du bill;

M. Wright propose, appuyé par Mme Strum,—Que ce bill ne soit pas lu la deuxième fois, mais

Qu'il soit résolu que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait faire l'étude d'une nouvelle rédaction de la présente loi afin de stipuler:

a) La création d'un Bureau fédéral d'organisation du marché destiné à contrôler l'écoulement méthodique de tout produit agricole dans le marché interprovincial, au Canada, et dans le marché d'exportation;

b) L'autorisation de conférer à tout conseil ou organisme local actuel institué sous le régime de toute loi provinciale le pouvoir de mettre à exécution tout projet du Bureau fédéral d'organisation du marché à l'égard du commerce interprovincial et du commerce d'exportation;

c) L'établissement, là où il n'existe aucun conseil ou organisme provincial d'organisation du marché, de conseils locaux d'organisation du marché en vue de mettre à exécution tout projet du Bureau fédéral d'organisation du marché à l'égard du commerce interprovincial et du commerce d'exportation. Toutefois, si l'établissement d'un tel conseil est favorisé par une majorité des producteurs dans la région intéressée, le personnel d'un tel conseil devra comprendre les producteurs du produit visé par la réglementation dans la région affectée par ce projet.

M. l'Orateur déclare cet amendement irrégulier pour la même raison qu'il a rejeté l'amendement de M. Stirling.

De cette décision, M. Coldwell en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

OUI:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Yukon),
Bourget,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Brunelle,
Case,
Chevrier,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Emmerson,
Farquhar,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Grant,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jutras,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—82.

NON:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Boucher,
Bowerman,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Cruickshank,
Difenbaker,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Hodgson,
Irvine,
Jaenicke,
Johnston,
Knight,
Lennard,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Miller,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Ross (Souris),
Senn,
Shaw,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Strum, Mme.
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Wright,
Zaplitny—69.

Et comme on met de nouveau aux voix la motion pour la deuxième lecture du bill;

M. Nicholson propose en amendement, appuyé par M. Bryce:—Que l'on raye tous les mots placés après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que la matière qui en fait le sujet soit référée pour étude au comité de l'agriculture et de la colonisation avec instructions d'exercer sa prérogative de faire des recommandations destinées à pourvoir à

1. La réglementation du commerce entre les provinces.

2. Assurer aux producteurs un contrôle plus démocratique du ou des offices projetés.

3. Un programme à long terme de mise sur le marché au lieu d'un programme de caractère transitoire."

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bentley.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 10 heures 45 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 17 MARS 1947

Prières.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. White (*Hastings-Peterborough*)—1. Relativement à l'article deux de la clause neuf de l'arrêté en conseil C.P. 8528 et de ses amendements relatif aux règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, dans les causes où plus d'une accusation est portée contre un particulier, qui prend la décision *a*) de porter une accusation englobant toutes les infractions, ou *b*) de porter une accusation particulière à l'égard de chaque prétendue infraction?

2. Si une accusation particulière est portée à l'égard de chaque infraction, quelle différence, le cas échéant, en découle-t-il à l'égard du paiement des honoraires légaux au procureur dont la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a retenu les services pour la poursuite des diverses infractions?

Par M. Fraser—1. Quelques ministères du gouvernement fédéral ont-ils versé quelques montants à des conseils d'administration d'hôpitaux ou à des municipalités afin de les aider à payer les dépenses d'agrandissement d'hôpitaux?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les sommes versées dans chaque cas et où est situé chaque hôpital?

Par M. Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*)—1. Combien y a-t-il de mines d'or en production actuellement au Canada, par province?

2. Quelle est la quantité d'or produite dans chacune des provinces pour les années 1935, 1940, 1945 et 1946?

3. Quel est le coût moyen de la production d'une once d'or au Canada?

4. Quelle était la valeur, à l'once, de l'or au Canada pour les années 1930, 1935, 1940 et 1945?

5. Quel est, dans chacune des provinces, le nombre des personnes employées, soit comme mineur ou autrement, à la production de l'or, au pays?

6. Quelle est la quantité d'or que le Canada a exportée pour les années 1930, 1935, 1940 et 1945, et dans quels pays?

Par M. Knowles—1. Au cours de 1946 et/ou de 1947, le gouvernement a-t-il reçu des demandes d'aide financière fédérale pour des voies publiques?

2. Dans l'affirmative, quelle était la teneur de ces exposés?

3. A-t-on fait l'étude de cette question et quelle disposition prend-on actuellement à ce sujet?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Knowles—Ordre de la Chambre—Dossier contenant: *a*) le coût total du programme de contrôle des prix du gouvernement, au cours de toute la période écoulée depuis le commencement de la deuxième guerre mondiale, ainsi que la décomposition de cette somme totale de la façon la plus facilement disponible.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bertrand (Laurier): Que le bill No 17, Loi concernant les paiements supplémentaires applicables à certains contrats de transport postal, soit maintenant lu la troisième fois.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois (avec le titre changé à: "Loi concernant les payements supplémentaires applicables à des contrats de transport postal rural et par voie de terre"), et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Gardiner:—Que le Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Nicholson:—Que l'on raye tous les mots placés après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que la matière qui en fait le sujet soit référée pour étude au comité de l'agriculture et de la colonisation avec instructions d'exercer sa prérogative de faire des recommandations destinées à pourvoir à

1. La réglementation du commerce entre les provinces.

2. Assurer aux producteurs un contrôle plus démocratique de l'office ou des offices projetés.

3. Un programme à long terme de mise sur le marché au lieu d'un programme de caractère transitoire."

Après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,	Blair,	Campbell,	Daniel,
Argue,	Boucher,	Case,	Drope,
Bentley,	Bowerman,	Casselman,	Ferguson,
Black (Cumberland),	Bradshaw,	Castleden,	Fleming,
Blackmore,	Bryce,	Charlton,	Fulton,
Black (Yukon),	Burton,	Coldwell,	Green,

Hackett,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Homuth,
Irvine,
Jaenicke,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Manross,
Menary,
Merritt,
Miller,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Raymond (Beauharnois-Lapraire),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Senn,
Shaw,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Strum, Mme.
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wylie,
Zaplitny—74.

Contre:

Messieurs

Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Boivin,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Dubois,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gourd (Chapleau),
Grant,
Harris (Grey-Bruce),
Ilsley,
Jean,
Jutras,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Pinard,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—87.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pouliot.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et dix-neuf minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 18 MARS 1947

Prières.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—Quels sont les noms de ceux qui ont fait des représentations collectives ou particulières au gouvernement en faveur des accusés dans l'enquête d'espionnage Gouzenko?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Copie de tous contrats ou autres accords avec les Lignes aériennes Trans-Canada pour le service postal aérien.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quel était, pour chacune des années suivantes: 1938, 1939, 1944, 1945 et 1946, le revenu net, par homme, des pilotes dans les districts suivants: Halifax, Sydney, Saint-Jean, Québec, Montréal et en Colombie-Britannique?

2. Quel était le nombre total de pilotes dans chaque district au cours de ces années?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 845, approuvé le 11 mars 1947: renouvelant un prêt au montant de $2,698,721.43 à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à partir du 25 mars 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Il dépose aussi sur la Table,—Neuvième rapport annuel sur le fonctionnement de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, pour l'année terminée le 31 décembre 1946. Statuts du Canada, 1938, chapitre 33, article 10.

M. Ilsley propose,—Considérant que le premier paragraphe de l'article six de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, chapitre vingt-cinq du Statut de 1945, édicté par le chapitre soixante du Statut de 1946, stipule que "sous réserve des dispositions ci-après, la présente loi expirera le trente et un décembre mil neuf cent quarante-six, si le Parlement se réunit en novembre ou décembre mil neuf cent quarante-six, mais, s'il ne se réunit pas ainsi, elle expirera le soixantième jour après la réunion du Parlement en l'année mil neuf cent quarante-sept, ou le trente et un mars mil neuf cent quarante-sept, en prenant celle des deux dates qui est antérieure à l'autre. Toutefois, si le Sénat et la Chambre des communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur pour une période supplémentaire, ne dépassant un an dans aucun cas, à compter du jour où elle expirerait autrement, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question".

Et considérant qu'on estime qu'il importe que ladite Loi soit maintenue en vigueur jusqu'au quinze mai mil neuf cent quarante-sept;

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons respectueusement Votre Excellence, Lui demandant que la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales soit maintenue en vigueur jusqu'au quinze mai mil neuf cent quarante-sept.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Boucher,
Bourget,
Bowerman,
Bracken,
Bradette,
Breithaupt,
Bridges,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,

Dechêne,
Diefenbaker,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Ferguson,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fulton,
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Hackett,
Hallé,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Héon,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Johnston,
Jutras,
Kidd,
King, Mackenzie
Kirk,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Léger,
Lesage,
Low,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
McDonald (Parry-Sound),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Miller,
Mitchell,
Mullins,
Murphy,
Mutch,
Nicholson,
Pearkes,
Pinard,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
St-Laurent,
Senn,
Shaw,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Stokes,
Timmins,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Tustin,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wylie,
Zaplitny—177.

CONTRE:

Messieurs

Caouette,
Church,
Cockeram,
Dorion,
Fraser,
Gagnon,
Lacombe,
LaCroix,
Lockhart,
Pouliot,
Power,
Skey,
White (Hastings-Peterborough)—13.

L'amendement apporté par le Sénat au Bill No 19, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale, est étudié par la Chambre et agréé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Gardiner:—Que le Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation des produits agricoles, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix, et elle est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald, Argue, Baker, Beaudoin, Belzile, Benidickson, Bentley, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Blackmore, Blanchette, Boivin, Bourget, Bowerman, Bradette, Breithaupt, Bridges, Brown, Brunelle, Bryce, Burton, Campbell, Castleden, Chevrier, Cleaver, Cloutier, Coldwell, Côté (Matapédia-Matane), Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Croll,

Cruickshank, Dechêne, Denis, Dion (Lac Saint-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Dubois, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fournier (Hull), Fournier (Maison-neuve-Rosemont), Gardiner, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton West), Gillis, Gingues, Gladstone, Glen, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Hallé, Hansell, Healy, Herridge, Hlynka, Ilsley,

Irvine, Jaenicke, Jean, Johnston, Jutras, Kirk, Knight, Knowles, Kuhl, LaCroix, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapalme, Lapointe, Léger, Lesage, Low, McCann, McCuaig, McCulloch (Pictou), McCullough (Assiniboïa), Macdonald (Brantford), McDonald (Parry-Sound), McGarry, McIlraith, MacInnis, McIvor, McKay, Mackenzie, MacKinnon, MacLean, MacNaught, Maloney,

Marquis, Marshall, Martin, Matthews (Brandon), Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Mullins, Mutch, Nicholson, Pinard, Probe, Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Ross (Hamilton-Est), St-Laurent, Shaw, Sinclair (Ontario), Smith (York-Nord), Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme. Townley-Smith, Tremblay, Tucker, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Winters, Wylie, Zaplitny—134.

CONTRE:

Messieurs

Adamson, Ashby, Barrett, Black (Cumberland), Black (Yukon), Blair, Boucher, Bradshaw, Brooks, Caouette, Cardif, Casselman, Charlton, Church, Cockeram,

Coyle, Daniel, Dorion, Drope, Fraser, Gagnon, Graydon, Green, Hackett, Hamel, Harkness, Harris (Danforth), Hazen, Hendreson, Héon,

Hodgson, Homuth, Jackman, Kidd, Lennard, Macdonnell (Muskoka-Ontario), McLure, McMaster, MacNicol, Manross, Menary, Merritt, Miller, Murphy,

Pearkes, Pouliot, Raymond (Beau-harnois-Laprairie), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Rowe, Senn, Skey, Stephenson, Stokes, Timmins, Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough)—58.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 19 MARS 1947

Prières.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1947,—Copie de toutes communications, depuis le 1er janvier 1946, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni ou le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, concernant l'importation du beurre de la Nouvelle-Zélande au Canada.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de wagons à marchandises a-t-on exportés du Canada au cours de 1946?

2. A quels pays les a-t-on vendus?

3. Y a-t-il actuellement des wagons à marchandises du Canada qui sont loués à des chemins de fer américains?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars 1947,—Etat montrant:—Quels sont les noms de tous les sous-ministres et de tous ceux qui, légalement, ont rang et position de sous-ministre?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de chaque année, de 1941 à 1947 inclusivement, quel a été: (i) le coût moyen, par cent livres, payé pour le contrôle du sucre ou par le régisseur du sucre, pour le sucre brut, f. à b. *a*) à Cuba, *b*) à Saint-Domingue, *c*) dans les Antilles anglaises, *d*) dans les autres possessions britanniques; (ii) le coût de ce sucre déchargé dans les ports de Saint-Jean, Montréal et Vancouver?

2. Quel était le coût du transport, par cent livres, au cours de chacune des années, *a*) de Cuba, *b*) de Saint-Domingue, *c*) des Antilles anglaises, *d*) des autres possessions britanniques, à chacun des ports ci-haut mentionnés?

3. Quel prix a été payé, par cent livres, f. à b., pour le sucre brut provenant de chacun des endroits suivants: *a*) Cuba, *b*) Saint-Domingue, *c*) les Antilles anglaises, *d*) les autres possessions britanniques, au cours du premier semestre de l'année 1946?

4. Le prix demandé au cours du quatrième trimestre de 1946 pour le sucre brut de Cuba et de Saint-Domingue sera-t-il le prix minimum à l'égard du sucre de la récolte de 1947? Si le prix n'en a pas encore été établi, quel sera le prix estimatif pour 1947?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947, —Etat montrant:—1. Le régisseur du sucre, dans son compte de profits et pertes à l'égard des transactions de sucre, a-t-il indiqué la perte de revenu que le Trésor fédéral a subie par suite de l'exemption de droit à l'égard du sucre brut et des réductions de la taxe d'accise sur le sucre?

2. En comprenant les droits statutaires du tarif général et l'acompte alloué aux raffineries, mais en excluant la taxe d'accise, quel serait le coût du sucre raffiné à Montréal, s'il s'agissait de sucre cubain raffiné et livré au Canada au prix courant?

3. Le gouvernement a-t-il envisagé la restauration des droits de douanes statutaires sur le sucre brut importé?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Blackmore—1. De quels pays a-t-on importé du sucre brut de canne au Canada au cours de la période du 1er septembre 1945 au 31 août 1946?

2. Combien de livres de sucre brut de canne à 96° a-t-on importées au Canada de chacun de ces pays au cours de la période du 1er septembre 1945 au 31 août 1946 inclusivement?

Par M. Gillis—1. Combien de maisons d'anciens combattants a-t-on entrepris de construire dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse?

2. Combien sont en cours de construction?

3. Combien ont été parachevées et remises aux anciens combattants?

4. A-t-on assigné un terme, dans les contrats, pour le parachèvement des maisons?

5. Quelle est la moyenne du coût des maisons d'anciens combattants dans cette région, y compris le coût du terrain?

6. Quelles sommes d'argent a-t-on versées, jusqu'à date, pour la recherche des titres et la préparation des documents nécessaires?

7. Les procureurs qui exécutent ce travail sont-ils des anciens militaires? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Zaplitny—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1946, entre le ministère des Postes et tous particuliers ou groupements, au sujet du bureau de postes à Garland, Manitoba.

Par M. Gillis—Ordre de la Chambre—1. Copie de tous rapports, correspondance et autres documents reçus par le ministère des Finances, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date, relativement à la demande d'augmentation de subventions à l'égard du charbon américain importé dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

2. Etat indiquant les noms des compagnies en Nouvelle-Ecosse à qui une telle subvention a été versée.

3. Copie des premières ententes relatives aux subventions entre les marchands de gros en Nouvelle-Ecosse et le gouvernement fédéral.

Le Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles, est étudié de nouveau en comité plénier et après avoir accompli de nouveau un certain progrès le comité en fait rapport et obtient l'autorisation de reprendre cette étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 20 MARS 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Margaret Isabelle Barnaby Curry, de Montréal, P.Q., épouse de Rufus Malcolm Curry.

D'Alexandre Hébert, de Verdun, P.Q., époux d'Yvonne Emond Hébert.

De Ruby Weldrick Hunt, de Montréal, P.Q., épouse de Cecil Victor Hunt.

De Roger Lebeau, de Montréal, P.Q., époux d'Annette Chouinard Lebeau.

De Marjorie Aileen Copping Ladouceur, de Montréal, P.Q., épouse de Lionel-Félix Ladouceur.

De Grace Emily Dawes Matheson, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Alexander Matheson.

D'Eleanor Edith McKechnie Martineau, de Montréal, P.Q., épouse de Raymond Davies Martineau.

De Charles Gordon Nelson, de Montréal, P.Q., époux d'Agnes Patricia Hughes Nelson.

De Bernadette Mayford Roy Roy, de Hull, P.Q., épouse d'Ernest Roy.

D'Evangeline May Connelly Stervinou, de Montréal, P.Q., épouse d'Alexandre Louis Stervinou.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement, y compris le rapport sur le fonctionnement des Lois nationales sur l'habitation au cours de l'année 1946. (Versions anglaise et française.)

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—Quel est le nombre total de personnes employées dans le service civil du Canada, et les offices, commissions, agences ou corporations de la Couronne qui lui sont associés, aux dates suivantes (ou aussi près de cette date que les statistiques le permettent): *a*) le 23 octobre 1935; *b*) le 1er septembre 1939; *c*) le 16 mai 1945; *d*) le 18 août 1945 et *e*) le 1er janvier 1947?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'édifices ont été érigés par le gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa ou les municipalités immédiatement avoisinantes?

2. Où est situé chacun de ces immeubles?

3. Quel était le coût total de chacun de ces édifices?

4. A quelle fin sert chacun de ces immeubles?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le traitement annuel actuel de chaque officier d'immigration et officier de douanes du Canada en service sur les trains qui entrent au Canada à Windsor et à Sarnia, Ontario?

2. Quel était le traitement des officiers accomplissant le même travail au cours des années 1930, 1939 et 1946?

3. Quel est le nombre d'heures de travail, par homme et par semaine, à l'égard de chacun de ces officiers?

4. Quelles sont les qualifications nécessaires et les anciens combattants jouissent-ils actuellement de la préférence?

5. A-t-on nommé à Sarnia des personnes qui n'étaient pas des anciens combattants?

6. Dans l'affirmative, quand, qui sont-elles et quels sont leurs traitements respectifs?

7. Des positions temporaires sont-elles actuellement occupées par des personnes qui ne sont pas des anciens combattants?

8. Quel est le traitement annuel actuellement payé à ceux qui entrent dans le service *a*) de la douane, *b*) de l'immigration à Windsor et à Sarnia?

9. Combien y a-t-il de catégories d'employés dans chaque service à chaque port et quel est le traitement annuel à l'égard de chaque catégorie?

10. Quel est le salaire minimum et maximum pour chaque catégorie?

11. Une demande de revision et de hausse de traitement a-t-elle été faite par ces officiers, ou en leur nom? Dans l'affirmative, qu'a-t-on fait à ce sujet?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'édifices fédéraux à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard?

2. Quels ministères du service fédéral occupent ces édifices?

3. Combien de propriétés sont louées au gouvernement fédéral à Charlottetown?

4. Quels ministères occupent ces propriétés louées?

5. Quels en sont les loyers annuels ou mensuels?

6. Quels sont les propriétaires de ces édifices?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quel était le montant total de l'impôt exigé par l'administration du sucre en remplacement des droits, depuis le 1er avril 1942?

2. Quel est le montant total que le Trésor fédéral a perdu par suite de la réduction de la taxe d'accise *a)* sur le sucre de canne, *b)* sur le sucre de betterave raffiné?

3. Quel bénéfice ou quelle perte enregistre le régisseur du sucre pour l'année finissant le 31 août 1946 et les quatre mois se terminant le 31 décembre 1946?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1947,—Etat montrant:—1. Relativement à l'article deux de la clause neuf de l'arrêté en conseil C.P. 8528 et de ses amendements relatif aux règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, dans les causes où plus d'une accusation est portée contre un particulier, qui prend la décision *a)* de porter une accusation englobant toutes les infractions, ou *b)* de porter une accusation particulière à l'égard de chaque prétendue infraction?

2. Si une accusation particulière est portée à l'égard de chaque infraction, quelle différence, le cas échéant, en découle-t-il à l'égard du paiement des honoraires légaux au procureur dont la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a retenu les services pour la poursuite des diverses infractions?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Quels frais de voyage et autres ont été versés par l'Office national du film au cours de chaque année, de 1940 à 1946 inclusivement, en donnant les détails relatifs aux personnes intéressées ainsi que les montants versés à chacune?

2. L'Office national du film a-t-il fait des dépenses, ou entrepris des travaux de prise de vues ou d'autres travaux, *a)* aux Etats-Unis d'Amérique, *b)* au Mexique et *c)* en Chine, au cours de chacune de ces années? Dans l'affirmative, pour quel montant et à qui a-t-on effectué des paiements?

3. Quelques-unes des dépenses mentionnées à la question précédente ont-elles été imputées à la contribution du Canada à l'UNRRA? Dans l'affirmative, quelles sommes pour chaque année?

Par M. McMaster—1. Quel montant de dépréciation accélérée a-t-on accordé aux individus ou aux firmes *a)* pour des fins de construction, agrandissement ou amélioration de bâtisses; *b)* à d'autres fins?

2. Quels sont les montants des déductions accordées dans les dix cas les plus importants *a)* pour les bâtisses, *b)* à d'autres fins?

Par M. Fleming—1. Depuis le 1er juillet 1946, quels changements, le cas échéant, a-t-on apportés dans les nominations de hauts fonctionnaires et administrateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Où résident, respectivement, tous les hauts fonctionnaires et administrateurs de la Société?

3. Quelle est la rémunération de chaque haut fonctionnaire et administrateur?

4. Combien de séances la Société a-t-elle tenues, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

5. Combien de séances ont été tenues par le conseil d'administration, à quelles dates, et qui était présent à chaque séance?

6. Combien de séances ont été tenues par le comité exécutif, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

7. Combien de personnes sont à l'emploi de la Société?

8. *a*) Combien de bureaux possède la Société; *b*) où sont-ils situés; *c*) combien y emploie-t-on de personnes dans chacun?

9. *a*) Quelle échelle de traitements et de salaires et de pensions ou d'allocations de retraite a-t-on établie pour le bénéfice des hauts fonctionnaires et des employés? *b*) Quel est le montant mensuel actuel des traitements? *c*) Le conseil d'administration songe-t-il à augmenter le personnel et les traitements?

10. Quelles dépenses la Société a-t-elle faites et à quelles fins?

11. Quelles mesures ont été adoptées et quelles dépenses ont été effectuées par la Société pour des recherches, et pour quels genres de recherches?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Knowles—1. Quelles allocations spéciales de dépréciation ou quelles allocations de dépréciation accélérée a-t-on accordées *a*) à la *Massey-Harris Company Limited*, *b*) à la *Cockshutt Plow Company Limited*, au cours de chacune des années suivantes: 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946?

2. A l'égard de quelles usines de chacune de ces compagnies a-t-on accordé quelqu'une de ces allocations?

3. Qui est le propriétaire actuel de chacune de ces usines?

4. A quelle fin sert actuellement chacune de ces usines?

Par M. Knight—1. La *Consolidated Mining and Smelting Company* a-t-elle cessé la production du mercure?

2. Le gouvernement canadien achète-t-il actuellement du mercure?

3. Quelle quantité de mercure, et à quel prix, le gouvernement canadien a-t-il achetée au cours des années 1940-1946?

4. Avant la dernière guerre, le Canada a-t-il acheté quelque quantité de mercure d'un cartel en Espagne?

5. Les producteurs espagnols ont-ils refusé de fournir du mercure au Canada après l'ouverture des hostilités?

6. Ont-ils exporté du mercure en Allemagne?

7. Le Canada achète-t-il de nouveau du mercure de l'Espagne?

8. Quel est, à l'heure actuelle, le prix d'achat payé aux producteurs espagnols?

9. Les propriétaires de la mine actuellement fermée du Lac Pinchi, au Canada, sont-ils prêts à vendre leurs stocks accumulés à ce prix?

10. Quel est le principal usage du mercure en temps de paix?

11. Est-ce que tout le mercure qui entre au Canada, en provenance des Etats-Unis, est produit dans ce dernier pays?

12. Sinon, où est produit ce mercure?

13. Des Canadiens, ou des corporations canadiennes, ont-ils des intérêts dans le cartel espagnol qui vend du mercure au Canada?

14. Combien embauchait-on habituellement d'hommes, au cours de la guerre, dans la mine du Lac Pinchi en vue de la production du mercure?

Par M. Coldwell—1. A-t-il été accordé des déductions de dépréciation spéciale ou accélérée à la *Ford Motor Company of Canada*, à la *Chrysler Corporation of Canada Limited* ou à la *General Motors of Canada Limited* entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1946?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels montants ont été accordés à chacune de ces compagnies au cours de cette période?

Par M. Herridge—1. Est-ce que l'*Emerald Mine*, à Salmo, C.-B., a été achetée par un organisme du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quand, de qui et à quel prix?

3. Quel a été le total des dépenses à l'égard de l'exploitation, des bâtiments, du matériel, de l'outillage, etc.?

4. Quelle était la valeur totale des produits expédiés de la mine au cours de son exploitation?

5. Quand l'exploitation a-t-elle cessé et pour quelles raisons?

6. A-t-on dressé un inventaire du matériel, des outils et des fournitures à cet endroit lorsque les travaux ont pris fin? Dans le cas de l'affirmative, quelle en était la valeur?

7. Est-ce que l'*Emerald Mine* a été vendue? Dans l'affirmative, à qui et à quel prix?

8. A-t-on dressé un inventaire du matériel, des outils et du matériel de campement à cet endroit immédiatement avant la vente? Dans l'affirmative, quelle en était la valeur?

9. Quelles ont été les dépenses totales encourues à l'égard de cet inventaire?

10. A quelles dates a-t-on dressé cet inventaire et quels sont les noms des employés qui l'ont fait?

Par M. Knight—1. Les parcs à bestiaux, à Churchill, sont-ils en bonne condition?

2. A-t-on aliéné aux forces américaines, au cours de la guerre, du matériel provenant de ces parcs?

3. Dans l'affirmative, à quelles conditions?

4. Le chemin de fer de la Baie d'Hudson est-il officiellement enregistré comme un réseau en construction?

5. La Commission canadienne des Transports a-t-elle compétence à l'égard des taux de transport sur le réseau du chemin de fer de la Baie d'Hudson?

6. Sinon, pour quelles raisons?

7. Le gérant général du chemin de fer de la Baie d'Hudson consacre-t-il tout son temps au service de ce réseau?

8. Combien circule-t-il de trains, par semaine, entre Le Pas et Churchill?

9. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes demandant la création d'une commission royale en vue de faire enquête sur tout ce qui a rapport au chemin de fer et au port?

10. Quelles mesures ont été prises à la suite de ces requêtes?

Par M. Coldwell—Quels montants a-t-on alloués en dépréciation spéciale et accélérée aux industries canadiennes entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1946?

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—1. Le gouvernement canadien détient-il la propriété industrielle de la picrite? Sinon, qui détient cette propriété industrielle et à quelles conditions le gouvernement canadien l'a-t-il aliénée?

2. La production de la picrite se poursuit-elle actuellement à l'usine de Welland? Sinon, pendant quelle période de temps en a-t-on produit?

3. L'acte de vente de l'usine de Welland à la *North American Cyanamid Company* contient-il des clauses prévoyant une production déterminée tant à l'égard de la catégorie de produits qu'à leur quantité, ainsi que l'embauchage des ouvriers de temps de guerre dans ladite usine?

4. A quelle date et pendant combien de temps a-t-on produit du nitrate d'ammonium à l'usine de Welland, pendant que cette usine relevait de l'Etat?

5. Pendant cette période, combien le nitrate d'ammonium, produit à cette usine, se vendait-il *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis?

6. La *North American Cyanamid Company* produit-elle actuellement le nitrate d'ammonium? Dans l'affirmative, quel en est le coût, f. à b. à l'usine?

7. La *North American Cyanamid Company* est-elle la compagnie-mère ou la filiale de quelque autre compagnie canadienne? Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Le gouvernement a-t-il exproprié ou acheté le quartier connu sous le nom de "Réserve" à Meteghan Wharf, dans le canton de Clare, en Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, de qui; quels montants a-t-il versés en dédommagement ou en frais et à qui?

3. A qui le gouvernement a-t-il vendu ou loué cette propriété et à quel prix ou pour quel montant?

4. Le terrain sert-il encore aux fins pour lesquelles il a été acheté? Sinon, la Couronne le gardera-t-elle et le mettra-t-elle à la disposition de ses anciens propriétaires ou locataires?

Par M. Lockhart—1. Combien de poursuites ont été instituées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans les comtés de Welland et de Lincoln, *a*) au cours de 1945, *b*) au cours de 1946, *c*) en 1947 jusqu'à date?

2. Dans combien de cas a-t-on obtenu des condamnations *a*) dans le comté de Welland, *b*) dans le comté de Lincoln?

3. Quelle est la somme totale perçue en amendes *a*) dans le comté de Welland, *b*) dans le comté de Lincoln?

4. Quel a été, *a*) pour 1945, *b*) pour 1946, *c*) en 1947 jusqu'à date, le coût total (1) des frais légaux, (2) des frais de déplacement, en donnant le nom de ceux qui ont reçu des paiements dans chaque cas?

5. Quelles sommes ont été versées en frais de déplacement aux enquêteurs, *a*) en 1945, *b*) en 1946, *c*) en 1947 jusqu'à date, à l'égard des condamnations obtenues *a*) dans le comté de Welland, *b*) dans le comté de Lincoln, en donnant le nom de la personne qui a reçu des paiements?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser—1. Y a-t-il des citoyens des Etats-Unis d'Amérique qui détiennent un brevet d'officier dans la force permanente canadienne de la marine, de l'armée ou de l'aviation?

2. Dans l'affirmative, *a*) dans quelle division des services, *b*) quels sont leurs noms, *c*) quel est le grade de chacun, *d*) quelle est la durée de son service?

3. Ces Américains ont-ils fait une demande en vue de devenir citoyens canadiens?

4. Sinon, cela est-il nécessaire pour qu'ils demeurent dans le service?

Par M. Bentley—1. Quel était le montant total des prêts octroyés par la Commission d'établissement de soldats aux anciens combattants de la première grande guerre de 1914-18?

2. De ces créances, quelle somme *a*) a été remboursée à la commission, *b*) été annulée, *c*) est encore due?

3. Des fonds placés par la Commission d'établissement de soldats, quelle somme *a*) a été remboursée, *b*) a été affectée aux frais d'administration et *c*) aux frais de perception?

4. A la fin de l'année financière 1945-46 du gouvernement: *a*) Quel pourcentage et quel nombre des anciens combattants occupaient encore les terres que leur avait vendues la commission? *b*) De ceux-ci, combien avaient fait remise complète de leurs prêts? *c*) Combien étaient encore endettés envers la commission? *d*) Quel était le montant du solde de la créance? *e*) De ces colons, combien (i) possédaient une terre exceptionnellement bonne, (ii) n'avaient pas eu à souffrir de calamités, comme la grêle, la sécheresse, la gelée, etc.; (iii) avaient quelque autre source de revenus, comme un héritage?

Par M. Winkler—1. Combien y a-t-il de traducteurs de langues étrangères au service du gouvernement?

2. Depuis 1939, Ladislaus Biberovich a-t-il été employé à ce titre? Dans l'affirmative, quand?

Par M. Nicholson—1. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique à ce sujet, combien de personnes, y compris les bénéficiaires des pensions de vieillesse, recevaient une pension fédérale annuelle: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $5,000 à $10,000, *c*) de $2,000 à $5,000, *d*) de $500 à $2,000, *e*) de moins de $500?

2. Quelles étaient les sommes totales versées à l'égard de chacune des catégories ci-dessus?

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 26 (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".

Bill No 27 (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".

Bill No 28 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Nelson".

Bill No 29 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mackay Alderdice Johnstone".

Bill No 30 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Evans Auty".

Bill No 31 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lancit Weiss".

Bill No 32 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Montgomery Cooper".

Bill No 33 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Naomi Gomery McGee".

Bill No 34 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hazel Reid Koppel".

Bill No 35 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander King".

Bill No 36 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Proctor Clifford Neil".

Bill No 37 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Eden Lindsay".

Bill No 38 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Joslin".

Bill No 39 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Alberta Allan Derby".

Bill No 40 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy May Duff Hisey".

Bill No 41 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth McIntosh Barber".

Bill No 42 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lucy Brighten Burdon".

Bill No 43 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mae Ponman Newman".

Bill No 44 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Alice Mapston Calcutt Doak".

Bill No 45 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Housefield Blumstein".

Bill No 46 (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Loiseau Gaulin".

Bill No 47 (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe dit Robin Ricard".

Bill No 48 (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Geneder Lefkowitz".

Bill No 49 (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Joyce Joly Clark".

Bill No 50 (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helen Cayford Collins".

Bill No 51 (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis George Isaac Fellows".

Bill No 52 (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Maria Charlotte Alden McBride".

Bill No 53 (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Thompson Dorrance".

Bill No 54 (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Kathleen Balmfirth Little".

Bill No 55 (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Walter Woodall".

Bill No 56 (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Lilian Jaques Bowen".

Bill No 57 (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Jeanette Sibley Tirbutt".

Bill No 58 (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Norma Thompson Thornton".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

Le Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier la résolution suivante:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale résultant de la guerre, afin d'y prescrire que le gouverneur en conseil peut faire la nomination et fixer la rémunération des fonctionnaires, commis et employés nécessaires à l'exécution de tout arrêté ou règlement maintenu en vigueur par cette loi, et afin de statuer, de plus, que certains fonctionnaires, commis et employés peuvent continuer à remplir les fonctions auxquelles ils avaient été précédemment affectés.

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement:

Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la politique ministérielle d'abandon précipité des contrôles a abaissé le niveau de vie de la population, menace de conduire le pays à la confusion économique et livre l'avenir du Canada à l'exploitation et au monopole;

Et qu'il soit résolu, en outre, que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre immédiatement à l'étude l'introduction d'un régime de

contrôles ordonnés et démocratiques afin d'établir la stabilité du niveau des prix et une juste relation entre les prix en vue de faire disparaître les injustices actuellement existantes et de mettre un terme à la hausse rapide du coût de la vie.

M. l'Orateur déclare que l'amendement est irrégulier, parce qu'il va à l'encontre de l'article 50 du Règlement qui exclut tout amendement à la question principale dans le cas d'une motion portant renvoi d'une résolution au comité plénier.

De cette décision, M. Coldwell en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

Oui:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Ashby,
Aylesworth,
Baker,
Barrett,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Black (Chateauguay-Huntingdon),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Breithaupt,
Bridges,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verun),
Cournoyer,
Coyle,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Green,
Hackett,
Hamel,
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Héon,
Hlynka,
Hodgson,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Kidd,
Kuhl,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Low,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macodnald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Miller,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Pearkes,
Pouliot,
Power,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
St-Laurent,
Senn,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Skey,
Stuart (Charlotte),
Timmins,
Tremblay,
Tucker,
Tustin,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters—156.

NON:

Messieurs

Archibald,
Bentley,
Bowerman,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Hansell,
Herridge,
Irvine,
Jaenicke,
Knight,
Knowles,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
MacInnis,
McKay,
Matthews (Kootenay-Est),
Nicholson,
Probe,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme.
Townley-Smith,
Wright,
Zaplitny—26.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Hansell.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et sept minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 21 MARS 1947

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans aucune modification, à savoir:

Bill No 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Bill No 7, Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937.

Bill No 9, Loi modifiant la Loi des engrais chimiques.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Rae Chittick, de Calgary, Alberta, et autres, pour une loi constituant en corporation *Canadian Nurses' Association.*

De Jules Robert Timmins, de Montréal, P.Q., et autres, pour une loi constituant en corporation *Quebec North Shore and Labrador Railway Company.*

De David Goldman, de Toronto, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *Workmen's Circle of Canada.*

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur les contrats de construction sur des petits biens-fonds, en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en date du 18 mars 1947.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans la province du Manitoba, *a*) qui reçoivent des honoraires du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b*) à qui des honoraires sont encore dus et payables?

2. Quels montants ont été payés à chacun d'entre eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement au service du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, dans la province du Manitoba?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel revenu a-t-on obtenu, au cours des années civiles 1945 et 1946, de la vente de marchandises, fournitures, bâtiments, matériel, etc., par la Corporation des biens de guerre?

2. Ces recettes ont-elles été imputées au compte du capital, ou aux comptes courants, ou aux deux et, si elles l'ont été aux deux, quel en était le montant brut dans chaque cas?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel était le nombre des employés dans le département des Impressions et de la papeterie publiques: *a*) le 1er septembre 1939, *b*) le 1er juin 1945, *c*) le 1er janvier 1947?

2. A chacune des dates précitées, combien y comptait-on d'employés *a*) d'ordre administratif ou de bureau, *b*) d'ordre technique?

3. Parmi les employés actuels combien sont des résidents *a*) d'Ottawa, *b*) de Hull, *c*) d'autres municipalités?

4. Quel était le déboursé total annuel en traitements *a*) en 1939, *b*) en 1945, *c*) en 1946?

5. Quelles étaient la quantité et la valeur totales des travaux exécutés pour le compte de l'Imprimeur du Roi *a*) en 1939, *b*) en 1945, *c*) en 1946, (i) au bureau de l'Imprimerie de l'Etat, (ii) en dehors du bureau de l'Imprimerie de l'Etat?

6. Du 1er septembre 1939 jusqu'à date, quelles étaient la quantité et la valeur totales des travaux exécutés par des imprimeurs de l'extérieur, en indiquant, par province, l'endroit des imprimeries extérieures?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de compagnies au Canada, jusqu'à la fin de 1946, ont établi des plans de retraite ou de rente au bénéfice de leurs employés?

2. A combien d'employés, hommes et femmes, s'appliquent ces plans?

3. Quel est le nombre total de fonctionnaires du gouvernement fédéral ayant actuellement droit à une pension?

4. Le gouvernement possède-t-il quelques renseignements concernant le nombre total actuel de salariés au Canada à qui s'appliquent des plans de retraite ou de rente?

5. Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans le comté de Hastings, *a*) qui ont reçu des honoraires du gouvernement fédéral ou de l'une quelconque de ses commissions, du 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b*) à qui des honoraires sont encore dus et payables?

2. Quelles sommes ont été versées à chacun d'entre eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement employés par le gouvernement fédéral ou l'une quelconque de ces commissions dans le comté de Hastings?

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 26 (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux".—M. *Chevrier.*

Bill No 27 (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".—M. *Ilsley.*

Bill No 28 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Nelson".—M. *Maybank.*

Bill No 29 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mackay Alderdice Johnstone".—M. *Maybank.*

Bill No 30 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Evans Auty".—M. *Maybank.*

Bill No 31 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lancit Weiss".—M. *Maybank.*

Bill No 32 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Montgomery Cooper".—M. *Maybank.*

Bill No 33 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Naomi Gomery McGee".—M. *Maybank.*

Bill No 34 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hazel Reid Koppel".—M. *Maybank.*

Bill No 35 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander King".—M. *Maybank.*

Bill No 36 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Proctor Clifford Neil".—M. *Maybank.*

Bill No 37 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Eden Lindsay".—M. *Maybank.*

Bill No 38 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Joslin".—M. *Maybank.*

Bill No 39 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Alberta Allan Derby".—M. *Maybank.*

Bill No 40 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy May Duff Hisey".—M. *Maybank.*

Bill No 41 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth McIntosh Barber".—M. *Maybank.*

Bill No 42 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lucy Brighten Burdon".—M. *Maybank.*

Bill No 43 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mae Ponman Newman".—M. *Maybank.*

Bill No 44 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Alice Mapston Calcutt Doak".—M. *Maybank.*

Bill No 45 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Housefield Blumstein".—M. *Maybank.*

Bill No 46 (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Loiseau Gaulin".—M. *Maybank.*

Bill No 47 (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe dit Robin Ricard".—M. *Maybank.*

Bill No 48 (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Geneder Lefkowitz".—M. *Maybank.*

Bill No 49 (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Joyce Joly Clark".—M. *Casselman.*

Bill No 50 (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helen Cayford Collins".—M. *Maybank.*

Bill No 51 (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis George Isaac Fellows".—M. *Maybank.*

Bill No 52 (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Maria Charlotte Alden McBride".—M. *Maybank.*

Bill No 53 (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Thompson Dorrance".—M. *Maybank.*

Bill No 54 (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Kathleen Balmfirth Little".—M. *Maybank.*

Bill No 55 (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Walter Woodall".—M. *Maybank.*

Bill No 56 (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Lilian Jaques Bowen".—M. *Maybank.*

Bill No 57 (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Jeanette Sibley Tirbutt".—M. *Maybank.*

Bill No 58 (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Norma Thompson Thornton".—M. *Maybank.*

A l'appel de l'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Skey.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, savoir:

Bill No 59 (G du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*".

Bill No 60 (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evangeline May Connelly Stervinou".

Bill No 61 (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Viola Olsson Ferguson".

Bill No 62 (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Ethel May Reich Macdonnell".

Bill No 63 (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Lippiatt".

Bill No 64 (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Butler Roberts Lambton".

Bill No 65 (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Margolese Smith".

Bill No 66 (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Elizabeth Hancock Thompson".

Bill No 67 (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Hodgson McRae Edwards".

Bill No 68 (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Aileen Copping Ladouceur".

Bill No 69 (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mildred Parnell Smellie".

Bill No 70 (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley".

Bill No 71 (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice, avec les amendements suivants:

1. *Page 6, lignes 11 à 15 inclusivement.*—Retrancher ces lignes et leur substituer ce qui suit:

"46. Il est interdit à tout sous-officier breveté et à tout homme d'une unité, autre qu'un sous-officier ou homme d'une unité de l'armée active, de paraître, en quelque moment que ce soit, en uniforme ou avec ses armes ou son fourniment, sauf lorsqu'il est:"

2. *Page 10, lignes 41 à 45 inclusivement, et page 11, lignes 1 et 2.*—Supprimer la clause trente-deux et substituer la suivante:

"32. Est modifié l'article cent-trente-neuf de ladite loi par l'adjonction de la réserve suivante:

> Toutefois, le Gouverneur en conseil peut autoriser le Ministre à établir des règlements à l'égard de toute chose relative à l'organisation, la discipline et l'efficacité de l'Armée canadienne, lorsque des dispositions spécifiques à cet égard n'ont pas été établies ailleurs dans la présente loi."

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 24 MARS 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Rita Johnson Cherrier, de Lachine, P.Q., épouse de Joseph Clodomir Adrian Cherrier.

De Margaret Jean Duff Dorval, de Montréal, P.Q., épouse de René Dorval.

De Robert Thomas Jackson, de Westmount, P.Q., époux de Ruth Laurie Bender Jackson.

D'Elly Zahn Kaminsky, de Montréal, P.Q., épouse de Carli Kaminsky.

D'Irène Laflamme Kattas, de Montréal, P.Q., épouse de Michel Kattas.

De Peter Moroz (Morris), de Montréal, P.Q., époux de Mary Didych Moroz (Morris).

D'Eugenia Drake Armstrong Newell, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Arthur Newell.

De Robert Ralph Tripp, de Montréal, P.Q., époux de Lois Isobel Cunningham Tripp.

De Pierre Warren, de St-Colomb de Sillery, P.Q., époux de Madeleine Mercier Warren.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du greffier des pétitions qui a examiné les pétitions suivantes présentées le 21 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

De Mae Harper Bragger, épouse de George Thomas Bragger, de la province de Québec, maintenant domicilié à Belchen, Anvers, Belgique.—M. *Maybank.*

De Mary Alice Berrigan Hamelin, épouse de Joseph-Onésime Hamelin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Gardner Hinkley Prescott, de Chambly-Canton, P.Q., époux d'Isabell Macdonald Prescott.—M. *Maybank.*

De Joyce Kathleen Reynolds Swards, épouse de Max Hellman Swards, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 72 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Conférence des Mennonites du Canada".

Bill No 73 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 17, Loi concernant les payements supplémentaires applicables à certains contrats de transport postal, sans modification.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—A la date du 31 décembre 1946, combien d'anciens combattants de la première guerre mondiale, détenant des contrats avec la Commission d'établissement de soldats, appartenaient aux catégories d'âge suivantes: de moins de 50 ans; de 50 à 55 ans; de 56 à 60 ans; de 61 à 65 ans; de 66 à 70 ans; de 71 à 75 ans; de 76 à 80 ans; de 81 à 100 ans?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1947, quel montant a été alloué *a*) pour l'ameublement de la maison, *b*) pour des fins de nouvelle décoration, *c*) pour des fournitures et des meubles, aux ambassadeurs, ministres, consuls-généraux, hauts-commissaires et autres membres du ministère des Affaires extérieures?

2. Ces fournitures et meubles étaient-ils destinés à remplacer des fournitures et meubles qui avaient été vendus?

3. Dans l'affirmative, à quels endroits?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'édifices ont été érigés par le gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa ou les municipalités immédiatement avoisinantes?

2. Où est situé chacun de ces immeubles?

3. Quel était le coût total de chacun de ces édifices?

4. A quelle fin sert chacun de ces immeubles?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—Des 60,000 maisons que l'on dit avoir été parachevées au Canada en 1946, quel en est le nombre dans chaque province, en indiquant les cités, villes et autres municipalités?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. En vertu de quelle loi, traité ou règlement a-t-on permis l'entrée au Canada des habitants connus sous le nom de Huttérites?

2. Quand est entré en vigueur pour la première fois cette loi ou ce traité ou règlement?

3. Combien est-il entré d'Huttérites au Canada au cours de chaque année depuis qu'on leur a permis de le faire pour la première fois?

4. Combien existe-t-il de colonies d'Huttérites dans chacune des provinces du Canada?

5. Quel est le nombre total des Huttérites au Canada?

6. Quel est le nombre total des Huttérites en Alberta?

7. Combien existe-t-il de colonies et quel est le nombre total des Huttérites au sud de High River dans la province d'Alberta?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de tous opuscules, brochures, placards, communiqués de presse ou autres objets de publicité publiés par le ministère de la Santé nationale et du bien-être social depuis son établissement, ainsi qu'un état indiquant le nombre total de chacun de ces documents publiés et le coût total d'impression et de distribution de chacun de ces documents.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 59 (G du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*".—M. *Reid*.

Bill No 60 (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evangeline May Connelly Stervinou".—M. *Maybank*.

Bill No 61 (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Viola Olsson Ferguson".—M. *Maybank*.

Bill No 62 (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Ethel May Reich Macdonnell".—M. *Maybank*.

Bill No 63 (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Lippiatt".—M. *Maybank*.

Bill No 64 (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Butler Roberts Lambton".—M. *Maybank*.

Bill No 65 (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Margolese Smith".—M. *Maybank*.

Bill No 66 (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Elizabeth Hancock Thompson".—M. *Maybank*.

Bill No 67 (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Hodgson McRae Edwards".—M. *Maybank*.

Bill No 68 (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Aileen Copping Ladouceur".—M. *Maybank*.

Bill No 69 (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mildred Parnell Smellie".—M. *Maybank*.

Bill No 70 (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley".—M. *Maybank*.

Bill No 71 (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan".—M. *Maybank*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Gagnon—1. Combien de services de poste rurale sont en opération dans le comté de Chicoutimi?

2. Quel est le nom de chaque courrier?

3. Quel est le salaire de chacun?

4. Quelle distance chaque courrier doit-il parcourir pour s'acquitter de son travail?

5. A quelle date expire chacun des contrats?

Par M. Timmins—1. A l'égard de quelles denrées, au Canada, a-t-on octroyé des subventions au cours de 1946 et quel était, dans chaque cas, le montant de ces subventions?

2. Quelle somme comptait-on payer en subvention à l'égard du lait en 1946 et quelle somme a-t-on réellement versée en subvention?

3. A l'égard de quelles denrées versera-t-on des subventions au cours de 1947 et quelle est la somme estimative qui sera versée à l'égard de chaque denrée?

Par M. Fraser—1. Les caisses en bois entreposées près de la voie de chargement, à la gare du National-Canadien, à Belleville, appartiennent-elles à quelque ministère, compagnie de la Couronne ou corporation du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom du ministère, de la compagnie ou corporation?

3. Si ces caisses appartiennent à quelque ministère, compagnie ou corporation du gouvernement fédéral, que contiennent-elles?

4. A-t-on récemment entreposé de nouvelles caisses à cet endroit?

Par M. Hazen—1. Au cours du présent mois, combien de navires, à Portland, Maine, seront chargés de céréales canadiennes destinées outre-mer?

2. Quels sont les noms de ces navires et quelle quantité de céréales chacun transportera-t-il?

3. Les wagons qui ont transporté le blé canadien destiné à ces navires, à Portland, appartenaient-ils tous aux Chemins de fer nationaux du Canada, ou quelques-uns d'entre eux appartenaient-ils à des chemins de fer des Etats-Unis et, dans l'affirmative, combien?

Par M. Fulton—1. Combien a-t-on rapporté de fosses de curage défectueuses depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

2. Combien a-t-on rapporté de puisards intérieurs défectueux depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

3. Combien a-t-on dû enlever de fournaises depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

4. Dans combien de maisons a-t-on rapporté que les tuyaux avaient gelé. au cours de l'hiver, parce qu'ils avaient été installés trop près des murs extérieurs, dans cette entreprise?

5. Dans combien de cas est-il nécessaire de déplacer les tuyaux par suite de cette dernière défectuosité?

6. Quel est le coût total des changements provenant des causes ci-dessus et de toutes les autres défectuosités qui ont pu être découvertes, dans l'entreprise de Valleyview, et que le ministère a entrepris d'effectuer?

7. Qui paiera ces frais?

8. Quand commencera-t-on ces changements?

9. Quelle est la date prévue de leur parachèvement?

10. Les anciens combattants occupant ces maisons devront-ils signer un contrat les obligeant à les payer à leur prix d'achat, avant qu'on y ait terminé les réparations et les changements?

Par M. Lacombe—1. Quelles sont les agences de publicité à qui le gouvernement a recouru pour relayer sa publicité dans les quotidiens, les hebdomadaires ou autres publications, au cours des années de 1940 à 1946 inclusivement?

2. Quels sont les montants des contrats accordés par chaque département à chacune des agences de publicité, au cours de chacune des années ci-dessus mentionnées?

Par M. Fraser—1. Quelles sont les propriétés situées dans la ville d'Ottawa, ou dans une périphérie de dix milles des limites de la ville, qui appartiennent au gouvernement fédéral ou sont louées par lui?

2. Quelle superficie en pieds carrés occupe-t-il dans chaque propriété?

3. Quel est le loyer ou quel est le coût d'entretien, dans le cas de chaque propriété?

4. Quels sont les édifices qui fournissent les services du concierge?

Par M. Winkler—1. Au cours de la récente guerre, a-t-on permis l'entrée, au Canada, de périodiques ou journaux sympathiques ou favorables au communisme?

2. Au cours de la récente guerre, a-t-on permis l'entrée, au Canada, d'un périodique appelé "*Narodna Volya*", publié à 524, rue Olive, Scranton, Pennsylvanie? En permet-on actuellement l'entrée?

Par M. McLure—1. Quelles sommes le gouvernement a-t-il perçues en taxes à l'égard des paris mutuels aux courses de chevaux, y comprises les courses de chevaux attelés, au Canada, au cours des années 1945 et 1946?

2. Quels sont les noms des pistes et des associations de courses et quelles sommes a-t-on perçues de chacune?

3. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour percevoir cette taxe?

4. A quelles pistes ou associations de courses le gouvernement accorde-t-il des subventions?

Par M. Fraser—1. Des véhicules-automobiles, possédés ou entreposés par quelque division des services armés du Canada, ont-ils été transférés de dépôts ou d'entrepôts dans la ville d'Ottawa ou dans un rayon de dix milles de cette ville à d'autres dépôts ou entrepôts en Ontario?

2. Dans l'affirmative, *a*) combien de véhicules ont été transférés par chaque ministère, *b*) à quels endroits ces véhicules ont-ils été transférés?

3. Quelques-uns des véhicules ci-haut mentionnés ont-ils été transférés à la Corporation des biens de guerre?

4. Dans l'affirmative, quel était le modèle et le nombre de ces véhicules?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Lennard, pour M. Murphy—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et de tous contrats ou accords, ou autres documents tenant lieu d'accords, intervenus entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, entre le 1er janvier 1943 et le 25 février 1947, et des architectes en vue de plans et de devis descriptifs, ou de l'un ou l'autre, devant servir dans la construction de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), propose,—Qu'un comité spécial, composé de Messieurs Beaudry, Bertrand (*Prescott*), Brooks, Côté (*Verdun*), Fair, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gariépy, Gladstone, Hackett, Hazen, Kirk, Lockhart, MacInnis, MacNicol, Marier, Marquis, McKay, Murphy, Mutch, Richard (*Gloucester*), Ross (*Hamilton-Est*), Sinclair (*Ontario*), Sinclair (*Vancouver-Nord*), Stirling et Zaplitny, soit institué afin de faire

l'examen des diverses modifications que le Directeur général des élections a suggéré d'apporter à la Loi des élections fédérales, 1938, et à ses amendements, de faire l'étude de ladite loi, de proposer à la Chambre les modifications qu'il jugera utiles; que ce comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, de faire imprimer ses délibérations, et que soient suspendues, à son égard, les dispositions du paragraphe premier de l'article 65 du Règlement.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. White (*Middlesex-Est*).

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 56 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 25 MARS 1947

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Stirling remplace celui de M. Church comme membre du comité spécial chargé de la revision de la Loi des Indiens.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, 1945, telle que modifiée par le chapitre 60, 10 George VI, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1112, approuvé le 25 mars 1947: maintenant en vigueur jusqu'au 15 mai 1947, la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. La *Consolidated Mining and Smelting Company* a-t-elle cessé la production du mercure?

2. Le gouvernement canadien achète-t-il actuellement du mercure?

3. Quelle quantité de mercure, et à quel prix, le gouvernement canadien a-t-il achetée au cours des années 1940-1946?

4. Avant la dernière guerre, le Canada a-t-il acheté quelque quantité de mercure d'un cartel en Espagne?

5. Les producteurs espagnols ont-ils refusé de fournir du mercure au Canada après l'ouverture des hostilités?

6. Ont-ils exporté du mercure en Allemagne?

7. Le Canada achète-t-il de nouveau du mercure de l'Espagne?

8. Quel est, à l'heure actuelle, le prix d'achat payé aux producteurs espagnols?

9. Les propriétaires de la mine actuellement fermée du Lac Pinchi, au Canada, sont-ils prêts à vendre leurs stocks accumulés à ce prix?

10. Quel est le principal usage du mercure en temps de paix?

11. Est-ce que tout le mercure qui entre au Canada, en provenance des Etats-Unis, est produit dans ce dernier pays?

12. Sinon, où est produit ce mercure?

13. Des Canadiens, ou des corporations canadiennes, ont-ils des intérêts dans le cartel espagnol qui vend du mercure au Canada?

14. Combien embauchait-on habituellement d'hommes, au cours de la guerre, dans la mine du Lac Pinchi en vue de la production du mercure?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il exproprié ou acheté le quartier connu sous le nom de "Réserve" à Meteghan Wharf, dans le canton de Clare, en Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, de qui; quels montants a-t-il versés en dédommagement ou en frais et à qui?

3. A qui le gouvernement a-t-il vendu ou loué cette propriété et à quel prix ou pour quel montant?

4. Le terrain sert-il encore aux fins pour lesquelles il a été acheté? Sinon, la Couronne le gardera-t-elle et le mettra-t-elle à la disposition de ses anciens propriétaires ou locataires?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de la correspondance échangée entre F. P. Varcoe, sous-ministre de la Justice, John J. Robinette, écuyer, c.r., et l'honorable Leslie Blackwell, c.r., procureur général de l'Ontario, dans l'affaire: Le Roi vs Pochon, French et Pregel relativement à des accusations d'entente délictueuse en vue de frauder l'*Eldorado Gold Mines Limited.*

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1095, approuvé le 25 mars 1947: pourvoyant à une dépréciation double du taux normalement autorisé à l'égard des entreprises de logements destinés à être loués ainsi qu'à l'égard des fournitures qui y ont été aménagées, s'ils ont été construits ou acquis durant une période spécifiée, et approuvés par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. *a*) Quel a été le prix de détail maximum le plus élevé autorisé, par livre, pour le fromage vendu au Canada pour les fins domestiques, au cours de l'année terminée en décembre 1946? *b*) Quel a été, subventions comprises, le prix le plus élevé, que le gouvernement canadien a payé la livre, pour le fromage acheté aux termes de l'Accord sur le fromage avec le Royaume-Uni au cours de la même année?

2. Du fromage produit au Canada au cours de l'année terminée en décembre 1946, quelle proportion *a*) a été vendue au Canada pour les fins domestiques; *b*) a été achetée par le gouvernement en vue d'être exportée au Royaume-Uni; *c*) a été exportée à d'autres pays que le Royaume-Uni?

3. Du fromage consommé au Canada au cours de l'année terminée en décembre 1946, quelle proportion était produite *a*) au Canada; *b*) aux Etats-Unis; *c*) dans d'autres pays?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—Quels sont les contrats présentement en vigueur pour la construction de maisons destinées à être parachevées en 1947, et combien construira-t-on d'unités de logements en vertu de ces contrats, pour *a*) la *Wartime Housing Limited*, *b*) l'*Integrated Housing*, *c*) l'administration des terres destinées aux anciens combattants, *d*) la *Housing Enterprises Limited*?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de la dernière guerre, le gouvernement a-t-il construit une ligne téléphonique entre Sainte-Anne des Monts et la Rivière-au-Renard, le long du littoral de la Gaspésie?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le coût?

3. Cette ligne téléphonique a-t-elle été vendue directement ou par l'entremise de la Corporation des biens de guerre?

4. Dans l'affirmative, à qui et pour quel prix?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars 1947,—Etat montrant:—1. De quels pays a-t-on importé du sucre brut de canne au Canada au cours de la période du 1er septembre 1945 au 31 août 1946?

2. Combien de livres de sucre brut de canne à 96° a-t-on importées au Canada de chacun de ces pays au cours de la période du 1er septembre 1945 au 31 août 1946 inclusivement?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de l'Office national du Film du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1946.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 72 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Conférence des Mennonites au Canada".—M. *Tucker.*

Bill No 73 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*".—M. *Cleaver.*

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice;

M. Mackenzie propose, pour M. Claxton,—Que lesdits amendements soient maintenant agréés.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné, sur une motion de M. Pearkes.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	Benidickson,	Black (Yukon),	Bowerman,
Archibald,	Bentley,	Blackmore,	Bradette,
Argue,	Bertrand (Laurier),	Blanchette,	Bradshaw,
Arsenault,	Bertrand (Prescott),	Boivin,	Breithaupt,
Baker,	Black (Châteauguay-Huntingdon),	Bonnier,	Bridges,
Beaudoin,	Black (Cumberland),	Boucher,	Brooks,
Belzile,		Bourget,	Brown,

Brunelle,
Bryce,
Burton,
Cardiff,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Chevrier,
Church,
Cleaver,
Cloutier,
Cockeram,
Coldwell,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Drope,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Maison-neuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Green,
Hallé,
Harkness,
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Herridge,
Hlynka,
Homuth,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Lafontaine,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Brantford),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Michaud,
Miller,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Murphy,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Pearkes,
Pinard,
Probe,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Rowe,
St-Laurent,
Senn,
Shaw,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Stokes,
Strum, Mme.
Timmins,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—180.

CONTRE:

Messieurs

Dorion,
Hamel,
Héon,
LaCroix,
Pouliot,
Raymond (Beauharnois-Laprairie)—6.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 26 MARS 1947

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

25 mars 1947.

Membres de la Chambre des communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse à mon Discours à l'ouverture du Parlement, et je désire vous en remercier sincèrement.

ALEXANDER DE TUNIS.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, savoir:

Bill No 74 (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Lindsay Mackey Dietz".

Bill No 75 (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Dean Michaels".

Bill No 76 (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Michael".

Bill No 77 (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Hemlein".

Bill No 78 (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Jessop Croker".

Bill No 79 (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Lazar Nadigel".

Bill No 80 (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Clare Lynch Layton".

Bill No 81 (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Alfred Nall".

Bill No 82 (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliette-Adrienne Labrosse Renaud".

Bill No 83 (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Isabel Dalton Ryan".

Bill No 84 (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Elkin Steinman".

Bill No 85 (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Escott Vipond".

Bill No 86 (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alison McKinnon Palmer".

Bill No 87 (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wighton".

Bill No 88 (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Garcin Coffin".

Bill No 89 (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bea Helen Taffert Levin".

Bill No 90 (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie King Moorhouse".

Bill No 91 (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Edgar McVetty".

Bill No 92 (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred John Holton".

Bill No 93 (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Howell MacDonald Brown".

Bill No 94 (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henrietta Elizabeth Forde Norrie".

Bill No 95 (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Cartier".

Bill No 96 (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lillian McCorkell Baldwin".

Bill No 97 (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Wylie Bannister".

Bill No 98 (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Goldberg Cohen".

Bill No 99 (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Harding Breeze".

Bill No 100 (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie MacFarlane Boyle Smith".

Bill No 101 (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Jaeggin".

Bill No 102 (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Adams".

Bill No 103 (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Theophilus Philips".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 8, Loi modifiant la Loi sur l'inspection et la vente, 1938, avec les amendements qui suivent:

1. *Page 1, lignes 8 et 9.* Retrancher l'alinéa *a)* de la nouvelle clause 12A, et renuméroter en conséquence les alinéas subséquents.

2. *Page 1, ligne 10.* Aux mots "tout produit", substituer "le produit écangué".

3. *Page 1, lignes 15 à 18 inclusivement.* Supprimer la clause 12B et substituer la suivante:

"12B. Nul ne doit

a) exporter du Canada; ou

b) envoyer, expédier, prendre, emporter ou transporter, ou faire envoyer, expédier, prendre, emporter ou transporter, d'une province à une autre, de la filasse de lin, à moins qu'elle ne soit inspectée, classée, marquée ou désignée, et étiquetée en conformité des règlements établis sous l'autorité de la présente Partie."

4. *Page 2, ligne 2.* Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française du bill.

5. *Page 2, lignes 6 et 7.* Supprimer les mots "et sans autre preuve en l'espèce".

6. *Page 2, lignes 16 et 17.* Supprimer les mots "et d'au moins cinquante dollars".

7. *Page 2, ligne 18.* Aux mots "cette amende et cet emprisonnement", substituer "l'amende et l'emprisonnement".

M. Brown, du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire l'étude et l'examen de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C., 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité sollicite l'autorisation de retenir les services d'un avocat-conseil.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Fleming remplace celui de M. Rowe comme membre du comité permanent des Comptes publics.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on imprimé d'exemplaires du rapport de la commission royale chargée de faire enquête sur les faits concernant la divulgation de renseignements confidentiels aux agents d'une puissance étrangère?

2. Combien en a-t-on distribué d'exemplaires?

3. Combien en reste-t-il d'exemplaires en la possession de l'Imprimeur du Roi ou de tout ministère du gouvernement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on vendu la compagnie *Canadair Limited?*

2. Dans l'affirmative, quel en a été l'acheteur, à quel prix et à quelles conditions?

3. Quand *Canadair* a-t-elle commencé la fabrication ou le montage des avions?

4. Combien y a-t-on construit d'avions, en en donnant le nom et le modèle de chacun, chaque mois, depuis le commencement des opérations de fabrication?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de l'année 1946, quel était le montant total payé pour des appels téléphoniques interurbains par chaque ministère ou organisme du gouvernement, y compris les corporations de la Couronne?

2. Quel contrôle ou surveillance existe-t-il dans chaque ministère au sujet de ces appels?

3. Au cours de l'année 1946, quel était le montant total déboursé pour les télégrammes et les câblogrammes par chaque ministère ou organisme du gouvernement, y compris les corporations de la Couronne?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on *a*) imprimé, *b*) distribué d'exemplaires du rapport de la commission royale d'enquête sur l'espionnage?

2. Combien a-t-on distribué d'exemplaires de ce rapport à d'autres pays?

3. Quel a été le coût total de l'impression et de la distribution de ce rapport?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de chaque accord sur l'exportation de produits agricoles conclu avec le Royaume-Uni de 1939 au 31 janvier 1947.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de commissions scolaires royales ont été nommées par le gouvernement depuis le 23 octobre 1935?

2. Quels étaient les membres de chaque commission?

3. Quel était le coût total de chaque commission?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et pétitions adressées au gouvernement par la Ligue des libertés civiles: *a*) protestant contre les poursuites intentées au lieutenant-colonel George Alexander Drew et à M. René Chaloult pour de prétendues infractions aux Règlements concernant la défense du Canada; *b*) demandant la mise en liberté de toute personne détenue sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 6444 du 6 octobre 1945, ou de tout autre arrêté en conseil subséquent relatif à l'espionnage ou à toute infraction à la Loi sur les secrets officiels, et protestant contre ces arrêtés en conseil, et *c*) demandant d'accorder l'amnistie aux hommes appelés sous le régime de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, à compter du jour de la victoire en Europe en 1945.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Les parcs à bestiaux, à Churchill, sont-ils en bonne condition?

2. A-t-on aliéné aux forces américaines, au cours de la guerre, du matériel provenant de ces parcs?

3. Dans l'affirmative, à quelles conditions?

4. Le chemin de fer de la Baie d'Hudson est-il officiellement enregistré comme un réseau en construction?

5. La Commission canadienne des Transports a-t-elle compétence à l'égard des taux de transport sur le réseau du chemin de fer de la Baie d'Hudson?

6. Sinon, pour quelles raisons?

7. Le gérant général du chemin de fer de la Baie d'Hudson consacre-t-il tout son temps au service de ce réseau?

8. Combien circule-t-il de trains, par semaine, entre Le Pas et Churchill?

9. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes demandant la création d'une commission royale en vue de faire enquête sur tout ce qui a rapport au chemin de fer et au port?

10. Quelles mesures ont été prises à la suite de ces requêtes?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du premier rapport de la Commission d'énergie atomique au Conseil de sécurité, en date du 30 décembre 1946.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. St-Laurent, ledit rapport est transmis pour étude au comité permanent sur les affaires extérieures.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quelle a été la production totale de papier-journal au Canada au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

2. Quelle a été la quantité de papier-journal exportée au Royaume-Uni au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

3. Le Royaume-Uni a-t-il obtenu tout le papier-journal qu'il réclamait pour son commerce?

4. Y a-t-il encore des commandes de papier-journal de la part du Royaume-Uni, qui n'ont pas encore été remplies?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quels frais de voyage et autres ont été versés par l'Office national du film au cours de chaque année, de 1940 à 1946 inclusivement, en donnant les détails relatifs aux personnes intéressées ainsi que les montants versés à chacune?

2. L'Office national du film a-t-il fait des dépenses, ou entrepris des travaux de prise de vues ou d'autres travaux, *a*) aux Etats-Unis d'Amérique, *b*) au Mexique et *c*) en Chine, au cours de chacune de ces années? Dans l'affirmative, pour quel montant et à qui a-t-on effectué des paiements?

3. Quelques-unes des dépenses mentionnées à la question précédente ont-elles été imputées à la contribution du Canada à l'UNRRA? Dans l'affirmative, quelles sommes pour chaque année?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—Qu'en a-t-il coûté au Canada pour rapatrier les civils canadiens des prisons et des camps de concentration du Japon?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1023, approuvé le 21 mars 1947: renouvellement d'une garantie, pour une période d'un an, à dater du 1er mai 1947, de bons du trésor de la province du Manitoba représentant une somme de $3.350.000.00 détenus par la Banque Royale du Canada.

Les questions suivantes, qui figurent au Feuilleton, sont changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en sont avertis, à savoir:

Par M. Lockhart—1. Combien de contrats pour la construction de maisons d'anciens combattants ont été octroyés par la *Wartime Housing Limited a*) à Niagara-Falls et dans les cantons avoisinants, *b*) à Welland et dans les cantons avoisinants, *c*) à St. Catharines et dans les cantons avoisinants?

2. Quand a-t-on commencé les travaux de construction dans ces entreprises de logements?

3. Combien de ces maisons sont parachevées et occupées, ou prêtes à être occupées, *a)* à Niagara-Falls ou dans les cantons avoisinants, *b)* à Welland ou dans les cantons avoisinants, *c)* à St. Catharines ou dans les cantons avoisinants?

4. Quel est le numéro du terrain, de la rue ou du plan de chaque unité qui a été parachevée?

5. Quel est le coût de construction, seulement, de chaque unité parachevée jusqu'à date?

6. Quel est le coût total de chaque unité parachevée jusqu'à date, y compris le terrain, les améliorations, les services et l'embellissement?

7. A-t-on parachevé jusqu'à date des contrats de vente à des anciens combattants?

8. Dans l'affirmative, *a)* à qui, *b)* à quel prix, *c)* à quel endroit, en donnant le numéro du terrain ou de la rue?

Par M. Webb—1. A-t-on déclaré comme biens de surplus l'édifice servant à l'hôpital militaire au centre d'entraînement de Brockville?

2. Dans l'affirmative, a-t-il été vendu?

3. A qui et à quel prix?

4. Le ministère de la Défense nationale ou la Corporation des biens de guerre a-t-il reçu des demandes en vue de l'achat de cet édifice?

5. Dans l'affirmative, quand et de la part de qui?

Par M. Church—1. Quel est le nom du commentateur responsable des déclarations sur la conférence entre le Dominion et les provinces ainsi que sur le budget de la province d'Ontario, contre lesquelles exception a été prise à la législature de l'Ontario?

2. Quand a-t-il été nommé et quels sont les autres postes qu'il occupe actuellement?

3. A quelles divisions du gouvernement a-t-il appartenu, quand, et quels ont été ou quels sont son salaire et autres dépenses?

4. Quelle mesure sera prise pour surveiller ces commentateurs de nouvelles ainsi que leurs textes?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Quelles sommes affecte-t-on actuellement à la suppression des passages à niveau au Canada?

2. Quel montant est affecté à la suppression des passages à niveau à travers le Canada comme travail de reconstruction après la guerre?

3. Quelle quote-part en retire la ville de Toronto et en vue de quelles entreprises?

Par M. Gladstone—Combien coûte par année l'administration des allocations familiales?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Copie du bilan de *Canadair Limited*, dont il est fait mention au paragraphe *c*, page 1586 de l'édition française des Débats du 20 mars 1947.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique née de la guerre, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1948, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 26 mars 1947.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1947, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 26 mars 1947.

Sur motion de M. Abbott, lesdits messages et budgets sont référés au comité des Subsides.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 27 MARS 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du greffier des pétitions qui a examiné les pétitions suivantes présentées le 26 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare qu'en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement le délai étant expiré pour recevoir des pétitions, celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

De Georges-Charles-Joseph Forget, de Montréal, P.Q., époux de Geneviève Bougie Forget.—M. *Maybank.*

De Thelma Lillian Dalton Hilger, alias Goernert, épouse de Henry Gustav Hilger, alias Goernert, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Edith Oberfeld Mintz, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de David Mintz, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ethel Florence Rhodes, alias Crowdy Pompetti, alias Basto, épouse de Gabrielle Pompetti, alias Basto, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Zenobia Perrow Broadbent Emond, épouse de Victor-Joseph Emond, d'Aylmer, P.Q.—M. *Maybank.*

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on établi de bureaux de district et de région au Canada sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Où sont-ils situés?

3. Quels sont les noms de tous ceux qui, de quelque façon que ce soit, sont à l'emploi de chaque bureau de district ou de région, et quel est leur travail et leur traitement?

4. Quel est le total des frais d'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, depuis son entrée en vigueur jusqu'au 28 février 1947?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Brochure publiée par le ministère de la Reconstruction et de l'approvisionnement, Ottawa, intitulée: "Prévisions des immobilisations par les entreprises canadiennes pour 1947 au pays".

Et aussi,—Brochure publiée par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, Ottawa, intitulée: "Perspectives de production des matériaux de base et de construction au Canada en 1947".

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien en a-t-il coûté en tout pour amener les immigrants polonais au Canada, depuis janvier 1946, y compris le transport, la nourriture, les soins médicaux, l'hospitalisation, le placement et l'administration?

2. Quelle portion de ces dépenses a été payée par le Canada?

3. Combien d'immigrants britanniques sont entrés au Canada depuis janvier 1946?

4. Combien de ces immigrants britanniques ont reçu une aide financière du gouvernement canadien?

5. Quel était le montant total qu'ils ont reçu?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947, —Etat montrant:—1. Quel est, à la date du 31 décembre 1946, le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des offices, commissions et corporations institués par l'autorité fédérale?

2. Quel est le montant total des traitements, salaires et allocations payés à ces employés au cours du mois de décembre 1946?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 967, approuvé le 18 mars 1947: modifiant les règlements de la Commission de contrôle du change étranger, statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 35 (3).

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Version française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Y a-t-il des citoyens des Etats-Unis d'Amérique qui détiennent un brevet d'officier dans la force permanente canadienne de la marine, de l'armée ou de l'aviation?

2. Dans l'affirmative, *a*) dans quelle division des services, *b*) quels sont leurs noms, *c*) quel est le grade de chacun, *d*) quelle est la durée de son service?

3. Ces Américains ont-ils fait une demande en vue de devenir citoyens canadiens?

4. Sinon, cela est-il nécessaire pour qu'ils demeurent dans le service?

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 74 (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Lindsay Mackey Dietz".—M. *Maybank*.

Bill No 75 (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Dean Michaels".—M. *Maybank*.

Bill No 76 (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Michael".—M. *Maybank.*

Bill No 77 (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Hemlein". —M. *Maybank.*

Bill No 78 (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Jessop Croker".—M. *Maybank.*

Bill No 79 (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Lazar Nadigel".—M. *Maybank.*

Bill No 80 (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Clare Lynch Layton".—M. *Maybank.*

Bill No 81 (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Alfred Nall".—M. *Maybank.*

Bill No 82 (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliette-Adrienne Labrosse Renaud".—M. *Maybank.*

Bill No 83 (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Isabel Dalton Ryan".—M. *Maybank.*

Bill No 84 (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Elkin Steinman".—M. *Maybank.*

Bill No 85 (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Escott Vipond".—M. *Maybank.*

Bill No 86 (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alison McKinnon Palmer".—M. *Maybank.*

Bill No 87 (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wighton". —M. *Maybank.*

Bill No 88 (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Garcin Coffin".—M. *Maybank.*

Bill No 89 (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bea Helen Taffert Levin".—M. *Maybank.*

Bill No 90 (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie King Moorhouse".—M. *Maybank.*

Bill No 91 (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Edgar McVetty".—M. *Maybank.*

Bill No 92 (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred John Holton".—M. *Maybank.*

Bill No 93 (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Howell MacDonald Brown".—M. *Maybank.*

Bill No 94 (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henrietta Elizabeth Forde Norrie".—M. *Maybank.*

Bill No 95 (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Cartier". —M. *Maybank.*

Bill No 96 (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lillian McCorkell Baldwin".—M. *Maybank.*

Bill No 97 (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Wylie Bannister".—M. *Maybank.*

Bill No 98 (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Goldberg Cohen".—M. *Maybank.*

Bill No 99 (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Harding Breeze".—M. *Maybank.*

Bill No 100 (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie MacFarlane Boyle Smith".—M. *Maybank.*

Bill No 101 (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Jaeggin". —M. *Maybank.*

Bill No 102 (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Adams".—M. *Maybank.*

Bill No 103 (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Theophilus Philips".—M. *Maybank.*

La question suivante, qui figure au Feuilleton, est changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en est averti, à savoir:

Par M. Bentley—1. Le gouvernement fédéral a-t-il placé des fonds dans l'usine de briquettes à Bienfait, Saskatchewan? Dans l'affirmative, quand et quelle somme?

2. Quel a été le coût total de cette usine?

3. A-t-on remboursé quelques-unes des sommes ainsi placées par le gouvernement fédéral?

4. A-t-on payé des intérêts au gouvernement fédéral à l'égard de ce placement?

5. Cette propriété a-t-elle été vendue?

6. Dans l'affirmative, *a*) à qui; *b*) quand; *c*) combien le gouvernement a-t-il reçu du produit de cette vente?

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique née de la guerre.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale résultant de la guerre, afin d'y prescrire que le gouverneur en conseil peut faire la nomination et fixer la rémunération des fonctionnaires, commis et employés nécessaires à l'exécution de tout arrêté ou règlement maintenu en vigueur par cette loi, et afin de statuer, de plus, que certains fonctionnaires, commis et employés peuvent continuer à remplir les fonctions auxquelles ils avaient été précédemment affectés.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'examen d'un certain projet de résolution afin de pourvoir à l'indemnisation d'une catégorie particulière d'employés de l'Etat.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir à l'indemnisation des employés de l'Etat qui ont perdu la vie ou qui ont été frappés d'invalidité dans un accident à la suite ou au cours de leur emploi, ou à la suite d'une maladie professionnelle causée par la nature de leur emploi, ainsi

qu'à l'indemnisation des personnes à la charge de ces employés. L'indemnité et les frais qui peuvent être octroyés, ainsi que les dépenses d'administration, seront acquittés à même le Fonds du revenu consolidé. Ladite mesure stipulera aussi que le ministre des Finances pourra obliger les patrons à payer l'indemnité octroyée à leurs employés ainsi que les dépenses d'administration.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Chevrier présente alors le Bill No 105, Loi concernant l'indemnisation des employés de l'Etat, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 56 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 28 MARS 1947

Prières.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 106 (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador".

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 16, intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1935 sur les brevets", et est convenu d'en faire rapport avec des modifications.

Il a été ordonné de faire réimprimer ledit bill avec ses modifications.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents du comité (Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 12) est annexé au présent rapport.

(Pour la copie des Procès-verbaux et des témoignages entendus, consulter l'Appendice No 2 des Journaux.)

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 11, Loi concernant les permis d'exportation et d'importation, et est convenu d'en faire rapport avec modifications.

Il a été ordonné de faire réimprimer ledit bill avec ses modifications.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents du comité (Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 13) est annexé au présent rapport.

(Pour copie des Procès-verbaux et des témoignages, consulter l'Appendice No 3 des Journaux.)

83171—17

M. Côté (*Verdun*), du comité spécial sur la "Loi des élections fédérales, 1938", dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit à 10 députés et qu'à cet effet l'application de la clause 3 de l'article 65 du Règlement soit suspendue;
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quel était le montant total des prêts octroyés par la Commission d'établissement de soldats aux anciens combattants de la première grande guerre de 1914-18?

2. De ces créances, quelle somme *a*) a été remboursée à la commission, *b*) a été annulée, *c*) est encore due?

3. Des fonds placés par la Commission d'établissement de soldats, quelle somme *a*) a été remboursée, *b*) a été affectée aux frais d'administration et *c*) aux frais de perception?

4. A la fin de l'année financière 1945-46 du gouvernement: *a*) Quel pourcentage et quel nombre des anciens combattants occupaient encore les terres que leur avait vendues la commission? *b*) De ceux-ci, combien avaient fait remise complète de leurs prêts? *c*) Combien étaient encore endettés envers la commission? *d*) Quel était le montant du solde de la créance? *e*) De ces colons, combien (i) possédaient une terre exceptionnellement bonne, (ii) n'avaient pas eu à souffrir de calamités, comme la grêle, la sécheresse, la gelée, etc.; (iii) avaient quelque autre source de revenus, comme un héritage?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Brochure émise par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, Ottawa, intitulé: "Recherches et préoccupations scientifiques au Canada—Dépenses par le gouvernement fédéral, 1938-1946".

Sur motion de M. Mackenzie, William Henry Golding, écuyer, député du district électoral de Huron-Perth, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il conclu une entente avec une société portant le nom de corps des Commissionnaires et chargée de fournir des gardiens pour les édifices du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quelles conditions cette organisation fournit-elle des gardiens et sur quelle base le ministère fédéral intéressé paie-t-il la société pour son travail?

3. Quels salaires ou traitements la société verse-t-elle au Corps pour remplir les fonctions actuelles de gardien?

4. Chaque homme appartenant à ce Corps doit-il verser un droit ou dépôt d'admission et acheter son propre uniforme?

5. La société effectue-t-elle des déductions de salaires, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

6. Les membres de ce Corps sont-ils assujettis à la Loi fédérale de l'assurance-chômage?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de personnes dans les services du gouvernement du Canada qui détiennent *a*) le poste de sous-ministre ou un rang égal, *b*) celui de sous-ministre adjoint ou un rang égal, *c*) celui de directeur de division ou un rang égal?

2. Combien de ces personnes, dans chaque catégorie, ont démissionné en vue d'accepter un poste en dehors des services du gouvernement au cours de l'année civile 1946?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Copie de toute correspondance, y compris les pétitions, télégrammes et résolutions, reçue par le ministère des Postes ou le ministère des Travaux publics, depuis le 1er janvier 1940, concernant l'immeuble du bureau de poste de Red Deer et le service postal à cet endroit.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quelques ministères du gouvernement fédéral ont-ils versé quelques montants à des conseils d'administration d'hôpitaux ou à des municipalités afin de les aider à payer les dépenses d'agrandissement d'hôpitaux?
2. Dans l'affirmative, quelles ont été les sommes versées dans chaque cas et où est situé chaque hôpital?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement canadien détient-il la propriété industrielle de la picrite? Sinon, qui détient cette propriété industrielle et à quelles conditions le gouvernement canadien l'a-t-il aliénée?
2. La production de la picrite se poursuit-elle actuellement à l'usine de Welland? Sinon, pendant quelle période de temps en a-t-on produit?
3. L'acte de vente de l'usine de Welland à la *North American Cyanamid Company* contient-il des clauses prévoyant une production déterminée tant à l'égard de la catégorie de produits qu'à leur quantité, ainsi que l'embauchage des ouvriers de temps de guerre dans ladite usine?
4. A quelle date et pendant combien de temps a-t-on produit du nitrate d'ammonium à l'usine de Welland, pendant que cette usine relevait de l'Etat?
5. Pendant cette période, combien le nitrate d'ammonium, produit à cette usine, se vendait-il *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis?
6. La *North American Cyanamid Company* produit-elle actuellement le nitrate d'ammonium? Dans l'affirmative, quel en est le coût, f. à b. à l'usine?
7. La *North American Cyanamid Company* est-elle la compagnie-mère ou la filiale de quelque autre compagnie canadienne? Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours du présent mois, combien de navires, à Portland, Maine, seront chargés de céréales canadiennes destinées outre-mer?
2. Quels sont les noms de ces navires et quelle quantité de céréales chacun transportera-t-il?
3. Les wagons qui ont transporté le blé canadien destiné à ces navires, à Portland, appartenaient-ils tous aux Chemins de fer nationaux du Canada, ou quelques-uns d'entre eux appartenaient-ils à des chemins de fer des Etats-Unis et, dans l'affirmative, combien?

M. Jean, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la liste des arrêtés en conseil visés par l'annexe de la Loi sur le maintien de mesures transitoires 1947.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de la récente guerre, a-t-on permis l'entrée, au Canada, de périodiques ou journaux sympathiques ou favorables au communisme?
2. Au cours de la récente guerre, a-t-on permis l'entrée, au Canada. d'un périodique appelé "*Narodna Volya*", publié à 524, rue Olive, Scranton, Pennsylvanie? En permet-on actuellement l'entrée?

La Chambre se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

Crédits 1947-48

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $190,921,733.56, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés, tels qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1948, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement, et qu'en plus la somme de $1,246,374.91, représentant un douxième du montant des postes Nos 15, 19, 120, 123, 124, 127, 137, 138, 160, 162, 163, 165, 175, 384, 387, 389, 485 et 489 du budget principal, et que la somme de $1,016,666.66, représentant un sixième du montant de chacun des différents item à être votés, tels qu'énumérés dans le budget supplémentaire pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soient octroyées à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948, les sommes suivantes soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada, à savoir:

1. La somme de $190.921,733.56, représentant un sixième du montant de chacun des item énumérés dans le budget principal pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1948.

2. La somme additionnelle de $1,246,374.91, représentant un douzième du montant de chacun des différents item du budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948, tels qu'énumérés dans la résolution agréée aujourd'hui par le comité des Subsides.

3. La somme de $1,016,666.66, représentant un sixième du montant de chacun des item énumérés dans le budget supplémentaire pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois, et agréées, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 107, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

AGRICULTURE

SERVICE ADMINISTRATIF

611	Administration—Crédit supplémentaire..	3,200 00
612	Division de la publicité et de la propagande—Crédit supplémentaire..	3,500 00
613	Contribution à l'Institut International d'Agriculture	76,000 00

SERVICES TECHNIQUES

614	Services techniques—Administration—Crédit supplémentaire	3,250 00

SERVICE DES MARCHÉS

615	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel—Crédit supplémentaire..	50,000 00

CRÉDIT SPÉCIAL

616	Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies—Administration—Crédit supplémentaire..	42,500 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

617	Traitements et dépenses imprévues de la Commission, y compris le président de la Commission du service civil et deux commissaires à $1,000 chacun, en supplément au chap. 22, S.R. 1927 et du poste 40 de l'annexe A de la Loi des subsides n° 6, 1946 pour la période du 1er janvier 1947 au 31 mars 1947—Crédit supplémentaire..	750 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

618	Administration—Crédit supplémentaire..	68,500 00
619	Bureau des passeports—Administration—Crédit supplémentaire..	20,000 00
620	Représentation du Canada aux conférences internationales à venir—Crédit supplémentaire..	125,000 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DU COMMONWEALTH

621	Commonwealth Communications Council..	6,100 00
622	Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies.. ..	201,000 00
623	Organisation internationale du Travail..	170,000 00

624	Organisation éducationnelle, scientifique et culturelle des Nations Unies..........	256,000 00
625	Commission internationale de l'aéronautique—Crédit supplémentaire..........	2,400 00
626	Comité international technique d'experts juridiques aériens..	1,200 00
627	Commission interalliée des réparations—Crédit supplémentaire..........	19,000 00
628	Comité intergouvernemental des réfugiés..........	8,400 00

FINANCES

CRÉDIT SPÉCIAL

629	Pour pourvoir aux déficits de certains comptes de la Commission canadienne du blé conformément aux garanties données par le Gouvernement du Canada selon les détails apparaissant dans le budget des dépenses	20,562,264 11

ASSURANCE

630	Frais de travaux dans l'intérêt de la prévention des incendies Crédit supplémentaire	500 00

TRAVAIL

631	Loi des rentes sur l'Etat—Pour autoriser le paiement à même le fonds des rentes sur l'Etat à l'acquéreur original de toutes les sommes reçues pour l'achat du contrat de rentes du gouvernement canadien No 38420 ainsi que de l'intérêt accru à raison de 3% par année en vue de l'annulation dudit contrat	1 00

LOI DE 1940 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

632	Contribution du gouvernement à la Caisse de l'assurance-chômage—Crédit supplémentaire	2,700,000 00

SERVICE LÉGISLATIF

LE SÉNAT

633	Administration générale—Crédit supplémentaire	5,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

634	Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire	71,500 00
635	Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire..........	34,000 00
636	Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles, ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou de lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor—Crédit supplémentaire	2,125 00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

637	Impressions du Parlement, y compris les salaires du personnel du service conjoint de la distribution—Crédit supplémentaire	80,000 00

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—	
638	Aéroports, routes, bâtiments et canalisation des eaux—Construction et améliorations—Bâtiments—Crédit supplémentaire	27,400 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

639	Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire ..	30,000 00

REVENU NATIONAL

DIVISION DES DOUANES ET DE L'ACCISE

640	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération des heures supplémentaires des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil, et immeubles et loyers temporaires —Crédit supplémentaire	211,000 00

DIVISION DE L'IMPÔT

641	Bureaux de district—Crédit supplémentaire..	191,000 00

POSTES

642	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire	150,000 00
643	Inspection et investigation—Crédit supplémentaire	30,000 00
644	Service ambulant—Crédit supplémentaire	250,000 00

ARCHIVES PUBLIQUES

645	Administration et services techniques—Crédit supplémentaire	7,270 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

646	*Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire..	15,000 00
647	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire..	30,000 00

TRAVAUX PUBLICS

648	Administration du ministère—Crédit supplémentaire..	4,000 00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

649	Administration de la division—Crédit supplémentaire.. ..	3,000 00
650	Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, ailleurs qu'à Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire..	100,000 00

Construction, réparations et améliorations d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

651	Brooklyn—Installation postale	4,500 00

Ontario

652	Toronto—Achat d'un édifice pour le ministère des Transports	30,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Construction et service des bassins de radoub, écluses, digues, etc.

653	Bateaux déblayeurs—Crédit supplémentaire	17,200 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

654	Digby—Réparations aux jetées—Crédit supplémentaire	1,300 00
	Louisbourg—Construction de quai	15,000 00

Ile du Prince-Edouard

655	Charlottetown—Reconstruction de quai et améliorations—Crédit supplémentaire	50,000 00
	Rocky Point—Reconstruction de quai—Crédit supplémentaire	4,800 00

Québec

656	Matane—Mur de soutènement	10,800 00

Manitoba

657	Mill Creek—Contribution à la reconstruction d'un barrage	3,600 00
	Selkirk—Contribution à la reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	50,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

658	Kaslo—Réparations au quai	2,000 00
	Galiano-Nord—Quai—Crédit supplémentaire	3,500 00
	Ucluelet-Ouest—Améliorations du quai—Crédit supplémentaire	2,200 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

Service télégraphique et téléphonique—Exploitation et entretien

659	Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles—Crédit supplémentaire	12,000 00

Reconstruction, réparations et améliorations

660	Leamington—Pelee Island, Ontario—Paiement d'un matériel de radiotéléphonie fourni en 1940-1941	6,200 00
661	Whitefish Falls—Killarney, Ontario—Reconstruction de la ligne téléphonique	9,000 00
662	Provinces Maritimes et Bas Saint-Laurent—Crédit supplémentaire	9,600 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

PENSIONS ET AUTRES BÉNÉFICES

663	Pour dédommager les membres de la Royale Gendarmerie à Cheval du Canada pour les blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions—Crédit supplémentaire.. ..	240 00

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

664	Administration—Crédit supplémentaire..	22,875 00
665	Division de la naturalisation—Crédit supplémentaire..	11,185 00
666	Loi de la tempérance du Canada—Crédit supplémentaire. ..	3,750 00
667	Division de la citoyenneté—Crédit supplémentaire..	1,892 00

DIVISION DES BREVETS ET DU DROIT

668	Contribution à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques—Crédit supplémentaire	200 00

COMMERCE

SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS

Services locaux et l'est

669	Service entre Campobello, N.-B. et Lubec, Maine—Crédit supplémentaire	2,000 00
	Service d'hiver entre Chester et Tancook Island—Crédit supplémentaire	200 00
	Service entre Deer Island, Campobello Island et St-Andrews	500 00

OFFICE FÉDÉRAL DU TOURISME

670	Pour promouvoir le tourisme au Canada—Crédit supplémentaire	175,000 00

TRANSPORTS

SERVICE DE MARINE

671	Navires du Service de la Marine, y compris les brise-glace—Entretien, exploitation et réparations—Crédit supplémentaire	141,219 14
672	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris les allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire	14,400 00
673	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire	14,075 00
674	Quote-part du Canada pour la Patrouille des glaces de l'Atlantique nord—Crédit supplémentaire	1,000 00
675	Divers services concernant la navigation et le transport maritime—Crédit supplémentaire	2,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

676 Détroit de Canso—Levés et investigations—Crédit supplémentaire 7,000 00

677 Loi des taux des transports des marchandises dans les provinces Maritimes—

Crédit supplémentaire en plus de la somme de $3,042,000 déjà votée, pour autoriser et solder, au besoin, pendant l'année financière 1946-47, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la dmande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite Loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1947, sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite Loi) des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire 867,878 07

678 Montant additionnel en excédant de la somme de $900,000 déjà affecté pour autoriser et solder au besoin pendant l'année financière 1946-47, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au Ministre des transports, à la demande de ce dernier; occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre le taux de tarif et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite Loi) sur toutes les marchandises transportées en l'année civile 1946 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada and Gulf Terminal Railway; Canadian Pacific Railway, y compris Fredericton and Grand Lake Coal and Railway Company, et New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney and Louisburg Railway; Temiscouata Railway Company—Crédit supplémentaire.. 100,000 00

GÉNÉRALITÉS

679 Pour permettre la contre-passation d'écritures dans le compte des approvisionnements du ministère des Transports et dans le compte des recettes casuelles des années antérieures au sujet de certains postes dont il a été tenu compte dans l'inventaire initial des approvisionnements du ministère des Transports par la suite déclarés sans valeur pour les fins du compte des approvisionnements du ministère des Transports 108,120 29

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Commission canadienne des pensions—

680	Frais d'administration, y compris le président de la Commission canadienne des pensions à $1,000 par année et du président adjoint à $500 par année en supplément au chap. 62 des Statuts de 1946, pour la période du 1er janvier 1947 au 31 mars 1947—Crédit supplémentaire	375 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

DÉFICITS

TRANSPORTS

681	Montant additionnel en excédent de la somme de $707,000 déjà votée, pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1946-47 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du P.-E. au cours de l'année civile 1946—Crédit supplémentaire.	180,964 25
682	Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1946-47 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) au cours de l'année civile 1946, mais à l'exclusion des sommes imputées sur la Part de propriétaire du Réseau des chemins de fer Nationaux, tel que défini au chapitre vingt-deux des Statuts du Canada, 1937:	
	Chemins de fer Nationaux du Canada, à l'exclusion des lignes de l'Est. $1,300,020 24	
	Lignes de l'Est. 7,661,550 25	8,961,570 49

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

683	Pour verser au Conseil des ports nationaux les montants ci-après spécifiés et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1946, dans l'exploitation des ports suivants	
	Québec.	13,951 44
	Churchill—Crédit supplémentaire.	16,081 11

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

Commission des prix et du commerce en temps de guerre—

684 Corporation de la stabilisation du prix des denrées—Crédit supplémentaire 10,000,000 00

685 Commission canadienne de la laine, Limitée.......... 540,673 64

686 Avances à la Commission canadienne du blé pour paiements aux minotiers et autres fabricants de produits du blé—Crédit supplémentaire.......... 8,000,000 00

687 Pour approuver le transport au gouvernement italien, moyennant son engagement de racheter les lires militaires alliées émises aux forces canadiennes, d'une somme de $3,900,000, à même le total crédité au compte d'ordre des lires militaires alliées, en attendant le rachat ou le règlement des lires reçues de la Commission de contrôle alliée, les crédits audit compte ayant déjà été imputés en tant que dépenses pour les forces canadiennes sous le régime des Lois des crédits de guerre, et pour approuver la fermeture dudit compte et le transport du solde au Fonds du revenu consolidé à titre de remboursement des dépenses d'années précédentes.......... 1 00

TRAVAIL

Formation professionnelle—

688 Formation professionnelle pour les membres licenciés des forces armées du Canada, y compris les engagements inexécutés des années précédentes—Crédit supplémentaire.......... 750,000 00

689 Pour pourvoir aux dépenses de transport des membres des forces armées qui ont obtenu un congé pour travailler aux récoltes sous l'autorité du décret C.P. 96/7505 du 17 septembre 1944.......... 2,000 00

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

690 Déplacement général de main-d'œuvre aux industries et à l'agriculture—Crédit supplémentaire.......... 100,000 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

691 Ordonnances et règlements statutaires—Application—Crédit supplémentaire.......... 1,000 00

TRANSPORTS

692 Pour pourvoir aux aménagements et aux opérations sous l'administration du Directeur des marins marchands, et pour autoriser le paiement au Fonds d'assurance-chômage des contributions à certains marins marchands ayant droit de profiter de la partie IV de la Loi de 1946 sur l'assurance-chômage, en vertu des règlements approuvés par le gouverneur en conseil et tel qu'il est prévu au poste n° 620 du budget des dépenses—Crédit supplémentaire.. 1 00

SERVICE DE LA MARINE

693 Pour pourvoir au paiement au Fonds du revenu consolidé d'une somme accordée à Patrick Edward Myrick, sous le régime des Règlements d'indemnisation des employés de l'Etat (1942) de Terre-Neuve.................. 3,800 00

GÉNÉRALITÉS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Port d'Halifax—

694 Reconstruction des locaux de l'Immigration dans le hangar 21—Crédit supplémentaire............. 3,000 00

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1947, la somme de $55,839,512.54 soit octroyée à même les Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 108, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A sept heures et quart du soir, M l'Orateur déclare la séance levée jusqu'à huit heures et demie aujourd'hui.

Huit heures et demie du soir.

La Chambre s'étant de nouveau réunie;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé les deux bills suivants:

Bill No 107, Loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Bill No 108, Loi octroyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière qui se termine le 31 mars 1947.

M l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 28 mars 1947.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à huit heures et demie ce soir, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu de l'honorable juge Patrick Kerwin, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend alors à la salle du Sénat, et une fois de retour;

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937.

Loi modifiant la Loi des engrais chimiques.

Loi concernant les payements supplémentaires applicables à des contrats de poste rurale et de transport postal par voie de terre.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948.

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

La Chambre s'ajourne alors à 8 heures 58 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 31 MARS 1947

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, savoir:

Bill No 109, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Alsop Mackenzie".

Bill No 110, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Crawford Kirk".

Bill No 111, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Thomas Jackson".

Bill No 112, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Wright".

Bill No 113, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Sherpitis Morganti".

Bill No 114, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Omer Montpetit, junior".

Bill No 115, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Robinson".

Bill No 116, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Cote Truax".

Bill No 117, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Netta Cheyne Lee".

Bill No 118, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Letovsky Silverman".

Bill No 119, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Coleman Stuart".

Bill No 120, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Vesta Fields Hollenbeck".

Bill No 121, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Kuznetz Lesser".

Bill No 122, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexander Oswald Mercier".

Bill No 123, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Maturjiw, autrement connu comme Michal Matwijow".

Bill No 124, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenie Beatrice Smith Ricketts".

Bill No 125, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Charlotte Kelly Smith".

Bill No 126, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Louise Thomas Bleakney".

Bill No 127, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenia Drake Armstrong Newell".

Bill No 128, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Aileen MacKeage Fewtrell".

Bill No 129, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Marie Elliott McGrath".

Bill No 130, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Nellie McGurk Stone".

Bill No 131, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cipoire Segall Wurmbrand".

Bill No 132, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De James Arthur Ablett, de Montréal, P.Q., époux d'Irene Margaret Palmer Ablett.

De Sydney Beaver, de Montréal, P.Q., époux de Marie Stella Splourde Beaver.

D'Ursula Catherine Tetreau Black, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Somerville Black.

D'Agnes Mary Dowd Brown, de Knowlton, P.Q., épouse d'Ormonde Wellington Brown.

De Lilly Ingeborg Elizabeth Lindfors Crowhurst, de Mount Royal, P.Q., épouse de George Goodbody Crowhurst.

D'Evelyn Margaret Morrison Cryer, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward Howarth Cryer.

De Fern Catherine Kerr Ekins, de Montréal, P.Q., épouse de Frederick Harold Ekins.

De Mona Leah Vineberg Fisher, de Montréal, P.Q., épouse d'Herbert Julian Fisher.

D'Evelyn May McNaught Grandison, de Montréal, P.Q., épouse d'Oliver Richard Grandison.

De Dorothy Bradford Hurley, de Lachine, P.Q., épouse de Howard Densimore Hurley.

D'Eileen Francis Murphy Kerson, de Mount Royal, P.Q., épouse de Murray S. Kerson.

D'Olivier Pierre Bernard Lagueux, de Montréal, P.Q., époux de Mary Bridgit Smith Lagueux.

D'Aline Theoret Larose, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Larose.

D'Olive Lever Sanborn Lead, de Montréal, P.Q., épouse de Harry Dickinson Lead.

De Marie-Irène Joly Martineau, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Charles-Auguste Martineau.

De Ruby Campbell Matts, de Verdun, P.Q., épouse de John Peter Matts.

De Thomas Walter John Moon, de Montréal, P.Q., époux d'Inger Maria Barentson Moore.

De Hazel Mair Grant Rubin, de Montréal, P.Q., épouse d'Allan Rubin.

De Harold Swann, de Montréal, P.Q., époux de Virginia Frances Carney Swann.

De Betty Gertrude Bernstein Schreiber, d'Outremont, P.Q., épouse de George Gordon Schreiber.

De Gladys Kathleen Wilkins Todd, de Montréal, P.Q., épouse de Richard James Todd.

De Goldie Slovinsky Tkatch, de Montréal, P.Q., épouse d'Harry Tkatch.

D'Esther Cole Zeesman, de Montréal, P.Q., épouse de Philip Zeesman.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la deuxième partie de la première réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New-York, Etats-Unis d'Amérique, du 23 octobre au 15 décembre 1946.

Par consentement, sur motion de M. St-Laurent ledit rapport est transmis pour étude au comité permanent des Affaires extérieures.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1166, approuvé le 31 mars 1947: révoquant toutes les ordonnances et tous les règlements établis par le Gouverneur en conseil et encore en vigueur le 31 mars 1947 en vertu des dispositions de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, avec les exceptions suivantes:

a) Les ordonnances et les règlements du Gouverneur en conseil énumérés aux annexes A et B de cet arrêté en conseil;

b) Les ordonnances et les règlements du Gouverneur en conseil relatifs à la nomination ou à la rémunération de toute personne engagée pour l'administration de ces ordonnances ou règlements qui figurent aux annexes A et B de cet arrêté en conseil.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Copie du contrat entre le gouvernement et la *Dominion Coal Company* en vertu duquel les pertes subies par cette compagnie sont payées par le gouvernement fédéral.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, S.R.C., 1927, chapitre 165, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1113, approuvé le 27 mars 1947: transférant le contrôle et l'administration de cette partie du service public actuellement employé dans la division des recherches et de l'expansion du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements au Conseil national des recherches.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—De 1925 jusqu'à la fin de 1946, quelle aide financière a été accordée par tout ministère du gouvernement à chaque exploitant particulier de charbon, au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse, sous forme *a*) de subvention, *b*) de prime, *c*) d'octroi et *d*) sous toute autre forme?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien de services de poste rurale sont en opération dans le comté de Chicoutimi?

2. Quel est le nom de chaque courrier?

3. Quel est le salaire de chacun?

4. Quelle distance chaque courrier doit-il parcourir pour s'acquitter de son travail?

5. A quelle date expire chacun des contrats?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars 1947,—Etat montrant:—1. Copie de tous rapports, correspondance et autres documents reçus par le ministère des Finances, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date, relativement à la demande d'augmentation de subventions à l'égard du charbon américain importé dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

2. Etat indiquant les noms des compagnies en Nouvelle-Ecosse à qui une telle subvention a été versée.

3. Copie des premières ententes relatives aux subventions entre les marchands de gros en Nouvelle-Ecosse et le gouvernement fédéral.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Modifications aux ordonnances royales pour le gouvernement du Service naval canadien de Sa Majesté, en date du 24 mars 1947, en conformité de l'article 40 de la Loi du Service naval, 1944.

Sur motion de M. Brown, le deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour poursuivre et compléter l'examen et l'étude de la Loi des Indiens, déposé en Chambre le 26 mars courant est agréé.

M. St-Laurent, pour M. Mackenzie King, propose,—Que lundi, le 31 mars courant, et subséquemment chaque jour où la Chambre siègera, jusqu'à lundi le 28 avril prochain inclusivement, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions et les avis de motions pour la production

de documents, et sauf les mardis et les vendredis, de huit à neuf heures du soir, les bills privés et publics, et que les dispositions de l'article 15 du Règlement soient suspendues à cet effet.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. LaCroix, appuyé par M. Pouliot, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 133, Loi modifiant le Code criminel (organisations illégales), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador".

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fair—1. Au cours de la période du 1er janvier 1941 au 1er mars 1947, quelles quantités de blé ont été fournies aux distillateurs canadiens?

2. A quel prix, le boisseau, a-t-on vendu ce blé?

3. Le gouvernement canadien a-t-il aidé à défrayer le prix d'achat par l'octroi de subvention?

4. Dans l'affirmative, quel était le montant de cette aide?

5. Pour quelle raison a-t-on accordé cette aide?

Par M. Fair—1. Au cours de chaque année financière, depuis 1939-40 jusqu'à 1945-46, combien de cultivateurs ont été assujettis à l'impôt sur le revenu?

2. Combien ont remis des rapports, dans chaque province, au cours de la période susmentionnée?

3. Quel est le montant *a*) imposé, *b*) perçu, dans chaque province, au cours de chaque année de la période précitée?

Par M. Nicholson—1. Au cours de l'année 1939 et de chaque année subséquente pour laquelle on possède une statistique, quelles substances pouvant être utilisées dans les denrées alimentaires ont été affectées *a*) aux distilleries, *b*) aux brasseries, *c*) aux fabriques de vin, ou ont été utilisées par celles-ci, et en quelles quantités?

2. Quelle a été l'efficacité des règlements de temps de guerre, édictés le 16 décembre 1942, dont le but avoué était de diminuer la quantité des boissons alcooliques: spiritueux, bière et vin, consommées au Canada? .

Par M. Zaplitny—1. Combien de nouveaux bureaux de poste le gouvernement a-t-il construits depuis le 1er janvier 1945?

2. Où ont-ils été construits?

3. Quel a été le coût de chacun?

4. Quelle était la recette brute de chacun de ces bureaux de poste à la date où a commencé la construction du nouvel édifice?

Par M. Church—1. Depuis l'étude des crédits du ministère de la Santé nationale, lors de la dernière session, quelles dispositions le gouvernement a-t-il adoptées en vue de prendre des mesures de secours à l'égard des services de traitement et d'hospitalisation et des soins médicaux pour les Indiens, les Esquimaux et ceux qui habitent les districts éloignés du Canada, soit au nom du gouvernement fédéral, soit de concert avec les provinces ou les municipalités?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées à cet effet depuis cette date?

3. Une délégation du clergé ou des médecins a-t-elle récemment rencontré le Cabinet et quelle réponse, le cas échéant, a-t-elle reçue du gouvernement?

Par M. Church—1. A-t-on pris quelque mesure, depuis la dernière session, en vue d'accorder la Médaille des volontaires aux membres du Corps des pompiers canadiens outre-mer?

2. A-t-on pris d'autres mesures en vue de leur accorder l'égalité de statut comme on l'a fait à ceux qui ont servi dans les forces au cours de la dernière guerre?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie des instructions adressées aux évaluateurs de l'impôt sur le revenu des agriculteurs, au cours de chacune des années financières, de 1939-40 à 1945-46.

Par M. Zaplitny—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1946, entre le ministère de la Reconstruction et toutes personnes ou associations, relativement à l'Ecole d'aviation militaire No 10 et aux terrains d'atterrissage de secours à Dauphin, Manitoba.

Le Bill No 105, Loi concernant l'indemnisation des employés de l'Etat, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des modifications, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 26, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux";

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Nicholson propose, appuyé par M. Knowles:

Que l'on supprime tous les mots après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"ce bill ne soit pas lu immédiatement une deuxième fois mais qu'il soit résolu que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait envisager l'à-propos de prendre des dispositions afin de soumettre la vérification des comptes des Chemins de fer nationaux du Canada à l'Auditeur général du Canada".

Après plus ample discussion, ladite motion d'amendement est mise aux voix et elle est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,	Gibson (Comox-Alberni),	Low,	Sinclair (Vancouver-Nord),
Bentley,	Jaenicke,	McCuaig,	Stewart (Winnipeg-Nord),
Bryce,	Knight,	MacInnis,	Strum, Mme.
Campbell,	Knowles,	McKay,	Zaplitny—20.
Castleden,	Kuhl,	Nicholson,	
		Probe,	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bracken,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Cardiff,
Casselman,
Charlton,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Cockeram,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Drope,
Emmerson,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hackett,
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Hodgson,
Homuth,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Jutras,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McIvor,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mutch,
Parent,
Pearkes,
Pouliot,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Bruce),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Skey,
Stuart (Charlotte),
Timmins,
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winters—106.

Et la motion principale, alors mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, et l'étude en comité plénier en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et sept minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 1er AVRIL 1947

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 31 mars par M. Ross (*St. Paul's*), à savoir:

De *The Canadian Council of the Girl Guides Association,* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi le constituant en corporation; et qu'il a constaté, en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement, que le délai étant expiré pour recevoir des petitions de ce genre, celle-ci ne peut être acceptée.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 31 mars, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que, d'après les dispositions de l'article 92 du Règlement, le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

D'Alexander Monteith, de Montréal, P.Q., époux de Vera Irene Price Monteith.—M. *Croll.*

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quelles sommes le gouvernement a-t-il perçues en taxes à l'égard des paris mutuels aux courses de chevaux, y compris les courses de chevaux attelés, au Canada, au cours des années 1945 et 1946?

2. Quels sont les noms des pistes et des associations de courses et quelles sommes a-t-on perçues de chacune?

3. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour percevoir cette taxe?

4. A quelles pistes ou associations de courses le gouvernement accorde-t-il des subventions?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Copie de toute correspondance échangée, depuis le 15 janvier 1947 jusqu'à date, entre le ministre de la Défense nationale ou les fonctionnaires de ce ministère et toute autre personne, relativement au projet de congédiement des employés civils de l'arsenal maritime de Sa Majesté à Halifax.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947, —Etat montrant:—1. Des véhicules-automobiles, possédés ou entreposés par quelque division des services armés du Canada, ont-ils été transférés de dépôts ou d'entrepôts dans la ville d'Ottawa ou dans un rayon de dix milles de cette ville à d'autres dépôts ou entrepôts en Ontario?

2. Dans l'affirmative, *a*) combien de véhicules ont été transférés par chaque ministère, *b*) à quels endroits ces véhicules ont-ils été transférés?

3. Quelques-uns des véhicules ci-haut mentionnés ont-ils été transférés à la Corporation des biens de guerre?

4. Dans l'affirmative, quel était le modèle et le nombre de ces véhicules?

Sur motion de M. Côté (Verdun), le premier rapport du comité spécial de la Loi des élections fédérales, 1938, présenté à la Chambre le vendredi, 28 mars dernier, est agréé.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 109 (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Alsop Mackenzie".—M. *Maybank*.

Bill No 110 (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Crawford Kirk".—M. *Maybank*.

Bill No 111 (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Thomas Jackson".—M. *Maybank*.

Bill No 112 (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Wright".—M. *Maybank*.

Bill No 113 (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Sherpitis Morganti".—M. *Maybank*.

Bill No 114 (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Omer Montpetit, junior".—M. *Maybank*.

Bill No 115 (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Robinson".—M. *Maybank*.

Bill No 116 (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Cote Truax".—M. *Maybank*.

Bill No 117 (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Netta Cheyne Lee".—M. *Maybank*.

Bill No 118 (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Letovsky Silverman".—M. *Maybank*.

Bill No 119 (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Coleman Stuart".—M. *Maybank*.

Bill No 120 (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Vesta Fields Hollenbeck".—M. *Maybank*.

Bill No 121 (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Kuznetz Lesser".—M. *Maybank*.

Bill No 122 (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexander Oswald Mercier".—M. *Maybank*.

Bill No 123 (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Maturjiw, autrement connu comme Michal Matwijow".—M. *Maybank*.

Bill No 124 (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenie Beatrice Smith Ricketts".—M. *Maybank.*

Bill No 125 (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Charlotte Kelly Smith".—M. *Maybank.*

Bill No 126 (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Louise Thomas Bleakney".—M. *Maybank.*

Bill No 127 (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droità Eugenia Drake Armstrong Newell".—M. *Maybank.*

Bill No 128 (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Aileen MacKeage Fewtrell".—M. *Maybank.*

Bill No 129 (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Marie Elliott McGrath".—M. *Maybank.*

Bill No 130 (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Nellie McGurk Stone".—M. *Maybank.*

Bill No 131 (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cipoire Segall Wurmbrand".—M. *Maybank.*

Bill No 132 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies".—M. *St-Laurent.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique née de la guerre;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Dorion soulève une question d'appel au Règlement sur le fait que la codification de bureau des arrêtés en conseil mentionnés à l'annexe du Bill No 104 n'a pas été imprimée en français, en violation de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du nord et de l'article 72 du Règlement qui pourvoient à l'usage de la langue française à la Chambre des communes, et que la Chambre, en conséquence, ne peut pas procéder à la deuxième lecture du bill.

M. l'Orateur décide que la codification de bureau a été distribuée aux députés à titre de renseignements mais n'a pas été déposée sur la Table du Greffier et ne fait pas partie du bill. La Chambre n'est pas invitée à se prononcer à son sujet dans le cas présent et la motion présentée à la Chambre porte seulement sur la deuxième lecture du bill qui, lui, a été imprimé dans les deux langues officielles. Il déclare que la question d'appel au Règlement n'est pas recevable et qu'il doit la déclarer irrégulière.

De cette décision M. Dorion en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Campbell,
Case,
Castleden,
Chevrier,
Church,
Claxton,

Cloutier,
Coldwell,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Douglas,
Drope,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hackett,
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Herridge,
Hodgson,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Knight,
Knowles,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Léger,
Lesage,
McCann,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Kootenay-Est),
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Probe,
Raymond (Wright),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Bruce),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme.
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winters,
Wright—120.

CONTRE:

Messieurs

Barrett,
Belzile,
Blair,
Bradshaw,
Cardiff,
Casselman,
Charlton,
Coyle,
Daniel,
Dorion,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Hamel,
Homuth,
Jackman,
Kuhl,
LaCroix,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McGregor,
Menary,
Merritt,
Pearkes,
Pouliot,
Power,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Ross (St. Paul's),
Rowe,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Timmins,
Webb,
White (Hastings-Peterborough)—42.

On reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ilsley: Que le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique née de la guerre, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Fleming, appuyé par M. Stirling, propose en amendement:

Que l'on supprime tous les mots après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"Tout en soulignant le fait que ledit bill porte sur certaines mesures dont la validité constitutionnelle est indifférente à l'existence d'un état d'urgence, comme les pensions de vieillesse et le traitement des anciens combattants dans le service civil, et qu'il touche à d'autres questions dont le Parlement ne doit s'occuper que dans les seuls cas d'urgence réelle ou possible; et bien que prête à appuyer toute législation sagement conçue relative à ces sujets,

La Chambre est irréductiblement opposée à l'adoption d'une mesure destinée à maintenir sans discrimination les pouvoirs discrétionnaires exercés par les offices qui existent à l'heure actuelle hors du contrôle du Parlement".

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, les bills de divorce sur division, et transmis pour étude à leurs comités respectifs:

Au comité permanent des Bills privés (avec la preuve recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement aux bills de divorce ci-après mentionnés), à savoir:

Bill No 28 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Nelson".

Bill No 29 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mackay Alderdice Johnstone".

Bill No 30 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Evans Auty".

Bill No 31 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lancit Weiss".

Bill No 32 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Montgomery Cooper".

Bill No 33 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Naomi Gomery McGee".

Bill No 34 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hazel Reid Koppel".

Bill No 35 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander King".

Bill No 36 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Proctor Clifford Neil".

Bill No 37 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Eden Lindsay".

Bill No 38 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Joslin".

Bill No 39 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Alberta Allan Derby".

Bill No 40 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy May Duff Hisey".

Bill No 41 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth McIntosh Barber".

Bill No 42 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lucy Brighten Burdon".

Bill No 43 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mae Ponman Newman".

Bill No 44 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Alice Mapston Calcutt Doak".

Bill No 45 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Housefield Blumstein".

Bill No 46 (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Loiseau Gaulin".

Bill No 47 (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe dit Robin Ricard".

Bill No 48 (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Geneder Lefkowitz".

Bill No 49 (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Joyce Joly Clark".

Bill No 50 (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi poun faire droit à Gertrude Helen Cayford Collins".

Bill No 51 (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis George Isaac Fellows".

Bill No 52 (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Maria Charlotte Alden McBride".

Bill No 53 (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Thompson Dorrance".

Bill No 54 (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Kathleen Balmfirth Little".

Bill No 55 (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Walter Woodall".

Bill No 56 (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Lilian Jaques Bowen".

Bill No 57 (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Jeanette Sibley Tirbutt".

Bill No 58 (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Norma Thompson Thornton".

Bill No 60 (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evangeline May Connelly Stervinou".

Bill No 61 (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Viola Olsson Ferguson".

Bill No 62 (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Ethel May Reich Macdonnell".

Bill No 63 (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Lippiatt".

Bill No 64 (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Butler Roberts Lambton".

Bill No 65 (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Margolese Smith".

Bill No 66 (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Elizabeth Hancock Thompson".

Bill No 67 (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Hodgson McRae Edwards".

Bill No 68 (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Aileen Copping Ladouceur".

Bill No 69 (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mildred Parnell Smellie".

Bill No 70 (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley".

Bill No 71 (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan".

Bill No 74 (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Lindsay Mackey Dietz".

Bill No 75 (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Dean Michaels".

Bill No 76 (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Michael".

Bill No 77 (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Hemlein".

Bill No 78 (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Jessop Croker".

Bill No 79 (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Lazar Nadigel".

Bill No 80 (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Clare Lynch Layton".

Bill No 81 (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Alfred Nall".

Bill No 82 (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliette-Adrienne Labrosse Renaud".

Bill No 83 (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Isabel Dalton Ryan".

Bill No 84 (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Elkin Steinman".

Bill No 85 (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Escott Vipond".

Bill No 86 (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alison McKinnon Palmer".

Bill No 87 (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wighton".

Bill No 88 (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Garcin Coffin".

Bill No 89 (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bea Helen Taffert Levin".

Bill No 90 (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie King Moorhouse".

Bill No 91 (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Edgar McVetty".

Bill No 92 (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred John Holton".

Bill No 93 (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Howell MacDonald Brown".

Bill No 94 (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henrietta Elizabeth Forde Norrie".

Bill No 95 (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Cartier".

Bill No 96 (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lillian McCorkell Baldwin".

Bill No 97 (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Wylie Bannister".

Bill No 98 (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Goldberg Cohen".

Bill No 99 (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Harding Breeze".

Bill No 100 (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie MacFarlane Boyle Smith".

Bill No 101 (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Jaeggin".

Bill No 102 (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Adams".

Bill No 103 (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Theophilus Philips".

Au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes:

Bill No 73, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite "*The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*".

Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 12, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers;

M. Church propose, appuyé par M. MacNicol,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Church.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ilsley pour la deuxième lecture du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et sur la proposition de motion de M. Fleming en amendement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*).

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 134, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivant, qu'il soumet à l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 135, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Olive Magdalene Allchin Clark".

Bill No 136, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Reid Murray".

Bill No 137, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Irwin Everitt Dixon".

Bill No 138, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Samuel Rosen".

Bill No 139, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Waselevsky Balakirsky".

Bill No 140, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Wener Finestone".

Bill No 141, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mary Sharp Chapman".

Bill No 142, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Wilson Bradshaw".

Bill No 143, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Amelia Dufty Rochet".

Bill No 144, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Ornstein Pfeffer".

Bill No 145, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Katz Delnick".

Bill No 146, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emilienne Grinsell Daoust".

Bill No 147, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hamilton Peck Stevenson".

Bill No 148, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Victoria Bellisle Page".

Bill No 149, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Beaver".

Bill No 150, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Wilkins Todd".

Bill No 151, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Jane Murray Hanko".

Bill No 152, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernadette Mayford Roy".

Bill No 153, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Irene Gertrude Preston Hastie".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 54 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 2 AVRIL 1947

Prières.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, 1946, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1098, approuvé le 1er avril 1947: règlements relatifs à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans la province du Manitoba, *a*) qui reçoivent des honoraires du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b*) à qui des honoraires sont encore dus et payables?

2. Quels montants ont été payés à chacun d'entre eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement au service du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, dans la province du Manitoba?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. A quelle date E. K. Williams, de Winnipeg, a-t-il été nommé conseiller juridique de la commission d'enquête sur l'espionnage?

2. Sur quelle base a-t-on calculé sa rémunération?

3. Le rapport de M. Williams sera-t-il rendu public et quand?

4. Est-ce qu'un membre du personnel du ministère des Affaires extérieures assistait aux séances de la Commission d'enquête sur l'espionnage? Dans l'affirmative, qui et à quel titre?

5. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il aidé à la préparation de quelque partie du rapport sur l'espionnage? Dans l'affirmative, de quelle partie?

83171—19½

6. Sur l'autorité de qui a-t-on permis la publication et la distribution du rapport de la Commission d'enquête sur l'espionnage avant le procès de ceux qui y étaient l'objet d'accusations?

7. Combien d'exemplaires du rapport a-t-on publiés, jusqu'à date, *a*) en anglais, *b*) en français?

8. Combien en a-t-il été distribué d'exemplaires, *a*) au Canada, *b*) en dehors du Canada?

9. A-t-on étudié l'à-propos de retirer le rapport de la circulation, vu l'acquittement de plusieurs personnes qui y étaient mentionnées?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1946, entre le ministère des Postes et tous particuliers ou groupements au sujet du bureau de postes à Garland, Manitoba.

Les bills suivants sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 134, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne".—M. *MacKinnon.*

Bill No 135, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Olive Magdalene Allchin Clark".—M. *Maybank.*

Bill No 136, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Reid Murray".—M. *Maybank.*

Bill No 137, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Irwin Everitt Dixon".—M. *Maybank.*

Bill No 138, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Samuel Rosen".—M. *Maybank.*

Bill No 139, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Waselevsky Balakirsky".—M. *Maybank.*

Bill No 140, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Wener Finestone".—M. *Maybank.*

Bill No 141, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mary Sharp Chapman".—M. *Maybank.*

Bill No 142, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Wilson Bradshaw".—M. *Maybank.*

Bill No 143, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Amelia Dufty Rochet".—M. *Maybank.*

Bill No 144, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Ornstein Pfeffer".—M. *Maybank.*

Bill No 145, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Katz Delnick".—M. *Maybank.*

Bill No 146, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emilienne Grinsell Daoust".—M. *Maybank.*

Bill No 147, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hamilton Peck Stevenson".—M. *Maybank.*

Bill No 148, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Victoria Bellisle Page".—M. *Maybank.*

Bill No 149, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Beaver".—M. *Maybank.*

Bill No 150, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Wilkins Todd".—M. *Maybank.*

Bill No 151, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Jane Murray Hanko".—M. *Maybank.*

Bill No 152, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernadette Mayford Roy".—M. *Maybank.*

Bill No 153, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Irene Gertrude Preston Hastie".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Lalonde—1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu au gouvernement de la province de Québec, ou à quelques ministères de ce gouvernement, des véhicules-automobiles?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les marques de fabrication, les numéros de moteurs et de séries de chaque véhicule?

3. Quelle est la description de chaque véhicule?

4. Quelle est la date de chaque livraison desdits véhicules?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Zaplitny—1. L'aéroport, à Virden, Manitoba, a-t-il été vendu?

2. Dans l'affirmative, à qui et à quelle date?

3. Quel était le coût initial de construction des édifices à cet aéroport?

4. Quelle somme a-t-on reçue pour ces édifices?

5. A-t-on offert quelqu'un de ces bâtiments *a*) au gouvernement du Manitoba, *b*) à la ville de Virden?

Sur motion de M. McCann, il est résolu,—Qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué afin d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada, de revoir les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son développement; que ce comité soit autorisé à étudier et à examiner les questions et les sujets dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, de temps à autre, de ses observations et opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à envoyer quérir écrits et documents; que ledit comité se compose des membres suivants, savoir: Messieurs Beaudoin, Bertrand (*Prescott*), Bowerman, Coldwell, Diefenbaker, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Hackett, Hansell, Knight, Langlois, Laurendeau, Maloney, Maybank, McCann, Mullins, Nixon, Pinard, Robinson (*Simcoe-Est*), Reid, Ross (*Hamilton-Est*), Ross (*St. Paul's*), Smith (*Calgary-Ouest*) et Winters; que la présence d'au moins neuf membres constitue le quorum dudit comité et que les dispositions de l'article 65 du Règlement soient suspendues à l'égard de ce comité.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley pour la deuxième lecture du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et sur la proposition de motion de M. Fleming en amendement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Fulton.

Sur motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 de l'après-midi, jusqu'à lundi, 14 avril prochain, à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le jeudi, 13 mars 1947.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 14 AVRIL 1947

PRIÈRES.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1091, approuvé le 31 mars 1947: modifiant les règlements adoptés sous l'empire de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, relativement aux terres provinciales sur lesquelles des anciens combattants s'établissent.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de l'année 1946, combien de nouvelles voitures automobiles ont été achetées par le gouvernement fédéral, ou l'un de ses organismes ou l'une des corporations de la Couronne, en indiquant la fin à laquelle devait servir chacune de ces voitures?

2. Quel était le coût total de ces achats?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant la somme totale placée dans les usines et l'outillage, depuis le 1er septembre 1939, *a*) des compagnies de la Couronne, *b*) des autres usines exploitées par le gouvernement, *c*) des usines d'état administrées par des intérêts privés, *d*) des usines appartenant à des particuliers; cet état devant mentionner le nom de chaque usine, où elle est située, le montant mis à la disposition de chacune, si ces usines ont été vendues ou si l'on en a disposé de quelque manière, et faveur de qui, et à quel prix.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel était, par province, le coût d'administration des allocations familiales au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1946?

2. Quelle est, par province, l'estimation du coût d'administration des allocations familiales pour l'année financière expirant le 31 mars 1947?

3. Quelle est, par province, l'estimation du coût d'administration des allocations familiales pour l'année financière expirant le 31 mars 1948?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien d'unités de logement ont été construites et étaient terminées et prêtes à être occupées en 1946?

2. De ce nombre, combien ont été construites: *a*) sous le régime de la Partie I, *b*) de la Partie II, *c*) de la Partie III de la Loi nationale sur l'habitation; *d*) par le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; *e*) par la *Wartime Housing Limited; f*) par la *Housing Enterprises Limited?*

3. Jusqu'au 31 décembre 1946, sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation:

a) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie I?

b) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles on a autorisé des prêts sous le régime de la Partie I?

c) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

d) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie I?

e) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie II de la Loi?

f) Quel est le nombre total des projets d'habitations à loyer autorisés sous le régime de la Partie II?

g) De ce nombre, combien sont des projets d'habitations à bas loyer?

h) Combien, parmi ces projets d'habitations à loyer, ont été parachevés et sont maintenant occupés, et combien sont des projets d'habitations à bas loyers et où sont-ils situés?

i) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie II?

j) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été reconnues comme pouvant recevoir des prêts aux termes de l'article 9 de la Loi? Quelles sont-elles, et à quels endroits les a-t-on autorisées à faire l'exploitation de projets d'habitations à loyer? Lesquelles sont des sociétés d'habitations instituées et lesquelles sont des compagnies détentrices instituées?

k) De ces sociétés de logement à dividende limité, quelles sont celles qui ont reçu des prêts sous le régime de la Partie II?

l) (1) A combien de municipalités a-t-on accordé des subventions aux termes de l'article 12? (2) Quels sont les montants particuliers de ces subventions et quelles municipalités respectives les ont reçues? (3) Quelles sont, le cas échéant, les autres conditions de ces subventions?

m) (1) Combien de municipalités ont fait une demande de subventions aux termes de l'article 12? (2) Combien de demandes ont été refusées? (3) Combien de ces demandes sont encore à l'étude?

n) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie III?

o) (1) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles des prêts ont été autorisés sous le régime de la Partie III? (2) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

p) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie III?

q) Combien a-t-on passé de contrats avec des fabricants d'appareils de plomberie ou de chauffage ou d'autres parties constituantes de maisons aux termes de l'article 15?

r) Combien a-t-on effectué de paiements sous le régime de la Partie IV, et quel en est le total?

s) Quelles études, enquêtes et recherches et quels tracés de plans ont été entrepris sous le régime de la Partie V?

t) Quelles dépenses ont été effectuées, sous le régime de la Partie V, à même les $5,000,000.00 autorisés par le Parlement, en 1945, aux termes de l'article 27A?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien de maisons ont été construites au Canada, en 1946, sous les organismes suivants: *a*) *Wartime Housing Limited; b*) *Integrated Housing; c*) administration des terres destinées aux anciens combattants; *d*) *Housing Enterprises Limited*?

2. Combien de ces maisons, dans chaque catégorie, ont été actuellement louées à des locataires?

3. Y avait-il des unités de logement d'urgence comprises dans le total des 60,000 maisons mentionnées par le ministre pour 1946, et, dans l'affirmative, combien?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de mines d'or en production actuellement au Canada, par province?

2. Quelle est la quantité d'or produite dans chacune des provinces pour les années 1935, 1940, 1945 et 1946?

3. Quel est le coût moyen de la production d'une once d'or au Canada?

4. Quelle était la valeur, à l'once, de l'or au Canada pour les années 1930, 1935, 1940 et 1945?

5. Quel est, dans chacune des provinces, le nombre des personnes employées, soit comme mineurs ou autrement, à la production de l'or, au pays?

6. Quelle est la quantité d'or que le Canada a exportée pour les années 1930, 1935, 1940 et 1945, et dans quels pays?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien de maisons d'anciens combattants a-t-on entrepris de construire dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse?

2. Combien sont en cours de construction?

3. Combien ont été parachevées et remises aux anciens combattants?

4. A-t-on assigné un terme, dans les contrats, pour le parachèvement des maisons?

5. Quelle est la moyenne du coût des maisons d'anciens combattants dans cette région, y compris le coût du terrain?

6. Quelles sommes d'argent a-t-on versées, jusqu'à date, pour la recherche des titres et la préparation des documents nécessaires?

7. Les procureurs qui exécutent ce travail sont-ils des anciens militaires? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de traducteurs de langues étrangères au service du gouvernement?

2. Depuis 1939, Ladislaus Biberovich a-t-il été employé à ce titre? Dans l'affirmative, quand?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien de nouveaux bureaux de poste le gouvernement a-t-il construits depuis le 1er janvier 1945?

2. Où ont-ils été construits?

3. Quel a été le coût de chacun?

4. Quelle était la recette brute de chacun de ces bureaux de poste à la date où a commencé la construction du nouvel édifice?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on pris quelque mesure, depuis la dernière session, en vue d'accorder la Médaille des volontaires aux membres du Corps des pompiers canadiens outre-mer?

2. A-t-on pris d'autres mesures en vue de leur accorder l'égalité de statut comme on l'a fait à ceux qui ont servi dans les forces au cours de la dernière guerre?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements établis et approuvés sous l'empire de la Loi de l'assurance-chômage, 1940, pour la période du 28 janvier 1947 au 11 avril 1947, et qui constituent les règlements du service national d'emploi, 1947, arrêté en conseil C.P. 1118, approuvé le 28 mars 1947.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu de la loi sur les remaniements et les transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1293, approuvé le 3 avril 1947: transférant les pouvoirs, devoirs et fonctions attribués au ministre des Finances par la loi des faillites, et qui avaient été jusqu'à présent transférés au secrétaire d'Etat, au ministre de la Justice.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de chaque année financière, depuis 1939-40 jusqu'à 1945-46, combien de cultivateurs ont été assujettis à l'impôt sur le revenu?

2. Combien ont remis des rapports, dans chaque province, au cours de la période susmentionnée?

3. Quel est le montant *a*) imposé, *b*) perçu, dans chaque province, au cours de chaque année de la période précitée?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1947,—Copie des instructions adressées aux évaluateurs de l'impôt sur le revenu des agriculteurs, au cours de chacune des années financières, de 1939-40 à 1945-46.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. Les caisses en bois entreposées près de la voie de chargement, à la gare du National-Canadien, à Belleville, appartiennent-elles à quelque ministère, compagnie de la Couronne ou corporation du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom du ministère, de la compagnie ou corporation?

3. Si ces caisses appartiennent à quelque ministère, compagnie ou corporation du gouvernement fédéral, que contiennent-elles?

4. A-t-on récemment entreposé de nouvelles caisses à cet endroit?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Est-ce que l'*Emerald Mine*, à Salmo, C.-B., a été achetée par un organisme du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quand, de qui et à quel prix?

3. Quel a été le total des dépenses à l'égard de l'exploitation, des bâtiments, du matériel, de l'outillage, etc.?

4. Quelle était la valeur totale des produits expédiés de la mine au cours de son exploitation?

5. Quand l'exploitation a-t-elle cessé et pour quelles raisons?

6. A-t-on dressé un inventaire du matériel, des outils et des fournitures à cet endroit lorsque les travaux ont pris fin? Dans le cas de l'affirmative, quelle en était la valeur?

7. Est-ce que l'*Emerald Mine* a été vendue? Dans l'affirmative, à qui et à quel prix?

8. A-t-on dressé un inventaire du matériel, des outils et du matériel de campement à cet endroit immédiatement avant la vente? Dans l'affirmative, quelle en était la valeur?

9. Quelles ont été les dépenses totales encourues à l'égard de cet inventaire?

10. A quelles dates a-t-on dressé cet inventaire et quels sont les noms des employés qui l'ont fait?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1946, entre le ministère de la Reconstruction et toutes personnes ou associations, relativement à l'Ecole d'aviation militaire No 10 et aux terrains d'atterrissage de secours à Dauphin, Manitoba.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1947,—Copie du bilan de *Canadair Limited*, dont il est fait mention au paragraphe *c*, page 1586 des Débats du 20 mars 1947.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien de contrats pour la construction de maisons d'anciens combattants ont été octroyés par la *Wartime Housing Limited* *a*) à Niagara-Falls et dans les cantons avoisinants, *b*) à Welland et dans les cantons avoisinants, *c*) à St. Catharines et dans les cantons avoisinants?

2. Quand a-t-on commencé les travaux de construction dans ces entreprises de logements?

3. Combien de ces maisons sont parachevées et occupées, ou prêtes à être occupées, *a*) à Niagara-Falls ou dans les cantons avoisinants, *b*) à Welland ou dans les cantons avoisinants, *c*) à St. Catharines ou dans les cantons avoisinants?

4. Quel est le numéro du terrain, de la rue ou du plan de chaque unité qui a été parachevée?

5. Quel est le coût de construction, seulement, de chaque unité parachevée jusqu'à date?

6. Quel est le coût total de chaque unité parachevée jusqu'à date, y compris le terrain, les améliorations, les services et l'embellissement?

7. A-t-on parachevé jusqu'à date des contrats de vente à des anciens combattants?

8. Dans l'affirmative, *a*) à qui, *b*) à quel prix, *c*) à quel endroit, en donnant le numéro du terrain ou de la rue?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Probe—Relativement aux contrats de transport postal aérien conclus avec les Lignes aériennes Trans-Canada ou avec d'autres compagnies de transport:

1. Quel est le tarif de transport demandé par chaque compagnie transportant le courrier?

2. Au cours de l'année 1946, quelle quantité totale de poste aérienne a été transportée par chaque compagnie à l'égard de chaque parcours autorisé?

3. Quel est le montant total payé en frais de transport à l'égard de chacun de ces parcours par le ministère des Postes ou pour son compte?

4. Quelles ont été les pertes nettes estimatives ou réelles subies par le ministère à l'égard de chacun de ces parcours en 1946?

Par M. Knight—1. Quel ministère du gouvernement s'occupe de la censure des publications?

2. En vertu de quelle autorité cette censure est-elle exercée et de quelle façon s'exerce-t-elle?

3. Quel est le fonctionnaire qui rend la décision finale sur l'interdiction d'un livre, *a*) qui a été publié au Canada, *b*) dont les éditeurs désirent l'entrée au Canada?

4. Quels sont les antécédents et quelle est la formation de ce particulier relativement aux fonctions de la censure?

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Caouette—Quels sont les montants qui ont été payés à M. Fernand Choquette, C.R., avocat au Barreau de Québec, à titre d'agent des différents ministères du gouvernement pour chacune des années, de 1939 à 1947 inclusivement?

Par M. Fraser—1. De quel ministère relevait l'édifice de l'usine de montage de récipients situé près des chutes de la rivière Rideau, au cours des années 1945 et 1946?

2. Combien de milliers de pieds de planche de ten-test et de bois de construction ont été achetés pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

3. Quelle a été la quantité totale de serrurerie de bâtiments, de peinture et de vitres achetée pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

4. Quelle quantité des matériaux ci-haut mentionnés a été utilisée dans cet édifice?

5. Quelles quantités, le cas échéant, ont été transportées de cet édifice dans des camions de l'armée?

6. Quelle en est la quantité actuellement inemployée et entreposée dans cet édifice?

7. Qui exploitait cette usine au cours des deux années antérieures au 31 mars 1947?

8. Est-on à tenir une enquête, actuellement, au sujet des matériaux retirés de cet immeuble?

Par M. Timmins—Combien de femmes mariées, dans la division de l'impôt pour Ottawa, ont payé l'impôt sur le revenu, en 1945, à l'égard du salaire seulement, (par opposition à celles qui ont payé l'impôt sur le revenu provenant de placements), et quelle était la somme globale de l'impôt sur le revenu ainsi versée?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell propose en amendement, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on retranche dans la motion tous les mots qui suivent "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"la Chambre désire enregistrer son opinion que le gouvernement devrait envisager le rétablissement immédiat de la régie des prix et la réduction du coût des nécessités de la vie, en particulier des denrées alimentaires et du vêtement, du logement, des accessoires d'usage domestique, ainsi que des fournitures et de la machinerie que requiert l'agriculteur pour son travail;

Et qu'en plus la Chambre est d'avis que les conséquences nuisibles et dangereuses de la hausse constante du coût de la vie exigent des mesures immédiates et efficaces."

M. l'Orateur déclare l'amendement projeté irrecevable parce qu'il s'applique à un sujet qui fait l'objet du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, dont la deuxième lecture est déjà inscrite pour étude au Feuilleton.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Abbott pour que la Chambre agrée les amendements apportés par le Sénat au Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la milice.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 8, Loi modifiant la Loi de l'inspection et de la vente, 1938, sont étudiés et agréés à tour de rôle.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 22, Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943);

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des Comptes publics.

Le Bill No 16, Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1935 sur les brevets, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill No 11, loi concernant les permis d'exportation et d'importation;

M. MacKinnon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'étude dudit bill qui est rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley pour la deuxième lecture du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et sur la proposition de motion de M. Fleming en amendement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Gillis.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 50 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 15 AVRIL 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Margaret Blane Bowen Adair, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Milroy Adair.

De Gertie Rabin Bard, de Montréal, P.Q., épouse d'Harry Bard.

De Pierre Behocaray, de Sherbrooke, P.Q., époux de Catherine Behocaray.

De Mary Shore Bernstein, de Montréal, P.Q., épouse de Moses Jacob Bernstein.

D'Ivy Stapleton Brown, de Montréal, P.Q., épouse de Sidney Brown.

De James Albert Carruthers, autrement dit James Albert Fell, de Montréal, P.Q., époux d'Elizabeth-Adelaïde Desmarchais Carruthers.

D'Alberta Dorothy Olson Colby, qui demeure actuellement à Regina, Saskatchewan, épouse de Joseph Rutherford Colby, de Montréal, P.Q.

De Guido Corbo, de Montréal, P.Q., époux de Filomena D'Attilio Corbo.

De Muriel Emma Wood Durrell, de Granby, P.Q., épouse de Clarence Edwin Durrell.

De George Wilson Dyce, de Montréal, P.Q., époux de Mildred Elinor Getzler Dyce.

De James Dewey, fils, de Stanstead, P.Q., époux de Margaret Agnes Patterson Dewey.

De Margaret Sophie Bolenski Dubeau, de Barrington, P.Q., épouse de Nelson Enoch Dubeau.

De Clinton Leslie Dobson, de New-Carlisle, P.Q., époux de Freda Jean Gallant Dobson.

De Louis-Marcel Frigon, de Montréal, P.Q., époux d'Eileen Frances Dodge Frigon.

De Dorothy Kathleen Morrison Germain, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Jules-André-Alexis Germain.

De Louis Gertsman, d'Outremont, P.Q., époux de Sylvia (Sheila) Gold Gertsman.

De Mary Magee Glasheen, de Pointe Claire, P.Q., épouse de Vincent William Glasheen.

De Thomas Wynn Hayes, fils, de Montréal, P.Q., époux de Jessie Miller Anderson Hayes.

D'Elsie Marlyn Garayt Johnston, de Montréal, P.Q., épouse de William Daniel Johnston.

De Frances Willey Johnston, de Sherbrooke, P.Q., épouse de Lloyd Milford Johnston.

De Samuel Kupchik, de Montréal, P.Q., époux de Freda Baumholtz Kupchik.

De Mary Margaret Bernice Walker Kennedy, de Montréal, P.Q., épouse de Robert John Kennedy.

D'Elmon Parker Law, de Sawyerville, P.Q., époux de Viola Fern Marlin Law.

De Gaston-Dorval Lachance, de Montréal, P.Q., époux d'Evelyn McCaffrey Lachance.

D'Anne Fishman Minsk, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Minsk.

De Pamela Mary Gottschalk Muckell, qui demeure actuellement à Paris, France, épouse de James William Muckell, de Montréal, P.Q.

De Dallas Sara Barnes Millington, de Montréal, P.Q., épouse de Carl Peter Millington.

D'Ann Bogdanof Millichamp, de St. Lambert Annex, P.Q., épouse de John Millichamp.

De Jessie Goodis Markis, de Montréal, P.Q., épouse d'Harold Markis.

De Doris Phoebe Potter Potts, qui demeure actuellement à Reigate, Surrey, Angleterre, épouse de John Henry Potts, de Montréal, P.Q.

De Jean Lawrence Ritchie, de Montréal, P.Q., épouse de John Allan Ritchie.

De Marcel Simonon, de Montréal, P.Q., époux de Jeanne Castiau Simonon.

D'Evelyn Alice Howard Smart, de Montréal, P.Q., épouse d'Onesime Albert Smart.

De Pearl Summers Slater, de Montréal, P.Q., épouse d'Arthur George Slater.

De Ruth Morrison Henderson Sidders, de Verdun, P.Q., épouse de George William Sidders, fils.

De Violet Eileen Lepine Tickner, qui demeure actuellement à Winona, Ontario, épouse d'Arthur Bertie Tickner, de Rawdon, P.Q.

De Marie-Madeleine-Mercier Warren, de Québec, P.Q., épouse de Pierre Ben Danais Warren.

M. L'Orateur annonce à la Chambre que le Greffier a reçu du Directeur général des élections le certificat d'élection et le rapport pour le député suivant, à savoir:

De Maurice Hartt, écuyer, pour le district électoral de Cartier.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Au Greffier de la Chambre des communes:

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref portant la date du cinq février 1947, et adressé à Maurice Wiseman, de Montréal, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter à la Chambre des communes le district électoral de Cartier, aux lieux et place de Fred Rose, dont le siège a été déclaré vacant par une résolution de la Chambre des communes, en date du 30 janvier 1947, Maurice Hartt, avocat et conseiller du roi, 149 boulevard St-Joseph-Ouest, Montréal, P.Q., a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office, à Ottawa, ce quinzième jour d'avril 1947.

JULES CASTONGUAY (L.S.),
Directeur général des élections.

M. Maurice Hartt, député du district électoral de Cartier, après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle y afférant, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Richard (*Ottawa-Est*), remplace celui de M. Ross (*Hamilton-Est*), comme membre du comité spécial chargé de l'étude de la Loi des élections fédérales, 1938.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Lapointe remplace celui de M. Picard comme membre du comité sessionnel des Chemins de fer et lignes de navigation, possédés, exploités et contrôlés par le gouvernement.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—Quels sont les noms, positions et traitements de tous les employés du gouvernement fédéral dans le comté de Lambton, à l'exception des employés des postes à Sarnia et des officiers de douane et d'immigration à Sarnia et à Point-Edward?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de 1946 et/ou de 1947, le gouvernement a-t-il reçu des demandes d'aide financière fédérale pour des voies publiques?

2. Dans l'affirmative, quelle était la teneur de ces exposés?

3. A-t-on fait l'étude de cette question et quelle disposition prend-on actuellement à ce sujet?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de l'année 1939 et de chaque année subséquente pour laquelle on possède une statistique, quelles substances pouvant être utilisées dans les denrées alimentaires ont été affectées *a*) aux distilleries, *b*) aux brasseries, *c*) aux fabriques de vin, ou ont été utilisées par celles-ci, et en quelles quantités?

2. Quelle a été l'efficacité des règlements de temps de guerre, édictés le 16 décembre 1942, dont le but avoué était de diminuer la quantité des boissons alcooliques: spiritueux, bière et vin, consommées au Canada?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des affranchissements d'Indiens, sous l'empire de la Loi des Indiens, au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1947, indiquant en même temps la somme versée à chaque Indien ainsi affranchi, S.R.C., 1927, chapitre 98, article 113.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Des anciens combattants, au Canada, ont-ils obtenu des contrats d'achat de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à un prix moins élevé que le premier prix demandé?

2. Dans l'affirmative, où; dans le cas de combien d'anciens combattants et quelle était la réduction dans chaque cas particulier?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on rapporté de fosses de curage défectueuses depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

2. Combien a-t-on rapporté de puisards intérieurs défectueux depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

3. Combien a-t-on dû enlever de fournaises depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

4. Dans combien de maisons a-t-on rapporté que les tuyaux avaient gelé, au cours de l'hiver, parce qu'ils avaient été installés trop près des murs extérieurs, dans cette entreprise?

5. Dans combien de cas est-il nécessaire de déplacer les tuyaux par suite de cette dernière défectuosité?

6. Quel est le coût total des changements provenant des causes ci-dessus et de toutes les autres défectuosités qui ont pu être découvertes, dans l'entreprise de Valleyview, et que le ministère a entrepris d'effectuer?

7. Qui paiera ces frais?

8. Quand commencera-t-on ces changements?

9. Quelle est la date prévue de leur parachèvement?

10. Les anciens combattants occupant ces maisons devront-ils signer un contrat les obligeant à les payer à leur prix d'achat, avant qu'on y ait terminé les réparations et les changements?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, soit immédiatement lu la deuxième fois.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Fleming:

Que l'on supprime tous les mots après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"Tout en soulignant le fait que ledit bill porte sur certaines mesures dont la validité constitutionnelle est indifférente à l'existence d'un état d'urgence, comme les pensions de vieillesse et l'emploi des anciens combattants dans le service civil, et qu'il touche à d'autres questions dont le Parlement ne doit s'occuper que dans les seuls cas d'urgence réelle ou possible; et bien que prête à appuyer toute législation sagement conçue relative à ces sujets,

La Chambre est irréductiblement opposée à l'adoption d'une mesure destinée à maintenir sans discrimination les pouvoirs discrétionnaires exercés par les offices qui existent à l'heure actuelle hors du contrôle du Parlement".

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: La Chambre est présentement saisie d'une motion tendant à la deuxième lecture du Bill No 104, prévoyant le maintien temporaire de certains décrets et règlements du gouverneur en conseil, dans la situation critique nationale née de la guerre. Relativement à cette motion, M. Fleming, député d'Eglinton, a proposé l'amendement suivant:

> "Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par ce qui suit:
>
> Tout en admettant que ledit projet de loi embrasse certaines mesures comme les pensions de vieillesse et l'emploi des anciens combattants au service civil, dont la validité constitutionnelle ne dépend pas de l'existence de circonstances critiques, et certaines autres mesures dont le Parlement ne peut connaître qu'en raison de l'existence de circonstances critiques effectives ou éventuelles, et tout en étant disposé à appuyer des mesures législatives convenablement rédigées à l'égard de ces questions;
>
> La Chambre s'oppose catégoriquement à la promulgation d'une mesure destinée à maintenir en vigueur, sans distinction, tous les vastes pouvoirs dont jouissent actuellement les commissions soustraites à la surveillance du Parlement.

Le premier alinéa de cet amendement ne fait qu'admettre, en termes généraux, quelques-unes des questions visées dans le projet de loi; son but est d'amener la Chambre à reconnaître que le bill porte sur ces questions et à se déclarer disposée à approuver une mesure convenablement rédigée sur ces sujets. La Chambre, en reconnaissant ce fait, se prononcerait partiellement en faveur du bill et partiellement contre; cette proposition est donc vide de sens.

Quant à la question de savoir si la Chambre est disposée à approuver une mesure convenablement rédigée sur ces sujets, il faudra s'en remettre sur ce point au comité chargé de l'examen du bill. C'est cet organisme, et non pas l'Orateur, qui s'occupe des questions afférentes à la rédaction des dispositions.

Pour ce qui est du dernier paragraphe de l'amendement: "La Chambre s'oppose catégoriquement à la promulgation d'une mesure destinée à maintenir en vigueur, sans distinction, tous les vastes pouvoirs dont jouissent actuellement les commissions soustraites à la surveillance du Parlement", on y demande simplement à la Chambre d'approuver ou de désapprouver des questions exposées en termes imprécis. Il ne fait aucun doute que des propositions soumises à l'approbation ou à la désapprobation de la Chambre doivent être exposées en termes précis et ces propositions ne peuvent être présentées qu'au comité chargé de l'examen de la mesure.

Il se trouve que plusieurs décrets et règlements sont inclus dans le projet de loi. Chacun d'eux s'inspire d'un principe. L'amendement ne spécifie certes pas quels sont ceux que la Chambre doit approuver et quels sont ceux qu'elle doit rejeter.

Le 24 avril 1934, l'Orateur de la Chambre déclara irrecevable l'amendement suivant présenté par le chef de l'opposition de l'époque:

> ..."la Chambre, prête à approuver une législation pour assister l'organisation méthodique du marché des produits naturels, est opposée toutefois d'une manière inaltérable à l'adoption de toute mesure coercitive qui confie à des individus, à des groupes ou sociétés, qui ne sont ni nommés, ni désignés, des pouvoirs généraux sur la production, l'industrie et le commerce de la nation, et qui confère à un ministre de la couronne et au Gouverneur en conseil une autorité sans précédent et des pouvoirs extraordinaires pour restreindre la production, le commerce interprovincial, impérial et étranger quant aux exportations et aux importations, de même que d'autres pouvoirs autocratiques."

Au moment de rendre sa décision déclarant le projet d'amendement irrecevable, l'honorable George Black, alors Orateur de la Chambre, s'est exprimé en ces termes:

"Le très honorable Mackenzie King, en présentant son amendement, cite le paragraphe 755 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne. Ce paragraphe est une citation de May, 13e édition, page 390, et Bourinot la répète aussi à la page 509. Le voici:

'Un député qui désire exprimer les motifs spéciaux pour lesquels il ne peut consentir à la 2e lecture d'un bill peut aussi proposer, à titre d'amendement à la motion, une résolution déclaratoire de quelque principe opposé au bill ou différant des principes dont s'inspirent le bill, ses dispositions ou son objet'.

"Cette règle est sujette à certaines restrictions. Si le très honorable député avait achevé la citation de May, il aurait trouvé les mots suivants concernant un amendement à une motion portant deuxième lecture d'un bill:

'Un tel amendement ne peut porter non plus sur les articles du projet de loi au sujet duquel il est proposé, ni anticiper des amendements qui peuvent être proposés au cours de l'étude en comité.' (May, 13e édition, page 391.)

"Il aurait aussi trouvé le précédent cité par May pour appuyer cette décision et qui se trouve dans les *Débats parlementaires* 188, 4e série, col. 76, Le bill sur l'éducation (Ecosse), comme suit.

'Je dois déclarer...M. l'Orateur: ...que techniquement l'amendement, proposé au nom de l'honorable représentant des universités de Glasgow et d'Aberdeen et déclarant que la Chambre, prête à accueillir avec plaisir une législation relative à l'éducation pour l'Ecosse, regrette néanmoins que le projet de loi actuel ne propose aucune modification des régions éducationnelles, changement qui s'impose avec urgence dans l'intérêt d'une administration efficace, n'est pas conforme au Règlement, parce qu'il n'attaque pas le principe dont s'inspire le bill. La question qu'il soulève ne peut être réglée que par un amendement au projet de loi lui-même. Si l'honorable député veut s'opposer à la deuxième lecture, il devrait proposer que le bill soit lu dans six mois de ce jour'.

Il en a été appelé de la décision qui a été maintenue par un vote de 103 contre 52. C'est une décision de la Chambre elle-même, qui équivaut à un article du Règlement et à laquelle il y a lieu de se conformer. Je déclare donc l'amendement irrecevable.

De cette décision, M. Bracken en appelle à la Chambre.

Et la motion est ainsi formulée: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,	Beaudoin,	Bertrand (Prescott),	Black (Yukon),
Archibald,	Belzile,	Bertrand (Terrebonne),	Blanchette,
Argue,	Benidickson,	Black (Châteauguay-Huntingdon),	Boivin,
Arsenault,	Bentley,		Bonnier,
Baker,	Bertrand (Laurier),		Bourget,

Bowerman,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Knight,
Knowles,
Lacombe,
Lafontaine,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Parent,
Pinard,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme.
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters,
Wright—124.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Ashby,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Caouette,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Hackett,
Hamel,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Kidd,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Menary,
Merritt,
Power,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Stanfield,
Stirling,
Stokes,
Timmins,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wylie—53.

Le débat reprend alors sur le projet de motion de M. Ilsley: Que le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Knowles propose en amendement, appuyé par M. Castleden:

Que ce bill ne soit pas lu immédiatement une deuxième fois mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la politique ministérielle d'abandon précipité des régies a abaissé le niveau de la vie de la population, menace de conduire le pays à la confusion économique et livre l'avenir du Canada à l'exploitation et au monopole;

Et qu'il soit résolu, en outre, que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement envisager l'à-propos d'établir un régime de régie systématique et démocratique et d'amener la réduction du coût des nécessités de la vie, en particulier des denrées alimentaires et du vêtement, du savon et des graisses végétales, du logement, des accessoires d'usage domestique, des articles et de la machinerie nécessaires à l'agriculture, afin de faire disparaître les injustices qui existent à l'heure actuelle et de mettre un frein à la progression rapide du coût de la vie".

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 59, (G du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*", est lu la deuxième fois et transmis pour étude au *comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes.*

Le Bill No 72, (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Conférence des Mennonites au Canada", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et transmis pour étude au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement auxdits bills), à savoir:

Bill No 109 (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Alsop Mackenzie".

Bill No 110 (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Crawford Kirk".

Bill No 111 (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Thomas Jackson".

Bill No 112 (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Wright".

Bill No 113 (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Sherpitis Morganti".

Bill No 114 (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Omer Montpetit, junior".

Bill No 115 (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Robinson".

Bill No 116 (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Cote Truax".

Bill No 117 (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Netta Cheyne Lee".

Bill No 118 (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Letovsky Silverman".

Bill No 119 (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Coleman Stuart".

Bill No 120 (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Vesta Fields Hollenbeck".

Bill No 121 (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Kuznetz Lesser".

Bill No 122 (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexander Oswald Mercier".

Bill No 123 (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Maturjiw, autrement connu comme Michal Matwijow".

Bill No 124 (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenie Beatrice Smith Ricketts".

Bill No 125 (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Charlotte Kelly Smith".

Bill No 126 (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Louise Thomas Bleakney".

Bill No 127 (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenia Drake Armstrong Newell".

Bill No 128 (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Aileen MacKeage Fewtrell".

Bill No 129 (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Marie Elliott McGrath".

Bill No 130 (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Nellie McGurk Stone".

Bill No 131 (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cipoire Segall Wurmbrand".

Bill No 135, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Olive Magdalene Allchin Clark".

Bill No 136, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Reid Murray".

Bill No 137, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Irwin Everitt Dixon".

Bill No 138, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Samuel Rosen".

Bill No 139, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Waselevsky Balakirsky".

Bill No 140, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Wener Finestone".

Bill No 141, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mary Sharp Chapman".

Bill No 142, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Wilson Bradshaw".

Bill No 143, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Amelia Dufty Rochet".

Bill No 144, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Ornstein Pfeffer".

Bill No 145, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Katz Delnick".

Bill No 146, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emilienne Grinsell Daoust".

Bill No 147, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hamilton Peck Stevenson".

Bill No 148, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Victoria Bellisle Page".

Bill No 149, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Beaver".

Bill No 150, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Wilkins Todd".

Bill No 151, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Jane Murray Hanko".

Bill No 152, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernadette Mayford Roy".

Bill No 153, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Irene Gertrude Preston Hastie".

(Bills publics)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938;

M. Fair propose, appuyé par M. Quelch,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. l'Orateur déclare la motion irrégulière, parce que le bill porte sur la Loi des élections fédérales qui a été transmis, par ordre de la Chambre, à un comité spécial qui en fait actuellement l'étude.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 133, Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales);

M. Lacroix propose, appuyé par M. Dorion,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ilsley.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ilsley pour la deuxième lecture du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et sur la proposition de motion de M. Knowles en amendement.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: Je désire rendre une décision sur l'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, dont voici le texte:

> "Que ce projet de loi ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que de l'avis de cette Chambre le programme d'abolition précipitée des régies que le gouvernement a mis à exécution a abaissé le niveau d'existence des citoyens, qu'il menace le pays d'un bouleversement économique et qu'il sacrifie l'avenir du Canada aux profiteurs et aux détenteurs de monopoles;
>
> "Qu'il soit en outre résolu que de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait étudier dès maintenant l'opportunité d'inaugurer un programme de régies méthodiques et démocratiques, et d'établir des prix plus bas pour les articles de première nécessité, surtout pour les aliments, les vêtements, le savon, les fritures, les logements, les accessoires domestiques, les approvisionnements et les machines nécessaires aux cultivateurs, de façon à supprimer les injustices qui existent présentement et à enrayer la hausse rapide du coût de la vie."

Je désire appeler l'attention de l'honorable député sur le commentaire No 357 qui figure à la page 139 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne. En voici le texte:

> "Le 13 février 1913, M. l'Orateur Sproule a déclaré irrégulier un projet d'amendement qui, reproduisait en substance une motion proposée

par le même député au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, parce que "nulle motion ne doit remettre en question un point sensiblement identique à un sujet sur lequel la Chambre s'est déjà prononcée au cours de la même session."

Je dois aussi rappeler une décision rendue par l'honorable George Black, Orateur de l'époque, le 14 mars 1934. Je cite, à la page 714 de la même édition:

"Est irrecevable toute motion portant sur un sujet ayant fait l'objet d'un projet d'amendement à l'Adresse rejeté par la Chambre."

L'honorable député n'a pas oublié qu'au cours de la présente session, soit le 7 mars dernier, l'amendement suivant de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a été mis aux voix:

"Nous soumettons respectueusement, cependant, que, de l'avis de cette Chambre, les conseillers de Votre Excellence se sont montrés empressés de retourner aux méthodes d'entreprise privée sans contrôle et sans programme qui ont abouti, au cours des années d'avant-guerre, à la dépression et au chômage."

La première partie de l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est identique, quant au fond, à celui que proposait alors l'honorable député de Rosetown-Biggar et je n'hésite donc pas à déclarer l'amendement irrecevable. Pour ce qui est de la deuxième partie du même projet d'amendement, je me permets de signaler ce que dit May à la page 391, 13e édition de son ouvrage:

"Un tel amendement ne peut porter non plus sur les articles du projet de loi au sujet duquel il est proposé, ni anticiper des amendements qui peuvent être proposés au cours de l'étude en comité."

Je déclare donc le projet d'amendement irrecevable.

Le débat reprend alors sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Diefenbaker.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 16 AVRIL 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Clifford Gilbert Adams, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie Doreen Thomas Driscoll Adams.

De Rosamond Edith Bean Crease, de Sherbrooke, P.Q., épouse de Christopher William Crease.

De Louise Guiol Ghetler, de Montréal, P.Q., épouse d'Harry Ghetler.

De Frances Audrey Gray Lacaille, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Wilson Lacaille.

De Clair Reginald McLaughlin, de Verdun, P.Q., époux de Beryl Orpha Skeates McLaughlin.

De Beatrice Elman Perlman, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Perlman.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1946. (Version française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1947,—Etat montrant:—Combien coûte par année l'administration des allocations familiales?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on déclaré comme biens de surplus l'édifice servant à l'hôpital militaire au centre d'entraînement de Brockville?

2. Dans l'affirmative, a-t-il été vendu?

3. A qui et à quel prix?

4. Le ministère de la Défense nationale ou la Corporation des biens de guerre a-t-il reçu des demandes en vue de l'achat de cet édifice?

5. Dans l'affirmative, quand et de la part de qui?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mars 1947,—Etat montrant:—1. Combien de personnes sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans la province de la Saskatchewan?

2. A l'emploi de quels ministères ou de quels départements du gouvernement fédéral sont ces personnes?

3. Le ministère de la Santé nationale et du bien-être social a-t-il des personnes à son emploi dans la province de la Saskatchewan?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de leur travail?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Documents relatifs à la vente de certaines propriétés à *Canadair Limited*: *a*) Lettres, en date du 20 janvier 1947 et du 17 mars 1947, à *Electric Boat Company*, de New-York, Etats-Unis d'Amérique; *b*) Accord, en date du 15 septembre 1946, conclu entre Sa Majesté le Roi du Droit du Canada (agissant par l'intermédiaire de la Corporation des biens de surplus de guerre) et *Canadair Limited*; *c*) Accord, en date du 31 mars 1947, entre Sa Majesté le Roi du Droit du Canada et *Canadair Limited*; *d*) Accord, en date du 31 mars 1947, entre *Canadair Limited* et les lignes aériennes Trans-Canada.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combatants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le canton de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver, dans le comté d'Essex?

2. Quels étaient les entrepreneurs dans chacune des régions susmentionnées?

3. Combien a-t-on construit de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

4. Quel est le prix de vente actuellement demandé pour chaque maison dans ces mêmes régions?

5. Quel était le prix original demandé dans chaque cas?

6. Quel était le coût, par unité, des frais généraux de l'entreprise et comment les a-t-on établis?

7. Des anciens combattants ont-ils effectué un dépôt en vue d'achat futur et ont-ils subséquemment refusé de procéder à l'achat de ces biens-fonds; dans l'affirmative, qui et pourquoi ces marchés n'ont-ils pas été parachevés?

8. Quels étaient les inspecteurs du gouvernement dans chacune de ces régions, et quelles étaient les conditions d'embauchage et de salaire de chaque inspecteur?

9. Quels titres de compétence possédait le titulaire pour devenir inspecteur de l'administration des terres destinées aux anciens combattants?

10. Le prix d'achat demandé à tout ancien combattant était-il supérieur à ce qu'avait payé le gouvernement et, dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?

11. Le gouvernement permet-il aux anciens combattants d'obtenir des terrains d'une demi-acre et d'y construire des maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants: *a*) dans la région du canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

12. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la construction ou du prix des maisons, *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

13. Le gouvernement a-t-il reçu, de la part d'anciens combattants dans ces régions, des demandes de nouveaux contrats de vente ou de location?

14. Sur quelle recommandation a-t-on fait le choix de ces emplacements de maisons d'anciens combattants?

15. Qui a recommandé les emplacements choisis *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la défense nationale, dépose sur la Table,—Modifications aux Règlements du Roi promulgués pour la gouverne du service naval canadien de Sa Majesté, en date du 29 mars 1947, sous l'empire de l'article 40 de la Loi du service naval de 1944.

Et aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour les forces aériennes royales canadiennes du 24 janvier 1947, au 21 février 1947.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blackmore,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Coldwell,
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Knowles,
Kuhl,
Lafontaine,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Little,
Low,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Brantford),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,

Marquis,	Nicholson,	Shaw,	Tucker,
Martin,	Probe,	Sinclair (Ontario),	Viau,
Matthews (Kootenay-Est),	Quelch,	Sinclair (Vancouver-Nord),	Warren,
Mayhew,	Raymond (Wright),	Sinnott,	Weir,
Michaud,	Reid,	Stuart (Charlotte),	Winters,
Mitchell,	Richard (Gloucester),	Thatcher,	Wright,
Moore,	Richard (Ottawa-Est),	Townley-Smith,	Wylie,
Mullins,	Ross (Hamilton-Est),	Tremblay,	Zaplitny—125.
	St-Laurent,		

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Coyle,	Jackman,	Robinson (Bruce),
Aylesworth,	Daniel,	Lennard,	Rowe,
Black (Yukon),	Drope,	Lockhart,	Stanfield,
Blair,	Fleming,	Macdonnell (Muskoka-Ontario),	Stephenson,
Boucher,	Fraser,	McGregor,	Stirling,
Bradshaw,	Fulton,	McMaster,	Timmins,
Brooks,	Graydon,	MacNicol,	Tustin,
Caouette,	Hackett,	Manross,	White (Hastings-Peterborough),
Casselman,	Harkness,	Merritt,	White (Middlesex-Est)—43.
Charlton,	Hazen,	Raymond (Beauharnois-Laprairie),	
Church,	Henderson,		
Cockeram,	Homuth,		

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 17 AVRIL 1947

PRIÈRES.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

En conformité de l'ordre de renvoi en date du lundi 31 mars 1947, relatif au rapport de la deuxième partie de la première réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et en vue de fournir aux membres du Comité l'occasion de se renseigner sur l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de rendre le comité en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat,

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis, à la discrétion du président, de siéger à Lake Success, New-York;
2. Que soit autorisé le paiement des frais de déplacement ainsi occasionnés;
3. Que le secrétaire du Comité et un sténographe officiel accompagnent le Comité;
4. Que sur recommandation du comité du programme, le secrétaire du Comité reçoive instructions d'organiser sans délai l'itinéraire du voyage projeté.

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre Comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit de vingt à douze membres, et que soit suspendue à cet égard l'application du paragraphe 1 *b)* de l'article 63 du Règlement;

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, ledit rapport est agréé, sur motion de M. Breithaupt.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on nommé de fonctionnaires civils depuis le 1er janvier 1946?

2. De ce nombre, combien ont été nommés par la Commission du service civil ou par son intermédiaire?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Merritt—1. Parmi les maisons, construites sous le régime des petits domaines en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, combien en a-t-on trouvé *a)* qui avaient des défectuosités d'exécution, *b)* qui contenaient des matériaux en mauvais état, *c)* ou les deux à la fois et *d)* dont le drainage était défectueux?

2. Combien a-t-on conclu de contrats ou d'accords pour la réparation et un nouveau drainage à l'égard des maisons défectueuses ou des propriétés?

3. Dans combien de cas, les réparations ou le nouveau drainage ont été exécutés *a)* par le premier entrepreneur, *b)* par d'autres entrepreneurs?

4. Dans combien de cas, les réparations ou le nouveau drainage ont-ils été exécutés aux frais *a)* de l'entrepreneur, *b)* des contribuables, *c)* aux frais communs des deux?

5. *a)* Dans combien de cas a-t-on demandé à l'ancien combattant de défrayer une partie du coût des réparations? *b)* Dans combien de cas, où le premier entrepreneur est chargé de faire les travaux de réparations ou d'un nouveau drainage et où les frais sont payés par les contribuables, accorde-t-on audit, entrepreneur quelques bénéfice, appointements de gestion ou allocation de régie intéressée?

6. S'il y a des cas où le coût des réparations et d'un nouveau drainage n'est pas défrayé par l'entrepreneur, quelle en est la raison pour agir de la sorte?

7. Dans combien des cas de défectuosités d'exécution, des matériaux ou du drainage, n'a-t-on pas pris des mesures ou conclu des contrats pour effectuer les réparations nécessaires ou un nouveau drainage?

8. *a)* Quel est, jusqu'à date, le coût total estimatif des réparations et du nouveau drainage? *b)* Comment se fait le partage de ces frais entre l'ancien combattant, les contribuables et les entrepreneurs intéressés?

9. *a)* Combien d'inspecteurs ou d'autres fonctionnaires, employés par le ministère des Affaires des anciens combattants à cette fin, ont examiné et approuvé les travaux, les matériaux et le terrain subséquemment trouvés inférieurs aux normes requises? *b)* Combien de ces personnes sont encore à l'emploi du ministère? *c)* Combien de ces personnes ont été renvoyées pour cette raison? *d)* Si quelques-unes de ces personnes sont encore à l'emploi du ministère, pourquoi a-t-on retenu leurs services?

10. *a*) A-t-on intenté des poursuites ou des actions en recouvrement contre des personnes quelconques à cause de défectuosité d'exécution, de fourniture de mauvais matériaux ou d'inexécution de contrat à l'égard de l'une quelconque de ces maisons ou entreprises? *b*) Dans le cas de l'affirmative, combien y a-t-il de poursuites ou d'actions en cours, et dans quels endroits a-t-on intenté ces procédures?

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 18 AVRIL 1947

Prières.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—Quel est le nombre total de personnes employées dans le service civil du Canada, et les offices, commissions, agences ou corporations de la Couronne qui lui sont associés, aux dates suivantes (ou aussi près de cette date que les statistiques le permettent): *a*) le 23 octobre 1935; *b*) le 1er septembre 1939; *c*) le 16 mai 1945; *d*) le 18 août 1945 et *e*) le 1er janvier 1947?

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel de l'Imprimerie nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1946 (versions anglaise et française).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de notes échangées entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis d'Amérique au sujet de modifications à l'accord conclu entre le Canada et les Etats-Unis sur le transport aérien, 1945.

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1947,—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes et autres documents adressés au ministre des Pêcheries, ou à l'un de ses fonctionnaires, par des particuliers, des compagnies ou leurs représentants, des délégués de tout groupement ou de tout gouvernement provincial, en faveur de tout Japonais, en vue de lui octroyer des permis pour s'adonner à l'industrie de la pêche dans les eaux avoisinant le littoral de la Colombie-Britannique.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation et, plus particulièrement, en vue:

D'augmenter la proportion du prêt par rapport à la valeur d'emprunt sous le régime de la Partie 1 de la loi; d'inclure sous la Partie 1 de la loi les maisons comprenant deux unités de logements familiaux dont l'un sera occupé par le propriétaire; de porter à trente ans la période d'amortissement des prêts à l'égard des projets de logements de propriétaires de maisons et de logements pour fins de location; d'autoriser les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêts à acheter, améliorer et vendre des terrains devant servir à des entreprises de logement résidentiel, et d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à garantir à ces compagnies le remboursement du principal engagé dans ces terrains et améliorations ainsi que d'un intérêt dont le taux ne doit pas dépasser deux pour cent par année.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi concernant la semaine de Jack Miner et de la faune;

M. MacNicol, appuyé par M. Bradette, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois, (Titre changé en celui de "Loi concernant la semaine de la conservation de la faune"), et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 21 AVRIL 1947

PRIÈRES.

Sur motion de M. Bradette, le premier rapport du comité permanent des Affaires extérieures, présenté à la Chambre le jeudi 17 avril 1947, est agréé.

M. Bradette propose,—Que le deuxième rapport du comité permanent des Affaires extérieures, présenté à la Chambre le jeudi 17 avril 1947, soit maintenant agréé.

Et un débat s'élevant;

M. St-Laurent propose en amendement: Que le deuxième rapport du comité permanent des Affaires extérieures, présenté à la Chambre le 17 avril 1947, ne soit pas immédiatement agréé, mais qu'il soit renvoyé audit comité pour plus ample examen.

Après discussion, ladite motion d'amendement est mise aux voix et elle est adoptée.

Et la motion principale, telle que modifiée, est mise aux voix, et agréée.

En conséquence, ledit rapport est renvoyé pour plus ample examen au *comité permanent des Affaires extérieures.*

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1947,—Etat montrant:—Quels sont les montants qui ont été payés à M. Fernand Choquette, C.R., avocat au Barreau de Québec, à titre d'agent des différents ministères du gouvernement pour chacune des années, de 1939 à 1947 inclusivement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Dossier contenant: *a)* une copie de toutes les annonces de la Commission du service civil, depuis le 1er janvier 1944, demandant des ouvriers des corps de métier de l'imprimerie pour le bureau de l'Imprimerie fédérale à Ottawa; *b)* les noms de tous ceux qui ont fait une demande de position audit Bureau ou ont essayé les examens du Service civil à cette fin, depuis le 1er janvier 1944; *c)* le nombre et la date de ces examens tenus depuis le 1er janvier 1944, ainsi que les noms des candidats refusés et les noms de candidats embauchés par le Bureau à la suite de chaque examen, en donnant le taux du salaire hebdomadaire dans chaque cas; *d)* le nombre des vacances dans les métiers de l'imprimerie au Bureau et le nombre des candidats apparaissant sur les listes aux dates suivantes: 1er janvier et 1er juillet 1944, 1er janvier et 1er juillet 1945, 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre 1946, 1er janvier 1947.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1947:—Etat montrant:—Relativement aux contrats de transport postal aérien conclus avec les Lignes aériennes Trans-Canada ou avec d'autres compagnies de transport:

1. Quel est le tarif de transport demandé par chaque compagnie transportant le courrier?

2. Au cours de l'année 1946, quelle quantité totale de poste aérienne a été transportée par chaque compagnie à l'égard de chaque parcours autorisé?

3. Quel est le montant total payé en frais de transport à l'égard de chacun de ces parcours par le ministère des Postes ou pour son compte?

4. Quelles ont été les pertes nettes estimatives ou réelles réalisées par le ministère à l'égard de chacun de ces parcours en 1946?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1946 (version française).

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1947,—Etat montrant:—Combien de femmes mariées, dans la division de l'impôt pour Ottawa, ont payé l'impôt sur le revenu, en 1945, à l'égard du salaire seulement, (par opposition à celles qui ont payé l'impôt sur le revenu provenant de placements), et quelle était la somme globale de l'impôt sur le revenu ainsi versée?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1947,—Etat montant:—1. De quel ministère relevait l'édifice de l'usine de montage de récipients situé près des chutes de la rivière Rideau, au cours des années 1945 et 1946?

2. Combien de milliers de pieds de planche de ten-test et de bois de construction ont été achetés pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

3. Quelle a été la quantité totale de serrurerie de bâtiments, de peinture et de vitres achetée pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

4. Quelle quantité de matériaux ci-haut mentionnés a été utilisée dans cet édifice?

5. Quelles quantités, le cas échéant, ont été transportées de cet édifice dans des camions de l'armée?

6. Quelle en est la quantité actuellement inemployée et entreposée dans cet édifice?

7. Qui exploitait cette usine au cours des deux années antérieures au 31 mars 1947?

8. Est-on à tenir une enquête, actuellement, au sujet des matériaux retirés de cet immeuble?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,- -Rapport sur le fonctionnement de la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année terminée le 31 décembre 1946. Statuts du Canada, 1944, chapitre 41, article 13.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—1. Quels ambassadeurs ou autres représentants ont été nommés auprès de pays étrangers par le gouvernement du Canada, et à quels endroits?

2. Combien en a-t-il coûté au pays en 1946 et en 1947?

Par M. Black (*Châteauguay-Huntingdon*)—Quelle aide, en plus des pensions, le gouvernement fédéral offre-t-il aux personnes aveugles en vertu des lois actuelles?

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'une mesure soit présentée à la Chambre afin de modifier la Loi sur les pénitenciers en vue de pourvoir, *inter alia*, à la nomination d'un commissaire et de deux commissaires suppléants et au paiement des traitements qu'approuvera le gouverneur en conseil; et que la Loi de la pension du service civil sera applicable à ce commissaire et à ces commissaires suppléants.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à l'octroi de pensions ou d'autres prestations de pension de retraite aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures désignés pour servir en dehors du Canada et à l'épouse, ou à la veuve, et aux personnes à la charge de ces fonctionnaires.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. St-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 22 AVRIL 1947

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De l'*Ottawa Electric Railway Company* pour une loi modifiant la Loi qui la constitue en corporation.

De *The Woman's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada,* pour une loi changeant son nom en celui de *"The Woman's Auxiliary of the Church of England in Canada".*

De la *Toronto Type Foundry Company Limited,* pour une loi prolongeant l'existence de certains brevets d'invention.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Les compagnies de la Couronne versent-elles à quelque municipalité l'impôt municipal ou quelque somme qui en tient lieu, ou un octroi, annuel ou autre, destiné à quelque fin que ce soit, ou quelque somme déterminée par le gouvernement ou ses représentants ou convenue entre le gouvernement ou ses représentants et cette municipalité?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et ces compagnies de la Couronne, et quelles étaient ces sommes ainsi versées chaque année, de 1940 à 1946 inclusivement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant la somme payée, depuis le 1er septembre 1939, par le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes, ou des corporations de la Couronne, sous forme de subventions, bonus, aide financière, octroi, pour une durée quelconque, ou à son égard; cet état devant mentionner les denrées qui ont été l'objet d'une subvention, boni, aide financière ou octroi, la somme totale versée pour chaque denrée au cours de chaque année financière.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quelles sommes affecte-t-on actuellement à la suppression des passages à niveau au Canada?

2. Quel montant est affecté à la suppression des passages à niveau à travers le Canada comme travail de reconstruction après la guerre?

3. Quelle quote-part en retire la ville de Toronto et en vue de quelles entreprises?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

Aussi,—Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'année civile 1946 (versions anglaise et française).

Et aussi,—Rapport annuel au fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1946 (versions anglaise et française).

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Chevrier, il est ordonné:

1. Que l'on transmette au *comité sessionnel des Chemins de fer et lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle*, les rapports annuels des Chemins de fer nationaux du Canada, de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*, et du fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada, déposés aujourd'hui.

2. Que l'on rappelle la résolution adoptée par la Chambre le 4 mars 1947, transmettant au comité des Subsides le budget des dépenses de l'année 1947-48 eu égard aux dispositions de ladite résolution affectant les postes:

Vote No 434—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer nationaux du Canada.

Vote No 435—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer autres que le Canadien National.

Vote No 479—Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard.—Déficit 1947.

3. Que lesdits postes 434, 435 et 470 soient transmis pour étude audit *comité sessionnel des Chemins de fer et lignes de navigation possédés, exploités et contrôlés par le gouvernement.*

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission du transport aérien pour la période du 11 septembre 1944 au 31 décembre 1946 (versions anglaise et française).

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mars 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement fédéral a-t-il placé des fonds dans l'usine de briquettes à Bienfait, Saskatchewan? Dans l'affirmative, quand et quelle somme?

2. Quel a été le coût total de cette usine?

3. A-t-on remboursé quelques-unes des sommes ainsi placées par le gouvernement fédéral?

4. A-t-on payé des intérêts au gouvernement fédéral à l'égard de ce placement?

5. Cette propriété a-t-elle été vendue?

6. Dans l'affirmative, *a*) à qui; *b*) quand; *c*) combien le gouvernement a-t-il reçu du produit de cette vente?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1362, approuvé le 11 avril 1947: modifications des règlements relatifs aux allocations supplémentaires accordées aux anciens combattants traités dans des hôpitaux et qui souffrent de paralysie.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1445, approuvé le 15 avril 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $1,790,000.00 à la province d'Alberta pour un an à dater du 15 avril 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 1446, approuvé le 15 avril 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $1,938,881.59 à la province de la Colombie-Britannique pour un an à dater du 30 avril 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur monte au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 13, Loi modifiant le Code criminel (Pistolets, automobiles et paiements d'amendes);

M. Church, appuyé par M. MacNicol, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ilsley.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Church, appuyé par M. MacNicol: Que le Bill No 12, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, soit maintenant lue la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 23 AVRIL 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du greffier des pétitions qui a examiné les pétitions suivantes présentées le 22 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celles-ci ne peuvent être acceptées, à savoir:

D'Alfred Nelson Nickle, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Josephine Gardner Nickle, présentement domiciliée en Belgique (Europe).—M. *Maybank.*

D'Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle, épouse de Charles Doddridge Teakle, de Montréal, P.Q., maintenant domicilié à Ottawa, Ontario.—M. *Maybank.*

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 73, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*", et convient d'en faire rapport sans modification.

Votre comité a aussi étudié le Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador", et convient d'en faire rapport avec modification.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on terminé les sondages et les expertises techniques dans le détroit de Canso en vue de la construction d'un pont de chemin de fer ou d'une chaussée à cet endroit?

2. Quel est le rapport des ingénieurs sur la possibilité de l'entreprise?

3. Quel est le coût estimatif *a*) de la chaussée, *b*) du pont?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque décision en vue de déterminer ce qui était plus désirable et possible: du pont de chemin de fer ou de la chaussée?

5. Y a-t-il eu des pourparlers avec la province de la Nouvelle-Ecosse en vue d'utiliser ce pont ou cette chaussée pour la circulation routière?

6. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a-t-il laissé entendre qu'il était prêt à partager une partie des frais, et jusqu'à quel montant?

7. Quand escompte-t-on commencer les premiers travaux de construction?

Il dépose aussi sur la Table,—Budget des dépenses des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'année civile 1947.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le budget des dépenses des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'année civile 1947, déposé aujourd'hui, soit transmis au comité sessionnel des Chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Modifications aux règlements du Roi pour la gouverne du service naval de Sa Majesté au Canada, en vertu des dispositions de l'article 40, Loi du service naval, 1944.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1193, approuvé le 1er avril 1947: admettant cent immigrées comme apprenties et employées de filature à la Dionne Spinning Mill Company, de St-Georges de Beauce, P.Q., en vertu des règlements relatifs aux salaires et aux conditions de travail qui régissent les industries du textile dans la province de Québec.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que les pétitions en instance de bills privés, présentées en retard, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, et déposé les 24 et 27 mars, ainsi que les 1er et 23 avril, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne à leur sujet les dispositions qu'il jugera convenables, à savoir:

Numéro des pétitions	
388	Mae Harper Bragger
389	Mary Alice Berrigan Hamelin
390	Gardner Hinkley Prescott
391	Joyce Kathleen Reynolds Swards
392	Georges-Charles-Joseph Forget
397	*The Canadian Council of the Girl Guides Association*
398	Alexander Monteith
399	Alfred Nelson Nickle
400	Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Brooks—1. A-t-on fixé une date pour l'ouverture du bureau projeté du département de l'impôt sur le revenu à Campbellton, Nouveau-Brunswick?

2. A-t-on loué des bureaux?

3. Dans l'affirmative, de qui et à quel taux par mois?
4. Des réparations et des changements y sont-ils nécessaires et quel en est le coût estimatif?

Par M. Knight—1. L'auteur ou l'éditeur d'un livre imprimé ou publié au Canada est-il tenu de soumettre ce livre à quelque ministère du gouvernement pour des fins de censure?
2. Dans l'affirmative, dans quelles circonstances est-il tenu de le faire?
3. Quel est le nom de l'examinateur des publications actuellement en congé de retraite?
4. Quels sont ses antécédents et son expérience à l'égard de son travail comme censeur?
5. Quel est le nom de l'adjoint général administratif remplissant actuellement les fonctions de censeur?
6. Quels sont ses antécédents, son degré d'instruction et son entraînement relativement à ces fonctions?
7. Le fonctionnaire mentionné à la question cinq, a-t-il la responsabilité de la censure des livres qui entrent au Canada?
8. Fait-il personnellement la lecture de ces livres et émet-il un jugement à leur égard?
9. Y a-t-il un comité ou un groupe d'adjoints qui assiste ce fonctionnaire dans son travail de censure?
10. Dans l'affirmative, quels sont les noms des membres de ce groupe ou de ce comité?
11. Consulte-t-on toujours ou habituellement certains particuliers ou groupes de particuliers avant d'en venir à une censure et à une interdiction dans chaque cas donné?
12. Dans l'affirmative, *a*) quels sont ces particuliers, *b*) quels sont ces groupements?
13. Peut-on en appeler de la décision de l'examinateur des publications?
14. Dans l'affirmative, *a*) auprès de quel organisme doit-on porter appel; *b*) quelle est la procédure à suivre à l'égard de cet appel?

Par M. Brooks—1. Qui est actuellement maître de postes à Milltown, Nouveau-Brunswick?
2. Le titulaire actuel occupe-t-il ce poste à titre permanent ou temporaire?
3. A-t-on tenu un examen de concours, au cours de l'année écoulée, en vue de remplir cette position?
4. Dans l'affirmative, *a*) quand; *b*) quels sont les noms des candidats; *c*) quel est le candidat qui a obtenu les points les plus élevés?
5. Si le titulaire actuel est employé temporairement, quand fera-t-on une nomination permanente?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Quel est le surintendant ou le directeur résidant du parc national Highlands du Cap-Breton, en donnant son expérience et sa compétence?
2. Quels montants lui a-t-on payés, au cours de 1945 et de 1946, *a*) en traitement, *b*) en frais de déplacement, *c*) en allocations ou frais d'automobile ou autres?
3. Quels étaient les gardiens du parc en 1945 et 1946, en indiquant où ils étaient; leurs fonctions, traitements, dépenses de déplacement et autres?
4. Quelles sommes a-t-on dépensées, au cours des années 1945 et 1946, pour le terrain de golf, *a*) pour des améliorations, *b*) pour l'entretien, en indiquant le nombre d'hommes employés au cours de la saison de jeu?
5. Au cours des années 1945 et 1946, quelles sommes totales ont été dépensées à l'égard du Parc, *a*) pour les améliorations, *b*) pour l'entretien et à l'égard des routes publiques?

6. Au cours de 1945, 1946 et 1947, a-t-on fait des appels de soumissions en vue de construction ou a-t-on octroyé des contrats et, dans l'affirmative, à l'égard de quels travaux, quels ont été les adjudicataires et pour quelles sommes?

7. Quels étaient les surveillants ayant la direction de l'entretien des routes publiques, où étaient-ils, et quelle rémunération et quels frais leur a-t-on payés?

8. Au cours de 1945 et 1946, J. P. MacMillan a-t-il été embauché en rapport avec le Parc, et, dans l'affirmative, à quel titre et combien lui a-t-on payé en rémunération et frais?

Par M. Knowles—1. Des contrats ont-ils été octroyés par le gouvernement à la *Commonwealth Construction Company Limited*, de Winnipeg?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates, quelle est la nature de ces contrats et quelle somme d'argent comporte chacun d'entre eux?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les règlements du Secrétariat d'Etat pour les Affaires extérieures concernant l'émission des passeports.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou de ses fonctionnaires, et tout administrateur de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, concernant la demande faite par la compagnie pour obtenir le droit d'utiliser des quantités additionnelles d'eau, à même le débit du fleuve Saint-Laurent, pour ses fins d'éclairage et de force motrice; aussi, copie de toute correspondance échangée sur ce sujet entre le gouvernement du Canada et toute province canadienne, ou l'Etat de New-York ou le gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique, ou l'un de leurs fonctionnaires.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés, au cours des années 1946 et 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses fonctionnaires, et le gouvernement provisoire de Terre-Neuve et du Labrador, ou leurs mandataires, et le gouvernement de la Grande-Bretagne, concernant la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador.

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de cultivateurs ayant produit des déclarations d'impôt sur le revenu et le nombre de ceux qui ont été l'objet d'une évaluation imposable pour l'année financière 1945-46, ainsi que le nombre de cultivateurs, par province, sujets et non sujets à l'imposition, et l'objet d'une évaluation imposable, à l'égard de la même année; et aussi, le nombre de fermes au Canada suivant le recensement de 1941, ainsi que le pourcentage, par province, des cultivateurs produisant des déclarations et des cultivateurs sujets à l'imposition.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 24 AVRIL 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, dépose le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 59, (G du Sénat), Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*, et convient d'en faire rapport sans modification.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quels ambassadeurs ou autres représentants ont été nommés auprès de pays étrangers par le gouvernement du Canada, et à quels endroits?

2. Combien en a-t-il coûté au pays en 1946 et en 1947?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales; du 20 février 1947 au 31 mars 1947, en anglais et en français pour les mois de février et mars 1947, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 601, approuvé le 20 février 1947: portant révocation de la nomination de M. H. M. Martin à titre d'administrateur public du Territoire du Yukon.

Arrêté en conseil, C.P. 787, approuvé le 4 mars 1947: autorisant l'importation d'un aéronef usagé.

Arrêté en conseil, C.P. 1005, approuvé le 21 mars 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 3317 du 6 août 1946, concernant le recouvrement des bénéfices résultant de l'exportation canadienne de l'huile de lin.

Arrêté en conseil, C.P. 49/1050, approuvé le 22 mars 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil, C.P. 1061, approuvé le 21 mars 1947: modifiant les Règlements sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil, C.P. 70/1111, approuvé le 26 mars 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil, C.P. 1120, approuvé le 27 mars 1947: portant nomination de M. K. W. Taylor au poste de président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P., 1121, approuvé le 27 mars 1947: portant nomination de M. W. T. Wilson au poste de vice-président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1128, approuvé le 27 mars 1947: révoquant les Règlements sur le caoutchouc ainsi que la nomination du régisseur du caoutchouc et celle du sous-régisseur du caoutchouc.

Arrêté en conseil, C.P. 1169, approuvé le 31 mars 1947: autorisant l'importation d'aéronefs usagés.

Arrêté en conseil, C.P. 1205, approuvé le 31 mars 1947: interdisant l'exportation, sauf moyennant licence, de certains produits de gypse.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Le Territoire du Yukon a-t-il abandonné au gouvernement du Canada ou à l'un de ses ministères le droit de percevoir *a*) les impôts sur le revenu, *b*) les droits successoraux?

2. Dans l'affirmative, à quelle date pour chaque cas?

3. A quelles conditions a été effectué cet abandon?

4. Le cas échéant, quelles sommes le Yukon a-t-il reçues du gouvernement du Canada en compensation de l'abandon de ces sources de revenus pour le Territoire et à quelles dates?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de George A. Touche et Cie, vérificateurs du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, du fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada; de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited;* des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que l'on transmette pour étude au comité sessionnel des Chemins de fer et lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, le rapport au Parlement de George A. Touche et Cie, vérificateurs du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1946, déposé en Chambre aujourd'hui.

M. Jaenicke, appuyé par M. Bowerman, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 154, Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. White (*Middlesex-Est*)—1. Combien d'aubains, au cours de la période de guerre *a*) ont reçu des avis d'appel, *b*) ont subséquemment accepté de servir dans l'armée canadienne, *c*) ont subséquemment refusé de prendre du service parce qu'ils étaient des étrangers?

2. Un aubain, qui avait refusé de servir, était-il tenu de signer un engagement à l'effet qu'en agissant ainsi il était privé pour toujours du droit de se faire naturaliser citoyen britannique?

3. Dans l'affirmative, combien ont signé un tel engagement?

4. Quelques-uns de ces aubains, qui avaient refusé de prendre du service, ont-ils été naturalisés *a*) sujets britanniques, *b*) citoyens canadiens, depuis mai 1945?

5. Dans l'affirmative, combien dans chaque catégorie?

6. A-t-on étudié l'à-propos de permettre à ces aubains qui ont signé une telle déclaration de se faire naturaliser?

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 25 AVRIL 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Madeleine Agnes Joly de Lotbinière Doucet, de Montréal, P.Q., épouse de John Lyell Bruyères Doucet.

D'Alma Mary Hanway Eccles, de Montréal, P.Q., épouse de William Eccles.

De Rose Jacobson Greenberg, de Montréal, P.Q., épouse de Sam Greenberg.

De Daniel Hudson, de Westmount, P.Q., époux de Gladys Ina Flossie Tozer Hudson.

De Doris Louise Dickson McMurray, de Montréal, P.Q., épouse de William Gurnett McMurray.

De Gladys May Kay Oliver, de Montréal, P.Q., épouse de Ronald Oliver.

D'Ida Lottie Stubina Pollack, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Pollack.

D'Anthony Wavroch, de Montréal, P.Q., époux de Muriel Bertha O'Neil Wavroch.

De Mile Kristo Yoja, aussi connu sous le nom de Stanley Vadic, de Montréal, P.Q., époux de Clémence-Elizabeth Coté Yoja.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente et unième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a fait l'examen de la pétition suivante présentée le 24 courant par M. Rinfret, à savoir:

De H. J. O'Connell, de Montréal, P.Q., et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Federation Insurance Company of Canada,*
et qui déclare qu'elle ne peut pas être acceptée, parce qu'en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement, le temps prescrit pour recevoir de semblables pétitions, en instance de bills privés, est expiré.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947,—Etat montrant: —1. Combien y avait-il de personnes à l'emploi du gouvernement *a*) le 1er septembre 1946, *b*) le 1er janvier 1947?

2. A chacune de ces dates, combien de ces personnes étaient des employés permanents?

3. A chaque date, combien de ces employés permanents étaient *a*) des hommes, *b*) des femmes?

4. A chaque date, combien des employés étaient temporaires?

5. A chacune de ces dates, combien des employés temporaires étaient *a*) des hommes, *b*) des femmes?

6. A chaque date, combien y avait-il d'employés *a*) permanents, *b*) temporaires à Ottawa?

7. A chaque date, combien de ceux qui étaient employés à Ottawa étaient *a*) permanents: (i) hommes, (ii) femmes; *b*) temporaires: (i) hommes, (ii) femmes?

8. A chaque date, combien de personnes étaient à l'emploi des offices, commissions, corporations et industries contrôlées relevant du gouvernement du Dominion?

9. A chaque date, quels étaient les noms de chaque office, commission, corporation et industrie contrôlée?

10. Les employés de ces offices, commissions, corporations et industries contrôlées appartiennent-ils au service civil?

11. Sinon, quels sont les noms des offices, commissions, corporations et industries contrôlées dont les employés n'appartiennent pas au service civil?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat indiquant le montant total dépensé par chaque ministère et organisme du gouvernement ainsi que par les corporations de la Couronne, depuis le 1er septembre 1939, pour la réclame, les brochures, tracts, dépliants, émissions radiophoniques, communiqués de presse, affiches, panneaux d'affichage, étalages, photographies, vignettes, maquettes, tournées d'orateurs et pour toutes les autres formes de publicité ou de propagande, y compris les traitements, honoraires, allocations de subsistance, de voyage ou autres frais payés à des personnes s'adonnant, de façon permanente ou temporaire, à ce genre de travail.

Sur motion de M. Rinfret, il est ordonné,—Que la pétition en instance de bill privé destiné à constituer en corporation la *Federation Insurance Company of Canada*, présentée le 24 avril, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, en date du 25 avril, soient transmis au *comité permanent du Règlement* pour qu'il fasse à ce sujet les recommandations qui lui paraîtront convenables.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur monte au fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 73, (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*", est alors étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador", tel que modifié par le *comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes,* est étudié en comité plénier et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et onze minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi (heure d'été).

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 28 AVRIL 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur dépose sur la Table de la Chambre,—Liste de l'organisation et de la classification des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans aucune modification, savoir:
Bill No 2, Loi concernant la semaine de la conservation de la faune.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il recommande au bon plaisir de la Chambre, à savoir:
Bill No 155, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Winnifred Bearman Smeall".
Bill No 156, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Winifred Joyce Dick Dunford".
Bill No 157, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Ardis Locke Thompson".
Bill No 158, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hamilton Wilson Bergeron".
Bill No 159, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Marzitelli Rudzik".
Bill No 160, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Millar De Levi".
Bill No 161, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer".
Bill No 162, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis-Marcel Frigon".
Bill No 163, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Nancy Maria Haworth Stewart".
Bill No 164, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernth Jones, autrement connu sous le nom de John Berth Jones".

Bill No 165, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Viola Puttock Bromby".

Bill No 166, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Hawkins Myers".

Bill No 167, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Deltoff Moore".

Bill No 168, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Hache Groulx".

Bill No 169, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Lucy Hurteau".

Bill No 170, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Lancaster Chenoweth".

Bill No 171, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes".

Bill No 172, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*".

Bill No 173, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Women's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada*".

Bill No 174, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la convention sur les ressources naturelles de la Saskatchewan".

Bill No 175, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 25 courant et constatant qu'on y a satisfait à toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De A. A. Scott, et autres, de Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le district de Mackenzie ne soit pas inclus dans le district électoral du Yukon, comme le propose certaine législation projetée.—M. *Black* (Yukon).

M. Isnor, du comité permanent des Comptes publics, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application du paragraphe 1 *c*) de l'article 63 du Règlement.

3. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Par consentement de la Chambre, sur motion de M. Isnor, ledit rapport est agréé.

M. Isnor, du comité permanent des Comptes publics, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité sollicite l'autorisation de faire enquête et rapport sur l'application de tous les règlements concernant le commerce avec l'ennemi, édictés depuis le 10 septembre 1939.

M. Clark, du comité sessionnel des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

1. Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement;

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;

3. Que le quorum soit réduit de 12 à 8 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 65 (3) du Règlement.

Par consentement, sur motion de M. Clark, ledit rapport est agréé.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des lignes aériennes Trans-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1946 (versions anglaise et française).

Du consentement de la Chambre, il est ordonné,—Que le rapport annuel des lignes aériennes Trans-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1946, déposé en Chambre aujourd'hui, soit transmis pour étude au comité sessionnel des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur la revue des permis des services des lignes aériennes commerciales par la Commission du transport aérien, en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi de l'aéronautique.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1337, approuvé le 11 avril 1947: pour donner suite en partie aux recommandations de la Commission du transport aérien sur les permis accordés pour les fins de services commerciaux aériens au Canada.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril 1947,—Etat montrant:—1. L'auteur ou l'éditeur d'un livre imprimé ou publié au Canada est-il tenu de soumettre ce livre à quelque ministère du gouvernement pour des fins de censure?

2. Dans l'affirmative, dans quelles circonstances est-il tenu de le faire?

3. Quel est le nom de l'examinateur des publications actuellement en congé de retraite?

4. Quels sont ses antécédents et son expérience à l'égard de son travail comme censeur?

5. Quel est le nom de l'adjoint général administratif remplissant actuellement les fonctions de censeur?

6. Quels sont ses antécédents, son degré d'instruction et son entraînement relativement à ces fonctions?

7. Le fonctionnaire mentionné à la question cinq, a-t-il la responsabilité de la censure des livres qui entrent au Canada?

8. Fait-il personnellement la lecture de ces livres et émet-il un jugement à leur égard?

9. Y a-t-il un comité ou un groupe d'adjoints qui assiste ce fonctionnaire dans son travail de censure?

10. Dans l'affirmative, quels sont les noms des membres de ce groupe ou de ce comité?

11. Consulte-t-on toujours ou habituellement certains particuliers ou groupes de particuliers avant d'en venir à une censure et à une interdiction dans chaque cas donné?

12. Dans l'affirmative, *a*) quels sont ces particuliers, *b*) quels sont ces groupements?

13. Peut-on en appeler de la décision de l'examinateur des publications?

14. Dans l'affirmative, *a*) auprès de quel organisme doit-on porter appel; *b*) quelle est la procédure à suivre à l'égard de cet appel?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril 1947,—Etat montrant:—1. Qui est actuellement maître de postes à Milltown, Nouveau-Brunswick?

2. Le titulaire actuel accupe-t-il ce poste à titre permanent ou temporaire?

3. A-t-on tenu un examen de concours, au cours de l'année écoulée, en vue de remplir cette position?

4. Dans l'affirmative, *a*) quand; *b*) quels sont les noms des candidats; *c*) quel est le candidat qui a obtenu les points les plus élevés?

5. Si le titulaire actuel est employé temporairement, quand fera-t-on une nomination permanente?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de George A. Touche et Cie, vérificateurs du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, du fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada; de la *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships Limited;* des lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1946 (version française).

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport annuel présenté par le Bureau de contrôle sur le change étranger, et sur le fonctionnement du compte du fonds du change étranger pour l'année terminée le 31 décembre 1946. Statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 39 (2).

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Murphy—1. Quel est le coût des réparations effectuées, depuis le 1er janvier 1947, à chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex?

2. Les réparations effectuées avant le 1er janvier 1947 sont-elles comprises dans le coût de ces maisons? Sinon, quel est le montant de ces réparations?

3. Depuis le 1er janvier 1947, quels frais d'établissement ou autres, en plus des réparations à ces maisons, ont été payés ou sont payables ou seront payés pour des travaux actuellement effectués, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex?

Par M. Murphy—1. A l'égard de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex, quels sont les frais relatifs (1) aux terrains, (2) aux chemins, (3) aux égouts ou au drainage, (4) aux conduites principales d'eau, (5) à l'électricité et à toutes les autres dépenses d'établissement?

2. Existe-t-il, à l'égard de chaque maison, une estimation du coût des faux frais de l'entreprise, par unité, comprenant *a*) la surveillance des inspecteurs, *b*) les dépenses du bureau régional ou de district?

3. Dans l'affirmative, quel est ce coût par unité?

4. Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé, jusqu'à date, dans les entreprises *a*) du district du township de Sarnia, *b*) des fermes Roseland et Oliver?

5. Quelles sommes, s'il y a lieu, sont encore impayées?

6. Y a-t-il des réclamations pour le compte du gouvernement ou contre lui actuellement en litige? Dans l'affirmative, quels en sont les détails?

7. Des anciens combattants, dans quelque partie du Canada, ont-ils obtenu des contrats d'achat de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants à un prix inférieur à celui payé par le gouvernement? Dans l'affirmative, quels en sont les détails complets?

Par M. Emmerson—1. Quel est le coût estimatif des réparations effectuées *a*) aux vingt maisons d'anciens combattants à Moncton, *b*) aux huit maisons d'anciens combattants à Sackville, dans le Nouveau-Brunswick?

2. Les frais en seront-ils payés, dans chaque cas, par le gouvernement ou par l'entrepreneur?

Par M. Fulton—1. Quelle est la somme totale qui a été payée à la société Bennett & White pour la construction de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants *a*) en Colombie-Britannique, *b*) en Alberta?

2. Y a-t-il quelque somme due, mais encore impayée, pour la construction parachevée (à l'exclusion de toutes sommes dues pour des réparations ou changements)? Dans l'affirmative, combien?

3. Quel est le détail des sommes mentionnées aux questions un et deux, à l'égard de chaque entreprise et en en donnant le nom?

4. De ces sommes, combien a été payé ou est dû pour faire face aux frais actuels de construction, aux matériaux, etc.; et combien a été payé ou est dû en frais de gérance, en tantièmes de régie intéressée, etc., dans chaque cas?

5. De ces diverses entreprises, quelles sont celles qui ont été acceptées comme satisfaisantes?

6. Si certaines n'ont pas été acceptées comme des entreprises parachevées entièrement satisfaisantes, combien de maisons y a-t-on acceptées comme satisfaisantes?

Par M. Cockeram—1. Quelle est la superficie carrée de l'espace de bureau qu'occupent Jacque Greber et son personnel?

2. Où est situé ce bureau?

3. Combien en coûte-t-il par année au gouvernement pour cet espace?

Par M. Cockeram—1. Quelles sont les fonctions des comités ou offices suivants: *a*) commission du district fédéral, *b*) comité national d'embellissement de la Capitale, *c*) comité d'embellissement de la région fédérale, *d*) comité des transports?

2. Quelles sommes ont été versées par le gouvernement fédéral à chacun de ces comités au cours de chacune des cinq dernières années?

3. Quelle somme leur a-t-on versée jusqu'à date en 1947?

4. Quel est le personnel de chaque comité ou office?

Par M. Cockeram—1. Quelles sont les relations entre Jacques Greber et le gouvernement fédéral à l'égard de la Commission du district fédéral, de la Capitale nationale ou de la région fédérale?

2. Au cours de chacune des cinq dernières années, quel traitement a été payé à M. Greber par le gouvernement fédéral ou par l'entremise de l'un quelconque de ses organismes?

3. Quels frais de dépenses a-t-il reçus?

4. Quelles sont les conditions de son emploi?

5. Quelles autres personnes, qui ne sont pas des fonctionnaires civils permanents, sont engagées, à titre technique ou consultatif, par le gouvernement, ou l'un quelconque de ses organismes, pour travailler sur quelque projet de la région fédérale?

6. Quels traitements et frais de dépenses ont été payés à chacune de ces personnes au cours des cinq dernières années?

Par M. Cockeram—Quelles sommes ont été dépensées par le gouvernement fédéral, au cours des cinq dernières années, pour l'achat de propriétés immobilières pour les fins du district fédéral?

Par M. Winters—1. Combien de maisons a-t-on construites ou est-on à construire dans la Nouvelle-Ecosse sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. A-t-il fallu effectuer des réparations à certaines de ces maisons avant qu'elles aient été remises par l'entrepreneur?

3. Quel est, par maison, le coût estimatif des réparations effectuées?

4. Les frais de réparations sont-ils payés par le gouvernement ou par l'entrepreneur?

Par M. Black (*Yukon*)—1. Quelles sources, au cours de chacune des années 1944-45, 1945-46, 1946-47, ont si largement contribué à augmenter le revenu territorial du Territoire du Yukon que le gouvernement fédéral n'a pas eu de paiement à verser au conseil territorial?

2. Quelle a été cette augmentation au cours de chacune de ces années?

3. Quelle a été l'augmentation en provenance de chaque source au cours de chacune de ces années?

Les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par Mme Strum—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance que possède le gouvernement, et datée depuis le 1er janvier 1944, touchant le cas de M. Arthur Moen et sa demande d'immigration au Canada.

Par M. Argue—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés, depuis le 15 août 1945 jusqu'au 31 mars 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et la section de la Saskatchewan des *United Farmers of Canada* touchant les requêtes faites par cette dernière lors de la grève de non-livraison et des négociations auxquelles elle a donné lieu.

M. Martin propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions de vieillesse afin d'étendre la portée de la loi en pourvoyant à des augmentations de la pension payable et du revenu alloué aux bénéficiaires et en modifiant certaines des dispositions requises en vue d'avoir droit à la pension.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que le mardi, 29 avril, la Chambre passe à huit heures du soir à l'ordre de se former en comité des voies et moyens, et que l'on suspende à cette fin les dispositions de l'article 15 du Règlement relatif aux bills privés et publics.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 29 AVRIL 1947

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Evelyn Clara Woods Cross, de Montréal, P.Q., épouse de William Cross.

De Sheila Sydney Doner Gordon, de Montréal, P.Q., épouse d'Harry Gordon.

De Mary Kalichman Pulver, de Montréal, P.Q., épouse d'Ansel Pulver.

De Sam Pronman, de Montréal, P.Q., époux de Bernice Gershman Pulver.

De Laura Hazel Perkins Reid, de Sherbrooke, P.Q., épouse de James Albert Reid.

De Donat St-Jean, de Montréal, P.Q., époux de M.-Alice-Emilienne Lapointe St-Jean.

De Joseph-Edmond-Gérard Santoire, de Montréal, P.Q., époux de Maria-Reina-Florida Beaupré Santoire.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Lettre de James H. Tully, de la ville de New-York, E.-U., dans l'affaire: *Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* vs Boris Pregel, Carl B. French, *Canadian Radium & Uranium Corporation* et l'*International Rare Metals Refinery Inc.*, au sujet de certaines accusations de complot de fraude à l'égard de l'*Eldorado Gold Mines Limited.*

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant: —1. Combien de fonctionnaires civils *a*) permanents, *b*) temporaires reçoivent encore des indemnités supplémentaires de guerre?

2. Quels sont les noms des fonctionnaires civils *a*) permanents, *b*) temporaires qui reçoivent encore ces indemnités?

3. Dans quel ministère du gouvernement chacune de ces personnes est-elle employée?

4. Quelle est la somme de chaque indemnité supplémentaire de guerre versée à chacune de ces personnes?

5. Quel est, à l'exclusion de cette indemnité, le traitement de chacune de ces personnes?

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1711, approuvé le 29 avril 1947: modifiant les règlements concernant la Commission de stabilisation du prix des denrées telle qu'établie par l'arrêté en conseil C.P. 7475, approuvé le 26 août 1942: définition des subventions.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Modifications apportées aux règlements et ordonnances du Roi pour l'armée canadienne ainsi que les règlements et instructions d'ordre financier pour les forces canadiennes en service actif (Canada), en conformité des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C. 1927.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 155, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Winnifred Bearman Smeall".—M. *Maybank.*

Bill No 156, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Winifred Joyce Dick Dunford".—M. *Maybank.*

Bill No 157, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Ardis Locke Thompson".—M. *Maybank.*

Bill No 158, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hamilton Wilson Bergeron".—M. *Maybank.*

Bill No 159, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Marzitelli Rudzik".—M. *Maybank.*

Bill No 160, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Millar De Levi".—M. *Maybank.*

Bill No 161, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer".—M. *Maybank.*

Bill No 162, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis-Marcel Frigon".—M. *Maybank.*

Bill No 163, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Nancy Maria Haworth Stewart".—M. *Maybank.*

Bill No 164, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernth Jones, autrement connu sous le nom de John Berth Jones".—M. *Maybank.*

Bill No 165, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Viola Puttock Bromby".—M. *Maybank.*

Bill No 166, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Hawkins Myers".—M. *Maybank.*

Bill No 167, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Deltoff Moore".—M. *Maybank*.

Bill No 168, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Hache Groulx".—M. *Maybank*.

Bill No 169, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Lucy Hurteau".—M. *Boucher*.

Bill No 170, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Lancaster Chenoweth".—M. *Maybank*.

Bill No 171, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes".—M. *Benidickson*.

Bill No 172, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*".—M. *Brown*.

Bill No 173, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Women's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada*".—M. *Church*.

Bill No 174, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la convention sur les ressources naturelles de la Saskatchewan".—M. *Glen*.

Bill No 175, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".—M. *Ilsley*.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et comme un débat s'élève; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*).

Du consentement de la Chambre, M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Appendice au budget de 1947-48.

La Chambre reprend alors l'étude, en comité plénier, du Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et, après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 30 AVRIL 1947

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-troisième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné les quatre pétitions présentées, le 29 courant, par M. Pouliot, de la part d'électeurs des paroisses de St-Emile d'Auclair, de Notre-Dame des Sept Douleurs, de St-Jean-Baptiste de l'Isle Verte et de St-Paul de la Croix qui s'opposent à ce que l'on sépare leurs paroisses respectives de la circonscription fédérale de Témiscouata, et il déclare qu'il est impossible d'accepter lesdites pétitions parce qu'elles ne sont pas rédigées dans la forme requise.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Dion (*Lac St-Jean-Roberval*) remplace celui de M. LaCroix comme membre du comité sessionnel des Chemins de fer et lignes de navigation que l'Etat possède, exploite et contrôle.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la Constitution de l'organisation internationale pour les réfugiés des Nations Unies et autres documents connexes (y compris l'accord relatif aux dispositions provisoires devant être prises à l'égard des réfugiés et personnes déplacées) faites à Flushing Meadow (Lake Success), New-York, le 15 décembre 1946 (Recueil des Traités 1946-47) (versions anglaise et française).

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Que la Constitution de l'organisation internationale pour les réfugiés et autres documents connexes, déposés aujourd'hui, soient transmis pour étude au comité permanent des Affaires extérieures.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le surintendant ou le directeur résidant du parc national Highlands du Cap-Breton, en donnant son expérience et sa compétence?

2. Quels montants lui a-t-on payés, au cours de 1945 et de 1946, *a*) en traitement, *b*) en frais de déplacement, *c*) en allocations ou frais d'automobile ou autres?

3. Quels étaient les gardiens du parc en 1945 et 1946, en indiquant où ils étaient; leurs fonctions, traitements, dépenses de déplacement et autres?

4. Quelles sommes a-t-on dépensées, au cours des années 1945 et 1946, pour le terrain de golf, *a*) pour des améliorations, *b*) pour l'entretien, en indiquant le nombre d'hommes employés au cours de la saison de jeu?

5. Au cours des années 1945 et 1946, quelles sommes totales ont été dépensées à l'égard du parc, *a*) pour les améliorations, *b*) pour l'entretien et à l'égard des routes publiques?

6. Au cours de 1945, 1946 et 1947, a-t-on fait des appels de soumissions en vue de construction ou a-t-on octroyé des contrats et, dans l'affirmative, à l'égard de quels travaux, quels ont été les adjudicataires et pour quelles sommes?

7. Quels étaient les surveillants ayant la direction de l'entretien des routes publiques, où étaient-ils, et quelle rémunération et quels frais leur a-t-on payés?

8. Au cours de 1945 et 1946, J. P. MacMillan a-t-il été embauché en rapport avec le parc, et, dans l'affirmative, à quel titre et combien lui a-t-on payé en rémunération et frais?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, pour M. Abbott, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur les accords de Bretton Woods, 1945, Statuts du Canada, 1945, chapitre 11, article 7, y compris:

1. Première réunion annuelle du Bureau des Gouverneurs, tenue à Washington, D.C., du 27 septembre au 3 octobre 1946, de la banque internationale pour la reconstruction et le développement—Procès-verbaux et documents connexes.
2. Première réunion annuelle du Bureau des gouverneurs du Fonds monétaire international, tenue à Washington, D.C., du 27 septembre au 3 octobre 1946.—Rapport des directeurs de l'administration et compte rendu sommaire.
3. Statuts, règles et règlements du Fonds monétaire international, tels que modifiés à la date du 1er mars 1947.

Sur motion de M. Isnor, le deuxième rapport du comité permanent des Comptes publics, présenté le 28 avril 1947, est agréé.

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Pearkes—1. Combien de distinctions honorifiques étrangères ont été octroyées à des personnes des forces de l'armée canadienne depuis septembre 1939?

2. Par quels pays ont été octroyées ces distinctions honorifiques?

3. Combien de distinctions honorifiques britanniques ont été octroyées à des personnes des forces alliées sur la recommandation du gouvernement canadien?

M. Marquis propose, appuyé par M. Dion (*Lac St-Jean-Roberval*),—Que, de l'avis de la Chambre, à la prochaine conférence des représentants du Royaume-Uni et des Dominions, les délégués du Dominion du Canada devraient inviter la conférence à adopter une résolution recommandant au Parlement du Royaume-Uni et aux Parlements des Dominions de passer une loi statuant que Sa Très Gracieuse Majesté apporte au Titre royal et aux Titres de Sa Majesté certaines modifications afin, plus spécialement, d'inclure dans le Titre royal et les Titres les mots: "Roi du Canada".

Après débat, ladite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne à 5 heures 58 jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 1ER MAI 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-quatrième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné les deux pétitions présentées, le 30 courant, par M. Pouliot, de la part d'électeurs des paroisses de Ste-Rita et de St-Cyprien qui s'opposent à ce que l'on sépare leurs paroisses respectives de la circonscription fédérale de Témiscouata, et il déclare qu'il est impossible d'accepter lesdites pétitions parce qu'elles ne sont pas rédigées dans la forme requise.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-cinquième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 30 courant et constatant qu'on y a satisfait à toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De Herb Kerr, et autres, de Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le district de Mackenzie ne soit pas inclus dans le district électoral du Yukon, comme le propose certaine législation projetée.—M. *Black* (Yukon).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1734, approuvé le 1er mai 1947: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 695, approuvé le 21 mars 1931, qui prohibait, avec certaines exceptions, l'entrée au Canada d'immigrants de toutes les classes et de tous les métiers.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril 1947,—Etat indiquant le nombre de cultivateurs ayant produit des déclarations d'impôt sur le revenu et le nombre de ceux qui ont été l'objet d'une évaluation imposable pour l'année financière 1945-46, ainsi que le nombre de cultivateurs, par province, sujets et non sujets à l'imposition, et l'objet d'une évaluation imposable, à l'égard de la même année; et aussi, le nombre de fermes au Canada suivant le recensement de 1941, ainsi que la moyenne, par province, des cultivateurs produisant des déclarations et des cultivateurs sujets à l'imposition.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Dienfenbaker—1. Depuis le 9 mai 1945, combien de nominations la Commission du service civil a-t-elle faites à des positions permanentes ou temporaires comportant un traitement annuel *a)* inférieur à $2,000, *b)* de $2,000 à $3,000, *c)* supérieur à $3,000?

2. Combien de ces titulaires ont passé un examen du service civil avant leur entrée dans le service ou leur nomination?

3. Dans combien de cas la Commission du service civil a-t-elle émis des certificats à des personnes qui n'avaient pas fait de demande à la commission pour remplir une position qui avait été annoncée?

4. Depuis le 9 mai 1945, quelles positions, dans les services du gouvernement, dont les titulaires sont nommés par la Commission du service civil ou avec son approbation, ont été remplies par la nomination de personnes qui n'avaient pas servi outre-mer dans les forces armées au cours des deux guerres?

Par M. Kidd—1. Depuis janvier 1946, combien de célibataires âgés de plus de vingt et un ans: *a)* des femmes, *b)* des hommes, ont immigré au Canada en provenance du Royaume-Uni?

2. Combien de ces immigrants britanniques ont reçu un secours financier du gouvernement canadien?

3. Quelle a été la somme totale d'un tel secours?

Par M. Blackmore—1. Le gouvernement a-t-il levé les règlements relatifs à l'importation, au Canada, de pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique?

2. Dans l'affirmative, dans quelle mesure et quand?

3. Quel est le nombre estimatif de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve au Canada dont l'écoulement sur les marchés dépend des consommateurs canadiens?

4. Avant la levée de ces règlements d'importation, y avait-il, au Canada, une quantité suffisante de pommes de terres canadiennes pour faire face aux besoins de la consommation domestique?

5. Y avait-il une pénurie de pommes de terres canadiennes dans les réserves au pays et cette pénurie s'élevait à combien de tonnes?

6. Y avait-il un excédent de pommes de terre dans les réserves au Canada et, combien de tonnes représentait cet excédent?

7. Immédiatement avant la levée des règlements d'importation, combien a-t-on trouvé de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve dans la région de Lethbridge dont l'écoulement sur les marchés dépendait des consommateurs canadiens?

8. Avant la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, quelles précautions, le cas échéant, ont été prises par le gouvernement pour s'assurer que les pommes de terre de la région de Lethbridge trouveraient un débouché approprié et suffisant vers les marchés canadiens?

9. Combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été données par des maisons de la Saskatchewan et du Manitoba?

10. Depuis la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été annulées par des maisons canadiennes?

11. Le cas échéant, quelle réduction dans le prix des pommes de terre au Canada a entraînée la levée de ces règlements d'importation?

12. Qui a ordonné la levée des règlements d'importation?

13. A la demande de qui cet ordre a-t-il été donné?

Par M. Adamson—1. Le gouvernement a-t-il vendu la propriété et les immeubles portant le nom de Kingsmill House, situés à 453 est, avenue Laurier à Ottawa?

2. Dans l'affirmative, à qui?

3. Quel prix avait-on payé pour le terrain et les immeubles?

4. Quelles étaient les conditions de la vente?

5. Quand avait-on acheté cette propriété?

6. Quel prix avait-on payé pour cette propriété?

7. Quel avait été le coût des améliorations, transformations et décorations à l'égard de cette propriété?

Par M. Black (*Cumberland*)—Au cours des années financières 1945-46 et 1946-47, à l'égard de chaque division de l'impôt et de chaque province, quel a été le coût de la perception de l'impôt sur le revenu: *a*) traitements; *b*) dépenses; *c*) frais légaux; *d*) somme totale pour le Canada?

Par M. Black (*Cumberland*)—Au cours des années financières 1944-45, 1945-46 et 1946-47, combien le gouvernement a-t-il payé *a*) en loyer, *b*) pour l'entretien, *c*) pour les améliorations, *d*) en frais d'exploitation, y compris les salaires et honoraires, à l'égard de l'hôpital de la rue Cogswell, à Halifax, N.-E.?

Par M. Stokes—1. Quels changements ou améliorations ont été effectués au manège militaire à Belleville, Ontario, au cours *a*) de 1944, *b*) de 1945, *c*) de 1946, *d*) de 1947 jusqu'à date, à la suite de contrats octroyés par le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Travaux publics?

2. A qui a-t-on octroyé des contrats et pour quels travaux particuliers?

3. Quelles ont été les dépenses brutes effectuées en vertu de chaque contrat?

4. Le cas échéant, quels sont les contrats ci-haut mentionnés qui ne sont pas terminés?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'à compter de lundi le 5 mai prochain, et de mercredi, le 7 mai prochain, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité, le lundi et le mercredi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

Le Bill No 104, Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destiné à modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation et, plus particulièrement, en vue:

D'augmenter la proportion du prêt par rapport à la valeur d'emprunt sous le régime de la Partie 1 de la loi; d'inclure sous la Partie 1 de la loi les maisons

comprenant deux unités de logements familiaux dont l'un sera occupé par le propriétaire; de porter à trente ans la période d'amortissement des prêts à l'égard des projets de logements de propriétaires de maisons et de logements pour fins de location; d'autoriser les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêts à acheter, améliorer et vendre des terrains devant servir à des entreprises de logement résidentiel, et d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à garantir à ces compagnies le remboursement du principal engagé dans ces terrains et améliorations ainsi que d'un intérêt dont le taux ne doit pas dépasser deux pour cent par année.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 176, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi sur les pénitenciers;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'une mesure soit présentée à la Chambre afin de modifier la Loi sur les pénitenciers en vue de pourvoir, *inter alia*, à la nomination d'un commissaire et de deux commissaires suppléants et au paiement des traitements qu'approuvera le gouverneur en conseil; et que la Loi de la pension du service civil sera applicable à ce commissaire et à ces commissaires suppléants.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 177, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 175, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada";

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 27, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 26, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 53 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 2 MAI 1947

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 105, Loi concernant l'indemnisation des employés de l'Etat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 178 (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi relative à certains brevets appartenant à *Toronto Type Foundry Company Limited*".

Bill No 179, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*".

M. MacLean, du comité permanent du Règlement, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité formule les recommandations suivantes relativement à huit pétitions introductives de bills privés qui ont été présentées après le délai prescrit par l'article 92 du Règlement:

1.—*Mae Harper Bragger (Divorce)*

La pétitionnaire s'est mariée en Angleterre durant la guerre; bien que les procédures en instance de divorce aient été intentées il y a plusieurs mois, il a fallu signifier les documents en Belgique et cette démarche a empêché le procureur de déposer la pétition dans le délai prescrit.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement et que la pétition soit reçue.

2.—*Georges-Charles-Joseph Forget (Divorce)*

Le pétitionnaire est un membre du C.A.R.C. Les procédures relatives à sa demande de divorce ont été intentées vers la fin de 1946 mais la présentation de sa pétition a donné lieu à des retards inévitables. Son affectation à Churchill a

été retardée afin de lui permettre de poursuivre sa demande. Dans le présent cas, l'Eglise catholique romaine a accordé une dispense au requérant et l'a libéré de son mariage.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement et que la pétition soit reçue.

3.—*Alfred Nelson Nickle (Divorce)*

Le pétitionnaire est un soldat rapatrié qui s'est marié en Europe. Il a fallu signifier les documents en Europe et on a éprouvé beaucoup de difficulté à trouver l'intimée. Le pétitionnaire est maintenant employé au Canada où il occupe un poste secondaire de préposé aux écritures et ses ressources financières sont limitées.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement et que la pétition soit reçue.

4.—*The Canadian Council of the Girl Guides Association*

Le pétitionnaire est un corps constitué en vertu d'une loi du Parlement. Il a été constaté tout récemment que l'Association accumulait plus de biens immobiliers que la loi n'autorisait. Il a été décidé de demander l'adoption d'une loi modificatrice légalisant ses pouvoirs à cet égard et il était alors trop tard pour présenter une pétition dans le délai prescrit.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement et que la pétition soit reçue.

5.—*Gardner Hinkley Prescott (Divorce)*

Le requérant était absent du pays pour raisons majeures pendant quelques semaines à l'époque où la poursuite a été intentée, et il est revenu au Canada trop tard pour remplir et signer les documents nécessaires avant l'expiration du délai fixé pour la présentation des pétitions.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

6.—*Joyce Kathleen Reynolds Swards (Divorce)*

Les éléments de preuve dans cette cause n'ont pas été disponibles avant le mois de mars 1947. Les procédures furent alors intentées et la pétition présentée dans le plus bref délai possible.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

7.—*Alexander Monteith (Divorce)*

Les éléments de preuve dans cette cause ont été recueillis en Angleterre. Le procureur du requérant, en Angleterre, est décédé en novembre 1947, et il a fallu retenir les services d'un autre procureur. Les documents pertinents furent expédiés outre-mer par courrier-avion au début de 1947, mais ils furent renvoyés par le courrier régulier. Il en est résulté le retard à présenter la pétition.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

8.—*Federation Insurance Company of Canada*

Cette pétition demande l'adoption d'une loi de constitution en corporation. On propose d'acquérir les droits et l'actif et d'assumer le passif au Canada de la Société d'assurance-feu Foncière de Paris, France. A cause des difficultés de transport, le représentant de la société française n'a pu arriver au Canada à temps pour présenter la requête à cette Chambre dans le délai prévu par l'article 92 du Règlement.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

L'adoption des recommandations susdites entraînera l'imposition d'une peine de $300 relativement à chacune des pétitions 5, 6, 7 et 8.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Glen:—Que le Bill No 10, Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 59, (G du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *British Columbia Telephone Company*", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador" (tel que modifié par le *comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes*) est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir rapporté le nouveau progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Glen:—Que le Bill No 10, Loi modifiant la Loi de l'immigration, et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Mutch.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 5 MAI 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-sixième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 2 mai par M. Maybank, à savoir:

De L. D. M. Baxter et autres personnes de la ville de Winnipeg, Manitoba, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Commonwealth Insurance Company*,

et il déclare qu'en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement le temps est expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-septième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 2 courant et constatant qu'on y a satisfait à toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De Robert A. Miller, et autres personnes, du Territoire du Yukon, demandant que le district de Mackenzie ne soit pas inclus dans le district électoral du Yukon, comme le propose certaine législation projetée.—M. *Black* (Yukon).

Sur motion de M. Pouliot, il est ordonné,—Que les pétitions présentées par les électeurs des paroisses de Sainte-Rita, Saint-Cyprien, Saint-Paul de la Croix, Saint-Emile d'Auclair, Notre-Dame des Sept Douleurs et de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, soient transmises pour étude et rapport au comité permanent du Règlement.

Sur motion de M. MacLean, le premier rapport du comité permanent du Règlement, déposé le 2 mai 1947, est agréé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des enquêtes sur les coalitions, S.R.C., 1927, chapitre 26, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1291, approuvé le 3 avril 1947: règlements sous l'empire de la Loi des enquêtes sur les coalitions, préparés par un sous-commissaire.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre d'automobiles que le gouvernement a en circulation dans chaque province?

2. Combien en a-t-on acheté dans chacune des diverses provinces au cours de 1946?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de l'année écoulée, quelle quantité de céréales: blé, avoine, orge, etc., a été expédiée par navire de Fort Churchill à diverses destinations?

2. Quels sont, à l'égard des diverses céréales, les taux de transport de Fort Churchill, ainsi que la tête des Lacs et de Montréal, aux endroits suivants des Provinces maritimes: Halifax, Saint-Jean et Charlottetown?

3. Pendant quelle durée de l'année Fort Churchill est-il ouvert au transport maritime et la navigation y est-elle rendue difficile à cause des glaces?

4. Les élévateurs à Halifax et à Saint-Jean pourraient-ils servir à l'entreposage des céréales secondaires destinées à la consommation domestique?

5. Les navires ou les barges utilisés sur les lacs seraient-ils propres à transporter des céréales secondaires jusqu'à Charlottetown?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 avril 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés, au cours des années 1946 et 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses fonctionnaires, et le gouvernement provisoire de Terre-Neuve et du Labrador, ou leurs mandataires, et le gouvernement de la Grande-Bretagne, concernant la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il vendu la propriété et les immeubles portant le nom de Kingsmill House, situés à 453 est, avenue Laurier à Ottawa?

2. Dans l'affirmative, à qui?

3. Quel prix avait-on payé pour le terrain et les immeubles?

4. Quelles étaient les conditions de la vente?

5. Quand avait-on acheté cette propriété?

6. Quel prix avait-on payé pour cette propriété?

7. Quel avait été le coût des améliorations, transformations et décorations à l'égard de cette propriété?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 avril 1947,—Etat montrant:—1. Combien de distinctions honorifiques étrangères ont été octroyées à des personnes des forces de l'armée canadienne depuis septembre 1939?

2. Par quels pays ont été octroyées ces distinctions honorifiques?

3. Combien de distinctions honorifiques britanniques ont été octroyées à des personnes des forces alliées sur la recommandation du gouvernement canadien?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle du change étranger, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1725, approuvé le 30 avril 1947: modifications aux règlements sur le contrôle du change étranger.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 178, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi relative à certains brevets appartenant à *Toronto Type Foundry Company Limited*".—M. *Sinclair* (Ontario).

Bill No 179, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*".—M. *Chevrier*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle effectué la vente d'objets à la cité de Salaberry de Valleyfield au cours des années 1944, 1945, 1946 et 1947?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont ces objets; *b*) quelle quantité de chaque espèce, chaque année; *c*) quel a été le prix de vente de chaque objet; *d*) quelle est la date et quel est l'endroit de chaque livraison; *e*) à quelle date le paiement de ces objets a-t-il été effectué?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Isnor—1. Du 1er janvier au 31 mars 1947, combien d'employés ont été congédiés du Service national d'embauchage dans la région des Provinces maritimes?

2. De ce nombre, *a*) combien en a-t-on congédié dans chaque bureau: (i) des hommes, (ii) des femmes; *b*) combien avaient servi outre-mer?

3. Depuis lors, combien de ces personnes qui avaient été congédiées ont trouvé de l'emploi par l'entremise des bureaux du Service sélectif national?

4. Quel est le nombre de ceux qui ont été embauchés par l'entremise de chaque bureau, suivant l'ordre des catégories suivantes: hommes, femmes, personnes ayant servi outre-mer?

5. Du nombre total des personnes congédiées, combien occupaient des postes d'ordre administratif?

Par M. Thatcher—1. Quelle était la valeur des importations reçues au Canada par le port de Churchill au cours de 1946?

2. Quelle quantité de blé était entreposée dans le port de Churchill le 1er avril 1947?

3. Quels navires a-t-on nolisés, au cours de 1947, pour transporter le blé du port de Churchill en Europe?

4. Au cours de l'année écoulée, les commissaires canadiens du commerce ou d'autres fonctionnaires fédéraux ont-ils pris des mesures en vue d'obtenir l'envoi de cargaisons vers ce port?

5. Quelle quantité de blé estime-t-on expédier de ce port au cours de 1947?

Par M. Murphy—1. Le gouvernement *a*) contrôle-t-il ou vérifie-t-il le pesage des betteraves à sucre; *b*) contrôle-t-il le poids total des betteraves achetées des producteurs par rapport à la quantité totale raffinée?

2. Le gouvernement exerce-t-il quelque contrôle en vue de constater si la quantité totale de sucre raffiné est la même que celle pour laquelle ont été payés

les producteurs qui concluent des marchés de vente avec les raffineurs sur la base de la teneur en sucre et de la quantité des betteraves? Dans l'affirmative, à l'égard de quelles années a-t-on effectué ce contrôle?

Par M. Castleden—1. De combien d'avions utilisables de la flotte la Corporation des biens de guerre a-t-elle disposé jusqu'à date?

2. A qui les a-t-elle vendus?

3. Quel prix a-t-elle reçu pour chacun?

4. Quel était le coût moyen de ces avions au gouvernement canadien?

Par M. MacInnis—1. Quelle est l'échelle des salaires dominants payés à la main-d'œuvre féminine dans le textile dans la Beauce, P.Q.?

2. Le cas échéant, quel logement offre-t-on aux cent ouvrières que l'on est actuellement à recruter en Europe pour la *Dionne Spinning Mill Company* en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1193?

Par M. Bentley—1. Quel a été le coût total du pont construit sur la rivière North-Saskatchewan à Borden, en Saskatchewan?

2. Quel a été le coût total de la construction d'un pont sur la rivière South-Saskatchewan à Outlook, en Saskatchewan?

3. Quel a été le coût total de la construction du dernier pont sur la rivière South-Saskatchewan dans la ville de Saskatoon?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il défrayé une partie du coût de construction de l'un ou l'autre de ces ponts? Dans l'affirmative, dans quelle mesure le gouvernement a-t-il contribué à ces frais dans chaque cas?

5. Le gouvernement fédéral a-t-il contribué à la construction de quelques autres ponts au Canada depuis 1910? Dans l'affirmative, quel a été, dans chaque cas, le total des frais de construction et la mesure de la contribution du gouvernement fédéral et en quelles années a-t-on construit ces ponts?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Herridge—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, ententes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés, entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1946, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et tout fonctionnaire, mandataire ou représentant de la *West Kootenay Power & Light Company Limited* ou la *Consolidated Mining & Smelting Company of Canada Limited*, ou de l'une ou l'autre d'entre elles, ou de toute autre corporation s'occupant de la construction d'un barrage et d'une centrale d'énergie sur la rivière Kootenay, près de Brilliant, en Colombie-Britannique, ou y étant intéressée ou associée, avec les bilans, comptes et rapports indiquant le coût total de l'entreprise et le montant de la dépréciation accélérée allouée à l'une ou l'autre desdites corporations à l'égard de l'impôt sur le revenu ou des taxes sur les surplus de bénéfices, respectivement, de l'entreprise hydroélectrique ci-haut mentionnée.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de la cour de l'Echiquier en vue d'autoriser le paiement, au registraire de la cour, d'un traitement, d'au plus six mille cinq cents dollars, que le gouverneur en conseil peut fixer.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Glen:—Que le Bill No 10, Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et sept minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 6 MAI 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Mae Harper Bragger, de Montréal, P.Q., épouse de George Thomas Bragger.

D'Edward Charles Barron, de Verdun, P.Q., époux de Mary Hepburn Barron.

De Julia Luella Audrey Cleroux Babbage, de Montréal, P.Q., épouse de Travers Whitmore Babbage.

De Mildred Schnaufer Case, de Verdun, P.Q., épouse de Donald Courtland Case.

De Pauline Bertha Marwick Dallison, de Montréal-Ouest, P.Q., épouse de William Eric Dallison.

De Maud Mary Rose Menchini Denton, qui demeure actuellement à Ottawa, Ont., épouse de William Denton, de Hull, P.Q.

De Georges-Charles-Joseph Forget, de Montréal, P.Q., époux de Geneviève Bougie Forget.

De Sheila Marcus Issenman, qui demeure actuellement à New-York, Etats-Unis d'Amérique, épouse d'Arnold Issenman, de Montréal, P.Q.

D'Alexander Monteith, de Montréal, P.Q., époux de Vera Irene Price Monteith.

D'Alfred Nelson Nickle, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Josephine Gardner Nickle.

De Gardner Hinkley Prescott, de Chambly Canton, P.Q., époux d'Isabel Macdonald Prescott.

D'Ethel Florence Barr Shiells, de Montréal, P.Q., épouse d'Alexander James Shiells.

De Joyce Kathleen Reynolds Swards, de Montréal, P.Q., épouse de Max Hellman Swards.

M. Isnor, du comité permanent des Comptes publics, dépose le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill 22, intitulé: "Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943)", et convient d'en faire rapport avec amendements.

Il a été ordonné de faire réimprimer ledit bill.

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose sur la Table,—La version française des trois documents suivants:

Etat présenté par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements intitulé: "Placements de l'industrie canadienne, prévisions de 1947".

Aussi,—Etat présenté par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements intitulé: "Production au Canada de matières premières et des matériaux de construction,—Perspectives pour 1947".

Et aussi,—Etat présenté par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements intitulé: "Les recherches et l'activité scientifique,—Dépenses fédérales du Canada engagées de ce chef, de 1938 à 1946".

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 175, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".

Bill No 10, Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et moyens.

Et comme la motion est mise aux voix;

M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) propose en amendement, appuyé par M. Green:

Que l'on supprime tous les mots après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre regrette que les propositions du ministre des Finances

a) n'offrent aucun allègement au lourd fardeau des taxes indirectes et détournées sur les articles de première nécessité qui entrent dans le budget familial, toutes ces taxes contribuant d'une façon indirecte à augmenter le coût de la vie;

b) n'apportent aucun encouragement à ceux qui s'adonnent à l'exploitation de nos ressources naturelles, en particulier des mines et de l'agriculture;

c) ne prévoient aucune disposition pour convoquer de nouveau la conférence fédérale-provinciale afin d'en arriver à la conclusion d'ententes satisfaisantes avec les provinces et d'un programme entre le fédéral et les provinces sur la sécurité sociale, la santé nationale et les placements des fonds publics."

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell propose en amendement audit projet d'amendement, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on ajoute les mots suivants à l'amendement:

"*d*) ne pourvoient pas à élever les niveaux d'exemption pour fins d'impôt sur le revenu;

e) ne contiennent aucune disposition en faveur de plus de la moitié de notre population qui est obligée de vivre avec un revenu inférieur aux niveaux actuels d'exemption."

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Croll, pour M. Maybank, propose, appuyé par M. Brown,—Que le Bill No 155, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Winnifred Bearman Smeall", soit lu maintenant la deuxième fois.

Et un débat s'élevant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Croll.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et transmis pour étude à leurs comités respectifs, comme suit:

Au *comité permanent des Bills privés:*

Bill No 171, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes".

Bill No 173, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Woman's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada*".

Au *comité permanent de la Banque et du commerce:*

Bill No 172, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*".

Le Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador" (tel que modifié par le *comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes*), est alors étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir rapporté le nouveau progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Thatcher.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 46 jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 7 MAI 1947

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Macdonald (*Ville de Brantford*), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-huitième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 6 courant et constatant qu'on y a satisfait à toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De C. E. Cleveland, et autres personnes, du Territoire du Yukon, demandant que le district de Mackenzie ne soit pas inclus dans le district électoral du Yukon, comme le propose certaine législation projetée.—M. *Black* (Yukon).

M. Brown, du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire l'étude et l'examen de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C., 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande à l'unanimité que le gouvernement étudie immédiatement l'opportunité d'accorder une pension de vieillesse aux Indiens du Canada.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1947,—Etat montrant:—1. Quel était le coût estimatif de l'hospitalisation au Canada pour chacune des cinq dernières années pour lesquelles on dispose de chiffres?

2. Quel était le coût estimatif de l'hospitalisation, par personnel, par province, pour les cinq dernières années pour lesquelles on dispose de chiffres?

3. Quelles offres, s'il en est, le gouvernement fédéral a-t-il faites aux provinces qui ont conclu des accords financiers avec Ottawa en vue de donner suite à une partie ou à l'ensemble du programme de santé nationale exposé lors de la conférence fédérale-provinciale en 1945?

4. Quelles dépenses ont été encourues chaque année par le gouvernement fédéral, depuis mars 1943, en rapport avec l'établissement et l'organisation d'un programme de santé nationale?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1947,—Etat montrant:—Au cours des années financières 1945-46 et 1946-47, à l'égard de chaque division de l'impôt et de chaque province, quel a été le coût de la perception de l'impôt sur le revenu: *a*) traitements; *b*) dépenses; *c*) frais légaux; *d*) somme totale pour le Canada?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen—1. La France, la Belgique, la Hollande et le Danemark ont-ils présenté au gouvernement des réclamations en conséquence de l'occupation et des opérations des forces armées du Canada dans leurs pays au cours de la guerre?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant des réclamations de chacun de ces pays et comment a-t-on établi ces réclamations?

3. A-t-on effectué le règlement de toutes les réclamations présentées?

4. Quel montant a été versé à chacun de ces pays, jusqu'à date, en règlement de ses réclamations?

5. Quelle somme a été affectée, à titre de crédit d'exportation, à chacun de ces pays par le gouvernement canadien?

6. Quel montant de la somme affectée a été utilisé?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Quel est le total de kilowatt-heures d'énergie électrique produite par les provinces au cours de chacune des cinq dernières années financières?

2. Quelle quantité de cette énergie électrique, dans chaque province, a été produite et vendue ou distribuée *a*) par la province ou l'un de ses organismes, *b*) par les municipalités au sein de chaque province, *c*) par des corporations ou sociétés privées?

3. Quelle énergie électrique ainsi produite et vendue ou distribuée *a*) était assujettie aux impôts sur les ventes, les corporations et aux autres taxes imposées par le gouvernement fédéral, *b*) étaient exonérées de ces impôts?

4. Quel était le montant de ces impôts payables chaque année dans chaque province?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Jackman.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures et 50 de l'après-midi jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 8 MAI 1947

PRIÈRES.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 172 (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*", et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Clark, du comité sessionnel des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948, qui lui ont été déférées le 22 avril 1947, et en recommande l'adoption, savoir:

Crédit 434, Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes—Chemins de fer nationaux du Canada;

Crédit 435, Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes—Chemins de fer autres que les Chemins de fer nationaux du Canada;

Crédit 479, Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Déficit de 1947.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril 1947,—Etat montrant:—Quelle aide, en plus des pensions, le gouvernement fédéral offre-t-il aux personnes aveugles en vertu des lois actuelles?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quelles sources, au cours de chacune des années 1944-45, 1945-46, 1946-47, ont si largement contribué à augmenter le revenu territorial du Territoire du Yukon que le gouvernement fédéral n'a pas eu de paiement à verser au conseil territorial?

2. Quelle a été cette augmentation au cours de chacune de ces années?
3. Quelle a été l'augmentation en provenance de chaque source au cours de chacune de ces années?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. A-t-il été accordé des déductions de dépréciation spéciale ou accélérée à la *Ford Motor Company of Canada*, à la *Chrysler Corporation of Canada Limited* ou à la *General Motors of Canada Limited* entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1946?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels montants ont été accordés à chacune de ces compagnies au cours de cette période?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 avril 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou de ses fonctionnaires, et tout administrateur de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, concernant la demande faite par la compagnie pour obtenir le droit d'utiliser des quantités additionnelles d'eau, à même le débit du fleuve Saint-Laurent, pour ses fins d'éclairage et de force motrice; aussi, copie de toute correspondance échangée sur ce sujet entre le gouvernement du Canada et toute province canadienne, ou l'Etat de New-York ou le gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique, ou l'un de leurs fonctionnaires.

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que les postes Nos 434, 435 et 479 du Budget principal des dépenses pour 1947-48, approuvés et rapportés par le comité sessionnel des Chemins de fer et de la marine marchande que possède, exploite et contrôle l'Etat, le jeudi 8 mai 1947, soient renvoyés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que la pétition en instance de bill privé demandant de constituer en corporation la *Commonwealth Insurance Company*, présentée le 2 mai 1947, en même temps que le rapport du greffier des pétitions y afférant, en date du 5 mai 1947, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne à ce sujet les dispositions qu'il jugera convenables.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden—1. La Corporation des biens de guerre et la *War Assets Limited* ont-elles vendu de la ferraille à la *Anaconda American Brass Limited* jusqu'à date? Dans l'affirmative, de quelle catégorie et en quelle quantité?
2. Quel prix la *Anaconda American Brass* a-t-elle payé pour ces matières de rebut?
3. La Corporation des biens de guerre et la *War Assets Limited* ont-elles, jusqu'à date, vendu des métaux non-ferreux *a*) à la *Anaconda American Brass Limited*, de Toronto, et *b*) à la *Consolidated Mining and Smelting Corporation?* Dans l'affirmative, de quelle catégorie et en quelle quantité dans les deux cas?
4. Quel prix la *War Assets* a-t-elle obtenu de chacune de ces compagnies pour ces matières?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Jackman—1. Quand la Corporation des biens de guerre a-t-elle eu le nombre le plus élevé d'employés sur sa feuille de solde?

2. Combien comptait-elle d'employés à cette date?

3. A cette date quelle était la valeur des biens déclarés de surplus et inscrits dans les livres de la Corporation des biens de guerre?

4. Quelle était la base de cette évaluation?

5. Le 31 mars 1947, combien d'employés la Corporation des biens de guerre comptait-elle sur sa feuille de solde?

6. Le 31 mars 1947, quelle était la valeur de l'inventaire des biens dont disposait encore la Corporation des biens de guerre?

7. Quel a été le montant des ventes de la Corporation des biens de guerre au cours des trois premiers mois de l'année courante?

8. Au cours de 1947, quelle a été la valeur des biens déclarés de surplus *a*) par la marine, *b*) par l'armée, *c*) par le C.A.R.C., *d*) par les autres ministères ou organismes du gouvernement?

9. L'une quelconque des sources ci-haut mentionnées possède-t-elle d'autres fournitures susceptibles d'être déclarées de surplus?

10. Dans l'affirmative, quelles sont ces sources et quelles quantités en provenance de chacune?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. McCann.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 16, Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1935 sur les brevets, avec les amendements suivants:

1. *Page 2, lignes 20 et 21.*—Aux mots "constituant une émanation", substituer "qui est un agent ou serviteur".

2. *Page 2, ligne 32.*—Au mot "émane", substituer "est un agent ou serviteur".

3. *Page 6, ligne 16.*—Aux mots "trente septembre", substituer "quinze novembre".

4. *Page 6, ligne 25.*—Aux mots "trente septembre", substituer "quinze novembre".

5. *Page 6, lignes 26 et 27.*—Aux mots "trente et un mars", substituer "quinze mai".

6. *Page 6, ligne 50.*—Aux mots "le trente et un mars mil neuf cent quarante-sept", substituer "l'entrée en vigueur du présent article".

7. *Page 7, ligne 1.*—Après le mot "avait", insérer ", au Canada,".

8. *Page 13, ligne 33.*—Aux mots "premier mai", substituer "quinzième jour de juin".

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 9 MAI 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 180, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Cercle des Travailleurs du Canada".

Bill No 181, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".

M. Maybank, du comité spécial de la Radiodiffusion, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Maybank, ledit rapport est agréé.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, 1946, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1668, approuvé le 9 mai 1947: relativement à l'exemption de la pension personnelle d'un ancien combattant ayant droit à une allocation de formation sous l'empire des dispositions de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat montrant les prix comparatifs du bois de construction, gros et détail, pour Regina, Saskatchewan, de 1939 à 1947.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1947,—Etat montrant:—1. De combien d'avions utilisables de la flotte la Corporation des biens de guerre a-t-elle disposé jusqu'à date?

2. A qui les a-t-elle vendus?

3. Quel prix a-t-elle reçu pour chacun?

4. Quel était le coût moyen de ces avions au gouvernement canadien?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il levé les règlements relatifs à l'importation, au Canada, de pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique?

2. Dans l'affirmative, dans quelle mesure et quand?

3. Quel est le nombre estimatif de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve au Canada dont l'écoulement sur les marchés dépend des consommateurs canadiens?

4. Avant la levée de ces règlements d'importation, y avait-il, au Canada, une quantité suffisante de pommes de terres canadiennes pour faire face aux besoins de la consommation domestique?

5. Y avait-il une pénurie de pommes de terre canadiennes dans les réserves au pays et cette pénurie s'élevait à combien de tonnes?

6. Y avait-il un excédent de pommes de terre dans les réserves au Canada et, combien de tonnes représentait cet excédent?

7. Immédiatement avant la levée des règlements d'importation, combien a-t-on trouvé de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve dans la région de Lethbridge dont l'écoulement sur les marchés dépendait des consommateurs canadiens?

8. Avant la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, quelles précautions, le cas échéant, ont été prises par le gouvernement pour s'assurer que les pommes de terre de la région de Lethbridge trouveraient un débouché appropriée et suffisant vers les marchés canadiens?

9. Combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été données par des maisons de la Saskatchewan et du Manitoba?

10. Depuis la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été annulées par des maisons canadiennes?

11. Le cas échéant, quelle réduction dans le prix des pommes de terre au Canada a entraîné la levée de ces règlements d'importation?

12. Qui a ordonné la levée des règlements d'importation?

13. A la demande de qui cet ordre a-t-il été donné?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1947,—Etat montrant:—1. Quels changements ou améliorations ont été effectués au manège militaire à Belleville, Ontario, au cours *a*) de 1944, *b*) de 1945, *c*) de 1946, *d*) de 1947 jusqu'à date, à la suite de contrats octroyés par le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Travaux publics?

2. A qui a-t-on octroyé des contrats et pour quels travaux particuliers?

3. Quelles ont été les dépenses brutes effectuées en vertu de chaque contrat?

4. Le cas échéant, quels sont les contrats ci-haut mentionnés qui ne sont pas terminés?

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 16, Loi modifiant la Loi des brevets, 1935, sont mis à l'étude et agréés à tour de rôle.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gardiner.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans aucune modification:

Bill No 11, Loi concernant les permis d'exportation et d'importation.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 23, Loi modifiant la Loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé, avec les amendements suivants:

1. *Page 10, ligne 39.*—Immédiatement à la suite de l'article 19, insérer la nouvelle clause 19A comme suit:

"19A. Les dispositions de la présente Partie seront tenues pour abrogées à compter du premier jour d'août mil neuf cent cinquante."

2. *Page 15, ligne 33.*—Aux mots "de sa", substituer "d'une".

3. *Page 15, ligne 35.*—Après le mot "grain", ajouter "conformément aux exigences habituelles de la banque".

4. *Page 14, ligne 30.*—Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française du bill.

5. *Page 16, ligne 2.*—Aux mots "frais et allocations qu'autorise la Commission", substituer "droits, allocations et frais auxquels pourvoit un tel accord".

6. *Page 16, ligne 4.*—Après le mot "constitue", insérer "dans cette mesure".

7. *Page 16, ligne 11.*—Aux mots "de sa", substituer "d'une".

8. *Page 15, ligne 5.*—Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française du bill.

9. *Page 16, ligne 27.*—Supprimer les mots "prescrit par la Commission".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation des produits agricoles, avec les amendements suivants:

1. *Page 4, lignes 11 et 12.*—Aux mots "cette amende et cet emprisonnement", substituer "l'amende et l'emprisonnement".

2. *Page 4, lignes 17 et 18.*—Aux mots "cette amende et cet emprisonnement", substituer "l'amende et l'emprisonnement".

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 25, Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation des produits agricoles, sont alors étudiés et agréés à tour de rôle.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Appel des bills privés et publics en vertu de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Maybank propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Le Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador" (tel que modifié par le comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques), est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec d'autres amendements, étudié tel que modifié;

M. Rinfret propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant, ladite motion demeure au Feuilleton.

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 154, Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême;

M. Jaenicke, appuyé par M. Zaplitny, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Et, à l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au Bill No 23, Loi modifiant la Loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé;

M. MacKinnon propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdits amendements, en conséquence, sont alors lus la deuxième fois et agréés.

Le Bill No 22, Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943), est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 182, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lussier".

Bill No 183, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Rosaire Loiselle".

Bill No 184, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn MacPherson Puley".

Bill No 185, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Rafferty Jackson".

Bill No 186, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Berman Zatz".

Bill No 187, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Ellen Burt Williams".

Bill No 188, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Alfred Michel Kelly".

Bill No 189, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Summers Slater".

Bill No 190, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Jacques".

Bill No 191, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Evelyn Smith Copeland".

Bill No 192, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Gertrude Noel Magee".

Bill No 193, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Luchuck".

Bill No 194, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhondda Blanche Peace Hurford Smith".

Bill No 195, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Grace Mattinson".

Bill No 196, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Simonon".

Bill No 197, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Susan Willson Roberts".

Bill No 198, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gainfort Grossman".

Bill No 199, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Mildred Cook Stone".

Bill No 200, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Elizabeth Harris Cunningham".

Bill No 201, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder".

Bill No 202, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Powell".

Bill No 203, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Fairhurst Richards".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 9 heures 20 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 12 MAI 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-neuvième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 9 courant et constatant qu'on y a satisfait à toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De Thos McKay, et autres personnes, du Territoire du Yukon, demandant que le district de Mackenzie ne soit pas inclus dans le district électoral du Yukon, comme le propose certaine législation projetée.—M. *Black* (Yukon).

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans aucune modification, à savoir:

Bill No 10, Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi sur l'immigration chinoise.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que les votes n°s 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56 inclusivement du budget principal des dépenses, 1947-48, qui traitent des Affaires extérieures, et transmis pour étude et rapport au comité des Sudbisides, le 4 mars 1947, soient retirés de ce comité et transmis pour les mêmes fins au *comité permanent des Affaires extérieures.*

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Transports, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946 (version française).

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1947,—Etat montrant: —1. Au cours de la période du 1er janvier 1941 au 1er mars 1947, quelles quantités de blé ont été fournies aux distillateurs canadiens?

2. A quel prix, le boisseau, a-t-on vendu ce blé?

3. Le gouvernement canadien a-t-il aidé à défrayer le prix d'achat par l'octroi de subvention?

4. Dans l'affirmative, quel était le montant de cette aide?

5. Pour quelle raison a-t-on accordé cette aide?

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 30 avril 1947,—Etat montrant: —1. Combien de distinctions honorifiques étrangères ont été octroyées à des personnes des forces de l'armée canadienne depuis septembre 1939?

2. Par quels pays ont été octroyées ces distinctions honorifiques?

3. Combien de distinctions honorifiques britanniques ont été octroyées à des personnes des forces alliées sur la recommandation du gouvernement canadien?

Sur motion de M. Brown, le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour faire l'étude et l'examen de la Loi des Indiens, déposé en Chambre le mercredi, 7 mai courant, est agréé.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 180, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Cercle des Travailleurs du Canada".—M. *Croll.*

Bill No 181, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands".—M. *Chevrier.*

Bill No 182, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lussier".—M. *Maybank.*

Bill No 183, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Rosaire Loiselle".—M. *Maybank.*

Bill No 184, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn MacPherson Puley".—M. *Maybank.*

Bill No 185, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Rafferty Jackson".—M. *Maybank.*

Bill No 186, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Berman Zatz".—M. *Maybank.*

Bill No 187, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Ellen Burt Williams".—M. *Maybank.*

Bill No 188, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Alfred Michel Kelly".—M. *Maybank.*

Bill No 189, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Summers Slater".—M. *Maybank.*

Bill No 190, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Jacques".—M. *Maybank.*

Bill No 191, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Evelyn Smith Copeland".—M. *Maybank.*

Bill No 192, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Gertrude Noel Magee".—M. *Maybank.*

Bill No 193, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Luchuck".—M. *Maybank.*

Bill No 194, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhondda Blanche Peace Hurford Smith".—M. *Maybank.*

Bill No 195, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Grace Mattinson".—M. *Maybank.*

Bill No 196, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Simonon".—M. *Maybank.*

Bill No 197, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Susan Willson Roberts".—M. *Maybank.*

Bill No 198, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gainfort Grossman".—M. *Maybank.*

Bill No 199, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Mildred Cook Stone".—M. *Maybank.*

Bill No 200, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Elizabeth Harris Cunningham".—M. *Maybank.*

Bill No 201, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder".—M. *Maybank.*

Bill No 202, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Powell". —M. *Maybank.*

Bill No 203, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Fairhurst Richards".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pearkes—1. Le Canada a-t-il conclu un contrat pour la vente du lait condensé à la Grande-Bretagne? Dans l'affirmative, quand, à quel prix et quelles quantités a-t-on expédiées?

2. Du lait condensé a-t-il été expédié à Malte? Dans l'affirmative, par qui?

3. A-t-on refusé d'octroyer à d'autres personnes qui en ont fait la demande des permis d'exportation de lait condensé à destination de Malte?

4. A quels autres pays a-t-on expédié du lait condensé?

5. Quels sont les stocks de lait condensé au Canada?

6. Quand lèvera-t-on l'interdiction sur la vente du lait condensé dans certains districts de la Colombie-Britannique?

Par M. Castleden—1. Quel prix la *War Assets* a-t-elle reçu pour les couvertes vendues *a*) au gouvernement hollandais, *b*) aux entrepreneurs en bois de construction, *c*) aux commerçants en gros?

2. Combien de couvertes la Corporation des biens de guerre a-t-elle aliénées, jusqu'à date, aux catégories ci-dessus énumérées?

3. Combien ces couvertes avaient-elles coûté au gouvernement canadien?

Par M. Pouliot—1. M. Sam Gagné a-t-il été employé par le ministère des Services nationaux de guerre et subséquemment, par le ministère du Travail, au bureau du régistrateur dans la ville de Québec?

2. Dans l'affirmative, au cours de quelle période?

3. Quel âge a-t-il et quels sont ses antécédents militaires?

4. Avait-il pour fonctions, entre autres, d'aviser les conscrits, appelés en vertu de la Loi sur les ressources nationales, à se présenter à l'examen médical et au service militaire?

5. A-t-il occupé d'autres postes dans les services du gouvernement? Dans l'affirmative, quels postes?

6. Combien a-t-il reçu: *a*) en traitements, *b*) en frais de déplacement et *c*) en allocations de subsistance?

Par M. Timmins—Depuis novembre 1946, la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement, a-t-il fait une enquête sur l'habitation et les besoins de logements au Canada?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Bentley—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la province de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, depuis le 1er janvier 1938 jusqu'au 30 avril 1947, relativement au projet de construction d'un pont sur la rivière South-Saskatchewan à ou près Saskatchewan Landing, en Saskatchewan.

M. Chevrier propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des chemins de fer afin de pourvoir, *inter alia*, à une augmentation du traitement des commissaires et à l'octroi d'une subvention annuelle de deux cent mille dollars pendant une période de dix années pour le maintien de la Caisse des passages à niveau des chemins de fer.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 13 MAI 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarantième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 12 courant et constatant qu'on y a satisfait à toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De Joseph S. Snyder, et autres personnes, du Territoire du Yukon, demandant que le district de Mackenzie ne soit pas inclus dans le district électoral du Yukon, comme le propose certaine législation projetée.—M. *Black* (Yukon).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De *The Canadian Council of the Girl Guides Association* pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

De H. J. O'Connell, de Montréal, P.Q., et autres, pour une loi constituant en corporation "La Fédération, Compagnie d'assurances du Canada" et en anglais, "*Federation Insurance Company of Canada*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Gabrielle-Gilberte Desmarais Creelman, d'Outremont, P.Q., épouse de John Ashmore Creelman.

De Mildred Lillian Flude, qui demeure actuellement à Toronto, épouse d'Albert Edward Flude, de Montréal, P.Q.

De Charles James Langevin, de Lac Beauport, P.Q., époux d'Elizabeth Ann Kelly Langevin.

De J.-R.-A. St-Jacques, de Montréal, P.Q., époux de Clara Renaud St-Jacques.

De Wasily, autrement dit William Zaes, de Montréal, P.Q., époux de Mary Kulik Zaes.

M. Gibson, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 mars 1947,—Etat montrant:—1. Depuis l'étude des crédits du ministère de la Santé nationale, lors de la dernière session, quelles dispositions le gouvernement a-t-il adoptées en vue de prendre des mesures de secours à l'égard des services de traitement et d'hospitalisation et des soins médicaux pour les Indiens, les Esquimaux et ceux qui habitent les districts éloignés du Canada, soit au nom du gouvernement fédéral, soit de concert avec les provinces ou les municipalités?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées à cet effet depuis cette date?

3. Une délégation du clergé ou des médecins a-t-elle récemment rencontré le Cabinet et quelle réponse, le cas échéant, a-t-elle reçue du gouvernement?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1947,—Etat montrant:—1. Depuis janvier 1946, combien de célibataires âgés de plus de vingt et un ans: *a*) des femmes, *b*) des hommes, ont immigré au Canada en provenance du Royaume-Uni?

2. Combien de ces immigrants britanniques ont reçu un secours financier du gouvernement canadien?

3. Quelle a été la somme totale d'un tel secours?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1947,—Etat montrant:—1. Du 1er janvier au 31 mars 1947, combien d'employés ont été congédiés du Service national d'embauchage dans la région des Provinces maritimes?

2. De ce nombre, *a*) combien en a-t-on congédié dans chaque bureau: (i) des hommes, (ii) des femmes; *b*) combien avaient servi outre-mer?

3. Depuis lors, combien de ces personnes qui avaient été congédiées ont trouvé de l'emploi par l'entremise des bureaux du Service sélectif national?

4. Quel est le nombre de ceux qui ont été embauchés par l'entremise de chaque bureau, suivant l'ordre des catégories suivantes: hommes, femmes, personnes ayant servi outre-mer?

5. Du nombre total des personnes congédiées, combien occupaient des postes d'ordre administratif?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse et Alberta, depuis le 30 janvier 1947, sur des questions essentielles touchant les ententes fiscales avec les provinces.

Sur motion de M. Pouliot, il est ordonné,—Que la pétition de 144 électeurs de la paroisse de Squatteck, qui s'opposent à ce que leur paroisse soit séparée du district électoral fédéral de Témiscouata, en même temps qu'une lettre à ce sujet de M. J.-A. Laforest, maire de Squatteck, comté de Témiscouata, soient transmises au comité permanent du Règlement.

M. Bridges propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries afin de pourvoir à l'élection d'un vice-président, à la nomination d'un directeur exécutif qui sera le secrétaire du Conseil, à l'embauchage du personnel scientifique et technique et des autres fonctionnaires et employés qui pourront être nécessaires pour l'exécution convenable des travaux du Conseil, au paiement, suivant le cas, d'émoluments, de traitement ou de rémunération à ces fonctionnaires ou employés et à l'application, à leur égard, des dispositions de la Loi sur le service civil ainsi que des bénéfices dont jouissent les fonctionnaires civils.

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

Budget principal et supplémentaire des dépenses, 1947-48

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $95,969,200.11, représentant un douzième des différents item à être votés, tels qu'énumérés dans le budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1948, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement;

Et qu'en plus une somme additionnelle ne dépassant pas $5,853,666.66, représentant huit douzièmes du montant du Vote No 485 et les neuf douzièmes du Vote No 610 desdits budgets:

Soit une somme totale de $101,822,866.77, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948, la somme de $101,822,866.77 soit octroyée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et moyens, devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 204, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador", est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 172, (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 180, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Cercle des Travailleurs du Canada", est lu la deuxième fois et transmis pour étude au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 178, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi relative à certains brevets appartenant à *Toronto Type Foundry Company Limited*",

M. Croll, pour M. Sinclair (*Ontario*), appuyé par M. Reid, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Jaenicke, appuyé par M. Knowles, propose en amendement: "Que le mot "maintenant" soit biffé et que les mots "à six mois de cette date" soient ajoutés à la fin de la motion".

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Abbott: —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Benidickson.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 14 MAI 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 13 mai 1947.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mercredi 14 mai, à six heures moins quinze, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification, à savoir:

Bill No 22, Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943).

Bill No 104. Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill No 106, (H du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador", sans aucun amendement.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:

Bill No 204, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

M. Bertrand (*Prescott*), du comité permanent du Règlement, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le 5 mai, votre comité a reçu l'ordre de renvoi suivant de la Chambre des communes:

> Que les pétitions présentées par les électeurs des paroisses de Sainte-Rita, Saint-Cyprien, Saint-Paul de la Croix, Saint-Emile d'Auclair, Notre-Dame des Sept Douleurs et de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle Verte, soient transmises pour étude et rapport au comité permanent du Règlement.

Après avoir étudié ces documents, votre comité a maintenant l'honneur de présenter ses constatations et recommandations.

Exception faite du nom de la paroisse en cause, lesdits documents sont rédigés de façon identique, comme suit:

> Monsieur le président et
> Messieurs les députés de la Chambre des communes,
> Ottawa.
>
> La pétition des soussignés, électeurs et électrices de la paroisse de ...., qui s'opposent à ce que cette paroisse soit détachée du comté fédéral de Témiscouata.

Suit la date.

Dans les rapports qu'il a présentés à cet égard le 30 avril et le 1er mai, le greffier des pétitions déclare que lesdites pétitions "ne peuvent être acceptées parce qu'elles ne sont pas rédigées dans la forme requise".

Dans le cas présent, votre comité avait à décider si le Règlement de la Chambre et les formules sanctionnées par la coutume, relativement à la rédaction de pétitions publiques, avaient été observés.

Le paragraphe (6) de l'article 68 du Règlement énonce que "la page qui contient les conclusions (de la pétition) doit porter la signature d'au moins trois pétitionnaires. (Les allégations générales d'une pétition se terminent par les "conclusions", terme parlementaire désignant la formule par laquelle le pétitionnaire exprime l'objet particulier de sa demande.) Le paragraphe (7) énonce ce qui suit: "Toute pétition dont il est ainsi fait rapport (par le greffier des pétitions) et qui, conformément à la règle et à la pratique de cette même Chambre, peut être reçue, est par là même réputée lue et reçue."

Les autorités sur la procédure et la coutume parlementaire qui lient la Chambre en vertu de l'article 68 du Règlement, s'accordent à poser les principes suivants: (1) toutes les pétitions doivent commencer par la souscription: "A l'honorable Chambre des communes assemblée en Parlement"; (2) elles doivent se terminer par les conclusions, sans lesquelles aucune pétition n'est régulière.

En ce qui concerne les documents à l'étude, l'honorable Président de la Chambre a déclaré, le 5 mai: "La Chambre ne se trouve pas saisie d'une pétition adressée aux honorables députés à moins qu'elle ne mentionne les mots "en Parlement réunis"."... "Lorsque les pétitions ne sont pas adressées de la façon prescrite, le greffier des pétitions les déclare irrecevables."

Cette règle de pratique est confirmée par une décision de l'honorable Edgar N. Rhodes, président de la Chambre, rendue le 13 juin 1917 et visant "la forme précise que les pétitions doivent revêtir". Des extraits de cette décision sont cités ci-après:

> Bien qu'il ne me paraisse pas essentiel que les pétitionnaires se servent d'expressions uniformes, il appert cependant que la pratique invariablement suivie a été de se servir d'une formule qui est passée dans l'usage courant.
>
> Bourinot, 4ème édition, page 234, établit la règle et donne la manière de procéder, la première condition étant que chaque pétition doit porter comme en-tête: "A l'honorable Chambre des communes assemblée en Parlement". Ainsi régulièrement adressée, et l'objet de la pétition étant clairement défini, il serait cependant irrégulier de recevoir un tel document s'il n'était accompagné d'une conclusion ou prière. La pratique dans la Chambre des communes anglaise paraît être substantiellement la même. May, 11ème édition, page 525, dit que sans une conclusion, un document ne sera pas considéré comme pétition; et qu'un papier rédigé sous forme de déclaration, d'adresse de remerciement, ou de simple remontrance, n'étant pas terminé par une prière, ne sera pas reçu.

Chargé de veiller à l'observation des règles de procédure, votre comité se voit dans l'obligation de faire rapport que les documents en question, censés être des pétitions, ne sont pas rédigés conformément à nos règles de procédure, qu'ils ne sont pas adressés de la façon prescrite, et qu'ils sont en conséquence irrecevables.

Il est certain que les signataires de ces documents voulaient, par anticipation, manifester leur opposition au détachement de leur présente circonscription électorale. Votre comité estime que le même but sera atteint si lesdits documents sont transmis au comité spécial du Remaniement de la carte électorale à titre de pièces devant être prises en considération par ce comité; et c'est ce que votre comité recommande.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quelle était la valeur des importations reçues au Canada par le port de Churchill au cours de 1946?

2. Quelle quantité de blé était entreposée dans le port de Churchill le 1er avril 1947?

3. Quels navires a-t-on nolisés, au cours de 1947, pour transporter le blé du port de Churchill en Europe?

4. Au cours de l'année écoulée, les commissaires canadiens du commerce ou d'autres fonctionnaires fédéraux ont-ils pris des mesures en vue d'obtenir l'envoi de cargaisons vers ce port?

5. Quelle quantité de blé estime-t-on expédier de ce port au cours de 1947?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le coût des réparations effectuées, depuis le 1er janvier 1947, à chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les

terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex?

2. Les réparations effectuées avant le 1er janvier 1947 sont-elles comprises dans le coût de ces maisons? Sinon, quel est le montant de ces réparations?

3. Depuis le 1er janvier 1947, quels frais d'établissement ou autres, en plus des réparations à ces maisons, ont été payés ou sont payables ou seront payés pour des travaux actuellement effectués, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver. comté d'Essex?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1502, approuvé le 17 avril 1947: au sujet de la période au cours de laquelle on peut réclamer des réductions et de sexemptions pour réparations et entretien, en vertu des dispositions de l'article 5 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Nicholson -1. Quel a été le total des dépenses faites par le gouvernement fédéral, pendant la dix-neuvième législature, en vue d'étudier et d'organiser un programme d'ensemble de sécurité sociale au Canada, y compris les dépenses faites par le comité de la sécurité sociale?

2. Quelles ont été les dépenses totales faites, jusqu'à date, au cours de la vingtième législature, pour l'étude et l'élaboration de mesures de sécurité sociale?

Par M. Daniel—1. Quelle part, dans la hausse récente de 1c. par boîte de lait évaporé, revient au producteur, au transformateur et au grossiste?

2. Quel est le même renseignement à l'égard de la hausse des prix du fromage et du beurre?

3. Quel pourcentage, dans la hausse de 1c. et demi par douzaine d'œufs, revient au producteur et aux autres catégories de l'industrie?

Par M. Timmins—1. Dans quels districts, en Ontario, les constructeurs construisent-ils, en 1947, des maisons sous le régime du plan communal de logements?

2. Combien de constructeurs suivent ce plan dans chacun de ces districts?

3. Combien d'unités de logement est-on à construire sous ce plan dans chacun de ces districts?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance échangée entre la ville de Salaberry de Valleyfield, ou ville de Valleyfield, le maire ou tout autre officier de cette ville et la Corporation des biens de guerre, relativement à l'achat ou demande d'achat d'objets au cours des années 1944, 1945, 1946 et 1947.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Zaplitny.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour,

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi constituant en corporation la Conférence des Mennonites au Canada.

Loi modifiant la Loi sur l'inspection et la vente, 1938.

Loi modifiant la Loi de milice.

Loi concernant la semaine de la conservation de la faune.

Loi concernant la compagnie dite *"The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company"*.

Loi concernant l'indemnisation des employés de l'Etat.

Loi concernant la *"British Columbia Telephone Company"*.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi concernant les permis d'exportation et d'importation.

Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise.

Loi pourvoyant à la vente et à l'exportation de produits agricoles.

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1935 sur les brevets.

Loi prévoyant le maintien temporaire de certains arrêtés et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre.

Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943).

Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le Greffier du Sénat, par ordre du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre s'ajourne alors à six heures et dix de l'après-midi jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 15 MAI 1947

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 205, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur les secours de guerre".

Bill No 206, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi pour constituer en corporation *The Canadian Council of the Girl Guides Association*".

Bill No 207, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Florence Esson Pugh".

Bill No 208, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Rhoda Brick McGrath".

Bill 209, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Guiol Ghetler".

Bill No 210, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George William Curtis Johnson".

Bill No 211, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Melville Mae Rundle Swinburne".

Bill No 212, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Weldrick Hunt".

Bill No 213, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Shapiro Kolman".

Bill No 214, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Rider Brown".

Bill No 215, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fennie Nettie Adelstein Waldman".

Bill No 216, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Lucien Verhelle".

Bill No 217, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Campbell Matts".

Bill No 218, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kathleen Morrison Germain".

Bill No 219, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Radwolsky Closner'.

Bill No 220, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Emma Wood Durrell".

Bill No 221, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Carmichael".

Bill No 222, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Verdoni".

Bill No 223, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald John Park".

Bill No 224, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gloria Avon Roland".

Bill No 225, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberto (Albert) Belmonte".

Bill No 226, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Lillian Flude".

Bill No 227, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Joan Hyde Murphy".

Bill No 228, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alsye Mae Lissemore Lawrence".

Bill No 229, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Leonard Simpson Clunie".

Bill No 230, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fern Catherine Kerr Ekins".

Bill No 231, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Elizabeth Ingbord Lindfords Crowhurst".

Bill No 232, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Richard".

Bill No 233, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Augustus Dolling".

Bill No 234, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick McDowall".

Bill No 235, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Woolf (Robert) Cook".

Bill No 236, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Brown Kerkofsky".

Bill No 237, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Heathcote Taschereau".

Bill No 238, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molloy Marcovitch Schwartz".

Bill No 239, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Gertrude Bernstein Schreiber".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Weir.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et une minute, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 16 MAI 1947

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante et unième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 15 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Marion Mapes Harvey Allinson, épouse de Robert Allinson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 240, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Port-Alberni".

Bill No 241, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa".

Bill No 242, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Joan Anstey Steven Hyslop".

Bill No 243, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Zahn Kaminsky".

Bill No 244, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Joan Williamson Cantlie".

Bill No 245, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Jane Cumming".

Bill No 246, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Dowd Brown".

Bill No 247, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ursula Catherine Tétreau Black".

Bill No 248, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Martineau".

Bill No 249, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Wallis".

Bill No 250, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Morrison Cryer".

Bill No 251, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eileen Scribner Mackay".

Bill No 252, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Laflamme Kattas".

Et aussi—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table—Copie des modifications aux Règlements du Roi relatifs au service naval canadien du gouvernement de Sa Majesté, en vertu des dispositions de l'article 40 de la Loi de 1944 sur le service naval, en date du 10 mai 1947.—Appendice VI, examens professionnels pour les promotions.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 205, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur les secours de guerre".—M. *Martin*.

Bill No 206, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi pour constituer en corporation *The Canadian Council of the Girl Guides Association*".—M. *Ross* (St. Paul's).

M. Mackenzie propose, pour M. Mackenzie King,—Qu'il y a lieu de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement, dont feraient partie, en ce qui la concerne, MM. Benidickson, Breithaupt, Croll, Sinclair (*Ontario*), Belzile, Beaudoin, Pinard, Lesage, Marier, Rinfret, Whitman, Ilsley, Isnor, Michaud, Maybank, Mayhew, Diefenbaker, Fulton, Hackett, Harkness, Hazen, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Massey, Miller, Irvine, Jaenicke, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Hansell, Herridge, pour l'étude de la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres de l'Organisation des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social de l'Organisation, d'une Commission des droits de l'homme, pour l'étude de l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et le cas échéant, des mesures à prendre ou à recommander, pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Et qu'il y a lieu d'adresser un message au Sénat pour le prier de se joindre à cette Chambre pour les fins mentionnées, en désignant, s'il le juge bon, quelques-uns de ses membres pour le représenter dans le comité mixte proposé.

Et un débat s'élevant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et transmis pour étude au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement auxdits bills), à savoir:

Bill No 155, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Winnifred Bearman Smeall".

Bill No 156, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Winifred Joyce Dick Dunford".

Bill No 157, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Ardis Locke Thompson".

Bill No 158, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hamilton Wilson Bergeron".

Bill No 159, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Marzitelli Rudzik".

Bill No 160, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Millar De Levi".

Bill No 161, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer".

Bill No 162, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis-Marcel Frigon".

Bill No 163, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Nancy Maria Haworth Stewart".

Bill No 164, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Beruth Jones, autrement connu sous le nom de John Berth Jones".

Bill No 165, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Viola Puttock Bromby".

Bill No 166, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Hawkins Myers".

Bill No 167, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Deltoff Moore".

Bill No 168, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Hache Groulx".

Bill No 169, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Lucy Hurteau".

Bill No 170, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Lancaster Chenoweth".

Bill No 182, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lussier".

Bill No 183, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Rosaire Loiselle".

Bill No 184, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn MacPherson Puley".

Bill No 185, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Rafferty Jackson".

Bill No 186, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Berman Zatz".

Bill No 187, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Ellen Burt Williams".

Bill No 188, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Alfred Michel Kelly".

Bill No 189, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Summers Slater".

Bill No 190, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Jacques".

Bill No 191, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Evelyn Smith Copeland".

Bill No 192, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Gertrude Noel Magee".

Bill No 193, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Luchuck".

Bill No 194, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhondda Blanche Peace Hurford Smith".

Bill No 195, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Grace Mattinson".

Bill No 196, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Simonon".

Bill No 197, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Susan Willson Roberts".

Bill No 198, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gainfort Grossman".

Bill No 199, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Mildred Cook Stone".

Bill No 200, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Elizabeth Harris Cunningham".

Bill No 201, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder".

Bill No 202, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Powell".

Bill No 203, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Fairhurst Richards".

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Sinclair (*Ontario*):—Que le Bill No 178, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi relative à certains brevets appartenant à *Toronto Type Foundry Company Limited*", soit maintenant lu la deuxième fois;

Et sur le projet de motion, en amendement, proposé par M. Jaenicke, appuyé par M. Knowles:—"Que le mot "maintenant" soit retranché et que les mots "à six mois de cette date" soient ajoutés à la fin de la motion".

Et ledit projet d'amendement, mis aux voix, est agréé.

Et ladite motion, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Mackenzie, pour M. Mackenzie King,—Qu'il y a lieu de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement, dont feraient partie, en ce qui la concerne, MM. Benidickson, Breithaupt, Croll, Sinclair (*Ontario*), Belzile, Beaudoin, Pinard, Lesage, Marier, Rinfret, Whitman, Ilsley, Isnor, Michaud, Maybank, Mayhew, Diefenbaker, Fulton, Hackett, Harkness, Hazen, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Massey, Miller, Irvine, Jaenicke, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Hansell, Herridge, pour l'étude de la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres de l'Organisation des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social de l'Organisation, d'une Commission des droits de l'homme, pour l'étude de l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et le cas échéant, des mesures à prendre ou à recommander, pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Et qu'il y a lieu d'adresser un message au Sénat pour le prier de se joindre à cette Chambre pour les fins mentionnées, en désignant, s'il le juge bon, quelques-uns de ses membres pour le représenter dans le comité mixte proposé.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Knowles.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 19 MAI 1947

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-deuxième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 16 courant par M. Coldwell, à savoir:

De John Beckett, de Winnipeg, Manitoba, et de 256,282 autres personnes qui demandent de modifier la Loi des pensions de vieillesse de façon à

1. Assurer une pension d'au moins cinquante dollars par mois à l'âge de soixante-cinq ans,
2. Supprimer la vérification des ressources,
3. Assurer, outre la pension fondamentale, un supplément à l'égard du coût de la vie, un supplément d'invalidité, et la gratuité des soins médicaux, dentaires, optiques, et hospitaliers, et
4. Assurer que toutes lesdites pensions seront versées intégralement à même le Trésor fédéral.

Bien que la pension demande une augmentation des pensions de vieillesse, je soumets que le Gouverneur général ayant déjà recommandé de modifier la portée de la Loi des pensions de vieillesse de façon à augmenter les montants à verser, le règlement constitutionnel qui déclare irrégulière une pétition exigeant une dépense de fonds publics ne s'applique pas dans ce cas.

Je constate donc que toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement ont été observées.

M. Pouliot propose,—Que le deuxième rapport du comité permanent du Règlement, déposé en Chambre le 14 mai courant, soit maintenant agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1947,—Etat montrant:—Depuis novembre 1946, la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement, a-t-il fait une enquête sur l'habitation et les besoins de logements au Canada?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement *a*) contrôle-t-il ou vérifie-t-il le pesage des betteraves à sucre; *b*) contrôle-t-il le poids total des betteraves achetées des producteurs par rapport à la quantité totale raffinée?

2. Le gouvernement exerce-t-il quelque contrôle en vue de constater si la quantité totale de sucre raffiné est la même que celle pour laquelle ont été payés les producteurs qui concluent des marchés de vente avec les raffineurs sur la base de la teneur en sucre et de la quantité des betteraves? Dans l'affirmative, à l'égard de quelles années a-t-on effectué ce contrôle?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quel montant de dépréciation accélérée a-t-on accordé aux individus ou aux firmes *a*) pour des fins de construction, agrandissement ou amélioration de bâtisses; *b*) à d'autres fins?

2. Quels sont les montants des déductions accordées dans les dix cas les plus importants *a*) pour les bâtisses, *b*) à d'autres fins?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quelles allocations spéciales de dépréciation ou quelles allocations de dépréciation accélérée a-t-on accordées *a*) à la *Massey-Harris Company Limited*, *b*) à la *Cockshutt Plow Company Limited*, au cours de chacune des années suivantes: 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946?

2. A l'égard de quelles usines de chacune de ces compagnies a-t-on accordé quelqu'une de ces allocations?

3. Qui est le propriétaire actuel de chacune de ces usines?

4. A quelle fin sert actuellement chacune de ces usines?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique à ce sujet, combien de personnes, y compris les bénéficiaires des pensions de vieillesse, recevaient une pension fédérale annuelle: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $5,000 à $10,000, *c*) de $2,000 à $5,000, *d*) de $500 à $2,000, *e*) de moins de $500?

2. Quelles étaient les sommes totales versées à l'égard de chacune des catégories ci-dessus?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. A l'égard de quelles denrées, au Canada, a-t-on octroyé des subventions au cours de 1946 et quel était, dans chaque cas, le montant de ces subventions?

2. Quelle somme comptait-on payer en subvention à l'égard du lait en 1946 et quelle somme a-t-on réellement versée en subvention?

3. A l'égard de quelles denrées versera-t-on des subventions au cours de 1947 et quelle est la somme estimative qui sera versée à l'égard de chaque denrée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Etat montrant:—1. Quelles sont les agences de publicité à qui le gouvernement a recouru pour relayer sa publicité dans les quotidiens, les hebdomadaires ou autres publications, au cours des années de 1940 à 1946 inclusivement?

2. Quels sont les montants des contrats accordés par chaque département, à chacune des agences de publicité, au cours de chacune des années ci-dessus mentionnées?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 avril 1947,—Etat montrant:—1. L'aéroport, à Virden, Manitoba, a-t-il été vendu?

2. Dans l'affirmative, à qui et à quelle date?

3. Quel était le coût initial de construction des édifices à cet aéroport?

4. Quelle somme a-t-on reçue pour ces édifices?

5. A-t-on offert quelqu'un de ces bâtiments *a*) au gouvernement du Manitoba, *b*) à la ville de Virden?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril 1947,—Etat montrant:—1. Des contrats ont-ils été octroyés par le gouvernement à la *Commonwealth Construction Company Limited,* de Winnipeg?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates, quelle est la nature de ces contrats et quelle somme d'argent comporte chacun d'entre eux?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:1. Quelle est la superficie carrée de l'espace de bureau qu'occupent Jacque Greber et son personnel?

2. Où est situé ce bureau?

3. Combien en coûte-t-il par année au gouvernement pour cet espace?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quelles sont les fonctions des comités ou offices suivants: *a*) commission du district fédéral, *b*) comité national d'embellissement de la Capitale, *c*) comité d'embellissement de la région fédérale, *d*) comité des transports?

2. Quelles sommes ont été versées par le gouvernement fédéral à chacun de ces comités au cours de chacune des cinq dernières années?

3. Quelle somme leur a-t-on versée jusqu'à date en 1947?

4. Quel est le personnel de chaque comité ou office?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quelles sont les relations entre Jacques Greber et le gouvernement fédéral à l'égard de la Commission du district fédéral, de la Capitale nationale ou de la région fédérale?

2. Au cours de chacune des cinq dernières années, quel traitement a été payé à M. Greber par le gouvernement fédéral ou par l'entremise de l'un quelconque de ses organismes?

3. Quels frais de dépenses a-t-il reçus?

4. Quelles sont les conditions de son emploi?

5. Quelles autres personnes, qui ne sont pas des fonctionnaires civils permanents, sont engagées, à titre technique ou consultatif, par le gouvernement, ou l'un quelconque de ses organismes, pour travailler sur quelque projet de la région fédérale?

6. Quels traitements et frais de dépenses ont été payés à chacune de ces personnes au cours des cinq dernières années?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés, depuis le 15 août 1945 jusqu'au 31 mars 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et la section de la

Saskatchewan des *United Farmers of Canada* touchant les requêtes faites par cette dernière lors de la grève de non-livraison et des négociations auxquelles elle a donné lieu.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1947,—Etat montrant:—1. Le Canada a-t-il conclu un contrat pour la vente du lait condensé à la Grande-Bretagne? Dans l'affirmative, quand, à quel prix et quelles quantités a-t-on expédiées?

2. Du lait condensé a-t-il été expédié à Malte? Dans l'affirmative, par qui?

3. A-t-on refusé d'octroyer à d'autres personnes qui en ont fait la demande des permis d'exportation de lait condensé à destination de Malte?

4. A quels autres pays a-t-on expédié du lait condensé?

5. Quels sont les stocks de lait condensé au Canada?

6. Quand lèvera-t-on l'interdiction sur la vente du lait condensé dans certains districts de la Colombie-Britannique?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—Quelles sommes ont été dépensées par le gouvernement fédéral, au cours des cinq dernières années, pour l'achat de propriétés immobilières pour les fins du district fédéral?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Copie de toute correspondance que possède le gouvernement, et datée depuis le 1er janvier 1944, touchant le cas de M. Arthur Moen et sa demande d'immigration au Canada.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des pensions de vieillesse, Chapitre 156, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1732, approuvé le 1er mai 1947: pour substituer "Les règlements concernant les pensions de vieillesse" en remplacement des règlements adoptés en vertu des dispositions de ladite loi et mis en vigueur par l'arrêté en conseil C.P. 1/3050, approuvé le 9 décembre 1937 (versions anglaise et française).

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance,—Compagnies de prêts et de fiducie, pour l'année terminée le 31 décembre 1945.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—Quels montants a-t-on alloués en dépréciation spéciale et accélérée aux industries canadiennes entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1946?

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que la pétition de Marion Mapes Harvey Allinson, déposée le 15 mai courant, en même temps que le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, et présenté le 16 mai courant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera convenables à ce sujet.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, les bills de divorce sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 207, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Florence Esson Pugh".—M. *Maybank.*

Bill No 208, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Rhoda Brick MsGrath".—M. *Maybank.*

Bill 209, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Guiol Ghetler".—M. *Maybank.*

Bill No 210, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George William Curtis Johnson".—M. *Maybank.*

Bill No 211, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Melville Mac Rundle Swinburne".—M. *Maybank.*

Bill No 212, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Weldrick Hunt".—M. *Maybank.*

Bill No 213, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Shapiro Kolman".—M. *Maybank.*

Bill No 214, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Rider Brown".—M. *Maybank.*

Bill No 215, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fennie Nettie Adelstein Waldman".—M. *Maybank.*

Bill No 216, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Lucien Verhelle".—M. *Maybank.*

Bill No 217, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Campbell Matts".—M. *Maybank.*

Bill No 218, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kathleen Morrison Germain".—M. *Maybank.*

Bill No 219, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Radwolsky Closner".—M. *Maybank.*

Bill No 220, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Emma Wood Durrell".—M. *Maybank.*

Bill No 221, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Carmichael".—M. *Maybank.*

Bill No 222, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Verdoni".—M. *Maybank.*

Bill No 223, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald John Park".—M. *Maybank.*

Bill No 224, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gloria Avon Roland".—M. *Maybank.*

Bill No 225, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberto (Albert) Belmonte".—M. *Maybank.*

Bill No 226, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Lillian Flude"—M. *Smith* (York-Nord).

Bill No 227, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Joan Hyde Murphy".—M. *Maybank.*

Bill No 228, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alsye Mae Lissemore Lawrence".—M. *Maybank.*

Bill No 229, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Leonard Simpson Clunie".—M. *Maybank.*

Bill No 230, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fern Catherine Kerr Ekins".—M. *Maybank.*

Bill No 231, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Elizabeth Ingbord Lindfords Crowhurst".—M. *Maybank.*

Bill No 232, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Richard".—M. *Maybank.*

Bill No 233, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Augustus Dolling".—M. *Maybank.*

Bill No 234, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick McDowall".—M. *Maybank.*

Bill No 235, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Woolf (Robert) Cook".—M. *Maybank.*

Bill No 236, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Brown Kerkofsky".—M. *Maybank.*

Bill No 237, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Heathcote Taschereau".—M. *Maybank.*

Bill No 238, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molloy Marcovitch Schwartz".—M. *Maybank.*

Bill No 239, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Gertrude Bernstein Schreiber".—M. *Maybank.*

Bill No 240, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Port-Alberni".—M. *Chevrier.*

Bill No 241, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa".—M. *Benidickson.*

Bill No 242, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Joan Anstey Steven Hyslop".—M. *Maybank.*

Bill No 243, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Zahn Kaminsky"—.M. *Maybank.*

Bill No 244, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Joan Williamson Cantlie".—M. *Casselman.*

Bill No 245, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Jane Cumming".—M. *Maybank.*

Bill No 246, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Dowd Brown".—M. *Maybank.*

Bill No 247, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ursula Catherine Tétreau Black".—M. *Maybank.*

Bill No 248, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Martineau".—M. *Maybank.*

Bill No 249, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Wallis". —M. *Maybank.*

Bill No 250, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Morrison Cryer".—M. *Maybank.*

Bill No 251, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eileen Scribner Mackay".—M. *Maybank.*

Bill No 252, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Laflamme Kattas".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McKay—Combien de maisons *a*) ont été construites, *b*) sont en construction, (i) au Canada, (ii) dans la Saskatchewan, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par Mme Strum—1. De 1939 à 1947, quelles sommes a-t-on versées, chaque année, pour maintenir la subvention sur le lait: *a*) en subventions au producteur; *b*) en subventions au consommateur à l'égard du lait fluide; *c*) à l'égard du lait servant à la production du beurre?

2. De 1939 à 1947, quelles sommes a-t-on versées, chaque année, en vue de maintenir la subvention sur le beurre?

Par M. Cruickshank—1. Quelles sommes a-t-on versées chaque année, en frais de dépenses, à chaque membre de la Commission des transports depuis sa nomination?

2. Les membres de la Commission des transports jouissent-ils de l'usage d'un wagon privé?

Par M. Fraser—1. Quels ministères du gouvernement ont conclu des arrangements relatifs à la production de films avec l'Office national du film, *a*) en 1946, *b*) au cours des quatre premiers mois de 1947?

2. Quels films ont été commandés par chaque ministère?

3. Quel a été le total des frais de production, de réalisation, etc., de chacun de ces films?

4. Certains de ces films ont-ils été produits par des compagnies particulières de cinéma?

5. Dans l'affirmative, par quelles compagnies et quel en a été le coût?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King:—Qu'il y a lieu de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement, dont feraient partie, en ce qui la concerne, MM. Benidickson, Breithaupt, Croll, Sinclair (*Ontario*), Belzile, Beaudoin, Pinard, Lesage, Marier, Rinfret, Whitman, Ilsley, Isnor, Michaud, Maybank, Mayhew, Diefenbaker, Fulton, Hackett, Harkness, Hazen, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Massey, Miller, Irvine, Jaenicke, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Hansell, Herridge, pour l'étude de la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres de l'Organisation des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social de l'Organisation, d'une Commission des droits de l'homme, pour l'étude de l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et le cas échéant, des mesures à prendre ou à recommander, pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Et qu'il y a lieu d'adresser un message au Sénat pour le prier de se joindre à cette Chambre pour les fins mentionnées, en désignant, s'il le juge bon, quelques-uns de ses membres pour le représenter dans le comité mixte proposé.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Hansell.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 20 MAI 1947

PRIÈRES.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le sixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 180, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Cercle des Travailleurs du Canada", et convient d'en faire rapport sans amendement.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1946 (version française).

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1934, approuvé le 16 mai 1947: nommant les membres du personnel qui composent la délégation canadienne à la trentième session de la conférence générale des Etats membres de l'Organisation internationale du Travail qui doit avoir lieu à Genève, Suisse, et s'ouvrira le 19 juin 1947.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1994, approuvé le 20 mai 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 5356, du 30 décembre 1946, qui pourvoyait à la publication d'une proclamation mettant fin à la Loi de la conservation du change étranger, 1940, à dater du 30 juin 1947, et fixant le premier jour d'octobre 1947, comme date de l'expiration de la Loi de la conservation du change étranger, 1940.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu

des dispositions de la Loi du ministère de la Défense nationale et de la Loi sur les remaniements et les transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1822, approuvé le 13 mai 1947: transférant l'administration et la distribution des successions de service des anciens membres des forces navales, militaires ou aériennes du Canada qui meurent ou sont décédés alors qu'ils recevaient des traitements dans des hôpitaux ou des maisons de santé, du ministre de la Défense nationale au ministre des Affaires des anciens combattants.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1947,—Copie de toute correspondance et de tous contrats ou accords, ou autres documents tenant lieu d'accords, intervenus entre le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, entre le 1er janvier 1943 et le 25 février 1947, et des architectes en vue de plans et de devis descriptifs, ou de l'un ou l'autre, devant servir dans la construction de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 206, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Canadian Council of the Girl Guides Association*", est lu la deuxième fois et transmis pour étude au *comité permanent des Bills privés.*

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 24, Loi modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Knowles, appuyé par M. Benidickson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que le sujet en soit transmis pour étude au *comité permanent des Relations industrielles.*

Et ledit amendement, mis aux voix, est adopté.

Et ladite motion, telle que modifiée, est mise aux voix et adoptée.

Ledit bill, en conséquence, n'est pas lu la deuxième fois, mais le sujet en est transmis pour étude au *comité permanent des Relations industrielles.*

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Case.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 21 MAI 1947

PRIÈRES.

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le seizième rapport annuel du ministère des Pêcheries (soixante-dix-neuvième rapport annuel des Pêcheries pour le fédéral), pour l'année financière terminée le 31 mars 1946 (version française).

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Argue—Quels étaient les salaires et frais de dépenses versés à tous les inspecteurs qui ont travaillé dans le district électoral de Wood-Mountain, au cours de 1946, sous l'autorité de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

L'Adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre suivant de la Chambre émis à l'officier compétent:

Par M. Bentley—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre Fred Rose et le ministère ou le ministre de la Justice depuis le 31 octobre 1946.

Par M. Castleden—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous arrêtés en conseil, correspondance, télégrammes et autres documents que possèdent le ministère des Mines et des ressources et le ministère du Travail relativement à l'entrée de toute personne au Canada par suite de toute demande ou requête de la part de quelque compagnie, corporation, organisation ou industrie, depuis le 30 juin 1946 jusqu'à ce jour.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du service civil afin de pourvoir, *inter alia,* à la reconnaissance statutaire, sous le régime de ladite loi, de la préférence aux anciens combattants dans les nominations au service civil; au paiement d'une augmentation de traitement au président et aux membres de la Commission du service civil; au paiement d'augmentations annuelles dans le taux de rétribution des employés temporaires; et à l'établissement de certains emplois temporaires, aux nominations auxdits emplois et à leur rémunération.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose:—Qu'à partir de mardi, le 27 mai 1947, les dispositions de l'article 15 du Règlement soient suspendues par rapport à la procédure et aux travaux de la Chambre de huit heures à neuf heures du soir, les mardis et les vendredis, jusqu'à la fin de la présente session, et que mercredi le 28 mai 1947, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les séances seront de toute manière régies par les mêmes articles du Règlement que celles des autres jours.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Wylie.

Comme il est passé six heures de l'après-midi, exactement six heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 22 MAI 1947

PRIÈRES.

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, dépose le premier rapport du comité des Bills privés qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) *c*) du Règlement;
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Maybank, ledit rapport est agréé.

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 171, (Bill Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes", et convient d'en faire rapport avec une modification.

Votre comité a également étudié le Bill No 206, (Bill C-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Canadian Council of the Girl Guides Association*", et convient d'en faire rapport sans modification.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une résolution adoptée par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa soixante-dix-neuvième réunion plénière tenue à Lake Success, N.-Y., Etats-Unis d'Amérique, le 15 mai 1947: pour constituer une commission spéciale chargée de préparer un rapport destiné à être soumis à la prochaine réunion plénière de l'Assemblée sur la question de la Palestine.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 mars 1947:—Dossier contenant: *a*) le coût total du programme de contrôle des prix du gouvernement, au

cours de toute la période écoulée depuis le commencement de la deuxième guerre mondiale, ainsi que la division de cette somme totale de la façon la plus facilement disponible.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Etat montrant:—1. Combien de maisons ont été construites par le gouvernement, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des diverses provinces?

2. Combien a-t-on utilisé de modèles ou de plans linéaires?

3. Quel était, dans chaque province, le coût de chaque modèle ou plan linéaire?

4. Combien y a-t-il de maisons en construction et quand leur construction a-t-elle commencé?

5. Combien ont été achetées par des anciens combattants?

6. Des anciens combattants ont-ils effectué un dépôt en vue d'achat futur et ont-ils subséquemment refusé de procéder à l'achat de ces biens-fonds et, dans l'affirmative, qui et pourquoi ces marchés n'ont-ils pas été parachevés?

7. Le prix d'achat de quelque unité est-il supérieur à ce qu'avait payé le gouvernement? Dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?

8. Le gouvernement a-t-il été requis d'établir des contrats à nouveaux prix? Dans l'affirmative, combien de ces requêtes a-t-il reçues de chaque province?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Winkler—1. Combien a-t-on signalé de cas, au gouvernement, de Canadiens qui, au cours d'une visite *a*) en Allemagne, *b*) en Italie, avant la seconde guerre mondiale, avaient été amenés, volontairement ou par contrainte, à renoncer à la nationalité canadienne (britannique)?

2. Sur ce nombre, combien d'anciens Canadiens ont demandé à reprendre la citoyenneté canadienne?

3. Sur ce nombre, combien ont vu leurs biens confisqués par le Séquestre des biens ennemis?

4. Sur ce nombre, combien *a*) sont revenus au Canada, *b*) ont manifesté le désir de revenir au Canada?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. White (*Middlesex-Est*)—1. Quel est le nombre des employés qui sont temporaires à l'Hôpital Westminster, dans le comté de Middlesex?

2. Pendant combien d'années chacune de ces personnes a-t-elle été employée temporairement?

3. Combien d'employés sont permanents?

4. Combien d'employés du gouvernement fédéral, dans le comté de Middlesex, autres que ceux de l'Hôpital Westminster, sont embauchés à titre temporaire?

5. Pendant combien d'années chacun a-t-il été employé temporairement?

6. Combien d'employés sont permanents?

M. Mitchell propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les relations industrielles et les enquêtes en matière de différends industriels et afin de pourvoir au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, de la rémunération et des

frais des membres des conseils et commissions et des fonctionnaires, commis et employés nommés ou engagés aux termes ou sous l'autorité de la loi.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de 1946 sur les juges, afin de changer, en celui de "Le juge en chef adjoint", le titre du juge de la Cour supérieure dans la province de Québec et pour ladite province, qui est désigné pour accomplir les devoirs de juge en chef dans le district, constitué pour la Cour du banc du Roi siégeant en appel, où le juge en chef ne réside pas, de Montréal ou de Québec, selon le cas; et en vue de pourvoir au traitement d'un autre juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gardiner propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies afin de stipuler que les deux tarifs de versements prévus à l'article relatif à l'année de crise et à l'article relatif à la récolte déficitaire soient fusionnés et deviennent payables dans toute année sans l'autorisation spécifique du gouverneur en conseil et sans exiger un nombre minimum de townships comme condition préalable au paiement du tarif d'allocation de récolte déficitaire; que la restriction à l'égard du paiement d'allocations aux cultivateurs disposant d'une production minimum de blé puisse être supprimée; et que certaines dispositions de la loi soient éclaircies afin d'en faciliter l'application.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. McLure.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 23 MAI 1947

PRIÈRES.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à un ordre de renvoi de la Chambre, en date du 30 avril 1947, votre comité a étudié la constitution du projet d'Organisation internationale pour les réfugiés des Nations Unies et autres documents connexes préparés et signés à Flushing Meadow, New-York, le 15 décembre 1946.

Le principal objet de ce projet d'Organisation est d'aider à la solution rapide et pratique du problème de ceux qui sont véritablement des réfugiés et des personnes déplacées, d'une façon juste et équitable pour tous les intéressés.

Aux termes de l'article 18, la constitution entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée.

Ayant constaté que la question des réfugiés et des personnes déplacées constitue un problème urgent et reconnaissant que l'approbation de cette constitution par le Canada facilitera l'établissement de l'Organisation internationale pour les réfugiés, votre comité recommande que la Chambre agrée ladite constitution, et que le Canada fasse partie de ladite organisation.

Les témoignages entendus au sujet de cette question sont contenus dans les procès-verbaux et témoignages ci-joints du comité, savoir les fascicules numéros 3, 5 et 6.

(Pour la copie des procès-verbaux et des témoignages, consulter l'Appendice No 4 des Journaux.)

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai 1947,—Copie de toute correspondance échangée entre Fred Rose et le ministère ou le ministre de la Justice depuis le 31 octobre 1946.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai,—Etat montrant:—1. Quelle est l'échelle des salaires dominants payés à la main-d'œuvre féminine dans le textile dans la Beauce, P.Q.?

2. Le cas échéant, quel logement offre-t-on aux cent ouvrières que l'on est actuellement à recruter en Europe pour la *Dionne Spinning Mill Company* en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1193?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quel prix la *War Assets* a-t-elle reçu pour les couvertes vendues *a*) au gouvernement hollandais, *b*) aux entrepreneurs en bois de construction, *c*) aux commerçants en gros?

2. Combien de couvertes la Corporation des biens de guerre a-t-elle aliénées, jusqu'à date, aux catégories ci-dessus énumérées?

3. Combien ces couvertes avaient-elles coûté au gouvernement canadien?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique comportant un accord pour l'échange réciproque de droits et brevets se rapportant au RDX et autres explosifs, signées à Ottawa les 3 et 27 septembre, 1946. Recueil des traités 1946-51.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1952, approuvé le 20 mai 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 29 mai 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

M. St-Laurent, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 253, Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. St-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter l'adhésion du Canada à la Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et en vue d'octroyer aux Nations Unies et à toute institution spécialisée dont le Canada fait partie et qui est reliée aux Nations Unies, à leurs fonctionnaires et aux délégués de leurs membres, la capacité juridique, les immunités, les facilités et les privilèges nécessaires pour atteindre les buts des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour autoriser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal ne doit pas excéder $46,723,000, afin de procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1947; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et les intérêts des valeurs que la compagnie peut émettre pour la fin susdite; autoriser l'octroi, à ladite compagnie, de prêts temporaires garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas dépasser $46,723,000, afin de permettre à ladite compagnie de couvrir ces dépenses et cette dette; permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau national.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement des obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation des Chemins de fer nationaux du Canada, et à l'émission de titres, portant la garantie du Dominion du Canada, à l'égard de ce remboursement, pour un montant global de principal n'excédant pas $200,000,000.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Appel des bills privés et publics en vertu de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Benidickson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier sur les bills privés, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passé, à savoir:

Bill No 180, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Cercle des Travailleurs du Canada".

Bill No 206, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi pour constituer en corporation *The Canadian Council of the Girl Guides Association*".

Le Bill No 171, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes", (avec la modification apportée en comité permanent des Bills privés), est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans autre amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et transmis pour étude au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement auxdits bills), à savoir:

Bill No 207, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Florence Esson Pugh".

Bill No 208, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Rhoda Brick McGrath".

Bill No 209, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Guiol Ghetler".

Bill No 210, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George William Curtis Johnson".

Bill No 211, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Melville Mae Rundle Swinburne".

Bill No 212, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Weldrick Hunt".

Bill No 213, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Shapiro Kolman".

Bill No 214, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Rider Brown".

Bill No 215, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fennie Nettie Adelstein Waldman".

Bill No 216, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Lucien Verhelle".

Bill No 217, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Campbell Matts".

Bill No 218, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kathleen Morrison Germain".

Bill No 219, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Radwolsky Closner'.

Bill No 220, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Emma Wood Durrell".

Bill No 221, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Carmichael".

Bill No 222, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Verdoni".

Bill No 223, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald John Park".

Bill No 224, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gloria Avon Roland".

Bill No 225, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberto (Albert) Belmonte".

Bill No 226, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Lillian Flude".

Bill No 227, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Joan Hyde Murphy".

Bill No 228, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alsye Mae Lissemore Lawrence".

Bill No 229, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Leonard Simpson Clunie".

Bill No 230, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fern Catherine Kerr Ekins".

Bill No 231, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Elizabeth Ingbord Lindfords Crowhurst".

Bill No 232, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Richard".

Bill No 233, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Augustus Dolling".

Bill No 234, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick McDowall".

Bill No 235, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Woolf (Robert) Cook".

Bill No 236, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Brown Kerkofsky".

Bill No 237, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Heathcote Taschereau".

Bill No 238, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molloy Marcovitch Schwartz".

Bill No 239, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Gertrude Bernstein Schreiber".

Bill No 242, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Joan Anstey Steven Hyslop".

Bill No 243, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Zahn Kaminsky".

Bill No 244, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Joan Williamson Cantlie".

Bill No 245, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Jane Cumming".

Bill No 246, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Dowd Brown".

Bill No 247, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ursula Catherine Tétreau Black".

Bill No 248, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Martineau".

Bill No 249, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Wallis".

Bill No 250, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Morrison Cryer".

Bill No 251, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eileen Scribner Mackay".

Bill No 252, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Laflamme Kattas".

Le Bill No 241, (T-5 du Sénat) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa", est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 15, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Knowles propose, appuyé par M. MacInnis: Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Abbott.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 21, Loi modifiant la Loi de l'aéronautique;

M. Knowles propose, appuyé par M. MacInnis,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Abbott: —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Langlois.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 26 MAI 1947

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Sur motion de M. Bradette, le troisième rapport du comité permanent des Affaires extérieures, déposé en Chambre, vendredi, le 23 mai courant, est agréé.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1193, approuvé le 1er avril 1947: admettant cent immigrés comme apprenties et employées de filature à la *Dionne Spinning Mill Company,* de St-Georges de Beauce, P.Q., en vertu des règlements relatifs aux salaires et aux conditions de travail qui régissent les industries du textile dans la province de Québec; et autre correspondance à ce sujet.

M. Chevrier, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 254, Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Caouette—1. Quels sont les noms des avocats dans la province de Québec qui ont reçu des honoraires du gouvernement fédéral, ou de l'une quelconque de ses commissions, du 1er janvier 1936 à date?

2. Quels montants ont été payés à chacun, en quelle année, et pour quels services?

Par Mme Strum—1. Combien de personnes ont fait une demande d'octroi au Conseil national de recherches, *a*) en 1945-46, *b*) en 1946-47, et *c*) quelles sommes avait-on demandées comme octroi au cours de ces années respectives?

2. Combien de demandes d'octroi ont été approuvées *a*) en 1945-46, *b*) en 1946-47 et *c*) quelles sommes a-t-on actuellement reçues au cours de chaque année respective?

3. Quels montants a-t-on affectés aux recherches, au cours de 1945-46 et de 1946-47, à l'égard des domaines suivants: *a*) médecine; *b*) sciences physiques, *c*) sylviculture; *d*) pêcheries; *e*) agriculture?

4. Quelles sont les sommes totales d'argent octroyées pour des recherches dans les domaines suivants au cours de 1945-46 et de 1946-47 respectivement, savoir: *a*) médecine; *b*) sciences physiques; *c*) sylviculture; *d*) pêcheries; *e*) agriculture?

5. Le Conseil national de recherches a-t-il accordé des octrois pour des recherches d'ordre militaire?

6. Dans l'affirmative, quel était le montant de ces octrois?

Par M. Diefenbaker—Combien d'anciens combattants de la première grande guerre, qui ont droit à la préférence aux ex-militaires et sont entrés au service du gouvernement depuis le 19 juillet 1927, sont considérés comme permanents et assujettis aux dispositions de la Loi de la pension du service civil?

Par M. Lockhart—1. Combien de maisons de temps de guerre ont été construites, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans la subdivision McDonald, près de Welland, Ontario?

2. Quels sont les noms des anciens militaires occupant chacune de ces maisons?

3. Quelle est la valeur estimative de chacune de ces maisons?

4. Depuis combien de temps ces maisons sont-elles occupées?

5. Doit-on construire d'autres maisons dans cette subdivision?

6. Sinon, pour quelle raison?

7. Quel a été le coût de l'acre de terrain dans cette subdivision?

8. Lorsque les anciens militaires ont été autorisés à occuper ces maisons, y avait-il de l'eau potable à leur disposition?

9. Sinon, quelle était leur source d'approvisionnement d'eau, *a*) pour la consommation domestique, *b*) pour l'usage général?

10. Quel est le coût du puits creusé sur cette propriété, y compris le service de cartage de l'eau jusqu'à chaque maison?

11. Quels taux exigera-t-on de chaque ancien combattant pour l'eau?

12. Quand terminera-t-on l'aménagement de ces terrains?

13. Quel acompte a été versé par chacun des anciens combattants occupant ces maisons?

14. Quand offrira-t-on un contrat de vente à ces anciens militaires?

15. A-t-on calculé quel sera le montant de ces contrats?

16. Dans l'affirmative, quel sera le prix du contrat demandé à chaque ancien combattant?

Par M. Caouette—1. Depuis 1939, le gouvernement a-t-il versé pour des annonces, quelques montants d'argent à *La Frontière* et à la *Rouyn-Noranda Press*, de Rouyn?

2. Dans l'affirmative, quels montants a-t-il versés à chacun?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Mackenzie King:—Qu'il y a lieu de nommer un comité mixte des deux Chambres du Parlement, dont feraient partie, en ce qui la concerne, MM. Benidickson, Breithaupt, Croll, Sinclair (*Ontario*), Belzile, Beaudoin, Pinard, Lesage, Marier, Rinfret, Whitman, Ilsley, Isnor, Michaud, Maybank, Mayhew, Diefenbaker, Fulton, Hackett, Harkness, Hazen, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Massey, Miller, Irvine, Jaenicke, Stewart (*Winnipeg-Nord*), Hansell,

Herridge, pour l'étude de la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres de l'Organisation des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social de l'Organisation, d'une Commission des droits de l'homme, pour l'étude de l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et le cas échéant, des mesures à prendre ou à recommander, pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Et qu'il y a lieu d'adresser un message au Sénat pour le prier de se joindre à cette Chambre pour les fins mentionnées, en désignant, s'il le juge bon, quelques-uns de ses membres pour le représenter dans le comité mixte proposé.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 20, (E du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la publication des lois";

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 132, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies";

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

M. l'Orateur décide que l'honorable député de Lethbridge, M. Blackmore, ayant été prévenu, à trois reprises, que ses remarques étaient étrangères au Bill No 132 et à son principe, doit reprendre son siège.

De cette décision, M. Low en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet alors à la Chambre la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue?—et elle est maintenue par le vote suivant:

Oui:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Bradette,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Côté (Matapédia-Matane),
Croll,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gladstone,
Golding,
Grant,
Hartt,
Healy,
Ilsley,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Knowles,
Lafontaine,
Lalonde,
Léger,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McGarry,
McIvor.

Mackenzie,
MacLean,
Marier,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Moore,
Mutch,
Nicholson,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Stuart (Charlotte),
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Whitman,
Winters—66.

NON:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Barrett,
Blackmore,
Blair,
Bowerman,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Charlton,
Coldwell,
Cruickshank,
Fair,
Fraser,
Fulton,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Herridge,
Hlynka,
Homuth,
Jackman,
Johnston,
Knight,
Kuhl,
Low,
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McKay,
MacNicol,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Merritt,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Shaw,
Stokes,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—49.

Et après plus ample débat, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis, pour étude au *comité permanent des Affaires extérieures.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 177, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Diefenbaker.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 27 MAI 1947

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-troisième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 26 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Christos C. Koukouvelis, de Montréal, P.Q., époux de Georgia J. Mastrahas Koukouvelis, présentement domiciliée dans la ville de New-York, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Norma Lorraine Desrosiers, qui demeure actuellement à Peterborough, Ontario, épouse de Roger Walter Desrosiers, de Montréal, P.Q.

De Minnie Black Herman, de Montréal, P.Q., épouse de Marcus Herman.

De Peggy Alicia Stilwell Kneeland, de Morin Heights, P.Q., épouse d'Ellward Winslow Kneeland.

De Lodie Kadei Nakel, de Trois-Rivières, P.Q., épouse de George Nakel.

De Mandeline Florence Ivy Doggett Tassé, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Alfred-Victor Tassé.

De Margaret Turner Shaw Ward, de Lachine, P.Q., épouse d'Eric Pentney Ward.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) remplace celui de M. Harris (*Danforth*) comme membre du comité permanent des Comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Moore remplace celui de M. MacInnis comme membre du comité permanent de la Marine et des pêcheries.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Knowles remplace celui de M. Moore comme membre du comité permanent des Relations industrielles.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mai 1947,—Copie de tous télégrammes, ententes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés, entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1946, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et tout fonctionnaire, mandataire ou représentant de la *West Kootenay Power & Light Company Limited* ou la *Consolidated Mining & Smelting Company of Canada Limited*, ou de l'une ou l'autre d'entre elles, ou de toute autre corporation s'occupant de la construction d'un barrage et d'une centrale d'énergie sur la rivière Kootenay, près de Brilliant, en Colombie-Britannique, ou y étant intéressée ou associée, avec les bilans, comptes et rapports indiquant le coût total de l'entreprise et le montant de la dépréciation accélérée allouée à l'une ou l'autre desdites corporations à l'égard de l'impôt sur le revenu ou des taxes sur les surplus de bénéfices, respectivement, de l'entreprise hydroélectrique ci-haut mentionnée.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose, sur la Table,—Copie du rapport pour l'année se terminant le 31 mars 1947, sur le fonctionnement de la division de la formation professionnelle responsable de l'administration des divers projets de formation professionnelle connus sous le titre général de Formation professionnelle canadienne et autorisée par la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, y compris les ententes conclues entre le fédéral et les provinces au sujet de la formation de la jeunesse, de la formation professionnelle des surveillants et des apprentis dans toute industrie, de l'entente relative à la formation de ré-adaptation en vue de la formation ou de la ré-éducation des travailleurs civils, et de la formation de rétablissement des démobilisés des forces armées, etc.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

Et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), appuyé par M. Green:

Que l'on supprime tous les mots après "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre regrette que les propositions du ministre des Finances

a) n'offrent aucun allègement au lourd fardeau des taxes indirectes et détournées sur les articles de première nécessité qui entrent dans le budget familial, toutes ces taxes contribuant d'une façon indirecte à augmenter le coût de la vie;

b) n'apportent aucun encouragement à ceux qui s'adonnent à l'exploitation de nos ressources naturelles, en particulier des mines et de l'agriculture;

c) ne prévoient aucune disposition pour convoquer de nouveau la conférence fédérale-provinciale afin d'en arriver à la conclusion d'ententes satisfaisantes avec les provinces et d'un programme entre le fédéral et les provinces sur la sécurité sociale, la santé nationale et les placements des fonds publics."

Et sur le projet de motion de M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on ajoute les mots suivants à l'amendement:

"*d*) ne pourvoient pas à élever les niveaux d'exemption pour fins d'impôt sur le revenu;

e) ne contiennent aucune disposition en faveur de plus de la moitié de notre population qui est obligée de vivre avec un revenu inférieur aux niveaux actuels d'exemption."

Après plus ample débat, ladite motion d'amendement à l'amendement est mise aux voix et elle est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Barrett,
Bentley
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Héon,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Low.
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Rowe,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Zaplitny—91.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll.
Cruickshank,

Dechêne,
Denis,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—109.

Et ladite motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Barrett,
Bentley,
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hacket,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Héon,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Low,
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Rowe,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stokes,
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Zaplitny—90.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Brunelle,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Cancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—109.

Et la motion principale est alors mise aux voix sous la forme suivante:—Que M. l'Orateur quitte maintenant son fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et moyens; et elle est agréée, sur division.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 28 MAI 1947

PRIÈRES.

M. Breithaupt, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 241, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer électrique d'Ottawa", et convient d'en faire rapport sans modification.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 12 mai 1947,—Etat montrant:—1. M. Sam Gagné a-t-il été employé par le ministère des Services nationaux de guerre et subséquemment, par le ministère du Travail, au bureau du régistrateur dans la ville de Québec?

2. Dans l'affirmative, au cours de quelle période?

3. Quel âge a-t-il et quels sont ses antécédents militaires?

4. Avait-il pour fonctions, entre autres, d'aviser les conscrits, appelés en vertu de la Loi sur les ressources nationales, à se présenter à l'examen médical et au service militaire?

5. A-t-il occupé d'autres postes dans les services du gouvernement? Dans l'affirmative, quels postes?

6. Combien a-t-il reçu: *a*) en traitements, *b*) en frais de déplacement et *c*) en allocations de subsistance?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Conseil d'administration de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

83171—30

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par Mme Strum—Depuis 1939, par province, combien a-t-on accordé, chaque année, de permis de sortie à destination des Etats-Unis d'Amérique, pour des fins d'adoption, à l'égard de bébés *a*) âgés de moins de six mois, *b*) âgés de six mois à un an?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Lennard—1. Le 1er mai 1947, combien comptait-on de personnes à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada et quel était leur traitement?

2. Qui est le président de la Commission; quels sont les directeurs des diverses divisions de la Commission et quels traitements reçoivent-ils?

3. Quelles fonctions accomplit actuellement la Commission?

4. A-t-on fait de nouvelles nominations à la Commission depuis le 31 mars 1947?

5. Dans l'affirmative, ces titulaires ont-ils fait du service outre-mer?

6. A quels endroits, par province, est établi le personnel actuel de la Commission?

Par M. Robinson (*Bruce*)—Quel était le chiffre annuel d'affaires de chacun des bureaux suivants de la douane, depuis leur récente ouverture, savoir: Cartierville, l'Epiphanie, Chandler, St-Pamphile?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Ferguson—1. Qui fournit actuellement l'encre au gouvernement canadien?

2. L'encre est-elle fournie par contrat et, dans l'affirmative, quel est le montant de la soumission? Sinon, comment en fait-on l'achat?

3. Y a-t-il des sous-traitants? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses?

4. Quelle quantité d'encre fournissent-ils et combien ont-ils reçu en paiement à cet égard au cours de l'année écoulée?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. McMaster—1. Suivant la réponse donnée dans le document parlementaire No 239-A, la somme de $444,949,665.18 a été allouée comme dépréciation accélérée à des contribuables au Canada: le ministre peut-il donner le montant applicable, dans cette somme, aux diverses années?

2. Quelle perte dans les revenus du Canada, soit à l'égard des surplus de bénéfices, soit autrement, a occasionnée l'autorisation de ladite dépréciation?

3. Quel est le nombre de corporations ou de particuliers à qui a été allouée cette somme globale de dépréciation accélérée?

4. Quel était le montant des dix allocations les plus élevées qui ont été allouées?

Par M. Lacombe—1. Le gouvernement ou l'un de ses ministères a-t-il fait dériver les eaux du fleuve Albany qui s'écoulaient auparavant dans la Baie James?

2. Dans l'affirmative, *a*) une telle mesure a-t-elle eu pour effet de faire dériver les eaux du fleuve Albany dans le lac Supérieur; *b*) à quelle époque et en quelle année a eu lieu cette dérivation des eaux?

3. Sinon, le gouvernement fédéral sait-il que ces travaux de dérivation sont exécutés par le gouvernement de la province d'Ontario?

4. Le cas échéant, en quelle année le gouvernement de l'Ontario a-t-il entrepris ces travaux?

5. Le gouvernement fédéral est-il au courant des dommages causés aux propriétaires riverains du lac Saint-Louis depuis 1940?

6. Des plaintes ont-elles été portées par les propriétaires riverains du lac Saint-Louis concernant les inondations successives causées par l'élévation des eaux du lac?

7. Le gouvernement a-t-il été avisé que la promenade Marquette avait été fort endommagée cette année?

8. Dans l'affirmative, quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement en vue de remédier à cette situation?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

On s'objecte en comité à une décision du président, M. Macdonald (*Ville de Brantford*) sur une question de Règlement, et comme on en appelle à la Chambre de cette décision;

M. l'Orateur retourne au fauteuil.

Le Président du comité fait le rapport qu'il a rendu une décision à l'effet qu'on ne pouvait discuter la question des liqueurs douces sur la clause 2 de la résolution relative à la Loi de l'impôt spécial de guerre sur le revenu, parce qu'en vertu des dispositions de l'article 58 (2) du Règlement le débat doit être circonscrit aux termes de la clause elle-même.

De cette décision, M. Green en appelle à la Chambre.

Et la motion est alors mise aux voix sous la forme suivante: La décision du Président doit-elle être maintenue?—et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Bridges,
Brunelle,
Campbell,
Caouette,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Cruickshank,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Dorion,
Eudes,
Fair,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve Rosemont),
Gagnon,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),

Gibson (Hamilton-Ouest), Gillis, Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Hallé, Hamel, Hartt, Healy, Herridge, Hlynka, Howe, Ilsley, Irvine, Jaenicke, Jean, Jutras, Kirk, Knight, Knowles, Kuhl, LaCroix, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapointe, Laurendeau, Léger, Lesage, McCann, McCuaig, McCulloch (Pictou), McDonald (Parry-Sound), McGarry, McIlraith, MacInnis, McIvor, McKay, MacKinnon, MacLean, MacNaught, Maloney, Marier, Marquis, Martin, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Mullins, Mutch, Nicholson, Nixon, Parent, Picard, Pinard, Quelch, Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est), St-Laurent, Shaw, Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Smith (York-Nord), Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme. Thatcher, Townley-Smith, Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Winters, Wright, Wylie, Zaplitny—131.

CONTRE:

Messieurs

Barrett, Black (Yukon), Blackmore, Blair, Boucher, Bradshaw, Brooks, Burton, Case, Casselman, Castleden, Charlton, Church, Cockeram, Coyle, Daniel, Diefenbaker, Drope, Fleming, Fraser, Gibson (Comox-Alberni), Graydon, Green, Hackett, Harkness, Hatfield, Hodgson, Homuth, Jackman, Jaques, Johnston, Kidd, Low, Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGregor, McMaster, MacNicol, Menary, Merritt, Robinson (Bruce). Ross (St. Paul's), Rowe, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Stokes, Timmins, Webb, White (Hastings-Peterborough)—49.

La Chambre reprend alors sa séance en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES, 1940

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices et de statuer:

1. Que, sous l'empire de ladite loi, aucune taxe ne soit imposée sur les bénéfices gagnés après le 31 décembre 1947.

2. Qu'aucun contribuable n'ait, à compter du 1er août 1947, le droit de demander la détermination de ses bénéfices normaux.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que la taxe sur les billets de transport ou sur le droit au transport
   a) soit abrogée à l'égard du transport par navire ou par avion en dehors de la partie septentrionale de l'hémisphère occidental, sauf à l'égard de toute partie du transport qui s'effectue entre un port ou un poste situés au Canada ou aux Etats-Unis et un autre port au poste situés au Canada ou aux Etats-Unis; et
   b) revête une portée plus étendue de façon à viser tous les transports par navire qui s'effectuent en totalité dans les limites de la partie septentrionale de l'hémisphère occidental;

et que soit abrogée la seconde clause conditionnelle du paragraphe (1) de l'article 32, qui prescrit la taxe.

2. Que la taxe sur les sirops énumérés au numéro 139 du tarif des douanes (sauf la glucose et le sucre de raisins) et au numéro 140 (sauf la mélasse), soit réduite de 2c. à 1c. la livre.

3. Que les dispositions visant l'imposition d'une taxe de consommation ou de vente sur le prix de vente des marchandises soient modifiées de façon à prévoir que, dans le cas où le prix de vente est payable par versements échelonnés, la taxe soit payable *pro tanto* sur chaque versement, que les marchandises aient été réellement livrées ou non.

4. Que le payement des taxes de vente et d'accise soit exigé sans remboursement à l'égard des marchandises imposables achetées ou importées à des fins commerciales par les gouvernements provinciaux ou par leurs agents ou fonctionnaires.

5. Que la taxe d'accise de trois cents par gallon impérial d'essence soit abrogée à partir du 1er avril 1947.

6. Que les mesures fondées sur le présent projet de résolution à l'exclusion du paragraphe cinq, entrent en vigueur le 30 avril 1947.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et six minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 29 MAI 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Power, du comité spécial chargé d'étudier le Bill No 18, intitulé: Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié ledit projet de loi et a décidé d'en faire rapport à la Chambre avec des modifications aux articles 2, 4 et 7.

Conformément aux instructions contenues dans l'ordre de renvoi du lundi, 24 février 1947, votre comité a préparé et adopté les descriptions des nombreux districts électoraux ayant droit d'élire des membres à la Chambre des communes. Ces descriptions figurent dans les annexes du projet de loi pour les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Alberta, et du Territoire du Yukon et du district du Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest.

Le rapport de votre comité est unanime en ce qui concerne les modifications apportées aux articles 4 et 7 dudit projet de loi et aux annexes visant le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Saskatchewan et l'Alberta. Bien que le rapport ne soit pas unanime à l'égard de l'article 2 dudit projet de loi et des annexes qui visent les autres provinces et le Territoire du Yukon et le district du Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest, il comporte néanmoins un degré considérable d'entente.

Le projet de loi, dans sa forme modifiée, a été réimprimé et les annexes y ont été ajoutées.

M. Power, du comité spécial chargé d'étudier le Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Au cours de l'étude du Bill No 18, votre comité a été saisi de représentations tendant à établir que l'inaccessibilité de certaines sections des plus vastes circonscriptions constitue pour les membres de la Chambre un obstacle à l'exercice de leurs fonctions.

En conséquence, votre comité recommande respectueusement que la Chambre et le Gouvernement étudient l'opportunité de fournir des moyens de transport afin d'assurer un contact plus étroit entre les députés et leurs commettants, et que les lois pertinentes soient modifiées en conséquence.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel et bilans de la Société d'assurance sur les crédits à l'exportation, pour les neuf mois écoulés jusqu'au 31 décembre 1946.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que les pétitions de Thelma Lillian Dalton Hilger alias Goernert, Ethel Florence Rhodes alias Crowdy Pompetti alias Basto, et de Christos C. Koukouvelis, présentées les 26 mars et 26 mai 1947, en même temps que les rapports relatifs à ces pétitions présentés par le greffier des pétitions les 27 mars et 27 mai 1947, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne à leur sujet les dispositions qu'il jugera convenables.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide à l'agriculture et l'assistance aux chômeurs, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2109, approuvé le 27 mai 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $2,448,000.00 consenti à la province de l'Alberta, pour une période d'un an, à dater du 1er juin 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—Quelle était l'étendue totale de l'espace de bureau occupée, dans chacune des cités du Canada, par le gouvernement et tous les offices et commissions du gouvernement, aux dates suivantes: (1) 1er août 1939; (2) 15 août 1945; (3) 1er février 1947?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Probe—Au cours de chaque année financière, depuis le 1er avril 1936, quels octrois fédéraux ont été dépensés pour chaque province du Canada sous chacune des rubriques suivantes: *a*) octroi de capitaux pour des maisons d'enseignement; *b*) bourses d'études; *c*) octrois en vue de la formation d'apprentis; *d*) octrois spéciaux pour de l'outillage ou du matériel servant dans la formation d'experts et d'apprentis ou de jeunes qui ne sont pas des militaires ou des anciens combattants; *e*) octrois pour de l'outillage ou du matériel servant à la rééducation des ex-militaires; *f*) octrois pour aider au paiement des salaires des instructeurs préposés à l'enseignement (1) de sujets de formation professionnelle, (2) de matières théoriques pré-universitaires, (3) de cours universitaires, aux ex-militaires?

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 176, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation;

M. Howe propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi des chemins de fer.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des chemins de fer afin de pourvoir, *inter alia*, à une augmentation du traitement des commissaires et à l'octroi d'une subvention annuelle de deux cent mille dollars pendant une période de dix années pour le maintien de la Caisse des passages à niveau des chemins de fer.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Chevrier présente alors le Bill No 255, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 30 MAI 1947

PRIÈRES.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-quatrième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'après examen de la pétition suivante présentée le 29 courant par M. Cleaver, à savoir:

De *The Canada Permanent Trust Company* demandant l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation,
il constate que le délai étant expiré pour recevoir de telles pétitions, en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement, elle ne peut pas être reçue.

Sur motion de M. Golding, il est ordonné,—Que la pétition de *The Canada Permanent Trust Company*, présentée le 29 mai 1947, en même temps que le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, présenté le 30 mai 1947, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne les dispositions qu'il jugera convenables dans ce cas.

Sur motion de M. Weir, il est ordonné,—Que la pétition d'Ethel Oberfeld Mintz, présentée le 26 mars 1947, en même temps que le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, présenté le 27 mars 1947, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne les dispositions qu'il jugera convenables dans ce cas.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des délégués du gouvernement canadien qui ont assisté à la vingt-neuvième session de la Conférence internationale du Travail tenue à Montréal, du 19 septembre au 9 octobre 1946 (versions anglaise et française).

Et aussi,—Copie de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail adoptée à Montréal, le 9 octobre 1946 (Recueil des traités 1946-48).

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la Convention (No 80) pour la revision partielle des conventions adoptées par la conférence générale de l'Organisation internationale du Travail au cours de ses vingt-huit premières sessions, adoptée à Montréal, le 9 octobre 1946 (Recueil des traités 1946-52) (versions anglaise et française).

Les bills suivants sont présentés à tour de rôle, du consentement de la Chambre, lus la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 256, Loi modifiant la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938.

Bill No 257, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du Sénat et de la Chambre des communes afin de décréter le paiement d'une indemnité annuelle additionnelle au membre du Sénat occupant le poste reconnu de représentant du gouvernement au Sénat et au membre occupant le poste reconnu de chef de l'Opposition au Sénat.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour établir une corporation qui portera le nom de Commission fédérale du charbon en vue d'administrer les subventions ou les primes à l'égard du charbon votées par le Parlement et d'exercer et d'accomplir certains autres pouvoirs, attributions et fonctions.

La mesure prévoit aussi les fonctions consultatives de la Commission, l'emploi de conseillers et d'adjoints professionnels et techniques ainsi que leur rémunération, et pourvoit au paiement de tous les frais d'application de la loi à même les sommes attribuées par le Parlement à cette fin.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour établir une corporation qui portera le nom de Commission maritime canadienne en vue d'exercer certains pouvoirs et accomplir certaines attributions et fonctions sous l'autorité de la Loi de la marine marchande du Canada, d'administrer toutes subventions

relatives aux navires votées par le Parlement, et d'exercer des pouvoirs ou accomplir des attributions et fonctions sous le régime de toute autre loi ou de tout autre arrêté du gouverneur en conseil.

La mesure prévoit aussi les fonctions consultatives de la Commission, l'emploi de conseillers et d'adjoints professionnels et techniques ainsi que leur rémunération, et pourvoit au paiement de tous les frais d'application de la loi à même les sommes attribuées par le Parlement à cette fin.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Qu'à compter du 1er juillet 1947, les retenues sur le salaire au titre de l'impôt soient diminuées en conformité du barème suivant de taux progressif:

Sur les premiers $100 de revenu, ou fraction de cette somme, 10 p. 100 par an; ou

$10 sur le revenu de $100, et 12 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $100 jusqu'à concurrence de $200; ou

$22 sur le revenu de $200, et 14 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $200 jusqu'à concurrence de $300; ou

$36 sur le revenu de $300, et 16 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $300 jusqu'à concurrence de $400; ou

$52 sur le revenu de $400, et 18 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $400 jusqu'à concurrence de $500; ou

$70 sur le revenu de $500, et 20 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $500 jusqu'à concurrence de $3,500; ou

$670 sur le revenu de $3,500, et 22 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $3,500 jusqu'à concurrence de $5,000; ou

$1,000 sur le revenu de $5,000, et 26 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $5,000 jusqu'à concurrence de $6,500; ou

$1,390 sur le revenu de $6,500, et 30 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $6,500 jusqu'à concurrence de $8,500; ou

$1,990 sur le revenu de $8,500, et 35 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $8.500 jusqu'à concurrence de $11,500; ou

$3,040 sur le revenu de $11,500, et 40 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $11,500 jusqu'à concurrence de $14,000; ou

$4,040 sur le revenu de $14,000, et 45 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $14,000 jusqu'à concurrence de $17,000; ou

$5,390 sur le revenu de $17,000, et 50 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $17,000 jusqu'à concurrence de $25,000; ou

$9,390 sur le revenu de $25,000, et 55 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $25,000 jusqu'à concurrence de $50,000; ou

$23,140 sur le revenu de $50,000, et 60 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $50,000 jusqu'à concurrence de $75,000; ou

$38,140 sur le revenu de $75,000, et 65 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $75,000 jusqu'à concurrence de $100,000; ou

$54,390 sur le revenu de $100,000, et 70 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $100,000 jusqu'à concurrence de $150,000; ou

$89,390 sur le revenu de $150,000, et 75 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $150,000 jusqu'à concurrence de $250,000; ou

$164,390 sur le revenu de $250,000, et 80 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $250,000.

2. Que, pour 1948 et les années fiscales subséquentes, les taux progressifs de l'impôt sur le revenu des particuliers soient ceux du paragraphe un.

3. Que pour l'année fiscale 1947 les taux progressifs d'impôt applicables au revenu des particuliers représentent la moyenne des taux actuels et des taux indiqués au paragraphe 1.

4. Que pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, les déductions du revenu d'un particulier, autorisées à l'égard de personnes dont ce particulier assure la subsistance ou qui sont à sa charge, lui soient reconnues quel que soit le pays du domicile desdites personnes.

5. Que les dispositions en vertu desquelles des déductions d'impôt sont consenties aux contribuables qui se livrent

a) à des explorations et à des sondages pour la découverte de gaz naturel ou de pétrole,

b) à la production, au raffinage ou à la vente de pétrole ou de produits pétroliers, ou

c) à l'exploitation minière ou à la recherche de minéraux, équivalant à la déduction, du revenu, du montant total de certaines dépenses relatives aux opérations de 1947, soient modifiées de façon que ces frais, dans le cas des opérations de 1948, puissent se déduire du revenu et que, dans le cas des dépenses de ce genre effectuées relativement aux opérations de 1948 à propos de sondages pétroliers profonds, une déduction additionnelle d'impôt soit accordée jusqu'à concurrence d'un montant qui, joint aux déductions relatives au revenu, corresponde à l'abattement fiscal accordé à l'égard des opérations de 1947, et que les dispositions modifiées au sujet des dépenses afférant aux sondages pétroliers profonds s'appliquent, pour les années fiscales 1947 et 1948, aux frais encourus à l'égard de groupes de sondages exécutés en vue du repérage stratigraphique de couches trappéennes.

6. Qu'il soit imposé un impôt de 5 p. 100 sur le revenu d'une société appartenant à des non résidents, à l'égard des dividendes reçus par elle le ou après le 30 avril 1947 d'une société appartenant à des résidents, lorsque la société appartenant à des non résidents possède, à titre d'usufruitière, toutes les actions émises par la société appartenant à des résidents qui confèrent droit de vote intégral dans toutes les circonstances, à l'exclusion des actions statutaires des membres du conseil d'administration.

7. Que, lorsqu'une société appartenant à des résidents détient plus de 50 p. 100 des actions émises conférant droit de vote intégral dans toutes les circonstances, d'une société appartenant à des non résidents et touche des dividendes (à l'exclusion des dividendes non assujettis à l'impôt) de la société appartenant à des non résidents, la société appartenant à des résidents peut déduire, de l'impôt qu'elle doit à d'autres égards verser pour l'année 1947 et les années fiscales subséquentes, un montant à l'égard de l'impôt sur le revenu et

de l'impôt sur les surplus de bénéfices payés au gouvernement d'un pays autre que le Canada sur le revenu à même lequel les dividendes sont censés avoir été versés.

8. Que la période au cours de laquelle les remboursements peuvent s'effectuer à l'égard des montants déduits à la source, pour les fins du fisc, des salaires et traitements, soit étendue, et que, lorsqu'a expiré la période prévue pour les remboursements à l'égard des déductions effectuées jusqu'ici, ces remboursements puissent s'effectuer pendant une autre période prescrite.

9. Que les titres de consolidation reçus à compter du 1er janvier 1947 par suite d'un droit acquis à des intérêts, à des dividendes sur d'autres payements représentant un revenu, et les primes reçues à compter du 31 mai 1947, au moment du rachat des actions par une corporation, soient imposables en tant que revenus.

10. Que les dispositions relatives à la taxation des revenus non répartis des sociétés privées soient étendues de façon à inclure les sociétés qui ne comptent pas plus de 75 actionnaires, à l'exclusion des actionnaires présentement employés ou employés autrefois par la société, cette modification entrant en vigueur immédiatement.

11. Que les dispositions étendant au revenu de 1946 et aux années d'imposition subséquentes l'obligation d'une société privée d'acquitter l'impôt sur les revenus non répartis auxquels auraient eu droit une société personnelle, une succession ou une institution de gestion si les revenus avaient été distribués, soient modifiées de façon que cette obligation soit censée avoir été imposée à compter du 18 décembre 1945.

12. Qu'il soit déduit du revenu non distribué qu'une société particulière détenait à la fin de l'année financière 1939, le montant des dividendes versés par cette société avant le 31 décembre 1942 et sur lesquels les actionnaires n'avaient pas à acquitter d'impôt, du fait que la société était une société de famille.

13. Qu'une taxe soit perçue d'un particulier détenant des actions d'une société particulière qui a versé l'impôt sur un revenu non distribué, sous l'empire de l'article 96 de la loi, dont les actions étaient détenues, au 31 décembre 1944, par une société ou tout autre actionnaire qui n'aurait pas été assujetti à l'impôt à l'égard de dividendes sur ces actions, de sorte que la société particulière n'était pas tenue d'acquitter d'impôt sur la partie en cause du revenu non distribué, impôt payable à l'égard de dividendes versés à un particulier à même ladite partie en cause du revenu non distribué, aux taux suivants:

a) si le particulier a acquis ces titres au cours des années 1945 et 1946, aux taux de 15 p. 100; et

b) si le particulier a acquis ces titres le ou après le 1er janvier 1947, au taux selon lequel la société aurait acquitté l'impôt sur la partie en cause du revenu non distribué si un particulier avait détenu les actions le 31 décembre 1944.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 133, Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales);

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que le sujet du bill soit renvoyé, pour examen et rapport, au comité mixte sur les droits humains et les libertés fondamentales.

Et ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Ledit bill, en conséquence, n'est pas lu immédiatement la deuxième fois, mais le sujet est renvoyé au *comité mixte sur les droits humains et les libertés fondamentales.*

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant les arrangements financiers de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1947.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour autoriser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal ne doit pas excéder $46,723,000, afin de procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1947; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et les intérêts des valeurs que la Compagnie peut émettre pour la fin susdite; autoriser l'octroi, à ladite Compagnie, de prêts temporaires garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas dépasser $46,723,000, afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir ces dépenses et cette dette; permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau national.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Mayhew présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 258, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1947, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 2 JUIN 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-cinquième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné les documents suivants qui ont été présentés par M. Lacombe pour être considérés comme des pétitions, le 30 mai 1947, à savoir:

1. Copies authentiques extraites des procès-verbaux des conseils municipaux, toutes signées par leurs secrétaires-trésoriers respectifs, de la paroisse de Saint-Benoit, de la paroisse de Sainte-Scholastique, du village de Saint-Benoit, de la paroisse de Saint-Canut, du village de Sainte-Scholastique, de la paroisse de Sainte-Monique, de la paroisse de Saint-Martin, de la paroisse de Saint-Augustin, tous s'opposant au démembrement du district électoral de Laval-Deux-Montagnes.

2. Résolution non signée provenant de Sainte-Scholastique, etc., priant le Parlement de ne pas prendre en considération le rapport du comité spécial sur le remaniement de la carte électorale.

Bien que lesdits documents portent au dos le nom d'un membre du Parlement, comme l'exige l'article 68 du Règlement, je considère que ces documents ne constituent pas des pétitions au sens général du terme et que, pour ce motif, ils sont irrecevables.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant: —1. Combien a-t-il été adopté d'arrêtés en conseil *a*) entre le 3 septembre 1939 et le 10 mai 1945, *b*) à compter de mai jusqu'à septembre inclusivement, en 1945, *c*) depuis le 1er octobre 1945 jusqu'à date?

2. De ce nombre, combien en a-t-il été adopté, au cours de chacune de ces périodes, à l'égard de l'armée et sous le régime de la Loi de la milice?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai 1947,—Etat montrant:—1. Le 1er mai 1947, combien comptait-on de personnes à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada et quel était leur traitement?

2. Qui est le président de la Commission; quels sont les directeurs des diverses divisions de la Commission et quels traitements reçoivent-ils?

3. Quelles fonctions accomplit actuellement la Commission?

4. A-t-on fait de nouvelles nominations à la Commission depuis le 31 mars 1947?

5. Dans l'affirmative, ces titulaires ont-ils fait du service outre-mer?

6. A quels endroits, par province, est établi le personnel actuel de la Commission?

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que la pétition de Zenobia Perrow Broadbent Emond, présentée le 26 mars dernier, en même temps que le rapport à ce sujet du greffier des pétitions, déposé le 27 mars dernier, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne les dispositions qu'il jugera convenables dans ce cas.

Les bills suivants sont respectueusement présentés, du consentement de la Chambre, lus la première fois et la deuxième lecture remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 259, Loi modifiant la Loi de l'identification des criminels.—M. *Ilsley*.

Bill No 260, Loi modifiant la Loi de l'interprétation.—M. *Ilsley*.

De son siège en Chambre, M. Coldwell demande alors l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question définie d'importance publique urgente, et il en explique ainsi l'objet:

"La décision du gouvernement d'autoriser certains industriels canadiens à choisir des particuliers dans les camps de personnes déplacées en Europe et d'amener par suite d'un contrat ces particuliers pour travailler au Canada, étant donné que la politique traditionnelle du Parlement est d'abolir complètement l'importation d'ouvriers liés par contrat à long terme, c'est-à-dire que le choix des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que leur admission au pays devraient être régis entièrement par le gouvernement fédéral en vue de permettre à ces personnes de s'établir de nouveau comme des êtres humains libres de manière à servir leurs propres intérêts aussi bien que les intérêts du peuple canadien."

Il soumet alors à M. l'Orateur le texte écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur après l'avoir lu à la Chambre pose ainsi la question: le député est-il autorisé à poursuivre?

Et comme il ne s'élève pas d'objection;

M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à proposer sa motion.

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose alors: Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est retirée, avec l'autorisation de la Chambre.

Par consentement, M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un engagement, daté à Londres, Angleterre, le 14 avril 1947, proposé par la compagnie *Dionne Spinning Mills* au comité intergouvernemental sur les réfugiés au sujet de certaines femmes célibataires qui doivent être conduites au Canada.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Church—1. A-t-on récemment apporté des changements à la forme des passeports émis par le ministère des Affaires extérieures? Dans l'affirmative, quels sont-ils?

2. Quels sont les termes exacts et quel est le texte actuel employés dans les passeports et sur quel statut, usage ou coutume sont-ils fondés?

3. A-t-on reçu des objections à ce sujet et de la part de qui?

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McKay—1. Quels sont les effectifs actuels du C.A.R.C. en ce qui concerne: *a*) les officiers, *b*) les sous-officiers, *c*) les soldats d'aviation?

2. Combien, parmi ces hommes, sont affectés: *a*) au service actuel de vol, *b*) à des travaux d'entretien, *c*) à des fonctions administratives?

Par M. McKay—1. Combien de membres du C.A.R.C. ont reçu de l'aide de la Caisse des secours mutuels du C.A.R.C., avant le jour V.-E.?

2. Combien d'anciens membres du C.A.R.C. ont reçu des secours de cette Caisse depuis le jour V.-E.?

3. Quel a été le total des déboursés de cette Caisse, *a*) avant *b*) après le jour V.-E.?

Par M. Probe—1. Y a-t-il une route officielle qui traverse le Canada et qui fait fonction et porte le nom de route nationale Trans-Canada?

2. Depuis 1931, quelle somme d'argent a été octroyée, par province, par le gouvernement fédéral en frais de construction à l'égard: *a*) du réseau Trans-Canada, *b*) d'autres routes, *c*) de ponts, *d*) de viaducs ou de passages inférieurs pour chemins de fer?

3. Combien de milles de chemin pavé, dans chaque province, peuvent être considérés comme faisant partie de la route trans-continentale canadienne?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il accordé des octrois pour la construction de routes publiques à chaque province, depuis le 1er avril 1944?

5. Dans l'affirmative, quels ont été ces octrois et à quelles conditions chaque octroi a-t-il été accordé?

6. Quels octrois en vue de la construction de voies publiques ou de ponts à chaque province sont inclus dans le budget des dépenses du gouvernement fédéral pour 1947-48?

Par M. Merritt—1. Combien y a-t-il d'officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active et de la réserve sur les effectifs ou le personnel des instructeurs des corps-écoles d'officiers canadiens de chaque université?

2. Combien de jours ou d'heures de service, au cours de la saison de 1946-47 jusqu'à date, ont été consacrés à l'instruction par chaque membre de l'armée de réserve appartenant à ce personnel ou à ces effectifs?

3. *a*) Pour combien de jours ou d'heures de service a-t-on payé le personnel de l'armée de réserve? *b*) Au cours de l'année financière 1946-47, a-t-on apporté quelque changement dans le nombre maximum de jours à l'égard desquels la solde du personnel de l'armée de réserve était autorisée? *c*) Dans l'affirmative, quels ont été ces changements?

Par M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*)—1. Quels sont les noms des ambassadeurs et des ministres du Canada auprès de gouvernements étrangers?

2. Dans les pays où nous n'avons pas de représentants diplomatiques, quels sont les noms des commissaires du commerce?

3. Quelle était l'instruction, la formation et l'expérience de ces divers représentants lors de leur nomination?

4. Quelle est la durée de leur service, dans les divers pays, depuis leur nomination?

Par M. Reid—1. Quels ports et havres au Canada sont actuellement administrés, exploités et régis par le Conseil des ports nationaux?

2. Quels ports et havres au Canada ne sont pas exploités par le Conseil des ports nationaux?

3. Le Conseil des ports nationaux a-t-il apporté quelque changement aux ententes financières ou à la politique financière régissant les ports et havres mentionnés aux questions un et deux?

4. De quels montants de leurs dettes respectives a-t-on relevé lesdits ports mentionnés aux questions une et deux, soit à l'égard de l'intérêt ou du principal, soit à l'égard des deux, en indiquant le nom de chaque port et le montant de la dette dont chaque port a été respectivement relevé?

5. Quelles sont les dépenses totales qui ont été faites dans chacun de ces ports par le Conseil des ports nationaux, depuis sa création?

6. Quels sont les revenus provenant de ces ports, en indiquant, au complet et en détail, les tarifs, charges et autres taxes imposés par les autorités du port à l'égard des navires, cargos, loyers du rivage et des terrains, et tous autres tarifs, taux ou charges imposés, ou revenus perçus, dans chacun de ces ports et havres?

7. Quelle est la dette totale de chacun desdits ports?

Par M. Pouliot—1. Quels sont les antécédents militaires détaillés de M. J.-A. Gagnon, surveillant de l'orientation et de la formation professionnelle au ministère des Affaires des anciens combattants à Québec?

2. Quelle est *a*) son instruction, *b*) son expérience pour remplir cette position?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley:—Que le Bill No 177, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mackenzie.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréé.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 49 p.m. jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 3 JUIN 1947

PRIÈRES.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des ports nationaux pour l'année civile 1946.

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour faire l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'étude dudit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies afin de stipuler que les deux tarifs de versements prévus à l'article relatif à l'année de crise et à l'article relatif à la récolte déficitaire soient fusionnés et deviennent payables dans toute année sans l'autorisation spécifique du gouverneur en conseil et sans exiger un nombre minimum de townships comme condition préalable au paiement du tarif d'allocation de récolte déficitaire; que la restriction à l'égard du paiement d'allocations aux cultivateurs disposant d'une production minimum de blé puisse être supprimée; et que certaines dispositions de la loi soient éclaircies afin d'en faciliter l'application.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gardiner présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 261, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley:—Que le Bill No 177, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Service administratif

1	Administration	$191,314 00
2	Division de la publicité et de la propagande	170,439 00
3	Comité consultatif des services agricoles	3,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte des deux Chambres chargé d'étudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la meilleure façon de remplir ces obligations qu'ont acceptées tous les membres de l'Organisation des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et l'établissement, par le Conseil économique et social de l'Organisation, d'une commission des droits de l'homme, pour l'étude de l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada, et le cas échéant, des mesures à prendre ou à recommander pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Que les sénateurs suivants ont été nommés pour agir au nom du Sénat sur ledit comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Ballantyne, Bouffard, Burchill, Crerar, Fallis, Gouin, Horner, Léger, McDonald (*Kings*), Roebuck, Turgeon et Wilson.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 52 p.m. jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 4 JUIN 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill 171, (Z-1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes", sans autre amendement.

M. Lalonde, du comité permanent des Relations industrielles, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 64 du Règlement;

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Lalonde, ledit rapport est agréé.

M. MacLean, du comité permanent du Règlement, dépose le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité formule les recommandations suivantes à l'égard de neuf pétitions introductives de bills privés qui ont été présentées après les délais prescrits par l'article 92 du Règlement.

1. *Mary Alice Berrigan Hamelin* (*Divorce*)

Le procureur chargé de la cause a été absent de son étude de Montréal depuis septembre 1946, et bien que la pétition lui ait été transmise, à son bureau

dans le Nouveau-Brunswick, à temps pour être présentée à la Chambre dans les délais prescrits, il n'a pu en prendre connaissance que quelques semaines plus tard. La pétitionnaire a été malade pendant plusieurs mois et ses ressources pécuniaires sont fort restreintes.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement, et que la pétition soit reçue.

2. *Adéline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle* (*Divorce*)

Les éléments de preuve relatifs à la cause ci-dessus n'ont été obtenus que le 31 mars 1947, après quoi une poursuite a été immédiatement intentée. La pétitionnaire n'est pas en bonne santé et n'a pas d'emploi lucratif.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement, et que la pétition soit reçue.

3. *Commonwealth Insurance Company*

Des retards imprévisibles survenus lors de l'organisation de la compagnie projetée ont empêché les intéressés de présenter la pétition à temps.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

4. *Marion Mapes Harvey Allinson* (*Divorce*)

Cette pétition a été présentée en retard à cause d'un oubli du procureur. La pétitionnaire est sans travail et demeure chez ses parents.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement, et que la pétition soit reçue.

5. *Thelma Lillian Dalton Hilger alias Goernert* (*Divorce*)

A cause d'un oubli de la part du procureur, et sans que la pétitionnaire en soit au courant, les délais prévus pour la présentation des pétitions à la Chambre étaient expirés lorsque ladite pétition a été déposée. La pétitionnaire a deux enfants et ne travaille qu'à temps discontinu pour une faible rémunération.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement, et que la pétition soit reçue.

6. *Ethel Florence Rhodes, alias Crowdy Pompetti, alias Basto* (*Divorce*)

Le procureur chargé de la cause est le même que dans la cause précédente, et la faute ne peut être rejetée sur la pétitionnaire si ce dernier a commis le même oubli relativement au dépôt de la pétition. Les ressources pécuniaires de la pétitionnaire sont restreintes.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement, et que la pétition soit reçue.

7. *Christos C. Koukouvelis* (*Divorce*)

L'intimée dans la présente cause a quitté son mari il y a plusieurs années et s'est remariée. Elle n'a été retrouvée que le 20 mars 1947; elle demeure aux Etats-Unis sous un autre nom.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

8. *The Canada Permanent Trust Company*

A l'époque où la présente compagnie décidait de demander l'autorisation d'augmenter son capital-actions, il était entendu que le Parlement serait saisi, à la présente session, d'un bill comportant des dispositions qui autoriseraient les compagnies de fiducie à augmenter leur capital-actions sans recourir à une loi

privée. Après entretiens entre les compagnies de fiducie et le Surintendant des assurances, il fut jugé opportun de solliciter l'adoption d'un bill privé, mais il était alors trop tard pour présenter la pétition dans les délais prescrits.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

9. *Edith Oberfeld Mintz* (*Divorce*)

L'enfant de la pétitionnaire étant tombé malade à l'époque de l'institution des poursuites, la pétitionnaire a dû rester en quarantaine jusqu'au 17 mars dernier, c'est-à-dire quelques jours après l'expiration du délai prescrit pour le dépôt de pétitions introductives de bills privés.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement, et que la pétition soit reçue.

L'adoption des recommandations susdites entraînera l'imposition d'une peine de $300 relativement à chacune des pétitions 3, 7 et 8.

M. MacLean, du comité permanent du Règlement, dépose le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a été saisi de l'ordre de renvoi suivant que lui a transmis la Chambre le 13 mai 1947:

> Que la pétition de 144 électeurs de la paroisse de Saint-Michel de Squatteck, qui s'opposent à ce que leur paroisse soit séparée du district électoral fédéral de Témiscouata, en même temps qu'une lettre à ce sujet de M. J.-A. Laforest, maire de Squatteck, comté de Témiscouata, soient transmis audit comité.

Pour les raisons exposées dans son deuxième rapport, présenté à la Chambre le 14 mai et agréé le 19 mai 1947, votre comité recommande que ces documents, au lieu d'être reçus, soient transmis au comité spécial du remaniement de la carte électorale à titre de pièces devant être prises en considération par ledit comité.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 20 mars 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique à ce sujet, combien de personnes, y compris les bénéficiaires des pensions de vieillesse, recevaient une pension fédérale annuelle: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $5.000 à $10,000, *c*) de $2,000 à $5,000, *d*) de $500 à $2,000, *e*) de moins de $500?

2. Quelles étaient les sommes totales versées à l'égard de chacune des catégories ci-dessus?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quelles sommes a-t-on versées chaque année, en frais de dépenses, à chaque membre de la Commission des transports depuis sa nomination?

2. Les membres de la Commission des transports jouissent-ils de l'usage d'un wagon privé?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1746, approuvé le 6 mai 1947, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 3112, approuvé le 23 juillet 1946: pour augmenter à 4,500 le nombre des anciens combattants célibataires d'origine polonaise qui peuvent être admis au Canada.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—Au cours des cinq dernières années, *a*) combien y a-t-il eu de décisions, par la Cour de l'Echiquier, contre la Couronne; *b*) quel fut, dans ce cas, le délai entre le jugement final—de la Cour de l'Echiquier ou du tribunal d'appel, selon le cas—et l'exécution, par la Couronne, des ordonnances rendues?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1947,—Etat montrant:—1. Combien de membres du C.A.R.C. ont reçu de l'aide de la Caisse des secours mutuels du C.A.R.C., avant le jour V.-E.?

2. Combien d'anciens membres du C.A.R.C. ont reçu des secours de cette Caisse depuis le jour V.-E.?

3. Quel a été le total des déboursés de cette Caisse, *a*) avant, *b*) après le jour V.-E.?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid—1. Quels aéroports actuellement exploités au Canada répondent à la catégorie des aéroports "nécessaires aux services internationaux et aux lignes principales à l'intérieur du Canada"?

2. Où sont situés lesdits aéroports?

3. A quel corps constitué est dévolue la propriété de chacun de ces aéroports?

4. De quelle autorité relèvent l'exploitation et la régie de chacun de ces aéroports respectifs?

5. Les contribuables de Halifax, Moncton et Montréal ont-ils une mise de fonds ou des intérêts dans les aéroports desservant leurs villes respectives?

6. Quelle est la mise de fonds des contribuables de la ville de Toronto dans l'aéroport de Malton?

7. Quel est le montant de la mise de fonds du gouvernement du Canada dans ledit aéroport?

8. Quelles sont les clauses de l'entente que le ministère des Transports a proposée à la ville de Toronto?

9. Quelle est la mise de fonds de la ville de Windsor dans l'aéroport desservant cette ville?

10. Quelle est la mise de fonds du gouvernement fédéral dans ledit aéroport?

11. De quelle autorité relèvent l'exploitation et la régie dudit aéroport de Windsor?

12. Quelle est la mise de fonds de la ville de Winnipeg dans l'aéroport desservant cette ville?

13. Quelle est la mise de fonds du gouvernement fédéral dans ledit aéroport?

14. Par quelle autorité est exploité et régi ledit aéroport à Winnipeg?

15. Quelles sont les clauses de l'entente réglementant la régie dudit aéroport?

16. Quelle est la mise de fonds de la ville de Lethbridge dans l'aéroport desservant cette ville?

17. Quelle somme d'argent la corporation de Lethbridge a-t-elle placée dans ledit aéroport?

18. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il placée dans ledit aéroport?

19. Par quelle autorité est régi ledit aéroport?

20. S'il est régi en vertu d'une entente avec la ville de Lethbridge, quelles sont les clauses de cette entente?

21. Quelle somme d'argent la ville d'Edmonton a-t-elle placée dans l'aéroport desservant cette ville?

22. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il placée dans tous les aéroports à proximité d'Edmonton?

23. Par quelle autorité est exploité et régi l'aéroport qu'utilisent les Lignes aériennes Trans-Canada à Edmonton?

24. Quelles sont les clauses de ladite entente?

25. Quelle somme d'argent la ville de Vancouver a-t-elle placée dans la base maritime sur l'île du même nom dont se sert le réseau aérien Trans-Canada desservant les villes de Vancouver et de New-Westminster?

26. Quelle somme d'argent a été placée dans ledit aéroport par le gouvernement fédéral?

27. Par quelle autorité est régi et exploité ledit aéroport?

28. Le ministère des Transports a-t-il proposé une entente à la ville de Vancouver en vue de la régie et de l'exploitation dudit aéroport?

29. Quelles sont les clauses de ladite entente?

30. Quelle est la mise de fonds de la ville de Victoria dans l'aéroport desservant cette ville?

31. Quelle est la somme d'argent placée par le gouvernement fédéral dans ledit aéroport?

32. Par quelle autorité cet aéroport est-il régi et exploité?

Par M. Fraser—Jusqu'à la date présente, combien d'anciens combattants se sont établis dans le district électoral fédéral de Westmorland, N.-B., sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants: *a*) sur de petits domaines, *b*) en vue de l'exploitation agricole continue; *c*) quels sont les noms de ces ex-militaires; *d*) combien d'acres couvre chaque domaine?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Stuart (*Charlotte*)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance ou ententes échangés, du 1er janvier 1945 au 31 mai 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, ou l'un de ses ministères ou organismes, concernant l'établissement d'un parc national dans la province du Nouveau-Brunswick.

Le Bill No 177, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la Loi de 1946 sur les juges.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de 1946 sur les juges, afin de changer, en celui de "Le juge en chef adjoint", le titre du juge de la Cour supérieure dans la province de Québec et pour ladite province, qui est désigné pour accomplir les devoirs de juge en chef dans le

district, constitué pour la Cour du banc du Roi siégeant en appel, où le juge en chef ne réside pas, de Montréal ou de Québec, selon le cas; et en vue de pourvoir au traitement d'un autre juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 262, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la Loi de la cour de l'Echiquier.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi de la cour de l'Echiquier en vue d'autoriser le paiement, au registraire de la cour, d'un traitement, d'au plus six mille cinq cents dollars, que le gouverneur en conseil peut fixer.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 263, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la Loi du Conseil des recherches sur les pêcheries.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries afin de pourvoir à l'élection d'un vice-président, à la nomination d'un directeur exécutif qui sera le secrétaire du Conseil, à l'embauchage du personnel scientifique et technique et des autres fonctionnaires et employés qui pourront être nécessaires pour l'exécution convenable des travaux du Conseil, au paiement, suivant le cas, d'émoluments, de traitement ou de rémunération à ces fonctionnaires ou employés et à l'application, à leur égard, des dispositions de la Loi sur le service civil ainsi que des bénéfices dont jouissent les fonctionnaires civils.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Bridges présente alors le Bill No 264, Loi modifiant la Loi du Conseil de recherche sur les pêcheries, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à pourvoir au remboursement des obligations financières échues des Chemins de fer nationaux.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement des obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation des Chemins de fer nationaux du Canada, et à l'émission de titres, portant la garantie du Dominion du Canada, à l'égard de ce remboursement, pour un montant global de principal n'excédant pas $200,000,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 265, Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada en vue de rembourser certaines obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 253, Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Probe propose, en amendement, appuyé par M. McKay:—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que le sujet en soit renvoyé au comité permanent des Affaires extérieures.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Archibald.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 5 JUIN 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-sixième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 3 courant par M. Rinfret, à savoir:

D'Anselme Samoisette, d'Outremont, P.Q., et d'autres personnes qui demandent l'adoption d'une loi constituant en corporation la *Progressive Insurance Company of Canada*, en français, La Progressive, Compagnie d'assurances du Canada, et il déclare, qu'en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement, le délai accordé pour recevoir des pétitions en instance de bills privés étant expiré, celle-ci est irrecevable.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre:

Bill No 266, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Fédération, Compagnie d'assurances du Canada".

Bill No 267, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la loi des jeunes délinquants, 1929".

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de Mme Strum remplace celui de M. Jaenicke comme membre du comité spécial des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les antécédents militaires détaillés de M. J.-A. Gagnon, surveillant de l'orientation et de la formation professionnelle au ministère des Affaires des anciens combattants à Québec?

2. Quelle est *a*) son instruction, *b*) son expérience pour remplir cette position?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance pour l'année terminée le 31 décembre 1945 (Volume II—Compagnies d'assurance sur la vie, Statuts du Canada 1932, chapitre 45, article 9).

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle du change étranger, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2045, approuvé le 22 mai 1947: modifiant les règlements sur le contrôle du change étranger établis par l'arrêté en conseil C.P. 5215, en date du 19 décembre 1946, tels que modifiés par les arrêtés en conseil C.P. 967, en date du 18 mars 1947, et C.P. 1725, en date du 30 avril 1947, relativement à la possession de fonds étrangers par des résidents du Canada.

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 mai 1947,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la province de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, depuis le 1er janvier 1938 jusqu'au 30 avril 1947, relativement au projet de construction d'un pont sur la rivière South-Saskatchewan à ou près Saskatchewan Landing, en Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 14 mai 1947,—Copie de toute correspondance échangée entre la ville de Salaberry de Valleyfield, ou ville de Valleyfield, le maire ou tout autre officier de cette ville et la Corporation des biens de guerre, relativement à l'achat ou demande d'achat d'objets au cours des années 1944, 1945, 1946 et 1947.

Sur motion de M. Rinfret, il est ordonné,—Que la pétition en instance de bill privé pour constituer en corporation la *Progressive Insurance Company of Canada*, et, en français, La Progressive, Compagnie d'assurances du Canada, présentée le 4 juin 1947, en même temps que le rapport à ce sujet déposé par le greffier des pétitions en date du 5 juin 1947, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne les dispositions qu'il jugera convenables dans ce cas.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 261, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et déféré au comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. St-Laurent: —Que le Bill No 253, Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces, soit maintenant lu la deuxième fois, et sur la proposition d'amendement de M. Probe.

Et le débat se poursuivant de nouveau; ledit débat est ajourné sur la motion de M. St-Laurent.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 6 JUIN 1947

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 268, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 176, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, sans modification.

M. Ilsley, du comité spécial mixte institué pour l'étude des droits de l'homme et des libertés fondamentales, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement;
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;
3. Que son quorum soit fixé à dix membres.

Du consentement de la Chambre, ledit rapport est agréé.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies en français et en anglais des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, pour les mois d'avril et de mai 1947, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1253, approuvé le 3 avril 1947: abolissant certains contrôles sur les permis d'importation.

Arrêté en conseil C.P. 1292, approuvé le 3 avril 1947: modification des Règlements sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 1358, approuvé le 11 avril 1947: révoquant l'arrêté en conseil relatif au délai prescrit pour signaler les imperfections, etc., aux percepteurs de la douane et de l'accise.

Arrêté en conseil C.P. 1392, approuvé le 15 avril 1947: modification des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1441, approuvé le 15 avril 1947: révocation d'un arrêté en conseil édicté en vertu de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

Arrêté en conseil C.P. 1435, approuvé le 15 avril 1947: révoquant certains arrêtés en conseil édictés en vertu de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

Arrêté en conseil C.P. 1467, approuvé le 17 avril 1947: révocation de certains arrêtés en conseil concernant les engrais chimiques, les produits antiparasites et les fourrages.

Arrêté en conseil C.P. 1233, approuvé le 1er mai 1947: résiliation de l'entente relative à l'audition des appels, par le Conseil des relations ouvrières en temps de guerre, des décisions rendues par le Conseil ontarien des relations ouvrières.

Arrêté en conseil C.P. 1802, approuvé le 8 mai 1947: révocation de certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

Arrêté en conseil C.P. 1820, approuvé le 8 mai 1947: résiliation de C.P. 2911 du 8 mai 1947 relative à l'application, en Ontario, des Règlements des relations ouvrières en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1890, approuvé le 13 mai 1947: modification des Réglements sur les grains de l'Ouest, en ce qui concerne les récépissés spéciaux de blé.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2179, approuvé le 3 juin 1947: prolongeant le délai jusqu'au 31 mars 1949, permettant au gouvernement fédéral de verser des sommes pour aider à défrayer les dépenses capitales occasionnées par les nouvelles écoles de formation professionnelle, y compris les bâtisses et l'outillage.

Sur motion de M. MacLean, le troisième rapport du comité permanent du Règlement, présenté en Chambre, le mercredi 4 juin 1947, est agréé.

Le bill suivant, No 266, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Fédération, Compagnie d'assurances du Canada", est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Côté (*St-Jean-Iberville-Napierville*), pour M. Rinfret, ledit bill est lu la seconde fois et transmis, pour étude, au comité permanent de la Banque et du commerce.

Le Bill No 267, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929", est lu la première fois, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. St-Laurent:—Que le Bill No 253, Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur le projet de motion, en amendement, de M. Probe, appuyé par M. McKay:—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois mais que le sujet en soit transmis, pour étude, au *comité permanent des Affaires extérieures.*

Après plus ample débat, ladite motion d'amendement est mise aux voix et rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Bentley,
Bowerman,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Gillis,
Green,
Irvine,
Jaenicke,
Knight,
Knowles,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
MacInnis,
McKay,
Matthews (Kootenay-Est),
Nicholson,
Probe,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme
Townley-Smith,
Wright,
Zaplitny—26.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Ashby,
Baker,
Barrett,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Prescott),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boucher,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Bridges,
Brown,
Caouette,
Casselman,
Charlton,
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Verdun),
Coyle,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Emmerson,
Fair,
Farquhar,
Fleming,
Fournier (Hull),
Gauthier (Portneuf),
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Hlynka,
Homuth,
Howe,
Ilsley,
Jaques,
Jean,
Johnston,
Jutras,
King, Mackenzie
Kuhl,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe,
Lennard,
Low,
McCann,
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
MacNicol,
Marier,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Mitchell,
Murphy,
Mutch,
Pearkes,
Picard,
Pouliot,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Souris),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Smith (Calgary-Ouest),
Stuart (Charlotte),
Stirling,
Timmins,
Tremblay,
Tustin,
Warren,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Winkler,
Winters,
Wylie—104.

Et après plus ample débat, la motion principale:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois, est mise aux voix, et elle est adoptée sur division.

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit renvoyé au *comité permanent des Affaires extérieures.*

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

M. St-Laurent propose alors,—Que ledit bill soit renvoyé au comité plénier.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard, aujourd'hui même.

Du consentement de la Chambre, M. McCann, pour M. Abbott, présente les bills suivants, qui sont lus, respectivement, la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Bill No 270, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.
Bill No 271, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre et remplaçant son titre par "Loi sur la taxe d'accise".

Le Bill No 253, Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier une certaine proposition de résolution tendant à accorder des privilèges et immunités aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter l'adhésion du Canada à la Convention sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et en vue d'octroyer aux Nations Unies et à toute institution spécialisée dont le Canada fait partie et qui est reliée aux Nations Unies, à leurs fonctionnaires et aux délégués de leurs membres, la capacité juridique, les immunités, les facilités et les privilèges nécessaires pour atteindre les buts des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent présente alors le Bill No 272, Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 265, Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada en vue du remboursement d'obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation;

M. Ilsley, pour M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 205, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur les secours de guerre";

M. Martin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 264, Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries;

M. Bridges propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Reid.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi lundi prochain.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 9 JUIN 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 273, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Maude Gardner Richards".

Bill No 274, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Audrey Gray Lacaille".

Bill No 275, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aline Théoret Larose".

Bill No 276, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Betty Rollings Burman".

Bill No 277, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Dorothy Pountney Aiker".

Bill No 278, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean Duff Dorval".

Bill No 279, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Somerville Blackie Begg".

Bill No 280, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Guerasio Galardo".

Bill No 281, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stewart Davidson Myles".

Bill No 282, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Bradford Hurley".

Bill No 283, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie MacCormick Albers".

Bill No 284, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Wilson Dyce".

Bill No 285, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Johnson Cherrier".

Bill No 286, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Cole Zeesman".

Bill No 287, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Yaffe Dubinsky".

Bill No 288, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Marlyn Garayt Johnston".

Bill No 289, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léone-Rhéa Leduc Metcalf".

Bill No 290, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Ablett".

Bill No 291, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Slovinsky Tkatch".

Bill No 292, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Fassett Staniforth".

Bill No 293, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Morgan Lockner Middleton-Hope".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Marion Mapes Harvey Allinson, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Allinson.

De Gabriel Burszan, de Montréal, P.Q., époux d'Ida Sebe Burszan.

De Thelma Lillian Dalton Hilger, autrement dit Goernert, de Montréal, P.Q., épouse d'Henry Gustav Hilger, autrement dit Goernert.

De Mary Alice Berrigan Hamelin, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Onésime Hamelin.

De Dorothy Mary Boyce Jackson, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Henry Jackson.

De Christos C. Koukouvelis, de Montréal, P.Q., époux de Georgia J. Mastrahas Koukouvelis.

D'Edith Overfeld Mintz, de Montréal, P.Q., épouse de David Mintz.

D'Ethel Florence Rhodes, autrement dit Crowdy Pompetti, autrement dit Basto, de Montréal, P.Q., épouse de Gabriele Pompetti, autrement dit Basto.

D'Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Doddridge Teakle.

Sur motion de M. Mackenzie King, appuyé par M. Bracken, il est résolu,—

Qu'une humble adresse soit envoyée à Sa Majesté le Roi George VI dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi,

Très Gracieux Souverain,

Nous, les membres de la Chambre des communes du Canada en Parlement assemblés, désirons respectueusement présenter à Votre Majesté, en ce jour consacré à la célébration au Canada de l'anniversaire de naissance de Votre Majesté, nos loyaux hommages et nos vœux bien sincères.

Nous prions la Divine Providence de continuer à guider et à protéger Votre Majesté et de vous donner l'énergie voulue pour supporter à l'avenir, comme vous l'avez fait dans le passé, les lourdes responsabilités attachées à vos hautes fonctions.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance pour l'année terminée le 31 décembre 1945 (Vol. I, Compagnies d'assurance autres que sur la vie). Statuts du Canada, 1932, chapitre 45, article 9.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 268, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses).—M. *Ilsley.*

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants afin de permettre l'octroi, aux anciens combattants déjà établis dans des affaires de société, de prêts garantis à l'égard de dépenses effectuées par la société et en vue de permettre à un ancien combattant d'inclure, comme partie ou totalité du montant exigé à titre comptant aux termes de la loi, les sommes qu'il a dépensées en rapport avec son entreprise entre la date de la sanction du bill et la date de la proclamation de la loi.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que la Chambre se réunira à deux heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi, mardi le 10 juin courant, nonobstant les dispositions de l'article deux du Règlement à cet égard.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 253, Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures et quarante-cinq minutes, en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui même.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 10 JUIN 1947

---

2 heures 45 de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trentième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De L. D. M. Baxter et autres, de Winnipeg, Manitoba, pour une loi constituant en corporation *Commonwealth Insurance Company.*

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 132, (F du Sénat), Loi concernant l'article quarante et un de la charte des Nations Unies et a convenu de le rapporter avec modifications.

M. McCubbin, du comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation, dépose le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 261 intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", et a convenu d'en faire rapport avec modifications.

M. MacLean, du comité permanent du Règlement, dépose le cinquième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité formule les recommandations suivantes à l'égard de deux pétitions introductives de bills privés qui ont été présentées après l'expiration des délais prescrits par l'article 92 du Règlement.

1. *Zenobia Perrow Broadbent Emond* (*Divorce*)

Le délit donnant lieu à la poursuite dans cette cause n'a été constaté que peu de temps avant l'expiration du délai prescrit pour la réception des pétitions par la Chambre. La pétitionnaire n'avait pas les moyens d'intenter les poursuites judiciaires et a demandé l'aide de la Croix-Rouge canadienne. L'avis officiel d'assistance de la part de la Croix-Rouge canadienne a été reçu trop tard pour que la pétition soit présentée à temps.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement, et que la pétition soit reçue.

2. *Progressive Insurance Company of Canada*

Lors de l'organisation de la compagnie projetée, il était prévu au début qu'elle serait en partie financée par un groupe de citoyens de France. Les négociations à cet égard n'ayant pas abouti, on procéda à l'organisation de la compagnie au Canada, mais il a été impossible de présenter la pétition dans le délai prévu par l'article 92 du Règlement.

Votre comité recommande, à l'égard de cette pétition, que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que ladite pétition soit reçue.

L'adoption des recommandations ci-dessus entraînera l'imposition d'une peine de $300 relativement à la demande présentée par la *Progressive Insurance Company of Canada.*

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quelle part, dans la hausse récente de 1c. par boîte de lait évaporé, revient au producteur, au transformateur et au grossiste?

2. Quel est le même renseignement à l'égard de la hausse des prix du fromage et du beurre?

3. Quel pourcentage, dans la hausse de 1c. et demi par douzaine d'œufs, revient au producteur et aux autres catégories de l'industrie?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mai 1947,—Etat montrant:—1. De 1939 à 1947, quelles sommes a-t-on versées, chaque année, pour maintenir la subvention sur le lait: *a*) en subventions au producteur; *b*) en subventions au consommateur à l'égard du lait fluide; *c*) à l'égard du lait servant à la production du beurre?

2. De 1939 à 1947, quelles sommes a-t-on versées, chaque année, en vue de maintenir la subvention sur le beurre?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les effectifs actuels du C.A.R.C. en ce qui concerne: *a*) les officiers, *b*) les sous-officiers, *c*) les soldats d'aviation?

2. Combien, parmi ces hommes, sont affectés: *a*) au service actuel de vol, *b*) à des travaux d'entretien, *c*) à des fonctions administratives?

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 273, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Maude Gardner Richards".—M. *Maybank.*

Bill No 274, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Audrey Gray Lacaille".—M. *Maybank.*

Bill No 275, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aline Théoret Larose".—M. *Maybank.*

Bill No 276, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Betty Rollings Burman".—M. *Maybank.*

Bill No 277, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Dorothy Pountney Alker".—M. *Maybank.*

Bill No 278, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean Duff Dorval".—M. *Maybank.*

Bill No 279, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Somerville Blackie Begg".—M. *Maybank.*

Bill No 280, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Guerasio Galardo".—M. *Maybank.*

Bill No 281, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stewart Davidson Myles".—M. *Maybank.*

Bill No 282, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Bradford Hurley".—M. *Maybank.*

Bill No 283, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie MacCormick Albers".—M. *Maybank.*

Bill No 284, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Wilson Dyce".—M. *Maybank.*

Bill No 285, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Johnson Cherrier".—M. *Maybank.*

Bill No 286, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Cole Zeesman".—M. *Maybank.*

Bill No 287, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Yaffe Dubinsky".—M. *Maybank.*

Bill No 288, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Marlyn Garayt Johnston".—M. *Maybank.*

Bill No 289, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léone-Rhéa Leduc Metcalf".—M. *Maybank.*

Bill No 290, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Ablett".—M. *Maybank.*

Bill No 291, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Slovinsky Tkatch".—M. *Maybank.*

Bill No 292, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Fassett Staniforth".—M. *Maybank.*

Bill No 293, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Morgan Lockner Middleton-Hope".—M. *Maybank.*

Le Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:

Bill No 270, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Bill No 271, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre et remplaçant son titre par "Loi sur la taxe d'accise".

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Martin propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que la Chambre se réunira à trois heures et trente minutes de l'après-midi, le mercredi 11 juin courant, nonobstant les dispositions de l'article deux du Règlement à cet égard.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 55 p.m., jusqu'à demain après-midi à trois heures et trente minutes, en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui même.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 11 JUIN 1947

---

3 heures 30 de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1947,—Etat montrant:—1.—Quels sont les noms des ambassadeurs et des ministres du Canada auprès de gouvernements étrangers?

2. Dans les pays où nous n'avons pas de représentants diplomatiques, quels sont les noms des commissaires du commerce?

3. Quelle était l'instruction, la formation et l'expérience de ces divers représentants lors de leur nomination?

4. Quelle est la durée de leur service, dans les divers pays, depuis leur nomination?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 février 1947, —Etat montrant:—1. Depuis le 1er janvier 1946, quels ministres de la Couronne ont entrepris des voyages en dehors du Canada en rapport avec les affaires de l'Etat?

2. De qui était accompagné chacun de ces ministres?

3. Quel était, en détail, le but de chacun de ces voyages?

4. Quelles étaient les dates de départ et de retour pour chacun de ces voyages?

5. Qu'a-t-on achevé au cours de chacun de ces voyages?

6. Quel était le montant total payé *a*) à chaque ministre, *b*) à chaque fonctionnaire l'accompagnant, en frais de voyage ou autres à l'égard de chacun de ces voyages?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 juin 1947,—Copie de tous télégrammes, correspondance ou ententes échangés, du 1er janvier 1945 au 31 mai 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes,

et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, ou l'un de ses ministères ou organismes, concernant l'établissement d'un parc national dans la province du Nouveau-Brunswick.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'une lettre adressée par le très honorable C. D. Howe, ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, à l'honorable J. T. Douglas, ministre de la Voirie et du transport de la province le Saskatchewan, au sujet d'un projet de pont élevé sur la rivière South Saskatchewan, à Saskatchewan Landing.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid—Des Japonais qui sont entrés au Canada, du 1er avril 1939 au 31 mars 1947:

1. Combien avaient précédemment demeuré au Canada?
2. Combien en est-il entré chaque année, depuis septembre 1939?
3. Au cours de quelle année ceux qui avaient précédemment demeuré au Canada ont-ils quitté le pays à destination de l'étranger ou du Japon, pour des fins de service ou de résidence?
4. Certains citoyens d'origine japonaise, naturalisés ou nés au Canada, ont-ils renoncé leur allégeance au Japon ou au gouvernement japonais?

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—1. Qui occupait le poste de sous-ministre dans chacun des différents ministères de l'administration à la date du 20 octobre 1935?

2. Depuis le 20 octobre 1935 au 1er juin 1947, quelles nominations ont été faites à ces différents postes, à quelle date chacun a-t-il été nommé et qui a-t-il remplacé?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 256, Loi modifiant la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

M. Mayhew propose alors, pour M. Abbott,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 257, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 181, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands";

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui même.

Par consentement, M. St-Laurent propose, appuyé par M. Chevrier,—Que les allocutions prononcées, le mardi 10 juin courant, lors du dévoilement des portraits de feu le très honorable sir Robert Borden et du très honorable W. L. Mackenzie King, et que le discours de M. Harry S. Truman, président des Etats-Unis d'Amérique, prononcé devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, en la Chambre des communes, ce jour même, le 11 juin 1947, ainsi que les allocutions de présentation et de remerciements, soient consignés aux *Débats* de la Chambre des communes et figurent parmi les archives de ce parlement.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. St-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 12 JUIN 1947

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill No 205, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur les secours de guerre", sans autre modification.

M. Mutch, du comité spécial d'enquête sur les fonds de cantines, présente son deuxième et dernier rapport qui se lit comme suit:

Par ordre de la Chambre en date du mercredi 26 février 1947, votre comité a été chargé:

> de faire enquête et rapport sur le contrôle et la disposition des fonds de cantines accumulés, au cours de la guerre commencée le 10 septembre 1939, à même les profits provenant des mess, cantines et autres services de l'armée exploités par le personnel de l'armée ou pour son compte, ainsi que des sommes retirées, par les unités, de la vente de rebuts, et de toutes autres sommes reçues pour le bénéfice du personnel de l'armée canadienne et afin de présenter à la Chambre la législation propre à mettre à exécution les recommandations que le comité pourra faire.

Le comité a tenu dix séances et a entendu les témoignages du sous-ministre associé, du président de la Commission des fonds régimentaires et d'autres fonctionnaires du ministère de la Défense nationale quant aux fonds de cantines disponibles de l'armée. Le comité a été saisi d'exposés de faits d'associations d'anciens combattants quant à la disposition et à l'administration de ces fonds et il a demandé des conseils aux fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants et à ceux chargés d'administrer d'autres fonds de même nature.

A ce sujet le comité est heureux de pouvoir signaler que peut-être pour la première fois depuis la fin de la Grande Guerre, toutes les associations d'anciens

combattants d'importance nationale au Canada ont collaboré à la préparation d'un mémoire conjoint et ont été unanimes dans leurs recommandations.

Après avoir pesé attentivement les témoignages ainsi que les recommandations contenus dans le rapport du comité spécial d'enquête sur les Fonds de cantines en date du 22 juillet 1942, votre comité a donné la forme d'un avant-projet de loi à ses conclusions sur les fonds de cantines de l'armée. Un exemplaire de cet avant-projet de loi intitulé: "Loi concernant les fonds de bienfaisance des cantines de l'armée, seconde guerre mondiale" est joint au présent rapport et votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un tel bill.

Votre comité a aussi étudié attentivement les représentations que lui ont exposées les principales associations d'anciens combattants concernant l'institution d'un comité en vue de coordonner les programmes de la Caisse de bienfaisance de fiducie du Service naval canadien, de la Commission de la caisse de bienfaisance des cantines de l'armée et de la Caisse de bienfaisance du Corps d'aviation royal canadien, et recommande que le gouvernement présente une loi autorisant l'institution par le gouverneur en conseil d'un comité à être composé de représentants des caisses de bienfaisance des trois forces armées, de la Légion canadienne, de la *British Empire Service League* et du Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada, ledit comité devant servir d'intermédiaire entre les trois caisses et adopter, dans la mesure du possible, une ligne de conduite uniforme dans l'attribution d'aide aux anciens combattants et aux personnes à leur charge.

Le comité désire exprimer sa reconnaissance au ministère des Affaires des anciens combattants, à la Société canadienne de la Croix-rouge ainsi qu'au Conseil canadien des agences sociales pour leurs très généreuses offres d'aide dans l'administration du Fonds, et il recommande leurs bons offices à toute commission ou comité pouvant être constitué.

Le comité veut également exprimer son appréciation de l'aide et des conseils très précieux obtenus de M. W. S. Woods, C.M.G., sous-ministre des Affaires des anciens combattants, de M. Alex. Ross, sous-ministre associé de la Défense nationale, et des fonctionnaires de leurs ministères respectifs; de Son Honneur le juge Alexander Ross, qui, au cours de la seconde guerre mondiale, a servi à titre de président de la *Canadian Legion War Services Incorporated,* et qui s'est acquis une vaste expérience dans la solution des problèmes des anciens combattants, du major Alex. C. Lewis, K.C., secrétaire-trésorier du conseil d'administration des fonds de cantines d'Ontario; de l'amiral Percy W. Nelles, C.B., LL.D., M.R.C. (retraité), président de la Caisse de bienfaisance de fiducie des Services navals canadiens, et de M. J. L. Apedaile, O.B.E., C.A., gérant de la Caisse de bienfaisance du Corps d'aviation royal canadien.

Un exemplaire des témoignages entendus par le comité est ci-annexé.

(*Pour les procès-verbaux et les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice No 5 des Journaux.*)

AVANT-PROJET

LOI CONCERNANT LES FONDS DE BIENFAISANCE DES CANTINES DE L'ARMÉE (SECONDE GUERRE MONDIALE).

SA MAJESTÉ, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de 1947 sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.*

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "Commission" signifie la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée, établie selon l'article quatre de la présente loi;

b) "Fonds" signifie le Fonds de bienfaisance de l'armée constitué d'après l'article trois de la présente loi;

c) "Ministre" désigne le ministre des Affaires des anciens combattants;

d) "ancien combattant" signifie une personne qui était en activité de service dans les forces militaires du Canada pendant la seconde guerre mondiale;

e) "seconde guerre mondiale" signifie la guerre commencée en septembre mil neuf cent trente-neuf.

3. (1) Est institué, au Fonds du revenu consolidé, un compte spécial, appelé Fonds de bienfaisance de l'armée.

(2) Sont portés au crédit du Fonds tous les montants actuellement crédités aux comptes suivants, dans le Fonds du revenu consolidé:

a) Le compte appelé "Fonds de dépôt central des cantines de l'armée, de la marine et du corps d'aviation" et maintenu aux termes d'un arrêté du gouverneur en conseil, daté du dix-huit septembre mil neuf cent quarante-six (C.P. 68/3910); et

b) Le compte appelé "Fonds de bienfaisance de l'armée canadienne", tel qu'il a été constitué en vertu d'un arrêté du gouverneur en conseil, daté du vingt-sept avril mil neuf cent quarante-quatre (C.P. 75/3088).

(3) Est créditée au Fonds la somme de $285,161.55 reçue à l'égard de la vente des *Kitchen By-Products Overseas* et déposée au crédit du Receveur général selon l'article soixante-neuf du Règlement de 1942 régissant l'administration des mess et des cantines (Armée canadienne),

et lesdits comptes sont dès lors annulés.

(4) Les sommes d'argent et valeurs suivantes sont versées ou transférées au Receveur général du Canada et créditées au Fonds:

a) Toutes sommes d'argent et valeurs présentement détenues par le président de la Commission des fonds régimentaires (ministère de la Défense nationale) ou en son nom ou pour son compte, y compris, sans restreindre la généralité de ce qui précède, toutes sommes d'argent et valeurs à lui versées ou transférées relativement aux fonds de régiment, de mess ou de cantine ou à d'autres fonds d'unité ressortissant à des éléments de l'active de l'armée canadienne licenciés, sauf les deniers requis pour acquitter des obligations imputables sur ces fonds et requis pour rembourser des unités et formations de la réserve de l'armée canadienne, ou des unités de la troupe permanente d'avant-guerre, de prêts ou dons faits par elles ou les organismes correspondants de la milice active non permanente, à des unités ou formations mises en activité de service;

b) Toutes sommes d'argent qui, d'après un arrêté établi par le gouverneur en conseil le dix-huit septembre mil neuf cent quarante-six (C.P. 68/3910, devaient être déposées chez le Receveur général du Canada par certaines organisations de service auxiliaire, pour être détenues comme deniers en trust au Fonds de dépôt central des cantines de l'armée, de la marine et du corps d'aviation, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les profits que la *Young Men's Christian Association*, l'Armée du Salut, les Chevaliers de Colomb, les *Canadian Legion War Services, Inc.*, et la *Young Women's Christian Association* étaient, par entente avec Sa Majesté, tenus de payer au

bénéfice de membres et d'anciens membres des forces armées, excepté un montant suffisant pour acquitter les obligations imputables sur ces profits;

c) Toutes sommes d'argent et valeurs qui, par des ordres, règles ou règlements militaires, doivent être versées au président de la Commission des fonds régimentaires (ministère de la Défense nationale) à titre ou à l'égard de fonds de régiment, de mess ou de cantine ou d'autres fonds d'unité, sur licenciement d'un élément de l'active de l'armée canadienne;

d) Toutes sommes d'argent reçues des *Navy, Army and Air Force Institutes* du Royaume-Uni relativement au partage des profits découlant de leurs opérations pendant la seconde guerre mondiale;

e) Toutes sommes d'argent reçues du gouvernement du Royaume-Uni à l'égard du partage des profits découlant du fonctionnement des cantines de transports pendant la seconde guerre mondiale; et

f) L'argent que le gouverneur en conseil désigne, aux fins de la présente loi, comme ayant été reçu à l'égard des profits découlant du fonctionnement de mess, cantines ou autres opérations, dont les profits devraient servir au bénéfice d'anciens combattants.

(5) Toutes les sommes d'argent et valeurs dont le présent article exige le versement ou transfert au Receveur général du Canada sont déclarées, par les présentes, être et avoir été la propriété de Sa Majesté, du chef du Canada, et peuvent être recouvrées par une action, au nom de Sa Majesté, en la cour de l'Echiquier du Canada.

(6) Lorsque des obligations du dominion du Canada ou autres valeurs sont transférées au Receveur général du Canada en vertu du présent article, elles doivent être détenues pour le compte du Fonds jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que la Commission en ordonne la vente.

(7) Le Fonds doit être crédité d'un intérêt au taux de deux et demi pour cent l'an, chaque semestre, sur les soldes mensuels minima au crédit du Fonds.

(8) Tous les montants crédités au Fonds sont censés avoir été reçus par Sa Majesté, en trust, pour les objets de la présente loi.

4. (1) Est instituée une commission, appelée "Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée" et composée de cinq membres nommés par le gouverneur en conseil, dont un désigné par la Légion canadienne de la *British Empire Service League* et un autre par le Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada. Nul membre de la Commission ne doit détenir ni occuper un poste dans le service public du Canada.

(2) Les membres de la Commission sont nommés pour quatre ans. Toutefois, des membres nommés en premier lieu, un le sera pour six ans; deux, pour quatre ans chacun, et deux, pour deux ans chacun.

(3) A l'expiration de son mandat, un membre peut être nommé de nouveau.

(4) Dans le cas d'une vacance au sein de la Commission, en raison de l'expiration du mandat d'un membre ou autrement, il est nommé un nouveau membre de la même manière que pour le membre occupant antérieurement cette charge.

(5) Le gouverneur en conseil désigne un membre de la Commission pour président.

(6) Trois membres constituent un quorum.

(7) Chaque membre dispose d'une voix et, s'il y a partage de voix dans un cas quelconque, le président dispose d'une voix additionnelle.

(8) Le siège de la Commission est établi dans la ville d'Ottawa.

(9) Le gouverneur en conseil peut révoquer un membre de la Commission pour une raison bonne et suffisante.

(10) La Commission n'est pas mandataire de Sa Majesté, et ses fonctionnaires et employés ne font pas partie du service public.

5. (1) La Commission instituera un comité pour chaque province, un comité pour le Royaume-Uni et un autre pour les Etats-Unis. Elle peut instituer un comité pour le territoire du Yukon et un comité pour le district du fleuve Mackenzie des territoires du Nord-Ouest.

(2) Chaque comité comprendra trois membres, dont un sera nommé par la Commission et remplira les fonctions de président du comité et les deux autres seront nommés, après consultation des organisations d'anciens combattants, par le président du comité, avec l'approbation de la Commission.

(3) Chaque membre d'un comité est nommé pour quatre ans et peut être nommé de nouveau.

(4) Dans le cas d'une vacance au sein d'un comité, par suite de l'expiration du mandat d'un membre ou autrement, il est nommé un nouveau membre de la même manière que pour le membre occupant antérieurement cette charge.

6. (1) La Commission peut, sur la recommandation d'un comité, établir un ou plusieurs sous-comités, qui fonctionneront dans une région prescrite.

(2) Un sous-comité se compose de tel nombre de membres que la Commission détermine et pour telles périodes qu'elle fixe.

(3) Un membre de chaque sous-comité sera nommé par le comité et remplira les fonctions de président du sous-comité, et les autres membres du sous-comité seront nommés par son président.

(4) Dans le cas d'une vacance au sein d'un sous-comité, par suite de l'expiration du mandat d'un membre ou autrement, il est nommé un nouveau membre de la même manière que le membre occupant antérieurement cette charge.

7. Les membres de la Commission et des comités rempliront leurs fonctions sans traitement ou autre rémunération, mais un membre peut, à la discrétion de la Commision, toucher une allocation journalière, fixée par la Commission, à l'occasion de leur présence aux réunions de la Commission ou du comité et lors de leur déplacement depuis leur lieu de résidence et au retour, de même que ses frais réels de voyage lorsqu'il fait un trajet dans l'accomplissement de ses devoirs prévus par la présente loi.

8. (1) La Commission nommera un ancien combattant au poste de secrétaire de la Commission, à un traitement annuel d'au plus six mille cinq cents dollars, et peut nommer d'autres fonctionnaires et employés aux conditions qu'elle juge opportunes. Toutefois, s'il existe, pour remplir quelque position, un ancien combattant possédant les qualités requises, ce dernier recevra la priorité de nomination.

(2) La Commission peut engager les dépenses qu'elle juge nécessaires à l'application de la présente loi. Les frais, y compris les traitements, sont payés à même le Fonds.

9. (1) Sont versés sur le Fonds, aux anciens combattants ou aux personnes à leur charge, ou aux veuves ou enfants d'anciens combattants décédés, ou pour leur bénéfice, tels montants que la Commission peut, à l'occasion, déterminer.

(2) La Commission est régie par les principes suivants:

a) Les plans doivent être formulés sur l'hypothèse qu'il y aura des bénéficiaires éventuels durant cinquante ans à compter de l'établissement du Fonds;

b) Nulle somme ne doit être octroyée sous forme d'assistance à même le Fonds lorsqu'on peut obtenir, à l'époque de la demande, un secours suffisant des autorités fédérales, provinciales ou municipales;

c) Dans le cas de sommes octroyées pour aider à l'instruction de personnes à la charge d'anciens combattants ou d'enfants d'anciens combattants décédés, il est accordé des bourses d'études dépendant d'un besoin continu et d'un progrès satisfaisant, et non comme bourses de concours basées sur le rang scolaire; et

d) Les montants versés à même le Fonds ne sont recouvrables que s'ils ont été obtenus par fraude ou fausse déclaration.

10. (1) Un comité ou sous-comité établi selon la présente loi doit, sous les direction et surveillance générales de la Commission, recevoir et examiner les demandes d'assistance et les approuver ou rejeter.

(2) Lorsqu'un comité approuve une demande d'assistance n'excédant pas trois cents dollars, il peut accorder cette dernière sans en saisir la Commission. Pour cet objet, des avances comptables peuvent être consenties au comité, à même le Fonds, pour les montants et de la manière qu'il est loisible à la Commission de prescrire.

(3) Lorsqu'un sous-comité approuve une demande d'assistance n'excédant pas cinquante dollars, il peut accorder cette dernière sans en saisir la Commission ou le comité. A cette fin, des avances comptables peuvent être consenties au sous-comité, à même le Fonds, pour les montants et de la manière qu'il est loisible à la Commission de prescrire.

11. (1) L'Auditeur général doit examiner les comptes de la Commission tous les ans, et ceux des comités, tous les trois mois.

(2) Les rapports de l'Auditeur général seront soumis à la Commission.

12. (1) La Commission peut établir des règlements prescrivant la manière dont ses affaires ou celles d'un comité ou sous-comité doivent être expédiées et, de façon générale, pour l'exécution de la présente loi.

(2) Une fois établis, les règlements doivent être publiés dans la *Gazette du Canada*, et une copie en est envoyée au ministre, qui la présente aussitôt au Parlement si ce dernier est en session; sinon, dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante du Parlement.

13. Le plus tôt possible après le trente et un mars de chaque année et, en tout cas, dans les trois mois de ladite date, la Commission doit dresser et soumettre au ministre un rapport annuel sur ses affaires et opérations au cours de la période de douze mois expirant ce jour-là. Le ministre doit immédiatement présenter le rapport au Parlement, si ce dernier est en session, ou dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante du Parlement.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2180, approuvé le 6 juin 1947: autorisant l'admission immédiate au Canada de cinq mille individus en provenance des camps européens de personnes déplacées, et prenant les dispositions voulues pour le choix et le transport desdites personnes.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Winkler—1. Par province, quel a été le coût des entreprises d'irrigation, dans les provinces des Prairies, relevant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

2. Par province, quel a été le coût estimatif, par pied à l'acre, des nouvelles entreprises d'irrigation projetées?

3. Par province, quel est le coût total estimatif des entreprises d'irrigation projetées?

4. Quelle est l'étendue des terrains visés?

Par M. Brown—1. Quelle aide financière le gouvernement fédéral a-t-il accordée pour mettre en valeur les routes, les parcs et les facilités de tourisme dans la péninsule de Niagara?

2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour aider à l'industrie touristique, en mettant en valeur les ports d'entrée, comme celui de Windsor, Ontario?

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 258, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1947, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Bridges: —Que le Bill No 264, Loi modifiant la Loi du Conseil des recherches sur les pêcheries, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. McLure.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Service administratif

4	Contributions aux *Empire Bureaux*	$86,139 00

Services techniques

5	Administration des services techniques	35,404 00
6	Pathologie animale et avicole	234,931 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière	79,498 00

8	Botanique et phytopathologie	691,536 00
9	Chimie agricole	249,835 00
10	Entomologie agricole	857,519 00
11	Entomologie forestière	827,297 00
12	Protection des plantes	503,610 00
	SERVICE DE LA PRODUCTION	
16	Administration	43,855 00
	Santé des animaux—	
17	Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires	2,372,599 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 13 JUIN 1947

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans modification, savoir:

Bill No 253, Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces.

Bill No 265, Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation.

Bill No 270, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels ils sollicitent son agrément, savoir:

Bill No 294, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Commonwealth Insurance Company*".

Bill No 295, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Nemerofsky Silverstein".

Bill No 296, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Albert Carruthers, autrement connu sous le nom de James Albert Fell".

Bill No 297, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Edwin George".

Bill No 298, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer".

Bill No 299, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Mary McKenzie Cramp".

Bill No 300, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Howard Smart".

Bill No 301, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Tibbins Gogo".

Bill No 302, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Nelson Nickle".

Bill No 303, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Haigh MacGill".

Bill No 304, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Leslie Dobson".

Bill No 305, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Stanley Bailey".

Bill No 306, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archie William Young".

Bill No 307, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Lever Sanborn Lead".

Bill No 308, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Mackie".

Bill No 309, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Mercer Lebœuf".

Bill No 310, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Gordon Lazarus".

Bill No 311, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Bernice Walker Kennedy".

Bill No 312, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Rabin Bard".

Bill No 313, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Morrison Henderson Sidders".

Bill No 314, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Berger".

Bill No 315, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Swann".

Bill No 316, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Isabelle Curry".

Bill No 317, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Edith Bean Crease".

Bill No 318, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Mary Hanway Eccles".

Bill No 319, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Dorothy Olson Colby".

Bill No 320, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clair Reginald McLaughlin".

Bill No 321, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Klein".

Bill No 322, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Hudson".

Bill No 323, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Edna Paget Bray Dundas".

Bill No 324, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Goodis Markis".

Bill No 325, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Luella Audrey Cléroux Babbage".

Bill No 326, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mile Kristo Yoja, autrement connu sous le nom de Stanley Vadic".

Bill No 327, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anthony Wavroch".

Bill No 328, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Magee Glasheen".

Bill No 329, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Clorenda Archer Richardson".

Bill No 330, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Kay Oliver".

Bill No 331, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Thomas Matthews".

Bill No 332, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Stapleton Brown".

Bill No 333, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Sydney Jordan".

Bill No 334, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mary Gottschalk Muckell".

Bill No 335, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Doris Cleaver Wooley".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été soumises les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés plus haut, ainsi que tous les documents produits comme pièces justificatives, avec prière que le tout soit renvoyé au Sénat.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le cinquième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

En conformité d'un ordre de renvoi de la Chambre en date du 26 mars, votre comité a étudié le Premier Rapport de la Commission de l'énergie atomique au Conseil de sécurité. Ce rapport qui porte la date du 30 décembre 1946, a été dressé à Lake-Success, New-York.

Il comprend les cinq parties suivantes:

a) Délibérations;

b) Conclusions;

c) Recommandations;

d) Premier rapport sur les aspects scientifiques et techniques du contrôle;

e) Premier rapport sur les mesures de précaution nécessaires pour garantir l'utilisation de l'énergie atomique à des fins purement pacifiques.

Votre comité a recueilli la déposition du général A. G. L. MacNaughton sur la substance de ce rapport, déposition qui est contenue dans le fascicule No 9 ci-annexé des Procès-verbaux et Témoignages.

Votre comité se rend compte du caractère provisoire de ce rapport, et en général il approuve l'attitude prise jusqu'à maintenant par la délégation canadienne dans les délibérations de la Commission de l'énergie atomique.

Votre comité a pris note du fait que lorsque la Commission aura terminé ses travaux, un projet de traité pourra être soumis à l'étude et à l'approbation du Parlement.

Votre comité recommande que la Chambre se pénètre du caractère provisoire du Premier Rapport de la Commission de l'énergie atomique au Conseil de sécurité. Il considère qu'il importe au plus haut point pour le Canada et pour tous les autres pays de s'entendre sans tarder sur les mesures à prendre à l'égard du contrôle de l'énergie atomique en vue de garantir que cette énergie ne servira qu'à des fins pacifiques.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le sixième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

En conformité d'un ordre de renvoi de la Chambre des communes, en date du 31 mars 1947, votre comité a étudié le rapport de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New-York, du 23 octobre au 15 décembre 1946.

Votre comité a consacré trois séances à l'examen de cette question et a entendu à ce sujet M. Escott Reid, du ministère des Affaires extérieures.

Votre comité sait que ce rapport a été rédigé par le ministère des Affaires extérieures en vue de mettre le Parlement et le peuple canadiens au courant des travaux des Nations Unies et de faire connaître les problèmes que notre pays doit résoudre pour remplir ses engagements envers les Nations Unies. Nous notons avec satisfaction les vues exprimées par la délégation du Canada à l'Assemblée générale.

Certains membres de votre comité ont assisté, à leurs propres frais, à la réunion spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies en avril dernier, ce qui leur a permis de se familiariser avec les délibérations. Ces membres ont eu le privilège de faire la connaissance de quelques délégués. Votre comité a eu le plaisir d'entendre un récit des vues et des impressions recueillies au cours de cette visite sans caractère officiel.

Votre comité recommande au gouvernement d'étudier l'à-propos de prendre tous les moyens à sa disposition pour faire connaître à la population canadienne et surtout aux jeunes citoyens canadiens ledit rapport de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale. A cet égard, il semble désirable d'en fournir gratuitement des exemplaires aux écoles, aux collèges, aux universités et aux bibliothèques.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents de votre comité, savoir les fascicules 1, 2 et 10.

(*Pour la copie des procès-verbaux et des témoignages, consulter l'Appendice No 6 des Journaux.*)

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année civile 1946.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2316, approuvé le 10 juin 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $935,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 22 juin 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

Du consentement de la Chambre, le document suivant est déposé, savoir:—Copie d'un contrat, en date du 14 avril 1947, conclu entre la compagnie *Dionne Spinning Mills* et le secrétaire du comité intergouvernemental des réfugiés, de Londres, Angleterre, à Saint-Georges de Beauce, province de Québec, concernant la venue au Canada, comme ouvrières de filature, de certaines femmes célibataires.

Sur la motion de M. MacLean, le cinquième rapport du comité permanent du Règlement, présenté à la Chambre le mardi 10 juin dernier, est agréé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Bridges:—Que le Bill No 264, Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise au voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent de la Marine et des pêcheries.*

Le Bill No 181, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

13	Administration des fermes expérimentales	$97,448 00
14	Ferme expérimentale centrale	1,133,212 00
15	Fermes régionales, stations et stations de démonstration ..	2,869,586 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

18	Dédommagement pour les animaux abattus	223,036 00
19	Bétail et volaille	979,111 00
20	Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $31,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences	826,255 00
21	Subvention aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services	308,500 00
22	Subventions aux organismes agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services	39,400 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 16 JUIN 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-huitième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 13 courant, par M. Lesage, à savoir:

De George Henry Bridge, de la ville de Québec, et autres personnes, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Limitholders Mutual Insurance Company*, et il déclare que les délais étant expirés pour recevoir de telles pétitions, en vertu des dispositions de l'article 92 du Règlement, celle-ci est irrecevable.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

D'Anselme Samoisette, d'Outremont, P.Q., et autres, pour une loi constituant en corporation La Progressive, Compagnie d'assurances du Canada, et en anglais, *Progressive Insurance Company of Canada.*

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, dépose le septième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le lundi 12 mai 1947, la Chambre des communes a passé l'ordre de renvoi suivant:

"Que l'étude des crédits Nos 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56 inclusivement, du budget des dépenses du ministère des Affaires

extérieures pour l'année financière 1947-48, relatifs aux Affaires extérieures qui avait été confiée au comité des Subsides le 4 mars 1947, soit déférée au comité permanent des Affaires extérieures."

Votre comité approuve lesdits crédits Nos 41 à 56 et les soumet au jugement de la Chambre.

Votre comité désire exprimer ses remerciements aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ainsi qu'aux autres témoins pour leur collaboration.

Ci-joint, copie des procès-verbaux et des témoignages entendus.

(*Pour la copie imprimée des procès-verbaux et des témoignages, consulter l'Appendice No 7 des Journaux.*)

M. Reid, du comité permanent de la Marine et des pêcheries, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 264, Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Sur motion de M. Bradette, les cinquième et sixième rapports du comité permanent des Affaires extérieures, déposés en Chambre le vendredi 13 juin courant, sont agréés.

Sur motion de M. Lesage, il est ordonné,—Que la pétition en instance d'une loi pour constituer en corporation la *Limitholders Mutual Insurance Company*, présentée le 13 juin courant, en même temps que le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, présenté le 16 juin, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne dans ce cas les dispositions qu'il jugera convenables.

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que les résolutions portant les numéros 41 à 56, inclusivement, du budget des dépenses de 1947-48, approuvés par le comité permanent des Affaires extérieures et qui figurent dans son rapport, soient déférées au comité des Subsides.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril 1947,—Etat montrant: —1. A-t-on fixé une date pour l'ouverture du bureau projeté du département de l'impôt sur le revenu à Campbellton, Nouveau-Brunswick?

2. A-t-on loué des bureaux?

3. Dans l'affirmative, de qui et à quel taux par mois?

4. Des réparations et des changements y sont-ils nécessaires et quel en est le coût estimatif?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des employés qui sont temporaires à l'Hôpital Westminster, dans le comté de Middlesex?

2. Pendant combien d'années chacune de ces personnes a-t-elle été employée temporairement?

3. Combien d'employés sont permanents?

4. Combien d'employés du gouvernement fédéral, dans le comté de Middlesex, autres que ceux de l'Hôpital Westminster, sont embauchés à titre temporaire?

5. Pendant combien d'années chacun a-t-il été employé temporairement?

6. Combien d'employés sont permanents?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 294, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Commonwealth Insurance Company*".—M. *Maybank.*

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 295, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Nemerofsky Silverstein".—M. *Maybank.*

Bill No 296, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Albert Carruthers, autrement connu sous le nom de James Albert Fell".—M. *Maybank.*

Bill No 297, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Edwin George".—M. *Maybank.*

Bill No 298, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer".—M. *Maybank.*

Bill No 299, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Mary McKenzie Cramp".—M. *Maybank.*

Bill No 300, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Howard Smart".—M. *Maybank.*

Bill No 301, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Tibbins Gogo".—M. *Maybank.*

Bill No 302, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Nelson Nickle".—M. *Maybank.*

Bill No 303, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Haigh MacGill".—M. *Maybank.*

Bill No 304, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Leslie Dobson".—M. *Maybank.*

Bill No 305, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Stanley Bailey".—M. *Maybank.*

Bill No 306, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archie William Young".—M. *Maybank.*

Bill No 307, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Lever Sanborn Lead".—M. *Maybank.*

Bill No 308, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Mackie".—M. *Maybank.*

Bill No 309, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Mercer Lebœuf".—M. *Maybank.*

Bill No 310, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Gordon Lazarus".—M. *Maybank.*

Bill No 311, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Bernice Walker Kennedy".—M. *Maybank.*

Bill No 312, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Rabin Bard".—M. *Maybank.*

Bill No 313, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Morrison Henderson Sidders".—M. *Maybank.*

Bill No 314, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Berger".—M. *Maybank.*

Bill No 315, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Swann".—M. *Maybank.*

Bill No 316, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Isabelle Curry".—M. *Maybank.*

Bill No 317, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Edith Bean Crease".—M. *Maybank.*

Bill No 318, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Mary Hanway Eccles".—M. *Maybank.*

Bill No 319, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Dorothy Olson Colby".—M. *Maybank.*

Bill No 320, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clair Reginald McLaughlin".—M. *Maybank.*

Bill No 321, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Klein".—M. *Maybank.*

Bill No 322, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Hudson".—M. *Maybank.*

Bill No 323, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Edna Paget Bray Dundas".—M. *Maybank.*

Bill No 324, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Goodis Markis".—M. *Maybank.*

Bill No 325, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Luella Audrey Cléroux Babbage".—M. *Maybank.*

Bill No 326, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mile Kristo Yoja, autrement connu sous le nom de Stanley Vadic".—M. *Maybank.*

Bill No 327, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anthony Wavroch".—M. *Maybank.*

Bill No 328, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Magee Glasheen".—M. *Maybank.*

Bill No 329, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Clorenda Archer Richardson".—M. *Maybank.*

Bill No 330, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Kay Oliver".—M. *Maybank.*

Bill No 331, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Thomas Matthews".—M. *Maybank.*

Bill No 332, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Stapleton Brown".—M. *Maybank.*

Bill No 333, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Sydney Jordan".—M. *Maybank.*

Bill No 334, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mary Gottschalk Muckell".—M. *Maybank.*

Bill No 335, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Doris Cleaver Wooley".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Lennard—1. Le ministère de la Défense nationale prête-t-il ou loue-t-il des tentes à d'autres qu'aux corps de cadets, cette année?

2. Dans l'affirmative, à qui, en quel nombre et, si elles sont louées, à quel taux?

Par M. Nicholson—Combien *a*) de célibataires, *b*) de personnes mariées ont payé l'impôt sur le revenu, quel était le total de la perception de l'impôt sur le revenu et quel était le revenu brut, en 1941, 1942 et 1946, à l'égard de chacune des catégories suivantes de revenus: de moins de $1,000; de $1,000 à $2,000; de $2,000 à $3,000; de $3,000 à $4,000; de $4,000 à $5,000; de $5,000 à $6,000; de $6,000 à $7,000; de $7,000 à $8,000; de $8,000 à $9,000; de $9,000 à $10,000; de $10,000 à $15,000; de $15,000 à $20,000; de $20,000 à $25,000; de $25,000 à $50,000; de $50,000 à $100,000; de plus de $100,000?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fleming—1. *a*) Combien d'avions ont été vendus par le gouvernement, ou en son nom, depuis le jour V.-E.? *b*) Quels prix a-t-on obtenus, par unité et dans l'ensemble, pour chaque modèle différent d'avions? *c*) Combien en a-t-on vendu à des gouvernements étrangers, ou à leur mandataire, et à quels prix pour chaque modèle d'avions?

2. *a*) Depuis le jour V.-E., combien d'avions ont été aliénés par le gouvernement, ou en son nom, autrement que par vente? *b*) Comment et où en a-t-on disposé?

3. *a*) Quelles quantités de pièces et d'accessoires d'avions ont été vendues par le gouvernement, ou en son nom, depuis le jour V.-E.? *b*) Quelle somme globale a-t-on réalisée?

4. *a*) Depuis le jour V.-E., quelles quantités de pièces ou d'accessoires d'avions ont été aliénées par le gouvernement, ou en son nom, autrement que par vente? *b*) Comment et où en a-t-on disposé?

5. *a*) Quel prix la Corporation des biens de guerre a-t-elle demandé pour chaque modèle d'avions lors de la vente la plus récente? *b*) Quel prix demande-t-elle pour chaque modèle d'avions qu'elle a actuellement en sa possession?

M. MacIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stuart (*Charlotte*)—1. Quel a été le montant total des sommes que le ministère des Travaux publics a dépensées pour des travaux de dragage dans le port de Saint-Jean, la baie de Courtney et aux abords, du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1946?

2. Quel a été le total des dépenses en améliorations aux docks, quais, élévateurs, brise-lames, etc., dans le port de Saint-Jean, la baie de Courtney et aux abords, du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1946?

3. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement relativement à des nouveaux immeubles, quais et brise-lames et au dragage dans le port de Saint-Jean et aux abords?

Par M. Ross (*Souris*)—1. Quels sont les noms de tous les fonctionnaires exécutifs, comités consultatifs et employés de la Commission canadienne du blé?

2. Quelles sont leurs fonctions, et quel était leur traitement annuel ainsi que leurs allocations de déplacement et de subsistance au cours de l'année écoulée?

3. Quel était leur emploi ou leur profession antérieure ainsi que leur traitement annuel?

Par M. Dienfenbaker—1. Combien de prisonniers ont purgé une sentence aux casernes de détention sur l'île McNab, Nouvelle-Ecosse, au cours de la période de douze mois terminée le 30 avril 1947?

2. Combien de ces prisonniers étaient: *a*) des matelots de la marine militaire; *b*) des personnes, de tous grades, appartenant à l'armée, et, *c*) à l'aviation?

3. Combien de ces prisonniers ont reçu des sentences à la suite d'un mandat, au cours de la même période?

4. Combien de ces sentences comportaient quatre-vingt-dix jours, ou plus, de détention?

5. Quel est le programme quotidien officiel que suivent les prisonniers condamnés à la détention?

Par M. McGregor—1. Quel est, depuis le 1er janvier 1947, le coût des réparations entreprises à l'égard de chaque maison construite sous l'empire de la Loi sur les terres destinées au anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

2. Les réparations effectuées avant le 1er janvier 1947 sont-elles comprises dans le coût des maisons ci-dessus? Sinon, quel est le montant de ces réparations?

3. Depuis le 1er janvier 1947, en plus des réparations aux maisons ci-dessus, quels frais d'immobilisations ou autres ont été payés, ou sont ou seront payables, à l'égard des travaux actuellement exécutés dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

Par M. McGregor—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

2. Quel était l'entrepreneur ou quels étaient les entrepreneurs dans les districts ci-dessus?

3. Combien a-t-on construit de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

4. Quel est le prix de vente actuellement proposé à l'égard de chaque maison dans lesdits districts?

5. Quel était le prix initial demandé dans chaque cas?

6. Quel était le total des frais généraux de chaque entreprise et comment avait-il été établi?

7. Certains anciens combattants ont-ils versé un acompte à l'égard de l'achat de leur domaine et subséquemment refusé d'acheter cette propriété? Dans l'affirmative, quels sont ces ex-militaires et pourquoi n'ont-ils pas parachevé lesdites transactions?

8. Quels étaient les inspecteurs du gouvernement dans chacun des districts ci-dessus et quelle était la durée d'embauchage et le salaire de chaque inspecteur?

9. Quelles qualifications possédaient ces inspecteurs pour entrer au service de l'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

10. Le prix d'achat exigé de tout ancien combattant était-il supérieur au coût de la maison au gouvernement? Dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?

11. Le gouvernement permet-il aux anciens combattants d'acquérir des terrains d'une demi-acre et d'y construire des maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

12. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la construction ou du prix de maisons dans les townships de East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

13. Le gouvernement a-t-il reçu de la part d'anciens combattants, des demandes de contrats pour un nouveau prix ou d'ententes pour un nouveau bail, dans ces districts?

14. Qui a conseillé le choix de cet emplacement pour les maisons d'anciens combattants?

15. Qui a recommandé les endroits choisis dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

Par M. MacInnis—1. Depuis le 15 janvier 1946, certaines industries canadiennes ont-elles demandé au gouvernement canadien l'autorisation de faire venir au Canada des personnes provenant des camps de personnes déplacées en Europe?

2. Dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms de ces industries; *b*) quel est le nombre de personnes visées dans chaque cas?

3. A-t-on accordé une telle autorisation à ces industries? Dans l'affirmative, à quelles industries?

4. Certains délégués d'industriels ont-ils été autorisés par quelque ministère du gouvernement à rendre visite à des camps de personnes déplacées en vue d'y faire un choix d'immigrants?

5. Dans l'affirmative, quels sont ces délégués?

6. A-t-on soumis au gouvernement, en rapport avec ces demandes, certains contrats comprenant des dispositions relatives aux salaires et aux conditions de travail?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Fair—Ordre de la Chambre—Copie de tous règlements et instructions visant l'impôt sur le revenu des cultivateurs adressés par le ministère du Revenu national à ses divers bureaux d'administration au cours des années 1939-40 à 1946-47.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre précité.

Par M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, contrats ou autres documents reçus par tout ministère du gouvernement, depuis le 1er avril 1947 jusqu'à date, de la part de sociétés, compagnies ou autres employeurs, concernant la venue au Canada, en vue d'y travailler, de personnes provenant de camps de personnes déplacées.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi:

a) afin d'autoriser le ministre des Finances, au nom du gouvernement, à conclure des conventions avec les gouvernements des provinces pour stipuler, sous réserve des termes et des conditions à établir, que, moyennant le consentement desdits gouvernements à ne pas lever d'impôts sur le revenu, d'impôts sur le revenu des corporations, d'impôts sur les corporations ou de droits successoraux pendant une période de cinq années expirant le 31 décembre 1951, ou pendant toute période moins longue expirant ledit jour, le gouvernement du Canada paiera une compensation auxdits gouvernements; et

b) en vue d'autoriser le ministre des Finances à verser au gouvernement de chaque province la moitié de l'impôt sur le revenu perçu des corporations dont l'entreprise principale consiste dans la distribution au public, ou la production en vue de la distribution au public, de l'énergie électrique, du gaz ou de la vapeur, à l'égard du revenu des corporations provenant de ladite distribution ou production dans cette province au cours de la période commencée le 1er janvier 1947 et expirant le 31 décembre 1951.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 179, (S-4 du Sénat) intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 255, Loi modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, la dite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 254, Loi modifiant la Loi du National Canadien et du Pacifique Canadien, 1933, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 240, Loi constituant en corporation les Commissaires du havre du Port-Alberni, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier une certaine proposition de résolution tendant à établir une corporation qui portera le nom de Commission maritime canadienne.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour établir une corporation qui portera le nom de Commission maritime canadienne en vue d'exercer certains pouvoirs et accomplir certaines attributions et fonctions sous l'autorité de la Loi de la marine marchande du Canada, d'administrer toutes subventions relatives aux navires votées par le Parlement, et d'exercer des pouvoirs ou accomplir des attributions et fonctions sous le régime de toute autre loi ou de tout autre arrêté du gouverneur en conseil.

La mesure prévoit aussi les fonctions consultatives de la Commission, l'emploi de conseillers et d'adjoints professionnels et techniques ainsi que leur rémunération, et pourvoit au paiement de tous les frais d'application de la loi à même les sommes attribuées par le Parlement à cette fin.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 336, Loi ayant pour objet d'établir la Commission maritime canadienne, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*) :

AGRICULTURE

Service des marchés

23	Administration	$122,749 00
24	Economie agricole	287,536 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 17 JUIN 1947

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Isnor, du comité permanent des Comptes publics, dépose le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a tenu sa première séance le lundi 28 avril 1947, et le présent rapport a trait aux 11 premières séances dont la dernière a eu lieu le mardi 27 mai.

Un comité du programme composé du président, du vice-président et de MM. Burton, Fleming, Gibson (*Comox-Alberni*), Marshall et Stuart (*Charlotte*), a été institué pour étudier la procédure et le programme, et ses recommandations ont été approuvées par le comité plénier.

Le comité a consacré ses quatre premières séances à l'étude du Bill No 22, intitulé: Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943). Il a été fait rapport de ce bill avec modifications le 6 mai 1947, et le 9 mai, la Chambre l'a adopté sans autre modification.

Les sept autres séances subséquentes ont été consacrées à une revue générale de l'administration et de la liquidation des biens immobiliers possédés en Colombie-Britannique par les évacués japonais. En vue d'obtenir une idée aussi complète que possible des initiatives du Séquestre à cet égard, le comité a recueilli la déposition de l'honorable C. W. Gibson, secrétaire d'Etat et Séquestre des biens ennemis, du Dr E. H. Coleman, C.M.G., K.C., sous-séquestre, de M. F. G. Shears, directeur du bureau de Vancouver, et de M. K. W. Wright, avocat; de M. Gordon Murchison, directeur, Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; de M. Hugh MacMillan, secrétaire, et de M. F. Andrew Brewin, avocat, du Comité coopératif des Canado-Japonais, et de M. George Tanaka, président du Comité canado-japonais pour la démocratie.

Au cours des séances précitées, le comité s'est borné à enquêter sur la gestion exercée par le Séquestre quant aux biens de personnes de race japonaise, sur la côte de l'Ouest et plus particulièrement dans la région désignée comme la région protégée, s'étendant, au nord, à plusieurs centaines de milles de la frontière américaine, et à l'intérieur jusqu'aux monts Cascades et comprenant l'île de Vancouver, les îles de la Reine Charlotte, et l'archipel de petites îles désignées sous le nom d'îles du Golfe. Cette gestion intéressait 22,000 Japonais et portait sur 1,700 propriétés immobilières de même que sur des entreprises commerciales, des stocks de marchandises, de l'outillage et des effets de ménage.

Il est intéressant de noter que le 10 décembre 1941, trois jours après l'attaque de Pearl Harbour par les Japonais qui a entraîné les Etats-Unis dans la guerre, le Séquestre a ouvert un bureau à Vancouver.

L'évacuation des personnes de race japonaise de la région protégée commença en mars 1942 et se poursuivit jusqu'au mois d'octobre de la même année. Dans la période comprise entre le 7 décembre 1941 et le 27 mars 1942, date de l'arrêté en conseil C.P. 1665 attribuant le contrôle des biens japonais au Séquestre, nombre de Japonais disposèrent de leurs biens à des prix qui étaient probablement bien inférieurs à la valeur marchande. Dès sa prise du contrôle, le Séquestre inaugura l'enregistrement volontaire de tous les biens japonais, mobiliers et immobiliers. Une formule imprimée (formule "J.P.", dont un exemplaire est ci-annexé) fut envoyée par la poste à chaque évacué avec prière de la remplir, la signer et la renvoyer au Séquestre.

Le Séquestre a éprouvé de vives difficultés à identifier les biens personnels tels que biens mobiliers et effets personnels des 22,000 Japonais intéressés, et sans aucun doute, cela a donné lieu à une certaine confusion. Les raisons en ont été exposées dans les témoignages rendus devant le comité.

La procédure adoptée pour l'enregistrement des effets personnels et leur transport de la demeure du propriétaire aux entrepôts, ainsi que pour leur disposition, a été complètement expliquée par les témoins.

Quelques-uns des effets personnels et autres biens ont fait l'objet d'annonces dans les journaux et ont été vendus aux enchères publiques. D'après les témoignages entendus, il n'y a pas de doute qu'il y a eu pas mal de vols et de vandalisme avant que le contrôle soit attribué au Séquestre et pendant son administration.

Après l'adoption de l'arrêté en conseil établissant une zone protégée, deux comités consultatifs ont été nommés: un présidé par M. le juge Sidney Smith qui avait avec lui l'échevin Charles Jones de Vancouver et un représentant japonais; l'autre présidé par le feu juge David Whiteside, aidé par le maire Mott de Westminster, M. D. A. MacKenzie, M. Harold Menzies et un représentant japonais. Les deux représentants japonais ont démissionné au moment de leur évacuation. Le comité présidé par le juge Whiteside a étudié toutes les négociations relatives à la vente des propriétés immobilières et en a fait rapport.

La plupart des discussions de votre comité ont porté sur la vente de 741 terrains agricoles par le Séquestre au directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour la somme de $836,250.00.

Le montant des sommes encaissées par le Séquestre pour le compte des Japonais évacués et comprenant non seulement les propriétés immobilières mais les bateaux et les appareils de pêche, les voitures et les camions, les instruments agricoles, les effets de ménage et le reste, s'élève à $5,373,317.64.

En vue des témoignages recueillis, et dans le but d'obtenir plus de renseignements sur l'opportunité de remédier aux injustices ou pertes apparentes qui peuvent avoir résulté de l'attribution de biens au Séquestre ou de leur vente, votre comité recommande qu'une commission soit instituée sous le régime de la

Loi des enquêtes pour faire enquête et rapport sur les réclamations de toute personne de race japonaise demeurant à présent au Canada à l'égard de la perte qu'elle prétend avoir subie du fait que le montant qu'elle a reçu pour ses biens est inférieur à leur juste valeur marchande au moment de la vente ou de la disparition desdits biens.

FORMULE "JP" DOSSIER No..........

BUREAU DU SÉQUESTRE

SECTION JAPONAISE

A remplir par les personnes de race japonaise possédant des biens dans une zone protégée. La bonne administration de ces biens demande que lesdites personnes donnent tous les détails requis par la présente formule.

Renseignements personnels

Nom ....
Adresse ....
Numéro d'enregistrement.............Sexe.............Age..........
Occupation ....
....
(Si vous avez un commerce, donnez l'adresse, le nom de la firme et si vous êtes seul propriétaire ou si vous avez un associé; dans ce dernier cas, donnez le nom de votre associé.)
Employeur ....
Marié? ....
Nom de la femme ou du mari ....
Adresse de la femme ou du mari ....
Noms des enfants vivants ....
....
....
Adresse des enfants ....
Age des enfants ....

Relevé de tous les biens immobiliers (Mentionner tous les biens et donner des détails pour chacun).

1. Lieu et description ....
....
....
....
2. Bâtiments et autres améliorations ....
....
....
....
3. Assurances (donner des détails et dire où sont les polices)............
....
4. Impôts (Montant et lieu de paiement) ....
5. Hypothèques (y compris dettes non enregistrées ou dépôt de titre de propriété) ....
....
....
6. Tenure et baux (Dire si les locaux sont vacants) ....
....
....

7. Dire où sont les titres de propriété ....
8. Dire si une autre personne possède une part d'intérêt ....
....
9. Si c'est une ferme dire comment elle est semée ....
....

Relevé des immeubles occupés

1. Lieu et description ....
2. Nom et adresse du propriétaire ....
....
3. Détails du bail, loyer et date jusqu'à laquelle ce dernier est payé.......
....
4. Dire où est le bail ....
....
....
5. Sous-locataires, le cas échéant (Donner nom, adresse et date jusqu'à laquelle le loyer est payé) ....
6. Si c'est une ferme dire comment elle est semée ....
....
....

Relevé de vos effets personnels

1. Donner une courte description et dire où sont vos meubles, vos accessoires, votre matériel et vos machines, marchandises et effets personnels:
....
....
....
....
2. Chevaux, bétail et autres animaux, volaille et animaux domestiques ...
....
....
....
3. Donner le nom et l'adresse de toute personne possédant une part d'intérêt ou une créance dans ces biens ....
....
....
4. Assurances sur les biens ci-dessus ....
....
5. Hypothèques, droits et créances sur biens en possession de tiers ....
....
....
6. Sommes qui vous sont dues (Dire si vous avez cédé ces créances et à qui) ....
....
....
7. Obligations, débentures, actions, certificats ou autres titres mobiliers (Dire où ils sont) ....
....
8. Comptes de banque ....
9. Assurances sur la vie ....
....
10. Part d'intérêt dans une succession ou un trust ....
....
11. Coffret de sûreté ....

Passif:

1. Dettes personnelles ....
....
....

2. Dettes commerciales ....
....
....
....

Je, soussigné, remets volontairement par les présentes au Séquestre tous mes biens dans la zone protégée d'après la liste ci-dessus, sauf les bateaux de pêche, les dépôts d'argent, les actions, débentures, obligations ou autres titres mobiliers que je pourrais posséder.

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont vrais et complets et qu'ils donnent la liste complète de tous mes biens de toute sorte dans n'importe quelle zone protégée en Colombie-Britannique ainsi que la liste de toutes mes dettes directes et indirectes.

Daté ce ....jour de ....1943.

(Signature)..................................

....
Témoin

Réservé à l'usage du ministère ....
....
....

Ci-joint une copie des procès-verbaux et témoignages jusqu'au 27 mai.

(*Pour la copie des procès-verbaux et des témoignages qui accompagnent ledit rapport, consulter l'Appendice No 8 des Journaux.*)

M. Ilsley, du comité spécial mixte institué pour l'étude des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité sollicite l'autorisation de convoquer des témoins et d'envoyer quérir des écrits et documents, ainsi que de faire rapport de temps à autre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Ilsley, ledit rapport est agréé.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Qu'à partir de mercredi, le 18 courant, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à deux heures de l'après-midi, chaque jour où elle siégera, et qu'à six heures de l'après-midi M. l'Orateur quittera le fauteuil jusqu'à sept heures, tout cela, nonobstant tout article du Règlement ou toute résolution de la Chambre à cet égard.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1947,—Copie de toute correspondance, contrats, accords, mémoires et autres documents tenant lieu de contrats conclus par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, entre le 1er janvier 1943 et le 12 février 1947, concernant les maisons et les biens-fonds d'anciens combattants dans le canton de Sarnia, comté de Lambton, et dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver, comté d'Essex. Aussi, copie de toutes les feuilles de présence et de toutes les factures relativement à ce sujet.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai 1947,—Etat montrant: —1. Quel a été le total des dépenses faites par le gouvernement fédéral, pendant la dix-neuvième législature, en vue d'étudier et d'organiser un programme d'ensemble de sécurité sociale au Canada, y compris les dépenses faites par le comité de la sécurité sociale?

2. Quelles ont été les dépenses totales faites, jusqu'à date, au cours de la vingtième législature, pour l'étude et l'élaboration de mesures de sécurité sociale?

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente le Bill No 337, Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, ainsi que la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Howe, pour M. Glen, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'approuver une certaine convention entre le Dominion du Canada et le gouvernement de l'Alberta concernant la protection et la conservation des forêts sur le versant oriental des montagnes Rocheuses, afin de pourvoir au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, des sommes requises comme dépenses de capital, de décréter l'octroi de fonds, à la province, pour les projets élaborés et exécutés par celle-ci, ainsi que le paiement des traitements des fonctionnaires et employés nommés sous l'autorité de la loi et des dépenses résultant de l'application de cette loi.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution au sujet des relations industrielles et des enquêtes en matière de différends industriels.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les relations industrielles et les enquêtes en matière de différends industriels et afin de pourvoir au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, de la rémunération et des frais des membres des conseils et commissions et des fonctionnaires, commis et employés nommés ou engagés aux termes ou sous l'autorité de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mitchell présente alors le Bill No 338, Loi visant les enquêtes et la conciliation en matière de différends du travail et pourvoyant au règlement de ces différends, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi des pensions de vieillesse.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions de vieillesse afin d'étendre la portée de la loi en pourvoyant à des augmentations de la pension payable et du revenu alloué aux bénéficiaires et en modifiant certaines des dispositions requises en vue d'avoir droit à la pension.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Martin présente alors le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 272, Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité permanent des Affaires extérieures.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution visant à l'établissement d'une corporation qui portera le nom de l'Office fédéral du charbon.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour établir une corporation qui portera le nom d'Office fédéral du charbon en vue d'administrer les subventions ou les primes à l'égard du charbon votées par le Parlement et d'exercer et d'accomplir certains autres pouvoirs, attributions et fonctions.

La mesure prévoit aussi les fonctions consultatives de l'Office, l'emploi de conseillers et d'adjoints professionnels et techniques ainsi que leur rémunération, et pourvoit au paiement de tous les frais d'application de la loi à même les sommes attribuées par le Parlement à cette fin.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 340, Loi établissant l'Office fédéral du charbon, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 261, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 268, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Service des marchés

25	Produits laitiers	$514,340 00
26	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services	777,599 00
27	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture	785,000 00
28	Animaux de ferme et produits des animaux de ferme	795,199 00
29	Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires pouvant être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $15,000	25,000 00

Crédits spéciaux

30	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau	3,000,000 00
31	Projet de barrage de la rivière Saint-Mary	1,500,000 00
32	Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	300,000 00
33	Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries	1,700,000 00
34	Aide pour le remplacement du matériel de fabrication des produits de l'érable	300,000 00
35	Frais d'administration, Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles	60,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures, en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui même.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 18 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-septième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 9 courant par M. Stewart, à savoir:

De Hugh Kirkpatrick, de Nanaïmo, C.-B., et de supposément 500,966 autres Canadiens demandant de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon à y inclure une déclaration des droits de l'homme,

et il déclare que toutes les conditions énumérées à l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-neuvième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes déposées le 17 courant et il constate que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, en vertu des dépositions de l'article 92 du Règlement, celles-ci sont irrecevables:

De Victor Davis Ingraham et autres, de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Yellowknife Telephone Company*.—M. *Robinson* (Simcoe-Est).

De Lionel Scheffer, vicaire apostolique du Labrador, qui demande l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine du Labrador.—M. *Dorion*.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2009, approuvé le 23 mai 1947: au sujet des avances consenties aux Chemins de fer nationaux du Canada pour permettre à cette compagnie de se porter acquéreur de ce qui reste du capital-actions des lignes aériennes Trans-Canada.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 juin 1947,—Etat montrant:—Des Japonais qui sont entrés au Canada, du 1er avril 1939 au 31 mars 1947:

1. Combien avaient précédemment demeuré au Canada?

2. Combien en est-il entré chaque année, depuis septembre 1939?

3. Au cours de quelle année ceux qui avaient précédemment demeuré au Canada ont-ils quitté le pays à destination de l'étranger ou du Japon, pour des fins de service ou de résidence?

4. Certains citoyens d'origine japonaise, naturalisés ou nés au Canada, ont-ils renoncé leur allégeance au Japon ou au gouvernement japonais?

Sur motion de M. Dorion, il est ordonné,—Que les pétitions pour l'incorporation de la *Yellowknife Telephone Company* et de la Corporation épiscopale catholique romaine du Labrador, présentées le 17 juin courant, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, et présenté le 18 courant, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne à leur sujet les dispositions qu'il jugera convenables.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Stokes—1. Depuis le 1er janvier 1944, a-t-on exécuté des travaux à la journée ou à la pièce lors des réparations ou changements effectués au manège militaire à Belleville, Ontario?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant total desdits travaux exécutés au cours de chacune des années 1944, 1945, 1946 et en 1947 jusqu'à date?

3. A quelles personnes a-t-on effectué des versements en rapport avec ces travaux ou réparations; combien a-t-on versé à chacune d'entre elles et, s'il y a lieu, quels sont les montants dus à chacune de ces personnes à la date présente?

Par M. Probe—Au cours de chaque année financière, du 1er avril 1937 au 31 mars 1947, quelles sommes d'argent a-t-on dépensées pour l'entraînement *a*) de l'armée de réserve, *b*) des cadets, par district militaire ou par province?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 268 (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)";

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse;

M. Martin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Fleming.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Gardiner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

BUDGET PRINCIPAL

AGRICULTURE

CRÉDITS SPÉCIAUX

36	Amendement et précautions contre l'inondation des terres arabes riches de la vallée de la rivière Lillooet, près de Pemberton, C.-B.	$100,000 00
37	Projets spéciaux de recherches agricoles	100,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1947-48

AGRICULTURE

CRÉDITS SPÉCIAUX

609	Loi sur les produits agricoles—En vue de pourvoir aux pertes subies concernant l'achat, la vente et l'exportation de produits agricoles sous le régime de la Loi sur les produits agricoles, y compris le pouvoir pour le ministre des Finances, sur la demande du ministre de l'Agriculture, à l'occasion, de payer des montants n'excédant pas dans l'ensemble $40,000,000, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, comme avances recouvrables	100,000 00
610	Pour autoriser et prévoir le payement de subventions sur l'avoine et l'orge servant de nourriture pour les animaux de ferme, en vertu des règlements que le gouverneur en conseil peut approuver	6,000,000 00

BUDGET PRINCIPAL

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

485	Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles (Ci-devant Office agricole des vivres)	2,030,500 00
	Office du ravitaillement en produits agricoles—Accomplissement de fonctions de guerre, y compris engagements des années précédentes—	
486	Administration	42,700 00
487	Programmes d'encouragement à la production d'approvisionnements essentiels	102,250 00
488	Administrateur des fourrages, y compris aide au transport du grain de fourrage de l'Ouest	21,036,875 00

489	Administrateur des engrais chimiques et des produits antiparasites, y compris subventions sur la chaux pour amélioration du sol et sur les engrais et l'achat en quantité d'engrais chimiques	968,300 00
490	Administrateur des semences	205,000 00
491	Office des produits laitiers	19,546 00
492	Office des viandes, y compris primes de qualité sur les carcasses de porc des catégories A et B1.	5,657,818 00
493	Office des produits spéciaux	84,831 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

200	Administration	531,954 00

Division de la santé nationale

201	Administration de la division	143,727 00
202	Aliments et drogues	419,448 00
203	Opium et drogues narcotiques	93,743 00
204	Médicaments brevetés	21,327 00
205	Quarantaine et léproserie	225,876 00
206	Laboratoire d'hygiène	217,059 00
207	Inspection médicale des immigrants	143,182 00
208	Hygiène infantile et maternelle	82,625 00
209	Génie sanitaire	149,507 00
210	Traitement des marins malades	399,926 00
211	Hygiène industrielle	112,439 00
212	Division de la santé du Service public	211,301 00
213	Service d'hygiène alimentaire	138,448 00
	Lutte contre les maladies vénériennes—	
214	Administration	37,875 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures p.m., demain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 19 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1947,—Etat montrant: —1. Depuis le 9 mai 1945, combien de nominations la Commission du service civil a-t-elle faites à des positions permanentes ou temporaires comportant un traitement annuel *a*) inférneur à $2,000, *b*) de $2,000 à $3,000, *c*) supérieur à $3,000?

2. Combien de ces titulaires ont passé un examen du service civil avant leur entrée dans le service ou leur nomination?

3. Dans combien de cas la Commission du service civil a-t-elle émis des certificats à des personnes qui n'avaient pas fait de demande à la commission pour remplir une position qui avait été annoncée?

4. Depuis le 9 mai 1945, quelles positions, dans les services du gouvernement, dont les titulaires sont nommés par la Commission du service civil ou avec son approbation, ont été remplies par la nomination de personnes qui n'avaient pas servi outre-mer dans les forces armées au cours des deux guerres?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mai 1947,—Etat montrant:—Quels étaient les salaires et frais de dépenses versés à tous les inspecteurs qui ont travaillé dans le district électoral de Wood-Mountain, au cours de 1946, sous l'autorité de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat annuel exigé par les dispositions de l'article 18 de la Loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année financière close le 31 mars 1947.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de tous les fonctionnaires exécutifs, comités consultatifs et employés de la Commission canadienne du blé?

2. Quelles sont leurs fonctions, et quel était leur traitement annuel ainsi que leurs allocations de déplacement et de subsistance au cours de l'année écoulée?

3. Quel était leur emploi ou leur profession antérieure ainsi que leur traitement annuel?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Combien de prisonniers ont purgé une sentence aux casernes de détention sur l'île McNab, Nouvelle-Ecosse, au cours de la période de douze mois terminée le 30 avril 1947?

2. Combien de ces prisonniers étaient: *a*) des matelots de la marine militaire; *b*) des personnes, de tous grades, appartenant à l'armée, et *c*) à l'aviation?

3. Combien de ces prisonniers ont reçu des sentences à la suite d'un mandat, au cours de la même période?

4. Combien de ces sentences comportaient quatre-vingt-dix jours, ou plus, de détention?

5. Quel est le programme quotidien officiel que suivent les prisonniers condamnés à la détention?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Au cours de chaque année, de 1943 à 1947 inclusivement, combien y avait-il d'employés permanents ou temporaires dans la division de l'architecte, au ministère des Travaux publics?

2. Quels sont les noms, le poste et la durée de service de chacun de ces employés?

3. Au cours des quatre dernières années, combien de ces employés ont obtenu de l'avancement et quelles augmentations de traitements chacun a-t-il reçues par suite de ces promotions?

4. Certains de ces employés ont-ils reçu une gratification pour service de guerre? Dans l'affirmative, quels sont-ils et quelle somme a été versée à chacun, au cours de chaque année, de 1943 à 1947 inclusivement?

Par M. McGregor—1. Combien de maisons la *Wartime Housing* a-t-elle construites dans le township d'East-York, comté de York, et quel est le coût total de construction de chaque maison?

2. A-t-on accordé de sous-traités? Dans l'affirmative, quels sont-ils et à qui ont-ils été accordés?

3. Quel était l'entrepreneur général et quel était le contrat?

4. Quel est, présentement le loyer actuel ou proposé à l'égard de chaque maison?

5. Quel est le total des frais généraux à l'égard de chaque unité de l'entreprise et comment a-t-on établi ce coût?

6. Quels ont été les inspecteurs dans ce district; quelle était la durée de leur embauchage et quels salaires recevaient-ils?

7. Quelles étaient les qualifications de ces inspecteurs?

8. A-t-on reçu des plaintes au sujet de la construction ou du besoin de réparation de chacune de ces maisons? Dans l'affirmative, quelles sont ces plaintes?

9. Qui a conseillé le choix de l'emplacement de ces maisons?

10. Qui a fait l'installation des divers services, à savoir: chaussée, trottoirs, aqueduc, égouts, électricité ou embellissement, et quel a été le coût de chacun de ces services?

11. Quel a été le coût d'achat ou de loyer de chaque terrain?

12. Certaine municipalité a-t-elle aidé à défrayer quelque partie de l'entreprise et quel a été le montant de cette contribution?

13. Quelles dispositions a-t-on prises à l'égard des écoles dans ce district ou en vue de l'instruction des enfants demeurant dans ce district?

14. Quels sont les détails de tous arrangements conclus au sujet des taxes avec la municipalité?

15. Quels sont les détails prévus pour la régie de l'entreprise et quel en est le coût?

Par M. McGregor—1. Combien de contre-torpilleurs a-t-on construits, ou est-on à construire présentement au Canada?

2. Par qui ces contre-torpilleurs ont-ils été construits, ou sont-ils actuellement construits, et quel en est le nombre dans chaque chantier de construction navale?

3. Le gouvernement a-t-il payé une part du coût de ces chantiers de construction navale?

4. Dans l'affirmative, quelle somme a-t-il versée à chaque chantier?

5. A-t-on terminé la construction de certains contre-torpilleurs?

6. Quel est le coût estimatif de chaque contre-torpilleur?

7. Ce montant comprend-il le coût de leur équipement?

8. Sinon, quel est le coût estimatif de l'équipement subséquent de chaque navire?

9. Quelle a été la dépense totale à l'égard de chaque navire jusqu'à date?

Par M. Knowles—1. Y a-t-il un droit sur les livres importés au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le taux et quel en est le principe d'application?

3. Y a-t-il une taxe de vente sur les livres *a*) imprimés au Canada, *b*) importés?

4. Dans le cas des livres importés, la taxe de vente est-elle imposée sur le droit ainsi que sur la valeur du livre?

5. En vue de la douane, fait-on certaines distinctions entre les divers genres de livres? S'il en est ainsi, quelles sont ces distinctions?

6. Songe-t-on à faire abolir les droits de douane sur les livres *a*) éducatifs, *b*) scientifiques, *c*) religieux; *d*) sur d'autres livres?

Par M. Church—Quelles mesures ont été prises par le gouvernement, à la suite de graves dommages causés aux brise-lames et estacades du gouvernement fédéral à l'île de Toronto, en vue de protéger adéquatement, contre la crue des eaux et les inondations, le littoral des îles Ward's et Centre?

Par M. Church—Au cours de la période entre les deux guerres mondiales, quelles ont été les pertes subies par les compagnies d'assurance canadiennes et les banques à charte par suite de placements dans des valeurs ordinaires à l'étranger?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Martin:—Que le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat pour faire savoir que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 177, Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers.

Bill No 254, Loi modifiant la Loi du National Canadien et du Pacifique Canadien, 1933.

Bill No 256, Loi modifiant la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938.

Bill No 257, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Martin:—Que le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Caouette.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 55 p.m., jusqu'à deux heures p.m., demain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 20 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. Bertrand *(Prescott)*, du comité permanent du Règlement, dépose le sixième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité formule les recommandations suivantes à l'égard de trois pétitions introductives de bills privés qui ont été présentées après les délais prescrits par l'article 92 du Règlement.

1. *The Limitholders Mutual Insurance Company*

Les pétitionnaires cherchent à obtenir une loi qui les autorisera à assurer les détenteurs de concessions forestières contre les pertes résultant des incendies de forêts. Il a fallu entamer des pourparlers avec un certain nombre de compagnies, d'où impossibilité de déposer la présente pétition plus tôt.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

2. *Yellowknife Telephone Company*

La concession requise par les parrains du projet n'a été obtenue que depuis quelques semaines du bureau local des syndics, à Yellowknife, après qu'il eût été constaté que le matériel téléphonique nécessaire serait disponible. Il a fallu également retenir les services d'un avocat, à Edmonton, d'où nouveaux retards.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit reçue.

3. *La Corporation épiscopale catholique romaine du Labrador*

Son Excellence le Vicaire apostolique catholique romain du Labrador a été nommé en avril 1946. Après avoir consacré plusieurs mois à l'organisation du nouveau vicariat, Son Excellence estime maintenant opportun d'obtenir une loi de constitution en corporation. Il a été impossible de présenter la pétition nécessaire dans les délais prescrits par l'article 92 du Règlement.

Votre comité recommande que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *a*) et *c*) du Règlement et que la pétition soit reçue.

L'adoption des recommandations susdites entraînera l'imposition d'une peine de $300 relativement à chacune des deux premières pétitions susmentionnées.

M. MacKinnon (*Edmonton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1945-46.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. MacKinnon, il est ordonné,—Que l'on transmette au comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation le rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1945-46.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la santé nationale

	Lutte contre les maladies vénériennes—	
215	Aide aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes, en vertu des règlements approuvés par le gouverneur en conseil	$175,000 00
216	Distribution de drogues en vertu des règlements approuvés par le gouverneur en conseil	50,000 00
217	Etudes sur l'assurance-santé	27,863 00
218	Division de l'hygiène dentaire	50,551 00
219	Division des projets d'hôpitaux	26,537 00
220	Division de l'hygiène mentale	40,096 00
221	Division de la lutte contre la cécité	28,307 00
222	Epidémiologie, y compris l'ancienne division de la lutte contre la tuberculose	16,747 00
223	Régie de la publicité et de l'étiquetage	21,780 00
224	Subventions aux institutions d'aide aux marins, selon les sommes indiquées aux Détails des services	2,400 00
225	Services médicaux—Indiens et Esquimaux	4,638,808 00
226	Subventions aux hôpitaux qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux	219,320 00
227	Médecine de l'aviation civile	25,035 00

Division du bien-être social

228	Administration	38,846 00
	Division des allocations familiales—	
229	Administration	1,904,397 00
	Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)—	
230	Administration	54,006 00
	Programme national d'aptitude physique—	
231	Dépenses d'administration	47,866 00
232	Aide aux écoles d'aide sociale	50,000 00

SUBVENTIONS DIVERSES

233	Conseil canadien du bien-être	8,100 00
234	Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00
235	Ligue de la Santé au Canada	10,000 00
236	L'Institut national canadien des aveugles	18,000 00
237	L'Association canadienne-française des aveugles	4,050 00
238	L'Institut Nazareth de Montréal	4,050 00
239	Montreal Association for the Blind	4,050 00
240	Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
241	Victorian Order of Nurses	13,100 00
242	Association ambulancière Saint-Jean	4,050 00
243	Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

553	Pensions de vieillesse et pensions aux aveugles	10,450,000 00
554	Traitements des pêcheurs et marins canadiens	10,000 00
555	Entretien, marins étrangers	15,000 00
556	Traitement de marins marchands rapatriés	2,000 00
557	Division des secours de guerre—Administration	31,522 00
558	Division de l'aide volontaire de guerre	13,308 00
559	Subvention à la Canadian Nurses Association	46,525 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures p.m., lundi prochain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 23 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 341, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Francis Murphy Kerson".

Bill No 342, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Kathleen Reynolds Swards".

Bill No 343, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Fishman Minsk".

Bill No 344, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Alice Goddard Perkins".

Bill No 345, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Elizabeth Burke Robinson".

Bill No 346, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gardner Hinkley Prescott".

Bill No 347, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Amédée-Alexis Cousineau".

Bill No 348, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Verna Ruth Schnaufer Case".

Bill No 349, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ralph Tripp".

Bill No 350, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles James Langevin".

Bill No 351, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Frank Fulton".

Bill No 352, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Bertha Marwick Dallison".

83171—36½

Bill No 353, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May McNaught Grandison".

Bill No 354, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Turner Shaw Ward".

Bill No 355, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olivier-Pierre-Bernard Lagueux".

Bill No 356, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Mair Grant Rubin".

Bill No 357, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Louise Dickson McMurray".

Bill No 358, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Barr Shields".

Bill No 359, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle-Augustine-Gilberte Desmarais Creelman".

Bill No 360, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christos C. Koukouvelis".

Bill No 361, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Bibeau".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont fondés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, dépose le huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 272, Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes et a convenu de le rapporter sans modifications.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Polymer Corporation Limited, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total du pont construit sur la rivière North-Saskatchewan à Borden, en Saskatchewan?

2. Quel a été le coût total de la construction d'un pont sur la rivière South-Saskatchewan à Outlook, en Saskatchewan?

3. Quel a été le coût total de la construction du dernier pont sur la rivière South-Saskatchewan dans la ville de Saskatoon?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il défrayé une partie du coût de construction de l'un ou l'autre de ces ponts? Dans l'affirmative, dans quelle mesure le gouvernement a-t-il contribué à ces frais dans chaque cas?

5. Le gouvernement fédéral a-t-il contribué à la construction de quelques autres ponts au Canada depuis 1910? Dans l'affirmative, quel a été, dans chaque cas, le total des frais de construction et la mesure de la contribution du gouvernement fédéral et en quelles années a-t-on construit ces ponts?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 juin 1947,—Etat montrant:—1. Qui occupait le poste de sous-ministre dans chacun des différents ministères de l'administration à la date du 20 octobre 1935?

2. Depuis le 20 octobre 1935 au 1er juin 1947, quelles nominations ont été faites à ces différents postes, à quelle date chacun a-t-il été nommé et qui a-t-il remplacé?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi d'assurance-chômage, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2052, approuvé le 19 juin 1947: nommant C. A. Murchison, écuyer, d'Ottawa, comme membre de la Commission d'assurance-chômage pour succéder à M. G. W. Ritchie, écuyer, démissionnaire, au salaire de $8,000.00 par année.

Arrêté en conseil C.P. 1980, approuvé le 19 juin 1947: nommant les personnes suivantes comme membres du Conseil consultatif de la Commission d'assurance-chômage pour une période de cinq ans, à savoir: le Dr W. A. Mackintosh, président; MM. Arthur MacNamara, comme président alternant; Percy Bengough, George Burt, Roméo Vallée, Joseph-Armand Boivin, James Hunter et William S. Lavers.

Sur motion de M. Bertrand (*Prescott*), le sixième rapport du comité permanent du Règlement, présenté en Chambre le vendredi 20 juin 1947, est agréé.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid—1. Le gouvernement a-t-il conclu des arrangements en vue de faire venir au Canada des savants et des techniciens allemands?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre que le gouvernement se propose de faire venir au Canada en vertu de cette entente ou de ces ententes?

3. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement en vue de leur procurer les moyens nécessaires de transport?

4. Quelque compagnie de navigation a-t-elle accepté de fournir les moyens nécessaires pour transporter au Canada un certain groupe ou un certain nombre de ces Allemands?

5. Quels sont les frais estimatifs que paiera le Canada pour ce transport?

6. Quelle est la grandeur et la capacité de logement du navire ou des navires que la compagnie de navigation canadienne offre pour le transport de ces Allemands?

7. Pour quelle date prévoit-on le départ, pour le Canada, du premier groupe ou contingent?

8. Pour quelle durée ces Allemands seront-ils autorisés à séjourner au pays?

9. A quelles catégories d'âge appartiennent ceux qui viennent au Canada?

10. Les renverra-t-on en Allemagne à l'expiration de leur contrat?

11. Au cas où certains de ces Allemands désireraient demeurer au Canada à l'expiration de leur contrat, prendra-t-on des dispositions en vue de leur permettre de le faire?

12. Au cas où certains d'entre eux seraient autorisés à prolonger leur séjour, ou obtiendraient un certificat de débarquement au titre d'immigrant, la date de leur première entrée serait-elle considérée comme celle de leur entrée comme immigrant?

13. A-t-on pris des mesures en vue de faire venir de Grande-Bretagne au Canada certains savants ou techniciens?

14. A-t-on pris des dispositions pour aider à transporter, des Iles britanniques au Canada, un certain nombre des très nombreuses personnes qui désirent venir dans ce pays?

15. Quel est le nombre des demandes actuellement inscrites à *Canada House*, à Londres, de la part de personnes vivant en Grande-Bretagne et désirant venir au Canada?

16. Le gouvernement pourrait-il prendre des mesures pour le transport de personnes en Grande-Bretagne désirant venir au Canada, comme il l'a fait à l'égard de personnes en provenance de l'Allemagne ou de l'Europe?

17. Dans le cas de l'affirmative, prendra-t-on des dispositions en ce sens?

18. Le gouvernement a-t-il reçu certaines requêtes ou suggestions contre la venue, au Canada, de personnes venant de la Grande-Bretagne?

Par M. Bryce—1. A quels pays le Canada a-t-il vendu du blé No 2?

2. Quelle quantité a-t-il vendue à chaque pays?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser—1. Certains employés de l'Office national du film ont-ils prononcé des causeries devant des clubs de bienfaisance sociale ou d'autres groupements au Canada au cours de 1946 et de 1947?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces employés ainsi que des groupements devant qui ils ont parlé?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Argue—Combien d'anciens combattants ont été établis sur des fermes, sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des municipalités rurales et des districts d'améliorations locales en Saskatchewan?

Par M. McKay—1. Quel a été le montant total dépensé au Canada par la division de l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, au ministère de l'Agriculture, depuis son établissement?

2. Quelles sommes, sur ce montant, ont été dépensées dans les provinces *a*) de la Saskatchewan et *b*) de l'Alberta?

L'adresse suivante à Son Excellence l'Administrateur est votée et avec les ordres suivants de la Chambre sont transmis aux officiers compétents:

Par M. Moore—Ordre de la Chambre—Copie de l'entente conclue entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral au sujet du parachèvement du chemin de la mine de Snow Lake.

Par M. Moore—Ordre de la Chambre—Copie de l'entente conclue entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet du parachèvement de la route entre Grimshaw et le grand lac des Esclaves.

Par M. Hatfield—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de la résolution proposée, par le ministre de l'Agriculture de la province du Nouveau-Brunswick, ainsi que de toute correspondance, échangée entre le ministre provincial et le ministre fédéral ou le ministère de l'Agriculture, concernant la fixation d'un prix équitable pour les pommes de terre, suivant les dispositions de la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles.

Par M. Hatfield—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, relative à l'exportation des pommes de terre, échangée entre les exportateurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard et l'Office des prix agricoles ou le ministère de l'Agriculture.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 337, Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, ainsi que la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé, sur division.

Le Bill No 174, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la convention sur les ressources naturelles de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 336, Loi ayant pour objet d'établir la Commission maritime canadienne;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 340, Loi établissant l'Office fédéral du charbon;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à approuver une certaine convention entre le Dominion du Canada et le gouvernement de l'Alberta concernant la protection des forêts.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'approuver une certaine convention entre le Dominion du Canada et le gouvernement de l'Alberta concernant la protection et la conservation des forêts sur le versant oriental des montagnes Rocheuses, afin de pourvoir au paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, des sommes requises comme dépenses de capital, de décréter l'octroi de fonds, à la province, pour les projets élaborés et exécutés par celle-ci, ainsi que le paiement des traitements des fonctionnaires et employés nommés sous l'autorité de la loi et des dépenses résultant de l'application de cette loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 362, Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 132, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies (tel que modifié par le comité permanent des affaires extérieures) est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont, respectivement lus la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:

Bill No 259, Loi modifiant la Loi de l'identification des criminels.
Bill No 260, Loi modifiant la Loi d'interprétation.
Bill No 262, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges.

Le Bill No 263, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, sur division.

Le Bill No 267, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. St-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

TRAVAUX PUBLICS

279	Administration	$227,019 00
	Division de l'architecte en chef	
280	Administration	271,316 00
281	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	5,753,382 00
282	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	7,122,209 00
	Construction, réparation et amélioration d'édifices publics	
	Nouvelle-Ecosse	
283	Edifice fédéral d'Halifax— Améliorations et réparations (A voter de nouveau)	11,500 00
	Halifax—Station postale d'Armdale (A voter de nouveau) . .	30,000 00
	Halifax—Station postale du North-End (A voter de nouveau $25,000)	46,000 00
	Halifax—Edifice à bureaux (A voter de nouveau)	25,000 00
	Nouveau-Brunswick	
284	Edmundston—Edifice pour la douane (A voter de nouveau $48,000)	61,000 00
	Saint-Jean—Bureau de poste—Rajout, modifications et améliorations (A voter de nouveau $40,300)	50,000 00
	Sussex—Edifice public—Rajout et installations (A voter de nouveau $15,000)	20,000 00
285	Charlottetown—Edifice public	50,000 00
	Provinces maritimes en général	
286	Edifices publics fédéraux— Améliorations et réparations	200,000 00
	Québec	
287	Armstrong—Edifice de la Douane et de l'Immigration (A voter de nouveau)	45,000 00
	Beauport—Réparations à l'arsenal.—(A voter de nouveau) . .	9,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations. . . .	400,000 00
	Aéroport de Dorval—Installation postale—(A voter de nouveau)	25,000 00
	Drummondville—Emplacement de l'édifice public (A voter de nouveau $6,000)	25,000 00
	Hull—Edifice public—Rajout et modifications (A voter de nouveau)	6,000 00
	Joliette—Edifice public—Rajout au terrain (A voter de nouveau)	15,000 00
	Lacolle (Blackpool) Edifice de la douane (A voter de nouveau $45,000)	100,000 00

287	Lac Mégantic—Edifice public—Rajout, modifications et améliorations (A voter de nouveau)	19,000 00
	La Tuque—Edifice public— Modifications et agrandissement (A voter de nouveau $6,500)	8,000 00
	Magog—Edifice public—Modifications et améliorations (A voter de nouveau)	10,000 00
	Montmagny—Emplacement pour édifice public (A voter de nouveau)	5,600 00
	Montréal—Edifice destiné au courrier britannique et étranger (A voter de nouveau)	300.000 00
	Montréal—Entrepôt pour inspection de douane—Réparations A voter de nouveau)	25.000 00
	Montréal Hochelaga, station postale—Agrandissement et améliorations (A voter de nouveau $20,000)	25,000 00
	Montréal, Edifice de l'Immigration—Modifications et améliorations (A voter de nouveau $75,000)	95,000 00
	Montréal, station postale de Notre-Dame-de-Grâce—Agrandissement du terrain (A voter de nouveau)	11,250 00
	Montréal—Ancien entrepôt d'inspection—Agrandissement, réparations et améliorations. (A voter de nouveau)	60.000 00
	Montréal—Edifice de bureaux. (A voter nouveau)	300.000 00
	Montréal—Station postale "B"—Agrandissement. (A voter de nouveau)	200,000 00
	Montréal—Terminus postal—Agrandissement. (A voter de nouveau)	250,000 00
	Montréal—Terminus postal—Système d'emmagasinage de colis. (A voter de nouveau)	50.000 00
	Montréal—Station postale de St-Henri—Emplacement. (A voter de nouveau $15,000)	25,000 00
	Noranda—Edifice public. (A voter de nouveau $41,000)	57,000 00
	Phillipsburg—Edifice pour la Douane et l'Immigration. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Québec—Vieil édifice de la Poste—Améliorations. (A voter de nouveau)	10,000 00
	Québec—Vieil édifice de la Poste—Ascenseurs. (A voter de nouveau $45,000)	70.000 00
	St-Joseph d'Alma—Edifice public—Agrandissement, mur de soutènement, installations, etc. (A voter de nouveau $19.000)	35.800 00
	Sherbrooke—Edifice public. (A voter de nouveau)	75.000 00
	Trois-Rivières—Edifice public—Agrandissement. (A voter de nouveau)	60.000 00
	Valleyfield—Edifice public—Agrandissement, modifications et installations. (A voter de nouveau $30,000)	70,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi, 17 juin 1947.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 24 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le trente-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Zenobia Perrow Broadbent Emond, d'Aylmer, P.Q., épouse de Joseph-Victor Emond.

De Mary Hrab Navrotzki, de Montréal, P.Q., épouse de John Navrotzki.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le septième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 266, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Fédération, Compagnie d'assurances du Canada", et a convenu d'en faire rapport sans modification.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,— Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1947,—Etat montrant: —Au cours des années financières 1944-45, 1945-46 et 1946-47, combien le gouvernement a-t-il payé *a*) en loyer, *b*) pour l'entretien, *c*) pour les améliorations, *d*) en frais d'exploitation, y compris les salaires et honoraires, à l'égard de l'hôpital de la rue Cogswell, à Halifax, N.-E.?

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport de l'examen des livres de comptes et des autres documents en possession de la division des Japonais évacués du bureau du Séquestre, sise à Vancouver, C.-B., par *P. S. Ross and Sons,* experts comptables brevetés, Montréal, en date du 14 juin 1947.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat des recettes et dépenses en vertu des dispositions de la Ve Partie de la Loi de la marine marchande (Marins malades dans la misère), pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (versions anglaise et française).

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quelle aide financière le gouvernement fédéral a-t-il accordée pour mettre en valeur les routes, les parcs et les facilités de tourisme dans la péninsule de Niagara?

2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour aider à l'industrie touristique, en mettant en valeur les ports d'entrée, comme celui de Windsor, Ontario?

Les bills suivants du Sénat sont lus pour la première fois, respectivement, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 341, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Francis Murphy Kerson".—M. *Maybank.*

Bill No 342, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Kathleen Reynolds Swards".—M. *Maybank.*

Bill No 343, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Fishman Minsk".—M. *Maybank.*

Bill No 344, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Alice Goddard Perkins".—M. *Maybank.*

Bill No 345, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Elizabeth Burke Robinson".—M. *Maybank.*

Bill No 346, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gardner Hinkley Prescott".—M. *Maybank.*

Bill No 347, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Amédée-Alexis Cousineau".—M. *Maybank.*

Bill No 348, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Verna Ruth Schnaufer Case".—M. *Maybank.*

Bill No 349, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ralph Tripp".—M. *Maybank.*

Bill No 350, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles James Langevin".—M. *Maybank.*

Bill No 351, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Frank Fulton".—M. *Maybank.*

Bill No 352, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Bertha Marwick Dallison".—M. *Maybank.*

Bill No 353, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May McNaught Grandison".—M. *Maybank.*

Bill No 354, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Turner Shaw Ward".—M. *Maybank.*

Bill No 355, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olivier-Pierre-Bernard Lagueux".—M. *Maybank.*

Bill No 356, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Mair Grant Rubin".—M. *Maybank.*

Bill No 357, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Louise Dickson McMurray".—M. *Maybank.*

Bill No 358, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Barr Shields".—M. *Maybank.*

Bill No 359, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle-Augustine-Gilberte Desmarais Creelman".—M. *Maybank.*

Bill No 360, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christos C. Koukouvelis".—M. *Maybank.*

Bill No 361, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Bibeau".—M. *Maybank.*

A l'appel de l'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill No 132, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies";

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Church propose, en amendement, appuyé par M. Blackmore:—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il le soit à six mois de cette date.

Et après plus ample débat, ledit amendement, mis aux voix, est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Ashby,	Fair,	Kuhl,	Quelch,
Blackmore,	Jaques,	Low,	Shaw—11.
Church,	Johnston,	Pouliot,	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Campbell,	Eudes,	Harris (Grey-Bruce),
Adamson,	Case,	Farquhar,	Hartt,
Archibald,	Charlton,	Fontaine,	Hazen,
Barrett,	Clark,	Fournier (Maisonneuve-Rosemont),	Henderson,
Beaudoin,	Cleaver,	Fraser,	Herridge,
Belzile,	Cloutier,	Fulton,	Hodgson,
Benidickson,	Coldwell,	Gagnon,	Ilsley,
Bentley,	Côté (Matapédia-Matane),	Gauthier (Portneuf),	Irvine,
Bertrand (Laurier),	Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),	Gibson (Comox-Alberni),	Jaenicke,
Bertrand (Terrebonne),	Côté (Verdun),	Gibson (Hamilton-Ouest),	Jutras,
Blair,	Croll,	Gillis,	Kirk,
Blanchette,	Cruickshank,	Gingues,	Knight,
Boivin,	Daniel,	Gladstone,	Knowles,
Bonnier,	Denis,	Golding,	LaCroix,
Boucher,	Desmond,	Gour (Russell),	Lafontaine,
Bowerman,	Diefenbaker,	Gourd (Chapleau),	Langlois,
Bradshaw,	Dionne (Beauce),	Grant,	Laurendeau,
Breithaupt,	Drope,	Graydon,	Léger,
Bridges,	Emmerson,	Hackett,	Lennard,
Brown,			Little,
Burton,			McCann,
			McCuaig,

McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marier,
Martin,
Massey,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Miller,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Nicholson,
Nixon,
Picard,
Pinard,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
Ross (Souris),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tustin,
Viau,
Warren,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters—142.

Et la motion principale, mise aux voix comme suit:—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois, est adoptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 267, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929", est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill No 338, Loi visant les enquêtes et la conciliation en matière de différends du travail et pourvoyant au règlement de ces différends;

M. Mitchell propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, et renvoyé au *comité permanent des Relations industrielles.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Martin: —Que le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Blackmore propose, en amendement, appuyé par M. Low:—Que le Bill No 339 ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au gouvernement afin qu'il en fasse une étude pressante des dispositions suivantes:

a) abaissement à pas plus de soixante-cinq ans de l'âge de la pension;
b) augmentation de la pension générale jusqu'à une somme qui ne soit pas inférieure à $50 par mois;
c) abolition complète de la vérification des ressources.

M. l'Orateur déclare irrégulier le projet d'amendement parce qu'une motion tendant à renvoyer à son parrain un certain bill équivaut à un refus d'en faire l'étude. Elle est, en vérité, une négation amplifiée. Même si un ministre n'était pas le parrain du bill, ce dernier ne pourrait pas être renvoyé au gouvernement,

qui n'est pas un organisme du Parlement. Lors de la motion tendant à la deuxième lecture, les seuls organismes susceptibles de recevoir un bill, sont soit le comité plénier, soit un comité permanent ou un comité spécial. L'amendement proposé pèche contre tous les principes de la procédure et ne peut pas être mis aux voix par l'Orateur.

Et le débat se poursuivant de nouveau sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Herridge.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures et 56 p.m., jusqu'à deux heures p.m., demain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 25 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

Prières.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que les noms de MM. Jutras, Beaudoin et Lafontaine remplacent ceux de MM. Dechêne, Gingues et Pouliot comme membres du comité permanent des Relations industrielles.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin 1947,—Etat montrant:—Jusqu'à la date présente, combien d'anciens combattants se sont établis dans le district électoral fédéral de Westmorland, N.-B., sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants: *a)* sur de petits domaines, *b)* en vue de l'exploitation agricole continue; *c)* quels sont les noms de ces ex-militaires; *d)* combien d'acres couvre chaque domaine?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hatfield—1. Quelle a été la quantité et la valeur des ventes de détail des boissons alcooliques, dans chaque province, au Canada, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1947 ou à la date d'expiration de l'année financière provinciale?

2. Quelle a été la quantité et la valeur des ventes de détail des vins légers et de la bière, dans chaque province, au cours de la même période?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

Budget principal des dépenses, 1947-48

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $95,299,991.78, représentant un douzième des différents item à être votés, tels qu'énumérés dans le budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1948, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948, la somme de $95,299,991.78 soit octroyée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le bill suivant, qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 363, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1948.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Martin: —Que le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, soit lu maintenant la deuxième fois.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 271, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre et remplaçant son titre par "Loi sur la taxe d'accise", avec l'amendement suivant:

1. *Page 6, lignes 34 à 36 inclusivement.*—Retrancher les mots "qui donne son assentiment ou acquiescement à la violation de quelque disposition de la présente Partie, ou".

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

366	Administration	$ 126,198 00
367	Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne ..	74,775 00
368	Division des compagnies	56,958 00
369	Division des marques de commerce	42,463 00
370	Bureau des traductions	503,505 00
371	Loi de tempérance du Canada	4,500 00
372	Application de la Loi de faillite	32,960 00
373	Division de la citoyenneté	79,300 00

Bureau des brevets et du droit d'auteur

374	Administration	35,424 00
375	Division des brevets	208,728 00
376	Division du droit d'auteur et des dessins industriels	13,879 00
377	Division de la *Gazette des brevets*	47,646 00
378	Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	2,400 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

39	Traitements et dép. de bureau	30,377 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

40	Traitements et dépenses imprévues de la Commission, y compris le président de la Commission du service civil à $3,000 et deux commissaires du service civil à $2,000 chacun, en supplément au chap. 22, S.R. 1927	571,434 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

495	Attribution de personnel pour services de démobilisation et de reconversion	599,936 00

ARCHIVES PUBLIQUES

272	Administration et services techniques	152,297 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIES PUBLIQUES

273	Administration	39,658 00
274	Impression, reliure et distribution des Statuts annuels	10,000 00
275	*Gazette du Canada*	50,520 00
276	Atelier—Matériel et renouvellements	25,000 00
277	Distribution des documents officiels	65,000 00
278	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public	60,000 00

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Ontario

288	Belleville—Edifice public. (A voter de nouveau)	52,000 00
	Bracebridge—Edifice public—Agrandissement et modifications. (A voter de nouveau)	14,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	400,000 00
	Hamilton—Edifice public. (A voter de nouveau)	100,000 00
	Leamington—Edifice public—Agrandissement, modifications et installations. (A voter de nouveau $28,000)	33,000 00
	Ottawa—Agrandissement du laboratoire de métallurgie physique. (A voter de nouveau)	60,000 00

288	Ottawa—Edifice Daly—Amélioration au système de ventilation. (A voter de nouveau $10,000)	16,000 00
	Ottawa—Edifice de bureaux de ministère. (A voter de nouveau)	100,000 00
	Ottawa—Amélioration du système de ventilation de la Chambre des communes. (A voter de nouveau)	20,000 00
	Ottawa—Office national du Film—Agrandissement, modification et climatisation de l'aménagement de la rue John. (A voter de nouveau $14,000)	24,000 00
	Ottawa—Nouvel édifice de la Cour suprême—Rénovation, achèvement et ameublement. (A voter de nouveau) ..	300,000 00
	Ottawa—Edifice pour le ministère des Affaires des anciens combattants	100,000 00
	Ottawa—Edifices et terrains du Parlement—Améliorations. (A voter de nouveau)	82,000 00
	Ottawa—Rideau Hall — Améliorations et modifications. (A voter de nouveau $10,000)	40,000 00
	Ottawa—Hôtel de la Monnaie—Renouvellement de l'ascenseur et modifications à l'édifice. (A voter de nouveau $12,000)	15,000 00
	Ottawa—Edifice d'entreposage pour l'Office national du Film. (A voter de nouveau $3,000)	5,000 00
	Ottawa—Laboratoire d'essai pour le ministère des Travaux publics. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Port-Arthur — Edifice public — Achat de l'emplacement. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Sarnia—Edifice public—Agrandissement et modifications, etc. (A voter de nouveau $10,000)	25,000 00
	Sault-Ste-Marie—Edifice public. (A voter de nouveau)	60,000 00
	Sudbury—Emplacement d'édifice public. (A voter de nouveau)	105,000 00
	Toronto—Edifice Distribution urbaine—Agrandissement, restauration et outillage mécanique. (A voter de nouveau $520,000)	750,000 00
	Toronto—Terminus postal "A"—Outillage de chargement de batteries. (A voter de nouveau)	10,000 00
	Toronto—Emplacement d'une station postale Av. St-Clair. (A voter de nouveau $40,000)	50,000 00
	Waterloo—Edifice public—Agrandissement et modifications, etc. (A voter de nouveau)	28,000 00
	Welland—Edifice public—Agrandissement et installations, etc. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Woodstock—Edifice public—Agrandissement, installation et amélioration du système de chauffage (A voter de nouveau, $24,000)	35,000 00

Manitoba

289	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	75,000 00
	St-Boniface—Edifice public—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau, $18,000)	28,000 00
	Winnipeg—Emplacement d'édifice public (A voter de nouveau)	300,000 00

Saskatchewan

290	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	75,000 00
	North-Battleford—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau, $2,000)	8,500 00
	Prince-Albert—Edifice public—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau)	65,000 00
	Regina—Locaux pour le ministère du Commerce (A voter de nouveau, $12,800)	31,000 00

Alberta

291	Calgary—Locaux pour le ministère du Commerce (A voter de nouveau, $25,500)	31,000 00
	Calgary—Edifice à bureaux (A voter de nouveau)	100.000 00
	Coutts—Edifice pour la Douane et l'Immigration (A voter de nouveau, $126,000)	140.000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	75,000 00
	Edmonton—Terminus postal (A voter de nouveau)	200,000 00
	Edmonton—Edifice public—(A voter de nouveau)	100.000 00
	Lethbridge—Edifice public—Agrandissement, etc. (A voter de nouveau)	14,000 00
	Peace River—Edifice public—Améliorations locales (A voter de nouveau)	7,200 00

Colombie-Britannique

292	Chilliwack—Edifice public—Agrandissement (A voter de nouveau)	40,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	150,000 00
	Douglas—Edifice pour la Douane et l'Immigration (A voter de nouveau, $104,000)	120,000 00
	Hazelton—Edifice public (A voter de nouveau)	21,400 00
	Kamloops—Edifice public—Agrandissement et améliorations (A voter de nouveau)	36,000 00
	Vancouver-Nord—Station postale (A voter de nouveau)	50,000 00
	Vancouver—Entrepôt d'examen—Installation d'un ascenseur (A voter de nouveau)	25.000 00
	Vancouver—Emplacement du bureau de poste (A voter de nouveau)	250,000 00
	Vancouver—Edifice public—Améliorations et réparations	5,000 00
	Victoria—Edifice public (A voter de nouveau)	200.000 00
	Station de quarantaine de William Head — Modifications (A voter de nouveau)	66,000 00

Généralités

293	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	45,000 00
294	Stations fédérales et quarantaine—Entretien et réparations	25,000 00
295	Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices	225,000 00
296	Drapeaux pour les édifices fédéraux	12,000 00
297	Edifice pour l'Office National du Film (A voter de nouveau)	25,000 00
298	Edifices militaires—Réparations, installations et agrandissements	75,000 00
299	Bureau de l'Imprimerie nationale (A voter de nouveau $100,000)	200.000 00

300	Edifices publics en général—Réparations, modifications, installations et améliorations	500,000 00
301	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications	175,000 00
302	Londres, Angleterre—Table du greffier pour la nouvelle Chambre des Communes britannique	7,500 00

Division de l'ingénieur en chef

303	Administration	259,777 00
304	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	680,753 00

Dragage

305	Direction générale	11,039 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures p.m., demain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 26 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le trente-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition de Mgr Lionel Scheffer, vicaire apostolique du Labrador, pour une loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine du Labrador, et il constate que même si les prescriptions de l'article 95 du Règlement sont en voie d'être observées, les formalités requises ne seront pas toutes remplies avant le 12 juillet prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Murphy remplace celui de M. Smith (*Calgary-Ouest*) comme membre du comité permanent des Comptes publics.

Que le nom de M. Timmins remplace celui de M. Smith (*Calgary-Ouest*) comme membre du comité permanent des Relations industrielles.

Que le nom de M. Miller remplace celui de M. Smith (*Calgary-Ouest*) comme membre du comité spécial de la Radiodiffusion.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1944 sur les indemnités des services de guerre, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2416, approuvé le 17 juin 1947: subventions de réadaptation.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans aucune modification, à savoir:

Bill No 258, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1947, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Bill No 259, Loi modifiant la Loi de l'identification des criminels.

Bill No 262, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges.

Bill No 263, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat accepte les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill No 132, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies", sans autre amendement.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, est étudié de nouveau en comité plénier.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Une objection est formulée en comité contre la décision du président (M. Macdonald, *Ville de Brantford*), sur une question de Règlement, et on en appelle à la décision de la Chambre:

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité présente le rapport suivant:

"Alors que la Chambre, en comité plénier, étudiait le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, M. Knowles a proposé en amendement: "Que l'on modifie l'article 4 en supprimant les mots "trente dollars" à la ligne 19 et qu'on les remplace par les mots "cinquante dollars".

Le président a déclaré ledit projet d'amendement irrecevable parce qu'il aurait comme effet d'augmenter le montant prévu par le bill, ce qui ne saurait s'accomplir sans le consentement de la Couronne."

Sur ce, M. Knowles en a appelé de la décision du président.

La motion est alors mise aux voix par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott, Arsenault, Beaudoin, Beaudry, Belzile, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Yukon), Blanchette, Boivin, Bonnier, Bridges, Brown, Cloutier, Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Cournoyer, Croll, Denis, Dionne (Beauce), Dubois, Emmerson, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Harris (Grey-Bruce), Healy, Howe, Ilsley, Jean, Jutras, Kirk, Lacombe, Lalonde, Langlois, Lapalme, Lapointe, Laurendeau, Léger, Little, McCann, McCulloch (Pictou), Macdonald (Brantford), McDonald (Parry-Sound), McGarry, McIlraith, McIvor, Mackenzie, MacLean, McMaster, MacNaught, Marier, Martin, Matthews (Brandon), Mayhew, Mitchell, Mullins, Nixon, Parent, Picard, Pinard, Raymond (Wright), Reid, Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), St-Laurent, Sinnott, Tremblay, Viau, Warren, Whitman, Winkler, Winters—82.

CONTRE:

Messieurs

Adamson, Archibald, Ashby, Aylesworth, Barrett, Bentley, Blackmore, Boucher, Bowerman, Bradshaw, Burton, Campbell, Caouette, Case, Castleden, Charlton, Church, Cockeram, Coyle, Daniel, Ferguson, Fleming, Fraser, Gillis, Harkness, Hazen, Henderson, Héon, Herridge, Homuth, Jackman, Jaenicke, Knight, Knowles, Lennard, Lockhart, Low, McCuaig, McCullough (Assiniboïa), Macdonnell (Muskoka-Ontario), MacInnis, McKay, McLure, MacNicol, Matthews (Kootenay-Est), Menary, Merritt, Nicholson, Probe, Quelch, Ross (St. Paul's), Shaw, Skey, Stirling, Stokes, Thatcher, Townley-Smith, Tustin, Webb, Wright, Wylie—61.

Ledit bill est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté de nouveau le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux".

Bill No 366, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Progressive, Compagnie d'assurances du Canada".

Bill No 367, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Eaton".

Bill No 368, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lodie Kadei Nakel".

Bill No 369, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Sophie Bolenski Dubeau".

Bill No 370, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mapes Harvey Allinson".

Bill No 371, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Alice Egg Johnston, autrement connue sous le nom de Frances Alice Egg Willey Johnston".

Bill No 372, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selden Grant Stoddard".

Bill No 373, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elmon Parker Law".

Bill No 374, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Dewey, fils".

Bill No 375, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Alicia Stilwell Kneeland".

Bill No 376, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Monteith".

Aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, sur lesquelles sont fondés les bills précités, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 265, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, avec les amendements suivants:

1. *Page 2, ligne 12.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
2. *Page 2, ligne 11.*—Au mot "ladite", substituer "la".
3. *Page 2, ligne 11.*—Au mot "ce", substituer "le".
4. *Page 2, ligne 15.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
5. *Page 2, ligne 30.*—Au mot "ledit", substituer "le".
6. *Page 2, ligne 33.*—Au mot "dudit", substituer "du".
7. *Page 2, ligne 35.*—Au mot "ladite", substituer "la".
8. *Page 2, ligne 38.*—Aux mots "à ce", substituer "au".
9. *Page 2, ligne 38.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
10. *Page 3, ligne 5.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
11. *Page 3, ligne 6.*—Au mot "ladite", substituer "la".
12. *Page 3, ligne 6.*—Au mot "ce", substituer "le".
13. *Page 3, ligne 8.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
14. *Page 3, ligne 19.*—Au mot "ledit", substituer "le".
15. *Page 3, ligne 22.*—Supprimer les mots "en question".

16. *Page 3, ligne 27.*—Aux mots "à ce", substituer "au".

17. *Page 3, ligne 27.*—Aux mots "ce dernier", substituer "le passage à niveau".

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 26 juin 1947.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le vendredi 27 juin, à six heures moins dix, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi, 17 juin 1947.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 27 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans aucune modification, savoir:

Bill No 261, Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquantième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 26 courant et constatant que toutes les dispositions de l'article 68 du Règlement ont été observées, dans ce cas, à savoir:

De B. Duman et autres personnes de Dawson City, Territoire du Yukon, demandant que le district électoral du Mackenzie ne figure pas dans le district électoral du Yukon comme le prévoit la législation projetée.—M. *Black* (Yukon).

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la *Park Steamship Company Limited* pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

Sur motion de M. Isnor, le quatrième rapport du comité permanent des Comptes publics, déposé en Chambre le 17 courant, est agréé.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le Bill No 377, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et sa deuxième lecture remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux".—M. *Glen.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, à savoir:

Bill No 366, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Progressive, Compagnie d'assurances du Canada".—M. *Rinfret.*

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Rinfret, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé pour étude au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 367, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Eaton".—M. *Maybank.*

Bill No 368, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lodie Kadei Nakel".—M. *Maybank.*

Bill No 369, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Sophie Bolenski Dubeau".—M. *Maybank.*

Bill No 370, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mapes Harvey Allinson".—M. *Maybank.*

Bill No 371, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Alice Egg Johnston, autrement connue sous le nom de Frances Alice Egg Willey Johnston".—M. *Maybank.*

Bill No 372, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selden Grant Stoddard".—M. *Maybank.*

Bill No 373, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elmon Parker Law".—M. *Maybank.*

Bill No 374, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Dewey, fils".—M. *Maybank.*

Bill No 375, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Alicia Stilwell Kneeland".—M. *Maybank.*

Bill No 376, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Monteith".—M. *Croll.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'ingénieur en chef

Dragage

306	Provinces Maritiems	$819,798 00
307	Ontario et Québec	940,010 00
308	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	285,158 00
309	Colombie-Britannique et Yukon	477,258 00

ENTRETIEN ET SERVICE DE BASSINS DE RADOUB, ÉCLUSES, DIGUES, ETC.

310	Bassin de radoub de Champlain	585,041 00
311	Bassin de radoub d'Esquimalt	125,211 00
312	Bassin de radoub de Lorne	51,051 00
313	Selkirk—Cale et réparations	4,440 00
314	Ecluses et digues	313,069 00
315	Bateaux déblayeurs	76,990 00

ENTRETIEN ET SERVICE DES ROUTES ET PONTS

316	Pont du chenal de Burlington	46,888 00
317	Kingston, chaussée La Salle	34,604 00
318	Pont de New-Westminster	43,321 00
319	Généralités	98,400 00

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS—PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

320	Ballantyne's Cove—Réparations au brise-lames	57,000 00
	Baie St-Laurent—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau $60,000)	100,000 00
	Breen's Pond—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau $32,000)	103,500 00
	Bridgewater—Réparations au quai du chemin de fer (A voter de nouveau)	15,600 00
	Brooklyn—Réparations au quai et au brise-lames	25,000 00
	Canso—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	22,000 00
	Clarkes Harbour—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau)	27,000 00
	Cow Bay (Port Morien)—Reconstruction du brise-lames et dragage (A voter de nouveau)	170,000 00
	Creignish—Reconstruction du brise-lames et du quai (A voter de nouveau $10,000)	24,500 00
	Digby—Réparations aux jetées	23,000 00
	Dingwall—Dragage (A voter de nouveau)	75,000 00
	Drum Head—Remplacement du quai	130,000 00
	Felzen South—Remplacement du brise-lames et du quai	97,000 00
	Quai de traversiers à Tiverton, East Ferry, Freeport et Westport (A voter de nouveau)	300,000 00
	Glace Bay—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $35,400)	85,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services, et réparations et reconstruction pour cause des très fortes tempêtes en 1944 et 1945; il ne sera pas entrepris de nouvaux travaux	755,000 00
	Ingonish Ferry—Réparations au quai et améliorations (A voter de nouveau $30,500)	35,500 00
	Iona—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $101,000)	128,000 00
	L'Ardoise Beach—Prolongement du brise-lames (A voter de nouveau $14,000)	19,000 00
	Little Anse—Rempl. de brise-lames (A voter de nouveau $52,000)	148,000 00
	Liverpool—Redragage	115,000 00
	Lockeport—Reconst. du quai (A voter de nouveau $16,000)	22,000 00

	Louisbourg—Quai	247,000 00
	McDonald's Cove—Brise-lames (A voter de nouveau $20,-000)	46,000 00
	Meteghan—Rempl. du brise-lames (A voter de nouveau $68,000)	173,000 00
	Newellton—Répar. du quai	21,000 00
	New-Glasgow—Répar. du quai	70,500 00
	New-Harbour—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $99,700)	194,000 00
	Parker's Cove—Réparations et améliorations au port (A voter de nouveau $125,000)	130,000 00
	Petite-Rivière—Réparation du brise-lames	22,000 00
	Pictou—Restauration des installations du port (A voter de nouveau 100,000)	200,000 00
	Pictou—Réparation du quai	27,500 00
	Pictou Island—Brise-lames—Remplac. du quai (A voter de nouveau $75,000)	111,000 00
320	Port Beckerton (Ouest)—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	16,000 00
	Port Hawkesbury—Réparations du quai	144,000 00
	Port Maitland—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $100,000)	112,500 00
	Port Mouton—Dragage	55,000 00
	Pugwash—Répar. du quai	139,500 00
	Salmon Arm—Réparation du brise-lames	32,000 00
	Sandford—Prolong. du brise-lames (A voter de nouveau $110,000)	118,000 00
	Ship Harbour—Remp. du quai (A voter de nouveau)	15,000 00
	Short Beach—Réparations du brise-lames	46,000 00
	Three Fathom Harbour—Chaussée (A voter de nouveau $50,-000)	52,000 00
	Trout Cove (Centreville)—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $72,000)	176,000 00
	Upper Whitehead—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	21,000 00
	West Head—Reconst. du quai (A voter de nouveau $62,000)	70.500 00

Ile du Prince-Edouard

	Charlottetown—Reconst. du quai et améliorations	50,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services—Il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	90,000 00
	Montague—Reconst. du quai (A voter de nouveau $30,000)	40.000 00
	Naufrage Harbour—Mur de soutèn. (A voter de nouveau $2,000)	4,000 00
	North Lake—Prolong. de la jetée (A voter de nouveau $8,000)	11,000 00
321	Red Head—Améliorations du port (A voter de nouveau)	6.500 00
	Rocky Point—Reconstruction du quai	9,000 00
	Souris—Répar. du brise-lames (A voter de nouveau $45,000)	56,000 00
	Summerside—Répar. du quai du chemin de fer (A voter de nouveau)	9,000 00
	Tignish—Répar. du brise-lames (A voter de nouveau $45,000)	65,000 00
	Wood Islands—Améliorations au quai (A voter de nouveau $30,000)	75,000 00

Nouveau-Brunswick

322	Baie Ste-Anne—Pour construction du quai	30,000 00
	Rivière de la Baie du Vin—Prolongement du quai	6,000 00
	Caissie's Cape—Reconstruction du brise-lames et dragage (A voter de nouveau $50,000)	130,000 00
	Caraquet (Young Wharf)—Dragage (A voter de nouveau $35,000)	37,000 00
	Cocagne Cape—Prolongement du quai et réparations (A voter de nouveau $18,700)	25,500 00
	Cocagne Church—Prolongement du quai et réparations (A voter de nouveau $16,900)	22,000 00
	Dalhousie—Reconstruction du quai et dragage (A voter de nouveau)	30,500 00
	Grande Aldouane—Réparations du quai et améliorations (A voter de nouveau $11,000)	14,500 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services—Il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	160,000 00
	Leonardville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $50,000)	70,000 00
	Little Cape—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau)	50,000 00
	McEachern's Point—Prolongement du quai (A voter de nouveau)	14,000 00
	Miscou—Prolongement du quai et réparations (A voter de nouveau $13,000)	23,000 00
	Point Sapin—Brise-lames, réparations	21,500 00
	Cap Richibouctou—Réparations aux ouvrages du port et améliorations (A voter de nouveau)	5,000 00
	Saint-Olivier—Reconstruction de quai	25,000 00
	Seal-Cove—Réparations au brise-lames	28,000 00
	Welchpool—Remplacement du quai (A voter de nouveau)	75,000 00

Québec

323	Bagotville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $153,000)	158,000 00
	Barachois de Malbaie (Bridgeville) Reconstruction de jetée)	130,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	11,000 00
	Bonaventure—Prolongement du quai (A voter de nouveau)	10,000 00
	Cap Chat—Prolongement du quai	100,000 00
	Ile d'Entrée, I. de la M.—Quai	22,500 00
	Grande Rivière—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	150,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	425,000 00
	Ile aux Coudres—Améliorations aux quais (A voter de nouveau $137,000)	205,000 00
	Ile aux Grues—Reconstruction de quai	49,000 00
	Ile Verte—Réparations de quai (A voter de nouveau)	15,100 00
	Kamouraska—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $40,400)	42,000 00
	L'Anse St-Jean—Réparations au quai (A voter de nouveau $25,000)	138,000 00
	Marsouins—Prolongement de quai	44,000 00
	Matane—Reconstruction du brise-lames de l'ouest (A voter de de nouveau, $160,000)	300,000 00

	Méchins—Réparation et reconstruction du quai (A voter de nouveau)	57,000 00
	Miguasha—Améliorations au quai et brise-lames (A voter de nouveau, $52,000)	95,000 00
	Paspebiac—Prolongement de quai	130,000 00
	Petite-Rivière-Est—Améliorations au port	38,000 00
	Québec—Achèvement de la reconstruction de l'égout-syphon—Pour donner suite à l'entente conclue en 1939 (A voter de nouveau $20,000)	210,000 00
	Rimouski—Reconstruction de l'ancien quai (A voter de nouveau)	200,000 00
	Rivière-du-Loup—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	125,000 00
	Rivière-Saint-Paul—Quai	79,300 00
323	Rivière-Whalen (Cap-des-Rosiers)—Port de pêche	100,000 00
	Ruisseau-LeBlanc—Reconstruction de brise-lames (A voter de nouveau $30,000)	130,000 00
	Ste-Anne-des-Monts—Reconstruction de quai	300,000 00
	Saint-Charles—Reconstruction de quai	24,800 00
	Saint-Juste-du-Lac—Améliorations au quai	15,500 00
	Saint-Maurice-de-l'Echourie—Prolongement du quai	16,300 00
	Saint-Omer—Réparations du quai	30,000 00
	St-Siméon—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	171,000 00
	Sept-Iles—Travaux de rectification (A voter de nouveau $15,000)	20,000 00
	Sorel—Réparations et améliorations au port (A voter de nouveau)	15,000 00

Ontario

	Belleville—Améliorations au port (A voter de nouveau)	56,000 00
	Brighton Bay—Redragage du chenal	250,000 00
	Bronte—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau)	127,000 00
	Cockburn Island—Reconstruction des ouvrages du port	22,000 00
	Collingwood — Reconstruction et amélioration du port (A voter de nouveau)	247,000 00
	Fort-William—Dragage	250,000 00
	Goderich—Réparations au port	25,000 00
	Grand Bend—Réparations à la jetée nord (A voter de nouveau $56,000)	58,000 00
	Gros Cap—Brise-lames et quai (A voter de nouveau $14,300)	16,500 00
	Gull Bay—Quai (A voter de nouveau)	6,300 00
	Hamilton—Amélioration au port	300,000 00
324	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	275,000 00
	Hudson—Barrage de brise-lames (A voter de nouveau)	6,500 00
	Kenora—Réparations aux quais (A voter de nouveau $30,000)	44,000 00
	Kingsville—Réparations et améliorations au port	140,000 00
	Meaford—Mur de revêtement (A voter de nouveau $29,000)	38,000 00
	Meaford—Dragage (A voter de nouveau $25,000)	27,000 00
	Midland à Parry-Sound—Pour dragage chenal intérieur	200,000 00
	North-Bay—Prol. du quai (A voter de nouveau)	17,000 00
	Oakville—Rec. de la jetée est (A voter de nouveau $123,000)	157,000 00
	Ottawa—(Riv. Rideau) Réparations aux murs et au bief (A voter de nouveau, $18,500)	51,000 00
	Parry Sound—Quai (A voter de nouveau, $8,500)	9,000 00
	Pelée Island—Améliorations au quai (A voter de nouveau)	28,000 00
	Picton—Reprise et reconstruction de quai	10,000 00

324	Port-Arthur—Dragage	290,000 00
	Port-Arthur—Brise-lames (A voter de nouveau $172,000)	400,000 00
	Port-Arthur—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau $200,000)	283,000 00
	Port-Bruce—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau $25,000)	31,000 00
	Port-Colborne—Réparation du brise-lames	25,000 00
	Port-Elgin—Réparation du brise-lames	71,200 00
	Port-Hope—Réparation au port (A voter de nouveau $140,000)	160,000 00
	Port-Rowan—Réparations et améliorations au port	29,000 00
	Rivière-à-la-Pluie—Reconstruction du quai	10,000 00
	Salmon Point—Prolongement du brise-lames	13,000 00
	Sault-Ste-Marie—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $25,000)	36,000 00
	South-Baymouth—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau $34,200)	43,000 00
	Thames-River—Redragage (A voter de nouveau, $31,000)	36,000 00
	Tobermory—Quai et dragage (A voter de nouveau $91,000)	104,000 00
	Whitby—Réparations aux ouvrages de port	100,000 00
	Wolfe-Island (Marysville)—Reprise et reconstruction du quai (A voter de nouveau)	25,000 00

Manitoba

325	Gimli—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $83,500)	92,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	50,000 00
	Hecla—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	69,000 00
	Hnausa—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $98,700)	100,000 00
	Matlock—Reconstruction de la digue	11,000 00
	Mill-Creek—Reconstruction de la digue	11,000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai	36,000 00
	St. Andrews—Brise-lames de la rivière (A voter de nouveau $7,500)	9,000 00
	St. Andrews, Ecluse et digue—Redressement de l'accès ouest (A voter de nouveau $18,000)	27,000 00
	Victoria Beach—Réparations du quai	63,500 00
	Winnipegosis—Reconstruction du quai	22,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

326	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	25,000 00
	Lac Waskesiu—Améliorations au port (A voter de nouveau $15,000)	70,000 00
	Yellowknife—Quai (A voter de nouveau $3,000)	23,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

327	Alert Bay—Brise-lames (A voter de nouveau $30,000)	36,000 00
	Bella-Bella—Remplacement du quai (A voter de nouveau)	34,000 00
	Belle-Coola—Remplacement du quai (A voter de nouveau $94,300)	146.000 00
	Campbell-River—Réparations au quai	35,000 00
	Columbia-River—Ouvrages de protection	24,000 00
	Davis-Bay—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau)	16,000 00
	Fraser River—Améliorations (A voter de nouveau)	175,000 00

327	Fraser River—Ouvrages de protection aux îles Lulu et Sea (A voter de nouveau $23,000)	28,000 00
	Fraser River—Reconstruction de la jetée de North Arm (A voter de nouveau $115,000)	120,000 00
	Gibson's Landing—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $50,000)	65,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	325,000 00
	Nanaïmo—Améliorations au port (A voter de nouveau $60,000)	63,000 00
	Nanaïmo—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau)	18,000 00
	Penticton—Remplacement du brise-lames	16,500 00
	Port-Alberni—Améliorations au port (A voter de nouveau $123,000)	185,000 00
	Prince-Rupert—Construction et renouvellement de radeaux à pontons (A voter de nouveau $22,000)	62,000 00
	Prince-Rupert (Digby Island)—Réparations au quai (A voter de nouveau)	18,000 00
	Queen-Charlotte, ville de—Réparation et agrandissement du quai (A voter de nouveau $16,000)	18,000 00
	Sidney—Reconstruction de l'abord et de la cale de chargement du bac	38,000 00
	Steveston, route No 2—Installations de quai (A voter de veau	16,000 00
	Stewart—Réparations au quai (A voter de nouveau)	32,000 00
	Ucluelet-Ouest—Améliorations au quai (A voter de nouveau $8,500)	11,000 00
	Vananda—Prolongement du quai, hangars à marchandises et réparations (A voter de nouveau $7,500)	8,500 00
	Victoria—Dragage (A voter de nouveau)	100,000 00
	Victoria—Port de pêche (A voter de nouveau $67,000)	100,000 00
	Westview—Remplacement du port de pêche (A voter de nouveau $305,000)	316,000 00

Généralités

328	Ouvrages de protection en général—Travaux ayant pour objet de remédier aux dégâts occasionnés par les navires ou qui seraient de nature à mettre en danger la navigation ou les ouvrages du gouvernement fédéral	100,000 00

Division du télégraphe

329	Administration	45,964 00
330	Service de téléphone à Ottawa	355,000 00
331	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa	8,200 00

Service de télégraphe et de téléphone—service et entretien

332	Lignes et câbles télégraphiques—Bas St-Laurent et Provinces maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles	200,000 00
333	Alberta et Saskatchewan	120,500 00
334	Bureau du surintendant du district de Vancouver	37,900 00
335	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	404,000 00
336	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver	217,535 00
337	Services télégraphiques et téléphoniques en général	5,000 00

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS

338	Provinces Maritimes et Bas St-Laurent.	18,000 00
339	Alberta et Saskatchewan	18,000 00
340	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	59,000 00
341	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver.	22,700 00
342	Câble pour le district de la Baie de Fundy (A voter de nouveau).	28,000 00
343	Achat et installation d'un câble sous-marin pour relier Shippigan et les îles Miscou à la terre ferme (A voter de nouveau).	11,000 00

Et la Chambre continuant sa séance en comité;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 363, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année expirant le 31 mars 1948.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant, sans amendement:

Bill No 337, Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, ainsi que la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour,

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi de la publication des lois.

Loi constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes.

Loi constituant en corporation le Cercle des travailleurs du Canada.

Loi modifiant la Loi constituant en corporation "*The Canadian Council of the Girl Guides Association*".

Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur les secours de guerre.

Loi concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces.

Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation.

Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Loi concernant la "*Beauharnois Light, Heat and Power Company*".

Loi constituant en corporation les Commissaires du havre de Port-Alberni.

Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur les pénitenciers.

Loi modifiant la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938.

Loi modifiant la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Loi modifiant la Loi du National Canadien et du Pacifique Canadien, 1933.

Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses).

Loi modifiant la convention sur les ressources naturelles de la Saskatchewan.

Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929.

Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1947, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'identification des criminels.

Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, ainsi que la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le Greffier du Sénat, par ordre du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le comité des Subsides reprend alors sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

TRAVAUX PUBLICS

Généralités

344	Galerie nationale du Canada	$117,098 00
345	Travaux divers non dénommés, chaque montant individuel limité à $5,000	150,000 00
346	Crédits supplémentaires sur autorisation du Conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $500	150,000 00
347	Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1947-48..	20,000 00
348	Pour l'achat d'un portrait de Sir Louis Davis	1,500 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecture

561	Programme d'après-guerre—Dépenses occasionnées par la préparation de plans, devis, etc.	200,000 00
562	Réparations, modifications, administration et entretien des immeubles	1,000,000 00
563	Loyer de locaux	635,000 00
564	Meubles, etc.	25,000 00

Division de l'ingénieur en chef

565	Programme de construction d'après-guerre—Dépenses pour levés, préparation de plans et devis	350,000 00

Division du télégraphe

566	Ottawa—Service téléphonique	60,000 00

Généralités

567	Dépenses imprévues	10,000 00

POSTES

261	Administration	1,203,917 00
262	Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission	30,838,101 00
263	Inspection et investigations	1,129,538 00
264	Service ambulant	14,826,490 00
265	Service du transport des dépêches par air et par terre	17,028,943 00
266	Vérification de la recette, mandats de poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste	2,197,996 00

Pensions et autres indemnités

267	Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessés dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent se faire tuer dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du gouverneur en conseil	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, savoir:

Bill No 378, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Limitholders' Mutual Insurance Company*".

Bill No 379, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clara Woods Cross".

Bill No 380, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Braimaster Kararensky".

Bill No 381, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Moroz, autrement connu sous le nom de Peter Morris".

Bill No 382, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorne Earl Barth".

Bill No 383, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Wynn Hayes, fils".

Bill No 384, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Black Wolfe".

Bill No 385, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lovannah Theoret Wilson".

Bill No 386, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Lorraine Desrosiers".

Bill No 387, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Jacobson Greenberg".

Bill No 388, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Corbo".

Bill No 389, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Ashton Hugh Roberts".

Bill No 390, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kalichman Pulver".

Bill No 391, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Dorval Lachance".

Bill No 392, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donat St-Jean".

Bill No 393, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Sydney Doner Gordon".

Bill No 394, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Walter John Moon".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, sur lesquelles les bills ci-haut mentionnés sont fondés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures p.m., lundi prochain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 30 JUIN 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le trente-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De *The Canada Permanent Trust Company* pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

De Victor Davis Ingraham et autres, de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, pour une loi constituant en corporation la *Yellowknife Telephone Company.*

De George Henry Bridge, de Québec, P.Q., et autres, pour une loi constituant en corporation *The Limitholders' Mutual Insurance Company.*

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du sixième rapport de la Commission d'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la division de l'aptitude physique du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947 (versions anglaise et française).

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du fonctionnement de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1947, Statuts du Canada, 1946, chapitre 69, article 12.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quel a été le montant total des sommes que le ministère des Travaux publics a dépensées pour des travaux de dragage dans le port de Saint-Jean, la baie de Courtney et aux abords, du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1946?

2. Quel a été le total des dépenses en améliorations aux docks, quais, élévateurs, brise-lames, etc., dans le port de Saint-Jean, la baie de Courtney et aux abords, du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1946?

3. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement relativement à des nouveaux immeubles, quais et brise-lames et au dragage dans le port de Saint-Jean et aux abords?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2474, en date du 24 juin 1947: spécifiant qu'une proclamation sera promulguée pour mettre en vigueur, à dater du 30 juin 1947, l'article 19 du chapitre 61 des Statuts de 1946 (Loi modifiant la Loi nationale du logement, 1944).

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Relevé présenté par le surintendant de l'Assurance pour l'année financière terminée le 31 mars 1947, tel qu'exigé par l'article 19 de la Loi de l'assurance des anciens combattants.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le coût estimatif des réparations effectuées *a*) aux vingt maisons d'anciens combattants à Moncton, *b*) aux huit maisons d'anciens combattants à Sackville, dans le Nouveau-Brunswick?

2. Les frais en seront-ils payés, dans chaque cas, par le gouvernement ou par l'entrepreneur?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. Quelle est la somme totale qui a été payée à la société Bennett & White pour la construction de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants *a*) en Colombie-Britannique, *b*) en Alberta?

2. Y a-t-il quelque somme due, mais encore impayée, pour la construction parachevée (à l'exclusion de toutes sommes dues pour des réparations ou changements)? Dans l'affirmative, combien?

3. Quel est le détail des sommes mentionnées aux questions un et deux, à l'égard de chaque entreprise et en en donnant le nom?

4. De ces sommes, combien a été payé ou est dû pour faire face aux frais actuels de construction, aux matériaux, etc.; et combien a été payé ou est dû en frais de gérance, en tantièmes de régie intéressée, etc., dans chaque cas?

5. De ces diverses entreprises, quelles sont celles qui ont été acceptées comme satisfaisantes?

6. Si certaines n'ont pas été acceptées comme des entreprises parachevées entièrement satisfaisantes, combien de maisons y a-t-on acceptées comme satisfaisantes?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 avril 1947,—Etat montrant:—1. Combien de maisons a-t-on construites ou est-on à construire dans la Nouvelle-Ecosse sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. A-t-il fallu effectuer des réparations à certaines de ces maisons avant qu'elles aient été remises par l'entrepreneur?

3. Quel est, par maison, le coût estimatif des réparations effectuées?

4. Les frais de réparations sont-ils payés par le gouvernement ou par l'entrepreneur?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai 1947,—Etat montrant:—1. Suivant la réponse donnée dans le document parlementaire No 239-A, la somme de $444.949.665.18 a été allouée comme dépréciation accélérée à des contribuables au Canada: le ministre peut-il donner le montant applicable, dans cette somme, aux diverses années?

2. Quelle perte dans les revenus du Canada, soit à l'égard des surplus de bénéfices, soit autrement, a occasionnée l'autorisation de ladite dépréciation?

3. Quel est le nombre de corporations ou de particuliers à qui a été allouée cette somme globale de dépréciation accélérée?

4. Quel était le montant des dix allocations les plus élevées qui ont été allouées?

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 5 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total du pont construit sur la rivière North-Saskatchewan à Borden, en Saskatchewan?

2. Quel a été le coût total de la construction d'un pont sur la rivière South-Saskatchewan à Outlook, en Saskatchewan?

3. Quel a été le coût total de la construction du dernier pont sur la rivière South-Saskatchewan dans la ville de Saskatoon?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il défrayé une partie du coût de construction de l'un ou l'autre de ces ponts? Dans l'affirmative, dans quelle mesure le gouvernement a-t-il contribué à ces frais dans chaque cas?

5. Le gouvernement fédéral a-t-il contribué à la construction de quelques autres ponts au Canada depuis 1910? Dans l'affirmative, quel a été, dans chaque cas, le total des frais de construction et la mesure de la contribution du gouvernement fédéral et en quelles années a-t-on construit ces ponts?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1947,—Etat montrant:—Combien d'anciens combattants de la première grande guerre, qui ont droit à la préférence aux ex-militaires et sont entrés au service du gouvernement depuis le 19 juillet 1927, sont considérés comme permanents et assujettis aux dispositions de la Loi de la pension du service civil?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quels aéroports actuellement exploités au Canada répondent à la catégorie des aéroports "nécessaires aux services internationaux et aux lignes principales à l'intérieur du Canada"?

2. Où sont situés lesdits aéroports?

3. A quel corps constitué est dévolue la propriété de chacun de ces aéroports?

4. De quelle autorité relèvent l'exploitation et la régie de chacun de ces aéroports respectifs?

5. Les contribuables de Halifax, Moncton et Montréal ont-ils une mise de fonds ou des intérêts dans les aéroports desservant leurs villes respectives?

6. Quelle est la mise de fonds des contribuables de la ville de Toronto dans l'aéroport de Malton?

7. Quel est le montant de la mise de fonds du gouvernement du Canada dans ledit aéroport?

8. Quelles sont les clauses de l'entente que le ministère des Transports a proposée à la ville de Toronto?

9. Quelle est la mise de fonds de la ville de Windsor dans l'aéroport desservant cette ville?

10. Quelle est la mise de fonds du gouvernement fédéral dans ledit aéroport?

11. De quelle autorité relèvent l'exploitation et la régie dudit aéroport de Windsor?

12. Quelle est la mise de fonds de la ville de Winnipeg dans l'aéroport desservant cette ville?

13. Quelle est la mise de fonds du gouvernement fédéral dans ledit aéroport?

14. Par quelle autorité est exploité et régi ledit aéroport à Winnipeg?

15. Quelles sont les clauses de l'entente réglementant la régie dudit aéroport?

16. Quelle est la mise de fonds de la ville de Lethbridge dans l'éroport desservant cette ville?

17. Quelle somme d'argent la corporation de Lethbridge a-t-elle placée dans ledit aéroport?

18. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il placée dans ledit aéroport?

19. Par quelle autorité est régi ledit aéroport?

20. S'il est régi en vertu d'une entente avec la ville de Lethbridge, quelles sont les clauses de cette entente?

21. Quelle somme d'argent la ville d'Edmonton a-t-elle placée dans l'aéroport desservant cette ville?

22. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il placée dans tous les aéroports à proximité d'Edmonton?

23. Par quelle autorité est exploité et régi l'aéroport qu'utilisent les Lignes aériennes Trans-Canada à Edmonton?

24. Quelles sont les clauses de ladite entente?

25. Quelle somme d'argent la ville de Vancouver a-t-elle placée dans la base maritime sur l'île du même nom dont se sert le réseau aérien Trans-Canada desservant les villes de Vancouver et de New-Westminster?

26. Quelle somme d'argent a été placée dans ledit aéroport par le gouvernement fédéral?

27. Par quelle autorité est régi et exploité ledit aéroport?

28. Le ministère des Transports a-t-il proposé une entente à la ville de Vancouver en vue de la régie et de l'exploitation dudit aéroport?

29. Quelles sont les clauses de ladite entente?

30. Quelle est la mise de fonds de la ville de Victoria dans l'aéroport desservant cette ville?

31. Quelle est la somme d'argent placée par le gouvernement fédéral dans ledit aéroport?

32. Par quelle autorité cet aéroport est-il régi et exploité?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin 1947,—Etat montrant:—1. Y a-t-il un droit sur les livres importés au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le taux et quel en est le principe d'application?

3. Y a-t-il une taxe de vente sur les livres *a*) imprimés au Canada, *b*) importés?

4. Dans le cas des livres importés, la taxe de vente est-elle imposée sur le droit ainsi que sur la valeur du livre?

5. En vue de la douane, fait-on certaines distinctions entre les divers genres de livres? S'il en est ainsi, quelles sont ces distinctions?

6. Songe-t-on à faire abolir les droits de douane sur les livres *a*) éducatifs, *b*) scientifiques, *c*) religieux; *d*) sur d'autres livres?

M. Lapointe—, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juin 1947,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er janvier 1944, a-t-on exécuté des travaux à la journée ou à la pièce lors des réparations ou changements effectués au manège militaire à Belleville, Ontario?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant total desdits travaux exécutés au cours de chacune des années 1944, 1945, 1946 et en 1947 jusqu'à date?

3. A quelles personnes a-t-on effectué des versements en rapport avec ces travaux ou réparations; combien a-t-on versé à chacune d'entre elles et, s'il y a lieu, quels sont les montants dus à chacune de ces personnes à la date présente?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, savoir:

Bill No 378, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Limitholders' Mutual Insurance Company*".—M. *Lesage.*

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Lesage, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé pour étude au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 379, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clara Woods Cross".—M. *Maybank.*

Bill No 380, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Braimaster Kararensky".—M. *Maybank.*

Bill No 381, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Moroz, autrement connu sous le nom de Peter Morris".—M. *Maybank.*

Bill No 382, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorne Earl Barth".—M. *Maybank.*

Bill No 383, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Wynn Hayes, fils".—M. *Maybank.*

Bill No 384, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Black Wolfe".—M. *Maybank.*

Bill No 385, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lovannah Theoret Wilson".—M. *Maybank.*

Bill No 386, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Lorraine Desrosiers".—M. *Maybank.*

Bill No 387, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Jacobson Greenberg".—M. *Maybank.*

Bill No 388, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Corbo".—M. *Maybank.*

Bill No 389, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Ashton Hugh Roberts".—M. *Maybank.*

Bill No 390, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kalichman Pulver".—M. *Maybank.*

Bill No 391, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Dorval Lachance".—M. *Maybank.*

Bill No 392, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donat St-Jean".—M. *Maybank.*

Bill No 393, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Sydney Doner Gordon".—M. *Maybank.*

Bill No 394, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Walter John Moon".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McGregor—1. Le gouvernement a-t-il aidé financièrement au parachèvement des chantiers de construction navale de la *United Shipyards*?

2. Dans l'affirmative, quelle a été l'étendue de cette aide financière?

3. Combien de cargos de dix mille tonnes ont été construits par les *United Shipyards*?

4. Quel a été le coût total de chaque cargo?

5. La construction de ces cargos a-t-elle entraîné d'autres frais? Dans l'affirmative, quels sont ces frais et à qui en a-t-on effectué le paiement?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Lennard—1. Combien de ciné-projecteurs l'Office national du film a-t-il prêtés *a*) en Ontario, *b*) dans la ville de Hamilton et le comté de Wentworth?

2. Quels règlements régissent le prêt de ces ciné-projecteurs?

3. Quel est le nombre des opérateurs régionaux de ciné-projecteurs à l'emploi de l'Office national du film?

4. Quels traitements touchent-ils?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—1. Combien de ciné-projecteurs de seize millimètres a-t-on importés au Canada au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

2. Quel est le droit d'entrée sur les pièces destinées aux projecteurs de seize millimètres?

3. Quels sont les arrêtés en conseil et les règlements tarifaires qui régissent l'importation et la vente des ciné-projecteurs de seize millimètres au Canada?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Dienfenbaker, pour M. Fulton—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'entente conclue, en 1929, entre la Commission du district fédéral et la *Ottawa Electric Railway Company* et accordant à celle-ci l'exclusiveté d'exploitation d'un service d'autobus et d'autres véhicules-moteurs semblables de louage, y compris des autobus de tourisme, sur la Promenade de la commission;

Aussi, copie du règlement No 16 de ladite commission, adopté en 1929, accordant l'exclusivité d'exploitation d'un service de véhicules-moteurs de louage;

Aussi, copie de tout arrêté en conseil validant ou confirmant cette entente et ce règlement.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, savoir:

Bill No 395, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canada Permanent Trust Company*".

M. Mackenzie King propose,—*Résolu*,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent les traités de paix avec l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande, signés à Paris le 10 février 1947, et que la Chambre approuve ces traités.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. St-Laurent propose,—*Résolu*,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, signée à Flushing Meadow, New-York, le 16 décembre 1946, et que la Chambre approuve cette constitution.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Mitchell propose,—*Résolu*,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent l'Instrument pour l'amendement de la constitution de l'Organisation internationale du Travail, adopté à Montréal le 9 octobre 1946, et que la Chambre approuve cet Instrument.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi de la pension du service civil en décrétant une définition nouvelle et plus étendue des termes de fonctionnaire civil et de service civil, le changement de l'âge de la mise à la retraite, la modification des conditions requises à l'égard des contributions à verser au compte de pension et des allocations à être payées à même ce compte, et l'addition de dispositions détaillées visant les employés temporaires appartenant au service.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 272, Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté de nouveau le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 264, Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'amendement apporté par le Sénat au Bill No 271, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre et remplaçant son titre par "Loi sur la taxe d'accise", est étudié et agréé.

Le Bill No 362, Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants afin de permettre l'octroi, aux anciens combattants déjà établis dans des affaires de société, de prêts garantis à l'égard de dépenses effectuées par la société et en vue de permettre à un ancien combattant d'inclure, comme partie ou totalité du montant exigé à titre comptant aux termes de la loi, les sommes qu'il a dépensées en rapport avec son entreprise entre la date de la sanction du bill et la date de la proclamation de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 396, Loi modifiant la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi, 17 juin 1947.

No 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 1ER JUILLET 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le huitième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 366, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Progressive, Compagnie d'assurances du Canada" et a convenu d'en faire rapport sans modification.

M. Bertrand (*Prescott*), du comité permanent du Règlement, dépose le septième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

En conformité de l'article 99 (2) du Règlement, votre comité a étudié le trente-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, présenté le 26 juin 1947, et énonçant à l'égard de la pétition demandant la constitution de la "Corporation épiscopale catholique du Labrador"; "Même si les prescriptions de l'article 95 du Règlement sont en voie d'être observées, les formalités requises ne seront pas toutes remplies avant le 12 juillet prochain."

Votre comité est persuadé que personne ne sera lésé si les annonces publiées jusqu'à ce jour sont jugées une observation suffisante des prescriptions de l'article 95 du Règlement, ce qu'il recommande.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois:

Bill No 395, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canada Permanent Trust Company*".—M. *Cleaver*.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cleaver, ledit bill est lu la deuxième fois, et transmis au *comité permanent de la Banque et du commerce*.

Le Bill No 272, Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

M. Martin propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il recommande au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 397, (D-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles Barron".

Bill No 398, (E-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Eileen Lepine Tickner".

Bill No 399, (F-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lawrence Ritchie".

Bill No 400, (G-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Livio Quintino Fantacci".

Bill No 401, (H-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Bercovici Hamer".

Bill No 402, (I-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Bogdanof Millichamp".

Bill No 403, (J-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Elman Perlman".

Bill No 404, (K-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Emily Dawes Matheson".

Bill No 405, (L-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabriel Burszan".

Bill No 406, (M-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Phoebe Potter Potts".

Bill No 407, (N-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Andrew Frame".

Bill No 408, (O-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Page".

Bill No 409, (P-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Gertsman".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, sur lesquelles sont fondés les bills précités, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Le Bill No 396, Loi modifiant la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Bentley soit substitué à celui de M. Knight sur la liste des membres du comité spécial de la radiodiffusion.

Le Bill No 362, Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 255, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, sont pris en considération et agréés séparément.

Le Bill No 362, Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli de nouveau, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

358	Administration	$273,043 00
359	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	8,594,482 44
360	Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	1,412,702 00
361	Services de l'aviation—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales, et autres dépenses imprévues	148,488 00
362	Subvention à la *Chief Constables Association of Canada* ..	500 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

363	Indemnités aux gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	12,750 00
364	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke	821 25
	Mme Margaret Cox	410 63
	Mme Victoria Desjardins	411 00
	Mme Georgina Harrison	676 50
	Mme Letitia Kennedy	423 50
	Mme Nora Jean Massan	300 00
	Mme Margaret Nicholson	547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls	675 25
	Mme Vera M. Ryder	60 00
	Mme Doris Freda Sampson	816 00
	Mme Amy Lilian Searle	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebotham	810 00
	Mme Eunice Wainwright	602 50
365	Pension à Basil Burke Currie	684 20

JUSTICE

95	Administration	224,092 00
96	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale gendarmerie à cheval (à répartir par arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $17,100 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service	64,154 00
97	Administration de la justice—Dépenses diverses	10,000 00
98	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses	25,000 00
99	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
100	Administration	92,283 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

580	Pour élargir le champ d'activité de la Gendarmerie	1,864,142 00

JUSTICE

	Cour de l'Echiquier du Canada—	
101	Administration	71,115 00
	Cour territorial du Yukon—	
102	Administration	5,040 00
103	Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions	15,000 00
104	Division des enquêtes sur les coalitions	120,775 00

Division des pénitenciers

105 Administration 153,141 00
106 Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération 4,760,625 00

Pensions et autres indemnités

107 William Tatton 564 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

JUSTICE

510 Pour pourvoir aux dépenses des Cours des prises 10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 23.*—Après le mot "dividende", insérer le mot "déclaré".
2. *Page 5, ligne 9.*—Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française du bill.
3. *Page 7, ligne 31.*—Après le mot "rachète", insérer "n'importe quelle de".

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi, 17 juin 1947.

No 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 2 JUILLET 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le neuvième rapport dudit comité, comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 378, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Limitholders' Mutual Insurance Company*", et a convenu d'en faire rapport sans modification.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des prix de soutien des produits agricoles pour l'année financière terminée le 31 mars 1947.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'ordre général No 1073, émis par le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour la semaine se terminant le 30 septembre 1939, concernant l'application soumise par certains officiers et membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour offrir au gouvernement de servir dans les forces armées, à tous les titres, soit au combat, soit ailleurs, au pays ou à l'étranger.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 11 juin 1947, —Etat montrant:—1. Qui occupait le poste de sous-ministre dans chacun des différents ministères de l'administration à la date du 20 octobre 1935?

2. Depuis le 20 octobre 1935 au 1er juin 1947, quelles nominations ont été faites à ces différents postes, à quelle date chacun a-t-il été nommé et qui a-t-il remplacé?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mai 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement ou l'un de ses ministères a-t-il fait dériver les eaux du fleuve Albany qui s'écoulaient auparavant dans la baie James?

2. Dans l'affirmative, *a*) une telle mesure a-t-elle eu pour effet de faire dériver les eaux du fleuve Albany dans le lac Supérieur; *b*) à quelle époque et en quelle année a eu lieu cette dérivation des eaux?

3. Sinon, le gouvernement fédéral sait-il que ces travaux de dérivation sont exécutés par le gouvernement de la province d'Ontario?

4. Le cas échéant, en quelle année le gouvernement de l'Ontario a-t-il entrepris ces travaux?

5. Le gouvernement fédéral est-il au courant des dommages causés aux propriétaires riverains du lac Saint-Louis depuis 1940?

6. Des plaintes ont-elles été portées par les propriétaires riverains du lac Saint-Louis concernant les inondations successives causées par l'élévation des eaux du lac?

7. Le gouvernement a-t-il été avisé que la promenade Marquette avait été fort endommagée cette année?

8. Dans l'affirmative, quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement en vue de remédier à cette situation?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 juin 1947, —Copie de l'entente conclue, en 1929, entre la Commission du district fédéral et la *Ottawa Electric Railway Company* et accordant à celle-ci l'exclusiveté d'exploitation d'un service d'autobus et d'autres véhicules-moteurs semblables de louage, y compris des autobus de tourisme, sur la Promenade de la commission;

Aussi, copie du règlement No 16 de ladite commission, adopté en 1929, accordant l'exclusiveté d'exploitation d'un service de véhicules-moteurs de louage;

Aussi, copie de tout arrêté en conseil validant ou confirmant cette entente et ce règlement.

M. Mackenzie, pour M. Claxton, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 410, Loi en vue d'établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 397, (D-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles Barron".—M. *Maybank.*

Bill No 398, (E-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Eileen Lepine Tickner".—M. *Maybank.*

Bill No 399, (F-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lawrence Ritchie".—M. *Maybank.*

Bill No 400, (G-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Livio Quintino Fantacci".—M. *Maybank.*

Bill No 401, (H-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Bercovici Hamer".—M. *Maybank.*

Bill No 402, (I-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Bogdanof Millichamp".—M. *Maybank.*

Bill No 403, (J-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Elman Perlman".—M. *Maybank.*

Bill No 404, (K-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Emily Dawes Matheson".—M. *Maybank.*

Bill No 405, (L-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabriel Burszan".—M. *Maybank.*

Bill No 406, (M-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Phoebe Potter Potts".—M. *Maybank.*

Bill No 407, (N-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Andrew Frame".—M. *Maybank.*

Bill No 408, (O-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Page".—M. *Maybank.*

Bill No 409, (P-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Gertsman".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden—Certains fonctionnaires du gouvernement ont-ils accordé des demandes de priorité pour l'achat d'automobiles à la *Veterans Taxi Owners Association,* de Montréal?

Par M. Black (*Cumberland*)—Quel est le total des dépenses effectuées, avant 1900 et de 1900 à 1947, pour le dragage et l'amélioration du chenal maritime et des places d'amarrage sur le fleuve Saint-Laurent, *a*) jusqu'à Montréal, *b*) dans le port de Montréal, *c*) de Montréal jusqu'au lac Ontario?

Par M. Winkler—1. Combien y a-t-il de ports de la douane et de l'accise dans chaque province?

2. Combien y a-t-il d'aéroports et d'aérodromes d'entrée et de sortie pour les fins de la douane dans chacune des provinces canadiennes?

3. A quel endroit chacun de ces ports est-il situé?

4. Quels ports de chaque catégorie a-t-on établis depuis le commencement de la guerre?

5. Quelle différence y a-t-il, pour les fins de la douane, entre les termes "aéroports" et "aérodromes"?

L'ordre suivant de la Chambre est adressé à l'officier compétent:

Par M. Tucker—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'administration du rétablissement agricole des Prairies sur l'entreprise de la rivière South-Saskatchewan.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue de pourvoir au remboursement et à l'ajustement de la garantie des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au gouvernement du Canada à l'égard des prêts que le gouvernement du Canada leur a effectués afin de financer les dépenses faites pour des secours directs, l'assistance à l'agricul-

ture et pour toute autre fin entre les années 1930 et 1940, et de pourvoir au règlement final et intégral des réclamations des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan contre le gouvernement du Canada à l'égard de l'administration et de la régie, par ledit gouvernement, des ressources naturelles dans ces provinces avant le transfert de ces ressources à ces dernières.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 134, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Corporation commerciale canadienne".

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée sur le vote suivant:

OUI:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blackmore,
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapedia-Matane),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Denis,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Dorion,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hamel,
Hansell,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Herridge,
Hlynka,
Ilsley,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Kirk,
Knowles,
Kuhl,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Low,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McKay,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Parent,
Picard,
Probe,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme
Townley-Smith,
Tremblay,
Viau,
Warren,
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—119.

NON:

Messieurs

Adamson,
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bradshaw,
Charlton,
Church,
Coyle,
Diefenbaker,
Drope,
Fleming,
Fraser,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Green,
Harkness,
Hatfield,
Henderson,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Kidd,
Lennard,
Lockhart,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
McMaster,
MacNicol,
Menary,
Merritt,
Murphy,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Senn,
Stanfield,
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Timmins,
Tustin,
White (Middlesex-Est)—42.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose:—Réponse partielle à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai 1947,—Etat montrant:—Au cours de chaque année financière, depuis le 1er avril 1936, quels octrois fédéraux ont été dépensés pour chaque province du Canada sous chacune des rubriques suivantes: *a*) octroi de capitaux pour des maisons d'enseignement; *b*) bourses d'études; *c*) octrois en vue de la formation d'apprentis; *d*) octrois spéciaux pour de l'outillage ou du matériel servant dans la formation d'experts et d'apprentis ou de jeunes qui ne sont pas des militaires ou des anciens combattants; *e*) octrois pour de l'outillage ou du matériel servant à la rééducation des ex-militaires; *f*) octrois pour aider au paiement des salaires des instructeurs préposés à l'enseignement (i) de sujets de formation professionnelle, (ii) de matières théoriques pré-universitaires, (iii) de cours universitaires, aux ex-militaires?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à autoriser le gouvernement du Canada à conclure des conventions fiscales avec les gouvernements des provinces.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi:

a) afin d'autoriser le ministre des Finances, au nom du gouvernement, à conclure des conventions avec les gouvernements des provinces pour stipuler, sous réserve des termes et des conditions à établir, que, moyennant le consentement desdits gouvernements à ne pas lever d'impôts sur le revenu, d'impôts sur le revenu des corporations, d'impôts sur les corporations ou de droits successoraux pendant une période de cinq années expirant le 31 décembre 1951, ou pendant toute période moins longue expirant ledit jour, le gouvernement du Canada paiera une compensation auxdits gouvernements; et

b) en vue d'autoriser le ministre des Finances à verser au gouvernement de chaque province la moitié de l'impôt sur le revenu perçu des corporations dont l'entreprise principale consiste dans la distribution au public, ou la production en vue de la distribution au public, de l'énergie électrique, du gaz ou de la

vapeur, à l'égard du revenu des corporations provenant de ladite distribution ou production dans cette province au cours de la période commencée le 1er janvier 1947 et expirant le 31 décembre 1951.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Abbott présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 411, Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Chevrier propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*) :

TRANSPORTS

402	Administration	$544,000 00

Application de la loi des transports

403	Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement	430,464 00

Service des canaux

404	Administration	57,900 00
405	Canaux—Service et entretien	3,119,080 00
406	Canaux—Améliorations	357,620 00
407	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent	40,000 00
408	Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydro-électrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*	2,500 00

Service de la marine

409	Administration	15,193 00
410	Administration du matériel flottant	26,870 00
411	Services nautiques—Administration	31,850 00
412	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—entretien, service et réparations	2,226,033 00

413	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares	2,853,212 00
414	Agences, traitements et dépenses de bureau	321,000 00
415	Entretien et réparation des quais	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi, 17 juin 1947.

No 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 3 JUILLET 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

M. Côté (*Verdun*), du comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1938, dépose le deuxième et dernier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le 24 mars 1947, votre comité a été institué afin de faire l'examen des diverses modifications que le Directeur général des élections a suggéré d'apporter à la Loi des élections fédérales, 1938, et à ses lois modificatrices, de faire l'étude de ladite loi, de proposer à la Chambre les modifications qu'il jugera utiles; il a également reçu le pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, et de faire imprimer ses délibérations.

Dès le quatrième jour suivant son institution, le comité a commencé à siéger. Depuis cette date, il a tenu dix-neuf séances et entendu cinq témoins.

En conformité de son mandat, votre comité a étudié les diverses modifications que le Directeur général des élections a suggéré d'apporter à la Loi des élections fédérales, 1938, et à ses lois modificatrices. L'étude approfondie de la loi en question a donné lieu à un certain nombre d'autres projets de modifications.

Votre comité a donné à ses recommandations approuvées la forme d'un avant-projet de loi dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Un exemplaire imprimé des procès-verbaux et des témoignages entendus est déposé avec le présent rapport.

AVANT-PROJET

Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938.

SA Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. (1) L'article deux de la *Loi des élections fédérales, 1938*, chapitre quarante-six du Statut de 1938, est modifié en y ajoutant, immédiatement après le paragraphe douze, le paragraphe suivant:

«Pêcheurs.» «(12A) «pêcheurs» signifie et comprend toutes les personnes occupées ou employées à faire la pêche comme industrie, y compris celle des phoques et de la baleine, dans les eaux intérieures, côtières ou en haute mer, à traitement ou salaire, ou à la part en société avec d'autres, ou à leur propre compte;»

(2) Est abrogé le paragraphe quatorze dudit article deux et remplacé par le suivant:

«Heures du jour.» «(14) «heures du jour» et toutes les autres mentions de l'heure dans la présente loi ont trait à l'heure normale;»

(3) Est abrogé l'alinéa *d)* du paragraphe quinze dudit article deux et remplacé par le suivant:

«*d)* relativement au district électoral de Yukon-Mackenzie River, le juge qui exerce au besoin la juridiction du juge de la Cour territoriale du territoire du Yukon; et»

(4) Est abrogé le paragraphe trente et un dudit article deux et remplacé par le suivant:

«Province.» «(31) «province» signifie toute province du Dominion du Canada et comprend le district électoral de Yukon-Mackenzie River;»

2. Est abrogé le paragraphe premier de l'article quatre de ladite loi et remplacé par le suivant:

Durée d'office, traitement, rang et pouvoir du directeur général des élections.

«**4.** (1) Le directeur général des élections détient sa charge au même titre, n'est amovible que pour cause et de la même manière, et a droit à sa pension de retraite aux mêmes

conditions qu'un juge de la Cour suprême du Canada. Il a le rang et tous les pouvoirs d'un sous-ministre, communique avec le gouverneur en conseil par l'entremise du secrétaire d'Etat du Canada, s'occupe exclusivement de l'accomplissement de ses fonctions et touche un traitement annuel de dix mille dollars. »

3. Est abrogé l'article six de ladite loi et remplacé par le suivant:

Personnel permanent.

« **6.** (1) Le personnel permanent du directeur général des élections doit se composer d'un fonctionnaire connu sous le nom de sous-directeur général des élections, nommé par le gouverneur en conseil, et des autres fonctionnaires, commis et employés qui peuvent être nommés à l'occasion par le gouverneur en conseil et qui peuvent tous être contributeurs sous le régime de la *Loi de la pension du service civil* et avoir droit à tous les avantages de cette loi.

Aide temporaire.

(2) Le directeur général des élections doit, de temps en temps, choisir et nommer l'aide temporaire dont il peut avoir besoin pour l'exercice convenable des fonctions de sa charge. Le taux de la rémunération qui doit être versé à ces employés temporaires est déterminé par le gouverneur en conseil. Tous ces employés temporaires sont congédiés dès la fin du travail relatif à l'élection pour ou durant laquelle ils étaient respectivement employés.

Classification.

(3) Dans la classification du Service civil du Canada, le rang des employés permanents du bureau du directeur général des élections est déterminé par le gouverneur en conseil. »

4. Est abrogé le paragraphe premier de l'article huit de ladite loi et remplacé par le suivant:

Nomination des officiers rapporteurs.

« **8.** (1) La charge de tous les officiers rapporteurs nommés avant l'adoption de la présente loi est censée vacante, et le gouverneur en conseil peut nommer à cette charge les mêmes personnes qui la remplissent actuellement, n'importe lesquelles de ces personnes, ou toutes autres personnes. Il peut aussi, dans la suite, nommer, de temps en temps, un officier rapporteur pour tout district électoral créé par une loi sur la députation et un mouvel officier rapporteur pour tout district électoral dans lequel la charge d'officier rapporteur, au sens du paragraphe suivant, devient vacante. »

5. Est abrogé l'alinéa *a)* du paragraphe premier de l'article treize de ladite loi et remplacé par le suivant:

Exemplaires de la loi et des instructions.

a) Des exemplaires suffisamment indexés de la présente loi et les instructions préparées par lui dont l'officier rapporteur a besoin pour la conduite régulière d'une élection et pour lui permettre de fournir à chaque officier d'élection une copie des instructions que cet officier

peut avoir l'occasion de consulter ou d'observer dans l'accomplissement de ses devoirs;»

6. (1) Est abrogé le paragraphe premier de l'article quatorze de ladite loi et remplacé par le suivant:

Conditions requises.

«**14.** (1) Sauf les dispositions ci-dessous, toute personne au Canada, du sexe masculin ou féminin, a droit à l'inclusion de son nom dans la liste électorale dressée pour l'arrondissement de votation où elle résidait ordinairement à la date de l'émission du bref ordonnant une élection dans le district électoral, et est habile à y voter,

a) Si elle est âgée de vingt et un ans révolus ou si elle atteindra cet âge le ou avant le jour du scrutin à cette élection; et

b) Si elle est citoyen canadien ou sujet britannique de naissance ou par naturalisation; et

c) Si elle a résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement le jour du scrutin à cette élection; et,

d) A une élection partielle seulement, si elle continue de résider ordinairement dans le district électoral jusqu'au jour du scrutin à cette élection partielle.

(2) Sont abrogés les alinéas *f)* et *i)* du paragraphe deux dudit article quatorze et remplacés par les suivants, respectivement:

«*f)* Tout Indien qui réside ordinairement dans une réserve indienne et qui n'a pas servi dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918 ou dans la guerre commencée le dixième jour de septembre 1939; (Pour les fins de la présente disposition, l'expression «Indien» signifie et comprend une personne entièrement ou partiellement de sang indien ayant droit de recevoir une annuité ou autre avantage en vertu d'un traité avec la Couronne.)»

«*i)* Toute personne qui, en raison de sa race, est inhabile à voter à une élection d'un député de l'assemblée législative de la province où elle réside, et qui n'a pas servi dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918 ou dans la guerre commencée le dixième jour de septembre 1939.»

(3) Sont abrogés les alinéas *k)* et *l)* du paragraphe deux dudit article quatorze.

(4) Ledit article quatorze est de nouveau modifié en y ajoutant, immédiatement après le paragraphe deux, les paragraphes suivants:

Conditions requises du jeune vétéran.

«(3) Nonobstant toute disposition contraire de la présente loi, toute personne, du sexe masculin ou féminin, qui antérieurement au neuvième jour d'août 1945 était membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada et

a été libérée desdites forces et n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans révolus lors d'une élection fédérale, a droit à l'inclusion de son nom dans la liste électorale dressée pour l'arrondissement de votation où elle réside ordinairement et est habile à y voter, pourvu que cette personne soit autrement qualifiée comme électeur.

Conditions requises de l'épouse de l'Indien vétéran.

«(4) Nonobstant toute disposition contraire de la présente loi, une femme qui est l'épouse d'un Indien suivant la définition de l'alinéa *f)* du paragraphe deux du présent article, si cet Indien a servi dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada, dans la guerre de 1914-1918 ou dans la guerre commencée le dixième jour de septembre 1939, a droit à l'inclusion de son nom dans la liste électorale dressée pour l'arrondissement de votation où elle réside ordinairement et est habile à y voter, pourvu que cette femme soit autrement qualifiée comme électeur.

Conditions requises des vétérans dans certains hôpitaux ou institutions.

«(5) Nonobstant toute disposition contraire de la présente loi, toute personne, du sexe masculin ou féminin, indépendamment de l'âge, qui *a)* était membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918 ou dans la guerre commencée le dixième jour de septembre 1939, *b)* a été libérée desdites forces, et *c)* reçoit un traitement ou des soins domiciliaires dans tout hôpital ou institution à la demande ou pour le compte du ministère des Affaires des anciens combattants, dans lequel hôpital ou institution, lors de l'émission des brefs ordonnant la tenue d'une élection générale, moins de vingt-cinq de cesdites personnes, tel que déterminé par le ministère des affaires des anciens combattants, reçoivent un traitement ou des soins, a droit à l'inclusion de son nom dans la liste électorale dressée pour l'arrondissement de votation où est situé cet hôpital ou institution et est habile à voter à une élection générale dans cet arrondissement de votation, pourvu que cette personne soit autrement qualifiée comme électeur.

Conditions requises des électeurs en service de défense à une élection partielle.

«(6) Un électeur en service de défense, tel que le définit le paragraphe cinq des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense,* ajoutés comme Troisième Annexe à la présente loi, n'a le droit de voter à une élection partielle que dans le district électoral où se trouve l'endroit de résidence ordinaire de cet électeur, tel que la définit le paragraphe sept desdits règlements.

Conditions requises des électeurs anciens combattants à une élection partielle.

«(7) Un électeur ancien combattant, tel que le définit le paragraphe quarante-deux des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense,* ajoutés comme Troisième Annexe à la présente loi, n'a le droit de voter à une élection partielle que dans le district électoral où se trouve l'endroit véritable de résidence ordinaire de cet électeur lors de l'élection partielle.»

7. (1) Est abrogée la règle quatre de l'article seize de ladite loi et remplacée par la suivante:

Personnes en service de défense.

«(4) Toute personne en service de défense suivant la définition du paragraphe cinq des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, ajoutés comme Troisième Annexe à la présente loi, est censée continuer de résider ordinairement à l'endroit de sa résidence ordinaire, tel que la définit le paragraphe sept desdits règlements.»

(2) Est abrogé l'alinéa *c)* de la règle six dudit article seize.

(3) Ledit article seize est de nouveau modifié par l'insertion de la règle suivante, immédiatement après la règle six:

Etudiants.

«(6A) Pour les fins d'une élection générale, nonobstant toute disposition contraire de la présente loi, si une personne, lors de l'émission des brefs en vue d'une telle élection, est régulièrement inscrite et suit les cours à une institution d'enseignement reconnue et, à cette fin, réside dans un arrondissement de votation autre que celui où elle réside ordinairement, si elle est autrement qualifiée comme électeur, elle a droit à l'inclusion de son nom dans la liste électorale de l'arrondissement de votation où elle réside ordinairement et dans la liste électorale de l'arrondissement de votation où elle réside lors de l'émission desdits brefs et elle est habile à voter dans l'un ou l'autre arrondissement de votation, selon son choix.»

(4) Est abrogée la règle sept dudit article seize et remplacée par la suivante:

Villégiateurs.

«(7) Nulle personne n'est réputée résider ordinairement, à la date de l'émission du bref ordonnant une élection, dans un logement qui n'est généralement habité que pendant certains ou la totalité des mois de mai à octobre inclusivement, et qui reste habituellement inoccupé pendant certains ou la totalité des mois de novembre à avril inclusivement, sauf si, à une élection générale seulement, cette personne n'a aucun logement dans un autre district électoral où, à la date de l'émission dudit bref, elle pourrait déménager à son gré.»

(5) Est de plus modifié ledit article seize par l'insertion des règles suivantes, immédiatement après la règle sept:

Travailleurs temporaires.

«(7A) Sauf les dispositions de la règle huit du présent article, une personne est considérée comme résidant ordinairement, à la date de l'émission des brefs ordonnant une élection générale, dans un arrondissement de votation où elle réside temporairement pendant qu'elle est provisoirement employée à la poursuite de son occupation lucrative ordinaire, et elle a droit à l'inclusion de son nom dans la liste électorale dressée pour ledit arrondissement de votation et est habile à y voter lors de ladite élection générale, pourvu que cette personne possède autrement les qualités requises pour être électeur. Toutefois, elle n'a le droit de voter dans cet arrondissement de votation que si, le jour du scrutin, elle y réside encore temporairement pendant qu'elle est provisoirement employée à la poursuite de son occupation lucrative ordinaire. La présente règle ne s'applique pas à une élection partielle.

Epouses ou personnes à charge de militaires.

«(7B) Une personne qui est l'épouse ou une personne à charge d'un membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada, est censée résider ordinairement à la date de l'émission des brefs ordonnant une élection générale, dans l'arrondissement de votation où cette personne occupe un logement pendant la durée et par suite du service effectué par ce membre des forces. Cette personne (épouse ou personne à charge), si elle est autrement qualifiée comme électeur, a droit à l'inclusion de son nom dans la liste électorale dressée pour cet arrondissement de votation et est habile à voter dans cet arrondissement à ladite élection générale. La présente règle ne s'applique pas à une élection partielle.»

8. (1) Sont abrogés les paragraphes trois, six, huit et onze de l'article dix-sept de ladite loi et remplacés par les suivants, respectivement:

Liste des énumérateurs.

«(3) Chaque officier rapporteur doit dresser et garder une liste des noms et adresses de tous les énumérateurs qu'il nomme et des arrondissements de votation pour lesquels chacun d'eux doit agir. Cette liste est dressée et conservée sur la formule particulière prescrite par le directeur général des élections. L'officier rapporteur doit permettre à toute personnes d'examiner cette liste à toute heure raisonnable et, dès qu'elle est terminée, il doit en adresser une copie au directeur général des élections. L'officier rapporteur doit afficher et maintenir affichée dans son bureau, pendant toute la durée de la confection des listes électorales, une copie de cette liste des noms et adresses des énumérateurs.»

Copies des listes préliminaires imprimées pour les candidats.

«(6) Immédiatement après l'impression des listes préliminaires des électeurs, l'officier rapporteur doit en fournir vingt copies pour chaque arrondissement de votation du district électoral approprié à chaque candidat à l'élection en cours qui était député à la Chambre des Communes lors du précédent parlement, ainsi qu'à chaque candidat officiellement mis en présentation à l'élection en cours dans ce district électoral. L'officier rapporteur peut aussi à sa discrétion, sur réception de la somme de dix dollars provenant de toute personne raisonnablement susceptible d'être officiellement mise en présentation comme candidat à l'élection en cours dans son district électoral, transmettre ou livrer à cette personne cinq copies de ces listes, et lorsque cette personne a été officiellement mise en présentation ladite somme de dix dollars doit lui être remboursée immédiatement et, en même temps, il doit lui être fourni quinze copies supplémentaires de ces listes. Si cette personne n'est pas officiellement mise en présentation à l'élection en cours, ladite somme de dix dollars doit être confisquée au profit de Sa Majesté pour les usages publics du Canada et, dès la clôture des présentations, transmise immédiatement au contrôleur du Trésor

par l'officier rapporteur, avec tous les détails relatifs au nom et à l'adresse de la personne qui l'a versée et le motif de la confiscation.»

Copies des listes préliminaires rurales au directeur général des élections.

«(8) Dès l'impression des listes, l'officier rapporteur doit transmettre au directeur général des élections, trente copies de la liste préliminaire des électeurs de chaque arrondissement rural compris dans son district électoral. Pour les arrondissements urbains, l'officier rapporteur ne doit fournir au directeur général des élections que des copies réimprimées de la liste revisée définitive, tel que prescrit au paragraphe onze du présent article.»

Copies des listes urbaines réimprimées au directeur général des élections.

«(11). Dès la réimpression des listes revisées définitives des électeurs urbains, l'officier rapporteur en transmet au directeur général des élections, trente copies pour chaque arrondissement urbain compris dans son district électoral.»

(2) Est de plus modifié ledit article dix-sept en insérant le paragraphe suivant, immédiatement après le paragraphe quatorze:

Certificat dans le cas d'un nom omis par l'officier reviseur.

«(14A) Si, après la réimpression de la liste électorale d'un arrondissement urbain, l'on s'aperçoit que le nom d'un électeur qui a personnellement fait une demande à un officier reviseur, ou au nom de qui une demande sous serment a été présentée par un agent selon la *règle (33)* de l'annexe A du présent article, en vue de l'inclusion de son nom dans la liste électorale, et dont la demande a été dûment agréée par l'officier reviseur pendant ses séances de revision, fut dans la suite omis, par inadvertance, de la liste électorale définitivement revisée, l'officier rapporteur doit, sur une demande faite en personne par l'électeur intéressé, et après avoir constaté, d'après les feuilles de registre de l'officier reviseur, que cette omission a réellement eu lieu, délivrer audit électeur un certificat selon la formule n° 18A, lui donnant droit de voter au bureau de votation pour lequel son nom aurait dû figurer sur la liste définitivement revisée. L'officier rapporteur doit, en même temps, envoyer une copie de ce certificat au sous-officier rapporteur intéressé et à chacun des candidats officiellement mis en présentation à l'élection en cours, dans le district électoral, ou à son représentant, et la liste électorale officielle est censée, à toutes fins, avoir été modifiée en conformité de ce certificat.»

(3) Est de plus modifié ledit article dix-sept en insérant le paragraphe suivant, immédiatement après le paragraphe quinze.:

Conditions.

«(15A) Avant la taxation d'un compte, par le directeur général des élections, relatif à l'impression des listes électorales,

Affidavit de l'imprimeur.

a) L'imprimeur doit transmettre au directeur général des élections, par l'entremise de l'officier rapporteur, un affidavit selon la formule n° 9A, énonçant que ni lui, ni

aucune personne pour lui et en son nom, n'ont payé, convenu ou promis de payer, donné ou promis de donner, de l'argent ou une autre rétribution quelconque à l'officier rapporteur, ou à une personne pour le compte de ce dernier, ou à qui que ce soit, en contre-partie de l'octroi d'une commande de quelque nature pour l'impression de ces listes électorales, et

Affidavit de l'officier rapporteur.

b) L'officier rapporteur doit transmettre au directeur général des élections un affidavit selon la formule n° 9B, énonçant que ni lui, ni aucune personne pour lui et en son nom, n'ont reçu ou demandé, exigé, accepté ou convenu d'accepter, de l'argent ou une autre rétribution quelconque de qui que ce soit, en contre-partie de l'octroi d'une commande de quelque nature pour l'impression des listes électorales relatives à son district électoral. »

9. (1) L'Annexe A dudit article dix-sept est modifiée en abrogeant les règles *(3)*, *(5)*, *(7)*, *(9)*, *(12)*, *(14)*, *(23)* et *(26)* et en les remplaçant respectivement par les suivantes:

«*Règle (3).* Au moins cinq jours avant qu'il entreprenne de choisir et de nommer les personnes qui agiront comme énumérateurs susdits, l'officier rapporteur doit,

a) Dans un district électoral dont les limites de zones urbaines n'ont pas été changées par une loi sur la députation, depuis l'élection fédérale précédente, donner un avis en conséquence au candidat qui, lors de la dernière élection fédérale dans le district électoral, a obtenu le plus grand nombre de votes, et aussi au candidat représentant, à ladite élection, un parti politique différent et opposé, qui a reçu le plus grand nombre de votes après le premier. Ces candidats peuvent chacun personnellement ou par représentant, désigner une personne apte et qualifiée en vue du poste d'énumérateur pour chaque arrondissement urbain compris dans le district électoral, et, sauf les dispositions de la *règle (4)* de la présente annexe, l'officier rapporteur doit choisir et nommer ces personnes comme énumérateurs des arrondissements de votation pour lesquels elles ont été désignées;

b) Dans un district électoral dont les limites de zones urbaines ont été changées par une loi sur la députation, depuis l'élection fédérale précédente, et dans un district électoral où, à la dernière élection fédérale le candidat élu n'avait pour adversaire aucun candidat représentant un parti politique différent et opposé, ou si, pour quelque raison, l'un ou l'autre des candidats mentionnés à l'alinéa *a)* de la présente *règle* n'est pas disponible pour désigner les énumérateurs ou un

représentant comme il est énoncé ci-dessus, l'officier rapporteur doit, avec l'assentiment du Directeur général des élections, décider quels candidats ou personnes ont le droit de désigner des énumérateurs urbains, et procéder ensuite au choix et à la nomination de ces énumérateurs comme il est prescrit ci-dessus.»

«*Règle (5).* Si l'un ou l'autre des candidats ou personnes ayant droit de désigner les énumérateurs omet de désigner une personne apte et qualifiée pour la charge d'énumérateur pour tout arrondissement de votation compris dans le district électoral, l'officier rapporteur doit, sous réserve des dispositions de la *règle (2)* de la présente annexe, faire lui-même le choix et la nomination, selon que nécessaire.»

«*Règle (7).* Chaque paire d'énumérateurs, après avoir prêté serment comme tels, doit, le lundi quarante-neuvième jour avant le jour du scrutin, se mettre à recueillir ensemble les nom, adresse et occupation de chaque personne habile à voter à l'élection en cours, en vertu des dispositions des articles quatorze, quinze et seize de la présente loi, dans l'arrondissement de votation pour lequel ces énumérateurs ont été nommés, et ils doivent obtenir les renseignements dont ils ont besoin par une visite commune de maison en maison, et de toute autre source de renseignements à leur portée. A la résidence de toute personne dont ils sont convenus d'inclure les noms et autres détails dans leur liste préliminaire, ils délivrent un avis, selon la formule n° 7, signé par les deux énumérateurs, lequel doit être détaché des registres des énumérateurs.»

«*Règle* (9). Chaque paire d'énumérateurs doit visiter chaque demeure de son arrondissement de votation au moins deux fois, une fois entre neuf heures du matin et six heures de l'après-midi et une fois entre sept heures et dix heures du soir (à moins qu'en ce qui concerne une demeure quelconque, les deux énumérateurs soient convaincus qu'aucun électeur habile à voter qui habite cette demeure n'a été omis). Si, lors des visites susmentionnées à une demeure quelconque, les énumérateurs sont incapables d'établir un contact avec une personne de laquelle ils pourraient obtenir les noms et détails des électeurs qualifiés y résidant, les énumérateurs doivent laisser à cette demeure une carte de notification, prescrite par le directeur général des élections, où sont indiqués le jour et l'heure futurs auxquels les énumérateurs feront une autre visite à cette demeure. Les énumérateurs doivent y mentionner également leurs noms et adresses, de même que le numéro de téléphone, s'il en est, de l'un des énumérateurs ou des deux.»

«*Règle (12).* Sur réception des registres des énumérateurs et des deux copies de la liste préliminaire des électeurs de chaque paire d'énumérateurs, l'officier rapporteur doit

examiner la liste avec soin et, s'il juge que ladite liste est incomplète ou si elle contient le nom d'une personne qui ne devrait pas y figurer, il ne doit pas certifier le compte des énumérateurs, et il doit envoyer le compte non certifié au directeur général des élections, accompagné d'un rapport spécial énonçant les faits pertinents, et, de plus, le contrôleur du Trésor ne doit pas émettre un chèque en paiement du compte d'un énumérateur urbain tant que la revision de la liste préliminaire des électeurs n'aura pas été terminée par l'officier reviseur et il est du devoir de l'officier reviseur, une fois terminées ses séances de revision, de notifier immédiatement le directeur général des élections, s'il juge qu'un énumérateur a, injustement et volontairement, omis un ou plusieurs noms desdites listes, ou qu'il a, injustement et volontairement, inséré un ou plusieurs noms dans lesdites listes.»

«*Règle (14).* Les énumérateurs doivent, sur la liste préliminaire des électeurs, ainsi que l'indique la formule n° 8, inscrire une femme mariée ou une veuve sous les nom et prénoms de son mari vivant ou défunt, selon le cas, ou sous son propre nom de baptême si elle le désire. Lorsqu'une femme est divorcée ou vit séparée de son mari, elle doit être inscrite sur ladite liste sous les nom et prénoms d'après lesquels elle est connue dans l'arrondissement de votation. Les noms des femmes susmentionnées, doivent, sur ladite liste, être précédé de l'abréviation «Mme», comme l'indique ladite formule n° 8. Lorsque le nom d'une femme mariée est inscrit sur ladite liste immédiatement au-dessous de celui de son mari, il n'est fait mention d'aucune occupation en regard du nom de cette femme, comme le révèle ladite formule n° 8. Le nom d'une femme célibataire doit, sur ladite liste, être précédé de l'abréviation «Mlle», ainsi que l'indique ladite formule n° 8.»

«*Règle (23).* Dès la réception de ladite notification, l'officier rapporteur doit, au plus tard le jeudi vingt-cinquième jour avant le jour de l'élection, faire imprimer un avis de revision, selon la formule n° 12, décrivant les limites de chaque district de revision qu'il a établi, donnant le nom de l'officier reviseur nommé pour chaque district de revision ainsi établi, mentionnant le bureau de revision où cet officier reviseur siégera pour la revision des listes électorales et indiquant les jours et heures où ce bureau de revision restera ouvert. Ledit avis doit aussi indiquer les jours et heures avant le premier jour des séances de revision, et l'adresse à laquelle chaque officier reviseur se tiendra pour compléter les affidavits d'opposition selon la formule n° 13. Au moins quatre jours avant le premier jour fixé pour les séances de revision, l'officier rapporteur doit faire afficher au moins

deux copies dudit avis, en des endroits bien en vue, dans chaque arrondissement urbain que renferme son district électoral. Immédiatement après l'impression de l'avis de revision selon la formule n° 12, l'officier rapporteur doit en transmettre ou remettre cinq copies à chaque candidat officiellement mis en présentation à l'élection en cours dans le district électoral et, à la discrétion de l'officier rapporteur, à chaque autre personne raisonnablement susceptible d'être ainsi officiellement mise en présentation ou à son représentant.»

«*Règle (26).* Les séances des officiers reviseurs pour la revision des listes électorales doivent s'ouvrir à dix heures du matin, les jeudi, vendredi et samedi, dix-huitième, dix-septième et seizième jours avant le jour de l'élection, et elles se continuent pendant au moins une heure et le temps nécessaire par la suite pour expédier les affaires en état. Toutefois, si l'un de ces jours est un jour férié, tel que le définit la *Loi d'interprétation*, la date fixée pour l'ouverture ou la continuation des séances de revision peut être retardée en conséquence. De plus, pendant chacun des trois jours fixés pour les séances de revision, l'officier reviseur doit siéger continûment, pour la revision des listes électorales, à son bureau de revision de sept heures jusqu'à dix heures du soir chacun de ces trois jours.»

(2) Est abrogé l'alinéa *a)* de la règle *(27)* de l'annexe A dudit article dix-sept.

(3) Est de plus modifiée l'annexe A dudit article dix-sept par l'abrogation des règles *(28)*, *(29)*, *(40)*, *(41)* et *(42)* et leur remplacement par les règles suivantes, respectivement:

«*Règle (28).* Pendant les trois jours qui précèdent immédiatement la première date fixée pour les séances de revision, si un électeur dont le nom figure sur les listes préliminaires des électeurs dressées à l'égard d'une élection en cours, pour l'un des arrondissements de votation compris dans un district de revision déterminé, souscrit un affidavit d'opposition selon la formule n° 13, devant l'officier reviseur nommé pour ce district de revision, alléguant l'inhabilité à voter, lors de l'élection en cours, d'une personne dont le nom figure sur l'une desdites listes préliminaires, l'officier reviseur doit, au plus tard le jour qui précède immédiatement la première date fixée pour les séances de revision, transmettre, sous pli recommandé, à la personne dont la mention sur cette liste préliminaire fait l'objet d'une opposition, à son adresse donnée sur ladite liste préliminaire et aussi à l'autre adresse, s'il en existe, indiquée dans l'affidavit, un avis à la personne visée par l'opposition, selon la formule n° 14, informant la personne mentionnée dans

l'affidavit qu'elle peut se présenter, en personne ou par représentant, devant ledit officier reviseur, pendant ses séances de revision, pour établir son droit, s'il en est, au maintien de son nom sur la liste préliminaire. Avec chaque copie de cet avis, l'officier reviseur doit transmettre une copie de l'affidavit d'opposition y relatif. Chacun des trois jours qui précèdent immédiatement la première date fixée pour les séances de revision, l'officier reviseur doit se tenir disponible durant au moins trois heures l'après-midi ou le soir de ces trois jours, à l'adresse donnée dans l'avis de revision selon la formule n° 12, pour compléter, au besoin, les affidavits d'opposition et les avis aux personnes visées par des oppositions, ainsi que pour expédier aux personnes intéressées des copies de ces affidavits et avis.»

«*Règle (29).* Dans le cas d'oppositions faites sur des affidavits souscrits devant l'officier reviseur en vertu de la *règle* précédente et dont il a envoyé des avis, sous pli recommandé, aux personnes que visent les oppositions, l'officier reviseur doit connaître de chaque opposition séparément, d'après les circonstances que révélera un interrogatoire, sous serment, de l'électeur opposant, de la personne visée par l'opposition et des témoins présents en leur nom respectif. Après avoir connu de chaque opposition, l'officier reviseur doit, à sa discrétion, retrancher le nom de la personne visée par l'opposition de la liste préliminaire sur laquelle il figure ou en permettre le maintien. Il incombe à l'électeur opposant d'établir un motif *prima facie* suffisant pour retrancher un nom de la liste préliminaire, et une personne visée par une opposition n'est pas astreinte à fournir, en premier lieu, la preuve que son nom figure pertinemment sur la liste préliminaire. L'absence ou le défaut de se présenter devant l'officier reviseur par toute personne que vise une opposition, lors de l'examen de cette dernière, n'exempte pas l'électeur opposant d'établir une présomption légale au moyen d'une preuve que, faute de réfutation, l'officier reviseur juge suffisante pour démontrer que le nom de la personne visée par l'opposition apparaît irrégulièrement sur la liste préliminaire.»

«*Règle (40).* Immédiatement après la fin de ses séances et au plus tard le lundi quatorzième jour avant le jour de l'élection, l'officier reviseur doit préparer la réimpression de la liste électorale de chaque arrondissement de votation compris dans son district de revision, en faisant par écrit, à l'encre, les corrections nécessaires sur l'une des listes préliminaires des électeurs imprimées qui lui sont fournies. L'officier reviseur doit reporter chaque inscription sur ses feuilles de registre à son endroit approprié sur chaque liste. Les noms ajoutés à la liste doivent être écrits à la main sur le rebord de la liste où ces noms auraient été insérés si les électeurs avaient été inscrits en premier lieu par les énumé-

rateurs et où ces noms devraient être insérés dans la réimpression de la liste revisée définitive. Chaque correction de nom, d'adresse ou d'occupation de l'électeur doit se faire de la même manière et aussi lisiblement que possible. Dans le cas d'un nom rayé, l'officier reviseur doit barrer l'inscription. Tous les changements apportés à la liste de chaque arrondissement de votation doivent correspondre au relevé des changements et additions prescrit à la *règle* suivante. L'officier rapporteur doit faire réimprimer la liste préliminaire ainsi corrigée de chaque arrondissement de votation, ainsi que le prescrit le paragraphe dix de l'article dix-sept de la présente loi.»

«*Règle (41).* Dès qu'il a terminé ses séances de revision et au plus tard le lundi quatorzième jour avant le jour de l'élection, l'officier reviseur doit préparer, à l'aide de ses feuilles de registre, au moins six copies du relevé des changements et additions pour chaque arrondissement de votation compris dans son district de revision, et il doit en compléter le certificat imprimé au bas de chaque copie. S'il n'a été apporté aucun changement ni addition à la liste préliminaire d'un arrondissement de votation quelconque, l'officier reviseur doit néanmoins préparer le nombre nécessaire de copies du relevé des changements et additions, en inscrivant le mot «Aucun» dans les trois espaces réservés aux diverses inscriptions sur la formule appropriée, et en remplissant la formule à tous autres égards.»

«*Règle (42).* Dès après l'accomplissement des formalités précitées et au plus tard le lundi quatorzième jour avant le jour de l'élection, l'officier reviseur doit remettre ou transmettre à l'officier rapporteur la copie corrigée de la liste préliminaire, les six copies du relevé des changements et additions, pour chaque arrondissement de votation compris dans son district de revision, attestées par l'officier reviseur conformément à la *règle* précédente, avec les feuilles de registre de l'officier reviseur, dûment certifiées, les duplicata d'avis aux personnes visées par les oppositions, portant en annexe les affidavits, selon les formules n°s 13 et 14, respectivement, toute demande utilisée formulée par des agents, selon les formules n°s 15 et 16, et tous autres documents en sa possession se rapportant à la revision de la liste électorale des divers arrondissements de votation compris dans son district de revision.»

10. Est modifiée l'annexe B dudit article dix-sept par l'abrogation des règles *(3)*, *(6)*, *(9)*, *(13)*, *(16)* et *(20)* et leur remplacement par les règles suivantes, respectivement.

«*Règle (3).* Dès qu'il est nommé, chaque énumérateur doit prêter serment, selon la formule n° 6, et immédiatement après il doit afficher dans des endroits publics de l'arrondissement de votation au moins trois copies d'un avis, suivant

la formule n° 19, indiquant qu'il est sur le point de dresser une liste d'électeurs habiles à voter dans l'arrondissement de votation, laquelle liste sera revisée et corrigée par lui à un endroit désigné dans ledit avis où il se trouvera entre dix heures du matin et dix heures du soir du jeudi dix-huitième jour avant le jour de l'élection.»

«*Règle (6).* L'énumérateur doit, dans le cahier-index, ainsi que l'indique la formule n° 21, inscrire une femme mariée ou une veuve sous les nom et prénoms de son mari vivant ou défunt, ou sous son propre nom de baptême si elle le désire. Lorsqu'une femme est divorcée ou vit séparée de son mari, elle doit être inscrite dans le cahier-index sous les nom et prénoms d'après lesquels elle est connue dans l'arrondissement de votation. Les noms des femmes susmentionnées doivent, dans le cahier-index, être précédés de l'abréviation «Mme», comme l'indique ladite formule n° 21. Lorsque le nom d'une femme mariée est inscrit dans le cahier-index immédiatement au-dessous de celui de son mari, il n'est fait mention d'aucune occupation en regard du nom de cette femme, comme le révèle ladite formule n° 21. Le nom d'une femme célibataire doit, dans le cahier-index, être précédé de l'abréviation «Mlle», ainsi que l'indique ladite formule n° 21.»

«*Règle (9).* Dès qu'il a reçu les deux copies de la liste préliminaire des électeurs, tel que le prescrit la *règle* (*11*), ou le cahier-index, tel que le prescrit la *règle (20)* de la présente Annexe, l'officier rapporteur doit les examiner avec soin. Si, à son avis, ladite liste préliminaire ou le cahier-index paraît incomplet ou contient le nom d'une personne qui ne devrait pas y être inscrit, il ne doit pas certifier le compte de l'énumérateur concerné. Le compte est expédié non certifié au directeur général des élections, accompagné d'un rapport particulier énonçant les faits partinents.»

«*Règle (13).* Afin qu'il puisse facilement être trouvé par une personne qui désire faire des représentations relativement à une inscription ou omission quelconque sur la liste préliminaire des électeurs de son arrondissement de votation, l'énumérateur doit se tenir à l'endroit, dont il a donné avis selon la formule n° 19 affichée comme susdit, entre dix heures du matin et dix heures du soir du jeudi dix-huitième jour avant le jour de l'élection, fixé pour la revision de ladite liste préliminaire.»

«*Règle (16).* En tout temps après que l'énumérateur a affiché sa liste préliminaire, et particulièrement entre dix heures du matin et dix heures du soir du jeudi dix-huitième jour avant le jour de l'élection, à l'endroit désigné pour la revision de ladite liste dans l'avis qu'il a affiché, conformément à la *règle* (*3*) de la présente Annexe, l'énumérateur, étant pleinement convaincu, d'après les représentations à

lui faites par une personne digne de foi, que la liste préliminaire dressée par lui dans le cahier-index doit être modifiée, tel que ci-après mentionné, doit

a) Ajouter à cette liste dans le cahier-index le nom de toute personne habile à voter dans son arrondissement de votation à l'élection en cours, mais dont le nom a été omis de la liste préliminaire; ou

b) Retrancher de cette liste dans le cahier-index le nom de toute personne inhabile à voter dans son arrondissement de votation; ou

c) Corriger dans le cahier-index toute inscription inexacte relativement au nom, à l'adresse ou à l'occupation d'une personne quelconque dont le nom figure régulièrement sur ladite liste.»

«*Règle (20).* Dès l'accomplissement des formalités précitées et au plus tard le vendredi dix-septième jour avant le jour de l'élection, l'énumérateur doit remettre ou transmettre à l'officier rapporteur le cahier index dûment certifié, suivant la formule n° 22, lequel certificat est imprimé sur la couverture extérieure à la fin dudit cahier-index, et tous autres documents en sa possession se rapportant à la revision de la liste électorale de son arrondissement de votation. L'énumérateur doit aussi remettre ou transmettre en même temps à l'officier rapporteur cinq copies certifiées du relevé des changements et additions mentionné à la *règle* précédente de la présente Annexe.»

11. Le paragraphe deux de l'article dix-huit de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

District électoral de Yukon-Mackenzie River.

«(2) Dans le district électoral de Yukon-Mackenzie River, les dispositions qui précèdent immédiatement sont réputées suffisamment observées, si, au moins six jours avant le jour fixé pour la présentation des candidats, l'officier rapporteur fait insérer cette proclamation dans un journal publié à Dawson et dans un journal, s'il en est, publié à White-Horse et à Yellowknife, et s'il envoie par la poste une copie de cette proclamation à ceux des maîtres de poste de son district électoral qui, à son avis et d'après les connaissances qu'il a des conditions existantes, la recevront probablement au moins six jours francs avant le jour de la présentation.»

12. Est abrogé l'article dix-neuf de ladite loi et remplacé par le suivant:

Eligibilité des candidats.

«**19.** Sauf les dispositions contraires de la présente loi, toute personne, homme ou femme, qui est *a)* un sujet britannique, *b)* un électeur qualifié sous le régime de la présente loi et *c)* âgée de vingt et un ans révolus, peut être un canditat à une élection fédérale.»

13. Est abrogé l'alinéa *a)* du paragraphe deux de l'article vingt de ladite loi et remplacé par le suivant:

Ministres de la Couronne.

«*a)* Le membre du Conseil privé du Roi qui occupe la charge reconnue de premier ministre ou une personne occupant la charge de président du Conseil privé, de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, de ministre de la Justice, de ministre des Finances, de ministre des Mines et des ressources, de ministre des Travaux publics, de ministre des Postes, de ministre du Commerce, de secrétaire d'Etat du Canada, de ministre de la Défense nationale, de ministre de la Santé nationale et du bien-être social, de ministre du Revenu national, de ministre des Pêcheries, de ministre du Travail, de ministre des Transports, de ministre de l'Agriculture, de ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, de ministre des Affaires des anciens combattants, de solliciteur général, de secrétaire parlementaire ou de sous-secrétaire parlementaire, ou le titulaire de toute charge désormais créée, à remplir par un membre du Conseil privé du Roi au Canada et qui lui permet d'être ministre de la Couronne;»

14. (1) Est abrogé le p ragraphe trois de l'article vingt et un de ladite loi et remplacé par le suivant:

Jour des présentations.

«(3) Le jour de la clôture des présentations (dans la présente loi mentionné comme jour des présentations) doit être le lundi quatorzième jour avant le jour du scrutin dans chaque district électoral du Canada, à l'exception du district de Yukon-Mackenzie River, où le jour de la clôture des présentations doit être le lundi vingt-huitième jour avant le jour du scrutin.»

(2) Est de plus modifié ledit article vingt et un par l'addition, immédiatement après le paragraphe cinq, du paragraphe suivant:

Occupation du candidat.

«(5A) A moins d'une autorisation spéciale du directeur général des élections, l'occupation donnée par un candidat sur l'en-tête de son bulletin de présentation doit être énoncée brièvement et doit correspondre à l'occupation d'après laquelle ce candidat est connu à l'endroit de sa résidence ordinaire.»

(3) Est en outre modifié ledit article vingt et un par l'abrogation des paragraphes onze et treize et leur remplacement par les suivants, respectivement:

Dépôt transmis au contrôleur du Trésor.

«(11) L'officier rapporteur transmet au contrôleur du Trésor le plein montant de tout dépôt, immédiatement après l'avoir reçu.»

Traitement du dépôt.

«(13) La somme ainsi déposée par un candidat lui est restituée par le contrôleur du Trésor, s'il est élu ou s'il reçoit un nombre de votes au moins égal à la moitié du

nombre de votes donnés en faveur du candidat élu; sinon, excepté dans le cas ci-après prévu, elle appartient à Sa Majesté pour les usages publics du Canada.»

15. Le paragraphe deux de l'article vingt-cinq de ladite loi est modifié par l'abrogation des dix premières lignes et leur remplacement par ce qui suit:

L'officier rapporteur envoie par la poste avis aux maîtres de poste.

«(2) Dans les deux jours après avoir accordé le scrutin, l'officier rapporteur doit envoyer par la poste aux mêmes maîtres de poste à qui la proclamation, selon la formule n° 4, a été adressée (et dans le district électoral de Yukon-Mackenzie River, annoncer dans les mêmes journaux) des copies de l'avis de l'octroi d'un scrutin, suivant la formule n° 27, sous sa signature, en anglais et en français dans chaque district électoral des provinces de Québec et du Manitoba et en anglais seulement dans les autres district électoraux, indiquant»

16. Le paragraphe cinq de l'article vingt-six de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

Affichage de la liste des noms des sous-officiers rapporteurs.

«(5) Au moins trois jours avant le jour de l'élection, l'officier rapporteur doit afficher dans son bureau une liste des noms et adresse de tous les sous-officiers rapporteurs nommés pour agir dans le district électoral, indiquant le numéro de leur bureau de votation respectif, et doit permettre à toute personne intéressée d'avoir libre accès à cette liste, et lui fournir l'occasion voulue de l'inspecter, à toute heure raisonnable avant la clôture du scrutin le jour de l'élection.»

17. Sont abrogés les paragraphes deux et trois de l'article vingt-sept de ladite loi et remplacés par les suivants, respectivement:

Construction.

«(2) Chaque boîte du scrutin doit être faite de matière résistante, et il y est ménagé une ouverture étroite sur le dessus, pratiquée de manière que, durant les heures où le bureau de votation est ouvert, les bulletins de vote puissent y être introduits mais n'en puissent être retirés sans desceller ni ouvrir la boîte du scrutin. Chaque boîte du scrutin doit être munie d'une plaque à plomber, attachée en permanence, pour apposer les sceaux métalliques spéciaux prescrits par le Directeur général des élections à l'usage des officiers rapporteurs et des sous-officiers rapporteurs.

Fournies par le gardien.

«(3) Le fonctionnaire ayant charge d'un édifice fédéral, le maître de poste, le shérif, le régistrateur des titres ou toute autre personne désignée par le directeur général des élections, à la garde de qui les boîtes du scrutin ont été confiées après la dernière élection précédente, en conformité de l'article cinquante-trois de la présente loi, doit les remettre à l'officier rapporteur approprié chaque fois qu'une élection a été ordonnée dans son district électoral.»

18. Est abrogé le paragraphe premier de l'article vingt-huit de ladite loi et remplacé par le suivant:

Formule du bulletin de vote.

«**28.** (1) Tous les bulletins doivent être de la même description et aussi semblables que possible. Le bulletin de chaque électeur, appelé bulletin de vote en la présente loi, est un papier imprimé, sur lequel les noms, adresses et occupations des candidats, inscrits alphabétiquement suivant l'ordre de leurs noms de famille, sont, sous réserve des prescriptions suivantes du présent article, imprimés exactement comme ces noms, adresses et occupations sont portés sur l'en-tête des bulletins de présentation. Ce bulletin de vote a un talon et une souche avec ligne perforée entre le bulletin de vote et le talon et entre le talon et la souche, le tout suivant la formule n° 32.»

19. L'alinéa *d)* de l'article vingt-neuf de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

Dépôt frauduleux d'un papier dans une boîte du scrutin.

«*d)* frauduleusement dépose ou fait déposer, dans une boîte du scrutin, un papier autre que le bulletin de vote qu'autorise la présente loi;»

20. Est abrogé l'alinéa *e)* du paragraphe premier de l'article trente de ladite loi et remplacé par le suivant:

«*e)* Un exemplaire des instructions prescrites par le directeur général des élections, mentionné à l'alinéa *a)* du paragraphe premier de l'article treize de la présente loi;»

21. (1) Est modifié l'article trente-six de ladite loi par l'addition, immédiatement après le paragraphe premier, du paragraphe suivant:

Apposition d'initiales sur les bulletins de vote.

«(1A) Avant l'ouverture du scrutin, le jour de l'élection, le sous-officier rapporteur doit, au bureau de votation, bien en vue des personnes, parmi les candidats ou leurs agents, ou les électeurs représentant des candidats, qui sont présentes, apposer uniformément ses initiales dans l'espace réservé à cette fin sur le verso de chaque bulletin de vote que lui fournit l'officier rapporteur. Les initiales du sous-officier rapporteur doivent être apposées entièrement à l'aide d'une plume et de l'encre ou entièrement à l'aide d'un crayon à mine noire. Aux fins de cette apposition d'initiales, les bulletins de vote ne doivent pas être détachés des livrets dans lesquels ces bulletins sont reliés ou brochés conformément au paragraphe cinq de l'article vingt-huit de la présente loi.»

(2) Est abrogé le paragraphe deux dudit article trente-six et remplacé par le suivant:

Examen et scellage de la boîte du scrutin.

«(2) A l'heure fixée pour l'ouverture du scrutin, le sous-officier rapporteur doit, bien en vue des personnes, parmi les candidats ou leurs agents, ou les électeurs représentant des candidats, qui sont présentes, ouvrir la boîte du scrutin et s'assurer qu'elle ne renferme aucun bulletin de vote ni d'autres papiers ou matières; après quoi, la boîte doit être

dûment scellée au moyen d'un des sceaux métalliques spéciaux prescrits par le directeur général des élections à l'usage des sous-officiers rapporteurs. La boîte du scrutin doit alors être placée sur une table, bien en vue des personnes présentes, et elle doit y rester ainsi jusqu'à la fermeture du scrutin. »

22. Est abrogé le paragraphe premier de l'article trente-sept de ladite loi et remplacé par le suivant:

Qui peut voter et où il peut voter.

« **37.** (1) Sous réserve de la prestation de tout serment que la présente loi autorise à exiger d'elle, toute personne dont le nom figure sur une liste électorale officielle a la permission de voter au bureau de votation sur la liste électorale duquel son nom figure. Dans un arrondissement urbain, elle n'a pas le droit de voter si son nom n'y figure pas, à moins qu'elle n'ait obtenu un certificat de transfert, en conformité de l'article quarante-trois de la présente loi, et ne se conforme pleinement aux dispositions du paragraphe cinq dudit article, ou à moins qu'elle n'ait obtenu de l'officier rapporteur un certificat selon la formule n° 18, conformément au paragraphe quatorze de l'article dix-sept de la présente loi, ou un certificat selon la formule n° 18A, conformément au paragraphe 14A de l'article dix-sept de la présente loi, lequel certificat doit être remis au sous-officier rapporteur avant que l'électeur soit admis à voter. Dans un arrondissement rural, tout électeur qualifié peut voter subordonnément aux dispositions de l'article quarante-six de la présente loi, quoique son nom ne figure pas sur la liste officielle des électeurs pour l'arrondissement de votation où cet électeur réside ordinairement. »

Dans les arrondissements urbains, les listes sont «fermées ».

Listes «ouvertes » dans les arrondissements ruraux.

23. Est abrogé le paragraphe quatre de l'article quarante-trois de ladite loi et remplacé par le suivant:

Certificats de transfert au sous-officier rapporteur, au greffier du scrutin et au secrétaire d'élection.

« (4) L'officier rapporteur ou le secrétaire d'élection peut aussi délivrer un semblable certificat de transfert à toute personne dont le nom figure sur la liste électorale officielle et qui a été nommée pour agir en qualité de sous-officier rapporteur ou de greffier du scrutin à un bureau de votation du district électoral autre que celui où cette personne a droit de voter. L'officier rapporteur peut aussi délivrer un semblable certificat à son secrétaire d'élection, lorsque ce dernier réside ordinairement dans un arrondissement de votation autre que celui où est situé le bureau de l'officier rapporteur. »

24. Est abrogé l'alinéa *c)* du paragraphe premier de l'article quarante-quatre de ladite loi et remplacé par le suivant:

Communication d'un renseignement sur la manière dont on a voté.

« *c)* Jamais communiquer un renseignement sur la manière dont un bulletin de vote a été marqué en sa présence dans le bureau de votation; ni »

25. Est modifié l'article quarante-cinq de ladite loi par l'abrogation des paragraphes six et huit et leur remplacement par les paragraphes suivants, respectivement:

Inscription dans le cahier du scrutin.

«(6) En pareil cas, le greffier du scrutin doit inscrire dans le cahier du scrutin, en regard du nom de l'électeur,

a) Le fait qu'il a voté sur un second bulletin délivré sous le même nom:

b) Le fait de la demande et de la prestation du serment d'identité et de la demande ou de la prestation de tout autre serment; et

c) Les objections faites au nom d'un candidat et de quel candidat.»

Electeur aveugle; bulletin de vote marqué par un ami.

«(8) Le sous-officier rapporteur doit agir à l'égard d'un électeur aveugle de la même manière qu'à l'égard d'un électeur illettré ou autrement incapable, ou, à la demande d'un électeur aveugle qui a prêté le serment selon la formule n° 43 et est accompagné d'un ami, il doit permettre à cet ami d'accompagner l'électeur aveugle au compartiment de votation et de marquer le bulletin de vote de l'électeur aveugle. En pareil cas, le greffier du scrutin doit, en plus des autres prescriptions qu'établit la présente loi, inscrire le nom de l'ami de l'électeur aveugle dans la colonne des remarques du cahier du scrutin, en regard de l'inscription relative à cet électeur aveugle. Il n'est permis à aucune personne d'agir, comme susdit, à une élection quelconque, comme l'ami de plus d'un électeur aveugle.»

26. Est modifié l'article quarante-six de ladite loi par l'addition, immédiatement après le paragraphe trois, du paragraphe suivant:

Peine imposée à celui qui se porte garant illégalement.

«(4) Tout électeur qui répond d'une personne demandant à voter, sachant qu'elle est, pour un motif quelconque, inhabile à voter dans l'arrondissement de votation à l'élection en cours, est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi, punissable sur déclaration sommaire de culpabilité ainsi qu'il est prévu dans la présente loi.»

27. Sont abrogés les paragraphes un et trois de l'article quarante-sept de ladite loi et remplacés par les suivants, respectivement:

Heures consécutives pour voter.

«**47.** (1) Il doit être accordé à chaque employé, qui est un électeur qualifié, pendant que les bureaux de votation sont ouverts le jour du scrutin, lors d'une élection fédérale, trois heures consécutives aux fins de déposer son vote; et si les heures de son emploi ne permettent pas que soient prises ces trois heures consécutives, son employeur doit lui accorder tel temps supplémentaire pour voter qui peut être nécessaire pour assurer lesdites trois heures consécutives.

Nul employeur ne doit faire de déduction sur le salaire de cet électeur ni lui imposer de sanction ni en exiger par suite de son absence durant ces heures consécutives. Le temps supplémentaire pour voter, dont il est fait mention précédemment, doit être accordé selon qu'il convient à l'employeur.»

Peine.

«(3) Tout employeur qui, directement ou indirectement, refuse, ou par intimidation, influence indue ou de toute autre manière, empêche un électeur à son emploi d'obtenir des heures consécutives pour voter, tel qu'il est prévu au présent article, est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, de la manière y prescrite.»

28. (1) Est abrogé l'alinéa *d)* du paragraphe deux de l'article cinquante de ladite loi et remplacé par le suivant:

«*d)* Sur lesquels est écrit quelque mot ou est faite quelque marque qui peut faire reconnaître l'électeur; mais aucun bulletin de vote ne doit être rejeté parce qu'un sous-officier rapporteur y a écrit quelque mot ou numéro ou fait quelque marque.»

(2) Est abrogé le paragraphe neuf dudit article cinquante et remplacé par le suivant:

Documents à déposer dans la boîte du scrutin.

«(9) Le cahier du scrutin, les diverses enveloppes contenant les bulletins de vote non employés, gâtés, rejetés ou comptés en faveur de chaque candidat, chaque lot dans son enveloppe appropriée, l'enveloppe contenant la liste électorale officielle et les autres documents qui ont servi au scrutin sont alors mis dans la grande enveloppe fournie à cet effet, et cette enveloppe est alors scellée et déposée dans la boîte du scrutin avec (mais sans la contenir) l'enveloppe renfermant le relevé officiel du scrutin préparé pour l'officier rapporteur et mentionné au paragraphe qui précède. La boîte du scrutin, dûment scellée au moyen de l'un des sceaux métalliques spéciaux prescrits par le directeur général des élections à l'usage du sous-officier rapporteur, doit être immédiatement transmise, par poste recommandée, ou remise à l'officier rapporteur. Ce dernier peut nommer une ou plusieurs personnes pour recueillir les boîtes du scrutin d'un certain nombre de bureaux de votation, et ces personnes en remettant lesdites boîtes du scrutin à l'officier rapporteur, prêtent le serment suivant la formule n° 55.»

Scellage de la boîte du scrutin.

29. Est abrogé le paragraphe premier de l'article cinquante et un de ladite loi et remplacé par le suivant:

Garde des boîtes du scrutin en lieu sûr.

«**51.** (1) L'officier rapporteur, après avoir reçu chaque boîte du scrutin, doit prendre les précautions voulues pour la garder en lieu sûr et pour empêcher toute personne autre que lui-même et son secrétaire d'élection d'y avoir accès.

L'officier rapporteur doit examiner le sceau métallique spécial apposé à chaque boîte du scrutin par le sous-officier rapporteur, conformément au paragraphe neuf de l'article cinquante de la présente loi, et si ledit sceau n'est pas en bon état, l'officier rapporteur doit apposer son propre sceau métallique spécial prescrit par le Directeur général des élections. L'officier rapporteur doit signaler, dans la colonne appropriée du registre de l'officier rapporteur, la condition du sceau métallique spécial dont l'apposition est requise par le sous-officier rapporteur sur chaque boîte du scrutin.»

30. Est abrogé l'article cinquante-trois de ladite loi et remplacé par le suivant:

Garde des boîtes vides de scrutin.

«**53.** (1) Après la clôture de l'élection, l'officier rapporteur fait livrer les boîtes vides du scrutin employées dans cette élection à la garde du fonctionnaire ayant charge d'un édifice fédéral, s'il en est, à l'endroit où a eu lieu l'addition définitive des votes, ou, s'il n'y en a pas, à la garde du maître de poste de cet endroit, ou du shérif d'un comté ou d'un district, ou du régistrateur des titres d'un comté ou d'une division d'enregistrement, comprise ou en partie comprise dans le district électoral, ou de toute autre personne désignée par le directeur général des élections.

Récépissé.

(2) Dès que ces boîtes du scrutin lui ont été remises, le gardien délivre son reçu en la forme prescrite par le directeur général des élections et transmet ou délivre une copie de ce reçu à l'officier rapporteur.»

31. Est modifié l'article cinquante-cinq de ladite loi par l'abrogation des cinq premières lignes du paragraphe premier et leur remplacement par ce qui suit:

Si le juge n'agit pas.

«**55.** (1) Sauf dans le district électoral de Yukon-Mackenzie River, lorsqu'il y a eu omission, négligence ou refus du juge de se conformer aux dispositions précédentes relativement au recomptage ou d'y procéder, la partie lésée peut, dans les huit jours suivants, présenter une requête.»

32. Est abrogé le paragraphe cinq de l'article cinquante-six de ladite loi et remplacé par le suivant:

Avis du rapport dans la *Gazette du Canada*.

«(5) Le directeur général des élections, en recevant le rapport de l'élection d'un député à la Chambre des Communes, doit l'inscrire dans un livre qu'il tient à cet effet, dans l'ordre qu'il l'a reçu, et, immédiatement après, donner avis, dans l'édition ordinaire ou une édition spéciale de la *Gazette du Canada*, suivant l'ordre de réception, du nom du candidat ainsi élu. Il doit aussi transmettre au contrôleur du Trésor un relevé certifié du nombre de votes donnés à chaque candidat dans tout district électoral, et quand le contrôleur du Trésor s'est convaincu que, conformément au

Relevé au contrôleur du Trésor.

Remise du dépôt.

paragraphe treize de l'article vingt et un de la présente loi, un candidat a droit au remboursement de son dépôt, le contrôleur du Trésor doit en conséquence lui en faire remise.»

33. Sont abrogés les paragraphes trois, quatre et cinq de l'article soixante de ladite loi et remplacés par les suivants:

Mode de paiement des honoraires et dépenses.

«(3) Ces honoraires, frais, allocations et dépenses doivent être payés à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé du Canada, et ils doivent être distribués comme suit:

Par mandats spéciaux en certains cas.

a) Dans les bureaux de votation autres que les bureaux provisoires de votation, les honoraires ou allocations fixés par le tarif des honoraires établis conformément au paragraphe premier du présent article pour les services personnels des sous-officiers rapporteurs et des greffiers du scrutin, et pour le loyer des bureaux de votation, doivent, à l'exception du district électoral de Yukon-Mackenzie River, être payés directement à chaque réclamant par des mandats spéciaux tirés sur le contrôleur du Trésor et finalement émis par l'officier rapporteur de chaque district électoral. Les mandats spéciaux en blanc nécessaires doivent être fournis à chaque officier rapporteur par le directeur général des élections. Ces mandats doivent porter la signature imprimée du directeur général des élections, et lorsqu'ils sont contresignés par l'officier rapporteur approprié, ils sont négociables sans frais à toute banque à charte du Canada. Dès que l'addition définitive des votes est terminée, chaque officier rapporteur doit remplir les espaces nécessaires sur les mandats, y apposer sa signature et les expédier par la poste aux sous-officiers rapporteurs, greffiers du scrutin et locateurs des bureaux de votation qui y ont droit;

Chèques distincts en d'autres cas.

b) Toutes réclamations relatives à la conduite d'une élection, faites par d'autres officiers d'élection, y compris l'officier rapporteur, le secrétaire d'élection, les énumérateurs, officiers reviseurs, officiers de bureaux provisoires de votation et constables, et les diverses autres réclamations, doivent être acquittées par chèques distincts émis par le bureau du contrôleur du Trésor, à Ottawa, et expédiés directement à chaque personne qui y a droit;

Mode de paiement dans Yukon-Mackenzie River.

c) Dans le district électoral de Yukon-Mackenzie River, les honoraires des sous-officiers rapporteurs, greffiers du scrutin et locateurs des bureaux de votation, doivent être payés au moyen de chèques distincts émis par le bureau du contrôleur du Trésor.

Certificat de l'officier rapporteur.

«(4) L'officier rapporteur doit attester tous les comptes soumis par lui, pour paiement, au directeur général des élections, et il doit accepter la responsabilité de leur exactitude.

Responsabilités de l'officier rapporteur.

«(5) L'officier rapporteur doit apporter un soin particulier à l'attestation des comptes d'énumérateurs. Un énumérateur qui, volontairement et sans excuse raisonnable, omet de la liste électorale qu'il a dressée (personnellement ou conjointement avec un autre énumérateur) une personne qui a droit à l'inscription de son nom, ou qui inscrit sur ladite liste le nom d'une personne qui n'est pas habile à voter dans son arrondissement de votation, est déchu de son droit au paiement de ses services et dépenses. En tous pareils cas, l'officier rapporteur ne doit pas certifier le compte de l'énumérateur concerné, mais l'expédier non certifié au directeur général des élections, accompagné d'un rapport spécial énonçant les faits pertinents. Le contrôleur du Trésor ne doit acquitter le compte d'un énumérateur urbain quelconque que si la revision des listes est terminée.»

34. Est abrogé le paragraphe un de l'article soixante et un de ladite loi et remplacé par le suivant:

Taxation des comptes.

«**61.** (1) Le directeur général des élections doit, en conformité du tarif des honoraires établi aux termes du paragraphe premier de l'article soixante de la présente loi, taxer tous les comptes relatifs à la conduite d'une élection et doit transmettre immédiatement ces comptes au contrôleur du Trésor.»

35. Est modifié l'article soixante-trois de ladite loi par l'abrogation des sept premières lignes du paragraphe premier et leur remplacement par ce qui suit:

Rapport des dépenses d'élection par l'agent officiel.

«**63.** (1) Dans les deux mois qui suivent la déclaration définitive d'élection du candidat élu, l'agent officiel de chaque candidat doit transmettre à l'officier rapporteur un rapport véridique dûment signé, et rédigé, autant que possible suivant la formule n° 57. Ce document, mentionné en la présente loi comme un rapport concernant les dépenses d'élection, doit contenir, au sujet de ce candidat, les états détaillés.»

36. Est abrogé le paragraphe six de l'article soixante-dix de ladite loi et remplacé par le suivant:

Pouvoirs d'un commissaire en vertu de la *Loi des enquêtes*.

«(6) Pour les fins de toute enquête prévue par les dispositions du présent article, le directeur général des élections, ou toute personne qu'il nomme dans le but de diriger cette enquête, possède les pouvoirs d'un commissaire, définis à la Partie II de la *Loi des enquêtes*, et tous frais qu'entraînent la tenue d'une enquête visée au présent article et les procédures que le directeur général des élections a, de ce chef, aidé à intenter ou qu'il a fait intenter, sont payables par le con-

trôleur du Trésor, sur le certificat du directeur général des élections, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé du Canada.»

37. Est abrogé l'article quatre-vingt-quinze de ladite loi et remplacé par le suivant:

Privilège de voter aux bureaux provisoires de votation.

«**95.** Le privilège de voter à un bureau provisoire de votation doit s'étendre et s'étendre seulement

a) Aux personnes employées comme voyageurs de commerce, tels qu'ils sont définis au paragraphe quatre de l'article deux de la présente loi, aux personnes qui sont employées comme pêcheurs, tels que les définit le paragraphe 12A de l'article deux de la présente loi, et aux personnes employées sur les chemins de fer, navires, aéronefs ou autres moyens ou modes de transport (qu'elles y soient ou non employées par les propriétaires ou gérants) et à l'une quelconque de ces personnes, mais seulement si, à cause de la nature de son emploi et au cours dudit emploi, elle est nécessairement absente de temps à autre de l'endroit de sa résidence ordinaire, et si elle a raison de croire que le jour du scrutin, à l'élection en cours, elle sera absente de l'arrondissement de votation sur la liste électorale duquel son nom figure, et que vraisemblablement elle sera incapable d'y voter ce jour-là; et

b) Aux personnes qui sont membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, ou à l'une quelconque de ces personnes, mais seulement si, à cause de l'exécution des fonctions ou de l'entraînement dans ladite gendarmerie, elle a raison de croire que le jour du scrutin, à l'élection en cours, elle sera nécessairement absente de l'arrondissement de votation sur la liste électorale duquel son nom figure, et que vraisemblablement elle sera incapable d'y voter ce jour-là.»

38. Sont abrogés les paragraphes un, deux et trois de l'article quatre-vingt-dix-sept de ladite loi et remplacés par les suivants:

Examen et scellage de la boîte du scrutin.

«**97.** (1) Lors de l'ouverture du bureau provisoire de votation à deux heures de l'après-midi le premier jour de votation, le sous-officier rapporteur doit, bien en vue des personnes, parmi les candidats ou leurs agents, ou les électeurs représentant des candidats, qui sont présentes, ouvrir la boîte du scrutin et s'assurer qu'elle ne renferme aucun bulletin de vote ni d'autres papiers ou matières; après quoi, la boîte du scrutin doit être dûment scellée au moyen de l'un des sceaux métalliques spéciaux prescrits par le directeur général des élections à l'usage des sous-officiers rapporteurs. La boîte du scrutin est alors placée sur une table, bien en vue de toutes les personnes présentes, et elle doit y demeurer ainsi jusqu'à la fermeture du bureau provisoire ce jour-là.

Réouverture du bureau provisoire.

(2) Lors de la réouverture du bureau provisoire, à deux heures de l'après-midi les deuxième et troisième jours de votation, la boîte du scrutin est descellée et ouverte par le sous-officier rapporteur, bien en vue des personnes, parmi les candidats ou leurs agents, ou les électeurs représentant des candidats, qui sont présentes, et l'enveloppe spéciale contenant les bulletins de vote non employés en est extraite et décachetée. L'enveloppe spéciale ou les enveloppes spéciales contenant les bulletins de vote déposés le ou les jours précédents doivent, sans être décachetées, rester dans la boîte du scrutin. Celle-ci doit alors être scellée et placée sur une table de la manière prescrite au paragraphe premier du présent article.

Mesures prises chaque jour de votation à la fermeture du bureau provisoire.

(3) Lors de la fermeture du bureau provisoire, à dix heures du soir chaque jour de votation, le sous-officier rapporteur doit, bien en vue des personnes, parmi les candidats ou leurs agents, ou les électeurs représentant des candidats, qui sont présentes,

a) Desceller et ouvrir la boîte du scrutin;

b) Verser les bulletins de vote déposés ce même jour (de manière à ne pas révéler pour qui un électeur a voté) dans une enveloppe spéciale fournie à cette fin;

c) Sceller cette enveloppe;

d) Compter les bulletins de vote non employés et les certificats suivant la formule n° 62, qui ont jusqu'alors été présentés;

e) Mettre les bulletins de vote non employés et les certificats suivant la formule n° 62 dans une autre enveloppe spéciale fournie à cette fin;

f) Inscrire sur cette enveloppe le nombre de ces bulletins non employés et de ces certificats suivant la formule n° 62; et

g) Sceller ladite enveloppe.

Apposition des signatures et du sceau.

Le sous-officier rapporteur et les personnes, parmi les candidats ou leurs agents, ou les électeurs représentant des candidats, qui sont présentes, doivent apposer leurs signatures sur les sceaux de papier gommé apposés aux deux enveloppes spéciales susmentionnées, avant que ces enveloppes soient déposées dans la boîte du scrutin. Celle-ci doit alors être scellée de la manière prescrite au paragraphe premier du présent article.

Garde de la boîte du scrutin.

(4) Dans les intervalles entre les heures de votation au bureau provisoire et jusqu'à six heures du soir la date fixée comme jour ordinaire de l'élection, la boîte du scrutin doit demeurer en la garde du sous-officier rapporteur et scellée de la manière prescrite au paragraphe premier du présent article, et les personnes, parmi les candidats ou leurs agents, ou les électeurs représentant des candidats, qui sont présentes à la fermeture du bureau provisoire chacun des trois jours de votation peuvent, si elles le désirent, prendre note du numéro de série estampé sur le sceau métallique

spécial employé pour sceller la boîte du scrutin ainsi qu'il est prescrit aux présentes, et peuvent encore prendre note de ce numéro de série à la réouverture du bureau provisoire les deuxième et troisième jours de votation et au dépouillement des votes le jour ordinaire de l'élection.

39. Est en outre modifiée ladite loi par l'insertion de l'article suivant, immédiatement après l'article cent deux:

Lorsque des bureaux de votation sont situés dans deux fuseaux horaires.

«**102A.** En un district électoral situé dans deux fuseaux différents d'heure normale, les heures du jour pour chaque opération prescrite par la présente loi, sont fixées par l'officier rapporteur, avec l'approbation du directeur général des élections, et ces heures, après qu'un avis à cet effet a été publié dans la proclamation selon la formule n° 4, doivent être uniformes dans tout le district électoral.»

40. Est abrogé le paragraphe premier de l'article cent quatre de ladite loi et remplacé par le suivant:

Serments: par qui ils sont déférés.

«**104.** (1) Lorsque la présente loi autorise ou prescrit la prestation d'un serment ou la réception d'une affirmation, d'un affidavit ou d'une déclaration statutaire, le serment peut être déféré ou l'affirmation, y compris l'affidavit ou la déclaration statutaire, reçue par la personne expressément tenue par la présente loi de faire prêter ce serment ou de recevoir cette affirmation, affidavit ou déclaration statutaire, et, si aucune personne en particulier n'est requise de le déférer, alors par le juge de n'importe quel tribunal, l'officier rapporteur, le secrétaire d'élection, un maître de poste, un officier reviseur, un sous-officier rapporteur, un greffier du scrutin, un notaire public, un magistrat, un juge de paix ou un commissaire chargé de recevoir les affidavits dans la province.»

La publication prématurée du résultat du scrutin est interdite.

41. Est abrogé l'article cent sept de ladite loi et remplacé par le suivant:

«**107.** Nulle personne, compagnie ou corporation ne doit dans une province, avant l'heure de fermeture des bureaux de votation dans cette province, publier le résultat ou supposé résultat du scrutin d'un district électoral quelconque au Canada, que cette publication soit par émission radiophonique ou par voie d'un journal, gazette, affiche, panneau-réclame, circulaire ou de toute autre manière. Quiconque enfreint les dispositions du présent article (et, dans le cas d'une compagnie ou corporation, toute personne responsable de cette infraction) est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi.»

42. Ladite loi est de plus modifiée par l'insertion de la rubrique et de l'article suivants, immédiatement après l'article cent huit.

«Listes électorales pour des élections partielles ordonnées plus de six mois après une élection générale.

Procédure spéciale prévue.

108A. (1) Lorsqu'un bref ordonnant une élection partielle dans un district électoral est émis plus de six mois après la date fixée comme jour du scrutin à l'élection générale précédente, la procédure à suivre pour la confection, la revision, etc., des listes électorales devant servir à cette élection partielle est la même que celle qui est prévue dans la présente loi, sauf à l'égard des détails suivants:

a) L'énumération des électeurs dans les arrondissements urbains et ruraux doit commencer le lundi trente-cinquième jour avant le jour du scrutin et être complétée le jeudi trente-deuxième jour avant le jour du scrutin;

b) Les jours de séances, pour la revision des listes électorales des arrondissements urbains, seront les jeudi, vendredi et samedi, onzième, dixième et neuvième jours avant le jour du scrutin;

c) Les listes électorales des arrondissements urbains ne doivent pas être réimprimées après que l'officier reviseur les a revisées; et

d) La liste électorale officielle d'un arrondissement urbain doit consister dans la liste préliminaire des électeurs dressée et imprimée conformément à la présente loi, avec une copie du relevé des changements et additions attestée par l'officier reviseur ou l'officier rapporteur.

Loi modifiée dans la codification.

(2) Le directeur général des élections doit, d'une manière compatible avec les dispositions du paragraphe premier du présent article, apporter les changements jugés nécessaires dans la codification de la présente loi qui doit servir à toute élection partielle mentionnée aux présentes.»

43. Ladite loi est de plus modifiée en insérant la rubrique et l'article suivants immédiatement après l'article cent neuf:

«Vote par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants à une élection générale.

Electeurs en service de défense et électeurs anciens combattants votant à une élection générale.

109A. (1) Le droit de vote des électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants à une élection générale et la procédure à suivre pour la prise, la réception, le classement et le comptage des votes déposés par ces électeurs doivent être tels qu'ils sont énoncés dans les *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, ajoutés comme Troisième Annexe à la présente loi.

Prénoms et nom de famille des candidats télégraphiés au directeur général des élections.

(2) Immédiatement après trois heures de l'après-midi, le jour des présentations à une élection générale, l'officier rapporteur de chaque district électoral doit communiquer, par télégramme, au directeur général des élections, les prénoms et noms de famille, comme ils figurent sur l'en-tête des bulletins de présentation, de tous les candidats présentés officiellement dans son dictrict électoral.

Date la plus rapprochée pour l'addition définitive des votes.

(3) Pour les fins d'une élection générale, le jour où l'officier rapporteur de chaque district électoral doit additionner le nombre des votes déposés pour les divers candidats ne doit pas être plus tôt que le lundi, septième jour après le jour du scrutin.

Résultats du vote des électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants ajoutés au vote des civils.

(4) Le directeur général des élections doit, au plus tard, le samedi suivant le jour du scrutin à une élection générale, faire connaître, par télégramme, à l'officier rapporteur de chaque district électoral le nombre total des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants, dans chaque territoire de votation, pour chaque candidat dans son district électoral, suivant la procédure établie par les *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense,* ajoutés comme Troisième Annexe à la présente loi. L'officier rapporteur doit alors inscrire sur ses feuilles de récapitulation le nombre total des votes déposés pour ces candidats et il doit considérer cette communication télégraphique comme un relevé officiel du scrutin transmis par un sous-officier rapporteur.

Ajournement de l'addition définitive des votes.

(5) Si le résultat du vote pris suivant la procédure énoncée aux *Réglements électoraux concernant le service canadien de défense,* ajoutés comme Troisième Annexe à la présente loi, à une élection générale, n'a pas été communiqué à l'officier rapporteur par le directeur général des élections à la date fixée pour l'addition définitive des votes, l'officier rapporteur doit ajourner cette addition définitive à un jour et à une heure ultérieure. »

44. Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion de l'article suivant, immédiatement après l'article cent dix:

Un bref d'élection partielle tardive est réputé annulé et retiré.

« **110A.** Nonobstant toute disposition de la présente ou de quelque autre loi, lorsqu'il a été émis un bref ordonnant la tenue d'une élection partielle à une date subséquente au dernier jour où le Parlement existant peut être dissous, ainsi que le prévoit l'article cinquante de *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867,* ce bref, après que le directeur général des élections a publié un avis à cet effet dans la *Gazette du Canada*, est censé avoir été annulé et retiré. »

45. (1) Sont abrogées les formules n°s 7, 12, 13, 14, 16, 18, 24, 32-*recto*, 34, 37, 38, 41, 45 et 46 de la Première Annexe de ladite loi et remplacées respectivement par les suivantes:

«FORMULE N° 7

(Art. 17, Annexe A, Règle 7)

District électoral d...

Cité (ou ville) d...

Arrondissement urbain n°...

AVIS DES ÉNUMÉRATEURS À L'ÉLECTEUR.

Avis est par les présentes donné que les énumérateurs soussignés de l'arrondissement urbain susmentionné inséreront dans leur liste préliminaire des électeurs, maintenant en voie de préparation pour usage à l'élection fédérale en cours, une inscription comme celle consignée ci-après. Avis est de plus donné que, si une inscription faite dans le présent avis ou dans la liste préliminaire des électeurs est sous quelque rapport inexacte, cette liste peut être corrigée sur demande à l'officier reviseur, à l'endroit et aux heures dont avis sera donné en temps utile par l'officier rapporteur du district électoral susmentionné.

Nom de l'électeur...
(Nom de famille en premier lieu)

Occupation...

Adresse postale...

....
(Enumérateur)

....
(Enumérateur)

REMARQUE.—Le présent avis doit être conservé jusqu'après le jour du scrutin à l'élection en cours.

«FORMULE N° 12

AVIS DE REVISION

(Art. 17, Annexe A, Règle 23)

District électoral d...

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que les séances de revision des listes préliminaires des électeurs des arrondissements urbains compris dans le district électoral susmentionné, auront lieu chacun des trois jours suivants, savoir: jeudi, vendredi et samedi les ...., ...et................ jours de................19...., alors que les listes préliminaires des *(Insérer les dates des 18e, 17e, et 16e jours avant le jour de l'élection)* électeurs des arrondissements urbains compris dans chacun des districts de revision suivants seront revisées par les officiers reviseurs ci-dessous mentionnés, aux endroits spécifiés plus bas:

CITÉ (OU VILLE) D.....................

POUR LE DISTRICT DE REVISION N° 1, comprenant les arrondissements urbains nos....................du district électoral susmentionné, inclus dans une zone décrite comme suit: *(Insérer la description de la zone comprise dans le district de revision)*, les séances de revision auront lieu à *(Insérer l'emplacement exact du bureau de revision)* devant *(Insérer au long le nom de l'officier reviseur)* qui a été nommé officier reviseur et dont l'adresse postale ordinaire est *(Insérer l'adresse de l'officier reviseur)*, où il peut être trouvé entre les heures de........... et de................de l'après-midi, les lundi, mardi et mercredi, les........,........et................jours de................ ....19.... *(Insérer les dates des trois jours précédant immédiatement les séances de revision)* pour compléter les affidavits d'opposition selon la formule n° 13 de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée.

(Procéder comme ci-dessus pour tout autre district de revision).

DE PLUS, AVIS EST DONNÉ que durant les trois jours précédant immédiatement le premier jour fixé pour les séances de revision susdites, tout électeur habile à voter dans l'un des districts de revision susmentionnés, peut, devant l'officier reviseur de ce district de revision, faire un affidavit contestant l'habilité à voter de toute autre personne dont le nom figure sur la liste préliminaire des électeurs de l'un des arrondissements urbains compris dans ce district de revision.

Qu'à l'une quelconque des séances de revision susdites, l'officier reviseur statuera sur les catégories suivantes de demandes et d'opposition:

a) Les demandes personnelles d'inscription faites verbalement par des électeurs dont les noms ont été omis des listes préliminaires, en conformité de la Règle (32) de l'Annexe A de l'article dix-sept de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée;

b) Les demandes faites sous serment par des agents suivant les formules 15 et 16 de ladite loi pour le compte de personnes qui réclament le droit à l'inclusion de leurs noms dans les listes électorales officielles, en conformité de la Règle (33) de l'Annexe A de l'article dix-sept de ladite loi;

c) Les demandes verbales pour la correction de noms d'électeurs ou de détails qui les concernent figurant sur les listes préliminaires, faites en conformité de la Règle (35) de l'Annexe A de l'article dix-sept de ladite loi; et

d) Les oppositions faites au moyen d'affidavits, suivant la formule n° 13 de ladite loi, au maintien de noms sur les listes preliminaires, au sujet desquelles l'officier reviseur a donné avis, suivant la formule n° 14 de ladite loi, aux personnes intéressées, en conformité de la Règle (28) de l'Annexe A de l'article dix-sept de ladite loi.

QUE chacune des séances de revision s'ouvrira à dix heures du matin et se continuera pendant au moins une heure et pendant le temps qui peut être nécessaire par la suite pour expédier les affaires en état.

QUE, de plus, les susdits jeudi, vendredi et samedi fixés pour les séances de revision, chaque officier reviseur siégera continûment à son bureau de revision, de sept heures à dix heures du soir chacun de ces trois jours.

ET QUE les listes préliminaires des électeurs dressées par les énumérateurs urbains, à reviser comme susdit, pourront être examinées, pendant des heures raisonnables, à mon bureau situé à *(Insérer l'emplacement du bureau de l'officier rapporteur)*.

Donné sous mon seing à.............., ce..................

jour d..................................19....

(Imprimer le nom de l'officier rapporteur)

Officier rapporteur du district électoral d......................

«FORMULE N° 13

AFFIDAVIT D'OPPOSITION

(Art. 17, Annexe A, Règle 28)

District électoral d...

District de revision n°...

Je, soussigné,..................................dont l'adresse est.....................................et dont l'occupation est............................, jure (*ou* affirme solennellement):

1. Que je suis la personne décrite sur la liste préliminaire des électeurs de l'arrondissement urbain n°......................, dressée pour l'élection en cours, compris dans le district de revision précité, et que mon adresse et mon occupation sont énoncées ci-dessus telles qu'elles figurent sur ladite liste préliminaire.

2. Que le nom de *(mentionner le nom comme sur la liste préliminaire)* dont l'adresse est *(mentionner l'adresse comme sur la liste préliminaire)*, et dont l'occupation est *(mentionner l'occupation comme sur la liste préliminaire)*, a été inscrit sur la liste préliminaire des électeurs de l'arrondissement urbain n°......................, compris dans ledit district de revision, dressée pour l'élection en cours.

3. Que je ne connais pas d'autre adresse où ladite personne puisse se trouver plus probablement que celle ainsi indiquée dans la liste préliminaire des électeurs, sauf *(indiquer l'autre adresse ou une meilleure, s'il en est une connue)*.

4. Et que j'ai raisonnablement lieu de croire et que je crois véritablement que le nom, l'adresse et l'occupation qui figurent à l'alinéa deux du présent affidavit, ne devraient pas figurer sur ladite liste préliminaire des électeurs, vu que la personne décrite par ladite inscription *(insérer l'un des motifs de l'inhabilité à voter, tel qu'il est indiqué ci-après)*.

Assermenté (*ou* affirmé solennellement) devant moi à.............
....
ce..........................jour
d ....19...

....
(Signature du déposant)

....
(Officier reviseur du district de revision n°......................)

Motifs d'inhabilité à voter qui peuvent être énoncés dans le paragraphe quatre de l'affidavit d'opposition suivant la formule n° 13.

(1) «Est décédée.»

(2) «Est inconnue.»

(3) «N'est pas habile à voter parce qu'elle n'a pas vingt et un ans révolus ou qu'elle n'atteindra pas cet âge le ou avant le jour du scrutin à l'élection en cours.»

(4) «N'est pas habile à voter parce qu'elle n'est pas citoyen canadien ni sujet britannique de naissance ou par naturalisation.»

(5) «N'est pas habile à voter parce qu'elle n'a pas résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement le jour du scrutin à l'élection en cours.»

(6) «N'est pas habile à voter parce qu'elle ne résidait pas ordinairement dans ce district électoral le .... jour de .... 19....
(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours).

(7) «N'est pas habile à voter parce qu'elle est» *(Mentionner toute autre catégorie de personnes inhabiles à voter, dont fait partie la personne visée par l'opposition, selon les prescriptions des articles quatorze, quinze et seize de la Loi des élections fédérales, 1938, modifiée.)*

(8) «A ma connaissance, a été inscrite sur la liste des électeurs dressée en vue de l'élection en cours pour l'arrondissement de votation n°..............de ce district électoral dans lequel elle réside ordinairement.»

«FORMULE N° 14

AVIS À LA PERSONNE VISÉE PAR L'OPPOSITION

(Art. 17, Annexe A, Règle 28)

District électoral d......................

District de revision n°...........

A (*mentionner les nom, adresse et occupation de la personne visée par l'opposition, tels qu'ils figurent sur la liste préliminaire des électeurs, envoyer aussi une copie de l'avis et de l'affidavit à une autre adresse, s'il en est, indiquée dans le paragraphe trois de l'affidavit d'opposition selon la formule n° 13*).

Avis vous est donné que l'affidavit d'opposition, ci-joint, au maintien de votre nom sur la liste préliminaire des électeurs pour l'un des arrondissements urbains compris dans le district de revision susdit, a été souscrit devant moi et qu'il sera statué sur cet affidavit d'opposition pendant les séances de revision qui se tiendront au numéro........ de la rue...........en la cité (ou ville) d...........les.........., et.................jours de d.................19..., où je me tiendrai de dix heures jusqu'à onze heures du matin et aussi de sept heures jusqu'à dix heures du soir chacun de ces trois jours.

Et que vous pouvez vous présenter devant moi, en personne ou par un représentant, durant l'une des séances de revision susdites et établir votre droit, s'il en est, de faire maintenir votre nom sur ladite liste préliminaire.

Le présent avis est donné conformément à la Règle 28 de l'Annexe A de l'article dix-sept de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée.

Daté à................ce...........jour d...........19....

....
(Officier reviseur du district de revision n°......)

«FORMULE N° 16

DEMANDE D'INSCRIPTION PAR UN ÉLECTEUR
(Art. 17, Annexe A, Règle 33)

(A présenter à l'officier reviseur par l'agent d'un électeur)

District électoral d...
Arrondissement urbain n°.................
Nom du requérant...
(En lettres majuscules, avec le nom de famille en premier lieu)

....
(Adresse)

....
(Occupation)

Je demande par les présentes, à la revision des listes électorales actuellement en cours, l'inscription de mon nom comme électeur dans l'arrondissement urbain susmentionné.

J'ai vingt et un ans révolus, ou j'aurai atteint cet âge le ou avant le jour du scrutin à l'élection en cours.

Je suis citoyen canadien ou sujet britannique de naissance ou par naturalisation.

J'ai résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement le jour du scrutin à l'élection en cours, et je résidais ordinairement dans l'arrondissement urbain susmentionné le............jour d..................19.... *(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours);* (et, à une élection partielle, j'ai continué de résider ordinairement dans ce district électoral jusqu'à ce jour).

Au mieux de ma connaissance et croyance, je ne suis pas inhabile à voter dans l'arrondissement urbain susmentionné à l'élection en cours, selon quelque disposition de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée.

Datée à........................., ce....................
jour d.........................19....

....
(Signature du requérant)

DEMANDE ALTERNATIVE À FAIRE SOUS SERMENT PAR UN PARENT OU PATRON, LORSQUE L'ÉLECTEUR EST ABSENT DE L'ENDROIT DE SA RÉSIDENCE ORDINAIRE.

(A présenter à l'officier reviseur par l'agent d'un électeur)

District électoral d...
Arrondissement urbain n°..............

Je, soussigné,...................., d.....................
(Insérer le nom du parent ou patron) *(Adresse)*
...., jure (*ou* affirme
(Occupation)
solennellement):

1. Que je demande par les présentes l'inscription du nom de
................................, d..........................
(En lettres majuscules, avec le nom de famille en premier lieu) *(Adresse)*
....
(Occupation)
sur la liste électorale de l'arrondissement urbain susmentionné, à la revision, actuellement en cours, des listes électorales.

2. Que ledit..
(Nom de la personne pour qui la demande est présentée)

a) A vingt et un ans révolus, ou aura atteint cet âge le ou avant le jour du scrutin à l'élection en cours;

b) Est citoyen canadien ou sujet britannique de naissance ou par naturalisation;

c) A résidé ordinairement au Canada pendant les douze mois qui ont précédé immédiatement le jour du scrutin à l'élection en cours, et résidait ordinairement dans l'arrondissement urbain susmentionné le................jour d...................., 19....*(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours);* (et, à une élection partielle, a continué de résider ordinairement dans ce district électoral jusqu'à ce jour).

3. Que ledit..
(Nom de la personne pour qui la demande est présentée)
est en ce moment temporairement absent de l'endroit de sa résidence ordinaire, et qu'au mieux de ma connaissance et croyance, il n'est pas inhabile à voter dans l'arrondissement urbain susmentionné à l'élection en cours, selon quelque disposition de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée.

4. Et que je suis {un parent ou allié / ou le patron} dudit....................
....

Assermenté (*ou* affirmé solennellement) devant moi,
à................................,
ce.............. jour d............
19............
....
Officier reviseur (ou selon le cas)

....
(Signature du parent ou patron)

«FORMULE N° 18

CERTIFICAT À DÉLIVRER PAR L'OFFICIER RAPPORTEUR À UN ÉLECTEUR DÛMENT INSCRIT PAR LES ÉNUMÉRATEURS ET DONT LE NOM A ÉTÉ, PAR INADVERTANCE, OMIS DE LA LISTE ÉLECTORALE OFFICIELLE D'UN ARRONDISSEMENT URBAIN

(Art. 17 (14))

District électoral d...

Arrondissement urbain n°...

Les présentes certifient qu'une copie au carbone de l'avis selon la formule n° 7 de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, figurant dans les registres d'énumérateurs actuellement en ma possession,

démontre que cet avis a été dûment émis à.........................,
(Insérer le nom)

..............................., ...,
(Insérer l'adresse) *(Insérer l'occupation)*

informant cette personne que son nom serait inclus dans la liste préliminaire des électeurs de l'arrondissement urbain susmentionné, et qu'il apparaît maintenant que son nom a été subséquemment omis, par inadvertance, de la liste électorale officielle dudit arrondissement urbain.

Les présentes certifient en outre que, conformément au paragraphe quatorze de l'article dix-sept de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, la liste électorale officielle de l'arrondissement urbain précité est censée avoir été modifiée de manière à contenir le nom de l'électeur susmentionné, et qu'en conséquence, il est habile à voter à l'élection en cours au bureau de votation n°...........................établi pour l'arrondissement urbain ci-dessus mentionné.

Donné sous mon seing à.............., ce....................

jour d...19....

....
(Officier rapporteur)

«FORMULE N° 24

BULLETIN DE PRÉSENTATION

(Art. 21 (5)

Nous, soussignés, électeurs du district électoral d...............

....,
nommons par les présentes *(Indiquer ici les nom, prénoms, avec le nom de famille en premier lieu, résidence et occupation de la personne mise en présentation)* comme candidat à l'élection qui doit prochainement avoir lieu d'un député pour représenter ledit district électoral à la Chambre des Communes du Canada.

Signature du témoin	Adresse du témoin	Occupation du témoin	Signatures des électeurs	Adresses des électeurs	Occupations des électeurs
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....

Plusieurs signatures d'électeurs peuvent être mises entre crochets et un témoin ne signe qu'une fois en regard du crochet pour l'attestation de toutes les signatures dont il est témoin.

Je, ledit..,
(Nom de la personne mise en présentation)
mis en présentation dans le bulletin précité, consens par les présentes à cette présentation, et désigne comme mon adresse pour la signification des pièces et documents en vertu de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, et en vertu de la *Loi des élections fédérales contestées:*

....
(Insérer l'adresse)

Conformément à l'article soixante-deux de la *Loi des élections fédérales, 1938,* modifiée, je nomme et constitue par les présentes

....

dont l'adresse est..

et dont l'occupation est..
comme mon agent officiel â l'élection en cours.

Donné sous mon seing à..

ce...............jour d...............19....

Signé par ledit candidat en la présence de

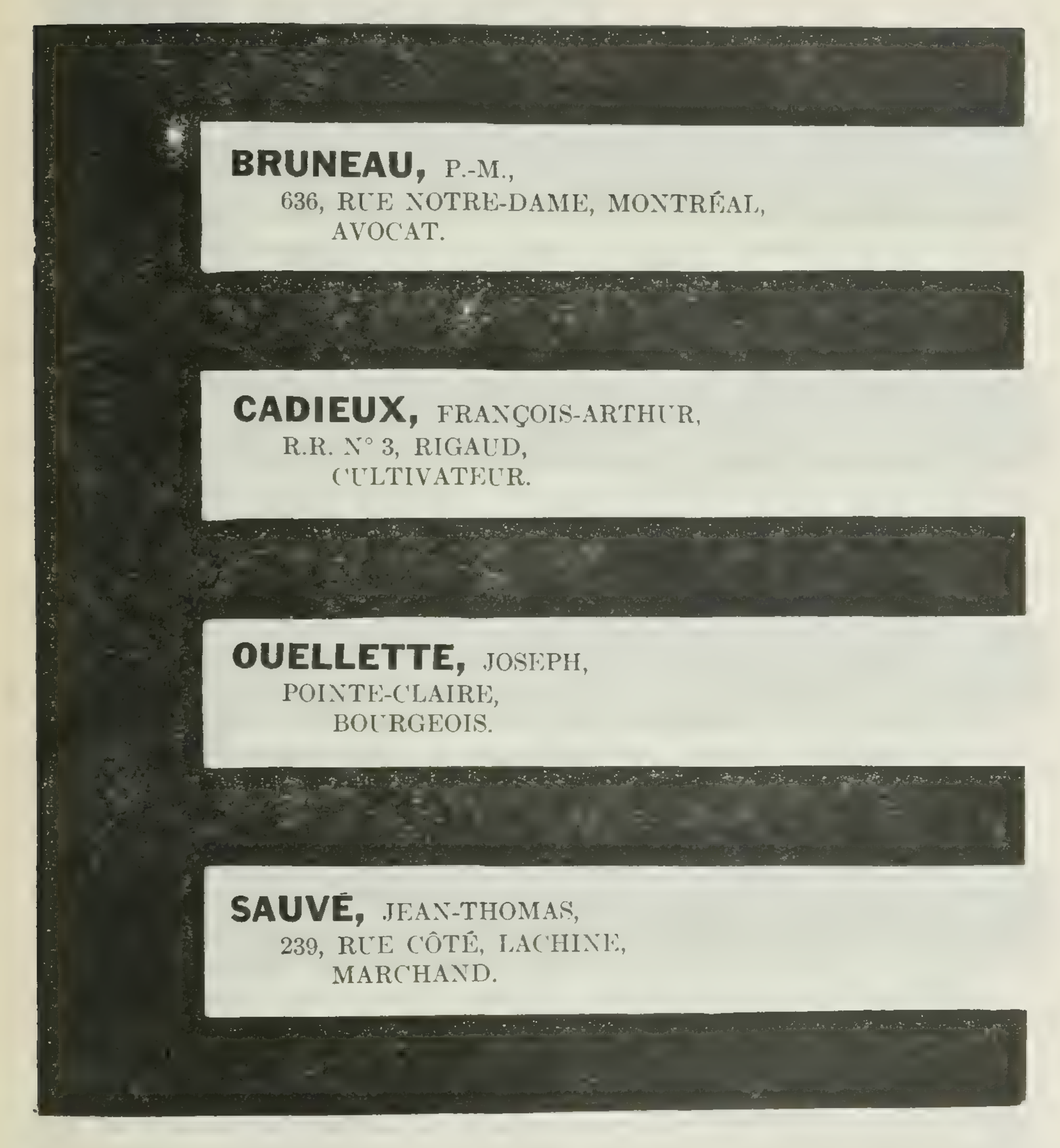
.... *(Signature du témoin)*

.... *(Signature du candidat)*

«FORMULE N° 32

FORMULE DU BULLETIN DE VOTE. (Art. 28)

Recto



BRUNEAU, P.-M.,
636, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL,
AVOCAT.

CADIEUX, FRANÇOIS-ARTHUR,
R.R. N° 3, RIGAUD,
CULTIVATEUR.

OUELLETTE, JOSEPH,
POINTE-CLAIRE,
BOURGEOIS.

SAUVÉ, JEAN-THOMAS,
239, RUE CÔTÉ, LACHINE,
MARCHAND.

FORMULE N° 34

DIRECTIVES AUX ÉLECTEURS

(Art. 36 (1))

Chaque électeur ne peut voter qu'à un seul bureau de votation et que pour un seul candidat.

Après avoir reçu du sous-officier rapporteur un bulletin de vote, l'électeur entrera dans un compartiment de votation et fera une croix, avec un crayon de mine noire qui y est déposé, dans l'espace qui se trouve sur le bulletin de vote en regard du nom et des détails du candidat en faveur duquel cet électeur désire voter, ainsi qu'il suit: X.

L'électeur pliera ensuite son bulletin de vote de manière que les initiales du sous-officier rapporteur au verso et les numéros sur le talon puissent être vus et le talon enlevé sans déplier le bulletin de vote; puis il le remettra ainsi plié au sous-officier rapporteur, qui le déposera lui-même dans la boîte du scrutin sous les yeux de toutes les personnes présentes, y compris l'électeur, après en avoir détaché et détruit le talon. L'électeur sortira ensuite immédiatement du bureau de votation.

Si un électeur détériore par inadvertance un bulletin de vote, il peut le remettre au sous-officier rapporteur qui s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si un électeur vote pour plus d'un candidat ou fait sur le bulletin de vote quelque marque au moyen de laquelle il pourrait plus tard être reconnu, son vote ne sera pas compté.

Si l'électeur emporte frauduleusement un bulletin de vote en dehors du bureau de votation, ou remet frauduleusement au sous-officier rapporteur, pour qu'il le dépose dans la boîte du scrutin, un autre papier que le bulletin de vote qui lui a été remis par le sous-officier rapporteur, il deviendra dès lors inhabile à voter à une élection quelconque durant les sept années qui suivront, et s'il s'agit d'un officier rapporteur, d'un secrétaire d'élection, d'un sous-officier rapporteur, d'un greffier du scrutin ou d'un autre officier occupé à la conduite de l'élection, il sera passible d'emprisonnement, sans l'alternative d'amende, pendant cinq ans au plus et un an au moins, avec ou sans travaux forcés, et s'il s'agit d'une autre personne, elle sera passible d'un emprisonnement d'au plus trois ans et d'au moins un an, avec ou sans travaux forcés.

Dans la formule du bulletin de vote qui suit, donnée à titre d'exemple, les candidats sont P.-M. Bruneau, François-Arthur Cadieux, Joseph Ouellette et Jean-Thomas Sauvé, et l'électeur a marqué son bulletin de vote en faveur de Jean-Thomas Sauvé.



BRUNEAU, P.-M.,
636, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL,
AVOCAT.

CADIEUX, FRANÇOIS-ARTHUR,
R.R. N° 3, RIGAUD,
CULTIVATEUR.

OUELLETTE, JOSEPH,
POINTE-CLAIRE,
BOURGEOIS.

SAUVÉ, JEAN-THOMAS,
239, RUE CÔTÉ, LACHINE,
MARCHAND. X

«Formule 34A

DIRECTIVES AUX ÉLECTEURS

(Art. 36 (1))

APPLICABLE SEULEMENT À UN DISTRICT ÉLECTORAL OÙ DEUX DÉPUTÉS DOIVENT ÊTRE ÉLUS.

Chaque électeur ne peut voter qu'à un seul bureau de votation, mais il a droit de voter pour deux candidats.

Après avoir reçu du sous-officier rapporteur un bulletin de vote, l'électeur entrera dans un compartiment de votation et fera une croix, avec un crayon de mine noire qui y est déposé, dans l'espace qui se trouve sur le bulletin de vote en regard des noms et détails de chacun des deux candidats en faveur desquels il désire voter, ainsi qu'il suit: X.

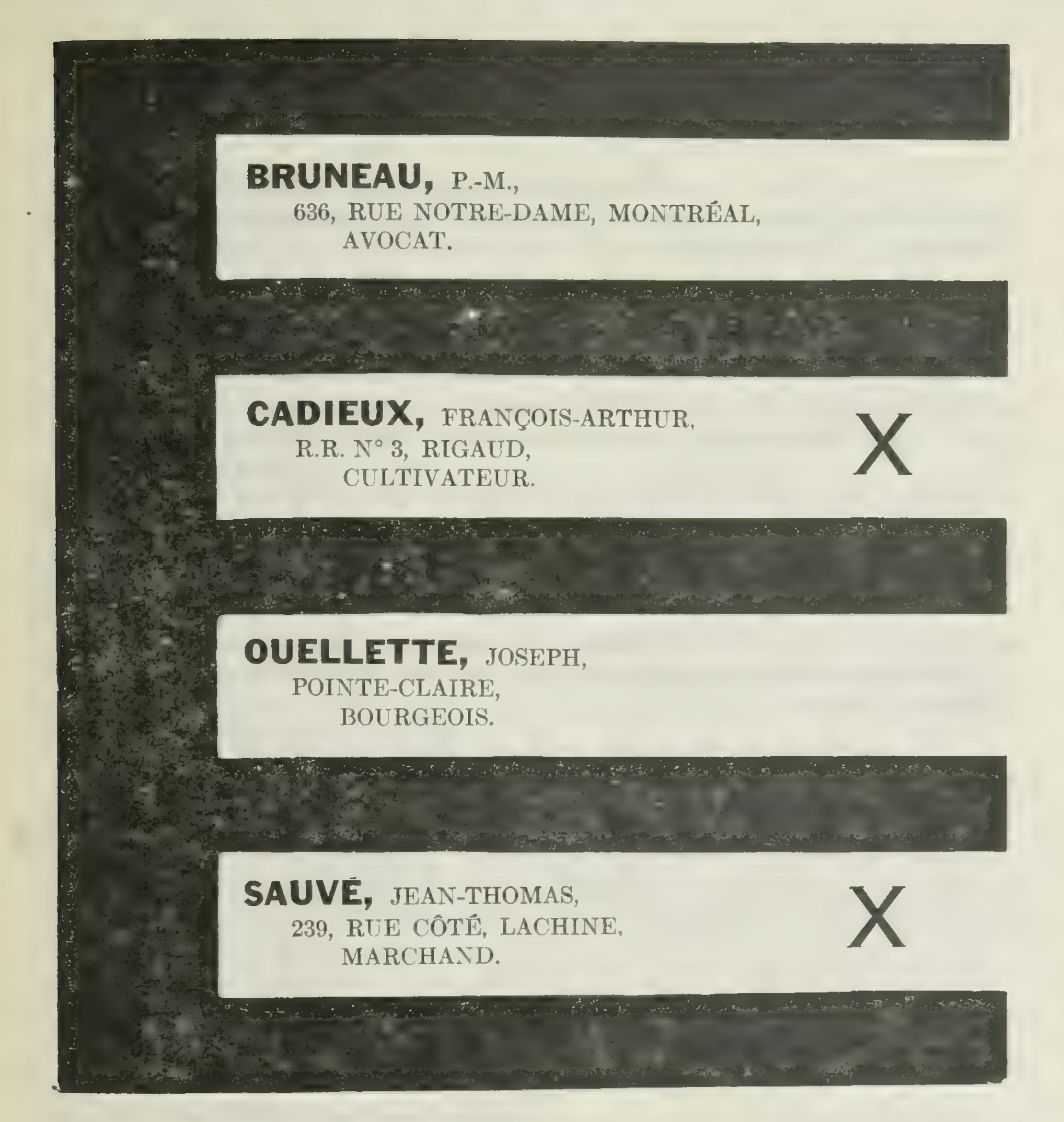
L'électeur pliera ensuite son bulletin de vote de manière que les initiales du sous-officier rapporteur au verso et les numéros sur le talon puissent être vus et le talon enlevé sans déplier le bulletin de vote; puis il le remettra ainsi plié au sous-officier rapporteur, qui le déposera lui-même dans la boîte du scrutin sous les yeux de toutes les personnes présentes, y compris l'électeur, après en avoir détaché et détruit le talon. L'électeur sortira ensuite immédiatement du bureau de votation.

Si un électeur détériore par inadvertance un bulletin de vote, il peut le remettre au sous-officier rapporteur qui s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si un électeur vote pour plus de deux candidats ou fait sur le bulletin de vote quelque marque au moyen de laquelle il pourrait plus tard être reconnu, son vote ne sera pas compté.

Si l'électeur emporte frauduleusement un bulletin de vote en dehors du bureau de votation, ou remet frauduleusement au sous-officier rapporteur, pour qu'il le dépose dans la boîte du scrutin, un autre papier que le bulletin de vote qui lui a été remis par le sous-officier rapporteur, il deviendra dès lors inhabile à voter à une élection quelconque durant les sept années qui suivront, et s'il s'agit d'un officier rapporteur, d'un secrétaire d'élection, d'un sous-officier rapporteur, d'un greffier du scrutin ou d'un autre officier occupé à la conduite de l'élection, il sera passible d'emprisonnement, sans l'alternative d'amende, pendant cinq ans au plus et un an au moins, avec ou sans travaux forcés, et s'il s'agit d'une autre personne, elle sera passible d'un emprisonnement d'au plus trois ans et d'au moins un an, avec ou sans travaux forcés.

Dans la formule du bulletin de vote qui suit, donnée à titre d'exemple, les candidats sont P.-M. Bruneau, François-Arthur Cadieux, Joseph Ouellette et Jean-Thomas Sauvé, et l'électeur a marqué son bulletin de vote en faveur de François-Arthur Cadieux et de Jean-Thomas Sauvé.



BRUNEAU, P.-M.,
636, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL,
AVOCAT.

CADIEUX, FRANÇOIS-ARTHUR,
R.R. N° 3, RIGAUD,
CULTIVATEUR.

X

OUELLETTE, JOSEPH,
POINTE-CLAIRE,
BOURGEOIS.

SAUVÉ, JEAN-THOMAS,
239, RUE CÔTÉ, LACHINE,
MARCHAND.

X

«FORMULE N° 37

SERMENT D'HABILITÉ À VOTER. (Art. 39 (1))

(1) Vous jurez (*ou* affirmez solennellement) que vous êtes *(nom, adresse et occupation)* comme l'indique la liste électorale qui vous est montrée en ce moment;

(2) Que vous êtes un citoyen canadien ou un sujet britannique de naissance ou par naturalisation, âgé de vingt et un ans révolus;

(3) Que vous avez eu votre résidence ordinaire au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement ce jour du scrutin et que vous résidiez ordinairement dans cet arrondissement de votation le jour d 19 *(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours)* (et, à une élection partielle, que vous avez continué de résider ordinairement dans ce district électoral jusqu'à ce jour);

(4) Qu'au mieux de votre connaissance et croyance, vous n'êtes pas privé de la qualité d'électeur dans cet arrondissement de votation, à l'élection en cours, aux termes de quelque disposition de la *Loi des élections fédérales;*

(5) Que vous n'avez rien reçu, ou qu'on ne vous a rien promis, directement ou indirectement, afin de vous induire à voter ou à vous abstenir de voter à l'élection en cours; et

(6) Que vous n'avez pas déjà voté à l'élection en cours ni été coupable d'une manœuvre frauduleuse ou d'un acte illicite à l'égard de ladite élection. Ainsi Dieu vous soit en aide.

«FORMULE N° 38

AFFIDAVIT SUR L'HABILITÉ À VOTER. (Art. 39 (2))

District électoral d...
Arrondissement urbain n°.....................................

Je, soussigné, jure (ou affirme solennellement)

1. Que j'ai vingt et un ans révolus;

2. Que je suis citoyen canadien ou sujet britannique de naissance ou par naturalisation;

3. Que j'ai résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement ce jour du scrutin;

4. Que je résidais ordinairement dans l'arrondissement urbain précité le jour d 19 *(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours);* (et, à une élection partielle, que j'ai continué de résider ordinairement dans ce district électoral jusqu'à ce jour.)

(5) Qu'au mieux de ma connaissance et croyance, je ne suis pas privé de la qualité d'électeur dans l'arrondissement urbain précité, à l'élection en cours, aux termes de quelque disposition de la *Loi des élections fédérales, 1938,* modifiée;

(6) Que je n'ai rien reçu, ou qu'on ne m'a rien promis, directement ou indirectement, afin de m'induire à voter ou à m'abstenir de voter à l'élection en cours;

(7) Que je n'ai pas déjà voté à l'élection en cours ni été coupable de manœuvre frauduleuse ou d'acte illicite à l'égard de ladite élection;

(8) Que je suis la personne que veut désigner l'inscription, sur la liste électorale officielle pour ce bureau de votation, sous le numéro consécutif......................., du nom de.................... *(Nom comme sur la liste électorale),* dont l'occupation est donnée comme......................*(Occupation comme sur la liste électorale),* et dont l'adresse est donnée comme........................ *(Adresse comme sur la liste électorale);*

(9) Que..............................est mon vrai nom et que la signature apposée aux présentes est en mon écriture ordinaire (ou, s'il s'agit d'un illettré, que la marque apposée aux présentes constitue la manière ordinaire de signer mon nom).

Assermenté (*ou* affirmé solennellement) devant moi, à............
ce.................................
jour d..................19....

....
Signature du déposant.

....
Sous-officier rapporteur.

«FORMULE n° 41

AFFIDAVIT QUE L'AGENT D'UN CANDIDAT DOIT SOUSCRIRE AVANT DE VOTER SUR UN CERTIFICAT DE TRANSFERT. (Art. 43 (2))

District électoral d...

Je, soussigné, jure (*ou* affirme solennellement):

(1) Que je suis la personne décrite dans le certificat de transfert susmentionné;

(2) Que je suis réellement l'agent de.........................
(Insérer le nom du candidat)

(3) Que j'ai l'intention d'agir à ce titre jusqu'à la clôture du scrutin ce jour de l'élection; que j'ai prêté le serment relatif au secret, suivant la formule n° 35 de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée; que je suis citoyen canadien ou sujet britannique de naissance ou par naturalisation; que je suis âgé de vingt et un ans révolus; que j'ai résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement ce jour du scrutin et que je résidais ordinairement dans ce district électoral le...
jour d.........................19.... *(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours);* (et, à une élection partielle, que j'ai continué de résider ordinairement dans ce district électoral jusqu'à ce jour);

(4) Qu'au mieux de ma connaissance et croyance, je ne suis pas privé de la qualité d'électeur à l'élection en cours dans ce district électoral, aux termes de quelque disposition de la *Loi des élections fédérales, 1938,* modifiée;

(5) Que je n'ai rien reçu, ou qu'on ne m'a rien promis, directement ou indirectement, afin de m'induire à voter ou à m'abstenir de voter à l'élection en cours; et

(6) Que je n'ai pas déjà voté à l'élection en cours ni été coupable d'une manœuvre frauduleuse ou d'un acte illicite à l'égard de ladite élection. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté (*ou* affirmé solennellement)
devant moi à.........................,
ce...
jour d.........................19....

....
Signature du déposant.

....
Sous-officier rapporteur.

«FORMULE N° 45

SERMENT D'UNE PERSONNE DONT LE NOM NE FIGURE PAS SUR LA LISTE ÉLECTORALE OFFICIELLE D'UN ARRONDISSEMENT RURAL, ET QUI EST HABILE À Y VOTER
(Art. 46)

(1) Vous jurez (*ou* affirmez solennellement) que vous êtes (*Nom, adresse et occupation*) et que vous êtes un citoyen canadien ou un sujet britannique de naissance ou par naturalisation, âgé de vingt et un ans révolus;

(2) Que vous avez résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement ce jour du scrutin et que vous résidiez ordinairement dans ce district électoral le.............. jour d.............................19.... *(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours);*

(3) Que vous avez maintenant votre résidence ordinaire dans cet arrondissement rural;

(4) Qu'au mieux de votre connaissance et croyance, vous n'êtes pas privé de la qualité d'électeur dans cet arrondissement rural, à l'élection en cours, aux termes de quelque disposition de la *Loi des élections fédérales;*

(5) Que vous n'avez rien reçu, ou qu'on ne vous a rien promis, directement ou indirectement, afin de vous induire à voter ou à vous abstenir de voter à l'élection en cours, et

(6) Que vous n'avez pas déjà voté à l'élection en cours ni été coupable de manœuvre frauduleuse ou d'acte illicite relativement à ladite élection. Ainsi Dieu vous soit en aide.

«FORMULE N° 46

SERMENT DU RÉPONDANT* (Art. 46)

(1) Vous jurez (*ou* affirmez solennellement) que vous êtes *(Nom, adresse et occupation)* comme l'indique la liste électorale qui vous est maintenant montrée;

(2) Que vous avez actuellement votre résidence ordinaire dans cet arrondissement rural;

(3) Que vous connaissez *(Mentionner le nom du requérant et indiquer son adresse et son occupation)*, qui a demandé à voter à l'élection en cours dans ce bureau de votation;

(4) Que ledit requérant a maintenant sa résidence ordinaire dans cet arrondissement rural;

(5) Que vous croyez véritablement que ledit requérant est un citoyen canadien ou un sujet britannique de naissance ou par naturalisation, âgé de vingt et un ans révolus, qu'il a résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement ce jour du scrutin et qu'il résidait ordinairement dans ce district électoral le........................jour d............................19.... *(Mentionner la date de l'émission du bref ordonnant l'élection en cours);* et

(6) Que vous croyez véritablement que ledit requérant est habile à voter dans cet arrondissement rural à l'élection en cours. Ainsi Dieu vous soit en aide.

(2) Sont abrogés les alinéas *a)* et *b)* dans la formule n° 61 de ladite Annexe et remplacés par les suivants:

«*a)* Aux personnes employées comme voyageurs de commerce, tels que les définit le paragraphe quatre de l'article deux de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, ou aux personnes employées comme pêcheurs, tels que les définit le paragraphe 12A de l'article deux de ladite loi, ou aux personnes employées sur les chemins de fer, navires, aéronefs ou autres moyens ou modes de transport (qu'elles y soient ou non employées par les propriétaires ou gérants) et à l'une quelconque de ces personnes mais seulement si, à cause de la nature de son emploi et au cours dudit emploi, elle est nécessairement absente de temps à autre du lieu de sa résidence ordinaire, et si elle a raison de croire qu'elle sera absente le jour du scrutin, à l'élection en cours, de l'arrondissement de votation sur la liste des électeurs duquel son nom figure et que vraisemblablement elle sera incapable d'y voter ce jour-là; et

b) Aux personnes qui sont membres de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ou à l'une quelconque de ces personnes mais seulement si, par suite de l'exécution de ses fonctions ou de son entraînement, dans ladite gendarmerie, elle a raison de croire qu'elle sera nécessairement absente le jour du scrutin, à l'élection en cours, de l'arrondissement de votation sur la liste électorale duquel son nom figure et que vraisemblablement elle sera incapable d'y voter ce jour-là.»

(3) Le paragraphe trois de la formule n° 62 de ladite Annexe est abrogé et remplacé par le suivant:

«(3) Qu'il a raison de croire qu'il sera ainsi absent le jour du scrutin, à l'élection en cours, de l'arrondissement de votation susmentionné sur la liste électorale duquel son nom figure et que vraisemblablement il sera incapable d'y voter ce jour-là ou—qu'il est membre de la Royale gendarmerie à cheval du Canada et que, par suite de l'éxécution de ses fonctions ou de son entraînement dans ladite gendarmerie, il a raison de croire qu'il sera nécessairement absent le jour de l'élection de l'arrondissement de votation susmentionné sur la liste électorale duquel son nom figure et que vraisemblablement il sera incapable d'y voter ce jour-là, et»

(4) Est de plus modifiée ladite Annexe en y ajoutant les formules suivantes nos 9A, 9B et 18A.

«FORMULE N° 9A

AFFIDAVIT DE L'IMPRIMEUR RELATIVEMENT À L'IMPRESSION DES LISTES ÉLECTORALES

(Art. 17 (15A))

District électoral d...

Je, soussigné,....................de..........................
(Insérer cité, ville ou village)

d........................, ... jure (*ou*
(occupation)
affirme solennellement):

1. Que je suis..
(Insérer «l'unique membre» ou «l'un des membres de la société

....
de» ou «la Compagnie de Ltée», selon le cas.)
par qui les listes électorales ont été imprimées pour servir à l'élection fédérale dont la tenue a été ordonnée dans le district électoral susmentionné le....................jour d.................19....

2. Que ni moi, ni aucun membre de ma société a payé, consenti ou promis de payer, donné ou promis de donner de l'argent ou une autre rétribution quelconque, à l'officier rapporteur du district électoral susmentionné, ou à toute personne pour son compte, ou à une personne quelconque, en contre-partie de l'octroi d'une commande de quelque nature que ce soit relativement à l'impression des listes électorales dressées pour l'élection fédérale susmentionnée.

ASSERMENTÉ (*ou* affirmé solennellement) devant moi à.........
ce............jour d............
19......

....
Juge de paix (ou notaire public ou commissaire chargé de recevoir les affidavits)

....
(Signature du déposant)

«FORMULE N° 9B

AFFIDAVIT DE L'OFFICIER RAPPORTEUR RELATIVEMENT À L'IMPRESSION DES LISTES ÉLECTORALES

(Art. 17 (15A))

District électoral d..

Je, soussigné, officier rapporteur du district électoral susmentionné, jure (*ou* affirme solennellement):

Que je n'ai pas et que personne n'a, pour moi ou pour mon compte, reçu ou sollicité, demandé, accepté, ni s'est engagé à accepter de qui que ce soit, de l'argent ou une rétribution quelconque en contre-partie de l'octroi d'une commande de quelque nature relativement à l'impression des listes électorales dressées pour l'élection fédérale dont la tenue a été ordonnée dans le district électoral susmentionné le.............. jour d....................................19....

ASSERMENTÉ (*ou* affirmé solennellement) devant moi à.............

ce..........jour d.............

19......

....

Juge de paix (ou notaire public ou commissaire chargé de recevoir les affidavits)

....

(Signature de l'officier rapporteur)

«Formule n° 18A

CERTIFICAT QUE L'OFFICIER RAPPORTEUR DOIT DÉLIVRER À UN ÉLECTEUR DÛMENT INSCRIT PAR UN OFFICIER REVISEUR ET DONT LE NOM A ÉTÉ, PAR INADVERTANCE, OMIS DE LA LISTE ÉLECTORALE OFFICIELLE D'UN ARRONDISSEMENT URBAIN

(Art. 17 (14A))

District électoral d...

Arrondissement urbain n°..

Les présentes certifient que les feuilles de registre de l'officier reviseur, actuellement en ma possession, démontrent qu'une demande

d'inscription sur la liste électorale faite par ou pour................,
(Insérer le nom)

..............................., ...
(Insérer l'adresse) *(Insérer l'occupation)*

a été dûment agréée par l'officier reviseur du district de revision n°...., dans le district électoral susmentionné, au cours de ses séances de revision, et qu'il apparaît maintenant que le nom de l'électeur susdit a été subséquemment omis, par inadvertance, de la liste électorale officielle dudit arrondissement urbain.

Les présentes certifient également que, selon le paragraphe (14A) de l'article 17 de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, la liste électorale officielle dudit arrondissement urbain est censée avoir été modifiée de manière à inclure le nom de l'électeur susdit, et qu'il est en conséquence habile à voter à l'élection en cours au bureau de votation n°...., établi pour l'arrondissement urbain précité.

Donné sous mon seing à................, ce................

jour d ....19......

....
(Officier rapporteur)

46. Est abrogée la Troisième Annexe de ladite loi et remplacée par la suivante:

«TROISIÈME ANNEXE».

RÈGLEMENTS ÉLECTORAUX CONCERNANT LE SERVICE CANADIEN DE DÉFENSE.

Pour permettre aux électeurs canadiens faisant partie du service de défense et aux anciens combattants qui reçoivent un traitement ou des soins domiciliaires dans des hôpitaux ou des institutions, d'exercer leur droit de vote à une élection générale.

TITRE ABRÉGÉ.

Titre abrégé.

1. Les présents règlements peuvent être cités sous le titre: *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense.*

APPLICATION.

Application.

2. Les présents règlements ne s'appliquent qu'à une élection générale tenue au Canada; ils ne s'appliquent pas aux élections partielles.

ADMINISTRATION.

Direction générale.

3. (1) Le Directeur général des élections exerce une direction et une surveillance générales sur l'application des détails prescrits par les présents règlements.

Pouvoirs spéciaux.

(2) Aux fins d'appliquer les dispositions des présents règlements, ou de remédier à leurs lacunes, le Directeur général des élections peut émettre les instructions, non incompatibles avec les présents règlements, qui peuvent être jugées nécessaires pour en réaliser l'intention.

INTERPRÉTATION.

Définitions.

4. Dans les présents règlements, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

«Adjoint en chef».

a) «adjoint en chef» signifie la personne nommée par le gouverneur en conseil, en conformité du paragraphe 11 des présents règlements, à titre d'adjoint en chef d'un officier rapporteur spécial;

«Directeur général des élections».

b) «directeur général des élections» signifie la personne qui remplit les fonctions de Directeur général des élections en vertu des articles trois et quatre de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée;

«Aide aux écritures».

c) «aide aux écritures» signifie une personne nommée par l'officier rapporteur spécial pour agir à titre d'aide aux écritures dans son bureau central, en conformité du paragraphe 15 des présents règlements;

«Officier commandant».

d) «officier commandant» signifie l'officier commandant d'une unité, terme défini ci-après;

«Officier breveté».

e) «officier breveté» signifie l'officier breveté désigné par l'officier commandant, en conformité du paragraphe 30 des présents règlements, pour la prise des votes des électeurs en service de défense; il comprend un sous-officier ou une personne de grade supérieur désigné à cette fin par l'officier commandant, lorsque aucun officier breveté n'est disponible;

«Service de défense».

f) «service de défense» signifie le fait de s'engager dans l'un des services ou de s'engager à accomplir l'une des fonctions mentionnées au sous-paragraphe premier du paragraphe 5 des présents règlements;

«Sous-officiers rapporteurs spéciaux».

g) «sous-officiers rapporteurs spéciaux» signifie les personnes nommées par le Directeur général des élections, en conformité du paragraphe 50 ou 51 des présents règlements, en vue de la prise des votes des électeurs anciens combattants qui reçoivent un traitement ou des soins domiciliaires dans des hôpitaux ou des institutions;

«Heures du jour».

h) «heures du jour» et les autres mentions de l'heure dans les présents règlements se rapportent à l'heure normale;

«Enveloppe intérieure».

i) «enveloppe intérieure» signifie l'enveloppe unie dans laquelle un bulletin de vote doit être placé, une fois marqué par l'électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant, avant sa transmission à l'officier rapporteur spécial, dans l'enveloppe extérieure, définie ci-après;

«Officier de liaison».

j) «officier de liaison» signifie le membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada qui a été désigné par le ministre de la Défense nationale pour agir en qualité d'officier de liaison entre l'officier rapporteur spécial et les divers officiers commandants, en conformité du paragraphe 18 des présents règlements, en ce qui concerne la prise des votes des électeurs en service de défense;

«Enveloppe extérieure».

k) «enveloppe extérieure» signifie l'enveloppe fournie pour la transmission par la poste d'un bulletin de vote (une fois le bulletin marqué et inclus dans l'enveloppe intérieure, expression définie ci-dessus) d'un électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant à l'officier rapporteur spécial approprié, enveloppe qui a

été imprimée comme suit: au recto, les nom et prénoms et l'adresse postale dudit officier rapporteur spécial, et au verso, la déclaration en blanc selon la formule n° 7 ou de la formule n° 12 des présents règlements;

«Jour du scrutin». «Jour de l'élection».

l) «jour du scrutin» ou «jour de l'élection» signifie la date fixée, de la manière prescrite à l'article vingt et un de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, comme jour du scrutin, à une élection générale;

«Scrutateurs».

m) «scrutateurs» signifie les personnes nommées par le Directeur général des élections, en conformité du paragraphe 13 des présents règlements, pour agir à titre de scrutateurs au bureau central de l'officier rapporteur spécial;

«Officier rapporteur spécial».

n) «officier rapporteur spécial» signifie la personne nommée officier rapporteur spécial par le gouverneur en conseil, en conformité du paragraphe 9 des présents règlements, pour diriger la prise, la réception, le classement et le comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants dans un territoire de votation déterminé;

«Surintendant».

o) «surintendant» signifie la personne qui a la charge d'un hôpital ou d'une institution où les électeurs anciens combattants sont autorisés à voter en vertu des présents règlements;

«Unité».

p) «unité» signifie une formation, une unité, un détachement, un navire ou un établissement auxquels des électeurs en service de défense sont postés ou auprès desquels ils sont détachés actuellement;

«Electeur ancien combattant».

q) «électeur ancien combattant» signifiie une personne décrite au paragraphe 42 des présents règlements; et

«Territoire de votation».

r) «territoire de votation» signifie une zone spécifiée, à l'intérieur du Canada, où un officier rapporteur spécial sera posté et où les votes des électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants seront déposés, reçus, classés et comptés, suivant les prescriptions des présents règlements.

QUALITÉS REQUISES DES ÉLECTEURS EN SERVICE DE DÉFENSE

Qualités requises.

5. (1) Chaque personne, du sexe masculin ou féminin, qui a atteint l'âge de vingt et un ans révolus et qui, étant citoyen canadien ou sujet britannique, est censée être un électeur en service de défense et habile à voter en vertu des présents règlements, si cette personne

Dans les forces navales canadiennes:

(A) est membre de la Marine royale canadienne, mais non des cadres de réserve,

(B) est membre de la Marine royale canadienne (réserve), en (i) une période d'instruction; (ii) service volontaire; (iii) mission navale spéciale.

Dans l'armée canadienne:

(A) est membre des forces de l'Armée active canadienne,

(B) est membre des forces de réserve de l'Armée canadienne, et est absente de l'endroit de sa résidence ordinaire pendant une période d'instruction dans un camp ou une école d'entraînement dûment autorisé et établi pour des cours continus, y compris toute personne qui, étant membre d'une unité de réserve ou d'une formation des forces de réserve de l'Armée canadienne, a été appelée en service par le ministre de la Défense nationale, mais seulement pendant la période durant laquelle une telle personne touche une rétribution du fait qu'elle a été ainsi appelée en service.

Dans le corps d'aviation royal canadien:

(A) est membre du Corps d'aviation royal canadien (régulier) en service général continu,

(B) est membre d'un autre élément du Corps d'aviation royal canadien, en entraînement ou en devoir continu.

Exceptions.

(2) Nonobstant toute disposition contraire des présents règlements, toute personne, du sexe masculin ou féminin, d'autre façon décrite au sous-paragraphe qui précède, qui antérieurement au 9 août 1945, faisait partie des forces navales, militaires ou aériennes du Canada et qui, lors d'une élection générale, n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans révolus, a le droit de voter sous le régime des présents règlements.

Conditions de résidence ordinaire.

6. Pour avoir droit de voter en vertu des présents règlements, un électeur en service de défense doit spécifier, dans la déclaration selon la formule n° 7 des présents règlements, le nom de l'endroit de sa résidence ordinaire au Canada, selon la définition du paragraphe suivant, et son vote sera attribué seulement au district électoral où cet endroit de résidence ordinaire est situé.

Définition de a résidence ordinaire.

7. (1) Pour les fins des présents règlements, l'endroit de résidence ordinaire au Canada d'un électeur en service de défense, selon la définition du paragraphe 5 des présents règlements, sera le suivant:

Endroit de résidence ordinaire avant l'engagement.

a) Dans le cas d'une personne qui devient un électeur qualifié en service de défense après le 1er août 1948, l'endroit de sa résidence ordinaire, sera la cité, la ville, le village, ou un autre endroit au Canada, où elle avait sa

résidence ordinaire immédiatement avant sa nomination ou son engagement dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada;

Endroit mentionné dans la déclaration de résidence ordinaire.

b) Dans le cas d'une personne qui est un électeur qualifié en service de défense le 1er août 1948, qui a changé l'endroit de sa résidence ordinaire depuis sa nomination ou son engagement, l'endroit de sa résidence ordinaire sera la cité, la ville, le village, ou un autre endroit au Canada, mentionné dans une déclaration de résidence ordinaire faite avant le 1er janvier 1949, et enregistrée au quartier général de la Marine, de l'Armée ou de l'Aviation. Lorsque telle déclaration n'aura pas été faite et enregistrée au quartier général comme susdit, pendant la période ci-haut mentionnée, l'endroit de résidence ordinaire de l'électeur en service de défense sera censé être la cité, la ville, le village, ou un autre endroit au Canada, où il avait sa résidence ordinaire immédiatement avant sa nomination ou son engagement dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada.

Conditions de résidence ordinaire des membres des forces de réserve.

(2) Dans le cas d'un électeur en service de défense, visé par la clause (B) du sous-paragraphe premier du paragraphe 5 des présents règlements et faisant partie soit des forces navales canadiennes, soit de l'Armée canadienne, soit du Corps d'aviation royal canadien, cet électeur aura droit de voter à une élection générale, sous le régime des présents règlements, dans le district électoral où est situé l'endroit de sa résidence ordinaire à la date du commencement de la période de son service spécial, ou à la date du commencement de chacune des périodes d'instruction relatives à son service dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada. Le commencement de la période de service spécial dont il est fait mention plus haut, est la période d'instruction ou fonction spéciale à laquelle cet électeur est engagé au cours de la période de votation prescrite au sous-paragraphe premier du paragraphe 19 des présents règlements.

Vote des électeurs en service de défense.

8. Tout électeur en service de défense, selon les définitions du paragraphe 5 des présents règlements, ne pourra voter à une élection générale qu'en conformité de la procédure établie par les présents règlements; toutefois si tel électeur se trouve, le jour du scrutin à ladite élection générale, dans l'endroit de sa résidence ordinaire selon la définition du paragraphe 7 des présents règlements, il pourra dans ce cas voter comme un électeur civil, subordonnément aux restrictions prévues au paragraphe 40 des présents règlements.

OFFICIERS RAPPORTEURS SPÉCIAUX ET LEUR PERSONNEL.

Nomination des officiers rapporteurs spéciaux.

9. (1) Pour l'application des présents règlements, le gouverneur en conseil doit, relativement à une élection générale, nommer une personne pour agir en qualité d'officier rapporteur spécial pour diriger la prise, la réception, le classement et le comptage des votes des électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants dans les territoires de votation suivants:

Ontario et Québec.

a) Les provinces d'Ontario et de Québec constitueront un territoire de votation, et le bureau central de l'officier rapporteur spécial sera situé à Ottawa;

Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard.

b) Les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard constitueront un territoire de votation, et le bureau central de l'officier rapporteur spécial sera situé à Halifax; et

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Yukon-Mackenzie River.

c) Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du district électoral de Yukon-Mackenzie River constitueront un territoire de votation, et le bureau central de l'officier rapporteur spécial sera situé à Edmonton.

Electeurs en service de défense à l'extérieur du Canada.

(2) Si, à l'époque d'une élection générale, des électeurs en service de défense, selon la définition du paragraphe 5 des présents règlements, sont postés à l'extérieur du Canada, et que la prise, la réception, le classement et le comptage des votes de ces électeurs puissent être effectivement dirigés dans un des territoires de votation mentionnés dans le sous-paragraphe précédent, le Directeur général des élections ordonnera à l'officier de liaison approprié et à l'officier rapporteur spécial de tel territoire de votation, de traiter ces électeurs en service de défense tout comme s'ils étaient postés dans leur propre territoire de votation.

Assermentation et durée des fonctions de l'officier rapporteur spécial.

10. Chaque officier rapporteur spécial doit prêter, devant le Directeur général des élections, selon la formule n° 1 des présents règlements, serment d'accomplir fidèlement ses devoirs. Une fois ses devoirs terminés, les fonctions de l'officier rapporteur spécial cessent.

Nomination et prestation du serment d'office de l'adjoint en chef.

11. Le gouverneur en conseil nommera une personne pour agir en qualité d'adjoint en chef auprès de chaque officier rapporteur spécial. Aussitôt que possible après sa nomination, l'adjoint en chef doit prêter, devant l'officier rapporteur spécial, selon la formule n° 2 des présents règlements, serment d'accomplir fidèlement les devoirs que lui imposent les présents règlements.

En cas d'incapacité d'agir de l'officier rapporteur spécial.

12. Si, pendant une élection générale, un officier rapporteur spécial devient incapable d'agir, son adjoint en chef doit, jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite, ou jusqu'à ce que l'officier rapporteur spéciale soit capable de reprendre ses fonctions, assumer et accomplir les devoirs de l'officier rapporteur spécial.

Nomination, désignation et prestation du serment d'office des scrutateurs.

13. Le Directeur général des élections nommera, lorsqu'il le jugera nécessaire pour les fins des présents règlements, six personnes pour agir en qualité de scrutateurs dans le bureau central de chaque officier rapporteur spécial. Deux des six scrutateurs seront désignés par le leader du gouvernement, deux par le chef de l'opposition, et deux sur la désignation conjointe des chefs des groupes politiques comptant dix membres ou plus à la Chambre des Communes. Chaque scrutateur doit être nommé et doit prêter serment devant l'officier rapporteur spécial d'accomplir fidèlement les devoirs qui lui sont prescrits, selon la formule n° 3 des présents règlements.

Rémunération.

14. Les officiers rapporteurs spéciaux, les sous-officiers rapporteurs spéciaux, les adjoints en chef et les scrutateurs seront rémunérés pour leurs services, de la manière prévue par le gouverneur en conseil. Chaque fois que l'un de ces fonctionnaires est appelé à agir en dehors de l'endroit de sa résidence ordinaire, ses frais réels de voyage lui seront remboursés; de plus, il lui sera octroyé une allocation de subsistance au taux fixé par le gouverneur en conseil.

Nomination, prestation du serment d'office, etc., des aides aux écritures.

15. Chaque officier rapporteur spécial doit choisir et nommer, sous réserve de l'approbation du Directeur général des élections, les aides aux écritures qui peuvent être jugés nécessaires pour l'accomplissement régulier des devoirs de sa charge. Les aides aux écritures seront rémunérés pour leurs services au taux fixé par le gouverneur en conseil. Ils cesseront leurs fonctions dès que leurs services ne seront plus requis. Ils doivent prêter le serment d'office devant l'officier rapporteur spécial. Leur commission et leur serment doivent être libellés selon la formule n° 4 des présents règlements.

Devoirs des officiers rapporteurs spéciaux.

16. Chaque officier rapporteur spécial, lorsqu'il en reçoit l'ordre du Directeur général des élections, doit:

a) Obtenir un local convenable devant servir de bureau central pour l'accomplissement régulier de ses devoirs;

b) Maintenir ce bureau central jusqu'à l'entier accomplissement des devoirs que lui imposent les présents règlements;

c) Garder en sa possession les serments d'office des sous-officiers rapporteurs spéciaux, de l'adjoint en chef, des scrutateurs et des aides aux écritures, et, après l'élec-

tion générale, transmettre ces serments d'office au Directeur général des élections, suivant les prescriptions du paragraphe 82 des présents règlements;

d) Choisir et nommer les aides aux écritures requis pour l'accomplissement de ses devoirs, suivant les prescriptions du paragraphe 15 des présents règlements;

e) Obtenir une liste indiquant les noms, les grades et les numéros des électeurs en service de défense, des divers officiers de liaison, suivant les prescriptions du paragraphe 20 des présents règlements;

f) Faire préparer une liste alphabétique des noms de tous les électeurs en service de défense consignés dans les listes reçues des officiers de liaison, conformément aux prescriptions du paragraphe 21 des présents règlements;

g) Obtenir des officiers de liaison une liste du nom, du grade et du numéro de chaque officier breveté désigné par chaque officier commandant pour prendre les votes des électeurs en service de défense, suivant les prescriptions du paragraphe 31 des présents règlements;

h) Distribuer un nombre suffisant d'exemplaires des présents règlements, de bulletins de vote, d'enveloppes, de cahiers de cartes-clefs géographiques, de cahiers d'extraits du Guide postal canadien, de listes imprimées des noms et prénoms des candidats officiellement présentés dans chaque district électoral, et des autres accessoires nécessaires, aux officiers commandants postés dans le territoire de votation, sous sa juridiction et à chaque paire de sous-officiers rapporteurs spéciaux, suivant les prescriptions du paragraphe 28 des présents règlements;

i) Charger les paires de sous-officiers rapporteurs spéciaux de prendre les votes des électeurs anciens combattants de la manière prescrite par les présents règlements;

j) Recevoir les enveloppes extérieures complétées, contenant les bulletins de vote marqués par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants dans le territoire de votation sous sa juridiction, suivant les prescriptions des paragraphes 67 et 68 des présents règlements;

k) Timbrer sur chaque enveloppe extérieure complétée la date de sa réception, suivant les prescriptions du paragraphe 68 des présents règlements;

l) Prendre des mesures pour que chaque enveloppe extérieure complétée soit classée selon son district électoral exact, suivant les prescriptions du paragraphe 68 des présents règlements;

m) Le lendemain du jour du scrutin à l'élection générale, procéder au comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combat-

tants, suivant les prescriptions des paragraphes 73 à 81 inclusivement des présents règlements;

n) Communiquer, par télégramme, ou autrement, au Directeur général des élections, le nombre de votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants, dans le territoire de votation sous sa juridiction, pour chaque candidat officiellement présenté dans les divers districts électoraux au Canada, suivant les prescriptions du paragraphe 83 des présents règlements;

o) Transmettre au Directeur général des élections les relevés officiels du comptage, les enveloppes extérieures utilisées, les bulletins de vote et les autres documents, suivant les prescriptions du paragraphe 82 des présents règlements; et

p) Remplir toutes les autres fonctions d'un officier rapporteur spécial que prescrivent les présents règlements.

Responsabilité de l'officier rapporteur spécial et de son personnel.

17. Tout officier rapporteur spécial, sous-officier rapporteur spécial, adjoint en chef, scrutateur ou aide aux écritures qui omet volontairement d'observer les prescriptions des présents règlements, est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins cinquante dollars et d'au plus deux cents dollars; et tout officier rapporteur spécial, sous-officier rapporteur spécial, adjoint en chef, scrutateur ou aide aux écritures qui refuse de se conformer à l'une des prescriptions desdits règlements, est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins deux cents dollars et d'au plus cinq cents dollars.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LA PRISE DES VOTES DES ÉLECTEURS EN SERVICE DE DÉFENSE.

Communications avec le ministre de la Défense nationale.

18. (1) Aussitôt que possible après que la tenue d'une élection générale a été ordonnée, le Directeur général des élections doit communiquer au ministre de la Défense nationale les noms et les adresses des officiers rapporteurs spéciaux nommés pour diriger la prise, la réception, le classement et le comptage des votes des électeurs en service de défense, en indiquant le territoire de votation assigné à chacun de ces officiers rapporteurs spéciaux. Pour chacun des territoires de votation, le ministre doit désigner un membre de chacun des services, naval, militaire et aérien du Canada, qui remplira les fonctions d'officier de liaison en vue de la prise des votes des électeurs en service de défense, et le ministre doit communiquer au Directeur

général des élections le nom, le grade et l'adresse postale de chacun des officiers de liaison qu'il aura désignés.

Communications avec les officiers rapporteurs spéciaux.

(2) Le Directeur général des élections doit communiquer immédiatement à chaque officier rapporteur spécial les noms, grades et adresses postales des officiers de liaison ainsi désignés, avec qui les mesures nécessaires seront arrêtées pour la prise des votes des électeurs en service de défense. En même temps, le Directeur général des élections doit enjoindre à chaque officier rapporteur spécial d'accomplir immédiatement les devoirs que lui imposent les présents règlements.

Devoirs de l'officier de liaison.

(3) L'officier de liaison désigné pour chacun des trois services devra immédiatement se mettre en communication avec l'officier commandant de chaque unité, défini dans les présents règlements, stationné dans le territoire de votation, et le mettre au courant de tous les renseignements requis pour la prise des votes des électeurs en service de défense à l'élection générale en cours. Durant la période qui s'écoulera entre l'émission des brefs ordonnant une élection générale et la date fixée comme jour du scrutin, l'officier de liaison devra collaborer avec l'officier rapporteur spécial et les divers officiers commandants en vue de la prise des votes des électeurs en service de défense.

Publication de l'avis d'une élection générale.

19. (1) Chaque officier commandant doit, immédiatement après en avoir été avisé par l'officier de liaison, publier comme partie des ordres du jour, un avis selon la formule n° 5 des présents règlements, informant tous les électeurs en service de défense sous son commandement, qu'une élection générale au Canada a été ordonnée, et indiquant les dates fixées comme jour de la présentation des candidats et jour du scrutin. L'avis doit aussi mentionner que chaque électeur en service de défense, défini dans les présents règlements, peut déposer son vote devant tout officier breveté désigné à cette fin par l'officier commandant, sur demande à cet officier breveté, pendant les heures que l'officier commandant peut indiquer, mais au moins trois heures par jour entre neuf heures du matin et dix heures du soir durant les six jours compris entre le lundi suivant le jour de la présentation des candidats et le samedi qui précède immédiatement le jour du scrutin, inclusivement. L'officier commandant doit accorder aux électeurs en service de défense attachés à son unité toutes les facilités nécessaires pour déposer leurs votes selon les prescriptions des présents règlements.

Avis des jours, heures et lieux de votation.

(2) Au moins deux jours avant la période fixée pour la prise des votes des électeurs en service de défense, comme le prescrit le sous-paragraphe précédent, et chaque jour par la suite, jusqu'au samedi qui précède le jour du scrutin, chaque officier commandant doit faire publier dans les ordres du jour, avec les modifications nécessaires, un avis indiquant:

a) les jours et les dates auxquels les électeurs en service de défense peuvent déposer leurs votes; *b)* les emplacements exacts des lieux de votation établis pour chaque unité, et *c)* les heures pendant lesquelles les électeurs en service de défense peuvent déposer leurs votes à chacun de ces lieux de votation.

Liste des noms, etc., des électeurs en service de défense.

20. Aussitôt que possible après la publication de l'avis, selon la formule n° 5 des présents règlements, dans les ordres du jour, chaque officier commandant doit fournir, à l'officier rapporteur spécial pour le territoire de votation approprié, par l'intermédiaire de l'officier de liaison, une liste des noms, grades et numéros de tous les électeurs en service de défense postés dans l'unité sous son commandement.

Préparation d'une liste alphabétique des noms, etc.

21. Sur réception des listes des noms, des grades et des numéros des électeurs en service de défense en conformité du paragraphe précédent, l'officier rapporteur spécial doit faire dresser une liste alphabétique complète de tous les noms des électeurs en service de défense compris dans lesdites listes.

Electeurs en service de défense hospitalisés, etc.

22. Tout électeur en service de défense qui se trouve dans un hôpital ou une institution de convalescence du service, durant la période prescrite par le sous-paragraphe premier du paragraphe 19 des présents règlements pour la prise des votes des électeurs en service de défense à une élection générale, est censé être un membre de l'unité sous le commandement de l'officier qui dirige l'hôpital ou l'institution de convalescence.

Accessoires fournis aux officiers rapporteurs spéciaux.

23. Le Directeur général des élections doit, lorsqu'il le juge à propos, fournir à chaque officier rapporteur spécial un nombre suffisant de bulletins de vote, d'enveloppes extérieures et intérieures, d'exemplaires des présents règlements, de cahiers de cartes-clefs géographiques, de cahiers d'extraits du Guide postal canadien, de cartes d'instructions et autres accessoires requis pour la prise des votes des électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants.

Liste des noms et prénoms, etc., des candidats.

24. Aussitôt que possible après la clôture de la présentation des candidats à une élection générale, présentation qui a lieu le 14e jour avant la date fixée comme jour du scrutin à ladite élection générale, le Directeur général des élections doit transmettre à chaque officier rapporteur spécial un nombre suffisant d'exemplaires d'une liste imprimée des prénoms et noms de famille des candidats officiellement présentés dans chaque district électoral. Sur cette liste doivent être insérés, après les nom et prénoms de chaque

candidat, les lettres distinctives servant habituellement à indiquer ses affiliations politiques. Ces lettres distinctives doivent être déterminées d'après les meilleures sources de renseignements à la disposition du Directeur général des élections.

Formule du bulletin de vote.

25. Les bulletins de vote fournis par le Directeur général des élections pour la prise des votes des électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants doivent être libellés selon la formule n° 6 des présents règlements.

Cahiers de cartes-clefs géographiques, etc.

26. Les cahiers de cartes-clefs géographiques mentionnés au paragraphe 23 des présents règlements et fournis par le Directeur général des élections, doivent être employés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants venant des grands centres du Canada, pour leur permettre de déterminer exactement le district électoral où ils sont habiles à voter à l'élection générale en cours; et les cahiers d'extraits du Guide postal canadien doivent être employés pour la même fin par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants venant d'autres endroits du Canada.

Procédure spéciale dans un district électoral élisant deux députés.

27. Chaque électeur en service de défense et chaque électeur ancien combattant ne vote que pour un seul candidat, sauf s'il a droit de voter dans le district électoral d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, ou dans le district électoral de Queens, province de l'Ile du Prince-Edouard, lesquels élisent chacun deux députés à la Chambre des Communes. En ce qui concerne ces deux seuls districts électoraux d'Halifax et de Queens, les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants peuvent voter pour deux candidats.

Distribution d'accessoires.

28. (1) Aussitôt que possible, chaque officier rapporteur spécial doit transmettre un nombre suffisant de bulletins de vote, d'enveloppes extérieures, d'enveloppes intérieures, d'exemplaires des présents règlements, de cahiers de cartes-clefs géographiques, de cahiers d'extraits du Guide postal canadien, de cartes d'instructions, de listes imprimées des noms et prénoms des candidats officiellement présentés dans chaque district électoral, ainsi que les autres accessoires nécessaires, aux officiers commandants postés dans son territoire de votation. Ces accessoires doivent être immédiatement distribués, en quantité suffisante, par ces officiers commandants aux officiers brevetés qu'ils ont désignés pour la prise des votes des électeurs en service de défense. S'il le juge opportun, l'officier rapporteur spécial doit distribuer une quantité suffisante des documents précités à chaque paire de sous-officiers rapporteurs spéciaux nommés pour

la prise des votes des électeurs anciens combattants dans son territoire de votation.

Registre de la distribution des bulletins de vote.

(2) Chaque officier rapporteur spécial doit, sur la formule fournie à cette fin par le Directeur général des élections, tenir un registre des numéros de série des bulletins de vote fournis par lui à chaque officier commandant et à chaque paire de sous-officiers rapporteurs spéciaux.

Registre des bulletins de vote non employés.

(3) Chaque officier rapporteur spécial doit aussi, sur la formule spéciale fournie par le Directeur général des élections, tenir un registre des numéros de série des bulletins de vote non employés, à lui retournés par chaque officier commandant et par chaque paire de sous-officiers rapporteurs spéciaux.

Transmission au Directeur général des élections.

(4) Après l'élection générale, l'officier rapporteur spécial doit transmettre au Directeur général des élections les registres mentionnés aux deux sous-paragraphes précédents, suivant les prescriptions du paragraphe 82 des présents règlements.

Publication dans les ordres du jour, de la liste des noms des candidats.

29. Dès la réception des exemplaires imprimés de la liste des noms et prénoms des candidats, transmis par l'officier rapporteur spécial en conformité du paragraphe précédent, l'officier commandant doit faire publier cette liste comme partie des ordres du jour et la faire afficher sur les tableaux d'affichage de son unité et dans d'autres endroits en vue.

Devant qui le vote des électeurs en service de défense est déposé.

30. Le vote de tout électeur en service de défense doit être déposé devant tout officier breveté que son officier commandant a désigné à cette fin, cet officier breveté étant lui-même un électeur en service de défense, et n'ayant été officiellement présenté comme candidat à l'élection générale en cours, dans aucun district électoral. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un petit détachement dans lequel aucun officier breveté n'est disponible, l'officier commandant peut désignér à cette fin un sous-officier ou une personne de grade supérieur, subordonnément aux restrictions ci-dessus.

Nom, etc., transmis à l'officier rapporteur spécial.

31. Dès qu'un officier breveté a été désigné, comme le prévoit le paragraphe précédent, pour la prise des votes des électeurs en service de défense, l'officier commandant doit, par l'entremise de l'officier de liaison, communiquer le nom, le grade et le numéro de cet officier breveté à l'officier rapporteur spécial approprié.

Affichage des cartes d'instructions, etc.

32. Dans tout lieu de votation, et pendant que les électeurs en service de défense votent, l'officier breveté devant qui ces votes sont déposés, doit faire afficher, dans des endroits bien en vue, au moins deux copies de la carte d'instructions, selon la formule n° 9 des présents règlements. L'officier breveté doit aussi tenir, en tout temps, un ex-

emplaire des présents règlements, un cahier de cartes-clefs géographiques, un cahier d'extraits du Guide postal canadien, et une liste imprimée des noms et prénoms des candidats, à la disposition des électeurs en service de défense.

Représentants d'un parti politique.

33. (1) Toute personne habile à voter comme électeur civil à l'élection générale en cours, peut, sur remise d'une déclaration, complétée et signée par elle-même, selon la formule n° 10 des présents règlements, à l'officier breveté qui prend les votes des électeurs en service de défense, agir comme représentant d'un parti politique lors de la prise de ces votes.

Electeur en service de défense peut agir.

(2) En tout endroit où un électeur civil ne peut pas agir comme représentant d'un parti politique, tel qu'il est prévu au sous-paragraphe précédent, un électeur en service de défense peut, avec l'approbation de l'officier commandant, agir comme tel représentant tout comme s'il était un électeur civil.

Transmission des déclarations.

(3) La période de votation terminée, l'officier breveté doit transmettre à l'officier commandant approprié chaque déclaration complétée selon la formule n° 10 des présents règlements.

Déclaration de l'électeur en service de défense.

34. (1) Avant de remettre un bulletin de vote à un électeur en service de défense, l'officier breveté devant qui le vote est déposé, doit exiger que cet électeur fasse une déclaration selon la formule n° 7 des présents règlements, cette déclaration devant être imprimée au verso de l'enveloppe extérieure dans laquelle doit être placée l'enveloppe intérieure contenant le bulletin de vote, une fois marqué. Ladite déclaration doit énoncer le nom, le grade et le numéro de l'électeur en service de défense, mentionner qu'il est un citoyen canadien ou un sujet britannique, qu'il a atteint l'âge de vingt et un ans révolus, qu'il n'a pas déjà voté à l'élection générale en cours, et indiquer le nom de l'endroit, avec la rue et le numéro, s'il en est, de sa résidence ordinaire au Canada selon la définition du paragraphe 7 des présents règlements. Le nom du district électoral et le nom de la province où est situé ledit endroit de résidence ordinaire peuvent être mentionnés dans ladite déclaration. L'officier breveté doit faire signer la déclaration par l'électeur en service de défense, puis remplir et signer lui-même le certificat imprimé au bas de cette déclaration.

Avertissement à l'électeur en service de défense et à l'officier breveté.

(2) A ce stade, l'électeur en service de défense et l'officier breveté doivent se rappeler que, suivant les prescriptions du paragraphe 71 des présents règlements, toute enveloppe extérieure qui ne porte pas la signature et de l'électeur en service de défense et de l'officier breveté intéressé (sauf dans les cas mentionnés au sous-paragraphe premier du paragraphe 37 des présents règlements), ou toute enveloppe extérieure

sur laquelle ne figure pas une description suffisante de l'endroit de résidence ordinaire de l'électeur en service de défense doit être mise de côté non décachetée dans le bureau central de l'officier rapporteur spécial, et que le bulletin de vote qui se trouve dans cette enveloppe extérieure non décachetée ne doit pas être compté.

Mode de voter de l'électeur en service de défense.

35. Après que l'électeur en service de défense a rempli et signé la déclaration, et après que l'officier breveté a rempli et signé le certificat imprimé au bas de la déclaration, suivant les prescriptions du sous-paragraphe premier du paragraphe 34 des présents règlements, l'officier breveté doit remettre un bulletin de vote audit électeur, qui vote secrètement en inscrivant sur le bulletin de vote, à l'encre ou au crayon de n'importe quelle couleur, les prénoms (ou initiales) et le nom de famille du candidat de son choix, et plie ensuite le bulletin de vote ainsi marqué. L'officier breveté doit alors remettre à l'électeur en service de défense une enveloppe intérieure; cet électeur doit placer le bulletin de vote, ainsi plié, dans l'enveloppe intérieure, sceller cette dernière et la remettre à l'officier breveté qui, sous les yeux de l'électeur en service de défense, doit la placer immédiatement dans l'enveloppe extérieure adressée à l'officier rapporteur spécial, sceller l'enveloppe extérieure et la remettre à l'électeur en service de défense.

Traitement des enveloppes extérieures complétées.

36. (1) L'officier breveté devant qui le vote d'un électeur en service de défense a été déposé, doit, selon les prescriptions du paragraphe qui précède, remettre à l'électeur en service de défense l'enveloppe extérieure renfermant le bulletin de vote, et cet électeur doit immédiatement l'expédier, par la poste ordinaire ou par tout autre service postal disponible et expéditif, à l'officier rapporteur spécial dont le nom et l'adresse sont imprimés au recto de l'enveloppe extérieure.

Avertissement à l'électeur en service de défense.

(2) L'officier breveté doit en même temps avertir l'électeur en service de défense que son enveloppe extérieure doit parvenir à l'officier rapporteur spécial, à qui l'enveloppe est adressée, au plus tard à neuf heures du matin, le lendemain de la date fixée comme jour du scrutin à l'élection générale en cours; autrement, le bulletin de vote inclus dans cette enveloppe extérieure ne sera pas compté.

Mise à la poste des enveloppes extérieures.

(3) Toute enveloppe de ce genre transmise par la poste ordinaire au Canada jouit de la franchise postale. Dans les cas où il paraît opportun d'expédier une enveloppe extérieure par la poste aérienne à l'officier rapporteur spécial, l'officier breveté devant qui le vote est pris doit y apposer les timbres-poste nécessaires. L'officier rapporteur spécial approprié doit, sur une demande écrite, rembourser à

chaque officier breveté toute dépense dûment encourue pour l'achat de semblables timbres de poste aérienne.

Facilités postales.

(4) Chaque officier commandant doit, lorsque la chose est possible, veiller à ce que les lieux de votation établis pour la prise des votes des électeurs en service de défense soient situés tout près d'un bureau de poste ou d'une boîte aux lettres. L'offici r breveté devant qui le vote d'un électeur en service de défense a été déposé, doit indiquer à cet électeur le bureau de poste ou la boîte aux lettres les plus rapprochés, où peuvent être déposées les enveloppes extérieures à transmettre à l'officier rapporteur spécial.

Vote d'un officier breveté désigné.

37. (1) Un officier breveté devant qui des votes d'électeurs en service de défense ont été déposés, peut voter lui-même après avoir rempli la déclaration selon la formule n° 7 des présents règlements; cette déclaration est imprimée au verso de l'enveloppe extérieure. En pareil cas, il n'est pas nécessaire que l'officier breveté remplisse le certificat imprimé au bas de ladite déclaration.

Vote des fonctionnaires.

(2) Les officiers rapporteurs spéciaux, les sous-officiers rapporteurs spéciaux, les adjoints en chef et les scrutateurs nommés en vertu des paragraphes 9, 11, 13, 50 ou 51 des présents règlements, ont droit de voter de la même manière que les électeurs en service de défense, s'ils sont habiles à voter à l'élection générale en cours.

Procédure.

(3) Pour l'application du sous-paragraphe qui précède, l'officier rapporteur spécial et son adjoint en chef peuvent agir à titre d'officier breveté désigné, selon les prescriptions des présents règlements, pour prendre les votes de l'officier rapporteur spécial, des sous-officiers rapporteurs spéciaux, de l'adjoint en chef et des scrutateurs.

Bulletin de vote gâté.

38. (1) Un électeur en service de défense qui, au moment de voter, s'est par mégarde servi d'un bulletin de vote de manière à le rendre inutilisable, doit le remettre à l'officier breveté, qui l'oblitérera et en donnera un nouveau à sa place. Tous les bulletins de vote ainsi oblitérés sont classés comme bulletins de vote gâtés et, une fois la prise des votes terminée, ces bulletins de vote gâtés seront transmis à l'officier commandant, avec les déclarations complétées par les représentants de partis politiques et avec les bulletins de vote et les enveloppes inutilisés.

Transmission des déclarations et des fournitures non employés, etc.

(2) L'officier commandant doit immédiatement transmettre à l'officier rapporteur spécial approprié tous les bulletins de vote gâtés, les déclarations des représentants de partis politiques, les bulletins de vote et les enveloppes non employées reçus des officiers brevetés désignés.

Electeur en service de défense incapable de voter.

39. Si un électeur en service de défense est incapable de lire ou d'écrire, ou souffre d'une invalidité physique

qui le rende incapable de voter de la manière ordinaire prescrite aux présents règlements, l'officier breveté devant qui le vote doit être déposé, doit aider cet électeur en marquant le bulletin de vote, de la manière indiquée par l'électeur, en sa présence et en présence d'un autre électeur en service de défense capable de lire et d'écrire. Cet autre électeur est choisi par l'électeur en service de défense incapable de voter.

Electeur en service de défense votant comme civil.

10. (1) Un électeur en service de défense qui n'a pas voté de la manière prescrite par les présents règlements et qui, lors d'une élection générale, se trouve dans son endroit de résidence ordinaire le jour de l'élection, peut déposer son vote de la manière prescrite pour les électeurs civils par la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée. En pareil cas, cependant, dans les arrondissements urbains, le nom de l'électeur en service de défense doit figurer sur la liste officielle des électeurs utilisée au bureau de votation.

Vote des électeurs en service de défense qui [illegible] ou en permission.

(2) Un électeur en service de défense qui est absent de son unité en vertu d'un congé ou d'une permission, durant la période de votation prescrite par le sous-paragraphe premier du paragraphe 19 des présents règlements, et qui n'a pas déjà voté à l'élection générale en cours, peut, sur production de preuve documentaire établissant qu'il est en congé ou en permission, déposer son vote ailleurs, devant un officier breveté désigné pour prendre les votes des électeurs en service de défense par l'officier commandant une unité de la Marine, de l'Armée ou de l'Aviation, lorsque cet officier breveté est effectivement occupé à la prise de ces votes.

L'électeur en service de défense ne vote qu'une seule fois.

11. Aucun électeur en service de défense, non plus qu'aucun électeur civil, n'a droit, en raison de quelque disposition des présents règlements, de voter plus d'une fois à une élection générale.

Procédure à suivre, à une élection générale, pour la prise des votes d'anciens combattants de la guerre de 1914-1918 et de la guerre qui a commencé le dixième jour de septembre 1939, lesquels reçoivent un traitement ou des soins domiciliaires dans certains hôpitaux ou institutions.

Qualités requises.

12. Sauf les dispositions ci-après, toute personne qui, indépendamment de l'âge *a)* est un citoyen canadien ou un sujet britannique, *b)* a résidé ordinairement au Canada durant les douze mois précédant immédiatement la date fixée comme jour du scrutin lors d'une élection générale en cours, *c)* était un membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada pendant la guerre de 1914-1948 ou la guerre qui a commencé le dixième jour de septembre

1939, *d)* a été libérée de ces forces, et *e)* reçoit un traitement ou des soins domiciliaires dans un hôpital ou une institution dont le contrôle relève directement du ministère des Affaires des anciens combattants, ou reçoit un traitement ou des soins domiciliaires dans tout autre hôpital ou institution à la demande ou pour le compte de ce ministère, est réputée un électeur en service de défense et est censée avoir droit de voter à une élection générale sous le régime de la procédure prescrite par les présents règlements. Pour l'application de ces règlements, les personnes susmentionnées sont connues sous le nom d'électeurs anciens combattants.

Electeurs anciens combattants.

Conditions relatives à la résidence ordinaire de l'électeur ancien combattant.

43. Afin d'être admis à voter sous le régime des présents règlements, un électeur ancien combattant doit spécifier, dans une déclaration selon la formule n° 12 des présents règlements, le nom de l'endroit de sa résidence ordinaire au Canada, avec la rue et le numéro, s'il en est, conformément à la déclaration faite par l'électeur ancien combattant lors de son admission à l'hôpital ou à l'institution. Le vote de cet électeur ancien combattant doit être appliqué au district électoral dans lequel cet endroit de résidence ordinaire est situé.

Procédure dans le cas de maladies mentales.

44. Ne doit être admise à voter nulle personne, décrite au paragraphe 42 des présents règlements, qui, durant les jours ou les heures de la votation, que prescrivent les paragraphes 54 et 55 des présents règlements, est enfermée par l'autorité médicale régulière du ministère dans une salle de maladies mentales de tout hôpital ou institution.

Vote des électeurs anciens combattants dans des hôpitaux ou institutions du ministère.

45. Sauf les dispositions du paragraphe qui précède, tout électeur ancien combattant, qui reçoit un traitement ou des soins domiciliaires dans un hôpital ou une institution dont le contrôle relève directement du ministère des Affaires des anciens combattants, doit être admis à voter aux termes de la procédure prescrite par les présents règlements.

Restriction.

46. Les seuls hôpitaux ou institutions dans lesquels des personnes reçoivent un traitement ou des soins domiciliaires à la demande ou pour le compte du ministère des Affaires des anciens combattants, où ces personnes doivent être admises à voter sous le régime des présents règlements, sont ceux dans lesquels, à la date de l'émission des brefs ordonnant une élection générale, vingt-cinq personnes ou plus, tel que déterminé par le ministère des Affaires des anciens combattants, reçoivent ce traitement ou ces soins.

Electeur ancien combattant votant comme civil.

47. Toute personne, décrite au paragraphe 42 des présents règlements, qui reçoit un traitement ou des soins domiciliaires dans un hôpital ou institution, à la demande ou pour le compte du ministère des Affaires des anciens combattants, où moins de vingt-cinq personnes reçoivent ce traitement ou

ces soins, à la date d'émission des brefs ordonnant une élection générale, doit être admise à voter comme électeur civil dans l'arrondissement de votation dans lequel cet hôpital ou cette institution est située, ainsi que le prévoit le paragraphe cinq de l'article quatorze de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée.

Facilités de voter accordées aux électeurs anciens combattants.

48. Le surintendant de tout hôpital ou institution, dans lequel ou dans laquelle un scrutin est autorisé en vertu des présents règlements, doit accorder toutes les facilités nécessaires aux électeurs anciens combattants qui y reçoivent un traitement ou des soins domiciliaires pour déposer leurs votes en présence de deux sous-officiers rapporteurs spéciaux conformément au paragraphe 57 des présents règlements.

Noms et adresses des hôpitaux ou institutions.

49. Aussitôt que possible après la date de l'émission des brefs ordonnant une élection générale, le ministre des Affaires des anciens combattants doit informer le Directeur général des élections du nom et de l'adresse de chaque hôpital ou institution au Canada, à la date susmentionnée, dont le contrôle relève directement du ministère des Affaires des anciens combattants, et du nom et de l'adresse de tout autre hôpital ou institution où vingt-cinq personnes ou plus recevaient un traitement ou des soins domiciliaires à la demande ou pour le compte de ce ministère. Le Ministre doit en même temps fournir au Directeur général des élections une déclaration indiquant le nombre de ces personnes dans chaque semblable hôpital ou institution à la date susmentionnée.

Nomination et prestation du serment d'office des sous-officiers rapporteurs spéciaux.

50. Aux fins de la prise des votes des électeurs anciens combattants lors d'une élection générale, le Directeur général des élections doit nommer six personnes pour agir comme sous-officiers rapporteurs spéciaux dans chaque territoire de votation. Deux de ces six sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent être désignés par le leader du gouvernement, deux, par le chef de l'opposition et deux, sur la recommandation conjointe des leaders des groupes politiques comptant en Chambre des Communes dix membres reconnus ou plus. Chaque sous-officier rapporteur spécial doit être nommé selon la formule n° 11 des présents règlements et doit selon ladite formule n° 11, en présence d'un officier rapporteur spécial, ou un juge de paix, un commissaire préposé aux affidavits dans la province, prêter serment de remplir fidèlement les devoirs que lui imposent les présents règlements.

Nomination, assermentation, etc., des sous-officiers rapporteurs spéciaux supplémentaires.

51. Si, après la date de l'émission des brefs ordonnant une élection générale, il est manifeste que le nombre de sous-officiers rapporteurs spéciaux prévus par le paragraphe précédent n'est pas suffisant pour prendre les votes de tous les électeurs anciens combattants, dans un territoire de

votation quelconque, le Directeur général des élections doit nommer le nombre supplémentaire de sous-officiers rapporteurs spéciaux requis. Ces sous-officiers rapporteurs spéciaux supplémentaires doivent être désignés selon l'ordre consécutif et, dans la mesure du possible, dans la proportion que prescrit le paragraphe précédent. Chaque sous-officier rapporteur spécial supplémentaire doit être nommé et assermenté conformément audit paragraphe.

Devoirs des sous-officiers rapporteurs spéciaux.

52. Les fonctions des sous-officiers rapporteurs spéciaux consistent *a)* à se tenir au bureau central de l'officier rapporteur spécial lorsque le Directeur général des élections le leur demande, *b)* à se familiariser avec la procédure à suivre dans la prise des votes des électeurs anciens combattants, *c)* à voyager en paires d'un endroit à l'autre durant la période de votation prescrite au paragraphe 54 des présents règlements, selon les instructions de l'officier rapporteur spécial, pour prendre les votes des électeurs anciens combattants, conformément auxdits règlements; et *d)* à garder un registre, selon la formule prescrite par le Directeur général des élections, des nom, prénoms et de l'endroit de la résidence ordinaire de chaque électeur ancien combattant qui a déposé son vote dans un hôpital ou une institution déterminée, et de transmettre ce registre à l'officier rapporteur spécial dès que la prise des votes est complétée dans cet hôpital ou institution. La durée des fonctions des sous-officiers rapporteurs spéciaux doit cesser immédiatement après le samedi précédant la date fixée comme jour de scrutin à l'élection générale en cours.

Désignation d'un représentant du ministère.

53. Aussitôt que possible après que la tenue d'une élection générale a été ordonnée, le ministre des Affaires des anciens combattants doit désigner un fonctionnaire pour représenter le ministère des Affaires des anciens combattants dans ses relations avec le Directeur général de élections relativement à l'application des présents règlements.

Période de votation pour les électeurs anciens combattants.

54. La période de votation pour les électeurs anciens combattants doit commencer le lundi qui suit le jour de la présentation des candidats, lors d'une élection générale, et se terminer le samedi précédant le jour du scrutin à cette même élection, inclusivement.

Jours et heures du scrutin.

55. Le vote par les électeurs anciens combattants doit se tenir dans chaque hôpital ou institution où les présents règlements autorisent qu'un scrutin soit tenu. Un tel scrutin ne doit se continuer que pendant les jours ou les heures nécessaires pour prendre le vote de chaque électeur ancien combattant qui se trouve dans l'hôpital ou l'institution et qui est admis à exercer son droit de vote à l'élection générale

en cours. Lorsque tous les électeurs anciens combattants ayant droit de vote dans un hôpital ou une institution quelconque ont eu l'occasion de déposer leur vote, le scrutin dans cet hôpital ou institution doit cesser.

Avis préalable au surintendant.

56. Au moins deux jours avant la visite prévue d'une paire de sous-officiers rapporteurs spéciaux à un hôpital ou une institution quelconque pour y prendre les votes des électeurs anciens combattants, l'officier rapporteur spécial doit aviser le surintendant de cet hôpital ou institution, et ce dernier doit immédiatement afficher un avis à cet effet dans des endroits bien en vue de cet hôpital ou institution.

Devant qui doivent se prendre les votes des électeurs anciens combattants.

57. Les votes des électeurs anciens combattants doivent être déposés conformément à la procédure prévue par les présents règlements en présence d'une paire de sous-officiers rapporteurs spéciaux nommés conformément au paragraphe 50 ou 51 des présents règlements, et chaque paire doit se composer de personnes représentant des partis politiques différents et opposés.

Affichage des cartes d'instructions, etc.

58. En tout endroit et à toute occasion où des électeurs anciens combattants déposent leurs votes, les sous-officiers rapporteurs spéciaux, devant qui ces votes sont déposés, doivent faire afficher, à un endroit bien en vue, ou faire voir à chaque électeur ancien combattant, lorsqu'il se présente pour voter, au moins une copie de la carte d'instructions selon la formule n° 13 des présents règlements. Les sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent également tenir un exemplaire des présents règlements, un cahier de cartes-clefs géographiques, un cahier d'extraits du Guide postal canadien et une liste imprimée des noms et prénoms des candidats, à la disposition des électeurs anciens combattants.

Electeur ancien combattant incapable de voter.

59. Si un électeur ancien combattant est incapable de lire ou d'écrire, ou s'il est invalide par suite d'une cause physique, et, par conséquent, incapable de voter suivant la manière ordinaire prescrite dans les présents règlements, les sous-officiers rapporteurs spéciaux devant qui il dépose son bulletin de vote, doivent aider cet électeur en marquant le bulletin de vote selon les directives de l'électeur, en sa présence et également en la présence d'un autre électeur ancien combattant pouvant lire et écrire. Cet autre électeur doit être choisi par l'électeur ancien combattant invalide.

Electeur ancien combattant aveugle.

60. Le vote d'un électeur ancien combattant aveugle peut être pris de la même manière que les votes des autres électeurs anciens combattants invalides, suivant les pres-

criptions du paragraphe précédent, ou par l'intermédiaire d'un ami qui est également un électeur ancien combattant et qui agit à la demande de l'électeur ancien combattant aveugle. En pareil cas, on permettra à l'ami de marquer le bulletin de vote de l'électeur ancien combattant aveugle en la présence de ce dernier seulement. Personne, à toute élection générale, ne doit avoir la permission d'agir, comme susdit, en qualité d'ami de plus d'un électeur ancien combattant aveugle.

Vote d'un électeur ancien combattant alité.

61. Chaque fois qu'ils le jugent opportun, les sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent, avec l'approbation du surintendant, se rendre de chambre en chambre dans l'hôpital ou l'institution en vue de prendre les votes des électeurs anciens combattants alités.

Déclaration par l'électeur ancien combattant.

62. (1) Avant de remettre un bulletin de vote à un électeur ancien combattant, les sous-officiers rapporteurs spéciaux devant qui le vote est déposé, doivent exiger que cet électeur fasse une déclaration selon la formule n° 12 des présents règlements qui doit être imprimée au verso de l'enveloppe extérieure dans laquelle doit être déposée l'enveloppe intérieure renfermant le bulletin de vote marqué. Cette déclaration doit énoncer le nom de l'électeur ancien combattant, mentionner qu'il est un citoyen canadien ou un sujet britannique, qu'il était membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada durant la guerre de 1914-1918 ou durant la guerre commencée le dixième jour de septembre 1939, qu'il a été libéré de ladite force, qu'il résidait ordinairement au Canada au cours des douze mois qui ont précédé le jour du scrutin à l'élection générale en cours et qu'il n'a pas déja voté à ladite élection. La déclaration doit aussi mentionner le nom de son endroit de résidence ordinaire au Canada, avec la rue et le numéro, s'il en est, comme l'électeur ancien combattant l'a déclaré lors de son admission à l'hôpital ou à l'institution. Le nom du district électoral et le nom de la province où est situé ledit endroit de résidence ordinaire peuvent être mentionnés dans la déclaration. Les deux sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent faire signer la déclaration par l'électeur ancien combattant et doivent ensuite signer le certificat imprimé au bas de la déclaration.

Avertissement à l'électeur ancien combattant et aux sous-officiers rapporteurs spéciaux.

(2) A ce stade, l'électeur ancien combattant et les sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent se rappeler que, suivant les prescriptions du paragraphe 71 des présents règlements, toute enveloppe extérieure qui ne porte pas la signature de l'électeur ancien combattant et des deux sous-officiers rapporteurs spéciaux intéressés, ou toute enveloppe extérieure sur laquelle ne figure pas une description suffisante

de l'endroit de résidence ordinaire de l'électeur ancien combattant doit être mise de côté non décachetée dans le bureau central de l'officier rapporteur spécial, et que le bulletin de vote qui se trouve dans cette enveloppe extérieure non décachetée ne doit pas être compté.

Mode de voter de l'électeur ancien combattant.

63. Après que l'électeur ancien combattant a rempli et signé la déclaration et après que les deux sous-officiers rapporteurs spéciaux ont signé le certificat imprimé au bas de la déclaration, suivant les prescriptions du sous-paragraphe premier du paragraphe 62 des présents règlements, les sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent remettre un bulletin de vote audit électeur, qui vote secrètement en inscrivant sur le bulletin de vote, à l'encre ou au crayon de n'importe quelle couleur, les prénoms (ou les initiales) et le nom de famille du candidat de son choix. L'électeur ancien combattant doit ensuite plier le bulletin de vote. Cela fait, les sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent remettre une enveloppe intérieure à l'électeur ancien combattant qui doit placer le bulletin de vote, ainsi plié, dans l'enveloppe intérieure, sceller cette dernière et la remettre aux sous-officiers rapporteurs spéciaux qui, sous les yeux de l'électeur ancien combattant, doivent la placer dans l'enveloppe extérieure adressée à l'officier rapporteur spécial, sceller l'enveloppe extérieure et la remettre à l'électeur ancien combattant.

Traitement des enveloppes extérieures complétées.

64. (1) Les sous-officiers rapporteurs spéciaux devant qui le vote d'un électeur ancien combattant a été déposé doivent, selon les prescriptions du paragraphe qui précède, remettre l'enveloppe extérieure qui renferme le bulletin de vote à l'électeur ancien combattant qui l'expédiera immédiatement par la poste ordinaire ou par tout autre service postal disponible et expéditif, à l'officier rapporteur spécial dont le nom et l'adresse sont imprimés au recto de l'enveloppe extérieure.

Avertissement à l'électeur ancien combattant.

(2) Au même moment, les sous-officiers rapporteurs spéciaux doivent faire savoir à l'électeur ancien combattant que l'enveloppe extérieure doit être reçue par l'officier rapporteur spécial à qui elle est adressée, pas plus tard que neuf heures du matin le lendemain de la date fixée comme jour du scrutin à l'élection générale en cours; autrement, le bulletin de vote qui se trouve dans l'enveloppe extérieure ne sera pas compté.

Mise à la poste des enveloppes extérieures.

(3) Toute enveloppe extérieure expédiée par la poste ordinaire au Canada jouit de la franchise postale. Chaque fois qu'il paraît opportun d'expédier une enveloppe extérieure par poste aérienne, l'affranchissement nécessaire doit être apposé sur ladite enveloppe par les sous-officiers rapporteurs spéciaux devant qui le vote a été déposé. Sur réception d'une demande par écrit, l'officier rapporteur

spécial doit rembourser tout sous-officier rapporteur spécial de la dépense dûment encourue par suite de l'achat desdits timbres de poste aérienne.

L'électeur ancien combattant ne vote qu'une seule fois.

65. Tout électeur, ancien combattant, en service de défense ou civil, en raison de quelques dispositions des présents règlements, n'a le droit de voter qu'une seule fois à une élection générale.

Application de certains paragraphes.

66. Les dispositions des paragraphes des présents règlements qui s'appliquent aux électeurs en service de défense et qui portent les numéros 5 à 8, 18 à 20, 22, 29 à 36, 37 (1) et 39 à 41, ne s'appliquent pas à l'égard de la prise des votes des électeurs anciens combattants.

Procédure à suivre lors de la réception et du classement des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants.

Surveillance, etc.

67. (1) Chaque opération se rapportant à la réception et au classement, selon les districts électoraux appropriés, des enveloppes extérieures renfermant les bulletins de vote marqués par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants, doit, sous la surveillance de l'officier rapporteur spécial ou de son adjoint en chef, être accomplie par les scrutateurs, qui doivent agir par paires, chaque paire se composant de personnes représentant des partis politiques différents et opposés.

Marques et initiales sur les enveloppes extérieures.

(2) Lorsqu'une enveloppe extérieure a été classée selon son district électoral, les scrutateurs doivent inscrire le nom de ce district électoral dans le coin gauche au bas du verso de l'enveloppe extérieure, et les deux scrutateurs doivent apposer leurs initiales à cette inscription.

Traitement des enveloppes extérieures utilisées.

68. Sur réception des enveloppes extérieures renfermant des bulletins de vote marqués par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants, l'officier rapporteur spécial ou son adjoint en chef doit:

a) Timbrer sur chaque enveloppe la date de sa réception;

b) Examiner chaque enveloppe pour s'assurer que la déclaration au verso est signée à la fois par l'électeur en service de défense et par l'officier breveté intéressés (sauf dans les cas mentionnés au sous-paragraphe premier du paragraphe 37 des présents règlements), ou par l'électeur ancien combattant et par les deux sous-officiers rapporteurs spéciaux intéressés;

c) S'assurer que la déclaration faite au verso de l'enveloppe extérieure renferme tous les détails nécessaires;

d) Ordonner aux scrutateurs de constater, d'après les détails indiqués au verso de l'enveloppe extérieure, le district électoral exact où se trouve l'endroit de résidence ordinaire, au Canada, de l'électeur en service de défense ou de l'électeur ancien combattant, et de classer cette enveloppe extérieure selon ce district électoral; et

e) S'assurer que chaque enveloppe extérieure est classée selon le district électoral approprié, et qu'elle a dûment été marquée par les scrutateurs et revêtue de leurs initiales.

Mise en paquets des enveloppes extérieures utilisées.

69. (1) A la fin de chaque jour où des enveloppes extérieures sont reçues, l'officier rapporteur spécial, ou son adjoint en chef doit, en présence d'au moins deux scrutateurs, placer dans une grande enveloppe spéciale, fournie à cette fin, toutes les enveloppes extérieures classées par son personnel, selon chaque district électoral, séparément.

Grandes enveloppes spéciales complétées.

(2) Sur chaque grande enveloppe spéciale ainsi utilisée, doivent être inscrits le nom du district électoral approprié, le jour de la semaine et le quantième du mois où elle a été utilisée, ainsi que le nombre des enveloppes extérieures classées que la grande enveloppe spéciale contient.

Scellage des grandes enveloppes spéciales.

(3) Les formalités ci-dessus étant accomplies, l'officier rapporteur spécial, ou son adjoint en chef, doit cacheter la grande enveloppe spéciale et y apposer sur la patte déjà scellée un sceau de papier gommé fourni à cette fin. L'officier rapporteur spécial, ou son adjoint en chef, et au moins deux scrutateurs, doivent apposer leur signature sur ce sceau.

Garde des grandes enveloppes spéciales.

(4) Ces formalités étant accomplies, l'officier rapporteur spécial doit garder en lieu sûr, sans les décacheter, les grandes enveloppes spéciales scellées, jusqu'à ce que le moment soit venu de compter les bulletins de vote classés selon les districts électoraux auxquels ces enveloppes appartiennent, d'après les prescriptions des paragraphes 73 à 81 inclusivement des présents règlements. Les scrutateurs sont autorisés à inspecter, chaque fois qu'ils le désirent, la totalité ou une partie des grandes enveloppes spéciales scellées.

Traitement des enveloppes extérieures non classées à la fin de chaque jour.

70. Toutes les enveloppes extérieures utilisées qui n'ont pas, conformément aux prescriptions du paragraphe 68 des présents règlements, été classées selon les districts électoraux appropriés, à la fin de chaque jour, doivent être placées dans une ou plusieurs boîtes du scrutin spéciales fournies pour le comptage des votes. Ces boîtes du scrutin demeureront fermées à clef et scellées au moyen de sceaux de papier gommé fourni à cette fin, jusqu'à ce qu'il soit, le lendemain, procédé au classement des enveloppes extérieures. Ces sceaux apposés aux boîtes doivent porter la signature d'au moins deux scrutateurs.

Traitement de l'enveloppe extérieure, lorsque la déclaration est incomplète.

71. (1) Toute enveloppe extérieure qui ne porte pas les signatures à la fois de l'électeur en service de défense et de l'officier breveté intéressés (sauf dans les cas prévus au sous-paragraphe premier du paragraphe 37 des présents règlements), ou les signatures de l'électeur ancien combattant et des deux sous-officiers rapporteurs spéciaux intéressés, ou sur laquelle n'apparaît pas une description suffisante de l'endroit de résidence ordinaire de l'électeur, au Canada, doit être mise de côté, non décachetée. L'officier rapporteur spécial doit inscrire sur chacune de ces enveloppes extérieures la raison pour laquelle elle n'a pas été ouverte, et cette inscription doit porter les initiales d'au moins deux scrutateurs. Le bulletin de vote renfermé dans cette enveloppe extérieure non décachetée doit être considéré comme bulletin de vote rejeté.

Traitement de l'enveloppe extérieure reçue trop tard.

(2) Toute enveloppe extérieure reçue par un officier rapporteur spécial après neuf heures du matin, le lendemain de la date fixée comme jour du scrutin à l'élection générale en cours, doit aussi être mise de côté sans être ouverte. L'officier rapporteur spécial doit inscrire sur cette enveloppe la raison pour laquelle elle n'a pas été ouverte, et cette inscription doit porter les initiales d'au moins deux scrutateurs. Le bulletin de vote renfermé dans cette enveloppe extérieure non décachetée doit être considéré comme bulletin de vote rejeté.

Transmission au Directeur général des élections.

(3) L'officier rapporteur spécial doit garder en lieu sûr toutes les enveloppes extérieures non ouvertes, mentionnées aux sous-paragraphes (1) et (2) du présent paragraphe, et, après le comptage des votes, il doit les transmettre au Directeur général des élections, de la manière prescrite au paragraphe 82 des présents règlements.

Procédure à suivre si l'électeur en service de défense ou l'électeur ancien combattant vote plus d'une fois.

72. Si, au cours de la réception et du classement des enveloppes extérieures, ainsi que le prescrivent les paragraphes 68 à 71 inclusivement des présents règlements, ou du comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense, et les électeurs anciens combattants, comme le prescrivent les paragraphes 73 à 81 inclusivement desdits règlements, il est constaté qu'un électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant a voté plus d'une fois, les enveloppes extérieures se rapportant à un tel électeur seront mises de côté non décachetées. L'officier rapporteur spécial doit inscrire sur ces enveloppes la raison pour laquelle elles n'ont pas été décachetées, et cette mention devra porter les initiales d'au moins deux scrutateurs. Les bulletins de vote déposés dans de telles enveloppes extérieures non décachetées seront censés être des bulletins de vote rejetés. Une fois le comptage des votes terminé, l'officier rapporteur spécial doit envoyer ces enveloppes extérieures non décachetées au Directeur général des élections avec les autres paquets et documents men-

tionnés au paragraphe 82 des présents règlements. L'officier rapporteur spécial doit, en même temps, envoyer au Directeur général des élections un rapport détaillé de chaque cas où il a été constaté qu'un électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant a voté plus d'une fois.

Procédure à suivre pour le comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants.

Commencement du comptage.

73. Le lendemain de la date fixée comme jour du scrutin, à l'élection générale en cours, l'officier rapporteur spécial doit faire procéder au comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants. Le comptage doit être effectué avec toute la diligence possible, et être terminé au plus tard le samedi qui suit immédiatement ledit jour du scrutin.

Les scrutateurs agissent par paires.

74. Lors du comptage des votes, les scrutateurs doivent agir par paires, chaque paire se composant de personnes représentant des partis politiques différents et opposés. L'officier rapporteur spécial doit enjoindre à chaque paire de scrutateurs de ne compter les bulletins de vote que d'un district électoral à la fois. L'officier rapporteur spécial doit fournir à chaque paire de scrutateurs, pour les aider dans l'accomplissement de ces devoirs, au moins un aide aux écritures.

Boîte du scrutin utilisée lors du comptage.

75. Pour le comptage des votes, le Directeur général des élections fournit à chaque officier rapporteur spécial un nombre suffisant de boîtes du scrutin spécialement construites. Avant le commencement du comptage des votes pour un district électoral quelconque, la boîte du scrutin utilisée à cet effet doit être examinée par les scrutateurs. Lorsqu'il est constaté que cette boîte est vide, elle doit être fermée à clef, et la clef doit rester en la possession de l'officier rapporteur spécial ou de son adjoint en chef.

Ouverture des grandes enveloppes spéciales.

76. Toutes les grandes enveloppes spéciales contenant les enveloppes extérieures, classées selon un district électoral déterminé, doivent être ouvertes et leur contenu doit être déposé sur une table. Les scrutateurs doivent examiner chaque enveloppe extérieure extraite des grandes enveloppes spéciales, pour s'assurer qu'elle appartient au district électoral pour lequel les bulletins de vote sont sur le point d'être comptés. S'il appert qu'une enveloppe extérieure appartient à un autre district électoral, l'officier rapporteur spécial doit classer cette enveloppe selon le district électoral approprié; si le comptage des votes pour ce district électoral

est terminé, l'officier rapporteur spécial doit garder cette enveloppe extérieure en lieu sûr jusqu'à ce que les votes aient été comptés pour tous les autres districts électoraux. L'officier rapporteur spécial doit alors rouvrir le comptage pour le district électoral auquel ladite enveloppe extérieure appartient et enjoindre aux scrutateurs de compter, de la manière prescrite par les présents règlements, le bulletin de vote renfermé dans ladite enveloppe extérieure. Lorsque toutes les enveloppes extérieures classées à un district électoral en particulier ont été vérifiées, suivant les prescriptions énoncées ci-dessus, elles doivent être ouvertes, et les enveloppes intérieures doivent en être extraites et être déposées immédiatement, sans être ouvertes, dans la boîte du scrutin mentionnée au paragraphe précédent.

Ouverture des enveloppes extérieures.

Procédure au comptage des votes.

77. Lorsque toutes les enveloppes extérieures d'un district électoral déterminé ont été ouvertes et que les enveloppes intérieures ont été déposées dans la boîte du scrutin, suivant les prescriptions du paragraphe précédent, la boîte du scrutin doit être ouverte et son contenu déposé sur une table. Les scrutateurs doivent alors compter les enveloppes intérieures trouvées dans cette boîte, afin de constater si le nombre de ces enveloppes intérieures correspond au nombre des enveloppes extérieures ouvertes et classées à ce district électoral. Si le nombre des enveloppes intérieures ne correspond pas au nombre de ces enveloppes extérieures ouvertes, les scrutateurs doivent faire à l'officier rapporteur spécial un rapport à ce sujet, indiquant tous les détails, et doivent joindre ce rapport au relevé officiel du comptage mentionné ci-dessous. Les scrutateurs doivent alors ouvrir les enveloppes intérieures et compter les votes déposés pour chaque candidat. Une fois cette formalité accomplie, ils doivent préparer des copies d'un relevé du comptage, selon la formule n° 8 des présents règlements. Une copie du relevé, appelé relevé officiel du comptage, doit être immédiatement remise à l'officier rapporteur spécial, et les deux scrutateurs peuvent en garder chacun une copie. Les bulletins de vote comptés pour chaque candidat doivent alors être placés séparément dans l'enveloppe spéciale fournie à cette fin. Puis, les enveloppes intérieures vides concernant ce district électoral doivent être détruites.

Application des votes déposés.

78. Sous réserve des dispositions du paragraphe 79 des présents règlements, un bulletin de vote marqué pour un candidat doit être compté pour ce candidat, s'il a été officiellement présenté dans le district électoral auquel, d'après la déclaration figurant au verso de l'enveloppe extérieure, le bulletin de vote aura été attribué.

Rejet des bulletins de vote.

79. (1) Dans le comptage des votes, les scrutateurs doivent, avec l'approbation de l'officier rapporteur spécial, rejeter tous les bulletins de vote

a) qui ne paraissent pas avoir été fournis par l'officier rapporteur spécial pour l'élection générale en cours; ou

b) sur lesquels n'a été marqué le nom d'aucun candidat; ou

c) sur lesquels ont été marqués les noms de plus d'un candidat dans tout district électoral, excepté Halifax (N.-E.) et Queens (I. du P.-E.); ou

d) sur lesquels ont été marqués les noms de plus de deux candidats dans les districts électoraux d'Halifax (N.-E.) et de Queens (I. du P.-E.); ou

e) sur lesquels a été marqué le nom d'une personne qui n'a pas été officiellement présentée comme candidat dans le district électoral auquel le bulletin de vote a été attribué; ou

f) sur lesquels l'électeur en service de défense ou l'électeur ancien combattant paraît avoir fait intentionnellement une marque par laquelle il pourrait dans la suite être identifié.

Un bulletin de vote ne doit pas être rejeté pour cause d'incertitude.

(2) Aucun bulletin de vote ne doit être rejeté pour cause d'incertitude à l'égard du candidat auquel le vote paraît être destiné, s'il est possible d'établir, avec un degré raisonnable de certitude, pour quel candidat l'électeur en service de défense ou l'électeur ancien combattant avait l'intention de voter.

Exception dans le cas de lettres distinctives.

(3) Aucun bulletin de vote ne doit être rejeté si, outre les prénoms et nom de famille du candidat de son choix, un électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant a écrit sur ledit bulletin l'une quelconque des lettres distinctives imprimées sur la liste des noms et prénoms des candidats, prescrite par le paragraphe 24 des présents règlements.

Traitement des bulletins de vote rejetés.

80. Une fois terminé le comptage des votes attribués à un district électoral déterminé, les scrutateurs doivent placer tous les bulletins de vote rejetés, dans l'enveloppe spéciale fournie à cette fin, et, après avoir inséré les détails nécessaires sur cette enveloppe, doivent empaqueter ladite enveloppe avec les autres documents, suivant les prescriptions du paragraphe 81 des présents règlements.

Traitement des bulletins de vote, etc.

81. Les enveloppes extérieures dont les bulletins de vote ont été retirés, les enveloppes contenant les bulletins de vote comptés pour chaque candidat, et l'enveloppe contenant les bulletins de vote rejetés pendant le comptage, relatifs à chaque district électoral déterminé, doivent être mises en un même paquet par les scrutateurs et remises à l'officier rapporteur spécial, après que le nom du district

électoral aura été écrit lisiblement sur le paquet. Les scrutateurs, l'officier rapporteur spécial et l'adjoint en chef doivent prendre le plus grand soin des enveloppes extérieures utilisées. Il ne sera tenu aucun cahier du scrutin lors du comptage des votes, et les enveloppes extérieures utilisées constitueront le registre officiel des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants dans chaque district électoral. La procédure prescrite dans le présent paragraphe et dans les six paragraphes précédents, relativement au comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants, sera répétée dans le cas de chaque district électoral.

DERNIÈRES FONCTIONS.

Transmission des bulletins de vote, etc., au Directeur général des élections.

82. Immédiatement après que le comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants aura été terminé pour chaque district électoral, l'officier rapporteur spécial doit transmettre au Directeur général des élections les paquets et les documents suivants:

a) Les paquets contenant les enveloppes extérieures dont les bulletins de vote ont été extraits, les enveloppes, contenant les bulletins de vote comptés pour chaque candidat, et l'enveloppe contenant les bulletins de vote rejetés pendant le comptage, tels que ces paquets auront été confectionnés par les scrutateurs, d'après les directives du paragraphe 81 des présents règlements;

b) Les relevés officiels du comptage complétés par les scrutateurs, conformément au paragraphe 77 des présents règlements;

c) Les enveloppes extérieures non ouvertes, mises de côté conformément aux paragraphes 71 et 72 des présents règlements;

d) Les serments d'office des sous-officiers rapporteurs spéciaux, de l'adjoint en chef, des scrutateurs et des aides aux écritures, suivant les prescriptions du paragraphe 16 *c)* des présents règlements;

e) Les dossiers complets de la correspondance, les rapports et registres du bureau central de l'officier rapporteur spécial;

f) Les bulletins de vote gâtés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants et les déclarations selon la formule n° 10 des présents règlements, reçus des officiers commandants, conformément au paragraphe 38 desdits règlements;

g) Le registre des bulletins de vote distribués aux officiers commandants et aux sous-officiers rapporteurs spéciaux et le registre des bulletins de vote non employés retour-

nés par les officiers commandants et les sous-officiers rapporteurs spéciaux, conformément au paragraphe 28 des présents règlements;

h) La liste alphabétique des noms des électeurs en service de défense dressée conformément au paragraphe 21 des présents règlements; et

i) Les registres des noms, prénoms et endroit de résidences ordinaires des électeurs anciens combattants, tenus par chaque paire de sous-officiers rapporteurs spéciaux, conformément au paragraphe 52 des présents règlements.

Communication du résultat du comptage au Directeur général des élections.

83. Immédiatement après que le comptage des votes déposés par les électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants, a été terminé pour chaque district électoral, mais au plus tard le samedi qui suit la date fixée comme jour du scrutin à l'élection générale en cours, l'officier rapporteur spécial doit faire connaître au Directeur général des élections, par télégramme, ou autrement, le nombre des votes comptés dans son bureau central pour chaque candidat dans chaque district électoral du Canada. L'officier rapporteur spécial doit en même temps faire connaître au Directeur général des élections le nombre total des votes comptés pour chaque district électoral.

Traitement des résultats par le Directeur général des élections

84. Dès qu'il a reçu de chaque officier rapporteur spécial, comme le prescrit le paragraphe précédent, le résultat du vote des électeurs en service de défense et des électeurs anciens combattants, le Directeur général des élections doit calculer le nombre total des votes comptés pour chaque candidat officiellement présenté dans chaque district électoral, et communiquer immédiatement, par télégramme ou autrement, ce résultat à l'officier rapporteur approprié.

Infractions et peines.

Responsabilité de l'électeur en service de défense ou de l'électeur ancien combattant.

85. Tout électeur en service de défense ou électeur ancien combattant qui

a) tente d'obtenir ou de communiquer quelque renseignement au sujet du candidat en faveur de qui un électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant a marqué son bulletin de vote; u

b) empêche ou tente d'empêcher de voter à une élection générale un électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant; ou

c) sciemment demande un bulletin de vote auquel il n'a pas droit; ou

d) fait quelque fausse énonciation dans la déclaration, selon la formule n° 7 des présents règlements, qu'il signe devant un officier breveté ou, dans le cas d'un électeur ancien combattant, selon la formule n° 12 signée par lui devant deux sous-officiers rapporteurs spéciaux; ou

e) fait une fausse déclaration quant à sa résidence ordinaire, en remplissant les prescriptions du paragraphe 7 des présents règlements,

est coupable d'infraction aux présents règlements, punissable de la manière y prévue.

Peine pour intimidation, etc., de l'électeur en service de défense ou de l'électeur ancien combattant.

86. Est coupable d'une infraction aux présents règlements et punissable de la manière y prévue, quiconque, directement ou indirectement, personnellement ou par l'intermédiaire d'une autre personne pour son compte, emploie ou menace d'employer la force, la violence ou la contrainte, ou occasionne ou menace d'occasionner, personnellement ou par l'intermédiaire d'une autre personne, quelque blessure, dommage, tort ou perte tant au point de vue physique que moral, ou de quelque manière intimide un électeur en service de défense ou un électeur ancien combattant soit afin de l'induire ou de le forcer à voter pour un candidat ou à s'abstenir de voter, soit parce que cet électeur a voté pour un candidat ou s'est abstenu de voter à une élection générale, ou, par enlèvement, contrainte, ou quelque machination, prétexte ou artifice faux ou frauduleux, empêche, arrête ou entrave de quelque autre manière le libre exercice du droit de suffrage de cet électeur, ou par là oblige, induit ou décide cet électeur à voter pour un candidat ou à s'abstenir de voter à une élection générale.

Procédure.

87. (1) Toute infraction aux présents règlements peut être poursuivie soit par voie de mise en accusation, soit sur déclaration sommaire de culpabilité.

Peine pour infraction.

(2) Lorsqu'une personne est trouvée coupable d'infraction aux présents règlements, elle est passible, après mise en accusation ou sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus cinq cents dollars et des frais de la poursuite, ou de l'emprisonnement pour une période d'au plus six mois, avec ou sans travaux forcés, ou à la fois de l'amende et des frais et de l'emprisonnement; et si l'amende et les frais imposés ne sont pas payés immédiatement, dans le cas où seuls l'amende et les frais à la fois sont imposés, ou ne sont pas payés avant l'expiration de la période d'emprisonnement imposée, dans le cas où l'emprisonnement est imposé en même temps que l'amende et les frais, elle est passible d'emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, pour la période ou telle période supplémentaire pendant laquelle cette amende et ces frais, ou l'amende ou les frais restent impayés, ladite période supplémentaire ne devant pas excéder trois mois.

Dispositions supplémentaires.

Procédure en cas de retraite d'un candidat.

88. Lorsqu'un candidat se retire pendant la période comprise entre le jour de la présentation et trois jours avant la date fixée pour le scrutin à une élection générale, le Directeur général des élections doit, par les moyens les plus expéditifs, notifier cette retraite à chacun des officiers rapporteurs spéciaux. L'officier rapporteur spécial doit immédiatement en aviser tout officier commandant posté dans son territoire de votation et chaque sous-officier rapporteur spécial nommé pour prendre les votes des électeurs anciens combattants dans ce territoire de votation. L'officier commandant doit, autant que possible, en aviser chaque officier breveté désigné par lui pour prendre le vote des électeurs en service de défense, et chaque officier breveté ou chaque sous-officier rapporteur spécial doit, lorsque les électeurs en service de défense ou les électeurs anciens combattants intéressés demandent à voter, leur faire connaître le nom du candidat qui s'est retiré. Tous les votes déposés par les électeurs en service de défense ou par les électeurs anciens combattants pour un candidat qui se sera retiré, seront nuls et non avenus.

Procédure lors du décès d'un candidat.

89. En cas de décès d'un candidat, entre le jour des présentations et la date fixée comme jour du scrutin à une élection générale, et l'ajournement subséquent de l'élection dans le dristict électoral où ledit candidat était officiellement présenté, les enveloppes extérieures contenant les bulletins de vote déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants, classées ou à classer selon ce district électoral, resteront cachetées, et les bulletins de vote contenus dans ces enveloppes seront considérés comme bulletins de vote rejetés. Toutes ces enveloppes extérieures, non ouvertes, seront mises en paquet par l'officier rapporteur spécial et transmises au Directeur général des élections avec les autres documents mentionnés au paragraphe 82 des présents règlements.

Omission ou irrégularité dans l'application des présents règlements n'invalide pas l'élection.

90. La validité de l'élection d'un député à la Chambre des Communes ne saurait être contestée pour cause d'omission ou d'irrégularité dans l'application des présents règlements, s'il appert que cette omission ou irrégularité n'a pas influé sur le résultat de l'élection, ni parce qu'il aura été impossible, pour quelque raison, de prendre le vote de tout électeur en service de défense ou électeur ancien combattant sous le régime desdits règlements.

Recomptage des votes.

91. Les dispositions des articles cinquante-quatre et cinquante-cinq de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, relatives au recomptage des votes par un juge, s'appliquent, *mutatis mutandis*, à tous les bulletins de vote comptés et

rejetés, après avoir été déposés par les électeurs en service de défense et les électeurs anciens combattants, sous le régime des présents règlements, et transmis par les officiers rapporteurs spéciaux au Directeur général des élections, en conformité du paragraphe 82 desdits règlements.

Garde, inspection ou production de documents.

92. Les dispositions des articles cinquante-neuf et quatre-vingt-huit de la *Loi des élections fédérales, 1938*, modifiée, relatives à la garde, à l'inspection et à la production de documents d'élection, s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux documents reçus par le Directeur général des élections, des officiers rapporteurs spéciaux, conformément au paragraphe 82 des présents règlements.

Taxation et paiement des comptes.

93. Tous les comptes pour services et dépenses occasionnés par l'exécution des présents règlements, doivent être taxés par le Directeur général des élections et payés par le contrôleur du Trésor à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé du Canada.

Formule N° 1

SERMENT D'OFFICE DE L'OFFICIER RAPPORTEUR SPÉCIAL. (Parag. 10)

Je, soussigné, ..., nommé officier rapporteur spécial pour le territoire de votation comprenant les provinces de ...., en conformité des dispositions du paragraphe neuf des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, jure (*ou* affirme solennellement) que j'agirai fidèlement en madite qualité d'officier rapporteur spécial, sans partialité, crainte, faveur ni affection, et que je ne divulguerai pas le nom du candidat pour qui tout électeur en service de défense ou électeur ancien combattant a marqué son bulletin de vote à l'élection générale en cours, si ce renseignement parvient à ma connaissance pendant la durée de mes fonctions d'officier rapporteur spécial. Ainsi Dieu me soit en aide.

....

Signature de l'officier rapporteur spécial.

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE PAR L'OFFICIER RAPPORTEUR SPÉCIAL

Je, soussigné, certifie par les présentes que, le .... jour d.. 19......., l'officier rapporteur spécial susmentionné a prêté et souscrit devant moi le serment (*ou* l'affirmation) ci-dessus. En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat sous mon seing.

....

Directeur général des élections.

FORMULE N° 2

SERMENT D'OFFICE DE L'ADJOINT EN CHEF. (Parag. 11)

Je, soussigné, nommé adjoint en chef pour agir au bureau central de l'officier rapporteur spécial pour le territoire de votation comprenant les provinces de.., en conformité du paragraphe onze des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, jure (*ou* affirme solennellement) que j'agirai fidèlement en madite qualité d'adjoint en chef, sans partialité, crainte, faveur ni affection, et que je ne divulguerai pas le nom du candidat pour qui tout électeur en service de défense ou électeur ancien combattant a marqué son bulletin de vote à l'élection générale en cours, si ce renseignement parvient à ma connaissance pendant la durée de mes fonctions d'adjoint en chef. Ainsi Dieu me soit en aide.

....

Signature de l'adjoint en chef.

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE PAR L'ADJOINT EN CHEF

Je, soussigné, certifie par les présentes que, le.................. jour d...19......., l'adjoint en chef susmentionné a prêté et souscrit devant moi le serment (*ou* l'affirmation) ci-dessus. En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat sous mon seing.

....

Officier rapporteur spécial.

FORMULE N° 3

COMMISSION DU SCRUTATEUR. (Parag. 13)

A.., dont l'adresse est..... ....et dont l'occupation est..................

Sachez qu'en vertu de l'autorité que me confère le paragraphe treize des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, je vous nomme par les présentes scrutateur pour agir au bureau central de l'officier rapporteur spécial pour le territoire de votation comprenant les provinces de..

Datée, à Ottawa, ce............jour d...................19....

....

Directeur général des élections.

SERMENT D'OFFICE DU SCRUTATEUR. (Parag. 13.)

Je, soussigné, nommé scrutateur susmentionné, en conformité du paragraphe treize des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, jure (*ou* affirme solennellement) que j'agirai fidèlement en madite qualité de scrutateur, sans partialité, crainte, faveur ni affection, et que je ne divulguerai pas le nom du candidat pour qui tout électeur en service de défense ou électeur ancien combattant a marqué son bulletin de vote à l'élection générale en cours, si ce renseignement parvient à ma connaissance pendant la durée de mes fonctions de scrutateur. Ainsi Dieu me soit en aide.

....

Signature du scrutateur.

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE PAR LE SCRUTATEUR

Je, soussigné, certifie par les présentes que, le.................. jour d.....................19...., le scrutateur susmentionné a prêté et souscrit devant moi le serment (*ou* l'affirmation) ci-dessus. En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat sous mon seing.

....

Officier rapporteur spécial.

Formule n° 4

Commission et serment d'office d'un aide aux écritures
(Parag. 15)

Commission.

A.., dont l'adresse est ....et dont l'occupation est ....

Sachez qu'en vertu de l'autorité que me confère le paragraphe quinze des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense,* je vous nomme par les présentes aide aux écritures pour agir dans mon bureau central.

....
Officier rapporteur spécial.

Serment d'office de l'aide aux écritures

Je, soussigné, nommé aide aux écritures pour agir dans le bureau central de l'officier rapporteur spécial pour le territoire de votation comprenant les provinces de....................................., en conformité du paragraphe quinze des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense,* jure (*ou* affirme solennellement) que j'agirai fidèlement en madite qualité d'aide aux écritures, sans partialité, crainte, faveur ni affection, et que je ne divulguerai pas le nom du candidat pour qui tout électeur en service de défense ou électeur ancien combattant, a marqué son bulletin de vote à l'élection générale en cours, si ce renseignement parvient à ma connaissance pendant la durée de mes fonctions d'aide aux écritures. Ainsi Dieu me soit en aide.

....
Signature de l'aide aux écritures.

Certificat de la prestation du serment d'office par l'aide aux écritures

Je, soussigné, certifie par les présentes que, le.................. jour d.......................19....., l'aide aux écritures susmentionné a prêté et souscrit devant moi le serment (*ou* l'affirmation) ci-dessus. En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat sous mon seing.

....
Officier rapporteur spécial.

FORMULE N° 5

AVIS AUX ÉLECTEURS EN SERVICE DE DÉFENSE PORTANT QU'UNE ÉLECTION GÉNÉRALE A ÉTÉ ORDONNÉE AU CANADA. (Parag. 19)

Avis est par les présentes donné qu'il a été émis des brefs ordonnant la tenue d'une élection générale au Canada, que la présentation des candidats aura lieu...,
le....................jour d..........................19........,
et que la date fixée comme jour du scrutin sera....................,
le.....................jour d.......................19........

Avis est également donné qu'en vertu des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, tous les électeurs en service de défense, définis au paragraphe cinq desdits règlements, ont le droit de voter à cette élection générale, sur demande à tout officier breveté désigné à cette fin;

Que la votation des électeurs en service de défense aura lieu chacun des six jours compris entre lundi, le.......................jour d.......................19........, et samedi, le..............jour d.......................................19........, ces deux jours compris;

Et qu'un avis indiquant l'emplacement exact de chaque lieu de votation établi dans l'unité qui est sous mon commandement, ainsi que les heures de votation chaque jour dans chacun de ces lieux de votation, sera publié dans les ordres du jour, durant toute la période de votation susmentionnée.

Donné sous mon seing, à.....................ce...........
jour d..........................19....

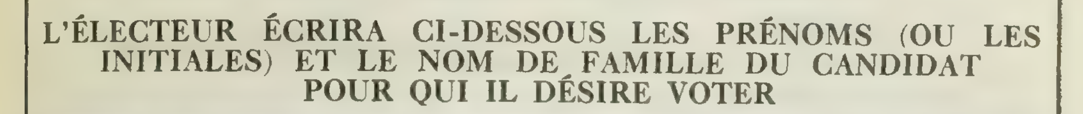
....

Officier commandant.

FORMULE N° 6

FORMULE DU BULLETIN DE VOTE. (Parag. 25)

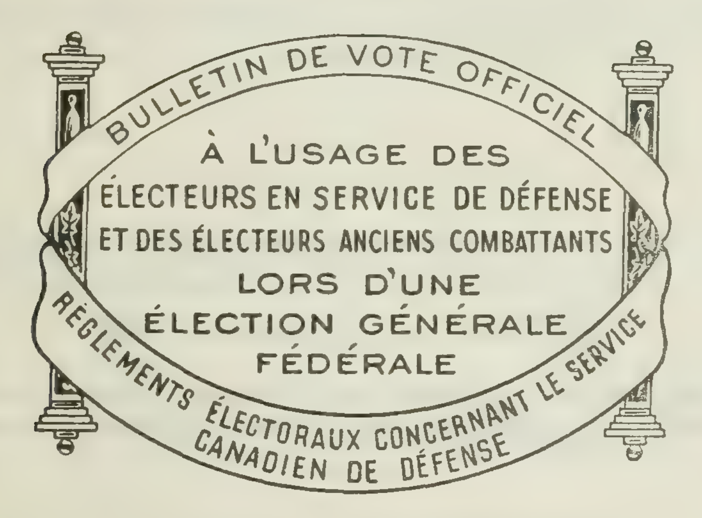
Recto


L'ÉLECTEUR ÉCRIRA CI-DESSOUS LES PRÉNOMS (OU LES INITIALES) ET LE NOM DE FAMILLE DU CANDIDAT POUR QUI IL DÉSIRE VOTER

JE VOTE POUR...

(Ecrire comme il est indiqué ci-dessus—Nom de famille en dernier lieu.)

Verso



Fourni par le Directeur général des élections pour le Canada, conformément aux dispositions du paragraphe vingt-trois des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense.*

Imprimé par...

(Insérer le nom et l'adresse de l'imprimeur)

FORMULE N° 7

DÉCLARATION À FAIRE PAR UN ÉLECTEUR EN SERVICE DE DÉFENSE AVANT D'ÊTRE ADMIS À VOTER. (Parag. 34.)

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES:

1. Que mon nom est..
   (Insérer les nom et prénoms—Nom de famille en dernier lieu.)
2. Que mon grade est..
3. Que mon numéro est..
4. Que je suis citoyen canadien ou sujet britannique................
5. Que j'ai atteint l'âge de vingt et un ans révolus.
6. Que je n'ai pas déjà voté comme électeur en service de défense à l'élection générale en cours.
7. Que mon endroit de résidence ordinaire au Canada, selon la définition du paragraphe 7 des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, est..

   ....

   (Insérer ici le nom de la cité, de la ville ou du village, avec la rue et le

   ....

   numéro, s'il en est, ou de tout autre endroit de résidence ordinaire.)

   ....

   (Insérer ici le nom du district électoral.)

   ....

   (Insérer ici le nom de la province.)

Je déclare solennellement par les présentes que les énonciations ci-dessus sont entièrement véridiques.

Datée à............................, ce........................

jour d........................19....

....

Signature de l'électeur en service de défense.

CERTIFICAT DE L'OFFICIER BREVETÉ

Je certifie par les présentes que l'électeur en service de défense susmentionné, a, ce jour, fait devant moi la déclaration énoncée ci-dessus.

....

Signature de l'officier breveté.

....

(Insérer ici le grade, le numéro et le nom de l'unité)

FORMULE N° 8

RELEVÉ DU COMPTAGE À COMPLÉTER APRÈS QUE LES BULLETINS DE VOTE ATTRIBUÉS À UN DISTRICT ÉLECTORAL DÉTERMINÉ ONT ÉTÉ COMPTÉS. (Parag. 77)

District électoral d.....................................

	Insérer le nom du candidat	*Insérer le nombre*
Nombre de bulletins de vote comptés pour	....	....
" " "	....	....
" " "	....	....
" " "	....	....
" " "	....	....
" " "	....	....
" " "	....	....
" " "	....	....

Nombre de bulletins de vote rejetés pendant le comptage...........

Nombre total de bulletins de vote trouvés dans la boîte du scrutin....

CERTIFICAT DES SCRUTATEURS

Nous, les scrutateurs soussignés, par les présentes certifions conjointement et solidairement que le relevé ci-dessus est exact.

Daté à..........ce..........jour d......................19.....

....
Scrutateur.

....
Scrutateur.

Formule n° 9

carte d'instructions. (Parag. 32)

un électeur en service de défense n'a droit de voter qu'une seule fois à une élection générale

1. Un électeur en service de défense doit voter pour le candidat de son choix qui a été présenté officiellement dans le district électoral où est situé l'endroit de résidence ordinaire dudit électeur, selon la définition du paragraphe 7 des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense.*

2. Pendant les heures fixées par l'officier commandant pour la votation, tout électeur en service de défense peut déposer son vote devant l'officier breveté désigné à cette fin.

3. L'officier breveté exigera que chaque électeur en service de défense complète la déclaration imprimée au verso de l'enveloppe extérieure.

4. Après que la déclaration a été remplie et signée par l'électeur en service de défense et que le certificat imprimé au bas de la déclaration est rempli et signé par l'officier breveté, il doit être permis à l'électeur en service de défense de voter de la manière suivante:

5. Chaque électeur en service de défense ne votera que pour un seul candidat (sauf s'il est habile à voter dans le district électoral d'Halifax (N.-E.), ou de Queens (I. du P.-E.), auquel cas il peut voter pour deux candidats).

6. Dès qu'il a reçu de l'officier breveté un bulletin de vote, l'électeur en service de défense votera secrètement en écrivant, à l'encre ou avec un crayon de n'importe quelle couleur, les prénoms (*ou* les initiales) et le nom de famille du candidat de son choix, dans l'espace réservé à cette fin sur le bulletin de vote, puis pliera le bulletin de vote.

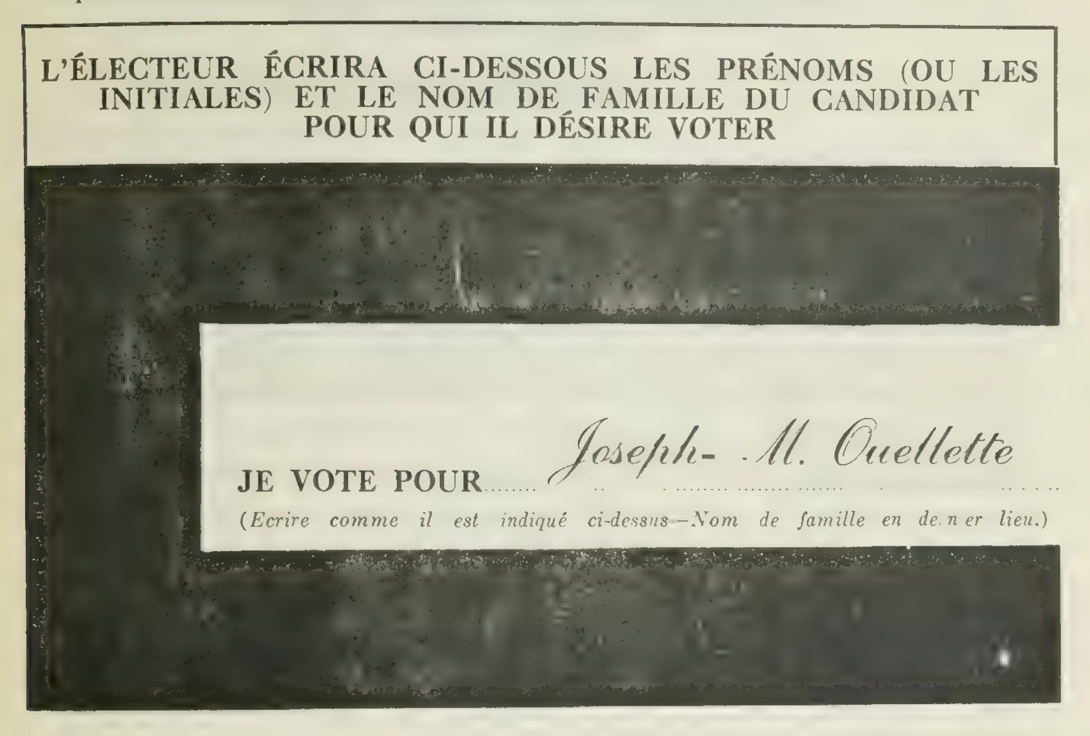
7. L'électeur en service de défense placera le bulletin de vote plié, dans l'enveloppe intérieure qui lui sera alors fournie par l'officier breveté, puis cachètera cette enveloppe et la remettra à l'officier breveté.

8. L'officier breveté placera alors, bien à la vue de l'électeur en service de défense, l'enveloppe intérieure dans l'enveloppe extérieure complétée, et cachètera cette enveloppe extérieure.

9. L'officier breveté remettra ensuite l'enveloppe extérieure complétée à l'électeur en service de défense.

10. L'électeur en service de défense déposera ensuite l'enveloppe extérieure complétée, au bureau de poste le plus rapproché ou dans la boîte aux lettres la plus rapprochée.

Dans la formule de bulletin de vote ci-dessous, donnée à titre d'exemple, l'électeur en service de défense a marqué son bulletin de vote en faveur de Joseph-M. Ouellette.



L'ÉLECTEUR ÉCRIRA CI-DESSOUS LES PRÉNOMS (OU LES INITIALES) ET LE NOM DE FAMILLE DU CANDIDAT POUR QUI IL DÉSIRE VOTER

JE VOTE POUR........ *Joseph- M. Ouellette*

(Ecrire comme il est indiqué ci-dessus—Nom de famille en dernier lieu.)

FORMULE N° 10

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT D'UN PARTI POLITIQUE
(Parag. 33)

A l'officier breveté désigné pour prendre les votes des électeurs en service de défense, à......................................

Conformément aux dispositions du paragraphe trente-trois des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, je déclare par les présentes que je suis habile à voter à l'élection générale actuellement en cours au Canada, et que j'ai entrepris de représenter les intérêts du parti.......................... durant la prise des votes des électeurs en service de défense, dans ce lieu de votation.

Donnée sous mon seing, à....................................,

ce................jour d..........................19....

....

Représentant.

FORMULE N° 11

COMMISSION DU SOUS-OFFICIER RAPPORTEUR SPÉCIAL
(Parag. 50 ou 51)

A....................dont l'adresse est........................

et dont l'occupation est..

Sachez qu'en vertu de l'autorité que me confère le paragraphe 50 ou 51 des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, je vous nomme par les présentes sous-officier rapporteur spécial pour prendre les votes des électeurs anciens combattants qui reçoivent un traitement ou des soins domiciliaires dans certains hôpitaux ou institutions situés dans le territoire de votation comprenant les provinces de...

Datée, à Ottawa, ce............jour d......................19....

....
Directeur général des élections.

SERMENT D'OFFICE DU SOUS-OFFICIER RAPPORTEUR SPÉCIAL. (Parag. 50 ou 51)

Je, soussigné, nommé sous-officier rapporteur spécial comme il est énoncé ci-dessus, en conformité du paragraphe 50 ou 51 des *Règlements électoraux concernant le service canadien de défense*, jure (*ou* affirme solennellement) que j'agirai fidèlement en madite qualité de sous-officier rapporteur spécial, sans partialité, crainte, faveur ni affection, et que je ne divulguerai pas le nom du candidat pour qui tout électeur ancien combattant a marqué son bulletin de vote à l'élection générale en cours, si ce renseignement parvient à ma connaissance pendant la durée de mes fonctions de sous-officier rapporteur spécial. Ainsi Dieu me soit en aide.

....
Signature du sous-officier rapporteur spécial.

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE PAR LE SOUS-OFFICIER RAPPORTEUR SPÉCIAL

Je, soussigné, certifie par les présentes que le.................. jour d...................., 19..., le sous-officier rapporteur spécial susmentionné a prêté et souscrit devant moi le serment (*ou* affirmation) ci-dessus. En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat sous mon seing.

....
Officier rapporteur spécial (*ou, selon le cas*)

FORMULE N° 12

DÉCLARATION À FAIRE PAR UN ÉLECTEUR ANCIEN COMBATTANT AVANT D'ÊTRE ADMIS À VOTER. (Parag. 62)

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES:

1. Que mon nom est...
(*Insérer les nom et prénoms—Nom de famille en dernier lieu*)

2. Que je suis citoyen canadien ou sujet britannique.

3. Que j'étais membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada durant la guerre de 1914-1918 ou durant la guerre commencée le dixième jour de septembre 1939.

4. Que j'ai été libéré de ladite force.

5. Que j'ai eu mon endroit de résidence ordinaire au Canada au cours des douze mois qui ont précédé le jour du scrutin à l'élection générale en cours.

6. Que je n'ai pas déjà voté comme électeur ancien combattant à l'élection générale en cours.

7. Que mon endroit de résidence ordinaire au Canada, comme je l'ai déclaré lors de mon admission à cet hôpital ou cette institution, est

....

(*Insérer ici le nom de la cité, ville ou village, avec la rue et le numéro,*

....

s'il en est, ou tout autre endroit de résidence ordinaire).

....

(*Insérer ici le nom du district électoral*) (*Insérer ici le nom de la province*)

Je déclare solennellement par les présentes que les énonciations ci-dessus sont entièrement véridiques.

Datée à..........................ce......jour d...............19..

....
(*Signature de l'électeur ancien combattant*)

CERTIFICAT DES SOUS-OFFICIERS RAPPORTEURS SPÉCIAUX

Nous, soussignés, sous-officiers rapporteurs spéciaux, par les présentes, certifions conjointement et solidairement que l'électeur ancien combattant susmentionné a, ce jour, fait la déclaration énoncée ci-dessus.

....
(*Signature du sous-officier rapporteur spécial*)

....
(*Signature du sous-officier rapporteur spécial*)

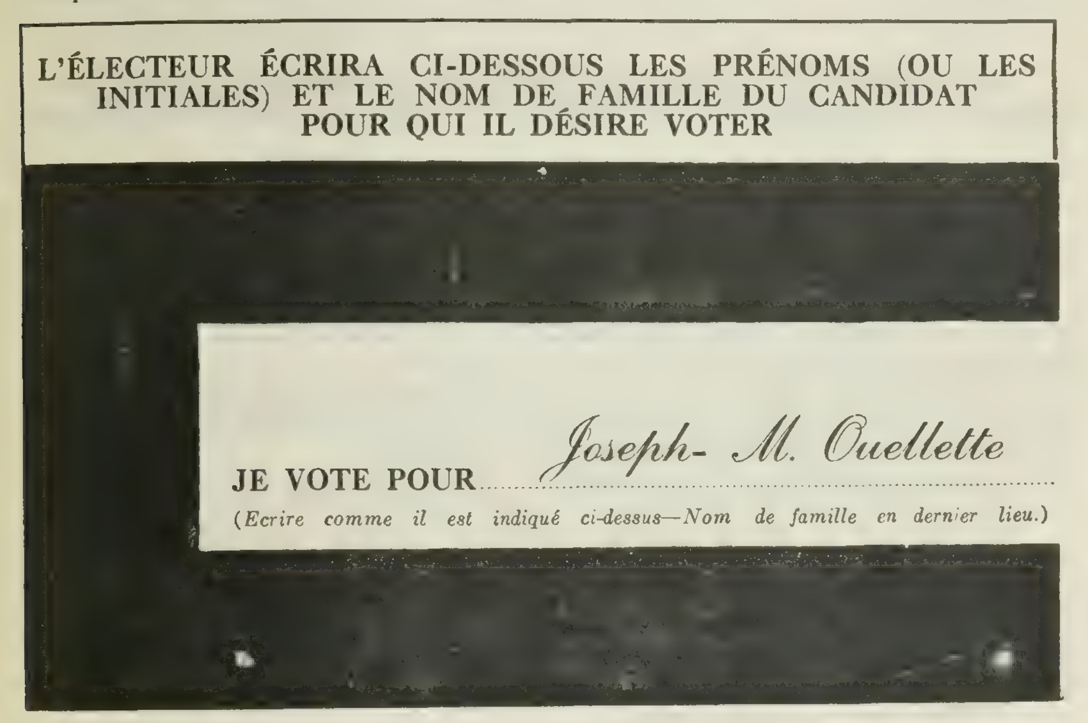
Formule N° 13

Carte d'instructions. (Parag. 58)

Un électeur ancien combattant n'a droit de voter qu'une seule fois à une élection générale.

1. Un électeur ancien combattant doit voter pour le candidat de son choix qui a été présenté officiellement dans le district électoral où est situé l'endroit de sa résidence ordinaire, selon la déclaration de l'électeur ancien combattant lors de son admission à l'hôpital ou à l'institution.
2. Pendant les jours ou les heures fixées pour la votation dans un hôpital ou une institution, tout électeur ancien combattant peut déposer son vote devant les deux sous-officiers rapporteurs spéciaux nommés à cette fin par le Direct ur général des élections.
3. Les sous-officiers rapporteurs spéciaux exigeront que chaque électeur ancien combattant complète la déclaration imprimée au verso de l'enveloppe extérieure.
4. Après que la déclaration a été remplie et signée par l'électeur ancien combattant et que le certificat imprimé au bas de la déclaration est signé par les deux sous-officiers rapporteurs spéciaux, il doit être permis à l'électeur ancien combattant de voter de la manière suivante:
5. Chaque électeur ancien combattant ne votera que pour un seul candidat (sauf s'il est habile à voter dans le district électoral d'Halifax, N.-E., ou de Queens, I. du P.-E., auquel cas il peut voter pour deux candidats).
6. Dès qu'il a reçu un bulletin de vote des sous-officiers rapporteurs spéciaux, l'électeur ancien combattant votera secrètement en écrivant, à l'encre ou avec un crayon de n'importe quelle couleur, les prénoms (ou les initiales) et le nom de famille du candidat de son choix, dans l'espace réservé à cette fin sur le bulletin de vote, puis pliera le bulletin de vote.
7. L'électeur ancien combattant placera le bulletin de vote plié dans l'enveloppe intérieure qui lui sera alors fournie par les sous-officiers rapporteurs spéciaux, puis cachètera cette envelope et la remettra aux sous-officiers rapporteurs spéciaux.
8. Les sous-officiers rapporteurs spéciaux placeront alors, bien en vue de l'électeur ancien combattant, l'enveloppe intérieure dans l'enveloppe extérieure, complétée, et cachèteront cette enveloppe extérieure.
9. Les sous-officiers rapporteurs spéciaux remettront ensuite l'enveloppe extérieure complétée à l'électeur ancien combattant.
10. L'électeur ancien combattant déposera ensuite l'enveloppe extérieure complétée au bureau de poste le plus rapproché ou dans la boîte aux lettres la plus rapprochée.

Dans la formule de bulletin de vote ci-dessous, donnée à titre d'exemple, l'électeur ancien combattant a marqué son bulletin de vote en faveur de Joseph-M. Ouellette.


L'ÉLECTEUR ÉCRIRA CI-DESSOUS LES PRÉNOMS (OU LES INITIALES) ET LE NOM DE FAMILLE DU CANDIDAT POUR QUI IL DÉSIRE VOTER

JE VOTE POUR ...... Joseph- M. Ouellette ......

(Ecrire comme il est indiqué ci-dessus—Nom de famille en dernier lieu.)

47. Est abrogé le chapitre vingt-six du statut du Canada de 1944-1945 (Loi établissant des règlements pour permettre aux électeurs canadiens en service de guerre d'exercer leur droit de vote, et aux prisonniers de guerre canadiens de voter par procuration, à toute élection générale tenue au cours de la présente guerre, et apportant à la *Loi des élections fédérales, 1938*, des modifications consécutives à ces règlements ou nécessitées par ladite guerre).

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Winters remplace celui de M. Baker sur la liste des membres du comité des Relations industrielles.

Sur motion de M. Bertrand (*Prescott*), le septième rapport du comité permanent du Règlement, déposé en Chambre le mardi 1er juillet 1947, est agréé.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport de la Monnaie royale du Canada pour l'année civile 1946.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Thatcher—1. La province de la Saskatchewan ou toute autre province ont-elles présenté des demandes en vue de faire venir au Canada des médecins provenant des camps de personnes déplacées?

2. Dans l'affirmative, quelle décision a été prise par le ministère?

Par M. Low—1. A-t-on récemment accordé quelques contrats de postes dans le comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, à l'égard de quelles routes?

3. A-t-on fait un appel de soumissions?

4. Dans l'affirmative, quels sont les noms et adresses de tous les soumissionnaires et le montant de leurs soumissions respectives?

5. Quel a été l'adjudicataire?

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, sont pris en considération et adoptés séparément.

Le Bill No 410, Loi en vue d'établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à accorder des prestations de pension à certains fonctionnaires du service diplomatique canadien en exercice hors du Canada;

M. St-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréé.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à l'octroi de pensions ou d'autres prestations de pension aux hauts fonctionnaires du

ministère des Affaires extérieures désignés pour servir en dehors du Canada et à l'épouse, ou à la veuve, et aux personnes à la charge de ces fonctionnaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. St-Laurent présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 412, Loi prévoyant des prestations de pension pour les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, en exercice hors du Canada, qui est lu la première fois, sur division, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi du service civil;

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du service civil afin de pourvoir, *inter alia*, à la reconnaissance statutaire, sous le régime de ladite loi, de la préférence aux anciens combattants dans les nominations au service civil; au paiement d'une augmentation de traitement au président et aux membres de la Commission du service civil; au paiement d'augmentations annuelles dans le taux de rétribution des employés temporaires; et à l'établissement de certains emplois temporaires, aux nominations auxdits emplois et à leur rémunération.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*) présente alors du consentement de la Chambre, le Bill No 413, Loi modifiant la Loi du service civil, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier,

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures du soir pour l'étude des bills privés.

Sept heures du soir.

(*Bills privés*)

Du consentement de la Chambre, M. Benidickson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés (en conformité de l'article 110 du Règlement); agréé.

Les bills suivants sont alors étudiés en comité plénier, rapportés sans modifications, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 241, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa".

Bill No 366, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Progressive, Compagnie d'assurances du Canada".

Bill No 378, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Limitholders' Mutual Insurance Company*".

Le Bill No 266, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Fédération, Compagnie d'assurances du Canada", est étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 294, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Commonwealth Insurance Company*";

M. Maybank propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 273, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Maude Gardner Richards";

M. Maybank propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés ayant expiré;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 260, Loi modifiant la Loi de l'interprétation.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 340, Loi établissant l'Office fédéral du charbon, avec l'amendement suivant:

1. *Page 5, ligne 50.*—Au mot "ou" substituer "et".

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude du Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, qui est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 377, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 362, Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux";

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures p.m., demain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 4 JUILLET 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 414, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique du Labrador".

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1947,—Copie de l'entente conclue entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet du parachèvement de la route entre Grimshaw et le grand lac des Esclaves.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1947,—Copie de l'entente conclue entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral au sujet du parachèvement du chemin de la mine de Snow Lake.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport sur le fonctionnement de la *Wartime Housing Limited* et ses subsidiaires, la *Veterans Housing* (*Toronto*) *Limited* et la *Veterans Housing* (*Ottawa*) *Limited*, du 1er avril 1946 au 31 mars 1947.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant des assurances sur le fonctionnement de la Loi d'assurance des soldats de retour pour l'année terminée le 31 mars 1947, en vertu des dispositions des Statuts du Canada, 1920, chapitre 54, article 19 (version française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1947, —Etat montrant:—1. Combien de maisons de temps de guerre ont été construites, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans la subdivision McDonald, près de Welland, Ontario?

2. Quels sont les noms des anciens militaires occupant chacune de ces maisons?

3. Quelle est la valeur estimative de chacune de ces maisons?

4. Depuis combien de temps ces maisons sont-elles occupées?

5. Doit-on construire d'autres maisons dans cette subdivision?

6. Sinon, pour quelle raison?

7. Quel est le coût de l'acre de terrain dans cette subdivision?

8. Lorsque les anciens militaires ont été autorisés à occuper ces maisons, y avait-il de l'eau potable à leur disposition?

9. Sinon, quelle était leur source d'approvisionnement d'eau, *a*) pour la consommation domestique, *b*) pour l'usage général?

10. Quel est le coût du puits creusé sur cette propriété, y compris le service de cartage de l'eau jusqu'à chaque maison?

11. Quel taux exigera-t-on de chaque ancien combattant pour l'eau?

12. Quand terminera-t-on l'aménagement de ces terrains?

13. Quel acompte a été versé par chacun des anciens combattants occupant ces maisons?

14. Quand offrira-t-on un contrat de vente à ces anciens militaires?

15. A-t-on calculé quel sera le montant de ces contrats?

16. Dans l'affirmative, quel sera le prix du contrat demandé à chaque ancien combattant?

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que le mercredi, 9 juillet courant, la Chambre se réunira à 10 heures du matin et que ce jour-là il y aura une suspension additionnelle de 11 heures 45 du matin à 2 heures de l'après-midi; et qu'à partir du jeudi, 10 juillet courant, jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siégera, et qu'en plus de la suspension à six heures de l'après-midi, il y aura une autre suspension, chaque jour, de une heure à deux heures de l'après-midi; et qu'à partir de samedi le 12 juillet prochain, et chaque samedi subséquent jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à onze heures dans la matinée, et que l'ordre des travaux et de la procédure sera le même que le vendredi.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destiné à modifier la Loi de la pension du service civil.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi de la pension du service civil en décrétant une définition nouvelle et plus étendue des termes de fonctionnaire civil et de service civil, le changement de l'âge de la mise à la retraite, la modification des conditions requises à l'égard des contributions à verser au compte de pension et des allocations à être payées à même ce compte, et l'addition de dispositions détaillées visant les employés temporaires appartenant au service.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 415, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AFFAIRES EXTÉRIEURES

41	Administration	$1,534,144 00
42	Bureau des passeports—Administration	137,500 00
43	Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	3,178,256 00
44	Pour la réception des visiteurs étrangers	25,000 00
45	Somme requise pour combler les pertes sur le change	25,000 00
46	Subvention à la Société des Nations-Unies du Canada	3,000 00
47	Organisation internationale provisoire de l'aviation civile—Frais administratifs	25,000 00
48	Section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense	2,500 00
49	Représentation du Canada aux prochaines Conférences internationales	400,000 00

Contribution du Canada au maintien d'organisations internationales ou du Commonwealth

50	Subvention au comité de la Croix-Rouge internationale....	20,000 00
51	Subvention à l'Organisation des Nations Unies pour 1947....	895,000 00
52	Partie des dépenses du Comité économique impérial	14,500 00
53	Partie des dépenses du Comité maritime impérial	1,300 00
54	Partie des dépenses du Conseil International du blé	2,600 00
55	Organisation internationale provisoire de l'aviation civile ..	125,000 00
56	Organisme de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies	96,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES EXTÉRIEURES

496	Paiement des réclamations des employés pour perte ou dommages occasionnés aux effets personnels qu'ils ont dû abandonner lorsqu'ils durent quitter leur poste à cause de la guerre..................................	5,000 00

TRANSPORTS

Service de la marine

416	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur, et en d'autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige	30,000 00
417	Quote-part du Canada pour la Patrouille des glaces de l'Atlantique nord..	9,000 00
418	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables à certains districts de pilotage	199,300 00
419	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de vies humaines	47,250 00
420	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique	45,000 00
421	Subventions de $300 chacune au *Royal Arthur Sailors' Institute*, à Port-Arthur, Ontario et au *Welland Canal Seamen's Institute*	600 00
422	Divers services concernant la navigation et le transport maritime, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen et de $2,700 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamation par le Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins canadiens nécessiteux de navires britanniques immatriculés hors du Canada..	72,600 00
423	Inspections des navires à vapeur et application des dispositions des Conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge..	281,700 00
424	Service des signaux maritimes..	124,530 00
425	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital..	1,022,150 00
426	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien..	268,160 00

Service des chemins de fer

427	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère..	52,000 00
428	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital..	10,500 00
429	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1948, sans excéder..	525,000 00
430	Service de transbordement des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Construction et amélioration des installations terminales—Capital (coût estimatif $5,964,000) (A voter de nouveau $1,815,000)..	4,000,000 00
431	Pour subvenir à la construction d'un brise-glace et d'un bac-transbordeur des wagons de chemins de fer, des camions et des passagers, pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-Edouard. (A voter de nouveau $100,000)—Capital..	565,000 00
432	Détroit de Canso—Levés et investigations..	30,000 00
433	Chemins de fer du gouvernement canadien—Construction et amélioration des ouvrages de drainage à Fairview Subway, Halifax, N.-E.—Capital (A voter de nouveau)..	40,000 00

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—

434 Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin, pendant l'année financière 1947-48, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite Loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1947, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite Loi) des chemins de fer Nationaux du Canada.. .. .. 3,042,000 00

435 Pour solder, au besoin, pendant l'année financière 1947-48, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiées au ministre des Transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite Loi) sur toutes les marchandises transportées en 1947 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada & Gulf Terminal Railway;* Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris *Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney & Louisbourg Railway;* Chemin de fer de Témiscouata 800,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

436 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat 34,720 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

437 Allocation de commisération pour rembourser le Workmen's Compensation Board de la Colombie-Britannique, qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1948 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions.. .. .. 480 00

438 Somme requise pour verser des pensions de $300 chacune à d'anciens pilotes: Alphonse Asselin, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Adélard Delisle, Georges Larochelle, Wilhelm Langlois, Arthur Baquet, Auguste Santerre et Jules Lamarre.. .. .. 2,585 00

439 Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période comprise entre le 1er janvier 1947 et le 31 mars 1948 à raison de $30 par mois, au lieu de $20, selon les prévisions de ladite Loi.. .. .. 19,200 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Comptes non productifs

Conseil des ports nationaux

478 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1947 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Reconstruction et immobilisations—		
St-Jean	$125,000	
Québec	149,000	
Généralités—Imprévus et divers	200,000	
	$474,000	
Moins somme à dépenser à même le Fonds de remplacement..	222,500	
		251,500 00

Déficits

Transports

479 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1947-48 à la Canadian National Railway Company (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du P.-E. au cours de l'année civile 1947.. .. .. .. 707,000 00

Conseil des ports nationaux

480 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1947, dans l'exploitation du port de Churchill 83,641 00

481 Avances au Conseil des ports nationaux, avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier.. .. .. 375,084 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Conseil des ports nationaux

482 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1947 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Reconstruction et immobilisations—		
Montréal	419,500	
Vancouver	153,800	
Moins montant à débourser à même le fonds de remplacement	41,800	
		531,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill No 264, Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries.

Bill No 336, Loi ayant pour objet d'établir la Commission maritime canadienne.

Bill No 396, Loi modifiant la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, auxquels il sollicitent l'agrément de la Chambre:

Bill No 416, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Yellowknife Telephone Company*".

Bill No 417, (C-13 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires".

Bill No 418, (Q-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Mary Rose Denton".

Bill No 419, (R-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Judith Bychowsky Sanders".

Bill No 420, (S-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène Joly Martineau".

Bill No 421, (T-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Pronman".

Bill No 422, (U-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Greenblatt Thow".

Bill No 423, (V-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Norma Isaac Davidson".

Bill No 424, (W-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lottie Stubina Pollack".

Bill No 425, (X-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Black Herman".

Bill No 426, (Y-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Gilbert Adams".

Bill No 427, (Z-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dallas Sara Barnes Millington".

Bill No 428, (A-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine-Agnès Joly de Lotbinière Doucet".

Bill No 429, (B-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle".

Bill No 430, (C-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Blane Bowen Adair".

Bill No 431, (D-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrab Navrotski".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, sur lesquelles les bills précédents sont fondés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Du consentement de la Chambre, M. Maybank, du comité spécial sur la radiodiffusion, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a fait, cette année, une étude approfondie de la situation financière de la Société Radio-Canada, et il a été frappé du besoin, pour la Société, d'un revenu plus fort. Le comité est d'avis que le ministère des Transports devrait remettre à Radio-Canada la totalité des droits perçus des propriétaires de postes radiorécepteurs. Une recommandation semblable a été formulée l'an dernier, mais votre comité regrette que les autorités n'y aient pas donné suite. Votre comité recommande de nouveau que les mesures législatives voulues soient adoptées à la présente session en vue de donner effet à la recommandation précitée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à deux heures p.m., lundi prochain, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 17 juin 1947.

No 106

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 7 JUILLET 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 432, (E-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Ben Danais Warren".

Bill No 433, (F-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Rhodes Pompetti, autrement connue sous le nom de Ethel Florence Crowdy Pompetti".

Bill No 434, (G-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elisa Jamoul Hull".

Bill No 435, (H-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Stanley Rundell".

Bill No 436, (I-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Lillian Dalton Hilger, autrement connue sous le nom de Thelma Lillian Dalton Goernert".

Bill No 437, (J-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Berrigan Hamelin".

Bill No 438, (K-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mary Boyce Jackson".

Bill No 439, (L-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Eberfeld Mintz".

Bill No 440, (M-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Lebeau".

Bill No 441, (N-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Marcus Issenman".

Bill No 442, (O-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zenobia Perrow Broadbent Emond".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, sur lesquelles les bills précédents sont fondés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'une lettre en date du 2 juin, 1947, adressée par le président de la Commission du district fédéral au Président du Conseil privé, incorporant le premier rapport intérimaire du comité national d'embellissement de la Capitale y compris les documents et les rapports relatifs à ce sujet, à l'exception de l'appendice No 4 du premier rapport intérimaire.

M. Gibson (*Hamilton-ouest*) membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février, 1947,—Copie de toute correspondance entre tout groupement représentant les fonctionnaires civils fédéraux en retraite et tout membre du cabinet ou fonctionnaire de ministère, datée depuis le 1er septembre 1941, concernant, l'indemnité de vie chère ou quelque autre supplément aux fonctionnaires civils fédéraux en retraite.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quand la Corporation des biens de guerre a-t-elle eu le nombre le plus élevé d'employés sur sa feuille de solde?

2. Combien comptait-elle d'employés à cette date?

3. A cette date quelle était la valeur des biens déclarés de surplus et inscrits dans les livres de la Corporation des biens de guerre?

4. Quelle était la base de cette évaluation?

5. Le 31 mars 1947, combien d'employés la Corporation des biens de guerre comptait-elle sur sa feuille de solde?

6. Le 31 mars 1947, quelle était la valeur de l'inventaire des biens dont disposait encore la Corporation des biens de guerre?

7. Quel a été le montant des ventes de la Corporation des biens de guerre au cours des trois premiers mois de l'année courante?

8. Au cours de 1947, quelle a été la valeur des biens déclarés de surplus *a*) par la marine, *b*) par l'armée, *c*) par le C.A.R.C., *d*) par les autres ministères ou organismes du gouvernement?

9. L'une quelconque des sources ci-haut mentionnées possède-t-elle d'autres fournitures susceptibles d'être déclarées de surplus?

10. Dans l'affirmative, quelles sont ces sources et quelles quantités en provenance de chacune?

Aussi,—Réponse finale à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai 1947,—Etat montrant:—Au cours de chaque année financière, depuis le 1er avril 1936, quels octrois fédéraux ont été dépensés pour chaque province du Canada sous chacune des rubriques suivantes: *a*) octroi de capitaux pour des maisons d'enseignement; *b*) bourses d'études; *c*) octrois en vue de la formation d'apprentis; *d*) octrois spéciaux pour de l'outillage ou du matériel servant dans la formation d'experts et d'apprentis ou de jeunes qui ne sont pas des militaires ou des anciens combattants; *e*) octrois pour de l'outillage ou du matériel servant à la rééducation des ex-militaires; *f*) octrois pour aider au paiement des salaires des instructeurs préparés à l'enseignement (i) de sujets de formation professionnelle, (ii) de matières théoriques pré-universitaires, (iii) de cours universitaires, aux ex-militaires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1947,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il conclu des arrangements en vue de faire venir au Canada des savants et des techniciens allemands?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre que le gouvernement se propose de faire venir au Canada en vertu de cette entente ou de ces ententes?

3. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement en vue de leur procurer les moyens nécessaires de transport?

4. Quelque compagnie de navigation a-t-elle accepté de fournir les moyens nécessaires pour transporter au Canada un certain groupe ou un certain nombre de ces Allemands?

5. Quels sont les frais estimatifs que paiera le Canada pour ce transport?

6. Quelle est la grandeur et la capacité de logement du navire ou des navires que la compagnie de navigation canadienne offre pour le transport de ces Allemands?

7. Pour quelle date prévoit-on le départ, pour le Canada, du premier groupe ou contingent?

8. Pour quelle durée ces Allemands seront-ils autorisés à séjourner au pays?

9. A quelles catégories d'âge appartiennent ceux qui viennent au Canada?

10. Les renverra-t-on en Allemagne à l'expiration de leur contrat?

11. Au cas où certains de ces Allemands désireraient demeurer au Canada à l'expiration de leur contrat, prendra-t-on des dispositions en vue de leur permettre de le faire?

12. Au cas où certains d'entre eux seraient autorisés à prolonger leur séjour, ou obtiendraient un certificat de débarquement au titre d'immigrant, la date de leur première entrée serait-elle considérée comme celle de leur entrée comme immigrant?

13. A-t-on pris des mesures en vue de faire venir de Grande-Bretagne au Canada certains savants ou techniciens?

14. A-t-on pris des dispositions pour aider à transporter, des Iles britanniques au Canada, un certain nombre des très nombreuses personnes qui désirent venir dans ce pays?

15. Quel est le nombre des demandes actuellement inscrites à *Canada House*, à Londres, de la part des personnes vivant en Grande-Bretagne et désirant venir au Canada?

16. Le gouvernement pourrait-il prendre des mesures pour le transport de personnes en Grande-Bretagne désirant venir au Canada, comme il l'a fait à l'égard de personnes en provenance de l'Allemagne ou de l'Europe?

17. Dans le cas de l'affirmative, prendra-t-on des dispositions en ce sens?

18. Le gouvernement a-t-il reçu certaines requêtes ou suggestions contre la venue, au Canada, de personnes venant de la Grande-Bretagne?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quel a été le montant total dépensé au Canada par la division de l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, au ministère de l'Agriculture, depuis son établissement?

2. Quelles sommes, sur ce montant, ont été dépensées dans les provinces *a*) de la Saskatchewan et *b*) de l'Alberta?

M. Fournier (*Hull*), membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin 1947,—Etat montrant:—Quelles mesures ont été prises par le gouvernement, à la suite de graves dommages causés aux brise-lames et estacades du gouvernement fédéral à l'île de Toronto, en vue de protéger adéquatement, contre la crue des eaux et les inondations, le littoral des îles Ward's et Centre?

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que, pour le reste de la session, l'on suspende les dispositions de l'article 105 du Règlement relatives à l'affichage des bills privés.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, à savoir:

Bill No. 414, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique du Labrador".—M. *Dorion.*

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Dorion, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des Bills privés.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, à savoir:

Bill No. 416, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Yellowknife Telephone Company".—M. Robinson* (Simcoe-est).

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Robinson (*Simcoe-est*), ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 417, (C-13 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies fiduciaires".

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, à savoir:

Bill No 418, (Q-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Mary Rose Denton".—M. *Maybank.*

Bill No 419, (R-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Judith Bychowsky Sanders".—M. *Maybank.*

Bill No 420, (S-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène Joly Martineau".—M. *Maybank.*

Bill No 421, (T-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Pronman".—M. *Maybank.*

Bill No 422, (U-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Greenblatt Thow".—M. *Maybank.*

Bill No 423, (V-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Norma Isaac Davidson".—M. *Maybank.*

Bill No 424, (W-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lottie Stubina Pollack".—M. *Maybank.*

Bill No 425, (X-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Black Herman".—M. *Maybank.*

Bill No 426, (Y-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Gilbert Adams".—M. *Maybank.*

Bill No 427, (Z-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dallas Sara Barnes Millington".—M. *Maybank.*

Bill No 428, (A-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine-Agnès Joly de Lotbinière Doucet".—M. *Maybank.*

Bill No 429, (B-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle".—M. *Maybank.*

Bill No 430, (C-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Blane Bowen Adair".—M. *Maybank.*

Bill No 431, (D-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrab Navrotski".—M. *Maybank.*

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Maybank, lesdits bills sont lus la deuxième fois, sur division, et transmis pour étude au comité permanent des Bills privés.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Shaw—1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle engagé des mandataires, à l'occasion, en vue de l'aider à disposer, au Canada, des biens de surplus de la Couronne?

2. Dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms de ces mandataires; *b*) quel a été le montant total des ventes effectuées ou convenues par chaque mandataire; *c*) quelle commission et autre compensation ont été versées à chacun de ces mandataires jusqu'à présent?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Green—1. Combien a-t-on reçu de demandes pour le poste de surintendant de la station de recherches forestières à Chalk River, Ontario (Concours No 46-3458)?

2. Combien y avait-il d'anciens combattants parmi les candidats?

3. A qui le poste a-t-il été donné?

4. Le titulaire est-il un ancien combattant?

5. Avant sa nomination, le titulaire, était-il à l'emploi permanent du service forestier fédéral?

6. Si le titulaire n'est pas un ancien combattant, quelles qualités spéciales possédait-il pour obtenir la préférence sur les anciens combattants qui avaient posé leur candidature?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

L'amendement apporté par le Sénat au Bill No 340, Loi établissant l'Office fédéral du charbon, est mis à l'étude et agréé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe:—Que le Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux", soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et l'étude en comité plénier en est remise à plus tard aujourd'hui.

Par consentement, M. Howe propose alors,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour étudier le projet de résolution suivant:

Résolu,—Que la disposition suivante soit insérée, à titre d'alinéa *p*) du paragraphe premier de l'article neuf du Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux", actuellement présenté à l'étude de la Chambre:

"*p*) La perception d'impôts des résidents d'un parc afin de défrayer les services de santé et de bien-être social fournis à ces résidents par une province, conformément à un accord conclu aux termes de l'alinéa *o*) du présent paragraphe, ou fournis à ces résidents par le gouvernement du Canada;".

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Du consentement de la Chambre, il est résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour prendre en considération ladite résolution.

Par consentement, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de résolution ci-haut mentionnée, qui est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, puis renvoyée au comité plénier qui fera l'étude du Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux".

Le Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux", est étudié en comité plénier (en même temps que la résolution adoptée aujourd'hui à ce sujet), rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 415, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 412, Loi prévoyant des prestations de pension pour les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures en exercice hors du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

Par consentement, M. St-Laurent propose alors,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois.

M. MacInnis, appuyé par M. Knowles, propose en amendement: Que le mot "maintenant" soit biffé et que les mots "à six mois de cette date" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après discussion, ladite proposition d'amendement mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

OUI:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Castleden,
Charlton,
Cruickshank,
Daniel,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Green,
Hansell,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Knowles,
Kuhl,
McCullough (Assiniboïa),
MacInnis,
McKay,
MacNicol,
Manross,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Murphy,
Pearkes,
Probe.
Quelch,
Senn,
Sinnott,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme.
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—63.

NON:

Messieurs

Beaudoin,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Terrebonne),
Boivin,
Bonnier,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Chevrier,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Denis,
Emmerson,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hartt,
Healy,
Howe,
Ilsley,
Jutras,
Kirk,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Léger,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacLean,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Michaud,
Mutch,
Nixon,
Pinard,
Raymond (Wright),
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters—70.

La motion principale, formulée en ces termes: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois, est mise aux voix et adoptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé, sur division.

Le Bill No 413, Loi modifiant la Loi du service civil, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

583	Administration	72,740 00
584	Bureau du régisseur des transports	11,000 00
585	Directeur des marins marchands	425,340 00
586	Acquisition de propriétés au Canada pour les autorités des Etats-Unis	77,000 00

SERVICE DE LA MARINE

587	Services nautiques	106,450 00
588	Indemnisation de membres d'équipages de navires pour pertes d'effets	7,500 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

589	Démagnétisation de navires	5,000 00
590	Steep Rock Mines—Construction	50,000 00
591	Steep Rock Mines—Subvention	250,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

592	Administration	24,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à deux heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi, 17 juin 1947.

No 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 8 JUILLET 1947

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté les amendements apportés par la Chambre des communes aux bills suivants, sans autre modification, à savoir:

Bill No 266, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation La Fédération, Compagnie d'assurances du Canada".

Bill No 134, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne".

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le dixième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill No 395, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canada Permanent Trust Company*", et a convenu d'en faire rapport sans modification.

M. Clark, du comité sessionnel des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Les questions suivantes ont été déférées à votre comité à savoir:

a) Le rapport annuel du National Canadien pour l'année close le 31 décembre 1946.

b) Le rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'année close le 31 décembre 1946.

c) Le rapport annuel du Trust des titres du National Canadien pour l'année close le 31 décembre 1946.

d) Le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année close le 31 décembre 1946.

e) Le rapport au Parlement de la maison *George A. Touche and Company*, vérificateurs, pour l'année close le 31 décembre 1946.

f) Le budget financier du National Canadien et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, pour l'année 1947.

Votre Comité a tenu neuf séances au cours desquelles il a étudié séparément et adopté à l'unanimité lesdits rapports.

Le rapport du Réseau révèle un déficit net d'exploitation de $8.961,570.49. Le trafic ferroviaire s'est maintenu à un niveau élevé, mais l'accroissement continuel des frais d'exploitation causé par les relèvements des échelles de salaires et des prix des matériaux a empêché le chemin de fer de faire face à tous ses frais d'intérêt. Le revenu net disponible pour le paiement des intérêts a été de $35·7 millions alors que l'intérêt dû au public et au gouvernement s'est élevé à $44·6 millions. Le budget financier du réseau pour l'année civile 1947 prévoit un déficit d'exploitation de $31 millions et les besoins du compte de capital seront de $46,723,000, y compris $41,500,000 pour du nouveau matériel. Le budget a été approuvé.

Le rapport de la *West Indies Steamships* révèle un nouveau surplus d'exploitation de $1,302,051.63. Lorsqu'on aura exécuté les dispositions prises la compagnie possédera dix navires d'un poids mort total de 56,075 tonnes, comprenant deux navires du type "Lady" remis à neuf, trois nouveaux cargos à moteurs Diesel et cinq navires modernes du type "Park". Le budget financier pour l'année 1947 prévoit un surplus net d'exploitation de $720,000, et les besoins nets de capital seront de $3,589,900. Le budget de capital sera financé à même le Fonds de remplacement des navires de la compagnie. Ce budget a été approuvé.

Les Lignes aériennes Trans-Canada ont accusé un déficit de $1,115,256 sur les opérations de 1946. M. Symington, président d'Air-Canada, a expliqué longuement les difficultés auxquelles la compagnie a dû faire face l'an dernier. Les frais ont été plus élevés, les besoins relatifs à l'instruction et à l'expansion ont été étendus, les routes et les services ont été prolongés et on a adopté de nouveaux types d'avions. Il a aussi annoncé sa retraite imminente de la présidence, ce que votre Comité a appris avec regret.

Le travail de votre Comité a été grandement facilité par les renseignements et les explications que lui ont donnés M. R. C. Vaughan, C.M.G., président du conseil d'administration et président du National Canadien, M. H. J. Symington, K.C., C.M.G., président des Lignes aériennes Trans-Canada, et leurs fonctionnaires qui ont témoigné, et votre Comité désire leur en exprimer sa reconnaissance.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages entendus est annexé au présent rapport.

(Pour les procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 10 des Journaux.)

M. Croll, du comité permanent des Relations industrielles, dépose le deuxième rapport dudit comité, qui se lit come suit:

En conformité de son ordre de renvoi du 20 mai, savoir:

Que le sujet du Bill No 24, intitulé Loi modifiant la Loi des chemins de fer, soit transmis pour étude au comité permanent des Relations industrielles, votre comité a entendu des exposés de la part des organismes suivants:

(1) *The Canadian National Railways Company;*
(2) *The New York Central Railway Company;*
(3) *The Canadian Pacific Railway Company;*
(4) Le comité législatif mixte fédéral
Fraternités du transport ferroviaire.

Votre comité approuve le but du Bill No 24, mais il recommande d'en étudier de nouveau la portée.

Ci-joint des exemplaires des procès-verbaux et témoignages pertinents du comité, savoir les fascicules Nos 5 et 6.

(Pour les procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 11 des Journaux.)

M. Croll, du comité permanent des Relations industrielles, dépose le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le 24 juin dernier, le Bill No 338, intitulé: "Loi visant les enquêtes et la conciliation en matière de différends du travail et pourvoyant au règlement de ces différends", a été renvoyé à votre comité.

Les délibérations ont commencé le lendemain, et depuis nous avons entendu douze témoins représentant les organismes suivants:

(1) L'Association du Barreau canadien;
(2) La Fraternité canadienne des employés de chemin de fer;
(3) La Chambre canadienne du commerce;
(4) Le Congrès canadien du travail;
(5) L'Association canadienne de la construction;
(6) La Fédération canadienne du travail;
(7) L'Association des manufacturiers canadiens;
(8) Le Congrès des métiers et du travail du Canada.

Des mémoires des organismes suivants ont également été consignés aux comptes rendus:

(1) La Confédération canadienne des travailleurs catholiques;
(2) Le comité législatif mixte fédéral, Fraternité du transport ferroviaire.

Votre comité a en outre publié un exposé préparé par le ministère de la Justice sur la constitutionnalité du genre de loi prévue dans le Bill No 338.

La *Hudson Bay Mining and Smelting Company* a aussi présenté à votre comité un mémoire dans lequel elle expose les difficultés que suscite l'application de deux séries de règlements ouvriers dans son usine qui chevauche sur les frontières des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, près de Flin Flon, Manitoba.

Vu la prorogation imminente des Chambres, votre comité se rend compte qu'il sera impossible d'accorder l'attention voulue audit Bill No 338.

Votre comité recommande donc de présenter un bill analogue au début de la prochaine session.

Ci-joint des exemplaires des procès-verbaux et témoignages.

(Pour les procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 12 des Journaux.)

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juillet 1947,—Etat montrant: —Certains fonctionnaires du gouvernement ont-ils accordé des demandes de priorité pour l'achat d'automobiles à la *Veterans Taxi Owners Association*, de Montréal?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission des affaires indiennes nommée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des enquêtes, S.R.C., 1927, chapitre 99, sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 3797, approuvé le 11 octobre 1946 autorisant ladite Commission à siéger à différents endroits des Provinces maritimes et de l'est de Québec et de faire enquête et rapport sur l'administration des affaires indiennes en général.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juillet 1947,—Copie du rapport de l'administration du rétablissement agricole des Prairies sur l'entreprise de la rivière South-Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1947,—État montrant:—1. Par province, quel a été le coût des entreprises d'irrigation, dans les provinces des Prairies, relevant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

2. Par province, quel a été le coût estimatif, par pied à l'acre, des nouvelles entreprises d'irrigation projetées?

3. Par province, quel est le coût total estimatif des entreprises d'irrigation projetées?

4. Quelle est l'étendue des terrains visés?

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 432, (E-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Ben Danais Warren".—M. *Maybank*.

Bill No 433, (F-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Rhodes Pompetti, autrement connue sous le nom de Ethel Florence Crowdy Pompetti".—M. *Maybank*.

Bill No 434, (G-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elisa Jamoul Hull".—M. *Maybank*.

Bill No 435, (H-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Stanley Rundell".—M. *Maybank*.

Bill No 436, (I-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Lillian Dalton Hilger, autrement connue sous le nom de Thelma Lillian Dalton Goernert".—M. *Maybank*.

Bill No 437, (J-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Berrigan Hamelin".—M. *Maybank*.

Bill No 438, (K-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mary Boyce Jackson".—M. *Maybank*.

Bill No 439, (L-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Eberfeld Mintz".—M. *Maybank*.

Bill No 440, (M-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Lebeau".—M. *Maybank*.

Bill No 441, (N-14 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Marcus Issenman".—M. *Maybank*.

Bill No 442, (O-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zenobia Perrow Broadbent Emond".—M. *Maybank*.

Le Bill No 365, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux", est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 413, Loi modifiant la Loi du service civil;

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Bentley propose en amendement, appuyé par M. Green:—Que le Bill No 413 ne soit pas lu immédiatement la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instruction de modifier ledit bill de manière à appliquer aux marins de la marine marchande les dispositions dudit bill relatives aux anciens combattants.

M. l'Orateur déclare ledit projet d'amendement irrecevable parce qu'il entraînerait une dépense de fonds publics et qu'il propose de donner instruction au comité plénier de faire quelque chose qu'il possédait déjà le pouvoir d'accomplir.

De cette décision, M. Bentley en appelle à la Chambre.

Et ladite motion est mise au vote sous cette forme par M. l'Orateur: La décision de M. l'Orateur doit-elle être maintenue?—Et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Arsenault,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Bridges,
Brown,
Chevrier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Croll,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maison-neuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Golding,
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Hamel,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,
Healy,
Howe,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford),
McDonald (Parry-Sound),
McGarry,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters—93.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Caouette,
Case,
Castleden,
Charlton,
Church,

Coyle,
Cruickshank,
Daniel,
Drope,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Green,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Henderson,
Herridge,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Kidd,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Massey,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Probe,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Shaw,
Skey,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Stokes,
Strum, Mme
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright—76.

Et comme on met au vote la motion principale, elle est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Maybank, du comité spécial sur la Radiodiffusion, dépose le troisième et dernier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le 2 avril 1947, votre comité était créé sur résolution de la Chambre. Le vendredi 9 mai, il entreprit l'étude du rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1946, ainsi que la revue des méthodes, objets, règlements, recettes, dépenses et progrès de la Société.

Vingt-cinq réunions ont été consacrées à cette enquête, et au cours de ses délibérations, votre comité a entendu le président du Bureau des gouverneurs, de même que le directeur général, de la Société Radio-Canada. Il a reçu des exposés de l'Association canadienne des Radiodiffuseurs et de l'Association des journaux quotidiens du Canada. Le régisseur de la radio, au ministère des Transports, et l'adjoint de l'inspecteur en chef de la radio ont témoigné devant le comité. Ont aussi comparu M. Marcel Provost, éditeur-gérant de *Radio Publications Limited*, M. Walter Elliott, de *Elliott Haynes Limited*, et M. Walter M. Murdock, haut fonctionnaire de l'*American Federation of Musicians* des Etats-Unis et du Canada.

Sur décision du comité, les communications adressées au comité par des particuliers ont été déposées chez le secrétaire pour la gouverne des membres. En outre, comme il avait été convenu, les lettres ou mémoires reçus d'associations et d'organismes ont été soit consignés tels qu'ils étaient lus à haute voix, soit imprimés en appendice aux témoignages. Figurent également, à titre d'appendice aux témoignages, de nombreuses réponses aux questions des membres fournies par le ministère des Transports et la Société Radio-Canada.

L'an dernier et cette année, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (qui groupe 89 stations) a demandé avec instances que la réglementation de la radiodiffusion soit enlevée à la Société Radio-Canada. Chaque fois, elle a représenté que les stations radiophoniques de propriété privée sont assujetties à la régie de la Société Radio-Canada qui, allègue-t-elle, est leur concurrente. L'an dernier, la même association avait proposé de faire de quelque organisme distinct une cour d'appel auprès de laquelle on pourrait appeler des décisions de la Société Radio-Canada; mais, cette année, elle est allée plus loin et propose l'institution d'un organisme régulateur chargé de la régie absolue de toute la radiophonie (y compris la délivrance des permis et la réglementation), organisme qui, selon elle, pourrait fonctionner à peu près sur le même pied que la Commission des transports. Elle a remontré qu'un organisme du genre pourrait être créé par le Parlement du Canada, les membres de cet organisme étant nommés par le Parlement, et la revue de son activité confiée de par la force des choses au Parlement. Elle a insisté, de plus, pour obtenir une revision générale de toutes les lois relatives à la radiophonie, qu'elle a déclarées grandement périmées.

L'Association des journaux quotidiens du Canada (qui comprend 110 membres, dont 39 exploitent de stations radiophoniques) s'est jointe à l'Association canadienne des radiodiffuseurs pour solliciter l'institution de la Commission en cause. L'une et l'autre ont représenté avec vigueur que les lois canadiennes de la radio sont désuètes.

En même temps que ses délégués comparaissent devant votre Comité, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a lancé à travers le pays une active campagne, grâce à la mise en circulation d'un fort tirage de son mémoire, à un programme d'émissions radiophoniques diffusées par les stations privées, et aussi à un système d'annonces publiées dans les journaux du pays contre la législation et l'administration radiophoniques, annonces où celles-ci étaient représentées comme datant d'une époque révolue et comme ayant, dès lors, besoin de revision.

Votre comité a étudié très soigneusement les propositions touchant la création d'un organisme distinct de réglementation, et a aussi entendu, à l'encontre de ces propositions, nombre d'arguments avancés par d'autres organismes tels que les syndicats industriels, les unions agricoles, les sociétés coopératives, et groupes analogues, auxquels il a accordé la même sérieuse considération.

Le comité se souvient que, dans son rapport au Parlement l'an dernier, il définissait les fonctions des deux ordres de radiophonie comme bien distinctes: d'une part, les stations privées étant destinées à servir les intérêts locaux, et d'autre part, la Société Radio-Canada ayant pour but de servir les intérêts de tout le Canada, par la radiodiffusion sur réseau; il affirmait en outre que ces deux formes de radiophonie devaient se compléter mutuellement. Le champ de la concurrence est peu étendu, et votre comité ne croit pas que les stations privées soient exposées à avoir à souffrir de la réglementation de Radio-Canada.

En conséquence, votre comité n'est pas disposé présentement à appuyer un changement fondamental des règlements de la radio. La radiophonie nationale n'a pas encore franchi le stade expérimental et transitoire de son évolution, et les principes à la base de son institution ont la même actualité aujourd'hui que lorsque la décision de l'établir fut adoptée. En dépit des arguments invoqués, nous ne nous croyons pas justifiés, après étude de toutes les circonstances, de recommander un changement radical à cette date.

Le comité a noté que la Société avait discuté avec l'Association canadienne des Radiodiffuseurs un projet touchant la tenue de séances publiques du Bureau des gouverneurs. Votre comité recommande que le Bureau des gouverneurs tienne des séances publiques lorsqu'il entend des griefs sur la question des licences ou des règlements. Il croit qu'entre autres avantages cette manière

d'agir devrait faire mieux comprendre au public et aux postes privés les fonctions respectives du Bureau des gouverneurs, et des directeurs de Radio-Canada. Une pareille procédure comporterait nécessairement la publication des recommandations de la Société à l'autorité émettrice en matière de licences. Votre comité juge en outre qu'une fois saisi de ces recommandations le Bureau des gouverneurs devrait déclarer ses propres décisions ou recommandations, ainsi que ce qui les motive.

Au point de vue revenu, les stations privées ne semblent pas en mauvaise posture. En somme, votre comité a été frappé du fait que la radiodiffusion représente, dans la plupart des cas, une forme assez lucrative d'entreprise privée. Certaines stations n'ont pas réalisé de profits, mais en général les stations privées accusent des excédents considérables. Il n'en faut pour preuve que ces chiffres du ministère des Transports:

EXPLOITATION FINANCIÈRE DES STATIONS RADIOPHONIQUES D'APRÈS LES RAPPORTS REÇUS DE 85 STATIONS 1946

Stations où les droits de licence sont établis selon un chiffre de population de plus de 500,000 âmes

Nombre de Stations	Total des droits	Capitaux engagés	Revenu d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Excédent
9	$ 12,900.00	$3,643,654.10	$2,540,520.60	$1,938,994.32	$ 857,893.53

1 station de 10,000 watts
1 station de 5,000 watts
5 stations de 1,000 watts
1 station de 500 watts
1 station de 250 watts

Stations où les droits de licence sont établis selon un chiffre de population de 150,000 et de moins de 500,000 âmes

Nombre de Stations	Total des droits	Capitaux engagés	Revenu d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Excédent
20	$ 13,900.00	$1,962,621.24	$2,942,189.41	$2,449,705.49	$ 590,004.74

1 station de 15,000 watts
1 station de 10,000 watts
2 stations de 5,000 watts
9 stations de 1,000 watts
6 stations de 250 watts
1 station de 100 watts

Stations où les droits de licence sont établis selon un chiffre de population de 50,000 et de moins de 150,000 âmes

Nombre de Stations	Total des droits	Capitaux engagés	Revenu d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Excédent
27	$ 8,000.00	$1,451,492.15	$2,530,408.54	$2,137,665.66	$ 414,413.57

19 stations de 1,000 watts
6 stations de 250 watts
2 stations de 100 watts

Stations où les droits de licence sont établis selon un chiffre de population de 25,000 et de moins de 50,000 âmes

Nombre de Stations	Total des droits	Capitaux engagés	Revenu d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Excédent
17	$ 3,200.00	$ 924,762.72	$1,027,554.88	$ 873,513.90	$ 164,582.30

8 stations de 1,000 watts
6 stations de 250 watts
3 stations de 100 watts

Stations où les droits de licence sont établis selon un chiffre de population de moins de 25,000 âmes

Nombre de Stations	Total des droits	Capitaux engagés	Revenu d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Excédent
	$ 276,731.84	$ 950.00	$ 309,921.37	$ 292,102.03	$ 26,251.85

2 stations de 1,000 watts
5 stations de 250 watts
3 stations de 100 watts
2 stations de 50 watts

Votre comité se rend compte qu'un tel état est loin de donner une vue complète de l'industrie des postes radiophoniques privés, mais ces chiffres suffisent à démontrer que les radiodiffuseurs privés ne paient peut-être pas un droit de permis assez élevé, eu égard à la part de monopole radiophonique qui leur est concédée: votre comité recommande donc à l'autorité chargée de l'émission des licences de prendre en considération une revision des droits actuellement exigés. A ces fins, on pourrait peut-être examiner de façon spéciale la possibilité de les mieux proportionner aux chances de réussite commerciale et aux recettes des postes.

Votre comité recommande que la Société Radio-Canada étudie la question de hausser le maximum de 5 kilowatts imposé aux postes privés, tout particulièrement dans les cas où il deviendrait possible à l'avenir, pour des stations canadiennes, d'étendre leur rayonnement.

Etant donné que certaines parties du Canada ne profitent pas des émissions de Radio-Canada ou n'en tirent que de faibles avantages, le comité recommande que la Société hâte la réalisation de son programme d'expansion et de développement, et que l'établissement d'un second réseau français susceptible de fournir aux auditeurs de langue française un choix supplémentaire d'émissions en langue française sur réseau comme celui dont jouit déjà le public de langue anglaise, fasse partie dudit programme d'expansion et de développement.

On a objecté qu'une année est de trop courte durée en matière de licences; que ce délai permet à peine à un titulaire de licence de faire avec confiance les dépenses que comporte la présentation d'émissions de haute qualité, ou encore d'entreprendre des améliorations majeures dans un poste radiophonique. Les radiodiffuseurs privés ont demandé une sécurité plus grande, comme concessionnaires, que celle que leur procure la licence d'un an. Le comité croit que beaucoup de raisons militent en faveur d'une extension de durée des permis, et pense qu'il vaudrait mieux délivrer des permis de trois ans par exemple. Le comité est aussi d'avis que le renouvellement de la licence, après une telle période, devrait dépendre entre autres choses de la nature des services rendus par le titulaire de la licence; qu'au terme du délai prescrit, et avant le renouvellement de la licence, le ministère des Transports et la Société Radio-Canada devraient étudier très attentivement, et certainement avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la façon dont le radiodiffuseur privé a exploité au service du public la voie qu'on lui a permis d'occuper. Bien entendu, au cas où la durée de détention des licences serait prolongée, le comité ne recommande nullement que cette prolongation entrave la révocation du permis lorsque celle-ci est justifiée.

Votre comité approuve la conduite de la Société, qui a donné suite à une recommandation du comité de l'an dernier voulant "que, comme condition de l'émission et du renouvellement de toute licence, une station soit tenue de soumettre au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada une déclaration par laquelle elle s'engagerait à remplir fidèlement le devoir qui lui incombe en tant que dépositaire d'une fréquence radiophonique, et où elle indiquerait le nombre d'heures et la part de son revenu qu'elle est prête à consacrer aux événements du centre ou de la région, à la discussion des affaires d'intérêt local, au développement artistique de la population qu'elle dessert, et à d'autres émissions d'utilité publique". Bien que certaines stations n'aient pas fourni les renseignements demandés, le Bureau des gouverneurs a recommandé le renouvellement de toutes les licences. Votre comité ne comprend pas pourquoi des postes qui utilisent des voies aériennes publiques s'opposeraient à faire connaître, en se fondant sur leurs opérations, le montant de temps qu'ils ont l'intention de consacrer aux diverses formes de radiodiffusion publique. Votre comité est d'avis que le Bureau des gouverneurs, n'ayant pas recommandé un refus de renouvellement des permis, était autorisé à informer les postes qui n'avaient

pas fourni les renseignements demandés qu'il tiendrait compte de ce manquement lorsqu'il s'agirait de passer en revue leur activité avant d'envoyer ses recommandations pour l'année de licence 1948-1949.

Votre comité est d'avis que, dans l'étude des initiatives prises par les postes privés pour remplir leurs devoirs de dépositaires de fréquence radiophonique, il faut veiller particulièrement au nombre d'émissions consacrées à la vie régionale; aux causeries et aux discussions sur les affaires publiques; aux mesures adoptées pour favoriser l'expression de points de vue différents; à l'encouragement des artistes locaux sur place; et aux abus de la commercialisation. Votre comité comprend parfaitement que les circonstances varient d'une région à l'autre et d'un poste à l'autre, et il croit que le Bureau des gouverneurs devrait tenir compte de ces différences.

Votre comité est d'avis que de nombreuses stations locales doivent et peuvent accomplir davantage pour lancer et soutenir les artistes canadiens. Il croit que les postes privés semblent avoir de plus en plus recours à un trop grand nombre de transcriptions et de disques importés. Selon lui le Bureau des gouverneurs devrait étudier plus que par le passé les mesures et les recommandations visant à favoriser l'emploi d'artistes canadiens par les postes privés.

L'Association des Journaux quotidiens du Canada s'est élevée vigoureusement contre tout ligne de conduite défavorable aux journaux qui possèdent et exploitent des postes de radiodiffusion. Le comité spécial de la Radiodiffusion avait été saisi l'an dernier de cette question, mais il n'avait pu l'étudier à fond, et il signala qu'elle devrait être étudiée l'année suivante, c'est-à-dire par le présent Comité. Nous avons étudié la question cette année, et nous exposons que, selon nous, les journaux ne doivent pas être traités autrement des autres requérants de permis radiophoniques.

Votre Comité n'approuve pas que l'on interdise absolument à une même personne de posséder un ou plusieurs postes de radiodiffusion. Il comprend que l'on veuille empêcher une trop grande concentration de la régie de la radio entre les mains d'un seul ou de quelques-uns. Néanmoins, il ne recommanderait pas d'aller jusqu'à interdire ce qu'on appelle la propriété multiple. Il recommande que, lorsqu'un postulant sollicite un permis de radiodiffusion, s'il y a déjà des requérants qui, tout en remplissant les conditions voulues, ne détiennent pas de permis, la préférence leur soit accordée sur toute personne qui détient déjà un ou plusieurs permis.

Le comité croit comprendre que Radio-Canada n'a pas accordé de permis d'irradiation en modulation de fréquence. Cependant, les restrictions ont été levées le 1er juillet. Le Comité croit que, subordonnément aux exigences d'une radiophonie locale de bonne qualité, des licences devraient être accordées aux postulants qualifiés, dans les limites, bien entendu, du spectre de fréquence.

A propos de la télévision, la Société Radio-Canada a laissé entendre qu'elle ne voit pas d'un bon oeil l'affectation de ses fonds (qui proviennent du public) à la conduite d'expérience de télévision, mais qu'elle préfère surveiller de près les progrès accomplis ailleurs, en vue de les faire servir en temps et lieu aux fins du Canada. Posé le fait que Radio-Canada n'a que des capitaux restreints, et doit en tirer dans la pratique le meilleur parti possible, le Comité approuve l'attitude de la Société.

On a représenté qu'en n'accordant pas de permis à ceux qui exploitent ou voudraient exploiter des postes privés pour conduire des expériences en télévision, on pourrait retarder les progrès techniques. Aucun témoignage entendu n'a démontré la probabilité de la chose. Néanmoins, le Comité croit qu'il faut favoriser les expériences privées par tous les moyens, à condition cependant que les intérêts du public auditeur et "spectateur" soient absolument protégés. Le Comité souligne particulièrement que, chaque fois qu'un permis est accordé pour travaux d'expérimentation ou autres, le titulaire de permis doit aussitôt que possible l'utiliser aux fins requises. On ne devrait pas permettre aux gens

d'obtenir des droits radiophoniques de télévision (ou autres) simplement en vue de réserver ces privilèges pour le temps où il deviendra profitable de les exploiter.

Votre Comité croit que tout organisme qui dispose de fonds publics soustraits à la régie de l'Etat doit être soumis à une surveillance constante, et la Société Radio-Canada constitue un pareil organisme. En conséquence, votre Comité recommande de faire du Comité de la Radiodiffusion un comité permanent du Parlement aux fins de surveiller chaque année l'exploitation de la Société.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages imprimés.

(Pour les procès-verbaux et les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice No 13 des Journaux.)

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

TRANSPORTS

Service aérien

(Régie et surveillance attribuées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements en vertu des arrêtés en conseil C.P. 7995 du 13 octobre 1944 et C.P. 8207 du 24 octobre 1944).

440	Commission des transports aériens—Traitements et dépenses de bureau	$150,000 00
441	Administration—Service aérien	12,780 00
442	Pour assurer une aide à la *M. and C. Aviation Company, Limited,* comme l'autorise l'article 16 de la Loi de l'aéronautique, modifiée	12,000 00

Division de l'aviation civile

443	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et ses règlements d'exécution	453,100 00
444	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques (A voter de nouveau, $1,229,500)—Capital	3,926,655 00
	Service et entretien—	
445	Aviation civile	2,884,065 00
446	Aviation-radio	1,231,580 00
447	Subventions aux organisations pour le développement de l'aviation civile, selon les montants mentionnés aux Détails des services	30,500 00

Division météorologique

448	Service météorologique	3,924,865 00
449	Subvention à l'observatoire de Kingston	500 00

Division de la radio

450	Application de la Loi et des règlements de radiotélégraphie	193,320 00
451	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	935,955 00
452	Elimination du brouillage, provenant d'appareils électriques	281,064 00
453	Emission de licences de réception (Ministère des Transports seulement)	241,741 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

Service aérien

(Régie et surveillance confiées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements par les arrêtés en conseil C.P. 7995 du 13 octobre 1944 et 8207 du 24 octobre 1944.)

Division de l'aviation civile

593	Routes aériennes et aéroports— Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques—Capital	6,576,710 00
	Routes aériennes et aéroports—Exploitation et entretien—	
594	Service et entretien d'aéroports municipaux et autres. .	412,585 00
595	Régie de la circulation sur les routes aériennes et aux aéroports	785,870 00
596	Aviation—Radio	1,948,455 00
597	Soin, service et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien cédés au ministère des Transports	374,800 00
598	Route à relais du nord-est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation	25,000 00
	Système de communications de l'Alaska—	
599	Agrandissements et améliorations, y compris le matériel de transport—Immobilisations	216,000 00
600	Pour couvrir la différence entre les déboursés au chapitre du service et de l'entretien et les revenus résultant des opérations durant l'année finissant le 31 mars 1948, ne dépassant pas	682,000 00

Division de la radio

601	Application de la Loi sur la radio et ses règlements d'exécution	252,520 00
602	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	193,750 00

PÊCHERIES

75	Administration	184,000 00
76	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries	1,954,000 00
77	Construction de passes migr. et déblaiement des rivières ..	25,000 00
78	Service de propagande et d'éducation, y compris une subvention de $1,800 à l'exposition des pêcheries de Lunenburg	57,580 00
79	Pisciculture	306,000 00
80	Ostréiculture	37,580 00
	Commission canadienne de recherches sur les pêcheries—	
81	Fonctionnement et entretien	789,000 00
82	Construction et améliorations	32,000 00
83	Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923 entre le Canada et les Etats-Unis, pour la préservation des pêcheries du flétan du Pacifique-nord	30,000 00
84	Pour pourvoir à la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique en vertu du traité entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser..	42,000 00
85	Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique pour surmonter les obstacles à la montée du saumon sockeye à Hell's Gate Canyon, et pour conduire des recherches et surmonter les obstacles en ce qui concerne ce saumon aux autres points de la ligne des eaux du fleuve Fraser (A voter de nouveau)	300,000 00
86	Subvention à la *United Maritime Fishermen's Association*	3,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir exactement onze heures et quatre minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain avant-midi, à dix heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi, 4 juillet 1947.

No 108

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 9 JUILLET 1947

Dix heures du matin.

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin 1947,—Etat montrant:—1. Combien de maisons la *Wartime Housing* a-t-elle construites dans le township d'East-York, comté de York, et quel est le coût total de construction de chaque maison?

2. A-t-on accordé des sous-traités? Dans l'affirmative, quels sont-ils et à qui ont-ils été accordés?

3. Quel était l'entrepreneur général et quel était le contrat?

4. Quel est présentement le loyer actuel ou proposé à l'égard de chaque maison?

5. Quel est le total des frais généraux à l'égard de chaque unité de l'entreprise et comment a-t-on établi ce coût?

6. Quels ont été les inspecteurs dans ce district; quelle était la durée de leur embauchage et quels salaires recevaient-ils?

7. Quelles étaient les qualifications de ces inspecteurs?

8. A-t-on reçu des plaintes au sujet de la construction ou du besoin de réparation de chacune de ces maisons? Dans l'affirmative, quelles sont ces plaintes?

9. Qui a conseillé le choix de l'emplacement de ces maisons?

10. Qui a fait l'installation des divers services, à savoir: chaussée, trottoirs, aqueduc, égouts, électricité ou embellissement, et quel a été le coût de chacun de ces services?

11. Quel a été le coût d'achat ou de loyer de chaque terrain?

12. Certaine municipalité a-t-elle aidé à défrayer quelque partie de l'entreprise et quel a été le montant de cette contribution?

13. Quelles dispositions a-t-on prises à l'égard des écoles dans ce district ou en vue de l'instruction des enfants demeurant dans ce district?

14. Quels sont les détails de tous arrangements conclus au sujet des taxes avec la municipalité?

15. Quels sont les détails prévus pour la régie de l'entreprise et quel en est le coût?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mai 1947,—Etat montrant:—1. Combien de personnes ont fait une demande d'octroi au Conseil national de recherches, *a*) en 1945-46, *b*) en 1946-47, et *c*) quelles sommes avait-on demandées comme octroi au cours de ces années respectives?

2. Combien de demandes d'octroi ont été approuvées *a*) en 1945-46, *b*) en 1946-47 et *c*) quelles sommes a-t-on actuellement reçues au cours de chaque année respective?

3. Quels montants a-t-on affectés aux recherches, au cours de 1945-46 et de 1946-47, à l'égard des domaines suivants: *a*) médecine; *b*) sciences physiques, *c*) sylviculture; *d*) pêcheries; *e*) agriculture?

4. Quelles sont les sommes totales d'argent octroyées pour des recherches dans les domaines suivants au cours de 1945-46 et de 1946-47 respectivement, savoir: *a*) médecine; *b*) sciences physiques; *c*) sylviculture; *d*) pêcheries; *e*) agriculture?

5. Le Conseil national de recherches a-t-il accordé des octrois pour des recherches d'ordre militaire?

6. Dans l'affirmative, quel était le montant de ces octrois?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-huitième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 mai 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le total de kilowatt-heures d'énergie électrique produite par les provinces au cours de chacune des cinq dernières années financières?

2. Quelle quantité de cette énergie électrique, dans chaque province, a été produite et vendue ou distribuée *a*) par la province ou l'un de ses organismes, *b*) par les municipalités au sein de chaque province, *c*) par des corporations ou sociétés privées?

3. Quelle énergie électrique ainsi produite et vendue ou distribuée *a*) était assujettie aux impôts sur les ventes, les corporations et aux autres taxes imposées par le gouvernement fédéral, *b*) était exonérée de ces impôts?

4. Quel était le montant de ces impôts payables chaque année dans chaque province?

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quel a été le montant total des sommes que le ministère des Travaux publics a dépensées pour des travaux de dragage dans le port de Saint-Jean, la baie de Courtney et aux abords, du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1946?

2. Quel a été le total des dépenses en améliorations aux docks, quais, élévateurs, brise-lames, etc., dans le port de Saint-Jean, la baie de Courtney et aux abords, du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1946?

3. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement relativement à des nouveaux immeubles, quais et brise-lames et au dragage dans le port de Saint-Jean et aux abords?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 juin 1947,—Etat montrant:—Au cours de chaque année financière, du 1er avril 1937 au 31 mars 1947, quelles sommes d'argent a-t-on dépensées pour l'entraînement *a*) de l'armée de réserve, *b*) des cadets, par district militaire ou par province?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi du Sénat et de la Chambre des communes afin de décréter le paiement d'une indemnité annuelle additionnelle au membre du Sénat occupant le poste reconnu de représentant du gouvernement au Sénat et au membre occupant le poste reconnu de chef de l'Opposition au Sénat.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois, sur division, et passée.

M. Mackenzie King présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 443, Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, qui est lu la première fois, sur division, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans aucune modification:

Bill No 339, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 411, Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Howe.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Picard, du comité permanent des Comptes publics, dépose le cinquième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité, conformément à l'ordre du jour adopté à une réunion du comité du programme le 8 mai, a entrepris au cours des séances du 30 mai, du 3, du 17 et du 24 juin, l'étude de l'administration, par le Séquestre des biens ennemis, des biens appartenant aux organismes illégaux.

Pendant les séances du 24 et du 27 juin, votre comité a examiné l'administration du bureau du Séquestre à Ottawa, ainsi que les comptes du Séquestre.

A cet égard, votre comité a entendu les témoignages de MM. E. H. Coleman, C.M.G., K.C., sous-séquestre des biens ennemis, A. H. Mathieu, sous-séquestre adjoint, et K. W. Wright, avocat.

Votre comité apprécie l'obligeance avec laquelle ces messieurs lui ont fourni tous les renseignements possibles.

Organismes illégaux

Peu après l'adoption, en juin 1940, d'un arrêté en conseil déclarant l'illégalité d'un certain nombre de sociétés et d'organismes, le Séquestre fut chargé d'administrer leurs biens éparpillés dans tout le Canada. La première tâche fut d'obtenir le détail des propriétés immobilières appartenant aux différents organismes et ce travail prolongé fut terminé pendant l'automne de 1940.

Le rapport préliminaire indique que, dans quelques cas, il y avait raison de craindre des difficultés au sujet des propriétés, attendu qu'il y avait des arriérés d'impôts, des créances hypothécaires et d'autres frais.

Il devint nécessaire, pour assumer effectivement le contrôle réel de ces organismes, de nommer huit sociétés de fiducie et firmes de comptables dans tout le Canada pour représenter le Séquestre. Des arrangements furent effectués avec l'Association des banquiers canadiens, le ministère des Postes et la Royale gendarmerie à cheval, pour qu'ils communiquent au Séquestre et à ses contrôleurs tous les renseignements utiles qu'ils avaient entre les mains.

Les biens de cinquante-trois organismes, considérés comme illégaux par suite de divers arrêtés en conseil, furent soumis au contrôle du Séquestre des biens ennemis qui, par l'entremise de ses agents, les administra jusqu'à ce que l'interdiction fut levée par des arrêtés en conseil au cours de 1943, 1944 et 1945.

Au 31 décembre 1946, le résultat financier des opérations, dans le cas de 51 de ces organismes, indique un débit net de $15,015.88 au compte du Séquestre. Les recettes totales s'élèvent à $112,267.94 et les dépenses totales à $99,309.05; mais un montant de $27,974.77 a été rendu par le Séquestre.

La plus grande partie des délibérations de votre comité a porté sur l'administration et la disposition des biens des deux autres organismes, l'*Ukrainian Labour-Farmer Temple Association* et la *Workers' and Farmers' Publishing Co.*, vu que les dix propriétés de l'*Ukrainian Labour-Farmer Temple Association* et l'outillage de la *Workers' and Farmers' Publishing Co.*, représentaient des exceptions qui n'étaient pas familières au Séquestre sous le rapport de l'administration et des créances.

L'Ukrainian Labour-Farmer Temple Association

Quand ces biens lui furent attribués, le Séquestre fut avisé que certains d'entre eux ne pouvaient guère être exploités profitablement et qu'il valait mieux les vendre. Seize propriétés de l'*Ukrainian Labour-Farmer Temple Association* et d'autres organismes furent ainsi vendues et tous les efforts possibles furent tentés à l'époque pour obtenir les meilleurs prix possibles. Dans seulement deux cas concernant l'*Ukrainian Labour-Farmer Temple Association*, le comité a exprimé l'avis que les agents du Séquestre ont disposé des biens en cause à des prix beaucoup trop bas. Ces deux cas se sont produits à

Saskatoon et à Vancouver. De l'avis du comité, les agents avaient négligé d'informer le Séquestre que la plus forte enchère paraissait déraisonnablement basse, eu égard à la valeur des biens. Quant à six autres cas, aucune plainte n'a jamais été portée. Les dix autres cas ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part de votre comité. Les dix propriétés en question, dont la valeur d'ensemble s'élevait à $91,380 en 1940, ont été vendues par le Séquestre en 1941 pour $73,563.67.

Quand cette société fut rayée de la liste des organismes illégaux, en décembre 1943, le Gouverneur en conseil autorisa le Séquestre à charger un comité consultatif d'enquêter sur les plaintes formulées par l'organisme en question, de même que par d'autres intéressés. Dirigé par l'hon. juge George W. McPhee, de Moose-Jaw, Saskatchewan, le comité consultatif se composait de M. Geo. A. Campbell, d'Edmonton, Alberta, et de M. W. Gordon Thompson, de Windsor, Ontario.

Le comité consultatif recommanda le payement de réclamations s'élevant à $10,791.70 et exprima l'avis que, pour favoriser l'harmonie et la bonne entente chez les Canadiens d'origine ukrainienne, les nouveaux acquéreurs devraient consentir à revendre les biens en cause à l'*Ukrainian Labour Farmer Temple Association* moyennant le prix qu'ils avaient payé. Par contre, si les nouveaux propriétaires avaient apporté des améliorations permanentes aux propriétés acquises, l'*Ukrainian Labour Farmer Temple Association* était tenue d'en acquitter le coût. Il fut de plus recommandé au Séquestre de prendre à sa charge les soldes débiteurs accusés par les comptes de l'entretien. Le montant en jeu à cet égard s'élevait à $30,562.61. Il fut également recommandé au Séquestre de payer aux municipalités la moitié des impôts de l'année 1940, et la totalité des impôts des années 1941, 1942 et 1943, quant aux propriétés redevables d'arrérages. Les impôts fonciers ainsi acquittés se totalisent à $13,033.79.

Lorsque les pourparlers entamés entre l'*Ukrainian Labour Farmer Temple Association* et les nouveaux propriétaires s'avérèrent infructueux, le Séquestre délégua comme conciliateur M. George Campbell, membre du comité McPhee. Au mois d'octobre 1944, le gouvernement décida, comme question de principe, que tout serait mis en œuvre pour remettre l'*Ukrainian Labour Farmer Temple Association* en possession de ses biens, et qu'au besoin, il aiderait au rachat. Dans certains cas, des améliorations importantes avaient été apportées aux propriétés, et M. Campbell fut chargé d'évaluer ces améliorations et d'en arriver à un règlement définitif. Par l'intermédiaire de M. Campbell, le Séquestre est donc intervenu personnellement dans les négociations.

A la suite de ces diverses mesures, les dix propriétés, évaluées à $91,380 en 1940 et vendues en 1941 pour $73,563.67, furent rachetées par le Séquestre, en 1945, moyennant la somme de $156,800.65. L'achat de ces propriétés coûte donc au gouvernement $83,236.98, montant auquel doivent s'ajouter $30,562.61 pour les soldes débiteurs, $13,033.79 pour les impôts fonciers des derniers mois de 1940 et de la totalité des années 1941, 1942 et 1943, et $10,791.70 pour les indemnités recommandées par la Commission McPhee, soit en tout un solde débiteur de $137,625.08 attribuable à la façon dont le Séquestre a disposé des biens de l'*Ukrainian Labour Farmer Temple Association*. Les recettes totales ont été de $109,480.98 et l'ensemble des déboursés s'est chiffré à $247,106.06.

Votre comité s'est occupé particulièrement de la disposition de biens à Calgary, Lethbridge et Medicine-Hat. Pour diverses raisons, le Séquestre n'a pas pu racheté ces propriétés, qui avaient été vendues pour $4,171.30 en 1941 et qui comprenaient des biens mobiliers évalués à $311.55 et il a pris les mesures voulues pour qu'une indemnité de $25,000 soit versée à l'*Ukrainian Labour Farmer Temple Association*, à titre de dédommagement pour le défaut de rétrocéder les biens en cause, ainsi que le comité consultatif l'avait recommandé. Il convient de noter que l'évaluation globale de ces propriétés était, en 1940, de $15,615.

Workers' and Farmers' Publishing Association Limited

Au moment où cette compagnie fut déclarée illégale, on fit un inventaire de toutes les machines et tous les outils. Les évaluateurs employés par les agents du Séquestre les estimèrent à $9,811.00. On annonça dans les journaux que la vente du matériel ainsi évalué aurait lieu par soumission et il fut vendu pour $9,696.46. Des plaintes furent plus tard adressées au Séquestre, et M. K. W. Wright, avocat du Séquestre, fut chargé en conséquence de faire une enquête au sujet de cette vente. Il paraît que la même compagnie, *The Toronto Type Foundry Company*, qui avait évalué l'outillage à $9,811.00 en 1941, à la requête de la *Western Trust Company*, agents du Séquestre, avait fait en 1945 un rapport à la *Workers' and Farmers' Publishing Association* dans lequel elle déclarait que l'outillage valait au moins $45,000. A la requête de M. Wright, la *Printers' Ink Machinery Company* fit une nouvelle évaluation et fixa le chiffre à $28,773.55.

A la suite de l'enquête de M. Wright, une compensation additionnelle de $20,000 fut accordée par le Séquestre en janvier 1946.

L'état financier du Séquestre à l'égard de cet organisme indique un solde débiteur de $20,337.00.

Sommaire

L'ensemble des opérations par les agents du Séquestre à l'égard des biens des organismes illégaux indique un total de $228,662.89 pour les recettes et un total de $365,056.46 pour les dépenses. Le Séquestre a remboursé $36,584.39, à ces organismes, ce qui laisse un solde débiteur de $172,977.96.

On a souvent exprimé l'opinion au sein de votre comité que le traitement accordé aux organismes illégaux et particulièrement à l'*Ukrainian Labour Farmer Temple Association* et à la *Workers' and Farmers' Publishing Company* à l'égard de leurs biens, à la suite du rapport McPhee, était beaucoup plus généreux que celui accordé aux évacués Canadiens-Japonais.

Votre comité a été informé que des livres pesant environ 3,500 lbs, saisis dans le bureau de l'éditeur de la *Workers' and Farmers' Printing Association, Ltd.*, Winnipeg, et confiés aux soins des agents du Séquestre, avaient été détruits parce que, apparemment, la Royale gendarmerie à cheval les avait jugés de nature subversive.

D'un autre côté, 349 livres saisis chez la *Deutscher Bund Kanada Organization* et supposés contenir de la propagande nazie, ont été conservés et la Royale gendarmerie en a confisqué seize. Le reste a été remis aux agents du Séquestre.

Votre comité a été frappé par la différence de traitement dans le cas de propagande soi-disant communiste et dans celui de propagande soi-disant nazie, et ne peut s'empêcher d'exprimer sa surprise de voir des livres détruits au Canada comme en Allemagne.

Biens des évacués Japonais

Quant à la vente par le Séquestre à l'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de terrains appartenant auparavant à des évacués Japonais, votre comité a reçu d'autres renseignements qui complètent les témoignages servant de base à son quatrième rapport.

Une partie de la séance du 24 juin et celle du 26 ont été occupées à terminer le témoignage de M. Gordon Murchison, directeur de l'établissement de soldats et de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au sujet de l'achat et de la revente à des anciens combattants des terres appartenant auparavant à des évacués Japonais.

De nouveaux témoignages concernant la vente desdits terrains par l'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ont révélé que quelques ventes à des civils ont rapporté un bénéfice sur le prix d'achat, mais il est raisonnable de supposer, d'après les témoignages, qu'aucun bénéfice de ce genre n'a été réalisé sur les ventes aux anciens combattants.

Administration des biens ennemis

L'administration des biens ennemis pendant la guerre est la principale fonction du Séquestre des biens ennemis, et il est à remarquer que tous les témoignages entendus jusqu'ici par votre comité ont trait à des tâches qui ont été confiées au Séquestre, mais qui ne font réellement pas partie de ses fonctions de Séquestre.

Votre comité, au cours de deux séances, a entendu un compte rendu du travail du Séquestre dans sa capacité officielle stipulée par les Règlements revisés concernant le commerce avec l'ennemi.

Le bureau du Séquestre, qui a été institué en 1920 en vertu de l'ordonnance du Traité de paix (Allemagne), n'a pas été fermé entre les deux grandes guerres, mais son personnel a été réduit à deux fonctionnaires et deux sténographes. C'est au moyen de ce noyau qu'on a formé un personnel de 129 employés qui ont pris charge de l'administration d'un nombre considérable d'intérêts et de propriétés au début de la guerre et qui continuent encore leur travail. Le gros de l'administration a été effectué avec l'aide d'inspecteurs, de surveillants, de contrôleurs et de maisons de comptables-vérificateurs nommés dans toutes les parties du Canada.

Les biens des gouvernements, associations, entreprises commerciales et industrielles et citoyens des pays ennemis et des territoires occupés ont été sous le contrôle du Séquestre à partir du 2 septembre 1939. Le total de ces biens a atteint un chiffre approchant de $1,500,000,000, mais grâce à la libération graduelle des fonds d'Etat et de l'or appartenant aux gouvernements de pays auparavant prescrits, ainsi que des biens appartenant à des personnes capables de prouver qu'elles ne peuvent plus être considérées comme des ennemis en conformité des Règlements, le chiffre de ces biens au prix courant était d'environ $320,000,000 au 31 décembre 1946.

La diversité de ces biens a nécessité un système flexible d'administration et de vérification.

Il est à remarquer que l'administration du Séquestre a réussi à payer ses frais et qu'aucun montant n'a été puisé à même les fonds publics; elle traite chaque compte séparément et les débite des frais de gestion. Une méthode différente a été employée selon qu'il s'agissait de biens d'ennemis belligérants ou de biens d'ennemis non belligérants, c'est-à-dire des biens de personnes ou de sociétés d'un pays libéré. Dans ce dernier cas, jusqu'au moment de la demande de levée de contrôle, le compte a été débité, à part les dépenses et les frais normaux, d'un droit général d'administration de 2 p. 100 de la valeur le jour de la levée de contrôle. Quant aux biens des ennemis belligérants, les traités de paix fixeront le taux à payer.

D'après l'article 6 de l'acte définitif de la Conférence de Paris sur les réparations, qui est entré en vigueur le 14 janvier 1946, et qui a été signé formellement par le Canada le 30 janvier 1946, notre pays a le droit de "garder les biens allemands sous sa juridiction ou d'en disposer de manière à empêcher leur retour aux Allemands ou sous leur contrôle, et de débiter ces biens contre sa part de réparations".

La solution de la plupart des problèmes sur la manière ou le moment de lever le contrôle sur ces biens devra nécessairement attendre l'entrée en vigueur des traités avec les pays appelés satellites et les traités avec l'Allemagne et le Japon. Quant aux pays libérés, il faut croire que des accords seront conclus entre eux et le gouvernement canadien à cet égard. Jusqu'ici, un accord de ce genre a été conclu avec la France et il est en vigueur depuis le 22 mars 1946.

Quant aux redevances sur les brevets ennemis encaissées depuis la fin de la guerre, elles sont régies, jusqu'à la signature des traités de paix, par les clauses d'un accord signé en juillet 1946, par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France, la Belgique, l'Allemagne, la Hollande, le Luxembourg, le Danemark, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Tchécoslovaquie et le Canada.

L'énorme tâche d'administrer les biens ennemis et le succès avec lequel le Séquestre et les fonctionnaires sous ses ordres s'en sont acquitté ont produit une excellente impression sur votre comité.

Du consentement de la Chambre, M. Picard, du comité permanent des Comptes publics, dépose le sixième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité, à ses séances du 1er et du 2 juillet, a entendu le témoignage de M. Watson Sellar, Auditeur général du Canada, et désire exprimer ses remerciements pour les recommandations concrètes que M. Sellar lui a soumises.

L'attention du comité a porté sur grand nombre de comptes de l'Auditeur général et les renseignements qui nous ont été fournis nous ont aidé à mieux comprendre le travail, ainsi que les importantes fonctions de ce service.

Votre comité est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier les lois actuelles, comme l'explique le mémoire de M. Sellar en date du 1er juillet 1947, en vue de réglementer:

a) la forme des prévisions de dépenses et les explications imprimées qui les accompagnent;
b) l'emploi des revenus provenant de services accomplis pour l'avantage direct d'individus;
c) la gestion des revenus;
d) l'évaluation de l'actif;
e) la gestion des effets en magasin et du matériel.

Votre comité est également d'avis que le gouvernement devrait songer à modifier la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, à la lumière du mémoire de M. Sellar en date du 3 juillet 1947 qui complète son témoignage oral du 2 juillet.

Des exemplaires de ces deux mémoires sont annexés au présent rapport dont ils font partie.

Nous avons l'honneur de déposer en même temps un exemplaire des procès-verbaux et témoignages depuis le 30 mai au 2 juillet inclusivement.

Votre comité est également d'avis que la Chambre devrait se demander s'il ne serait pas utile d'instituer un comité permanent du budget des dépenses.

(Pour les procès-verbaux et les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice No 14 des Journaux.)

PIÈCE JOINTE No 1

1. La loi du revenu consolidé et de la vérification date de 1878. Elle a pour but de réglementer les opérations du Fonds du revenu consolidé afin de permettre au Parlement de conserver le contrôle des deniers publics. A mon avis, il est temps que, dans son propre intérêt, le Parlement étudie de nouveau les dispositions de cette loi.

2. Il fut peut-être un temps où le Comité des subsides examinait minutieusement les divers comptes du budget, mais actuellement la Chambre des communes est tellement prise que l'étude complète des crédits est impossible. Le budget devrait maintenant être présenté de façon que les députés ne soient pas obligés de deviner les fins auxquelles les crédits seront affectés.

3. Il est recommandé qu'au lieu d'astreindre les députés à demander des explications aux ministres, le gouvernement adopte la forme narrative dans l'exposé des "Détails" qui accompagnent le budget et donne les précisions suivantes:

a) Les objets et les fins des crédits;
c) Les lois, s'il en est, qui en régiront l'affectation;
b) Des explications des augmentations;

d) Les prévisions de revenus;
e) Des comparaisons avec les années précédentes; et
f) Les autres renseignements nécessaires pour permettre aux députés de se familiariser avec les fins et la portée des crédits avant que le président du comité des subsides en donne lecture.

Les lois existantes décrètent tout simplement que les prévisions "sont applicables aux services dont le payement sera effectué au cours de l'année financière".

4. Le nombre des crédits a considérablement augmenté durant les dix dernières années. D'après les budgets ordinaires, ce nombre qui était de 295 en 1937 est de 484 en 1947. Cette augmentation date de la session de 1938; c'est cette année-là, en effet, que le nombre des crédits a passé de 295 à 440, bien que la somme globale votée en 1938 n'ait excédé celle de 1937 que de $10,000,000. Cela avait pour but d'obliger les ministères à s'en tenir plus strictement aux objets des dépenses. Cette méthode a donné certains résultats, mais j'estime qu'elle a eu les conséquences suivantes:

a) Majoration des sommes demandées du fait que les ministères incluaient les réserves éventuelles dans chaque crédit pour se protéger contre les besoins imprévus susceptibles de surgir au cours de l'année; et
b) Difficulté pour les députés de reconnaître les crédits sur lesquels ils veulent poser des questions ou faire des remarques.

5. Permettez-moi d'expliquer mes idées à cet égard en me servant des comptes du ministère des Postes. En 1946, le Parlement a voté environ $61,500,000 pour le service postal. Ces crédits ont été affectés comme suit:

No du crédit	Objet	Crédit	Dépenses	Solde périmé
231	Administration	811,425	743,756	67,669
232	Bureaux de poste	22,126,090	22,126,090	....
670	Supplément au crédit No 232....	1,234,720	1,039,400	195,320
233	Inspection et investigations.......	953,750	912,938	40,812
234	Service ambulant	14,651,279	13,498,441	1,152,838
235	Service du transport du courrier par air et par terre...........	19,862,725	17,724,216	2,138,509
236	Mandats de poste, caisse d'épargne et autres entreprises, y compris impression	1,876,181	1,649,718	226,463
237	Allocations de commisération pour blessures	5,000	....	5,000
		$61,521,170	$57,694,559	$ 3,826,611

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres ci-dessus pour constater que

a) Si les crédits avaient été consolidés, le supplément de fin d'année de $1,234,720 au crédit No 232 n'aurait pas été nécessaire; et
b) Une fois toutes les dépenses imprévues acquittées, le ministère des Postes avait pour $3,826,611 de soldes inutiles, ce qui est un montant trop élevé à mon sens.

6. Si l'on ajoute diverses petites dépenses autorisées par différents statuts, le total des crédits votés pour les dépenses du ministère des Postes a été d'environ $58,000,000. Mais la Loi des postes prévoit que certaines catégories de maîtres de postes seront payés directement à même les recettes. Pour l'année en question, ce montant a été d'environ $15,000,000. Par conséquent, le ministère des Postes a directement déboursé quelque $73,000,000. En examinant les choses de plus près, on remarquera que le coût de certains accessoires en acier, etc., ainsi que de tous les locaux des bureaux est payé au moyen de crédits du ministère des Travaux publics. Ce coût n'est pas séparé dans les comptes, mais, au prix de revient, il s'élève à environ $3,000,000. Ainsi, il se peut que le coût réel ait été de $76,000,000.

7. Les revenus bruts se sont chiffrés à environ $83,800,000. Si la valeur des timbres-postes employés sur les chèques est de $3,500,000,—il est impossible d'en établir le chiffre exact,—le revenu réel du ministère des Postes a été d'environ $80,000,000. La soustraction des prévisions de frais d'exploitation, qui sont de $76,000,000, laisse un bénéfice de $4,000,000. Mais l'article 20 de la Loi des postes fixe à 2 cents le taux d'affranchissement des lettres de première classe entre les divers endroits. Les 2 autres cents sont une taxe imposée pour fins de revenu en vertu de la Loi spéciale des revenus de guerre. Le courrier de première classe produit à peu près 50 p. 100 du total des revenus. Par conséquent, si l'on fait une distinction entre les frais de service et les frais de la taxe, le ministère des Postes a eu un déficit d'exploitation. Par contre, une partie de ce déficit s'explique par le fait que 26 millions d'unités de matières postales de première classe et 100 tonnes de matières de troisième classe pour les ministères du gouvernement sont expédiées en franchise. Si le port était payé, le revenu serait d'environ $1,500,000.

8. On prétend qu'il serait dans l'intérêt de la Chambre des communes de présenter les besoins financiers du ministère des Postes sous une forme détaillée et complète. En d'autres termes, au lieu de détails des crédits consistant en analyses de comptes, il y aurait une répartition des recettes et des dépenses prévues dans les divers services, qui serait facile à comprendre et n'exigerait pas des calculs de comptabilité pour savoir où on en est.

9. Les opérations de la Commission des grains offrent un autre exemple. Ses revenus ont été d'environ $2,000,000 et ses dépenses d'un peu plus de $1,900,000. En outre, les élévateurs du gouvernement ont réalisé un revenu d'exploitation de $650,000 et fait pour $380,000 de dépenses d'exploitation. Le volume des affaires dépend de la récolte du grain; toutefois, la commission doit préparer ses crédits longtemps avant les semailles. D'après la présente façon de procéder, la commission s'appuie probablement sur la possibilité d'une récolte un peu supérieure à la moyenne pour calculer son budget. Cela peut avoir deux conséquences:

a) Dans le cas d'une grosse récolte, elle doit demander des crédits supplémentaires pour subvenir aux frais additionnels d'exploitation; ou
b) Dans le cas d'une petite récolte, elle a des crédits trop considérables pour ses besoins.

J'estime que dans les cas de ce genre, le Parlement pourrait se prémunir contre le surcroît de personnel, etc., si les crédits étaient agencés de façon que la somme disponible soit établie d'après les efforts déployés par les fonctionnaires administratifs pour permettre à leurs entreprises de payer leurs frais. Si celui qui en profite est prêt à en payer le coût, un service n'est pas un fardeau pour le contribuable. D'un autre côté, lorsque l'expérience démontre que ceux qui profitent d'un service ne sont pas disposés à en payer le coût, la Chambre s'aperçoit ou bien que l'on n'a pas réellement besoin de ce service, ou bien qu'il est organisé d'une façon extravagante.

Règlementation des revenus

10. Les directives de la Loi du revenu consolidé et de la vérification en ce qui concerne la gestion des revenus sont peu nombreuses:

a) Les agents de perception doivent faire des dépôts tous les jours, et *b*) l'Auditeur général doit s'assurer qu'il est pleinement rendu compte des revenus perçus. La loi rend le contrôleur du Trésor responsable de la régularité des dépenses ministérielles; mais aucun fonctionnaire n'a une pareille responsabilité à l'égard des recettes. Personne n'est tenu de vérifier que tous les deniers qui devraient être perçus sont rentrés. Dans la plupart des ministères,

la vérification des recettes dépasse les obligations statutaires, mais jusqu'à ces derniers temps la Division de l'impôt sur le revenu, a insisté sur l'observance du texte. C'est pour cela qu'en ce qui concerne les comptes la Division de l'impôt sur le revenu, le certificat de vérification des recettes fait l'objet de certaines réserves au paragraphe 25. (Il y a quelques mois, le Bureau de vérification a été informé que tous les comptes d'impôts doivent maintenant être considérés comme accessibles à l'inspection.)

11. A mon avis, il convient d'avoir des instructions législatives plus précises à l'égard des recettes. On en trouve une raison dans le paragraphe 19 qui traite de la perception des amendes par les tribunaux. Il y en a une autre dans le paragraphe 16 qui fait remarquer que certains ministères considèrent $5,000,000 de comptes à recevoir comme un montant irrécouvrable (à l'exclusion des impôts), mais ils ne peuvent pas l'amortir parce qu'ils n'ont pas l'autorité nécessaire pour le faire. Les maires de diverses localités seraient probablement surpris d'apprendre que d'après les comptes du gouvernement leur municipalité doit de l'argent pour avoir fait usage de la milice en temps d'agitation locale. En voici une sélection géographique avec dates entre parenthèses: Nanaïmo, C.-B., $255,313 (1913-1914); Sault-Ste-Marie, Ont., $8,308 (1903); Buckingham, P.Q., $2,350 (1906); et Glace Bay, N.-E., $36,644 (1909-10).

Evaluation de l'actif

12. Le paragraphe 11 du rapport de l'Auditeur général pour 1946 attire l'attention sur une réserve de $150,000,000 portée au Bilan "pour perte possible sur la réalisation de l'actif productif". Bien qu'il s'agisse d'une réserve comptable, nous recommandons d'établir une loi réglementant l'évaluation de l'actif pour les fins du bilan. On en trouve un exemple au paragraphe 101, qui traite des comptes du Conseil des ports nationaux. Les prêts et avances du gouvernement du Canada s'élèvent, en chiffres ronds, aux montants suivants:

Halifax	$12,500,000
Saint-Jean	17,000,000
Chicoutimi	3,800,000
Québec	27,800,000
Trois-Rivières	4,000,000
Montréal	60,000,000
Vancouver	25,000,000

Le bilan du Canada ne mentionne, comme actif productif, que les placements effectués dans les ports de Montréal et de Vancouver. Cet illogisme tient au fait qu'avant 1936, seules les Commissions du Havre de Montréal, et de Vancouver payaient des intérêts régulièrement. En 1936, tous les biens des ports furent déclarés biens de la Couronne; en conséquence on peut soutenir:

a) que la valeur des biens situés à Montréal et à Vancouver, devrait être, pour les fins du bilan, celle qui est établie à la suite d'expertises faites par des ingénieurs spécialistes;

b) que les biens publics se trouvant dans d'autre port devraient être traités de la même façon;

c) que si certains biens commerciaux de la Couronne sont traités comme actif pour les fins du bilan, il devrait en être de même pour tous les biens commerciaux de la Couronne.

Approvisionnements et outillage

13. Le paragraphe 10 du rapport de vérification constate que l'actif inscrit au bilan ne tient aucun compte des approvisionnements et de l'outillage des ministères, sauf les inventaires du Département des Impressions et de la Pape-

terie publiques et du ministère des Transports. L'inventaire de ces deux services est inscrit comme actif au bilan parce que la loi fixe un maximum aux montants à placer dans les inventaires de fin d'année, et c'est ainsi qu'une évaluation pécuniaire en est faite. Assez souvent, les approvisionnements sont l'équivalent de sommes d'argent. Autrement dit, si d'autres ministères disposent de crédits dont ils n'auront pas besoin au cours de l'année, aucune disposition juridique n'interdit l'achat d'approvisionnements pour parer à une réduction possible des prévisions budgétaires de l'année suivante. Le cas se présente en particulier au paragraphe 3, où il est fait allusion à un payement de $7,735,000 aux Etats-Unis en vue de mettre les Forces armées en mesure, dans l'année financière 1947, d'acquérir des approvisionnements et du matériel excédentaires appartenant au gouvernement des Etats-Unis. A mon sens, le Parlement aurait avantage à légiférer de façon générale à l'égard des approvisionnements, etc., des ministères.

WATSON SELLAR,
Auditeur général.

PIÈCE JOINTE No 2

Le 3 juillet 1947.

Le secrétaire du comité des Comptes publics.

Monsieur,—A la séance du 2 juillet après-midi, on a proposé que je dépose un mémoire énonçant les différentes modifications à la Loi de 1931 du revenu consolidé et de la vérification et jugées utiles à mon avis. Voici le mémoire.

1. Changer le nom de la loi en "Loi des finances publiques" et révoquer la Loi du Conseil de vérification, c. 10, S.R.; la Loi des dépenses casuelles, c. 31, S.R.; la Loi du Ministère des finances et du Conseil du trésor, c. 71, S.R. et c. 48, Statuts de 1931; la Loi des Concessions de terres publiques, c. 114, S.R.; la Loi des Terres de l'artillerie et de l'amirauté, c. 115, S.R.; la Loi du Revenu consolidé et de la Vérification, c. 27, Statuts de 1931; la Loi sur les Approvisionnements du ministère des Transports, c. 16, Statuts de 1937; la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'Etat, c. 24 Statuts de 1946, de même que certains articles traitant de finance dans d'autres statuts. En résumé, mon idée est que toutes les directives sur la question soient fondues en une seule et même loi. Pour cette raison, j'estime que le titre de "Loi des finances publiques" est celui qui convient le mieux.

2. Changer le titre de "Contrôleur du trésor" en "Contrôleur des comptes", vu qu'une foule de gens confondent le travail du contrôleur avec celui du Conseil du trésor. Ce dernier se compose de ministres et il ne faut pas confondre ses fonctions avec celles d'un bureau administratif.

3. Un très grand nombre de lois stipulent qu'un arrêté en conseil est nécessaire pour rendre une disposition exécutoire. La masse de ces travaux de routine s'est accrue dans de telles proportions qu'aujourd'hui elle prend une grande partie du temps du cabinet. Le gouverneur en conseil ne pourrait-il pas être investi du pouvoir de déléguer au Conseil du trésor l'exercice de certaines fonctions qu'il pourra désigner de temps à autre?

4. Il faudrait que les comptes de revenu restent ouverts dix jours après le 31 mars, afin que les recettes courantes en cours d'expédition soient attribuées à l'année à laquelle elles s'appliquent.

5. De nombreux services sont accomplis à l'avantage d'individus. Dans bien des cas, il n'existe pas d'autorisation précise de percevoir des frais. Le Gouverneur en conseil pourrait établir des barèmes de frais qui deviendraient obligatoires après publication dans la Gazette du Canada.

6. L'article 33 de la Loi du Revenu consolidé et de la Vérification autorise le Gouverneur en conseil "lorsqu'il le juge équitable et favorable au bien public" de remettre "tout droit ou taxe". On pourrait donner à cet article plus de portée pour comprendre les taxes, impôt, droits ou redevances. Dans le même article je pourvoirais au moyen de conclure un concordat ou d'amortir les mauvaises créances, etc.

7. Actuellement, rien n'autorise clairement le ministre des finances à placer, temporairement, les soldes de caisse improductifs dans ses comptes de banque. Je lui conférerais ce pouvoir, en lui interdisant l'achat d'obligations du gouvernement cotées à des primes considérables, vu que ces achats introduisent l'élément de spéculation dans les transactions.

8. A présent, nul fonctionnaire n'a de responsabilité générale à l'égard des revenus. A mon avis, le Contrôleur des comptes doit être tenu de passer constamment en revue les méthodes d'imposition, de recouvrement et de comptabilité de chaque ministère. Ses rapports devraient être adressés au ministre des Finances.

9. A mon sens, il ne convient pas de modifier une loi au moyen d'un poste d'une Loi des subsides; j'insérerais donc un article interdisant la présentation de crédits comportant un de ces postes.

10. J'ai déjà exposé mes idées sur le sujet des explications des crédits.

11. Dans un mémoire précédent, je recommandais le recours aux crédits pour subventions dans le cas des services qui ont d'importants revenus provenant de "services rendus", par distinction avec les taxes.

12. Au lieu de tirer les chèques sur le Receveur général du Canada, il serait préférable de les tirer sur la Banque du Canada, ce qui permettrait aux banques encaisseuses de faire leur virement à toutes les chambres de compensation bancaires.

13. Une loi devrait régir les cas où des valeurs mobilières doivent être données en garantie par les entrepreneurs et l'affectation qui peut être faite de tels dépôts.

14. De même, la situation devrait être élucidée en ce qui concerne les procurations données au gouvernement.

15. Le Parlement doit donner son assentiment avant que le gouvernement puisse emprunter. A mon avis, trop de lois confèrent l'autorisation d'emprunter. En outre, il y a les lois générales régissant les emprunts;—leur but principal est le refinancement, mais elles permettent de nouveaux emprunts. Une émission arrivée à échéance peut très bien être refinancée sans nouvelle loi, pourvu que le montant du principal n'augmente pas. Du fait, les lois sur le refinancement des dettes seraient éliminées.

16. La vente des obligations d'emprunt, à domicile et par voie de retenues sur la feuille de paye, fait courir le risque qu'un petit acheteur subisse une perte, par fraude ou par suite d'une faillite, sans droit de recours au gouvernement. Il devrait être prévu que dans les deux cas la personne qui a reçu le montant soit considérée comme un agent de la Couronne.

17. La loi actuelle a été promulguée quand le service de la dette était fait par le ministère des finances. Par suite de la Loi sur la Banque du Canada, cette Banque s'en occupe aujourd'hui. Pour cette raison, les règlements sur le service de la dette, qui sont d'intérêt public, devraient être statutaires.

18. Selon moi, les approvisionnements de tous les principaux ministères devraient être contrôlés de façon à figurer au bilan du Canada. De même, ce me semble, les biens immobiliers commerciaux devraient être évalués périodiquement et contrôlés par la balance de vérification. Les biens invendables, comme le Parlement, les canaux, etc., pourraient être laissés de côté.

19. Les fonctions du sous-ministre des Finances sont plus importantes aujourd'hui que la tenue des comptes. Le contrôleur des comptes pourrait s'occuper de cette tâche.

20. Un seul bureau de comptabilité devrait fonctionner pour les comptes du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque et le contrôleur des comptes devrait être requis d'afficher, chaque mois, dans ce bureau, un état des transactions pour renseigner les sénateurs et les députés.

21. La vérification de tous les comptes à recevoir etc., devrait être attribuée à l'auditeur général par une loi (à l'heure actuelle ses fonctions sont de vérifier les recouvrements réels). Je rendrais aussi obligatoire la vérification de tous les comptes des approvisionnements et biens immobiliers sur une échelle beaucoup plus grande qu'aujourd'hui; j'exigerais aussi la présentation de rapports sur les méthodes ou les coutumes suivies par les ministères dans l'administration des perceptions de revenus, des approvisionnements, etc.

22. L'âge de la mise à la retraite de l'auditeur général est de 70 ans aujourd'hui. Je l'abaisserais au moins à 65 et préférablement à 60, vu que personne ne devrait remplir le poste trop longtemps.

23. Le fonds de garantis des fonctionnaires actuel est prévu par un poste d'une Loi des subsides. Un projet plus vaste, faisant l'objet d'une loi distincte, serait préférable.

24. Il y aurait beaucoup moins de critique si un ministre était autorisé à reconnaître les ordres de saisie des traitements des fonctionnaires délivrés après le prononcé d'un jugement, jusqu'à un certain pourcentage du traitement.

25. Tous les budgets des corporations devraient être soumis chaque année au ministre désigné, en vue de l'approbation, dans le cas où l'assentiment du Parlement n'est pas requis par la loi ou l'usage. En outre, on pourrait fixer les limites de ce que le budget peut renfermer. Objet: parer à la prévision d'un déficit.

26. J'adopterais au Canada la loi récente des Etats-Unis qui exige que les comptes de toutes les corporations appartenant à la Couronne ou régies par elle soient vérifiés par l'auditeur général, et qui oblige celui-ci à signaler toutes les transactions illégales. Les frais de vérification seraient à partager.

27. Les titres des biens de la Couronne administrés par la corporation seraient dévolus à cette corporation, laissant aux tribunaux le soin de déterminer la responsabilité quant au payement des taxes.

28. L'année civile deviendrait l'année financière pour les corps constitués en Corporation appartenant à la Couronne.

Votre bien dévoué,

WATSON SELLAR,
Auditeur général.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion du ministre des Finances:—Que le Bill No 411, Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Bracken.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 444, (P-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond-Gérard Santoire".

Bill No 445, (Q-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldéric Gemme".

Bill No 446, (R-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Behocaray".

Bill No 447, (S-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Rose-Alphée-Oderic Dussault".

Bill No 448, (T-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dan Alonzo Dwight Wright".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, sur lesquelles les bills précédents sont fondés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi, 4 juillet 1947.

No 109

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 10 JUILLET 1947

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Brown, du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué "pour continuer et terminer" l'étude de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C. 1927), et de toutes les autres questions à lui déférées, dépose le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

En conformité des ordres de renvoi en date du 13 février 1947, votre comité a tenu 67 séances et a entendu 102 témoins, y compris des fonctionnaires, des dignitaires ecclésiastiques et des représentants des Indiens de toutes les provinces, sauf des Provinces maritimes, qu'une commission, nommée par l'arrêté en conseil C.P. 3797 du 11 octobre 1946 sous le régime de la Loi des enquêtes, a visitées l'automne dernier.

Incorporés aux témoignages et en appendices à ceux-ci se trouvent 153 mémoires écrits que votre comité a reçus de bandes ou organismes indiens et d'autres particuliers ou groupes canadiens intéressés au bien-être de nos indigènes d'ascendance indienne. Les témoignages comptent environ 2,500 pages.

Votre comité a reçu instruction de "continuer et terminer" l'étude de la Loi des Indiens. Néanmoins, la refonte réelle ou revision de cette loi qui se faisait attendre depuis longtemps, ne pouvait être entreprise sans que tous les intéressés aient eu toutes chances de faire des représentations à cet égard.

Votre comité reconnaît que le comité mixte des Affaires indiennes, institué en 1946, avait raison, ainsi qu'il la signalé au Parlement, d'adopter un programme envisageant la revision de la Loi des Indiens seulement au cours de la session parlementaire de 1948.

83171—49

Le 15 août dernier, le comité mixte des Affaires indiennes de 1946 a aussi fait le rapport suivant:

> ...L'audition des fonctionnaires du ministère a révélé la nécessité de certaines améliorations administratives immédiates qui peuvent être effectuées sans reviser l'entière législation actuelle, améliorations qui, une fois effectuées, supprimeront certaines des causes qui ont suscité des griefs et des plaintes de la part de nombreux Indiens...

Votre comité actuel constate avec un extrême regret que la recommandation No 8 dudit rapport du 15 août 1946, auquel se sont ralliées les deux Chambres du Parlement, n'a pas encore été mise à exécution.

Voici cette recommandation:

> ...8. Qu'on emploie des méthodes plus directes pour la remise des redevances perçues au nom des bailleurs indiens.

En conséquence, votre comité recommande:

1. Que tous les fonctionnaires responsables prennent immédiatement des mesures en vue de faire disparaître ce grief de longue date à l'égard des loyers dus aux Indiens;

Et votre comité constate en outre et recommande:

2. Qu'une commission, de la nature d'une commission de revendications soit instituée pour faire enquête dans le plus bref délai possible sur les clauses de tous les traités conclus avec les Indiens, en vue de découvrir et déterminer les droits et les obligations qu'ils peuvent comporter, ou toute substitution subséquente à ceux-ci, et pour évaluer et régler de façon juste et équitable toutes revendications ou tous griefs qui en découlent;

3. Que les questions portant sur la qualité de membre de la bande soient réservées pour être définies et déterminées pendant la session de 1948, alors que sera entreprise l'étude de la Loi des Indiens;

4. Que dès que le Parlement se réunira de nouveau, il soit constitué un comité spécial mixte ayant des pouvoirs semblables à ceux accordés à votre comité le 13 février dernier;

5. Que la question de l'affranchissement des Indiens soit réservée pour être étudiée davantage lors de la revision de la Loi des Indiens;

6. Certaines bandes indiennes qui habitent des "terres réservées aux Indiens", surtout dans la province de Québec, sont tenues d'acquitter des impôts autres que ceux imposés par les lois fédérales. Il est donc recommandé que la question soit déférée au tribunal compétent, en vue de déterminer la légalité de toute taxe imposée aux Indiens.

7. Que l'empiétement de personnes autres que des Indiens sur des terres réservées aux Indiens n'est considéré favorablement ni par la bande indienne concernée ni par la Division des Affaires indiennes. Il est recommandé que la Division des Affaires indiennes prenne immédiatement les mesures nécessaires, conformément aux désirs des bandes indiennes intéressées, pour déloger des réserves indiennes toutes personnes, autres que les Indiens, qui y habitent ou qui y font des affaires;

8. Que toute la question de l'éducation des Indiens soit remise à plus tard afin d'être étudiée plus à fond. Toutefois, dans l'intervalle, il est recommandé que toutes les questions concernant l'éducation, y compris le choix et la nomination d'instituteurs pour les écoles indiennes, soient placées directement et uniquement sous le contrôle de la Division des Affaires indiennes;

9. Que l'administration de toutes les Affaires indiennes, de quelque nature qu'elles soient, relève d'un seul département.

10. Le directeur de la Division des Affaires indiennes devrait recevoir le statut, sinon le rang, de sous-ministre, afin qu'il puisse approcher directement les chefs de son département et d'autres ministères; ou bien il devrait être nommé commissaire ayant rang de sous-ministre, et avoir l'aide de deux commissaires adjoints, dont l'un devrait être un Canadien d'ascendance indienne;

11. Que les Indiens qui ont la compétence voulue pour remplir une position dans l'administration des Affaires indiennes, à quelque niveau que ce soit, jouissent de la préférence lors de la nomination à ladite position dans cette administration pour laquelle ils se sont qualifiés ou ont des aptitudes;

12. Que lorsque le directeur des Affaires indiennes se rend compte du fait qu'un agent des Indiens est sur le point de quitter le service, il doit, assez longtemps avant la mise à la retraite dudit agent, demander à la Commission du service civil de lui choisir un successeur, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'exécution des tâches confiées aux soins de l'agent des Indiens qui occupe une position si importante dans l'administration des Affaires indiennes;

13. Que le congé de retraite de tout agent ou fonctionnaire de l'administration des Affaires indiennes lui soit accordé en même temps qu'on lui remet en une seule somme ses paiements de congés, au lieu de le maintenir sur la liste de paie en attendant qu'il prenne effectivement sa retraite. Cette mesure est recommandée afin que sa position puisse être remplie sans délai par la personne choisie et nommée pour succéder à l'agent ou au fonctionnaire qui prend sa retraite;

14. Que chaque fois que la chose est possible, une position vacante d'agent des Indiens soit remplie par voie d'avancement d'un agent adjoint qui aura eu l'occasion de se former à toutes les tâches d'un agent des Indiens;

15. Qu'étant donné le fait que les réserves indiennes sont dispersées par tout le Canada, et étant donné la diversité des problèmes qui confrontent ceux qui sont chargés de l'administration des Affaires indiennes, la Division des Affaires indiennes soit décentralisée et que des directeurs régionaux soient nommés pour s'occuper des questions, qui, à proprement parler, relèvent de leur juridiction régionale particulière;

16. Que le personnel de la Division des Affaires indiennes soit augmenté en vue de permettre la nomination d'un nombre suffisant d'agents des Indiens et de fonctionnaires ayant pouvoir d'agents des Indiens, ce qui assurerait une saine et convenable administration des réserves indiennes.

17. Que, dans l'impossibilité d'accorder l'avancement à une position à un membre du personnel de l'agence, l'avancement soit accordé, si possible, à un fonctionnaire régional subalterne, aspirant à l'avancement et possédant l'aptitude et la compétence voulues pour remplir le poste supérieur;

18. Qu'advenant l'inopportunité d'accorder l'avancement à un membre du personnel d'une agence, le concours ouvert au grand public ait assez d'envergure pour assurer le choix et la nomination d'une personne pleinement compétente;

19. Que, si possible, les examens soient tenus par les bureaux régionaux de la Commission du service civil plutôt que par l'administration centrale de la Commission du service civil à Ottawa;

20. Que les agents des Indiens qui, aux yeux du Directeur des Affaires indiennes, ont subi avec succès une période de probation, soient nommés permanents à la fin de cette période;

21. Qu'un arrêté en conseil soustraie les nominations dans l'administration des Affaires indiennes aux dispositions du contingentement des permanents actuellement mises en vigueur par les règlements du Conseil du trésor;

22. Que la préférence accordée aux anciens combattants soit constamment appliquée à l'égard de toutes les nominations aux emplois de l'administration des Affaires indiennes;

23. Que les nominations futures de fonctionnaires chargés de l'administration des Affaires indiennes soient autant que possible restreints aux aspirants qui ont déjà de l'expérience dans le service extérieur. Les fonctionnaires du service extérieur de ladite administration devraient être assignés, de temps à autres, à un bureau régional ou central de cette administration;

24. Que, dans l'intérêt de l'administration des Affaires indiennes, tout fonctionnaire de cette administration incompétent, invalide ou incapable de remplir ses fonctions pour une raison quelconque, sois mis à la retraite ou à la pension sans retard indû;

25. Que le projet de construction d'un hôpital central de l'Etat dans les agences indiennes septentrionales, ainsi que de postes de secours dans les districts reculés, soit mis immédiatement à exécution; et

26. Que les dispositions réglementaires voulues soient adoptées en ce qui concerne le soin des vieillards, des infirmes ou des aveugles indiens et que, dans l'intervalle, les rations distribuées aux Indiens soient suffisantes sous le rapport de la quantité et de la qualité.

Votre comité tient à exprimer sa gratitude à tous les particuliers et à toutes les associations qui ont apporté leur précieux concours à ses délibérations, mais il estime convenable de mentionner spécialement l'apport si utile de M. William Zimmerman, fils, commissaire adjoint des Affaires indiennes, au ministère de l'Intérieur des Etats-Unis, venu au Canada pour renseigner le Comité sur l'administration des Affaires indiennes dans lesdits Etats-Unis d'Amérique.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages est déposé avec le présent rapport.

(Pour les procès-verbaux et les témoignages, etc., qui accompagent ledit rapport, voir Appendice No 15 des Journaux.)

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Brown, ledit rapport est agréé.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel sur les recherches scientifiques et industrielles pour l'année close en mars 1947.—Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Et aussi,—Rapport annuel des administrateurs de la Corporation des biens de guerre pour l'année close le 31 mars 1947, avec deux pièces jointes: l'Appendice "A",—classification des biens de surplus par ordre alphabétique; l'Appendice "B",—divers articles de consommation.

Sur motion de M. Croll, le deuxième rapport du comité permanent des Relations industrielles, déposé en Chambre le mardi 8 juillet 1947, est agréé.

Sur motion de M. Croll, le troisième rapport du comité permanent des Relations industrielles, déposé en Chambre le mardi 8 juillet 1947, est agréé.

M. Gibson, (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin 1947,—Etat montrant: —1. Combien de contre-torpilleurs a-t-on construits, ou est-on à construire présentement au Canada?

2. Par qui ces contre-torpilleurs ont-ils été construits, ou sont-ils actuellement construits, et quel en est le nombre dans chaque chantier de construction navale?

3. Le gouvernement a-t-il payé une part du coût de ces chantiers de construction navale?

4. Dans l'affirmative, quelle somme a-t-il versée à chaque chantier?

5. A-t-on terminé la construction de certains contre-torpilleurs?

6. Quel est le coût estimatif de chaque contre-torpilleur?

7. Ce montant comprend-il le coût de leur équipement?

8. Sinon, quel est le coût estimatif de l'équipement subséquent de chaque navire?

9. Quelle a été la dépense totale à l'égard de chaque navire jusqu'à date?

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1947,—Etat montrant:—Quelle était l'étendue totale de l'espace de bureau occupée, dans chacune des cités du Canada, par le gouvernement et tous les offices et commissions du gouvernement, aux dates suivantes: (1) 1er août 1939; (2) 15 août 1945; (3) 1er février 1947?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Le ministère de la Défense nationale prête-t-il ou loue-t-il des tentes à d'autres qu'aux corps de cadets, cette année?

2. Dans l'affirmative, à qui, en quel nombre et, si elles sont louées, à quel taux?

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 18 juin 1947,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er janvier 1944, a-t-on exécuté des travaux à la journée ou à la pièce lors des réparations ou changements effectués au manège militaire à Belleville, Ontario?

2. Dans l'affirmative, quel est le montant total desdits travaux exécutés au cours de chacune des années 1944, 1945, 1946 et en 1947 jusqu'à date?

3. A quelles personnes a-t-on effectué des versements en rapport avec ces travaux ou réparations; combien a-t-on versé à chacune d'entre elles et, s'il y a lieu, quels sont les montants dus à chacune de ces personnes à la date présente?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Depuis le 1er janvier 1946, certaines industries canadiennes ont-elles demandé au gouvernement canadien l'autorisation de faire venir au Canada des personnes provenant des camps de personnes déplacées en Europe?

2. Dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms de ces industries; *b*) quel est le nombre de personnes visées dans chaque cas?

3. A-t-on accordé une telle autorisation à ces industries? Dans l'affirmative, à quelles industries?

4. Certains délégués d'industriels ont-ils été autorisés par quelque ministère du gouvernement à rendre visite à des camps de personnes déplacées en vue d'y faire un choix d'immigrants?

5. Dans l'affirmative, quels sont ces délégués?

6. A-t-on soumis au gouvernement, en rapport avec ces demandes, certains contrats comprenant des dispositions relatives aux salaires et aux conditions de travail?

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente le Bill No 449, Loi pourvoyant au changement des titres royaux de Sa Majesté, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, à savoir:

Bill No 444, (P-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond-Gérard Santoire.—M. *Maybank.*

Bill No 445, (Q-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldéric Gemme".—M. *Maybank.*

Bill No 446, (R-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Behocaray".—M. *Maybank.*

Bill No 447, (S-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Rose-Alphée-Odéric Dussault".—M. *Maybank.*

Bill No 448, (T-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dan Alonzo Dwight Wright".

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Croll, lesdits bills sont lus la deuxième fois, sur division, et transmis pour étude au comité permanent des Bills privés.

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Timmins—1. Combien y a-t-il de bureaux de l'impôt sur le revenu au Canada et où sont-ils situés?

2. Quel fonctionnaire est en charge de chaque bureau de l'impôt sur le revenu; quel est le nom de son adjoint; quel traitement respectif reçoit chacun et depuis combien de temps chacun fait-il partie du service?

3. A l'égard des années 1943, 1944, 1945 et 1946, quels étaient les montants des arrérages de l'impôt sur le revenu dans chacun de ces bureaux?

4. Au cours de chacune des années 1943, 1944, 1945 et 1946, combien de causes d'arrérages d'impôt sur le revenu ont été instruites en cour de l'Echiquier ou devant toute autre cour?

5. Au cours de chaque année, de 1943 à 1946 inclusivement, combien a-t-on institué de poursuites pour le non paiement de l'impôt sur le revenu?

6. Combien de personnes au Canada versent des arrérages d'impôt sur le revenu à la suite de poursuites ou de plaintes intentées à cet effet?

7. Quelle est la somme globale de ces arrérages?

8. Combien de ces causes comportent des paiements partiels, par suite d'un règlement intervenu avec le ministre ou le sous-ministre ou tout autre fonctionnaire du Revenu national, et quelle est la somme globale visée par ces règlements?

9. Quelle somme a-t-on perçue en droits successoraux, au cours de chaque année, depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les droits successoraux?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

M. McCann propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, afin de stipuler que le ministre des Finances déposera au crédit de la Société Radio-Canada le montant brut des deniers provenant, au cours de chaque année, des droits de licence pour les postes récepteurs privés et les stations d'émission privées, sans en déduire les frais de perception ou d'administration, lesdits frais de perception et d'administration devant être, en conséquence, acquittés par le gouvernement.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, sur division,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 443, Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Knowles propose, en amendement, appuyé par M. Bowerman:—Que le mot "maintenant" soit rayé et que les mots "à six mois de cette date" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après plus ample discussion, ladite motion d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Charlton,
Coyle,
Daniel,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Gagnon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Herridge,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Kidd,
Knowles,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McMaster,
MacNicol,
Massey,
Matthews (Kootenay-Est),
Merritt,
Murphy,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Rowe,
Shaw,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Stokes,
Strum, Mme.
Thatcher,
Timmins,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny—69.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Yukon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Brown,
Chevrier,
Church,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Dion (Lac-Saint-Jean-Roberval),
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Ferguson,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Hartt,

Healy,
Henderson,
Héon,
Howe,
Ilsley,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Picard,
Pinard,
Pouliot,
Raymond (Wright),
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Viau,
Warren,
Weir,
White (Hastings-Peterborough),
Whitman,
Winters—102.

Et la motion principale, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans modification, à savoir:

Bill No 362, Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses.

Bill No 412, Loi prévoyant des prestations de pension pour les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures en exercice hors du Canada.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 450, (U-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerick Montgomery Barton".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., entendue par le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel a été transmise la pétition qui a servi de base au présent bill; en même temps que tous les documents à lui communiqués comme preuve, avec la prière que toute cette documentation soit renvoyée au Sénat.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que le Bill No 411, Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

Alexander de Tunis,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour

l'exercice expirant le 31 mars 1948, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 10 juillet 1947.

Sur motion de M. Abbott, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

Sept heures du soir.

La Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

(*Bills privés*)

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Maybank:—Que le Bill No 273, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Maude Gardner Richards", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, et renvoyé au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur la pétition ayant servi de fondement audit bill).

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et transmis pour étude au *comité permanent des Bills privés* (avec la preuve recueillie devant le comité permanent des Divorces du Sénat sur les pétitions ayant servi de fondement auxdits bills), à savoir:

Bill No 274, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Audrey Gray Lacaille".

Bill No 275, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aline Théoret Larose".

Bill No 276, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Betty Rollings Burman".

Bill No 277, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Dorothy Pountney Alker".

Bill No 278, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean Duff Dorval".

Bill No 279, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Somerville Blackie Begg".

Bill No 280, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Guerasio Galardo".

Bill No 281, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stewart Davidson Myles".

Bill No 282, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Bradford Hurley".

Bill No 283, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie MacCormick Albers".

Bill No 284, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Wilson Dyce".

Bill No 285, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Johnson Cherrier".

Bill No 286, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Cole Zeesman".

Bill No 287, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Yaffe Dubinsky".

Bill No 288, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Marlyn Garayt Johnston".

Bill No 289, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léone-Rhéa Leduc Metcalf".

Bill No 290, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Ablett".

Bill No 291, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Slovinsky Tkatch".

Bill No 292, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Fassett Staniforth".

Bill No 293, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Morgan Lockner Middleton-Hope".

Bill No 295, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Nemerofsky Silverstein".

Bill No 296, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Albert Carruthers, autrement connu sous le nom de James Albert Fell".

Bill No 297, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Edwin George".

Bill No 298, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer".

Bill No 299, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Mary McKenzie Cramp".

Bill No 300, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Howard Smart".

Bill No 301, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Tibbins Gogo".

Bill No 302, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Nelson Nickle".

Bill No 303, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Haigh MacGill".

Bill No 304, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Leslie Dobson".

Bill No 305, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Stanley Bailey".

Bill No 306, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archie William Young".

Bill No 307, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Lever Sanborn Lead".

Bill No 308, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Mackie".

Bill No 309, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Mercer Lebœuf".

Bill No 310, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Gordon Lazarus".

Bill No 311, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Bernice Walker Kennedy".

Bill No 312, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Rabin Bard".

Bill No 313, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Morrison Henderson Sidders".

Bill No 314, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Berger".

Bill No 315, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Swann".

Bill No 316, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Isabelle Curry".

Bill No 317, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Edith Bean Crease".

Bill No 318, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Mary Hanway Eccles".

Bill No 319, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Dorothy Olson Colby".

Bill No 320, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clair Reginald McLaughlin".

Bill No 321, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Klein".

Bill No 322, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Hudson".

Bill No 323, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Edna Paget Bray Dundas".

Bill No 324, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Goodis Markis".

Bill No 325, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Luella Audrey Cléroux Babbage".

Bill No 326, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mile Kristo Yoja, autrement connu sous le nom de Stanley Vadic".

Bill No 327, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anthony Wavroch".

Bill No 328, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Magee Glasheen".

Bill No 329, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Clorenda Archer Richardson".

Bill No 330, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Kay Oliver".

Bill No 331, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Thomas Matthews".

Bill No 332, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Stapleton Brown".

Bill No 333, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Sydney Jordan".

Bill No 334, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mary Gottschalk Muckell".

Bill No 335, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Doris Cleaver Wooley".

Bill No 341, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Francis Murphy Kerson".

Bill No 342, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Kathleen Reynolds Swards".

Bill No 343, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Fishman Minsk".

Bill No 344, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Alice Goddard Perkins".

Bill No 345, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Elizabeth Burke Robinson".

Bill No 346, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gardner Hinkley Prescott".

Bill No 347, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Amédée-Alexis Cousineau".

Bill No 348, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Verna Ruth Schnaufer Case".

Bill No 349, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ralph Tripp".

Bill No 350, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles James Langevin".

Bill No 351, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Frank Fulton".

Bill No 352, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Bertha Marwick Dallison".

Bill No 353, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May McNaught Grandison".

Bill No 354, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Turner Shaw Ward".

Bill No 355, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olivier-Pierre-Bernard Lagueux".

Bill No 356, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Mair Grant Rubin".

Bill No 357, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Louise Dickson McMurray".

Bill No 358, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Barr Shields".

Bill No 359, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle-Augustine-Gilberte Desmarais Creelman".

Bill No 360, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christos C. Koukouvelis".

Bill No 361, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Bibeau".

Bill No 367, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Eaton".

Bill No 368, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lodie Kadei Nakel".

Bill No 369, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Sophie Bolenski Dubeau".

Bill No 370, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mapes Harvey Allinson".

Bill No 371, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Alice Egg Johnston, autrement connue sous le nom de Frances Alice Egg Willey Johnston".

Bill No 372, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selden Grant Stoddard".

Bill No 373, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elmon Parker Law".

Bill No 374, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Dewey, fils".

Bill No 375, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Alicia Stilwell Kneeland".

Bill No 376, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Monteith".

Bill No 379, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clara Woods Cross".

Bill No 380, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Braimaster Kararensky".

Bill No 381, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Moroz, autrement connu sous le nom de Peter Morris".

Bill No 382, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorne Earl Barth".

Bill No 383, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Wynn Hayes, fils".

Bill No 384, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Black Wolfe".

Bill No 385, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lovannah Theoret Wilson".

Bill No 386, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Lorraine Desrosiers".

Bill No 387, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Jacobson Greenberg".

Bill No 388, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Corbo".

Bill No 389, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Ashton Hugh Roberts".

Bill No 390, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kalichman Pulver".

Bill No 391, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Dorval Lachance".

Bill No 392, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donat St-Jean".

Bill No 393, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Sydney Doner Gordon".

Bill No 394, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Walter John Moon".

Bill No 397, (D-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles Barron".

Bill No 398, (E-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Eileen Lepine Tickner".

Bill No 399, (F-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lawrence Ritchie".

Bill No 400, (G-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Livio Quintino Fantacci".

Bill No 401, (H-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Bercovici Hamer".

Bill No 402, (I-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Bogdanof Millichamp".

Bill No 403, (J-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Elman Perlman".

Bill No 404, (K-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Emily Dawes Matheson".

Bill No 405, (L-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabriel Burszan".

Bill No 406, (M-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Phoebe Potter Potts".

Bill No 407, (N-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Andrew Frame".

Bill No 408, (O-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Page".

Bill No 409, (P-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Gertsman".

Bill No 432, (E-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Ben Danais Warren".

Bill No 433, (F-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Rhodes Pompetti, autrement connue sous le nom de Ethel Florence Crowdy Pompetti".

Bill No 434, (G-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elisa Jamoul Hull".

Bill No 435, (H-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Stanley Rundell".

Bill No 436, (I-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Lillian Dalton Hilger, autrement connue sous le nom de Thelma Lillian Dalton Goernert".

Bill No 437, (J-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Berrigan Hamelin".

Bill No 438, (K-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mary Boyce Jackson".

Bill No 439, (L-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Eberfeld Mintz".

Bill No 440, (M-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Lebeau".

Bill No 441, (N-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Marcus Issenman".

Bill No 442, (O-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zenobia Perrow Broadbent Emond".

Du consentement de la Chambre, le Bill No 450, (U-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerick Montgomery Barton", est lu la première et la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des Bills privés (en même temps que la preuve, etc., recueillie par le comité permanent des divorces du Sénat, avec la pétition sur laquelle le présent bill est fondé).

Le Bill No 395, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Permanent Trust Company*", est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 24.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

2. *Page 1, ligne 23.*—Après le mot "tapage", insérer "dans une autre maison qu'une maison d'habitation telle que définie à l'alinéa *o*) de l'article trois cent trente-cinq".

3. *Page 1, ligne 30.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

4. *Page 1, ligne 31.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

5. *Page 1, lignes 32 et 33.*—Aux mots "de cette amende et de cet emprisonnement", substituer "de l'amende et de l'emprisonnement".

6. *Page 2, lignes 3 à 5 inclusivement.*—Supprimer l'article 229.(1), et substituer le suivant:

> 229.(1) Quiconque tient une maison de jeu ou une maison de paris est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement d'un an.

7. *Page 2, ligne 14.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

8. *Page 2, ligne 18.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

9. *Page 2 lignes 22 à 26 inclusivement.*—Supprimer le paragraphe (4) du nouvel article 229, et substituer ce qui suit:

(4) Quiconque habite une maison de débauche est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende d'au plus cent dollars et des frais et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement pendant au plus deux mois, ou d'un emprisonnement pendant au plus douze mois.

10. *Page 2, ligne 27.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

11. *Page 2, ligne 29.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

12. *Page 2, lignes 51 et 52.*—Aux mots "du *Code criminel*", substituer "de la présente loi".

13. *Page 3, ligne 8.*—Aux mots "cette amende", substituer "l'amende".

14. *Page 3, ligne 8.*—Aux mots "cet emprisonnement", substituer "l'emprisonnement".

15. *Page 3, lignes 28 à 32 inclusivement.*—Supprimer l'alinéa *d*) de la clause 7, et substituer le suivant:

d) s'il se sert d'une arme ou s'il a en sa possession une arme et qu'une mort se produise en conséquence de l'usage de cette arme.

16. *Page 3, ligne 36.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

17. *Page 4, ligne 10.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

18. *Page 4, ligne 37.*—Aux mots "un véhicule à moteur", substituer "une voiture automobile, une motocyclette,"

19. *Page 4, ligne 31.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

20. *Page 5, ligne 30.*—Supprimer les mots "et comprend".

21. *Page 5, lignes 36 à 45 inclusivement.*—Supprimer le paragraphe (1) du nouvel article 405c, et lui substituer le suivant.

405c. (1) Quiconque, dans le dessein d'obtenir un passeport canadien, ou un visa de ce passeport ou un endossement sur un tel passeport, soit pour lui-même, soit pour toute autre personne, alors qu'il est hors du Canada fait une déclaration écrite ou verbale à une personne autorisée à émettre des passeports canadiens hors du Canada, et qui à sa connaissance est fausse ou trompeuse, est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de cinq cents dollars ou d'un emprisonnement pendant deux ans, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement.

22. *Page 6, lignes 16 à 22 inclusivement.*—Supprimer le nouvel article 516B, et substituer le suivant:

516B. Quiconque volontairement endommage ou dérange un matériel ou dispositif de protection ou de sécurité contre l'incendie, de façon à le rendre inutilisable ou inefficace, est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement ou d'une amende d'au plus cinq cents dollars, ou à la fois de l'emprisonnement et de l'amende."

23. *Page 6, ligne 28.*—Supprimer les mots "et comprend".

24. *Page 6, ligne 33.*—Au mot "l'adoption", substituer "l'entrée en vigueur".

25. *Page 7, lignes 16 et 17.*—Au mot "l'adoption", substituer "l'entrée en vigueur".

26. *Page 7, ligne 37.*—Après le mot "consent", ajouter "et".

27. *Page 8, ligne 3.*—Aux mots "du *Code criminel*", substituer "de la présente loi".

28. *Page 8, ligne 7.*—Aux mots "l'adoption", substituer "l'entrée en vigueur".

29. *Page 14, ligne 1.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

30. *Page 15, ligne 51.*—Supprimer le mot "et".

31. *Page 16, ligne 16.*—Après le mot "condamnation;", ajouter "et".

32. *Page 16, ligne 33.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 377, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 30.*—Aux mots "Cet ordre", substituer "L'ordre".
2. *Page 1, ligne 30.*—Après le mot "ordre", insérer "du procureur général".
3. *Page 2, ligne 2.*—Au mot "ce", substituer "le".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 410, Loi en vue d'établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 26.*—Après "(C.P. 68/3910)", insérer: ", moins ce qui revient à la Marine royale canadienne et au Corps d'aviation royal canadien".
2. *Page 4, ligne 18.*—Retrancher le mot "fleuve".
3. *Page 5, ligne 28.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Abbott:—Que le Bill No 411, Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution relatif au remboursement et à l'ajustement de la garantie des prêts consentis aux quatre provinces de l'Ouest par le gouvernement du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue de pourvoir au remboursement et à l'ajustement de la garantie des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au gouvernement du Canada à l'égard des prêts que le gouvernement du Canada leur a effectués afin de financer les dépenses faites pour des secours directs, l'assistance à l'agriculture et pour toute autre fin entre les années 1930 et 1940, et de pourvoir au règlement final et intégral des réclamations des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan contre le gouvernement du Canada à l'égard de l'administration et de la régie, par ledit gouvernement, des ressources naturelles dans ces provinces avant le transfert de ces ressources à ces dernières.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 451, Loi sur le remboursement et l'ajustement de la dette des quatre provinces de l'Ouest envers le gouvernement du Canada, relative à certains prêts en cours pour des fins d'assistance et autres, et sur le règlement définitif des réclamations des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan quant aux ressources naturelles, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

551	Pour pourvoir à l'établissement et à l'organisation méthodique sur un pied de paix des forces de défense de l'armée, de la marine et de l'aviation et pour autoriser les engagements à venir au montant de $29,833,648..	$226,709,331 00
552	Recherches et perfectionnement de défense, sous réserve d'attributions par le Conseil du Trésor et pour autoriser les engagements à venir au montant de $2,005,000	13,031,834 00

DÉFENSE NATIONALE

(Crédits autres que les crédits de démobilisation et de reconversion)

Services ordinaires

190	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services	113,350 00
191	Entretien et rajustements divers—Guerre 1914-18	23,373 00
192	Monuments des champs de bataille	53,635 00

Pensions et autres indemnités

Pensions civiles—

193	Robert Allent	192 50
194	Walter Pettipas	515 90
195	Florence Walker	360 00
196	Arnold Truman Townsend	420 00
197	Michel Mountain	420 00
198	Mme Alice Smuck	480 00
199	Mme Mary Whittington	200 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, dépose le cinquième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 416, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Yellowknife Telephone Company*", et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi, 4 juillet 1947.

No 110

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 11 JUILLET 1947

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 mai 1947,—Copie de tous arrêtés en conseil, correspondance, télégrammes et autres documents que possèdent le ministère des Mines et des ressources et le ministère du Travail relativement à l'entrée de toute personne au Canada par suite de toute demande ou requête de la part de quelque compagnie, corporation, organisation ou industrie, depuis le 30 juin 1946 jusqu'à ce jour.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 juin 1947,—Copie de la résolution proposée, par le ministre de l'Agriculture de la province du Nouveau-Brunswick, ainsi que de toute correspondance, échangée entre le ministre provincial et le ministre fédéral ou le ministère de l'Agriculture, concernant la fixation d'un prix équitable pour les pommes de terre, suivant les dispositions de la Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 juin 1947,—Copie de toute correspondance, relative à l'exportation des pommes de terre, échangée entre les exportateurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard et l'Office des prix agricoles ou le ministère de l'Agriculture.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Le trentième rapport annuel du Conseil national de recherches du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1947.

Et aussi,—Copie d'une lettre de M. W. J. Bennett, président de l'*Eldorado Mining and Refining (1944) Limited*, en date du 8 juillet 1947, incluant un bilan de ladite compagnie au 31 mars 1947, et un état du fonctionnement de

ladite compagnie pour la période de quinze mois close le 31 mars 1947; en même temps qu'une lettre à ce sujet de M. Watson Sellar, auditeur-général du Canada.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Premier rapport annuel de la Corporation commerciale canadienne, en même temps qu'un bilan et un état de comptes, s'appliquant à la période du 1er mai 1946 au 31 mars 1947.

Et aussi,—Rapport de l'auditeur général au président et aux directeurs de la Corporation commerciale canadienne sur la vérification des comptes de ladite corporation pour la période du 1er mai 1946 au 31 mars 1947.

Du consentement de la Chambre, M. Mitchell présente le Bill No 452, Loi concernant l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited*, qui est lu la première fois.

Par consentement, ledit bill est lu la deuxième fois et l'étude en comité plénier en est remise à plus tard aujourd'hui.

M. Claxton propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions de la milice afin de stipuler que le gouverneur en conseil peut accorder une pension annuelle au membre qui a contribué au Fonds du revenu consolidé sous le régime de la Partie V de la loi et qui a servi dans les forces durant dix ans ou plus mais pendant moins de vingt ans et qui, d'après le certificat d'un conseil composé d'au moins trois médecins des forces, est invalide ou incapable de remplir ses fonctions de membre des forces.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 443, Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, est lu la troisième fois, sur division, et passé.

Le Bill No 449, Loi pourvoyant au changement des titres royaux de Sa Majesté, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 417, (C-13 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires";

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent de la Banque et du commerce.

Les amendements apportés par le Sénat aux bills suivants sont alors respectivement mis à l'étude et agréés, à savoir:

Bill No 377, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.

Bill No 410, Loi en vue d'établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Le Bill No 411, Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 451, Loi sur le remboursement et l'ajustement de la dette des quatre provinces de l'Ouest envers le gouvernement du Canada, relative à certains prêts en cours pour des fins d'assistance et autres, et sur le règlement définitif des réclamations des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan quant aux ressources naturelles;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir de nouveau rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger encore plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel;

M. Ilsley propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte les amendements apportés par le Sénat au Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, à l'exception du deuxième et du quinzième amendements que la Chambre refuse d'accepter pour les raisons suivantes:

1. Dans le premier cas, l'amendement que le Sénat veut apporter est exprimé dans des termes que la Chambre a déjà rejetés et que, pour ce motif, la Chambre ne peut accepter;

2. Dans le second cas, leur quinzième amendement étend l'application de l'article 260 de la Loi au delà de ce que la Chambre des communes avait en vue ou de ce qu'elle est prête à accepter.

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans aucune modification:

Bill No 272, Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes.

Le Bill No 452, Loi concernant l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited*, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destiné à modifier la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, afin de stipuler que le ministre des Finances déposera au crédit de la Société Radio-Canada le montant brut des deniers provenant, au cours de chaque année, des droits de licence pour les postes récepteurs privés et les stations d'émission privées, sans en déduire les frais de perception ou d'administration, lesdits frais de perception et d'administration devant être, en conséquence, acquittés par le gouvernement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. McCann présente alors le Bill No 453, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

130	Administration	$183,173 00
	DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE	
131	Administration	40,068 00
	Bureau des mines—	
132	Administration	31,590 00
133	Etudes des ressources minérales	623,134 00
134	Loi des explosifs	27,545 00

135	Pour la fabrication, l'érection et l'outillage d'une usine d'hydrogénation dans les laboratoires de recherches en combustible—Etude technique, etc.	45,000 00
	Bureau de géologie et de topographie—	
136	Administration et service divers	161,024 00
137	Etudes géologiques	612,700 00
138	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géologie du Canada	793,976 00
139	Dessin et reproduction de cartes	158,766 00
140	Musée national du Canada	118,240 00
	Division des terres, parcs et forêts	
141	Administration	24,520 00
	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—	
142	Administration générale, exploitation, entretien des services, y compris le parc Wood Buffalo	466,203 00
143	Expédition dans l'Arctique oriental	75,000 00
144	Conservation de la forêt et de la faune, y compris le parc Wood Buffalo	280,000 00
	Aéroports, routes, immeubles et canalisation d'eau—Construction et améliorations—	
145	Aéroport de Yellowknife	350,000 00
146	Immeubles	311,375 00
147	Routes	1,130,000 00
148	Canalisation d'eau et égouts pour le nouvel emplacement de Yellowknife	745,800 00
	Gouvernement du Territoire du Yukon—	
149	Administration	155,000 00
150	Service fédéral de sylviculture— Services scientifiques, économiques et administratifs d'ordre général	372,014 00
151	Stations d'expérimentation sylvicole	290,908 00
152	Laboratoires des produits forestiers	375,659 00
153	Subventions à l'Association forestière du Canada	1,620 00
	Enregistrement des terres—	
154	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques	91,940 00
155	Bureau des parcs nationaux— Service des parcs nationaux et des sites historiques, y compris l'autorité de contracter des engagements à venir au montant de $194,000	1,821,626 00
156	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs	57,100 00
157	Préservation des forêts et du gibier	10,000 00
158	Allocation à la Jack Miner Migratory Bird Foundation	5,000 00
	Division des levés et du génie	
159	Administration	26,856 00
160	Observatoire fédéral d'Ottawa	156,730 00
161	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	43,600 00

162	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres, et y compris une allocation de $350 au Conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'Energie	298,760 00
163	Etudes hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada	280,000 00
164	Commission de contrôle du Lac des Bois	9,865 00
165	Pour pourvoir à l'aménagement dans le bassin de drainage de la Snare, d'un réservoir et d'une centrale hydroélectrique combinés, en vue de desservir la région de Yellowknife, et pour autoriser le ministre des Mines et ressources, avec l'approbation du gouverneur général en conseil d'engager des ingénieurs supplémentaires et d'entreprendre tous travaux connexes à la journée ou au contrat	1,500,000 00
166	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remb. en grande partie	20,650 00
167	Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires de terres riveraines en Ontario, en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements d'exécution de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois. (A voter de nouveau)	500 00
168	Service du génie et de la construction	118,388 00
169	Chemin minier du lac Snow—Montant requis en 1947-48 comme contribution fédérale à la construction, sous le régime d'une entente avec la province du Manitoba	125,000 00
170	Chemin Grimshaw-Grand Lac des Esclaves—Montant requis pour la construction d'une section du chemin provincial en 1947-48, en vertu des dispositions de l'entente avec l'Alberta	950,000 00
171	Service géodésique	209,006 00
172	Indemnité à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00
173	Commission des frontières internationales	38,564 00
	Service hydrographique et cartographique—	
174	Service hydrographique	778,049 00
175	Arpentage et service cartographique, y compris subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs	372,014 00
176	Somme nécessaire pour payer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs, ainsi que pour frais de déplacement, papeterie, impressions, loyer, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, J. E. R. Ross, et R. H. Montgomery, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	2,100 00

Division des affaires indiennes

177	Administration	92,371 00
178	Agences indiennes	1,408,108 00

Réserves et fiducies—

179 Administration 130,027 00

Assistance et enseignements—

180 Assistance aux Indiens 1.394.206 00

181 Education des Indiens 1,409,707 00

182 Subventions aux pensionnats 1,725,860 00

183 Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services 6,975 00

184 Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique 100.000 00

Division de l'immigration

185 Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise 277.423 00

186 Service ambulant et d'inspection au Canada 2.221.532 00

187 Service ambulant et d'inspection à l'étranger 351,595 00

Pensions et autres indemnités

188 Mme Alice Morson Smith 600 00

Crédit spécial

Division des affaires indiennes

189 Conservation des animaux à fourrure et développement de l'artisanat, et pour autoriser, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires supplémentaires qui pourront être requis aux fins du présent poste 214.000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Bureaux de l'administration

529 Pour la préparation et l'impression d'un rapport sur les ressources naturelles et la mise en valeur du Nord-Ouest canadien, et dépenses imprévues 3.000 00

Division des mines et de la géologie

530 Photographie aérienne 1,240,000 00

Bureau des mines—

531 Loi des explosifs 28,775 00

532 Préparation mécanique du minerai et métallurgie (anciennement Division des minéraux métalliques—Services spéciaux) 358,500 00

533 Recherches sur les minerais radioactifs 129,000 00

534 Recherche en économie minérale 26,000 00

535 Construction et aménagement d'une annexe au laboratoire métallurgique, rue Booth, Ottawa, y compris les honoraires d'ingénieurs, d'ingénieurs consultants et de dessinateurs 165,000 00

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

	Enregistrement des terres—	
536	Routes de l'Alaska—Frais d'avocats, d'arpentage et autres, relatifs à l'acquisition de l'emprise et au loyer des terres affermées à la Couronne	26,500 00

DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE

	Programme de reconstruction d'après-guerre—Etudes—	
537	Administration des divisions	6,000 00
538	Observatoire du Dominion, Ottawa	42,000 00
539	Bureau fédéral des forces hydrauliques	50,000 00
540	Service du génie et de la construction	210,000 00
541	Service géodésique	145,000 00
542	Arpentage cadastraux et service cartographique	211,623 00
543	Traitements et dépenses d'ingénieurs observant l'état et les travaux d'entretien de la route de l'Alaska	15,000 00
544	Arpentages cadastraux de la route de l'Alaska	17,000 00

DIVSION DE L'IMMIGRATION

545	Pour pourvoir aux dépenses relatives à la surveillance des intérêts canadiens à l'étranger	300,000 00
546	Examen médical des familles de membres des Forces armées canadiennes outre-mer	10,000 00
547	Dépenses relatives aux enfants évacués des Iles Britanniques	5,000 00
548	Dépenses générales au Canada et aux Iles Britanniques	18,000 00
549	Rapatriement d'épouses et de familles de membres des Forces armées du Canada outre-mer	2,000 00
550	Dépenses relatives au rapatriement en pays étranger de marins faisant partie des équipages des navires pris en charge par le gouvernement canadien pendant la guerre	5,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

MINES ET RESSOURCES

763	Administration—Crédit supplémentaire	42,115 00

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

	Bureau de géologie et de topographie—	
764	Etudes géologiques—Crédit supplémentaire	30,000 00

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—	
765	Aéroports, routes, bâtiments et canalisations des eaux—Construction et améliorations—Bâtiments—Crédit supplémentaire	70,800 00
	Gouvernement du Territoire du Yukon—	
766	Subvention au Conseil du Yukon	170,000 00
767	Bâtiments	4,000 00

	Service fédéral de sylviculture—	
768	Commission de conservation des forêts du versant est des Rocheuses	60,000 00
769	Service des parcs nationaux et des sites historiques—Crédit supplémentaire	600,000 00
770	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs—Crédit supplémentaire	6,300 00

Division des levés et du génie

771	Observatoire fédéral d'Ottawa—Crédit supplémentaire.. ..	6,500 00
	Service hydrographique et cartographique—	
	Arpentage et service cartographique—	
772	Crédit requis pour la part du gouvernement fédéral à continuer l'arpentage de la frontière Ontario-Manitoba jusqu'à la Baie d'Hudson	15,000 00
773	Compilation et tirage de cartes en vue du bill du remaniement de la carte électorale	13,500 00

Division des affaires indiennes

774	Agences indiennes—Crédit supplémentaire	10,200 00
	Réserves et fiducies—	
775	Administration—Crédit supplémentaire	30,000 00
	Assistance et formation—	
776	Assistance aux Indiens—Crédit supplémentaire..	141,500 00
777	Education des Indiens—Crédit supplémentaire	250,000 00
778	Subventions aux internats—Crédit supplémentaire.. ..	256,575 00
779	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes, suivant les sommes paraissant dans le budget—Crédit supplémentaire	500 00
780	Pour verser à la caisse de fiducie indienne de la bande Gibson, agence indienne de Parry-Sound, Ont., le montant en espèces volé à l'agent des Indiens	1,214 00
781	Pour remettre au compte (No 293) de la bande James Smith, agence indienne de Duck-Lake, Saskatchewan, les montants versés en traitements aux instructeurs agricoles et qui auraient dû être imputés sur les crédits parlementaires	9,612 99

Division de l'immigration

782	Application de la Loi d'immigration et de la Loi d'immigration chinoise—Crédit supplémentaire	34,730 00
783	Servcie ambulant et d'inspection au Canada—Crédit supplémentaire	115,632 00
784	Service ambulant et d'inspection à l'étranger, y compris le dédommagement aux agents d'immigration pour la perte de meubles et d'effets, en vertu des règlements à être approuvés par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire	45,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Bureaux d'administration

917	Pour compléter la préparation et l'impression d'un rapport sur les ressources naturelles et la mise en valeur de la région du Nord-Ouest canadien, et dépenses imprévues—Crédit supplémentaire	1,000 00

Divsion de l'immigration

918	Soins médicaux et hospitalisation des personnes à la charge des membres des forces armées, à compter du port d'arrivée jusqu'à leur destination au Canada	10,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

349	Commission fédérale du combustible, administration et enquêtes..	38,004 00
350	Paiements au sujet des déplacements de charbon, d'après les conditions établies par le Gouverneur en conseil..	45,000 00

Conseil national de recherches

351	Traitements et autres dépenses du Conseil national de cherches	6,043,002 00
352	Recherches amplifiées sur l'utilisation des récoltes de la ferme..	401,400 00
353	Edifice des recherches sur l'habitation et de la chimie industrielle—Reconnaissances, plans et devis préliminaires. ..	100,000 00
354	Subvention à la Société Royale du Canada..	4,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir exactement onze heures et deux minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi, 4 juillet 1947.

No 111

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI, 12 JUILLET 1947

Onze heures du matin.

Prières.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le onzième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 417, (C-13 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires", et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Ilsley, du comité mixte institué pour l'étude des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, dépose le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Afin d'avoir une idée plus claire de ses fonctions, votre comité a commencé son étude en divisant son ordre de renvoi du 26 mai en trois parties, savoir:

(1) Etudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la meilleure façon de remplir les obligations qu'ont acceptées tous les membres de l'Organisation des Nations Unies;

Et, en particulier, étant donné les dispositions de la Charte des Nations Unies et la création, par le Conseil économique et social de ladite organisation, d'une Commission des droits de l'homme;

(2) Quel est l'état juridique et constitutionnel desdits droits au Canada;

(3) Et, le cas échéant, quelles sont les mesures qu'il convient de prendre ou de recommander pour le maintien au Canada du respect et de l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le sous-ministre de la Justice est venu nous entretenir de l'état juridique et constitutionnel des droits de l'homme au Canada, tandis qu'un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures a présenté un exposé sur les obligations contractées par le Canada en tant que membre des Nations Unies.

Le directeur de la Division des droits de l'homme, service des questions sociales, Nations Unies, a comparu devant votre comité et fourni des renseignements sur les travaux des Nations Unies en ce qui concerne les droits de l'homme.

Les procès-verbaux et témoignages de votre comité contiennent des documents relatifs au sujet de l'ordre de renvoi.

Dès le début, il a été apparent qu'au cours de la présente session il serait seulement possible de faire des préparatifs pour étudier plus tard en détail les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En conséquence, votre comité a invité les procureurs généraux des provinces et les directeurs des écoles canadiennes de droit à fournir des vues et des opinions sur la question de savoir si le Parlement du Canada possède le pouvoir d'adopter une loi d'ensemble sur les droits de l'homme applicable à tout le Canada.

Il est recommandé d'instituer, dès le début de la prochaine session, un comité mixte chargé de reprendre l'étude de la question soumise à votre comité.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages.

(*Pour les procès-verbaux et les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice No 16 des Journaux.*)

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, dépose le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 173 (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Woman's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada*", et convient d'en faire rapport sans modification.

Votre comité a également étudié le Bill No 414 (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique du Labrador", et convient d'en faire rapport avec modifications.

Votre comité recommande que le titre dudit bill No 414 soit modifié de façon à se lire: Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine du Labrador.

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, dépose le quatrième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill No 28 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Nelson".

Bill No 29 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mackay Alderdice Johnstone".

Bill No 30 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Evans Auty".

Bill No 31 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lancit Weiss".

Bill No 32 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Montgomery Cooper".

Bill No 33 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Naomi Gomery McGee".

Bill No 34 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hazel Reid Koppel".

Bill No 35 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander King".

Bill No 36 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Proctor Clifford Neil".

Bill No 37 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Eden Lindsay".

Bill No 38 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Joslin".

Bill No 39 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Alberta Allan Derby".

Bill No 40 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy May Duff Hisey".

Bill No 41 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth McIntosh Barber".

Bill No 42 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lucy Brighten Burdon".

Bill No 43 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mae Ponman Newman".

Bill No 44 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Alice Mapston Calcutt Doak".

Bill No 45 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Housefield Blumstein".

Bill No 46 (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Loiseau Gaulin".

Bill No 47 (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe dit Robin Ricard".

Bill No 48 (C-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Geneder Lefkowitz".

Bill No 49 (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Joyce Joly Clark".

Bill No 50 (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helen Cayford Collins".

Bill No 51 (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis George Isaac Fellows".

Bill No 52 (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Maria Charlotte Alden McBride".

Bill No 53 (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Thompson Dorrance".

Bill No 54 (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Kathleen Balmfirth Little".

Bill No 55 (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Walter Woodall".

Bill No 56 (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Lilian Jaques Bowen".

Bill No 57 (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Jeanette Sibley Tirbutt".

Bill No 58 (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Norma Thompson Thornton".

Bill No 60 (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evangeline May Connelly Stervinou".

Bill No 61 (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Viola Olsson Ferguson".

Bill No 62 (P-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Ethel May Reich Macdonnell".

Bill No 63 (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Lippiatt".

Bill No 64 (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Butler Roberts Lambton".

Bill No 65 (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Margolese Smith".

Bill No 66 (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Elizabeth Hancock Thompson".

Bill No 67 (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Hodgson McRae Edwards".

Bill No 68 (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Aileen Copping Ladouceur".

Bill No 69 (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mildred Parnell Smellie".

Bill No 70 (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley".

Bill No 71 (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan".

Bill No 74 (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Lindsay Mackey Dietz".

Bill No 75 (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Dean Michaels".

Bill No 76 (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Michael".

Bill No 77 (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Hemlein".

Bill No 78 (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Jessop Croker".

Bill No 79 (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Lazar Nadigel".

Bill No 80 (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Clare Lynch Layton".

Bill No 81 (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Alfred Nall".

Bill No 82 (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliette-Adrienne Labrosse Renaud".

Bill No 83 (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Isabel Dalton Ryan".

Bill No 84 (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Elkin Steinman".

Bill No 85 (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Escott Vipond".

Bill No 86 (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alison McKinnon Palmer".

Bill No 87 (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wighton".

Bill No 88 (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Garcin Coffin".

Bill No 89 (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bea Helen Taffert Levin".

Bill No 90 (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie King Moorhouse".

Bill No 91 (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Edgar McVetty".

Bill No 92 (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred John Holton".

Bill No 93 (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Howell MacDonald Brown".

Bill No 94 (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henrietta Elizabeth Forde Norrie".

Bill No 95 (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Cartier".

Bill No 96 (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lillian McCorkell Baldwin".

Bill No 97 (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Wylie Bannister".

Bill No 98 (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Goldberg Cohen".

Bill No 99 (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Harding Breeze".

Bill No 100 (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie MacFarlane Boyle Smith".

Bill No 101 (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Jaeggin".

Bill No 102 (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Adams".

Bill No 103 (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Theophilus Phillips".

Bill No 109 (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Alsop Mackenzie".

Bill No 110 (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Crawford Kirk".

Bill No 111 (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Thomas Jackson".

Bill No 112 (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Wright".

Bill No 113 (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Sherpitis Morganti".

Bill No 114 (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Omer Montpetit, junior".

Bill No 115 (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Robinson".

Bill No 116 (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Cote Truax".

Bill No 117 (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Netta Cheyne Lee".

Bill No 118 (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Letovsky Silverman".

Bill No 119 (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Coleman Stuart".

Bill No 120 (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Vesta Fields Hollenbeck".

Bill No 121 (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Kuznetz Lesser".

Bill No 122 (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexander Oswald Mercier".

Bill No 123 (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Maturjiw, autrement connu sous le nom de Michal Matwijow".

Bill No 124 (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenie Beatrice Smith Ricketts".

Bill No 125 (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Charlotte Kelly Smith".

Bill No 126 (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Louise Thomas Bleakney".

Bill No 127 (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenia Drake Armstrong Newell".

Bill No 128 (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Aileen MacKeage Fewtrell".

Bill No 129 (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Marie Elliott McGrath".

Bill No 130 (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Nellie McGurk Stone".

Bill No 131 (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cipoire Segall Wurmbrand".

Bill No 135, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Olive Magdalene Allchin Clark".

Bill No 136, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Reid Murray".

Bill No 137, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Irwin Everitt Dixon".

Bill No 138, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Samuel Rosen".

Bill No 139, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Waselevsky Balakirsky".

Bill No 140, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Wener Finestone".

Bill No 141, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mary Sharp Chapman".

Bill No 142, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Wilson Bradshaw".

Bill No 143, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Amelia Dufty Rochet".

Bill No 144, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Ornstein Pfeffer".

Bill No 145, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Katz Delnick".

Bill No 146, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emilienne Grinsell Daoust".

Bill No 147, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hamilton Peck Stevenson".

Bill No 148, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Victoria Bellisle Page".

Bill No 149, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Beaver".

Bill No 150, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Wilkins Todd".

Bill No 151, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Jane Murray Hanko".

Bill No 152, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernadette Mayford Roy".

Bill No 153, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Irene Gertrude Preston Hastie".

Bill No 155, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Winnifred Bearman Smeall".

Bill No 156, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Winifred Joyce Dick Dunford".

Bill No 157, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Ardis Locke Thompson".

Bill No 158, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hamilton Wilson Bergeron".

Bill No 159, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Marzitelli Rudzik".

Bill No 160, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Millar De Levi".

Bill No 161, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer".

Bill No 162, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis-Marcel Frigon".

Bill No 163, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Nancy Maria Haworth Stewart".

Bill No 164, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernth Jones, autrement connu sous le nom de John Berth Jones".

Bill No 165, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Viola Puttock Bromby".

Bill No 166, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Hawkins Myers".

Bill No 167, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Deltoff Moore".

Bill No 168, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Hache Groulx".

Bill No 169, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Lucy Hurteau".

Bill No 170, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Lancaster Chenoweth".

Bill No 182, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lussier".

Bill No 183, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Rosaire Loiselle".

Bill No 184, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn MacPherson Puley".

Bill No 185, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Rafferty Jackson".

Bill No 186, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Berman Zatz".

Bill No 187, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Ellen Burt Williams".

Bill No 188, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Alfred Michel Kelly".

Bill No 189, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Summers Slater".

Bill No 190, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Jacques".

Bill No 191, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Evelyn Smith Copeland".

Bill No 192, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Gertrude Noel Magee".

Bill No 193, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Luchuck".

Bill No 194, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhondda Blanche Peace Hurford Smith".

Bill No 195, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Grace Mattinson".

Bill No 196, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Simonon".

Bill No 197, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Susan Willson Roberts".

Bill No 198, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gainfort Grossman".

Bill No 199, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Mildred Cook Stone".

Bill No 200, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Elizabeth Harris Cunningham".

Bill No 201, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder".

Bill No 202, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Powell".

Bill No 203, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Fairhurst Richards".

Bill No 207, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Florence Esson Pugh".

Bill No 208, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Rhoda Brick McGrath".

Bill No 209, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Guiol Ghetler"..

Bill No 210, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George William Curtis Johnson".

Bill No 211, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Melville Mae Rundle Swinburne".

Bill No 212, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Weldrick Hunt".

Bill No 213, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Shapiro Kolman".

Bill No 214, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Rider Brown".

Bill No 215, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fennie Nettie Adelstein Waldman".

Bill No 216, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Lucien Verhelle".

Bill No 217, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Campbell Matts".

Bill No 218, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kathleen Morrison Germain".

Bill No 219, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Radwolsky Closner'.

Bill No 220, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Emma Wood Durrell".

Bill No 221, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Carmichael".

Bill No 222, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Verdoni".

Bill No 223, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald John Park".

Bill No 224, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gloria Avon Roland".

Bill No 225, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberto (Albert) Belmonte".

Bill No 226, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Lillian Flude".

Bill No 227, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Joan Hyde Murphy".
Bill No 228, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alsyc Mae Lissemore Lawrence".
Bill No 229, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Leonard Simpson Clunie".
Bill No 230, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fern Catherine Kerr Ekins".
Bill No 231, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Elizabeth Ingbord Lindfords Crowhurst".
Bill No 232, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Richard".
Bill No 233, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Augustus Dolling".
Bill No 234, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick McDowall".
Bill No 235, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Woolf (Robert) Cook".
Bill No 236, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Brown Kerkofsky".
Bill No 237, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Heathcote Taschereau".
Bill No 238, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molloy Marcovitch Schwartz".
Bill No 239, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Gertrude Bernstein Schreiber".
Bill No 242, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Joan Anstey Steven Hyslop".
Bill No 243, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Zahn Kaminsky".
Bill No 244, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Joan Williamson Cantlie".
Bill No 245, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Jane Cumming".
Bill No 246, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Dowd Brown".
Bill No 247, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ursula Catherine Tétreau Black".
Bill No 248, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Martineau".
Bill No 249, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Wallis".
Bill No 250, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Morrison Cryer".
Bill No 251, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eileen Scribner Mackay".
Bill No 252, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Laflamme Kattas".
Bill No 273, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Maude Gardner Richards".
Bill No 274, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Audrey Gray Lacaille".
Bill No 275, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aline Théoret Larose".
Bill No 276, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Betty Rollings Burman".

Bill No 277, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Dorothy Pountney Alker".

Bill No 278, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean Duff Dorval".

Bill No 279, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Somerville Blackie Begg".

Bill No 280, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Guerasio Galardo".

Bill No 281, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stewart Davidson Myles".

Bill No 282, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Bradford Hurley".

Bill No 283, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie MacCormick Albers".

Bill No 284, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Wilson Dyce".

Bill No 285, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Johnson Cherrier".

Bill No 286, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Cole Zeesman".

Bill No 287, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Yaffe Dubinsky".

Bill No 288, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Marlyn Garayt Johnston".

Bill No 289, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léone-Rhéa Leduc Metcalf".

Bill No 290, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Ablett".

Bill No 291, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Slovinsky Tkatch".

Bill No 292, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Fassett Staniforth".

Bill No 293, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Morgan Lockner Middleton-Hope".

Bill No 295, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Nemerofsky Silverstein".

Bill No 296, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Albert Carruthers, autrement connu sous le nom de James Albert Fell".

Bill No 297, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Edwin George".

Bill No 298, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer".

Bill No 299, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Mary McKenzie Cramp".

Bill No 300, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Howard Smart".

Bill No 301, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Tibbins Gogo".

Bill No 302, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Nelson Nickle".

Bill No 303, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Haigh MacGill".

Bill No 304, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Leslie Dobson".

Bill No 305, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Stanley Bailey".

Bill No 306, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archie William Young".

Bill No 307, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Lever Sanborn Lead".

Bill No 308, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Mackie".

Bill No 309, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Mercer Lebœuf".

Bill No 310, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Gordon Lazarus".

Bill No 311, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Bernice Walker Kennedy".

Bill No 312, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Rabin Bard".

Bill No 313, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Morrison Henderson Sidders".

Bill No 314, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Berger".

Bill No 315, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Swann".

Bill No 316, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Isabelle Curry".

Bill No 317, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Edith Bean Crease".

Bill No 318, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Mary Hanway Eccles".

Bill No 319, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Dorothy Olson Colby".

Bill No 320, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clair Reginald McLaughlin".

Bill No 321, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Klein".

Bill No 322, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Hudson".

Bill No 323, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Edna Paget Bray Dundas".

Bill No 324, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Goodis Markis".

Bill No 325, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Luella Audrey Cléroux Babbage".

Bill No 326, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mile Kristo Yoja, autrement connu sous le nom de Stanley Vadic".

Bill No 327, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anthony Wavroch".

Bill No 328, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Magee Glasheen".

Bill No 329, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Clorenda Archer Richardson".

Bill No 330, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Kay Oliver".

Bill No 331, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Thomas Matthews".

Bill No 332, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Stapleton Brown".

Bill No 333, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Sydney Jordan".

Bill No 334, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mary Gottschalk Muckell".

Bill No 335, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Doris Cleaver Wooley".

Bill No 341, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Francis Murphy Kerson".

Bill No 342, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Kathleen Reynolds Swards".

Bill No 343, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Fishman Minsk".

Bill No 344, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Alice Goddard Perkins".

Bill No 345, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Elizabeth Burke Robinson".

Bill No 346, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gardner Hinkley Prescott".

Bill No 347, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Amédée-Alexis Cousineau".

Bill No 348, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Verna Ruth Schnaufer Case".

Bill No 349, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ralph Tripp".

Bill No 350, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles James Langevin".

Bill No 351, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Frank Fulton".

Bill No 352, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Bertha Marwick Dallison".

Bill No 353, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May McNaught Grandison".

Bill No 354, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Turner Shaw Ward".

Bill No 355, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olivier-Pierre-Bernard Lagueux".

Bill No 356, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Mair Grant Rubin".

Bill No 357, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Louise Dickson McMurray".

Bill No 358, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Barr Shields".

Bill No 359, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle-Augustine-Gilberte Desmarais Creelman".

Bill No 360, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christos C. Koukouvelis".

Bill No 361, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Bibeau".

Bill No 367, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Eaton".

Bill No 368, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lodie Kadei Nakel".

Bill No 369, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Sophie Bolenski Dubeau".

Bill No 370, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mapes Harvey Allinson".

Bill No 371, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Alice Egg Johnston, autrement connue sous le nom de Frances Alice Egg Willey Johnston".

Bill No 372, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selden Grant Stoddard".

Bill No 373, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elmon Parker Law".

Bill No 374, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Dewey, fils".

Bill No 375, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Alicia Stilwell Kneeland".

Bill No 376, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Monteith".

Bill No 379, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clara Woods Cross".

Bill No 380, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Braimaster Kararensky".

Bill No 381, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Moroz, autrement connu sous le nom de Peter Morris".

Bill No 382, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorne Earl Barth".

Bill No 383, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Wynn Hayes, fils".

Bill No 384, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Black Wolfe".

Bill No 385, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lovannah Theoret Wilson".

Bill No 386, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Lorraine Desrosiers".

Bill No 387, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Jacobson Greenberg".

Bill No 388, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Corbo".

Bill No 389, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Ashton Hugh Roberts".

Bill No 390, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kalichman Pulver".

Bill No 391, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Dorval Lachance".

Bill No 392, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donat St-Jean".

Bill No 393, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Sydney Doner Gordon".

Bill No 394, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Walter John Moon".

Bill No 397, (D-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles Barron".

Bill No 398, (E-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Eileen Lepine Tickner".

Bill No 399, (F-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lawrence Ritchie".

Bill No 400, (G-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Livio Quintino Fantacci".

Bill No 401, (H-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Bercovici Hamer".

Bill No 402, (I-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Bogdanof Millichamp".

Bill No 403, (J-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Elman Perlman".

Bill No 404, (K-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Emily Dawes Matheson".

Bill No 405, (L-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabriel Burszan".

Bill No 406, (M-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Phoebe Potter Potts".

Bill No 407, (N-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Andrew Frame".

Bill No 408, (O-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Page".

Bill No 409, (P-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Gertsman".

Bill No 418, (Q-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Mary Rose Denton".

Bill No 419, (R-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Judith Bychowsky Sanders".

Bill No 420, (S-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène Joly Martineau".

Bill No 421, (T-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Pronman".

Bill No 422, (U-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Greenblatt Thow".

Bill No 423, (V-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Norma Isaac Davidson".

Bill No 424, (W-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lottie Stubina Pollack".

Bill No 425, (X-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Black Herman".

Bill No 426, (Y-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Gilbert Adams".

Bill No 427, (Z-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dallas Sara Barnes Millington".

Bill No 428, (A-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine-Agnès Joly de Lotbinière Doucet".

Bill No 429, (B-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle".

Bill No 430, (C-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Blane Bowen Adair".

Bill No 431, (D-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrab Navrotski".

Bill No 432, (E-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Ben Danais Warren".

Bill No 433, (F-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Rhodes Pompetti, autrement connue sous le nom de Ethel Florence Crowdy Pompetti".

Bill No 434, (G-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elisa Jamoul Hull".

Bill No 435, (H-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Stanley Rundell".

Bill No 436, (I-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Lillian Dalton Hilger, autrement connue sous le nom de Thelma Lillian Dalton Goernert".

Bill No 437, (J-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Berrigan Hamelin".

Bill No 438, (K-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mary Boyce Jackson".

Bill No 439, (L-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Eberfeld Mintz".

Bill No 440, (M-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Lebeau".

Bill No 441, (N-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Marcus Issenman".

Bill No 442, (O-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zenobia Perrow Broadbent Emond".

Bill No 444, (P-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond-Gérard Santoire".

Bill No 445, (Q-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldéric Gemme".

Bill No 447, (S-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Rose-Alphée-Odéric Dussault".

Bill No 448, (T-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dan Alonzo Dwight Wright".

Votre comité a étudié le bill No 446, (R-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Behocaray." L'intimée dans cette cause admet s'être rendue coupable d'adultère, mais votre comité est d'avis que le pétitionnaire a également commis le même délit. Pour cette raison, il ne recommande pas le bill ci-dessus à l'étude favorable de la Chambre.

Votre comité a aussi étudié le bill No 450, (U-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerick Montgomery Barton", et convient de faire rapport que l'exposé des motifs de ce bill n'est pas prouvé.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1947,—Etat montrant:—1. Parmi les maisons, construites sous le régime des petits domaines en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, combien en a-t-on trouvé *a*) qui avaient des défectuosités d'exécution, *b*) qui contenaient des matériaux en mauvais état, *c*) ou les deux à la fois et *d*) dont le drainage était défectueux?

2. Combien a-t-on conclu de contrats ou d'accords pour la réparation et un nouveau drainage à l'égard des maisons défectueuses ou des propriétés?

3. Dans combien de cas, les réparations ou le nouveau drainage ont été exécutés *a*) par le premier entrepreneur, *b*) par d'autres entrepreneurs?

4. Dans combien de cas, les réparations ou le nouveau drainage ont-ils été exécutés aux frais *a*) de l'entrepreneur, *b*) des contribuables, *c*) aux frais communs des deux?

5. *a*) Dans combien de cas a-t-on demandé à l'ancien combattant de défrayer une partie du coût des réparations? *b*) Dans combien de cas, où le premier entrepreneur est chargé de faire les travaux de réparations ou d'un nouveau drainage et où les frais sont payés par les contribuables, accorde-t-on audit entrepreneur quelques bénéfices, appointements de gestion ou allocation de régie intéressée?

6. S'il y a des cas où le coût des réparations et d'un nouveau drainage n'est pas défrayé par l'entrepreneur, quelle en est la raison pour agir de la sorte?

7. Dans combien de cas de défectuosités d'exécution, des matériaux ou du drainage, n'a-t-on pas prix des mesures ou conclu des contrats pour effectuer les réparations nécessaires ou un nouveau drainage?

8. *a*) Quel est, jusqu'à date, le coût total estimatif des réparations et du nouveau drainage? *b*) Comment se fait le partage de ces frais entre l'ancien combattant, les contribuables et les entrepreneurs intéressés?

9. *a*) Combien d'inspecteurs ou d'autres fonctionnaires, employés par le ministère des Affaires des anciens combattants à cette fin, ont examiné et approuvé les travaux, les matériaux et le terrain subséquemment trouvés inférieurs aux normes requises? *b*) Combien de ces personnes sont encore à l'emploi du ministère? *c*) Combien de ces personnes ont été renvoyées pour cette raison? *d*) Si quelques-unes de ces personnes sont encore à l'emploi du ministère, pourquoi a-t-on retenu leurs services?

10. *a*) A-t-on intenté des poursuites ou des actions en recouvrement contre des personnes quelconques à cause de défectuosité d'exécution, de fourniture de mauvais matériaux ou d'inexécution de contrat à l'égard de l'une quelconque de ces maisons ou entreprises? *b*) Dans le cas de l'affirmative, combien y a-t-il de poursuites ou d'actions en cours, et dans quelques endroits a-t-on intenté ces procédures?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 juin 1947,—Etat montrant:—1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les teres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

2. Quel était l'entrepreneur ou quels étaient les entrepreneurs dans les districts ci-dessus?

3. Combien a-t-on construit de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

4. Quel est le prix de vente actuellement proposé à l'égard de chaque maison dans lesdits districts?

5. Quel était le prix initial demandé dans chaque cas?

6. Quel était le total des frais généraux de chaque entreprise et comment avait-il été établi?

7. Certains anciens combattants ont-ils versé un acompte à l'égard de l'achat de leur domaine et subséquemment refusé d'acheter cette proprriété? Dans l'affirmative, quels sont ces ex-militaires et pourquoi n'ont-ils pas parachevé lesdites transactions?

8. Quels étaient les inspecteurs du gouvernement dans chacun des districts ci-dessus et quelle était la durée d'embauchage et le salaire de chaque inspecteur?

9. Quelles qualifications possédaient ces inspecteurs pour entrer au service de l'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

10. Le prix d'achat exigé de tout ancien combattant était-il supérieur au coût de la maison au gouvernement? Dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?

11. Le gouvernement permet-il aux anciens combattants d'acquérir des terrains d'une demi-acre et d'y construire des maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

12. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la construction ou du prix de maisons dans les townships de East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

13. Le gouvernement a-t-il reçu de la part d'anciens combattants, des demandes de contrats pour un nouveau prix ou d'ententes pour un nouveau bail, dans ces districts?

14. Qui a conseillé le choix de cet emplacement pour les maisons d'anciens combattants?

15. Qui a recommandé les endroits choisis dans les townships d'East-York et de Scarboro, dans le comté de York?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 juin 1947,—Etat montrant:—1. Combien de ciné-projecteurs de seize milimètres a-t-on importés au Canada au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

2. Quel est le droit d'entrée sur les pièces destinées aux projecteurs de seize milimètres?

3. Quels sont les arrêtés en conseil et les règlements tarifaires qui régissent l'importation et la vente des ciné-projecteurs de seize milimètres au Canada?

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1947,—Etat montrant:—1. A-t-on récemment accordé quelques contrats de postes dans le comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, à l'égard de quelles routes?

3. A-t-on fait un appel de soumissions?

4. Dans l'affirmative, quels sont les noms et adresses de tous les soumissionnaires et le montant de leurs soumissions respectives?

5. Quel a été l'adjudicataire?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose sur la Table,—

a) Rapport annuel des directeurs de *Canadian Arsenals Limited*, pour l'année close le 31 mars 1947;

b) Rapport aux actionnaires de *Canadian Arsenals Limited* sur la vérification des comptes de la compagnie par l'Auditeur général du Canada, pour l'année close le 31 mars 1947.

c) Premier rapport annuel du directeur général de *Canadian Arsenals Limited* pour l'année close le 31 mars 1947.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente le Bill No 454, Loi concernant les impôts sur le revenu, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 452, Loi concernant l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited* est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

355	Frais d'administration	$115,000 00
356	Recherches et enquêtes sur l'énergie atomique	150,000 00
357	Projet de Chalk River—Dépenses d'immobilisation et d'exploitation	5,573,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 453, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936;

M. McCann propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Fulton.

La Chambre s'ajourne alors à six heures de l'après-midi jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi 4 juillet 1947.

No 112

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 14 JUILLET 1947

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Ilsley, du comité mixte spécial institué pour l'étude des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dépose le quatrième et dernier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le sujet du Bill 133, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales), a été transmis à votre comité pour étude. Une grande partie du temps de votre comité ayant été consacré à d'autres questions qui lui avaient été soumises par un ordre de renvoi précédent, il a paru évident que, pendant ces derniers jours de la session, il serait impossible d'accorder au sujet du Bill 133 toute l'attention nécessaire.

Etant donné, toutefois, que votre comité a recommandé dans son troisième rapport, l'institution d'un comité du même genre au début de la prochaine session, il faut espérer qu'il sera possible d'étudier alors le sujet dudit bill.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du comité —numéros 1, 6 et 7—se rapportant à la question.

(Pour la copie imprimée des procès-verbaux et des témoignages, consulter l'Appendice No 17 des Journaux.)

M. Emmerson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les impressions, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes au cours de la présente session et recommande que les postes 145A et 145B en soient imprimés, et qu'aucun des autres postes ne le soit.

5a. Copie d'un ordre ministériel modifiant les règlements relatif à la production et à la vente des pommes de terre de semence.

5b. Rapport annuel de la commission sur le soutien des prix agricoles pour l'année financière 1945-1946.

5c. Règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les insectes nuisibles et autres fléaux, S.R.C., 1927, chapitre 47, pour restreindre le transport de l'orme et des produits de l'orme dans certaines régions de la province de Québec, à cause d'une maladie qui existe chez l'orme d'Europe (Hollande.)

6. Rapport sur les accords conclus en vertu de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939, telle que modifiée, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

6a. Liste des accords conclus entre le Canada et la Grande-Bretagne au sujet des denrées alimentaires, avec les arrêtés en conseil s'y rapportant.

7. Rapport du fonctionnement de la Loi sur l'assistance agricole aux Prairies durant l'année-récolte 1945-1946.

7a. Etat montrant:—Relativement à l'indemnité de sécheresse en Saskatchewan en 1946:

1. Quels sont les noms des surveillants embauchés sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?
2. Pendant combien de jours chacun a-t-il été embauché?
3. Combien chacun a-t-il reçu pour ses services?
4. Combien a-t-on versé à chacun pour ses dépenses?
5. Combien de ces surveillants étaient des anciens combattants?

7b. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des townships entiers, dans chaque province des Prairies, qui ont reçu des allocations d'assistance à l'agriculture des Prairies: *a*) sept fois, *b*) six fois, *c*) cinq fois, *d*) quatre fois, *e*) trois fois, *f*) deux fois, *g*) une fois?
2. Quelle a été la somme totale des allocations reçues par chaque township particulier et quel a été le nombre total des versements séparés aux agriculteurs effectués sous le paragraphe *a*) de la première question?
3. Quel était, en 1946, le nombre total d'acres en culture sur les fermes qui ont reçu des allocations d'assistance à l'agriculture des Prairies mentionnées au paragraphe *a*) de la première question?

8. Onzième rapport annuel du fonctionnement de la Loi de rétablissement agricole des Prairies, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

8a. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on construit de pâturages communaux, chaque année, dans chacune des provinces des Prairies, sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?
2. Quelle était, pour chaque année, l'étendue moyenne, en acres, de ces pâturages communaux?
3. Lors de la construction des pâturages communaux, combien de cultivateurs ont été actuellement déplacés de ces endroits?
4. Quel a été le coût total du déplacement et du rétablissement de ces cultivateurs?
5. Combien d'acres de terres de culture, actuellement cultivées ont été converties en pâturage lors de la construction de ces pâturages communaux?
6. *a*) Quelle est, jusqu'à date, le coût de construction des pâturages communaux en vue de leur exploitation; *b*) Quelle en est l'étendue totale?

7. Au cours de 1946: *a*) Combien exploitait-on de pâturages communaux sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies; *b*) Quelle en était l'étendue totale; *c*) Combien pouvait-on y loger de bétail; *d*) Combien (1) de bestiaux, (2) de chevaux utilisaient ces pâturages; *e*) Quel était le coût total de construction des pâturages communaux en état d'exploitation; *f*) Quel était le total des recettes et des dépenses; *g*) Quel était le prix moyen payé par animal par le cultivateur pour l'utilisation du pâturage; *h*) Combien de cultivateurs ou de propriétaires de ranch avaient des animaux dans les pâturages communaux; *i*) Combien utilise-t-on de taureaux appartenant au gouvernement fédéral dans les pâturages communaux?

9a. Etat montrant:—

1. Dans quels pays le Canada a-t-il établi *a*) des ambassades, *b*) des légations; *c*) des consulats, *d*) des hauts commissariats?

2. Quel est le nom de chaque *a*) ambassadeur, *b*) ministre, *c*) consul-général, *d*) haut commissaire?

3. Quel est *a*) le salaire total, *b*) l'allocation de subsistance ou autre versés à chacune de ces personnes?

4. Quelle a été, au cours de l'année 1946, la somme totale versée à chacune de ces personnes *a*) en frais de voyage, *b*) en dépenses de transfert?

5. Quel est le nombre total d'employés dans chacune de ces ambassades, légations, et chacun de ces consulats ou hauts commissariats?

6. Quelles ont été les dépenses totales effectuées au cours de 1946 à l'égard de chacune de ces ambassades et légations, de chacun de ces consulats et hauts commissariats?

9b. Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1940 au 1er janvier 1947, quel montant a été alloué *a*) pour l'ameublement de la maison, *b*) pour des fins de nouvelle décoration, *c*) pour des fournitures et des meubles, aux ambassadeurs, ministres, consuls-généraux, hauts commissaires et autres membres du ministère des Affaires extérieures?

2. Ces fournitures et meubles étaient-ils destinés à remplacer des fournitures et meubles qui avaient été vendus?

3. Dans l'affirmative, à quels endroits?

9c. Etat montrant:—

Copie de tous les règlements du Secrétariat d'Etat pour les Affaires extérieures concernant l'émission des passeports.

9d. Etat montrant:—

1. Quels ambassadeurs ou autres représentants ont été nommés auprès de pays étrangers par le gouvernement du Canada, et à quels endroits?

2. Combien en a-t-il coûté au pays en 1946 et en 1947?

9e. Etat montrant:—

1. A-t-on récemment apporté des changements à la forme des passeports émis par le ministère des Affaires extérieures? Dans l'affirmative, quels sont-ils?

2. Quels sont les termes exacts et quel est le texte actuel employés dans les passeports et sur quel statut, usage ou coutume sont-ils fondés?

3. A-t-on reçu des objections à ce sujet et de la part de qui?

9f. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des ambassadeurs et des ministres du Canada auprès de gouvernements étrangers?

2. Dans les pays où nous n'avons pas de représentants diplomatiques, quels sont les noms des commissaires du commerce?

3. Quelle était l'instruction, la formation et l'expérience de ces divers représentants lors de leur nomination?

4. Quelle est la durée de leur service, dans les divers pays, depuis leur nomination?

11b. Copie du premier rapport de la Commission d'énergie atomique au Conseil de sécurité, en date du 30 décembre 1946.

11c. Copie d'une résolution adoptée par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa soixante-neuvième réunion plénière tenue à Lake Success, N.-Y., Etats-Unis d'Amérique, le 15 mai 1947: pour constituer une commission spéciale chargée de préparer un rapport destiné à être soumis à la prochaine réunion plénière de l'Assemblée sur la question de la Palestine.

15. Rapports sur la classification des prêts et des dépôts au Canada dans les banques à charte du pays, à la date du 31 octobre 1946, en vertu des dispositions de l'article 118(3) de la loi des banques.

16. Listes des soldes non réclamés, etc., dans les banques à charte du Canada, jusqu'au 31 décembre 1946, en vertu des dispositions de l'article 118 (3), chapitre 30, Statuts du Canada, 1944.

17. Liste des actionnaires des banques à charte du Canada au 31 décembre 1946; Statuts du Canada, 1944, ch. 30, art. 118 (3).

18. Listes des soldes non réclamés, etc., dans les banques d'épargne de Québec, jusqu'au 31 décembre 1946, en vertu des dispositions de l'article 10, chapitre 39, Statuts du Canada, 1944.

19. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1946, en vertu de l'article 9, du chapitre 39 des Statuts du Canada, 1934.

20. Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur les accords de Bretton Woods, 1945, Statuts du Canada, 1945, chapitre 11, article 7, y compris:

1. Première réunion annuelle du Bureau des Gouverneurs, tenue à Washington, D.C., du 27 septembre au 3 octobre 1946, de la banque internationale pour la reconstruction et le développement—Procès-verbaux et documents connexes.

2. Première réunion annuelle du Bureau des gouverneurs du Fonds monétaire internationale, tenue à Washington, D.C., du 27 septembre au 3 octobre 1946.—Rapport des directeurs de l'administration et compte rendu sommaire.

3. Statuts, règles et règlements du Fonds monétaire international, tels que modifiés à la date du 1er mars 1947.

23a. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juillet 1946, quels changements, le cas échéant, a-t-on apportés dans les nominations de hauts fonctionnaires et administrateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Où résident, respectivement, tous les hauts fonctionnaires et administrateurs de la Société?

3. Quelle est la rémunération de chaque haut fonctionnaire et administrateur?

4. Combien de séances la Société a-t-elle tenues, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

5. Combien de séances ont été tenues par le conseil d'administration, à quelles dates, et qui était présent à chaque séance?

6. Combien de séances ont été tenues par le comité exécutif, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

7. Combien de personnes sont à l'emploi de la Société?

8. *a*) Combien de bureaux possède la Société; *b*) où sont-ils situés; *c*) combien y emploie-t-on de personnes dans chacun?

9. *a*) Quelle échelle de traitements et de salaires et de pensions ou d'allocations de retraite a-t-on établie pour le bénéfice des hauts fonctionnaires et des empoyés? *b*) Quel est le montant mensuel actuel des traitements? *c*) Le conseil d'administration songe-t-il à augmenter le personnel et les traitements?

10. Quelles dépenses la Société a-t-elle faites et à quelles fins?

11. Quelles mesures ont été adoptées et quelles dépenses ont été effectuées par la Société pour des recherches, et pour quels genres de recherches?

24. A) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

B) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

C) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946.

24a. Etat montrant:—

1. Combien de compagnies au Canada, jusqu'à la fin de 1946, ont établi des plans de retraite ou de rente au bénéfice de leurs employés?

2. A combien d'employés, hommes et femmes, s'appliquent ces plans?

3. Quel est le nombre total de fonctionnaires du gouvernement fédéral ayant actuellement droit à une pension?

4. Le gouvernement possède-t-il quelques renseignements concernant le nombre total actuel de salariés au Canada à qui s'appliquent des plans de retraite ou de rente?

5. Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

25. Rapport du surintendant de l'assurance sur le fonctionnement de la loi de l'Assurance du service civil au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, en vertu des dispositions du chapitre 23, article 21, S.R.C., 1927.

29. Deuxième rapport annuel sur l'administration de la loi de 1943, sur les arrangements entre créanciers et agriculteurs, ainsi que sur son fonctionnement et son travail au cours de l'année terminée le 31 mars 1946.

30a. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 967, approuvé le 18 mars 1947: modifiant les règlements de la Commission du change étranger, statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 35 (3).

30c. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle du change étranger, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1725, approuvé le 30 avril 1947: modifications aux règlements sur le contrôle du change étranger.

36. Neuvième rapport annuel sur le fonctionnement de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, pour l'année terminée le 31 décembre 1946. Statuts du Canada, 1938, chapitre 33, article 10.

37. Etat des revenus et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1946. Statuts du Canada, 1908, c. 57, art. 12.

38a. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des entrepreneurs et sous-entrepreneurs engagés à l'occasion pour la construction de maisons en temps de guerre et de logis sous la Loi des terres destinées aux anciens combattants dans Winnipeg et la région avoisinante?

2. Quel était le montant total versé par unité de logement?

3. Dans le cas des maisons vendues, quel était le prix total de l'unité?

4. Quels sont les noms des entrepreneurs et sous-entrepreneurs actuellement engagés pour l'entretien de ces unités de logement?

5. Quel est, par unité, le coût des réparations et de l'entretien?

6. Quelle est la nature des travaux de réparations et d'entretien qui y sont exécutés?

38b. Etat montrant:—

1. Jusqu'au 31 décembre 1946, combien de maisons la *Wartime Housing Limited* a-t-elle terminées, prêtes à être occupées?

2. *a*) Quelles dépenses ont été faites par la *Wartime Housing Limited* jusqu'au 31 décembre 1946; *b*) Une partie de ces dépenses a-t-elle été affectée à autre chose qu'à des maisons? Dans l'affirmative, quelle somme et à quel propos?

3. *a*) Combien de maisons la *Wartime Housing Limited* est-elle à construire, ou à faire construire pour son compte; *b*) dans quelles municipalités sont-elles situées?

4. *a*) Pour la construction de combien d'autres maisons la *Wartime Housing Limited* a-t-elle passé des contrats; *b*) dans quelles municipalités seront-elles situées?

5. Quand compte-t-on que toutes ces maisons seront terminées et prêtes à être occupées?

6. *a*) Des maisons terminées, combien ont des caves, et combien n'en ont pas; *b*) des maisons à terminer, combien auront des caves, et combien n'en auront pas?

7. De quelles quantités de matériaux de construction de toutes sortes la *Wartime Housing Limited* dispose-t-elle?

8. *a*) Combien de personnes la *Wartime Housing Limited* a-t-elle à son emploi? *b*) Qui, parmi ces personnes, reçoit un salaire de $3,000 ou plus par année, et quelles sont-elles et quelles fonctions accomplissent-elles? *c*) Quel est le montant mensuel des traitements payés par la *Wartime Housing Limited?*

38c. Etat montrant:—Relativement à chacun des immeubles suivants: *a*) sur la rue Saint-Jean, dans la ville de Québec; *b*) sur la rue Burnbay, dans la ville de Vancouver; *c*) sur la quatorzième-rue-ouest, dans la ville de Vancouver, qui avaient été l'objet de contrats en vue de leur transformation en maisons de rapport suivant le plan de transformation des logements:

1. Avec quel propriétaire a été conclu le contrat relatif à la transformation de cet immeuble en maison de rapport?

2. Si le propriétaire était une corporation, quels en sont les administrateurs et directeurs, et où en est situé le siège social? Si le propriétaire était une association, quels en étaient les associés?

3. Quelle était l'estimation des frais et qui l'a préparée et quelle était la quote-part que le gouvernement et le propriétaire avaient convenu de payer respectivement?

4. Qui a fait la vérification de l'estimation pour le compte du gouvernement?

5. Quel était le coût réel de la transformation et quelle en a été la quote-part payée par le gouvernement et par le propriétaire?

6. Quels paiements a-t-on effectués en vertu de ce contrat et à quelles dates?

7. Quel rapport périodique a-t-on établi et présenté au gouvernement, lors de chacun de ces paiements, et quels inspecteurs du gouvernement ont établi ou fourni chacun de ces rapports? Tous ces inspecteurs sont-ils à l'emploi du gouvernement ou de la Société centrale d'hypothèques et de logements?

8. Quelle enquête a été faite par le gouvernement, ou pour son compte, sur ce contrat et sur l'estimation des frais et sur le coût réel de la transformation?

38d. Etat-montrant:—Des 60,000 maisons que l'on dit avoir été parachevées au Canada en 1946, quel en est le nombre dans chaque province, en indiquant les cités, villes et autres municipalités?

38e. Etat montrant:—Quels sont les contrats présentement en vigueur pour la construction de maisons destinées à être parachevées en 1947, et combien construira-t-on d'unités de logements en vertu de ces contrats, pour *a*) la *Wartime Housing Limited*, *b*) l'*Integrated Housing*, *c*) l'administration des terres destinées aux anciens combattants, *d*) la *Housing Enterprises Limited?*

38f. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1095, approuvé le 25 mars 1947: pourvoyant à une dépréciation double du taux normalement autorisé à l'égard des entreprises de logements destinés à être loués ainsi qu'à l'égard des fournitures qui y ont été aménagées, s'ils ont été construits ou acquis durant une période spécifiée, et approuvés par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

38g. Etat montrant:—

1. Combien d'unités de logement ont été construites et étaient terminées et prêtes à être occupées en 1946?

2. De ce nombre, combien ont été construits: *a*) sous le régime de la Partie I, *b*) de la Partie II, *c*) de la Partie III de la Loi nationale sur l'habitation; *d*) par le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; *e*) par la *Wartime Housing Limited;* *f*) par la *Housing Enterprises Limited?*

3. Jusqu'au 31 décembre 1946, sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation:

a) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie I?
b) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles on a autorisé des prêts sous le régime de la Partie I?
c) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?
d) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie I?
e) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie II de la Loi?
f) Quel est le nombre total des projets d'habitations à louer autorisés sous le régime de la Partie II?
g) De ce nombre, combien sont des projets d'habitations à bas loyer?
h) Combien, parmi ces projets d'habitations à loyer, ont été parachevés et sont maintenant occupés, et combien sont des projets d'habitations à bas loyers et où sont-ils situés?
i) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie II?
j) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été reconnues comme pouvant recevoir des prêts aux termes de l'article 9 de la Loi? Quelles sont-elles, et à quels endroits les a-t-on autorisés à faire l'exploitation de projets d'habitations à loyer? Lesquelles sont des sociétés d'habitations instituées et lesquelles sont des compagnies détentrices instituées?

k) De ces sociétés de logement à dividende limité, quelles sont celles qui ont reçu des prêts sous le régime de la Partie II?

l) (1) A combien de municipalités a-t-on accordé des subventions aux termes de l'article 12? (2) Quels sont les montants particuliers de ces subventions et quelles municipalités respectives les ont reçues? (3) Quelles sont, le cas échéant, les autres conditions de ces subventions?

m) (1) Combien de municipalités ont fait une demande de subventions aux termes de l'article 12? (2) combien de demandes ont été refusées? (3) Combien de ces demandes sont encore à l'étude?

n) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie III?

o) (1) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles des prêts ont été autorisés sous le régime de la Partie III? (2) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

p) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie III?

q) Combien a-t-on passé de contrats avec des fabricants d'appareils de plomberie ou de chauffage ou d'autres parties constituantes de maisons aux termes de l'article 15?

r) Combien a-t-on effectué de paiements sous le régime de la Partie IV, et quel en est le total?

s) Quelles études, enquêtes et recherches et quels tracés de plans ont été

t) Quelles dépenses ont été effectuées, sous régime de la Partie V, a entrepris sous le régime de la Partie V?
même les $5,000,000.00 autorisés par le Parlement, en 1945, aux termes de l'article 27A?

38h. Etat montrant:—

1. Combien de maisons ont été construites au Canada, en 1946, sous les organismes suivants: *a*) *Wartime Housing Limited;* *b*) *Integrated Housing;* *c*) administration des terres destinées aux anciens combattants; *d*) *Housing Enterprises Limited?*

2. Combien de ces maisons, dans chaque catégorie, ont été actuellement louées à des locataires?

3. Y avait-il des unités de logement d'urgence comprises dans le total des 60,000 maisons mentionnées par le ministre et, dans l'affirmative, combien?

38i. Etat montrant:—

1. Combien de maisons d'anciens combattants a-t-on entrepris de construire dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse?

2. Combien sont en cours de construction?

3. Combien ont été parachevées et remises aux anciens combattants?

4. A-t-on assigné un terme, dans les contrats, pour le parachèvement des maisons?

5. Quelle est la moyenne du coût des maisons d'anciens combattants dans cette région, y compris le coût du terrain?

6. Quelles sommes d'argent a-t-on versées, jusqu'à date, pour la recherche des titres et la préparation des documents nécessaires?

7. Les procureurs qui exécutent ce travail sont-ils des anciens militaires? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

38j. Etat montrant:—

1. Combien de contrats pour la construction de maisons d'anciens combattants ont été octroyés par la *Wartime Housing Limited* *a*) à Niagara-Falls et dans les cantons avoisinants, *b*) à Welland et dans les cantons avoisinants, *c*) à St. Catharines et dans les cantons avoisinants?

2. Quand a-t-on commencé les travaux de construction dans ces entreprises de logements?

3. Combien de ces maisons sont parachevées et occupées, ou prêtes à être occupées, *a*) à Niagara-Falls ou dans les cantons avoisinants, *b*) à Welland ou dans les cantons avoisinants, *c*) à St. Catharines ou dans les cantons avoisinants?

4. Quel est le numéro du terrain, de la rue ou du plan de chaque unité qui a été parachevée?

5. Quel est le coût de construction, seulement, de chaque unité parachevée jusqu'à date?

6. Quel est le coût total de chaque unité parachevée jusqu'à date, y compris le terrain, les améliorations, les services et l'embellissement?

7. A-t-on parachevé jusqu'à date des contrats de vente à des anciens combattants?

8. Dans l'affirmative, *a*) à qui, *b*) à quel prix, *c*) à quel endroit, en donnant le numéro du terrain ou de la rue?

38k. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on rapporté de fosses de curage défectueuses depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

2. Combien a-t-on rapporté de puisards intérieurs défectueux depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

3. Combien a-t-on dû enlever de fournaises depuis le parachèvement de l'entreprise de Valleyview?

4. Dans combien de maisons a-t-on rapporté que les tuyaux avaient gelé, au cours de l'hiver, parce qu'ils avaient été installés trop près des murs extérieurs, dans cette entreprise?

5. Dans combien de cas est-il nécessaire de déplacer les tuyaux par suite de cette dernière défectuosité?

6. Quel est le coût total des changements provenant des causes ci-dessus et de toutes les autres défectuosités qui ont pu être découvertes, dans l'entreprise de Valleyview, et que le ministère a entrepris d'effectuer?

7. Qui paiera ces frais?

8. Quand commencera-t-on ces changements?

9. Quelle est la date prévue de leur parachèvement?

10. Les anciens combattants occupant ces maisons devront-ils signer un contrat les obligeant à les payer à leur prix d'achat, avant qu'on y ait terminé les réparations et les changements?

38l. Etat montrant:—

1. Dans quels districts, en Ontario, les constructeurs construisent-ils, en 1947, des maisons sous le régime du plan communal de logements?

2. Combien de constructeurs suivent ce plan dans chacun de ces districts?

3. Combien d'unités de logement est-on à construire sous ce plan dans chacun de ces districts?

38m. Etat montrant:—Depuis novembre 1946, la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement, a-t-il fait une enquête sur l'habitation et les besoins de logements au Canada?

38n. Etat montrant:—

Combien de maison *a*) ont été construites, *b*) sont en construction, (i) au Canada, (ii) dans la Saskatchewan, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation?

39a. Etat montrant:—

1. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique à ce sujet, combien de personnes, y compris les bénéficiaires des pensions de vieillesse, recevaient une pension fédérale annuelle: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $5,000 à $10,000, *c*) de $2,000 à $5,000, *d*) de $500 à $2,000, *e*) de moins de $500?

2. Quelles étaient les sommes totales versées à l'égard de chacune des catégories ci-dessus?

39c. Etat montrant:—

1. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique à ce sujet, combien de personnes, y compris les bénéficiaires des pensions de vieillesse, recevaient une pension fédérale annuelle: *a*) de plus de $10,000, *b*) de $5,000 à $10,000, *c*) de $2,000 à $5,000, *d*) de $500 à $2,000, *e*) de moins de $500?

2. Quelles étaient les sommes totales versées à l'égard de chacune des catégories ci-dessus?

40. Rapport du surintendant de l'assurance au sujet du fonctionnement de la Loi d'assurance des anciens combattants, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, en vertu des dispositions des Statuts du Canada, 1920, chapitre 54, article 19.

***42.** Rapport sur les recettes et les dépenses de fonctionnement des banques à charte du Canada pour l'année financière 1946, et la moyenne pour les années financières de 1932 à 1946: Statuts du Canada, 1944, chapitre 30, article 53 (10).

44. Etat des dépenses imprévues du 9 avril 1946 au 28 janvier, 1947.

47a. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1994, approuvé le 20 mai 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 5356, du 30 décembre 1946, qui pourvoyait à la publication d'une proclamation mettant fin à la Loi de la conservation du change étranger, 1940, à dater du 30 juin 1947, et fixant le premier jour d'octobre 1947, comme date de l'expiration de la Loi de la conservation du change étranger, 1940.

49a. Etat montrant:—

1. Combien d'anciens combattants, vivant dans la ville et dans le comté de Saint-Jean (N.-B.), ont fait application comme inspecteurs de pêcheries au cours de 1946?

2. De ceux qui ont fait application, combien ont été avisés de se présenter à l'examen tenu en décembre dernier?

3. Quels sont les noms et les adresses des candidats qui ont été nommés inspecteurs?

4. Quels traitements touchent-ils?

49b. Etat montrant:—Quels sont les noms et adresses des hommes résidant dans le district électoral de Saint-Jean-Albert (N.-B.), qui ont demandé un poste d'inspecteur des pêcheries dans les Provinces maritimes en 1946?

52. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3955, approuvé le 24 septembre, 1946: émettant des permis aux navires de pêche des Etats-Unis qui ont besoin d'acheter sur la côte de l'Atlantique de la boëtte, de la glace, des seines, des lignes, et autres approvisionnements ou agrès.

54a. Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des enquêtes sur les coalitions, S.R.C., 1927, chapitre 26, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1291, approuvé le 3 avril 1947, règlements sous l'empire de la Loi des enquêtes sur les coalitions, préparés par un sous-commissaire.

55a. Etat montrant:—Au cours des cinq dernières années, *a*) combien y a-t-il eu de décisions, par la Cour de l'Echiquier, contre la Couronne; *b*) quel fut, dans le cas, le délai entre le jugement final—de la Cour de l'Echiquier ou du tribunal d'appel, selon le cas—et l'exécution, par la Couronne, des ordonnances rendues?

56. Arrêté en conseil C.P. 3180, approuvé le 9 août 1946: abrogeant C.P. 3626, du 17 mai 1943, concernant les "hôpitaux publics réguliers".

Arrêté en conseil C.P. 3263, approuvé le 1er août 1946: décret instituant un système de paiement des blés fourragers, 1946-47.

Arrêté en conseil C.P. 3275, approuvé le 1er août 1946: exemptant les oranges du droit de douane, etc.

Arrêté en conseil C.P. 33/3290, approuvé le 2 août 1946: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 107/3290, approuvé le 2 août 1946: autorisant l'importation d'aéronefs usagés par la *Canadian Pacific Air Lines*.

Arrêté en conseil C.P. 119/3290, approuvé le 2 août 1946: relatif à l'impôt sur le revenu payable par les membres des Forces armées stationnées aux îles aléoutiennes.

Arrêté en conseil C.P. 3317, approuvé le 6 août 1946: relatif au recouvrement des bénéfices résultant de l'exportation canadienne de l'huile de lin.

Arrêté en conseil C.P. 3352, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains articles des Règlements de la défense du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 3353, approuvé le 9 août 1946: abrogeant C.P. 2798, du 10 avril 1942, subventionnant certains types de bateaux de pêche sur la côte du Pacifique, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3374, approuvé le 9 août 1946: révoquant la "régie" des scieries et des usines de façonnage du bois en Colombie-Britannique.

Arrêté en conseil C.P. 3396, approuvé le 9 août 1946: règlements sur les allocations de chômage aux marins marchands.

Arrêté en conseil C.P. 3398, approuvé le 9 août 1946: règlements de 1946 sur les licences d'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 3438, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Agriculture).

Arrêté en conseil C.P. 3442, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Postes).

Arrêté en conseil C.P. 3447, approuvé le 14 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Finances).

Arrêté en conseil C.P. 3456, approuvé le 14 août 1946: abrogeant les Règlements relatifs à la régie des véhicules automobiles.

Arrêté en conseil C.P. 3474, approuvé le 15 août 1946: abrogeant C.P. 4215, du 26 août 1940, concernant l'emmagasinage du blé.

Arrêté en conseil C.P. 3475, approuvé le 15 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil (Défense nationale pour l'Air).

Arrêté en conseil C.P. 3476, approuvé le 15 août 1946: supprimant la mention de la Loi des mesures de guerre dans l'arrêté en conseil C.P. 2677, du 14 septembre 1939, relatif à la création de la réserve spéciale du C.A.R.C., etc.

Arrêté en conseil C.P. 3477, approuvé le 15 août 1946: supprimant la mention de la Loi des mesures de guerre dans C.P. 1833, du 17 mars 1941, relatif aux conseils de guerre tenus au Canada, à l'égard des membres de la R.A.F., du C.A.R.C., etc.

Arrêté en conseil C.P. 3494, approuvé le 20 août 1946: abrogeant certains arrêtés en conseil (Défense nationale).

Arrêté en conseil C.P. 3504, approuvé le 20 août 1946: abrogeant C.P. 2992, du 8 mai 1945, relatif à la comptabilité des montants payables pour les services civils accomplis par les membres des Forces navales.

Arrêté en conseil C.P. 30/3535, approuvé le 21 août 1946: portant sur la confiscation de la monnaie étrangère, au-dessus de certains montants, en possession des forces armées canadiennes qui ont servi dans le nord-ouest de l'Europe.

Arrêté en conseil C.P. 3539, approuvé le 22 août 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3563, approuvé le 22 août 1946: nommant C. E. Payne à titre de membre alternant du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Alberta.

Arrêté en conseil C.P. 3572, approuvé le 22 août 1946: révoquant C.P. 634, du 27 janvier 1942, portant sur la vaccination, l'inoculation, etc., des membres des Forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 3578, approuvé le 22 août 1946: prorogeant le délai durant lequel peuvent être présentées des réclamations pour dommages résultant de l'explosion au Bassin de Bedford.

Arrêté en conseil C.P. 3582, approuvé le 27 août 1946: approuvant les prix pour les classes de blé autres que le n° 1 Manitoba du Nord.

Arrêté en conseil C.P. 3600, approuvé le 27 août 1946: révoquant certains arrêtés édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3602, approuvé le 27 août 1946: relatif à la nomination d'un régisseur de l'acier, d'un directeur des priorités, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3614, approuvé le 27 août 1946: révoquant C.P. 11538, du 22 décembre 1942, édicté en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3617, approuvé le 27 août 1946: concernant l'administration et la distribution des successions des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil C.P. 3628, approuvé le 27 août 1946: nommant A. C. Macphail au poste de président suppléant du Conseil régional du travail en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse, et du Conseil des Relations ouvrières en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 3632, approuvé le 27 août 1946: révoquant C.P.7872, du 3 septembre 1942, relatif à l'émission, par la Société de la Croix-Rouge, de certificats de compétence pour le soin des malades à domicile.

Arrêté en conseil C.P. 3633, approuvé le 27 août 1946: révoquant C.P. 3464, du 29 avril 1943, édicté en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 35/3663, approuvé le 30 août 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 37/3663, approuvé le 30 août 1946: nommant V. W. Scully au poste de membre temporaire de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, en remplacement du Dr W. A. MacIntosh.

Arrêté en conseil C.P. 140/3663, approuvé le 30 août 1946: autorisant l'importation d'aéronefs usagés par la *Canadair Limited*, Montréal.

Arrêté en conseil C.P. 3664, approuvé le 29 août 1946: révoquant C.P. 1309, du 4 mars 1944, édicté en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3666, approuvé le 29 août: établissant un régime tarifaire pour les serviettes, tissus à touailles, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3667, approuvé le 29 août 1946: exemptant les importations de homard frais des droits de douane durant la période comprise entre le 1er septembre 1946 et le 15 février 1947.

Arrêté en conseil C.P. 3676, approuvé le 29 août 1946: interdisant l'exportation des pieux en bois, sauf moyennant licence.

Arrêté en conseil C.P. 3689, approuvé le 30 août 1946: relatif à l'enregistrement d'un vote de grève, sous la surveillance du Gouvernement.

Arrêté en conseil C.P. 3723, approuvé le 4 septembre 1946: relatif au payement de prix rajusté à l'égard des approvisionnements en huile de lin aux mains des broyeurs de graine de lin le 31 juillet 1946.

Arrêté en conseil C.P. 3724, approuvé le 12 septembre 1946: modification des Règlements d'application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en ce qui concerne l'agriculture intermittente.

Arrêté en conseil C.P. 19/3727, approuvé le 5 septembre 1946: élargissant la définition des mots "qui ont été en activité de service outre-mer dans les forces militaires".

Arrêté en conseil C.P. 21/3727, approuvé le 5 septembre 1946; autorisant l'institution de cours de formation en sténographie et dactylographie, ainsi que le versement d'allocations spéciales, etc.

Arrêté en conseil C.P. 38/3727, approuvé le 5 septembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 85/3727, approuvé le 5 septembre 1946: autorisant la continuation du Programme R. à la Grosse-Isle.

Arrêté en conseil C.P. 3748, approuvé le 10 septembre 1946: ordonnant à la Commission canadienne du blé de distribuer aux titulaires de certificats de producteurs le surplus résultant de ses opérations depuis 1943.

Arrêté en conseil C.P. 3764, approuvé le 10 septembre 1946: révoquant C.P. 4122, du 13 décembre 1939, relatif à l'abaissement de grade ou d'emploi des sous-officiers brevetés et des sous-officiers en activité de service.

Arrêté en conseil C.P. 22/3802, approuvé le 11 septembre: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 3856, approuvé le 17 septembre 1946; ordonnant aux détenteurs de la graine de lin invendue le 31 juillet 1946 de payer un prix de rajustement à la Commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 3870, approuvé le 17 septembre 1946: retranchant le mot "suppléant" dans l'arrêté en conseil nommant le commandant d'escadre L. H. Phinney au poste de commissaire spécial suppléant des ouvrages de défense dans le Nord-Ouest du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 3922, approuvé le 19 septembre 1946: autorisant le payement de drawback aux minotiers pour l'année de récolte 1946-1947.

Arrêté en conseil C.P. 3940, approuvé le 19 septembre 1946: révoquant C.P. 10675, du 24 novembre 1942, réglementant l'acquisition de propriétés immobilières par Sa Majesté.

Arrêté en conseil C.P. 4002, approuvé le 24 septembre 1946: nommant M. René Gravel à titre de membre du Conseil des Relations ouvrières en temps de guerre pour la province de Québec.

Arrêté en conseil C.P. 165/4010, approuvé le 25 septembre 1946: modifiant les Règlements relatifs au congé accordé aux employés du Gouvernement pour service dans les Forces armées—Surveillants des organismes des services auxiliaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4044, approuvé le 26 septembre 1946: règlements de 1946 sur le transport des personnes à charge.

Arrêté en conseil C.P. 4097, approuvé le 3 octobre 1946: relatif à la convention avec le *British Columbia Fruit Board* concernant la mise sur le marché des pommes récoltées en 1946.

Arrêté en conseil C.P. 4008, approuvé le 3 octobre 1946: réglementant les opérations du *British Columbia Fruit Board.*

Arrêté en conseil C.P. 4489, approuvé le 8 octobre 1946: règlements sur les fourrages.

Arrêté en conseil C.P. 22/420, approuvé le 9 octobre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils, peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de leur service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 130/4202, approuvé le 9 octobre 1946: autorisant l'importation d'un aéronef usagé.

Arrêté en conseil C.P. 4216, approuvé le 11 octobre 1946 modifiant l'arrêté en conseil C.P. 858, du 9 février 1945, relatif au statut d'immigrants des personnes à la charge de membres des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 4235, approuvé le 11 octobre 1946: révoquant les règlements édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre, en ce qui concerne l'insigne du service de guerre, catégorie "Service général".

Arrêté en conseil C.P. 4316, approuvé le 17 octobre 1946: instituant un organisme de recherches (section de défense) au sein du ministère de la Défense nationale.

Arrêté en conseil C.P. 43/4317, approuvé le 18 octobre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de leur service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 121/4317, approuvé le 18 octobre 1946: révoquant les règlements relatifs au remboursement des droits de douane et taxes payés sur les marchandises importées au Canada, à leur exportation du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 122/4317, approuvé le 18 octobre 1946 révoquant les règlements relatifs au payement du drawback sur les matières employées dans la fabrication d'instruments aratoires, etc.

Arrêté en conseil C.P. 123/4317, approuvé le 18 octobre 1946: révoquant les règlements relatifs au payement du drawback sur le thé exporté.

Arrêté en conseil C.P. 4318, approuvé le 17 octobre 1946: fixant les prix à payer pour le blé Durum ambré de l'Ouest canadien, sous le régime des Règlements de 1946-1947 sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 4330, approuvé le 17 octobre 1946: modifiant les Règlements concernant le payement de l'allocation de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 4359, approuvé le 22 octobre 1946: relatif au payement d'une prime aux commerçants de bois de chauffage.

Arrêté en conseil C.P. 4366, approuvé le 22 octobre 1946: nommant C. A. L. Murchison, C.R., au poste de président du Conseil national du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4410, approuvé le 24 octobre 1946: nommant L. B. Pearson à la Commission de contrôle du change étranger, en remplacement de M. N. A. Robertson.

Arrêté en conseil C.P. 4461, approuvé le 29 octobre 1946: concernant les versements par les broyeurs de graine de lin à la Corporation de la stabilisation des prix des denrées.

Arrêté en conseil C.P. 4463, approuvé le 29 octobre 1946: nommant M. Charles Tiberghien à titre de membre alternant du Conseil régional du travail en temps de guerre pour la province de Québec.

Arrêté en conseil C.P. 4466, approuvé le 29 octobre 1946: révoquant C.P. 3734, du 24 mai 1945 (Règlements d'application de la Loi sur la réduction des emblavures).

Arrêté en conseil C.P. 43/4516, approuvé le 30 octobre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de leur service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 4569, approuvé le 5 novembre 1946: interdisant l'exportation des produits glandulaires d'animaux, etc., sauf moyennant permis.

Arrêté en conseil C.P. 4591, approuvé le 5 novembre 1946: révoquant C.P. 4574, du 4 juin 1943, qui suspendait certains règlements concernant le dragage et l'extraction hydraulique quant aux travaux obligatoires.

Arrêté en conseil C.P. 75/4603, approuvé le 6 novembre 1946: prolongeant la période d'emploi de précepteurs et de chargés de cours civils à l'égard du programme scolaire de l'Armée.

Arrêté en conseil C.P. 4685, approuvé le 12 novembre 1946: révoquant C.P. 7483, du 28 décembre 1945, visant la marine royale canadienne (réserve).

Arrêté en conseil C.P. 22/5694, approuvé le 13 novembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 4711, approuvé le 14 novembre 1946: portant sur le contrôle des importations.

Arrêté en conseil C.P. 4726, approuvé le 14 novembre 1946: interdisant l'exportation, sauf moyennant licence, des papiers de revêtement et de construction, des produits d'amiante pour construction, etc.

Arrêté en conseil C.P. 4727, approuvé le 14 novembre 1946: supprimant les produits concentrés complets du lait, les fèves blanches et les fèves jaunes (*Yellow eye*), de la liste des produits désignés comme marchandises primées.

Arrêté en conseil C.P. 4728, approuvé le 14 novembre 1946: abrogeant C.P. 7891, du 12 septembre 1941, qui interdisait l'achat de caoutchouc de tout autre que la *Polymer Corporation*.

Arrêté en conseil C.P. 4779, approuvé le 19 novembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4794, approuvé le 19 novembre 1946: révoquant certains arrêtés édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4829, approuvé le 21 novembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil rendus sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, quant au droit de douane et aux taxes sur produits importés.

Arrêté en conseil C.P. 4869, approuvé le 26 novembre 1946: ordonnant le transfert de $12.000.000.00 du compte de récolte de 1945 au compte de récolte de 1944 de la Commission canadienne du blé.

Arrêté en conseil C.P. 4876, approuvé le 26 novembre 1946: décret de 1947 concernant les Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires.

Arrêté en conseil C.P. 4878, approuvé le 26 novembre 1946: relativement aux avances pour achat de grain—Règlements sur les grains de l'Est et Règlements sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 4904, approuvé le 28 novembre 1946: révoquant la Partie II de l'Ordonnance de 1943 régissant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4937, approuvé le 28 novembre 1946: révoquant le Décret concernant les traitements en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4900, approuvé le 5 décembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 4977, approuvé le 3 décembre 1946: révoquant C.P. 1523 du 9 mars 1943, qui autorisait le versement d'une subvention pour l'amélioration des conditions hygiéniques, à Halifax (N.-E.).

Arrêté en conseil C.P. 58/4981 C.P. 69/4981, approuvé le 4 décembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 289/4981, approuvé le 4 décembre 1946: autorisant l'importation, par la *Canadair Limited,* d'aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 4990, approuvé le 5 décembre 1946: nommant G. M. Jarvis à titre de régisseur des substances radio-actives.

Arrêté en conseil C.P. 5012, approuvé le 5 décembre 1946: révoquant la nomination du régisseur des opérations de firmes qui se livrent au transport de marchandises sur les Grands Lacs et le St-Laurent.

Arrêté en conseil C.P. 5037, approuvé le 10 décembre 1946: abrogeant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 26/5055, approuvé le 11 décembre 1946: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 54/5055, approuvé le 11 décembre 1946: modifiant l'ordonnance relative à la Commission d'inspection du Canada, 1946.

Arrêté en conseil C.P. 133/5055, approuvé le 11 décembre 1946: autorisant l'importation d'un aéronef Noorduyn par *Barney Lamm.*

Arrêté en conseil C.P. 58/5100, approuvé le 13 décembre 1946: autorisant une indemnisation en cas de perte de colis postaux recommandés à destination des membres des Forces armées du Canada outre-mer.

Arrêté en conseil C.P. 5102, approuvé le 13 décembre 1946: révoquant C.P. 7473 du 23 septembre 1941, qui interdisait les importations du Japon, etc.

Arrêté en conseil C.P. 5103, approuvé le 12 décembre 1946: modifiant les Règlements de 1946 sur le transport des personnes à charge.

Arrêté en conseil C.P. 5178, approuvé le 17 décembre 1946: révoquant C.P. 6785 du 31 juillet 1942, qui établissait la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 5180, approuvé le 19 décembre 1946: révoquant l'institution du Comité interministériel du logement.

Arrêtés en conseil C.P. 22/5192 et C.P. 29/5192, approuvés le 18 décembre 1946: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 204, approuvé le 19 décembre 1946: nommant W. E. Uren à titre de régisseur de l'acier, en remplacement de Martin A. Hoey, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 324, approuvé le 23 décembre 1946: modifiant les Règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 5235, approuvé le 19 décembre 1946: autorisant la dissolution de la *Canadian Wool Board, Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 5236, approuvé le 19 décembre 1946: abolissant la régie du charbon et du coke, nouvelles nominations à la Commission fédérale du combustible, etc.

Arrêté en conseil C.P. 5263, approuvé le 23 décembre 1946: autorisant l'émission de la Médaille du Souvenir aux veuves, aux mères, etc., des membres du Corps des pompiers.

Arrêté en conseil C.P. 5270, approuvé le 23 décembre 1946: révoquant certains décrets édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre, relativement à la vente des explosifs.

Arrêté en conseil C.P. 5301, approuvé le 23 décembre 1946: relatif au contrôle des importations.

Arrêté en conseil C.P. 32/5303, approuvé le 24 décembre 1946: nommant J. E. Van Buskirk à titre de membre de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 35/5303, approuvé le 24 décembre 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 5324, approuvé le 27 décembre 1946: révoquant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6, approuvé le 3 janvier 1947: révoquant certaines ordonnances au sujet des cours martiales.

Arrêté en conseil C.P. 25, approuvé le 3 janvier 1947: révoquant certaines ordonnances adoptées en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 37, approuvé le 7 janvier 1947: prorogeant jusqu'au 27 mars 1947, les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 1184, approuvé le 27 mars 1946, conférant certains pouvoirs aux autorités municipales au sujet des permis de construction.

Arrêté en conseil C.P. 55, approuvé le 7 janvier 1947: révoquant la nomination de Norman M. Scott comme régisseur de la compagnie *Bloctube Controls of Canada Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 60, approuvé le 7 janvier 1947: modifiant les règlements du contrôle des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 67, approuvé le 7 janvier 1947: révoquant les ordonnances relatives au bien-être et au soin des réfugiés.

Arrêté en conseil C.P. 77, approuvé le 9 janvier 1947: modifiant les règlements relatifs aux grains de l'ouest de façon à prohiber l'utilisation du blé propre à la consommation humaine pour la production de l'alcool.

Arrêté en conseil C.P. 105, approuvé le 9 janvier 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6993 du 3 septembre 1943 adopté en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 125, approuvé le 9 janvier 1947: modifiant les règlements sur les relations entre patrons et ouvriers en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 156, approuvé le 14 janvier 1947: modifications aux règlements revisés au sujet du commerce avec l'ennemi (1943).

Arrêtés en conseil C.P. 80/202 et 87/202, approuvés le 17 janvier 1947: prorogeant le temps fixé à certains fonctionnaires pour opter en faveur d'une contribution sous l'empire de la loi des pensions de retraite du service civil durant la période de leur emploi temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 204, approuvé le 16 janvier 1947: modifiant l'ordonnance relative au boni spécial versé aux membres de la marine marchande.

Arrêté en conseil C.P. 232, approuvé le 21 janvier 1947: modifiant l'ordonnance de 1943 sur le contrôle des salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 244, approuvé le 21 janvier 1947: prohibant l'exportation de streptomycine sans permis.

Arrêté en conseil C.P. 268, approuvé le 23 janvier 1947: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 7355 au sujet de la déportation des Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 269, approuvé le 23 janvier 1947: révoquant plusieurs ordonnances au sujet des Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 270, approuvé le 23 janvier 1947: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 946, au sujet de la résidence, du contrôle, etc., des personnes de race japonaise.

Arrêté en conseil C.P. 271, approuvé le 23 janvier 1947: modifiant deux ordonnances au sujet des Japonais.

56a. Copie d'une refonte des arrêtés en conseil mentionnés à l'annexe d'un bill relatif à la prolongation de la Loi sur les pouvoirs transitoires, 1947.

56b. Arrêté en conseil C.P. 657, approuvé le 20 février 1947: pourvoyant à l'abolition des permis de sortie pour la main d'œuvre tels que requis par les règlement du service sélectif national (civils).

56c. Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales; du 16 janvier au 28 février 1947, en anglais et en français pour la dernière partie de janvier, 1947, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 169, approuvé le 16 janvier 1947: révoquant les arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre à l'égard du change étranger.

Arrêté en conseil C.P. 50/301, approuvé le 28 janvier 1947: autorisant la *Canadair Limited* à importer des aéronefs.

Arrêté en conseil C.P. 305, approuvé le 28 janvier 1947: révoquant certains arrêtés relatifs aux certificats d'épargne de guerre et aux timbres d'épargne de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 309, approuvé le 30 janvier 1947: Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 310, approuvé le 30 janvier 1947: Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour le Manitoba.

Arrêté en conseil C.P. 311, approuvé le 30 janvier 1947: Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour le Nouveau-Brunswick.

Arrêté en conseil C.P. 328, approuvé le 28 janvier 1947: transférant les fonctions, attributions, etc., de l'Administrateur du sucre à une compagnie de la Couronne, qui sera dénommée "Corporation canadienne de la stabilisation du sucre".

Arrêté en conseil C.P. 331, approuvé le 30 janvier 1947: étendant l'application de la Loi sur les prestations aux anciens combattants alliés aux personnes âgées de moins de 21 ans à l'époque de leur entrée dans les forces armées d'une nation alliée.

Arrêté en conseil C.P. 337, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements sur les matériaux de construction.

Arrêté en conseil C.P. 350, approuvé le 31 janvier 1947: révoquant les arrêtés en conseil relatifs à la Commission d'expansion technique de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 378, approuvé le 31 janvier 1947: interdisant l'exportation, sauf moyennant licence, des clous et crampons en aluminium.

Arrêté en conseil C.P. 389, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements concernant les logements d'urgence.

Arrêté en conseil C.P. 390, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements relatifs à la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, Limitée.

Arrêté en conseil C.P. 391, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements sur la tenure par bail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 392, approuvé le 31 janvier 1947: modifiant les Règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 397, approuvé le 3 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 7499 du 28 décembre 1945, conférant à la Société centrale d'hypothèques et de logement les pouvoirs exercés par le ministre des Finances en vertu des ordonnances relatives aux transformations de logements.

Arrêté en conseil C.P. 405, approuvé le 3 février 1947: stipulant que l'Ordonnance relative aux liqueurs alcooliques en temps de guerre ne s'applique pas à la production d'alcool de grains ou de malt importés.

Arrêté en conseil C.P. 442, approuvé le 7 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil établissant un conseil d'administration pour les hôtelleries destinées aux jeunes employées.

Arrêtés en conseil C.P. 53/ et 66/444, approuvés le 6 février 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils temporaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 463, approuvé le 7 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil établissant le comité consultatif du commerce extérieur.

Arrêté en conseil C.P. 467, approuvé le 7 février 1947: Loi d'assurance des anciens combattants—éligibilité des membres des forces permanentes ou intérimaires sous l'empire de cette loi.

Arrêté en conseil C.P. 468, approuvé le 7 février 1947: mettant fin à la nomination de B. W. Newsam comme administrateur des réclamations suscitées par l'explosion et les désordres à Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 477, approuvé le 7 février 1947: modifiant les règlements de contrôle des industries en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 490, approuvé le 11 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6358 du 2 octobre 1945, relatif aux octrois de rétablissement.

Arrêté en conseil C.P. 561, approuvé le 18 février 1947: nommant W. E. Uren, régisseur du bois de construction.

Arrêté en conseil C.P. 55/566, approuvé le 14 février 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires temporaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 582, approuvé le 18 février 1947: nominations au Conseil des relations ouvrières en temps de guerre pour le Nouveau-Brunswick.

Arrêté en conseil C.P. 110/645, approuvé le 20 février 1947: autorisant la *World-Wide Aviation Agencies and Sales Inc.* à importer des aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 656, approuvé le 20 février 1947: fixant le montant des réclamations à verser aux broyeurs et aux fabricants à l'égard des stocks invendus de graines de lin.

Arrêté en conseil C.P. 712, approuvé le 25 février 1947: prohibition de l'exportation des chairs de peaux, sauf sous l'octroi de permis.

Arrêté en conseil C.P. 721, approuvé le 27 février 1947: autorisation d'émettre des permis à trois navires pour la chasse aux phoques.

Arrêté en conseil C.P. 19/741, approuvé le 28 février 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires temporaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil.

56d. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, 1945, telle que modifiée par le chapitre 60, 10 George VI, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1112, approuvé le 25 mars 1947: maintenant en vigueur jusqu'au 15 mai 1947, la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

56e. Etat montrant—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et pétitions adressées au gouvernement par la Ligue des libertés civiles: *a*) protestant contre les poursuites intentées au lieutenant-colonel George Alexander Drew et à M. René Chalout pour des prétendues infractions aux Règlements concernant la défense du Canada; *b*) demandant la mise en liberté de toute personne détenue sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 6444 du 6 octobre 1945, ou de tout autre arrêté en conseil subséquent relatif à l'espionnage ou à toute infraction à la Loi sur les secrets officiels, et protestant contre ces arrêtés en conseil, et *c*) demandant d'accorder l'amnistie aux hommes appelés sous le régime de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, à compter du jour de la victoire en Europe en 1945.

56f. Copie de la liste des arrêtés en conseil visés par l'annexe de la Loi sur le maintien des mesures transitoires 1947.

56g. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1166, approuvé le 31 mars 1947: révoquant toutes les ordonnances et tous les règlements établis par le Gouverneur en conseil et encore en vigueur le 31 mars 1947 en vertu des dispositions de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, avec les exceptions suivantes:

a) Les ordonnances et les règlements du Gouverneur en conseil énumérés aux annexes A et B de cet arrêté en conseil;

b) Les ordonnances et les règlements du Gouverneur en conseil relatif à la nomination ou à la rémunération de toute personne engagée pour l'administration de ces ordonnances ou règlements qui figurent aux annexes A et B de cet arrêté en conseil.

56h. Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales; du 20 février 1947 au 31 mars 1947, en anglais et en français pour les mois de février et mars 1947, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 601, approuvé le 20 février 1947: portant révocation de la nomination de M. H. M. Martin à titre d'administrateur public du Territoire du Yukon.

Arrêté en conseil, C.P. 787, approuvé le 4 mars: autorisant l'importation d'un aéronef usagé.

Arrêté en conseil, C.P. 1005, approuvé le 21 mars 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 3317 du 6 août 1946, concernant le recouvrement des bénéfices résultant de l'exportation canadienne de l'huile de lin.

Arrêté en conseil, C.P. 49/1050, approuvé le 22 mars 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil, C.P. 1061, approuvé le 21 mars 1947: modifiant les Règlements sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil, C.P. 70/1111, approuvé le 26 mars 1947: prolongeant le délai durant lequel certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sur le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil, C.P. 1120, approuvé le 27 mars 1947: portant nomination de M. K. W. Taylor au poste de président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1121, approuvé le 27 mars 1947: portant nomination de M. W. T. Wilson au poste de vice-président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1128, approuvé le 27 mars 1947: révoquant les Règlements sur le caoutchouc ainsi que la nomination du régisseur du caoutchouc et celle du sous-régisseur du caoutchouc.

Arrêté en conseil, C.P. 1169, approuvé le 31 mars 1947: autorisant l'importation d'aéronefs usagés.

Arrêté en conseil, C.P. 1205, approuvé le 31 mars 1947: interdisant l'exportation, sauf moyennant licence, de certains produits de gypse.

56i. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 1711, approuvé le 29 avril 1947: modifiant les règlements concernant la Commission de stabilisation du prix des denrées telle qu'établie par l'arrêté en conseil C.P. 7475, approuvé le 26 août 1942: définition des subventions.

56j. Arrêté en conseil C.P. 1253, approuvé le 3 avril 1947: abolissant certains contrôles sur les permis d'importation.

Arrêté en conseil C.P. 1292, approuvé le 3 avril 1947: modification des Règlements sur les grains de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 1358, approuvé le 11 avril 1947: révoquant l'arrêté en conseil relatif au délai prescrit pour signaler les imperfections, etc., aux percepteurs de la douane et de l'accise.

Arrêté en conseil C.P. 1392, approuvé le 15 avril 1947: modifiant des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1441, approuvé le 15 avril 1947: révocation d'un arrêté en conseil édicté en vertu de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

Arrêté en conseil C.P. 1435, approuvé le 15 avril 1947: révoquant certains arrêtés en conseil édictés en vertu de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

Arrêté en conseil C.P. 1467, approuvé le 17 avril 1947: révocation de certains arrêtés en conseil concernant les engrais chimiques, les produits antiparasites et les fourrages.

Arrêté en conseil C.P. 1233, approuvé le 1er mai 1947; résiliation de l'entente relative à l'audition des appels, par le Conseil des relations ouvrières en temps de guerre, des décisions rendues par le Conseil ontarien des relations ouvrières.

Arrêté en conseil C.P. 1802, approuvé le 8 mai 1947: révocation de certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

Arrêté en conseil C.P. 1820, approuvé le 8 mai 1947: résiliation de C.P. 2911 du 8 mai 1947 relative à l'application, en Ontario, des Règlements des relations ouvrières en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1890, approuvé le 13 mai 1947: modifiant des Règlements sur les grains de l'Ouest, en ce qui concerne les récépissés spéciaux de blé.

60a. Arrêté en conseil C.P. 302, approuvé le 30 janvier 1947: modifiant les règlements sur les relations industrielles en temps de guerre (C.P. 1003, 17-2-44). Contrats collectifs, etc.

60b. Arrêté en conseil C.P. 401, approuvé le 3 février 1947: abrogeant l'arrêté en conseil C.P. 2901, du 10 juillet 1946, au sujet du contrôle exercé sur l'*Algoma Steel Corporation, Limited*, la *Steel Company of Canada, Limited*, et la *Dominion Steel and Coal Corporation Limited.*

60c. Copie de toute correspondance, règlements et instructions en provenance du ministère du Travail ou du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux anciens combattants recevant des prestations de chômage ou d'assurance-chômage.

60d. Etat montrant:

1. Est-ce que la *Senior Citizen's Association of Canada* a fait des représentations au gouvernement relativement à la nomination d'une commission royale en vue de faire enquête sur les voies et les moyens de prévenir et de combattre l'inégalité de traitement à l'égard des personnes de plus de quarante ans qui recherchent de l'emploi?

2. A-t-on fait une étude de ces représentations depuis le 15 juillet 1946 et prend-on actuellement des dispositions à ce sujet?

60e. Copies d'une liste de noms de personnes et de groupes auxquels a été envoyée, sous pli confidentiel, une copie des propositions relatives à la législation projetée sur les relations industrielles et préparées par un comité du ministère du Travail.

60i. Etat montrant:

1. Quel est le nombre total des personnes sans emploi, par province ou district, à la date la plus récente où une telle statistique est disponible?

2. Combien de personnes, par province ou district, reçoivent des prestations d'assurance-chômage?

3. Combien de personnes, par province ou district, reçoivent des prestations du ministère des Affaires des anciens combattants ou de l'administration des terres destinées aux anciens combattants?

4. Combien suivent des cours dans les écoles, universités, écoles professionnelles, ou font l'apprentissage d'un métier, etc.?

5. Les personnes énumérées dans les réponses aux questions 2, 3 et 4 sont-elles comprises dans la réponse à la question 4?

60j. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1934, approuvé le 16 mai 1947: nommant les membres du personnel qui composent la délégation canadienne à la trentième session de la conférence générale des Etats membres de l'Organisation internationale du Travail qui doit avoir lieu à Genève, Suisse, et s'ouvrira le 19 juin 1947.

60k. Etat montrant: Depuis 1939, par province, combien a-t-on accordé, chaque année, de permis de sortie à destination des Etats-Unis d'Amérique, pour des fins d'adoption, à l'égard de bébés *a*) âgés de moins de six mois, *b*) âgés de six mois à un an?

61. Arrêté en conseil C.P. 408, approuvé le 3 février 1947: renouvelant un prêt au montant de $5,710,000 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an, à dater du 22 février 1947, et acceptant en garantie un bon du Trésor, de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

61a. Arrêté en conseil C.P. 501, approuvé le 11 février 1947: renouvelant un prêt de $4,678,000 consenti à la province de l'Alberta pour un an à dater du 1er février 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

61b. Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 845, approuvé le 11 mars 1947: renouvelant un prêt au montant de $2,698,721.43 à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à partir du 25 mars 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

61c. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1023, approuvé le 21 mars 1947: renouvellement d'une garantie, pour une période d'un an, à dater du 1er mai 1947, d'un bon du trésor de la province du Manitoba représentant une somme de $3,350,000.00 détenu par la Banque Royale du Canada.

61d. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1445, approuvé le 15 avril 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $1,790,000.00 à la province d'Alberta pour un an à dater du 15 avril 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 1446, approuvé le 15 avril 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $1,938,881.59 à la province de la Colombie-Britannique pour un an à dater du 30 avril 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

61e. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1952, approuvé le 20 mai 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 29 mai 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

61f. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide à l'agriculture et l'assistance aux chômeurs, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2109, approuvé le 27 mai 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $2,448,000.00 consenti à la province de l'Alberta, pour une période d'un an, à dater du 1er juin 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

61g. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2316, approuvé le 10 juin 1947: renouvellement d'un prêt au montant de $935,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 22 juin 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

62a. Copie des règlements adoptés et approuvés en vertu des dispositions de la Loi de l'assurance-chômage de 1940, pour la période qui s'étend du 13 juin 1946 au 28 janvier 1947, tels qu'ils figurent aux arrêtés en conseil C.P. 4012 et 4013, du 26 septembre 1946.

62b. Etat montrant:—

1. Des sociétés de construction à Vancouver, Colombie-Britannique, ont-elles perçu des contributions d'assurance-chômage sans en rendre compte à la Commission de l'assurance-chômage?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces sociétés?

3. A-t-on intenté des poursuites ou des procédures en recouvrement contre ces sociétés?

4. Quel est le statut des employés de ces sociétés à l'égard de la Commission de l'assurance-chômage en vue de réclamations éventuelles de prestations d'assurance-chômage?

62c. Copie des règlements établis et approuvés sous l'empire de la Loi de l'assurance-chômage, 1940, pour la période du 28 janvier 1947 au 11 avril 1947, et qui constituent les règlements du service national d'emploi, 1947, arrêté en conseil C.P. 1118, approuvé le 28 mars 1947.

62d. Etat montrant:—

1. Du 1er janvier au 31 mars 1947, combien d'employés ont été congédiés du Service national d'embauchage dans la région des Provinces maritimes?

2. De ce nombre, *a*) combien en a-t-on congédié dans chaque bureau: (i) des hommes, (ii) des femmes; *b*) combien avaient servi outre-mer?

3. Depuis lors, combien de ces personnes qui avaient été congédiées ont trouvé de l'emploi par l'entremise des bureaux du Service sélectif national?

4. Quel est le nombre de ceux qui ont été embauchés par l'entremise de chaque bureau, suivant l'ordre des catégories suivantes: hommes, femmes, personnes ayant servi outre-mer?

5. Du nombre total des personnes congédiées, combien occupaient des postes d'ordre administratif?

63a. Copie du rapport pour l'année se terminant le 31 mars 1947, sur le fonctionnement de la division de la formation professionnelle responsable de l'administration des divers projets de formation professionnelle connus sous le titre général de Formation professionnelle canadienne et autorisée par la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, y compris les ententes conclues entre le fédéral et les provinces au sujet de la formation de la jeunesse, de la formation professionnelle des surveillants et des apprentis dans toute industrie, de l'entente relative à la formation de réadaptation en vue de la formation ou de la rééducation des travailleurs civils et de la formation de rétablissement des démobilisés des forces armées, etc.

63b. Arrêté en conseil C.P. 2179, approuvé le 3 juin 1947; prolongeant le délai jusqu'au 31 mars 1949, permettant au gouvernement fédéral de verser des sommes pour aider à défrayer les dépenses capitales occasionnées par les nouvelles écoles de formation professionnelle, y compris les bâtisses et l'outillage.

65. Arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, article 75, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au parlement.

67. Rapport annuel des permis émis du 1er janvier au 31 décembre 1946, tel qu'exigé par le paragraphe 2 de l'article 4 de la loi d'immigration.

67a. Etat montrant:—

1. En vertu de quelle loi, traité ou règlement a-t-on permis l'entrée au Canada des habitants connus sous le nom de Huttérites?

2. Quand est entré en vigueur pour la première fois cette loi ou ce traité ou règlement?

3. Combien est-il entré d'Huttérites au Canada au cours de chaque année depuis qu'on leur a permis de le faire pour la première fois?

4. Combien existe-t-il de colonies d'Huttérites dans chacune des provinces du Canada?

5. Quel est le nombre total des Huttérites au Canada?

6. Quel est le nombre total des Huttérites en Alberta?

7. Combien existe-t-il de colonies et quel est le nombre total des Huttérites au sud de High-River dans la province d'Alberta?

67b. Etat montrant:—

1. Combien en a-t-il coûté en tout pour amener les immigrants polonais au Canada, depuis janvier 1946, y compris le transport, la nourriture, les soins médicaux, l'hospitalisation, le placement et l'administration?

2. Quelle portion de ces dépenses a été payée par le Canada?

3. Combien d'immigrants britanniques sont entrés au Canada depuis janvier 1946?

4. Combien de ces immigrants britanniques ont reçu une aide financière du gouvernement canadien?

5. Quel était le montant total qu'ils ont reçu?

67c. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1193, approuvé le 1er avril 1947: admettant cent immigrés comme apprenties et employées de filature à la Dionne Spinning Mill Company, de St-Georges de Beauce (P.Q.), en vertu des règlements relatifs aux salaires et aux conditions de travail qui régissent les industries du textile dans la province de Québec.

67d. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1734, approuvé le 1er mai 1947: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 695, approuvé le 21 mars 1931, qui prohibait, avec certaines exceptions, l'entrée au Canada d'immigrants de toutes les classes et de tous les métiers.

67e. Etat montrant:—

1. Depuis janvier 1946, combien de célibataires âgés de plus de vingt et un ans: *a*) des femmes, *b*) des hommes, ont immigré au Canada en provenance du Royaume-Uni?

2. Combien de ces immigrants britanniques ont reçu un secours financier du gouvernement canadien?

3. Quelle a été la somme totale d'un tel secours?

67f. Copie de toute correspondance que possède le gouvernement, et datée depuis le 1er janvier 1944, touchant le cas de M. Arthur Moen et sa demande d'immigration au Canada.

67g. Etat montrant:—

1. Quelle est l'échelle des salaires dominants payés à la main-d'œuvre féminine dans le textile dans la Beauce (P.Q.)?

2. Le cas échéant, quel logement offre-t-on aux cent ouvrières que l'on est actuellement à recruter en Europe pour la *Dionne Spinning Mill Company* en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1193?

67h. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1193, approuvé le 1er avril 1947: admettant cent immigrés comme apprenties et employées de filature à la *Dionne Spinning Mill Company*, de St-Georges de Beauce, P.Q., en vertu des règlements relatifs aux salaires et aux conditions de travail qui régissent les industries du textile dans la province de Québec; et autre correspondance à ce sujet.

67i. Copie d'un engagement, daté à Londres, Angleterre, le 14 avril 1947, proposé par la compagnie *Dionne Spinning Mills* au comité intergouvernemental sur les réfugiés au sujet de certaines femmes célibataires qui doivent être conduites au Canada.

67j. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1746, approuvé le 6 mai 1947, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 3112, approuvé le 23 juillet 1946: pour augmenter à 4,500 le nombre des anciens combattants célibataires d'origine polonaise qui peuvent être admis au Canada.

67k. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2180, approuvé le 6 juin 1947: autorisant l'admission immédiate au Canada de cinq mille individus en provenance des camps européens de personnes déplacées, et prenant les dispositions voulues pour le choix et le transport desdites personnes.

67l. Copie d'un contrat, en date du 14 avril 1947, conclu entre la compagnie *Dionne Spinning Mills* et le secrétaire du comité intergouvernemental des réfugiés, de Londres, Angleterre, concernant la venue au Canada, comme ouvrières de filature, de certaines femmes célibataires.

68. Etat des ventes de terres et des beaux annulés en vertu des dispositions de la loi des Indiens, article 64, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au parlement.

68a. Etat montrant: Copie de toutes les recommandations reçues par le département des Affaires indiennes du ministère des Mines et des ressources, depuis le 1er janvier 1946, relativement à l'établissement d'une réserve indienne près du village de Nordegg dans la province de l'Alberta.

69. Liste des avances de secours consenties à des Indiens, en vertu des dispositions de l'article 94-B de la loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C., 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

70. Liste des affranchissements d'Indiens, sous l'empire de la Loi des Indiens, au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1947, indiquant en même temps la somme versée à chaque Indien ainsi affranchi, S.R.C., 1927, chapitre 98, article 113.

71. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3761, approuvé le 10 septembre 1946: modifiant les dispositions de la Loi sur la convention au sujet des oiseaux migrateurs, chapitre 16, Statuts du Canada 1932-33.

73. Etat des permis pour la vente de liqueurs alcooliques, du 1er janvier au 31 décembre 1946, en vertu des dispositions de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, article 93, S.R.C., 1927.

74. Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de la Loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927, relativement à l'abandon des créances; aux achats en masse; aux affaires, métiers, négoces et occupations; au commerce des fourrures; au contrôle de l'hygiène; au district jouissant d'administration locale, à l'évaluation pour fins scolaires.

76. Etat relatif aux grains de semence et aux dettes de secours en vertu des dispositions de l'article 2, chapitre 51, 17 Georges V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne".

76a. Etat montrant:—

1. Quelle a été la somme totale dépensée par le gouvernement fédéral pour les grains de semence et les secours de 1914 à 1920 inclusivement?

2. Quelle somme, sur le principal, *a*) a été remboursée, *b*) a été annulée, *c*) est encore due à l'heure actuelle?

3. Quelle somme, sur les intérêts, *a*) a été remboursée, *b*) a été annulée, *c*) est encore due à l'heure actuelle?

4. Quand a-t-on adressé les dernières demandes officielles de remboursement aux bénéficiaires de ces grains de semence et de ces secours?

5. De ces premiers bénéficiaires, combien vivent encore sur des terres, en Saskatchewan, à l'égard desquelles ces secours avaient été demandés?

6. Quelles sont les régions principales, en Saskatchewan, à l'égard desquelles existent encore des dettes de secours?

7. Combien en coûte-t-il au Trésor fédéral pour le maintien de cet ancien compte des grains de semence et de secours: *a*) la somme totale, *b*) la somme annuelle depuis l'établissement de ce compte?

78c. Etat montrant:—

1. Combien de membres du C.A.R.C. ont reçu de l'aide de la Caisse des secours mutuels du C.A.R.C., avant le jour V.-E.?

2. Combien d'anciens membres du C.A.R.C. ont reçu des secours de cette Caisse depuis le jour V.-E.?

3. Quel a été le total des déboursés de cette Caisse, *a*) avant, *b*) après le jour V.-E.?

78d. Etat montrant:—

1. Quels sont les effectifs actuels du C.A.R.C., en ce qui concerne: *a*) les officiers, *b*) les sous-officiers, *c*) les soldats d'aviation?

2. Combien, parmi ces hommes, sont affectés: *a*) au service actuel de vol, *b*) à des travaux d'entretien, *c*) à des fonctions administratives?

82a. Copie de tous opuscules, brochures, placards, communiqués de presse ou autres objets de publicité publiés par le ministère de la Santé nationale et du bien-être social depuis son établissement, ainsi qu'un état indiquant le nombre total de chacun de ces documents publiés et le coût total d'impression et de distribution de chacun de ces documents.

82c. Etat montrant:—

1. Quel était le coût estimatif de l'hospitalisation au Canada pour chacune des cinq dernières années pour lesquelles on dispose de chiffres?

2. Quel était le coût estimatif de l'hospitalisation, par personnel, par province, pour les cinq dernières années pour lesquelles on dispose de chiffres?

3. Quelles offres, s'il en est, le gouvernement fédéral a-t-il faites aux provinces qui ont conclu des accords financiers avec Ottawa en vue de donner suite à une partie ou à l'ensemble du programme de santé nationale exposé lors de la conférence fédérale-provinciale en 1945?

4. Quelles dépenses ont été encourues chaque année par le gouvernement fédéral, depuis mars 1943, en rapport avec l'établisssement et l'organisation d'un programme de santé nationale?

82d. Etat montrant:—Quelle aide, en plus des pensions, le gouvernement fédéral offre-t-il aux personnes aveugles en vertu des lois actuelles?

82e. Etat montrant:—

1. Depuis l'étude des crédits du ministère de la Santé nationale, lors de la dernière session, quelles dispositions le gouvernement a-t-il adoptées en vue de prendre des mesures de secours à l'égard des services de traitement et d'hospitalisation et des soins médicaux pour les Indiens, les Esquimaux et ceux qui habitent les districts éloignés du Canada, soit au nom du gouvernement fédéral, soit de concert avec les provinces ou les municipalités?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées à cet effet depuis cette date?

3. Une délégation du clergé ou des médecins a-t-elle récemment rencontré le Cabinet et quelle réponse, le cas échéant, a-t-elle reçue du gouvernement?

84. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 24, approuvé le 3 janvier 1947: modifiant les règlements des allocations familiales.

84a. Etat montrant:—

1. Quel était, par province, le coût d'administration des allocations familiales au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1946?

2. Quelle est, par province, l'estimation du coût d'administration des allocations familiales pour l'année financière expirant le 31 mars 1947?

3. Quelle est, par province, l'estimation du coût d'administration des allocations familiales pour l'année financière expirant le 31 mars 1948?

84b. Etat montrant:—Combien coûte par année l'administration des allocations familiales?

87a. Etat montrant:—Quel était le chiffre annuel d'affaires de chacun des bureaux suivants de la douane, depuis leur récente ouverture, savoir: Cartierville, l'Epiphanie, Chandler, St-Pamphile?

91a. Etat montrant:—

1. La Société Radio-Canada a-t-elle refusé au gouvernement de la Saskatchewan l'octroi d'un permis en vue d'acheter le poste radio-télégraphique CHAB à Moose-Jaw? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

2. Y a-t-il des postes appartenant à un gouvernement provincial en opération au Manitoba ou en Alberta?
3. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces postes?
4. La Société Radio-Canada a-t-elle pris des dispositions en vue d'effectuer un changement dans la propriété de ces postes?

91b. Etat montrant:—
1. Quel est le nom du commentateur responsable des déclarations sur la conférence entre le Dominion et les provinces ainsi que sur le budget de la province d'Ontario, contre lesquelles exception a été prise à la législature de l'Ontario?
2. Quand a-t-il été nommé et quels sont les autres postes qu'il occupe actuellement?
3. A quelles divisions du gouvernement a-t-il appartenu, quand, et quels ont été ou quels sont son salaire et autres dépenses?
4. Quelle mesure sera prise pour surveiller ces commentateurs de nouvelles ainsi que leurs textes?

92a. Etat montrant:—
1. Depuis le 1er janvier 1944, l'Office national du film a-t-il acheté des articles de personnes employées dans le Service civil?
2. Dans l'affirmative, quel était le montant de chacun de ces achats?
3. De qui a-t-on fait chacun de ces achats?
4. Qui a autorisé chacun de ces achats?
5. L'Auditeur-général a-t-il protesté contre ces achats?
6. Dans l'affirmative, quel a été le résultat de sa protestation?

92b. Etat montrant:—
1. Quels sont les noms des membres de l'Office national du film?
2. Quelle est la profession ordinaire de chacun de ces membres?
3. Quel est le total des allocations, ou de toute autre rémunération, versées à chaque membre de l'Office au cours de chacune des deux dernières années financières?
4. Quels sont les noms, fonctions et traitement de tous les fonctionnaires ou employés de l'Office, ou du Commissaire fédéral, qui reçoivent un salaire annuel de plus de $1,200?
5. De quelle façon chacune de ces personnes a-t-elle été nommée au poste qu'elle occupe présentement?

92c. Etat montrant: —
1. Depuis le 1er janvier 1946, l'Office national du film a-t-il *a*) distribué, *b*) acheté des films produits aux Etats-Unis?
2. Dans l'affirmative, de quelles sociétés aux Etats-Unis a-t-on obtenu ces films, en indiquant le titre de chaque film acheté de chaque société?
3. Quel était le montant total versé à chaque société des Etats-Unis au cours de 1946?

92d. Etat montrant:—
1. L'Office national du film, ou quelque autre organisme du gouvernement, exploite-t-il un circuit de projection de films de 16mm.?
2. Dans l'affirmative, combien emploie-t-on de personnes à l'égard de cette entreprise?
3. Quels en sont les noms?
4. Quel est le traitement total versé à chacune de ces personnes?
5. Quel est le montant total versé en frais de voyage à chacune de ces personnes au cours de l'année écoulée?

6. Quelles étaient les connaissances pratiques antérieures de chacune de ces personnes?

7. Quel outillage a-t-on acheté en vue de cette entreprise?

8. Quel est le coût total de cet outillage.

9. Quel était le déboursé total pour le compte de cette entreprise au cours de l'année civile 1946?

10. Quelles ont été les dépenses totales pour le compte de cette entreprise depuis ses débuts jusqu'au 31 décembre 1946?

92e. Etat montrant:—

1. Quel était le montant total des crédits attribués par le Parlement aux travaux de l'Office national du film au cours de chaque année depuis l'établissement de l'Office?

2. Quel est le montant total affecté à l'Office national du film à même les subsides de guerre au cours de chaque année depuis son établissement?

3. Quel est le montant total affecté à l'Office national du film par suite de transferts de crédits attribués à d'autres départements du gouvernement au cours de chaque année depuis l'établissement de l'Office?

4. Quel est le total global des dépenses de l'Office national du film au cours de chaque année depuis son établissement?

92f. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1945, quelles pellicules cinématographiques ont été produites par l'Office national du film?

2. Quels sont les titres et quel est le coût total de chacune de ces pellicules cinématographiques?

3. Les réponses données aux questions 1 et 2 donnent-elles une liste complète de tous les films produits par le gouvernement du Canada, ou pour son compte, au cours de la période mentionnée?

4. Sinon, quels sont les titres et quel est le coût total de ces autres films, en indiquant les producteurs?

92g. Etat montrant:—

1. A quels journaux, revues, périodiques et brochures l'Office national du film s'est-il abonné pendant l'année 1946-1947?

2. Combien d'employés de l'Office national du film sont affectés, pendant l'année 1946-1947, à la lecture des journaux, revues, périodiques et brochures et au service des coupures de presse?

3. Quel usage l'Office national du film fait-il de ces coupures?

92h. Etat montrant:—

1. Quels frais de voyage et autres ont été versés par l'Office national du film au cours de chaque année, de 1940 à 1946 inclusivement, en donnant les détails relatifs aux personnes intéressées ainsi que les montants versés à chacun?

2. L'Office national du film a-t-il fait des dépenses, ou entrepris des travaux de prise de vues ou d'autres travaux, *a*) aux Etats-Unis d'Amérique, *b*) au Mexique et *c*) en Chine, au cours de chacune de ces années? Dans l'affirmative, pour quel montant et à qui a-t-on effectué des paiements?

3. Quelques-unes des dépenses mentionnées à la question précédente ont-elles été imputées à la contribution du Canada à l'UNRRA? Dans l'affirmative, quelles sommes pour chaque année?

92i. Etat montrant:—

1. Quels ministères du gouvernement ont conclu des arrangements relatifs à la production de films avec l'Office national du film, *a*) en 1946, *b*) au cours des quatre premiers mois de 1947?

2. Quels films ont été commandés par chaque ministère?

3. Quel a été le total des frais de production, de réalisation, etc., de chacun de ces films?

4. Certains de ces films ont-ils été produits par des compagnies particulières de cinéma?

5. Dans l'affirmative, par quelles compagnies et quel en a été le coût?

93a. Etat montrant:—Depuis que les crédits du ministre des Postes ont été étudiés par la Chambre, au mois d'août dernier, quelle mesure a été prise en vue de réduire le tarif postal *a*) de trois cents à un centin, dans les villes, *b*) de quatre cents à trois cents, pour les lettres destinées à être livrées au Canada, *c*) en vue d'étendre l'organisation postale à d'autres services de façon à comprendre toutes les fonctions ressortissant au système postal britannique actuel?

93b. Etat montrant:—Copie de toute correspondance, du 1er janvier 1940 jusqu'à date, échangée entre le ministère des Postes et tous groupes intéressés dans le transfert des stations postales, aériennes en Alberta.

93c. Etat montrant:—Copie de tous contrats avec le National Canadien, le Canadien Pacifique et toute autre compagnie de chemin de fer relativement au transfert du courrier de Sa Majesté au Canada.

93d. Déclaration au sujet de la poste rurale et autres contrats au sujet desquels des compensations ont été versées depuis l'avènement du régime des compensations.

93e. Etat montrant:—Copie de tous contrats ou autres accords avec les Lignes aériennes Trans-Canada pour le service postal aérien.

93f. Etat montrant:—

1. Combien de services de poste rurale sont en opération dans le comté de Chicoutimi?

2. Quel est le nom de chaque courrier?

3. Quel est le salaire de chacun?

4. Quelle distance chaque courrier doit-il parcourir pour s'acquitter de son travail?

5. A quelle date expire chacun des contrats?

93g. Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires ou autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1946, entre le ministère des Postes et tous particuliers ou groupements au sujet du bureau de poste à Garland, Manitoba.

93h. Etat montrant:—

Relativement aux contrats de transport postal aérien conclus avec les Lignes aériennes Trans-Canada ou avec d'autres compagnies de transport:

1. Quel est le tarif de transport demandé par chaque compagnie transportant le courrier?

2. Au cours de l'année 1946, quelle quantité totale de poste aérienne a été transportée par chaque compagnie à l'égard de chaque parcours autorisé?

3. Quel est le montant total payé en frais de transport à l'égard de chacun de ces parcours par le ministère des Postes ou pour son compte?

4. Quelles ont été les pertes nettes estimatives ou réelles réalisées par le ministère à l'égard de chacun de ces parcours en 1946?

93i. Etat montrant:—

1. Qui est actuellement maître de poste à Milltown, Nouveau-Brunswick?

2. Le titulaire actuel occupe-t-il ce poste à titre permanent ou temporaire?

3. A-t-on tenu un examen de concours, au cours de l'année écoulée, en vue de remplir cette position?

4. Dans l'affirmative, *a*) quand; *b*) quels sont les noms des candidats; c) quel est le candidat qui a obtenu les points les plus élevés?

5. Si le titulaire actuel est employé temporairement, quand fera-t-on une nomination permanente?

95. Quarante-septième rapport de la Commission du district fédéral et état des revenus et dépenses de ladite commission pour l'année terminée le 31 mars 1946; Statuts du Canada, 1926-27, ch. 55, articles 15 et 16.

95a. Rapport de la Commission du district fédéral pour la période du 1er avril 1946 au 31 décembre 1946.

95b. Etat montrant:—

1. Quelles sont les fonctions des comités ou offices suivants: *a*) commission du district fédéral, b) comité national d'embellissement de la Capitale, c) comité d'embellissement de la région fédérale, *d*) comité des transports?

2. Quelles sommes ont été versées par le gouvernement fédéral à chacun de ces comités au cours de chacune des cinq dernières années?

3. Quelle somme leur a-t-on versée jusqu'à date en 1947?

4. Quel est le personnel de chaque comité ou office?

95c. Etat montrant:—Quelles sommes ont été dépensées par le gouvernement fédéral, au cours des cinq dernières années, pour l'achat de propriétés immobilières pour les fins du district fédéral?

96. Etat montrant:—

Arrêté en conseil C.P. 123, approuvé le 9 janvier 1947, transférant les pouvoirs, responsabilités et fonctions relativement à l'administration de l'Office du film sous l'empire de la loi de l'Office national du film, 1939, de l'honorable Brooke Claxton à l'honorabe J. J. McCann.

Arrêté en conseil C.P. 134, approuvé le 14 janvier 1947: transférant la division des secours de guerre et la division de l'aide volontaire en temps de guerre du ministère des services nationaux en temps de guerre au ministère de la santé nationale et du bien-être social.

Arrêté en conseil C.P. 211, approuvé le 21 janvier 1947: transférant le travail relatif à la publicité faite pour les parcs nationaux du ministère des Mines et Ressources à la Commission des Expositions du ministère du Commerce.

Arrêté en conseil C.P. 256, approuvé le 23 janvier 1947: transférant le travail du ministère des Mines et ressources au sujet de la production des pellicules cinématographiques et des photographies annonçant les parcs nationaux à l'Office national du Film.

96a. Arrêté en conseil C.P. 314, approuvé le 15 février 1947: spécifiant que les pouvoirs, responsabilités et fonctions confiés au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, en vertu des dispositions de la Loi du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, 1945, d'acheter et de produire des fournitures de guerre et de mettre à exécution les entreprises exigées par le ministère de la Défense nationale soient transférés au ministre du Commerce, à dater du 1er février 1947; et pourvoyant aussi à ce que le ministre du Commerce pour remplir cette fonction puisse utiliser les services du personnel de la Corporation canadienne du commerce.

96b. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 883, approuvé le 13 mars 1947: stipulant que les pouvoirs, fonctions et responsabilités de la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, sous l'empire du paragraphe 2 de l'article 15 et des articles 16, 17 et 17A de la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935 (telle que modifiée par le chapitre 17, George VI), soient transférés au ministre du Commerce.

96c. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, S.R.C., 1927, chapitre 165, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1113, approuvé le 27 mars 1947: transférant le contrôle et l'administration de cette partie du service public actuellement employé dans la division des recherches et de l'expansion du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements au Conseil national des recherches.

96d. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu de la loi sur les remaniements et les transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1293, approuvé le 3 avril 1947: transférant les pouvoirs, devoirs et fonctions attribués au ministre des Finances par la loi des faillites, et qui avaient été jusqu'à présent transférés au secrétaire d'Etat, au ministre de la Justice.

96e. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi du ministère de la Défense nationale et de la Loi sur les remaniements et les transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1822, approuvé le 13 mai 1947: transférant l'administration et la distribution des successions de service des anciens membres des forces navales, militaires ou aériennes du Canada qui meurent ou sont décédés alors qu'ils recevaient des traitements dans des hôpitaux ou des maisons de santé, du ministre de la Défense nationale au ministre des Affaires des anciens combattants.

97a. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'édifices ont été érigés par le gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa ou les municipalités immédiatement avoisinantes?
2. Où est situé chacun de ces immeubles?
3. Quel était le coût total de chacun de ces édifices?
4. A quelle fin sert chacun de ces immeubles?

97b. Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il d'édifices fédéraux à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard?
2. Quels ministères du service fédéral occupent ces édifices?
3. Combien de propriétés sont louées au gouvernement fédéral à Charlottetown?
4. Quels ministères occupent ces propriétés louées?
5. Quels en sont les loyers annuels ou mensuels?
6. Quels sont les propriétaires de ces édifices?

97c. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'édifices ont été érigés par le gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa ou les municipalités immédiatement avoisinantes?

2. Où est situé chacun de ces immeubles?

3. Quel était le coût total de chacun de ces édifices?

4. A quelle fin sert chacun de ces immeubles?

97d. Etat montrant:—

1. Combien de nouveaux bureaux de poste le gouvernement a-t-il construits depuis le 1er janvier 1945?

2. Où ont-ils été construits?

3. Quel a été le coût de chacun?

4. Quelle était la recette brute de chacun de ces bureaux de poste à la date où a commencé la construction du nouvel édifice?

99e. Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la province de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, depuis le 1er janvier 1938 jusqu'au 30 avril 1947, relativement au projet de construction d'un pont sur la rivière South-Saskatchewan à ou près Saskatchewan-Landing, en Saskatchewan.

99f. Copie d'une lettre adressée par le très honorable C. D. Howe, ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, à l'honorable J. T. Douglas, ministre de la Voirie et du Transport de la province de Saskatchewan, au sujet d'un projet de pont élevé sur la rivière South-Saskatchewan, à Saskatchewan-Landing.

100a. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, 1946, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1098, approuvé le 1er avril 1947: règlements relatifs à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

101a. Etat montrant:—

1. Combien de brevets le Conseil national de recherches a-t-il acquis *a*) à la suite de découvertes ou inventions, *b*) par achat, depuis son établissement?

2. Combien de brevets le Conseil national de recherches a-t-il vendus, cédés ou mis à la disposition du public depuis son établissement?

3. Relativement aux brevets vendus, cédés ou mis à la disposition du public: *a*) Quelle était la nature, le titre et le nom du brevet impliqué dans chaque vente ou aliénation? *b*) A quelles dates a-t-on ainsi disposé des brevets dans chaque cas? *c*) Quels étaient les acheteurs ou délégataires ou titulaires de ces brevets dans chaque cas? *d*) Quel était le prix ou la rémunération dans chaque cas? *e*) Lesquelles de ces aliénations, ventes ou cessions étaient des ventes à forfait?

102a. Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont à l'emploi de compagnies de la Couronne à Ottawa à titre de fonctionnaires et d'employés?

2. Combien d'entre elles, dans chaque cas, jouissent de la permanence sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien ont été prêtées par l'industrie privée et combien d'entre elles retirent un traitement supérieur à $3,000?

102b. Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont à l'emploi de compagnies de la Couronne à Ottawa à titre de fonctionnaires et d'employés?

2. Combien d'entre elles, dans chaque cas, jouissent de la permanence sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien ont été prêtées par l'industrie privée et combien d'entre elles retirent un traitement supérieur à $3,000?

102c. Etat montrant:—

1. Quelles corporations de la Couronne a-t-on établies depuis le 1er janvier 1940?

2. Quels sont les administrateurs et les fonctionnaires supérieurs de chacune de ces corporations?

3. Quels traitements, honoraires ou autres émoluments paie-t-on à chacun de ces administrateurs ou fonctionnaires?

4. Quel est le but ou l'objet de chacune de ces corporations?

5. Quelle est la capitalisation de chacune de ces corporations?

6. Quelles manufactures, usines ou autres propriétés physiques semblables possède chacune de ces corporations et où sont-elles situées?

102d. Etat montrant:—

1. A combien d'employés et à combien de fonctionnaires des compagnies de la Couronne a-t-on accordé des droits de pension semblables à ceux que confère aux fonctionnaires civils la Loi du service civil ou la Loi des pensions du service civil?

2. Est-ce que les personnes à l'emploi des compagnies de la Couronne, qui ont été auparavant fonctionnaires civils permanents sous le régime de la Loi du service civil, conservent leurs statut, droit et bénéfices sous le régime de la Loi du service civil pendant qu'elles sont à l'emploi des compagnies de la Couronne?

102e. Etat montrant:—

1. Les compagnies de la Couronne versent-elles à quelque municipalité l'impôt municipal ou quelque somme qui en tient lieu, ou un octroi, annuel ou autre, destiné à quelque fin que ce soit, ou quelque somme déterminée par le gouvernement ou ses représentants ou convenue entre le gouvernement ou ses représentants et cette municipalité?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités et ces compagnies de la Couronne, et quelles étaient ces sommes ainsi versées chaque année, de 1940 à 1946 inclusivement?

104. Rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année civile 1946.

105a. Etat montrant:—

1. Quel était le montant du premier tarif établi pour un certificat de citoyenneté canadienne?

2. Par quel organisme et sous quelle autorité ce tarif avait-il été établi?

3. Quelle était la raison de l'établissement de ce tarif à son taux initial?

4. Quand a-t-on changé le tarif?

5. Quel organisme a effectué ce changement?

105b. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on signalé de cas, au gouvernement, de Canadiens qui, au cours d'une visite *a*) en Allemagne, *b*) en Italie, avant la seconde guerre mondiale, avaient été amenés, volontairement ou par contrainte, à renoncer à la nationalité canadienne (britannique)?

2. Sur ce nombre, combien d'anciens Canadiens ont demandé à reprendre la citoyenneté canadienne?

3. Sur ce nombre, combien ont vu leurs biens confisqués par le Séquestre des biens ennemis?

4. Sur ce nombre, combien *a*) sont revenus au Canada, *b*) ont manifesté le désir de revenir au Canada?

106a. Copie de tous arrêtés en conseil donnant suite à quelque partie du rapport de la Commission royale Gordon sur le service civil.

106b. Etat montrant:—Combien de fonctionnaires civils à Ottawa, prêtés d'un ministère du gouvernement à un autre ministère ou à une compagnie de la Couronne au cours des six dernières années, ne sont pas retournés à leur ancien ministère, parce que leurs anciennes positions avaient été abolies ou que leurs fonctions avaient été transférées à un autre ministère ou à un autre organisme du gouvernement?

106c. Etat montrant:—

1. Le 1er janvier 1947, combien y avait-il de personnes à l'emploi du gouvernement fédéral à titre de temporaires dans la ville d'Ottawa?

2. De ces personnes à l'emploi du gouvernement, combien jouissaient ou jouissent maintenant de la permannenece sous le régime de la Loi du service civil?

3. Combien de fonctionnaires civils sous le régime de la permanence sous le régime de la Loi du service civil et prêtés d'un ministère à un autre ne sont pas retournés au ministère où ils étaient employés lors de l'ouverture des hostilités en 1939?

106d. Etat montrant:—Quels sont les noms de tous les sous-ministres et de tous ceux qui, légalement, ont rang et position de sous-ministre?

106e. Etat montrant:—Quel est le nombre total de personnes employées dans le service civil du Canada, et les offices, commissions, agences ou corporations de la Couronne qui lui sont associés, aux dates suivantes (ou aussi près de cette date que les statistiques le permettent): *a*) le 23 octobre 1935; *b*) le 1er septembre 1939; *c*) le 16 mai 1945; *d*) le 18 août 1945 et *e*) le 1er janvier 1947?

106f. Etat montrant:—

1. Quel est, à la date du 31 décembre 1946, le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des offices, commissions et corporations institués par l'autorité fédérale?

2. Quel est le montant total des traitements, salaires et allocations payés à ces employés au cours du mois de décembre 1946?

106g. Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il de personnes dans les services du gouvernement du Canada qui détiennent *a*) le poste de sous-ministre ou un rang égal, *b*) celui de sous-ministre adjoint ou un rang égal, *c*) celui de directeur de division ou un rang égal?

2. Combien de ces personnes, dans chaque catégorie, ont démissionné en vue d'accepter un poste en dehors des services du gouvernement au cours de l'année civile 1946?

106h. Etat montrant:—Quels sont les noms, positions et traitements de tous les employés du gouvernement fédéral dans le comté de Lambton, à l'exception des employés des postes à Sarnia et des officiers de douane et d'immigration à Sarnia et à Point-Edward?

106i. Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans la province de la Saskatchewan?

2. A l'emploi de quels ministères ou de quels départements du gouvernement fédéral sont ces personnes?

3. Le ministère de la Santé nationale et du bien-être social a-t-il des personnes à son emploi dans la province de la Saskatchewan?

4. Dans l'affirmative, quelle est la nature de leur travail?

106j. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on nommé de fonctionnaires civils depuis le 1er janvier 1946?

2. De ce nombre, combien ont été nommés par la Commission du service civil ou par son intermédiaire?

106k. Etat montrant:—Quel est le nombre total de personnes employées dans le service civil du Canada, et les offices, commissions, agences ou corporations de la Couronne qui lui sont associés, aux dates suivantes (ou aussi près de cette date que les statistiques le permettent): *a*) le 23 octobre 1935; *b*) le 1er septembre 1939; *c*) le 16 mai 1945; *d*) le 18 août 1945 et *e*) le 1er janvier 1947?

106l. Etat montrant:—

1. Combien y avait-il de personnes à l'emploi du gouvernement *a*) le 1er septembre 1946, *b*) le 1er janvier 1947?

2. A chacune de ces dates, combien de ces personnes étaient des employés permanents?

3. A chaque date, combien de ces employés permanents étaient *a*) des hommes, *b*) des femmes?

4. A chaque date, combien des employés étaient temporaires?

5. A chacune de ces dates, combien des employés temporaires étaient *a*) des hommes, *b*) des femmes?

6. A chaque date, combien y avait-il d'employés *a*) permanents, *b*) temporaires à Ottawa?

7. A chaque date, combien de ceux qui étaient employés à Ottawa étaient *a*) permanents: (i) hommes, (ii) femmes; *b*) temporaires: (i) hommes, (ii) femmes?

8. A chaque date, combien de personnes étaient à l'emploi des offices, commissions, corporations et industries contrôlées relevant du gouvernement du Dominion?

9. A chaque date, quels étaient les noms de chaque office, commission, corporation et industrie contrôlée?

10. Les employés de ces offices, commissions, corporations et industries contrôlées appartiennent-ils au service civil?

11. Sinon, quels sont les noms des offices, commissions, corporations et industries contrôlées dont les employés n'appartiennent pas au service civil?

106m. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires civils *a*) permanents, *b*) temporaires reçoivent encore des indemnités supplémentaires de guerre?

2. Quels sont les noms des fonctionnaires civils *a*) permanents, b) temporaires qui reçoivent encore ces indemnités?

3. Dans quel ministère du gouvernement chacune de ces personnes est-elle employée?

4. Quelle est la somme de chaque indemnité supplémentaire de guerre versée à chacune de ces personnes?

5. Quel est, à l'exclusion de cette indemnité, le traitement de chacune de ces personnes?

107. Rapport présenté par la Commission du service civil sur les propositions exclues du fonctionnement de la Loi du service civil, au cours de l'année civile 1946, en vertu des dispositions de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C., 1927.

109a. Copie de toutes représentations faites au gouvernement, depuis le 1er janvier 1944, relativement aux modifications à la Loi des brevets ou à la Loi sur la concurrence déloyale, par tout groupement public de solliciteurs de brevets, d'inventeurs ou manufacturiers, ou de représentants de ces groupements?

109b. Etat montrant:—

1. Combien d'avis le Commissaire des brevets a-t-il adressés aux titulaires de brevets ou à leurs représentants, aux termes de l'article 64 de la Loi sur les brevets, depuis l'entrée en vigueur de cet article?

2. Combien a-t-on remis de rapports à la suite de ces avis adressés par le Commissaire?

3. Depuis la mise en vigueur de l'article 65 de la Loi sur les brevets, combien de requêtes ont été présentées au Commissaire, aux termes de cet article, *a*) par le procureur général du Canada, *b*) par tout autre intéressé, et quelle était la nature de l'abus dont on se plaignait dans ces requêtes?

4. Combien de requêtes, présentées aux termes de l'article 65, ont été étudiées par le Commissaire?

5. A l'égard de combien de requêtes le Commissaire s'est-il rendu compte qu'un cas d'abus avait été établi et quelle était la nature des brevets en jeu ainsi que de l'abus dont on s'était plaint dans chaque cas?

6. A l'égard de combien de requêtes, le Commissaire s'est-il rendu compte qu'un cas d'abus n'avait pas été établi, et quelle était la nature des brevets en jeu ainsi que de l'abus dont on s'était plaint dans chaque cas?

7. Combien de requêtes, présentées aux termes de l'article 65 de la Loi sur les brevets, ont été retirées?

8. Y a-t-il actuellement des requêtes aux termes de l'article 65 de la Loi sur les brevets?

9. A l'égard des requêtes où le Commissaire s'est rendu compte qu'un cas d'abus avait été établi, aux termes de l'article 65 de la Loi sur les brevets, quels pouvoirs a-t-il exercés dans chaque cas?

10. A-t-on interjeté appel, auprès de la cour de l'Echiquier, de quelques ordonnances ou décisions rendues par le Commissaire sous l'empire des articles 65 à 70 de la Loi sur les brevets et, dans l'affirmative, quelle était la nature des brevets et des cas d'abus en jeu dans chaque cas où un tel appel a été permis ou bien a été rejeté?

111a. Etat montrant:—

1. Quel était le nombre des employés dans le département des Impressions et de la papeterie publiques *a*) le 1er septembre 1939, *b*) le 1er juin 1945, *c*) le 1er janvier 1947?

2. A chacune des dates précitées, combien y comptait-on d'employés *a*) d'ordre administratif ou de bureau, *b*) d'ordre technique?

3. Parmi les employés actuels combien sont des résidents *a*) d'Ottawa, *b*) de Hull, c) d'autres municipalités?

4. Quel était le déboursé total annuel en traitements *a*) en 1939, *b*) en 1945, c) en 1946?

5. Quelles étaient la quantité et la valeur totales des travaux exécutés pour le compte de l'Imprimeur du Roi *a)* en 1939, *b)* en 1945, *c)* en 1946, (i) au bureau de l'Imprimerie de l'Etat, (ii) en dehors du bureau de l'Imprimerie de l'Etat?

6. Du 1er septembre 1939 jusqu'à date, quelles étaient la quantité et la valeur totales des travaux exécutés par des imprimeurs de l'extérieur, en indiquant, par province, l'endroit des imprimeries extérieures?

111b. Etat montrant:—*a)* une copie de toutes les annonces de la Commission du service civil, depuis le 1er janvier 1944, demandant des ouvriers des corps de métier de l'imprimerie pour le bureau de l'Imprimerie fédérale à Ottawa; *b)* les noms de tous ceux qui ont fait une demande de position audit Bureau ou ont essayé les examens du Service civil à cette fin, depuis le 1er janvier 1944; *c)* le nombre et la date de ces examens tenus depuis le 1er janvier 1944, ainsi que les noms des candidats refusés et les noms de candidats embauchés par le Bureau à la suite de chaque examen, en donnant le taux du salaire hebdomadaire dans chaque cas; *d)* le nombre des vacances dans les métiers de l'imprimerie au Bureau et le nombre des candidats apparaissant sur les listes aux dates suivantes: 1er janvier et 1er juillet 1944, 1er janvier et 1er juillet 1945, 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre 1946, 1er janvier 1947.

111c. Etat montrant:—

1. Qui fournit actuellement l'encre au gouvernement canadien?

2. L'encre est-elle fournie par contrat et, dans l'affirmative, quel est le montant de la soumission? Sinon, comment en fait-on l'achat?

3. Y a-t-il des sous-traitants? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses?

4. Quelle quantité d'encre fournissent-ils et combien ont-ils reçu en paiement à cet égard au cours de l'année écoulée?

115a. Copie d'un avant-projet d'accord international sur le blé qui doit servir de programmes à la prochaine conférence internationale sur le blé qui doit avoir lieu à Londres, le 18 mars 1947.

115b. Etat montrant:—

1. Quelles quantités de blé a-t-on expédiées en Grande-Bretagne au cours de chaque mois de l'année civile 1946?

2. Du blé expédié en Grande-Betagne, combien de boisseaux ont été expédiés par les divers ports du Canada?

3. Quel ministère du gouvernement a la responsabilité de l'acheminement des grains du Canada à destination de la Grande-Bretagne?

4. Quel ministère du gouvernement a la responsabilité de l'entreposage du blé dans les divers élévateurs de l'Etat?

5. Quelles quantités de blé ont été entreposées dans les divers élévateurs par la même autorité?

115c. Etat montrant:—

1. Au cours du présent mois, combien de navires, à Portland (Maine), seront chargés de céréales canadiennes destinées outre-mer?

2. Quels sont les noms de ces navires et quelle quantité de céréales chacun transportera-t-il?

3. Les wagons qui ont transporté le blé canadien destiné à ces navires, à Portland, appartenaient-ils tous aux chemins de fer nationaux du Canada, ou quelques-uns d'entre eux appartenaient-ils à des chemins de fer des Etats-Unis et, dans l'affirmative, combien?

115d. Etat montrant:—

1. Au cours de la période du 1er janvier 1941 au 1er mars 1947, quelles quantités de blé ont été fournies aux distillateurs canadiens?

2. A quel prix, le boisseau, a-t-on vendu ce blé?

3. Le gouvernement canadien a-t-il aidé à défrayer le prix d'achat par l'octroi de subvention?

4. Dans l'affirmative, quel était le montant de cette aide?

5. Pour quelle raison a-t-on accordé cette aide?

118. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3973, approuvé le 24 septembre 1946, en vertu des dispositions de la loi sur l'aéronautique, modifiant les règlements de l'air, 1938, article 6, chapitre 28, Statuts de 1944.

119. Quarante-deuxième rapport de la Commission des Transports du Canada (anciennement la Commission des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

119a. Etat montrant:—

1. Quelles sommes a-t-on versées chaque année, en frais de dépenses, à chaque membre de la Commission des Transports depuis sa nomination?

2. Les membres de la Commission des Transports jouissent-ils de l'usage d'un wagon privé?

120a. Etat montrant:—

1. Le gouvernement ou les chemins de fer Nationaux du Canada en sont-ils venus à une décision au sujet de l'élimination des courbes, l'amélioration des passages à niveau et l'installation de voies doubles sur la ligne des chemins de fer Nationaux entre Sydney (N.-E.) et Moncton (N.-B.)?

2. A-t-on fait des expertises et des estimations en vue d'une ligne directe, comme partie de ce réseau, entre Pictou et Moncton?

3. A-t-on préparé une estimation du coût de cette entreprise et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

4. Quelle est l'économie estimative, annuelle et moyenne, sur les marchandises et tout autre transport, réalisée sur un tel réseau modernisé pouvant utiliser le pont ou la chaussée du détroit de Canso?

5. Le gouvernement ou les chemins de fer Nationaux du Canada songent-ils à procéder bientôt à l'amélioration de ce service?

120b. Etat montrant:—

1. Permet-on au National Canadien et au Pacifique Canadien d'établir des taux de transport de concurrence entre certains endroits au Canada?

2. La Commission des Transports exerce-t-elle une surveillance sur les horaires de circulation des trains du National Canadien et du Pacifique Canadien entre les endroits au Canada soumis à la concurrence?

3. Permet-on au National Canadien de tirer avantage, *a*) dans son horaire, *b*) dans ses taux de transport, de sa voie plus favorable entre Montréal et Vancouver?

4. Quel parcours et quelle ligne de chemin de fer suit le transport du courrier postal de Vancouver (C.-B.), à Jasper, en Alberta?

120c. Etat montrant:—

1. A-t-on terminé les sondages et les expertises techniques dans le détroit de Canso en vue de la construction d'un pont de chemin de fer ou d'une chaussée à cet endroit?

2. Quel est le rapport des ingénieurs sur la possibilité de l'entreprise?

3. Quel est le coût estimatif *a*) de la chaussée, *b*) du pont?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque décision en vue de déterminer ce qui était plus désirable et possible: du pont de chemin de fer ou de la chaussée?

5. Y a-t-il eu des pourparlers avec la province de la Nouvelle-Ecosse en vue d'utiliser ce pont ou cette chaussée pour la circulation routière?

6. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a-t-il laissé entendre qu'il était prêt à partager une partie des frais, et jusqu'à quel montant?

7. Quand escompte-t-on commencer les premiers travaux de construction?

121. Rapport du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada des travaux entrepris au cours de l'année civile 1946, et dépenses correspondantes, ainsi que le budget anticipé des dépenses pour l'année 1947, pour la construction d'une voie ferrée de Barraute aux chutes Kiask, dans la province de Québec.—(Chapitres 41 et 10, George VI, 1946.)

123. Budget des dépenses des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'année civile 1947.

125. Etat des terres vendues par la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique au cours de l'année terminée le 30 septembre 1946.

127. Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

130. Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

131. Etat montrant:—Relevé des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année civile 1946, en conformité des dispositions de l'article 18 du chapitre 89, Loi concernant les ports et jetées du gouvernement.

132a. Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi du ministère des affaires des anciens combattants.

132b. Copie de toute correspondance, règlements et instructions en provenance du ministère du Travail ou du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux anciens combattants recevant des prestations de chômage ou d'assurance-chômage.

132c. Etat montrant:—Copie de toute correspondance, règlements et instructions en provenance du ministère du Travail ou du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux anciens combattants recevant des prestations de chômage ou d'assurance-chômage.

132d. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1362, approuvé le 11 avril 1947: modifications des règlements relatifs aux traitements médicaux (versions anglaise et française).

132e. Arrêté en conseil C.P. 1668, approuvé le 9 mai 1947: relativement à l'exemption, pour fins d'impôt sur le revenu de la pension personnelle d'un ancien combattant ayant droit à une allocation de formation sous l'empire des dispositions de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

132f. Etat montrant:—

1. Quels sont les antécédents militaires détaillés de M. J.-A. Gagnon, surveillant de l'orientation et de la formation professionnelle au ministère des Affaires des anciens combattants à Québec?

2. Quelle est *a*) son instruction, *b*) son expérience pour remplir cette position?

133. Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi d'établissement de soldats.

133a. Etat montrant:—

1. A-t-on ouvert aux soldats-colons la réserve indienne située près de Fort St. John, en Colombie-Britannique?

2. Dans l'affirmative, combien d'anciens combattants ont actuellement acheté des terres et établi leur domicile dans ce district?

3. Combien d'anciens combattants ont fait une demande de bien-fonds dans ladite réserve?

4. Quel prix le ministère a-t-il établi à l'égard de ces terres?

133b. Etat montrant:—A la date du 31 décembre 1946, combien d'anciens combattants de la première guerre mondiale, détenant des contrats avec la Commission d'établissement de soldats, appartenaient aux catégories d'âge suivantes: de moins de 50 ans; de 50 à 55 ans; de 56 à 60 ans; de 61 à 65 ans; de 66 à 70 ans; de 71 à 75 ans; de 76 à 80 ans; de 81 à 100 ans?

133c. Etat montrant:—

1. Quel était le montant total des prêts octroyés par la Commission d'établissement de soldats aux anciens combattants de la première grande guerre de 1914-1918?

2. De ces créances, quelle somme *a*) a été remboursée à la commission, *b*) a été annulée, *c*) est encore due?

3. Des fonds placés par la Commission d'établissement de soldats, quelle somme *a*) a été remboursée, *b*) a été affectée aux frais d'administration et *c*) aux frais de perception?

4. A la fin de l'année financière 1945-1946 du gouvernement: *a*) Quel pourcentage et quel nombre des anciens combattants occupaient encore les terres que leur avait vendues la commission? *b*) De ceux-ci, combien avaient fait remise complète de leurs prêts? *c*) Combien étaient encore endettés envers la commission? *d*) Quel était le montant du solde de la créance? *e*) De ces colons, combien (i) possédaient une terre exceptionnellement bonne, (ii) n'avaient pas eu à souffrir de calamités, comme la grêle, la sécheresse, la gelée, etc.; (iii) avaient quelque autre source de revenus, comme un héritage?

135. Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

135a. Etat montrant:—

1. A quels architectes, au cours de chaque année, a-t-on confié la préparation des plans de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Sur quelle base s'est fait le choix de ces architectes?

3. Quels honoraires ont été versés à chacun au cours de chaque année?

4. Sur quelle base a-t-on calculé ces honoraires?

5. Qui est le propriétaire de ces plans depuis qu'on les a présentés?

135b. Etat montrant:—

1. Combien d'anciens combattants ont été, jusqu'à date, établis sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district électoral fédéral de Swift Current *a*) sur de petits biens-fonds, *b*) sur une exploitation agricole permanente?

2. Dans quel district commerçant chaque ancien combattant a-t-il été établi?

135c. Etat montrant::—

1. Le directeur de l'administration des terres destinées aux anciens combattants a-t-il demandé des soumissions pour la construction de maison à Boucherville?

2. Qui était directeur des terres destinées aux anciens combattants à cette date?

3. Qui en est le directeur aujourd'hui, et quels sont ses titres de compétence et quel traitement touche-t-il?

4. S'il y a eu demande de soumissions, quand l'a-t-on fait, et pour combien de maisons et à quelles conditions?

5. Quelles soumissions a-t-on reçues et quels étaient les soumissionnaires?

6. Quelles soumissions a-t-on rejetées?

7. A-t-on conclu un contrat et, dans l'affirmative, avec quel entrepreneur, et pour l'érection de combien de maisons, et à quelles conditions de prix et de paiement?

8. Si c'est une corporation qui a obtenu le contrat, quels en étaient les administrateurs et officiers à cette époque? S'il s'agissait d'une association à cette date, quels sont les noms des associés?

9. A-t-on fait une demande de soumissions pour la construction du nombre de maisons, et aux conditions spécifiées, dont il est fait mention dans la réponse à la question sept?

10. Quels paiements a-t-on effectués en vertu de ce contrat et à quelles dates?

11. Quel rapport périodique a-t-on établi et soumis au gouvernement lors de chacun de ces paiements, et quels inspecteurs du gouvernement ont établi ou fourni chacun de ces rapports? Tous ces inspecteurs sont-ils encore au service du gouvernement?

12. Quelles autres réclamations ou demandes de paiement ont été présentées par l'entrepreneur, et pour quelles sommes et à quelles dates et sur quelle base?

13. Que compte faire le gouvernement au sujet de ces réclamations?

14. Escompte-t-on d'autres réclamations et, dans l'affirmative, à quel égard et pour quel montant?

15. Quelle enquête a été faite à l'égard de ce contrat et de ses conditions, et par qui et à quel coût pour le gouvernement?

16. Quelle autre enquête escompte-t-on tenir, et par qui sera-t-elle faite, et quand compte-t-on qu'elle sera terminée et à quel coût estimatif?

135d. Etat montrant:—Jusqu'à la date du 31 décembre 1946, dans chaque district électoral fédéral de la Saskatchewan, pour combien d'anciens combattants de la deuxième guerre mondiale a-t-on approuvé des prêts, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à l'égard de propriétés agricoles, à l'exclusion de petits biens-fonds?

135e. Rapport sur les contrats de construction sur des petits biens-fonds, en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en date du 18 mars 1947?

135f. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on établi de bureaux de district et de région au Canada sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Où sont-ils situés?

3. Quels sont les noms de tous ceux qui, de quelque façon que ce soit, sont à l'emploi de chaque bureau de district ou de région, et quel est leur travail et leur traitement?

4. Quel est le total des frais d'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, depuis son entrée en vigueur jusqu'au 28 février 1947?

135g. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1091, approuvé le 31 mars 1947: modifiant les règlements adoptés sous l'empire de la Loi 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, relativement aux terres provinciales sur lesquelles des anciens combattants s'établissent.

135h. Etat montrant:—

1. Des anciens combattants, au Canada, ont-ils obtenu des contrats d'achat de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à un prix moins élevé que le premier prix demandé?

2. Dans l'affirmative, où; dans le cas de combien d'anciens combattants et quelle était la réduction dans chaque cas particulier?

135i. Etat montrant:—

1. Quel est le coût total de chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le canton de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver, dans le comté d'Essex?

2. Quels étaient les entrepreneurs dans chacune des régions susmentionnées?

3. Combien a-t-on construit de maisons, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

4. Quel est le prix de vente actuellement demandé pour chaque maison dans ces mêmes régions?

5. Quel était le prix original demandé dans chaque cas?

6. Quel était le coût, par unité, des frais généraux de l'entreprise et comment les a-t-on établis?

7. Des anciens combattants ont-ils effectué un dépôt en vue d'achat futur et ont-ils subséquemment refusé de procéder à l'achat de ces biens-fonds; dans l'affirmative, qui et pourquoi ces marchés n'ont-ils pas été parachevés?

8. Quels étaient les inspecteurs du gouvernement dans chacune de ces régions, et quelles étaient les conditions d'embauchage et de salaire de chaque inspecteur?

9. Quels titres de compétence possédait le titulaire pour devenir inspecteur de l'administration des terres destinées aux anciens combattants?

10. Le prix d'achat demandé à tout ancien combattant était-il supérieur à ce qu'avait payé le gouvernement et, dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?

11. Le gouvernement permet-il aux anciens combattants d'obtenir des terrains d'une demi-acre et d'y construire des maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants: *a*) dans la région du canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

12. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de la construction ou du prix des maisons, *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

13. Le gouvernement a-t-il reçu, de la part d'anciens combattants dans ces régions, des demandes de nouveaux contrats de vente ou de location?
14. Sur quelle recommandation a-t-on fait le choix de ces emplacements de maisons d'anciens combattants?
15. Qui a recommandé les emplacements choisis *a*) dans le canton de Sarnia, *b*) dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver?

135j. Etat montrant:—
1. Quel est le coût des réparations effectuées, depuis le 1er janvier 1947, à chaque maison construite sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans les districts des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex?
2. Les réparations effectuées avant le 1er janvier 1947 sont-elles comprises dans le coût de ces maisons? Sinon, quel est le montant de ces réparations?
3. Depuis le 1er janvier 1947, quels frais d'établissement ou autre, en plus des réparations à ces maisons, ont été payés ou sont payables ou seront payés pour des travaux actuellement effectués, *a*) dans le township de Sarnia, comté de Lambton, *b*) dans le district des fermes Roseland et Oliver, comté d'Essex?

135k. Etat montrant:—Copie de toute correspondance et de tous contrats ou accords, ou autres documents tenant lieu d'accords, intervenus entre le gouvernement ou bien de ses ministères ou organismes, entre le 1er janvier 1943 et le 25 février 1947, et des architectes en vue de plans et de devis descriptifs, ou de l'un ou l'autre, devant servir dans la construction de maisons sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

135l. Etat montrant:—
1. Combien de maisons ont été construites par le gouvernement, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans chacune des diverses provinces?
2. Combien a-t-on utilisé de modèles ou de plans linéaires?
3. Quelle était, dans chaque province, le coût de chaque modèle ou plan linéaire?
4. Combien y a-t-il de maisons en construction et quand leur construction a-t-elle commencé?
5. Combien ont été achetées par des anciens combattants?
6. Des anciens combatants ont-ils effectué un dépôt en vue d'achat futur et ont-ils subséquemment refusé de procéder à l'achat de ces biens-fonds et, dans l'affirmative, qui et pourquoi ces marchés n'ont-ils pas été parachevés?
7. Le prix d'achat de quelque unité est-il supérieur à ce qu'avait payé le gouvernement? Dans l'affirmative, de combien et à l'égard de quelles unités?
8. Le gouvernement a-t-il été requis d'établir des contrats à nouveaux prix? Dans l'affirmative, combien de ces requêtes a-t-il reçues de chaque province?

135m. Etat montrant:—Copie de toute correspondance, contrats, accords, mémoires et autres documents tenant lieu de contrats conclus par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, entre le 1er janvier 1943 et le 12 février 1947, concernant les maisons et les biens-fonds d'anciens combattants dans le canton de Sarnia, comté de Lambton, et dans les zones agricoles de Roseland et d'Oliver, comté d'Essex. Aussi, copie de toutes les feuilles de présence et de toutes les factures relativement à ce sujet.

136. Copie du Centième rapport annuel du Conseil des administrateurs de la compagnie d'assurance *Canada Life* pour l'année terminée le 31 décembre 1946.

138. Etat montrant:—Des propositions canadiennes pour la conclusion de la paix avec l'Allemagne.

139a. Correspondance additionnelle entre le gouvernement fédéral et les provinces d'Ontario et de Québec au sujet des accords fiscaux avec les provinces.

139b. Copie de toutes ententes fiscales intervenues entre le gouvernement fédéral et les divers gouvernements provinciaux du 1er septembre 1939 au 5 février 1947.

142a. Etat montrant:—

1. Quel droit impose-t-on sur *a*) la houille grasse et *b*) l'anthracite importés des Etats-Unis?

2. Quels drawbacks verse-t-on à l'égard du charbon américain servant aux fins de la métallurgie?

3. Quelles subventions accorde-t-on aux importateurs *a*) de la houille grasse et *b*) de l'anthracite des Etats-Unis servant aux fins domestiques?

4. Quels sont les noms des sociétés ou compagnies qui importent du charbon américain provenant des Etats-Unis?

5. Quelques-unes des sociétés ou compagnies qui importent du charbon des Etats-Unis sont-elles des filiales de compagnies de charbon opérant *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis?

142b. Etat montrant:—De 1945 jusqu'à la fin de 1946, quelle aide financière a été accordée par tout ministère du gouvernement à chaque exploitant particulier de charbon, au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse, sous forme *a*) de subvention, *b*) de prime, *c*) d'octroi et *d*) sous toute autre forme?

142c. Etat montrant:—

1. Quel droit impose-t-on sur *a*) la houille grasse et *b*) l'anthracite importés des Etats-Unis?

2. Quels drawbacks verse-t-on à l'égard du charbon américain servant aux fins de la métallurgie?

3. Quelles subventions accorde-t-on aux importateurs *a*) de la houille grasse et *b*) de l'anthracite des Etats-Unis servant aux fins domestiques?

4. Quels sont les noms des sociétés ou compagnies qui importent du charbon américain provenant des Etats-Unis?

5. Quelques-unes des sociétés ou compagnies qui importent du charbon des Etats-Unis sont-elles des filiales de compagnies de charbon opérant *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis?

142d. Etat montrant:—Copie du contrat entre le gouvernement et la *Dominion Coal Company* en vertu duquel les pertes subies par cette compagnie sont payées par le gouvernement fédéral.

142e. Etat montrant:—De 1925 jusqu'à la fin de 1946, quelle aide financière a été accordée par tout ministère du gouvernement à chaque exploitant particulier de charbon, au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse, sous forme *a*) de subvention, *b*) de prime, *c*) d'octroi et *d*) sous toute autre forme?

142f. Etat montrant:—

1. Copie de tous rapports, correspondance et autres documents reçus par le ministère des Finances, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date, relativement à la demande d'augmentation de subventions à l'égard du charbon américain importé dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

2. Etat indiquant les noms des compagnies en Nouvelle-Ecosse à qui une telle subvention a été versée.

3. Copie des premières ententes relatives aux subventions entre les marchands de gros en Nouvelle-Ecosse et le gouvernement fédéral.

142g. Etat montrant:—

1. Le gouvernement fédéral a-t-il placé des fonds dans l'usine de briquettes à Bienfait, Saskatchewan? Dans l'affimative, quand et quelles sommes?

2. Quel a été le coût total de cette usine?

3. A-t-on remboursé quelques-unes des sommes ainsi placées par le gouvernement fédéral?

4. A-t-on payé des intérêts au gouvernement fédéral à l'égard de ce placement?

5. Cette propriété a-t-elle été vendue?

6. Dans l'affirmative, *a*) à qui; *b*) quand; *c*) combien le gouvernement a-t-il reçu du produit de cette vente?

143. Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'outillage contre incendie appartenant au service de protection contre les attaques aériennes a été aliénée par le gouvernement?

2. Quelle quantité de cet outillage a été vendue aux corporations municipales?

3. Quel a été le prix de vente de cet outillage?

144. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 7097, approuvé le 27 novembre 1945: annulant les règlements adoptés par l'arrêté en conseil C.P. 589, en date du 18 mars 1939, sous l'empire de la loi sur les entrepôts frigorifiques, et leur substituant d'autres règlements (versions anglaise et française).

145. Etat montrant:—Quelles ont été les sommes totales données sous forme d'aide financière ou de subventions aux provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan au cours des années 1940 à 1945?

145a. Etat montrant:—La somme payée, depuis le 1er septembre 1939, par le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes, ou des corporations de la Couronne, sous forme de subventions, bonus, aide financière, octroi, pour une denrée quelconque, ou à son égard; cet état devant mentionner les denrées qui ont été l'objet d'une subvention, boni, aide financière ou octroi, la somme totale versée pour chaque denrée au cours de chaque année financière.

145b. Etat montrant:—

1. A l'égard de quelles denrées, au Canada, a-t-on octroyé des subventions au cours de 1946 et quel était, dans chaque cas, le montant de ces subventions?

2. Quelle somme comptait-on payer en subvention à l'égard du lait en 1946 et quelle somme a-t-on réellement versée en subvention?

3. A l'égard de quelles denrées versera-t-on des subventions au cours de 1947 et quelle est la somme estimative qui sera versée à l'égard de chaque denrée?

145c. Etat montrant:—

1. Quelle part, dans la hausse récente de 1c. par boîte de lait évaporé, revient au producteur, au transformateur et au grossiste?

2. Quel est le même renseignement à l'égard de la hausse des prix du fromage et du beurre?

3. Quel pourcentage, dans la hausse de 1c. et demi par douzaine d'œufs, revient au producteur et aux autres catégories de l'industrie?

145d. Etat montrant:—

1. De 1939 à 1947, quelles sommes a-t-on versées, chaque année, pour maintenir la subvention sur le lait: *a*) en subventions au producteur; *b*) en subventions au consommateur à l'égard du lait fluide; *c*) à l'égard du lait servant à la production du beurre?

2. De 1939 à 1947, quelles sommes a-t-on versées, chaque année, en vue de maintenir la subvention sur le beurre?

146. Etat montrant:—

1. Combien de porte-mitrailleuses Bren ont été déclarées de surplus et à qui ont-elles été vendues?

2. Combien le ministère en détient-il encore?

3. Combien de modèle de chars d'armée a-t-on fabriqués pour les fins de guerre?

4. Combien en restait-il de chaque modèle au Canada à la fin de la guerre ou depuis cette date?

5. Qu'est-il advenu de ces chars?

147. Etat montrant:—

1. Quel était le montant des intérêts payés, au cours des années 1944 et 1945, à des résidents des Etats-Unis, par le gouvernement fédéral, sur les valeurs du gouvernement du Dominion détenues par des résidents de ce même pays?

2. Quel est le montant des dividendes et des intérêts payés par les corporations canadiennes à des résidents des Etats-Unis au cours des années 1945 et 1946?

148. Etat montrant:—Quel est le montant total que les compagnies possédées par le gouvernement ont payé, depuis leur institution, *a*) en réclame, *b*) en publicité, y compris les paiements pour le personnel de la publicité?

148a. Etat indiquant le montant total dépensé par chaque ministère et organisme du gouvernement ainsi que par les corporations de la Couronne, depuis le 1er septembre 1939, pour la réclame, les brochures, tracts, dépliants, émissions radiophoniques, communiqués de presse, affiches, panneaux d'affichage, étalages, photographies, vignettes, maquettes, tournées d'orateurs et pour toutes les autres formes de publicité ou de propagande, y compris les traitements, honoraires, allocations de subsistance, de voyage ou autres frais payés à des personnes s'adonnant, de façon permanente ou temporaire, à ce genre de travail.

148b. Etat montrant:—

1. Quelles sont les agences de publicité à qui le gouvernement a recouru pour relayer sa publicité dans les quotidiens, les hebdomadaires ou autres publications, au cours des années de 1940 à 1946 inclusivement?

2. Quels sont les montants des contrats accordés par chaque département, à chacune des agences de publicité, au cours de chacune des années ci-dessus mentionnées?

149. Etat montrant:—

1. Quelles sont les cités et villes ou municipalités du Canada qui bénéficient de la livraison du courrier, à domicile, par facteurs?

2. En quelle année, pour chacune d'elles, ce service a-t-il été inauguré?

3. Quels étaient, à ce moment-là, le chiffre de la population, le nombre de chefs de famille et le revenu du bureau de poste?

149a. Etat montrant:—

1. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il obtenu l'édifice actuel du bureau de poste à Red Deer, Alberta?

2. Quel était le nombre total des clients au bureau de poste de Red Deer à la fin de la première année complète d'opération dans le local actuel?

3. Quelle somme totale a-t-on dépensée pour restaurer cet édifice depuis qu'on en a fait l'acquisition et quand a-t-on effectué ce travail de restauration?

4. Quel était le nombre total de clients du bureau de poste de Red Deer jusqu'au 31 décembre 1946?

5. Quel était le revenu total du bureau de poste de Ded Deer pour la première année complète de ses opérations dans le local actuel?

6. Quel était le revenu total en 1946?

149b. Etat montrant:—Copie de toute correspondance, y compris les pétitions, télégrammes et résolutions, reçue par le ministère des Postes ou le ministère des Travaux publics, depuis le 1er janvier 1940, concernant l'immeuble du bureau de poste de Red Deer et le service postal à cet endroit.

150. Etat montrant:—

1. La Corporation des biens de guerre est-elle chargée de l'aliénation des caisses enregistreuses de surplus après qu'elles ont été utilisées *a*) dans les cantines et les mess de camps militaires évacués au Canada, et *b*) dans les restaurants et les services de loisirs dans les usines de munitions exploitées par le ministère des Munitions et approvisionnements?

2. Si non, quelle disposition a-t-on en vue pour ces caisses enregistreuses?

3. Ces caisses enregistreuses peuvent-elles être achetées individuellement par ceux qui sont dans le commerce de détail?

4. Accorde-t-on une considération spéciale aux demandes faites par des anciens combattants pour des caisses enregistreuses de surplus?

5. A quel prix moyen a-t-on vendu, jusqu'à date, toutes les caisses enregistreuses de surplus?

150a. Etat montrant:—

1. Quel revenu a-t-on obtenu, au cours des années civiles 1945 et 1946, de la vente de marchandises, fournitures, bâtiments, matériel, etc., par la Corporation des biens de guerre?

2. Ces recettes ont-elles été imputées au compte du capital, ou aux comptes courants, ou aux deux et, si elles l'ont été aux deux, quel en était le montant brut dans chaque cas?

150b. Etat montrant:—

1. Au cours de la dernière guerre, le gouvernement a-t-il construit une ligne téléphonique entre Sainte-Anne des Monts et la Rivière-au-Renard, le long du littoral de la Gaspésie?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le coût?

3. Cette ligne téléphonique a-t-elle été vendue directement ou par l'entremise de la Corporation des biens de guerre?

4. Dans l'affirmative, à qui et pour quel prix?

150c. Etat montrant:—

1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu au gouvernement de la province de Québec, ou à quelques ministères de ce gouvernement, des véhicules-automobiles?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les marques de fabrication, les numéros de moteurs et de séries de chaque véhicule?

3. Quelle est la description de chaque véhicule?

4. Quelle est la date de chaque livraison desdits véhicules?

150d. Etat montrant:—

1. A-t-on déclaré comme biens de surplus l'édifice servant à l'hôpital militaire au centre d'entraînement de Brockville?

2. Dans l'affirmative, a-t-il été vendu?

3. A qui et à quel prix?

4. Le ministère de la Défense nationale ou la Corporation des biens de guerre a-t-il reçu des demandes en vue de l'achat de cet édifice?

5. Dans l'affirmative, quand et de la part de qui?

150e. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il vendu la propriété et les immeubles portant le nom de Kingsmill House, situés à 453 est, avenue Laurier à Ottawa?

2. Dans l'affirmative, à qui?

3. Quel prix avait-on payé pour le terrain et les immeubles?

4. Quelles étaient les conditions de la vente?

5. Quand avait-on acheté cette propriété?

6. Quel prix avait-on payé pour cette propriété?

7. Quel avait été le coût des améliorations, transformations et décorations à l'égard de cette propriété?

150f. Etat montrant:—

1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle effectué la vente d'objets à la cité de Salaberry de Valleyfield au cours des années 1944, 1945, 1946 et 1947?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont ces objets; *b*) quelle quantité de chaque espèce, chaque année; *c*) quel a été le prix de vente de chaque objet; *d*) quelle est la date et quel est l'endroit de chaque livraison; *e*) à quelle date le paiement de ces objets a-t-il été effectué?

150g. Etat montrant:—

1. La Corporation des biens de guerre et la *War Assets Limited* ont-elles vendu de la ferraille à la *Anaconda American Brass Limited* jusqu'à date? Dans l'affirmative, de quelle catégorie et en quelle quantité?

2. Quel prix la *Anaconda American Brass* a-t-elle payé pour ces matières de rebut?

3. La Corporation des biens de guerre et la *War Assets Limited* ont-elles, jusqu'à date, vendu des métaux non-ferreux *a*) à la *Anaconda American Brass Limited*, de Toronto, et *b*) à la *Consolidated Mining and Smelting Corporation?* Dans l'affirmative, de quelle catégorie et en quelle quantité dans les deux cas?

4. Quel prix la *War Assets* a-t-elle obtenu de chacune de ces compagnies pour ces matières?

150h. Etat montrant:—

1. De combien d'avions utilisables de la flotte la Corporation des biens de guerre a-t-elle disposé jusqu'à date?

2. A qui les a-t-elle vendus?

3. Quel prix a-t-elle reçu pour chacun?

4. Quel était le coût moyen de ces avions au gouvernement canadien?

150i. Etat montrant:—

1. Quel prix la *War Assets* a-t-elle reçu pour les couvertes vendues *a*) au gouvernement hollandais, *b*) aux entrepreneurs en bois de construction, *c*) aux commerçants en gros?

2. Combien de couvertes la Corporation des biens de guerre a-t-elle aliénées, jusqu'à date, aux catégories ci-dessus énumérées?

3. Combien ces couvertes avaient-elle coûté au gouvernement canadien?

150j. Copie de toute correspondance échangée entre la ville de Salaberry de Valleyfield, ou ville de Valleyfield, le maire ou tout autre officier de cette ville et la Corporation des biens de guerre, relativement à l'achat ou demande d'achats d'objets au cours des années 1944, 1945, 1946 et 1947.

150k. Etat montrant:—

1. *a*) Combien d'avions ont été vendus par le gouvernement, ou en son nom, depuis le jour V.-E.? *b*) Quels prix a-t-on obtenus, par unité et dans l'ensemble, pour chaque modèle différent d'avions? *c*) Combien en a-t-on vendu à des gouvernements étrangers, ou à leur mandataire, et à quels prix pour chaque modèle d'avions?

2. *a*) Depuis le jour V.-E., combien d'avions ont été aliénés par le gouvernement, ou en son nom, autrement que par vente? *b*) Comment et où a-t-on disposé?

3. *a*) Quelles quantités de pièces et d'accessoires d'avions ont été vendues par le gouvernement, ou en son nom, depuis le jour V.-E.? *b*) Quelle somme globale a-t-on réalisée?

4. *a*) Depuis le jour V.-E., quelles quantités de pièces ou d'accessoires d'avions ont été aliénées par le gouvernement, ou en son nom, autrement que par vente? *b*) Comment et où en a-t-on disposé?

5. *a*) Quel prix la Corporation des biens de guerre a-t-elle demandé pour chaque modèle d'avions lors de la vente la plus récente? *b*) Quel prix demande-t-elle pour chaque modèle d'avions qu'elle a actuellement en sa possession?

151. Etat montrant:—

1. Parmi les déserteurs ayant servi pendant quelque temps au front, combien sont actuellement détenus *a*) dans des prisons ou des camps de détention outre-mer, *b*) dans des prisons fédérales au Canada?

2. Leur accordera-t-on immédiatement d'être graciés par le pouvoir exécutif et seront-ils amnistiés, et le gouvernement les ramènera-t-il au pays?

3. Accordera-t-on immédiatement à ceux qui sont outre-mer et qui ont risqué leur vie comme volontaires la même application du droit de grâce dont ont bénéficié les déserteurs et les insoumis?

152q. Echange de notes entre le Canada et l'Union sud-africaine prorogeant, pour la période du 1er juin au 31 décembre 1946, l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays concernant la laine effilochée utilisée dans les feutres servant aux fabricants de papier importée au Canada. Signées à Cape Town le 12 juin 1946. (Recueil des traités, 1946, No 27.)

152t. Echange de notes entre le Canada et la Belgique constituant un Accord sur le règlement des réclamations de guerre. Signées à Bruxelles les 21 mai et 13 juillet 1946. (Recueil des traités, 1946, No 33.)

152u. Echange de notes entre le Canada et le Vénézuéla, renouvelant le *modus vivendi* commercial du 26 mars 1941. Signées à Caracas le 9 avril 1946. (Recueil des traités, 1946, No 35.)

152w. Echange de notes entre le Canada et la Chine, constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays. Signé à Nanking le 26 septembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 37.)

152x. Echange de notes entre le Canada et l'Union sud-africaine modifiant, pour la période du 1er septembre 1946 au 31 mars 1947, l'Accord commercial du 20 août 1942 entre les deux pays concernant l'importation de la laine à tapis au Canada. Signées à Pretoria le 22 octobre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 39.)

152y. Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relativement à l'application et à l'interprétation de l'Accord (Rush-Bagot) de 1817 concernant les forces navales sur les Grands Lacs. Signées à Washington les 18 novembre et 5 décembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 40.)

152z. Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique enregistrant un Accord sur l'abandon des réclamations provenant de collisions maritimes impliquant des navires des deux pays. Signées à Washington les 28 septembre et 13 et 15 novembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 42.)

152aa. Accord commercial entre le Canada et Nicaragua. Signé à Managua le 19 décembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 43.)

152bb. Accord entre le Canada et le Royaume-Uni sur le nolisement des navires. Signé à Ottawa le 31 décembre 1946. (Recueil des traités, 1946, No 44.)

152cc. Copies de notes échangées entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis d'Amérique au sujet de modifications à l'accord conclu entre le Canada et les Etats-Unis sur le transport aérien, 1945.

152dd. Copie de notes échangées entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique comportant un accord pour l'échange réciproque de droits et brevets se rapportant au RDX et autres explosifs, signées à Ottawa les 3 et 27 septembre 1946. (Recueil des traités 1946-51.)

153. Etat montrant:—

1. Au cours de chaque année, à compter de 1930 jusqu'à 1944 inclusivement, quel était le montant *a*) du principal (versements annuels), *b*) des intérêts que les colons détenteurs de contrats devaient à la Commission d'établissement de soldats?

2. Au cours de la même période, quel montant a été payé chaque année par ces colons?

3. Quel était le coût d'administration de la Commission d'établissement de soldats pour chacune des années ci-haut mentionnées?

4. Au cours de chacune de ces années, combien de colons *a*) ont signé des actes de renonciation de contrats, *b*) ont reçu des avis d'avoir à quitter leurs fermes dans les trente jours?

154. Rapport relatif à l'installation de microphones et d'amplificateurs du son à la Chambre des communes.

154b. Liste de l'organisation et de la classification des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes.

155. Arrêté en conseil C.P. 472, approuvé le 5 février 1947: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6300, approuvé le 28 septembre 1945, qui sanctionnait la création du Service canadien d'information, et stipulant que le ministère des Affaires extérieures puisse accomplir les actes et prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour distribuer à l'étranger des renseignements sur le Canada, pour coordonner les services publics d'information du gouvernement et leur aider à distribuer à l'étranger des renseignements sur le Canada, avec l'aide d'une commission interdépartementale qui sera composée comme suit: Un membre (qui en sera le président) et qui sera nommé par le Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures; un membre qui sera nommé par le ministre du Commerce; un membre (qui représentera l'Office national du film) et qui sera nommé par le

ministre chargé de l'administration de la Loi de 1939 sur l'Office national du film; et d'un membre qui sera nommé par le président du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

155a. Etat montrant:—

1. Combien maintient-on de bureau d'information en dehors du Canada?
2. Où sont-ils situés?
3. Quelles sont, en détails, les fonctions de chaque bureau?
4. Quels sont les noms de tous les employés engagés dans ces bureaux?
5. Quel traitement ou quelle autre rémunération, y compris les frais de subsistance, verse-t-on à chacun de ces employés?
6. Quel est le montant total des frais de voyage payés à chacun de ces employés en 1946.

156d. Mémoire préparé par l'honorable Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, avec un compte rendu succinct des délibérations de la Conférence de la Paix qui s'est ouverte le 29 juillet et s'est terminée le 15 octobre 1946.

157. Etat montrant:—

1. Quels sont les stocks estimatifs de lait en boîte au Canada?
2. Quelle quantité de lait en boîte le Canada exporte-t-il, et à destination de quels pays?
3. Quelle quantité de lait en boîte garde-t-on pour la consommation domestique?

157a. Etat montrant:—

1. Existe-t-il, en Colombie-Britannique, des zones classées comme zones interdites en ce qui regarde la vente du lait condensé ou évaporé?
2. Dans l'affirmative, où sont situées ces zones?
3. Existe-t-il des restrictions sur la réclame de la vente du lait condensé ou évaporé?
4. Est-ce que le réseau de la Société Radio-Canada transmet ces annonces, le cas échéant?
5. Y a-t-il des stocks suffisants de lait condensé et évaporé pour faire face aux exigences domestiques?

157b. Etat montrant:—

1. *a*) Quel a été le prix de détail maximum le plus élevé autorisé, par livre, pour le fromage vendu au Canada pour les fins domestiques, au cours de l'année terminée en décembre 1946? *b*) Quel a été, subventions comprises, le prix le plus élevé, que le gouvernement canadien a payé la livre, pour le fromage acheté aux termes de l'Accord sur le fromage avec le Royaume-Uni au cours de la même année?
2. Du fromage produit au Canada au cours de l'année terminée en décembre 1946, quelle proportion *a*) a été vendue au Canada pour les fins domestiques; *b*) a été achetée par le gouvernement en vue d'être exportée au Royaume-Uni; *c*) a été exportée à d'autres pays que le Royaume-Uni?
3. Du fromage consommé au Canada au cours de l'année terminée en décembre 1946, quelle proportion était produite *a*) au Canada; *b*) aux Etats-Unis; *c*) dans d'autres pays?

157c. Etat montrant:—

1. Le Canada a-t-il conclu un contrat pour la vente du lait condensé à la Grande-Bretagne? Dans l'affirmative, quand, à quel prix et quelles quantités a-t-on expédiées?

2. Du lait condensé a-t-il été expédié à Malte? Dans l'affirmative, par qui?
3. A-t-on refusé d'octroyer à d'autres personnes qui en ont fait la demande des permis d'exportation de lait condensé à destination de Malte?
4. A quels autres pays a-t-on expédié du lait condensé?
5. Quels sont les stocks de lait condensé au Canada?
6. Quand lèvera-t-on l'interdiction sur la vente du lait condensé dans certains districts de la Colombie-Britannique?

158. Etat montrant:—
1. Le comité de révocation des certificats de naturalisation fonctionne-t-il encore?
2. Dans l'affirmative, quels en sont les membres?
3. Quels traitements et honoraires leur verse-t-on?
4. Quel est le montant total payé en frais de voyage à chaque membre depuis sa nomination?
5. Quels sont, en détail, les attributions du comité?
6. Combien de certificats de naturalisation ont été révoqués sur la recommandation du comité?

158a. Etat montrant:—A-t-on annulé des certificats de naturalisation au cours de chacune des années 1945 et 1946 et jusqu'à date en 1947? Dans l'affirmative, combien et pour quels motifs?

159. Documents relatifs à la création d'une commission d'enquête sur les différends industriels, sous l'empire de l'article 8 de l'arrêté en conseil C.P. 4020, du 6 juin 1941, tel que modifié, afin de faire enquête et rapport sur un différend entre la *Dominion Coal Company Limited*, l'*Acadia Coal Limited*, l'*Old Sydney Collieries Limited* et la *Cumberland Railway and Coal Company*, de la Nouvelle-Ecosse, et leurs employés représentés par l'*United Mine Workers of America*, 56e district.

159a. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés, depuis le 15 août 1945 jusqu'au 31 mars 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et la section de la Saskatchewan des *United Farmers of Canada* touchant les requêtes faites par cette dernière lors de la grève de non-livraison et des négociations auxquelles elle a donné lieu.

160. Correspondance entre les fonctionnaires de la Fédération canadienne d'agriculture et le gouvernement fédéral au sujet de la disposition de la *Welland Chemical Works Limited* et de l'*Alberta Nitrogen Products of Calgary*.

160a. Copie de tous contrats ou accords conclus par le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, et la *North American Cyanamid Company Limited*, en rapport avec la construction, les opérations ou la disposition de la *Welland Chemical Company* ou de toute autre usine ou entreprise au Canada de 1939 jusqu'aujourd'hui.

160b. Etat montrant:—
1. Le gouvernement canadien détient-il la propriété industrielle de la picrite? Sinon, qui détient cette propriété industrielle et à quelles conditions le gouvernement canadien l'a-t-il aliénée?
2. La production de la picrite se poursuit-elle actuellement à l'usine de Welland? Sinon, pendant quelle période de temps en a-t-on produit?

3. L'acte de vente de l'usine de Welland à la *North American Cyanamid Company* contient-il des clauses prévoyant une production déterminée tant à l'égard de la catégorie de produit qu'à leur quantité, ainsi que l'embauchage des ouvriers de temps de guerre dans ladite usine?

4. A quelle date et pendant combien de temps a-t-on produit du nitrate d'ammonium à l'usine de Welland, pendant que cette usine relevait de l'Etat?

5. Pendant cette période, combien le nitrate d'ammonium, produit à cette usine, se vendait-il *a*) au Canada, *b*) aux Etats-Unis.

6. La *North American Cyanamid Company* produit-telle actuellement le nitrate d'ammonium? Dans l'affirmative, quel en est le coût, f.à.b. à l'usine?

7. La *North American Cyanamid Company* est-elle la compagnie-mère ou la filiale de quelque autre compagnie canadienne? Dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies?

161. Etat montrant:—

1. Quelles quantités de beurre a-t-on importées au Canada au cours de 1946?

2. Les organismes du gouvernement canadien ont-ils acheté du beurre de ferme d'autres pays au cours de cette période? Dans l'affirmative, quel prix a-t-on payé pour ce beurre, quelles quantités a-t-on achetées par mois et de quels pays?

3. Quelles quantités de beurre de ferme a-t-on exportées du Canada au cours de 1946; à quels pays en a-t-on exporté et quel prix a-t-on reçu?

161a. Etat montrant:—Copie de toutes communications, depuis le 1er janvier 1946, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni ou le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, concernant l'importation du beurre de la Nouvelle-Zélande au Canada.

162. Etat montrant:—

1. Quelles conférences internationales, auxquelles le Canada a été représenté, ont été tenues depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms des représentants et aviseurs canadiens délégués à chacune de ces conférences?

3. Quel a été, pour le Canada, le coût total de chaque délégation?

162a. Etant montrant:—

1. Quelles conférences internationales, auxquelles le Canada a été représenté, ont été tenues depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms des représentants et aviseurs canadiens délégués à chacune de ces conférences?

3. Quel a été, pour le Canada, le coût total de chaque délégation?

163. Etat montrant:—

1. Quelle était la somme totale souscrite lors de chacune des campagnes d'emprunt de la Victoire?

2. Quel était le coût total de chacune de ces campagnes?

3. Quel était, à l'égard de chacune de ces campagnes, le coût *a*) de la réclame, *b*) des programmes radiophoniques, *c*) des brochures, *d*) de tous les autres moyens de publicité?

4. Quel est le montant total souscrit au cours de la campagne de vente des obligations d'épargne du Canada?

5. Quel est le coût total de cette campagne jusqu'à date?

6. Quel est, à l'égard de chacune de ces campagnes, le coût total *a*) de la réclame, *b*) des programmes radiophoniques, *c*) des brochures, *d*) de tous les autres moyens de publicité?

164. Etat montrant:—

1. Quel a été, jusqu'au 31 décembre 1946, le coût total imputable à la composition, la publication et l'impression de l'histoire officielle du Corps expéditionnaire canadien de la première guerre mondiale?

2. Combien a-t-on employé d'écrivains et de rédacteurs à ce travail depuis que le gouvernement avait autorisé la publication de cette histoire?

3. Quel a été le montant total versé à chacun?

4. Quels ont été les frais de voyage de chacun?

5. Quels livres ont été actuellement publiés?

6. Combien en a-t-on publié et distribué d'exemplaires?

7. Puisque le travail de ces historiens cessera après le 31 mars, quels autres livres sur l'histoire du Corps expéditionnaire canadien de la première guerre mondiale seront-ils en mesure de publier d'ici cette date?

8. A combien estime-t-on le coût additionnel de préparation de cette histoire officielle pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947?

165. Etat montrant:—

1. Quelles sommes d'argent, par province, ont été dépensées, au cours de la guerre et depuis, à l'égard des passages à niveau et de leur suppression?

2. Quelle somme a été dépensée, à l'égard de ces travaux, dans la ville de Toronto, au cours des deux dernières années?

3. Le gouvernement a-t-il élaboré quelque programme sur ce point pour 1947? Dans l'affirmative, en vue de quels travaux et en quels endroits?

4. Quelle protection supplémentaire offrira-t-on afin de faire disparaître le dangereux passage à niveau à l'avenue Jones, à Toronto, et a-t-on pris d'autres dispositions à ce sujet depuis la dernière session?

165a. Etat montrant:—

1. Quelles sommes affecte-t-on actuellement à la suppression des passages à niveau au Canada?

2. Quel montant est affecté à la suppression des passages à niveau à travers le Canada comme travail de reconstruction après la guerre?

3. Quelle quote-part retire la ville de Toronto et en vue de quelles entreprises?

166. Copie de toute correspondance entre le ministère des Travaux publics et la Commission de l'assurance-chômage, depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date, relativement à l'état de la *Travellers' Building* à Winnipeg.

167. Etat montrant:—

1. Quels sont les taux de transport ferroviaire du blé, par cent livres, de Fort-William à la côte maritime de l'Est du Canada?

2. Quels sont les taux de transport par eau du blé, par cent livres, de Fort-William aux ports de l'Est du Canada?

3. Quels tarifs la Commission canadienne du blé paie-t-elle pour le transport ferroviaire et le transport par eau?

168a. Etat montrant:—

1. Relativement à l'article deux de la clause neuf de l'arrêté en conseil C.P. 8528 et de ses amendements relatif aux règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, dans les causes où plus d'une accusation est portée contre un particulier, qui prend la décision *a*) de porter une accusation englobant toutes les infractions, ou *b*) de porter une accusation particulière à l'égard de chaque prétendue infraction?

2. Si une accusation particulière est portée à l'égard de chaque infraction, quelle différence, le cas échéant, en découle-t-il à l'égard du paiement des honoraires légaux au procureur dont la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a retenu les services pour la poursuite des diverses infractions?

168b. Etat montrant:—

1. Combien de poursuites ont été instituées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dans les comtés de Welland et de Lincoln, *a*) au cours de 1945, *b*) au cours de 1946, *c*) en 1947 jusqu'à date?

2. Dans combien de cas a-t-on obtenu des condamnations *a*) dans le comté de Welland, *b*) dans le comté de Lincoln?

3. Quelle est la somme totale perçue en amendes *a*) dans le comté de Welland, *b*) dans le comté de Lincoln?

4. Quel a été, *a*) pour 1945, *b*) pour 1946, *c*) en 1947 jusqu'à date, le coût total (1) des frais légaux, (2) des frais de déplacement, en donnant le nom de ceux qui ont reçu des paiements dans chaque cas?

5. Quelles sommes ont été versées en frais de déplacement aux enquêteurs, *a*) en 1945, *b*) en 1946, *c*) en 1947 jusqu'à date, à l'égard des condamnations obtenues *a*) dans le comté de Welland, *b*) dans le comté de Lincoln, en donnant le nom de la personne qui a reçu des paiements?

168c. Dossier contenant: *a*) le coût total du programme de contrôle des prix du gouvernement, au cours de toute la période écoulée depuis le commencement de la deuxième guerre mondiale, ainsi que la décomposition de cette somme totale de la façon la plus facilement disponible.

169. Etat montrant:—

1. Est-ce que le Canada a pris part à la quatrième exposition du livre organisée par le gouvernement mexicain et tenue à Mexico au cours de 1946?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le coût total pour le Canada?

3. Le Canada a-t-il érigé un pavillon à cette exposition?

4. Dans l'affirmative, quel a été le coût de ce pavillon?

5. Comment a-t-on disposé de ce pavillon?

6. Quels étaient les représentants canadiens à cette exposition?

170. Etat montrant:—

1. Le ministère des Travaux publics, ou quelque autre ministère ou organisme du gouvernement, a-t-il vendu la *Trades Building*, sise à l'angle des 1ère Rue-ouest et 12ième Avenue, à Calgary?

2. Dans l'affirmative, *a*) Quel en est l'acheteur? *b*) Quand a-t-on effectué cette vente? *c*) Quel en était le prix? *d*) La vente a-t-elle été faite à la suite de soumissions publiques? *e*) Sinon, quelle procédure a-t-on suivie?

171. Etat montrant:—

1. Combien y avait-il de personnes à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada le 1er janvier 1947, et quel traitement recevaient-elles?

2. Qui est le président de la commission, quels sont les directeurs des diverses sections de cette commission et quels sont leurs traitements?

3. Quelles sont les fonctions de la commission à l'heure actuelle?

4. A-t-on fait de nouvelles nominations à la commission depuis le 1er juillet 1946?

5. Dans l'affirmative, ces titulaires avaient-ils pris du service outre-mer?

6. Quel a été le coût total d'administration de cette commission du 1er juillet 1946 au 1er janvier 1947?

171a. Etat montrant:—

1. Le 1er mai 1947, combien comptait-on de personnes à l'emploi de la Commission d'inspection du Canada et quel était leur traitement?

2. Qui est le président de la Commission; quels sont les directeurs des diverses divisions de la Commission et quels traitements reçoivent-ils?

3. Quelle fonctions accomplit actuellement la Commission?

4. A-t-on fait de nouvelles nominations à la Commission depuis le 31 mars 1947?

5. Dans l'affirmative, ces titulaires ont-ils fait du service outre-mer?

6. A quels endroits, par province, est établi le personnel actuel de la Commission?

172. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1946, combien d'automobiles de voyageurs de nouveau modèle ont été achetées par le ministère de la Défense nationale?

2. Quel était le coût total de ces achats?

3. A quelle fin doit-on faire servir chacune de ces voitures?

4. Pourquoi n'a-t-on pas fait servir à ces fins des voitures-automobiles provenant des stocks de surplus?

172a. Etat montrant:—

1. Le 1er janvier 1945, combien de véhicules-automobiles possédaient le ministère de la Défense nationale et la Corporation des biens de guerre?

2. Depuis cette date, combien de véhicules-automobiles le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il achetés?

172b. Etat montrant:—

1. Des véhicules-automobiles, possédés ou entreposés par quelque division des services armés du Canada, ont-ils été transférés de dépôts ou d'entrepôts dans la ville d'Ottawa ou dans un rayon de dix milles de cette ville à d'autres dépôts ou entrepôts en Ontario?

2. Dans l'affirmative, *a*) combien de véhicules ont été transférés par chaque ministère, *b*) à quels endroits ces véhicules ont-ils été transférés?

3. Quelques-uns des véhicules ci-haut mentionnés ont-ils été transférés à la Corporation des biens de guerre?

4. Dans l'affirmative, quel était le modèle et le nombre de ces véhicules?

172c. Etat montrant:—

1. Au cours de l'année 1946, combien de nouvelles voitures-automobiles ont été achetées par le gouvernement fédéral, ou l'un de ses organismes ou l'une des corporations de la Couronne, en indiquant la fin à laquelle devait servir chacune de ces voitures?

2. Quel était le coût total de ces achats?

172d. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre d'automobiles que le gouvernement a en circulation dans chaque province?

2. Combien en a-t-on acheté dans chacune des diverses provinces au cours de 1946?

173. Etat montrant:—

Au sujet des civils, employés aux magasins militaires de Regina, en date du 31 décembre 1946:

1. Combien étaient classifiés comme: *a*) employés permanents; *b*) employés temporaires; *c*) main-d'œuvre intermittente?

2. Combien, le cas échéant, ont reçu, en octobre, novembre ou décembre, un salaire inférieur au taux minimum de $18.50 par semaine payé en Saskatchewan?

3. Dans quelles catégories d'emplois, le cas échéant, a-t-on versé des salaires inférieurs au taux recommandé à la Commission du service civil?

4. Quelles augmentations de taux de rémunération ont été accordées dans l'une ou l'autre des catégories d'emplois depuis l'ouverture des magasins militaires de Regina?

5. Combien de civils, employés aux magasins militaires, ont subi leur entraînement à titre d'apprentis?

174. Etat montrant:—De quelles compagnies, et en quelles quantités, le gouvernement canadien a-t-il acheté des lits en acier à double étage de 1940 à 1945?

175. Etat montrant:—

1. Quelles ont été, au cours de la dernière année financière, les institutions d'enseignement qui ont reçu des octrois pour l'instruction et l'entraînement des cadets?

2. Quel montant chaque institution a-t-elle reçu?

3. Quel montant chaque institution recevra-t-elle au cours de la présente année?

175a. Copie de toutes ordonnances et instructions publiées par le ministère de la Défense nationale, depuis le 1er janvier 1946, régissant, autorisant ou limitant l'instruction et le nombre des cadets dans les écoles primaires et secondaires de la province d'Ontario à l'égard desquels une allocation avait été versée.

175b. Copie de tous télégrammes, correspondances et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou toute division du ministère de la Défense nationale et tout principal ou tout instituteur en titre des écoles primaires et secondaires dans la province d'Ontario concernant la réglementation, l'autorisation ou la limitation du nombre des cadets à l'égard desquels une allocation a été versée dans la province d'Ontario.

175c. Copie de toutes ordonnances et instructions publiées par le ministère de la Défense nationale, depuis le 1er juillet 1946, régissant, autorisant ou limitant l'instruction, et le nombre de ceux qui peuvent la subir, par postes de commandement, districts ou régions militaires, dans les diverses provinces, des cadets appartenant au Corps de cadets de la marine royale canadienne, au Corps de cadets de l'armée royale canadienne et aux Escadrilles de cadets d'aviation royale canadienne.

175d. Copie d'une ordonnance du ministère de la Défense nationale, entrant en vigueur le 31 mars prochain, abolissant ou éliminant l'entraînement des cadets pour les moins de quatorze ans dans les écoles publiques et secondaires et le transférant des commissions scolaires à des organismes de cadets ailleurs, y compris tous rapports des fonctionnaires à ce sujet et toute autre correspondance.

175e. Etat montrant:—

1. Quel était, en 1946, pour chaque province, le nombre des cadets *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation?

2. Combien a coûté, en 1946, pour chaque province, l'entraînement des cadets de l'armée?

3. Quelle somme est versée pour chaque cadet de l'armée et à quel titre?

4. Pour recruter les cadets de l'armée, demande-ton le consentement *a*) des parents, *b*) des enfants, *c*) d'autres personnes?

5. L'usage de la langue française et de la langue anglaise est-il facultatif pour l'entraînement des cadets *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation?
6. Qui décide si l'entraînement se fera en anglais ou en français?
7. En quoi consiste le programme de l'entraînement des cadets de l'armée?

176. Etat montrant:—
1. Sur quelle base les compagnies privées d'aviation sont-elles censées calculer les frais de transport de marchandises: d'après le poids et le parcours, le poids et le temps, ou de quelle autre façon?
2. Lorsqu'il s'agit de voyageurs, le tarif doit-il être calculé sur le temps, le parcours ou de quelque autre façon?
3. Quels tarifs les *Canadian Pacific Airlines* demandent-elles sur leurs routes au Manitoba et en Saskatchewan?
4. Y a-t-il des charges supplémentaires pour atterrir ou pour d'autres item?

177. Etat montrant:—
1. Quel était le montant total, en dollars, *a*) des exportations, *b*) des importations, à destination et en provenance de tous les pays, au cours de chacune des années 1936, 1937 et 1939?
2. Quel était le montant total, en dollars, *a*) des exportations, *b*) des importations, à destination et en provenance de tous les pays, au cours de chaque année, de 1939 à 1945 inclusivement?
3. Quel était le montant total, en dollars, *a*) des exportations, *b*) des importations, à destination et en provenance de tous les pays, au cours de l'année 1946?
4. Quelle en était la quantité, à destination et en provenance de chaque pays, au cours de chaque année ci-haut mentionnée?

177a. Etat montrant:—Copie de chaque accord sur l'exportation de produits agricoles conclu avec le Royaume-Uni de 1939 au 31 janvier 1947.

178. Etat montrant:—
1. Le gouvernement fait-il de la réclame sur les attraits touristiques du Canada aux Etats-Unis, dans les pays de l'Amérique du Sud et de l'Europe et au Canada?
2. De quelles revues et de quels périodiques et journaux s'est-on servi à cette fin dans chaque pays; quelle somme a-t-on dépensée dans chacun en 1946 et quelle est la somme estimative qui sera dépensée à cette fin en 1947?
3. Fait-on usage de films?
4. Dans l'affirmative, *a*) combien de films divers a-t-on montrés en 1946; *b*) dans quelles provinces avaient-ils été filmés; *c*) quel était le titre de chacun; *d*) quel était le coût de chacun; *e*) dans quels pays les a-t-on montrés et combien de fois dans chaque pays; *f*) quel était le montant total dépensé à l'égard de ces films en 1946; *g*) quelle est la somme estimative qui sera dépensée à l'égard des films en 1947?
5. A quels autres moyens a-t-on recours pour augmenter l'industrie touristique?
6. De quelles agences de publicité s'est-on servi; où sont-elles situées et quelle somme de publicité chacune a-t-elle reçue?
7. Combien de personnes employait-on au bureau du Tourisme à Ottawa en 1946?
8. Y a-t-on augmenté le personnel en 1947? Dans l'affirmative, de combien?
9. Qui est le chef actuel du bureau du Tourisme; quelles sont ses fonctions et depuis combien de temps a-t-il été employé à ce titre?
10. Quelle était pour le Canada, en dollars et centins, la valeur estimative de l'industrie touristique en 1937, 1938, 1945 et 1946?

11. Le gouvernement collabore-t-il avec les provinces en vue d'encourager le tourisme? Dans l'affirmative, de quelle façon?

12. Le gouvernement a-t-il contribué à la construction de routes dans quelque province en vue d'encourager l'industrie touristique? Dans l'affirmative, à l'égard de quelle province et pour quelle somme à l'égard de chacune?

13. Les commissaires du commerce dans quelque pays facilitent-ils notre industrie touristique? Dans l'affirmative, de quelle façon?

14. Combien de demandes de renseignements d'ordre touristique a-t-on reçues de chaque pays étranger en 1947 et jusqu'au 15 février en 1947?

178a. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il aidé à la construction de routes publiques dans quelque province en vue d'encourager l'industrie du tourisme, depuis 1940 jusqu'à date?

2. Dans l'affirmative, dans quelles provinces et quelle somme a été versée à chacune?

179. Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Indes ou le pandit Nehru concernant l'incapacité légale et le statut des Indiens au Canada.

179a. Etat montrant:—

1. Le gouvernement reconnaît-il le Congrès pan-indien de Nehru, devant la gravité de la guerre civile régnant dans ce pays?

2. Quelle représentation diplomatique et commerciale du gouvernement avons-nous actuellement aux Indes, et quel en est le coût?

180. Etat montrant:—Au cours de l'année civile 1946, quelles sommes d'argent ont été dépensées par le gouvernement fédéral, *a*) pour l'expertise et l'étude, *b*) pour la construction, à l'égard des projets d'irrigation (1) de la rivière St. Mary's, (2) de Red River et (3) de la South-Saskatchewan?

181. Etat montrant:—

1. Combien emploie-t-on de personnes dans les chantiers civils et militaires de construction de navires à Esquimalt, Colombie-Britannique?

2. Combien de ces personnes sont payées suivant les salaires du service civil et combien le sont aux salaires régnants?

3. Aux employés payés aux salaires régnants dans les chantiers de construction de navires à Esquimalt a-t-on accordé: *a*) l'augmentation générale de salaire de quinze cents octroyé dans les chantiers de construction maritime sur la côte de l'Ouest depuis le 1er août 1946, *b*) la semaine de quarante heures octroyée aux ouvriers de ces chantiers à la même date?

4. Sinon, la question est-elle à l'étude?

183. Etat montrant:—

1. Est-ce que le gouvernement a octroyé des contrats à des compagnies de construction navale au Canada, cette année, pour la construction de navires destinés à être exploités par le gouvernement ou l'un de ses ministères?

2. Dans l'affirmative, quelles compagnies ont obtenu ces contrats, quelle est la grosseur des navires sous construction et à quelles fins serviront-ils?

3. Est-ce que le gouvernement a pris des mesures en vue de faire un appel de soumissions pour la contruction d'autres navires cette année?

4. Dans l'affirmative, pour des navires de quelle grosseur et devant servir à quelle fin?

5. Est-ce que le gouvernement remplace, cette année, quelques navires déclassés dont il est le propriétaire?

6. Dans l'affirmative, quels navires déclassés seront remplacés et où sont-ils enregistrés?

183a. Etat montrant:—

1. Le gouvernement et les compagnies de l'Etat ont-ils accordé des commandes en dehors de ce pays pour la construction de navires, depuis la fin de la guerre?

2. Dans l'affirmative, combien; où ont-elles été accordées; et pour des navires de quel genre et de quelle grandeur?

3. Le gouvernement a-t-il une liste des contrats accordés par des compagnies particulières canadiennes pour la construction de navires en dehors de ce pays depuis la fin de la guerre?

4. Dans l'affirmative, combien de commandes ont été accordées; à quelles compagnies; pour quels genres de navires; quelles compagnies les ont accordées et combien ont été livrées?

184. Etat montrant:—Est-ce que le Canada supporte les dépenses relatives au rapatriement des Canadiens des prisons et des camps de concentration du Japon, y compris les frais de transport?

184a. Etat montrant:—Qu'en a-t-il coûté au Canada pour rapatrier les civils canadiens des prisons et des camps de concentration du Japon?

184b. Etat montrant:—Copie de toute correspondance et de tous télégrammes et autres documents adressés au ministre des Pêcheries, ou à l'un de ses fonctionnaires, par des particuliers, des compagnies ou leurs représentants, des délégués de tout groupement ou de tout gouvernement provincial, en faveur de tout Japonais, en vue de lui octroyer des permis pour s'adonner à l'industrie de la pêche dans les eaux avoisinant le littoral de la Colombie-Britannique.

185. Etat montrant:—

1. Quels ministres de la Couronne ont fait changer, transformer, remeubler ou décorer de nouveau leurs bureaux, pour leur propre usage ou pour celui de leur personnel au cours de l'année 1946?

2. Quel est, dans chaque cas, le coût total de ces changements, transformations, de ce nouvel ameublement ou de cette nouvelle décoration?

185a. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1946, quels ministres de la Couronne ont entrepris des voyages en dehors du Canada en rapport avec les affaires de l'Etat?

2. De qui était accompagné chacun de ces ministres?

3. Quel était, en détail, le but de chacun de ces voyages?

4. Quelles étaient les dates de départ et de retour pour chacun de ces voyages?

5. Qu'a-t-on achevé au cours de chacun de ces voyages?

6. Quel était le montant total payé *a*) à chaque ministre, *b*) à chaque fonctionnaire l'accompagnant, en frais de voyage ou autres à l'égard de chacun de ces voyages?

186. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part des pompiers canadiens ayant servi outre-mer, ou en leur nom, demandant que l'on examine de nouveau leur situation relativement aux allocations d'anciens combattants, à la médaille canadienne de service volontaire, à la préférence dans le service civil et à d'autres sujets?

2. A-t-on examiné ces représentations et où en est-on rendu actuellement dans l'étude de ces questions?

186a. Etat montrant:—

1. A-t-on pris quelque mesure, depuis la dernière session, afin de donner suite aux recommandations du comité des Affaires des anciens combattants demandant la reconnaissance entière et un statut légal pour les pompiers qui, au cours de la dernière guerre, se sont enrôlés pour le service actif dans les forces armées d'outre-mer?

2. Quelle mesure, le cas échéant, le gouvernement a-t-il adoptée à cet égard pour 1947?

186b. Etat montrant:—

1. A-t-on pris quelque mesure, depuis la dernière session, en vue d'accorder la Médaille des volontaires aux membres du Corps des pompiers canadiens outre-mer?

2. A-t-on pris d'autres mesures en vue de leur accorder l'égalité de statut comme on l'a fait à ceux qui ont servi dans les forces au cours de la dernière guerre?

187. Etat montrant:—

1. Quel prix le Canada a-t-il payé au gouvernement des Etats-Unis pour les établissements militaires *a*) à Le Pas (Manitoba), *b*) à Churchill, *c*) dans l'île de Baffin et *d*) dans l'île de Southampton?

2. Combien la Corporation des biens de guerre a-t-elle réalisé sur la vente des bâtiments et du matériel à chacun des établissements précités?

188. Etat montrant:—

1. Combien de civils employés par le gouvernement ont été congédiés, dans la ville de Halifax, depuis le 1er janvier 1947 jusqu'à date: *a*) dans le service naval (à l'arsenal maritime de Sa Majesté); *b*) dans les services de l'armée; *c*) dans les services du corps d'aviation royal canadien; *d*) au ministère des Affaires des anciens combattants (à l'hôpital de Camp Hill)?

2. Quelle était la raison de ces renvois?

3. A-t-on pris des mesures semblables dans les autres districts militaires dans tout le Canada?

188a. Etat montrant:—Copie de toute correspondance échangée, depuis le 15 janvier 1947 jusqu'à date, entre le ministre de la Défense nationale ou les fonctionnaires de ce ministère et toute autre personne, relativement au projet de congédiement des employés civils de l'arsenal maritime de Sa Majesté à Halifax.

189. Etat montrant:—

1. Le tarif de préférence britannique à l'égard du sucre des Antilles anglaises est-il encore en vigueur?

2. Sinon, quand a-t-il été aboli ou suspendu?

3. A-t-il été aboli ou suspendu avec l'approbation et le consentement des Antilles anglaises ou à la suite d'entente spéciale avec le gouvernement du Royaume-Uni?

4. A-t-on fixé une date pour la restauration de ce tarif de préférence?

189a. Etat montrant:—

1. Au cours de chaque année, de 1941 à 1947 inclusivement, quel a été: (i) le coût moyen, par cent livres, payé pour le contrôle du sucre ou par le régisseur du sucre, pour le sucre brut, f. à b. *a*) à Cuba, *b*) à Saint-Domingue, *c*) dans les Antilles anglaises, *d*) dans les autres possessions britanniques; (ii) le coût de ce sucre déchargé dans le port de Saint-Jean, Montréal et Vancouver?

2. Quel était le coût du transport, par cent livres, au cours de chacune des années, *a*) de Cuba, *b*) de Saint-Domingue, *c*) des Antilles anglaises, *d*) des autres possessions britanniques, à chacun des ports ci-haut mentionnés?

3. Quel prix a été payé, par cent livres, f. à b., pour le sucre brut provenant de chacun des endroits suivants: *a*) Cuba, *b*) Saint-Domingue, *c*) les Antilles anglaises, *d*) les autres possessions britanniques, au cours du premier semestre de l'année 1946?

4. Le prix demandé au cours du quatrième trimestre de 1946 pour le sucre brut de Cuba et de Saint-Domingue sera-t-il le prix minimum à l'égard du sucre de la récolte de 1947? Si le prix n'en a pas encore été établi, quel sera le prix estimatif pour 1947?

189b. Etat montrant:—

1. Le régisseur du sucre, dans son compte de profits et pertes à l'égard des transactions de sucre, a-t-il indiqué la perte de revenu que le Trésor fédéral a subie par suite de l'exemption de droit à l'égard du sucre brut et des réductions de la taxe d'accise sur le sucre?

2. En comprenant les droits statutaires du tarif général et l'acompte alloué aux raffineries, mais en excluant la taxe d'accise, quel serait le coût du sucre raffiné à Montréal, s'il s'agissait de sucre cubain raffiné et livré au Canada au prix courant?

3. Le gouvernement a-t-il envisagé la restauration des droits de douanes statutaires sur le sucre brut importé?

189c. Etat montrant:—

1. Quel était le montant total de l'impôt exigé par l'administration du sucre en remplacement des droits, depuis le 1er avril 1942?

2. Quel est le montant total que le Trésor fédéral a perdu par suite de la réduction de la taxe d'accise *a*) sur le sucre de canne, *b*) sur le sucre de betterave raffiné?

3. Quel bénéfice ou quelle perte enregistre le régisseur du sucre pour l'année finissant le 31 août 1946 et les quatre mois se terminant le 31 décembre 1946?

189d. Etat montrant:—

1. De quels pays a-t-on importé du sucre brut de canne au Canada au cours de la période du 1er septembre 1945 au 31 août 1946?

2. Combien de livres de sucre brut de canne à 96° a-t-on importées au Canada de chacun de ces pays au cours de la période du 1er septembre 1945 au 31 août 1946 inclusivement?

189e. Etat montrant:—

1. Le gouvernement *a*) contrôle-t-il ou vérifie-t-il le pesage des betteraves à sucre; *b*) contrôle-t-il le poids total des betteraves achetées des producteurs par rapport à la quantité totale raffinée?

2. Le gouvernement exerce-t-il quelque contrôle en vue de constater si la quantité totale de sucre raffiné est la même que celle pour laquelle ont été payés les producteurs qui concluent des marchés de vente avec les raffineurs sur la base de la teneur en sucre et de la quantité des betteraves? Dans l'affirmative, à l'égard de quelles années a-t-on effectué ce contrôle?

190. Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications, datés depuis le 1er janvier 1944, échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de quelques provinces, concernant la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

191. Etat montrant:—

1. Mlle Freda Linton était-elle à l'emploi de l'Office national du film?

2. Dans l'affirmative, quand y était-elle employée, à quel titre et à quel traitement?

3. Quand a-t-on mis fin à ses services et pour quelle raison?

4. Est-elle la même Freda Linton dont il a été fait mention dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'espionnage?

5. Est-ce que le gouvernement ou la Royale gendarmerie à cheval du Canada est au courant de l'endroit où elle se trouve actuellement?

6. Songe-t-on à intenter des procédures à son égard, y compris des procédures d'extradition?

192. Copie de tous contrats ou accords conclus par le gouvernement, ou l'un de ses ministères ou organismes, et la *Consolidated Mining and Smelting Company, Limited*, de 1939 jusqu'à date, en rapport avec la construction, les opérations ou la disposition de l'*Alberta Nitrogen Products Company* et des entreprises nos 7 et 8, de 1939 jusqu'à date, dont il est fait mention dans le document parlementaire n° 360, déposé le 28 mai 1943.

193. Etat montrant:—

1. Combien de bois de différentes espèces ou catégories a été acheté par ou pour un organisme fédéral quelconque de logement, au cours de chaque mois en 1946, dans chacun des comtés fédéraux de Pontiac et de Nipissing?

2. Quels ont été les prix payés et par l'intermédiaire de quels distributeurs a-t-on passé pour ces différents marchés de bois?

3. Quelle portion de ces achats a été: *a*) au prix de détail, ou moins; *b*) au prix de gros réglementaire, ou moins; *c*) au-dessus des prix fixés?

193a. Etat montrant les prix comparatifs du bois de construction, gros et détail, pour Regina, Saskatchewan, de 1939 à 1947.

194. Etat montrant:—

1. John Grierson, ancien commissaire de l'Office national du film, est-il citoyen canadien?

2 A-t-il droit d'entrée et de résidence au Canada?

3. Le gouvernement a-t-il quelques renseignements concernant le refus des autorités des Etats-Unis de lui accorder un visa de résidence aux Etats-Unis sous le régime de contingentement, et concernant les raisons de ce refus?

4. Ces raisons affecteraient-elles son droit d'entrée ou de résidence au Canada ou son droit d'en sortir?

195. Etat montrant:—

1. Le gouvernement fédéral pourvoit-il seul aux dépenses d'entretien de l'ensemble du canal Trent et du canal Rideau?

2. Le gouvernement fait-il de la réclame à l'égard de ces voies navigables auprès des touristes du Canada et des Etats-Unis, amateurs de croisières?

3. Quels magazines, périodiques ou brochures ont été utilisés à cette fin en 1946, et quelle est la somme estimative que l'on dépensera en 1947?

4. Se sert-on des pellicules cinématographiques?

5. Si on a fait des films, peuvent-ils être utilisés aux réunions des yacht-clubs dans cette partie des Etats-Unis et du Canada en bordure des Grands Lacs?

196. Etat montrant:—

1. Quel a été le coût de l'aéroport de S.-Honoré, comté de Chicoutimi (P.Q.), y compris les bâtisses, terrains d'atterrissage, etc., construit par le gouvernement fédéral lors de la dernière guerre?

2. Cet aéroport a-t-il été déclaré bien de surplus?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement en a-t-il disposé?

4. En faveur de qui?

5. A quel prix?

6. Des soumissions ont-elles été demandées à cette fin?

7. Dans l'affirmative, *a*) quels étaient les noms des soumissionnaires et *b*) quel était le montant de chaque soumission?

196a. Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoire et autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1946, entre le ministère de la Reconstruction et toutes personnes ou associations, relativement à l'Ecole d'aviation militaire n° 10 et aux terrains d'atterrissage de secours à Dauphin (Man.).

196b. Etat montrant:—

1. L'aéroport, à Virden, Manitoba, a-t-il été vendu?
2. Dans l'affirmative, à qui et à quelle date?
3. Quel était le coût initial de construction des édifices à cet aéroport?
4. Quelle somme a-t-on reçue pour ces édifices?
5. A-t-on offert quelqu'un de ces bâtiments *a*) au gouvernement du Manitoba, *b*) à la ville de Virden?

197. Etat montrant:—

1. Combien de personnes au Canada étaient propriétaires de leur propre entreprise au cours des années 1930, 1935, 1940 et 1945?
2. Combien de personnes au Canada, en dehors du service civil ou d'autres organismes du gouvernement, étaient des salariés, en 1930, 1935, 1940 et 1945?
3. Combien de fonctionnaires civils y avait-il à l'emploi de tous les gouvernements au Canada en 1930, 1935, 1940 et 1945?
4. Combien de personnes employait la division de l'impôt du ministère du Revenu national en 1930, 1935, 1940 et 1945?
5. Quelques-uns de ces employés de la division de l'impôt sont-ils rémunérés à commission? Dans l'affirmative, quel est le taux de cette commission?

198. Etat montrant:—

1. Quel est le nom de chaque personne à l'emploi de chaque ministère du gouvernement du Canada à Dawson, Territoire du Yukon?
2. A quel titre chacune y est-elle employée et à quel traitement?
3. Quand chacune de ces personnes a-t-elle commencé à travailler à Dawson?
4. Lesquels de ces employés sont des anciens combattants des forces armées du Canada?

198a. Etat montrant:—

1. Quelles sources, au cours de chacune des années 1944-1945, 1945-1946, 1946-1947, ont si largement contribué à augmenter le revenu territorial du Territoire du Yukon que le gouvernement fédéral n'a pas eu de paiement à verser au conseil territorial?
2. Quelle a été cette augmentation au cours de chacune de ces années?
3. Quelle a été l'augmentation en provenance de chaque source au cours de chacune de ces années?

199. Etat montrant:—

1. Quelle est la valeur totale des contrats de guerre accordés par les ministères du gouvernement ou les compagnies de la Couronne au cours des années de guerre: *a*) dans l'Ile du Prince-Edouard; *b*) dans la Nouvelle-Ecosse; *c*) au Nouveau-Brunswick; *d*) dans Québec; *e*) dans Ontario; *f*) au Manitoba; *g*) en Saskatchewan; *h*) en Alberta et *i*) dans la Colombie-Britannique?

2. Quelles sommes ont été dépensées par la *Wartime Housing Limited* et combien de logements ont été construits: *a)* dans l'Ile du Prince-Edouard; *b)* dans la Nouvelle-Ecosse; *c)* dans le Nouveau-Brunswick; *d)* dans Québec; *e)* dans l'Ontario; *f)* dans le Manitoba; *g)* dans la Saskatchewan; *h)* en Alberta et *i)* dans la Colombie-Britannique?

200. Etat montrant:—

1. Au cours de la période écoulée du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1946, à combien *a)* de membres des trois armes et de la marine marchande, *b)* d'anciens combattants des trois armes a-t-on envoyé les cours par correspondance du service scolaire de la Légion canadienne?

2. Au cours de janvier 1947, combien de demandes a-t-on reçues de la part *a)* de membres des forces armées, *b)* d'anciens combattants pour des cours du service scolaire de la Légion canadienne?

3. Au cours de janvier 1947, combien d'étudiants étaient considérés comme laborieux par les professeurs du cours de correspondance et de ce nombre, combien étaient *a)* des membres des services armés, *b)* des anciens combattants?

4. Quelles mesures, le cas échéant, sont à l'étude en vue de maintenir ces cours par correspondance à la disposition des services armés?

201. Etat montrant:—

1. Combien de ciné-projecteurs de 16 mm. sont en la possession du ministère de la Défense nationale?

2. Combien d'autres ont été déclarés de surplus par l'armée, la marine et l'aviation?

3. De combien la Corporation des biens de guerre a-t-elle disposé?

4. Combien ont été vendus ou aliénés de quelque autre façon à des groupements ou des institutions d'enseignement?

5. En a-t-on détruit quelques-uns? Dans l'affirmative, combien?

202. Etat montrant:—

1. Par province, combien y a-t-il de médecins au Canada?

2. Combien y avait-il d'étudiants en médecine inscrits dans les universités canadiennes le 31 décembre 1946?

3. Combien de médecins ont quitté le Canada au cours de 1945 et de 1946 en vue d'établir résidence ailleurs?

4. Est-ce que, sous l'empire des règlements actuels de l'immigration, les médecins sont considérés comme des personnes pouvant être admises au pays?

5. Depuis le 1er janvier 1940, combien de médecins ont demandé la permission de s'adonner à la pratique de leur profession mais ne l'ont pas encore obtenue?

203. Etat montrant:—

1. Avec quels pays a-t-on conclu des ententes commerciales stipulant que les boissons alcooliques, le vin et la bière étaient des articles *a)* d'exportation, *b)* d'importation?

2. Quelle quantité en a-t-on *a)* importé, *b)* exporté, en vertu de ces ententes?

3. Quels étaient les règlements édictés en temps de guerre relativement aux restrictions de fabrication et de vente de ces boissons?

4. Quand a-t-on mitigé l'application de ces règlements?

5. Quand a-t-on abrogé ces règlements?

6. Quel a été le résultat des règlements en temps de guerre relativement à la quantité des matières premières servant dans la production *a)* des boissons alcooliques, *b)* du vin, *c)* de la bière?

7. Quels changements les règlements en temps de guerre ont-ils apportés à la teneur en alcool *a)* des boissons alcooliques, *b)* du vin, et *c)* à l'alcoolisage de la bière?

203a. Etat montrant:—

1. Au cours de l'année 1939 et de chaque année subséquente pour laquelle on possède une statistique, quelles substances pouvant être utilisées dans les denrées alimentaires ont été affectées *a)* aux distilleries, *b)* aux brasseries, *c)* aux fabriques de vin, ou ont été utilisées par celles-ci, et en quelles quantités?

2. Quelle a été l'efficacité des règlements de temps de guerre, édictés le 16 décembre 1942, dont le but avoué était de diminuer la quantité des boissons alcooliques; spiritueux, bière et vin, consommées au Canada?

204. Etat montrant:—

1. Au cours de l'année civile 1946, quelle a été la somme des exportations de papier-journal provenant *a)* du Canada, *b)* de la province de la Colombie-Britannique?

2. Quelle quantité de papier-journal, en provenance *a)* du Canada, *b)* de la Colombie-Britannique, a été exportée aux Etats-Unis au cours de l'année civile 1946?

3. Le papier-journal est-il soumis au rationnement aux Etats-Unis?

204a. Etat montrant:—

1. Quelle a été la production totale de papier-journal au Canada au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

2. Quelle a été la quantité de papier-journal exportée au Royaume-Uni au cours de chaque année, de 1939 à 1946 inclusivement?

3. Le Royaume-Uni a-t-il obtenu tout le papier-journal qu'il réclamait pour son commerce?

4. Y a-t-il encore des commandes de papier-journal de la part du Royaume-Uni, qui n'ont pas encore été remplies?

205. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on produit de livres de nickel au Canada au cours de chaque année, de 1938 à 1946 inclusivement?

2. Quelle a été la quantité de nickel exportée au cours de chacune des années susdites et à quel pays a-t-on fait ces exportations?

3. Quelle était la valeur du nickel produit au Canada au cours de chaque année, de 1938 à 1946 inclusivement?

4. Quelle était la proportion entre la production canadienne et la production mondiale du nickel à l'égard de chacune des années ci-haut mentionnées?

206. Etat montrant:—Copie de toutes lettres ou autres communications, datées depuis le 1er janvier 1945, échangées entre le Premier Ministre ou tout membre de son personnel, le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, y compris M. Jacques Greber, le ministre des Finances ou tout fonctionnaire de son ministère, et les maires ou tous fonctionnaires des villes d'Ottawa et de Hull, concernant l'embellissement et le développement de la capitale nationale.

206a. Etat montrant:—

1. Quelle est la superficie carrée de l'espace de bureau qu'occupent Jacques Greber et son personnel?

2. Où est situé ce bureau?

3. Combien en coûte-t-il par année au gouvernement pour cet espace?

206b. Etat montrant:—

1. Quelles sont les relations entre Jacques Greber et le gouvernement fédéral à l'égard de la Commission du district fédéral de la Capitale nationale ou de la région fédérale?

2. Au cours de chacune des cinq dernières années, quel traitement a été payé à M. Greber par le gouvernement fédéral ou par l'entremise de l'un quelconque de ses organismes?

3. Quels frais de dépenses a-t-il reçus?

4. Quelles sont les conditions de son emploi?

5. Quelles autres personnes, qui ne sont pas des fonctionnaires civils permanents, sont engagées, à titre technique ou consultatif, par le gouvernement, ou l'un quelconque de ses organismes, pour travailler sur quelque projet de la région fédérale?

6. Quels traitements et frais de dépenses ont été payés à chacune de ces personnes au cours des cinq dernières années?

207. Rapport générale sur le fonctionnement du bureau du Séquestre sous l'empire des règlements revisés relatifs au commerce avec l'ennemi (1943).—Arrêté en conseil C.P. 8526.

207a. Rapport des auditeurs qui ont fait l'examen des livres du Séquestre (1939) et du Séquestre (Traité de Paix, 1920), par MM. *Price, Waterhouse and Company*, experts comptables brevetés, Montréal, en date du 21 août 1946.

207b. Rapport de l'examen des comptes de la division des biens ennemis, bureau de Vancouver, pour la période du 11 décembre 1941 au 31 décembre 1946, par MM. *Price, Waterhouse and Company*, experts comptables brevetés, Montréal, en date du 25 février 1947.

207c. Rapport de l'examen des livres de comptes et des autres documents en possession de la division des évacués du bureau du Séquestre, localisée à Vancouver, (C.-B.), par *P. S. Ross and Sons,* experts comptables brevetés, Montréal, en date du 20 octobre 1943.

208. Etat montrant:—Quels sont les noms de ceux qui ont fait des représentations collectives ou particulières au gouvernement en faveur des accusés dans l'enquête d'espionnage Gouzenko?

208a. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on imprimé d'exemplaires du rapport de la commission royale chargée de faire enquête sur les faits concernant la divulgation de renseignements confidentiels aux agents d'une puissance étrangère?

2. Combien en a-t-on distribué d'exemplaires?

3. Combien en reste-t-il d'exemplaires en la possession de l'Imprimeur du Roi ou de tout ministère du gouvernement?

208b. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on *a*) imprimé, *b*) distribué d'exemplaires du rapport de la commission royale d'enquête sur l'espionnage?

2. Combien a-t-on distribué d'exemplaires de ce rapport à d'autres pays?

3. Quel a été le coût total de l'impression et de la distribution de ce rapport?

208c. Etat montrant:—

1. A quelle date E. K. Williams, de Winnipeg, a-t-il été nommé conseiller juridique de la commission d'enquête sur l'espionnage?

2. Sur quelle base a-t-on calculé sa rémunération?

3. Le rapport de M. Williams sera-t-il rendu public et quand?

4. Est-ce qu'un membre du personnel du ministère des Affaires extérieures assistait aux séances de la Commission d'enquête sur l'espionnage? Dans l'affirmative, qui et à quel titre?

5. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il aidé à la préparation de quelque partie du rapport sur l'espionnage? Dans l'affirmative, de quelle partie?

6. Sur l'autorité de qui a-t-on permis la publication et la distribution du rapport de la Commission d'enquête sur l'espionnage avant le procès de ceux qui y étaient l'objet d'accusations?

7. Combien d'exemplaires du rapport a-t-on publiés, jusqu'à date, *a*) en anglais, *b*) en français?

8. Combien en a-t-il été distribué d'exemplaires, *a*) au Canada, *b*) en dehors du Canada?

9. At-on étudié l'à-propos de retirer le rapport de la circulation, vu l'acquittement de plusieurs personnes qui y étaient mentionnées?

208d. Etat montrant:—Copie de toute correspondance échangée entre Fred Rose et le ministère ou le ministre de la Justice depuis le 31 octobre 1946.

209. Etat montrant:—

1. Quel était, pour chacune des années suivantes: 1938, 1939, 1944, 1945 et 1946, le revenu net, par homme, des pilotes dans les districts suivants: Halifax, Sydney, Saint-Jean, Québec, Montréal et en Colombie-Britannique?

2. Quel était le nombre total de pilotes dans chaque district au cours de ces années?

210. Etat montrant:—

1. Combien de wagons à marchandises a-t-on exportés du Canada au cours de 1946?

2. A quels pays les a-t-on vendus?

3. Y a-t-il actuellement des wagons à marchandises du Canada qui sont loués à des chemins de fer américains?

211. Etat montrant:—

1. Quel est le traitement annuel actuel de chaque officier d'immigration et officier de douanes du Canada en service sur les trains qui entrent au Canada à Windsor et à Sarnia (Ontario)?

2. Quel était le traitement des officiers accomplissant le même travail au cours des années 1930, 1939 et 1946?

3. Quel est le nombre d'heures de travail, par homme et par semaine, à l'égard de chacun de ces officiers?

4. Quelles sont les qualifications nécessaires et les anciens combattants jouissent-ils actuellement de la préférence?

5. A-t-on nommé à Sarnia des personnes qui n'étaient pas des anciens combattants?

6. Dans l'affirmative, quand, qui sont-elles et quels sont leurs traitements respectifs?

7. Des positions temporaires sont-elles actuellement occupées par des personnes qui ne sont pas des anciens combattants?

8. Quel est le traitement annuel actuellment payé à ceux qui entrent dans le service *a*) de la douane, *b*) de l'immigration à Windsor et à Sarnia?

9. Combien y a-t-il de catégories d'employés dans chaque service à chaque port et quel est le traitement annuel à l'égard de chaque catégorie?

10. Quel est le salaire minimum et maximum pour chaque catégorie?

11. Une demande de revision et de hausse de traitement a-t-elle été faite par ces officiers, ou en leur nom? Dans l'affirmative, qu'a-t-on fait à ce sujet?

212. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans la province du Manitoba, *a*) qui reçoivent des honoraires du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b*) à qui des honoraires sont encore dus et payables?

2. Quels montants ont été payés à chacun d'entre eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement au service du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, dans la province du Manitoba?

212a. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans le comté de Hastings, *a*) qui ont reçu des honoraires du gouvernement fédéral ou de l'une quelconque de ses commissions, du 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b*) à qui des honoraires sont encore dus et payables?

2. Quelles sommes ont été versées à chacun d'entre eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement employés par le gouvernement fédéral ou l'une quelconque de ces commissions dans le comté de Hastings?

212b. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs, dans la province du Manitoba, *a*) qui reçoivent des honoraires du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, depuis le 1er janvier 1945 jusqu'à date, *b*) à qui des honoraires sont encore dus et payables?

2. Quels montants ont été payés à chacun d'entre eux, en quelle année et pour quels services?

3. Quelles sommes sont encore dues à chacun et pour quels services?

4. Quels sont les noms des bureaux d'avocats et des procureurs actuellement au service du gouvernement du Dominion, ou de l'une de ses commissions, dans la province du Manitoba?

212c. Etat montrant:—Quels sont les montants qui ont été payés à M. Fernand Choquette, C.R., avocat au Barreau de Québec, à titre d'agent des différents ministères du gouvernement pour chacune des années, de 1939 à 1947 inclusivement?

213. Etat montrant:—

1. La *Consolidated Mining and Smelting Company* a-t-elle cessé la production du mercure?

2. Le gouvernement canadien achète-t-il actuellement du mercure?

3. Quelle quantité de mercure, et à quel prix, le gouvernement canadien a-t-il achetée au cours des années 1940-1946?

4. Avant la dernière guerre, le Canada a-t-il acheté quelque quantité de mercure d'un cartel en Espagne?

5. Les producteurs espagnols ont-ils refusé de fournir du mercure au Canada après l'ouverture des hostilités?

6. Ont-ils exporté du mercure en Allemagne?

7. Le Canada achète-t-il de nouveau du mercure de l'Espagne?

8. Quel est, à l'heure actuelle, le prix d'achat payé aux producteurs espagnols?

9. Les propriétaires de la mine actuellement fermée du Lac Pinchi, au Canada, sont-ils prêts à vendre leurs stocks accumulés à ce prix?

10. Quel est le principal usage du mercure en temps de paix?

11. Est-ce que tout le mercure qui entre au Canada, en provenance des Etats-Unis, est produit dans ce dernier pays?

12. Sinon, où est produit ce mercure?

13. Des Canadiens, ou des corporations canadiennes, ont-ils des intérêts dans le cartel espagnol qui vend du mercure au Canada?

14. Combien embauchait-on habituellement d'hommes, au cours de la guerre, dans la mine du Lac Pinchi en vue de la production du mercure?

214. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il exproprié ou acheté le quartier connu sous le nom de "Réserve" à Meteghan Wharf, dans le canton de Clare, en Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, de qui; quels montants a-t-il versés en dédommagement ou en frais et à qui?

3. A qui le gouvernement a-t-il vendu ou loué cette propriété et à quel prix ou pour quel montant?

4. Le terrain sert-il encore aux fins pour lesquelles il a été acheté? Sinon, la Couronne le gardera-t-elle et le mettra-t-elle à la disposition de ses anciens propriétaires ou locataires?

215. Copie de la correspondance échangée entre M. F. P. Varcoe, sous-ministre de la Justice, M. John J. Robinette, écuyer, c.r., et l'honorable Leslie Blackwell, c.r., procureur général de l'Ontario, dans l'affaire: Le Roi vs Pochon, French et Pregel relativement à des accusations d'entente délictueuse en vue de frauder l'*Eldorado Gold Mines Limited.*

215a. Lettre de M. James H. Tully, de la ville de New-York (E.-U.), dans l'affaire: *Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* vs Boris Pregel, Carl B. French, *Canadian Radium & Uranium Corporation* et l'*International Rare Metals Refinery Inc.*, au sujet de certaines accusations de complot de fraude à l'égard de l'*Eldorado Gold Mines Limited.*

216. Etat montrant:—

1. A-t-on vendu la compagnie *Canadian Limited?*

2. Dans l'affirmative, quel en a été l'acheteur, à quel prix et à quelles conditions?

3. Quand *Canadair* a-t-elle commencé la fabrication ou le montage des avions?

4. Combien y a-t-on construit d'avions, en donnant le nom et le modèle de chacun, chaque mois, depuis le commencement des opérations de fabrication?

216a. Etat montrant:—Copie du bilan de *Canadair Limited*, dont il est fait mention au paragraphe *c*, page 1586 des Débats du 20 mars 1947.

216b. Documents relatifs à la vente de certaines propriétés à *Canadair Limited*: *a*) Lettres, en date du 20 janvier 1947 et du 17 mars 1947, à *Electric Boat Company*, de New-York, Etats-Unis d'Amérique; *b*) Accord, en date du 15 septembre 1946, conclu entre Sa Majesté le Roi du Droit du Canada (agissant par l'intermédiaire de la Corporation des biens de surplus de guerre) et *Canadair Limited; c*) Accord, en date du 31 mars 1947, entre Sa Majesté le Roi du Droit du Canada et *Canadair Limited; d*) Accord, en date du 31 mars 1947, entre *Canadair Limited* et les lignes aériennes Trans-Canada.

217. Etat montrant:—

1. Au cours de l'année 1946, quel était le montant total payé pour des appels téléphoniques interurbains par chaque ministère ou organisme du gouvernement, y compris les corporations de la Couronne?

2. Quel contrôle ou surveillance existe-t-il dans chaque ministère au sujet de ces appels?

3. Au cours de l'armée 1946, quel était le montant total déboursé pour les télégrammes et les câblogrammes par chaque ministère ou organisme du gouvernement, y compris les corporations de la Couronne?

218. Etat montrant:—

1. Les parcs à bestiaux, à Churchill, sont-ils en bonne condition?

2. A-t-on aliéné aux forces américaines, au cours de la guerre, du matériel provenant de ces parcs?

3. Dans l'affirmative, à quelles conditions?

4. Le chemin de fer de la Baie d'Hudson est-il officiellement enregistré comme un réseau en construction?

5. La Commission canadienne des Transports a-t-elle compétence à l'égard des taux de transport sur le réseau du chemin de fer de la Baie d'Hudson?

6. Sinon, pour quelles raisons?

7. Le gérant général du chemin de fer de la Baie d'Hudson consacre-t-il tout son temps au service de ce réseau?

8. Combien circule-t-il de trains, par semaine, entre Le Pas et Churchill?

9. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes demandant la création d'une commission royale en vue de faire enquête sur tout ce qui a rapport au chemin de fer et au port?

10. Quelles mesures ont été prises à la suite de ces requêtes?

218a. Etat montrant:—

1. Au cours de l'année écoulée, quelle quantité de céréales: blé, avoine, orge, etc., a été expédiée par navire de Fort Churchill à diverses destinations?

2. Quels sont, à l'égard des diverses céréales, les taux de transport de Fort Churchill, ainsi que la tête des Lacs et de Montréal, aux endroits suivants des Provinces maritimes: Halifax, Saint-Jean et Charlottetown?

3. Pendant quelle durée de l'année Fort Churchill est-il ouvert au transport maritime et la navigation y est-elle rendue difficile à cause des glaces?

4. Les élévateurs à Halifax et à Saint-Jean pourraient-ils servir à l'entreposage des céréales secondaires destinées à la consommation domestique?

5. Les navires ou les barges utilisés sur les lacs seraient-ils propres à transporter des céréales secondaires jusqu'à Charlottetown?

218b. Etat montrant:—

1. Quelle était la valeur des importations reçues au Canada par le port de Churchill au cours de 1946?

2. Quelle quantité de blé était entreposée dans le port de Churchill le 1er avril 1947?

3. Quels navires a-t-on nolisés, au cours de 1947, pour transporter le blé du port de Churchill en Europe?

4. Au cours de l'année écoulée les commissaires canadiens du commerce ou d'autres fonctionnaires fédéraux ont-ils pris des mesures en vue d'obtenir l'envoi de cargaisons vers ce port?

5. Quelle quantité de blé estime-t-on expédier de ce port au cours de 1947?

219. Etat montrant:—

1. Combien de commissions scolaires royales ont été nommées par le gouvernement depuis le 23 octobre 1935?

2. Quels étaient les membres de chaque commission?

3. Quel était le coût total de chaque commission?

220. Etat montrant:—

1. Y a-t-il des citoyens des Etats-Unis d'Amérique qui détiennent un brevet d'officier dans la force permanente canadienne de la marine de l'armée ou de l'aviation?

2. Dans l'affirmative *a*) dans quelle division des services, *b*) quels sont leurs noms, *c*) quel est le grade de chacun, *d*) quelle est la durée de son service?

3. Ces Américains ont-ils fait une demande en vue de devenir citoyens canadiens?

4. Sinon, cela est-il nécessaire pour qu'ils demeurent dans le service?

221. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il conclu une entente avec une société portant le nom de corps de la prévôté et chargée de fournir des gardiens pour les édifices du gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quelles conditions le corps de la prévôté fournit-il des gardiens et sur quelle base le ministère fédéral intéressé paie-t-il la société pour son travail?

3. Quels salaires ou traitements la société verse-t-elle au Corps pour remplir les fonctions actuelles de gardien?

4. Chaque homme appartenant à ce Corps doit-il verser un droit ou dépôt d'admission et acheter son propre uniforme?

5. La société effectue-t-elle des déductions de salaires, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

6. Les membres de ce Corps sont-ils assujettis à la Loi fédérale de l'assurance-chômage?

222. Etat montrant:—

1. Quelques ministères du gouvernement fédéral ont-ils versé quelques montants à des conseils d'administration d'hôpitaux ou à des municipalités afin de les aider à payer les dépenses d'agrandissement d'hôpitaux?

2. Dans l'affirmative, quelles ont été les sommes versées dans chaque cas et où est situé chaque hôpital?

222a. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des employés qui sont temporaires à l'Hôpital Westminster, dans le comté de Middlesex?

2. Pendant combien d'années chacune de ces personnes a-t-elle été employée temporairement?

3. Combien d'employés sont permanents?

4. Combien d'employés du gouvernement fédéral, dans le comté de Middlesex, autres que ceux de l'Hôpital Westminster, sont embauchés à titre temporaire?

5. Pendant combien d'années chacun a-t-il été employé temporairement?

6. Combien d'employés sont permanents?

223. Etat montrant:—

1. Au cours de la récente guerre, a-t-on permis l'entrée, au Canada, de périodiques ou journaux sympathiques ou favorables au communisme?

2. Au cours de la récente guerre, a-t-on permis l'entrée, au Canada, d'un périodique appelé *Narodna Volya*, publié à 524, rue Olive, Scranton, Pennsylvanie? En permet-on actuellement l'entrée?

224. Etat montrant:—

1. Quelles sommes le gouvernement a-t-il perçues en taxes à l'égard des paris mutuels aux courses de chevaux, y compris les courses de chevaux attelés, au Canada, au cours des années 1945 et 1946?

2. Quels sont les noms des pistes et des associations de courses et quelles sommes a-t-on perçues de chacune?

3. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour percevoir cette taxe?

4. A quelles pistes ou associations de courses le gouvernement accorde-t-il des subventions?

225. Etat montrant:—La somme totale placée dans les usines et l'outillage, depuis le 1er septembre 1939, *a*) des compagnies de la Couronne, *b*) des autres usines exploitées par le gouvernement, *c*) des usines d'état administrées par des

intérêts privés, *d*) des usines appartenant à des particuliers; cet état devant mentionner le nom de chaque usine, où elle est située, le montant mis à la disposition de chacune, si ces usines ont été vendues ou si l'on en a disposé de quelque manière en faveur de qui, et à quel prix.

226. Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il de mines d'or en production actuellement au Canada, par province?

2. Quelle est la quantité d'or produite dans chacune des provinces pour les années 1935, 1940, 1945 et 1946?

3. Quel est le coût moyen de la production d'une once d'or au Canada?

4. Quelle était la valeur, à l'once, de l'or au Canada pour les années 1930, 1935, 1940 et 1945?

5. Quel est, dans chacune des provinces, le nombre des personnes employées, soit comme mineur ou autrement, à la production de l'or, au pays?

6. Quelle est la quantité d'or que le Canada a exporté pour les années 1930, 1935, 1940 et 1945, et dans quels pays?

226a. Etat montrant:—

1. Est-ce que l'*Emerald Mine*, à Salmo (C.-B.), a été achetée par un organisme du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quand, de qui et à quel prix?

3. Quel a été le total des dépenses à l'égard de l'exploitation, des bâtiments, du matériel, de l'outillage, etc.?

4. Quelle était la valeur totale des produits expédiés de la mine au cours de son exploitation?

5. Quand l'exploitation a-t-elle cessé et pour quelles raisons?

6. A-t-on dressé un inventaire du matériel, des outils et des fournitures à cet endroit lorsque les travaux ont pris fin? Dans le cas de l'affirmative, quelle en était la valeur?

7. Est-ce que l'*Emerald Mine* a été vendue? Dans l'affirmative, à qui et à quel prix?

8. A-t-on dressé un inventaire du matériel, des outils et du matériel de campement à cet endroit immédiatement avant la vente? Dans l'affirmative, quelle en était la valeur?

9. Quelles ont été les dépenses totales encourues à l'égard de cet inventaire?

10. A quelles dates a-t-on dressé cet inventaire et quels sont les noms des employés qui l'ont fait?

227. Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il de traducteurs de langues étrangères au service du gouvernement?

2. Depuis 1939, Ladislaus Biberovich a-t-il été employé à ce titre? Dans l'affirmative, quand?

228. Etat montrant:—

1. Au cours de chaque année financière, depuis 1939-1940 jusqu'à 1945-1946, combien de cultivateurs ont été assujettis à l'impôt sur le revenu?

2. Combien ont remis des rapports, dans chaque province, au cours de la période susmentionnée?

3. Quel est le montant *a*) imposé, *b*) perçu, dans chaque province, au cours de chaque année, de la période précitée?

228a. Etat montrant:—Copie des instructions adressées aux évaluateurs de l'impôt sur le revenu des agriculteurs, au cours de chacune des années financières, de 1939-40 à 1945-46.

228b. Etat montrant:—Combien de femmes mariées, dans la division de l'impôt pour Ottawa, ont payé l'impôt sur le revenu, en 1945, à l'égard du salaire seulement, (par opposition à celles qui ont payé l'impôt sur le revenu provenant de placements), et quelle était la somme globale de l'impôt sur le revenu ainsi versée?

228c. Etat montrant:—

1. Le Territoire du Yukon a-t-il abandonné au gouvernement du Canada ou à l'un de ses ministères le droit de percevoir *a*) les impôts sur le revenu, *b*) les droits successoraux?
2. Dans l'affirmative, à quelle date pour chaque cas?
3. A quelles conditions a été effectué cet abandon?
4. Le cas échéant, quelles sommes le Yukon a-t-il reçues du gouvernement du Canada en compensation de l'abandon de ces sources de revenus pour le Territoire et à quelles dates?

228d. Etat indiquant le nombre de cultivateurs ayant produit des déclarations d'impôt sur le revenu et le nombre de ceux qui ont été l'objet d'une évaluation imposable pour l'année financière 1945-46, ainsi que le nombre de cultivateurs, par province, sujets et non sujets à l'imposition, et l'objet d'une évaluation imposable, à l'égard de la même année; et aussi, le nombre de fermes au Canada suivant le recensement de 1941, ainsi que la moyenne, par province, des cultivateurs produisant des déclarations et des cultivateurs sujets à l'imposition.

228e. Etat montrant:—Au cours des années financières 1945-46 et 1946-47, à l'égard de chaque division de l'impôt et de chaque province, quel a été le coût de la perception de l'impôt sur le revenu: *a*) traitements; *b*) dépenses; *c*) frais légaux; *d*) somme totale pour le Canada?

228e. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1502, approuvé le 17 avril 1947: au sujet du maintien différé et de la période pour les réparations, en vertu des dispositions de l'article 5 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

228g. Etat montrant:—

1. A-t-on fixé une date pour l'ouverture du bureau projeté du département de l'impôt sur le revenu à Campbellton, Nouveau-Brunswick?
2. A-t-on loué des bureaux?
3. Dans l'affirmative, de qui et à quel taux par mois?
4. Des réparations et des changements y sont-ils nécessaires et quel en est le coût estimatif?

228h. Etat montrant:—Combien *a*) de célibataires, *b*) de personnes mariées ont payé l'impôt sur le revenu, quel était le total de la perception de l'impôt sur le revenu et quel était le revenu brut, en 1941, 1942 et 1946, à l'égard de chacune des catégories suivantes de revenus: de moins de $1,000; de $1,000 à $2,000; de $2,000 à $3,000; de $3,000 à $4,000; de $4,000 à $5,000; de $5,000 à $6,000; de $6,000 à $7,000; de $7,000 à $8,000; de $8,000 à $9,000; de $9,000 à $10,000; de $10 000 à $15,000; de $15,000 à $20,000; de $20,000 à $25,000; de $25,000 à $50,000; de $50,000 à $100,000; de plus de $100,000?

228i. Etat montrant:—Copie de tous règlements et instructions visant l'impôt sur le revenu des cultivateurs adressés par le ministère du Revenu national à ses divers bureaux d'administration au cours des années 1939-1940 à 1946-1947.

229. Etat montrant:—

1. Les caisses en bois entreposées près de la voie de chargement, à la gare du National Canadien, à Belleville, appartiennent-elles à quelque ministère, compagnie de la Couronne ou corporation du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom du ministère, de la compagnie ou corporation?

3. Si ces caisses appartiennent à quelque ministère, compagnie ou corporation du gouvernement fédéral, que contiennent-elles?

4. A-t-on récemment entreposé de nouvelles caisses à cet endroit?

230. Etat montrant:—

1. Quel ministère du gouvernement s'occupe de la censure des publications?

2. En vertu de quelle autorité cette censure est-elle exercée et de quelle façon s'exerce-t-elle?

3. Quel est le fonctionnaire qui rend la décision finale sur l'interdiction d'un livre, *a*) qui a été publié au Canada, *b*) dont les éditeurs désirent l'entrée au Canada?

4. Quels sont les antécédents et quelle est la formation de ce particulier relativement aux fonctions de la censure?

230a. Etat montrant:—

1. L'auteur ou l'éditeur d'un livre imprimé ou publié au Canada est-il tenu de soumettre ce livre à quelque ministère du gouvernement pour des fins de censure?

2. Dans l'affirmative, dans quelles circonstances est-il tenu de le faire?

3. Quel est le nom de l'examinateur des publications actuellement en congé de retraite?

4. Quels sont ses antécédents et son expérience à l'égard de son travail comme censeur?

5. Quel est le nom de l'adjoint général administratif remplissant actuellement les fonctions de censeur?

6. Quels sont ses antécédents, son degré d'instruction et son entraînement relativement à ces fonctions?

7. Le fonctionnaire mentionné à la question cinq a-t-il la responsabilité de la censure des livres qui entrent au Canada?

8. Fait-il personnellement la lecture de ces livres et émet-il un jugement à leur égard?

9. Y a-t-il un comité ou un groupe d'adjoints qui assiste ce fonctionnaire dans son travail de censure?

10. Dans l'affirmative, quels sont les noms des membres de ce groupe ou de ce comité?

11. Consulte-t-on toujours ou habituellement certains particuliers ou groupes de particuliers avant d'en venir à une censure et à une interdiction dans chaque cas donné?

12. Dans l'affirmative, *a*) quels sont ces particuliers, *b*) quels sont ces groupements?

13. Peut-on en appeler de la décision de l'examinateur des publications?

14. Dans l'affirmative, *a*) auprès de quel organisme doit-on porter appel; *b*) quelle est la procédure à suivre à l'égard de cet appel?

231. Etat montrant:—

1. Au cours de 1946 et/ou de 1947, le gouvernement a-t-il reçu des demandes d'aide financière fédérale pour des voies publiques?

2. Dans l'affirmative, quelle était la teneur de ces exposés?

3. A-t-on fait l'étude de cette question et quelle disposition prend-on actuellement à ce sujet?

232. Etat montrant:—

1. De quel ministère relevait l'édifice de l'usine de montage de récipients situé près des chutes de la rivière Rideau, au cours des années 1945 et 1946?

2. Combien de milliers de pieds de planche de ten-test et de bois de construction ont été achetés pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

3. Quelle a été la quantité totale de serrurerie de bâtiments, de peinture et de vitres achetée pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

4. Quelle quantité de matériaux ci-haut mentionnés a été utilisée dans cet édifice?

5. Quelles quantités, le cas échéant, ont été transportées de cet édifice dans des camions de l'armée?

6. Quelle en est la quantité actuellement inemployée et entreposée dans cet édifice?

7. Qui exploitait cette usine au cours des deux années antérieures au 31 mars 1947?

8. Est-on à tenir une enquête, actuellement, au sujet des matériaux retirés de cet immeuble?

234. Rapport de la Commission du transport aérien pour la période du 11 septembre 1944 au 31 décembre 1946.

234a. Rapport sur la revue des permis des services des lignes aériennes commerciales par la Commission du transport aérien, en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi de l'aéronautique.

234b. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1337, approuvé le 11 avril 1947: pour donner suite en partie aux recommandations de la Commission du transport aérien sur les permis accordés pour les fins de services commerciaux aériens au Canada.

235. Etat montrant:—

1. Quel est le surintendant ou le directeur résidant du parc national Highlands du Cap-Breton, en donnant son expérience et sa compétence?

2. Quels montants lui a-t-on payés, au cours de 1945 et de 1946, *a*) en traitement, *b*) en frais de déplacement, *c*) en allocations ou frais d'automobile ou autres?

3. Quels étaient les gardiens du parc en 1945 et 1946, en indiquant oú ils étaient: leurs fonctions, traitements, dépenses de déplacement et autres?

4. Quelles sommes a-t-on dépensées, au cours des années 1945 et 1946, pour le terrain de golf, *a*) pour des améliorations, *b*) pour l'entretien, en indiquant le nombre d'hommes employés au cours de la saison de jeu?

5. Au cours des années 1945 et 1946, quelles sommes totales ont été dépensées à l'égard du parc, *a*) pour les améliorations, *b*) pour l'entretien et à l'égard des routes publiques?

6. Au cours de 1945, 1946 et 1947, a-t-on fait des appels de soumissions en vue de construction ou a-t-on octroyé des contrats et, dans l'affirmative, à l'égard de quels travaux, quels ont été les adjudicataires et pour quelles sommes?

7. Quels étaient les surveillants ayant la direction de l'entretien des routes publiques, où étaient-ils, et quelle rémunération et quels frais leur a-t-on payés?

8. Au cours de 1945 et 1946, J. P. MacMillan a-t-il été embauché en rapport avec le parc, et, dans l'affirmative, à quel titre et combien lui a-t-on payé en rémunération et frais?

236. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés, au cours des années 1946 et 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses fonctionnaires, et le gouvernement provisoire de Terre-Neuve et du Labrador, ou leurs mandataires, et le gouvernement de la Grande-Bretagne, concernant la Compagnie de chemin de fer du Littoral nord de Québec et du Labrador.

237. Etat montrant:—

1. Combien de distinctions honorifiques étrangères ont été octroyées à des personnes des forces de l'armée canadienne depuis septembre 1939?
2. Par quels pays ont été octroyées ces distinctions honorifiques?
3. Combien de distinctions honorifiques britanniques ont été octroyées à des personnes des forces alliées sur la recommandation du gouvernement canadien?

237a. Etat montrant:—

1. Combien de distinctions honorifiques étrangères ont été octroyées à des personnes des forces de l'armée canadienne depuis septembre 1939?
2. Par quels pays ont été octroyées ces distinctions honorifiques?
3. Combien de distinctions honorifiques britanniques ont été octroyées à des personnes des forces alliées sur la recommandation du gouvernement canadien?

238. Etat montrant:—

1. La France, la Belgique, la Hollande et le Danemark ont-ils présenté au gouvernement des réclamations en conséquence de l'occupation et des opérations des forces armées du Canada dans leurs pays au cours de la guerre?
2. Dans l'affirmative, quel est le montant des réclamations de chacun de ces pays et comment a-t-on établi ces réclamations?
3. A-t-on effectué le règlement de toutes les réclamations présentées?
4. Quel montant a été versé à chacun de ces pays, jusqu'à date, en règlement de ses réclamations?
5. Quelle somme a été affectée, à titre de crédit d'exportation, à chacun de ces pays par le gouvernement canadien?
6. Quel montant de la somme affectée a été utilisé?

239. Etat montrant:—

1. A-t-il été accordé des déductions de dépréciation spéciale ou accélérée à la *Ford Motor Company of Canada*, à la *Chrysler Corporation of Canada Limited* ou à la *General Motors of Canada Limited* entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1946?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels montants ont été accordés à chacune de ces compagnies au cours de cette période?

239a. Etat montrant:—

1. Quel montant de dépréciation accélérée a-t-on accordé aux individus ou aux firmes *a*) pour des fins de construction, agrandissement ou amélioration de bâtisses; *b*) à d'autres fins?
2. Quels sont les montants des déductions accordées dans les dix cas les plus importants *a*) pour les bâtisses, *b*) à d'autres fins?

239b. Etat montrant:—

1. Quelles allocations spéciales de dépréciation ou quelles allocations de dépréciation accélérée a-t-on accordées *a*) à la *Massey-Harris Company Limited*, *b*) à la *Cockshutt Plow Company Limited*, au cours de chacune des années suivantes: 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946?
2. A l'égard de quelles usines de chacune de ces compagnies a-t-on accordé quelqu'une de ces allocations?
3. Qui est le propriétaire actuel de chacune de ces usines?
4. A quelle fin sert actuellement chacune de ces usines?

239c. Etat montrant:—Quels montants a-t-on alloués en dépréciation spéciale et accélérée aux industries canadiennes entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1946?

240. Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou de ses fonctionnaires, et tout administrateur de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, concernant la demande faite par la compagnie pour obtenir le droit d'utiliser des quantités additionnelles d'eau, à même le débit du fleuve Saint-Laurent, pour ses fins d'éclairage et de force motrice; aussi, copie de toute correspondance échangée sur ce sujet entre le gouvernement du Canada et toute province canadienne ou l'Etat de New-York ou le gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique, ou l'un de leurs fonctionnaires.

241. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il levé les règlements relatifs à l'importation, au Canada, de pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique?
2. Dans l'affirmative, dans quelle mesure et quand?
3. Quel est le nombre estimatif de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve au Canada dont l'écoulement sur les marchés dépend des consommateurs canadiens?
4. Avant la levée de ces règlements d'importation, y avait-il, au Canada, une quantité suffisante de pommes de terre canadiennes pour faire face aux besoins de la consommation domestique?
5. Y avait-il une pénurie de pommes de terre canadiennes dans les réserves au pays et cette pénurie s'élevait à combien de tonnes?
6. Y avait-il un excédent de pommes de terre dans les réserves au Canada et, combien de tonnes représentait cet excédent?
7. Immédiatement avant la levée des règlements d'importation, combien a-t-on trouvé de tonnes de pommes de terre canadiennes en réserve dans la région de Lethbridge dont l'écoulement sur les marchés dépendait des consommateurs canadiens?
8. Avant la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, quelles précautions, le cas échéant, ont été prises par le gouvernement pour s'assurer que les pommes de terre de la région de Lethbridge trouveraient un débouché approprié et suffisant vers les marchés canadiens?
9. Combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été données par des maisons de la Saskatchewan et du Manitoba?
10. Depuis la levée des règlements d'importation contre les pommes de terre nouvelles en provenance des Etats-Unis d'Amérique, combien de commandes pour des pommes de terre de la région de Lethbridge ont été annulées par des maisons canadiennes?
11. Le cas échéant, quelle réduction dans le prix des pommes de terre au Canada a entraînée la levée de ces règlements d'importation?
12. Qui a ordonné la levée des règlements d'importation?
13. A la demande de qui cet ordre a-t-il été donné?

242. Etat montrant:—

1. Quels changements ou améliorations ont été effectués au manège militaire à Belleville (Ontario), au cours *a*) de 1944, *b*) de 1945, *c*) de 1946, *d*) de 1947 jusqu'à date, à la suite de contrats octroyés par le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Travaux publics?
2. A qui a-t-on octroyé des contrats et pour quels travaux particuliers?
3. Quelles ont été les dépenses brutes effectuées en vertu de chaque contrat?
4. Le cas échéant, quels sont les contrats ci-haut mentionnés qui ne sont pas terminés?

243. Etat montrant:—

1. Des contrats ont-ils été octroyés par le gouvernement à la *Commonwealth Construction Company Limited,* de Winnipeg?

2. Dans l'affirmative, à quelles dates, quelle est la nature de ces contrats et quelle somme d'argent comporte chacun d'entre eux?

244. Etat montrant:—Copie de tous télégrammes, ententes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés, entre le 1er janvier 1940 et le 31 décembre 1946, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou fonctionnaires, et tout fonctionnaire, mandataire ou représentant de la *West Kootenay Power & Light Company Limited* ou la *Consolidated Mining & Smelting Company of Canada Limited,* ou de l'une ou l'autre d'entre elles, ou de toute autre corporation s'occupant de la construction d'un barrage et d'une centrale d'énergie sur la rivière Kootenay, près de Brilliant, en Colombie-Britannique, ou y étant intéressée ou associée, avec les bilans, comptes et rapport indiquant le coût total de l'entreprise et le montant de la dépréciation accélérée allouée à l'une ou l'autre desdites corporations à l'égard de l'impôt sur le revenu ou des taxes sur les surplus de bénéfices, respectivement, de l'entreprise hydroélectriques ci-haut mentionnée.

245. Etat montrant:—

1. M. Sam Gagné a-t-il été employé par le ministère des Services nationaux de guerre et subséquemment, par le ministère du Travail, au bureau du régistrateur dans la ville de Québec?

2. Dans l'affirmative, au cours de quelle période?

3. Quel âge a-t-il et quels sont ses antécédents militaires?

4. Avait-il pour fonctions, entre autres, d'aviser les conscrits, appelés en vertu de la Loi sur les ressources nationales, à se présenter à l'examen médical et au service militaire?

5. A-t-il occupé d'autres postes dans les services du gouvernement? Dans l'affirmative, quels postes?

6. Combien a-t-il reçu: *a*) en traitements, *b*) en frais de déplacement et *c*) en allocations de subsistance?

246. Etat montrant:—Quelle était l'étendue totale de l'espace de bureau occupée, dans chacune des cités du Canada, par le gouvernement et tous les offices et commissions du gouvernement, aux dates suivantes: (1) 1er août 1939; (2) 15 août 1945; (3) 1er février 1947?

247. Etat montrant:—

1. Combien a-t-il été adopté d'arrêtés en conseil *a*) entre le 3 septembre 1939 et le 10 mai 1945, *b*) à compter de mai jusqu'à septembre inclusivement, en 1945, *c*) depuis le 1er octobre 1945 jusqu'à date?

2. De ce nombre, combien en a-t-il été adopté, au cours de chacune de ces périodes, à l'égard de l'armée et sous le régime de la Loi de la milice?

248. Copie de tous télégrammes, correspondance ou ententes échangés, du 1er janvier 1945 au 31 mai 1947, entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, ou l'un de ses ministères ou organismes, concernant l'établissement d'un parc national dans la province du Nouveau-Brunswick.

249. Etat montrant:—

1. Quel a été le total des dépenses faites par le gouvernement fédéral, pendant la dix-neuvième législature, en vue d'étudier et d'organiser un programme d'ensemble de sécurité sociale au Canada, y compris les dépenses faites par le comité de la sécurité sociale?

2. Quelles ont été les dépenses totales faites, jusqu'à date, au cours de la vingtième législature, pour l'étude et l'élaboration de mesures de sécurité sociale?

M. Emmerson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Impressions, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité vient de constater que, vu l'accroissement considérable du volume de travail de l'Imprimerie durant la session, la réimpression de discours de membres du Parlement cause un sérieux retard dans les impressions officielles du Parlement et, qu'en conséquence, il a fallu faire exécuter quelques-unes de ces dernières impressions à forfait "en dehors" à un coût accru pour l'Etat. En conséquence, votre comité recommande:

(1) Que les impressions officielles du Parlement aient la priorité sur la réimpression des discours que les membres du Parlement commandent individuellement;

(2) Que les règles suivantes soient strictement observées quant à la réimpression de discours de membres du Parlement:

a) Chaque réimpression d'un discours ou de discours commandée par un membres du Parlement sera une reproduction exacte, quant au contexte, du compte rendu tel qu'il est imprimé dans les Débats du Sénat, ou dans les Débats de la Chambre des communes, sans qu'il y soit effectué quelque suppression ou addition;

b) Chaque réimpression contiendra le discours ou les discours d'un seul membre du Parlement dans le même opuscule;

c) Ces réimpressions ne contiendront ni sous-titres, ni photographies, ni illustrations, et seulement les sujets ou les rubriques principales qui figurent dans les comptes rendus officiels;

d) Nulle couverture spéciale ne sera employée et aucune lettre d'envoi ne sera ajoutée ou insérée dans les tirages à part de discours.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du fonctionnement de la deuxième partie de la Loi d'assurance des crédits à l'exportation, pour l'année financière close le 31 mars, 1947.

Du consentement de la Chambre, M. Chevrier présente le Bill No 455, loi prolongeant le mandat d'un commissaire des transports, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui.

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—1. Depuis 1939, quels arrêtés ministériels a-t-on passés au sujet de l'importation, de l'exportation et du prix des ingrédients ou des mélanges d'engrais?

2. A-t-on révoqué certains de ces arrêtés en conseil et, dans l'affirmative, à quelle date?

3. Depuis 1939, quelles ordonnances la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle passées relativement au prix, à la vente, à la distribution ou au mélange des engrais ou des ingrédients d'engrais?

Le Bill No 417, (C-13 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies fiduciaires", est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un projet de résolution destinée à modifier la loi des pensions de la milice:

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:
Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions de la milice afin de stipuler que le gouverneur en conseil peut accorder une pension annuelle au membre qui a contribué au Fonds du revenu consolidé sous le régime de la Partie V de la loi et qui a servi dans les forces durant dix ans ou plus mais pendant moins de vingt ans et qui, d'après le certificat d'un conseil composé d'au moins trois médecins des forces, est invalide ou incapable de remplir ses fonctions de membre des forces.

Résolution à apporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Claxton présente alors le Bill No 456, loi modifiant la Loi des pensions de la milice qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à plus tard aujourd'hui.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. McCann: Que le Bill No 453, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. Church propose, appuyé par M. Henderson, en amendement à ladite motion: Que le bill No 453, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936, ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que cette deuxième lecture soit renvoyée à six mois de cette date.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Mackenzie.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 456, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice;
M. Claxton propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Sept heures du soir.

La Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

(*Bills privés*)

M. Maybank propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés suivants, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (les bills de divorce sur division) et passés, savoir:

Bill No 28 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Gordon Nelson".

Bill No 29 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mackay Alderdice Johnstone".

Bill No 30 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Evans Auty".

Bill No 31 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Lancit Weiss".

Bill No 32 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Montgomery Cooper".

Bill No 33 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Naomi Gomery McGee".

Bill No 34 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hazel Reid Koppel".

Bill No 35 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Alexander King".

Bill No 36 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Proctor Clifford Neil".

Bill No 37 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Eden Lindsay".

Bill No 38 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Joslin".

Bill No 39 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Alberta Allan Derby".

Bill No 40, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy May Duff Hisey".

Bill No 41, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth McIntosh Barber".

Bill No 42, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lucy Brighten Burdon".

Bill No 43, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mae Ponman Newman".

Bill No 44, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Alice Mapston Calcutt Doak".

Bill No 45, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Housefield Blumstein".

Bill No 46, (A-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Loiseau Gaulin".

Bill No 47, (B-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe dit Robin Ricard".

Bill No 48, (C-1 duSénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Geneder Lefkowitz".

Bill No 49, (D-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Joyce Joly Clark".

Bill No 50, (E-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helen Cayford Collins".

Bill No 51 (F-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis George Isaac Fellows".

Bill No 52, (G-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Maria Charlotte Alden McBride".

Bill No 53, (H-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Thomson Dorrance".

Bill No 54 (I-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Una Kathleen Balmfirth Little".

Bill No 55, (J-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Walter Woodall".

Bill No 56, (K-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Lilian Jaques Bowen".

Bill No 57, (L-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doreen Jeanette Sibley Tirbutt".

Bill No 58, (M-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Norma Thompson Thornton".

Bill No 60, (N-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evangeline May Connelly Stervinou".

Bill No 61, (O-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Viola Olsson Ferguson".

Bill No 62, (P-1 du Sénat), intitulé: 'Loi pour faire droit à Evelyn Ethel May Reich Macdonnell".

Bill No 63, (Q-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Edward Lippiatt".

Bill No 64, (R-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Butler Roberts Lambton".

Bill No 65, (S-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Libby Margolese Smith".

Bill No 66, (T-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Elizabeth Hancock Thompson".

Bill No 67, (U-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Hodgson McRae Edwards".

Bill No 68, (V-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Aileen Copping Ladouceur".

Bill No 69, (W-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mildred Parnell Smellie".

Bill No 70, (X-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley".

Bill No 71, (Y-1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan".

Bill No 74, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Lindsay Mackey Dietz'.'

Bill No 75, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Dean Michaels".

Bill No 76, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Michael".

Bill No 77, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Otto Hemlein".

Bill No 78, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Josephine Jessop Crocker".

Bill No 79, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Lazar Nadigel".

Bill No 80, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Clare Lynch Layton".

Bill No 81, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Alfred Nall".

Bill No 82, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliette-Adrienne Labrosse Renaud".

Bill No 83, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Isabel Dalton Ryan".

Bill No 84, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Elkin Steinman".

Bill No 85, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Escott Vipond".

Bill No 86, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alison McKinnon Palmer".

Bill No 87, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Wighton".

Bill No 88, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Garcin Coffin".

Bill No 89, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bea Helen Taffert Levin".

Bill No 90, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie King Moorhouse".

Bill No 91, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Edgar McVetty".

Bill No 92, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred John Holton".

Bill No 93, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Howell MacDonald Brown".

Bill No 94, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henrietta Elizabeth Forde Norrie".

Bill No 95, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston Cartier".

Bill No 96, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lillian McCorkell Baldwin".

Bill No 97, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Wylie Bannister".

Bill No 98, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Goldberg Cohen".

Bill No 99, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Harding Breeze".

Bill No 100, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie MacFarlane Boyle Smith".

Bill No 101, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Jaeggin".

Bill No 102, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Adams".

Bill No 103, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Theophilus Phillips".

Bill No 109 (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian May Alsop Mackenzie".

Bill No 110, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Crawford Kirk".

Bill No 111, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Thomas Jackson".

Bill No 112, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Wright".

Bill No 113, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Sherpitis Morganti".

Bill No 114, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Omer Montpetit, junior".

Bill No 115, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Robinson".

Bill No 116, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Cote Truax".

Bill No 117 (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Netta Cheyne Lee".

Bill No 118, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Letovsky Silverman".

Bill No 119, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Vesta Fields Hollenbeck".

Bill No 121, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Kuznetz Lesser".

Bill No 122 (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alexander Oswald Mercier".

Bill No 123, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Maturjiw, autrement connu sous le nom de Michal Matwijow".

Bill No 124 (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenie Beatrice Smith Ricketts".

Bill No 125 (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Charlotte Kelly Smith".

Bill No 126 (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Louise Thomas Bleakney".

Bill No 127, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenia Drake Armstrong Newell".

Bill No 128, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Aileen MacKeage Fewtrell".

Bill No 129, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Marie Elliott McGrath".

Bill No 130, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Nellie McGurk Stone".

Bill No 131, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cipoire Segall Wurmbrand".

Bill No 135, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Olive Magdalene Allchin Clark".

Bill No 136, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Reid Murray".

Bill No 137, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Jane Irwin Everitt Dixon".

Bill No 138, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Samuel Rosen".

Bill No 139, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Waselevsky Balakirsky".

Bill No 140, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Wener Finestone".

Bill No 141, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Mary Sharp Chapman".

Bill No 142, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Wilson Bradshaw".

Bill No 143, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Amelia Dufty Rochet".

Bill No 144, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Ornstein Pfeffer".

Bill No 145, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Katz Delnick".

Bill No 146, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emilienne Grinsell Daoust".

Bill No 147, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Hamilton Peck Stevenson".

Bill No 148, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Victoria Bellisle Page".

Bill No 149, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Beaver".

Bill No 150, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Wilkins Todd".

Bill No 151, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Jane Murray Hanko".

Bill No 152, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernadette Mayford Roy".

Bill No 153, (A-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Irene Gertrude Preston Hastie".

Bill No 155, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Winnifred Bearman Smeall".

Bill No 156, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Winifred Joyce Dick Dunford".

Bill No 157, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Ardis Locke Thompson".

Bill No 158, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hamilton Wilson Bergeron".

Bill No 159, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Marzitelli Rudzik".

Bill No 160, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Millar De Levi".

Bill No 161, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer".

Bill No 162, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis-Marcel Frigon".

Bill No 163, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Nancy Maria Haworth Stewart".

Bill No 164, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernth Jones, autrement connu sous le nom de John Berth Jones".

Bill No 165, (L-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Viola Puttock Bromby".

Bill No 166, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Hawkins Myers".

Bill No 167, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Deltoff Moore".

Bill No 168, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Hache Groulx".

Bill No 169, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Lucy Hurteau".

Bill No 170, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Lancaster Chenoweth".

Bill No 182, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lussier".

Bill No 183, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Rosaire Loiselle".

Bill No 184, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn MacPherson Puley".

Bill No 185, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Rafferty Jackson".

Bill No 186, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Berman Zatz".

Bill No 187, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Ellen Burt Williams".

Bill No 188, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Alfred Michel Kelly".

Bill No 189, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Summers Slater".

Bill No 190, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Jacques".

Bill No 191, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Evelyn Smith Copeland".

Bill No 192, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Gertrude Noel Magee".

Bill No 193, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Luchuck".

Bill No 194, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhondda Blanche Peace Hurford Smith".

Bill No 195, (K-6 du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Mabel Grace Mattinson".

Bill No 196, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Simonon".

Bill No 197, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Susan Willson Roberts".

Bill No 198, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gainfort Grossman".

Bill No 199, (O-6 du Sénat), intitititulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Mildred Cook Stone".

Bill No 200, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Elizabeth Harris Cunningham".

Bill No 201, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder".

Bill No 202, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Powell".

Bill No 303, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Patricia Fairhurst Richards".

Bill No 207, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Florence Esson Pugh".

Bill No 208, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Rhoda Brick McGrath".

Bill No 209, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Guiol Ghetler".

Bill No 210, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George William Curtis Johnson".

Bill No 211, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Melville Mae Rundle Swinburne".

Bill No 212, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Weldrick Hunt".

Bill No 213, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Shapiro Kohnan".

Bill No 214, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Rider Brown".

Bill No 215, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fennie Nettie Adelstein Waldman".

Bill No 216, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Lucien Verhelle".

Bill No 217, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Campbell Matts".

Bill No 218, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Kathleen Morrison Germain".

Bill No 219, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Radwolsky Closner".

Bill No 220, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Emma Wood Durrell".

Bill No 221, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Carmichael".

Bill No 222, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Verdoni".

Bill No 223, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald John Park".

Bill No 224, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gloria Avon Roland".

Bill No 225, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gilberto (Albert) Belmonte".

Bill No 226, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Lillian Flude".

Bill No 227, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Joan Hyde Murphy".

Bill No 228, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alsye Mae Lissemore Lawrence".

Bill No 229, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pessie Leonard Simpson Clunie".

Bill No 230, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fern Catherine Kerr Ekins".

Bill No 231, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilly Elizabeth Ingbord Lindfords Crowhurst".

Bill No 232, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Richard".

Bill No 233, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Augustus Dolling".

Bill No 234, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Frederick McDowall".

Bill No 235, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Woolf (Robert) Cook".

Bill No 236, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Brown Kerkofsky".

Bill No 237, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Heathcote Taschereau".

Bill No 238, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Marcovitch Schwartz".

Bill No 239, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Gertrude Bernstein Schreiber".

Bill No 242, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Joan Anstey Steven Hyslop".

Bill No 243, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elly Zahn Kaminsky".

Bill No 244, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Joan Williamson Cantlie".

Bill No 245, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Jane Cumming".

Bill No 246, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Dowd Brown".

Bill No 247, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ursula Catherine Tétreau Black".

Bill No 248, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Martineau".

Bill No 249, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Wallis".

Bill No 250, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Morrison Cryer".

Bill No 251, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eileen Scribner Mackay".

Bill No 252, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Laflamme Kattas".

Bill No 273, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Maude Gardner Richards".

Bill No 274, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Audrey Gray Lacaille".

Bill No 275, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aline Théoret Larose".

Bill No 276, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bettty Rollings Burman".

Bill No 277, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Dorothy Pountney Alker".

Bill No 278, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Jean Duff Dorval".

Bill No 279, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Somerville Blackie Begg".

Bill No 280, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Guerasio Galardo".

Bill No 281, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stewart Davidson Myles".

Bill No 282, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Bradford Hurley".

Bill No 283, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie MacCormick Albers".

Bill No 284, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Wilson Dyce".

Bill No 285, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Johnson Cherrier".

Bill No 286, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Cole Zeesman".

Bill No 287, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Yaffe Dubinsky".

Bill No 288, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Marlyn Garayt Johnston".

Bill No 289, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Léone-Rhéa Leduc Metcalf".

Bill No 290, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Ablett".

Bill No 291, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Slovinsky Tkatch".

Bill No 292, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Fassett Staniforth".

Bill No 293, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Morgan Lockner Middleton-Hope".

Bill No 295, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Nemerofsky Silverstein".

Bill No 296, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Albert Carruthers, autrement connu sous le nom de James Albert Fell".

Bill No 297, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Edwin George".

Bill No 298, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer".

Bill No 299, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Mary McKenzie Cramp".

Bill No 300, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Alice Howard Smart".

Bill No 301, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Tibbins Gogo".

Bill No 302, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Nelson Nickle".

Bill No 303, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Haigh MacGill".

Bill No 304, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clinton Leslie Dobson".

Bill No 305, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Stanley Bailey".

Bill No 306, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Archie William Young".

Bill No 307, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Lever Sanborn Lead".

Bill No 308, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Mackie".

Bill No 309, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Mercer Lebœuf".

Bill No 310, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Gordon Lazarus".

Bill No 311, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Bernice Walker Kennedy".

Bill No 312, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Rabin Bard".

Bill No 313, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Morrison Henderson Sidders".

Bill No 314, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Philip Berger".

Bill No 315, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Swann".

Bill No 316, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Isabelle Curry".

Bill No 317, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosamond Edith Bean Crease".

Bill No 318, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Mary Hanway Eccles".

Bill No 319, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Dorothy Olson Colby".

Bill No 320, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clair Reginald McLaughlin".

Bill No 321, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Klein".

Bill No 322 (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Hudson".

Bill No 323, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Edna Paget Bray Dundas".

Bill No 324, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Goodis Markis".

Bill No 325, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Luella Audrey Cléroux Babbage".

Bill No 326, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mile Kristo Yoja, autrement connu sous le nom de Stanley Vadic".

Bill No 327, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anthony Wavroch".

Bill No 328, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Magee Glasheen".

Bill No 329, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Clorenda Archer Richardson".

Bill No 330, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys May Kay Oliver".

Bill No 331, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Thomas Matthews".

Bill No 332, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Stapleton Brown".

Bill No 333, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Sydney Jordan".

Bill No 334, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pamela Mary Gottschalk Muckell".

Bill No 335, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Doris Cleaver Wooley".

Bill No 341 (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Francis Murphy Kerson".

Bill No 342, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Kathleen Reynolds Swards".

Bill No 343, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Fishman Minsk".

Bill No 344, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Alice Goddard Perkins".

Bill No 345, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Elizabeth Burke Robinson".

Bill No 346, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gardner Hinkley Prescott".

Bill No 347, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Amédée-Alexis Cousineau".

Bill No 348, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Verna Ruth Schnaufer Case".

Bill No 349, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ralph Tripp".

Bill No 350, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles James Langevin".

Bill No 351, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Frank Fulton".

Bill No 352, (O-11 du Sénat), ititulé: "Loi pour faire droit à Pauline Bertha Marwick Dallison".

Bill No 353, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May McNaught Grandison".

Bill No 354, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Turner Shaw Ward'.

Bill No 355, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olivier-Pierre-Bernard Lagueux".

Bill No 356, (S-11 du Sénat), ititulé: "Loi pour faire droit à Hazel Mair Grant Rubin".

Bill No 357, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Louise Dickson McMurray".

Bill No 358, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Barr Shields".

Bill No 359, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle-Augustine-Gilberte Desmarais Creelman".

Bill No 360, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christos C. Koukouvelis".

Bill No 361, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Bibeau".

Bill No 367, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Eaton".

Bill No 368, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lodie Kadei Nakel".

Bill No 369, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Sophie Bolenski Dubeau".

Bill No 370, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mapes Harvey Allinson".

Bill No 371, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Alice Egg Johnston, autrement connue sous le nom de Frances Alice Egg Willey Johnston".

Bill No 372, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Selden Grant Stoddard".

Bill No 373, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elmon Parker Law".

Bill No 374, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Dewey, fils".

Bill No 375, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peggy Alicia Stilwell Kneeland".

Bill No 376, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Monteith".

Bill No 379, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clara Woods Cross".

Bill No 380, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Braimaster Kazarensky".

Billl No 381, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Moroz, autrement connu sous le nom de Peter Morris".

Bill No 382, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lorne Earl Barth".

Bill No 383, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Wynn Hayes, fils".

Bill No 384, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Black Wolfe".

Bill No 385, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lavannah Theoret Wilson".

Bill No 386, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Lorraine Desrosiers".

Bill No 387, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Jacobson Greenberg".

Bill No 388, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Guido Corbo".

Bill No 389, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Ashton Hugh Roberts".

Bill No 390, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kalichman Pulver".

Bill No 391, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Dorval Lachance".

Bill No 392, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donat St-Jean".

Bill No 393, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Sydney Doner Gordon".

Bill No 394, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Walter John Moon".

Bill No 397, (D-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles Barron".

Bill No 398, (E-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Eileen Lepine Tickner".

Bill No 399, (F-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Lawrence Ritchie".

Bill No 400, (G-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Livio Quintino Fantacci".

Bill No 401, (H-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Bercovici Hamer".

Bill No 402, (I-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Bogdanof Millichamp".

Bill No 403, (J-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Elman Perlman".

Bill No 404, (K-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Emily Dawes Matheson".

Bill No 405, (L-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gabriel Burszan".

Bill No 406, (M-13 du Sénat,) intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Phoebe Potter Potts".

Bill No 407, (N-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Andrew Frame".

Bill No 408, (O-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Page".

Bill No 409, (P-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Gertsman".

Bill No 418, (Q-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Mary Rose Denton".

Bill No 419, (R-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Judith Bychowsky Sanders".

Bill No 420, (S-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène Joly Martineau".

Bill No 421, (T-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Pronman".

Bill No 422, (U-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Greenblatt Thow".

Bill No 423, (V-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Norma Isaac Davidson".

Bill No 424, (W-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lottie Stubina Pollack".

Bill No 425, (X-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Black Herman".

Bill No 426, (Y-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Gilbert Adams".

Bill No 427, (Z-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dallas Sara Barnes Millington".

Bill No 428, (A-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine-Agnès Joly de Lotbinière Doucet".

Bill No 429, (B-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adeline-Charlotte-Simone Desjardins Teakle".

Bill No 430, (C-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Blane Bowen Adair".

Bill No 431, (D-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Hrab Navrotski".

Bill No 432, (E-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Ben Danais Warren".

Bill No 433, (F-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Florence Rhodes Pompetti, autrement connue sous le nom de Ethel Florence Crowdy Pompetti".

Bill No 434, (G-14 du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Elisa Jamoul Hull".

Bill No 435, (H-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Stanley Rundell".

Bill No 436, (I-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Lilliam Dalton Hilger, autrement connue sous le nom de Thelma Lilliam Dalton Goenert".

Bill No 437, (J-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Berrigan Hamelin".

Bill No 438, (K-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mary Boyce Jackson".

Bill No 439, (L-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Eberfeld Mintz".

Bill No 440, (M-14 du Sénat)), intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Lebeau".

Bill No 441, (N-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Marcus Issenman".

Bill No 442, (O-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zenobia Perrow Broadbent Emond".

Bill No 444, (P-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond-Gérard Santoire".

Bill No 445, (Q-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Aldéric Gemme".

Bill No 446, (R-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Behocaray".

Bill No 447, (S-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Rose-Alphée-Oderic Dussault".

Bill No 448, (T-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dan Alonzo Dwight Wright".

Bill No 416, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Yellowknife Telephone Company*".

Bill No 173, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Women's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada*".

Le Bill No 414, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique du Labrador" (tel que modifié par le comité permanent des Bills privés), est étudié en comité plénier, rapporté sans autre

modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois (titre changé à "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine du Labrador") et passé, tel que modifié.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, la preuve, etc., recueillis par le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce plus haut mentionnés sont fondés.

Et aussi,—La preuve, etc., recueillie par le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été transmises les pétitions en instance de divorces sur lesquelles les bills mentionnés ci-après sont fondés, à savoir:

Bill No 446, (R-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Behocaray".

Bill No 450, (U-14 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elerick Montgomery Barton".

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. McCann: —Que le Bill No 453, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et sur la motion en amendement proposée par M. Church, appuyé par M. Henderson:—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que sa deuxième lecture soit renvoyée à six mois de cette date.

Après plus ample débat, ladite motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée, sur division.

La motion principale est alors mise aux voix et agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Par consentement, M. McCann propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PÊCHERIES

87	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 19 décembre 1942	400,000 00

88 Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port 30,000 00

Crédits spéciaux

89 Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs 56,000 00
90 Pour pourvoir aux frais d'application de la Loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche 60,000 00
91 Pour aide à la construction de navires du genre petit chalutier et/ou palangrier, subordonnément aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil 200,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

PÊCHERIES

508 Règlements régissant l'exportation du poisson salé—Administration 21,000
509 Pour pourvoir aux dépenses relatives à l'application des Règlements régissant la mise en conserve du poisson .. 12,000

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

PÊCHERIES

733 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 48,087 00
734 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries—Crédit supplémentaire.. .. .. 57.500 00
735 Service de propagande et d'éducation, y compris une subvention de $1,200 à l'exposition des pêcheries de Lunenburg, en plus du montant prévu au poste 78 du Budget des dépenses—Crédit supplémentaire.. .. .. 1,200 00
736 Pisciculture—Crédit supplémentaire.. .. .. 28,000 00

Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada—
737 Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire.. .. 20,000 00
738 Construction et améliorations, et pour autoriser engagements de $75,000 concernant années à venir—Crédit supplémentaire.. .. .. 100,000 00
739 Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique en vertu du traité entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin de Fraser—Crédit supplémentaire.. .. .. 57,500 00
740 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 10 décembre 1942—Crédit supplémentaire.. .. 70,000 00

Crédits spéciaux

741 Extention de la propagande relative à la production et à la vente coopératives parmi les pêcheurs—Crédit supplémentaire.. .. .. 15,000 00

742 Pour la construction d'un vaisseau d'un type particulier en vue de la pêche expérimentale du hareng et du maquereau 16,000 00
743 Pour aider à la construction d'installations frigorifiques pour l'entreposage de la boëtte, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil.................... 50,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

PÊCHERIES

913 Pour aider à la construction de navires du genre petit chalutier et à la conversion de goélettes de pêche en petits chalutiers—Pour compléter les ententes................ 50,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger plus tard

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs insistent sur les deuxième et quinzième amendements qu'ils ont apportés au Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, que la Chambre a refusé d'accepter.

Sur motion de M. Ilsley, il est résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement à Leurs Honneurs une conférence libre pour étudier certains amendements apportés par le Sénat au Bill No 364, "Loi modifiant le Code criminel", à deux des amendements auxquels la Chambre n'a pas asquiescé et sur lesquels le Sénat insiste, et tout amendement qu'à cette conférence il sera jugé désirable d'apporter audit bill ou amendements le concernant.

Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAIL

108 Administration 701,576 00
109 Loi des rentes sur l'Etat 568,195 00
110 Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et pour l'activité en vue d'une plus grande collaboration dans l'industrie entre patrons et ouvriers 257,200 00
111 Conférence internationale du Travail 42,000 00
112 *Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail 72,034 00

	Loi de 1942 sur la coordination de la formation professessionnelle—	
113	Paiements aux provinces en vertu d'accords, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	825,000 00
114	Dépenses du Conseil consultatif	4,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat consent à la conférence libre convenue avec le Sénat dans le but de lui faire connaître les raisons qui ont amené les Communes à ne pas agréer les amendements apportés par le Sénat au Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, et qu'il a nommé les honorables sénateurs Robertson, Haig et Beauregard comme commissaires de leur part à ladite conférence.

Et que les commissaires de la conférence libre de la part du Sénat se réuniront dans la salle des comités du Sénat No 262, à dix heures du matin demain, le 15ème jour de juillet.

Sur motion de M. Ilsley, il est résolu,—Que MM. Benidickson, Marquis et Ilsley soient nommés commissaires de la part des Communes de la conférence libre avec le Sénat au sujet des amendements apportés au Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 58 du soir jusqu'à demain matin, à onze heures, en vertu de l'ordre spécial adopté vendredi, le 4 juillet 1947.

No 113

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 15 JUILLET 1947

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans aucune modification:

Bill No 413, Loi modifiant la Loi du service civil.

Bill No 443, Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Bill No 451, Loi sur le remboursement et l'ajustement de la dette des quatre provinces de l'Ouest envers le gouvernement du Canada, relative à certains prêts en cours pour des fins d'assistance et autres, et sur le règlement définitif des réclamations des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan quant aux ressources naturelles.

Bill No 452, Loi concernant l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited.*

M. Picard, du comité permanent des Comptes publics, dépose le septième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Dans son étude des comptes publics de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1946, votre comité a fait enquête sur les constructions entreprises dans le township de Sarnia, comté de Lambton, Ontario, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Votre comité a siégé six heures par jour les 4, 9, 10 et 11 juillet et entendu les témoins suivants: MM. Gordon Murchison, directeur de l'établissement des soldats et de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; A. D. Wymbs, surintendant financier suppléant; W. G. Wurtle, délégué en chef du Trésor; et William T. Cleave, l'un des anciens combattants qui occupent les maisons construites à Sarnia. Votre comité a également siégé le 14 juillet pour rédiger son rapport.

Bien que ses auditions aient porté principalement sur les constructions de Sarnia, votre comité s'est aussi occupé des logements fournis aux anciens combattants dans tout le Canada.

Pour mieux comprendre le problème étudié par votre comité, il convient de noter que les constructions de Sarnia font partie d'une série de 114 projets analogues entrepris sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, d'un bout à l'autre du Canada, et qui ont permis de fournir 2,381 maisons aux anciens combattants.

Les anciens combattants canadiens ont deux plans à leur disposition pour acheter des maisons. Ils peuvent se servir de leur crédit de réadaptation pour payer une partie de la maison, peu importe qu'elle soit déjà construite, qu'elle fasse l'objet d'un contrat privé ou qu'elle soit acquise en vertu de la Loi nationale sur le logement; ou acheter une maison sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, que la construction soit érigée aux termes d'un contrat privé ou fasse partie d'un plan ministériel. D'après les dispositions de la Loi, l'ancien combattant qui renonce à son crédit de réadaptation a la faculté d'utiliser une allocation spéciale dont le maximum est de $1,400 pour payer une partie d'une propriété qui est censée lui être vendue au prix coûtant ou à un prix revisé que le ministère considère être la valeur réelle. Une fois la valeur fixée, on en déduit l'allocation de $1,400 et l'on demande à l'ancien combattant de faire un paiement comptant de 10 p. 100 jusqu'à concurrence de $600, puis des versements mensuels pendant une période de 25 ans pour payer le reste du montant, à 3½ p. 100 d'intérêt.

Le directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants a dépensé $15,769,747.00 pour construire 2,381 maisons, sans compter le coût des terrains et des travaux d'utilité publique, comme les canalisations, les égouts, etc. Le prix moyen de la construction est donc de $6,623.13 par unité d'environ 15,000 pieds cubes ou à peu près 44 cents le pied cube.

L'enquête de votre comité a révélé que les huit maisons construites à Sarnia sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ont coûté beaucoup plus cher que la moyenne générale pour le Canada et que la construction laisse à désirer.

De l'aveu du directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, M. Gordon Murchison, il est évident que les défauts de construction des maisons, à l'époque où elles ont été vendues à des anciens combattants, résultent de la négligence des fonctionnaires sous ses ordres, de la mauvaise construction, de l'emploi de matériaux médiocres et peut-être aussi d'erreurs techniques.

Votre comité est d'avis que le coût élevé de ces maisons, 58 cents le pied cube, par comparaison avec la moyenne canadienne, ne saurait être entièrement attribuable aux gros salaires de la région, ni simplement à d'autres conditions locales. Votre comité recommande que le gouvernement soumette la question au ministère de la Justice en vue de déterminer les mesures à prendre, s'il y a lieu, dans le cas où la faute en serait aux entrepreneurs, et de leur faire payer la partie du coût additionnel dont ils sont responsables.

Votre comité avait songé à entendre des témoignages au sujet des défauts de construction du projet de Rosedale près de Windsor. Mais il a réfléchi que s'il trouvait que les maisons de Rosedale ou d'ailleurs étaient mal construites, il n'en serait pas beaucoup plus avancé pour cela. Une nouvelle enquête pourrait entraîner des demandes d'audience de la part d'un grand nombre de témoins de sorte que le temps manquerait pour faire rapport avant la fin de la session, et votre comité a été d'avis qu'il convenait de présenter un rapport immédiatement.

Votre comité regrette que cette question ne lui ait pas été soumise à temps pour entendre les témoignages d'anciens combattants dans d'autres projets. Votre comité espère que les mesures adoptées à la suite de son rapport remédieront d'une manière satisfaisante aux défauts qu'il peut y avoir dans d'autres projets.

La manière dont M. Gordon Murchison, directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, a rendu témoignage, n'a pas produit une très bonne impression sur votre comité.

Votre comité estime que les avantages offerts par le Canada aux anciens combattants sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et sous le régime d'autres mesures soutiennent favorablement la comparaison avec le traitement des anciens combattants par les autres pays alliés. Il regrette par conséquent d'autant plus les inconvénients qu'ont eu à souffrir les anciens combattants qui ont acheté en toute bonne foi des maisons dans des projets de construction défectueuse, et votre comité recommande de prendre immédiatement des mesures pour y remédier.

Votre comité est d'avis que le programme de réparations, quoique considérable, a été appliqué au hasard, et qu'il convient de terminer immédiatement les réparations jugées urgentes par le rapport spécial de M. W. S. Woods, sous-ministre des Affaires des anciens combattants et du colonel C. P. Parrish. Toutes ces mesures correctives devraient être hâtées et exécutées sans frais pour les anciens combattants.

Votre comité recommande que l'ancien combattant ait le choix de compléter son achat dans le mois après que tous les défauts de sa maison auront été rectifiés. S'il décide de ne pas acheter, la maison en question devrait être évacuée pour être mise à la disposition d'un autre ancien combattant et l'ancien combattant qui s'en va devrait recevoir tout l'argent qu'il a déposé moins un loyer raisonnable dont le montant, en cas de différend, pourrait être soumis à la décision du sous-ministre.

Votre comité recommande l'institution d'une commission de trois membres composée d'agents d'immeubles et d'experts en construction, qui n'ont pas été associés auparavant avec le ministère des Affaires des anciens combattants ou tout autre projet de construction du gouvernement, pour continuer la tâche entreprise par votre comité, en vue de traiter avec justice les anciens combattants qui ont acheté des maisons ainsi que tous les autres intéressés, et pour recommander au Ministre les mesures qu'elle jugera nécessaires pour remédier à la situation.

Cette commission devra d'abord faire enquête sur le projet de Sarnia, vu que votre comité juge important d'éclaircir la situation dans ce cas le plus tôt possible.

Après avoir fait enquête sur le projet de Sarnia, votre comité est d'avis qu'il serait bon que la commission examine les autres projets sur lesquels on pourrait appeler son attention.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages depuis le 3 juillet jusqu'à ce jour.

(Pour les procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 18 des Journaux.)

M. McCubbin, du comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation, dépose le quatrième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

En conformité d'un ordre de renvoi en date du vendredi 20 juin 1947, votre comité a examiné le rapport et les comptes de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1945-1946. Il a tenu cinq séances au cours desquelles il a entendu comme témoins les dirigeants ci-après de la commission:

M. George McIvor, commissaire en chef;
M. W. C. MacNamara, commissaire en chef adjoint;
M. C. B. Davidson, adoint de l'exécutif.

La société d'experts comptables Millar, Macdonald & Co., vérificatrice de la Commission canadienne du blé, s'est fait représenter devant le comité par M. W. W. McVey, C.A., qui a comparu comme témoin. M. McVey a, par la

même occasion, pris la place de M. R. C. Findlay, contrôleur de la commission, qui, le comité l'a appris avec regret, a été empêché de comparaître parce qu'il était sérieusement malade.

Certains exposés de faits présentés en réponse à des questions posées par les membres du comité, ont été déposés et sont publiés en appendices aux comptes rendus imprimés des délibérations du comité.

Le comité désire exprimer sa gratitude aux personnes ci-dessus nommées pour la façon dont ils ont commenté le rapport et les comptes.

Votre comité tient aussi à louer la gestion efficace des affaires de la commission par les fonctionnaires intéressés, et à recommander l'approbation de leur rapport pour la campagne agricole 1945-1946, rapport qui est un compte rendu fidèle de l'activité de la Commission canadienne du blé pour la période en question.

Votre comité recommande de plus que le rapport de la Commission canadienne du blé soit déposé plus tôt au cours de la session, afin que le comité puisse l'étudier à une époque moins tardive.

Un exemplaire des fascicules pertinents des comptes rendus imprimés des délibérations du comité, savoir les numéros 3, 4 et 5, est annexé au présent rapport.

(*Pour les procès-verbaux et les témoignages, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice No 19 des Journaux.*)

Sur motion de M. Emmerson, le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, déposé en Chambre le 14 juillet 1947, est agréé.

Le Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre revient à la "présentation des rapports".

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, présente alors le douzième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le 4 mars 1947, la Chambre a chargé votre comité de faire enquête sur l'administration du Bureau des brevets en ce qui concerne le personnel, les locaux et les accessoires.

Votre comité a nommé un sous-comité pour faire une enquête et soumettre un rapport. Votre comité a étudié le rapport présenté par son sous-comité et l'a adopté à titre de douzième rapport à la Chambre.

Rapport de sous-comité à la suite d'une enquête sur l'administration du Bureau des brevets en ce qui concerne le personnel, les locaux et les accessoires: L'importance du Bureau des brevets dans le service public du Canada doit être envisagée tant sous son aspect national que sous son aspect international puisqu'en plus des demandes canadiennes, ce bureau reçoit et examine des demandes de brevets provenant des principaux pays du monde.

Demandes

L'enquête sur l'accumulation des demandes au Bureau des brevets a révélé que les travaux sont en retard d'environ trois ans et qu'il convient de remédier à cette situation le plus tôt possible. Le total des demandes en instance est de

quelque 31.400. Ce nombre comprend d'une part les demandes qui ont été soumises à l'examinateur et qui attendent la réponse des procureurs, et d'autre part celles que l'examinateur n'a pas encore étudiées. Il y a en réalité 26.000 demandes en retard.

Le sous-comité constate que le Commissaire a organisé le Bureau des brevets aussi bien que possible, étant donné le manque d'espace pour les bureaux et le manque de personnel dont il est question ci-après, mais qu'à l'heure actuelle il y a un retard de deux ans et demi à trois ans dans l'examen des demandes de brevets. Sous ce rapport, le Bureau des brevets se trouve dans une situation analogue à beaucoup d'autres bureaux de brevets depuis la fin des hostilités.

Il est inutile d'entrer dans le détail des causes qui ont créé cette accumulation, car la principale tâche de votre sous-comité est de recommander une méthode susceptible de supprimer cette accumulation afin de permettre au Bureau des brevets de fonctionner d'une façon régulière et efficace.

D'ordinaire, le Bureau recevait de neuf à dix mille demandes par an, mais ce nombre a considérablement augmenté durant la guerre. Le Bureau qui pouvait à peine suffire à s'occuper du nombre de demandes en temps normal, se voit dans l'impossibilité absolue de tenir tête au nombre croissant des demandes. Au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1945, le Bureau des brevets a reçu au delà de quatorze mille demandes, et un nombre encore beaucoup plus considérable durant la dernière année financière.

Deux facteurs ont contribué à la création de l'accumulation: le manque de personnel ainsi que l'exiguïté et la grande médiocrité des bureaux actuels. Dans l'étude de ces facteurs, nous nous proposons de recommander non seulement ce qu'il y a lieu de faire pour faire disparaître l'accumulation, mais pour assurer à l'avenir un service plus efficace et plus prompt au public et aux inventeurs. Il importe de faire ressortir que la suffisance du personnel et celle des locaux sont inséparables.

Personnel

Pour bien faire le travail du Bureau des brevets et mettre fin à l'accumulation, il faudra un personnel technique de 50 examinateurs qui devront en outre être pourvus des commis, des locaux et des services de bibliothèque nécessaires. Un tableau indiquant le personnel requis à cette fin est annexé au présent rapport.

Le 1er janvier 1939, il y avait au Bureau des brevets 90 employés permanents et 24 employés temporaires, soit un total de 114 fonctionnaires, y compris 28 examinateurs de brevets. Le 1er janvier 1946, il s'y trouvait 64 employés permanents et 30 employés temporaires, soit un total de 94 fonctionnaires, y compris 19 examinateurs de brevets, c'est-à-dire 29 de moins qu'au commencement de la guerre. Bien que cette situation se soit légèrement améliorée en avril 1947, il n'y a que 97 employés au Bureau des brevets, c'est-à-dire qu'il y en a encore 17 de moins qu'avant la guerre.

En supposant qu'il y ait un personnel de 50 examinateurs et 12.000 demandes de brevets par année, chaque examinateur recevrait en moyenne 240 demandes par année. Actuellement, chaque examinateur expédie de six à huit demandes accordées par semaine et si nous calculons qu'à l'exclusion des dimanches, vacances et congés de maladie, l'année de travail se compose de 280 jours, nous voyons qu'un examinateur doit pouvoir examiner et accorder en moyenne 240 demandes par année. Les brevets classés parmi lesquels l'examinateur cherche pour déterminer les inventions précédentes sont pricipalement des brevets canadiens, mais les examinateurs ont aussi l'ordre de chercher dans les brevets britanniques et au moins dans les dix dernières années des brevets classés des Etats-Unis, de même que dans les brevets classés de France qu'ils ont à leur disposition.

A ce stade, le sous-comité tient à faire remarquer qu'il a été très désappointé du petit nombre de brevets français et américains classés jusqu'à nos jours. Non seulement ces brevets sont utiles aux examinateurs du Bureau des brevets, mais ils ont une grande importance pour les fabricants du Canada qui fouillent dans les archives du Bureau des brevets pour se rendre compte des derniers progrès accomplis dans les domaines qui les intéressent. Votre sous-comité recommande d'agrandir la bibliothèque du Bureau des brevets, à cause de sa grande utilité pour le peuple canadien. Le travail de classement des brevets exige l'emploi de commis sous la direction d'un technicien. Il faudra aussi des bibliothécaires techniciens bien formés pour aider aux recherches et fournir de l'aide au public qui vient se renseigner. L'augmentation du nombre des techniciens nécessitera beaucoup plus de commis qui travailleront, avec les examinateurs, à la transcription des rapports, au classement des cas, à l'inscription des changements et à d'autres travaux connexes.

En ce moment, quelques-uns des commis travaillent pour quatre examinateurs et il est impossible de faire ce travail comme il faut. Un commis dactylographe devrait être au service de deux ou trois examinateurs, ou bien disons qu'il faut 18 à 20 commis dactylographes pour soulager les examinateurs du travail courant qu'ils ne devraient pas être appelés à faire et qui peut être exécuté par des employés moins expérimentés et moins bien payés.

Pour coordonner tous les services du Bureau des brevets, il devrait y avoir un fonctionnaire administratif, vu que si l'on entreprend l'impression des brevets comme il est recommandé ci-après, l'impression devra être coordonnée avec le travail des autres parties du Bureau et le commissaire adjoint ne saurait être chargé de cette besogne administrative étant donné qu'il a d'autres devoirs qui prennent tout son temps.

Depuis la fin des hostilités, la difficulté de trouver du personnel est presque aussi grande que pendant la guerre, mais pour une raison très différente. Pendant la guerre, les hommes étaient probablement occupés au travail plus essentiel de contribuer à la défense du Canada, mais depuis qu'un grand nombre d'entreprises industrielles sont revenues à des conditions normales, la plus grande partie des techniciens ont déjà obtenu des emplois dans les industries privées, à des salaires plus alléchants que ceux offerts par le gouvernement; et si on ne les encourage pas au moyen de salaires suffisants, il sera difficile de persuader les ingénieurs à entrer au service du gouvernement.

Espace occupé par le bureau des brevets

Les bureaux principaux de la Division des brevets sont dans l'édifice Langevin depuis 1890.

Il y a aussi des bureaux dans les Hope Chambers, sur la rue Sparks, et dans l'édifice Fraser, sur la rue Queen, que nous avons tous visités, ainsi que d'autres dans l'édifice Trafalgar, sur la rue Queen, et dans l'édifice Sovereign, sur la rue Bank, que nous n'avons pas visités.

Les demandes de brevets ont augmenté très rapidement. Il n'y a eu que 4,628 demandes au début du siècle, mais il y en a eu 14,778 en 1946. L'espace consacré aux bureaux en 1946 ne semble guère beaucoup plus grand qu'en 1900 et, de plus, son partage entre cinq endroits différents aggrave le problème.

D'autres ministères du gouvernement occupent des bureaux dans l'édifice Langevin, principalement le ministère des Postes. Au deuxième étage de l'édifice Langevin de longues files de cabinets-classeurs renfermant les archives du Bureau des brevets se prolongent bien au-delà des bureaux attribués au Bureau des brevets même. Des pièces réparties çà et là dans l'édifice Langevin ont été mises à la disposition du Bureau des brevets; il y en a à partir du sous-sol jusqu'aux combles, où la salle des photostats est située. Les chambres occupées

par les examinateurs des brevets sont encombrées. Il y a deux ou trois employés par chambre, et quelques-unes sont petites; ils ne peuvent donc pas faire du travail satisfaisant dans ces conditions. Faute de place, les archives des brevets américains sont gardées à trois endroits différents, deux dans l'édifice Langevin et l'autre dans les Hope Chambers. C'est très fâcheux, non seulement pour les examinateurs, mais aussi pour les procureurs de brevets et le public en général qui doivent avoir accès à ces archives.

Le Bureau des brevets possède une très belle bibliothèque de brevets britanniques et en cas d'incendie, il serait impossible de la remplacer. Le local occupé par la bibliothèque n'est pas à l'épreuve du feu.

Toute la Division des brevets devrait être dans le même édifice. Il n'y a peut-être pas de division du gouvernement où il soit plus nécessaire de se reporter aux questions soumises au Commissaire et à ses adjoints qu'au Bureau des brevets; les dossiers doivent donc être toujours disponibles. Tous les documents et tous les renseignements qui se rapportent aux brevets devraient être classés à la portée du personnel, et même du public.

Le Commissaire estime qu'à l'heure actuelle il a environ 15,000 pieds carrés de bureau et 8,000 pieds carrés d'entrepôt à sa disposition; il calcule qu'il aura besoin d'environ 50.000 pieds carrés de bureau, plus 40,000 pieds carrés pour le classement et 20,000 pieds carrés pour l'impression des brevets, comme il est mentionné plus bas, soit un total de 110,000 pieds carrés. Nous annexons à ce rapport un tableau indiquant les détails de l'espace requis.

Impression des brevets

Notre Loi des brevets pourvoit à l'impression des brevets. Le Bureau des brevets ne le fait pas actuellement, parce qu'il n'a pas d'outillage d'imprimerie. Jusqu'à présent, toutes les copies sont faites à la machine à écrire, ce qui n'est pas satisfaisant et coûte très cher, entre $2 et $4 par brevet. L'impression des brevets est une obligation internationale que le Canada a acceptée, mais qu'il n'a pas remplie.

Après une étude approfondie du sujet, votre sous-comité est d'avis qu'une imprimerie convenable d'une capacité de production suffisante et utilisant la rotocalcographie peut être aménagée au coût d'environ $36.000, y compris tout le matériel nécessaire. Le coût annuel de la main-d'œuvre d'une imprimerie capable de tirer 75 exemplaires de chaque brevet accordé, y compris les devis, réclamations et dessins s'élèverait à $47,700.00. Le coût annuel du papier, matériel, dépréciation, etc., atteindrait environ $100.000, portant le coût annuel total à $148,000 en tout. Si on vend l'exemplaire 25c., comme dans les autres pays, le montant encaissé pour les exemplaires ne paiera pas toute l'impression, mais le Bureau des brevets a accumulé avec les années un important surplus et le nouveau barème des droits sera plus que suffisant pour parer aux frais d'impression.

Recommandations

Personnel.—Au présent rapport est annexé un appendice indiquant le minimun de personnel qui devrait être accordé au Bureau des brevets, et votre sous-comité recommande de fournir ce personnel le plus tôt possible.

Locaux.—Au présent rapport est annexé un appendice indiquant la superficie requise par le Bureau des brevets pour bureaux, entreposage, etc., et votre sous-comité recommande que lorsque le gouvernement entreprendra de nouvelles constructions pour loger les ministères du gouvernement, des bureaux assez grands et de construction à l'épreuve du feu, soient mis à la disposition du Bureau des brevets.

Impression des brevets.—Votre sous-comité recommande d'installer au Bureau des brevets une presse rotocalcographique pour l'impression des brevets, devis, réclamations et dessins, et d'engager le nombre nécessaire d'employés pour la faire fonctionner le plus tôt possible.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
JEAN LESAGE.

APPENDICE

DIVISION DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR PERSONNEL ET ESPACE REQUIS

Personnel:		Superficie	(Pieds carrés)
(i)	Commissaire (1)	20 x 20	400
	Secrétaire (1) Commis (1)	15 x 18	270
(ii)	Commissaire adjoint (1)	15 x 15	225
	Secrétaire (1) Commis (1)	15 x 18	270
(iii)	Fonctionnaire exécutif (1)	15 x 15	225
	Secrétaire (1)	10 x 10	100
(iv)	Examinateurs principaux (5)	15 x 18	1,350
(v)	Examinateurs de brevets (20)	15 x 18	5,400
(vi)	Coexaminateurs (25)	15 x 18	6,750
(vii)	Commis d'examinateurs (18)	10 x 10	1,800
(viii)	Comptes et papeterie (6)		1,500
(ix)	Correspondance et classeurs (20)		3,000
(x)	Comparaison et classeurs (7)		700
(xi)	Classification (2)		200
(xii)	Dossiers et cessions (26)		4,000
(xiii)	Rédaction (4)		600
(xiv)	Photographie (3)		1,000
(xv)	Bibliothèque et salle de recherches publiques (2)		10,000
(xvi)	Brevets secrets, voûtes	20 x 10	200
(xvii)	Salles des procureurs	30 x 30	900
(xviii)	Salle de conférence	20 x 15	300
(xix)	Impressions (31)		6,000
(xx)	Salle de repos	20 x 20	400
(xxi)	Droits d'auteur et dessins (5)		4,000
	Totaux (184)		49,590
(xxii)	Classeurs pour brevets, correspondance, etc. (2)		40,000
(xxiii)	Brevets imprimés		20,000
	Total		109,590

Le nombre d'employés est indiqué entre parenthèse après chaque division. En voici le détail:

(i)	Commissaire (1) Secrétaire de haut fonctionnaire (1) Sténographe (1)	Total	3
(ii)	Commissaire adjoint (1) Secrétaire (1) Sténographe (1)	Total	3
(iii)	Fonctionnaire exécutif (1) Secrétaire (1)	Total	2
(iv)	Examinateurs principaux (5)	Total	5
(v)	Examinateurs (20)	Total	20
(vi)	Coexaminateurs (25)	Total	25
(vii)	Commis surveillant (1) Commis Dactylographes (17) ..	Total	18
(viii)	Comptable (1) Caissier (1) Teneur de livres (1) Préposé aux fournitures (1) Dactylographes (2)	Total	6
(ix)	Fonctionnaire en charge de la correspondance (1) Commis senior (2) Sténographes (3) Commis endosseur (1) Commis dactylographes (2) Commis (7) Dactylographes (4)	Total	20
(x)	Préposés aux comparaisons (6) Commis dactylographes (1)	Total	7
(xi)	Préposé à la classification (1) Commis dactylographes (1)	Total	2
(xii)	Commis chargé des dossiers (1) Copistes (2) Préposés aux cessions (4) Commis dactylographes des index (2) Commis dactylographes (2) Dactylographes (12) Préposés au classement (3)	Total	26
(xiii)	Editeur traducteur (1) Editeur (1) Dactylographes (2)	Total	4
(xiv)	Photographes (3)	Total	3
(xv)	Bibliothécaires (2)	Total	2
(xvi)	Voûte	0	
(xvii)	Salle des procureurs	0	
(xviii)	Salle de conférence	0	
(xix)	Impressions—Photographes (18) Imprimeurs (4) Commis (9)	Total	31
(xx)	Salle de repos	0	
(xxi)	Commis en charge des droits d'auteur (1) Commis dactylographes (3) Préposés sur dessins (1)	Total	5
(xxii)	Classeurs pour brevets, gardiens (2)	Total	2
(xxiii)	Classeurs des brevets imprimés	0	
		Total..............	184

Les chiffres estimatifs ci-dessus portent sur le nombre d'examinateurs et de commis nécessaires pour expédier les demandes en retard, pour s'occuper du nombre croissant de nouvelles demandes et de l'impression des brevets, pour loger plus convenablement les brevets canadiens, britanniques et américains et offrir un meilleur service aux procureurs et au public. L'espace requis pourra varier légèrement dans un sens ou dans l'autre suivant l'édifice, et la manière dont il est divisé ou éclairé, mais autant que possible les besoins de chaque personne ont été maintenus à un minimum raisonnable. Les voûtes, la salle des procureurs, la salle de repos et les brevets imprimés n'ont pas besoin de commis ou de préposés et ceux des autres services pourront s'en occuper—par exemple, la salle des procureurs sera attenante à la bibliothèque et les bibliothécaires s'en chargeront.

M. Ilsley, au nom des commissaires de la Chambre des communes à la conférence libre tenue avec les commissaires du Sénat sur le Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, présente le rapport suivant:

Vos commissaires désirent faire rapport qu'ils ont dûment conféré avec les commissaires du Sénat sur les amendements apportés par celui-ci au Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, et que les commissaires du Sénat ont convenu de recommander que les amendements apportés par le Sénat, portant les numéros deux et quinze soient modifiés de façon à se lire comme suit:

1. Biffer l'amendement No 2 du Sénat, et lui substituer le suivant:

   2. Supprimer tous les mots de l'article 222B, après le mot "quiconque", à la vingt-troisième ligne, jusqu'au mot "autrement" inclusivement, à la vingt-septième ligne, et leur substituer les suivants:

   ",ne se trouvant pas dans une maison d'habitation, fait du tapage dans ou près une rue, un chemin ou une grande route, ou dans un restaurant, une gare, une bibliothèque publique, une taverne, une salle de billard, un théâtre, une boutique ou un autre endroit ou des membres du public sont admis, de droit ou autrement,".

2. Biffer l'amendement No quinze du Sénat, et lui substituer le suivant:

   15. Supprimer l'alinéa *d*) de la clause 7, page 3, lignes 28 à 32 inclusivement, et lui substituer ce qui suit:

   "*d*) s'il se sert d'une arme ou porte sur soi une arme au moment de la perpétration ou de la tentative de perpétration par lui de l'un des crimes mentionnés au présent article, ou au moment de la fuite du délinquant après la perpétration ou la tentative de perpétration du crime, et qu'une mort résulte de l'usage de l'arme."

Le Bill No 455, Loi prolongeant le mandat d'un commissaire des Transports, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAIL

Loi de 1940 sur l'assurance-chômage

115	Administration—Y compris les frais subis relativement à l'activité du Service national de placement, délégué par le Ministre du Travail en conformité de l'article 88 de la Loi	$19,160,280 00
116	Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	12,500,000 00
117	Avances aux ouvriers en vertu de l'article 91 de la Loi	10,000 00

Crédit spécial

118	Pour acquitter le coût des projets de secours (engagements inexécutés)	5,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

511	Administration de l'Organisation du placement de la main-d'œuvre; Coordination de la formation; Loi de 1946 sur la formation; Loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils; Coordination des opérations de chargement et de déchargement des navires, et règlement des problèmes posés par le Service sélectif et les dossiers de l'Inscription nationale	204,500 00
512	Unité des statistiques de capital humain	30,000 00
513	Conseil national du travail en temps de guerre et Conseils régionaux	15,945 00
514	Office du personnel technique en temps de guerre	60,000 00
	Formation professionnelle—	
515	Administration	73,180 00
516	Paiements aux provinces en vertu de conventions relatives à l'aide aux écoles de formation professionnelle, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	2,000,000 00
517	Formation de chefs d'équipe et de directeurs	30,000 00
518	Formation professionnelle de membres libérés des Forces armées du Canada, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	8,000,000 00
519	Pour pourvoir à la contribution fédérale quant au remplacement, par une province ou municipalité, de machines servant à l'instruction d'urgence de guerre, aux termes et conditions que pourra approuver le Gouverneur en conseil, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	300,000 00
520	Versements aux provinces en vertu d'accords concernant la formation et la nouvelle formation des anciens ouvriers de guerre et les immobilisations relatives aux bâtiments et à l'aménagement d'écoles de formation professionnelle	2,750,000 00
521	Formation de chefs d'équipe et de directeurs	1,000 00
522	Frais des conférences avec les représentants de groupements d'employeurs et d'employés sur la politique de la main-d'œuvre	5,000 00
523	Conseil des relations ouvrières en temps de guerre	19,500 00
524	Rétablissement, entretien et bien-être des personnes de race japonaise au Canada et versements susceptibles d'être approuvés par le Gouverneur en conseil à l'égard du rapatriement de telles personnes	900,000 00
525	Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agricole, y compris recrutement, transport et placement sur des fermes et dans les industries connexes des ouvriers et aide aux provinces à cet égard en conformité des accords susceptibles d'être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil	375,000 00

526 Versements à l'Office national du film pour la projection de films d'enseignement 24,000 00
527 Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur la terre ou dans d'autres industries essentielles au Canada là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut 200,000 00

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

528 Déplacement de main-d'œuvre à destination et en provenance d'endroits où des emplois sont disponibles dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie et aux frais à cet égard 550,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

TRAVAIL

Loi des rentes sur l'Etat—
753 Pour autoriser, après comme avant la fin de l'année financière courante, l'acquittement à même le fonds des rentes sur l'Etat d'obligations inhérentes à des contrats de rentes conclus avant le premier jour de janvier 1947 et censés avoir été ainsi conclus ou modifiés en vertu de la Loi des rentes sur l'Etat et ratifiés par le Gouverneur en conseil.. .. .. 1 00
754 Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et pour l'activité en vue d'une plus grande collaboration dans l'industrie entre patrons et ouvriers—Crédit supplémentaire.. .. .. 25,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

914 Conseil national et Conseils régionaux du travail en temps de guerre—Crédit supplémentaire.. .. .. 5,000 00
915 Formation professionnelle des membres licenciés des forces armées du Canada, y compris les engagements non remplis les années passées—Crédit supplémentaire.. .. .. 500,000 00
916 Pour pourvoir aux dépenses qui peuvent être encourues pour faire venir des ouvriers du dehors du Canada pour travailler sur les terres et dans d'autres industries essentielles du Canada, lorsque la main-d'œuvre canadienne ne suffit pas aux besoins—Crédit supplémentaire.. .. .. 500,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

568 Administration 1,989,208 00
569 Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; et à diverses dépenses imprévues 2,500,000 00

570 Projets de reconstruction, sous réserve d'allocation du Conseil du Trésor 5,000,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement:

Bill No 449, Loi pourvoyant au changement des titres royaux de Sa Majesté.

Bill No 411, Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux fins desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité.

Bill No 453, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.

Bill No 456, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice (Pension d'invalidité).

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et trois minutes, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi, 4 juillet 1947.

No 114

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE DU MERCREDI, 16 JUILLET 1947

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Bureau des directeurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1947. (Version française.)

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la directive No 115 de la Commission d'assurance-chômage: relativement à l'interrogatoire des réclamants et aux applications pour emploi, en date du 25 juin 1947.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du bureau de direction de la Commission canadienne des grains pour l'année financière close le 31 mars 1946.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1947,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active et de la réserve sur les effectifs ou le personnel des instructeurs des corps-écoles d'officiers canadiens de chaque université?

2. Combien de jours ou d'heures de service, au cours de la saison de 1946-47 jusqu'à date, ont été consacrés à l'instruction par chaque membre de l'armée de réserve appartenant à ce personnel ou à ces effectifs?

3. *a*) Pour combien de jours ou d'heures de service a-t-on payé le personnel de l'armée de réserve? *b*) Au cours de l'année financière 1946-47, a-t-on apporté quelque changement dans le nombre maximum de jours à l'égard desquels la solde du personnel de l'armée de réserve était autorisée? *c*) Dans l'affirmative, quels ont été ces changements?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1947,—Etat montrant:—1. Depuis 1939, quels arrêtés ministériels a-t-on passés au sujet de l'importation, de l'exportation et du prix des ingrédients ou des mélanges d'engrais?

2. A-t-on révoqué certains de ces arrêtés en conseil et, dans l'affirmative, à quelle date?

3. Depuis 1939, quelles ordonnances la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle passées relativement au prix, à la vente, à la distribution ou au mélange des engrais ou des ingrédients d'engrais?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hamel—1. Sur quels éléments se base la Commission du service civil pour apprécier la valeur des candidats à une position du service civil?

2. Le candidat qui se croit lésé par une appréciation de la commission a-t-il un recours en appel?

3. Dans l'affirmative, quelle est la procédure à suivre?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Hackett, appuyé par M. Wright, propose en amendement:—Que ledit bill soit modifié par la suppression du mot "Gatineau" au chiffre 18, à la page 21, de l'Annexe visant Québec, et qu'on lui substitue le mot "Wright".

M. l'Orateur déclare irrecevable ledit projet d'amendement parce qu'il devrait être conçu de façon à renvoyer le bill au comité plénier dans le but d'y apporter le changement suggéré.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa troisième lecture et passe.

M. Ilsley propose,—Que les amendements acceptés lors de la conférence libre avec le Sénat au sujet du Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, soient agréés, et qu'un message soit adressé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King propose,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

M. Wright propose, appuyé par M. Castleden, en amendement à ladite motion:—Que l'on supprime tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"la Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait apporter une attention immédiate à la modification de la Loi des pensions et de la Loi des

allocations aux anciens combattants afin d'augmenter le montant de la pension d'invalidité de base, et les allocations aux anciens combattants ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des anciens combattants, pour permettre aux bénéficiaires de ces pensions et de ces allocations de faire face au coût accroissant de la vie".

Après plus ample discussion, ladite motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Argue,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bryce.
Burton,
Campbell,
Caouette,
Case,
Castleden,
Charlton,
Church.
Coldwell,
Coyle,
Diefenbaker,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Henderson,
Herridge,
Hlynka.
Homuth.
Irvine,
Jackman,
Jaques,
Knowles,
Lennard,
Low.
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McKay,
MacNicol,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Timmins,
Townley-Smith,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Zaplitny—54.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bridges,
Brown,
Claxton,
Cloutier,
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cournoyer,
Cruickshank,
Denis,
Dion (Lac Saint-Jean-Roberval),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Hallé,
Healy,
Howe,
Ilsley.
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McDonald (Parry-Sound),
McIlraith,
McIvor.
Mackenzie,
MacKinnon,
MacNaught,
Maloney,
Marquis,
Martin,
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Picard,
Pouliot,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters—84.

Et la motion principale, alors mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

454	Administration	$1,651,360 00
455	Administration régionale	5,374,160 00
456	Services de rétablissement	5,657,340 00
457	Services de traitements	20,150,640 00
458	Services prosthétiques	787,360 00
	Commission canadienne des pensions—	
459	Frais d'administration, y compris le Président de la Commission canadienne des pensions à $1,000, en plus des traitements prévus au chapitre 62, Statuts de 1946	1,593,729 00
460	Bureau des vétérans	386,206 00
461	Commission d'allocation aux anciens combattants—Administration	199,733 00
462	Assurance des anciens combattants	116,271 00

VERSEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE

463	Pensions de guerre européenne—Première guerre mondiale	37,750,000 00
464	Allocations aux anciens combattants—Première guerre mondiale	12,000,000 00
465	Assistance-chômage	100,000 00
466	Allocations d'hospitalisation et autre—Première guerre mondiale	800,000 00
467	Attributions de décorations	20,000 00
468	Allocations aux veuves—Première guerre mondiale	2,100,000 00
469	Allocations de commisération—Orphelins à charge—Première guerre mondiale	30,000 00
470	Indemnisation pour responsabilité patronale	100,000 00
471	Pensions, rébellion du Nord-Ouest, 1885, et généralités	15,000 00

SUBVENTIONS DIVERSES

472	Allocation à la Caisse des frais funéraires	75,000 00
473	Allocation à la Légion canadienne	9,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que les amendements convenus lors de la conférence libre avec la Chambre des communes au sujet du Bill No 364, Loi modifiant le Code criminel, ont été agréés.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans aucune modification:

Bill No 18, Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes.

Bill No 455, Loi prolongeant le mandat d'un commissaire des transports

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 415, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, avec les amendements suivants:

1. *Page 3, ligne 30.*—Après le mot "loi" insérer "si elle choisit de contribuer à l'égard du service civil,".

2. *Page 4.*—Immédiatement après la sous-clause (3), ajouter ce qui suit comme nouvelle sous-clause (4):

> (4) Pour les fins de l'alinéa *c*) du paragraphe premier du présent article, un officier ou employé d'un office, d'une commission ou d'une corporation énumérés à l'Annexe A de la présente loi, qui est un agent ou un serviteur de Sa Majesté en son droit du Canada, est censé être au service public du Canada.

3. *Page 4, ligne 51.*—Après les mots "service civil," insérer "si elle choisit de contribuer à l'égard du service civil,".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat accepte l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill No 414, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique du Labrador", avec certains amendements conséeutifs à l'amendement apporté par la Chambre des communes audit bill et qui se lisent comme suit:

1. *Page 1, ligne 15.*—Après le mot "Catholique" insérer "romaine".
2. *Page 1, ligne 16.*—Après le mot "The" insérer "Roman".
3. *Page 5, ligne 14.*—Après le mot "Catholique" insérer "romaine".
4. *Page 5, ligne 15.*—Après le mot "The" insérer "Roman".

A onze heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à demain avant-midi, à onze heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le vendredi, 4 juillet 1947.

No 115

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 17 JUILLET 1947

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 avril 1947,—Etat montrant:—1. Combien d'aubains, au cours de la période de guerre *a*) ont reçu des avis d'appel, *b*) ont subséquemment accepté de servir dans l'armée canadienne, *c*) ont subséquemment refusé de prendre du service parce qu'ils étaient des étrangers?

2. Un aubain, qui avait refusé de servir, était-il tenu de signer un engagement à l'effet qu'en agissant ainsi il était privé pour toujours du droit de se faire naturaliser citoyen britannique?

3. Dans l'affirmative, combien ont signé un tel engagement?

4. Quelques-uns de ces aubains, qui avaient refusé de prendre du service, ont-ils été naturalisés *a*) sujets britanniques, b) citoyens canadiens, depuis mai 1945?

5. Dans l'affirmative, combien dans chaque catégorie?

6. A-t-on étudié l'à-propos de permettre à ces aubains qui ont signé une telle déclaration de se faire naturaliser?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 juin 1947,—Etat montrant:—1. Y a-t-il une route officielle qui traverse le Canada et qui fait fonction et porte le nom de route nationale Trans-Canada?

2. Depuis 1931, quelle somme d'argent a été octroyée, par province, par le gouvernement fédéral en frais de construction à l'égard: *a*) du réseau Trans-Canada, *b*) d'autres routes, *c*) de ponts, *d*) de viaducs ou de passages inférieurs pour chemins de fer?

3. Combien de milles de chemin pavé, dans chaque province, peuvent être considérés comme faisant partie de la route trans-continentale canadienne?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il accordé des octrois pour la construction de routes publiques à chaque province, depuis le 1er avril 1944?

5. Dans l'affirmative, quels ont été ces octrois et à quelles conditions chaque octroi a-t-il été accordé?

6. Quels octrois en vue de la construction de voies publiques ou de ponts à chaque province sont inclus dans le budget des dépenses du gouvernement fédéral pour 1947-48?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin, 1947,—Etat montrant:—1. Au cours de chaque année, de 1943 à 1947 inclusivement, combien y avait-il d'employés permanents ou temporaires dans la division de l'architecte, au ministère des Travaux publics?

2. Quels sont les noms, le poste et la durée de service de chacun de ces employés?

3. Au cours des quatre dernières années, combien de ces employés ont obtenu de l'avancement et quelles augmentations de traitements chacun a-t-il reçues par suite de ces promotions?

4. Certains de ces employés ont-ils reçu une gratification pour service de guerre? Dans l'affirmative, quels sont-ils et quelle somme a été versée à chacun, au cours de chaque année, de 1943 à 1947 inclusivement?

Et aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1947,—Etat montrant:—Par M. Thatcher—1. La province de la Saskatchewan ou toute autre province ont-elles présenté des demandes en vue de faire venir au Canada des médecins provenant des camps de personnes déplacées?

2. Dans l'affirmative, quelle décision a été prise par le ministère?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Etablissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants

474 Administration—Etablissement de soldats, établissement de familles britanniques, établissement général sur des terres, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, y compris les dépenses concernant des projets de génie et de recherches ainsi que des frais subdivisionnaires qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière $6,747,046 00

475 Pour rembourser le gouvernement anglais des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au N.-B., ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935.. .. 25,000 00

476 Pour pourvoir aux paiements d'octrois aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes avec les gouvernements provinciaux sous l'empire de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, (modifiée par l'arrêté en conseil C.P. 2122 du 13 avril 1945), et aux paiements d'allocations aux

anciens combattants établis sur des terres fédérales, conformément à une entente conclue avec le ministre des Mines et ressources, sous le régime de l'art. 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée (C.P. 1550 du 18 avril 1946) 5,000,000 00

477 Pour pourvoir au paiement d'octrois aux anciens combattants de race indienne établis sur des terres des réserves indiennes en vertu de l'article 35A de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, (modifiée par l'arrêté en conseil C.P. 2122 du 13 avril 1945) .. 1,000,000 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Affaires des anciens combattants

Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

483 Pour pourvoir à la sécurité—Etablissement de soldats.. .. 50,000 00

484 Pour pourvoir à l'achat de terres et aux améliorations, au coût des améliorations permanentes à effectuer; au dégrèvement des propriétés; à l'achat de machines agricoles et outillage; au remboursement de surplus aux anciens combattants (article 19); et à la sécurité sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants 81,500,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

603 Examens pour traitements et pension—Deuxième guerre mondiale 30,436,000 00

604 Pensions—Deuxième guerre mondiale et pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'Etat, C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, subordonnément à la Loi des Pensions 43,000,000 00

605 Commissions des allocations aux anciens combattants—Allocations aux vétérans de deux guerres (1re et 2e Guerres mondiales); aux anciens combattants de la 2e Guerre mondiale seulement, et à ceux de la Rébellion du Nord-Ouest, 1885 .. .. 350,000 00

606 Prestations de réadaptation consécutives à la libération, y compris l'instruction des matelots marchands et les pensions aux pêcheurs en eau salée 94,850,000 00

607 Caisse extraordinaire de secours temporaires aux membres libérés des forces armées 15,000 00

608 Lits et installations d'hôpital 9,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

899 Services de traitements—Crédit supplémentaire.. .. .. 4,000,000 00

Commission canadienne des pensions—

900 Frais d'administration, y compris le président de la Commission canadienne des pensions à $500, en plus des traitements prévus au chapitre 62, Statuts de 1946——Crédit supplémentaire.. .. .. 500 00

SUBVENTIONS DIVERSES

901	Allocation à la Caisse des frais funéraires—Crédit supplémentaire..	25,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

933	Locaux et installations d'hôpital—Crédit supplémentaire..	900,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

FINANCES

57	Administration ..	830,703 00
58	Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques) ..	27,898 00
59	Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais ..	671,905 00

PENSIONS ET INDEMNITÉ DE RETRAITE

60	Application des lois de pension et de retraite ..	198,924 00
61	Contribution de l'Etat au fonds de pension ..	3,625,000 00
62	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques ..	943 00

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

63	Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc. ..	467,500 00

DIVERSES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

64	Conseil général canadien des Scouts ..	9,000 00
65	Conseil fédéral des Guides ..	4,860 00
66	Société royale d'astronomie ..	1,620 00
67	Académie royale canadienne des arts ..	2,025 00
68	Fondation des Ecrivains canadiens ..	2,500 00

GÉNÉRALITÉS

69	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du commerce et de l'industrie—Paiement autorisé nonobstant toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil..	74,148 00
70	Dépenses du bureau du contrôleur du Trésor ..	8,652,153 00
71	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1943, et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938 ..	104,108 00
72	Commission de contrôle du change étranger—Administration	112,000 00
73	Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, traitements, reclassements et augmentations ..	500,000 00
74	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session ..	80,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

497 Contrôleur du Trésor.. .. .. 2,483,200 00

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

38 Traitements et dép. de bureau 451,484 00

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

92 Secrétariat du Gouverneur général, y compris le traitement de $6,000, au secrétaire du Gouverneur général, en plus du traitement prévu au chap, 182, S.R.C. 105,867 00

ASSURANCES

93 Administration 220,058 00
94 Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies .. 22,734 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

494 Vérification des dépenses de démobilisation et de reconversion.. .. .. 157,030 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

Commission des prix et du commerce en temps de guerre—
909 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 450,000 00
910 La Corporation de stabilisation du prix des denrées—Crédit supplémentaire.. .. .. 5,000,000 00
911 Pour pourvoir à l'exploitation du vieil hôtel Vancouver comme hôtellerie pour les anciens membres des services—Crédit supplémentaire.. .. .. 20,000 00
912 Pour faire des travaux spéciaux dans le Parc national des champs de bataille.. .. .. 20,000 00

ASSURANCE

745 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 4,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

Commission des prix et du commerce en temps de guerre.
498 Administration.. .. .. 6,410,000 00
499 Corporation de la stabilisation du prix des denrées.. .. .. ..35,000,000 00
500 Avances à la Commission canadienne du blé pour paiement aux minotiers et autres fabricants de produits du blé..18,000,000 00

Plan des employés—

501	Pour l'achat d'obligations de la Victoire et d'autres emprunts du Gouvernement—Administration..	244,010 00
502	Pour assurer, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, le remplacement de bons perdus dans le courrier et le remboursement de comptes portés payés par erreur	5,000 00
503	Dépenses du Comité ministériel des relations fédérales-provinciales..	50,000 00
504	Paiement des primes sur les valeurs sterling du Dominion du Canada..	20,000 00
505	Pour combler, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, les pertes occasionnées par la vente et la distribution de timbres et de certificats d'épargne de guerre, d'obligations de la Victoire et d'obligations d'épargne du Canada	3,000 00
506	Contribution à l'exploitation de l'Old Vancouver Hotel comme refuge pour anciens militaires..	90,000 00
507	Pour pourvoir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, à diverses dépenses imprévues; supplément des affectations prévues dans les prévisions de Démobilisation et de reconversion; provision temporaire relativement aux avances recouvrables faites aux fins du capital de roulement et de tout nouvel emprunt de deniers remboursés..	1,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

FINANCES

727	Administration—Crédit supplémentaire..	101,386 00

Diverses subventions et contributions

728	Canadian Olympic Association..	17,500 00

Généralités

729	Commission de contrôle du change étranger—Administration—Crédit supplémentaire..	35,000 00
730	Pour pourvoir, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ou de toute autre loi, et sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil dans chaque cas, à une allocation aux secrétaires selon un montant suffisant pour porter aux taux approuvé par le Gouverneur en conseil quant aux principaux secrétaires particuliers, la rémunération totale de chaque fonctionnaire désigné pour remplir les fonctions de secrétaire particulier principal auprès d'un ministre de la Couronne ou autre membre du Gouvernement, ou auprès du Chef de l'Opposition..	1 00
731	Pour autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à James Herbert Stitt, ci-devant commissaire du service civil, ayant complété une durée d'office de dix ans le 9 août 1945, une allocation annuelle de retraite à raison de $1,484.88 devant commencer à sa retraite du Service public, et à accorder à sa veuve une allocation annuelle de $742.44 jusqu'à remariage, lesdites allocations devant être payables comme allocations prévues dans la Loi de la pension du service civil, et devant être sujettes aux conditions, y compris le payement des contributions, prescrites à l'égard de telles allocations..	1 00

732 Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, traitements, reclassifications et augmentations—Crédit supplémentaire. 5,000,000 00

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

744 Secrétariat du Gouverneur général, y compris traitement de $1,000 au secrétaire du Gouverneur général, en plus du traitement prévu au chap. 182, S.R.C., et du montant de $6,600 prévu au crédit No 92 du Budget des dépenses—Crédit suppémentaire. 1,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

268 Traitements du personnel et autres détails de la feuille de paie 87,917 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

269 Administration générale 132,069 00

Commission du district fédéral

270 Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices du Parlement, Ottawa, et amélioration du réseau de promenades relevant de la Commission du district fédéral 231,500 00
271 Dépenses du Comité national d'embellissement de la capitale 67,500 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Commission du district fédéral

814 Comité d'urbanisme de la capitale nationale—Investigations et travaux de génie préliminaires concernant un pont projeté sur le canal Rideau à Ottawa. 100,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

CONSEIL PRIVÉ

560 Décrets, ordonnances et règlements statutaires—Adm. 14,801 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

TRANSPORTS

874 Administration—Crédit supplémentaire 24,290 00

Services des canaux

875 Canaux—Exploitation et entretien—Crédit supplémentaire . . 105,280 00
876 Canaux—Améliorations—Crédit supplémentaire 148,200 00

SERVICE DE LA MARINE

877	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire..	82,800 00
878	Agences, traitements et dépenses de bureau—Crédit supplémentaire	7,890 00
879	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables à certains districts de pilotage—Crédit supplémentaire..	10,000 00
880	Pour le versement d'une contribution à la caisse de pilotage de certains districts de pilotage, en vue d'augmenter les salaires annuels des pilotes desdits districts, de montants déterminés à l'occasion par le ministre des Transports, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, jugés nécessaires au maintien d'établissements convenables de pilotage..	10,000 00
881	Pour le payement échelonné, durant l'année financière 1947-1948, de la moitié du coût d'exploitation et d'entretien des bateaux-pilotes à Halifax, N-E., n'excédant pas..	20,000 00
882	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de vies humaines—Crédit supplémentaire..	19,120 00
883	Divers services concernant la navigation et le transport maritime—Crédit supplémentaire..	7,200 00
884	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital—Crédit supplémentaire.. ..	1,500,000 00
885	Pour la construction d'un navire de patrouille de l'Arctique orientale—Capital..	800,000 00
886	Commission canadienne des Transports maritimes—Traitements et dépenses de bureau..	50,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

887	Pour subvenir à la construction d'un brise-glace et d'un bactransbordeur des wagons de chemins de fer, des camions et des passagers, pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-Edouard—Capital—Crédit supplémentaire..	500,000 00
888	Détroit de Canso—Améliorations et moyens de transports—Capital..	250.000 00
889	Chemins de fer du gouvernement canadien—Construction et amélioration des ouvrages de drainage à Fairview-Subway, Halifax, N.-E.—Capital—Crédit supplémentaire..	75,000 00

SERVICE AÉRIEN

890	Administration—Service aérien—Crédit supplémentaire.. ..	7,200 00

Division de l'aviation civile

891	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et de ses règlements d'exécution—Crédit supplémentaire..	53.670 00

Routes aériennes et aéroports—

892 Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques; et prévisions d'engagements ultérieurs au montant de $1,463,000—Capital—Crédit supplémentaire.. .. .. 973,156 00

Service et entretien—

893 Aviation civile—Crédit supplémentaire.. .. .. 348,290 00

894 Aviation radio—Crédit supplémentaire.. .. .. 65,646 00

Division météorologique

895 Service météorologique—Crédit supplémentaire.. .. .. 302,545 00

Division de la radio

896 Application de la Loi et des règlements et radiotélégraphie—Crédit supplémentaire.. .. .. 27,975 00

897 Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien—Crédit supplémentaire.. .. .. 204,455 00

898 Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques—Crédit supplémentaire.. .. .. 25,536 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

924 Directeur des marins marchands—Crédit supplémentaire.. .. 45,000 00

SERVICE DE LA MARINE

925 Services nautiques—Crédit supplémentaire.. .. .. 12,500 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER ET PAQUEBOTS

926 Steep Rock Mines—Construction—Crédit supplémentaire.. 100,000 00

SERVICE AÉRIEN

Division de l'aviation civile

927 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques—Crédit supplémentaire.. .. .. 300,000 00

Routes aériennes et aéroports—

Exploitation et entretien—

928 Exploitation et entretien d'aéroports municipaux et d'autres—Crédit supplémentaire.. .. .. 33,565 00

929 Régie du trafic des routes aériennes et aéroports—Crédit supplémentaire.. .. .. 39,962 00

930 Service radiophonique de l'aviation—Crédit supplémentaire.. .. .. 296,500 00

931 Soin, exploitation et entretien des aéroports du Corps d'aviation royale canadien confiés au ministère des Transports—Crédit supplémentaire.. .. .. 43,135 00

932 Route à relais du Nord-Est (Crimson)— Entretien des aéroports—Crédit supplémentaire.. .. .. 19,000 00

ENTREPRISES D'ÉTAT

COMPTES NON PRODUCTIFS

Conseils des ports nationaux

902 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1947 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:— Reconstruction et immobilisations—Halifax.. .. .. 300,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir plus tard aujourd'hui, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 17 juillet 1947.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à onze heures du soir, le 17 juillet, en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veuillez agréer,

Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable

L'ORATEUR de la Chambre des communes,

Ottawa.

Sur la motion de M. Gibson, (*Hamilton-Ouest*), les amendements apportés par le Sénat au Bill No 415, Loi modifiant la Loi des pensions du service civil, sont étudiés séparément et agréés.

Sur la motion de M. Rinfret, les amendements apportés par le Sénat au Bill No 414, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique du Labrador", en conséquence de l'amendement adopté par la Chambre, sont étudiés et agréés séparément.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

	Entreprise de logements, y compris les engagements des années antérieures—	
571	Pour le paiement de montants dus, en vertu de garanties conformes au crédit No 60 de l'Annexe A de la Loi des subsides No 6, 1946 (et aux crédits correspondants des lois des subsides précédentes), aux institutions de prêts agréées à l'égard de prêts consentis pour financer la transformation de maisons existantes en habitations à familles multiples, le paiement desdits montants devant être effectué à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé..$	1 00
572	Plan de transformation de maisons	250,000 00
573	Logements d'urgence—Administration	2,000,000 00
574	Wartime Housing Limited	27,500,000 00
575	Frais de transport de maisons d'une localité dans une autre pour parer aux besoins de logements d'urgence	700,000 00
576	Primes d'encouragement à l'industrie en vue d'accélérer la production de matériaux de construction de première importance	400,000 00
577	Pour accorder des subventions de production et de transport aux aciéries canadiennes suivant les modalités que peut approuver le Gouverneur en conseil	5,000,000 00
578	Administration, reconversion et exploitation de la Canadian Arsenals Limited (y compris auparavant d'autres compagnies et/ou usines de la Couronne)	2,990,000 00
579	Résiliation de contrats	5,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

	Entreprise du logement, y compris les engagements des années antérieures—	
919	Logements d'urgence—Administration—Crédit supplémentaire..	1,100,000 00
920	*Wartime Housing Limited*—Crédit supplémentaire.. ..	25,000,000 00
921	Pour accorder des subventions de production et de transport sur l'acier, le fer et le charbon suivant les modalités que peut approuver le Gouverneur en conseil et aussi tel que prévu au No 577 du budget principal—Crédit supplémentaire..	10,000,000 00
922	Résiliation de contrats—Crédit supplémentaire..	2,500,000 00
923	Pour pourvoir à des recherches et au perfectionnement des moteurs à propulsion et des avions..	4,500,000 00

AGRICULTURE

Services techniques

695	Administration des services techniques—Crédit supplémentaire..	78,877 00
696	Pathologie animale et avicole—Crédit supplémentaire..	11,250 00
697	Botannique et phytopathologie—Crédit supplémentaire..	77,630 00
698	Entomologie agricole—Crédit supplémentaire..	37,858 00
699	Entomologie forestière—Crédit supplémentaire..	141,500 00
700	Protection des plantes—Crédit supplémentaire..	26,982 00

Service des fermes expérimentales

701	Ferme expérimentale centrale—Crédit supplémentaire..	44,000 00
702	Fermes et stations régionales et stations de démonstration—Crédit supplémentaire	361,600 00

Service de la production

703	Santé des animaux—Pour pourvoir aux compensations payables aux propriétaires d'animaux atteints de maladies non prévues par la Loi des épizooties et morts ou abattus dans des circonstances auxquelles ladite Loi et ses Règlements ne sont pas applicables, selon les montants apparaissant dans le budget des dépenses..	319 00
704	Subventions aux foires et expositions, selon les montants apparaissant dans le budget des dépenses—Crédit supplémentaire..	60,000 00
705	Subventions aux organismes agricoles, selon les montants apparaissant dans le budget des dépenses—Crédit supplémentaire..	5,000 00

Service des marchés

706	Produits laitiers—Crédit supplémentaire..	28,250 00
707	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions, selon les montants apparaissant dans le budget des dépenses—Crédit supplémentaire..	40,000 00
708	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel—Crédit supplémentaire..	23,071 00

Crédits spéciaux

709	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau (le crédit 30 du budget principal des dépenses pour 1947-1948 ne comprend pas le coût des travaux topographiques et techniques des projets d'irrigation de Medicine-Hat et de dérivation de Red-Deer en Alberta et du projet de la rivière Saskatchewan-Sud en Saskatchewan, ce coût devant être acquitté à même le crédit de $5,0000,000, No 570, ministère de la Reconstruction et Approvisionnements, budget principal des dépenses pour 1947-1948)—Crédit supplémentaire..	1 00
710	Somme requise par le Compte de soutien des prix agricoles pour amortir la perte nette d'exploitation de l'Office des prix agricoles et de ses agents, de l'Office des viandes, de l'Office des produits laitiers et de l'Office des produits spéciaux pour l'année financière 1946-1947..	171,053 37

711	Drainage et mise en valeur de terrains en Colombie-Britannique selon les termes et conditions que pourra approuver le Gouverneur en conseil.	100,000 00
712	Défrichage et colonisation de nouvelles terres selon les termes et conditions que pourra approuver le Gouverneur en conseil.	200,000 00
713	Protection et drainage de polders selon les termes et conditions que pourra approuver le Gouverneur en conseil.	100.000 00
714	Pour aider à construire des entrepôts pour pommes de terre en vertu de règlements approuvés par le Gouverneur en conseil.	100.000 00
715	Pour autoriser et fournir le paiement de subventions à l'orge et à l'avoine servant à l'alimentation du bétail en vertu des règlements que pourra approuver le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire.	1,600,000 00
716	Pour fournir une subvention aux Federated Women's Institutes of Canada.	2,000 00

POSTES

810	Administration—Crédit supplémentaire.	175,000 00
811	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire.	1,849,186 00
812	Service ambulant—Crédit supplémentaire.	27,500 00
813	Service postal aérien et service postal terrestre—Crédit supplémentaire.	460,000 00

ARCHIVES PUBLIQUES

815	Administration et service technique—Crédit supplémentaire.	10,512 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

816	Impression, reliure et distribution des statuts annuels—Crédit supplémentaire.	5,000 00
817	*Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire.	30,000 00
818	Outillage, matériel et renouvellements—Crédit supplémentaire	157,500 00
819	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire.	65,000 00

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte

Construction, réparations et améliorations d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

820	Antigonish—Edifice public—Améliorations et réparations. .	14,000 00
	Bridgewater—Edifice public—Améliorations et réparations. .	12,500 00
	Glace-Bay—Edifice public—Améliorations et réparations. . .	15,000 00
	Halifax—Edifice de la Douane—Améliorations et ascenseur	35,000 00
	Halifax—Edifice féréral—Améliorations et réparations—Crédit supplémentaire	45,000 00
	Halifax—Edifice de l'ancien bureau de poste—Améliorations	9,000 00
	Truro—Edifice public—Améliorations et réparations	12,500 00

Nouveau-Brunswick

	Edmundston—Edifice pour la douane—Crédit supplémentaire	7,000 00
	Edmundston—Edifice public—Modifications	25,000 00
821	Fredericton—Emplacement pour édifice public	60,000 00
	Sussex—Edifice public—Agrandissement et garnitures—Crédit supplémentaire	12,000 00
	Saint-Jean-ouest—Edifice terminus pour la Douane et l'Immigration	50,000 00

Québec

	Buckingham—Edifice public—Pour allonge, modifications et améliorations	15.000 00
	Coaticook—Edifice public—Agrandissements, modifications et améliorations	23,500 00
	Joliette—Edifice public—Agrandissement	25,000 00
	Jonquière—Edifice public—Agrandissement et modifications	40,000 00
	Lac-Mégantic—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations—Crédit supplémentaire	28,000 00
	La Tuque—Edifice public—Modifications et agrandissement—Crédit supplémentaire	5.000 00
	Lévis—Edifice public—Agrandissement—modifications et améliorations	25,000 00
	Montréal—Entrepôt des examinateurs de la douane—Améliorations et réparations	25.000 00
822	Montréal—Station postale "B"	300,000 00
	Montréal—Station postale de la Place d'Armes—Améliorations et réparations	25,000 00
	Montréal—Achat d'un édifice pour le ministère du Revenu national	200,000 00
	Québec—Edifice des fournitures de la marine—Ascenseur	16,000 00
	Québec—Vieil édifice de la Poste—Ascenseurs—Crédit supplémentaire	18,000 00
	Québec—Vieil édifice de la Poste—Ascenseurs—Crédit supplémentaire	2,000 00
	Rock-Island—Edifice de la douane et de l'immigration—Agrandissement du terrain	44,000 00
	S.-Hyacinthe—Edifice public—Agrandissement et améliorations	7.000 00
	Thetford-Mines—Edifice public—Réparations et agrandissement	40,000 00

Ontario

	Barrie—Terrain pour édifice public	20,000 00
	Bracebridge—Edifice public—Agrandissement et modifications—Crédit supplémentaire	11,000 00
	Delhi—Edifice public—Terrain	2,400 00
823	Kenora—Edifice public—Agrandissement, modifications et améliorations	20,000 00
	Niagara-Falls—Terrain pour édifice de la Douane	8,700 00
	Oshawa—Agrandissement du terrain de l'édifice public (A voter de nouveau)	5,000 00
	Ottawa—Edifice Daly—Amélioration du système de ventilation—Crédit supplémentaire	5,000 00

	Ottawa—Observatoire du Dominion—Amélioration aux routes	7,400 00
	Ottawa—Améliorations du système de ventilation de la Chambre des communes—Crédit supplémentaire	5,000 00
	Ottawa—Edifice de Recherches nationales—Améliorations et réparations	50,000 00
	Ottawa—Edifice du terminus postal—Améliorations	10,000 00
	Ottawa—Edifice d'entreposage pour l'Office national du film—Crédit supplémentaire	9,000 00
823	Port-Arthur—Edifice public—Améliorations	6,000 00
	Sudbury—Terrain d'édifice public—Crédit supplémentaire	60,000 00
	Timmins—Terrain pour édifice public	35,000 00
	Toronto—Station postale "E"—Terrain	50,000 00
	Toronto—Emplacement d'une station postale sur l'avenue St. Clair—Crédit supplémentaire	25,000 00
	Toronto—Terminus postal "A"—Outillage de chargement de batteries—Crédit supplémentaire	7,000 00
	Winchester—Achat d'édifice et modifications pour fins postales	14,500 00

Manitoba

	St-Vital—Edifice public—Agrandissement et modifications	15,000 00
	Winnipeg—Station postale "A"—Améliorations	7,500 00
824	Winnipeg—Emplacement pour locaux postaux à la gare des Chemins de fer Nationaux	25,000 00
	Winnipeg Station postale "F"—Agrandissement et modifications	13,000 00

Saskatchewan

	Nipawin—Edifice public—Agrandissement	15,000 00
	North-Portal—Emplacement pour édifice de la Douane et de l'immigration	40,000 00
825	Regina—Locaux pour le ministère du Commerce—Crédit supplémentaire	14,000 00
	Regina—Achat de l'édifice des Vétérans pour la Royale gendarmerie à cheval du Canada	60.000 00

Alberta

	Calgary—Edifice de la Douane—Modifications et améliorations	18.500 00
826	Calgary—Edifice public—Améliorations et réparations	22,500 00
	Edmonton—Agrandissement et modifications, station postale de South-Edmonton	30.000 00

Colombie-Britannique

	Abbotsford—Emplacement d'édifice public	10.000 00
	Duncan—Edifice public—Modifications et améliorations	10.000 00
	Kamloops—Edifice public—Agrandissement et améliorations—Crédit supplémentaire	9.000 00
	Kelowna—Edifice public—Agrandissement et améliorations	30,000 00
827	Ladner—Emplacement d'édifice public	5.000 00
	Langley Prairie—Emplacement d'édifice public	5.000 00
	Vancouver—Emplacement d'édifice pour la Douane	100.000 00
	Observatoire astrophysique—Réparations, modifications et améliorations	40,000 00

827	White-Rock—Emplacement d'un édifice public	5,000 00
	Station de quarantaine de William-Head—Modifications, améliorations et réparations—Crédit supplémentaire. ..	16,500 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

828	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.—Crédit supplémentaire..	3,000 00

Dragage

829	Provinces Maritimes—Crédit supplémentaire..	152,500 00
830	Ontario et Québec—Crédit supplémentaire..	310,774 00
831	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—Crédit supplémentaire..	32,774 00
832	Colombie-Britannique et Yukon—Crédit supplémentaire.. ..	33,800 00

Entretien et service des bassins de radoub, écluses, barrages, etc.

833	Esquimalt—Vieux bassin de radoub..	25,000 00
834	Ecluses et barrages—Crédit supplémentaire..	39,000 00
835	Bateaux déblayeurs—Crédit supplémentaire..	6,500 00

Entretien et service des routes et ponts

836	Généralités—Crédit supplémentaire..	22,000 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

837	Breen's-Pond—Remplacement du brise-lames—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Cape-John—Brise-lames..	77,000 00
	Cheticamp-Beach et Cheticamp-Point—Dragage..	130,000 00
	Culloden—Réparations au brise-lames..	4,000 00
	Digby—Nouveau dragage..	135,000 00
	Dingwall—Dragage—Crédit supplémentaire	46,000 00
	Eastern Passage—Pour dragage..	25,000 00
	Inverness—Entretien de l'entrée du port..	24,000 00
	Kraut-Point-Dragage	28,000 00
	McCreadyville—Pour remplacement des ouvrages du port..	25,000 00
	Mauger's Beach—Pour remplacement de la protection au phare et au port d'Halifax	25,000 00
	Salmon-River—Réparations au brise-lames	32,000 00
	Seal-Harbour—Dragage	78,000 00
	Short-Beach—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire	90,000 00
	Three-Fathom-Harbour—Chaussée—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	West-Dublin—Dragage	23,000 00

Ile du Prince-Edouard

838	Charlottetown—Reconstruction du quai et améliorations—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau $53,000) ..	75,000 00
	Launching-Pond—Port	50,000 00
	Souris—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire..	8,000 00

Nouveau-Brunswick

832	Baie Sainte-Anne—Quai—Crédit supplémentaire	90,000 00
	Leonardville—Reconstruction de quai—Crédit supplémentaire	20,000 00

	Little-Cape—Remplacement de brise-lames—Crédit supplémentaire	100,000 00
839	Shippigan—Débarcadère Savoy—Pour ouvrages du port, sujet à une entente à intervenir avec le gouvernement provincial sur la répartition des frais	100,000 00
	Welchpool—Pour remplacement du quai—Crédit supplémentaire	75,000 00

Québec

	Baie Comeau—Pour améliorations au quai	150,000 00
	Iles de Berthier—Réparations aux ponts	16,000 00
	Chandler—Pour prolongement du quai, une payable par The Gaspesia Sulphite Co.	100,000 00
	Fame-Point (Pointe-à-la-Renommée) Slipway	5,500 00
	Forestville—Pour aménager le port	385,000 00
	Gascons-Ouest (L'Anse-à-la-Barbe) — Reconstruction de jetées	55,000 00
	Isle-au-Grues—Remplacement de quai	80,000 00
	Marsouins—Prolongement de quai—Crédit supplémentaire	16,000 00
840	Matane—Reconstruction du brise-lames de l'ouest—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Pointe-Basse, I.-M.—Brise-lames, prolongement de quai	68,000 00
	Québec—Achèvement de la reconstruction de l'égout-syphon—Pour donner suite à l'entente conclue en 1939—Crédit supplémentaire	617,544 00
	Ruisseau-LeBlanc—Reconstruction de brise-lames — Crédit supplémentaire	17,000 00
	Ste-Anne-des-Monts—Pour prolongement de quai	25,000 00
	S.-Ignace-de-Loyola—Réparations de quai et améliorations	43,000 00
	Saint-Maurice-de-l'Echourie—Prolongement du quai—Crédit supplémentaire	8,700 00
	Saint-Omer—Réparations au quai—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Trois-Pistoles—Prolongement du quai et dragage	76,000 00

Ontario

	Bracebridge—Nouveau dragage, le gouvernement provincial doit fournir le même montant	42,000 00
	Britt—Quai	9,500 00
	Byng-Inlet—Quai	9,600 00
	Fort-William—Dragage—Crédit supplémentaire	45,000 00
	Programme de conservation de Grand-River—Contribution au coût des plans préliminaires, forage d'essai, etc., relativement au barrage projeté sur la rivière Conestoga	15,000 00
	Gull-Bay—Quai—Crédit supplémentaire	2,500 00
	Lac Horse-Shoe—Quai	2,200 00
	Hudson—Barage de brise-lames—Crédit supplémentaire	15,000 00
841	Kenora—Réparations aux quais—Crédit supplémentaire	48,000 00
	Little-Current—Emplacement d'un quai	25,000 00
	Meaford—Mur de revêtement—Crédit supplémentaire	22,500 00
	Morson—Remplacement du quai	7,500 00
	Penetanguishene—Améliorations au port	50,000 00
	Port-Hope—Réparations au port—Crédit supplémentaire	27,000 00
	Port-Loring—Quai	5,000 00
	Rainy-River—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Redwood-Road—Quai	4,500 00

841	Sheguindah—Dragage	85,000 00
	South-Baymouth—Dragage	45,000 00
	Sturgeon-Falls—Prolongement du quai	8,400 00
	Thames-River—Nouveau dragage—Crédit supplémentaire	9,000 00
	Toronto—Améliorations au port	500,000 00

Manitoba

842	Rivière Assiniboine—Endiguement et cut-off	57,000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	12,000 00
	Saint-Andrews—Ecluse et digue—Améliorations au pont	35,000 00
	Saint-Andrews—Ecluse et digue—Redressement de l'accès ouest—Crédit supplémentaire	7,000 00
	Le Pas—Remplacement de l'installation du port	10,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

843	Gold-Lake, Alberta—Brise-lames	6,000 00
	Route de la grande rivière de l'Ours, T.N.O.—Solde des paiements pour prolongement (A voter de nouveau)	10,000 00

Colombie-Britannique

844	Bamfield (Ouest)—Réparations et améliorations au radeau et à l'atterrage (A voter $10,000 de nouveau)	17,000 00
	Bella-Bella—Remplacement du quai—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Brownsville—Améliorations au port (A voter de nouveau)	7,800 00
	Campbell-River—Améliorations, y compris les levés préliminaires et le génie	100,000 00
	Chemainus—Améliorations au port	10,000 00
	Davis-Bay—Réparations et améliorations au quai—Crédit supplémentaire	4,000 00
	Egmont—Radeau	8,000 00
	Fords-Cove—(Ile Hornby) Brise-lames et radeau	14,000 00
	Fleuve Fraser—Ouvrages de protection aux îles Lulu et Sea—Crédit supplémentaire	32,000 00
	Fleuve Fraser—(Ile Kirkland)—Protection du chenal (A voter de nouveau)	38,000 00
	Fleuve Fraser et port de Vancouver—Dragage	500,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux—Crédit supplémentaire	100,000 00
	Kaslo—Réparations au quai—($1,200 à voter de nouveau)	7,000 00
	Nahun (Caesar's-Point)—Remplacement du quai—($4,500 à voter de nouveau)	5,000 00
	Nanaïmo—Réparations et améliorations au quai—Crédit supplémentaire	28,000 00
	New-Westminster—Prolongement du quai	18,000 00
	North-Galiano—Quai ($9,300 à voter de nouveau)	9,500 00
	Prince-Rupert—Construction et renouv. de radeau à pontons—Crédit supplémentaire	8,000 00
	Queen-Charlotte, ville de—Réparations et prolongement du quai—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Roberts-Creek—Réparations au quai	28,500 00
	Sechelt—Réparations au quai	37,500 00
	Sointula—Améliorations du port	45,000 00
	Steveston, route n° 2—Installations de quai—Crédit supplémentaire	8,500 00
	Stewart—Réparations au quai—Crédit supplémentaire	13,000 00

844	Victoria—Dragage—Crédit supplémentaire..	105,000 00
	Westview—Améliorations au port (A voter de nouveau).. ..	16,000 00
	White-Rock—Réparations au quai..	44,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

845	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa—Crédit supplémentaire..	2,200 00

Construction, réparations et améliorations

846	Provinces Maritimes et Bas Saint-Laurent—Crédit supplémentaire..	30,000 00
847	Achat et installation d'appareils de radiophone sur l'île Minstrel et sur l'île de Vancouver à Kelsey-Bay (A voter de nouveau)..	9,000 00
848	Achat de la partie du *Pacific Communication System* passée au contrôle du gouvernement fédéral (A voter de nouveau)	155,000 00
849	Ligne téléphonique du lac Peter Pond à Portage-la-Loche (A voter de nouveau)..	7,700 00
850	Buffalo-Narrows—Bulls-House, Sask., ligne téléphonique—Réparations..	1,500 00
851	Cabano—Squatteck, Qué.—Câble sous-marin..	1,700 00
852	Prolongement de lignes téléphoniques à Matapédia—Comté de Matane, Qué..	21,500 00
852A	Moberly-Lake—Upper-Halfway, C.-B.—Radiotéléphone..	1,800 00
853	North-Head—Seal-Cove, N.-B.—Ligne téléphonique—Reconstruction..	8,000 00
854	Whitefish-Falls—Killarney, Ontario—Reconstruction d'une ligne téléphonique (A voter de nouveau $6,300)..	7,000 00

GÉNÉRALITÉS

855	Galerie nationale du Canada—Crédit supplémentaire..	12,500 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

861	Administration—Crédit supplémentaire	7,014 00
862	Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne—Crédit supplémentaire	53,948 00
863	Bureau des traductions—Crédit supplémentaire	5,000 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

864	Division du droit d'auteur et des dessins industriels—Crédit supplémentaire	750 00

DÉFENSE NATIONALE

785	Subventions aux associations et instituts militaires suivant les détails du budget—Crédit supplémentaire..	7,000 00
786	Entretien et règlements divers—Guerre de 1914-1918—Crédit supplémentaire..	5,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

903	Office des produits laitiers—Crédits supplémentaires..	25,000 00
904	Office des viandes, y compris prime de qualité sur les carcasses de porc des catégories A et B1—Crédits supplémentaires.	500,000 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

717 Administration—Crédit supplémentaire..	95,460 00
718 Bureau des passeports—Administration—Crédit supplémentaire..	20,000 00
719 Représentation à l'étranger—y compris traitements de hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil ou de ses modifications—Crédit supplémentaire..	829,852 00
720 Somme requise pour combler les pertes sur le change—Crédit supplémentaire..	25,000 00
721 Frais administratifs de l'Organisation internationale provisoire de l'aviation civile, y compris autorisation de nommer le délégué du Canada à ladite organisation à $12,000 par an, et selon le crédit No 47 du budget principal des dépenses—Crédit supplémentaire..	1 00
722 Pour venir en aide aux citoyens canadiens dans le besoin à l'étranger..	10,000 00

CONTRIBUTIONS DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DU COMMONWEALTH

723 Contribution du Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture..	57,600 00
724 Contribution du gouvernement canadien au Commonwealth Communications Council..	8,100 00
725 Souscription du Canada au Comité International technique d'experts juridiques aériens..	325 00
726 Comité intergouvernemental des réfugiés..	2,200 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES EXTÉRIEURES

905 Contribution à la Commission des crimes de guerre des Nations-Unies..	2,850 00
906 Contribution du gouvernement canadien à l'Organisation internationale des réfugiés..	5,468,000 00
907 Pour payer les réclamations des employés dont les effets personnels ont été perdus ou endommagés et qu'ils durent laisser derrière eux lorsqu'ils furent obligés de quitter leurs postes à cause de la guerre—Crédits supplémentaires..	36,050 00
908 Aide générale post-UNRRA, comprenant le paiement au Fonds international d'urgence des enfants, subordonnément aux termes et conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil..	20,000,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir plus tard aujourd'hui, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre n'ajourne pas à onze heures du soir aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

COMMERCE

379	Administration	$246,417 00
	Services du commerce étranger—	
380	Division des relations commerciales et des tarifs étrangers, y compris une contribution de $2,800 au Bureau international des tarifs douaniers	99,048 00
381	Division de l'exportation	194,228 00
382	Division de l'importation, y compris une contribution de $2,500 au Comité consultatif international du coton	107,952 00
383	Division du développement industriel	23,402 00
384	Service du Commissaire du commerce, y compris le paiement d'une compensation aux commissaires du commerce pour la perte d'ameublement et effets sous l'empire de règlements approuvés par le Gouverneur en conseil	1,746,710 00
385	Publicité et annonces commerciales au Canada et à l'étranger	439,880 00
	Division des étalons—	
386	Administration	10,919 00
387	Service d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides	368,291 00
388	Loi du poinçonnage des métaux précieux	21,904 00
389	Service d'inspection des poids et mesures	523,583 00
390	Expositions, y compris une subvention de $1,000 au Bureau international des expositions	329,407 00

Bureau fédéral de la statistique

391	Administration	201,290 00
392	Statistiques, y compris une contribution de $2,460.00 à l'Institut statistique inter-américain	2,510,255 00
393	Recensement démographique	710,622 00

Subvention aux paquebots-poste et aux navires

394	Administration	22,998 00

Services locaux de l'Ouest

395	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte	32,000 00
395	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique	37,000 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway	10,000 00
	Service entre Victoria et la côte de l'île Vancouver	10,000 00

Services locaux de l'Est

	Service entre Baddeck et Iona	12,000 00
	Service entre Campobello, N.-B., et Lubec, Maine	3,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook	2,640 00
	Service entre Dalhousie, N.-B., et Miguasha, P.Q.	12,000 00
	Service entre Deer Island, Campobello Island et St. Stephen, N.-B.	2,000 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme	85,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro	20,000 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have	3,000 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry Bay et Tor Bay	6,500 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la baie St-Laurent	7,500 00
396	Service entre Halifax et les ports du littoral occidental du Cap-Breton	6,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Coudres et les Eboulements	3,500 00
	Service entre l'Ile-aux-Coudres et Québec ou Lévis	4,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Grues et Montmagny, P.Q.	2,500 00
	Service entre Mulgrave et Arichat	25,000 00
	Service entre Mulgrave et Canso	64,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escale aux ports intermédiaires	14,000 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord du St-Laurent	50,000 00
	Service entre Owen-Sound et les ports de l'île Manitoulin et de la Baie Georgienne	65,000 00
	Service entre l'Ile Pelée et la terre ferme	11,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp	11,000 00
	Service entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine	60,000 00

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS—POSTE ET AUX NAVIRES

	Services entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve	54,000 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	100,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington	127,500 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	90,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la rive nord du St-Laurent	75,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et St-Siméon et/ou Tadoussac	21,000 00
396	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines	10,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale	23,500 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires	35,000 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'Ile du Prince-Edouard	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh, avec escale aux ports intermédiaires	20,500 00
	Service entre Yarmouth, N.-E. et Boston, Maine	43,000 00

DIVISION DU BLÉ ET DES GRAINS

397	Traitements et autres dépenses	31,256 00

Loi des grains du Canada

398	Application..	107,931 00
399	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc.	1,895,927 00
400	Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage..	737,277 00

Office du tourisme du gouvernement canadien

401	Pour encourager l'industrie touristique du Canada..	650,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

COMMERCE

581	Division des licences d'exportation ..	163,866 00
582	Fonds de stabilisation des subsides aux navires à vapeur ..	500,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

COMMERCE

865	Service du commerce étranger—	
	Division de l'importation, y compris les contributions telles qu'indiquées en détail dans le Budget des dépenses—Crédit supplémentaire ..	19,360 00
	Division des étalons—	
866	Administration—Crédit supplémentaire ..	3,420 00
867	Services d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides—Crédit supplémentaire ..	29,369 00
868	Expositions—Crédit supplémentaire ..	50,000 00

Bureau fédéral de la statistique

869	Statistique—Crédit supplémentaire ..	167,047 00
870	Recensement démographique—Crédit supplémentaire ..	9,375 00

Subventions aux paquebots-poste et aux navires

871	Administration—Crédit supplémentaire ..	3,000 00

Services locaux de l'Est

872	Service entre Saint-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale—Crédit supplémentaire ..	8,000 00

Loi des grains du canada

873	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc.,—Crédit supplémentaire ..	34,618 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

REVENU NATIONAL

Douane et accise

244	Administration générale ..	1,168,648 00
245	Inspection, investigations et vérification ..	1,663,465 00
246	Section de mésestimation du service de surveillance ..	57,702 00

247 Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et bâtiments temporaires et loyers 10,484,577 00
248 Pour pourvoir au paiement des dépenses, frais juridiques, remboursements et gratifications à la suite de saisies et d'accusations de contravention aux lois des douanes ou de l'accise 300,000 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

249 Administration générale, y compris l'autorisation de créer des emplois et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces emplois et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite Loi 1,192,159 00
250 Inspection et vérification internes 483,268 00
251 Bureaux de district 13,591,346 00

DIVERS

252 Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte 15,000 00

GÉNÉRALITÉS

Office national du film (y compris le Bureau de la cinématographie)—
253 Administration générale 183,166 00
254 Administration des Services techniques 135,708 00
255 Production de films, y compris le pouvoir de subventionner temporairement le travail accompli, dans l'intérêt public, pour d'autres autorités publiques ou d'autres agences 766,000 00
256 Distribution de films 862,000 00
257 Production et distribution d'autres matières d'illustration . . 132,000 00
258 Contrôle des économies de bureau de l'Administration—
Administration 10,648 00
Poste à ondes courtes de Radio-Canada—
259 Entretien et exploitation 1,424,241 00
260 Immobilisation 23,500 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT

804 Administration générale, et le pouvoir de créer des positions et de faire des nominations, dans la Division, nonobstant ce qui figure dans la Loi du service civil et lesdites positions créées et ledit personnel nommé sont, par ces présentes, complètement exclus de l'application de ladite Loi —Crédit supplémentaire. 336,119 00
805 Inspection et vérification internes—Crédit supplémentaire. . 259,605 00
806 Bureaux régionaux—Crédit supplémentaire. 1,111,255 00

GÉNÉRALITÉS

Office national du film, y compris le Bureau cinématographique—
807 Distribution de films—Crédit supplémentaire. 30,000 00
808 Société Radio-Canada—Poste à ondes courtes—Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire. 144,018 80
809 Immobilisations—Crédit supplémentaire. 91,200 00

JUSTICE

746 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 3,369 00
747 Cour Suprême du Canada—Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 3,000 00
748 Cour de l'Echiquier du Canada—Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 3,150 00
749 Division des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire.. .. .. 9,000 00

Division des pénitenciers

750 Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert de détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire.. .. .. 357,290 00

Généralités

751 Pour pourvoir aux dépenses occasionnées par les poursuites relatives à l'espionnage.. .. .. 115,000 00
752 Pour pourvoir aux dépenses de la Commission royale chargée de faire enquête sur la divulgation de renseignements secrets à des agents d'une puissance étrangère.. .. .. 60,000 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

856 Services sur terre—en conformité de la loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire.. .. .. 356,851 00
857 Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire.. .. .. 73,500 00
858 Services aériens—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire.. .. .. 10,800 00

Pensions et autres bénéfices

859 Pour dédommager les membres de la Royale Gendarmerie à Cheval du Canada pour les blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions—Crédit supplémentaire.. .. 1,094 00
860 Pour autoriser et fournir à Annie A. Greer, autrefois à l'emploi de la Sureté provinciale de la Saskatchewan et embauchée le 1er juin 1928 dans la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, le paiement d'une annuité égale au montant auquel elle aurait droit, eût-elle été à compter de cette date, contributrice en vertu des termes de la Loi sur la Pension du service civil, 1924, rétroactif au 1er janvier 1947.. .. .. 317 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

787 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 71,650 00

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

788	Division de la santé nationale—Administration—Crédit supplémentaire..	34,089 00
789	Aliments et drogues—Crédit supplémentaire..	39,138 00
790	Opium et narcotiques—Crédit supplémentaire..	17,326 00
791	Spécialités pharmaceutiques et médicaments brevetés—Crédit supplémentaire..	500 00
792	Quarantaine et léproserie—Crédit supplémentaire..	34,792 00
793	Laboratoire d'hygiène—Crédit supplémentaire..	25,622 00
794	Inspection médicale des immigrants—Crédit supplémentaire.	330,334 00
795	Hygiène infantile et maternelle—Crédit supplémentaire.. ..	24,877 00
796	Service technique de la santé—Crédit supplémentaire.. ..	23,528 00
797	Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire.. ..	30,649 00
798	Hygiène industrielle—Crédit supplémentaire..	23,435 00
799	Division de la santé du service public—Crédit supplémentaire.	12,052 00
800	Lutte contre les maladies vénérienness—Aide aux provinces pour la lutte contre les maladies vénériennes en vertu des règlements à être approuvés par le Gouverneur en conseil —Crédit supplémentaire..	730 00
801	Hygiène mentale—Crédit supplémentaire..	13,752 00
802	Lutte contre la cécité—Crédit supplémentaire..	23,507 00
803	Services médicaux, Indiens et Esquimaux—Crédit supplémentaire..	452,119 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SERVICE LÉGISLATIF

SÉNAT

	Président du Sénat—	
119	Indemnité de logement	3,000 00
	Sénateurs—	
120	Administration générale	269,088 00

CHAMBRES DES COMMUNES

	Président de la Chambre des communes—	
121	Indemnité de logement	3,000 00
	Vice-président de la Chambre des communes—	
122	Indemnité de logement	1,500 00
123	Administration—Crédits du greffier	645,350 00
124	Crédits du sergent d'armes	421,800 00
125	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire britannique pour distribution aux députés	2,000 00
126	Pour pourvoir, nonobstant les dispositions de la Loi du Revenu consolidé et de la vérification ou les dispositions de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, concernant l'indépendance du Parlement, au paiement, à même le fonds du revenu consolidé à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le Gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes) pour aider un ministre de la Couronne en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déter-	

miner, et représenter le ministère à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, d'un traitement de quatre mille dollars par année et d'une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année 40,000 00

GÉNÉRALITÉS

127 Impressions du Parlement, y compris traitement du pernel du service conjoint de la distribution 120,000 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

128 Administration 100,471 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

129 Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député 700 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

SERVICE LÉGISLATIF

LE SÉNAT

755 Administration générale—Crédit supplémentaire. 6,000 00

756 Pour pourvoir au paiement intégral de l'indemnité pour la session de 1946, aux membres du Sénat, pour jours perdus par suite d'absence occasionnée par les affaires publiques, la maladie, ainsi que par suite de décès. A être payé selon les instructions du Conseil du Trésor. 15,000 00

757 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement à chaque sénateur ayant assisté à la première partie de la présente session qui a commencé le 30 janvier 1947 et s'est terminée le 2 avril 1947, d'une somme représentant les frais réels de déplacement et de subsistance dudit sénateur pendant son voyage entre Ottawa et son lieu de domicile, après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 2 avril 1947, et pendant son voyage de retour entre son lieu de domicile et Ottawa à la fin de l'intersession qui a commencé à cette date, ou à toute autre époque durant la présente session. 5,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

758 Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire. 15,000 00

759 Abonnement aux publications de l'Association parlementaire britannique pour distribution aux députés—Crédit supplémentaire. 800 00

760 Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles, ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant la présente session nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou de lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor—Crédit supplémentaire. 17,000 00

761 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement à chaque député ayant assisté à la première partie de la présente session qui a commencé le 30 janvier 1947 et s'est terminée le 2 avril 1947, d'une somme représentant les frais réels de déplacement et de subsistance dudit député pendant son voyage entre Ottawa et son lieu de domicile après l'ajournement du Parlement à Pâques le 2 avril 1947, et pendant son voyage de retour entre son lieu de domicile et Ottawa, à la fin de l'intersession qui a commencé à cette date, ou à toute autre époque durant la présente session.. . . . . 12,000 00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

762 Impressions du Parlement, y compris les salaires du personnel du service conjoint de la distribution—Crédit supplémentaire.. . . . . 80,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Du consentement de la Chambre, M. Abbott propose,—Que soient reçues maintenant, lues la deuxième fois et agréées, les résolutions rapportées du comité des Subsides, les 3, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 23, 25, 27 juin et les 1er, 2, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 juillet (moins les sommes votées en subsides intérimaires).

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

Le MARDI 3 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICE ADMINISTATIF

1 Administration 191,314 00
2 Division de la publicité et de la propagande 170,439 00
3 Comité consultatif des services agricoles 3,000 00

Le JEUDI 12 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICE ADMINISTRATIF

4 Contribution aux *Empire Bureaux* 86,139 00

SERVICES TECHNIQUES

5	Administration des services techniques	35,404 00
6	Pathologie animale et avicole	234,931 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière	79,498 00
8	Botanique et phytopathologie	691,536 00
9	Chimie agricole	249,835 00
10	Entomologie agricole	857,519 00
11	Entomologie forestière	827,297 00
12	Protection des plantes	503,610 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

16	Administration	43,855 00
	Santé des animaux—	
17	Application de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires	2,372,599 00

Le VENDREDI 13 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

FERMES EXPÉRIMENTALES

13	Administration des fermes expérimentales	97,448 00
14	Ferme expérimentale centrale	1,133,212 00
15	Fermes régionales, stations et stations de démonstration	2,869,586 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

18	Dédommagement pour les animaux abattus	223,036 00
19	Bétail et volaille	979,111 00
20	Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $31,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences	826,255 00
21	Subvention aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services	308,500 00
22	Subventions aux organismes agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services	39,400 00

Le LUNDI 16 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AGRICULTURE

SERVICE DES MARCHÉS

23	Administration	122,749 00
24	Economie agricole	287,536 00

Le MARDI 17 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

25	Produits laitiers	514,340 00
26	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services	777,599 00
27	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture	785,000 00
28	Animaux de ferme et produits des animaux de ferme	795,199 00
29	Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires pouvant être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $15,000	25,000 00

Crédits spéciaux

30	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau	3,000,000 00
31	Projet de barrage de la rivière Saint-Mary	1,500,000 00
32	Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	300,000 00
33	Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries	1,700,000 00
34	Aide pour le remplacement du matériel de fabrication des produits de l'érable	300,000 00
35	Frais d'administration, Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles	60,000 00

Le MERCREDI 18 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

AGRICULTURE

Crédits spéciaux

36	Amendement et précautions contre l'inondation des terres arables riches de la vallée de la rivière Lillooet, près de Pemberton, C.-B.	100,000 00
37	Projets spéciaux de recherches agricoles	100,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1947-48

AGRICULTURE

Crédits spéciaux

609	Loi sur les produits agricoles—En vue de pourvoir aux pertes subies concernant l'achat, la vente et l'exportation de produits agricoles sous le régime de la Loi sur les produits agricoles, y compris le pouvoir pour le ministre des Finances, sur la demande du ministre de l'Agriculture, à l'occasion, de payer des montants n'excédant pas dans l'ensemble $40,000,000, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, comme avances recouvrables	100,000 00

610	Pour autoriser et prévoir le payement de subventions sur l'avoine et l'orge servant de nourriture pour les animaux de ferme, en vertu des règlements que le gouverneur en conseil peut approuver	6,000,000 00

BUDGET PRINCIPAL

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

485	Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles (Ci-devant Office agricole des vivres)	2,030,500 00
	Office du ravitaillement en produits agricoles—Accomplissement de fonctions de guerre, y compris engagements des années précédentes:—	
486	Administration	42,700 00
487	Programmes d'encouragement à la production d'approvisionnements essentiels	102,250 00
488	Administrateur des fourrages, y compris aide au transport du grain de fourrage de l'Ouest	21,036,875 00
489	Administrateur des engrais chimiques et des produits antiparasites, y compris subventions sur la chaux pour amélioration du sol et sur les engrais et l'achat en quantité d'engrais chimiques	968,300 00
490	Administrateur des semences	205,000 00
491	Office des produits laitiers	19,546 00
492	Office des viandes, y compris primes de qualité sur les carcasses de porc des catégories A et B1	5,657,818 00
493	Office des produits spéciaux	84,831 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

200	Administration	531,954 00
	Division de la santé nationale	
201	Administration de la division	143,727 00
202	Aliments et drogues	419,448 00
203	Opium et drogues narcotiques	93,743 00
204	Médicaments brevetés	21,327 00
205	Quarantaine et léproserie	225,876 00
206	Laboratoire d'hygiène	217,059 00
207	Inspection médicale des immigrants	143,182 00
208	Hygiène infantile et maternelle	82,625 00
209	Génie sanitaire	149,507 00
201	Traitement des marins malades	399,926 00
211	Hygiène industrielle	112,439 00
212	Division de la santé du Service public	211,301 00
213	Service d'hygiène alimentaire	138,448 00
	Lutte contre les maladies vénériennes—	
214	Administration	37.875 00

Le VENDREDI 20 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

SANTE NATIONALE ET BIEN-ETRE SOCIAL

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

	Lutte contre les maladies vénériennes—	
215	Aide aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes, en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil	175,000 00
216	Distribution de drogues en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil	50,000 00
217	Etudes sur l'assurance-santé	27,863 00
218	Division de l'hygiène dentaire	50,551 00
219	Division des projets d'hôpitaux	26,537 00
220	Division de l'hygiène mentale	40,096 00
221	Division de la lutte contre la cécité	28,307 00
222	Epidémiologie, y compris l'ancienne division de la lutte contre la tuberculose	16,747 00
223	Régie de la publicité et de l'étiquetage	21,780 00
224	Subventions aux institutions d'aide aux marins, selon les sommes indiquées aux Détails des services	2,400 00
225	Services médicaux—Indiens et Esquimaux	4,638,808 00
226	Subventions aux hôpitaux qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux	219,320 00
227	Médecine de l'aviation civile	25,035 00

DIVISION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

228	Administration	38,846 00
	Divisions des allocations familiales—	
229	Administration	1,904,397 00
	Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)—	
230	Administration	54,006 00
	Programme national d'aptitude physique—	
231	Dépenses d'administration	47,866 00
	Aide aux provinces	
232	Aide aux écoles d'aide sociale	50,000 00

SUBVENTIONS DIVERSES

233	Conseil canadien du bien-être	8,100 00
234	Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00
235	Ligue de la Santé au Canada	10,000 00
236	L'Institut national canadien des aveugles	18,000 00
237	L'Association canadienne-française des aveugles	4,050 00
238	L'Institut Nazareth de Montréal	4,050 00
239	Montreal Association for the Blind	4,050 00
240	Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
241	Victorian Order of Nurses	13,100 00
242	Association ambulancière Saint-Jean	4,050 00
243	Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

553	Pensions de vieillesse et pensions aux aveugles	10,450,000
554	Traitement des pêcheurs et marins canadiens	10,000
555	Entretien, marins étrangers	15,000
556	Traitement de marins marchands rapatriés	2,000
557	Division des secours de guerre—Administration	31,522
558	Division de l'aide volontaire de guerre	13,308
559	Subvention à la Canadian Nurses Association	46,525

Le LUNDI 23 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAUX PUBLICS

279	Administration	227,019 00

Division de l'architecte en chef

280	Administration	271,316 00
281	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	5,753,382 00
282	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	7,122,209 00

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Nouvelle-Ecosse

283	Edifice fédéral d'Halifax—Améliorations et réparations (A voter de nouveau)	11,500 00
	Halifax—Station postale d'Armdale (A voter de nouveau)	30,000 00
	Halifax—Station postale du North-End (A voter de nouveau $25,000)	46,000 00
	Halifax—Edifice à bureaux (A voter de nouveau)	25,000 00

Nouveau-Brunswick

284	Edmunston—Edifice pour la douane (A voter de nouveau $48,000)	61,000 00
	Saint-Jean—Bureau de poste—Rajout, modifications et améliorations (A voter de nouveau $40,300)	50,000 00
	Sussex—Edifice public—Rajout et installations (A voter de nouveau $15,000)	20,000 00
285	Charlottetown—Edifice public	50,000 00

Provinces maritimes en général

286	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	200,000 00

Québec

Armstrong—Edifice de la Douane et de l'Immigration (A voter de nouveau)	45,000 00
Beauport—Réparations à l'arsenal (A voter de nouveau)	9,000 00
Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	400,000 00
Aéroport de Dorval—Installation postale (A voter de nouveau)	25,000 00
Drummondville—Emplacement de l'édifice public (A voter de nouveau $6,000)	25,000 00
Hull—Edifice public—Rajout et modifications (A voter de nouveau)	6,000 00
Joliette—Edifice public—Rajout au terrain (A voter de nouveau)	15,000 00
Lacolle (Blackpool)—Edifice de la douane (A voter de veau $45,000)	100,000 00
Lac Mégantic—Edifice public—Rajout, modifications et améliorations (A voter de nouveau)	19,000 00
La Tuque—Edifice public—Modifications et agrandissement (A voter de nouveau $6,500)	8,000 00
Magog—Edifice public—Modifications et améliorations (A voter de nouveau)	10,000 00
Montmagny—Emplacement pour édifice public (A voter de nouveau)	5,600 00
Montréal—Edifice destiné au courrier britannique et étranger (A voter de nouveau)	300,000 00
Montréal—Entrepôt pour inspection de douane—Réparations (A voter de nouveau)	25,000 00
287 Montréal Hochelaga, station postale—Agrandisement et améliorations (A voter de nouveau $20,000)	25,000 00
Montréal—Edifice de l'Immigration—Modifications et améliorations (A voter de nouveau $75,000)	95,000 00
Montréal, station postale de Notre-Dame-de-Grâce—Agrandissement du terrain (A voter de nouveau)	11,250 00
Montréal—Ancien entrepôt d'inspection—Agrandissement, réparations et améliorations. (A voter de nouveau)	60,000 00
Montréal—Edifice de bureaux (A voter de nouveau)	300,000 00
Montréal—Station postale "B"—Agrandissement. (A voter de nouveau)	200,000 00
Montréal—Terminus postal—Agrandissement (A voter de nouveau)	250,000 00
Montréal—Terminus postal—Système d'emmagasinage de colis (A voter de nouveau)	50,000 00
Montréal—Station postale de St-Henri—Emplacement (A voter de nouveau $15,000)	25,000 00
Noranda—Edifice public (A voter de nouveau $41,000)	57,000 00
Phillipsburg—Edifice pour la Douane et l'Immigration (A voter de nouveau)	50,000 00
Québec—Vieil édifice de la Poste—Améliorations (A voter de nouveau)	10,000 00
Québec—Vieil édifice de la Poste—Ascenseurs (A voter de nouveau $45,000)	70,000 00
St-Joseph d'Alma—Edifice public—Agrandissement, mur de soutènement, installations, etc. (A voter de nouveau $19,000)	35,800 00
Sherbrooke—Edifice public (A voter de nouveau)	75,000 00

287	Trois-Rivières—Edifice public—Agrandissement (A voter de nouveau)	60,000 00
	Valleyfield—Edifice public—Agrandissement, modifications et installations (A voter de nouveau $30,000)	70,000 00

Le MERCREDI 25 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

366	Administration	126,198 00
367	Division de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne	74,775 00
368	Division des compagnies	56,958 00
369	Division des marques de commerce	42,463 00
370	Bureau des traductions	503,505 00
371	Loi de tempérance du Canada	4,500 00
372	Application de la Loi de faillite	32,960 00
373	Division de la citoyenneté	79,300 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

374	Administration	35,424 00
375	Division des brevets	208,728 00
376	Division du droit d'auteur et des dessins industriels	13,879 00
377	Division de la *Gazette des brevets*	47,646 00
378	Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	2,400 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

39	Traitements et dép. de bureau	30,377 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

40	Traitements et dépenses imprévues de la Commission, y compris le président de la Commission du service civil à $3,000 et deux commissaires du service civil à $2,000 chacun, en supplément au chap. 22, S.R. 1927	571,434 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

495	Attribution de personnel pour services de démobilisation et de reconversion	599,936 00

ARCHIVES PUBLIQUES

272	Administration et services techniques	152,297 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIES PUBLIQUES

273	Administration	39,658 00
274	Impression, reliure et distribution des Statuts annuels	10,000 00
275	*Gazette du Canada*	50,520 00
276	Atelier—Matériel et renouvellements	25,000 00
277	Distribution des documents officiels	65,000 00
278	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public	60,000 00

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics

Ontario

288	Belleville—Edifice public. (A voter de nouveau)	52,000 00
	Bracebridge—Edifice public—Agrandissement et modifications. (A voter de nouveau)	14,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	400,000 00
	Hamilton—Edifice public. (A voter de nouveau)	100,000 00
	Leamington—Edifice public—Agrandissement, modifications et installations. (A voter de nouveau $28,000)	33,000 00
	Ottawa—Agrandissement du laboratoire de métallurgie physique. (A voter de nouveau)	60,000 00
	Ottawa—Edifice Daly—Amélioration au système de ventilation. (A voter de nouveau $10,000)	16,000 00
	Ottawa—Edifice de bureaux de ministère. (A voter de nouveau)	100,000 00
	Ottawa—Amélioration du système de ventilation de la Chambre des communes. (A voter de nouveau)	20,000 00
	Ottawa—Office national du Film—Agrandissement, modification et climatisation de l'aménagement de la rue John. (A voter de nouveau $14,000)	24,000 00
	Ottawa—Nouvel édifice de la Cour suprême—Rénovation, achèvement et ameublement. (A voter de nouveau)	300,000 00
	Ottawa—Edifice pour le ministère des Affaires des anciens combattants	100,000 00
	Ottawa—Edifices et terrains du Parlement—Améliorations. (A voter de nouveau)	82,000 00
	Ottawa—Rideau Hall — Améliorations et modifications. (A voter de nouveau $10,000)	40,000 00
	Ottawa—Hôtel de la Monnaie—Renouvellement de l'ascenseur et modifications à l'édifice. (A voter de nouveau $12,000)	15,000 00
	Ottawa—Edifice d'entreposage pour l'Office national du Film. (A voter de nouveau $3,000)	5,000 00
	Ottawa—Laboratoire d'essai pour le ministère des Travaux publics. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Port-Arthur — Edifice public — Achat de l'emplacement. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Sarnia—Edifice public—Agrandissement et modifications, etc. (A voter de nouveau $10,000)	25,000 00
	Sault-Ste-Marie—Edifice public. (A voter de nouveau)	60,000 00
	Sudbury—Emplacement d'édifice public. (A voter de nouveau)	105,000 00
	Toronto — Edifice Distribution urbaine — Agrandissement, restauration et outillage mécanique. (A voter de nouveau $520,000)	750,000 00
	Toronto—Terminus postal "A"—Outillage de chargement de batteries. (A voter de nouveau)	10,000 00
	Toronto—Emplacement d'une station postale Av. St-Clair. (A voter de nouveau $40,000)	50,000 00
	Waterloo—Edifice public—Agrandissement et modifications, etc. (A voter de nouveau)	28,000 00

288	Welland—Edifice public—Agrandissement et installations, etc. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Woodstock—Edifice public—Agrandissement, installation et amélioration du système de chauffage. (A voter de nouveau, $24,000)	35,000 00

Manitoba

289	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	75,000 00
	St-Boniface—Edifice public—Agrandissement et modifications (A voter de nouveau $18,000)	28,000 00
	Winnipeg—Emplacement d'édifice public. (A voter de nouveau)	300,000 00

Saskatchewan

290	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	75,000 00
	North-Battleford—Agrandissement et modifications. (A voter de nouveau $2,000)	8,500 00
	Prince-Albert—Edifice public—Agrandissement et modifications. (A voter de nouveau)	65,000 00
	Regina—Locaux pour le ministère du Commerce. (A voter de nouveau $12,800)	31,000 00

Alberta

291	Calgary—Locaux pour le ministère du Commerce. (A voter de nouveau $25,500)	31,000 00
	Calgary—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau)	100,000 00
	Coutts—Edifice pour la Douane et l'Immigration. (A voter de nouveau $126,000)	140,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	75,000 00
	Edmonton—Terminus postal. (A voter de nouveau)	200,000 00
	Edmonton—Edifice public. (A voter de nouveau)	100,000 00
	Lethbridge—Edifice public—Agrandissement, etc. (A voter de nouveau)	14,000 00
	Peace River—Edifice public—Améliorations locale. (A voter de nouveau)	7,200 00

Colombie-Britannique

292	Chilliwack—Edifice public—Agrandissement. (A voter de nouveau)	40,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	150,000 00
	Douglas—Edifice pour la Douane et l'Immigration. (A voter de nouveau $104,000)	120,000 00
	Hazelton—Edifice public (A voter de nouveau)	21,400 00
	Kamloops—Edifice public—Agrandissement et améliorations. (A voter de nouveau)	36,000 00
	Vancouver-Nord—Station postale. (A voter de nouveau)	50,000 00
	Vancouver—Entrepôt d'examen—Installation d'un ascenseur. (A voter de nouveau)	25,000 00
	Vancouver—Emplacement du bureau de poste. (A voter de nouveau)	250,000 00
	Vancouver—Edifice public—Améliorations et réparations	5,000 00
	Victoria—Edifice public. (A voter de nouveau)	200,000 00
	Station de quarantaine de William Head — Modifications (A voter de nouveau)	66,000 00

Généralités

293	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	45,000 00
294	Stations fédérales et quarantaine—Entretien et réparations.	25,000 00
295	Laboratoires scientifiques et fermes expédimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices	225,000 00
296	Drapeaux pour les édifices fédéraux	12,000 00
297	Edifice pour l'Office national du film. (A voter de nouveau)	25,000 00
298	Edifices militaires—Réparations, installations et agrandissements	75,000 00
299	Bureau de l'Imprimerie nationale. (A voter de nouveau $100,000)	200,000 00
300	Edifices publics en général—Réparations, modifications, installations et améliorations	500,000 00
301	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications	175,000 00
302	Londres, Angleterre—Table du greffier pour la nouvelle Chambre des communes britannique	7,500 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

303	Administration	259,777 00
304	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	680,753 00

DRAGAGE

305	Direction générale	11,039 00

Le VENDREDI 27 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

DRAGAGE

306	Provinces Maritimes	819,798 00
307	Ontario et Québec	940,010 00
308	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	285,158 00
309	Colombie-Britannique et Yukon	477,258 00

ENTRETIEN ET SERVICE DE BASSINS DE RADOUB, ÉCLUSES, DIGUES, ETC.

310	Bassin de radoub de Champlain	585,041 00
311	Bassin de radoub d'Esquimalt	125,211 00
312	Bassin de radoub de Lorne	51,051 00
313	Selkirk—Cale et réparations	4,440 00
314	Ecluses et digues	313,069 00
315	Bateaux déblayeurs	76,990 00

ENTRETIEN ET SERVICE DES ROUTES ET PONTS

316	Pont du chenal de Burlington	46,888 00
317	Kingston, chaussée La Salle	34,604 00
318	Pont de New-Westminster	43,321 00
319	Généralités	98,400 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

	Balantyne's Cove—Réparations au brise-lames	57,000 00
	Baie St-Laurent—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau $60,000)	100,000 00
	Breen's Pont—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau $32,000)	103,500 00
	Bridgewater—Réparations au quai du chemin de fer (A voter de nouveau)	15,600 00
	Brooklyn—Réparations au quai et au brise-lames	25,000 00
	Canso—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	22,000 00
	Clarkes Harbour—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau)	27,000 00
	Cow Bay (Port Morien)—Reconstruction du brise-lames et dragage (A voter de nouveau)	170,000 00
	Creignish—Reconstruction du brise-lames et du quai (A voter de nouveau $10,000)	24,500 00
	Digby—Réparations aux jetées	23,000 00
	Dingwall—Dragage (A voter de nouveau)	75,000 00
	Drum Head—Remplacement du quai	130,000 00
	Felzen South—Remplacement du brise-lames et du quai.. ..	97,000 00
	Quai de traversiers à Tiverton, East Ferry, Freeport et Westport (A voter de nouveau)	300,000 00
	Glace Bay—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $35,400)..	85,000 00
320	Ports et rivières en général—Maintien des services, et réparations et reconstruction pour cause des très fortes tempêtes en 1944 et 1945; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	755,000 00
	Ingonish Ferry—Réparations au quai et améliorations (A voter de nouveau $30,500)	35,500 00
	Iona—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $101,000)	128,000 00
	L'Ardoise Beach—Prolongement du brise-lames (A voter de nouveau $14,000)	19,000 00
	Little Anse—Rempl. de brise-lames (A voter de nouveau $52,000)..	148,000 00
	Liverpool—Redragage	115,000 00
	Lockeport—Reconst. du quai (A voter de nouveau $16,000)	22,000 00
	Louisbourg—Quai	247,000 00
	McDonald's Cove—Brise-lames (A voter de nouveau $20,000)	46,000 00
	Meteghan—Rempl. du brise-lames (A voter de nouveau $68,000)	173,000 00
	Newellton—Répar. du quai	21,000 00
	New-Glasgow—Répar. du quai	70,500 00
	New-Harbour—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $99,700)	194,000 00
	Parker's Cove—Réparations et améliorations au port (A voter de nouveau $125,000)	130,000 00
	Petite-Rivière—Réparation du brise-lames	22,000 00
	Pictou—Restauration des installations du port (A voter de nouveau $100,000)	200,000 00
	Pictou—Réparation du quai	27,500 00

	Pictou Island—Brise-lames—Remplac. du quai (A voter de nouveau $75,000)	111,000 00
	Port Beckerton (Ouest)—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	16,000 00
	Port Hawkesbury—Réparations du quai	144,000 00
	Port Maitland—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $100,000)	112,500 00
	Port Mouton—Dragage	55,000 00
	Pugwash—Répar. du quai	139,500 00
	Salmon Arm—Réparation du brise-lames	32,000 00
320	Sandford—Prolong. du brise-lames (A voter de nouveau $110,000)	118,000 00
	Ship Harbour—Remp. du quai (A voter de nouveau)	15,000 00
	Short Beach—Réparations du brise-lames	46,000 00
	Three Fathom Harbour—Chaussée (A voter de nouveau $50,000)	52,000 00
	Trout Cove (Centreville)—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $72,000)	176,000 00
	Upper Whitehead—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	21,000 00
	West Head—Reconst. du quai (A voter de nouveau $62,000)	70,500 00
	Ile du Prince-Edouard	
	Charlottetown—Reconst. du quai et améliorations	50,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services—Il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	90,000 00
	Montague—Reconst. du quai (A voter de nouveau $30,000)	40,000 00
	Naufrage Harbour—Mur de soutèn. (A voter de nouveau $2,000)	4,000 00
	North Lake—Prolong. de la jetée (A voter de nouveau $8,000)	11,000 00
321	Red Head—Améliorations du port (A voter de nouveau)	6,500 00
	Rocky Point—Reconstruction du quai	9,000 00
	Souris—Répar. du brise-lames (A voter de nouveau $45,000)	56,000 00
	Summerside—Répar. du quai du chemin de fer (A voter de nouveau)	9,000 00
	Tignish—Répar. du brise-lames (A voter de nouveau $45,000)	65,000 00
	Wood Islands—Améliorations au quai (A voter de nouveau $30,000)	75,000 00
	Nouveau-Brunswick	
	Baie Ste-Anne—Pour construction du quai	30,000 00
	Rivière de la Baie du Vin—Prolongement du quai	6,000 00
	Caissie's Cape—Reconstruction du brise-lames et dragage (A voter de nouveau $50,000)	130,000 00
	Caraquet (Young Wharf)—Dragage (A voter de nouveau $35,000)	37,000 00
	Cocagne Cape—Prolongement du quai et réparations (A voter de nouveau $18.700)	25.500 00
322	Cocagne Church—Prolongement du quai et réparations (A voter de nouveau $16,900)	22,000 00
	Dalhousie—Reconstruction du quai et dragage (A voter de nouveau)	30,500 00
	Grande Aldouane—Réparations du quai et améliorations (A voter de nouveau $11,000)	13.500 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services—Il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	160,000 00

	Leonardville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $50,000)	70,000 00
	Little Cape—Remplacement du brise-lames (A voter de nouveau)	50,000 00
	McEachern's Point—Prolongement du quai (A voter de nouveau)	14,000 00
322	Miscou—Prolongement du quai et réparations (A voter de nouveau $13,000)	23,000 00
	Point Sapin—Brise-lames, réparations	21,500 00
	Cap Richibouctou—Réparations aux ouvrages du port et améliorations (A voter de nouveau)	5,000 00
	Saint-Olivier—Reconstruction de quai	25,000 00
	Seal-Cove—Réparations au brise-lames	28,000 00
	Welchpool—Remplacement du quai (A voter de nouveau)	75,000 00

Québec

	Bagotville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $153,000)	158,000 00
	Barachois de Malbaie (Bridgeville) Reconstruction de jetée)	130,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	11,000 00
	Bonaventure—Prolongement du quai (A voter de nouveau)	10,000 00
	Cap Chat—Prolongement du quai	100,000 00
	Ile d'Entrée, I. de la M.—Quai	22,500 00
	Grande Rivière—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	150,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	425,000 00
	Ile aux Coudres—Améliorations aux quais (A voter de nouveau $137,000)	205,000 00
	Ile aux Grues—Reconstruction de quai	49,000 00
	Ile Verte—Réparations de quai (A voter de nouveau)	15,100 00
	Kamouraska—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $40,400)	42,000 00
	L'Anse St-Jean—Réparations au quai (A voter de nouveau $25,000)	138,000 00
323	Marsouins—Prolongement de quai	44,000 00
	Matane—Reconstruction du brise-lames de l'ouest (A voter de nouveau, $160,000)	300.000 00
	Méchins—Réparation et reconstruction du quai (A voter de nouveau)	57,000 00
	Miguasha—Améliorations au quai et brise-lames (A voter de nouveau, $52,000)	95,000 00
	Paspébiac—Prolongement de quai	130,000 00
	Petite-Rivière-Est—Améliorations au port	38,000 00
	Québec—Achèvement de la reconstruction de l'égout-syphon—Pour donner suite à l'entente conclue en 1939 (A voter de nouveau $20,000)	210,000 00
	Rimouski—Reconstruction de l'ancien quai (A voter de nouveau)	200,000 00
	Rivière-du-Loup—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	125,000 00
	Rivière-Saint-Paul—Quai	79,300 00
	Rivière-Whalen (Cap-des-Rosiers)—Port de pêche	100,000 00
	Ruisseau-LeBlanc—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau $30,000)	130,000 00
	Ste-Anne-des-Monts—Reconstruction de quai	300,000 00

	Saint-Charles—Reconstruction de quai	24,800 00
	Saint-Juste-du-Lac—Améliorations au quai	15,500 00
	Saint-Maurice-de-l'Echourie—Prolongement du quai	16,300 00
	Saint-Omer—Réparations du quai	30,000 00
323	St-Siméon—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)..	171,000 00
	Sept-Iles—Travaux de rectification (A voter de nouveau $15,000)	20,000 00
	Sorel—Réparations et améliorations au port (A voter de nouveau)	15,000 00

Ontario

	Belleville—Améliorations au port (A voter de nouveau) ..	56,000 00
	Brighton Bay—Redragage du chenal	250,000 00
	Bronte—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau) ..	127,000 00
	Cockburn Island—Reconstruction des ouvrages du port	22,000 00
	Collingwood—Reconstruction et amélioration du port (A voter de nouveau)	247,000 00
	Fort-William—Dragage	250,000 00
	Goderich—Réparations au port	25,000 00
	Grand Bend—Réparations à la jetée nord (A voter de nouveau $56,000)	58,000 00
	Gros Cap—Brise-lames et quai (A voter de nouveau $14,300)	16,500 00
	Gull Bay—Quai (A voter de nouveau)	6,300 00
	Hamilton—Amélioration au port..	300,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	275,000 00
	Hudson—Barrage de brise-lames (A voter de nouveau).. ..	6,500 00
	Kenora—Réparations aux quais (A voter de nouveau $30,000)	44,000 00
	Kingsville—Réparations et améliorations au port	140,000 00
	Meaford—Mur de revêtement (A voter de nouveau $29,000)	38,000 00
	Meaford—Dragage (A voter de nouveau $25,000)..	27,000 00
	Midland à Parry-Sound—Pour dragage chenal intérieur ..	200,000 00
	North-Bay—Prol. du quai (A voter de nouveau)..	17,000 00
324	Oakville—Rec. de la jetée est (A voter de nouveau $123,000)	157,000 00
	Ottawa—(Riv. Rideau) Réparations aux murs et au bief (A voter de nouveau, $18,500)	51,000 00
	Parry Sound—Quai (A voter de nouveau $8,500)	9,000 00
	Pelée Island—Améliorations au quai (A voter de nouveau)..	28,000 00
	Picton—Reprise et reconstruction de quai..	10,000 00
	Port-Arthur—Dragage	290,000 00
	Port-Arthur—Brise-lames (A voter de nouveau $172,000) ..	400,000 00
	Port-Arthur—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau $200,000)..	283,000 00
	Port-Bruce—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau $25,000)	31,000 00
	Port-Colborne—Réparation du brise-lames..	25,000 00
	Port-Elgin—Réparation du brise-lames..	71,200 00
	Port-Hope—Réparation au port (A voter de nouveau $140,000)	160,000 00
	Port-Rowan—Réparations et améliorations au port..	29,000 00
	Rivière-à-la-Pluie—Reconstruction du quai..	10,000 00
	Salmon Point—Prolongement du brise-lames..	13,000 00
	Sault-Ste-Marie—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $25,000)	36,000 00
	South-Baymouth—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau $34,200)	43,000 00
	Thames-River—Redragage (A voter de nouveau $31,000)	36,000 00

	Tobermory—Quai et dragage (A voter de nouveau $91,000)	104,000 00
324	Whitby—Réparations aux ouvrages de port	100,000 00
	Wolfe-Island (Marysville)—Reprise et reconstruction du quai (A voter de nouveau)	25,000 00
	Manitoba	
	Gimli—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $83,500)	92,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	50,000 00
	Hecla—Reconstruction du quai (A voter de nouveau)	69,000 00
	Hnausa—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $98,700)	100,000 00
	Matlock—Reconstruction de la digue	11,000 00
325	Mill-Creek—Reconstruction de la digue	11,000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai	36,000 00
	St. Andrews—Brise-lames de la rivière (A voter de nouveau $7,500)	9,000 00
	St. Andrews, Ecluse et digue—Redressement de l'accès ouest (A voter de nouveau $18,000)	27,000 00
	Victoria Beach—Réparations du quai	63,500 00
	Winnipegosis—Reconstruction du quai	22,000 00
	Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	25,000 00
326	Lac Waskesiu—Améliorations au port (A voter de nouveau $15,000)	70,000 00
	Yellowknife—Quai (A voter de nouveau $3,000)	23,000 00
	Colombie-Britannique et Yukon	
	Alert Bay—Brise-lames (A voter de nouveau $30,000)	36,000 00
	Bella-Bella—Remplacement du quai (A voter de nouveau) ..	34,000 00
	Belle-Coola—Remplacement du quai (A voter de nouveau $94,300)	146,000 00
	Campbell-River—Réparations au quai	35,000 00
	Columbia-River—Ouvrages de protection	24,000 00
	Davis-Bay—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau	16,000 00
	Fraser River—Améliorations (A voter de nouveau)	175,000 00
	Fraser River—Ouvrages de protection aux îles Lulu et Sea (A voter de nouveau $23,000)	28,000 00
	Fraser River—Reconstruction de la jetée de North Arm (A voter de nouveau $115,000)	120,000 00
327	Gibson's Landing—Reconstruction du quai (A voter de nouveau $50,000)	65,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	325,000 00
	Nanaïmo—Améliorations au port (A voter de nouveau $60,000)	63,000 00
	Nanaïmo—Réparations et améliorations au quai (A voter de nouveau)	18,000 00
	Penticton—Remplacement du brise-lames	16,500 00
	Port-Alberni—Améliorations au port (A voter de nouveau $123,000)	185,000 00
	Prince-Rupert—Construction et renouvellement de radeaux à pontons (A voter de nouveau $22,000)	62,000 00
	Prince-Rupert (Digby Island)—Réparations au quai (A voter de nouveau)	18,000 00

327	Queen-Charlotte, ville de—Réparation et agrandissement du quai (A voter de nouveau $16,000)	18,000 00
	Sidney—Reconstruction de l'abord et de la cale de chargement du bac	38,000 00
	Steveston, route No 2—Installations de quai (A voter de nouveau)	16,000 00
	Stewart—Réparations au quai (A voter de nouveau)	32,000 00
	Ucluelet-Ouest—Améliorations au quai (A voter de nouveau $8,500)	11,000 00
	Vananda—Prolongement du quai, hangars à marchandises et réparations (A voter de nouveau $7,500)	8,500 00
	Victoria—Dragage (A voter de nouveau)	100,000 00
	Victoria—Port de pêche (A voter de nouveau $67,000)	100,000 00
	Westview—Remplacement du port de pêche (A voter de nouveau $305,000)	316,000 00

Généralités

328	Ouvrages de protection en général—Travaux ayant pour objet de remédier aux dégâts occasionnés par les navires ou qui seraient de nature à mettre en danger la navigation ou les ouvrages du gouvernement fédéral	100,000 00

Division du télégraphe

329	Administration	45,964 00
330	Service de téléphone à Ottawa	355,000 00
331	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa	8,200 00

Service de télégraphe et de téléphone—service et entretien

332	Lignes et câbles télégraphiques—Bas St-Laurent et Provinces maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles	200,000 00
333	Alberta et Saskatchewan	120,500 00
334	Bureau du surintendant du district de Vancouver	37,900 00
335	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	404,000 00
336	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver	217,535 00
337	Services télégraphiques et téléphoniques en général	5,000 00

Construction, réparations et améliorations

338	Provinces Maritimes et Bas St-Laurent	18,000 00
339	Alberta et Saskatchewan	18,000 00
340	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	59,000 00
341	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver	22,700 00
342	Câble pour le district de la Baie de Fundy (A voter de nouveau)	28,000 00
343	Achat et installation d'un câble sous-marin pour relier Shippigan et les îles Miscou à la terre ferme (A voter de nouveau)	11,000 00

TRAVAUX PUBLICS

Généralités

344	Galerie nationale du Canada	117,098 00
345	Travaux divers non dénommés, chaque montant individuel limité à $5,000	150,000 00
346	Crédits supplémentaires sur autorisation du Conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $500	150,000 00

347	Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1947-48..	20,000 00
348	Pour l'achat d'un portrait de Sir Louis Davis	1,500 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecture

561	Programme d'après-guerre—Dépenses occasionnées par la préparation de plans, devis, etc.	200,000
562	Réparations, modifications, administration et entretien des immeubles	1.000,000
563	Loyer de locaux	635,000
564	Meubles, etc.	25,000

Division de l'ingénieur en chef

565	Programme de construction d'après-guerre—Dépenses pour levés, préparation de plans et devis	350,000

Division du télégraphe

566	Ottawa—Service téléphonique	60.000

Généralités

567	Dépenses imprévues	10.000

POSTES

261	Administration	1,203,917 00
262	Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission.. ..	30,838,101 00
263	Inspection et investigations	1,129,538 00
264	Service ambulant	14,826,490 00
265	Service du transport des dépêches par air et par terre..	17,028,943 00
266	Vérification de la recette, mandats de poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste	2,197,996 00

Pensions et autres indemnités

267	Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent se faire tuer dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil	5,000 00

Le mardi 1er juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

358	Administration	273,043 00
359	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	8,594,482 44

360	Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues..	1,412,702 00
361	Services de l'aviation—en conformité de la Loi de la Royale gendarmie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales, et autres dépenses imprévues	148,488 00
362	Subvention à la *Chief Constables Association of Canada* ..	500 00
	Pensions et autres indemnités	
363	Indemnités aux gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	12,750 00
364	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange..........	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke..........	821 25
	Mme Margaret Cox	410 63
	Mme Victoria Desjardins	411 00
	Mme Georgina Harrison	676 50
	Mme Letitia Kennedy	423 50
	Mme Nora Jean Massan	300 00
	Mme Margaret Nicholson	547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls	675 25
	Mme Vera M. Ryder..........	60 00
	Mme Doris Freda Sampson	816 00
	Mme Amy Lilian Searle	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebotham..........	810 00
	Mme Eunice Wainwright	602 50
365	Pension à Basil Burke Currie	684 20

JUSTICE

95	Administration	224,092 00
96	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale gendarmerie à cheval (à répartir par arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $17,100 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service	64,154 00
97	Administration de la justice— Dépenses diverses	10,000 00
98	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses	25,000 00
99	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, de Londres, Angleterre	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
100	Administration	92,283 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

580	Pour élargir le champ d'activité de la Gendarmerie	1,864,142 00

JUSTICE

	Cour de l'Echiquier du Canada—	
101	Administration	71,115 00

	Cour territoriale du Yukon—	
102	Administration	5,040 00
103	Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions	15,000 00
104	Division des enquêtes sur les coalitions	120,775 00
	DIVISION DES PÉNITENCIERS	
105	Administration	153,141 00
106	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération	4,760,625 00
	PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS	
107	William Tatton	564 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

JUSTICE

510	Pour pourvoir aux dépenses des Cours des prises	10,000 00

Le MERCREDI 2 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRANSPORTS

402	Administration.	544,000 00
	APPLICATION DE LA LOI DES TRANSPORTS	
403	Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement.	430,464 00
	SERVICE DES CANAUX	
404	Administration.	57,900 00
405	Canaux—Service et entretien	3,119,080 00
406	Canaux—Améliorations.	357,620 00
407	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent.	40,000 00
408	Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydro-électrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*.	2,500 00
	SERVICE DE LA MARINE	
409	Administration.	15,193 00
410	Administration du matériel flottant.	26,870 00
411	Services nautiques—Administration	31,850 00
412	Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces—entretien, service et réparations	2,226,033 00
413	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares	2,853,212 00
414	Agences, traitements et dépenses de bureau.	321,000 00
415	Entretien et réparation des quais.	5,000 00

Le VENDREDI 4 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

41	Administration	$1,534,144 00
42	Bureau des passeports—Administration	137,500 00
43	Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	3,178,256 00
44	Pour la réception des visiteurs étrangers	25,000 00
45	Somme requise pour combler les pertes sur le change	25,000 00
46	Subvention à la Société des Nations Unies du Canada	3,000 00
47	Organisation internationale provisoire de l'aviation civile—Frais administratifs	25,000 00
48	Section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense	2,500 00
49	Représentation du Canada aux prochaines conférences internationales	400,000 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DU COMMONWEALTH

50	Subvention au comité de la Croix-rouge internationale.. ..	20,000 00
51	Subvention à l'Organisation des Nations Unies pour 1947 ..	895,000 00
52	Partie des dépenses du Comité économique impérial	14,500 00
53	Partie des dépenses du Comité maritime impérial	1,300 00
54	Partie des dépenses du Conseil international du blé	2,600 00
55	Organisation internationale provisoire de l'aviation civile ..	125,000 00
56	Organisme de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies	96,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES EXTÉRIEURES

496	Paiement des réclamations des employés pour perte ou dommages occasionnés aux effets personnels qu'ils ont dû abandonner lorsqu'ils durent quitter leur poste à cause de la guerre	5,000 00

TRANSPORTS

SERVICE DE LA MARINE

416	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur, et en d'autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige	30,000 00
417	Quote-part du Canada pour la Patrouille des glaces de l'Atlantique nord	9,000 00
418	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables à certains districts de pilotage	199,300 00
419	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de vies humaines	47,250 00

420	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique	45,000 00
421	Subventions de $300 chacune au *Royal Arthur Sailors' Institute,* à Port-Arthur, Ontario et au *Welland Canal Seamen's Institute*	600 00
422	Divers services concernant la navigation et le transport maritime, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen et de $2,700 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamation par le Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins canadiens nécessiteux de navires britanniques immatriculés hors du Canada	72,600 00
423	Inspections des navires à vapeur et application des dispositions des conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge	281,700 00
424	Service des signaux maritimes	124,530 00
425	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital	1,022,150 00
426	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien	268,160 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

427	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère	52,000 00
428	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital	10,500 00
429	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1948, sans excéder..	525,000 00
430	Service de transbordement des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Construction et amélioration des installations terminales—Capital (coût estimatif $5,964,000) (A voter de nouveau $1,815,000)	4,000,000 00
431	Pour subvenir à la construction d'un brise-glace et d'un bac-transbordeur des wagons de chemin de fer, des camions et des passagers, pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-Edouard. (A voter de nouveau $100,000)—Capital	565,000 00
432	Détroit de Canso—Levés et investigations..	30,000 00
433	Chemins de fer du gouvernement canadien—Construction et amélioration des ouvrages de drainage à Fairview Subway, Halifax, N.-E.—Capital (A voter de nouveau) ..	40,000 00
	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—	
434	Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin, pendant l'année financière 1947-48, envers la Compagnie des	

chemins de fer nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie au ministre des Tranports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite Loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1947, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer nationaux du Canada 3,042,000 00

435 Pour solder, au besoin, pendant l'année financière 1947-48, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiés au ministre des Transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1947 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada & Gulf Terminal Railway;* Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris *Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney & Louisbourg Railway;* Chemin de fer de Témiscouata 800,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

436 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat 34,720 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

437 Allocation de commisération pour rembourser le *Workmen's Compensation Board* de la Colombie-Britannique, qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1948 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions 480 00

438 Somme requise pour verser des pensions de $300 chacune à d'anciens pilotes: Alphonse Asselin, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Adélard Delisle, Georges Larochelle, Wilhelm Langlois, Arthur Baquet, Auguste Santerre et Jules Lamarre 2,585 00

439 Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période comprise entre le 1er janvier 1947 et le 31 mars 1948 à raison de $30 par mois, au lieu de $20, selon les prévisions de ladite loi 19,200 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

COMPTES NON PRODUCTIFS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

478 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1947 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Reconstruction et immobilisations—

St-Jean	$125,000	
Québec	149,000	
Généralités—Imprévue et divers	200,000	
	474,000	
Moins somme à dépenser à même le Fonds de remplacement..	222,500	
		251,500 00

DÉFICITS

TRANSPORTS

479 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1947-48 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du P.-E. au cours de l'année civile 1947.. .. .. 707,000 00

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

480 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1947, dans l'exploitation du port de Churchill 83,641 00

481 Avances au Conseil des ports nationaux, avec intérêt au taux que fixera le gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier 375,084 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

482 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1947 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Reconstruction et immobilisations—

Montréal	$419,500	
Vancouver..	153,800	
	573,300	
Moins montant à débourser à même le Fonds de remplacement	41,800	
		531,500 00

Le LUNDI 7 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

583 Administration	72,740
584 Bureau du régisseur des transports	11,000
585 Directeur des marins marchands	425,340
586 Acquisition de propriétés au Canada pour les autorités des Etats-Unis	77,000

SERVICE DE LA MARINE

587 Services nautiques	106,450
588 Indemnisation de membres d'équipages de navires pour pertes d'effets	7,500

SERVICES DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

589 Démagnétisation de navires	5,000
590 Steep Rock Mines—Construction	50,000
591 Steep Rock Mines—Subvention	250,000

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

592 Administration	24,000

Le MARDI 8 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance attribuées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements en vertu des arrêtés en conseil C.P. 7995 du 13 octobre 1944 et C.P. 8207 du 24 octobre 1944).

440 Commission des transports aériens—Traitements et dépenses de bureau	150,000 00
441 Administration—Service aérien	12,780 00
442 Pour assurer une aide à la M. and C. Aviation Company, Limited, comme l'autorise l'article 16 de la Loi de l'aéronautique, modifiée	12,000 00

Division de l'aviation civile

443 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et ses règlements d'exécution	453,100 00
444 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques (A voter de nouveau, $1,229,500), Capital	3,926,655 00

	Service et entretien—	
445	Aviation civile	2,884,065 00
446	Aviation-radio	1,231,580 00
447	Subventions aux organisations pour le développement de l'aviation civile, selon les montants mentionnés aux Détails des services	30,500 00
	Division météorologique	
448	Service météorologique	3,924,865 00
449	Subvention à l'observation de Kingston	500 00
	Division de la radio	
450	Application de la Loi et des règlements de radiotélégraphie	193,320 00
451	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	935,955 00
452	Elimination du brouillage, provenant d'appareils électriques	281,064 00
453	Emission de licences de réception—(Ministère des Transports seulement)	241,741 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance confiées au Ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements par les arrêtés en conseil C.P. 7995 du 13 octobre 1944 et 8207 du 24 octobre 1944.)

DIVISION DE L'AVIATION CIVILE

593	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques—Capital	6,576,710 00
	Routes aériennes et aéroports—Exploitation et entretien—	
594	Service et entretien d'aéroports municipaux et autres	412,585 00
595	Régie de la circulation sur les routes aériennes et aux aéroports	785,870 00
596	Aviation—radio	1,948,455 00
597	Soin, service, et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien cédés au ministère des Transports	374,800 00
598	Route à relais du nord-est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation	25,000 00
	Système de communications de l'Alaska—	
599	Agrandissements et améliorations, y compris le matériel de transport—immobilisations	216,000 00
600	Pour couvrir la différence entre les déboursés au chapitre du service et de l'entretien et les revenus résultant des opérations durant l'année finissant le 31 mars 1948, ne dépassant pas	682,000 00

DIVISION DE LA RADIO

601	Application de la Loi sur la radio et ses règlements d'exécution	252,520 00
602	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	193,750 00

PÊCHERIES

75	Administration	184,000 00
76	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries	1,954,000 00
77	Construction de passes migr. et déblaiement des rivières	25,000 00
78	Service de propagande et d'éducation, y compris une subvention de $1,800 à l'exposition des pêcheries de Lunenburg	57,580 00
79	Pisciculture	306,000 00
80	Ostréiculture	37,580 00
	Commission canadienne de recherches sur les pêcheries—	
81	Fonctionnement et entretien	789,000 00
82	Construction et améliorations	32,000 00
83	Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923 entre le Canada et les Etats-Unis, pour la préservation des pêcheries du flétan du Pacifique-nord	30,000 00
84	Pour pourvoir à la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique en vertu du traité entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser	42,000 00
85	Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique pour surmonter les obstacles à la montée du saumon sockeye à Hell's Gate Canyon, et pour conduire des recherches et surmonter les obstacles en ce qui concerne ce saumon aux autres points de la ligne des eaux du fleuve Fraser (A voter de nouveau)	300,000 00
86	Subvention à la *United Maritime Fishermen's Association*	3,000 00

Le JEUDI 10 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

551	Pour pourvoir à l'établissement et à l'organisation méthodique sur un pied de paix des forces de défense de l'armée, de la marine et de l'aviation et pour autoriser les engagements à venir au montant de $29,833.648	226,709,331 00
552	Recherches et perfectionnement de défense, sous réserve d'attributions par le Conseil du Trésor et pour autoriser les engagements à venir au montant de $2,005,000	13,031,834 00

DÉFENSE NATIONALE

(CRÉDITS AUTRES QUE LES CRÉDITS DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION)

SERVICES ORDINAIRES

190	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services	113,350 00
191	Entretien et rajustement divers—guerre 1914-18	23,373 00
192	Monuments des champs de bataille	53,635 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

Pensions civiles—

193	Robert Allen	192 50
194	Walter Pettipas	515 90
195	Florence Walker	360 00
196	Arnold Truman Townsend	420 00
197	Michel Mountain	420 00
198	Mme Alice Smuck	480 00
199	Mme Mary Whittington	200 00

Le VENDREDI 11 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

130	Administration	$183,173 00
	DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE	
131	Administration	40.068 00
	Bureau des mines—	
132	Administration	31,590 00
133	Etudes des ressources minérales	623,134 00
134	Loi des explosifs	27,545 00
135	Pour la fabrication, l'érection et l'outillage d'une usine d'hydrogénation dans les laboratoires de recherches en combustible—Etude technique, etc.	45,000 00
	Bureau de géologie et de topographie—	
136	Administration et service divers	161,024 00
137	Etudes géologiques	612,700 00
138	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géologie du Canada	793,976 00
139	Dessin et reproduction de cartes	158,766 00
140	Musée national du Canada	118,240 00
	DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS	
141	Administration	24,520 00
	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—	
142	Administration générale, exploitation, entretien des services, y compris le parc Wood Buffalo	466,203 00
143	Expédition dans l'Arctique oriental	75,000 00
144	Conservation de la forêt et de la faune, y compris le parc Wood Buffalo	280,000 00
	Aéroports, routes, immeubles et canalisation d'eau—Construction et améliorations—	
145	Aéroport de Yellowknife	350,000 00
146	Immeubles	311,375 00
147	Routes	1.130,000 00
148	Canalisation d'eau et égouts pour le nouvel emplacement de Yellowknife	745,800 00

	Gouvernement du Territoire du Yukon—	
149	Administration	155,000 00
150	Service fédéral de sylviculture—	
	Services scientifiques, économiques et administratifs d'ordre général	372,014 00
151	Stations d'expérimentation sylvicole	290,908 00
152	Laboratoires des produits forestiers	375,659 00
153	Subventions à l'Association forestière du Canada	1,620 00
	Enregistrement des terres—	
154	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques	91,940 00
155	Bureau des parcs nationaux— Service des parcs nationaux et des sites historiques, y compris l'autorité de contracter des engagements à venir au montant de $194,000	1,821,626 00
156	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs	57,100 00
157	Préservation des forêts et du gibier	10,000 00
158	Allocation à la *Jack Miner Migratory Bird Foundation*	5,000 00
	DIVISION DES LEVÉS ET DU GÉNIE	
159	Administration	26.856 00
160	Observatoire fédéral d'Ottawa	156,730 00
161	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	43,600 00
162	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres, et y compris une allocation de $350 au Conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'Energie	298,760 00
163	Etudes hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada	280,000 00
164	Commission de contrôle du Lac des Bois	9,865 00
165	Pour pourvoir à l'aménagement dans le bassin de drainage de la Snare, d'un réservoir et d'une centrale hydro-électrique combinés, en vue de desservir la région de Yellowknife, et pour autoriser le ministre des Mines et ressources, avec l'approbation du gouverneur général en conseil d'engager des ingénieurs supplémentaires et d'entreprendre tous travaux connexes à la journée ou au contrat	1,500,000 00
166	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie	20,650 00
167	Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires de terres riveraines en Ontario, en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements d'exécution de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois (A voter de nouveau)	500 00
168	Service du génie et de la construction	118,388 00
169	Chemin minier du lac Snow—Montant requis en 1947-48 comme contribution fédérale à la construction, sous le régime d'une entente avec la province du Manitoba	125,000 00

170	Chemin Grimshaw-Grand Lac des Esclaves—Montant requis pour la construction d'une section du chemin provincial en 1947-48, en vertu des dispositions de l'entente avec l'Alberta	950,000 00
171	Service géodésique	209,006 00
172	Indemnité à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00
173	Commission des frontières internationales	38,564 00
	Service hydrographique et cartographique—	
174	Service hydrographique	778,049 00
175	Arpentage et service cartographique, y compris subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs	372,014 00
176	Somme nécessaire pour payer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs, ainsi que pour frais de déplacement, papeterie, impressions, loyer, etc., (les honoraires de MM. F. H Peters, J. E. R. Ross, et R. H. Montgomery, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	2,100 00

Division des affaires indiennes

177	Administration	92,371 00
178	Agences indiennes	1,408,108 00
	Réserves et fiducies—	
179	Administration	130,027 00
	Assistance et enseignements—	
180	Assistance aux Indiens	1,394,206 00
181	Education des Indiens	1,409,707 00
182	Subventions aux pensionnats	1,725,860 00
183	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services	6,975 00
184	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique	100,000 00

Division de l'immigration

185	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise	277,423 00
186	Service ambulant et d'inspection au Canada	2,221,532 00
187	Service ambulant et d'inspection à l'étranger	351,595 00

Pensions et autres indemnités

188	Mme Alice Morson Smith	600 00

Crédit spécial

Division des affaires indiennes

189	Conservation des animaux à fourrure et développement de l'artisanat, et pour autoriser, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires supplémentaires qui pourront être requis aux fins du présent poste	214,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Bureaux de l'administration

529	Pour la préparation et l'impression d'un rapport sur les ressources naturelles et la mise en valeur du Nord-Ouest canadien, et dépenses imprévues	3,000 00

Division des mines et de la géologie

530	Photographie aérienne	1,240,000 00
	Bureau des mines—	
531	Loi des explosifs	28,775 00
532	Préparation mécanique du minerai et métallurgie (anciennement Division des minéraux métalliques—Services spéciaux)	358,500 00
533	Recherches sur les minerais radioactifs	129,000 00
534	Recherches en économie minérale	26,000 00
535	Construction et aménagement d'une annexe au laboratoire métallurgique, rue Booth, Ottawa, y compris les honoraires d'ingénieurs, d'ingénieurs consultants et de dessinateurs	165,000 00

Division des terres, parcs et forêts

	Enregistrement des terres—	
536	Routes de l'Alaska—Frais d'avocats, d'argentage et autres, relatifs à l'acquisition de l'emprise et au loyer des terres affermées à la Couronne	26,500 00

Division des levés et du génie

	Programme de reconstruction d'après-guerre—Etudes—	
537	Administration des divisions	6,000 00
538	Observatoire du Dominion, Ottawa	42,000 00
539	Bureau fédéral des forces hydrauliques	50,000 00
540	Service du génie et de la construction	210,000 00
541	Service géodésique	145,000 00
542	Arpentages cadastraux et service cartographique.	211,623 00
543	Traitements et dépenses d'ingénieurs observant l'état et les travaux d'entretien de la route de l'Alaska	15,000 00
544	Arpentages cadastraux de la route de l'Alaska	17,000 00

Division de l'immigration

545	Pour pourvoir aux dépenses relatives à la surveillance des intérêts canadiens à l'étranger	300,000 00
546	Examen médical des familles des membres des forces armées canadiennes outre-mer	10,000 00
547	Dépenses relatives aux enfants évacués des Iles Britanniques	5,000 00
548	Dépenses générales au Canada et aux Iles Britanniques. . . .	18,000 00
549	Rapatriement d'épouses et de familles de membres des forces armées du Canada outre-mer	2,000 00
550	Dépenses relatives au rapatriement en pays étranger de marins faisant partie des équipages des navires pris en charge par le gouvernement canadien pendant la guerre	5,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

MINES ET RESSOURCES

763	Administration—Crédit supplémentaire..	42,115 00
	Division des mines et de la géologie	
764	Bureau de géologie et de topographie—Etudes géologiques—Crédit supplémentaire..	30,000 00
	Division des terres, parcs et forêts	
	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—	
765	Aéroports, routes, bâtiments et canalisations des eaux—Construction et améliorations—Bâtiments—Crédit supplémentaire..	70,800 00
	Gouvernement du Territoire du Yukon—	
766	Subvention au Conseil du Yukon..	170,000 00
767	Bâtiments..	4,000 00
	Service fédéral de sylviculture—	
768	Commission de conservation des forKts du versant est des Rocheuses..	60,000 00
769	Service des parcs nationaux et des sites historiques—Crédit supplémentaire..	600,000 00
770	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs—Crédit supplémentaire..	6,300 00
	Division des levés et du génie	
771	Observatoire fédéral d'Ottawa—Crédit supplémentaire.. ..	6,500 00
	Service hydrographique et cartographique—Arpentage et service cartographique—	
772	Crédit requis pour la part du Gouvernement fédéral à continuer l'arpentage de la frontière Ontario-Manitoba jusqu'à la Baie d'Hudson..	15,000 00
773	Compilation et tirage de cartes en vue du bill du remaniement de la carte électorale..	13,500 00
	Division des Affaires Indiennes	
774	Agences indiennes—Crédit supplémentaire..	10,200 00
	Réserves et fiducies—	
775	Administration—Crédit supplémentaire..	30,000 00
	Assistance et formation—	
776	Assistance aux Indiens—Crédit supplémentaire..	141,500 00
777	Education des Indiens—Crédit supplémentaire..	250,000 00
778	Subventions aux internats—Crédit supplémentaire.. ..	256,575 00
779	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes, suivant les sommes paraissant dans le budget—Crédit supplémentaire..	500 00
780	Pour verser à la caisse de fiducie indienne de la bande Gibson, agence indienne de Parry-Sound, (Ont.), le montant en espèces volé à l'agent des Indiens..	1,214 00

781 Pour remettre au compte (No 293) de la bande James Smith, agence indienne de Duck-Lake, (Saskatchewan), les montants versés en traitements aux instructeurs agricoles et qui aurait dû être imputés sur les crédits parlementaires. 9,612 00

DIVISION DE L'IMMIGRATION

782 Application de la Loi d'immigration et de la Loi d'immigration chinoise—Crédit supplémentaire.. .. .. 34,730 00
783 Service ambulant et d'Inspection au Canada—Crédit supplémentaire.. .. .. 115,632 00
784 Service ambulant et d'Inspection à l'étranger, y compris le dédommagement aux agents d'immigration pour la perte de meubles et d'effets, en vertu des règlements à être approuvés par le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire.. .. .. 45,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION
MINES ET RESSOURCES

BUREAUX D'ADMINISTRATION

917 Pour compléter la préparation et l'impression d'un rapport sur les ressources naturelles et la mise en valeur de la région du Nord-Ouest canadien, et dépenses imprévues—Crédit supplémentaire.. .. .. 1,000 00

DIVISION DE L'IMMIGRATION

918 Soins médicaux et hospitalisation des personnes à la charge des membres des forces armées, à compter du port d'arrivée jusqu'à leur destination au Canada.. .. .. 10,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

349 Commission fédérale du combustible, administration et enquêtes 38,004 00
350 Paiements au sujet des déplacements de charbon, d'après les conditions établies par le gouverneur en conseil 45,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

351 Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches 6,043,002 00
352 Recherches amplifiées sur l'utilisation des récoltes de la ferme 401,400 00
353 Edifice des recherches sur l'habitation et de la chimie industrielle—Reconnaissances, plans et devis préliminaires .. 100,000 00
354 Subvention à la Société Royale du Canada 4,500 00

Le SAMEDI 12 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

355 Frais d'administration.. .. .. 115,000 00
356 Recherches et enquêtes sur l'énergie atomique.. .. .. 150,000 00
357 Projet de Chalk River—dépenses d'immobilisation et d'exploitation 5,573,000 00

Le LUNDI 14 julllet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PÊCHERIES

87	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 19 décembre 1942	400,000 00
88	Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port	30,000 00
	CRÉDITS SPÉCIAUX	
89	Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs	56,000 00
90	Pour pourvoir aux frais d'application de la Loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche	60,000 00
91	Pour aide à la construction de navires du genre petit chalutier et/ou palangrier, subordonnément aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil	200,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

PÊCHERIES

508	Règlements régissant l'exportation du poisson salé—Administration	21,000 00
509	Pour pourvoir aux dépenses relatives à l'application des Règlements régissant la mise en conserve du poisson ..	12,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

PÊCHERIES

733	Administration—Crédit supplémentaire	48,087 00
734	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries—Crédit supplémentaire..	57,500 00
735	Service de propagande et d'éducation, y compris une subvention de $1,200 à l'exposition des pêcheries de Lunenburg, en plus du montant prévu au poste 78 du Budget des dépenses—Crédit supplémentaire..	1,200 00
736	Pisciculture—Crédit supplémentaire..	28,000 00
	Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada—	
737	Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire..	20,000 00
738	Construction et améliorations, et pour autoriser engagements de $75,000 concernant années à venir—Crédit supplémentaire..	100,000 00
739	Pour la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique en vertu du traité entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin de Fraser—Crédit supplémentaire..	57,500 00

740 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 10 décembre 1942—Crédit supplémentaire.. .. 70,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

741 Extention de la propagande relative à la production et à la vente coopératives parmi les pêcheurs—Crédit supplémentaire.. .. .. 15,000 00

742 Pour la construction d'un vaisseau d'un type particulier en vue de la pêche expérimentale du hareng et du maquereau 16,000 00

743 Pour aider à la construction d'installations frigorifiques pour l'entreposage de la boëtte, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil.. .. .. 50,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

PÊCHERIES

913 Pour aider à la construction de navires du genre petit chalutier et à la conversion de goélettes de pêche en petits chalutiers—Pour compléter les ententes.. .. .. 50,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAIL

108 Administration 701,576 00

109 Loi des rentes sur l'Etat 568,195 00

110 Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et pour l'activité en vue d'une plus grande collaboration dans l'industrie entre patrons et ouvriers 257,200 00

111 Conférence internationale du Travail 42,000 00

112 *Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail 72,034 00

Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle—

113 Paiements aux provinces en vertu d'accords, y compris les engagements inexécutés des années antérieures 825,000 00

114 Dépenses du Conseil consultatif 4,000 00

Le MARDI 15 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRAVAIL

LOI DE 1940 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

115 Administration—Y compris les frais subis relativement à l'activité du Service national de placement, délégué par le ministre du Travail en conformité de l'article 88 de la loi $19,160,280 00

116 Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage 12,500,000 00
117 Avances aux ouvriers en vertu de l'article 91 de la loi 10,000 00

CRÉDIT SPÉCIAL

118 Pour acquitter le coût des projets de secours (engagements inexécutés) 5,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

511 Administration de l'Organisation du placement de la main-d'œuvre; Coordination de la formation; Loi de 1946 sur la formation; Loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils; Coordination des opérations de chargement et de déchargement des navires, et règlement des problèmes posés par le Service sélectif et les dossiers de l'Inscription nationale 204,500 00
512 Unité des statistiques de capital humain 30,000 00
513 Conseil national du travail en temps de guerre et conseils régionaux 15,945 00
514 Office du personnel technique en temps de guerre 60,000 00

Formation professionnelle—
515 Administration 73,180 00
516 Paiements aux provinces en vertu de conventions relatives à l'aide aux écoles de formation professionnelle, y compris les engagements inexécutés des années antérieures 2,000,000 00
517 Formation de chefs d'équipe et de directeurs 30,000 00
518 Formation professionnelle de membres libérés des Forces armées du Canada, y compris les engagements inexécutés des années antérieures 8,000,000 00
519 Pour pourvoir à la contribution fédérale quant au remplacement, par une province ou municipalité, de machines servant à l'instruction d'urgence de guerre, aux termes et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil, y compris les engagements inexécutés des années antérieures 300,000 00
520 Versements aux provinces en vertu d'accords concernant la formation et la nouvelle formation des anciens ouvriers de guerre et les immobilisations relatives aux bâtiments et à l'aménagement d'écoles de formation professionnelle 2,750,000 00
521 Formation de chefs d'équipe et de directeurs 1,000 00
522 Frais des conférences avec les représentants de groupements d'employeurs et d'employés sur la politique de la main-d'œuvre 5,000 00
523 Conseil des relations ouvrières en temps de guerre 19.500 00
524 Rétablissement, entretien et bien-être des personnes de race japonaise au Canada et versements susceptibles d'être approuvés par le gouverneur en conseil à l'égard du rapatriement de telles personnes 900,000 00
525 Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agricole, y compris recrutement, transport et placement sur des fermes et dans les industries connexes des ouvriers

	et aide aux provinces à cet égard en conformité des accords susceptibles d'être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil	375,000 00
526	Versements à l'Office national du film pour la projection de films d'enseignement	24,000 00
527	Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur la terre ou dans d'autres industries essentielles au Canada là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut	200,000 00

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

528	Déplacement de main-d'œuvre à destination et en provenance d'endroits où des emplois sont disponibles dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie et aux frais à cet égard	550,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNEL 1947-48

TRAVAIL

	Loi des rentes sur l'Etat—	
753	Pour autoriser, après comme avant la fin de l'année financière courante, l'acquittement à même le fonds des rentes sur l'Etat d'obligations inhérentes à des contrats de rentes conclus avant le premier jour de janvier 1947 et censés avoir été ainsi conclus ou modifiés en vertu de la Loi des rentes sur l'Etat et ratifiés par le gouverneur en conseil	1 00
754	Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et pour l'activité en vue d'une plus grande collaboration dans l'industrie entre patrons et ouvriers—Crédit supplémentaire	25,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

914	Conseil national et conseils régionaux du travail en temps de guerre—Crédit supplémentaire	5,000 00
915	Formation professionnelle des membres licenciés des forces armées du Canada, y compris les engagements non remplis les années passées—Crédit supplémentaire	500,000 00
916	Pour pourvoir aux dépenses qui peuvent être encourues pour faire venir des ouvriers du dehors du Canada pour travailler sur les terres et dans d'autres industries essentielles du Canada, lorsque la main-d'œuvre canadienne ne suffit pas aux besoins—Crédit supplémentaire	500,000 00

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

568	Administration	1,989,208 00
569	Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition	

	de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; et à diverses dépenses imprévues	2,500,000 00
570	Projets de reconstruction, sous réserve d'allocation du Conseil du Trésor	5,000,000 00

Le MERCREDI 16 juillet 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

454	Administration	$1,651,360 00
455	Administration régionale	5,374,160 00
456	Services de rétablissement	5,657,340 00
457	Services de traitements	20,150,640 00
458	Services prosthétiques	787,360 00
	Commission canadienne des pensions—	
459	Frais d'administration, y compris le Président de la Commission canadienne des pensions à $1,000, en plus des traitements prévus au chapitre 62, Statuts de 1946	1,593,729 00
460	Bureau des vétérans	386,206 00
461	Commission d'allocation aux anciens combattants—Administration	199,733 00
462	Assurance des anciens combattants	116,271 00
	VERSEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE	
463	Pensions de guerre européenne—Première guerre mondiale	37,750,000 00
464	Allocations aux anciens combattants—Première guerre mondiale	12,000,000 00
465	Assistance-chômage	100,000 00
466	Allocations d'hospitalisation et autres—Première guerre mondiale	800,000 00
467	Attributions de décorations	20,000 00
468	Allocations aux veuves—Première guerre mondiale	2,100,000 00
469	Allocations de commisération—Orphelins à charge—Première guerre mondiale	30,000 00
470	Indemnisation pour responsabilité patronale	100,000 00
471	Pensions, rébellion du Nord-Ouest, 1885, et généralités	15,000 00
	SUBVENTIONS DIVERSES	
472	Allocation à la Caisse des frais funéraires	75,000 00
473	Allocation à la Légion canadienne	9,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948, les sommes de $761,256,101.04, de $66,666.68 et de $114,989,219.16, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill, No 457, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 457, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière le 31 mars 1948.

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, agissant comme Député de Son Excellence le Gouverneur général, exprimant le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Charles Gordon Nelson.
Loi pour faire droit à Pamela Mackay Alderdice Johnstone.
Loi pour faire droit à Lilly Evans Auty.
Loi pour faire droit à Esther Lancit Weiss.
Loi pour faire droit à Bruce Montgomery Cooper.
Loi pour faire droit à Marion Naomi Gomery McGee.
Loi pour faire droit à Margaret Hazel Reid Koppel.
Loi pour faire droit à James Alexander King.
Loi pour faire droit à Proctor Clifford Neil.
Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Eden Lindsay.
Loi pour faire droit à Ernest Edward Joslin.
Loi pour faire droit à Jessie Alberta Allan Derby.
Loi pour faire droit à Dorothy May Duff Hisey.
Loi pour faire droit à Elizabeth McIntosh Barber.
Loi pour faire droit à Muriel Lucy Brighten Burdon.
Loi pour faire droit à Constance Mae Ponman Newman.
Loi pour faire droit à Florence Alice Mapston Calcutt Doak.
Loi pour faire droit à Rose Housefield Blumstein.
Loi pour faire droit à Gertrude Loiseau Gaulin.
Loi pour faire droit à Marie-Rose-Alba-Bernadette Lapointe dit Robin Ricard.
Loi pour faire droit à Thelma Geneder Lefkowitz.
Loi pour faire droit à Mary Joyce Joly Clark.
Loi pour faire droit à Gertrude Helen Cayford Collins.
Loi pour faire droit à Francis George Isaac Fellows.
Loi pour faire droit à Elly Maria Charlotte Alden McBride.
Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Thompson Dorrance.
Loi pour faire droit à Una Kathleen Balmfirth Little.
Loi pour faire droit à William Walter Woodall.
Loi pour faire droit à Helen Lilian Jaques Bowen.
Loi pour faire droit à Doreen Jeanette Sibley Tirbutt.
Loi pour faire droit à Ida Norma Thompson Thornton.
Loi pour faire droit à Evangeline May Connelly Stervinou.
Loi pour faire droit à Olive Viola Olsson Ferguson.
Loi pour faire droit à Evelyn Ethel May Reich Macdonnell.
Loi pour faire droit à Ernest Edward Lippiatt.

Loi pour faire droit à Elizabeth Butler Roberts Lambton.
Loi pour faire droit à Libby Margolese Smith.
Loi pour faire droit à Jean Elizabeth Hancock Thompson.
Loi pour faire droit à Isabella Hodgson McRae Edwards.
Loi pour faire droit à Marjorie Aileen Copping Ladouceur.
Loi pour faire droit à Annie Midred Parnell Smellie.
Loi pour faire droit à Veronica Donnelly Hope Johnstone Shelley.
Loi pour faire droit à Irja Alina Agnes Vaisanen Shanahan.
Loi pour faire droit à Isabel Lindsay Mackey Dietz.
Loi pour faire droit à Edith Dean Michaels.
Loi pour faire droit à Maurice Michael.
Loi pour faire droit à Otto Hemlein.
Loi pour faire droit à Mary Josephine Jessop Croker.
Loi pour faire droit à Rose Lazar Nadigel.
Loi pour faire droit à Frances Clare Lynch Layton.
Loi pour faire droit à Robert Alfred Nall.
Loi pour faire droit à Juliette-Adrienne Labrosse Renaud.
Loi pour faire droit à Jean Isabel Dalton Ryan.
Loi pour faire droit à Rose Elkin Steinman.
Loi pour faire droit à Clinton Escott Vipond.
Loi pour faire droit à Alison McKinnon Palmer.
Loi pour faire droit à Ralph Wighton.
Loi pour faire droit à Claude Garcin Coffin.
Loi pour faire droit à Bea Helen Taffert Levin.
Loi pour faire droit à Elsie King Moorhouse.
Loi pour faire droit à William John Edgar McVetty.
Loi pour faire droit à Alfred John Holton.
Loi pour faire droit à William Howell MacDonald Brown.
Loi pour faire droit à Henrietta Elizabeth Forde Norrie.
Loi pour faire droit à Gaston Cartier.
Loi pour faire droit à Margaret Lillian McCorkell Baldwin.
Loi pour faire droit à Hilda Wylie Bannister.
Loi pour faire droit à Sarah Goldberg Cohen.
Loi pour faire droit à Esther Mary Harding Breeze.
Loi pour faire droit à Jessie MacFarlane Boyle Smith.
Loi pour faire droit à Paul Jaeggin.
Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Adams.
Loi pour faire droit à Edwin Theophilus Philips.
Loi pour faire droit à Lillian May Alsop Mackenzie.
Loi pour faire droit à Robert Crawford Kirk.
Loi pour faire droit à Robert Thomas Jackson.
Loi pour faire droit à Ernest Wright.
Loi pour faire droit à Theresa Sherpitis Morganti.
Loi pour faire droit à Omer Montpetit, junior.
Loi pour faire droit à Harold Robinson.
Loi pour faire droit à Margaret Cote Truax.
Loi pour faire droit à Netta Cheyne Lee.
Loi pour faire droit à Bessie Letovsky Silverman.
Loi pour faire droit à Percy Coleman Stuart.
Loi pour faire droit à Pearl Vesta Fields Hollenbeck.
Loi pour faire droit à Adele Kuznetz Lesser.
Loi pour faire droit à Joseph Alexander Oswald Mercier.
Loi pour faire droit à Michael Maturjiw, autrement connu comme Michal Matwijow.
Loi pour faire droit à Eugenie Beatrice Smith Ricketts.

Loi pour faire droit à Hilda Mary Charlotte Kelly Smith.
Loi pour faire droit à Eileen Louise Thomas Bleakney.
Loi pour faire droit à Eugenia Drake Armstrong Newell.
Loi pour faire droit à Muriel Aileen MacKeage Fewtrell.
Loi pour faire droit à Evelyn Marie Elliott McGrath.
Loi pour faire droit à Marie Nellie McGurk Stone.
Loi pour faire droit à Cipoire Segall Wurmbrand.
Loi pour faire droit à Violet Olive Magdalene Allchin Clark.
Loi pour faire droit à Victor Reid Murray.
Loi pour faire droit à Agnes Jane Irwin Everitt Dixon.
Loi pour faire droit à Peter Samuel Rosen.
Loi pour faire droit à Rose Waselevsky Balakirsky.
Loi pour faire droit à Sophie Wener Finestone.
Loi pour faire droit à Norma Mary Sharp Chapman.
Loi pour faire droit à Douglas Wilson Bradshaw.
Loi pour faire droit à Muriel Amelia Dufty Rochet.
Loi pour faire droit à Ethel Ornstein Pfeffer.
Loi pour faire droit à Hilda Katz Delnick.
Loi pour faire droit à Emilienne Grinsell Daoust.
Loi pour faire droit à Alice Hamilton Peck Stevenson.
Loi pour faire droit à Doris Victoria Bellisle Page.
Loi pour faire droit à Sydney Beaver.
Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Wilkins Todd.
Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Jane Murray Hanko.
Loi pour faire droit à Bernadette Mayford Roy.
Loi pour faire droit à Ellen Irene Gertrude Preston Hastie.
Loi pour faire droit à Marjorie Winnifred Bearman Smeall.
Loi pour faire droit à Mary Winifred Joyce Dick Dunford.
Loi pour faire droit à Eileen Ardis Locke Thompson.
Loi pour faire droit à Margaret Hamilton Wilson Bergeron.
Loi pour faire droit à Norma Marzitelli Rudzik.
Loi pour faire droit à Eileen Millar De Levi.
Loi pour faire droit à Hilda Constance Caroline Mosley Dwyer.
Loi pour faire droit à Louis-Marcel Frigon.
Loi pour faire droit à Florence Nancy Maria Haworth Stewart.
Loi pour faire droit à John Bernth Jones, autrement connu sous le nom de John Berth Jones.
Loi pour faire droit à Patricia Viola Puttock Bromby.
Loi pour faire droit à Dorothy Hawkins Myers.
Loi pour faire droit à Evelyn Deltoff Moore.
Loi pour faire droit à Eveline Hache Groulx.
Loi pour faire droit à Annie Lucy Hurteau.
Loi pour faire droit à Evelyn Alice Lancaster Chenoweth.
Loi pour faire droit à Robert Lussier.
Loi pour faire droit à Robert-Rosaire Loiselle.
Loi pour faire droit à Marjorie Evelyn MacPherson Puley.
Loi pour faire droit à Sarah Rafferty Jackson.
Loi pour faire droit à Ida Berman Zatz.
Loi pour faire droit à Patricia Ellen Burt Williams.
Loi pour faire droit à Charles Alfred Michel Kelly.
Loi pour faire droit à Pearl Summers Slater.
Loi pour faire droit à Aimé Jacques.
Loi pour faire droit à Grace Evelyn Smith Copeland.
Loi pour faire droit à Jessie Gertrude Noel Magee.
Loi pour faire droit à John Luchuck.
Loi pour faire droit à Rhondda Blanche Peace Hurford Smith.

Loi pour faire droit à Mabel Grace Mattinson.
Loi pour faire droit à Marcel Simonon.
Loi pour faire droit à Marian Susan Wilson Roberts.
Loi pour faire droit à Jean Gainfort Grossman.
Loi pour faire droit à Evelyn Mildred Cook Stone.
Loi pour faire droit à Lily Elizabeth Harris Cunningham.
Loi pour faire droit à Mildred Merica Ruth Goodreau Snyder.
Loi pour faire droit à Harry Powell.
Loi pour faire droit à Margaret Patricia Fairhurst Richards.
Loi pour faire droit à Evelyn Florence Esson Pugh.
Loi pour faire droit à Katie Rhoda Brick McGrath.
Loi pour faire droit à Louise Guiol Ghetler.
Loi pour faire droit à George William Curtis Johnson.
Loi pour faire droit à Melville Mae Rundle Swinburne.
Loi pour faire droit à Ruby Weldrick Hunt.
Loi pour faire droit à Doris Shapiro Kolman.
Loi pour faire droit à Mary Margaret Rider Brown.
Loi pour faire droit à Fennie Nettie Adelstein Waldman.
Loi pour faire droit à Gustave Lucien Verhelle.
Loi pour faire droit à Ruby Campbell Matts.
Loi pour faire droit à Dorothy Kathleen Morrison Germain.
Loi pour faire droit à Sophie Radwolsky Closner.
Loi pour faire droit à Muriel Emma Wood Durrell.
Loi pour faire droit à William John Carmichael.
Loi pour faire droit à Guido Verdoni.
Loi pour faire droit à Ronald John Park.
Loi pour faire droit à Gloria Avon Roland.
Loi pour faire droit à Gilberto (Albert) Belmonte.
Loi pour faire droit à Mildred Lillian Flude.
Loi pour faire droit à Pauline Joan Hyde Murphy.
Loi pour faire droit à Alsye Mae Lissemore Lawrence.
Loi pour faire droit à Jessie Leonard Simpson Clunie.
Loi pour faire droit à Fern Catherine Kerr Ekins.
Loi pour faire droit à Lilly Elizabeth Ingbord Lindfords Crowhurst.
Loi pour faire droit à Roméo Richard.
Loi pour faire droit à Charles Augustus Dolling.
Loi pour faire droit à Charles Frederick McDowall.
Loi pour faire droit à Woolf (Robert) Cook.
Loi pour faire droit à Adele Brown Kerkofsky.
Loi pour faire droit à Ellen Heathcote Taschereau.
Loi pour faire droit à Molloy Marcovitch Schwartz.
Loi pour faire droit à Betty Gertrude Bernstein Schreiber.
Loi pour faire droit à Margaret Joan Anstey Steven Hyslop.
Loi pour faire droit à Elly Zahn Kaminsky.
Loi pour faire droit à Naomi Joan Williamson Cantlie.
Loi pour faire droit à Matilda Jane Cumming.
Loi pour faire droit à Agnes Dowd Brown.
Loi pour faire droit à Ursula Catherine Tétreau Black.
Loi pour faire droit à Eleanor Edith McKechnie Martineau.
Loi pour faire droit à Jack Willis.
Loi pour faire droit à Evelyn Margaret Morrison Cryer.
Loi pour faire droit à Frances Eileen Scribner Mackay.
Loi pour faire droit à Irene Laflamme Kattas.
Loi pour faire droit à Eileen Maude Gardner Richards.
Loi pour faire droit à Frances Audrey Gray Lacaille.

Loi pour faire droit à Aline Théoret Larose.
Loi pour faire droit à Margaret Betty Rollings Burman.
Loi pour faire droit à Beatrice Dorothy Pountney Alker.
Loi pour faire droit à Margaret Jean Duff Dorval.
Loi pour faire droit à George Somerville Blackie Begg.
Loi pour faire droit à Lillian Guerasio Galardo.
Loi pour faire droit à Stewart Davidson Myles.
Loi pour faire droit à Dorothy Bradford Hurley.
Loi pour faire droit à Elsie MacCormick Albers.
Loi pour faire droit à George Wilson Dyce.
Loi pour faire droit à Rita Johnson Cherrier.
Loi pour faire droit à Esther Cole Zeesman.
Loi pour faire droit à Celia Yaffe Dubinsky.
Loi pour faire droit à Elsie Marlyn Garayt Johnston.
Loi pour faire droit à Léone-Rhéa Leduc Metcalf.
Loi pour faire droit à James Arthur Ablett.
Loi pour faire droit à Goldie Slovinsky Tkatch.
Loi pour faire droit à Harold Fassett Staniforth.
Loi pour faire droit à Claire Morgan Lockner Middleton-Hope.
Loi pour faire droit à Rose Nemerofsky Silverstein.
Loi pour faire droit à James Albert Carruthers, autrement connu sous le nom de James Albert Fell.
Loi pour faire droit à Ronald Edwin George.
Loi pour faire droit à Margaret Lena Bertha Dasen Scheffer.
Loi pour faire droit à Ethel Mary McKenzie Cramp.
Loi pour faire droit à Evelyn Alice Howard Smart.
Loi pour faire droit à Mary Margaret Tibbins Gogo.
Loi pour faire droit à Alfred Nelson Nickle.
Loi pour faire droit à Arthur Haig MacGill.
Loi pour faire droit à Clinton Leslie Dobson.
Loi pour faire droit à Bernard Stanley Bailey.
Loi pour faire droit à Archie William Young.
Loi pour faire droit à Olive Lever Sanborn Lead.
Loi pour faire droit à John Mackie.
Loi pour faire droit à Isabel Mercer Lebœuf.
Loi pour faire droit à Hilda Irene Gordon Lazarus.
Loi pour faire droit à Mary Margaret Bernice Walker Kennedy.
Loi pour faire droit à Gertie Rabin Bard.
Loi pour faire droit à Ruth Morrison Henderson Sidders.
Loi pour faire droit à Philip Berger.
Loi pour faire droit à Harold Swann.
Loi pour faire droit à Margaret Isabelle Curry.
Loi pour faire droit à Rosamond Edith Bean Crease.
Loi pour faire droit à Alma Mary Hanway Eccles.
Loi pour faire droit à Alberta Dorothy Olson Colby.
Loi pour faire droit à Clair Reginald McLaughlin.
Loi pour faire droit à Eugene Klein.
Loi pour faire droit à Daniel Hudson.
Loi pour faire droit à Eileen Edna Paget Bray Dundas.
Loi pour faire droit à Jessie Goodis Markis.
Loi pour faire droit à Julia Luella Audrey Cléroux Babbage.
Loi pour faire droit à Mile Kristo Yoja, autrement connu sous le nom de Stanley Vadic.
Loi pour faire droit à Anthony Wavroch.
Loi pour faire droit à Mary Magee Glasheen.

Loi pour faire droit à Mary Ann Clorenda Archer Richardson.
Loi pour faire droit à Gladys May Kay Oliver.
Loi pour faire droit à Henry Thomas Matthews.
Loi pour faire droit à Ivy Stapleton Brown.
Loi pour faire droit à John William Sydney Jordan.
Loi pour faire droit à Pamela Mary Gottschalk Muckell.
Loi pour faire droit à Winnifred Doris Cleaver Wooley.
Loi pour faire droit à Eileen Francis Murphy Kerson.
Loi pour faire droit à Joyce Kathleen Reynolds Swards.
Loi pour faire droit à Anne Fishman Minks.
Loi pour faire droit à Muriel Alice Goddard Perkins.
Loi pour faire droit à Irene Elizabeth Burke Robinson.
Loi pour faire droit à Gardner Hinkley Prescott.
Loi pour faire droit à Joseph-Amédée-Alexis Cousineau.
Loi pour faire droit à Mildred Verna Ruth Schnaufer Case.
Loi pour faire droit à Robert Ralph Tripp.
Loi pour faire droit à Charles James Langevin.
Loi pour faire droit à Edward Frank Fulton.
Loi pour faire droit à Pauline Bertha Marwick Dallison.
Loi pour faire droit à Evelyn May McNaught Grandison.
Loi pour faire droit à Margaret Turner Shaw Ward.
Loi pour faire droit à Olivier-Pierre-Bernard Lagueux.
Loi pour faire droit à Hazel Mair Grant Rubin.
Loi pour faire droit à Doris Louise Dickson McMurray.
Loi pour faire droit à Ethel Florence Barr Shields.
Loi pour faire droit à Gabrielle-Augustine-Gilberte Desmarais Creelman.
Loi pour faire droit à Christos C. Koukouvelis.
Loi pour faire droit à Aimé Bibeau.
Loi pour faire droit à Henry Eaton.
Loi pour faire droit à Lodei Kadei Nakel.
Loi pour faire droit à Margaret Sophie Bolenski Dubeau.
Loi pour faire droit à Marion Mapes Harvey Allinson.
Loi pour faire droit à Frances Alice Egg Johnston, autrement connue sous le nom de Frances Alice Egg Willey Johnston.
Loi pour faire droit à Selden Grant Stoddard.
Loi pour faire droit à Elmon Parker Law.
Loi pour faire droit à James Dewey, fils.
Loi pour faire droit à Peggy Alicia Stillwell Kneeland.
Loi pour faire droit à Alexander Monteith.
Loi pour faire droit à Evelyn Clara Woods Cross.
Loi pour faire droit à Minnie Braimaster Kazarensky.
Loi pour faire droit à Peter Moroz, autrement connu sous le nom de Peter Morris.
Loi pour faire droit à Lorne Earl Barth.
Loi pour faire droit à Thomas Wynn Hayes, fils.
Loi pour faire droit à Claire Black Wolfe.
Loi pour faire droit à Anna Lovannah Theoret Wilson.
Loi pour faire droit à Norma Lorraine Desrosiers.
Loi pour faire droit à Rose Jacobson Greenberg.
Loi pour faire droit à Guido Corbo.
Loi pour faire droit à Harold Ashton Hugh Roberts.
Loi pour faire droit à Mary Kalichman Pulver.
Loi pour faire droit à Gaston-Dorval Lachance.
Loi pour faire droit à Donat St-Jean.
Loi pour faire droit à Sheila Sydney Doner Gordon.

Loi pour faire droit à Thomas Walter John Moon.
Loi pour faire droit à Edward Charles Barron.
Loi pour faire droit à Violet Eileen Lepine Tickner.
Loi pour faire droit à Jean Lawrence Ritchie.
Loi pour faire droit à Livio Quintino Fantacci.
Loi pour faire droit à Bertha Bercovici Hamer.
Loi pour faire droit à Ann Bogdanof Millichamp.
Loi pour faire droit à Beatrice Elman Perlman.
Loi pour faire droit à Grace Emily Dawes Matheson.
Loi pour faire droit à Gabriel Burszan.
Loi pour faire droit à Doris Phoebe Potter Potts.
Loi pour faire droit à Richard Andrew Frame.
Loi pour faire droit à Louis Gertsman.
Loi pour faire droit à William Page.
Loi pour faire droit à Maud Mary Rose Denton.
Loi pour faire droit à Judith Bychowsky Sanders.
Loi pour faire droit à Marie-Irène Joly Martineau.
Loi pour faire droit à Sam Pronman.
Loi pour faire droit à Eva Greenblatt Thow.
Loi pour faire droit à Edith Norma Isaac Davidson.
Loi pour faire droit à Ida Lottie Stubina Pollack
Loi pour faire droit à Minnie Black Herman.
Loi pour faire droit à Clifford Gilbert Adams.
Loi pour faire droit à Dallas Sara Barnes Millington.
Loi pour faire droit à Madeleine Agnes Joly de Lotbinière-Doucet.
Loi pour faire droit à Adeline Charlotte Simone Desjardins Teakle.
Loi pour faire droit à Margaret Blane Bowen Adair.
Loi pour faire droit à Mary Hrab Navrotski.
Loi pour faire droit à Pierre Ben Danais Warren.
Loi pour faire droit à Ethel Florence Rhodes Pompetti, autrement connue sous le nom de Ethel Florence Crowdy Pompetti.
Loi pour faire droit à Elisa Jamoul Hull.
Loi pour faire droit à Ernest Stanley Rundell.
Loi pour faire droit à Thelma Lillian Dalton Hilger, autrement connue sous le nom de Thelma Lillian Dalton Goernert.
Loi pour faire droit à Mary Alice Berrigan Hamelin.
Loi pour faire droit à Dorothy Mary Boyce Jackson.
Loi pour faire droit à Edith Eberfeld Mintz.
Loi pour faire droit à Roger Lebeau.
Loi pour faire droit à Sheila Marcus Issenman.
Loi pour faire droit à Zenobia Perrow Broadbent Emond.
Loi pour faire droit à Joseph-Edmond-Gérard Santoire.
Loi pour faire droit à Aldéric Gemme.
Loi pour faire droit à Joseph-Rose-Alphée-Odéric Dussault.
Loi pour faire droit à Dan Alonzo Dwight Wright.
Loi modiqant la Loi des chemins de fer.
Loi modifiant la Loi d'interprétation.
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre et remplaçant son titre par "Loi sur la taxe d'accise".
Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi ayant pour objet d'établir la Commission maritime canadienne.
Loi modifiant la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.
Loi établissant l'Office fédéral du charbon.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa.

Loi constituant en corporation la *Commonwealth Insurance Company.*

Loi constituant en corporation La Progressive, Compagnie d'Assurances du Canada.

Loi constituant en corporation *The Limitholders' Mutual Insurance Company.*

Loi constituant en corporation La Fédération, Compagnie d'Assurances du Canada.

Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne.

Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse.

Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses.

Loi prévoyant des prestations de pension pour les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures en exercice hors du Canada.

Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux.

Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes.

Loi concernant The Canada Permanent Trust Company.

Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.

Loi en vue d'établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires.

Loi concernant l'*Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited.*

Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Loi modifiant la Loi du service civil.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Loi sur le remboursement et l'ajustement de la dette des quatre provinces de l'Ouest envers le gouvernement du Canada, relative à certains prêts en cours pour des fins d'assistance et autres, et sur le règlement définitif des réclamations des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan quant aux ressources naturelles.

Loi concernant la *Woman's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada.*

Loi constituant en corporation la *Yellowknife Telephone Company.*

Loi pourvoyant au changement des titres royaux de Sa Majesté.

Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité.

Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice (Pension d'invalidité).

Loi modifiant le Code criminel.

Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes.

Loi prolongeant le mandat d'un commissaire des Transports.

Loi constituant en corporation La Corporation Episcopale Catholique Romaine du Labrador.

Loi modifiant la Loi de la pension du service civil.

A ces bills la sanction royale est prononcée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills".

L'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse alors la parole au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948."

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général, qui a déclaré:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du vingtième Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le rétablissement de la paix et la restauration du monde n'ont pas procédé au rythme que nous espérions. La situation économique et politique, non seulement en Europe, mais aussi dans le reste du monde, s'est compliquée du fait qu'on n'a pas encore conclu les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. Divers pays, dont le Canada, ont approuvé les traités de paix conclus avec l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.

En Europe, le retard survenu dans la restauration des industries européennes a eu des répercussions défavorables sur la balance du commerce extérieur et des règlements internationaux. Les rigueurs de l'hiver dernier et la pénurie de denrées indispensables, notamment de vivres, ont ajouté aux souffrances de l'humanité et aggravé les problèmes de secours et de rétablissement.

L'instabilité de la situation mondiale s'est reflétée dans un grand nombre des mesures que vous avez eu à étudier au cours de la session que nous clôturons.

Le 30 juin, l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies cessait d'exister. Le besoin de secours, cependant, n'a pas disparu. Conscient de ce besoin, le Parlement a affecté une somme importante à l'achat de vivres et d'autres biens essentiels à la vie dont manquent les populations des régions dévastées par la guerre. Le Parlement a aussi approuvé la participation du Canada à l'Organisation internationale des réfugiés.

Le Canada participe aussi pleinement à l'activité du Conseil économique et social, de la Commission de l'énergie atomique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. Il est aussi représenté de façon compétente à la Conférence internationale du commerce et de l'emploi qui se tient à Genève.

A la suite des délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session spéciale, il a été institué une commission, au sein de laquelle le Canada est représenté, qu'on a chargée de préparer un rapport sur la Palestine.

Il convient de noter qu'au cours de la session, on a pu réaliser l'abandon ordonné de la plupart des régies et des restrictions en vigueur durant le conflit et l'après-guerre immédiat. Cependant, pour prévenir les hausses soudaines et excessives du coût de la vie, et autres raisons, l'application de certains règlements et ordonnances d'urgence a été prorogée pour une période de transition additionnelle.

Les dispositions prises pour favoriser l'immigration constituent une autre réalisation importante. Le programme du Gouvernement comporte un choix minutieux des immigrants et la détermination de leur nombre en fonction de la faculté qu'a le pays de les absorber. Il a aussi été pris des mesures pratiques afin de soulager le sort de nombreux réfugiés et dépatriés.

Malgré l'instabilité de la situation internationale, l'embauchage et le revenu national se sont maintenus chez nous à des niveaux élevés. Dans presque tous les cas, a persisté la demande dont les produits de nos industries primaires faisaient l'objet. En vue de stabiliser le revenu de nos agriculteurs, ont été adoptées diverses mesures concernant la Commission canadienne du blé ainsi que la vente et l'exportation de certains autres produits de la ferme. On met en application la loi sur le soutien des prix des produits des pêcheries. Le maintien de notre propre prospérité dépendra dans une mesure croissante des conditions qui pourront exister dans les autres parties du monde.

Depuis quelques mois, par bonheur, la paix industrielle règne d'une façon relativement marquée dans la plupart des établissements canadiens. Le Parlement a fait l'examen préliminaire d'une importante mesure législative destinée à assurer une méthode plus efficace pour régler les conflits au sein de l'industrie ainsi que les différends entre patrons et employés. Il sera présenté une mesure de caractère analogue à la prochaine session.

Le Gouvernement s'est encore appliqué de façon constante à répondre au besoin de logements. A cette fin, la loi nationale sur l'habitation a subi un remaniement notable.

D'importantes modifications apportées à la loi des pensions de vieillesse contribueront à hausser le niveau de la sécurité sociale. On a augmenté le montant de la pension et le revenu que le pensionnaire peut toucher d'autres sources. En outre, on a réduit de quarante à vingt et un ans l'âge d'admissibilité à la pension de cécité.

On a modifié la loi de la pension du service civil de façon à la rendre applicable à un plus grand nombre de fonctionnaires et d'autoriser la retraite à un âge moins avancé que maintenant. Des modifications d'une portée considérable ont par ailleurs accru la sécurité que comporte cette loi. Des dispositions législatives assurent la priorité aux anciens combattants dans les nominations aux emplois de l'Etat, et autorisent l'augmentation annuelle du traitement des surnuméraires.

Un progrès constant marque le passage des forces de la défense, du pied de guerre au pied de paix. La loi du ministère de la Défense nationale a subi des modifications tendant à la fusion des services administratifs du ministère et à l'établissement d'un Conseil de recherches en matière de défense.

Pendant la session, le Président et le premier ministre ont fait respectivement, à Washington et à Ottawa, une importante déclaration concernant la collaboration canado-américaine en matière de défense.

Parmi les autres mesures importantes adoptées au cours de la session, il convient de mentionner des lois visant l'établissement de l'Office fédéral du charbon et de la Commission maritime canadienne, la Société Radio-Canada, la conservation des ressources naturelles, des rectifications de créances à l'égard de certaines provinces, la loi des brevets, la loi des pénitenciers et le Code criminel. On a constitué en outre un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantines de l'armée et d'autres caisses militaires.

On a remanié la représentation du peuple à la Chambre des communes d'après un mode qui réalisera plus efficacement le principe, sanctionné par l'histoire, de la représentation proportionnée à la population.

Un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a soumis à un examen préliminaire la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que les moyens susceptibles de permettre aux pays membres

des Nations Unies de remplir ces obligations, auxquelles ils ont tous souscrit. Mes ministres ont l'intention de proposer la reconstitution de ce comité à la prochaine session du Parlement.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu à tous les services nécessaires de l'Etat.

Parmi les réalisations les plus heureuses de la session qui se termine, il faut signaler les dégrèvements considérables du revenu imposable des particuliers, accordés à compter du 1er juillet et rendus possibles par une compression énergique des dépenses publiques. L'impôt sur les surplus de bénéfices disparaîtra à la fin de l'année.

Le Gouvernement a été autorisé à conclure des accords fiscaux avec les provinces. Sept des neuf provinces ont manifesté l'intention de conclure de tels accords.

On a présenté un bill tendant à reviser la loi de l'impôt sur le revenu afin d'en permettre l'étude au cours de l'intercession.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Les citoyens du Canada sont vivement reconnaissants au Président des Etats-Unis de sa récente visite à Ottawa. Cette visite a fait voir, une fois de plus, les liens étroits et cordiaux qui unissent les deux pays.

Mes ministres ont fait bon accueil à une délégation de la Convention nationale de Terre-Neuve, chargée de déterminer si possible des modalités acceptables aux deux pays, pour l'admission de Terre-Neuve dans la confédération canadienne.

La population du Canada a appris avec grand plaisir les fiançailles de Son Altesse Royale la princesse Elizabeth au lieutenant Philip Mountbatten de la Marine royale. Au moment où se présente à Son Altesse Royale et au lieutenant Mountbatten un avenir riche en devoirs et en responsabilités, tous souhaiteront aussi que la santé, le bonheur et la protection divine enrichissent le cours de leur vie.

A travers les périls et les incertitudes de ces temps troublés, je prie le Dieu Tout-Puissant de guider notre pays et toutes les nations.

Son Honneur le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir de l'honorable Député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au mardi, vingt-sixième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé au mardi, vingt-sixième jour d'août prochain.

INDEX

DU

QUATRE-VINGT-HUITIÈME VOLUME

11 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des communes

(Troisième session du vingtième Parlement)

A

Divorce, Bills de—*Suite*

F

H

I

K

L

P

Q

R

S

T

Y

LISTE DES APPENDICES—SESSION DE 1947

N° 1—Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Bill n° 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 99 des Journaux.

N° 2—Comité permanent de la banque et du commerce. Bill n° 16, Loi modifiant la Loi des brevets, 1935. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 357 des Journaux.

N° 3—Comité permanent de la banque et du commerce. Bill n° 11, Loi concernant les permis d'exportation et d'importation. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 257 des Journaux.

N° 4—Comité permanent des affaires extérieures. Constitution du projet d'Organisation internationale pour les réfugiés des Nations Unies. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 441 des Journaux.

N° 5—Comité spécial sur les fonds de cantines. Avant-projet présenté à la Chambre sous le titre de: "Loi concernant les fonds de bienfaisance des cantines de l'armée (seconde guerre mondiale)". *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 511 des Journaux.

N° 6—Comité permanent des affaires extérieures. Rapport de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à New-York du 23 octobre au 15 décembre 1946. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 522 des Journaux.

N° 7—Comité permanent des affaires extérieures. Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1947-48. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 525 des Journaux.

N° 8—Comité permanent des comptes publics. Bill n° 22, Loi ayant pour objet de maintenir les règlements revisés sur le commerce avec l'ennemi (1943). Gestion et disposition des propriétés immobilières en Colombie-Britannique appartenant aux Japonais évacués. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 535 des Journaux.

N° 9—Comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1938. Avant-projet de loi proposé à la Chambre sous le titre de: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938". *Non imprimé sous forme d'appendice mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 617 des Journaux.

N° 10—Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande possédés, gérés et contrôlés par le gouvernement. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 731 des Journaux.

N° 11—Comité permanent des relations industrielles. Objet du bill n° 24, Loi modifiant la Loi des chemins de fer. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 732 des Journaux.

N° 12—Comité permanent des relations industrielles. Bill n° 338. Loi visant les enquêtes et la conciliation en matière de différends du travail et pourvoyant au règlement de ces différends. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 733 des Journaux.

N° 13—Comité spécial sur la radiodiffusion. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* Page 736 des Journaux.

N° 14—Comité permanent des comptes publics. Amendements proposés par M. Watson Sellar, Auditeur général du Canada, à la Loi du revenu consolidé et de la vérification, etc. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 753 des Journaux.

N° 15—Comité spécial sur la Loi des Indiens. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 761 des Journaux.

N° 16—Comité mixte spécial sur les droits humains et les libertés fondamentales. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 789 des Journaux.

N° 17—Comité mixte spécial sur les droits humains et les libertés fondamentales. Objet du bill n° 133, Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales). *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 807 des Journaux.

N° 18—Comité permanent des comptes publics. Administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Défectuosités de construction dans les maisons destinées aux anciens combattants. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 907 des Journaux.

N° 19—Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1945-46. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour. Voir* page 909 des Journaux.




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart